UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01449660 8

Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lafranceprotesta02haag

LA FRANCE

PROTESTANTE

Haag, Eugène

LA FRANCE PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

DEUXIÈME ÉDITION

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ET SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI BORDIER

TOME DEUXIÈME

PARIS
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
G. FISCHBACHER, Successeur
RUE DE SEINE, 33

1879

BX
4843
H32
1877
t 2

774954

LA FRANCE

PROTESTANTE

BÉAL (Anthoyne) « de Mérindol en Dauphiné,» admis comme habitant de Genève, 9 janvier 1559.

BÉARN (Galard ou Gualart de) grande maison béarnaise. = *Armes* : Ecartelé aux 1 et 4 d'or à 3 corneilles (goelands ?) de sable (qui est Gualard), aux 2 et 3 d'or à deux vaches de gueules, l'une sur l'autre (qui est Béarn).

1. Les sires de Béarn étaient une lignée illustre, mais de source illégitime, qui commença en la personne de Jean de Béarn (fils naturel de Jean, comte de Foix vers 1410-1460), et à laquelle appartenaient les sires de Miossens, de Gerderest, de St-Maurice, de Lescure, de Magnas, souvent cités dans nos guerres de religion. La plupart furent attachés au catholicisme ; mais quelques-uns, comme dans toutes les familles, particulièrement ceux qui possédèrent les seigneuries de Lavaur, La Rochebeaucourt, Argentine, Salies, Terraube, défendirent la Réforme. De ces derniers paraît avoir été Jacques de Béarn, seigneur de Salies, dont la qualité de huguenot nous semble résulter non-seulement de ce qu'il était homme d'armes de la compagnie du prince de Navarre en 1567, sous le gouvernement de Jeanne d'Albret, mais aussi de ce que sa veuve, pour toucher l'arriéré de solde qu'il avait laissé à sa mort, produisit l'acte de décès que voici, duquel l'Église romaine est entièrement exclue :

Nous sus signatz juratz de la ville d'Orthes certiffican à tous aquetz in appartiendra que li darrer jour dapvril 1567 noble Jaques de Bear, seigneur de Salies, moury et decidy en la presente ville d'Orthes et maison de Guicharnaud de las Correges apperade n'Aymet, enter deitz ou onze hores de neit et ung espasme lou viengo lou vingt sixième de tal dict mès. En fé de que nous en signatz à la requizition de damoyselle Glaude de Larmandye sa molher relicte et de noble Bertrand de Bear son fray. — A Orthes, deu jour met et an susdit. Fernand de Fabas, jurat ; P. Vestien, jurat ; Ernaud Dangran, jurat ; J. Degocytes, jurat [1].

On trouve encore mentionnés Bertrand de Galard, seigneur de Terraube, dont le château fut l'objet des sévices de Monluc, en 1568, et Guy de Galard, décapité, 1567, par arrêt du parlement de Toulouse.

2. En même temps que ces divers gentilshommes, vivait Jean de Galard de Béarn, baron de Brassac [Haag, V 199), leur parent, qui servait dans les rangs catholiques en 1562 ; mais tout semble prouver que sa femme, Jeanne de *La Rochechandry*, fit profession de la foi protestante. Leur fils, René de Brassac, prit une part active à nos guerres civiles, comme guidon de la compagnie de *Coligny* et comme lieutenant de *Paulin*. Il devint, dans la suite, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur et capitaine de 50 hommes d'armes, sans abandonner toutefois l'Eglise réformée. C'est en effet dans le temple protestant de La Rochebeaucourt, dont il était seigneur du chef de sa femme Marie *de La Rochebeaucourt*, qu'il fit baptiser ses trois fils : Jean, né le 10 août 1579, qui eut pour parrain *Boy-*

[1] Biblioth. nat. mss. fr. Pièces originales, vol. 237 dossier Béarn, n° 25.

dulan ; René, né le 21 juillet 1580, et Louis, né le 20 sept. 1581 (Arch. gén. Tt 261).

Jean de Galard de Béarn de Brassac, baron de La Rochebeaucourt, succéda, en 1606, à son grand-père maternel dans le commandement de Saint-Jean-d'Angély. En 1611, la Saintonge le députa à l'assemblée politique de Saumur, et la même année, au mois d'octobre, il fut chargé, comme commissaire protestant, de faire exécuter l'édit de pacification dans cette province (Bib. nat.; *Brienne* n° 210). Pendant qu'il était à Saumur, l'assemblée fut instruite que Condé se proposait d'aller à Saint-Jean-d'Angély, sous le prétexte de faire rendre les honneurs funèbres à son père *Henri de Bourbon*; et soupçonnant quelque trahison, elle se hâta de l'y renvoyer avec ordre de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le prince de se saisir de la ville, comme on lui en supposait l'intention. Le premier soin de La Rochebeaucourt fut de faire élire pour maire *Brochart*, qui lui était tout dévoué. En cela, sa conduite n'offrait rien de suspect; mais le danger passé, il eut le tort de vouloir continuer le maire dans ses fonctions, contrairement aux statuts de la commune qui ne permettaient pas de maintenir un maire dans sa charge deux années de suite. Le duc de *Rohan*, qui était gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, crut, non sans grande apparence de raison, que son lieutenant agissait de concert avec la Cour pour lui enlever cette ville.

La Rochebeaucourt, de l'aveu du Mercure françois, était en effet un de ces protestants fort tièdes que l'édit de Nantes, tel qu'il avait été vérifié, c'est-à-dire avec les restrictions introduites par les parlements, satisfaisait pleinement, et qui blâmaient Rohan et les Huguenots plus zélés d'insister sur l'exécution de l'édit tel qu'il avait été expédié. Or, les deux partis nourrissaient l'un contre l'autre des sentiments hostiles, qui s'étaient produits avec assez de vivacité dans l'assemblée de Saumur même. Rohan donc se rendit à Saint-Jean-d'Angély, pour surveiller « les menées qui se brassoient au préjudice de son autorité; » mais un ordre de la Cour l'appela à Paris. Il partit immédiatement, emmenant avec lui La Rochebeaucourt, et laissant à Saint-Jean-d'Angély *Hautefontaine* « pour contrebriguer la brigue de La Rochebeaucourt et du maire. » Les Mémoires de Pontchartrain nous apprennent que la régente donna ordre à la Chambre de justice de Nérac « de s'opposer aux intrigues de Hautefontaine. » Des commissaires furent donc envoyés; mais ils jugèrent prudent de s'arrêter à Saintes et de faire porter par leurs huissiers une citation à Hautefontaine qui les maltraita et les chassa. De son côté Rohan, instruit par son agent de la disposition favorable des esprits, prétexta une maladie de son frère, quitta la Cour et retourna à Saint-Jean-d'Angély où il fit procéder à l'élection d'un nouveau maire. La Cour se montra fort irritée; mais la réflexion fit bientôt sentir à la reine-régente l'imprudence de provoquer des troubles qu'elle serait hors d'état de réprimer. Pareillement Rohan ne tarda pas à s'apercevoir que le parti huguenot s'intéressait médiocrement à sa querelle. On se montra donc disposé de part et d'autre à prêter l'oreille aux sages avis de *Du Plessis-Mornay*, et un accord fut conclu portant que les clefs de la ville seraient remises pour huit jours entre les mains de l'ancien maire, que l'on procéderait à une nouvelle élection, et que La Rochebeaucourt rentrerait dans l'exercice de sa charge.

La Rochebeaucourt, au reste, quitta bientôt Saint-Jean-d'Angély et obtint, comme dédommagement, le gouvernement de Châtellerault. Il finit par se convertir et devint successivement, grâce au crédit du P. Joseph, ambassadeur à Rome, ministre d'État et surintendant de la maison de la reine. Il mourut sans postérité. Une note secrète, qui le classe encore parmi les principaux chefs huguenots, l'apprécie en trois mots : Brave, homme de fatigue et de grand service. Tallemand des Réaux, dans ses Historiettes, nous le présente sous un autre aspect. Il était, selon le véridique écrivain, « hargneux, toujours en colère, et quoiqu'il eût étudié, il n'avait pourtant point pris le beau des sciences et des lettres. » Sa

femme, au contraire, Catherine, fille de François *de Sainte-Maure* et de Louise *Gillier*, nous est dépeinte comme une dame « fort douce, fort modeste et fort instruite, qui savait le latin et entendait bien son Euclide. » Elle se convertit avec son mari qui voulut ramener aussi dans le giron de l'Eglise romaine sa belle-sœur, Mme de *Montausier*, « qu'il avait lui-même rendue huguenotte, » disent les Historiettes; mais ce fut en vain, il ne put la persuader. Cette branche de la famille existe encore, et très catholique. C'est à elle qu'appartenait le feu comte de Béarn, sénateur de l'empire, mort en 1871. C'est elle aussi qui a fait imprimer, 1871 et années suiv., 4 vol. in-4° formant ensemble 4550 pages, intitulés : *Documents historiques sur la maison de Galard*, recueillis, annotés et pub. par J. Noulens ; ouvrage d'ailleurs si peu sincère qu'on n'y trouve pas trace du protestantisme de la famille.

3. René de Galard de Béarn, frère puiné de Jean, fut plus ferme que lui. C'est du moins ce que démontrerait l'acte de mariage de Charles, son fils, daté du 19 janvier 1616 :

Contrat de mariage de Charles de Gallard de Béart ecuier, sieur de La Vaure, fils naturel et légitime de défunt haut et puissant René de Gallard de Béart, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Brassac, La Rochebeaucourt, Clion, Somneysac et Sainte-Maurice, et de défunte haute et puissante dame Marie de La Rochebeaucourt, son épouse, accordé le 19 janvier 1616, avec damoiselle Marie Dexantz fille nat. et légitime de Bernard Dexantz ecuier, sieur de Gastandias et de La Cour de Blanzaguet et de défunte damoiselle Jeanne de Cescaut, demeurants les parties, savoir : le dit sieur de La Vaure, au bourg d'Argentine, baronie de La Rochebeaucourt en Périgord, et la dite damoiselle, au bourg de Blanzaguet, chatellenie de Villebois en Angoumois ; le dit mariage devant être célébré en face de l'église prétendue réformée. En faveur duquel mariage le d. Bernard Dexantz, pour tous droits successifs qui pourroient appartenir à la dite damoiselle future épouse, lui a constitué la somme de 5000 livres. (Carrés d'Hozier)

4. Un *Béarn* qualifié « page, » figure, en 1685, sur les registres de l'Église du Refuge, à Copenhague. (Clément, *Notice sur l'Église réformée française de Copenhague*, 1870, in-8°, p. 8.) — De plus, on voit comme officiers supérieurs, sur les budgets de la guerre des États-Généraux de Hollande : Henri de Béarn seigneur de Saint-Germain, major, 1668. — Jean, baron de Béarn, colonel, et Jacques de Béarn, capitaine, 1700 et 1701. — Jacques, chevalier de Béarn, 1715-34. — Jean, baron de Béarn de Sceaux, 1715-38.

BEAU (Loys), « cardeur, natif de Pourrin » (Pourrain, Yonne), reçu habitant de Genève, septembre 1551. — *Beau* (Nicolas), procureur à Troyes, pendu à la Saint-Barthélemy, 12 septembre 1572. — *Beau*, famille de La Rochelle. Une partie de ses membres émigra en Amérique à l'époque de la révocation [VI, 59 a] ; un d'eux, cependant, Paul *Beau*, capitaine de marine, abjura, moyennant certains avantages par lui stipulés (Clérembault, vol. 1061, f° 1) ; Mlle *Beau* de Saint-Just, 17 ans, enfermée aux Filles de la Providence, à La Rochelle, 1694 ; Mme Anne *Beau*, âgée de 72 ans, veuve de feu Pierre *Prevereaud*, de Jarnac, arrêtée le 16 juin 1746 pour n'avoir pas voulu livrer son fils, âgé de 18 ans, qu'on voulait mettre au collége des jésuites ; enfermée, le 5 octobre, à l'hôpital général de La Rochelle. — (Claude), fileur de tabac, sa femme et trois enfants, réfugiés à Magdebourg, 1698. — (Pierre), brasseur, avec sa famille (sept personnes), réfugiés à Prenzlow, 1700. — (Hector), de Marennes, tailleur, avec sa femme et quatre enfants, assistés à Londres, 1703-1710.

BEAUCAIRE (Marie), morte au refuge, à Lausanne, fév. 1718. — (J.), pasteur de l'Église française de Berlin, 1770 [IV, 510 a].

BEAUCE (Antoine), de Saint-Hippolyte, aveugle, avec femme et enfant, assisté à Londres, 1705.

BEAUCHAMP. Entre plusieurs familles de ce nom qui ont donné des gages à la foi protestante, nous en distinguons surtout deux, l'une saintongeoise, l'autre parisienne.

1. D'après les biographes poitevins et saintongeois, la famille des Beauchamp seigneurs de Bussac, château près Saintes, sur la Charente, remonterait au XIe siècle, assertion qui nous

paraît de pure fantaisie. = *Armes* : d'azur à l'aigle d'argent.

Quoiqu'il en soit de son ancienneté, cette maison était au premier rang dans la province vers le milieu du XVIe siècle et des plus fidèles à la cause religieuse. Jacques de Beauchamps, sieur de Bussac, était condamné à mort par le parlement de Bordeaux en 1569 [1] comme capitaine des huguenots de Saintes. Le temple de Saintes ayant été supprimé en 1576, c'est au château de Bussac que pendant plusieurs années les protestants de Saintes allèrent célébrer leur culte et recevoir les sacrements. Dans les fragments conservés des registres de baptême de cette église, on lit : « Le 2 juin 1570 a esté baptisée Sylvie de Beauchamp, fille de M. de Bussac et de damoiselle Françoise *Vigier*, dame de Saint-Georges des Cousteaux, née le 18 mai, présentée par haut et puissant seigneur le comte *de La Rochefoucault*, et damoiselle *de Bruslé*, femme du seigneur et baron *de Saujon*. — 8 avril 1576 a été baptisé Ysaac de Beauchamps, fils de Louis de B. escuyer, et de damoiselle Fr. Vigier ; né le 22 may 1575 ; a esté parrain François de Beauchamps, escuyer, seigneur de Sauvigny, et marraine dame Jehanne de *Gontlaulx de Biron*, dame de Brizambourg; baptisé par *Sauzay*, ministre de Saintes. — 8 décembre 1577, baptisé au chasteau de Bussac, Gabriel fils de Louis de Beauchamps et de damoiselle Fr. Vigier; présenté au baptême par Regné de Beauchamps et damoiselle Jeanne *Beaudoyn*, dame d'Augeac. »

Ces trois actes nous sont complétés par d'autres renseignements. François de Beauchamp, parrain dans le deuxième acte, était le grand père de l'enfant; il avait été marié d'abord avec Marie *de Ponthieu*, qui lui avait donné Louis et René; puis d'un second mariage il n'avait eu qu'une fille, et il en contracta un troisième, 1578, avec Françoise *de Massongnes*, dont il eut encore un fils, Daniel. Ce Daniel, seigneur de Villeneuve de Bussac, épousa, 1604, Isabeau fille de René *de Chasteignier*, seigneur de Lindois [III, 354 a], dont il eut un fils, Isaac de Beauchamp, seigneur du Parc, marié, 1633, à Marie *Danché*.

Louis de Beauchamp, mari de Françoise *Vigier*, mourut en 1586, laissant : 1° Sylvie, femme de Jehan Mathé, sieur de La Souzay, gouverneur de Taillebourg, remariée ensuite avec Jacques *de Jaucourt* [VI, 50 a] : 2° Isaac, marié à Esther *de Granges* et père d'Alexandre, sieur de Bussac et La Vallade, compris dans la maintenue de la noblesse du Poitou, en 1667 (voyez notre t. I, col. 467) ; 3° Gabriel ; 4° Suzanne ; 5° Louise, femme de Jean *Chesnel*, sieur de Migré ; puis, 1635, de Gédéon *de Pressac* de Lyonnat, baron de l'Isle ; 6° Elie, seigneur de Grandfief, qui épousa, 1606, Antoinette, fille de Guy Chesnel, seigneur de Migré et d'Anne *de Poulignac*.

De ce dernier mariage naquirent : 1° Jean, qui suit ; 2° Louis, probablement celui qui épousa Esther *de Surgères* de Granges [IX, 330] : 3° Benjamin, seigneur du Breuil, marié à Taillebourg, 1645, avec Sylvie de *La Rochefoucauld* [IV, 353 b ; VI, 357 a], fille d'Isaac de la R., seigneur de Voussac, et de Jeanne *de Pons*, dont il eut Isaac, Alexandre et Sylvie.

Jean de Beauchamp, seigneur de Grandfief, avait épousé, 1629, Helène *de Giraud*. Il en eut : 1° Henri, marié, 1653, à Marguerite, fille de Pierre *de Ponthieu*, seigneur des Chaînes et de Chandeniers, et de Françoise *de Beaunay* ; il fit abjuration à Poitiers, ce qui lui valut la faveur d'une surséance pour payer ses dettes ; 2° Charles, seigneur de Charbonnières, qui épousa, 1658, Marie *Groussard*, dont il eut : Henri, Charles, Benjamin, Marie, Hélène-Bénigne, Sylvie. La famille resta d'abord fidèle, lorsque sévirent les rigueurs de la Révocation. Un acte cité par Béthencourt (*Noms féodaux* I, 78) montre ses biens sequestrés à la mort de l'aîné, Henri, en 1705. On a aussi la mention d'une demoiselle de Beauchamp, qui s'était courageusement adjointe, en 1686, à une troupe de protestants s'échappant de La Rochelle sur un navire anglais (*Bull.* XVIII, 427) pour gagner la Hollande [1], et l'on re-

[1] C'est par erreur, soit du greffier, soit de nous-mêmes, qu'il est appelé *des Champs*, ci-dessus. (t. I, col. 648).

[1] Elle se réfugia en Frise. Ses compagnons de voyage étaient Frédéric *Baudouin* écuyer, sieur de

trouve, en 1696, sur une liste de religionnaires fugitifs naturalisés anglais (*Agnew* III, 56) : Louisa Beauchamp Vareilles et Magdalen Olympia Beauchamp. Cependant, la persécution et le temps aidant, les Beauchamp rentrèrent dans le catholicisme et poursuivirent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle une assez brillante fortune. Le principal représentant de la famille fut alors le marquis Charles-Grégoire de Beauchamp, blessé au combat de Rosbach, 1757, puis officier dans l'armée des émigrés et mort en 1817.

Dictionn. des fam. du Poitou, par Filleau. — Rainguet, *Biog. Saintongeaise*, 1851.

2. BEAUCHAMP (Jean) était procureur au parlement de Paris au commencement du XVIIe siècle. Les registres de baptême de Charenton le mentionnent comme parrain, 10 septembre 1634, avec Marie *Perreaux* (femme de Calixte *Malherbe* et grand mère) au baptême de leur petit-fils Samuel, né de Samuel Beauchamp, avocat au parlement, et de Marie Malherbe. Les mêmes registres font connaître encore Nicolas et Jean, autres fils de Samuel Beauchamp et de Marie Malherbe, baptisés les 21 octobre 1640 et 3 juin 1656. Ils eurent aussi une fille, Susanne, qui épousa, en 1662, Paul *Toulieu*, avocat au parlement [IX, 390]. L'avocat Samuel était un des membres les plus considérés de l'église de Paris ; il fut député par elle aux synodes de Charenton de 1669 et de 1679 [IV, 356 ; VII, 49], et il était membre du Consistoire de Paris au moment de la Révocation (*Bull.* XII, 14). Il s'enfuit alors d'abord à Bar-sur-Aube, puis en Angleterre, à Thorpe, où il mourut en 1688, âgé de 78 ans [VII, 308 a]. Elisabeth Beauchamp, veuve de la Combe, sollicitée d'abjurer, 1646 (Pap. de la Reynie). — (Gabriel), de Paris, professeur de danse à l'Université de Leyde, 1702. — Voyez encore [II, 238; VII, 184].

la Bruchardière, sa femme Henriette *Brunet* et leur fils, Pierre-Paul *Thévenin* sieur des Gléreaux, avec sa femme ; *Guionnaut*, sa femme et son fils, enfin la femme d'Abraham *Sarouret*, imprimeur Rochelois, qui s'établit à Amsterdam ; tout ceci d'après une relation, appartenant à M. Charles *Brunet* de Rochebrune, major d'artillerie des Indes holland. en retraite à Nimègue. — Sur les Beauchamps du XVIIe siècle, des détails nombreux, mais difficiles à coordonner, se trouvent dans les minutes des notaires Montgrand et Salenault, de Taillebourg, et dans les registres de l'église réformée de Bussac-lès-Saintes (Richemond).

3. Beauchamps (le sieur de) pasteur; voy. Le Noir.

BEAUCHARDIS (de), religionnaire réfugié en Brandebourg et soldat aux gardes du corps de l'Électeur, 1686.

BEAUCHASTEL ou Beauchasteau. Loys de Beauchastel, « natif de Die en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 12 octobre 1556. — Rien ne prouve qu'il fût le père, comme on l'a supposé [V, 274 a] du suivant [1], quoique leur parenté, à un degré quelconque, soit probable.

Etienne de Beauchastel, réfugié de France, était régent de la première classe du collége de Lausanne en 1595. C'était un savant homme, et qui avant d'embrasser la Réforme, avait été affilié à l'ordre des jésuites. On n'a conservé de lui toutefois que deux pièces de vers, l'une en grec [2], l'autre en latin à la louange de son collègue Guillaume Bucanus *(Dubuc)*, en tête des *Institutiones theologicæ* de ce dernier, et un épicedion ou oraison funèbre pour Théod. de Bèze [II, 271 a]. Il succéda à Simon *Girard des Bergeries*, 1598, dans la chaire de grec et de morale, devint recteur de l'académie de Lausanne en 1602 et 1603, puis en cette même année, 1603, pasteur de Lutry (Vaud). Mais en 1608 il dut, malgré son savoir et son éloquence reconnue, abdiquer le professorat. Voici en quels termes le *Liber academicus* ou Livre noir de Lausanne rédigé en 1679 par Jacob Girard des Bergeries, alors recteur, parle de cette démission : « Cum Stephanus a Castrobello linguæ græcæ professor, ex bile adusta mentis quasi impos et maniacus factus esset ac præterea nescio quibus erroribus imbutus, abdicatus est et ei successor datus in illa professione Gabriel de Petra. »

Il resta cependant pasteur et passa, 1613, de la paroisse de Lutry à celle de Vevey. Mais en 1619, il perdit complétement la raison. L'autorité décida de le faire venir à Berne, bien gardé, et de faire examiner s'il n'avait pas sur le

[1] Il y avait, en 1596, d'autres Beauchastel à Orange [III, 218 b].

[2] Qu'il a signée Καλοχρούριου.

corps des stigmates du malin esprit. Il fut enfermé en l'hôpital bernois de l'Ile, et y mourut sans doute, car on perd sa trace à partir de ce moment. Il avait épousé une fille de Benjamin Rosset, bourguemestre de Lausanne, et il eut une fille qui épousa Pierre *Dassier* [IV, 206].

2. En mai 1611, on trouve immatriculé à Lausanne comme étudiant en philosophie, un Marcuardus a Castrobello Lausannensis, et en 1630, étudiant au collége, un Johannes a Castrobello. En 1662, un chatelain de Gex, nommé Beauchateau, fut interdit de sa charge par un arrêt [X, 369] de l'administration française.

3. Beauchasteau, nom de théâtre de F.-M. Chastelet.

BEAUCHESNE (Nicolas), tondeur à la Chasteigueraye, Poitou, tué dans le massacre du prêche de la Brossardière, 1595 (Crespin). — Un Jean *Beauchaine* était réfugié à Genève en 1572. — De Beauchesne, branche de la famille Isle, en Poitou, voy. Isle. — Théophile de Fesques, seigneur de Beauchêne, abjure un peu avant la Révocation *(Mercure,* juill. 1685).

BEAUCIEL (Pierre, fils d'Aubert) de Laire en Lorraine, taffetatier, reçu habitant de Genève, juin 1586.

BEAUCLAIR (de), famille française réfugiée dans la Hesse. Antoine (1775-1807), professeur de langue française à l'école militaire de Darmstadt ; un autre, médecin en chef de l'armée Hessoise ; Jean-Pierre-Louis *de Rouville*, (1752-1818), gendre d'un Beauclair, prit le nom de sa femme, sous lequel il parcourut une assez longue carrière littéraire et fut pasteur de l'église française de Marbourg en 1780, puis professeur de philosophie à l'Université de cette ville, en 1789. — (Gaspar de) fut pasteur de l'église française de Friederichsdorf, au commencement du présent siècle *(Bull.* VIII, 83).

Strieder : *Grundlage zu einer Hessischen gelehrten Geschichte*, 1781, in-12.

BEAUCŒUR (de), réfugié à l'étranger, 1688 (Arch. gen. E 3374).

1. BEAUCORPS, famille noble de Saintonge. = *Armes :* d'azur à deux fasces d'or.

Jean de Beaucorps, chevalier, seigneur de Guillonville, mort en 1565, eût de son mariage avec Jeanne le Mareschal, un fils, Antoine, qui fut capitaine, en 1572, d'une compagnie de cent hommes d'armes sous les ordres du prince de Condé et du roi de Navarre. Antoine se distingua au siége du Brouage, 1577, parmi les défenseurs de cette place, et mourut en 1619. Il avait épousé, 26 janvier 1571, Isabeau *de Sainte-Hermine,* dont il n'eut point d'enfants ; puis, 25 novembre 1585, Dorothée de *La Jaille,* dame d'Annezay, dont il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Henri, marié en 1608 à Esther *Garnier*, dont : Henriette, mariée vers 1630 à Daniel du Vergier de La Rochejacquelein ; 3° Marie, qui épousa, 26 août 1641, le comte François de La Rochefoucaud [VI, 339 b, 358 b] ; 4° David, seigneur de la Bastière, marié, 1625, à Jeanne *Affaneur,* dont : Louis, seigneur de la Bastière, marié, 1681, à Jeanne-Elisabeth Husson. Leur fille, Elisabeth de Beaucorps, épousa, en 1695, son cousin Elie de Beaucorps. — Pierre de Beaucorps, seigneur de la Grange, mort en 1655, avait épousé Françoise *de Ramond,* dont il eut : 1° Joachim, marié, 1652, à Julie de Beaucorps, sa cousine ; 2° Henri, seigneur de Crouillères, marié, 1654, à Marie de Bertheret ; 3° Amaury, seigneur de la Grange, mort avant 1689. Des enfants naquirent dans ces diverses branches ; mais toute la famille abjura la Réforme à l'époque de la Révocation (Richemond).

2. Jérémie Beaucorps était pasteur à Tonneins en 1620.

BEAUCOURAT (Anet de), « natif de Bellegarde, diocèse de Limoges, cordonnier, » reçu habitant de Genève, juin 1553. — François *de Beaulcora*, natif de Bellegarde en Auvergne, *id.*, février 1556.

BEAUCOURS (le sieur de) avait épousé l'héritière de Kerbulic. D'après le chanoine Moreau, son contemporain, il professait le protestantisme. Pendant les guerres de la Ligue, il se réfugia avec plusieurs autres huguenots au Château-du-Pont, appartenant alors à Toussaint de Beaumanoir, baron du Pont (1590). Le château fut assiégé par les

ligueurs, et ceux qui s'y étaient retirés obligés de se rendre. Les conditions de la capitulation furent que ceux qui étaient huguenots resteraient prisonniers. Peu de temps après, étant à Quimper, il fut l'un des chefs du complot qui avait pour but de s'emparer de la tour Bihan, l'une des plus fortes de la ville, et qui commandait la porte principale. Il s'agissait de réduire Quimper sous l'autorité du roi. L'entreprise manqua (Vaurigaud).

BEAUDENIS-Morteterre (Jacques de), réfugié à Jersey avec ses sœurs Judith et Madeleine, tous âgés de plus de 60 ans, assistés de 1703 à 1710 par le comité de bienfaisance de Londres.

BEAUDEVIN (Jacob), drapier, et sa femme, réfugiés à Manheim, puis à Magdebourg, 1698.

BEAUDINÉ, « frère du sieur d'Assier, » fut un des seigneurs protestants tués à Paris la nuit de la Saint-Barthélemy. (Crespin.)

BEAUDOUIN. François Beaudouin, de Clermont de Lodève, « manufacturier de bas au métier, » et Henri, de la même ville (que nous avons nommé déjà, t. I, col. 1008, art. Baudouin 3), étaient réfugiés à Halle, en 1698. — (Jacques) d'Anduze, *id.* à Magdebourg, 1700.

BEAUFAY. Barthélemy Beaufay, de Sédan, réfugié, 1686 (Tt 239) et Daniel Beaufay, aussi de Sédan, passent à Lausanne pour se retirer en Allemagne, mars 1701. — Le sieur de *Beaufai*, gentilhomme du Maine, 1560 [VI, 2526]. — Elisabeth *Beaufeys*, vers 1630 [VIII, 211 a].

BEAUFILS. Guillaume *Beaufils*, du diocèse de Coutances en Normandie reçu habitant de Genève, septembre 1557. — Estienne *Beau-fils* du Roux, tué à Forcalquier, 1562 (Crespin). — De Beaufils, pasteur d'Etaples, assiste au synode de Gap, 1603. — Gratien Beaufils, sommelier du baron Henri de Bourbon-Malauze, 1605. — John *Beaufills*, naturalisé anglais, 1688 (*Agnew* II, 46). — (Antoine) de la Charité-sur-Loire, assisté en passant à Genève, 1707.

Beaufin ou Beaufain, voy. Lange.

BEAUFISSEL (de) de Lisieux, réfugié en Danemark. Son frère, resté à Orbec, continua d'y professer la religion réformée, puis il émigra aussi, en 1685 (Tt 270).

BEAUFONT (la dame de), épouse de François de Beaufont, capitaine au service de Hollande, put s'échapper avec cinq enfants et une servante; ils étaient réfugiés à Wesel en 1698.

1. BEAUFORT, nom porté par bien des familles en France, car on y compte une douzaine de villages de ce nom, outre une petite ville (d'Anjou) qui avait le titre de comté. Parmi tous les Beaufort qui provinrent de ces divers fiefs, et dont plusieurs donnèrent des gages à la foi protestante, nous avons déjà parlé avec quelque détail des *Arbalestier* (voy. t. I), et nous parlerons de même des *Gabriac*. Un des gendres de Montgommery était Christophe *de Châteaubriand*, seigneur de Beaufort [VII, 169 b, 480 b]. C'est avec un seigneur de Beaufort qu'avait été mariée, 1560, Marguerite *de Rochemore* [VIII, 459 b]. Ces noms brillants nous ont à peine laissé trace.

2. Beaufort, capitaine avignonais, fut arrêté, en 1566, sur le soupçon d'être affilié à un complot qui devait faciliter aux protestants la prise de la ville pontificale. Ayant été élargi, faute de preuves suffisantes, il alla se joindre à ceux dont il avait été réellement l'émissaire (Arnaud).

3. Nicolas Beaufort, mercier à Meaux en 1572, y fut une des victimes de la Saint-Barthélemy (Crespin). — (Etienne *Pagès*, seigneur de) épouse, en 1680, Françoise *de Perrin* [VIII, 65 a]. — (Amaury-Henri *Goyon*, seigneur de), vers 1700. [V, 348 b]. — Jean Beaufort, onze ans, orphelin, de Normandie, assisté à Londres, 1703. — Les sieurs Beaufort, fugitifs de Roucy en Soissonnais, 1686 (Tt 26).

4. BEAUFORT, famille dauphinoise, de Saint-Jean d'Héran, aux environs de La Mure. = *Armes* : d'azur à la bande d'or, cottoyée de trois molettes de même en chef et d'une tour d'argent maçonnée de sable en pointe.

Pierre de Beaufort, marié à Gabrielle Genaille, testa le 14 juillet 1550 et laissa deux fils : Pierre, le cadet, épousa une sœur d'Antoine *Rambaud*, dit le ca-

pitaine Furmeyer, et devenu par ce mariage allié de *Farel*, il embrassa le protestantisme avec ardeur. Il fut, avec *Lesdiguières, Furmeyer, Vercoiran, Mirabel, Gentillet* etc., l'un des négociateurs chargés par les assemblées protestantes, en 1581, de discuter les conditions d'exécution de l'édit de Poitiers avec le parlement de Dauphiné et le duc de Mayenne. Son fils, Pierre, épousa Olympe *Odde de Bonniot*, et fut officier dans la compagnie des gardes du duc de Lesdiguières, vers 1621. Leur fils, également nommé Pierre de Beaufort, épousa, vers 1660, Judith, fille de Daniel *Livache* [VIII, 184 b], célèbre avocat de Grenoble. C'est vraisemblablement lui dont il est question dans le passage suivant d'une lettre du Mis de Louvois : « Le Roi ayant jugé à propos de faire transférer à la Bastille M. de Beaufort, gentilhomme du Dauphiné, qui est dans les prisons du For-l'évêque, S. M. trouvera bon que vous le laissiez promener sur la terrasse de fois à autre, en prenant néanmoins les précautions nécessaires pour qu'il ne parle à personne pendant ce temps-là ; » 5 octobre 1690 (*Les Archives de la Bastille*, par M. Ravaisson, t. IX). « M. le comte de Beaufort a été mené à la Bastille le 24 octobre 1690. » Mis en liberté le 22 novembre 1691, sur parole de l'évêque de Valence, de Mme Chardon (Marie *Caillard*, femme de l'avocat *Chardon*, tous deux religionnaires convertis), et de M. de la Châteaudière, en donnant caution et en faisant aussi quelque sûreté au révérend père Bordes de travailler au plustôt à se convertir (Ibid).

Pierre, sa femme Judith, son frère François et toute la famille se réfugièrent à l'étranger. Une partie d'entre eux était déjà en Suisse à la date de 1686 (Tr 252). Les papiers Dieterici signalent Mme Judith de Beaufort, « de Saint-Jean d'Eran en Dauphiné, » comme réfugiée à Rheinsberg en 1698.

5. Nous ne saurions dire si c'est à cette famille de Beaufort ou à la suivante (no 6) qu'appartiennent, soit deux officiers, dont l'un servait sous Montbrun, en 1621 [V, 191 a], et l'autre, capitaine, fut fait prisonnier à la bataille d'Almanza, 1707 ; soit les enfants d'un M. de Beaufort, qui furent élevés dans le catholicisme malgré l'opposition du marquis *de Gouvernet*, leur tuteur, et malgré les prescriptions formelles de l'art. 18 (et 38 des partic.) de l'édit de Nantes.

6. BEAUFORT (Pierre de), sieur de Malfeirié, » aide-de-camp ès armées du roi, » épouse Susanne *Garnauld*, juillet 1651 (reg. de Charenton). Il nous paraît vraisemblable qu'une dame Susanne de Beaufort, de Roucy en Champagne (aliàs en Picardie), réfugiée à Wesel en 1700 avec sa famille (six personnes), puis assistée à Londres, de 1703 à 1710, est la même personne mariée à Charenton en 1651, quoique les listes anglaises lui attribuent, en 1703, l'âge de 64 ans seulement. Les indications d'âge portées sur ces listes ne sont peut-être pas d'une exactitude rigoureuse. C'est à la même famille, certainement, qu'il faut rapporter le renseignement qui suit : « Alexandre de Beaufort, né à Roucy, en Champagne, en 1683, servit dans le régiment de Varennes et comme aide-de-camp du général *du Trossel*, dans la guerre de succession. Il commanda un régiment à Gueldres et parvint au grade de général, en 1743, sous le règne de Frédéric II. » (*Erman* IX, 23.)

C'est à cette dernière branche de Beaufort qu'appartiennent vraisemblablement les deux érudits qui suivent. — Voy. aussi Bellarce.

7. BEAUFORT (Daniel-Cornelius de) né en 1700 [Haag II, 87], après avoir été pasteur de plusieurs églises françaises de Londres (la nouvelle Patente, avec *Jembelin*, 1728 ; celle de l'Artillerie, 1729 ; de la Savoie et probablement aussi de Spring-Garden, en 1741), passa en Irlande et y devint pasteur de Navan dans le comté de Meath, puis archidiacre de l'archevêché de Tuam, enfin pasteur de Montrath. Il avait épousé, 1738, à la chapelle de S. Martin's Lane, miss Esther *Gougeon*, dont il eut un fils : Daniel-Auguste, qui lui succéda dans les fonctions pastorales à Navan.

Daniel Cornelius est auteur d'un des livres de controverse les plus substantiels que nous connaissions ; nous voulons parler de son traité intitulé : *A*

short account of the doctrines and practices of the Church of Rome, divested of all controversy, and humbly recommended tho the perusal of all good Catholics, as well as Protestants (Dublin, 1788, in-8°; trad. en franç. sur la 2e édition, Lond., 1790, in-8°.) En douze chapitres de peu d'étendue, l'auteur passe en revue les principales différences qui existent entre la religion catholique et la religion protestante, et il s'attache à montrer, dans un style clair et familier, combien les dogmes distinctifs de l'Église romaine sont en contradiction avec l'Écriture et les croyances de la primitive Église. L'auteur mourut l'année même où parut son ouvrage.

Son fils, Daniel-Auguste, a publié un *Memoir of a map of Ireland* (Dublin, 1792, in-4°; Lond., 1792, in-4°), contenant un exposé succint de l'état civil et ecclésiastique de l'Irlande à la fin du siècle dernier. Ce fils n'est mort qu'en 1831, à l'âge de 83 ans. Il était un des fondateurs des écoles du dimanche de l'Irlande et de la Royal Irish Academy (*Agnew* II, 275).

Il est probable que cette famille existe encore en Angleterre. Nous serions peut-être autorisé à y rattacher John Beaufort et Francis Beaufort auteurs, le premier de *The Daughter of adoption, a novel* (Lond., 1800, 4 vol. in-12); le second de *Karamania or a bref description of the south coast of Asia Minor and of the remains of antiquity*, 1817 [Haag II, 87].

8. BEAUFORT (Louis de), érudit [Haag II, 88], membre de la Société royale de Londres, mort à Maestricht en 1795. On ne sait rien de sa vie si ce n'est qu'il avait été précepteur du landgrave de Hesse, Frédéric IV.

Il y a des savants qui raillent le sentiment religieux. Ils ne savent pas que c'est à ce sentiment, et par son moyen, que la science historique doit d'avoir pu sortir de l'enfance. C'est l'intensité de la méditation religieuse et de la piété qui a fait les grands hérétiques : les Ariens, les Albigeois, les Hussites, les Protestants ; or, depuis des siècles les âmes indépendantes discutaient les textes et les traditions de l'Église, quand les lettrés n'avaient pas encore eu l'idée de porter un regard critique sur les textes de l'antiquité mondaine. Un suisse du très catholique canton de Glaris, Jean Loriti, communément appelé Glareanus (1488-1563), fut le premier qui exprima publiquement des doutes (dans des Remarques sur Tite-Live) au sujet de la foi aveugle qu'on avait de son temps dans les histoires grecques et romaines. Il resta simple littérateur et n'alla point jusqu'à la Réforme ; lié d'amitié avec Erasme, Reuchlin, Lefèvre d'Etaples, il eut comme eux plus de science que de caractère. Sa thèse fut brillamment reprise par le hollandais Jacques Périzonius (1651-1715), professeur à Delft et à Leyde, qui projeta sur l'histoire ancienne, particulièrement dans ses *Animadversiones historicæ* (1685), des vues ingenieuses et profondes dont Bayle, émerveillé, disait que c'était « l'errata des historiens et des critiques. » Un peu plus tard, à Paris, la question agita l'Académie des inscriptions et belles lettres. Un érudit bien oublié depuis, M. de Pouilly, lut à cette savante compagnie un mémoire « sur l'incertitude des quatre premiers siècles de l'histoire de Rome. » L'abbé Sallier, autre académicien, lui répondit avec chaleur par quatre notices « sur la certitude de l'histoire des premiers siècles de Rome, » et le sceptique Fréret compléta la discussion par un travail sur : Le degré de certitude des anciennes histoires [1]. Ce débat dura trois ans, 1722-25, dans le sein de l'Académie.

Louis de Beaufort ne fut donc pas un inventeur lorsqu'il reprit, quelques années après, les éléments de cette controverse dans ses études sur l'histoire romaine ; mais il eut le mérite de faire faire à la question le pas décisif en la soumettant à un examen méthodique et approfondi. Michelet en dit trop (Hist. de la Rép. rom.) lorsqu'il le trouve « admirable ; » M. Taine voit mieux les choses (Essai sur Tite-Live) lorsqu'il l'appelle un esprit toujours clair et jamais solennel, qui révolutionne sans se croire une mission, méthodique et agréable, érudit et point lourd, rapide comme tout écrivain français du

[1] Voy. *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, tome VI, p. 14-190.

XVIIIe siècle, et légèrement moqueur. Le savant professeur danois Niebuhr, plus compétent, y met plus de réserve : il regrette que Beaufort n'ait tenu aucun compte des travaux de Perizonius, et il ajoute : « Beaufort est ingénieux ; il a beaucoup de lecture, mais il n'est pas philologue. Quelques-uns de ses chapitres sont très bons, d'autres sont légers. Bayle est son maître en tout et complétement. Il ne veut que détruire, et il est très faible quand parfois il essaye de réédifier. » (Préface de l'Hist. rom. de Niebuhr.)

Les ouvrages de Louis de Beaufort sont :

I. *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine,* Utrecht, 1738, in-8°; 2e édit. corrig. et augm., avec médailles, La Haye, 1750, un vol. in-12 (XIV et 488 pag.) divisé en deux parties. Dans la première partie, l'auteur passe en revue les sources auxquelles ont puisé les deux plus anciens historiens de Rome, Fabius Pictor et Denys d'Halicarnasse, qui étaient, celui-là du IIIe et celui-ci du Ier siècle, avant la transformation de la République en Impératoriat; il démontre que la plus abondante, la plus commode, la plus goûtée de ces sources était la plus fausse et la plus menteuse de toutes, savoir les Mémoires de famille, particulièrement les éloges funèbres et les traditions généalogiques. Dans la seconde partie, il fait l'application de ces remarques générales à une nombreuse série de faits particuliers, depuis la fable de Romulus et de Remus jusqu'à celle des supplices que Regulus aurait subis à Carthage. Un chapitre final est consacré à réfuter « un certain allemand, » nommé Christophe Saxius, qui dans l'intervalle entre les deux éditions de la dissertation de Beaufort avait employé plus de 300 pages (en cinq articles des Miscellanea Lipsensia t. I, II et III) à démontrer que l'autorité des anciens historiens romains ou grecs est invulnérable, et que « la nation française a entièrement corrompu le bon goût, depuis qu'un Lamothe Le Vayer, un St. Evremont, un *Bayle*, un *Le Clerc* se sont avisés de s'ériger en juges des anciens. »

Cet ouvrage a été réédité (Paris, Maillet, 1866 in-8°) par Alfred Blot, professeur d'hist. au collége Stanislas ; sans rien de nouveau.

II. *Histoire de César Germanicus,* Leyde, 1741, in-12.

III. *La république romaine ou Plan général de l'ancien gouvernement de Rome,* La Haye, 1766, 2 vol. in-4° ; Berne, 1767, 5 vol. in-8° avec fig. ; Paris, 1767, 6 vol. in-12 ; trad. en allem. par Klose, Danzig, 1775-77, 4 part. in-8°. — Beuchot, dans la Biogr. Univ., professe pour cet ouvrage une haute estime ; il n'hésite pas à affirmer « qu'il est, pour la forme du gouvernement, ce que Montesquieu est pour les causes morales et politiques, et Vertot, Hooke, Ferguson pour la partie historique. » Nous avons entendu le savant et judicieux M. Ampère exprimer la même opinion dans son cours, en témoignant son étonnement de ce que l'auteur de la Grandeur et décadence des Romains n'avait fait aucune mention, dans les éditions postérieures de son ouvrage, de travaux aussi remarquables que ceux de Beaufort.

Voici comment l'auteur explique le plan qu'il a suivi : « Je me suis partout attaché, dit-il, à bien développer le gouvernement de l'ancienne Rome, à marquer l'influence que la religion avoit sur ce gouvernement. Quel étoit le département du Sénat. Comment les trois pouvoirs étoient distribués et se contrebalançoient. Comment le peuple exerçoit sa souveraineté. Quelle part chaque magistrat avoit dans le gouvernement, et quelles étoient les fonctions de chaque charge. Quelle étoit la manière d'administrer la justice, tant civile que criminelle. Quelles étoient les prérogatives du citoyen romain. Et enfin, quelles étoient les différentes conditions des sujets de ce vaste empire. »

Suivant Quérard, Beaufort a eu part aussi à une trad. (?) de la Bibliothèque britannique, impr. à la Haye, 1733-1747.

9. On a quelquefois attribué, par erreur, à Louis de Beaufort la *Lettre de M. de Beaufort, jurisconsulte, à M. l'archevêque de Besançon,* Paris, 1808, in-8°. La lettre en question fut écrite au sujet d'un *Projet de réunion de toutes les*

communions chrétiennes, fortement désapprouvé par l'archevêque, parce que l'auteur y posait en principe, comme dans ses *Lettres écrites des Cévennes par un ermite,* la suprématie du Monarque sur l'Église et la nécessité d'une réformation religieuse.

10. On doit aussi se garder de confondre, comme l'a fait Robert Watt, Louis de Beaufort l'historien avec Louis de Beaufort médecin, qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle, et qui professa (tout nous porte à le croire) la religion protestante. Grand partisan de Descartes, celui-ci exposa les principes du philosophe français dans un *Discours des opérations de l'âme et du corps* (Leyde, 1655, in-12), et il essaya de mettre le système cartésien d'accord avec la cosmogonie mosaïque dans sa *Cosmopœia divina sive fabrica mundi explicata* (Lugd. Batavor. 1656, in-12). Watt et Haller citent encore, sous son nom, un *Traité de la peste* (Leyde, 1655, in-12); Jöcher, un discours intitulé : *Fœderati Belgii alcyonia sive diss. oratoria de pace belgicâ,* publié en 1667; enfin, le bibliographe anglais lui attribue *Lampas vitæ et mortis* (Lugd. Batav., 1678, in-12).

BEAUGENDRE (Jean), tué au Mans, 1561 (*Crespin*).

BEAUGRAND (Jean de), « secrétaire de la Chambre et escrivain du Roy; » son fils, Maximilien, né le 24 août 1610 et présenté au baptême le 29 par *Sully* et Mme Françoise *de Créquy* (Bull. XXI, 268). — Abraham Beaugrand, réfugié à Magdebourg avec sa femme et deux domestiques, 1698.

BEAUJARDIN (Mathieu), était de Nérac. Il fit ses études de philosophie et de théologie à Montauban, et il alla ensuite les perfectionner à l'académie de Genève, où il s'inscrivit comme candidat en théologie le 5 octobre 1614 (*Livre du recteur,* 81). Il fut l'année suivante pasteur à Libourne, où il resta une dixaine d'années et ensuite à Bergerac, où il était en 1626 et encore en 1637. — De Beaujardin, probablement fils du précédent, exerça pendant près de quarante ans les fonctions du ministère à Saumur, jusqu'à ce que l'exercice fût supprimé dans cette ville. Il avait été appelé trois fois, en 1653, 1659 et 1661, aux fonctions élevées de recteur de l'académie. C'était un homme de mœurs pures, mais d'un esprit peu éclairé et d'un caractère extrêmement faible. S'étant retiré à La Rochelle, auprès de sa fille unique, qui pour conserver la tutelle de ses enfants, avait changé de religion, il suivit son exemple et abjura. Son grand âge servit d'excuse à cet acte de faiblesse, aux yeux de ses correligionnaires [Haag II, 93].

BEAUJEU (... de), chef huguenot qui s'est illustré dans les guerres de Provence par sa belle défense de Sisteron [Haag II, 89]. Au rapport de Bèze et de l'historien de Thou, Beaujeu était fils d'une sœur de *Claude de Savoie,* comte de Tende [1]. Ce seigneur était gouverneur de la Provence en 1562, lorsque attaqué dans Sisteron par son propre fils, le comte de Sommerive, il crut devoir sortir de cette place pour conserver la liberté de ses mouvements, et il en confia la défense à son neveu.

Le poste était des plus périlleux. Sisteron n'était protégée que par de vieilles tours sans bastions, et par une muraille en ruine. Pour toute artillerie, Beaujeu n'avait à sa disposition qu'une dizaine de fauconneaux ou d'autres pièces de plus petit calibre; les vivres étaient en si faible quantité, qu'on pouvait prévoir qu'ils ne tarderaient pas à être consommés par les habitants et les nombreux fugitifs qui avaient cherché un asile dans la ville. Sommerive parut, à la tête de ses troupes, le 10 juillet 1562. Il établit sans obstacle une batterie de quatre pièces de moyenne grandeur; et comme il connaissait parfaitement l'état des assiégés, il s'imagina que cette démonstration seule les déciderait à capituler. Trompé dans son attente, il ouvrit le feu, et un pan de mur s'écroula. Avant d'ordonner l'assaut, il fit sommer Beaujeu de se rendre. Celui-ci lui répondit « que, jusqu'à son dernier soupir, il défendrait une ville confiée à son honneur. » Le feu continua donc, une

[1] Fils lui-même de René, grand bâtard de Savoie et d'Anne de Lascaris, dame de Tende. Dans un acte de 1536 (Carrés d'Hozier) il est qualifié : comte de Tende, de Sommerive et de Beaufort en la vallée, baron de Cipières et seigneur de Marro, gouverneur des pays et comté de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, grand sénéschal gouverneur lieutenant général et amiral du Levant.

large brèche fut ouverte. Les assiégés contraignent leurs adversaires, par deux fois, à se retirer. Une troisième tentative n'est pas plus heureuse. Les femmes elles-mêmes déployèrent un admirable courage : « Les unes, dit Bèze, rafraichissant de pain et de vin, à toutes heures, les combattants, et retirant les blessés avec extrême diligence et sans aucune crainte; les autres faisant des balles qu'elles fournissoient à ceux qui tiroient ; les autres, avec les enfants et autres personnes inhabiles aux armes, étant arrangées par les rues et combattant avec prières, les mains tendues au ciel. » Soutenus par l'exemple de Beaujeu, de *Furmeyer*, qui s'était jeté dans la ville avec 300 soldats, de *Maligny* et de quelques autres chefs moins connus, les habitants employèrent toute la nuit à réparer la brèche, en sorte que Sommerive, perdant tout espoir d'emporter une place si vaillamment défendue, résolut de substituer la ruse à la force. Ce fut un bonheur pour les assiégés ; il ne leur restait plus que vingt livres de poudre, et il leur eût été impossible de repousser une attaque sérieuse. Le chef des catholiques convertit donc le siége en blocus, se contentant de tirer à coups perdus et ayant recours à des artifices qui ne lui réussirent pas mieux que la force ouverte. La famine cependant aurait fini par lui faire ouvrir les portes de la ville, si *Sorrèze*, fils du baron de *Sénas*, et le célèbre *Mouvans* n'étaient accourus au secours de leurs coreligionnaires avec 2,000 Dauphinois. Sommerive marcha à leur rencontre avec la moitié de ses troupes; mais il ne put les arrêter, et craignant l'arrivée de *Des Adrets*, il prit le parti de lever le siége. Il se retira au prieuré de l'Escale, poursuivi par les protestants qui essayèrent vainement de l'attirer au combat.

Beaujeu disparait ensuite, pendant près de deux ans, de la scène des événements; nous ne le retrouvons qu'en 1564. Cette année, Biron envoyé en Provence comme commissaire pour l'établissement de l'édit, lui rendit le gouvernement de Sisteron. Bien peu de protestants étaient restés dans cette ville depuis que les catholiques l'avaient reprise, au mois de septembre 1562. Le nouveau gouverneur leur accorda la permission d'exercer leur culte dans des maisons particulières, faveur qui exaspéra les catholiques; ils en portèrent leurs plaintes au roi. Beaujeu quitta la ville, en laissant à sa place le capitaine *Urtys;* mais il y rentra en 1567, avec *Cipières*. Toutefois, il fut appelé ailleurs quelques jours après, et le gouvernement de Sisteron passa à *Valavoire*.

2. La qualification « d'ancien et vaillant guerrier » que Bèze donne à Beaujeu à l'époque du siége de Sisteron, ne permet guère d'établir une identité entre lui et un gentilhomme du même nom, qui se signala plus tard dans la Franche-Comté [Haag II, 90]. Le prénom de ce dernier était Paul. Il s'était sans doute réfugié à Montbéliard, comme plusieurs autres de ses compatriotes, à la suite des massacres de la Saint-Barthélemy. Ce fut dans cette ville qu'il dressa le plan d'une entreprise audacieuse sur Besançon.

Malgré la vigilance de l'archevêque, vivement secondé par le parlement et le gouverneur de la province, le protestantisme, prêché à Besançon par *Bèze* et *Farel*, y avait trouvé un assez grand nombre de sectateurs; ses principes s'étaient répandus peu à peu à la faveur de la liberté de conscience établie dans l'Empire par la *Paix de religion*. L'archevêque, qui frémissait de ne pouvoir s'abandonner à toute la fougue de son zèle contre les hérétiques, s'adressa à l'empereur Maximilien II, qui accueillit sa demande et envoya des commissaires en Franche-Comté pour le seconder dans l'exécution de ses projets. Le 9 juin 1573, parut un édit qui défendait aux citoyens de Besançon de rien enseigner de contraire à la religion romaine, et leur ordonnait de vivre conformément à cette religion, sous peine de confiscation de corps et de biens. Ceux qui ne voulurent pas se soumettre aux prescriptions de cette ordonnance durent vider les lieux; ils se retirèrent les uns à Montbéliard, les autres à Neuchâtel ou à Genève.

Cependant les réfugiés n'avaient pas perdu tout espoir de rentrer dans leur patrie. Ils ourdirent un complot pour

surprendre Besançon. Le 21 juin 1575 fut fixé pour le jour de l'exécution. Deux corps d'émigrés partirent, l'un de Neuchâtel, l'autre de Montbéliard; mais le premier ayant été arrêté dans les gorges du Jura par les paysans soulevés, le second, que commandait Beaujeu, arriva seul au rendez-vous. Une des portes de Besançon leur ayant été ouverte par leurs coreligionnaires, les conjurés se répandirent dans la ville haute, en criant Ville gagnée! pour encourager leurs amis et intimider leurs adversaires. En un clin d'œil l'alarme se répandit partout. Les habitants du quartier de Saint-Quentin, le plus éloigné des rues occupées par les protestants, prirent les armes, tirèrent du canon de l'arsenal, et l'archevêque avec le gouverneur marchant les premiers, ils firent tête aux assaillants. Dès le premier choc, Beaujeu qui combattait avec intrépidité, fut renversé de cheval, grièvement blessé. Cet accident jeta le désordre dans les rangs des protestants, qui se replièrent vers la porte du Battant; mais devancés par les catholiques, ils trouvèrent la herse abattue. La plupart furent pris, et subirent une mort aussi cruelle qu'ignominieuse. Tous les habitants soupçonnés d'intelligence avec eux éprouvèrent le même sort. Parmi ceux qui périrent dans cette expédition, le chroniqueur Jean Bonnet cite *Adrien Recy* maître de la monnaie, et *La Suitte,* serviteur de *Henri Paris* marchand. L'orfèvre *Lavorat* fut exécuté avec *Le Tapissier.*

Le conseil de Montbéliard, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, se défendit de toute participation à cette funeste entreprise, et refusa de recevoir dans la principauté les malheureux qui avaient échappé à cette sanglante déroute. Beaujeu, qui était du nombre, se retira en Suisse [VII, 51 a]. En 1579, il parut dans les environs d'Héricourt à la tête d'un corps de 4000 protestants français; mais il prit la route de Lorraine sans pénétrer dans le comté. En 1587, nous le retrouvons dans les rangs de l'armée allemande qui entra en France sous les ordres du duc de *Bouillon* et de Fabien Dhona. Il commandait une compagnie de cavalerie, peut-être dans le corps de *Châtillon.* Après la capitulation du 8 décembre 1587, il est probable qu'il regagna la frontière avec les débris de cette armée, que les Guise ne cessèrent de harceler jusque dans le comté de Montbéliard, où ils entrèrent par trois points différents à la tête d'environ 15,000 hommes.

Depuis longtemps l'armée catholique n'avait pas reçu de paye; pour apaiser les murmures, Guise livra à sa discrétion tout le pays. Sous le titre : *Histoire tragique des cruautés et méchancetés commises en le comté de Montbelliard sur la fin de l'an* 1587 *et commencement de l'an* 1588 *par les trouppes des sieurs de Guise* [Henri de Lorraine, dit *le Balafré*] *et marquis de Pont* [Henri, marquis de Pont-à-Mousson], *fils aîné du duc de Lorraine* [Charles II][1], on trouve dans le 3e vol. des Mémoires de la Ligue, le récit de toutes les atrocités commises contre les personnes, avec un raffinement inouï, par ces féroces soldats. En outre, ce petit pays qui ne comptait pas vingt mille habitants, y compris la capitale et les neuf seigneuries qui en dépendaient, fut si cruellement dévasté qu'on évalua la perte qu'il subit à la somme de 3,300,000 livres [1].

Cheverny se trompe sans doute lorsqu'il dit, dans ses Mémoires, que quantité de villages furent brûlés « par vengeance de ceux que lesdits estrangers (les reîtres et les Suisses) avoient pillez et bruslez en passant en Lorraine; » un ordre formel du marquis de Pont, à la date du 2 janvier 1588, défendait de mettre le feu aux villages. C'est qu'on était au cœur de l'hiver, et la prudence commandait, dans l'intérêt du soldat, ce que l'humanité n'aurait pas accordé.

Le comte Frédéric, qui s'était prudemment retiré, avec sa cour, dans son château de Horbourg, et de là en Allemagne, avait laissé au colonel Paul de Beaujeu le soin de la défense de sa capitale. La garnison, forte seulement de 1700 hommes, mais secondée par la

[1] Voy. *Notice sur les Archives de Montbéliard* par Duvernoy et dans le *Journal de l'Institut historique,* t. III, 1835, une relation faite par un des ancêtres du même auteur, de tous les maux qui accablèrent, à la suite de cette invasion, le pays de Montbéliard, sous le titre : *Invasion du comté de Montbéliard par les princes lorrains durant l'hiver de* 1587 *à* 1588.

milice bourgeoise, fit si bonne contenance que l'ennemi n'osa pas tenter d'attaque sérieuse. La ville d'Héricourt fut moins heureuse; il est vrai que sa garnison ne se composait que de 102 hommes. Le 4 janvier, elle se rendit par capitulation au baron de Reinach, dont « le premier soin, lit-on dans le Précis historique de la Réformation dans le comté de Montbéliard, fut de se saisir du temple, de le rendre au culte catholique, et de brûler publiquement la sainte Bible, après l'avoir offerte à la risée et à la profanation des siens. » Huit jours après, Héricourt fut reprise par la milice bourgeoise de Montbéliard sous les ordres de Beaujeu; et le comte Frédéric, pour la punir de s'être défendue si mollement, quoique lui-même il lui eût donné le mauvais exemple, la dépouilla de ses franchises et fit raser ses murs.

Paul de Beaujeu, seigneur de Beaujeu et de Villers-Vineux, mourut, en mars 1590, au château de Magny d'Anigon, dont la jouissance lui avait été accordée en récompense de ses services. Il eut un fils, dont il est fait mention dans la guerre de 1587 [VI, 235 b]. Sa sœur *Étiennette* avait épousé, avant 1575, Honoré *de Franquemont*, seigneur de Hommay.

3. Beaujeu, guidon de la compagnie d'hommes d'armes de l'amiral Coligny, presque seul capitaine échappé, à la tête de trente cavaliers, au désastre subi par Genlis, près de Mons, en août 1572 *(Mém. de la Huguerye* I, 124, 127). Nous ignorons s'il est le même que le précédent ou s'il a quelque rapport avec Christophe, baron de Beaujeu et seigneur de Jeaulges, réfugié en Suisse en 1576 et auteur d'un volume de vers imprimé à Paris, in-4° 1589.— Voyez encore plusieurs personnes de ce nom citées par Haag : [III, 390, 501; IV, 326; VII, 322; IX, 231].

4. Beaujeu, pasteur de Moëse au synode de Gap, 1603, et un autre, pasteur de S. Mesme, en 1616-20.

5. A l'époque de la Révocation de l'édit de Nantes, un Beaujeu était lieutenant dans le régiment de Schomberg.

BEAUJOUR, famille originaire de Beuville en Normandie (arr. de Caen), qui fut l'une des premières du pays à se séparer du catholicisme. Elle embrassa les doctrines de la Réforme aussitôt qu'elles apparurent en Basse-Normandie et les a reprises dès qu'il a été possible de le faire. Son premier auteur, Pierre, était né vers 1540; mais elle n'a point marqué d'ailleurs. Aujourd'hui, ses principaux représentants sont : M. David Beaujour, membre du Conseil général du Calvados, longtemps président du tribunal de commerce de Caen, et M. Sophronyme Beaujour, son frère, notaire honoraire, auteur d'un récent volume intitulé : *Essai sur l'église réformée de Caen;* 1877, in-8° 600 pages. M. S. Beaujour avait déjà fait imprimer autrefois un recueil analytique des actes de l'état civil et autres titres utiles (au nombre de 977) qui intéressent les siens *(Généalogie de la famille B.;* Caen, Woinez, 1846; 155 p. in-8°) et qu'il a voulu mettre à l'abri de la destruction pour l'avenir; travail méritoire que les familles feraient bien d'imiter. Voyez aussi *Bull.* XXII, 95.

BEAULAC (Cassagnet, seigneurs de) famille protestante de Guyenne [VII, 456 b]. Un d'eux fut tué à Paris lors de la Saint-Barthélemy : « Le fils du sieur de Beaulac chez *Briquemaut* le père » (*Crespin*, f° 783).

BEAULARD (Jérémie), peigneur de laine à Sédan, réfugié avec sa famille (4 personnes) à Berlin, 1700.

1. BEAULIEU (Philibert de), « minuisier », fils de feu Girard, de Bourg-en-Bresse, réfugié à Genève avant 1537, reçu bourgeois le 15 août 1547. — (Jehan de), « tissoctier, de Poitiers », habit. à Genève, août 1551. — (Pierre) et Ysabeau *Puysart*, mariés au temple de Loudun, 1570. — (Pasquier), « tondeur de draps d'Orléans, ci-devant habitant à Paris », reçu à Genève, 5 nov. 1572. — (... de), capitaine, tué au siége du Brouage, 1577 [VII, 291 a]. — (Charles), fils de Paul et de Judith *Lescuyer*, baptisé à Charenton, avril 1655. — (...), chirurgien, réfugié à Avenches, Vaud, 1667-71. — (... de), médecin à Baugé, abjure, 1681 [IV, 90 b]. — (Jacques), du Poitou, galérien, 1687 [X, 412]. — (Gabriel de), gentilhomme de Normandie,

officier, reçoit un secours à Genève pour se rendre dans le Brandebourg, 1700. — (Anne), de la Normandie, veuve, 83 ans, assistée à Londres, 1703. — (Noble Jacques de), du Vivarets, capitaine en Hollande, naturalisé Suisse, 1701 [VI, 324 b]. — (Marie-Magdeleine de), sœur du précédent, inspectrice de l'hôpital des réfugiés à Lausanne, 1688-98. — (Elisabeth), d'Autun, veuve, 76 ans, assistée à Londres, 1703. — (Elisabeth), d'Orléans, 23 ans, veuve, *id.*, 1708. — (Louise), veuve d'un chirurgien de Niort, 77 ans, *id.*, 1703 à 1706. — (Henry), de Saint-Maixent, avec femme et enfant, reçoit un viatique à Genève pour aller en Allemagne, 1710. — (Jean de), inscrit parmi les bourgeois assistés (22 l., 3 sh., 7 d.) en Angleterre, 1721-23. — (Mlle de), de Sédan, enfermée au couvent de Soissons, 1687 (Tt 103, 239). — (Mlle de), enfermée à l'union chrétienne de Loudun, 1726. — (Pierre), de Mainxe en Angoumois, emprisonné pour cause de religion en 1746.

2. Beaulieu, ministre à Sens, 1561. (*Lettres de Calvin* et *Bull.* XIV, 319). — Divers ministres de ce nom aux synodes de Nîmes, 1572; Montauban, 1594; Montpellier, 1598; Argenton, 1607; Gergeau, 1620. — Beaulieu-Hèves projette d'aller évangéliser les îles d'Amérique, 1646. (*Bull.* IX, 1416). — Voy. Le Blanc de Beaulieu, pasteur de Senlis, et Liévin sieur de Beaulieu, pasteur d'Avernes, en l'Ile de France, auteur de l'*Evangile de Rome.*

3. Diverses seigneuries de Beaulieu, voy. Bazin ci-dessus t. 1, col. 1083, Courtenay, Fortet [VI, 28 a], Genac, Grelier [V, 362 a], de Mons [VII, 395 b], Marconnay [VII, 225 a], De Normandie [VIII, 24 a], d'Outreleau [VII, 225 a], de Tascher [IX, 342 a].

4. BEAULIEU (DE), famille de Rennes qui a professé le protestantisme dès sa première apparition en Bretagne. Le sr de Beaulieu, procureur au parlement de Rennes, est le premier de ce nom que la France protestante peut revendiquer avec certitude. Dès l'année 1559, nous le voyons s'employer avec zèle à accompagner les nouveaux pasteurs et à les présenter aux églises qu'ils devaient desservir. C'est ce qu'il fit en particulier le 1er mai de cette année, en faveur de *Dugravier*, qu'il conduisit dans ce but jusqu'à Vitré. Dès qu'un consistoire fut organisé dans cette contrée, de Beaulieu en devint membre. Il avait épousé Denise *du Claray*, également de Rennes, et d'une famille de robe gagnée aux idées nouvelles. — Jacques de Beaulieu, vraisemblablement fils du précédent et comme lui ancien du consistoire de Rennes, représenta la Bretagne au synode national de Tonneins, 3 mai 1614. Il avait épousé Jacquette, fille d'*Ecoufflart* sieur de Mesmenier, famille qui avait souffert pour la religion. Il en eut une fille, Anne, baptisée en 1594 à Vitré. — César de Beaulieu, pasteur à Quintin de 1675 à 1685, se rattache très probablement à la même famille. Peut-être même était-il fils de Jacques. Il épousa Suzanne, fille d'Olivier *du Pré* et d'Ester *Chapeau*, originaire de Rennes, qui s'était réfugiée à Quintin dès 1650 et qui s'y trouvait encore à la Révocation dans une grande misère. Du mariage de César de Beaulieu avec Suzanne du Pré, était né un enfant, Henry, qui fut baptisé le 18 octobre 1676, dont furent parrain Isaac *Gouyquet* sieur de Saint-Eloi, et marraine Henriette de Monbourcher du Bordage. Voici en quels termes le marquis de Lacoste, lieutenant pour le roi aux quatre évêchés de la Basse-Bretagne, parle d'Ester Chapeau dans les notes manuscrites qu'il a laissées, concernant les convertis de son gouvernement. « Elle a une fille en Angleterre, mariée à l'appelé Beaulieu, ministre autrefois à Quintin, lesquels furent obligés de se sauver, étant décrétés pour des impiétés et profanations horribles par eux commises dans la ville de Quintin. » Cette note est de 1685 et voici les faits « horribles » auxquels elle se rapporte. En 1682, Beaulieu fut accusé de se procurer des hosties et de les fouler aux pieds en présence de ceux qu'il voulait faire changer, en leur disant : Si c'était là un Dieu, souffrirait-il ces outrages ? Mais l'historien Élie Benoit, dont on connaît l'exactitude et la bonne foi, nous donne

le mot de cette affaire. « Tout le fondement de cette imposture, dit-il, est que Beaulieu, dernier ministre de Quintin, aimait à faire des prosélytes et y réussissait. Cela le rendait odieux aux catholiques qui voulurent lui faire pièce, et subornèrent une femme, qui alla déclarer que pour séduire une catholique, il lui avait dit de lui apporter une hostie consacrée, qu'il jetterait dans le feu en sa présence, pour lui faire voir qu'elle serait consumée comme un morceau de pain ordinaire. Il ne se trouva nul autre témoin que cette femme, qui ne put dire qui était cette catholique que le ministre avait voulu séduire, ni de qui elle tenait ce qu'elle venait dénoncer. Elle soutint seulement qu'elle l'avait ouï dire. Sur cela, on décréta contre Beaulieu, qui n'osa se mettre à la discrétion des juges bretons, gens sans humanité et sans équité, quand il s'agissait de la religion. »

Beaulieu et sa famille se sauvèrent donc en Angleterre. Le 15 décembre de l'année 1682, il obtint des lettres de naturalisation. A cette date en effet, nous trouvons dans une liste des étrangers, protestants et autres, résidant en Angleterre (*W. Durr-Cooper*) : César de Beaulieu, ministre. (Vaurigaud).

5. BEAULIEU (Eustorg de). — Beaulieu en Limousin ou mieux Beaulieu-sur-Ménoire, à huit lieues de Cahors, est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Corrèze et compte 2,500 âmes. C'était donc une seigneurie de quelque importance.

Vers les premières années du xvie siècle (nous ne pouvons préciser) naquit dans la famille des seigneurs de Beaulieu un garçon que l'on nomma Eustorg [Haag II, 93], du nom d'un saint du pays. Il est à croire, d'après un acte de partage qui remonte à l'année 1467 [1], que le père s'appelait Raymond; l'acte spécifie un échange entre Raymond seigneur de Beaulieu, et son frère Jehan seigneur de Laveau, concernant divers biens de la succession de Jehan de Beaulieu leur père. La mort de Raymond arriva peu de temps après la naissance d'Eustorg.

[1] Analysé dans la collection Gaignières. Bibl. nat. ms. fr. 22421 f° 179.

Celui-ci se trouvait le dernier de sept enfants, quatre fils et trois filles, qu'éleva dame Jeanne *de Bosredon* (de Bosco rotundo) leur mère. Le patrimoine était indivis entre eux, car le père était mort sans testament; mais l'aîné des fils, Jean, devenu majeur, exigea un partage; Eustorg y fut représenté par un curateur infidèle, à ce qu'il dit, et ce qui est certain c'est que pour être fils de bonne maison il n'en fut pas plus riche. Mais il avait reçu en naissant les plus jolis dons de l'esprit : il était poète et musicien. Tout jeune, il composait des chansons et s'accompagnait lui-même sur l'épinette et le manicorde. Il jouait surtout de l'orgue, et au lieu de choisir entre l'épée, l'église ou la robe, comme tous les jeunes gentilshommes, il débuta dans la carrière, en 1522, par l'emploi d'organiste de l'église de Lectoure. Il ne s'y tint guère, il est vrai, car l'année d'après il était à Tulle, enrôlé dans la bazoche. Mais en feuilletant les recueils de vers qu'il publia plus tard, et qui sont la principale source où se puissent découvrir les détails de sa vie, rien ne témoigne de son zèle pour l'étude de la jurisprudence, tandis que plusieurs pièces le montrent bazochien joyeux versifiant pour les fêtes publiques, pour le théâtre et pour l'amour. On a de lui un « Rondeau présenté par le Roy de la bazoche de Tulle (Eustorg lui-même, probablement) à M. de Monchenu (senneschal du pays de Lymosin) le jour qu'il y fit son entrée; » — une « Ballade mise en ung tableau à la porte de la maison d'une chapelle qu'il y a en la ville de Tulle, intitulée *la Paovrette*, » chapelle ou abbaye pour rire et pour boire, qu'improvisaient volontiers les bazochiens et autres étudiants en vue d'alimenter leurs jeux avec l'argent des bons bourgeois; — une « Istoire moralle de l'enfant prodigue, » mystère précédé d'un prologue (ou « ballade dissonante ») qu'un des acteurs récitait avant la représentation; — enfin une série de pièces adressées à la dame de ses pensées [1]. Ces dernières sont les plus sérieuses;

[1] Ces ballades et autres morceaux poétiques se trouvent dans le recueil intitulé : *Les divers rapportz.*

elles sont faites pour une jeune fille de noble maison qu'il désirait épouser, Mlle Charlotte de Maumont, sa cousine. Elle le refusa, lui renvoya, en vers aussi, ses vers et ses présents, et il est possible que ce soit par une inspiration de dépit ou de chagrin qu'Eustorg de Beaulieu soit alors entré, comme il le fit, dans la vie ecclésiastique. Dans deux de ses ouvrages, imprimés en 1529, il réunit à son nom la qualification de « prêtre. »

Cette même année, il intenta un procès à sa famille en rescission du précédent partage. Ce n'est point à sa louange, car il se fondait sur ce que l'un de ses frères étant mort on devait diviser l'hoirie paternelle en six parts, tandis qu'on en avait fait sept afin d'en laisser une à la mère. Sa réclamation, portée d'abord au sénéchal de Limousin, vint en appel au parlement de Bordeaux, où il gagna son procès; mais le lendemain il envoyait des rimes au greffier pour l'apitoyer sur ce qu'il n'avait pas de quoi payer les frais d'expédition de la sentence.

Noble seigneur, plus que très humblement
Me recommande à ta bénigne grâce;
T'advertissant qu'ay eu, n'a pas gramment,
Pour moy l'arrest qu'on présente à ta face.
Mais on m'a dict (dont ne sçay que je fasse)
Qu'oultre dix francz ou plus, qu'il m'a cousté
Pour le signer deux escus te baillasse;
Et, quoy qu'il feust, que point n'y reculasse.
Qui me vient pis qu'avoir mal de costé!

A ceste fin te plaise doucement
Avoir esgard, sans user de menasse,
A moy paovret qu'ay esté longuement
En cette ville, où mon seul bien pourchasse.
Et s'il te plaist que la peau, maigre ou grasse,
Où fut dès hyer mon dict arrest bouté,
Soit modérée à somme aultre, plus basse
Et ton signet... Je feray la grimasse,
Trop plus dehait[1], qu'ung qu'a mal de cousté.

En cette ville de Bordeaux où il était resté longuement, remplissant le rôle de solliciteur, il s'était créé des relations avec plusieurs magistrats, et il écrivait assez familièrement à très noble seigneur M. maistre Nycolle Arnoul seigneur de Saint-Simon en Saintonge, conseiller, et à scientifique seigneur M. maistre Bernard de Lahet, advocat du Roy au parlement de Bordeaux. Dans ce dernier, il avait même eu un confrère en joyeuse vie qui, malgré la disette (en 1529), n'avait pas moins fait bonne chère ; il lui rappelle leurs bonnes soirées :

Que bien souvent, ains que t'aller gesir[1]
Pour de soucy et peine estre délivre
Sy tu trouvois de musicque aucun livre
Toy, Blaise et moy chantions jusqu'à mynuict
Sachant que dueil ne prouffite mais nuit.

La ressource et la vraie profession d'Eustorg de Beaulieu, à cette époque de sa vie, était de donner des leçons de musique. Il entra pour quelque temps au service d'une grande maison, celle de dame Anthonye de Polignac, femme de Godefroy de la Tour, et fut le précepteur de ses enfants. Il donnait aussi des leçons à Marguerite de Lahet, fille de l'avocat général, et il leur avait fait faire la connaissance d'un musicien célèbre, Clément Jennequin. Il vécut un peu plus tard au service de François de la Tour, vicomte de Turenne, pour lequel il composa, 1532, une épitaphe en vers; il y était encore en 1534. De là il passa dans la famille de Tournon, l'une des premières du Vivarais, et il eut pour élève Mlle de Tournon, qui voulait le faire nommer évêque ou abbé, mais dont il refusa les bons offices, dit-il dans ses vers[2]. Enfin, il était à Lyon en 1536.

Il y arriva muni d'une lettre de recommandation de sa cousine Charlotte pour messire Charles d'Estaing, chanoine et comte de Saint-Jean de Lyon, qui l'introduisit dans la maison la plus brillante de Lyon à cette époque, celle de la dame du Perron chez qui se rendaient « prélats, princes et roys, » dit Eustorg dans des vers qu'on pourrait croire exagérés. Mais il dit vrai. Marie-Catherine de Pierrevive, fille et femme de riches marchands épiciers[3] et banquiers, membres de l'échevinage lyonnais, était depuis 1516, épouse d'An-

[1] Défait, accablé, *degistatus* ou *dejactatus* ; quoique Littré (*Dictionn.*) d'après l'école de Diez, aille chercher l'origine de ce mot dans le scandinave.

[1] Avant de l'aller coucher.

[2] *Les divers rapportz*, rondeau 55.

[3] L'épicier, alors, pouvait être le négociant directement en rapport avec l'Orient pour l'échange des produits ; ce que nous appelons un armateur.

toine de Gondi, sieur du Perron. C'était une femme des plus séduisantes, des plus adroites, des plus dépravées aussi (voyez Brantôme et Lestoille), qui commençait à ce moment une fortune extraordinaire en s'insinuant, avec son mari, dans la maison de Catherine de Médicis, dont elle garda jusqu'à son dernier jour (1574) la confiance intime. Elle et son mari devinrent gouverneurs domestiques des enfants de France; leur fils, Albert de Gondi, image de sa mère, leur succéda dans cet emploi auprès de Charles IX enfant, et fut ensuite ce comte et maréchal de Retz, tristement fameux, sur qui pèse, après Catherine et le duc d'Anjou, la plus lourde part de la Saint-Barthélemy. Accueilli dans une telle maison jusqu'à donner des leçons de musique à Mlle Hélène de Gondi[1], ayant également accès auprès du gouverneur de la ville, Pomponio Trivulce[2], d'ailleurs familier par sa naissance et ses talents avec tout ce que Lyon comptait de plus brillant dans la noblesse, la finance et les arts[3], Eustorg vit donc cette fois la coupe de la fortune approcher de ses lèvres. Il n'en profita pas, et malgré ses accointances avec les gens de vie joyeuse[4], malgré sa propension aux vers licencieux, parfois même orduriers[5], il semble avoir apporté à Lyon ou y avoir enfin compris les sévères instructions de la Réforme. En 1536 et 1537, il y fit des vers en l'honneur d'Érasme, il traduisit un opuscule de Melanchton, il adressa ses louanges poétiques à la reine de Navarre sœur du roi, Marguerite d'Alençon, lorsque la Sorbonne sévissait contre le « Miroir de l'âme pécheresse » composé par cette princesse; il attaqua les Jacobins dans une satyre irrévérencieuse à l'égard du dogme[1]. Mais la répression grondait menaçante autour de lui; il tourna les yeux vers la terre d'asyle la plus proche et se rendit en hâte à Genève.

Il a pris soin de nous apprendre lui-même dans une pièce de vers intitulée « Dieu-gard aux citoyens et habitans de la noble cité de Genève, » qu'il entra dans cette ville le 1er mai 1537. A cette époque les Genevois manquaient de ministres, la Réforme n'étant établie officiellement chez eux que depuis deux ans; et leurs chefs spirituels, Farel et Calvin, avaient adressé récemment au Conseil un avis sur le chant des psaumes à introduire dans les églises. C'étaient deux raisons pour attirer Beaulieu; mais il ne s'arrêta que peu de temps en cet endroit et continuant son chemin, il alla s'établir dans le pays de Vaud. Où? C'est ce qu'il nous dit dans une épître qu'il adressa en 1542 à Clément Marot, alors à Genève, pour l'inviter à venir le voir et dans laquelle il commence par s'écrier qu'il y a cinq ans qu'il soupire après une si bonne fortune, ce qui nous reporte juste à 1537[2].

Vien-t'en vers moy, car suis en un village
Tout circundé d'arbres, fueille et ramage,
Là où je n'oy que cors de pastoureaulx,
Voix de brebis, vaches, bœufs et taureaulx.
Frère très cher, je t'ay voulu escripre...
Car cinq ans a qu'ay esté en soucy
Pour y trouver aucun de mon lignage
Ou, pour le moins, gens de mon voisinage.

Et l'on apprend par une autre épître que le poëte adresse à son ancienne écolière, Mlle de Saint-Simon, que cette résidence champêtre où il vivait était

[1] On voit par ses poésies qu'il en donnait aussi à Jean du Peyrat, fils d'un magistrat du Parlement, et vraisemblablement à « la générale de Bretagne » qui jouait de l'orgue et de l'épinette.

[2] Dans un dixain qu'il lui dédie, il l'appelle « son maître. »

[3] Il célèbre dans ses vers Antoine du Moulin, le poëte Maurice Scève, François Blecheret, Christophe de Signolles, Antoine Mellin, Louise Perréal probablement fille du grand artiste Jehan Perréal architecte de l'église de Brou, et le musicien François de Layola. Il se rencontra aussi à Lyon avec son compatriote Cl. Marot.

[4] Recu il de chansons à trois et quatre parties. (Il ne s'en est conservé que les paroles). — Vers « pour la statue de Bacchus de neige que les peinctres de Lyon firent pour leur plaisir; » — Dixain « mis au may que les painctres de Lyon plantarent en leur rue. » — Placards ou affiches versifiées pour la représentation du Mystère de Choré, Dathan et Abiron.

[5] Voy. plus loin, à la bibliographie, l'affaire de son Blason du corps féminin.

[1] « Coppie de l'instrument et mémorial de la perte du Dieu des freres jacoppins de Lyon. » Il s'agissait d'un vol d'hosties.

[2] Par coïncidence fortuite, une liste de réfugiés français au pays de Vaud, qui nous est communiquée par un érudit de Lausanne, M. J.-F. Picard, contient cette mention : « de Beaulieu soit Prevot ou Prevost, à Orbe, originaire du Poitou, » sous la date 1563. Il s'agit là d'un autre Français : François *Prevost*, « seigneur de Beaulieu au diocèse de Poitouz, » coacheteur en mai 1557 avec un autre gentilhomme réfugié, « noble Julian *David* seigneur du Perron diocèse de Constances » d'une terre située dans la commune du *Lieu* (Val-de-Joux).

nommée : « Thierrin, au pays de Savoye. » C'est Thierrens[1] au bailliage de Moudon, joli village verdoyant assis sur les premières pentes du Jura et qui devait légitimement se dire « en Savoye » quand messieurs de Berne n'en étaient les maîtres que depuis l'année précédente en vertu d'une conquête que les traités n'avaient pas encore régularisée.

Il paraît donc qu'Eustorg de Beaulieu fit sa résidence à Thierrens de 1537 à la fin de l'année 1542 ; en quelle qualité, c'est ce que vont éclaircir deux lettres (latines) que Viret et Calvin s'écrivirent sur son compte[2]. Ils l'appellent Hector et en effet il avait accepté du goût délicat de la belle société de Lyon cette métamorphose de son rude patron limousin[3].

« Hector dont tu as, je pense, entendu parler d'ailleurs (écrit Viret), devant partir pour Genève m'a prié de t'écrire en sa faveur, ce que je n'ai pu lui refuser. Je n'exposerai pas longuement l'affaire car il la récitera assez prolixement lui-même quand il sera là. Il a travaillé plusieurs années à traduire quelques psaumes et les épitres de saint Paul en vers français[4]. J'en ai parfois lu en passant des morceaux qui ne me paraissent nullement à dédaigner. Il en est venu à vouloir demander à Girard[5] si peut-être il ne voudrait pas l'imprimer. Mais il trouvera, je crois, la réponse que je lui ai faite à l'avance : c'est que voulant faire imprimer aussi les notes musicales qu'il a jointes au texte, Girard ne pourra pas, quand même il serait prêt à lui prendre le livre. C'est tout ce qu'il veut obtenir de toi et de plus, il m'a instamment sollicité pour que je te prie d'avoir la bonté d'examiner son ouvrage. Il sait qu'on n'imprime rien là-bas qui n'ait été d'abord examiné par vous. J'ai allégué tes occupations et lui ai dit que tu avais trop d'affaires pour t'occuper à lire les livres qui s'impriment là-bas. Pour que tu saches bien ce qu'il veut, il te prie, soit que tu le lises ou que ce soin soit confié à tes collègues, de l'expédier le plus promptement possible et il désire aussi être présent afin de lire lui-même aux examinateurs, d'abord pour leur diminuer l'ennui, puis parce qu'il tient à ne pas abandonner son exemplaire tant qu'il ne sera pas imprimé. Si cela ne se peut ainsi, j'aimerais que l'on s'en rapportât à moi, mais j'ignore si c'est bien convenable. Tâche qu'il comprenne que je t'ai sérieusement écrit sur ce sujet ; car si Girard ne veut pas imprimer, toute cette peine sera inutile... Hector te racontera ce que Capunculus a écrit à la classe de Payerne sur tes Institutions chrétiennes. »

Cette lettre est du 11 mars 1545. La réponse de Calvin, écrite le 15, montre qu'à cette dernière date il avait reçu la visite du poëte et que MM. de Genève s'en étaient remis à Viret du soin d'examiner non-seulement les traductions en question, mais quelques chansons que Beaulieu avait apportées. Calvin avertit seulement son correspondant de veiller à ce que les dites chansons ne contiennent pas d'outrages contre les princes[1]. — Le volume de vers parut en 1546 (sous le nom de *Chrestienne resjouyssance)* mais sans musique.

L'auteur prend, sur le titre de l'ouvrage, le titre de Ministre évangélique ; il était donc très-probablement le pasteur de Thierrens, église relevant du consistoire de Payerne. C'est pour cela que Viret l'annonce à Calvin comme pouvant le renseigner sur ce qui s'est fait dans la classe (soit consistoire) de Payerne, qu'il parle dans ses ouvrages divers de d'Erlach, Diesbach, Watenwil ou autres seigneurs Bernois et qu'il cite particulièrement Claude Fiva et Richard du Bois qui étaient deux minis-

[1] Qu'on écrivait aussi Thierrins et qu'on prononçait Thierrin; comme le village tout voisin, Warrens, bien connu par sa dame, l'amie de J.-J. Rousseau, se prononce Vouarran.

[2] *J. Calvini opera quæ supersunt omnia*, éd. G. Baum, E. Cunitz, Ed. Reuss (Brunsvigæ in-4°) tome XII (1869), p. 45.

[3] « Mme Helayne de Gondy, lyonnoise, pour lors son esculière, laquelle en lieu de Eustorg l'appeloit Hector. » (*Les Divers Rapports* ; voy. la bibliogr.) — L'oreille parisienne aussi sentait le besoin d'adoucir ce nom : « Messire *Estor* de Sainte-More » (en Anjou) dans les titres de la confrérie de S. Jacques en 1418. (*Archiv. hospit. de Paris*, par H. Bordier, p. 123).

[4] En effet il en parle à Marot dans l'épître que nous avons citée.

[5] Jean Girard, l'imprimeur alors en renom à Genève. Voy. la notice qui lui est consacrée dans le *Catéchisme de Calvin*, 1878, par T. Dufour, p. CLXXIV

[1] Ne asperius principes alicubi perstringeret, quod memoria tenebam ante annos septem nescio quid tale ab eo profectum.

tres, de Payerne également.

Beaulieu quitta Thierrens en 1547, forcé par les pasteurs vaudois ses collègues de se démettre comme ayant commis quelque méfait que nous ignorons. Il semble dès lors errer de divers côtés. En 1548 il se fait inscrire sur les registres de l'université de Basle. La même année il faisait imprimer dans cette ville un nouveau recueil de poésies et l'y faisait réimprimer en 1550. Viret et Farel écrivirent (10 et 17 octobre 1549) leurs plaintes à l'imprimeur Oporinus, de ce que les pasteurs qu'Eustorg avait scandalisés étaient attaqués dans sa préface. *Astorgum*[1] *qui multum ecclesias offendit*, écrit Farel, et il prie le typographe baslois de ne pas laisser d'honnêtes gens *levissimi hominis morsibus lacerari*.. En 1549 on trouve Eustorg à Berne, se plaignant, c'était son habitude, des faux frères et des méchants ; il passe vers la même époque une année entière à Bienne, peut-être y vivant de ses leçons de musique, et il semble avoir tenté, mais vainement, de rentrer dans les fonctions pastorales à Strasbourg. Enfin un ministre de Basle Joannes Gastius, a laissé un Diarium ou journal dans lequel on lit que le studiosus Hector, autrement appelé Eustorgius, est mort le 8 janvier 1552 dans l'état condamnable d'une pauvreté qui n'était qu'apparente *(ptochoplusius)*, dit-il. Ce riche avare a laissé, dit Gastius, 160 florins du Rhin, savoir 150 dans sa braguette (in caligarum theca pudendorum) et dix dans sa valise. Il avait toujours passé pour très-pauvre et s'était fait sustenter à Basle par le dr Amerbach au moyen du *stipendium* d'Érasme. Aussi ne laissait-il personne approcher de lui et il est mort seul, d'hydropisie, quoique fort maigre[2].

Cette fin n'est que trop bien d'accord avec les commencements du jeune homme qui faisait un procès à sa mère. Et cependant notre Eustorg, vrai artiste et mélange bizarre de mal et de bien, malgré les tares de son caractère, aimait passionnément sa famille et sa religion. Dans son épître à Marot il se reposait sur lui, son voisin, disait-il :

Ayant espoir que par toy Dieu révèle
A mes parens de moy quelque nouvelle
Car possible est que quand tu escripras
A ta maison, si très clément seras,
D'œuvre et de nom que sans trop de contraindre
A mes parens lettres feras attaindre.
Lesquelz vouldrois de par Dieu advertir
Qu'à Jésus-Christ se veinsent convertir.

L'Espinglier des filles, petit livret de morale amusante qu'il publia, comme nous l'avons dit, à Basle en 1548, était dédié à Claude *de Damas* demoiselle de Mareul en Berry ; la seconde édition, 1550, l'est à Magdeleine de Beaulieu, nièce de l'auteur et convertie alors à la foi protestante. Ses vœux étaient donc en partie accomplis. Ils le furent outre mesure bientôt après, car les choses étant dans l'état qui vient d'être dit, il nous paraît impossible de ne pas attribuer à la famille d'Eustorg les renseignements qui suivent :

« Guillaume de Beaulieu est condamné par le sénéchal de Limousin à être brûlé vif *à petit feu* pour crime d'hérésie. Il interjette appel auprès du parlement de Bordeaux et on l'amène en conséquence dans cette ville ; mais la sentence y est confirmée ; année 1551. » (Communication tirée des archives dép. de la Gironde et qui nous est fournie par M. E. Gaullieur[1], archiviste).

On se rappelle qu'Eustorg avait un frère aîné prénommé Jean. Un Jean de Beaulieu, peut-être est-ce le même, était réfugié à Genève en 1552. Dans la précieuse bibliothèque protestante de M. Adolphe Gaiffe, à Paris, se trouve un bon exemplaire relié en parchemin du traité de Calvin : *De scandalis quibus hodie plerique absterrentur, nonnulli etiam alienantur a pura Evangelii doctrina* ; Genève, 1550, in-4°, sur les gardes duquel un ancien propriétaire du livre a mis en très-belle écriture une douzaine de sentences évangéliques ou philosophiques soit latines soit françaises et, sur le titre, les lignes suivantes :

[1] Farel se joue ici par la transformation d'*Eu*storge en son contraire *As*.orge. Voy. ci-dessus t. I, col. 468, ligne 30.

[2] Tous les renseignements contenus dans cet alinéa sont de sources sûres quoique de nous ignorées. Nous les tenons de l'obligeance de M. Herminjard.

[1] Conf. ci-dessus, t. I, col. 647.

Sum Johannis a Bello loco[1] *et amicorum.*

Ex donis doctissimi Johannis Calvini. Anno salutis humanæ 1552.

Ultima semper expectanda dies homini est (Ovid.).

Dominus Calvinus dono me dedit Joanni a Bello loco. Anno dni 1552.

C'est probablement le même Jean de Beaulieu qu'on trouve ministre à Blamont, comté de Montbéliard, en 1554. Et il faut ajouter que l'une des sentences écrites sur la même garde est datée, de la même main : 1584.

Enfin une liste de religionnaires, frappés par le parlement de Toulouse en 1562, liste dont on pourra juger l'énoncé car nous allons la donner en entier tout à l'heure, porte un « Beaulieu ministre, » au nombre des condamnés à mort. Voy. ci-après col. 61.

Il est donc bien à craindre que dans la personne de notre poète et musicien Eustorg, nous n'ayons si longuement décrit la vie que du moins digne des membres de cette noble et vénérable famille des seigneurs de Beaulieu du Limousin. Il nous reste encore cependant à énumérer ses ouvrages [2].

I. *Les Gestes des Solliciteurs*
Où les lisans pourront cognoistre
Qu'est-ce solliciteur estre
Et qui sont leurs réformateurs.

Imp. à Bourdeaulx, le 23 de aoust l'an 1529, pet. in-4° goth. de 10 ff. à long. lignes. On lit au 2e f. : *Les Gestes des Solliciteurs composés par maistre Eustorg de Beaulieu prestre.* — Autre tirage, portant à la fin : Imprimé le 27e jour de juliet 1530.

II. *S'ensuyt de Pater et Ave des Solliciteurs de procès,* surnommez bateurs de pavé, de crédit souvent repoussez. Sans lieu ni date; 4 f. in-4° goth.

III. [3] *Sept blasons anatomiques du corps féminin* (vers 1535 ou 1536).

Les *blasons,* de mode alors, étaient de petits poèmes descriptifs dont les auteurs prétendaient énumérer toutes les vertus ou tous les défauts que pouvait avoir un objet. Eustorg décrivait ainsi l'œil, le nez, la joue, les dents, la langue, la voix des femmes, et l'on comprend, sans être obligé de le voir, qu'il arrivait aisément dans cette sotte revue aux détails les plus malséants. Il y fut même assez grossier, assez sale, pour révolter ses contemporains, lesquels n'étaient cependant pas gens à délicatesses. Il parut bientôt un « Blason des blasonneurs des membres féminins, » dont l'auteur est demeuré inconnu et, à Paris, un « Blason contre les blasonneurs » par le libraire Gilles Corrozet, pour la défense des bonnes mœurs. Eustorg répondit par une pièce intitulée « L'excuse du corps pudique, » et la polémique ne s'arrêta pas là; mais Eustorg vécut assez pour sentir la tache dont il avait souillé sa vie par des plaisanteries aussi méprisables.

On n'a pas l'édition qu'Eustorg donna de cette pièce; mais il la reproduisit dans son recueil ci-après, intitulé : *Divers rapportz.* Elle est aussi réimprimée dans les ouvrages suivants : *Les blasons anatomiques* du corps féminin, ensemble les contre-blasons; Paris, l'Angelier, 1550, in-16. — Id. Paris, Chrestien; 1554 in-16. — *Les blasons et contre-blasons* du corps masculin et féminin; Paris, veuve Bonfons (v. 1555), in-16. — *Blasons,* poésies anciennes recueillies par Méon; Paris, 1807, in-8° (p. 53-64). — *Les blasons anatomiques,* reproduction de l'éd. de 1555, Amsterdam (Bruxelles; Mertens), 1868 in-16, par M. Paul Lacroix.

IV. *Chansons à trois et à quatre parties* (Lyon?) vers 1536.

Les *Divers Rapportz* nous ont conservé le texte de ces chansons, qui sont au nombre de douze, commençant par : Chanson à la louange de l'art de musique, laquelle, ensemble les aultres, l'aucteur a composées en note musical-

[1] A Bello loco, tandis que la forme constante dans les textes du moyen-âge français, pour l'appellation géographique, est *de Bello loco.* Nulle difficulté sur ce point dès qu'on est dans le XVIe siècle; l'affectation du bon latin antique est une mode de la Renaissance.

[2] Travail que nous empruntons à M. le baron James Ed. de ROTHSCHILD, qui a bien voulu nous abandonner provisoirement cette partie de la préface destinée à une édition qu'il se propose de publier des Œuvres complètes du poète.

[3] Les « Cinq placards plaqués par les painctres de Lyon » et la « Ballade dissonante pour... l'histoire morale de l'enfant prodigue, » cités par MM. Haag, sont des pièces insérées dans les recueils suivants d'Eustorg. La dernière a été réimprimée seule, mais plus tard. (Anvers, 1584; Lyon, s. d., chez F. Rigaud, 128 p. in-16.)

lement à 3 et 4 parties, avec d'aultres choses en quatre livres à part.

La partie musicale de l'œuvre s'est perdue de bonne heure; aucun bibliographe ne l'a jamais citée.

V. *Les Divers Rapportz.* Contenant plusieurs rondeaulx, dixains et ballades sur divers propos; chansons, epistres, ensemble une du coq à l'asne et une aultre au coq; sept blasons anatomiques du corps féminin, etc. (ce titre a 28 lignes); le tout composé par M. Eustorg de Beaulieu, natif de la ville de Beaulieu au bas pays du Lymosin. Lyon, Pierre de Sainte-Lucie, 1537; 92 f. in-8°. — Autre édition : Les Divers Rapportz, contenantz plusieurs rondeaulx, huictains, dixains, ballades, chansons, epistres, blasons, epitaphes et aultres joyeusetez. Paris, Alain Lotrian, 1544, in-8°, 88 f.

VI. *Les Psalmes de David.* translatez d'ébrieu en langue francoyse; 1539, in-8°, sans date de lieu et sans nom d'auteur, mais terminé par une « Exhortation au lecteur fidèle » signée H. D. B. (Petit volume unique, lequel n'a encore été examiné que par son propriétaire M. Henry Huth, à Londres.)

VII. *Chrestienne Resiouyssance.* Composée par Eustorg de Beaulieu, natif de la ville de Beaulieu au bas pays du Lymosin, jadis Prestre, Musicien et Organiste en la faulse Eglise Papistique; et depuis par la miséricorde de Dieu, Ministre évangélique en la vraye Eglise de Jésus-Christ. 1546, 12 aougst, petit in-8° de 8 f. préliminaires 227 p. et 5 f. de table.

VIII. *Le souverain Blason d'honneur* à la louange du très digne corps de Jésus-Christ. Composé par Eustorg autrement dit Hector de Beaulieu, Ministre évangélique, natif aussi de la ville de Beaulieu au bas pays de Lymosin. Et extraict d'un sien livre intitulé « Chrestienne resiouyssance ». Reveu despuis et augmenté par luy mesme comme on verra. Sans lieu ni date; 14 f. in-8°.

IX. *L'Espinglier des filles.* Composé par Eustorg de Beaulieu, Ministre évangélique... Imprimé à Basle, 1548; 8 f. in-8°. Dédié à Claude Damas, damoyselle de Mareul en Berry.

2° L'Espinglier des filles composé par Eustorg, aultrement dit Hector de Beaulieu... Reveu et augmenté par luy mesme, despuis sa première impression, comme on verra.

L'autheur à tous enfans masles (huictain) :

Certes enfans, ce mien petit libelle
Vous peult servir aussi bien qu'aux fillettes
Et en pouvez la chair et corps rebelle
Mieulx atacher que de voz esguilletes.
Lisez-le donc et tournez ses feuilletes
En savourant ce qu'ay dedans escript;
Et en laissant vos quilles et billetes
Suyvez l'enfance et moeurs de Jésuchrist.

Imprimé à Basle, 1550 (8 avril) : 8 f. in-8°. Dédié par l'auteur à noble et honneste fille Magdaleine de Beaulieu sa niepce. Et au v° du titre est cet avis énigmatique : « Si l'autheur ne dédie plus ce livret à une fille qui est nommée en aulcunes précédentes impressions, en cas qu'il en veint jamais entre tes mains, amy lecteur, tu n'en sera pourtant esbahi ne offensé... etc.

3° *La doctrine et Instruction des filles chrestiennes* désirant vivre selon la Parole de Dieu, par Hector de Beaulieu. Avec la *Repentance* de l'homme pécheur. A Lyon, par Jean Saugrain, 1565, in-8°, 27 pag. — C'est le même ouvrage que les deux précédents. Voici les titres des chapitres :

On doit aimer Dieu sur toutes choses. 2. De l'amour qu'on doit au prochain. 3. De l'amour, obéissance qu'on doit à ses parents et à tous autres supérieurs. 4. Receptes spirituelles, pour les cheveux et la teste. 5. Pour la face. 6. Pour les oreilles. 7. Pour les yeux. 8. Pour le nez. 9. Pour la bouche et la langue. 10. Pour le col et la poitrine. 11. Pour les bras et mains. 12. Pour les jambes et les pieds. 13. Pour tous les membres du corps en général, et pour le cœur aussi. 14. Très bonne et approuvée recepte ordonnée par Jésus-Christ, et jadis prinse par copie du bon médecin Saint Luc. 15. Conclusion de l'auteur. La *Repentance* est une sorte d'amende honorable humblement présentée par l'auteur pour ses désordres passés.

Non-seulement les numéros III et IV de cette liste sont restés inconnus des bibliographes, mais les autres sont

des raretés dont il n'existe que des exemplaires presque uniques, savoir : I, dans les biblioth. de MM. de La Roche la Carelle et J.-E. de Rothschild ; II, Biblioth. J.-E. de Rothschild ; V, 1° dans les biblioth. de Versailles et de Troyes ; 2°, à la biblioth. nat. de Paris ; VI, à Londres ; VII, à la biblioth. imp. de Vienne et dans celle de M. le duc d'Aumale ; VIII, à la biblioth. de Zurich ; IX, 1° à la biblioth. de Basle ; 2° et 3° à la biblioth. nat. de Paris.

Lacroix du Maine et du Verdier. — Niceron. — Beauchamps. *Recherches sur les théâtres.* — *Vies* de Colletet.

Condamnés à Toulouse.
1562.

Nous venons de mentionner la condamnation à mort d'un ministre du nom de Beaulieu, appartenant peut-être à la famille qui précède. Ce sera pour nous l'occasion de publier les listes de protestants atteints vers le milieu du XVIe siècle par une série de sentences draconiennes émanées du parlement de Toulouse ; ce qui sera le complément légitime de la série analogue que nous avons tirée pour notre tome Ier (col. 617) des archives du parlement de Bordeaux. Elles nous sont fournies par notre collaborateur, M. Charles Pradel, en ces termes :

« Les listes de condamnés qui vont suivre sont tirées des archives de l'Hôtel-de-Ville de Toulouse (collection des actes administratifs et politiques). Inutile de dire que nous nous sommes efforcés, avec grand soin, d'être exacts dans la lecture, souvent difficile, de ces noms. Il est d'autant plus intéressant de les recueillir et de les fixer que les registres du parlement de cette époque ont été lacérés. Quelques-uns des malheureux huguenots purent échapper, d'autres rentrèrent dans le giron de l'église de Rome, le plus grand nombre furent exécutés. Non seulement le parlement frappait à coups redoublés, mais il agissait avec une telle furie qu'il lui arrive de condamner le même individu deux fois, ou bien de le condamner après l'exécution faite : Témoin l'imprimeur Bodeville, qui fut pendu le 20 mai et condamné le 26. Il est donc certain que ces arrêts servirent surtout à tranformer des massacres en opérations juridiques et à fournir une apparence de légalité pour les confiscations qui devaient parfaire à bref délai l'œuvre des magistrats.

Extrait des noms et surnoms de ceulx contre lesquels a esté ordonné prise de corps, adjournement à trois briefs jours et saisiment de leurs biens, par arrest de la cour de Parlement de Tholose du xxvime jour de may, an 1562 ; premièrement contre :

1. Maistre Adhémar *Mandinelly ;* Pierre *Du Cèdre ;* Jean *Dareau ;* Pierre *Assezat ;* Antoine *Ganelon ;* Pierre *Hunauld* seigneur de Lanta ; Raymond *de Vigne* seigneur de Montesquieu, et Olivier *Pastoreau,* capitouls de Tholose ;
Le seigneur de *Soppets ;*
Ung appelé *Rappin,* de Grenade :
Le seigneur de *Saussens ;*
Maistre Guillaume *Fabry,* clerc du greffe civil ;
Les deux *Jordains* frères ;
Ung appelé *Lainyère,* conseiller au siége du sénéchal de Tholose ;
Maistre Jean *Vitalis,* procureur en la cour ;
Estienne *Ferrière,* marchand ;
Le fils ayné du seigneur de Cépet ;
Le frère de maistre Jean *de Lospital* conseiller en la dite cour :
20. Pierre *de La Gorrée,* banquier ;
Le capitaine *Pins* ayné :
Ung appelé *Lavar,* licentié ;
Marie *Avecque,* la niepce de Deveza ;
Les deux enfants de *Recodère* ; *Pégorier* procureur, jeune ;
Lagrelière, jadis clerc du greffe criminel ;
Le baron *d'Esperce,* neveu de Rogier del Prat ;
Pierre *del Fossat,* marchand de Tholose ;
Jean *Dupin,* chaussatier ;
Maistre *Jean* le bonetier, demeurant près l'église Sainct Barthelemy ;
Autre appelé *Farnon,* aussi bonetier ;
Ung appelé *Savinhac,* gendre de Tabonier ;
Duranty médecin ;
Maistre Gaspard *Cajar,* aussi médecin ;
Lartigue barbier ;
Dominique *Pons,* demeurant à la Pomme ;
La Porte, barbier, demeurant aux Changes.
Ung appelé *Brosse,* aussi médecin ;
40. *Sainct Severin,* secrétaire de l'évesque de Montpellier ;
Barrelles ministre.
Antoine *Botin* apoticaire, demeurant à Roays ;
Ung appelé *Cornac,* n'ayant qu'ung bras ;
Rostang, soliciteur, mary de Catherine de Moncuqi ;

Jean *Mosne*, hoste du dit Barrelles ministre ;
Vascozan, libraire ;
Jean *Le Brun*, seigneur de la Salle ; son fils ;
Le relogeur [horloger] du palais ;
Vithon, advocat en la cour ;
François *Prehon*, pelatier [pelletier?] ;
Bodeville, imprimeur ;
Le Conte, beau frère de Ferrier conseiller en la cour ;
Ung nommé *La Cassaigne*, mary de la Celière ;
Un sieur de *Mondosils ;*
Un nommé *Labroquère*, demeurant au port ;
Le fils de Tabard *de Nos*, jadis capitoul de Tholose ;
Le bastard de *Colomier ;*
Ung appelé *Roques*, capitaine ;
Rogier *Delpont*, bourgeois de Tholose ;
60. *Roux*, procureur en la cour ;
Roux, advocat en la cour ;
Denis *Baillet ;*
Antoine *de Core* ;
Le frère de Janayon ;
Les deux *Prévosts* frères, procureurs en la cour ;
Gilbert, portier du castel Baldares ;
Le seigneur *de Cazeneufve* ;
Capdan, advocat ;
Carpentier, aussi advocat en la cour ;
Pierre *Coffier ;*
Ung nommé *Colin*, du Port Garaud ;
et Pierre *Col Dessus*.

Par arrest du 26 may 1562

Jean *Fagetty ;*
Dominique *de Bons*, barbier ;
Guillaume *Astié ;*
et Jean *Boscatel*.

Par aultre arrest du 27me du dit mois et an 1562

Ung nommé *Ferris*, licencié, et André *de Belot*.

Par arrest du mesme jour

80. Le seigneur de *Mondozils ; du Cedre* et *Assezat*.
Jean *Guy* pelatier, et son fils ;
Jacques *Comberrieu*, contrerolle de la ville ;
Jean *Mandinelly*, marchand ;
Jean *Peyrot* dict Rossignol ;
Guillaume *Fornier*, mercier ;
Maistre *Gaspard* médecin, demeurant à la rue du collége de Foix ;
Le lieutenant du capit. du guet ;
Jean *Reynauld ;*
Ung nommé *Perrolle*, sergent ;
Arrier docteur, demeurant à Thonis ;
Jean *La Fage ;*
Jean *Du Rogié ;*
Ung nommé *Pélissier*, demeurant à Serimière ;
Bernard *Rabastens ;*
François *de Vlino ;*
et Arnauld *de Lespinasse*.

Par aultre arrest prononcé le 30 may 1562

Pons *Arnauld ;*
100. Jean *Boyon ;*
François *Teulié ;*
Jean *Carbonel* dit Périgon ;
et un nommé *Panc*, de Lévignac.

Par autre arrest prononcé le 2me juing

Maistre Antoine *Ferrier*, conseiller du Roy en la cour ;
Jean *Labrohe*, jadis geolier des prisons de la maison commune ;
Ung nommé *Le Tort*, compagnon du guet ;
François et Mathurin *Dablanc* et deux autres, leurs fils, du bourg Saint Bernard, de Villemur ;
Ung nommé *Coderc*, de Vertfelh (Verfeil) ;
Delcros chaussatier, demeurant à la rue d'Agullières ;
La Graille, dict du Bois ;
Ung libraire dict *Barrière*, demeurant à Pargaminières ;
François *Boyer ;*
Joachim *Rechen ;*
Astier soliciteur, demeurant à Saint-George ;
Le seigneur de *Mondosil ;*
Ung clerc de Carreyron ;
120. Simon *Belot ;*
Jean *Demuret ;*
Ung cordonnier dict le provensal, demeurant à Sérimières ;
Estienne *Ferrieres*, grossier [marchand en gros] ;
Ung sien serviteur dict *Benoist ;*
Deux soldats de Baziège, dicts les *Torriés* ;
Durand *Vayssière*, appoticaire ;
Dominique *Pelinier* ;
Bonvilha, dict le seigneur de Saussens, beau fils du seigneur de Montesquieu ;
Ung cordonnier nommé maistre *Noël*, natif de Montauban, demeurant à Sérimières ;
Ung chandelier demeurant à la maison de Ratier licencié.
Jean *de Sainct Felix*, demeurant à la Grand'rue du Salin ;

Jacques *Robert*, voyssaire [boissier, boisselier, tonnelier];
Ung chaussatier nommé maistre *Jacques*, demeurant à la Hale vieille ;
Guillaume *Niel*, chaussatier;
Ung grossier nommé maistre *Antoine*, demeurant à la Hale vieilhe;
Ung nommé *Pollus*;
Autre nommé *Borrut*, fils de Borrut, de la Pomme, serviteurs de ceulx qui tiennent le cabal [le bail] du *dict*;
140. Etienne et François *Ferrières*;
Deux serviteurs d'Olivier Contart, dict le provensal ;
Nadal *Augustin*, cordonnier;
Pierre *Du Jossat*, chaussatier;
Michel, maistre chaussatier, et ses serviteurs.
Les serviteurs d'ung appoticaire nommé *Bertrand*, qui tient le cabal et boutique de feu Charamelle;
Le fils de *Recodere*, garde de sacs.
Ung nommé *François*, tenant sa boutique près Saincte Romane;
Ung solliciteur nommé *Bordes;*
Jacques *Comberieu*, contrerolle de la ville;
Ung pédagogue du susdit Labrohe; *Jantier*;
Guillaume *Cardon*, chaussatier;
Gérauld *Cos*, chaussatier;
160. Jean *Mansenette*, marchand;
Jean *Guy* dict de Rodes, peletier, et son fils ;
Jehan *Peyrot* dict Rossignol, du Basacle;
Guillaume *Fornier* mercier, demeurant au devant de la maison de monsieur le premier président;
Ung collégiat [étudiant] de Sainct Marcial, nommé Estienne *Verliac;*
La Cassaigne;
Ung nommé *Lestang*, collégiat de Saincte Catherine;
Castera, ferratier, demeurant près le collége Sainct Marcial ;
Jean *Baille*, grossier;
Maistre Jean *Bonamay;*
Estienne *Guittard*;
Jean *Batut*, collégiat du dict Sainct Marcial;
Le gendre d'Ambat libraire ;
Ung sien frère, nommé *Jacques*, cordonnier, et ung leur frère nommé maistre *Jarnauld*, cordonnier, demeurant à la Pomme, nommé *Blanhac* ;
Jean *Vidal*, palmier, demeurant au toitot de Suberne;
Antoine, de Sainct Joery, cordonnier;
Jean *Cardon* chaussatier;
Ung cordonnier nommé *Picard*, demeurant à la maison de Jean Peyron ;
180. Ung cousturier nommé *Bernard*, serviteur de Jean Brun ;
Jean *Balaran ;*
Ung advocat de la maison commune, nommé *Tatry* ;
Ung peinctre, nommé maistre Jean *Lespage ;*
Ung advocat nommé *Bilhon*, demeurant à la place Mage ;
Jean *Du Regne*, demeurant à la rue des Trois Roys, joignant un faiseur de chandelliers, plus bas que Duranty médecin ;
Le fils d'un fils de Madone de Ferrièris, borgne d'un œueilh ;
Ung religieux apostat de Saint François, nommé *Defonte*; (voy. Haag, art. Fontenay.)
Ung médecin nommé *Brosse ;*
Assezat; *le seigneur de Montesquieu*, *Dareau*, *Ganelon* et *Du Cedre*, capitouls;
Maistre *Gaspard*, médecin;
Saint Sevrin, soliciteur de l'evesque de Montpellier, et *Barelles* ministre de la nouvelle religion.

Par autre arrest prononcé le 3me de juin

Ung appelé Raymond *du Faur*, seigneur de Marnac.

Par autre arrest du 4me de juin

Jean *Peyrot*, dict le fils de la Rossignole.

Par autre arrest du 5me juin.

Hugues *Rabe;*
200. Ung appelé *le Viarme*, son serviteur ;
Jean *Pagese;*
Guérin *Pagese;*
Maistre Jean de *Monmiral ;*
Bonet *de Monmiral ;*
Ung nommé maistre *Pascal;*
Autre *Chabonat;*
Jean *Del Rieu ;*
Ung nommé *Pontac ;*
Maistre Jean *Lugan;*
Philippe *Gilet;*
Jean *Picot;*
Astorg *Pons ;*
Pierre *Borgade ;*
Maistre Pierre *Lagese;*
Antoine *Pradines*;
Astorg *Bezia*.

Par autre arrest du Parlement, prononcé le xme juin 1562

Maistre Jean *Roques*, juge de Revel;

Estienne *Frayssinet*; Guillaume *Sauret;* et Jacques *Barte,* consuls de l'année passée du dit Revel;
220. Jacques *Portal;* et Antoine *de Sérigos,* consuls du dit Revel, eslus à la feste de la Pentecoste dernière.
Maistre Jean *Du Roy,* assesseur de la dite ville;
Martin *De Lorde*;
François *Brouhe*;
Antoine *de Sengars*;
Et Jean *Dares,* prétendu capitaine de ceulx de la nouvelle septe et prétendue religion du dit Revel;
Ung nommé *de Bosco,* ministre;
Ung autre *ministre,* nommé le médecin de Lavaur, se nomme maistre Jean *Gineste* dict *Faujaux,* de Verfeil;
Autre ministre nommé *Brosse;*
Maistre Jean *Bonefos* vieulx;
Maistre Raymond *Pons,* notaire;
Ung nommé *Reynes,* natif de Vaulx;
Maistre Martin *Dupuy,* notaire soubstitut du procureur du roy, diacre;
Maistre Louis *Chauvet,* et *Bernard,* médecins;
Guillaume *Maury* jeune, apoticaire, et jadis syndic du dit Revel;
Autre Guillaume *Maury* vieux, et François *Contes,* apoticaire;
240. Maistre Bernard *Laurens,* advocat;
Bernard *Ycher;*
Pierre *Escorbiac;*
Jean *Marinnier;*
Jean *Bonafos* jeune;
Antoine *Talhac;*
Jean *Rouffiac;*
Sébastien *Vigoureux*;
Blaize *Dupuy;*
Jean *de Borés;*
Pierre *Cassaing;*
Guillaume *Chaiffroy;*
Jean *Bonenay;*
Antoine *Pelissier;*
Maistre Ramond *Grauliet:*
Hugues *Dupuy*:
Jacques *Costes* sergent;
François *Dupuy,* fils de maistre Henry du Puy;
François et Guillaume *Salvatz;*
Pierre *de Seigurs* vieulx;
Autre Pierre *de Seigurs,* son cousin;
260. Ramond *Grave;*
Ramond *Séverac;*
Guillaume et Pierre *Delmas;*
Ramond *Faure* jeune et Jean *Faure* frères;
Jean *Astard;*
Jean *Sicard;*
Jean *Montagnet*;
Pierre *Ramiech,* jeune;
Jacques *Delmas;*
Raymond et Jean *Delmas,* père et fils;
Guillaume *Negre,* marchand;
Antoine *Ligol,* blanchier;
Guillaume et Jean *Maurel* frères;
Antoine *Maynier* dict Pomarède, chirurgien;
Guillaume *Fizels,* cousturier;
280. Bernard, Jacques et Antoine *Mauries,* frères;
Jean *Boyer,* beau frère de maistre François Dupuy;
Jacques *Portal,* fils d'autre Portal;
Gironis *Bigot;*
Guillaume, Pierre et Jacques *Lagiers,* frères;
Jacques *Rognac,* bazochien;
Bernard, Jean et Pierre *Jolis,* bonetiers, père et fils;
Guillaume *Sabatier,* fils à feu maistre Caulet Sabatier, notaire;
Guillaume *Rigaud,* greffier du juge ordinaire de Revel;
Antoine *Glajer;*
Pierre *de Lorda;*
Thomas *Dupuy;*
Gérauld *Ramond,* cousturier:
Guillaume *Mazas,* fils de Raymond;
Raymond *Malrieu;*
300. Guillaume, Jean et Bernard *Malcam,* frères;
Ung nommé *Domenge,* cousturier, neuveu du dit Chartier;
Pierre et autre Pierre *Durand,* frères;
Pierre et Jean *Rey* frères;
Ung nommé *Hugues,* hoste de la maison d'Escande;
Hugues *Dupuy;*
Pierre *de Blaize;*
Guillaume *Albric* vieux;
Jean et Louis de *Landes,* fils à Germain;
Jean *Carpinel,* fils à feu Jean Carpinel;
Raymond et Jean *Polier* frères:
Jean *Fabregue;*
Bernard *Soyril;*
Maistre Raymond *Bories,* notaire;
320. Antoine *Molieres* et son fils;
Le fillastre de maistre Jean Duzel, fils à *Chabaude*;
Gaillard *Antroque;*
Arnauld *Monestiés;*
Pierre *Cabridens,* estaignier [étameur; potier d'étain];
Guillaume *Fraissinet*;
Antoine et autre Antoine *Albric,* père et fils:
Raymond *Faure* vieux, et Antoine

Faure, père et fils.

Par autre arrest prononcé le 15me de juin 1562

Periot, rapporteur en l'auditoire du viguier et juge des ordinaires de Tholose.

Par autre arrest prononcé le 16me de juin

Peyrot fils de la Rossignole;
Gérome, espazier [fontainier] demeurant chez Malaide;
Ung nommé *Azar* tailleur de pierre;
Autre nommé *Barre* gaigneur [journalier, laboureur];
Jean de *Teula;*
Durbat, clerc de Monsieur du Faur conseiller;
Jean *Barbe,* palmaire [garçon de jeu de paume?];
Ung nommé Thomas *Bartier;*
340. Le fenassier [marchand de foin] dict *le Bascolet*;
Jean *Allemand*;
Gabriel *del Sol;*
Ung nommé de *La Vernede;*
Autre nommé *Capmas*;
Antoine *Monjeu* apoticaire;
Le seigneur *d'Arpajon;*
Antoine *Blanc,* marchand;
Terrier, serviteur de Estienne Ferrières;
Maistre Jean *Dariès* docteur;
Le pelissier de Mazaret, dict la Bravade;
Jean de Saint-Félix, cordonnier;
Pierre *Castella,* chandelier;
Jean *Massenelle;*
La barquière du port;
Jean *Azoan,* marchand de Lymoux;
Blanchard, secrétaire;
Duranty, médecin;
Blaise *Pelissier;*
Soual vieux, de Sainct Subran;
360. Pierre *Morel,* demeurant à Roys;
Jean *de Lorraine,* cordier;
Jean *Muret,* bordier [fermier];
Durand *Campmas;*
Antoine *Maronis,* coletaire [collectarius, receveur];
Ung nommé *Le fillastre,* d'Orliac, hoste de Sainct Georges;
Le fils ayné de Denis *de Capele,* dict le gentilhomme;
Pierre *de La Gorrée,* marchand et banquier de Tholose;
Jean *Casse* et son gendre;
Bonencontre, marchand de Tholose;
Monmolon, libraire;
Le frère de Hector *Barthe,* bastier [sellier, faiseur de bâts];
Raymond *Batut;*
Hugues *Guitard*;
Estienne *Violac;*
Jean *Gesse;*
Simon *Dupuy;*
Jacques *Mazade;*
Antoine *L'Héritier;*
Jean *Bonamy;*
Ung nommé *Sainct Martin* et *Lestang,* collegiats;
380. Jean *Cestaire,* colletaire;
Jean *de Combien,* dict Cepins, cordonnier;
Jean et Antoine *Lamberty* veloutiers, père et fils;
Ung nommé *Vincens,* marinier;
Autre nommé Jean *Fornier,* de Valadis;
Le palmier demeurant chez Sarous;
Pierre *Poncet* dict Mirepoix, artilheur;
Son serviteur appelé *Le Tort;*
Ung nommé *Thomas,* menuisier de Peyrolières;
Jacques *Bataille* orphèvre;
Astier, solliciteur de Sainct George;
Ung nommé *Le Filhiastre,* d'Astruguet;
Le fils de la Régine Blanque;
Berquier, docteur;
Jean *Sage,* colletaire;
Blagnac, cordonnier;
Autre nommé *Barthélemy,* serviteur de Falcon sellier de la Pomme;
Merles *Revel;*
Frère *Guillaume,* jadis religieux de Sainct Orens;
400. *Pauci,* advocat aux capitouls;
Son clerc;
Lacroix, chandelier;
Les quatre fils Ulmo *Mérigo,* chaussatier;
Jérauld *Hot;*
Ung nommé *le Vernier;*
Maistre *Louis,* chaussatier;
Jean *Bernard* d'Ambres;
Guillaume *Videne;*
Pierre *Monestier,* de Grenade;
Cisterne soliciteur, demeurant chez le procureur de Costa;
Le capitaine *Fontaine,* de Muret;
François *Portal;*
Colin *Borgon;*
Colas et son frère, palmiers;
Ung nommé *Ferriere,* de la rue de la Daurade;
420. *Monbrun* escolier;
Autre nommé maistre *Nicolas,* palmier;
François *Pastre,* pasticier;
Delpeyre son frère, pasticier de la Portarié;

Marane; Jehantel dict Joalet;
Beaulom, escolier de Peyrigort;
Guitarert; Domenge, palmier;
Le beau fils de *Toget*;
Jacques le menuisier;
Peyrolle, hoste;
Le Bastard, sergent de guet;
Ung chandelier, nepveu du conseiller de Sainct Sernin;
Rengose;
Autre nommé *Trégan*, hoste de Saint-Orens;
Michel *Bordier*;
Antoine *Gardelle*;
Pierre *Labeyrue*;
440. Pierre *Lamarque*;
Bernard *Odet*;
Pierre *Montagut*;
Pierre *Cizeaulx*, palmier;
Faget, notaire;
Sanson *Thomas*;
Ung nommé *Guitard*, marchand;
Dupuy, frère du dit Hugues, collégiat;
Bilhon, advocat en la cour et son clerc;
Carpentery, aussi advocat en la cour;
Sacard; *Teste*; *Lalande*; *Celetaire*; *Malgeret*;
Germa, serviteur de Pins cordonnier;
Pierre *Langlade*, dict Blanhac;
Jean *Barbier*, fils d'autre Jean;
Jean *Vernhie*;
Ung nommé *Lagralhe*, chaussatier;
Le sieur de *Noalhes*;
460. Le capitaine *Saussens*;
Dominique *Bachelier*;
Buten, apothicaire;
Robert, marchand;
Maistre *Olivier*, espasier;
Autre espasier, nommé *Charles*;
Limoge;
Marillac;
Le Forcenaire, serviteur de Pierre Brun doreur;
Loys *Candomer*;
Jean *Gratia*, apothicaire;
Marin *Bayssiere* dict Montauban;
Michel *Portier*;
Rodier; *Marquier*, gorratier;
Nicolas et François *Cottets*, palmiers;
Marolet, palmier;
Bosquety;
Jean *Ducot*;
Ung nommé *Valade*, de Bessières, autre nommé Baptiste *de Cordes*;
Adrien *Boyer*;
Ung nommé *Le Borboliaire*;
480. Jean *Labarbe*, palmier;
Autre, faiseur de cappes;
Bernard, chaussatier, demeurant chez Fulherat;
Jacques, menuisier, demeurant chez Mazade;
Noël *Nicolas*, l'arquebuzier;
Guillaume *Guérin*, fondeur;
Johaneste, argentier;
Maistre Jacques *Le Roy*;
Maistre Guillaume *Sabatier*;
Barthelemy, serviteur de Duranty médecin;
Méric, arquebuzier;
Monsieur de *Castanet*;
Michel, fondeur; Claude son fils, et *Lorraine* son serviteur;
Pierre, serviteur de Sanson, le barbier;
Vidal *Serre*, bonetier;
Maistre *Jacques* tondeur, demeurant à la Halle;
Maistre *Guillaume*, le savetier, demeurant à Peyrolières;
500. Pierre *Marrat*, drapier;
Maistre *Ramond*, escolier, demeurant chez la veuve de Laran;
Ung appelé *Surny*;
Jacques *Delalie*;
Brosse médecin;
De *Monvert*, aussi médecin;
Ung nommé *Garrigues*, de Castelnaudary;
Autre nommé *Malpartit*, de Montauban;
Terrier, de l'Isle en Jordain;
Jean *Passi*;
Guérin, clerc de Monsieur Dubourg;
Jehantet, demeurant à Peyrolières;
Pierre *Yver*;
Ung nommé Colin *Darnault*;
Bernard *Guillaume*, hoste de Francimendes;
Jean *Barthe*, compagnon du guet;
Cardo, fils du chaussatier de la Portarié;
Tranauldy, assesseur;
Pascal, assesseur;
Arnauld *Duboys*;
520. Maistre François *Daligre*;
Maistre *Barthelemy* et Rolland *Prevost*, procureurs en la cour;
Devaur, marchand de Saint Orens;
Ramond *Taillefer*;
Lartigue, barbier de Saint Antoine
Maistre Jean *Estevenin*, notaire;
De *Costa*, chandelier du pont vieulx;
Mérigan, chaussatier;
Ung nommé *Promential*, espasier;
Jean *Baille*, apothicaire;
Jean, serviteur du belotier [bimbelotier?] de la ville;
Ung nommé capitaine *Pierre*;
Autre nommé *Mascara*, flamand, et Jean de *Comtes*, marchand d'Or-

léans;
Sanson, hoste de la Croix;
Baragnon *Ferinier,* libraire du Peyrou;
Pierre *Viguier,* dict Beyrier;
François le roquetier [tailleur pour rochets, capuchons];
Antoine *Gravelle*;
540. François *Portal,* consul, advocat;
Vitalis, procureur;
Duboys, procureur;
Périer, notaire de l'hospital;
Dominique, maistre tailleur de pierre de Borbone; *Guérin* son serviteur;
Pierre *Rabanel,* clerc de Martiny;
Arnauld *Berue*; Colin son fils;
Jacques *Malet*;
Pierre *le Gascon*;
Pierre, beau fils du beyrier [verrier] de Arnauld Bernard;
Jean *Gontié,* fils du Bourut de la Pomme;
Guillaume et Michel, serviteurs du barbier de la Pomme;
Pierre *Blanche,* colletaire;
Boysset, fils de feu Boysset, procureur au Sénéchal, demeurant à la place du Salin;
Corbarrieux, conterôleur de la maison commune;
Méric ayné, estaignier de Peyrolières;
Vincens, chappelier des Polinaires;
Le fils de *Comdat,* notaire de l'official [1].
560. Jean *du Lyon,* sergent du guet;
Jean *Coudere,* de Verfeilh;
Le clerc de Monsieur Corras; deux ses serviteurs;
Ung nommé *Pierre,* cuisinier;
Ung nommé Guillaume *de Mansencal*;
Antoine, chandelier;
Arnauld d'Abauzel [2];
Jean *Gerson*;
Blaise *de Pelissier*;
Nicolas *Barthélemy*;
Jean, palmaire;
Brucelles, escolier;
Ung nommé *Pradel*;
André *Gilet* dict Bole;
Michel *Taulac*;
Cristeau, massonier;
Sainct Lix, demeurant au port du Vidou;
François, blanchier, dict Voybuc;
580. Jean *Ysarn,* chaussatier;
Jean *Carde*;
Guirauld *Delcrés,* chaussatier;

[1] A la suite de ce nom, l'original porte plusieurs traits.
[2] Ce nom est souligné dans l'original.

André *Jilet* dict *Bole*;
Michel *Tauliac*;
Jean *Fontnegre,* son fils et son gendre;
Ung nommé *Miquelet*;
Ung fils de Jeanne Pamparlone;
Jean, nepveu de Jean Robert, marchand;
Ung nommé *Massenel*;
Blaise *Parquet*;
Le serviteur de la Trinité;
Ung nommé *Calvet*;
Jehan *Brosse*;
Guillaume *Teyssier*;
Le fils du férinier [farinier?] de Baladis;
Guillaume *Bérugesquet*, bourcier;
Jean *Jaconis*;
Maffre *Thomas*;
Augustin *Simonet*;
Antoine *Jean*;
Jean *Lambert,* veloutier;
600. Maistre *Guillaume*, cordonnier, demeurant à Argentières;
Maistre Guillaume *Guérin,* fondeur;
Maistre *Claude,* aussi fondeur; deux ses serviteurs, ung nommé *Lorrain*, l'autre *Gorratier*;
Ung nommé *Lance,* orfèvre;
Laurens *Langlade* le Vascon, ayant demeuré avec Sainct Estienne maistre d'eaux;
Arnauld *Lespinasse*; son fils;
Laborde, solliciteur;
Le Bascou, orfèvre;
Pégorier le jeune, procureur;
Le clerc de Fabri, audiencier;
Pierre *Coderc*;
Gaillard *Mandon*;
Gérauld *Delas*;
Le chaussatier demeurant à la maison du chantre de Saint Sernin;
Ung nommé *Josas*;
Le fils de M. Azalber, dict le capitaine *Vignette*;
620. Jean *Rodes* et son fils, pelletiers;
La Grand Pantofle, cordonnier;
Maistre Antoine *Roc,* prestre;
Jean *Guy*;
Jean *Perry,* libraire;
Ung nommé *Terlon,* soliciteur;
Ung nommé *La Mote*;
Odet le porquatier [porcher];
François *Peyrot,* libraire;
Trente *Costes,* libraire;
Julia, chaussatier;
Antoine *Maury,* libraire;
Jean et Ramond *Valdares,* de Carman;
Ung nommé *Labadie,* serviteur de Cauce marchand de Paris;
Gaillard de *La Regine,* libraire;

Plat de Boys, libraire;
Le gantier du collége de Foix;
Bastien le guitaraire;
640. Ung nommé *Le Roy*;
Autre nommé monsieur *Donet*;
Estienne *Augier*, arquebusier;
Nicolas *Rerel*, marchand de toile;
Faguelin dict le page, painctre;
Le peletier demeurant à la boutique de Layssac, à la Pergepincte;
Bernard *Gilis*; ung autre *Gilis*, frère de l'apoticaire de Salin;
Ung nommé *Barthe*, bastard, dict l'anticaille, dict le chandelier borgne d'Arnaud Bernard;
Le baron de *Gaure*:
Le Bascolet, fils d'ung nommé le Bascou;
Durand dict Gijonet;
Bernard *Barthe*, frère d'Hector Barthe bastier;
Raymond *Toyet*, tondeur des filatiers;
Pluret, prieur du collége Saincte-Catherine;
Annette, licencier;
Bezanson, serviteur de l'apothicaire des Roays;
Jean de *La Magdeleine*, mazelier [boucher] de Verfeil;
660. *Jeantet*, fils du dict de La Magdeleine mazelier;
Maistre Guillaume *Aurez*, notaire du dict Verfeil;
Guirauld dict Cozens, de Verfeil;
Arnauld, bordeur de capes;
Durand *Murat*, orfèvre;
Ung frère de *Duboys*, fils de madame de *La Gralhe*;
Barthélemy dict de Muret;
Le frère de la femme de Monsieur Ramondy conseiller;
Le maistre des enfants du dict Ramondy;
Gilies, frère de l'apothicaire du Salin;
Pierre le relogeur [horloger], demeurant à Argentières;
Pierre *Marat*;
Jacques *Rey*, orfèvre;
Le cordonnier de la rue des Trois Roys;
Jacques et Louis, secrétaires de Jean Cormayre;
Ung nommé *Fargues*, chaussatier;
Michel *Mestre*, chaussatier;
Ung nommé *Cozin* de Roquecérière, hoste de Verfeil;
Jean *Bodet*;
Jean *Guison*;
Jean *Maurel*;
680. Jean *Baille*, fils de Monsieur de Verfeil:
Gilis *Carayron*;
Ung nommé *Laborie*;
Jean, faiseur de dez;
François *Bassenian*;
Bernard *Viguier*;
Antoine *Borges*;
Le seigneur de Mayniéry de Boncelles;
Le clerc de Crozet advocat, nommé *Jean*;
Jean *Vayssade*, chaussatier;
Dumas, licencier;
Jean *Arnauld* dit le gantier;
Le juge qu'estoit de la police;
Jean de *La Borde*, gendre de La Piffré;
Durand, hoste del Peyro;
François *Beaulaigue*, orfèvre;
Bonement, aussi orfèvre;
Le Grand;
Jean, peyrolier; Antoine son fils;
700. Ung nommé *Respide*;
Arnauld *Portet*, de Frozi;
Pierre et Bernard *Viguier* frères;
Denort, *Barrelles* et *Tabart*, ministres;
Jordain, conseiller au sénéchal;
Etienne *Ferrières*;
Denis *Baillet*;
Sainct Severy, secrétaire jadis de monseigneur de Montpellier;
Roux, licencier; *Fabri* avocat; *Captan* avocat;
Sarrupi; *Leydier*; *Du Mazel*, procureurs en la cour;
De Brocard, notaire au sénéchal;
Jean *Moynier*, hoste du dict Barrelles ministre;
Recoderc, fils d'autre;
720. Le capitaine *Rapin*, de Grenade;
Le sieur de *Souppets*;
Le canonier de la ville;
Le fils de feu *Pelissier*, conseiller de Tarbes;
Pierre *Targis*;
Le Picard, cordonnier;
Germain, poiseur de pastel;
Coly, serviteur de Baldarès;
Jean *Reynauld*, boucher;
Guillaume, masson, de Mirabel;
Arnauld *Debois*, chaussatier;
Guillaume *Cardon*, chaussatier;
Pierre *Ternery*, libraire;
Antoine *Faraon*, bonnetier;
Bilhon, avocat;
Dupuy, chevalier servant, clerc de monsieur *Donjac*, du pont, dict le baron d'Esperce;
Les deux relogeurs du palais [voy. n° 670];
Le fils de *Picalaüzel*;
Le fils de Roger *Delorat*;

740. Maistre *Johannot*, cordonnier;
Maistre Jean *Muret*, aussi cordonnier;
Jean *Lafitte* dict Fromaige;
Maistre *Huguet*, cordonnier;
Ung nommé *Champagne*;
Maistre *Antoine*, de Sainct Juery, cordonnier;
Balaran, apothicaire;
Ung prébendier;
Comperade;
Monsieur *Cognard*;
Antoine *Lassale*;
Monsieur *Gaspard*, médecin;
Lamande, qui a esté de la confrairie de Ste Anne, nommé Arnauld;
Henry *Court*;
Bernard, hoste de Villeneuve;
Langevin, faiseur d'espinettes;
Chamayou, greffier de la Pierre;
Tatry, licencié, beau fils de Malard;
Monsieur de *Tholose*, collégiat;
Gaultier *Darguel*;
760. Nouel *Palmelle*;
Ung nommé *Lavedan*, demeurant chez Monsieur Ferrières conseiller;
Le veloutier demeurant au coin du Sac;
Vincens *Boute*, marinier;
Le seigneur de *Marnac*;
Trémolet, procureur;
Ung nommé *Le Brun*, solliciteur;
Olières, huissier;
Jean *Hérauld*, solliciteur;
Ung nommé *le Marchand*, de Gaujac;
Ung nommé *le Mondy*, cousturier;
Bernard *Claverie*, cousturier du Salin;
Antoine *La Salle*, argentier;
Vidal, serviteur de Bernard Gaffard;
Gabriel, serviteur du dict;
Sainct Estienne, maistre des eaux et forests;
et ung nommé *Dade*, collégiat de Sainte Catherine;

Par autre arrest prononcé le 20e jour du mois de juin 1562

Ung appelé *Beaulieu*, ministre;
Jean *Botier*;
Bérenger *Caperon*;
780. Jean *Gerbes*, dict la Teülière;
Jean *Faget*, serviteur du viguier;
Pierre *Maurelles*, dict Solan;
Le cédassier [setaciarius, faiseur de cribles];
Antoine *Laqueilhe*, lieutenant du viguier de Lisle;
Ung appelé *Berthelot*;
Jean *Dutilh*;
François *Chevalier*, marchand;
François *Trozidoin*;
Maistre Pierre *Robinertra*, médecin;
Jean *Barrau*;
Ung appelé *Sanguis*, sergent;
Arnauld et Pierre *Estadine*;
Ung appelé *Bonifas*, sergent;
François *Gelbes* dict La Grave;
Bertrand *Lafiteau* dict le Fitou;
Bertrand et Jacques de *La Devèze*;
Jean *Sencard* dict Lespaze, de Sainct Arnauld;
800. Ung nommé *Ferrier*;
Michel *Bontat*;
Ung nommé *Blanchard*;
Antoine *Dupuy* dict Potet;
Bernard *Chargebœuf*, balestier;
Ung appelé *Megis*; *Domengiou* et Ramond *Esperous*;
Jean *Lautrac*, procureur du seigneur d'Encausse;
Ung appelé *Ysard* Arnauld;
Guillaume de *Savonieres* dict Juliac;
Le fils du viguier;
Maistre Jean *Bilhiere*, médecin;
Antoine *Estelle*, apoticaire;
Guy *Revelly*;
Frotié; *Solery*;
Jeaunot *de Melis*, dict Sanguin;
Bernard *de Calame*;
Ung appelé *de Fauga*;
820. Guillaume *de Milhon* dict le Susaire, et maistre Jean *Dubarat* notaire.

Par arrest prononcé le 20 juin

Jean *Béringuier*, seigneur de Bertholène;

Par autre arrest du 22 juin

Ung nommé *Voyssin*, ministre;
Maistre Gaillard de *La Palice*;
Arnauld *Berses*;
Domenges *Villemeur* dict Bragard;
Jean *Molière*;
Ung nommé *Le Collonat*;
Jean *Périer* bastard;
Arnauld *Périer*;
Germanon, de Mauvesin;
Bernard *Larre*, consul de Tougnet;
Maistre Guillaume *Péres*, assesseur;
Maistre Dominique *Arnauld*;
Maistre Jean *Bersier*, greffier;
Antoine *Juliac*; Sébastien *Pérés*;
Guillaume *Pérés*;
Guillaume *Mazere*;
840. Antoine *Chanelon*, fils d'autre Antoine;
Jeannot *Molière*, fils de maistre Antoine Brandelles;
Antoine *Badie*, sergent;
Un nommé *Carrière*, de Mauvesin;
Jean *Delaron*;

Le bastard du dict Guillaume *Pérés*;
Antoine *Pérés* dict Potane;
Pierre et autre Pierre *Pérés*;
Ung appelé *Monyne*, notaire de Malvesin,
Et autre appelé *Tayssonal*, de Sainct Germier;

Par autre arrest prononcé le 27e de juin 1562

Guillaume *Cabe*; Guillaume *Cabet*: *Boushon*; *de Don*, consuls;
Raymond *de Jehan*;
Jordain *Riviere*;
Un nommé *Sarrauzet*: *de Jehan* et son frère nommé Ramond;
Pedro *de Den*; Arnaud *de Den*;
860. Ramond et Vidal *Corneille*, frères;
Clément *Gassis*; Gérauld *del Pont*; François *Arabet*; Raymond *Arabet*; Jean et François *Barthe* frères;
Raymond *Dorne*;
Maistre Estienne *Darien*;
Ung nommé *Sauxi*, de Foys;
Ramond *Dax*;
Ung nommé *Marot*, de Bolcia;
Clément *Dangeli*;
Brushom; de *Joanay*;
Cruzel; Jacques et Pierre de *Pomies* frères; Jérosme de *Reulet*; Louis *Saforis*;
880. Ramond *Respude* dit Remonde;
Ung nommé maistre *Etienne*, du lieu de La Roque d'Olives;
Maistre Bertrand *Boyssonaty*, notaire;
Jacques, Jean et Raymond, ses frères;
Gaspard *Barthe*; Paul *Dassié*; Paul *Lavaur*; un nommé *Simonet*; Jean *Labarthonié*; François son frère; Gaillard *de Caneti*; Jérosme *Simon*; François *Faillebet*; Jacques *Rubey*; Bartholo d'*Abozi*; François *Respaud*; Arnauld *Respaud*; maistre Ramond *Dorie*;
900. Ung nommé *Marre*; François *Le Poret*; Jacques *Caussé*; Ramond *Cabe*; ung nommé *Suroi*; Guillaume de *Miquel Lanje*; Un nommé *Grimal*; Paul *Gassie*, dict Très-Deniers; François *Raynauld*; Jean *de Barthe*; Arnauld *Baricave*; Jean *Dutilh*; Gaillard *Jassoude* et Jean Jassoude et autres frères; Ung nommé *Mossart*.

Par autre arrêt prononcé le 4 juillet

Antoine *Mercier*;
Maistre Jean *Pergues*, prestre d'Aiguesvives;
Pierre *Pergues* fustier, et Antoine *Pergues* son fils;
Mathieu *Doat*;
Pierre *Salin*;
920. Dominique *Mercier*;
Vidal *Golesque*;
Gérauld de *La Personne*;
François fils de *Du Faur Tortigue*;
Antoine *Pague*;
Maistre Jacques *Costous* prestre;
Antoine *Faure* dict le Doguel.

Par autre arrest prononcé le 26e juillet

Jean *Aliet*;
Le seigneur de *Soppets*;
Ung nommé *Garrigues*;
Autre appelé *Rochelle*;
Ung appelé *Cessés* tondeur, et ung sien frère, procureur au sénéchal de Lauragois;
Ung appelé *Domenge*, serviteur d'*Alvynet* consul de Castelnaufdary;
Ung appelé *Nisservert*, garde;
Autre nommé *Faujaux*, cousturier.

Par arrest du 26e juillet, mesme jour

Maistre Pierre *Preceur*, ministre, et ung appelé le sieur *de Marcos*.

Par arrest du 28e juillet

Ung appelé *Barthe*;
Autre appelé *Porcel*, ministre;
940. Maistre Etienne *Salicet*, médecin;
Le seigneur de *Soppets*;
François de *Moynies*;
Jean *Gaman* trésorier;
Germain *Expert* disenier;
Jacques *Durand* conseiller;
Antoine *Pitorre*; Jean *Pitorre*;
Antoine *Chabardy*;
Jean *Rival*;
Martins chaussatier;
Guillaume *Barutel*;
Jean *Matherol*;
Jean *Bonet*;
Barthélemy *Pons* dict Tomyeyre;
Maistre Dominique *Agary*;
Pierre et Jean *Villeneuve*.

Par autre arrest du 28 juillet

Maistre François *Laurens*, prévost;
Le seigneur de *Boisseson*;
960. Le seigneur de *Castelfranc*;
Antoine et Bernard *Reynauld*, frères;
Maistre Jean *Falgas*, procureur du roy à Réalmont;
Jean *Corras* licencié;
Antoine *Frégeville*, consul et lieutenant du prévost;
François *Guyraud*;

Antoine de *La Fon;*
Maistre Jean *Raynauld*, consul de Réalmont;
Jean *Planquezi*, régent des écoles de Réalmont;
Jean François *Melié;*
Pierre de *Corras;*
François et Remezi de *Corras*, ses fils;
Jean *Carrel;*
Ramond *Rigault;*
Remezi *Gairgemeys* et Simon *Rigauld*, de La Rigarite;
Guillaume *Audrel;*
980. Guillame *Donarel;*
Etienne *Huges* et François *Olmières;*
François, Bernard, Olivier et Antoine *Reynauld*, frères;
Guillaume et Antoine *Cambraire;*
Pierre Jean *Avison;*
Toussaints *Vieulx*, menuisier;
Antoine *Barrau;*
Jean *Etienne* dict La Fenasse;
Jean *Sabatier*, cordonnier;
Vaisse, ministre de la nouvelle secte.
Antoine *Frégeville*, fils du dit lieutenant;
Antoine *Pastre;*
Antoine *Sabatier*, barbier;
Maistre Pierre *Tremolle*, notaire;
Barthélemy *Tremolle;*
Antoine *Franc*, fils d'Antoine;
1000. Pierre *Ysarn;*
Maistre Bernard *Crespin*, greffier, et Etienne Muratel, son clerc;
Jean et Joseph *Jalabert* frères;
Jean *Gynende;*
Thomas *Corras;*
Antoine et Jean *Carret* frères;
Etienne *Pellissier;*
Barthélemy *Anjoux;*
François *de Lucas*, sellier;
Jean *Sabatier*, barbier;
Maistre Pierre *Jean* prebstre; Pierre *Jean* son neveu;
Antoine et Arnauld *Bec* frères;
Etienne *Guiraud*, fils de François consul;
Jean *Austry;*
Etienne *Caranhac*, chaussatier;
1020. Pierre *Cambraire;*
George *Monssarrat* et Jean son fils, de Labessonié;
Jean *Bruniquel* et deux de ses frères, de Labessonié;
Remesy *Gau;*
Blanc, paquetier de Lombers;
Ung nommé *Gresillons*, tisseur de cordillhats;
François, Antoine, Bernard et Clément *Sarays;*
Ung cousturier nommé *André*, qui a esté de Revel;
Ung brassier nommé *Laborette;*
Guillaume *Losto*, menuisier;
Dominique *Massabiou;*
Etienne *Pelissier;*
Antoine *Sabatier*, cordonnier;
Ung nommé *Bironis*, ministre;
Arnauld *Massabiou;*
François *Massabiou;*
1040. Jean *Massabiou*, fils du dit Dominique;
Ung licencié, fils du dit Remesy *Gau;*
André *Asset*, cousturier;
Ung notaire, natif de Carcassonne, nommé *Sévérac;*
Jean *Monsarrat;*
Jean *Ponqvieille*, maçon de Réalmont, et Etienne *Calvayrac*.

Par autre arrest du 30 juillet

Etienne *Viguier;* Jean *Viguier;*
Ung massonier nommé Jean *Miramond;*
Jean *Mazères*, serviteur d'Ardoin;
Un sien frère nommé *Ganach;*
Fortet *Guiraud;*
Jacques *Passi;*
Addouy et Pierre de *Prat* frères;
Mérillon *Belin;*
Etienne *le Bastar;*
Mérigou; Pasi dit Moquette;
1060. Guillaume de *Nat*, boucher;
Autre Guillaume de *Nat* dict Phélix;
Pierre *Gayte;* tisserand;
Dominique *Pasi;* Forte *Guiraud;* Raymond *Maury;* Jean *Michel;* Antoine *Boyer;* Germain *Cadars;* Jean *Laval* vieux; Jean *Gaite;* Jean *Carle;* Guillaume de *Monsarrat;* Mengeon *Marquet;* Jean Peyre *Barthe;* Barthélemy *Sabatier;* Pierre de *La Peyre;*
Jean *Domyaine*, menuisier;
Jean *Chalabre*, aiguilletier;
Charles *Boyer;*
1080. Jean *Carretier;*
Jean *Bayon;*
Jean *Laval* dit Marion, le vieux;
Antoine son frère;
George *Cayron;*
Jean *Fortis* dict Pouson;
Jean *Fortis* son frère, notaire;
Maistre Jean *Sales:*
Thomas *Morus;*
Bernard *Prat*, fils de Pradon;
Pierre *Delprat:*
Respier *Consitreille* et son frère;
Antoine *Grés* son beau-frère;
Jean Simeon *Bonnefoy;*
Joseph *Clavis*, notaire et diacre;
Jean *Gros*, viguier;

Estienne *Carailhès:*
Grégoire *Richard;*
Ung nommé *Levayre:*
1100. Jacques *del Serac;*
Bernard *Perrin*, ministre;
Ung nommé *Darbault*, sergent;
Jean *Peyre; Barthe;*
Antoine *Pelat*; André *Cambolives*.
Charles *du Boys;*
Pierre *Bourrel;*
Bernard *Vouthes;*
Jean Paul *del Boys;*
Maistre *George* le fustier;
Jean *Sales;*
Thomas *Moniès; Rotolosi:*
Jean *Vallon;*
Jeanne *Arnauld* assigrel (?);
Jean *Gaitre* dict le Gode;
Pierre *Galoffi;*
Guillemette de *Papelle;*
Antoine *Grussolle*, son frère de Bozolher;
Paul *Gresset;*
Gilles *Raby;*
1120. Antoine *Domerigie;*
Jean *Barthe;*
Bernard de *Prat*, fils de Pradi;
George *Cayrou;*

Aultre arrest prononcé le dernier juillet 1562

Ung libraire nommé *Maurin:*
Jean *Durand:*
Guillaume *Lacaze;*
Pierre *Plat*, aussi libraire;
Autre libraire demeurant près Thomas Dufer Quintin;
Ung orfèvre qui tenait sa boutique à la rue des Carmes, près la maison de monsieur Mariet Dangelraud, conseiller en la cour;
Astier *Rustaing*, solliciteur;
Ung nommé *Cabanes*, qui a charge du chapitre de Pamiers:
Le fils de feu *Villemeur*, advocat;
Un bazochain nommé *Mars*, fils d'ung cordonnier nommé *Crespin:*
Bonne Venture marchand, demeurant à la maison de sire Guichard de Puech:
Ung nommé le *Lenternier;*
Jean et Ramond *Bardères;*
Le plus jeune fils de feu maistre Hugues *d'Azalbert*, en son vivant président d'enquestes en la cour, nommé Gaspard;
Ung collégiat de Périgord, nommé de *Vezian;*
1140. Ung collégiat de Foix, nommé de *Podie Halte*, collégiat de Foix;
Aymeric *Pégorier*, procureur en la cour:
François *La Cour*, cordonnier de Limotges;
Poytevin, advocat à l'ordinaire;
Duranti médecin, demeurant à la rue des Trois Roys, près Argentières;
Jacques *Le Roy* orfèvre, demeurant à la rue d'Argentières:
Ung lieutenant nommé *La Cassagne*, demeurant aux Clotes;
Jacques *Pastis*, pastissier;
Un nommé *Cardon;*
Simon et Pierre *Targé* et Jean *Moynier* libraire;
Un escolier dit *La Pierre;*
Ung docteur nommé *Gayrard;*
Ung estainier demeurant à la place Saint Estienne;
Malparti, marchand;
Ung nommé *Gaillard*, qui se tient à la maison de Baldaret;
Ung escolier nommé *Varanihe*, natif de Tresbes;
Le juge de la police du Mas, advocat au sénéchal, demeurant à Mirabel;
Frère Guillaume *Saux* et
1160. Frère Guillaume *Merles*, appostat du couvent de Saint Orens;
Ung nommé le *Rigargayre*, beau fils de la fachoire Saint George;
Ung sergent du guet, dict l'Espaniol, demeurant à la porte Sainct Estienne, nommé le *Bascollet;*
Seupon, barbier qui demeuroit pour serviteur avec Lartigue, chirurgien de la place Sainct Estienne;
Autre serviteur chirurgien qui demeuroit avec Dominique Bons aussi chirurgien;
Ravanel, clerc de feu Martin greffier des capitouls;
Ung merchand de Villefranche en Lauragois;
Ung nommé *Barthélemy*, dict Luchière;
Le capitaine des bandolières de Foix, nommé le sieur *Honorat;*
Le lieutenant du feu viguier de Tholose, *Polurel;*
Pierre, du collége Saincte Catherine:
Maistre Antoine *Gineste*, prestre:
Durand *Cayssac;*
Judiet *Sarroulhe;*
Lestaing, collégiat du collége Saincte Catherine;
Antoine *Boutin*, apothicaire des Roys;
Ung nommé *Brosset*, demeurant à la Grand'Rue du Salin, au devant Forestier;
Le facteur de Caires, marchand de Paris, nommé Jean Gailhard *Madore*, mary d'une dicte La Regine;

Ung guitarreur nommé *Langevin;*
1180. Trabanet *Pascalis*, assesseur de la maison commune de Tholose;
Pierre *Bridery*, beau frère de Trabanet docteur;
Panessi, licencié;
Vincent *Vic*, le pasticier du Peyrou;
Bilhon, advocat et docteur;
Pierre *Marat;*
Brenguier *Villade*, de Bessières;
La Gorrée, merchand demeurant au Puys Clos;
Ung artilheur demeurant à Argentières, noumé *Mirapeys;*
Bonevente et son frère, orphèvres demeurant à Peyrolières;
Pierre *Baynagues*, merchand;
Le fils ayné du sieur de Montesquieu, capitaine;
Ung advocat qui a espousé la veufve de feu Vincents;
Ung habitant de Buzet, nommé *Sillac*, cordonnier, demeurant vys à vys de Maguellone;
Ung fils de Jean *Blanc*, chaussatier;
Ung faseur de romaines demeurant à Argentières;
Deux serviteurs de maistre Cosme chirurgien;
1200. Deux serviteurs de Merlas Terrier arquebouzier;
Ung advocat nommé *Moribus*, qui se tenoit vys à vys de la chapelle du collége Saincte Catherine;
Antoine *du Covin* et Jacques *André*, cordonnier;
Deux sergents de Salin, nommés l'un *Retaleau* et l'autre *Gaultier;*
Saux de Bellegarde, advocat;
Antoine *Blanc*, chaussatier;
Ung compaignon cousturier, nommé *Gérauld*, qui a esté serviteur de Jean Bon cousturier;
Antoine *Bories*, libraire;
Ung cousturier nommé *Letort*, demeurant à la Grand'Rue des Casernes;
Mathieu *Lamboys;*
Ung escolier nommé *Bardin;*
Ung faiseur de bonets qui se tenoit à la rue Saint Barthélemy, et est beau fils d'ung sergent du trésor;
Ung dict l'hoste de Francimandes;
Ung sergent de Mathebœuf, dict *Lissandre;*
Le général *Malroux;*
Aultre sergent dict *Talhefer;*
Ung pantoffier nommé *Bernard*, demeurant devant devant la cour du sénéchal;
1220. Ung escolier nommé *Fabri*, colliége Saint Martial;
Autre escolier nommé monsieur de *Saulx*, fils d'ung capitaine du pays de Bordeloix.

Par aultre arrest prononcé le 8e jour d'aoust

Le capitaine nommé *Capdet:*
Bertrand d'*Esguilhes;*
Coderc, de Verfeil;
Jean *Cannet;*
Vidal le barbier;
Ung appelé le Petit Argentier;
Joseph *Guytardou;*
Ung appelé *la Barthe*, ministre;
Cirice *Gasquet*, consul de Lavaur;
Le capitaine *Lagarde;*
David *Furneret;*
Jacques *Deysse;*
Vidal *Camet;*
Bontemps, charpentier;
Ung nommé *Villotte*; *Pasquet*, de Galhac;
Pierre *Coste;*
Martin *La Fabrègue;*
La Mane, capitaine de Mazamet;
1240. Jean *Combes;*
Honorat *Combes*, son frère;
Vidal *Devèse;*
Ung nommé *Page;*
Ung appelé *Villade;*
Honoré *Combes;*
Ung nommé François *Pérachin* et aultre nommé *Ciron.*

Par aultre arrest prononcé le 28e jour d'aoust

Jacques *Guytard*, marchand;
Du Puy;
Le chanoine son frère;
Jacques *Lobeyrac*, marchand;
Jacques *Chillac*, bonetier;
Ung frère de maistre Jean *Chillac* hoste du Faulcon;
Maistre François *Montagut*, notaire;
Nicolas dict monsieur Argentières;
François *Terrasse*, bolangier;
Jean *Tyennet*, cirurgien;
Marcel *Gailhard*, bonetier;
Jean *Pascal*, marchand;
1260. Pierre *Renques* et ung serviteur de Hugues;
Le jeune frère à Hugues *Auguet*, et son serviteur;
Le frère de Durand *Ramond;*
Bergonhes marchand, et deux ses serviteurs;
Le sieur de *Blanques;*
Hugues *Dangure*, marchand;
Claude *Boyer*, marchand;
Ung nommé Pierre *Arganel*, marchand;
Jacques de *Lafont*, bonetier;

Despaty;
Sébastien *Bardichon;*
Nicolas *Thomas* dict Hugues, orpheuvre;
Le seigneur de *Beyne*, capitaine;
Le capitaine *Mas;*
Hugues *Guitard*, frère du dit Jacques;
Le fils de Jean *Guirard*, marchand;
Les deux fils de *Pont* jeusne dict Rochier, l'un nommé *Jacques* et l'autre *Vidal;*

1280. Antoine *Lafont*, bonetier;
Bonnet *Gay;*
Les deux frères des susdits *Guitard;*
Pierre *Bernard;*
Nicolas *Bouchon;*
Capitaine de *Sucque;*
De *Montpezat*, le seigneur.

Par aultre arrest prononcé le 4e de septembre 1562

Claude de *Mesures*, et ung appelé *Albaret;*

Par aultre arrest prononcé le 7e de septembre

Maistre Ramond d'*Abadie.*

Par aultre arrest prononcé le 9e de septembre

Maistre Arnauld *Lassus*, licencié;
Arnauld *Lassus* dict Clavel;
Jean *Lassus* dict Johanotis;
Jean *Sans;*
Guillaume de *Lassus;*
Jean et Tristant *Darquières*,
Et ung nommé *Barate*, notaire.

Par aultre arrest prononcé le même jour 9e septembre

Ung appelé *Boyon* (ou Boyry), ministre de la nouvelle secte prétendue religion;

1300. Maistre Jean *Isac*, diacre;
Maistre Jean *Du Casse*, advocat; *Coutal*; Jean de *Caparel* et Rochier de *Ton.*

Par aultre arrest prononcé le 15e de septembre

Jean *Merril*, de Revel.

Par aultre arrest prononcé le 28e septembre

Antoine de *Montfalcon;* Ramond *Lacaude;* Jean *Mane;* François *Bergier;* Michel de *Poies;* le fils de *Faure*, de Montfa, capitaine du chasteau du dit Montfa; ung nommé *Gendro*, et aultre nommé *Barthessou*, du Mas d'Azils.

Par aultre arrest prononcé le 25e de septembre

Bernard *Ceranauzel;* maistre Pierre *Robert;* Antoine *Puech;* Antoine *Baures*, et Jean *Puech* clerc del Taur.

Par aultre arrest prononcé le 1er jour d'octobre

Guillaume *Bone*, lieutenant du viguier de Lisle en Jordain;

1320. Pierre *Fourton;* Jean de *La Caze;* ung nommé *Tramble*, nepveu de maistre *Gerauld* l'organiste, et Pierre *Salezare.*

Par aultre arrest prononcé le dit jour 1er octobre

Maistre Guillaume *Marlhac*, clerc de maistre Estienne Bonail conseiller du roy en la cour.

Par aultre arrest prononcé le 8e octobre

Jacques *Merlas;* Pierre de *La Sarre;* Bertrand de *La Sarre;* Pierre *Du Prat* blancher, et Gailhard *Du Pont.*

Par aultre arrest prononcé le 7e octobre

Pierre *Faure;* Jean *Faure;* Guillaume *Faure;* Arnaud *Aragouze;*
Ramond *Burny* sergent; Jean *Lagasse* dict Mequette; André *Labadie;* Jean *Batalhe;* Germain *Gaubert.*

1340. Bernard *Gris;* ung nommé *Le Petit Paul;* ung nommé *Porceau;* aultre nommé *Perrin;* aultre nommé *Clémens*,
Et François *Suau*, ministre de la nouvelle secte prétendue religion,
et maistre Pierre *Sans*, diacre, précepteur des enfants de Jean Ardoin.

Par aultre arrest prononcé le 27e octobre

Jean *Gayssire;* Pierre *Aymier;* Pierre *Maryon;* Jacques *Pierre* jeune; Jean de *Marion* seigneur de Gajan; le seigneur de Brezilhac; Mathieu *Vaysse;* maistre Guiraud *Boys* notaire; le médecin de Fanjaux, demeurant à Chasteau-Neuf d'Arry; Antoine *Valerye;* François *Norel;* Pierre *Gueyral;* maistre Jean *Ayimier* prebstre, et Jean *Gros.*

Par aultre arrest prononcé le 20 octobre

1361. Le sieur de *La Tour;*

Le seigneur *de Bartheloine;*
Antoine *Boysset*, seigneur de Carbon;
Ung appelé *Sainct Paul*, son frère;
Le seigneur *de Cabrieres;*
Le docteur *Pegorier;*
Jean *Bordier;*
Ung appelé *Lamerins;*
Jean *Cantagreil;*
Durand *Borcezes*, seigneur de La Remère;
Antoine et Jean *Merueys;*
Ung appelé *Huglo;* son oncle appelé *Cabanne;*
Domenge *Verdalle*, apothicaire;
Sermentis, médecin;
Maistre Bernard *Astorg;*
Jean et François *Carboniere;*
1380. Ung appelé *Cassaing*, docteur;
Aultre appelé *Andralh*, apoticaire;
Antoine *Cahusac;*
Antoine *Molinier* dict Verdar;
Guillaume *Montrouzon;*
Jean *Boscatier;*
Maistre Jean *Maurin;*
Jean *Labat;*
Estienne *Rodes*, de Saint Paul;
Ung appelé *Barons*, porteur;
et ung nommé *Colombe;*
Jean *Cambon;*
Maistre Pierre *Rastelon;*
Maistre Pierre *Rastelon* son frère;
Ung appelé *Montrozier*, licencié;
Ung appelé *Jivery*, de Sainct Genyès;
De *Ravedel*, appelé sieur de *La Garde;*
Almeras;
Barthélemy *Bonefoy*, cordonnier;
Ramond *Ayral;*
1400. Antoine *Delpuech* dict Saulto;
François *Portalier;*
Antoine *Arago;*
Barthélemy *Berauld;*
Jean *Espiard;*
Pierre *Guibessieres;*
Jean et Gérauld *Conduchier;*
Antoine et Durand *Labrohe;*
Estienne *Labrohe;*
Guillaume *Huc;*
Jean *Ventuejols*,
et Guillaume *Faligairetes*, marchand.

Par arrest prononcé le 21e jour d'octobre

Maistre Paul de *Rieux*, advocat du roy en la sénéchaussée de Lauragois, au siége de Chasteau Neuf d'Arry;
Maistre Germain *Guerin;*
Maistre Arnauld *Faure*, fils à feu Paul Faure;
Maistre Gaubert *Labat*, notaire;
Jean *Garrigues*, géolier;
Pierre *Granier*, chirurgien;
1420. Antoine *Martin* dict Le Vicaire;
Maistre Ramond *Carrier*, jadis official de Saint Papoul, et maistre Guillaume *Cessis* procureur.

Par aultre arrest prononcé le dernier d'octobre

Mr Pierre *de Hautpol*, chanoine de Castres, dict le protonotaire d'Auterive;
Ung nommé Guillaume *Auret*, du lieu de Camalières, dict Guillaume;
Jean *Esquirol*, de Mazamet;
Aultre nommé *Le Bosquassier*, d'Auterive, et ung nommé *Gérauld*.

Par aultre arrest prononcé le dernier jour d'octobre

Ung nommé *Picaret*, serviteur de feu François *Delherm* dict l'Héritier, exécuté à mort pour crime de leze majesté;
Aultre nommé *Le Poytevin;*
François *Doublet;*
Barthélemy *Delherm;*
Jean *Bernard;*
Claude de *La Fontaine* menusier;
Jacques *Le Veyrier;*

Par arrest prononcé le 3e jour de novembre

Jean *Des Mazis*, fils de Laurens;
Ramond *Boussac* dict baron;
Bernard *Lafon* dict Le Monge;
Bernard *Borgade*, fils de Petit Jean;
1440. Jeannot *Borgade;*
Maistre Antoine *Malier*, consul de l'année précédente, faisant du diacre;
Michel *Lacoste*, aussi consul de la dite année;
Marc de *Guillot* dict Marti;
Antoine *Darezi* dict Clerc, consul de l'année passée;
Maistre Vidal *Lacaze;* Pierre *Selers;* Ramond *Custos;* Antoine *Labarthe;* Jean *Mercat* prebstre; Jeannot *Bossat;*
Maistre Jean *Dorens*, servant de procureur d'office des Huguenaulds; Antoine *Yssart;* Guillaume *Yssart;*
Jean *Mastot;* Martin *Teysseyre;*
Pierre *Escudie* dict Colhete;
Ramond *Lacase* dict Pontoise;
Jean de *Lavoier* dict Trompilhon, et Bernard son fils.
1460. Manaud *Gimet* dict Casson;
Bertrand *Cazemajour* dict Plapat;
Laurens *Borgail;* Jean *Boysson;* Jean *Caussine*, favre; Pierre *Vézian;*

Jean *Fargues*, cuysinier; Antoine *Gilis;* Arnauld *Julia;* Barthélemy *Cousin*, payrolier; François *Naisson;* Bernard *Ouvertes*, masson; Benoist *Piecheron;* Jean *Du Mas*, dict Moreau; Pierre *Coste;* Jean de *Buriats;*
Phelip *Lartigue* dict Mandagus;
Jeannot *Rivals;*
Peyrot *Sabatier* et Bernard son fils;
1480. Pierre *Arrumets;*
Jean *Fittes;*
Bernard *Pomiers*, cosinier;
Jehan de *La Rolhagune;*
Jeannot *Labarthe*, cardayre;
Bernard *Salassier;*
Pierre *Noguier;*
Jean *Gayraud* et aultre Jean *Gayraud*, frères;
Pierre *Tacon;*
Bertrand *La Roque*, Jean et Arnauld ses enfants;
Jean *Doregas* dict Colhete;
Arnauld *La Lane;*
Gaulton *Gayraud*, dict de La Bianquié;
Sicard *Gairaud;*
Jehan *Cazeneuve* dict Bonhome, marchand des Barrats;
Jehan *Du Loc* Sartie;
Jehan *Boloc* dict Cambetort, et Jehan son fils:
1501. Gaxion *Cazemajour*, monier;
Girault *Du Soleil;*
Petit dict Peyroton, gendre de Sarrauld;
Estienne *Bayne* dict Petit;
George *Du Puech;*
Jean *Lafon;*
Adam *Leglize;* Ortolier et Guillaume son fils;
Antoine *Bordière;*
Aultre Antoine; Jean et Fortis, ses enfants;
Michel *Datin;* Jean *Lartigue;* Jean de *Guillot* dict Combret; Jean *Modens;* Antoine *Destrade;* Bertrande *Des Camps;* Denys *Gras;*
1520. Pierre *Bosquet;* M^stre^ Jean *Paulin;* Pierre *Turbelle;* Bernard *Delabat* dict Moschat; Martin *Mongaignon;*
Pontous *Carboneau* seigneur de La Salle; George *Carboneau* son frère, porte enseigne des Hugonauts;
Blaise de *La Faliguière;*
Johannot *La Molière* dict Thamat, cordonnier;
Pierre *Boval* dict Taconis;
Arnauld *Bordèles* dict Maran;
Antoine *de Sainct Martin;*
Maistre Jean *Masgantier*, masson;
Bernard *Gimet*, fils de Guilhalmet;
Bernard *Lanes;*
Bernard *Berniels* dict Gilerau;
Manaud et Pierre *Delpech;*
Pierre *Robin*, cordonnier;
Martin *La Caze;*
Marion *Gare* dict Polerac;
Gaspard *Paulin;*
1540. Bernard *Carrière* dict Lestopat;
Jean *Garaud*, fils de Sicard; Arnauld *Garaud* dict Reynaud;
Bernard *Sarrauge*, gendre de Bordin;
Bonvent de *Peaule;*
Jean *Laffiane;*
Arnauld de *Mene* dict Lou Nec;
Guillemet *Romarin*, frère de Ramond La Rochette religieux qui layssa l'habit;
Pierre *Saigron* dict Peyronet;
Michel *Gaullet;*
Jean *Roiol*, fils du teysseyre;
Jehannot *Levefrède;*
Guillaume *Roche;*
Jean *Desquet* dict Cabirolles;
Ung appelé *Bodefflet*, souvent le Suysse pour les Huguenaulx;
Le fils de François *den Castera;*
Pierre *Davernhe*, demeurant sur la font de Verdun;
Jehan *Bonel*, favre;
Colau *Rosselet;*
Manaud *Besse;*
1560. Jean de *La Croux*, fils de Samson;
Jean *Darest* et son fils;
Antoine et Estienne de *Sainct Martin* dict Guilhou;
Bernard *Bapeau* dict Tabry;
Pierre *Revel*, gendre de la Condine;
Michel *Petit* dict Moquelax;
Vidal *Durand* dict d'Albadie;
Bertrand *Sencaze;*
Mengen *Sarramye*, dict M^tre^ Jolin;
Arnauld *Cazemajou*, fils de Melanie de Gotenes;
Loys *Guynes* dict Cassou;
Jean *Soldat;*
Annet et Odet *Carbonneaux*, fils de Guiraud;
Bertrand *Caron*, cordonnier;
Bernard *Daresse*, cordaire;
Bernard *Lheron;*
Bertrand *Fornel* dict Delprieu;
1580. Guillemet *Olyc;*
Arnauld *Rivière;*
Jean *Sodinat;*
Jean *Colom* dict lou Monge de la Plaine;
M^tre^ Jean et Darde *La Roche* frères, de Montjeye.
Fortis *Bordié*, Pierre *Rives*, Pierre *Borgade*, Bernard *Delherm*, Arnauld *Solard*, consuls.
Pierre *Rivet;* Bernard *Salesses;* Jean

Modenx; Pierre *Escudie:* Laurens *La Fargue;* Jean *Mandrye;*
Antoine *Ysard* et Guillaume *Yssard;*
Bernard *Riverottes;*
1600. Mtre Antoine *Labarthe;*
Mère de Guillaume (sic); Jean Martin;
Martin, teysseyre:
Jean *Monster;* Adrien *Le Glier;* Jean *La Font;* Michel *Du Tin:* Michel *La Coste;* Antoine *Dauresse:* Antoine *Bordieu;* Bertrand *Fornet;* Bertrand *La Roque:*
Bernard de *Labat* dit Mouche;
Michel *Desbarats:*
Bernard *Carrière*, necquier [ou nacquet, valet de jeu de paume];
Jean de *La Molière:*
Jean *Solard;*
Gaspard *Paulin;*
Pierre *Bosquet;*
Pierre *Turbelle;*
1620. Jean *Lartigue:*
Bernard *Cazemajour;*
Plapat *Meniton;*
Gérauld *Phelip;*
Lartigue *Jehannot:*
Jean *Gayrard* sartre:
Ramond *Lacaze* dict Poutouche;
Jean de *Lanoys* et Bernard son fils;
Jean *Beynes;*
Pierre *Brunel* dict Tacous;
Jean *Gayraud*, cousturier;
Arnauld *Laroque;*
Bernard *Carriere*, fils de Lestropat;
Pierre *Rives;*
Pierre *Tricon;*
Antoine *Bordieu*, fils d'aultre Antoine et Annet *Carbonet* fils de Guiraud.

Par aultre arrest du 5me novembre:

Antoine *Ramboles.*

Par aultre arrest prononce le 16me novembre:

1640. Ung appelé *Furnier;*
Guillaume *Daure* dict Lou Pissote;
Le Bernard *Duteil* le vieux, de Lisle en Jordan;
Antoine *Ranson;*
Ortolan Bernard l'aîné:
Martin *Segala;*
Sahuquet dict d'Abadie;
Le fils de Blaise de *Combes;*
L'aîné de *Montfort;*
Guillaume *La Vernede*, dict de La Peyrière;
Jean *Ortolan;*
Mtre François *La Comme* dict Johane;
Picard et Jean *Cazeneufve* vieux.

Par arrest prononce le 18me de novembre:

Guillaume *de Guillot* seigneur de Ferrières:
Urbain *de Noir* seigneur des Salvages:
Ung nommé *Geofre*, seigneur de La Manée. de Mazamet, dict La Mane;
Luys *Varanhe* et son frère;
François *Boffard* seigneur de Fiac:
Marie *Folglary*, procureur du Roy au comté de Castres:
1660. Ung nommé *Rothoulp;*
Ung nommé *Rollande*, seigneur de La Laugerie:
Ung fils de Adhémar *Corbière:*
Ung appelé *Pastoris:*
Aultre nommé Monsieur *de La Salle:*
Aultre nommé Mons. *del Tilh*, beau-frère du d. Rollande:
Aultre appelé *Lamoroux*, de Roquecourbe;
Ung nommé Jehan *Petit*, de Castres;
Michel *Mazet*, de La Graullet:
Ung nommé *Plantat*, de Castres;
Mtre Bertrand *Taconies*, prévost du chapitre de Castres;
Ung appelé *Vernhes*, capitaine de Castres;
Mtre André *Brun*, notaire;
Pierre *Dassier;*
Mtre Ramond *Godalh*, chanoine du d. Castres;
Ung nommé *Sentoulh*, de Roquecourbe;
Aultre appelé *Revel* cordonnier, de Castres:
et Pierre *Richard*, du d. Castres.

Par aultre arrest prononcé le 27me de novembre:

1680. Baltezar *Calvet*, Jean *Calvet* frères:
Annet *Baillet;*
Antoine *Urdailhac:*
Cerice *Roquiere;*
Jean *Peleprat;*
Mtre Jacques de *Marot*, notaire;
Ung nommé *Montaigne;*
Jehan de *Podorphille;* Loys de *Podorphille;*
Pierre *Cabassat;*
Bernard *Roquière;*
Denys *Auriol;*
Dominique de *La Fitte:*
Hierosme *Guillot;*
Pierre *Moynier;*
Pierre *Boisson;*
Antoine *Abozict* dict Mirabel:
Ung nommé *Faget:*
Jean *Aubrail* vieulx;
1700. Jean *Filhol* dict Toutou, maselher;
Jean *Monesties* plus vieulx;
Claude de *Sainct Girons;*
Mathelin *Bonhoure;*
Jean *Montjoy;*
Antoine *Vierlheme*, cousturier;

François *de Fos;*
Gaillard *Modame;*
Pierre *Roquette;*
et Jean *Vignes* dict Gardères.

Par aultre arrest prononcé le 1er jour de decembre 1562 :

ung nommé *Vaysse*, ministre;
Mtre Jean *Roques* diacre de la nounouvelle secte et prétendue religion;
Bernard *Baron;*
Jean *Filholls;*
Gérauld *Grathon;*
Pierre *Julliany* dict Bascous;
Pierre *Meurltre;*
et Mtre Guillaume *Bonnel*, soubstitué du procureur du Roy à Peyrusse.

Par aultre arrest prononcé le 1er jour de décembre :

Jehan *Petit;*
Deau, fils d'Antoine Deau.

Par aultre arrest du 2 decembre :

1720. Estienne *Dereze.*

Par aultre arrest prononcé le 2 decembre :

Jean *Parys;* Estienne *Vic;* Jacques *Laral;* Pierre *Vignes;* François *Nassaure;* Jean de *Guinel;* Jean *Petit:* d'*Abbadie* dict Le Bascou; Grégoire *Atgery;* Bernard *Daure;* Johantet de *Marsal;* Charles *Pons;* Jacques *Ligues;* Grégoire *Du Boys* et son fils; Bernard *Cappus;* Estienne *Viguier*, et Pierre Gayte.

Par aultre arrest prononcé le 4e décembre

Arnauld *Escrosalhes*, bailhe de Montaulban;
Bertrand *Rech*, de Sainct Ureisse.
1740. Le capitaine *Payrol;*
Gilles *Imbert;*
Rech;
Ung appelé *Fontgrave*, de Rabastens;
Luquet, fils de Pierre, du dit Saint Ureisse;
Luc *Rech;*
Pierre *Vaysse;*
Pierre *Fauroit;*
Ung nommé Jean *Ramond;*
Ung nommé *Pagesi;*
Aultre appelé *St Michel*, capitaine;
Pierre *Fournier* dict Peyrains;
Le beau fils du dit capitaine;
Ung nommé *Jacques*, cousin de St. Michel;
Rech, et Antoine *Fournier*, fils de Pierre.

Par aultre arrest prononcé le 15e decembre

Sicard *Faure*, et Pierre *Bernard* jeune, de St Supplice.

Par aultre arrest prononcé le 18e decembre

Calvin, ministre[1].
Constans médecin; *Pascalet* licencié.
1760. Jean *Sary* marchand;
Maistre Guillaume *Esert* apothicaire;
Pons *Nolet;*
Gibert *Donnet;*
Ung nommé *Desolle;*
Jean *Regord* dict Regordet;
Jean de *Gonltault* sieur de Cabrières;
Gabriel *Lauriere;*
Massé *Marjaut;*
Guillaume *Constans*, cordonnier;
Mondant *Le Mormant;*
De *Bagys* le jeune;
Gabriel *Berty;*
Le Franc dict Franquilhon;
Molinier, bazechain;
Rieupeyrous, médecin;
Fabry, collégiat du collége de Pellerin;
Ramond *Pons* dict Fayeur, médecin;
François *Ramondou*, dict Francilhon;
1780. *Labrohe* dict Corsamye;
Molinier marchand;
Guillaume *Laversesque;*
Jean *Vaysse;*
Antoine *Mars;*
Jean *Pechagut*, sellier;
Picanault, paulmier;
Claude *Janvier*, fondeur;
Dominique *Bonnelamye;*
Pojade;
Le seigneur de *Marchastel:*
Pierre *Périer*, boucher;
Picardon, cordonnier;
et les Saladars, collégiats du dit collége de Pellerin.

(Pradel.)

BEAUMAISTRE (Jean) « natif de la ville de Meaux en Brie », fut admis à Genève, en qualité d'habitant, le 29 avril 1555[2]; mais au lieu de jouir paisiblement de cet asile, il fit le dangereux métier de rentrer en France pour y colporter de tous côtés de la mercerie ou autres menues marchandises, à couvert desquelles il vendait les livres religieux dont il s'approvisionnait à Genève. Un magistrat français, égale-

[1] C'est-à-dire Jean *Carrin*, ministre de Cahors voy. de Bèze, *Hist. des égl.*, II, 752.

[2] Il y eut, de sa femme Philippote, une fille, Jeanne, baptisée le 31 mars 1558.

ment devenu genevois, Laurent de Normandie, compatriote et ami de Calvin, employa sa fortune à la propagande protestante ; il payait l'impression de Bibles et de traités religieux que de courageux missionnaires allaient, au péril de leur jours, répandre dans leur ancienne patrie. On aura une idée de l'étendue de ce commerce et de la quantité de ces livrets à bon marché qu'un seul colporteur comme Beaumaistre pouvait répandre, par l'article suivant que nous tirons de l'inventaire après décès établi par l'hoirie de Laur. de Normandie : « Item, Jehan Beaumaistre, mercier, doibt quattre cens septante livres six solz tournoys, obligation par Tourtelon [notaire à Genève], 1559 et le 23e jour de janvier. Plus doibt deux cents cinquante-trois livres unze solz tournoys, obligation par Tourtelon de l'an 1558 et le 21e de mars, sur laquelle il y a de receu 133 l. et 12 s. t. »

Pour mieux parer aux incidents du voyage, le colporteur ne devait guère partir seul. Celui-ci s'était adjoint un autre réfugié à Genève, qui était comme son commis-libraire, car ce dernier, nommé *Morigan*, l'appelait sire, et tous deux portèrent leur balle jusqu'à Paris. Mais là se trouvèrent de cruelles entraves à leurs opérations. Morigan fut arrêté porteur de trois volumes in-folio, deux exemplaires de l'institution chrétienne de Calvin et un de l'Harmonie des Ecritures, qui le firent aussitôt jeter en prison et soumettre aux traitements sévères, présages d'un dénouement fatal. Du fond des cachots du For-l'Evêque, il fit parvenir à son patron la belle et précieuse lettre que voici [1] :

A mons. mons. de Normandie soit donnée la présente à Genève.

Jesus Crist crusifié pour noz pechez et resussité pour notre justification vous soict pour salut. — Monsieur, trez humblement a vostre bonne grâce me recommande. Ung peu devant que feusse pris, vous avoys rescript, ensemble le sire Jehan Beau Maistre mon conpaignon. Toutesfoys je ne scays si avez receu les lettres part lesquelles vous mandions quelque marchandise, desirant faire quelque voyage pour puis après vous porter argent (ce que heussions faict) n'eust esté mes liens. Toutesfoys si ce bon Dieu me tire d'entre les mains de ses [*ces*] cruelz tirans, j'espère bien tost (Dieu aydant) vous en porter ; et croys que stenpendent ma détention des prisons mon conpaignon fait son devoir ; part quoy il vous plaira nous tenir pour excusé et l'ung et l'autre, car depuis cinq ou six moys le temps a esté bien rude pour nous. Et mesme on ne pouvoit porter ny faire mener balle aucune sans estre visitée, part quoy il se falloit necessairement tenir en ungne vlle. Or, part la grace de Dieu, je feuz pris prisonnier le xvue juing saisy de 2 Institutions latine follio Cal. et d'une Harmonie foll. et fuz mené au Temple, prison subalterne ; auquel lieu ne fuz poinct deulx heures sans estre interrogué de ma foy. De laquelle (part la grace de Dieu) j'en feis confession, selon que ce bon Dieu m'en avoit dispersé. De la vous rescrire tout au long je n'ay pas l'oportunité pour ce que je doubte d'heure en heure qu'on ne viegne à la prison ou je suis, mays je vous en toucheray seullement du principal poinct, assavoir du sacrement de leur hostel (aynsy qu'ilz appellent). Je leur demanday si tenoys leur messe pour sacrifice ; ilz me dirent qu'ouy. Puis, je leur demanday si il estoit parfait ou inparfait : ilz me dirent qu'il estoit parfait. Puis, je leur dis qu'il ne failloit doncques plus dire de messe et que à une chose parfaicte il n'y fault plus retourner et qui plus est Sainct Paul, Roumains 12, nous montre que nous pouvons sacrifier nos corps, etc., et aux Hebreulx, 10, nous montre que tous sacrifices sont abolis et qu'il ne reste plus de sacrifice pour le péché, Sainct Mathieu 9, Osée 6 : « Je vueil misericorde et non pas sacrifice, etc. » mays le vray sacrifice, comme dict le psalmiste, pseaulme 51, c'est ung cœur dolent, une ame etc., et que Jesus Crist ne vouloit estre servy de main d'homme ny ne voulloit habiter en temple fait de mains d'homme, comme nous tesmoigne Sainct Paul, Actes 17. Voilà ce que je leur ay respondu sur le Sacrement de leur belle messe, mays quand aulx aultres sacremens que Jhesus Crist a instituez, assavoir le babtesme et la saincte cene, je y croys bien, mays au sacrement de leur messe (qu'ilz appellent) je n'y croys rien, voyant que toutes choses inventées du serveau de l'homme et toute sciense ou prudence humaine en cas de saincteté estoit inimitié contre Dieu. Mays au sacrement de la saincte cene, selon l'institution de Jhesus Crist, comme nous tesmoigne les 4 evangelistes et aussi semblablement

[1] Elle fait partie de l'hoirie L. de Normandie, fonds conservé dans une bibliothèque particulière du Canton de Genève, à Chatelaine, et elle a déjà été indiquée (par M. Th. Dufour) dans les *Mém.* de la Société d'histoire de Genève, t. XIX p. 349.

Sainct Paul, I Corinth. II, je y adjoustoys foy. Puis il me vouloint faire dire ceulx que je congnoissoys à Paris ; mays ce bon Dieu m'avoit si bien fortefié, ce que tousjours de plus en plus me fortefie part son sainct esprit, dont je luy en rens graces, qu'ilz me heussent baillé (et me bailleront) plustost la gehenne ordinaire et extraordinaire que de leur en nommer ung, car mieulx me vault patir seul que d'aultres avecques moy. Quand aulx aultres articles, je seroys trop long a les vous reciter, part quoy je vous pry ne m'oublier en vos oraisons et me recommander aulx prieres de l'esglise, car je en ay bien besoing: et priez Dieu qu'il luy plaise me donner force et constance de perseverer ce que j'ay commencé, ce qui sera (aymsy que je croy), car c'est ung ouvrier qui ne laisse poinct son œuvre inparfaicte, et croy qu'il parfera ce qu'il a en moy commencé. Il vous plaira dire à maistre Anthoine Bachelier que face mes recommandations au sire Richard Mendin et à tous mes amis de part de là. Or, je pry le grand Dieu vivant, lequel nourrist et vivifie toute créature vous mainctenir, préserver et garder en bonne sancté. De l'officialité de Paris, ce 2e octobre 1560, part vostre humble et obeissant Jehan Morigan. — Monsieur, je vous heusse plus tost rescript n'eust esté que j'ay tousjours esté aulx crottons [1] obscurs, noirs et tenebreulx jusques à present combien que je soys en une basse fosse fort humide et fort froide, mays (graces à Dieu) j'ay belle clarté et aussi qu'il ne m'estoit permis tenir ancre ny pappier au Chastellet, mays ycy les serviteurs m'en baillent volumtiers; dont je rens graces à Dieu, car j'auray moyen rescripre à mes amis jusques à ce qu'il plaise à ce bon Dieu m'appeller à la mort ou à la vie; toutesfoys sa volumté soit faicte. Amen.

Comme nulle part, dans les documents des archives publiques ou privées de Genève, nous n'avons pu retrouver la moindre trace après 1560, de l'un ni de l'autre des deux colporteurs, nous supposons qu'ils peuvent être inscrits au nombre des martyrs de la foi. Morigan, natif de Saumur, avait été admis habitant à Genève le 29 mai 1559.

BEAUMANOIR [Haag II, 98] nom d'une des maisons les plus illustres de Bretagne [2]. A l'époque de la Réformation, deux de branches ses embrassèrent les doctrines nouvelles. = *Armes* : d'azur à onze billettes d'argent.

[1] Grottes, souterrains.
[2] La branche de Lavardin seule s'était établie dans le Maine.

I. Branche Du Besso. Gilles de Beaumanoir, troisième fils de Charles de Beaumanoir et d'Isabeau Busson, fut destiné, comme cadet de famille, à l'état ecclésiastique. Il exerçait la charge de protonotaire apostolique, lorsqu'il renonça, pour la Réforme, à son titre et se maria. A sa mort, arrivée le 5 janvier 1572, il n'avait eu de sa femme, Suzanne, qu'un fils, nommé Samuel de Beaumanoir, seigneur de Gazan, qui prit femme dans la maison de Cayres, et laissa une fille appelée Marguerite, qui épousa Philippe *du Matz*, seigr de Terchaut et de Montmartin, à qui elle donna une fille, Judith, qui fut baptisée en 1612 [IV, 403 b].

II. Branche de Lavardin. Cette branche, beaucoup plus célèbre que la précédente, a donné au parti protestant un chef distingué en la personne de Charles de Beaumanoir, second fils de François de Beaumanoir et de Jeanne de Tucé, devenu seigneur de Lavardin par la mort de son frère aîné, qui décéda sans alliance. Nous n'avons rencontré nulle part son nom parmi ceux des gentilhommes qui rejoignirent Condé à Orléans et prirent part à la première guerre de religion ; mais à la bataille de Saint-Denis, il combattit avec courage sous les ordres de *Genlis*. La paix de Longjumeau conclue, il retourna dans le Maine, d'où quelques mois après, il accourut au secours de Condé avec quatre cornettes de cavalerie et deux compagnies d'arquebusiers. Il rallia *Andelot* à Beaufort en Vallée, rendez-vous général des protestants de ces quartiers, franchit avec lui la Loire et arriva à La Rochelle. Après le malheureux siége de Poitiers, il suivit Coligny dans le Midi, où il trouva plus d'une occasion de signaler sa valeur. Le 3 avril 1570, le corps qu'il commandait, joint à celui du marquis de *Renel*, repoussa jusque sous les murs de la ville une sortie de la garnison de Montpellier. Peu de jours après, il fut chargé, avec le jeune *Jarnac* plus connu sous le nom de *Montlieu*, de couvrir le siége d'Aimargues, et il défit une compagnie qui accourait d'Aiguesmortes pour renforcer la garnison. Sa bravoure, non moins que son crédit sur les reli-

gionnaires du Maine, le désignaient aux vengeances de la Cour. Il fut des premiers porté sur le rôle de proscription, et périt dans la nuit fatale de la Saint-Barthélemy. L'historien de Thou nous apprend qu'il avait rempli les fonctions de gouverneur auprès du jeune Henri de Navarre.

Charles de Beaumanoir laissa de sa première femme, Marguerite *de Chourses*, qu'il avait épousée en 1545, un fils nommé Jean et une fille appelée Madelaine, restée veuve sans enfants d'Olivier Du Feschal, sieur de Poligny et de Marboué. En secondes noces, il épousa Catherine *Du Bellay*, seconde fille et héritière de Martin Du Bellay, sieur de Langey, dont on connaît les intéressants Mémoires. Il en eut trois filles : Marthe, Marie, Elisabeth. La première fut mariée à René de Bouillé, comte de Créance ; la troisième, en 1597, à Louis *de Cordouan*, sieur de Mimbré [IV, 61 a].

Né en 1551, Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, fut élevé auprès du roi de Navarre et, tout jeune encore, il combattit dans les rangs des protestants, spécialement au siége de Poitiers ; mais après la mort de son père, il se fit catholique. Henri III lui ayant refusé la charge de capitaine des gardes du corps, il en conçut un tel dépit qu'il excita le roi de Navarre à s'enfuir de la Cour. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1614, il servit avec fidélité Henri IV et Louis XIII. En récompense de ses services, il avait obtenu, en 1595, le bâton de maréchal.

Beaumarchais, voy. Caron.

BEAUMÉ (Hélène), de Saint-Malo, veuve, 59 ans, et sa fille Elisabeth, 29 ans, assistées à Londres, 1705-1710.

BEAUMONT, nom porté encore aujourd'hui par soixante-quatre villes, bourgs, villages ou châteaux disséminés sur toute la surface de la France. On comprend dès lors combien il est difficile de restituer à chacune des personnes qui l'ont porté la part qui lui revient dans les faits, souvent si obscurs, de l'histoire. Nous essayerons cependant d'introduire un demi-jour dans cette multitude confuse.

1. Jacques Beaulmont, « tissoctier, natifz de l'isle de Martaigue en Provence, » reçu habitant de Genève, 20 juin 1550. — Estienne de Beaumont « de Esparnay en Champagne, » *id.* 21 mars 1558. — « Pierre de Beaulmont, « cordonnier, natifz de Brienne le Chasteau auprès de Bar sur Aube, » *id.* 8 mai 1559. — « Si ceux ci (les soldats, à Vire; 8 août 1562) faisoyent mal de leur costé, ceux de la justice faisoyent encore pis, tant pour se venger de ceux de la Religion, qu'estant solicitez par les prestres et cordeliers, de sorte que *ils vindrent aux feux*, comme juges en dernier ressort, faisans pendre et brusler un nommé Beaumont, povre mais bon personnage, estaimier de son mestier, pour avoir rompu quelques images. » (Crespin). — Hugues de Beaumont, « de Villiers Saint Benoist [Youne], praticien, » reçu habitant de Genève, 27 septembre 1572.

2. Un pasteur Beaumont desservait l'église d'Orléans en 1568 [Haag II, 100]. Chassé de cette ville en cette année [III, 5 b], il y était de retour l'année suivante [III, 7 b]. On trouve dans la collection de Fontanieu [Bibl. nat. vol. 316-317) une lettre qu'il écrivit à *Renée de France*, en date du 27 août 1568, et qui est trop honorable pour que nous n'en fassions pas mention. Après avoir remercié cette princesse de la peine qu'elle avait prise d'écrire au gouverneur d'Orléans en faveur de sa pauvre église, il continue : « Cependant, madame, nous pensons avoir une obligation si estroite à ceste église, que jusques à ce qu'il y ait persécution ouverte, nous ne délibérons désamparer la ville, espérant que le seigneur des armées nous tiendra en sa protection; ou s'il luy plaist se servir de nous pour sceler de nostre sang sa vérité que nous annonçons, il nous fera grand honneur de nous appeler au rang de ses martirs. »

3. A la même époque, nous trouvons un capitaine Beaumont [Haag II, 100] servant dans les rangs huguenots. C'est apparemment le Beaumont dont parle Bèze. Cet historien raconte, en effet, qu'un sieur de Beaumont, ennemi acharné des protestants, ayant assisté,

en 1562, à une dispute qui eut lieu à La Charité entre le ministre *La Haye* et un docteur de Sorbonne, fut si vivement frappé des raisons alléguées par le premier, qu'il se convertit et servit dès lors avec un grand zèle la cause de la Réforme. Pendant la seconde guerre de religion, il se saisit d'Entrains dans le Nivernais, et il continua à combattre sous les ordres de *Condé* jusqu'à la bataille de Jarnac, où il fut tué. Il se distingua notamment à la bataille de Dreux; ce fut lui, selon quelques-uns, qui blessa François *de Clèves*, duc de Nevers.

4. BEAUMONT (Pierre de) pasteur de Laon, 1664-1679. Il était fils de Jacques, notaire en Vermandois, et de Jeanne *Jullion;* il épousa, fév. 1661, Madeleine, fille de Richard *Fouquier*, marchand de bois à Paris (Reg. de Charenton). Voy. sur son ministère : *Bull.* VIII, 433. Un de Beaumont, peut-être de la même famille, était pasteur de Châlons-sur-Marne en 1603-1620 [X, 315].

5. Deux ministres, seigneurs de Beaumont et pasteurs à Caen ; voy. ci-dessus l'article Baillehache. Auquel article il faut ajouter que le sieur de Beaumont, condamné (en 1663) pour avoir donné quelque apparat aux obsèques de sa fille, se nommait Pierre; que le pasteur Jean, le père, exerça les fonctions pastorales à Caen en 1620, et que dès 1570, un Louis de *Baillehache* était debouté judiciairement de la qualité de locataire des moulins de l'Hôtel-Dieu de Caen par la raison qu'il était huguenot. (Beaujour, *Essai sur l'égl. de Caen.*)— Joannes Beaumontius, normannus, étudiant en théol. à Genève, 1618 (Liv. du rect.) Anne *Morin-Dumesnil*, femme du sr Elie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, enfermée par ordre du roi aux Nouvelles-Catholiques de Caen. — Pierre de Beaumont, pasteur réfugié en Allemagne par suite de la Révocation, et mort pasteur de l'église de Cassel, 28 nov. 1713 [VI, 445 a]. Son fils, Elie-Pierre, immatriculé étudiant à Leyde en nov. 1697, fut un médecin distingué que le landgrave Charles de Hesse-Cassel attacha à sa personne et nomma médecin des eaux de Geissmark. On a de lui : I. *Dissertatio* inauguralis (pro gradu doct.) de natura sanguinis; Traj. ad. Rhen. 1699 in-4°. — II. *Beschreibung des...* (Description des sources acidulées de Geissmark, ainsi que de leurs propriétés et usages, en trois langues, latin-allemand-français) Cassel, in-8° 1701. — III. *Tractat* von der Nothwendigkeit. (Traité de la nécessité de connaître la nature des sources et eaux thermales etc., en allemand et en français.) Cassel, in-8° 1703.

6. En 1751, l'année même où parut le 1er vol. de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les idées de tolérance semblaient devoir profiter aux protestants que poursuivaient toujours les impitoyables traditions léguées au gouvernement par Louis XIV. Les évêques de se récrier aussitôt, et l'un d'eux, M. de Chabannes, évêque d'Agen, se distingua par une « Lettre à M. le control- » leur général [de Machault] contre la » tolérance des huguenots dans le » Royaume, » en date du 1er may 1751. C'est un factum bien tourné, bien écrit et vigoureux dans lequel on fait le tableau des calvinistes ayant pris jadis les armes pour imposer leur foi aux catholiques, ayant mis la France à deux doigts de sa perte et toujours prêts à se révolter contre l'autorité du roi. « N'a- » vons-nous pas été témoins, n'avons- » nous pas vu tous les mouvements » qu'ils ont faits dans les dernières guer- » res [en 1702]? Leurs assemblées dans » les diverses provinces, les fausses » nouvelles qu'ils faisoient courir, leur » joie peinte sur leur visage dans nos » désavantages et leur affliction dans » nos succès? Ce sont donc là des ci- » toyens que l'on veut ramener à l'État? » Les huguenots, les factieux sont rap- » pelés; le clergé catholique, qui s'est » épuisé pour secourir le Roi et qui est » toujours prêt à recommencer, est af- » fligé, est humilié, est renvoyé. Quel » contraste !... » Le pasteur Antoine Court fit imprimer presque sur-le-champ ce factum artificieux (8 pag. in-4°) en lui ajoutant une double réponse : 1° un *Mémoire historique* de ce qui s'est passé de plus remarquable au sujet de la religion réformée en plusieurs provinces de France, depuis 1744 jusqu'à la pré-

sente année 1751 (38 p. in-4°; 30 juin 1751); 2° *Le Patriote françois et impartial* ou Réponse à la lettre de M. l'évêque d'Agen (79 p. in-4°, 31 juillet 1751). C'est un plaidoyer brûlant de patriotisme, plein de raison, de modération, de force et aussi de faits qui dénoncent la barbarie du gouvernement, et du clergé qui le poussait contre ce qui restait encore de protestantisme français au milieu du XVIIIe siècle. L'auteur publia immédiatement après (1751 et 1753) une nouvelle édition un peu amplifiée, 2 vol. in-12. Il était alors en pourparlers avec le prince de Conti, qui semblait vouloir se porter dans les conseils de la royauté pour protecteur des malheureux persécutés (Ch. Coquerel, *Histoire des églises du désert*, II, 201, 259). L'un de leurs principaux intermédiaires dans cette négociation était un officier originaire de Normandie, chaud protestant, appelé le chevalier *de Beaumont*, qui, pour donner sans doute une publicité plus grande à l'ouvrage de Court, son ami, l'amplifia à son tour en le paraphrasant et le réimprima en Hollande sous ce titre : « *L'accord parfait de la Nature, de la Raison, de la Révélation et de la Politique* ou Traité dans lequel on établit que les voyes de rigueur en matière de Religion blessent les droits de l'humanité et sont également contraires aux lumières de la raison, à la morale évangelique et au véritable intérêt de l'Etat, par un gentilhomme de Normandie, ancien capitaine de cavalerie au service de S. Majesté. A Cologne, chez P. Marteau, 1753 » (2 vol. in-12 de 374, 260 et XVIII p.). Cet ouvrage piqua au vif les adversaires, car il est sans cesse cité et battu en brèche par l'abbé Novi de Caveirac dans son impudente apologie de la révocation de l'édit de Nantes, qui parut l'année d'après.

7. BEAUMONT (François de) baron des Adrets, né en 1512 ou 1513, au château de La Frette, dans une vieille famille de gentilshommes du Dauphiné [Haag II, 101]. = *Armes* : Echiqueté d'azur et d'argent. — Ce fut un brillant chef de guerre, d'un courage et d'une habileté de premier ordre, en même temps que d'un caractère prompt, inflexible et sombre qui lui a valu un renom spécial de férocité. Il n'y a pas de recueil biographique où les écrivains catholiques ou non ne signalent et ne flétrissent ses actes sanguinaires. Les jésuites, plus particulièrement, ont usé contre lui de leurs procédés : Brantôme ayant dit par figure que, d'après le bruit public, des Adrets « aprenoit ses enfans à estre cruels et à se baigner dans le sang; » le rév. père de Maimbourg se fit un plaisir d'affirmer qu'il « obligeoit ses deux fils à se baigner « dans le sang des catholiques pour « faire passer dans leur âme, par cet « effroyable bain, toute sa cruauté. » Cet effronté jésuite est mort en 1686, mais son dire a retrouvé un terrain favorable dans la Biographie générale de Firmin Didot, où se lit en toutes lettres (en 1862 !) : « Ce monstre, voulant » rendre ses enfants aussi cruels que » lui, les força, *dit-on*, à se baigner » dans le sang des catholiques, dont il » venait de faire un massacre effroya- » ble. » La biographie Michaud et déjà le Dictionnaire de Moréri, en 1759, étaient plus sérieux.

Cet excès d'indignation, excité par le baron des Adrets, semblerait d'abord ne faire ressortir que le caractère humain des autres chefs huguenots, formulée qu'elle est par des gens au compte desquels sont les actes des militaires comme le maréchal de Monluc, le maréchal de Tavannes et les bourreaux de la Saint-Barthélemy; mais il faut bien qu'il y ait eu quelque chose de particulièrement aigu dans la conduite du baron des Adrets, puisque la rumeur s'élevait contre lui, de son temps même, et qu'un autre soldat, son contemporain, d'Aubigné, qui n'était pas tendre, lui demanda un jour : « pourquoi il avait usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur? » A quoi le vieillard, car c'était sur la fin de sa vie, répondit : « Nul ne fait cruauté en la » rendant; les premières s'appellent » cruautés, les secondes justice. » Mais ni l'un ni l'autre des deux interlocuteurs ne prévoyait que le frisson causé par le nom du baron des Adrets ne serait pas entièrement apaisé au bout de plusieurs siècles, et qu'en 1856 un érudit des plus estimables (Rochas,

Biogr. dauphinoise) dirait du capitaine huguenot qu'il « ordonnait parfois de si horribles massacres que le souvenir en est encore vivant dans les traditions populaires des localités où ils furent accomplis. »

La tradition populaire s'égare aisément. Lorsqu'on songe aux massacres si longtemps promenés dans toute la France par des chefs catholiques tels que les Guises par exemple, ou Monluc, ou tant d'autres, et qu'on réfléchit que la carrière du baron des Adrets comme chef huguenot a duré juste du 23 avril 1562 au 10 janvier 1563 [1], sans s'étendre plus loin qu'entre Lyon et Montpellier, on se demande quelles énormités il a pu commettre en cet espace restreint pour être notées d'infamie dans un siècle où il en fut commis de si grandes et si nombreuses. Or, on voit, en suivant ses faits et gestes, que s'il tuait sans merci et passait au fil de l'épée les garnisons ennemies, et les habitants avec, comme c'était le trop commun usage, du moins il ne manquait jamais à sa parole (en cela bien différent des catholiques, Monluc particulièrement, qui ne se croyaient pas liés par une promesse faite à des hérétiques) et même il savait pardonner quelquefois. Deux choses seules ont fait la mauvaise réputation du baron des Adrets : la rapidité merveilleuse des coups qu'il portait et la rigueur impitoyable avec laquelle il n'épargnait pas plus les gentilshommes que les autres. Pour son coup d'essai, à la prise de Valence, il fit pendre ou laissa pendre monseigneur le gouverneur de la province, La Mothe Gondrin, et à la prise de Montbrison, quand il força ce qui restait de la garnison (une centaine d'hommes) à se jeter un à un du haut d'une tour, le seul qu'il épargna fut l'homme d'esprit qui, hésitant à se lancer, lui fit cette repartie restée célèbre : « Eh, monseigneur, je vous le donne en dix! » C'était un simple soldat. Les gens de son temps ne comprenaient pas cette égalité. Qu'on détruisit vingt-deux villages, hommes, femmes et enfants, comme à Cabrières et Mérindol, cela faisait du bruit sans doute, mais pouvait s'expliquer, tandis que tuer un gentilhomme au lieu de le mettre à rançon, c'était excessif. Tel était, n'en doutons pas, le sentiment de d'Aubigné. Plus logique fut le baron des Adrets dans sa courte carrière de capitaine protestant.

Des Adrets fit ses premières armes en Italie, à l'âge où d'autres ne sont pas encore sortis de page. Il servit sous Lautrec, sous Boutières son oncle, sous le maréchal de Brissac, et se signala par plusieurs actions d'éclat. Vers 1555, il obtint par l'entremise de ce dernier, qu'il avait suivi dans toutes ses expéditions, le brevet de colonel des légionnaires de Dauphiné, auquel il ajouta bientôt celui de colonel des légionnaires de Provence, Lyonnais, Languedoc et Auvergne. Ces légionnaires formaient un corps d'environ 6,000 hommes, dont les capitaines, quoique pourvus au nom du roi, étaient entièrement à son choix. En 1557, il rejoignit à leur tête l'armée du Piémont. Ce fut vers ce temps, en 1558, qu'il éprouva un revers qui, au dire de ses biographes, eut une singulière influence sur ses destinées. Montcalvo, dans le Montferrat, était assiégé par les Espagnols. Charles d'Ailly de Péquigny en était le gouverneur. Des Adrets commandait sous ses ordres. La brèche étant faite, d'Ailly ne jugea pas à propos de se défendre : il se retira précipitamment dans la citadelle avec sa garnison, forte de plus de 1,000 hommes. C'est pourquoi, surpris par les assiégeants au moment où il s'y attendait le moins, Des Adrets fut forcé de se rendre. Furieux de ce revers qu'il attribuait à la lâcheté du gouverneur, et que dans son humeur chevaleresque, il ressentit comme un outrage à son honneur, il ne songea plus qu'à en tirer vengeance. Après avoir recouvré sa liberté, il cita d'Ailly devant François II, pour se voir condamner à lui restituer le prix de sa rançon, et l'indemniser de la perte de son équipage. Cette affaire divisa la Cour ; mais d'Ailly, protégé par les princes de la maison de Lorraine, obtint un jugement qui le déchargea de l'accusation de son adversaire. Nous ne saurions

[1] M. Rochas donne un relevé jour par jour de tout ce que le baron a fait pendant ces dix mois.

admettre que la haine nourrie depuis cette époque par des Adrets contre les Guise fût la seule considération qui le jeta dans le parti des protestants. Rien n'autorise ses biographes à le traiter avec tant de hauteur. Surtout quand il s'agit de l'honneur, des conjectures ne tiennent pas lieu de preuves. Notre opinion, à nous, est qu'avant de se vouer à la défense de la cause, le baron Des Adrets était protestant, et protestant zélé. Tout le démontre, jusqu'à ses excès.

La Motte-Gondrin, lieutenant du duc de Guise dans son gouvernement du Dauphiné, tenait à cœur de se montrer le digne émule de son patron. Valence devint le théâtre de ses meurtres. Un simple soupçon, une fantaisie qui passait par la tête de cet homme, suffisait pour vous conduire au supplice. Le ministre *Duval* avait eu la tête tranchée. Louis *Gay*, capitaine de La Côte-S.-André, venait d'être pendu avec deux autres religionnaires aux fenêtres de son hôtel. Le ministre Jacques *Roux*, *Amelly*, *Barjac*, Jean *Du Mas* attendaient leur tour en prison. Le crime de ces derniers avait été d'écrire une humble requête pour obtenir la liberté de leur culte. A la fin le peuple s'émut. Le dimanche matin, 26 avril 1562, une poignée de religionnaires s'emparent d'une des portes de la ville. Gondrin averti se porte à la hâte sur les lieux, « accompagné d'un certain gros nombre de ses soldats. « Le combat s'engage avec acharnement... La petite troupe de fidèles, » au nombre de quatre-vingt seulement, allait succomber sous l'effort de soldats aguerris et disciplinés, lorsqu'un secours inespéré lui arrive. C'était Des Adrets accourant à la tête d'une troupe d'insurgés[1]. Il était à Lyon, lorsque les conjurés vinrent le prier « de leur assister, » et l'élurent « pour estre leur chef en si saincte et louable entreprise. » Les capitaines de *Beaumont*[1], *de Pontaix*, Louis *Sauvain Du Chaylard*, François *de Mirabel*, *de Rocolles* et Jean *de Vesc*, commandaient sous lui. Gondrin, assailli par des forces supérieures, cède le terrain ; il se renferme dans son hôtel. Mais les insurgés l'y poursuivent, l'y assiègent « et le pressent tellement par armes et feu (car le feu y fut incontinent mis) qu'il fut contraint luy et les siens de sortir, et en sortant tous furent mis à mort ; entre lesquelz le prévost de la ville dudit Valence, grand favoriz dudict Gondrin, dans l'escarcelle duquel fut trouvée une missive du sieur de Guyse, par laquelle luy estoit commandé de massacrer et de mettre à mort cruelle, partout où il mettroit le pied, toutes personnes de la part de l'Evangile, sans aucun esgard d'aage ou sexe. » La mort de Gondrin, ne saurait être imputée à Des Adrets si nous en croyons ce dernier : « Nous ne pèusmes tant faire, écrit-il à Médicis, que ledict peuple, esmeu et affamé du sang de cest homme, jà ne l'ayt tué. » Ce fut Jean *de Vesc*, seigneur de *Monjoux*, beau-frère du capitaine *Blacons*, qui le frappa, dit-on, dans la mêlée pour venger la mort de son ami le capitaine *Gay*.

Après avoir établi à Valence, dont il fit sa place d'armes, la liberté de religion, Des Adrets écrivit aux consuls et aux magistrats des différentes villes du Dauphiné pour leur enjoindre de ne reconnaître d'autre exercice que celui de la religion protestante. Puis il dépêcha *Ponsonnas* au prince de *Condé* pour l'instruire de ce qui s'était passé, et pour prendre ses ordres. Condé reconnut les services du baron en le nommant son lieutenant[2]. Il le chargea en

[1] Bèze confirme l'opinion que ce fut des Adrets. Mais, d'après lui, ce secours ne serait arrivé que le lendemain, 27 avril. « Le jour venu qui estoit le vingt-septiesme dudit mois, advint par une singulière providence de Dieu (comme il en apparut très-évidemment puis après) que les principaux gentilshommes de la religion au pays de Dauphiné arrivèrent à Valence, à savoir les sieurs baron *Des Adrets*, de *Mombrum*, de *Mirabel* et *Montoux* beau-frère du sieur de *Blacons*, qui trouvèrent la ville ainsi saisie que dit est, et Gondrin assiégé de toutes parts en sa maison, etc. »

[1] Peut-être *Beaumont-Combourcier*, qui plus tard se distingua par sa belle défense de Bourg-d'Oisans ; ou *Guy Cauchet* dit de Beaumont, seigneur de Saint-Etienne, ou bien encore l'un des frères de ce dernier ?

[2] Voici les titres que Des Adrets prenait, au rapport d'Allard : « François de Beaumont, seigneur des Adrets, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, colonel des légionnaires de Dauphiné, Provence, Lyonnois, Languedoc et Auvergne, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Dauphiné, et lieutenant de monseigneur le prince de Condé en l'armée chrestienne, assemblée pour le service de Dieu, la liberté et délivrance du Roi et de la Roine sa mère, conservation de leurs Estats et grandeur, et de la liberté chrestienne èsdits païs. »

même temps de s'emparer de Lyon. Mais les événements avaient marché plus vite que la réponse du prince.

Depuis quelque temps, Des Adrets entretenait des intelligences dans cette ville, à la faveur d'une sorte de connivence du gouverneur, le comte de *Sault*. La mine était prête; les événements de Valence la firent éclater. « Ce mesme jour de mardi (28 avril), lit-on dans un récit de la « Prinse de Lyon » publié dans les Mémoires de Condé, « les nouvelles vindrent que La Motte-Gondrin avoit esté tué à Valence, et que dedans ses coffres on avoit trouvé plusieurs lettres... entre lesquelles s'en trouva une de la Cour, portant que le deuxième jour de may (le quatrième d'après d'autres sources) estoit dédié et consacré au massacre des protestans. Les protestans, voyant toutes ces menées, proposèrent en leur consistoire..... d'avancer le pas contre telles embusches et machinations; et de faict, l'endemain ceux de Valence leur envoyèrent à force gens d'armes, sous la conduite du capitaine qui avoit prins monsieur de La Motte-Gondrin. — Le dernier jour du mois d'avril au soir, après souper, se meirent tous en armes.... sous la charge de trois capitaines, dont l'un est le chef et se nomme le capitaine *De l'Anguille* [*de La Grille*] ». L'entreprise fut si bien conduite que « en tout ce tumulte il n'y eut que trois personnages mis à mort et autant de blessez. »

Maître de Lyon, Des Adrets songea à assurer sa conquête. Avec l'aide des capitaines *Blacons* et *Condorcet*, il leva un corps de deux mille Protestants pour servir à la garde de la ville. La liberté de conscience fut proclamée, il fut loisible à chacun de vivre dans sa maison comme il l'entendait; mais l'exercice public de la religion selon le rit romain fut défendu dans la ville et ses environs. Douze notables protestants furent adjoints aux consuls en charge, qui eurent ordre de ne prendre aucune décision en leur absence. « Dans les premiers tems, ajoute de Thou, les nouveaux maîtres de Lyon firent paraître de la modération et de la douceur; mais bientôt le soldat se licencia jusqu'au point de forcer et profaner les églises, de renverser les autels et de briser les images. »

Ici commence cette série de brillants exploits dont la succession rapide a fait comparer notre héros à un ouragan destructeur. Dans Rome même, écrit Brantôme, « on appréhenda qu'il armât sur mer, et qu'il la vint visiter, tant sa renommée, sa fortune et sa cruauté voloient partout. » Et en effet, si nous ne le considérons que comme chef de partisans, nous voyons dans l'histoire peu d'hommes de guerre qui puissent lui être comparés pour « l'extrême diligence, la grande sobriété, le soin vigilant, la libéralité, la vaillance et résolution heureuse en tous accidens. » Mais il est juste aussi d'attribuer une partie de sa gloire aux capitaines qui le secondèrent. Nous ferons connaître les noms des principaux : c'était Charles *du Puy* seigneur de *Montbrun*, qui s'acquit depuis dans nos guerres de religion un renom célèbre; Jean *Borel* (aliàs *Bourrel*) seigneur de *Ponsonnas*; Jacques *de Boucé* (seigneur de *Ponsenas, Ponsenat, Ponsenac* ou *Pancenet*); *Pierre de Theys* seigneur d'*Hercules*, dit *La Coche*; Jean *des Vieux* seigneur de *Brion*; Jacques *du Fay* (aliàs *Du Fou*) seigneur de *Changy*; Alexandre *Cassard* dit *le chevalier Cassard*; *Gérente* (aliàs *Jarente*) baron de *Sénas*; Charles *Des Isnards d'Odefred*; Antoine *de Montauban* seigneur de *La Charce*; Jacques *de Sassenaye* seigneur de *La Rochette*; Paul (aliàs *Paulon*) *Richiend* seigneur de *Mouvans* (aliàs *Mauvans*); Antoine *Rambaud* (aliàs Gaspard *de la Villette*, d'après Brizard) seigneur de *Furmeyer*; Claude *Baron* seigneur de *Valouse*; Jacques (aliàs Albert) *Pape* seigneur de *Saint-Auban* (aliàs *Saint-Alban*), de la famille du célèbre écrivain Guy Pape; Jean *de Vesc* seigneur de *Montjoux* (*Montroux*, d'après Varillas); Hector (aliàs Pierre) *de Forêts* (aliàs *La Forêt*) seigneur de *Blacons*; François *de La Forêt* seigneur de *Mirambel* (aliàs *Mirabel, Mirebet*)[1]; *Caritat* seigneur de *Condorcet*; *Louis Sauvain* seigneur *Du Chailard* (aliàs *Chelar, Chaylard, Chillaud*);

[1] Il n'est pas toujours possible de le distinguer, dans les histoires de nos guerres civiles, de son homonyme *Jean Buisson*, seigneur de *Mirabel*, ces capitaines n'étant ordinairement désignés que par le nom de la terre dont ils étaient seigneurs.

Jacques *de Gerbais* seigneur de *Sonas*.

Le contre-coup du soulèvement de Lyon ne tarda pas à se faire sentir dans les provinces voisines. Mâcon et Chalon tombèrent au pouvoir des protestants. Dès le 1er mai, le baron Des Adrets « considérant de quelle importance estoit entre les autres villes... celle de Grenoble, où estoit assis le parlement du Dauphiné, qui pouvoit faire de grandes nuisances,... n'avoit failli d'advertir incontinent ceux de la Religion dedans Grenoble qu'ils advisassent à leurs affaires en toute diligence, leur promettant bonne assistence ». En même temps, en sa qualité de « gouverneur du pays pour la conservation d'iceluy durant ces troubles », il intima l'ordre à la cour de parlement de faire vider les lieux à quelques fanatiques, qui avaient comploté avec Gondrin l'entière ruine de ceux de la Religion. « Ceux-là estant despartis, ceux de la Religion voyans bien qu'ils estoient perdus s'ils ne pourvoyoient à leurs affaires, se saisirent des portes de la ville ledit premier jour de may et commencèrent à les garder, sans toutes fois offenser aucun ne en leurs biens ni en leurs personnes; et pour la juste crainte qu'ils avoient d'estre assaillis ès faux bourgs, du consentement exprès des députés tant de la cour de parlement et chambre des comptes, que du conseil de la ville, entrèrent au couvent des Cordeliers qu'ils nettoyèrent de toutes les images et autels, pour désormais y continuer l'exercice de la religion. » Le culte réformé y fut célébré pour la première fois le 3 mai 1562. A la même époque, les membres du consulat et de l'édilité ayant été renouvelés, selon l'usage, trois des nouveaux consuls furent élus de la Religion, « et les conseillers de ville furent choisis de ceux de l'une et de l'autre religion, quasi en nombre esgal ». Le parlement comptait aussi dans son sein un certain nombre de réformés, tels que André *de Ponat* et Paul *Rémy*. Les députés des différents corps constitués de la ville s'étant assemblés, ils élurent pour capitaine un jeune homme, natif de Grenoble, du nom d'Aynemont *Col* [de *Coct?*] qui fut autorisé à lever un corps de 200 soldats pour la garde de la ville. Mais cette petite troupe ne pouvait rassurer contre une tentative de Maugiron, successeur de La Motte-Gondrin dans son commandement, qui se trouvait alors à Chambéry, où il faisait des levées de troupes. Aussi les réformés députèrent à Des Adrets pour le prier de venir pourvoir à leurs affaires.

Des Adrets était à Lyon. Il se fit précéder par le capitaine *Commung* d'après Bèze, ou le capitaine *La Coche* d'après d'autres, avec une compagnie de gens de pied; puis après avoir confié à *Blacons* le gouvernement de la ville, il partit lui-même, et arriva à Grenoble dès le 10 mai, à la tête de 50 chevaux et suivi de plusieurs compagnies d'infanterie[1]. Son premier soin fut de prohiber tout exercice du culte catholique, sous peine de mort pour les prêtres et de fortes amendes pour les laïques. Ensuite il promulgua diverses ordonnances pour consolider son œuvre, pourvut à la sûreté de la ville, et repartit subitement quelques jours après, y laissant pour gouverneur Jean *de Vieux*, seigneur de Brion.

Doué d'une activité prodigieuse et admirablement secondé par l'enthousiasme de ses soldats, Des Adrets arriva aux portes de Vienne avant même que l'on eût appris son départ de Grenoble. Le magistrat *Gabet*, dans la maison duquel la Réforme avait été prêchée pour la première fois en cette ville, le 15 janv. 1562, l'introduisit secrètement dans la place. Cette prise de possession s'exécuta avec tant d'ordre et d'habileté que les consuls se rendaient, dit-on, à l'Hôtel-de-Ville pour se livrer à leurs travaux ordinaires, lorsqu'ils apprirent que le baron y était installé. Il ne commit aucun excès ; abolition du culte catholique, remise aux autorités militaires des ornements et des vases d'église, entretien de ses troupes, tout lui fut incontinent accordé. Selon d'autres, le baron aurait proposé aux consuls d'adopter la religion réformée, et sur leur

[1] Avant son départ pour Grenoble, Bayle le fait guerroyer dans le Forez. Mais, comme le remarque Brizard, les dates s'opposent à ce qu'on admette cette version. Nous restituerons aussi à *Ponsenat*, sur le témoignage de Bèze, l'honneur de la défaite du baron de Saint-Vidal et de la prise de Feurs.

refus, il se serait contenté de donner aux protestants l'église de Notre-Dame-d'outre-la-Jère, qui appartenait aux Jacobins.

Après avoir établi François *du Terrail* gouverneur de la place, Des Adrets partit de Vienne pour se rendre à Lyon. Mais il n'y fit qu'un court séjour. Dès le 2 juin il était de nouveau à Grenoble. L'entreprise de Maugiron sur le château de Mirabel, confié à la garde du capitaine *Loquet* [aliàs *Luquot*][1], avait précipité son retour. Le 5, il fit occuper par le capitaine *Furmeyer* le monastère de la Grande-Chartreuse, où se faisait, dit-on, un rassemblement de catholiques. Les moines prirent la fuite; mais le monastère fut pillé et brûlé. En même temps, les violences se renouvelèrent à Grenoble. Bèze blâme « l'insolence et dissolution des soldats, lesquels peu à peu, depuis la reprise de Grenoble, s'estoient merveilleusement desbordés en pilleries, cruautés, bruslemens, et autres excès non tolérables mesme en la guerre, sans une extresme nécessité, monstrans par effect qu'ils avoient oublié les deux occasions de ceste guerre, à sçavoir l'observation de l'édict de janvier, et la conservation de l'estat du royaume contre les perturbateurs du repos public, et non la ruine du peuple et du païs, ni l'establissement de la religion et abolition de l'Église papale à force d'armes, encores moins l'anéantissement de toute religion. » Les reliques et les ornements de l'église cathédrale furent confisqués pour fournir aux frais de la guerre. Une ordonnance fut publiée *au nom du Roi* pour confirmer l'abolition de la messe et enjoindre aux officiers du parlement, ainsi qu'aux moines et aux ecclésiastiques, d'aller au prêche, sous peine de 1500 livres d'amende. Il fallut se soumettre. Le parlement et la chambre des comptes s'y rendirent en corps, sous la conduite du baron.

Des Adrets se préparait à surprendre Maugiron par une de ces attaques imprévues qui jetaient l'épouvante au cœur de ses ennemis, lorsque la nouvelle du sac d'Orange (5 juin) lui fit abandonner son entreprise pour se porter dans le Bas-Dauphiné. Laissant à *Brion* le commandement de Grenoble avec quatre compagnies, il en part le 7 juin, se rend en toute hâte à Montélimar, y assemble en moins de deux jours un corps de 3 à 4000 hommes, tire droit à Pierrelatte, que défendaient 300 soldats détachés du corps du comte de Suze, l'un des héros du sac d'Orange, tombe sur la place, monte un des premiers à l'assaut et l'emporte. La garnison, ébranlée par une attaque si impétueuse, se jette dans le château, et demande à capituler. « Mais, continue Brizard, tandis qu'on dresse les articles de la capitulation, ceux d'Orange, que le massacre de leurs concitoyens rendoit furieux, enfoncent les portes, fondent sur leurs ennemis et ne font aucun quartier; les uns sont précipités du rocher, les autres sont passés au fil de l'épée. »

Sans prendre de repos, Des Adrets poursuit sa marche, devancé par la terreur qu'inspire son nom. Bourg lui ouvre ses portes; le Pont-S.-Esprit implore sa clémence. Il établit dans cette dernière ville une forte garnison sous les ordres du capitaine *Du Pont*, pour garder le passage du Rhône; puis il se jette dans le Comtat Venaissin. Boulène veut lui résister; il l'attaque, l'emporte en un instant, et toute la garnison est impitoyablement massacrée.

Avignon allait éprouver le même sort, lorsqu'un événement providentiel la sauva. Un courrier, dépêché par *Brion*, vint apporter la nouvelle de la reprise de Grenoble par Maugiron. Une grave maladie dont était atteint le gouverneur de la place avait enhardi la population catholique et favorisé l'entreprise. Des Adrets n'hésite pas, il ajourne sa vengeance contre Avignon et retourne sur ses pas.

Précipitant sa marche, il suit le cours du Rhône, et arrive à Valence. Un complot était sur le point d'y éclater : Maugiron, de connivence avec les habitants catholiques, s'en approchait pour la surprendre. Il déjoue cette trame et,

[1] Ne serait-ce pas le même que Bèze appelle ailleurs le capitaine *Boquet*, qui fait prisonnier, le 22 février 1563, dans les environs de Grenoble, et conduit à La Bussière, fut assommé de sang froid, avec un ministre nommé *Marin*, gentilhomme, et jeté à la rivière?

abandonnant aux magistrats la recherche et la punition des coupables, il part pour Romans, qu'il rassure; poursuit sa route par la vallée de l'Isère, chassant devant lui les soldats de Maugiron, et tombe sur Saint-Marcellin, qu'il emporte en moins de trois heures (25 juin). Tous les soldats de la garnison, au nombre de trois cents, sont passés au fil de l'épée ou précipités du haut d'une tour. Maugiron qui, à ce qu'il paraît, se trouvait dans la place, se sauva à la faveur de la nuit. Il fut pris d'une si grande frayeur qu'il ne songea pas même à défendre Grenoble. Il s'enfuit en Savoie, où se hâtèrent de le rejoindre ceux des catholiques de cette ville qui avaient le plus à redouter le terrible ressentiment du baron.

Lorsque des Adrets s'approcha de Grenoble, une députation de ses coreligionnaires vint implorer sa clémence. Son cœur s'émut à leurs prières; il se laissa désarmer et pardonna. Pas une goutte de sang ne fut répandue. Il fit son entrée dans la ville le 26 juin, accompagné de *René de Savoie* sieur de *Cipières*, de *Sénas* et de *Mouvans*. Toute son armée, forte d'environ 6000 hommes, y fut logée, « sans qu'elle y commît, dit Varillas, aucun désordre. » Les boutiques restèrent ouvertes; nulle injure ne fut faite aux catholiques; le parlement ne suspendit pas même ses séances.

Quatre jours après son arrivée, le 30 juin, Des Adrets repartit pour Lyon, confiant le commandement de Grenoble à André *Ponat*, avec cinq enseignes d'infanterie. Ancien conseiller et meilleur littérateur que guerrier, ce nouveau gouverneur ne tarda pas à donner des preuves d'incapacité qui le firent remplacer par le brave *La Coche*. En même temps, le chevalier *Cassard* succéda à ce dernier dans le commandement du château de la Bussière. Ce château, situé sur les confins de la Savoie, avait une grande importance stratégique. Dès le 26 mai, le baron l'avait fait occuper. Après la reprise de Grenoble, Maugiron tenta de s'en emparer; mais tous ses efforts échouèrent devant la résolution et l'intrépidité de *La Coche*.

Arrivé à Lyon sur la fin de juin, le premier soin du baron fut de changer le gouverneur, qu'il remplaça par Félix *de Barjac* [*Bourjac*], sénéchal de Valentinois, « homme de lettres et non de guerre. » Ce choix déplut aux Lyonnais. Ils refusèrent obéissance, sous prétexte qu'un de leurs plus anciens priviléges était d'élire eux mêmes leurs chefs, et ils s'adressèrent au prince de *Condé* pour le prier de leur envoyer un homme *de marque* qui administrât leurs affaires. Mais était-ce bien un homme de marque qu'il fallait dans des circonstances aussi graves?

Sourd aux plaintes des Lyonnais, des Adrets repartit de Lyon pour voler à la conquête du Forez et du Beaujolais. Toutes les villes, frappées d'épouvante, lui ouvrent leurs portes; Montbrison ayant tenté de résister, il l'enlève avec son impétuosité ordinaire (16 juillet). De toute la garnison, un seul homme fut épargné dans les circonstances que nous avons dites (col. 91 lig. 47).

Après cette rapide expédition, Des Adrets rentra dans Lyon. Jean *Parthenay-L'Archevêque*, seigneur de *Soubise*, venait d'y arriver (19 juillet). Le prince de *Condé* l'avait nommé son lieutenant-général en ces provinces. Le prestige du nom et du rang de son compétiteur adoucit sans doute le dépit que Des Adrets ressentit de cette nomination; mais il le couva dans son cœur. Dans son entrevue avec lui, Soubise employa toute l'adresse d'un homme de Cour, pour ménager ses susceptibilités.

Des Adrets parut se soumettre. Soubise lui ayant donné, en récompense de ses services, quatre compagnies françaises et une compagnie de 100 Suisses, toutes bien armées et payées pour un mois, il se préparait à reprendre la campagne, pour réduire la ville du Puy, capitale du Vélay, qu'il voulait, disait-il, purger de l'idolâtrie, lorsqu'un courrier de *Montbrun* vint lui faire abandonner son projet.

Laissé dans le comtat d'Avignon après le départ précipité de Des Adrets pour Grenoble, *Montbrun* avait d'abord obtenu des succès. Mornac fut emporté d'assaut, et toute la garnison passée au fil de l'épée ou précipitée du haut des tours. Affaibli ensuite par le secours

qu'il envoya à Sisteron, il dut se renfermer dans Boulène. Le comte de Suze vint l'y attaquer, 19 juillet; mais repoussé avec perte, il se jeta sur Vauréas, où il fut plus heureux. Le capitaine *André*, qui commandait dans cette place, se sauva à son approche avec la garnison. La ville fut saccagée (23 juill.).

Montbrun s'était posté dans les environs de Vauréas, attendant Des Adrets qui devait le rejoindre, et qui arriva en effet avec sa rapidité accoutumée, le 25 juillet. A l'instant l'attaque est ordonnée; le camp retranché du comte de Suze est enlevé après une vigoureuse résistance; le comte lui-même ne dut son salut qu'à la fuite; il fut contraint de « se sauver à toute bride, dit Bèze, sans sa bourguignote[1], ayant perdu la plus-part de son infanterie, toute son artillerie et quelques gentilshommes et capitaines de marque. » Dès le lendemain de cette victoire, Des Adrets se remet en marche, chassant devant lui toutes les garnisons italiennes; il entre à Caderousse, à Bédarides, à Courtezon, à Orange, à Serrian, à Pioulène, à Châteauneuf; il emporte le pont de Sorgues avec le fort qui le domine; mais il échoue devant Carpentras, qu'il pensait surprendre, et ramène à Valence, dans les premiers jours d'août, son armée harassée de fatigue.

Mais des Adrets, soit qu'il se souvînt trop du gouvernement de Lyon donné à *Soubise*, soit par d'autres raisons, n'avait plus la même ardeur. Il fallut le piquer d'honneur et employer les prières pour l'engager à faire avancer son armée vers le Pont-Saint-Esprit. Il envoya son artillerie en avant par le chemin d'en haut, qui était le plus sûr, et il en donna la conduite à *Montbrun*, qu'il devait rejoindre à Nions.

« Montbrun partit donc de Valence, le 15 août, et vint à Orpierre, village du diocèse de Gap. Des Adrets, après avoir passé la revue de ses troupes et les avoir payées, afin de les contenir et de leur faire observer une exacte discipline, décampa et se rendit maître, le 27 août, de Saint-Laurent et de Roquemaure, deux places fortes de l'autre côté du Rhône. Trois jours après, il prit et brûla avec sa garnison le fort qui défendait le pont de Sorgues, dont Serbellon s'était depuis peu emparé et où il avait mis une garnison italienne. Peu s'en fallut qu'il ne surprît la tour de Villeneuve, près d'Avignon, et le fort de Saint-André. Serbellon, ayant reçu cinq enseignes d'Italiens que le pape lui avait envoyées, sortit avec un détachement de son armée et avec la noblesse du pays pour attaquer à l'improviste le baron Des Adrets;... mais il fut lui-même surpris par *Mirabel*; il perdit le plus grand nombre de ses gens et eut bien de la peine à s'échapper » (de Thou).

Des Adrets, poursuivant son chemin vers la Durance, renversant tout sur son passage, arriva à Cavaillon le 1er septembre, franchit la rivière à gué, tomba sur les catholiques, qui se tenaient sur l'autre rive, et les mit en déroute.

« Après toutes ces expéditions, continue de Thou, on crut que le baron irait promptement à Sisteron; mais soit qu'il se mît peu en peine des affaires des Protestants, soit qu'il ignorât l'extrémité où les assiégés se trouvaient réduits, et qu'il crût avoir plus de temps qu'il n'en fallait pour aller à propos à leur secours, il changea de route et fit passer ses troupes dans la plaine. Ainsi, celui dont l'activité et la diligence naturelle avaient remporté tant de glorieux avantages, mit par ses lenteurs et ses retardements peut-être calculés le parti des Protestants dans le plus grand danger. » Sisteron succomba après une résistance désespérée. *Sénas* et *Mouvans* durent l'évacuer dans la nuit du 4 au 5 septembre. Leur belle retraite suffirait pour les illustrer. Après vingt-trois jours de marche, emmenant avec eux femmes, enfants, malades, vieillards, au nombre d'environ quatre mille, « entre les quels n'y pouvoit avoir plus de mille hommes de résistance, » ils réussirent, au milieu des plus grands périls, à atteindre Grenoble. Des Adrets, occupé au siége d'Apt, dans le dessein, sembla-t-il, de faire une diversion, se porta alors à la rencontre de Sommerive et lui arracha les lauriers qu'il venait de cueillir à Sisteron. Puis appre-

[1] Casque. Voy. Quicherat, *Hist. du Costume*.

nant que *Montbrun* avait été surpris et battu par le comte de Suze (2 sept.) qui reprit toute l'artillerie qu'il avait perdue à Vauréas, il se replia sur le Pont-S.-Esprit, distribuant son infanterie dans les villes voisines et se tenant prêt à marcher avec sa cavalerie.

Sollicité par *Crussol*, chef des protestants dans le Languedoc, de venir le joindre pour arrêter les progrès du duc de Joyeuse qui pressait le siége de Montpellier, Des Adrets part en diligence du Pont-S.-Esprit, et *courant comme la foudre*, il entre, le 13 septembre, dans la place assiégée. Sans donner à ses troupes le temps de se reposer, il prend aussitôt ses dispositions pour l'attaque. Il partage son armée en trois corps. *Beaudiné* au centre; *Bouillargues* et lui aux ailes. La nuit venue, on sonne la charge. Les protestants se précipitent à l'assaut du camp ennemi. « On étoit sur le point de forcer le retranchement, dit de Thou, lorsque le baron Des Adrets ayant reçu la nouvelle de la prise de Vienne par le duc de Nemours, fit battre la retraite et perdit ainsi la plus belle occasion de gloire qui fût jamais. »

Les affaires des protestants dans le midi semblaient en effet en souffrance partout où le baron ne se trouvait pas.

Le chevalier *Cassard* venait d'être délogé du château de La Bussière, Grenoble était menacée, Vienne avait été surprise, et Nemours s'approchait de Lyon. Soubise pressait Des Adrets de venir réparer tant de pertes.

Celui-ci pour plus de diligence, partit accompagné seulement de 400 arquebusiers à cheval. Il laissa en Languedoc ses argoulets provençaux, sous les ordres des capitaines *Du Bar*, *Sénas* et *Herbaut*. Mais ici la fortune sembla commencer à le trahir. Surpris près de Beaurepaire par le duc de Nemours et défait, il s'échappa avec les débris de sa petite troupe.

Arrivé à Lyon, son premier soin fut de lever un corps de troupes de 4000 hommes de pied et de 200 chevaux, qui lui permit de reprendre l'offensive. Puis, voulant qu'une revanche éclatante effaçât jusqu'au souvenir de sa défaite dans les lieux mêmes qui en avaient été témoins, il courut à Beaurepaire, le 19 octobre, pour y braver son ennemi. Mais son étoile avait pâli ; il fut de nouveau battu et mis dans une déroute complète. Il se retira à Crémieu, où il fut rejoint par un renfort considérable de 2000 Suisses environ, sous la conduite de Pierre Ambuel, et d'autant de Français sous les ordres de *Sénas*, avec 300 cavaliers commandés par *Ponsenat* et *Mouvans*, ce qui le mit à même de tenir en échec, pendant plus de trois semaines, le duc de Nemours dans la ville de Vienne, et de procurer ainsi à *Soubise* la facilité d'approvisionner Lyon, qui manquait de blé. Ce fut alors que Nemours, instruit des mécontentements du baron, songea à le gagner à son parti, pensant, comme dit Castelnau, qu'il serait « le plus seur et expédient pour le service du roi de le gagner que de le combattre par force. » Il attendit une occasion favorable pour s'ouvrir à lui ; elle ne tarda pas à se présenter. Le 15 novembre, Des Adrets lui avait écrit sous prétexte de lui redemander deux soldats italiens faits prisonniers de guerre ; mais le but principal de sa lettre était sans doute tout autre ; Nemours n'eut pas de peine de peine à le comprendre. Le baron prenait occasion de cette demande pour se justifier de la mort de Gondrin et de toutes les cruautés dont on l'accusait. Bèze rapporte cette lettre au long dans son Histoire. « Ayant pris les armes, écrivait-il, tant par l'élection de la plus grande partie de la noblesse et du peuple de ce pays, qu'aussi par le commandement de monseigneur le prince de *Condé* et autres seigneurs du conseil privé, pour défendre et maintenir les édicts du Roy, nostre sire, contre les des desseins et entreprises des ennemis de la religion dont nous faisons profession, lesquels desseins et entreprises nous avons cognus pour la plus part des personnes qui les menoient, et par l'instruction des mémoires et autres lettres qui sont tombées entre nos mains, je me suis tellement porté en ma charge, et avec si bon ordre par la grâce de Dieu, qu'il n'y a homme dans tout le pays de Dauphiné qui ait esté de par moy offensé en sa personne ni

en ses biens. » Il terminait ainsi : « Je vous déclare donc, monseigneur, pour me purger de toutes calomnies, bien que aux patentes que je baille, je me die gouverneur de ceste province, que c'est durant ces troubles pour conduire et tenir le pays en repos comme j'avois tousjours fait contre ceux qui avec belles promesses aux princes ont tasché d'amener la guerre en cedit pays. Quand donc ceux de cest estat pourront jouir du repos de leurs consciences et de l'asseurance de leurs personnes et biens, je ne veux autre titre que celui que le roy avec son conseil légitime me donnera. »

Nemours comprit que la fidélité du baron était chancelante. Il lui envoya *Du Guast*, fait prisonnier peu de temps auparavant; et un de ses serviteurs, nommé La Duche, avec mission de sonder ses véritables sentiments et de lui demander une conférence. « La circonstance était favorable, écrit Brizard. Les désagréments que Des Adrets éprouvoit depuis quelque temps augmentoient chaque jour. Soupçonné par quelques-uns, haï de plusieurs, envié par les autres, on le craignoit, on lui marquoit de la défiance. Sa fierté en souffroit ; mais il crut indigne de lui de descendre à se justifier. »

Ce fut dans ces circonstances qu'une dépêche de l'amiral de *Coligny* à son frère le cardinal, qui s'était rendu auprès de lui l'interprète des plaintes des protestants sur le compte du baron, étant tombée aux mains du maréchal de Brissac par suite de l'infidélité du courrier, Nemours songea à en tirer parti. L'amiral répondait à son frère : « Quant à ce que me mandez du baron Des Adrets, chacun le cognoist pour tel qu'il est ; mais puisqu'il a si bien servi jusques ici en ceste cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences : car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé : par quoy je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir et d'en endurer le plus que faire se pourra. » Nemours communiqua cette lettre au baron. En même temps le maréchal de Brissac, sous lequel il avait longtemps servi en Piémont, lui écrivit pour le conjurer, au nom de leur ancienne amitié, d'abandonner un parti qui reconnaissait si mal ses services ; il lui représentait que le chemin qu'il tenait le conduirait infailliblement à une confiscation de corps et de biens ; puis il cherchait à le séduire par la promesse de toutes sortes d'honneurs et de gratifications, tels que le collier de l'Ordre, une compagnie de cinquante d'hommes d'armes, et une somme de cent mille francs ; ou s'il préférait se fixer hors du royaume, il s'engageait à lui faire compter à Strasbourg ou toute autre ville d'Allemagne qu'il voudrait choisir une somme de cent mille francs.

C'est ainsi que les catholiques par leurs séductions, les protestants par leurs défiances, faisaient tout pour ébranler la fidélité du baron. Cependant il sut résister. Des Adrets n'était point un traître vulgaire ; il avait de l'honneur et de la conscience. Il convoqua ses généraux dans un conseil, et il leur exposa loyalement que le duc de Nemours désirait conférer avec lui au sujet de la paix. *Sénas, Ponsenat, Blacons, Sauzet, Mouvans, Mirabel, Du Peigne, Cugy, Bataille* prirent part à ce conseil. Leur avis fut, selon de Thou, qu'il fallait avant tout en référer à *Soubise*. Mais Bèze rapporte qu'ils « ne trouvèrent mauvais qu'il ouyst parler Nemours, pour aviser puis après ce qui seroit de faire. Nonobstant cest advis des capitaines, ajoute-t-il, Des Adrets envoya à Lyon vers *Soubise*, pour entendre de lui s'il le trouveroit bon ou non ; lequel lui fit réponse qu'il trouveroit cela très-mauvais en un autre tel qu'il fust, mais qu'il le tenoit si homme de bien qu'il s'en remettoit du tout à ce que luy-même trouveroit estre le meilleur. »

Des otages ayant été échanges, le comte de Montrevel et Mandelot de la part de Nemours, *Ponsenat* et *Blacons*, de la part du baron, la conférence eut lieu. Elle fut secrète, et rien n'en transpira. Une trêve de 12 jours fut conclue, mais *Soubise* refusa d'être compris dans cette suspension d'armes. Dans une seconde conférence, la trêve fut prolongée jusqu'au 6 décembre. Des Adrets licencia alors une partie de ses troupes, et à la tête des compagnies de Provence et

du Comtat, il se porta vers le Bas-Dauphiné, à la rencontre du comte de Suze, reprenant, pour ainsi dire, sans combat Vauréas et quelques autres places tombées au pouvoir des catholiques.

Les Etats de la province s'étant assemblés à Montélimar, le 6 décembre, il s'y rendit et fit son possible pour amener les esprits à la réconciliation et à la paix. Il exposa la fâcheuse situation où il s'était trouvé faute de vivres et d'argent : « ce qui, dit Bèze, fut trouvé merveilleusement suspect et mauvais, d'autant qu'auparavant il avoit tousjours accoustumé de dire qu'avec deux mille soldats il vouloit soustenir toute la force des adversaires. » Ensuite il leur rendit compte de ce qui s'était passé dans ses conférences avec le duc de Nemours, les exhorta à délibérer sur cette affaire, en ne prenant conseil que du bien public, afin de parer, par une résolution sage et prudente, aux dangers qui les menaçaient. Cette résolution devait être la reconnaissance du duc de Nemours comme gouverneur de la province. Mais sur l'observation de *Clausonne*, député du Languedoc, que recevoir Nemours pour gouverneur s'était s'avouer séditieux et rebelles, attendu que ses lettres de nomination portaient qu'il étaient envoyé dans la province pour poursuivre et châtier les séditieux et les rebelles, les Etats rejetèrent l'accommodement que proposait Des Adrets. Comment croire, disait-on, que l'homme qui, sur le commandement du duc de Guise, a faussé sa parole à *Châteauneuf* [*Castelnau*] et à ses compagnons (*Voy.* I, col. 896), tiendra celle qu'il donnerait à cette heure aux protestants ? Cependant, au rapport même de Bèze, les articles que *Rémy*, conseiller au parlement de Grenoble, avaient dressés « étoient grandement favorables à ceux de la Religion. » Aussi peut-on présumer que Nemours ne les eût pas acceptés.

Quoi qu'il en soit, cette opposition des Etats blessa profondément Des Adrets. Il était dans cette disposition d'esprit, lorsque arrivé au Pont S.-Esprit, on le prévint que les capitaines *Bouillargues* et *Spondillan* avaient fait une tentative sur cette place au nom du comte de *Crussol* ; néanmoins, il s'avança jusqu'à Bagnols pour conférer avec ce chef, nommé gouverneur du Languedoc par les Etats de la province ; mais prévenu par ses amis qu'on lui avait dressé des embûches, il revint sur ses pas et se rendit à Valence. La Duche vint l'y trouver de la part du duc de Nemours et lui apprit que *Saint-Auban* ayant été fait prisonnier avec son fils près de Tarare, on avait saisi parmi ses papiers les provisions de gouverneur-général du Dauphiné à lui adressées de la part du prince de *Condé*. Cédant aux plaintes des protestants, Condé avait en effet retiré à Des Adrets son gouvernement pour l'appeler auprès de sa personne. L'irritation du baron fut au comble ; les derniers restes de sa fidélité au parti s'évanouirent devant ce redoublement de défiance. Décidé à brusquer les choses si on lui résistait, il convoqua une assemblée de la noblesse du Dauphiné, et insista pour l'acceptation du traité du paix. L'affaire mise en délibération, on résolut que le baron chercherait à obtenir du duc de Nemours une trève de 4 mois, et que sur son refus, il ferait tous les préparatifs nécessaires pour reprendre la guerre. Tel n'était pas le vœu de Des Adrets. Néanmoins il dissimula et parut se soumettre. Avant tout il voulut se débarrasser de quelques chefs dont le zèle lui portait ombrage. *Changy*, gouverneur de Valence, lui avait fait une vive opposition dans l'assemblée des Etats du Dauphiné, il cassa sa compagnie ; il réduisit de moitié celles du jeune *Changy*, de *Charbonneau*, de *Chamel* ; il envoya une compagnie du capitaine *Porte* à Saint-Marcellin, et celle du capitaine *Gay* à Tullins, dégarnissant ainsi Romans qu'il voulait, dit-on, livrer à Nemours. Prétextant ensuite le projet de reprendre le château de La Bussière, il fit sortir du canon de Valence ; mais son intention était, à ce qui parait, d'entrer à Romans, tandis que ses complices, les capitaines *Baron* et *Villieu*, avaient ordre de s'emparer des portes de Valence. L'arrivée de *Montbrun* et de *Mouvans*, ses anciens lieutenants, déjoua ce complot. Ils l'ar-

rètèrent à Romans, le 10 janvier 1563. Par ordre de *Crussol*, élu gouverneur du Dauphiné comme il l'était déjà du Languedoc, on le transféra d'abord à Valence, d'où il fut tiré pour être conduit à Nismes, sous la garde du capitaine *Bouillargues*, et de là à Montpellier où il passa huit jours dans le château Saint-Pierre ; puis enfin ramené à Nismes, il fut enfermé dans la citadelle. Des commissaires furent nommés pour lui faire son procès : c'était le sénéchal du Valentinois et quatre conseillers au présidial de Nismes. *Crussol* écrivit en outre à *François de Montcalm*, sieur de *Saint-Véran*, pour l'engager à siéger parmi les juges, afin de « en déterminer et décider avec ceux qui pour ce mesme faict y seront assemblez, en toute équité et rondeur de conscience, comme devant Dieu ».

Le baron récusa d'abord ces juges, objectant qu'il ne pouvait être jugé qu'en Dauphiné, selon les priviléges dus à son rang et à sa naissance; mais à la fin vaincu par les dégoûts d'une détention rigoureuse, il se détermina à répondre. Il subit plusieurs interrogatoires. On n'avait pas encore prononcé sur son sort, lorsque l'édit de pacification signé à Amboise, le 12 mars, le fit rendre à la liberté « sans absolution ni condamnation ».

Ici se termine la carrière de Des Adrets comme chef huguenot. Nous allons maintenant assister à son déclin et à sa chute. « Jamais homme, dit Le Laboureur, ne s'acquit tant de réputation en si peu de temps, et jamais grand capitaine n'en déchut plus tôt. » Nous verrons que l'abandon de son parti ne lui valut « autre chose que dommage et honte ». « Il ne fit jamais si mal pour sa réputation, dit Brantôme, que puisqu'il s'estoit mis en ceste danse, bonne ou mauvaise, il ne la continuast jusques au bout sans changer de party et se révolter à l'autre, dont mal luy en prit. » Les raisons qu'il donna à d'Aubigné pour expliquer sa conduite, le chargent plus qu'elles ne le justifient. Ces raisons furent : « Que monsieur l'admiral avoit disposé de la guerre par des maximes ministrales, et vouloit donner les diseurs pour juges aux faiseurs : Que monsieur de Soubise estoit bon, vaillant, sage et meilleur capitaine que lui ; mais pour rompre la vieille police du royaume, il ne falloit autre police que les militaires : Que la modestie n'est pas bonne pour abattre l'orgueil des ennemis qui n'en ont point ; qu'il est mal de combattre des lions avec des moutons ;... qu'il avoit envoyé un censeur où il falloit un dictateur, et un Fabius au lieu d'un Marcelle : Que voyant son sang et ses peines subjettes à tels supplantemens, il n'avoit peu despouiller envers son supérieur le courage qu'il avoit vestu contre les ennemis : Qu'à la vérité il avoit traitté avec le duc de Nemours, non par avarice ou crainte, mais par vengeance et après l'ingratitude redoublée. » N'était-ce pas s'avouer coupable ?

Des Adrets se retira dans sa maison de La Frette. Quelques historiens rapportent que le roy lui ayant offert le cordon de l'ordre de Saint-Michel, il déclina cette grâce sous le prétexte de sa religion. Lorsque, en 1567, la guerre civile se ralluma, il offrit ses services au roi et combattit dans les rangs de l'armée royale, en qualité de colonel de l'infanterie du Dauphiné, toujours avec la même intrépidité, mais non plus avec la même fortune. Il eut des revers et peu de succès. Après cette campagne, le roi lui envoya le collier de son ordre. Il accepta cette fois ; preuve certaine qu'il avait changé de religion. Néanmoins on le soupçonnait toujours, au rapport d'Allard, « de ne s'estre pas entièrement défait de ses inclinations huguenottes. « Ces soupçons, joints aux inimitiés que lui attirait la liberté de ses discours, finirent par le perdre. On le peignit à la Cour comme un homme dangereux qui avoit trop fait pour les protestants pour ne leur être pas secrètement attaché. Gordes, gouverneur du Dauphiné, eut ordre de l'arrêter. Emprisonné d'abord à Grenoble, puis à Lyon, dans Pierrecise, il fut traduit devant une commission chargée de le juger en dernier ressort. Oubliant alors leurs récentes mésintelligences, Gordes s'employa pour le sauver ; il écrivit au roi pour le disculper. « D'abord on le crut perdu, nous apprend Allard, et cela d'autant mieux qu'on

intercepta des lettres des princes et de l'admiral en sa faveur, et que les principaux chefs protestants parlèrent pour lui faire rendre la liberté. » L'édit de pacification publié le 15 août 1570 le tira de danger. Cependant il ne fut rendu à la liberté que quelques mois plus tard. Sa première démarche fut d'aller se présenter au roi en son conseil. « Là, il déclara qu'estant innocent, il supplioit Sa Majesté de lui permettre de renoncer au bénéfice des édits de pacification faits en faveur de ceux qui avoient agi contre ses intérests, sous prétexte de religion ou de politique : qu'il n'avoit jamais rien fait qui pust lui estre impusté à blasme ; que si quelqu'un estoit hardy pour lui soustenir qu'il fust criminel en quelque manière, il estoit prest de l'en faire dédire les armes à la main, si Sa Majesté vouloit avoir la bonté de le souffrir. Le roi lui respondit qu'il estoit persuadé de son innocence et de ses bonnes intentions, qu'il n'avoit jamais douté de sa bonne conduite et du zèle pour son service;... et autres choses de cette nature, dont il pria Sa Majesté de lui octroyer acte : ce qu'elle fit volontiers. » Cet acte, qu'Allard rapporte en entier, était consigné dans les registres de la chambre des comptes de Grenoble.

Rentré en faveur, Des Adrets prit part, l'année suivante, à la guerre survenue au sujet du marquisat de Saluces. De Thou, qui le vit à Grenoble à cette époque, au moment où il se disposait à partir avec les troupes destinées aux garnisons des places qui se trouvent au pied des Alpes, nous a laissé de lui ce portrait : « Des Adrets étoit alors fort vieux, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre, décharné et marqué de taches de couleur de sang noir, tel que l'on nous dépeint Sylla ; du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de guerre. » Il était occupé dans cette campagne, lorsqu'il apprit le massacre de la S.-Barthélemy. Son fils aîné, le sieur de La Frette, qui était retourné au catholicisme, ne s'y était pas épargné[1].

Ce jeune homme, nous apprend Bèze, « ayant esté durant les troubles nourri en Allemagne chez le seigneur électeur palatin, se rendit tost après l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fust en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre ». Il mourut, d'après Brantôme, au siége de La Rochelle, « en contrition du grand sang qu'il avoit répandu. »

Des Adrets, toujours protestant au fond du cœur, demanda son rappel et vécut dans la retraite. En 1577, il refusa de signer la Ligue, et se tint éloigné de tous les partis. Cependant sur la fin de ses jours, en 1585, il accompagna La Valette dans son expédition contre *Lesdiguières*. « Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieillesse et extrêmement dégoûté du monde, dit Allard, il se retira encore à La Frette, où il vécut un an avec des marques visibles de son retour au giron de l'Église... Il fut enterré dans une chapelle de l'église paroissiale qui appartenoit à sa maison. » Il avait survécu à ses trois fils. Nous avons vu périr l'aîné au siége de La Rochelle. Les deux puinés étaient jumeaux. Ils étaient nés à Genève durant les troubles ; *Calvin* avait tenu l'un d'eux sur les fonds de baptême. La maison de Des Adrets ne s'est donc continuée que par les femmes. Des deux filles du baron, l'aînée nommée Susanne, fut mariée deux fois, la première avec le seigneur de Tarvanas en Piémont, et la seconde avec César *de Vaucerre*, seigneur de Teis et de Saint-Dizier dans le Dauphiné. La cadette, du nom d'Esther, épousa Antoine de Sassenage, seigneur d'Iseron. Nous avons signalé (I, 816) le rapt commis par le clergé de deux filles du baron des Adrets à l'époque des persécutions qui préludèrent à la révocation de l'édit de Nantes. La *Gazette de France* note, à la date du 29 septemb. 1672 (n° 116, p. 991) : « Le 24 de ce mois le cardinal de Bouillon receut ici (à Pontoise) l'abjuration que le baron Desadrez avec quatre de

[1] Le récit de d'Aubigné confirme ce que dit Brantôme : « Le marquis de *Resnel*, frère du prince *Porcian*, fut tué, rapporte cet historien, par Russi d'Amboise et le fils du baron Des Adrets, pour un procès qu'il avoit avec son cousin germain. » Allard prétend, au contraire « qu'il fut enveloppé dans le massacre de la S.-Barthélemy », se fondant sur un passage de Davila qu'il n'a pas compris.

ses enfants fit entre ses mains, de l'hérésie de Calvin. » D'après un état des nouveaux catholiques de Grenoble en 1686, dressé par l'intendant Bouchu, l'abjuration de Mme des Adrets avait été reçue depuis peu et son mari, converti en 1685, faisait « son devoir ». Enfin nous lisons dans Bayle qui tenait ces renseignements de d'Hozier : « Mademoiselle Des Adrets, qui est morte fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, après l'an 1680 [ne serait-ce pas la même qui vivait à Grenoble en 1688, et s'intéressait à des protestants persécutés?], et qui avoit été de la Religion, étoit des descendants de cette Susanne, Elle avoit pour frères le marquis Des Adrets, qui est capitaine de vaisseau, et le chevalier Des Adrets, qui étoit aide-de-camp du maréchal duc de Noailles, lorsqu'il fut tué au siége de Roses, au mois de juin 1693. »

Vies de Franç. de Beaumont, Du Puy de Montbrun et S. Calignon, par Guy Allard; Grenoble 1675 in-12. — *Hist. généalogique de la maison de Beaumont* en Dauphiné par Gab. Brizart, 1779, in-fol. 2 vol. — *Hist. politique et militaire de Fr. de Beaumont*, par l'abbé J. C. Martin, 1803 in 8°.

6. BEAUMONT (Guy de) seigneur de Saint-Étienne [Haag II, 120], fils aîné de Jean de Beaumont et de Jeanne Grossaine dame de Chaumuzy, avait suivi *Condé* à Orléans en 1562 ; mais ses ressources s'étant épuisées pendant que Condé négociait au lieu de combattre, il retourna dans son château près de Reims, accompagné de ses deux frères, Jean et Roland, ainsi que de quelques gentilshommes protestants du voisinage qui, se fiant peu aux dispositions de leurs concitoyens catholiques, pensaient trouver plus de sécurité chez lui, parce que le duc de *Nevers*, qui lui avait longtemps témoigné de l'affection, avait promis de veiller à sa sûreté. Le 23 septembre 1562, une troupe de 150 à 160 hommes cernèrent au point du jour sa maison et mirent le feu aux portes. Aux cris d'alarme poussés par une servante, tous coururent aux armes. Encouragés par leurs femmes, ces braves gentilshommes résolurent de vendre chèrement leur vie. Ils étaient au nombre de 25, y compris leurs gens ; et quoique le château ne fût pas fortifié, ils le défendirent vaillamment jusqu'à midi ; puis, les murs tombant en ruines, ils se retirèrent dans une vieille tour, qui fut inutilement battue par l'artillerie catholique jusqu'au soir. Les assiégeants, qui avaient déjà perdu beaucoup de monde, eurent alors recours à la mine ; mais Saint-Étienne et ses compagnons parvinrent à chasser les travailleurs. Le 25, le canon troua enfin l'épaisse muraille de la tour et fit une brèche, que les gentilshommes défendirent encore longtemps « avec une merveilleuse prouesse, » jusqu'à ce que, accablés par le nombre, ils fussent contraints de se retirer dans un caveau où leurs femmes avaient cherché un refuge. Les assiégeants y apportèrent de la paille pour les y enfumer ; cependant ils se laissèrent toucher par les prières des femmes et consentirent à les tirer de ce caveau ; mais les hommes, à l'exception de quatre, furent massacrés. Les soldats catholiques, ayant trouvé une pièce d'or dans la bouche de l'un d'eux, s'imaginèrent qu'ils avaient avalé leur or, et ils les éventrèrent pour fouiller dans leurs entrailles ; après quoi, ils mirent le feu au château. Dépouillées de tout ce qu'elles avaient sur elles, les femmes furent envoyées prisonnières à Réthel, à la demande de madame de Nevers.

Du nombre des quatre qui échappèrent à la fureur des soldats fut Jean de Beaumont, qui fut seigneur de Saint-Étienne, son frère aîné n'ayant pas laissé d'enfants d'*Antoinette d'Aspremont*, sa femme. Ce Jean épousa *Marie de Poix* dame de Cormeilles, fille de *Jean de Poix* sieur de Séchelles, et de *Jacqueline de Proisy*, dont il eut Henri, sieur de Clavy, lieutenant pour le roi au gouvernement de Château-Renaud, en 1641 ; Léonore, femme du sieur de Sémeuze, et Jean, sieur de Saint-Étienne et de Séchelles, mestre de camp d'infanterie.

7. BEAUMONT, barons de Rioux. = *Armes :* D'argent au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or [Haag II, 121].

Famille nombreuse, en Saintonge. On trouve dans les registres de l'église réformée de La Rochelle : Jehan, fils de Jean de Beaumont et de Jeanne *Garry*, baptisé le 14 décembre 1576 ; Judith de

Beaumont mariée, 30 décembre 1589, à François *de Verrières;* Marguerite de Beaumont, marraine, 1575, avec le prince René de Rohan; Jacques de Beaumont seigneur de Ryou, parrain, 1588, de la fille de Marguerite de Beaumont et de Robert *Goumard* seigneur de Pougnes. « Jules de Beaumont seigneur de Rioux, était un de ces nombreux gentilshommes qui avaient été amenés à la connaissance des vérités évangéliques par les prédications des premiers réformateurs. Plusieurs fois ces derniers étaient venus chercher chez lui un refuge contre la persécution, ou seulement réclamer les soins de l'hospitalité. Dès lors sa maison n'avait cessé d'être visitée par les ministres des localités voisines, et l'un d'eux avait même baptisé, depuis peu de temps, un de ses enfants. Les ennemis de la Réforme avaient été instruits de cette dernière circonstance, et ils étaient parvenus à obtenir prise de corps contre sa personne et la confiscation de ses biens. C'était en 1559, à l'époque où Henri II faisait exécuter avec le plus de rigueur ses édits contre les protestants. Les parents du baron de Rioux, sa femme même, le suppliaient de céder à l'orage. La perplexité du pauvre seigneur était grande, lorsque *Charles Léopard,* à la recherche de son compagnon d'œuvre *Antoine Otrand,* vint frapper à la porte de son château. « Aussitôt que le gentilhomme l'eut reconnu, continue son historien, il leva les mains au ciel et rendit grâces à Dieu de ce qu'il lui envoyait son serviteur dans la situation critique où il se trouvait. Il conduisit Léopard dans un petit bois qui joignait sa maison, lui découvrit toute l'angoisse de son âme, et lui demanda ses conseils et ses directions... Léopard ne négligea rien pour raffermir sa foi chancelante, et il réussit si bien que l'épouse même du seigneur de Rioux fut gagnée à l'Évangile. La salle du château fut convertie en chapelle. Un consistoire fut organisé, et l'exercice du culte protestant inauguré en présence d'un grand nombre des habitants du voisinage. » (Crottet, *Églises de Saintonge.*)

Le zèle du sieur de Rioux ne se démentit pas, comme le prouve la condamnation à mort par contumace dont le parlement de Bordeaux le frappa en 1569 (voy. I, 647). Il fut tué à Jarnac (de Thou). Ce fut alors son fils, Jacques que la province de Saintonge députa, en 1596, avec *Constantin* à l'assemblée de Loudun, qu'il présida pendant quelques jours, en l'absence de *La Noue* forcé par l'état de sa santé à demander un congé. Rioux suivit cette assemblée lorsqu'elle se transporta à Vendôme, puis à Saumur, et fut chargé par ses collègues de diverses négociations. En 1605, il fut député de nouveau à l'assemblée de Châtellerault ; en 1608 à celle de Gergeau, et en 1611 à celle de Saumur. Tant que Rioux vécut, l'église établie par son père prospéra sous la direction spirituelle de Michel *Luchet* et de *Marion;* mais il n'en fut plus ainsi après sa mort. Dès 1620, elle n'avait pas de ministre ; le 6 mars 1631, elle fut interdite et le cimetière enlevé aux protestants. C'est que cette branche de la famille de Beaumont était rentrée dans le giron de l'Église romaine. Exemple qui ne fut pas suivi par d'autres branches que nous trouvons mentionnées dans les registres de l'église de Pons : Michel de Beaumont, marié en 1593 avec Anne de *S.-Maurice*; Gilles de Beaumont sieur d'Usseau, qui eut de sa femme Judith *de l'Isle,* Jean, né en 1590; Jacques né en 1594, et Daniel né en 1597; Daniel de Beaumont sieur du Pin, marié avec Anne *d'Asnières,* dont il eut deux fils, Jacques en 1590, et Jules en 1597, présenté au baptême par Nicolas *de Bonnefoi* et Anne de Beaumont; Joachim de Beaumont, mari de Jeanne *de Ballodes* et père de Rachel, baptisée en 1586 (Tt 285). On trouve aussi à la Rochelle (dans les minutes des not. Tongrelon et Juge) : Jacques de Beaumont, écuyer, sieur de la Roche d'Usseau, 1686, veuf de Suzanne *Gallais;* Jean de Beaumont, chevalier, sieur de Charrou, époux de Marie Elisabeth *Olivier,* 1691.

A cette famille se rattachent les *de la Porte,* [VI, 327 a ; VII, 375 b], les *Preveraud* [VIII, 320 a] et autres également mêlés dans les actes de l'état civil avec les seigneurs de Pons, de Mirambeau, de Polignac aussi bien qu'avec

ceux de Beaumont. — M. de Beaumont jouissait de l'exercice à Cravant, généralité de Bordeaux, en 1685 (Tr. 287). — (Mlle de), enfermée à l'Union chrétienne d'Angoulême, 1700; puis à celle de Poitiers, 1701 (E 3386, 3552). — Louise Préverault, 25 ans, fille de Jacques, sieur de Beaumons et d'Anne Segain, dénoncée comme protestante en 1718 (Tr 288). — Deux capitaines de vaisseau, Henry-Joseph de Beaumont, chevalier, sieur d'Eschillais, marié à Marie-Justine-Victoire de Gabaret et son fils, Charles, revêtu des mêmes titres et marié, 22 octobre 1748, à Anne Gentils de Brassaud, sont désignés comme « nouveaux convertis. ». — Beaumont de Saintonge, réfugiés au Cap (*Bull.* XV, 160).

8. BEAUMONT (Jean-Jacques) sieur de Rosel, conseiller à la chambre de l'édit à Castres, réfugié à Berlin avec sa famille (5 personnes), 1700. Il fut aussitôt admis, à Berlin, au titre de conseiller de cour et d'ambassade, puis placé dans un tribunal d'appel. Il s'est fait connaître comme homme de lettres par des articles insérés dans les journaux de France et de Hollande (*Erman*).

9. On trouve encore mentionnés : de Beaumont-Combourcier, capitaine, 1574 [IV, 462 a]; (Charles de) sr de la Varenne [V, 352 b]; Beaumont-Douville, 1596 [VI, 299 a]; (... de), baron de Brison en Vivarais, 1615 [IX, 99 a]; (Jeanne de) [IV, 181 b]; (Marguerite de) [VI, 23 b, VIII, 335 b]; (Suzanne de) [IX, 331 b]; (Lucrèce de) [IX, 473 a]; et de nombreux seigneurs de Beaumont : Philippe de Montaut, en Béarn [VII, 456 b]; Marc de Massicault [VII, 204 b]; Nicolas de Thillac [VII, 138 b]; Jacques Le Vasseur [VII, 56 b]; Daniel Toussaint.

10. BEAUMONT, enfermé à la Bastille, 1686 [II, 100 b; X, 435 a]; — (Jeanne), de Vitry, Champagne, jetée à la voirie, 1686 [X, 433]; — (Henri), naturalisé anglais, 1700 (*Agnew*); — (Barthélemy), 68 ans, de la Baume-Cornillane, mis à la tour de Crest, de 1700 à 1704 [X, 443]; — (Isaac), galérien, 1705 [X, 420]; — (Esther), veuve d'un tailleur, 65 ans, assistée à Londres, 1705-1710; — (Daniel) de Chamaloc près Die, avec sa femme et deux enfants, assistés à Genève pour aller plus loin, 1710; — (Pierre), vigneron du Dauphiné, reçu habitant à Lausanne, avec sa femme et trois enfants, 1740. — Voy. Bouthillier.

BEAUMORTIER (René de), prêtre catholique de Baugé en Anjou, converti et devenu ministre, réfugié et assisté à Londres en 1710 et avait alors 45 ans.

BEAUNE (Nicolas), ministre en Suisse, appelé en Dauphiné, 1562 [IV, 517]. — (Théophile de), de Sédan, étudiant en théologie à Genève, 1592; il était pasteur à Heiltz-le-Maurupt de 1620 à 1626 [X, 316]. — (Théodore), de Châlons, étudiant à Genève, 1601. — Autre Beaune, ministre à Bar-sur-Seine, 1600-1606. — (Pierre de), ancien de Marchenoir, Orléanais, en 1638 [IX, 495 a]. — (Adam), naturalisé anglais, 1696. — (Mlle de), enfermée à Notre-Dame-de-Saintes, 1730. — Voyez [IV, 210 b].

BEAUNIER (Jean), sieur de La Fresnaye, ministre à Caen, 1620-26.

BEAUNIES (François), de Montpellier, condamné aux galères, 1723 (*Bull.* III, 12).

Beaupas, voy. Chassebœuf.

BEAUPIN (François), ministre de l'église française de Wapping, en Angleterre, 1742.

1. BEAUPOIL. « Pierre de Beaupoyl, natif de Bryvelle-Galliarde au bas pays de Lymosin, » reçu habitant de Genève, janvier 1560. — De Beaupoil, ministre présent au synode de Sainte-Foy, 1592 (Tr 239). Peut-être est-il le même qui, sous les noms de Pierre Beaupoil dit du Mont ou Damont, fut déposé au synode national de Montauban, 1594. — (Isaac de), marchand à Châtelleraud en Poitou, réfugié à Copenhague avec... *Vallau*, sa femme, native de l'île de Rhé; élu ancien de l'église française de Copenhague en 1727, mort en 1737; sa femme, en 1748 âgée de 70 ans.

2. BEAUPOIL (François de), second fils de François de Beaupoil Saint-Aulaire [Haag II 122] panetier des rois François Ier, Henri II et François II. Comme maint cadet de bonne maison, il avait été au service des autels; mais renonçant à la carrière ecclésiastique

en même temps qu'à la religion dans laquelle il était né, il se joignit au parti huguenot, nous n'oserions dire par une conviction sincère, et se maria, en 1573, avec Jeanne *de Barry*, de la maison de la Renaudie. Il en eut un fils, nommé Jean, qui ne paraît pas avoir persisté dans la profession du protestantisme, et plusieurs filles dont on ignore la destinée. Sa première femme étant morte, il contracta, 1588, un second mariage avec Marguerite *d'Amelin*. Vers le même temps vivait Isaac *de Beaupoil*, seigneur de Fontcave, qui épousa Sara *de Fontaines*, et en eut une fille nommée *Louise*, mariée, en 1621, à Pierre *de Ségur* seigneur de Montbrun. Tout semble prouver que cet Isaac professa la religion protestante; si quelque doute existe à cet égard, il n'est permis d'en conserver aucun pour ce qui concerne Philippa *de Beaupoil*, unique héritière de la branche de La Force, qui fut élevée avec la reine de Navarre, et épousa en secondes noces, 1554, François *de Caumont*, ancêtre des ducs de La Force. Elle avait été mariée d'abord à François de Vivonne seigneur de La Chataigneraye.

3. Nous ne savons encore à laquelle de ces familles rattacher : 1° Charlotte de Beaupoil, mariée vers la fin du XVIe siècle à Daniel *Poussard* sieur de Saint-Bris [VIII, 319 b]; 2° Jean de Beaupoil sieur de La Tour de Peissac, lequel épousa une Gabrielle de *La Rochefoucaud* [VI, 357 a] vers le milieu du siècle suivant.

BEAUPRÉ, ancien à Sainte-Mère-Église en 1675 [VI, 545 a]. — *Duferre* sieur de Beaupré, gentilhomme du Dauphiné, réfugié à Neuhaldensleben en Prusse, avec sa famille (5 pers.), 1700. — Un Philippe de Beaupré, après avoir servi en Italie sous le général de Cornuaud, dans les troupes de l'Électeur, fut lieutenant-colonel au régiment de Varennes en 1702 et devint major-général, 1715 (*Erman* IX, 25).

BEAUPRÉAU (... de), citoyen de La Rochelle, fut choisi pour mandataire de la ville en diverses circonstances [II 185; V 157 a; 415 b] depuis 1607 jusqu'à 1629.

BEAUPUY (Amanieu de), ancien de Tonneins, député au synode de Montauban, 1594. — (Elisabeth de), femme du capitaine Jean *des Claux*, vers 1660 [VI, 360 b].

1. BEAUREGARD. Un individu de ce nom, tué aux Baux en Provence, 1562 (Crespin). — A Angers, même année 1562, le sieur *de Beauregard*, traité de même (ci-dessus I, col. 91); mais nous ne savons son vrai nom (Il y a 29 Beauregard dans Maine-et-Loire). — (Gabriel de), seigneur de Vou en Touraine, signe comme parrain sur les registres du temple de La Rochelle en 1575.

2. BEAUREGARD (...de), réfugié à Copenhague à la Révocation, page du roi de Danemark. — (Mme de), de St-Antoine en Dauphiné, réfugiée à Genève, 1686. « Ayant représenté que pour fuir la persécution elle s'est travestie en homme, il lui est accordé 5 écus par la Bourse françoise pour se faire un habillement. » — (François) de Chateauthierry, reçoit un viatique à Genève pour retourner en Allemagne, 1708. — (Marie de) et Marianne sa sœur, réfugiées de Guyenne à Londres; inscrites au rôle des gentilshommes assistés en 1705; elles avaient alors 56 et 52 ans; toutes deux sont encore sur le rôle en 1721. — (Alphéa de) l'un des membres français du comité de Londres chargé de la distribution des secours aux réfugiés, 1706-10. — (Isaac) libraire à La Haye, 1740 [VIII 182 a].

3. Voyez pour diverses familles où se portait le titre de seigneur de Beauregard : Autours de Brignac, Falaiseau, Lambert, de Laurens, Michel (capitaine dauphinois, XVIe s.), Pandin, Perrinet.

BEAURENOIR (Alexandre de) fustigé à Cambrai, 1566 (*Bull.* III 529).

1. BEAUREPAIRE (Maurice de) seigneur de Pierrefitte, fils cadet de Gratien de Beaurepaire et d'Anne de Thernois [Haag II 122]. Sans avoir joué un rôle bien considérable, ce gentilhomme normand doit obtenir au moins une mention comme gouverneur de Châtillon en Vendelais, une de nos places de sûreté.

En 1589, Saint-Maixent s'étant rendu au roi de Navarre, Pierrefitte en fut nommé gouverneur. C'est, à notre con-

naissance, la première fois qu'il soit question de lui. En 1597, il commandait à Saumur, en l'absence de *Duplessis-Mornay*, et ce fut en cette qualité qu'il fut invité, ainsi que le ministre *Macefer*, à prendre part aux délibérations de l'assemblée politique qui se tint d'abord dans cette ville, puis à Châtellerault. Deux ans plus tard, les députés du parti huguenot s'étant réunis de nouveau à Saumur, il fut également appelé à siéger parmi eux, et spécialement chargé par l'assemblée « de prendre en main les affaires de la Normandie, » le roi ayant refusé, on ne nous apprend pas pour quel motif, d'accepter les trois députés de cette province, *Courtomer*, *Bertreville* et *Le Maître*. C'est vraisemblablement vers cette époque que Pierrefitte fut nommé gouverneur de Châtillon ; mais il paraît s'être acquitté assez négligemment de ses fonctions. En 1608, l'assemblée de Gergeau l'exhorta vivement à mieux remplir ses devoirs. Soit qu'il se sentît blessé de cette réprimande, soit pour tout autre motif, il donna sa démission en faveur du sieur de *Bellefontaine*, vieux guerrier qui s'était distingué par sa rare intrépidité dans l'expédition du Béarn. Les règlements exigeaient de tous les gouverneurs des places de sûreté un certificat de protestantisme délivré par le synode de la province. Comme il n'y en avait point d'assemblé en ce moment, Bellefontaine se contenta de présenter une attestation signée par *Bocquet*, ministre de Condé lieu de son domicile, et par *Du Moulin*, ministre de Paris. L'assemblée de Saumur, en 1611, refusa d'abord de s'en contenter ; cependant elle finit par confirmer provisoirement le nouveau gouverneur en lui faisant prêter serment à l'Union.

Maurice de Beaurepaire avait épousé, en 1571, Stévenote *Donezy*, fille d'*Aynan* sieur de Sassy, et de Françoise *de Montagu*. Il laissa deux enfants, qui tous deux rentrèrent dans le giron de l'Église romaine : Julien seigneur de Pierrefitte, et Siméon seigneur de Cauvigny-Perrière, qui s'allia, 1619, avec Jeanne *de Lesvezac*, veuve de Thomas *de Séran* seigneur de Saint-Loup.

2. Divers autres seigneurs de Beaurepaire : voyez Fouquet (Christophe), Pierres, Gassaud (Louis de), Rambaud (G. de).

Beauséjour (seigneurs de), voyez : Berrandy, La Cropte, Le Goux.

BEAUSOBRE, famille qui a donné à l'église, à la science et à l'armée plusieur hommes très distingués [Haag II, 123]. = *Armes :* Coupé de gueules et d'azur, de gueules chargé d'une étoile à 16 rais d'argent, et d'azur à deux chevrons d'or croisés, le premier renversé.

Il sera traité plus loin des origines de cette famille; nous parlerons d'abord des services qu'elle a rendus. Elle descend d'un français réfugié de Gascogne à Genève, Arnault de Beausobre, qui se maria dans cette ville, en 1576, avec la fille d'un homme qui avait été mis à mort l'année précédente pour son dévouement à la cause de la Réforme, Jean *Abraham*, secrétaire de Coligny et du prince de Condé, pendu comme tel en place de Grève, à Paris (Voy. ci-dessus t. I, col. 20) le 13 août 1575. L'épouse mourut au bout de peu de temps, et Arnault se remaria à Genève, juillet 1583, avec Marthe fille de Loys Dufeu et d'une fille du ministre François Bourgoing. C'est de ce second mariage qu'est descendue toute la postérité. Jean, né en 1587, fut l'aîné des fils, et Isaac, né en 1605, le plus jeune.

Jean de Beausobre, fils d'Arnault, naquit à Morges, pays de Vaud, 14 décembre 1587 ; il fut immatriculé à l'académie de Lausanne en 1604 parmi les alumni [1] et devint pasteur du village vaudois appelé l'Isle. Il épousa, vers 1617, Judith Du Ruz ou Durut, veuve de... Warnery, de Morges, dont elle eut plusieurs enfants, notamment Jacques et François. Le premier fut pasteur de Bursins (Vaud) de 1666 à 1693 ; c'est lui de qui descend M. Paul de Beausobre, aujourd'hui propriétaire à Clairac. François, frère de Jacques, né en 1624, vécut à Morges où il était apothicaire [2] et ancien de l'église, et eut pour fils

[1] C'étaient les étudiants entretenus aux frais de la seigneurie de Berne. Au nombre des étudiants de Lausanne ayant signé *Belsobreus Morgiensis*, sur le registre de l'Académie se trouvent encore Jean Gabriel, mai 1644; Jacques, mai 1645; Samuel, mai 1682; Imbert François, 1692; Jean Claude, 1697; Isaac François, 1740.

[2] Voy. ci-après col. 145.

Jean-Paul, né le 29 novembre 1661, lieutenant au régiment de Bourgogne, et dont la postérité se continue aujourd'hui par M. Emmanuel de Beausobre, ingénieur à Rheims, et M. Armand de Beausobre, ministre du saint Evangile à Morges.

Le second fils de François, Jean né le 5 mars 1666, s'engagea dans les troupes suisses au service de France et était enseigne au régiment de Stoppa, lorsqu'en 1687 il épousa sa cousine Jeanne, sœur du ministre Isaac de Beausobre. Ce mariage fut célébré à Mauzé, près Niort. Cette branche de la famille était donc, à ce moment, rentrée dans le catholicisme, et en effet, Jean se retira lieutenant-colonel au service de France. Les grades et honneurs qu'obtint son fils n'appartenaient qu'à un sujet fidèle à la religion du roi.

Ce fils, Jean-Jacques, naquit à Niort le 15 mars 1704, et fut baptisé le 28, dans l'église Saint-André de cette ville. Il entra au service dans le régiment Suisse de Courten, 1715, dont il fut nommé enseigne en 1721, sous-lieutenant en 1727, et capitaine en 1733. Il assista à la prise de Trèves et au siége de Trarbach. En 1735, il leva une demie compagnie qui fut réformée en 1737. Deux ans plus tard, il obtint une commission de colonel réformé à la suite du régiment d'Appelgren. En 1739, il fit la campagne d'Allemagne sous les ordres du maréchal de Bellisle, et assista à la paix conclue le 17 septembre 1739 dans les lignes de Belgrade. En 1740, le roi le nomma aide-maréchal général des logis de l'armée qui passa en Bohême, et lui accorda par brevet le titre de comte de Beausobre. En 1743, nous le retrouvons à Dettingen colonel d'un régiment de hussards qui avait pris son nom, et à la tête duquel il servit sous le maréchal de Saxe aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes. Nommé brigadier de cavalerie en 1745, il prit part à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournay, d'Oudenarde, d'Ath, de Bruxelles, combattit à Raucoux et à Lawfeld; assista aux siéges de Berg-op-Zoom et de Maëstricht; cette laborieuse campagne terminée, il fut élevé au grade de maréchal de camp.

Attaché à l'armée d'Allemagne en 1757, il commanda le blocus de Gueldre, força cette ville à se rendre et en conserva le commandement. En 1758 il fut chargé de la défense de Kaiserwerth, qu'il évacua au mois de mai, et le mois suivant il combattit à Creveld. En 1759, le roi l'éleva au grade de lieutenant-général et le nomma en même temps commandant de Gueldre, place qu'il occupa jusqu'en 1761. Il avait été fait chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Brandebourg, en 1738, avec la permission du roi et Grand-Croix du même ordre, en 1765.

Le général de Beausobre profita des loisirs que lui laissait la paix d'Aix-la-Chapelle pour traduire : *Les commentaires sur la défense des places*, d'Enée, tacticien grec du IVe siècle avant notre ère (Amst. et Paris, 1757, 2 vol. en un tome in-4°). Il joignit à cette traduction quelques notes avec différentes pièces curieuses et une préface savante sur la patrie d'Enée, son temps et les ouvrages qu'il avait abrégés. On trouve à la fin de ce volume un petit traité sur l'utilité d'une école et d'une académie militaire. Il avait déjà fait aussi une traduction de Vegece, qui ne parut point. Jean de Beausobre se retira au château de Bisseuil, en Normandie, où il possédait la seigneurie de ce nom, celles de Gribert, La Folie etc.; il y mourut en 1783.

Isaac de Beausobre, le plus jeune fils d'Arnault, né à Morges, 13 décembre 1605, revint en France, se fixa à Niort, y exerça la profession d'apothicaire, et y épousa, 16 janvier 1633, Marie *Martin*, dont il eut sept enfants.

L'aîné des sept, né à Niort le 28 mai 1634, se nommait Isaac comme son père et fut, comme lui aussi, ancien de l'église réformée de Niort. Il mourut en 1682, laissant de sa femme, Louise *Gachet* : d'abord Isaac, troisième du nom, le plus remarquable des pasteurs de cette famille ; puis Marie morte jeune ; Benjamin, né en 1663, militaire au service de Hollande ; Louise-Élisabeth née en 1666, mariée à Christophe Augier de la Terraudière qui, plus tard, maire de Niort, fut l'un des plus cruels persécuteurs des protestants ; Jeanne,

née en 1670, mariée à son cousin Jean de Beausobre en 1703 ; Marie née en 1677, morte dans un âge avancé et inhumée dans l'église de Niort ; Claude mort en bas âge.

Isaac, l'aîné de cette lignée, né le 8 mars 1659 fit ses premières études au collége de Niort, lieu de sa naissance. Ses parents auraient souhaité profiter de leurs relations avec la famille de Villette, qui était aussi de Niort et qui tenait de fort près à Mme de Maintenon (voy. t. I col. 528) pour le pousser dans la carrière des emplois; ils voulaient lui faire étudier le droit, mais une étude plus désintéressée, celle de la théologie, l'attira irrésistiblement. Il se rendit à Saumur. prit ses grades à l'académie protestante et reçut l'imposition des mains au dernier synode de Loudun, juin 1683. Quelques mois après, il fut appelé aux fonctions pastorales dans la petite ville de Chastillon sur Indre, et il s'y maria avec Claude-Louise *Arnaudeau*, fille du pasteur de Lusignan ; mais six mois n'étaient pas écoulés que le culte était interdit à Chastillon, le temple fermé, et le pasteur en fuite. Beausobre, au mois de novemb. 1683, arriva à Rotterdam, où chaleureusement appuyé par Jurieu, il reçut l'accueil le plus favorable de la princesse d'Orange dont la fille avait épousé Jean-Georges prince d'Anhalt-Dessau. Grâce à cette illustre protection, il devint bientôt le chapelain de la descendante de Coligny qui avait conservé pour l'église réformée un zèle digne de ses origines. Le séjour de Beausobre à Dessau dura de 1686 à 1693, date de la mort du prince Georges dont il prononça l'oraison funèbre. De Dessau il se rendit à Berlin ; il remplit quelque temps les fonctions de chapelain de la cour à Orianenbaum et en 1695 il passa de ce poste à celui de pasteur de l'église française de Berlin. En 1698 il est inscrit sur la liste des réfugiés habitant la paroisse de Werder (voy. I, 30 note) avec sa femme (Claude-Louise *Arnaudeau*, fille du pasteur de Lusignan), cinq enfants et une servante. Là il rendit d'importants services, grâce à la considération qu'il s'était acquise par ses talents et par son caractère. Aussi, lorsque l'église d'Utrecht en 1713, celle de Hambourg en 1715, et celle de la Savoie (à Londres) en 1726, cherchèrent à l'attirer par les propositions les plus avantageuses, tout le Refuge s'opposa à son départ. Entre autres manifestations honorables dont il fut l'objet, nous citerons une requête signée par *Lenfant, Petit, Ancillon, de Convenant, Forneret*, qui fut présentée au roi en 1715, pour le supplier de refuser son consentement à son éloignement, et qui fut appuyée par la reine, par le grand-maréchal et par toute la Cour.

Beausobre prit une part active à toutes les démarches faites pour obtenir de Louis XIV le rappel des protestants réfugiés, ou tout au moins l'adoucissement du sort de ceux qui étaient restés en France. En 1704, entre autres, le consistoire de Berlin le députa, avec *Lenfant, de Bournizeaux* et *Le Roux*, auprès du général Marlborough qui se trouvait dans cette ville, pour le presser de demander au roi de France l'échange des Réformés qui gémissaient sur les galères, contre une partie des prisonniers faits à Hochstedt. En 1712 nous le retrouvons encore plaidant la cause des forçats pour cause de religion et suppliant Frédéric Ier d'exiger avec la reine d'Angleterre et les États-Généraux la libération de ces infortunés. On sait que Louis XIV refusa de revenir sur l'acte le plus déplorable de son règne.

S'il faut en croire la Biog. Universelle, Beausobre, à l'âge de plus de soixante et dix ans, n'aurait pas été insensible aux séductions de l'amour, et la fille d'un de ses collègues aurait été de sa part l'objet d'une passion dont les suites auraient nécessité un prompt mariage. Nous avons quelque peine à nous persuader que Beausobre, dont la vie jusque-là avait été sans tache, eût pu oublier dans la vieillesse ce qu'il devait à son caractère. Qu'un fils lui soit né après sept mois de mariage, ce n'est pas une raison pour l'accuser d'avoir transgressé ce précepte de saint Paul : Que l'évêque soit irréprochable. Nos doutes, à cet égard, sont fortifiés par le silence absolu des nombreux auteurs

protestants et catholiques que nous avons consultés; tous, sans exception, se taisent sur l'aventure galante racontée par le dictionnaire historique, auquel nous l'avons empruntée. Nous aurions suivi leur exemple, si nous n'avions craint que l'on ne nous adressât un reproche de partialité.

Beausobre continua jusque dans les dernières années d'une vie exempte d'infirmités à remplir les fonctions nombreuses qui lui avaient été confiées. Outre sa place de pasteur de l'église française, il était chapelain du roi, membre du consistoire supérieur depuis 1707, directeur de l'hospice appelé Maison française, inspecteur du collége des Français, et depuis un an, il avait été nommé inspecteur de toutes les églises du ressort de Berlin, lorsqu'il mourut le 5 juin 1738.

Beausobre était un homme d'un caractère excellent, obligeant, poli, modeste, généreux, sincère, toujours prêt à prodiguer les conseils ou les consolations à ceux qui avaient recours à lui. La beauté de sa physionomie, la grâce et la dignité de ses manières prévenaient en sa faveur. Toutes les qualités de l'orateur étaient réunies dans sa personne, dit *Formey*, auteur de son Éloge à l'académie de Berlin; on l'appelait, dit-il : Le sourire du Brandebourg. A ces qualités, qui lui étaient, pour ainsi dire, naturelles, il joignait une profonde connaissance du cœur humain et une vaste érudition théologique, une imagination brillante et un jugement exquis. Le grand Frédéric, qui l'honora d'une amitié particulière, trace de lui ce portrait dans une lettre à Voltaire : « C'était un homme d'honneur et de probité; grand génie, d'un esprit fin et délicat, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Église et de la littérature, la meilleure plume de Berlin, plein de feu et de vivacité, et que quatre-vingts années de vie n'avaient pu glacer. »

Beausobre a laissé un grand nombre d'ouvrages; mais la moindre partie en a été imprimée de son vivant.

I. *Défense de la doctrine des Réformés* sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'eucharistie; Magdeb., 1693, in-8°, 697 pag. — Composé à l'occasion de la conversion du duc de Saxe-Barby au calvinisme, conversion qui avait été fortement censurée dans un écrit de George Mœbius avec l'approbation des théologiens de Leipzig, cet ouvrage, comme son titre l'indique, traite des points principaux de controverse agités entre les deux communions protestantes. Il est divisé en quatre parties. Après avoir recommandé aux controversistes de son siècle la modération des premiers docteurs de l'Église et avoir reproché aux pasteurs luthériens d'être jaloux à l'excès de leur orthodoxie, Beausobre établit, dans la 1re partie, que ce n'est pas déshonorer ses ancêtres que d'abandonner la religion dans laquelle on est né, et s'attache à justifier la conversion du prince en prouvant que la doctrine des calvinistes s'accorde mieux que celle des luthériens avec le symbole des apôtres et les autres confessions de foi de l'Église. C'est à ce sujet qu'il trace du synode de Dordrecht une apologie qui n'a point été généralement approuvée. Dans la 2e partie, il traite de la Providence dans le péché, et démontre que le fondement de toutes les disputes entre les deux communions repose sur une chimère. Les réformés, dit-il, mettent le décret de Dieu avant la prescience de la détermination libre des créatures, tandis que les luthériens mettent la prescience de cette détermination avant le décret de Dieu; or, comme les décrets et la prescience sont également éternels, qu'il n'y a point par conséquent de priorité, il s'ensuit que l'on combat pour un être d'imagination. Dans la 3e partie, l'auteur défend la prédestination absolue et la grâce immédiate, doctrine qu'il abandonna plus tard. Dans la 4e, au sujet de l'eucharistie et de la présence de Jésus-Christ dans la Cène, il combat l'ubiquité, et prenant en main la cause de la raison, il pose en principe que si d'un côté l'on doit éviter de soumettre la religion aux lumières naturelles, comme à un juge appelé à décider de la vérité, de l'autre il faut se garder de bannir la raison de la religion sous prétexte des mystères. Cet ouvrage, dit Formey, fut très bien reçu, et il aurait

encore fait plus de fortune si l'édition n'en eut été très mauvaise.

II. *Sermon funèbre de très haut et très puissant prince Jean-George II, prince d'Anhalt*, prononcé à Dessau... nov. 1693; Berlin, 1695, in-4°. — Dans cette oraison funèbre, Beausobre ne craignit pas d'aborder la question du salut des païens vertueux; mais, moins hardi que Zwingle, il n'osa pas la résoudre.

III. *Le Nouveau Testament de N. S. J. Christ, trad. en franç. sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte*, par MM. Beausobre et Lenfant; Amst., Pierre Humbert, 1718, 2 vol. in-4°; Lausanne, 1735-1736, 2 vol. in-4°; nouv. édit. avec correct. et add. considérables, Amst., 1741, 2 vol. in-4°; Laus., 1776, 2 vol. in-4°. — Autre édition faite d'après cette traduction, mais sans notes et avec de belles eaux-fortes; Ulm, Wagner, 1771. — Ce fut à la demande de la cour de Berlin que Beausobre, avec son collègue *Lenfant*, entreprit cette trad. nouvelle, où ils firent preuve l'un et l'autre de connaissances philologiques et exégétiques étendues. On leur a reproché de ne pas avoir toujours saisi parfaitement le sens de l'original, et d'avoir surtout, par un respect exagéré pour les versions antérieures à la leur, conservé beaucoup d'expressions surannées. La plus grande partie de ce travail appartient à Lenfant; Beausobre n'a traduit que les Épîtres de Saint-Paul. Dans une préface générale, après avoir tracé avec beaucoup de science, pour son temps, l'histoire de ces épîtres, il raconte les principales circonstances de la vie de leur auteur. A chaque épître est jointe, en outre, une préface particulière, morceau achevé dans son genre, au jugement de Dreux du Radier. — Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* I, 408)) des attaques dont cet ouvrage fut l'objet. Il suffira d'ajouter ici que Beausobre publia, en 1719, une réponse particulière à d'*Artis*, son contradicteur, dans laquelle il maintient l'interprétation de Phil. II, 6 et Col. II, 9, dont on prétendait qu'il avait altéré le sens.

IV. *Histoire critique de Manichée et du Manichéisme;* Amst., J. F. Bernard, 1734 et 1739, 2 vol. in-4°; le 2e a été publié par S. *Formey*, son élève, sur les Mémoires de l'auteur. — On ne sait ce qu'on doit admirer le plus dans ce célèbre ouvrage, de l'étendue des connaissances de Beausobre en histoire ecclésiastique, ou de la sagacité de sa critique. Il ne se contente pas de retracer avec exactitude l'histoire de Manès d'après les écrivains orientaux; tout en épuisant son sujet, il se livre à des digressions curieuses sur des objets qui s'y rattachent, comme les divers systèmes gnostiques et les philosophèmes du rationalisme mystique. La clarté, la vivacité, l'éclat du style n'ont point eu à souffrir de l'abondance des matériaux mis en œuvre, non plus que des excursions polémiques auxquelles l'auteur semble se plaire. « C'est, dit Gibbon, dans son Hist. de la décadence de l'Empire romain, un trésor de philosophie ancienne et de théologie. Le savant historien présente avec un art incomparable l'enchaînement systématique des opinions, et se transforme lui-même tour à tour en la personne d'un saint, d'un sage ou d'un hérétique. Cependant, il tombe quelquefois dans un raffinement excessif. Il trahit une aimable partialité pour le faible, et en le défendant contre la calomnie, il ne laisse pas un champ suffisant à la superstition et au fanatisme. » On l'a accusé aussi de ne pas avoir traité les pères de l'Église avec assez d'égards, de n'avoir pas montré pour leur sentiment toute la déférence possible. « Je ne connais pas de plus grand bien, disait-il aussi, que la liberté de penser, de plus douce occupation que la recherche de la vérité, ni de plus grand plaisir que celui de la trouver et de la dire. » Ces opinions lui furent reprochées surtout par les journalistes de Trevoux, auxquels il répondit longuement et avec force dans les tomes 37 à 43 de la Biblioth. germanique. Beausobre voulait, dans un 3e vol., s'occuper des hérétiques modernes accusés de manichéisme. Le temps ne lui permit pas de réaliser ce dessein.

V. *Remarques historiques, critiques et philologiques sur le N. T.;* La Haye, 1742, 2 vol. in-4°, publ. par *La Chapelle*, qui y a joint une vie de l'auteur

d'après les mémoires de sa veuve, née C. Schwartz; trad. en hollandais par P. A. Verwer, Amst., 1745, 2 vol. in-4°. « Quelquefois, dit M. Lutteroth, il y corrige Lenfant, d'autres fois il s'y corrige lui-même. Il y critique aussi les nouvelles versions publiées depuis peu, celle dite de Mons, celles de R. Simon et de D. Martin, et surtout celle de Leclerc, à laquelle il revient sans cesse. Les remarques se suivent dans le même ordre que les livres et les chapitres auxquels elles se rapportent. Plusieurs sont de longues dissertations suggérées au savant auteur par ses lectures et qui ne servent pas toujours à l'éclaircissement du texte. » A ces études, dont le Nouveau Testament fut l'objet, nous devons joindre le remarquable discours sur l'authenticité des Evangiles et la certitude du témoignage des Évangélistes, insérée comme préface au cinquième volume de la Bible dite de Saurin.

VI. *Sermons sur le XIIe chap. de l'Épître aux Romains;* Laus., 1744, 2 vol. in-8°. — *Sermons sur le XIe chap. de l'Évangile selon saint Jean;* Berlin, 1751, 2 vol. in-8°. Chacune de ces séries contient 42 sermons fort courts qui ressemblent presque, pour la forme, aux homélies des anciens Pères. Elles ont été publiées réunies à Laus., 1755, 4 vol. in-8°, et trad. en allem. par Wichmann, Lub., 1760-1762, 4 part. in-8°. Selon M. Quérard, il en aurait paru une troisième série à Laus., 1759, 2 vol. in-8°, sous le titre : *Sermons sur le XIIe chap. de l'Évangile selon saint Luc.* Aucun autre bibliographe ne mentionnant cette publication, il serait possible que M. Quérard eût commis une confusion avec une réimp. des sermons sur l'Épitre aux Romains faite à Laus. 1758, 2 vol. in-8°. — Beausobre a joui comme prédicateur d'une célébrité presque égale à celle de *Saurin.* « Un grand feu d'imagination, dit Formey dans son Éloge, une abondance d'expressions jointe à beaucoup de justesse, une manière neuve et originale de traiter les sujets les plus communs, des ouvertures surprenantes et cependant naturelles pour l'explication de l'Écriture sainte et des vérités de la religion; du brillant, du sublime, du pathétique; en un mot, toutes les qualités de l'orateur étaient réunies en sa personne. » Oserons-nous le dire? nous n'avons pas trouvé que les sermons qui ont été publiés de lui répondissent à sa grande réputation d'éloquence.

VII. *Supplément à l'histoire de la guerre des Hussites* (de Lenfant), Laus. 1745, in-4°; trad. en allem. par Hirsch; Vienne et Leipzig, 1785, in-8°.

VIII. *Histoire de la Réformation, ou origine et progrès du Luthéranisme* dans l'Empire et les états de la Conf. d'Augsbourg, depuis 1517 jusqu'à 1538; Berl., 1785-1786, 4 vol. in-8°. — Cet ouvrage, publié par *Pajon de Moncets,* n'est au fond qu'un extrait de Seckendorf habillé à la française et enrichi de quelques pièces nouvelles. Macaulay en a trad. en anglais le 1er vol., 1802, in-8°.

A ce dernier livre se rattachent l'*Histoire des préliminaires de la Réformation,* l'*Histoire des Pauliciens,* l'*Histoire des Bogomites,* l'*Histoire des Vaudois,* l'*Histoire des Albigeois,* l'*Histoire des Frères de Bohême,* que Beausobre a laissées en manusc., ainsi qu'une *Histoire critique de l'origine et du progrès du culte des morts parmi les chrétiens et les païens,* un grand nombre de *Sermons,* et plusieurs *Dissertations sur des sujets de littérature et d'histoire ecclésiastique,* entre autres sur les livres d'Optat de Milève.

On lui doit aussi une excellente édit. des *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange* (Amst., 1733, in-4°), à laquelle il a mis une belle et curieuse préface.

Comme membre de la Société des Anonymes, il a travaillé pour la *Bibliothèque germanique,* qu'il a enrichie de savantes dissertations et dont il a été pendant longtemps le directeur. Ce journal, qui paraissait sous le titre : *La Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne et des pays du Nord* (Amst., P. Humbert, 1720-1740, 50 vol. in-8°), comptait au nombre de ses rédacteurs, outre Beausobre : de *La Croze, Lenfant,* de *Mauclerc* et *Formey.* Ces noms en révèlent le mérite. Voici l'indication des pièces sorties de la plume de Beausobre : (T. III et IV) *Lettre sur la bigamie en général, et en particulier sur celle des prêtres ; — Dissert. sur les*

Adamites de Bohême, où il veut prouver que cette secte n'a jamais existé; a été réimprimé à la suite de l'*Histoire des Hussites*; — (T. X) *Jatzko, ou Commentaire sur l'endroit du plaidoyer des Jésuites contre les Protestants de Thorn où il est parlé de ce saint* (trad. en anglais, Lond., 1735, in-8°); — (T. XIII) *Dissert. sur la statue de Panéade; — Lettres sur la 2e édit. de l'Histoire du concile de Constance*; — (T. XVIII et suiv.) *La Vierge érigée en reine de Pologne*, etc. Selon Dreux du Radier, « on trouve dans toutes ces pièces un savant du premier ordre, un littérateur à qui rien n'échappe, qui possède éminemment l'histoire sainte, les antiquités du christianisme puisées dans leurs sources, la théorie païenne, l'histoire profane, tous les talents d'un critique éclairé. »

Beausobre laissa trois fils de son premier mariage. L'aîné, nommé Léopold, entra au service de la Russie, et s'éleva, 1754, au grade de général. Le second, qui reçut le nom de Charles-Louis, embrassa l'état ecclésiastique. Le troisième, Albert, mourut capitaine, au siége de Belgrade, 1717, à l'âge de 22 ans. Il eut en outre deux filles, Henriette et Marie. Celle-ci fut mariée à Paul-Émile *de Mauclerc*, prédicateur de la Cour et ministre de l'église française à Stettin. La première mourut en 1755.

De son second mariage, contracté avec Charlotte Schwarz, 22 janv. 1730, naquirent deux fils, Louis et Léopold-Émile. Le dernier suivit la carrière des armes, entra dans l'artillerie et périt au siége d'Olmutz, 1757; le premier s'est fait un nom dans la république des lettres, de même que son frère Charles-Louis.

I. Charles-Louis de Beausobre, né à Dessau le 24 mars 1690, se voua à la carrière pastorale, non par vocation, mais par condescendance pour les volontés de sa mère; aussi ne tarda-t-il pas à en être aux regrets. Il fit ses études sous la direction de *Lenfant*, de *Des Vignoles* et de *Chauvin*. En 1707, il fut appelé à remplacer *Balicourt* dans l'église de Buchholtz, village voisin de Berlin. En 1715, il reçut vocation de Hambourg; mais l'air de cette ville étant contraire à sa santé, il retourna bientôt à Berlin, où son père obtint de Frédéric-Guillaume qu'il lui fût adjoint comme collègue. Il remplit cette place surnuméraire pendant sept années, jusqu'à la mort de *Lugandi*, à qui il succéda en 1725. Le roi de Prusse le nomma conseiller privé, et l'académie des Sciences de Berlin l'admit dans son sein en 1751. Il mourut le 10 mars 1753. Formey, qui a écrit son Éloge, le peint comme un homme sincère, droit, officieux, reconnaissant, fidèle à toutes les relations de la société et unissant aux qualités du cœur les qualités de l'esprit; « mais, ajoute-t-il, une idée qui tomboit dans son cerveau plutôt qu'elle n'y naissoit, s'emparoit tellement de lui qu'il l'auroit suivie sans s'en apercevoir jusqu'au bord du précipice (et par précipice, je n'entends que ceux qui menaçoient son repos et sa fortune). On l'en avertissoit : il ouvroit les yeux, le fantôme disparaissoit; mais le lendemain il en renaissoit un autre à la poursuite duquel il se livroit aux mêmes risques et périls. »

Il avait épousé, en 1730, Madeleine *de Saint-Laurens*, fille d'un conseiller au parlement d'Orange; mais il la perdit en 1744. Il ne resta qu'une fille de ce mariage.

Indépendamment de quelques traductions de l'anglais, si peu importantes que Formey n'a pas cru devoir les mentionner, à l'exception de celle des *Sermons de Tillotson sur la pénitence* (Amst., 1738, in-8°), Charles-Louis de Beausobre a laissé plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite.

I. *Thorn affligée, ou Relation de ce qui s'est passé dans cette ville depuis le 16 juillet 1724 jusqu'à présent*, enrichie de fig. en taille-douce; Amst., 1726, in-12. — Trad. de l'allem. de Jablonsky.

II. *Discours historiques, critiques etc., sur les événements les plus remarquables de l'A. et du N. T.* [par Jacques Saurin], *continués par P. Roques, pasteur à Bâle, et Charles-Louis de Beausobre*; Amst., 1720 et suiv., 6 vol. in-fol.; La Haye, 1720-1740, 11 vol. in-8°. — A la mort de Saurin, en 1730, les éditeurs s'étaient adressés à *Roques*, pasteur à Bâle, et à Beausobre père pour les prier de conti-

nuer un ouvrage qui, destiné uniquement, dans le principe, à expliquer un recueil de gravures, était devenu, sous la plume de l'éloquent prédicateur, un chef-d'œuvre de science et de critique. Tout occupé de son Hist. du Manichéisme, Beausobre, qui était spécialement chargé des discours sur le N. T., confia ce travail à son fils, en promettant toutefois de le diriger par ses conseils. La part qui revient à Beausobre fils dans cet ouvrage forme la valeur de 2 vol. de l'édit. in-fol., et de 3 de l'édit. in-8°. Le discours préliminaire sur l'authenticité des Évangiles et la certitude du témoignage des Évangélistes a été écrit par son père.

III. *Le Triomphe de l'innocence*, Berl., 1751, in-8°. — Apologie des Protestants français contre les accusations de sédition et de rébellion, écrite avec chaleur et conviction.

Selon la Biog. Univ., il aurait encore mis au jour un écrit du même genre, sous le titre : *Apologie des Protestants*, in-4°. On a aussi de lui une *Vie du cardinal Albert de Brandebourg*, insérée dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. Enfin il a publié quelques-uns des Sermons de son père et le Supplément à l'Hist. de la guerre des Hussites.

II. Louis de Beausobre naquit à Berlin, le 19 août 1730. Frédéric-le-Grand, qui n'était encore que prince royal, l'adopta par estime pour son père, et consacra 500 écus annuellement aux frais de son éducation. Il le plaça d'abord au collége français de Berlin ; puis, ses études élémentaires terminées, il l'envoya à l'université de Francfort-sur-l'Oder, où le jeune Beausobre soutint, en 1750, une thèse *De nonnullis ad jus hierarchicum principum pertinentibus*, imp. dans cette ville, in-4°. Frédéric voulut ensuite que *son petit Beausobre* visitât Paris, et à son retour, en 1755, il le fit entrer à l'académie des sciences. Beausobre remplit diverses fonctions publiques ; il fut nommé conseiller de révision, membre du consistoire supérieur et enfin conseiller privé. Il avait été marié en 1769 à une dem^lle^ De Bavas de la Baume, et en 1771 à une d^lle^ de Reck de Ramin et mourut à Berlin, le 3 déc. 1783, sans postérité.

« C'était, dit la Biogr. Univ., un homme d'esprit, doué de beaucoup de connaissances ; mais qui, pour avoir voulu embrasser trop d'objets, travailla plus en surface qu'en profondeur, et ne produisit que des ouvrages médiocres. C'était d'ailleurs un homme de bon conseil, affable et officieux. » Dans son Histoire comparée des systèmes de philosophie, de Gérando ne témoigne pas une si médiocre estime pour les travaux de Beausobre. Il soutient que la psychologie expérimentale fut cultivée par lui avec succès, et qu'il enrichit cette science d'une suite d'observations judicieuses et utiles ; seulement il reconnaît que Beausobre porta plus de perspicacité dans la recherche des causes du pyrrhonisme que de force dans les arguments qu'il employa pour le combattre.

Il suffira de donner le catalogue de ses écrits.

I. *Dissert. philosophiques sur la nature du feu et les différentes parties de la philosophie;* Berl., 1753, in-12.

II. *Le Pyrrhonisme du sage;* Berl. [Paris], 1754, in-12, ouvrage condamné au feu par arrêt du parlement de Paris du 6 fév. 1759, comme nous l'apprennent les Mémoires ecclésiastiques de Picot, et traduits en allemand par Emmerich ; Meiningen 1789, in-8°. — Selon Meusel, il en a été publié une réimp. à Berlin, 1755, in-12, sous le titre : *Le Pyrrhonisme raisonnable.*

III. *Les Songes d'Épicure, trad. du grec par le docteur Uglrogt* [L. de Beausobre]; Berl. et Paris, 1755, in-12.

IV. *Nouvelles Considérations sur les années climatériques, la longueur de la vie de l'homme*, etc.; Paris, 1757, in-12.

V. *Essai sur le bonheur, ou Réflexions sur les biens et les maux de la vie humaine;* Berl., 1758, in-12; Amst., 1759, in-8° ; réimp. avec le Système social de d'Holbach, Paris, 1795, 2 vol. in-8°.

VI. *Relation de Phihihu;* Colog., 1760, in-12.

VII. *Discours sur le patriotisme;* Berl., 1761, in-8°.

VIII. *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce.* Selon les bibliogr. allemands, la 1re édit. de ce livre, le meilleur de ceux de Louis de Beausobre, parut à Berlin

en 1764 ; selon les français, à Amst., 1765, 2 vol. in-8°. Une seconde édit., corrig. et augm., fut publiée en 1771, en 3 vol. in-8°. Albaum la trad. en allem. et y ajouta des notes savantes, Riga, 1773-75 3, part. in-8°. Une nouv. édit. fut donnée à Amst., 1792, selon Ersch ; 1791-93, selon Kayser, en 3 vol. in-8°. — C'est [de cet ouvrage que Bachaumont parle en ces termes dans ses Mémoires, sous la date de 1765 : « Il est question d'introduire en France un livre étranger excellent, mais où il se trouve des assertions hardies et inadmissibles sur la religion. M. de Sartines travaille à le faire épurer, et cet ouvrage paraîtra ensuite ici au moyen de l'édit. châtrée qu'on en fera. »

Beausobre a publié en outre : *Sept Lettres sur la littérature allemande*, insérées dans le Mercure (1753) ; une *Introduction à la statistique* ; le *Triomphe de l'amitié* ; des *Particularités peu connues honorables aux Réformés de France*. Il a été aussi un des collaborateurs des Mélanges littéraires et philosophiques. On trouve enfin dans le Recueil de l'Acad. de Berlin (1757-1781) quelques bons mémoires sortis de sa plume : *Réflexions sur les causes et la nature de la folie* (cinq mémoires, 1766-1777). — *Réflexions philosophiques sur les songes*, 1769. — *Réflexions sur le pressentiment*, 1769. — *Réflexions sur la nature et la nécessité des idées obscures*, 1770. — *Réflexions sur la certitude*, 1779. — *Réflexions sur l'enthousiasme*, 1781. — *Réflexions sur les changements des langues vivantes par rapport à l'orthographe et à sa prononciation*.

Il reste à parler, comme nous l'avons promis (col. 124, l. 13), des origines de la famille de Beausobre. Le recueil généalogique le plus important qu'on ait publié en France après celui du père Anselme, le Dictionnaire de la Noblesse par La Chenaye des Bois (14 vol. in-4° ; Paris, 1770-84), renferme un article Beausobre (t. IV, p. 654 ; 1772) où l'histoire de cette famille est racontée en commençant par Jonas Baltha, personnage qui aurait brillé en l'an 890, un demi-siècle avant la maison de Bourbon, et qui aurait porté sur son bouclier l'étoile des sires de Beaux de Provence, trois cents ans avant l'invention du système des armoiries [1]. Le lecteur le moins expérimenté se révoltera instinctivement contre une pareille extravagance, mais La Chenaye des Bois se met à couvert en déclarant (préf. p. 5) que cet article lui a été envoyé par la « famille, aux instances de laquelle il n'a pu se refuser. » Ce rédacteur ingénu est considérablement dépassé par les généalogistes-nobiliaires de l'époque actuelle ; ceux-ci ne font pas de tels aveux ou savent mieux les envelopper, et l'Annuaire de la Noblesse ou le Nobiliaire universel, que publient depuis une trentaine d'années M. André Borel et MM. Drigon de Magny, ne se vantent pas de céder à des instances intéressées ; ils ont aussi plus de savoir, et leurs inventions donneront probablement plus de peine aux critiques futurs que la fable de Baltha ne va nous en imposer.

La Chenaye commence ainsi :

« Jonas Baltha se maria en 890 avec » Sibille de Lovemberg, dont il eut » entr'autres enfants Casimir, qui suit ; » il portait pour armes ou plutôt pour » devise, (car les armes n'étoient point » encore en usage) une grande étoile à » 16 rayons au bas de laquelle étoit écrit » en lettres gothiques Baltha. » Puis, par Casimir de Beaux, fils de Baltha, suit une chaîne de dix autres de Beaux, descendant l'un de l'autre en ligne directe, et dont on n'a que les noms. Tous épousent des princeses : Mathilde de Massa, Propheta de La Tour, Léonore de Castro, Thiburge de Vienne, Vierme de Suze, Étiennette de Provence, Thiburge d'Orange, Ermengarde de Sabran, Malberoue d'Aix et Léonore de Genève, mariée en 1268 à Bertrand II de Beaux. Ici le généalogiste est plus à l'aise. Les Bertrand de Beaux sont une race très-réelle et même très célèbre dans l'histoire ; elle apparaît au commencement du XIIe siècle et produit, au XIIIe, de

1 Les premiers exemples d'armoirie héréditaire qu'on connaisse sont celles du comte de Flandre en 1170, et du sire de Montmorency en 1177. Voyez *Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, 1872 (notice par M. Anat. de Barthélemy) ; *Mém. des Antiquaires de France*, 1876 (par M. Demay) ; *Philippe de Remi*, par H. Bordier, 1869-1873, p. 369.

terribles guerriers qui gagnent à la pointe de l'épée les titres de comtes de Provence, de princes d'Orange, de rois d'Arles, et ont l'habileté de faire consacrer ces conquêtes par l'acquiescement de l'empereur. Le sentiment populaire, à leur égard, peut s'estimer par ce fait que l'un d'eux, ennemi des hérétiques albigeois, ayant été pris les armes à la main en 1219, fut écorché vif par les habitants d'Avignon. Quoique fort diminués à la fin du XIIIe siècle, ils étaient encore de très grands seigneurs, barons des Beaux et comtes d'Orange, qui se fondirent en 1393, par un mariage, dans la maison des sires de Chalon d'Orange.

On verra tout à l'heure par quel incroyable effort notre généalogiste se permit de rattacher les Beausobre à une race si haute, mais cette illustration ne lui suffisait pas encore, il lui fallut anoblir les Beaux eux-mêmes. En compulsant nos auteurs méridionaux, et en se figurant que *Beaux* et *Bault* peuvent bien passer l'un pour l'autre, il trouva quelque part, probablement dans la table du 1er vol. de l'Histoire du Languedoc, par dom Vaissète (5 vol. in-f° 1730-45), cette mention : « Balthe, la se- » conde famille de la nation Gothique, » page 160; » et en se reportant à cette page 160, il y lut que le roi des Goths, Alaric Ier, qui vivait sous l'empereur Théodose, à la fin du IVe siècle, « étoit « issu de la famille des Balthes, la plus » noble et la plus illustre de la nation » gothique après celle des Amales. » Ainsi naquit Jonas Baltha. On comprend maintenant pourquoi il inscrivait son nom de famille sur son bouclier « en lettres gothiques, » et l'on devine les raisons de prévoyance qui l'avaient porté à se choisir un prénom huguenot. On excuse aussi ses dix premiers descendants de s'être uniformément mariés aux dix princesses de comédie ci-dessus nommées, car pour aller des rois Goths aux rois d'Arles, de moindres alliances n'eussent pas été acceptables.

Mais suivons. Dès la fin du XIVe siècle, et de plus en plus à mesure qu'on avance, les documents si rares à l'origine apparaissent et se multiplient. Alors il n'est plus besoin d'inventer, mais seulement de rapprocher et de fondre; le généalogiste n'a qu'à chercher dans les actes et les listes de tout genre les dénominations offrant quelque ressemblance ou consonnance avec le nom qui l'intéresse, puis à les coudre ensemble pour en former un amalgame unique. La Chenaye des Bois nous présente un Bertrand de Beaux « hérétique albigeois » qui, vers 1373, épouse une fille du sire de Pou*sorb*-Combres et de *Bassoves*. Son fils, nommé aussi Bertrand et aussi hérétique, « fut enfermé » dans la grande tour [quelle tour ?] » d'où il se sauva en sautant du haut » en bas, *ce qui lui fit donner le nom de* » Beaussare. » Ce dernier épousa la fille d'un seigneur de Macaut et d'*Aubre* ou *Saubre*, mort en 1457. Le fils de celui-ci, Léonard (1441-1502), avait gardé pour surnom *de Beaussare*, et on le qualifiait dans les titres : Mons Beaux *de Saubre*. Peu à peu nous approchons du but. — Ce Léonard épousa Etiennette fille de Charles, seigneur de *Sabrin*, et son fils Léonard II (1505-1573) fut le plus complet qu'on pût voir; il s'appelait Léonard de *Beaux*, seigneur de *Saubre*-les-Albin dit aussi *Sobre*, de Ferrières, de *Soubrebost*, *Sabrin* et Langoiron, surnommé *de Beaussare*. Il avait eu huit enfants, que La Chenaye dénomme et qualifie ainsi : 1. Jean, homme d'armes de la compagnie de Boissy, en 1546, et qui semble avoir disparu à la Saint-Barthélemy; 2° Pierre de Beaux Langoiron, capitaine dans la guerre de Picardie en 1545, également disparu à la Saint-Barthélemy; 3° Guillaume de Beaux de Ferrières, sergent de bataille en 1558 dans l'armée de Henri II, en Piémont; 4° Odet de Beaux de Sabrin, assassiné près d'Orléans lorsqu'il fuyait la Saint-Barthélemy; 5° Arnault; 6° Gaillardine, mariée au seigneur de Thoisy-Cipierre; 7° et 8° Jeanne et Hélène. Le plus jeune des fils, Arnault, était celui que La Chenaye dépeint en ces termes :

Arnault de Beaux, né à Soubrebost en Limousin le 30 avril 1541 servait en 1556 dans la première Cie des cent gentilsh. de la garde du Roi, sous M. de Boissy, qui l'appelle dans un mandement Mons de Beaux de Soubrebost. Il se trouva en 1562 au siége de Rouen,

fut nommé en 1568 major du régiment des gardes, passa la même année au service du prince de Condé et en 1572 pour se sauver du massacre de la S. Barthélemy il se retira près de Saulieu, à Thoesi Sipierre, chez M. de Sipierre, son beau frère. En 1576 il passa à Genève où les seigneurs de cette République lui firent un grand accueil. Il logea chez le premier syndic nommé Baudichon, obtint le droit de bourgeoisie et fut membre du conseil des deux Cents. Il mourut à Morges en Suisse, pays de Vaud (ou il s'était retiré) en 1610, du chagrin d'avoir été maltraité et volé par des brigands masqués comme il alloit à Aubonne payer la somme convenue pour l'achat de cette baronie... Cet Arnault ne signoit point dans ce pays de Beaux de Saubre ni de Soubre, mais toujours de Beaussobre et on l'appelait le sire ou le seigneur de Beaussobre ou seulement noble Arnault de Beaussobre. Dans son second contrat de mariage fait à son arrivée de France à Genève, scellé du scel de la République, il est dit seulement : « Noble Arnault de Beau Soubre, fils de Noble Léonard de Beau Soubre. » et de ces deux mots s'est formé par abréviation le nom de Beausobre que sa postérité a conservé... Il avait épousé : 1° Clémence, fille de feu Sire Abraham de Dijon et de dame de Saumaise avec laquelle il s'étoit fiancé à Thoesi Sipiere; et 2° le 27 juin 1583, Marthe du Feu. »

Voilà l'histoire d'Arnault telle que l'écrivent les La Chenaye des Bois ou autres industriels généalogistes. Voici maintenant ce que disent les simples et véritables actes :

Archives de Genève. Registre des mariages au temple de St. Pierre.« Le 30 septemb. 1576 : Ont esté espouzés Arnault Beausobre, de Gascogne, et Clémence, fille de feu Jean Abraham. de Gallardon [1], par spectable Perrot. » Le 21 juillet 1583, à la suite d'autres mariages : « Plus, Arnaut de Beausobre et Marthe, fille de Loys Dufeu » (et de Marthe Bourgoing fille du ministre François Bourgoing).

[1] Il y a en effet un hameau de Gaillardon dans la Gironde, commune de Cadillac et près de Langon. D'après un autre registre de Genève, nous avons cité (t. I, col. 20) comme reçu habitant de Genève en 1573 « Jean Abraam. *de Dijon.* » Ces différences n'ont rien qui doive etonner; Gaillardon pouvait être le lieu d'origine et Dijon celui de la dernière residence. Mais MM. Haag, trompés par des notes qu'on leur a fournies, ont fait [II 123 a] de la ville de Dijon une seigneurie imaginaire de Dilton. Ils ont aussi donné à Marthe du Feu (Voy. l'acte cité ci-après col. 144) le nom de Marie du Ferrier; et, pis encore, d'un de ces Beaux imaginaires que La Chenaye désigne comme ayant été appelé « Léonard de *Beaux*, *puis* Bossart, » ils ont creé par surcroît d'erreur un Beauxpuis de Bossart.

Minutes des notaires : « Arnaud Debeausobre, habitant à Morges » donne quittance à Marthe Bourgoing. mère de sa femme, de son administration. La dite Marthe Bourgoing était veuve en premières noces de Louis Dufeu, en secondes noces de Jean Crespin ministre et en 3es noces de Toussaint Dagonneau notaire; 19 mai 1602 (min. de J. Dupont, vol. 10 f° 197).

Ces actes confirment la véracité d'un livre de raison ou livret de famille qu'écrivit Arnault de Beausobre lui-même et qui subsiste aujourd'hui entre les mains de ses descendants. Il commence en ces termes :

« Je Arnault de Beausobre sertifie à tous que je suis du royaume de France, du duché de Guienne, de Lengon à set lieues près de Bordeaux. Mon pere s'apelait Leonard de Beausobre et ma mère Caterine de Babel, mes frères : Jan, Pierre, Guilome et Odet, mes sœurs Gualardine, Jane et Elène de Beausobre. — Arnault de Beausobre et Clemance Abraham furent promis en mariage l'an 1573 le 22e jour du mois de janvier en la maison de Monsieur de Sipière et furent fiansés à l'église de Soulieu le 2 d'aoust 1576 par Mre Jacques du Pré, ministre de la parolle de Dieu et partirent de Theoisi Sipière [1] le 5e de sept. 1576, et arrivèrent à Genève le 13 dud. mois où ils furent espousés par M. Parot au temple de S. Pierre le 1er dimanche oct. suivant. Nous estions logés [2] cheuz Mr le scindic Baudichon, là où la dite Clemense accoucha d'un fils le 22e juilet 1577 et la même année partimes de Genève pour venir à Morges le 15 de sept. où la dite Clemense mourut peu apres estre accouchée d'une fille le 16 juill. 1578. — Ma dite fille mourut le même an, le 25 septembre. »

Suivent les inscriptions de huit enfants nés d'Arnault et de Marthe sa femme depuis 1584 jusqu'en 1605 : les deux dernières ainsi conçues : « Jane de Beausobre naquit un samedy de desambre 1600 et fut baptisée le 14 du dit mois par M. Colladon, presentée par ma fille Marie et par dame Pernette De Ville pour madame André Sonnet ma belle-mère [3]. » — Isaac de Beausobre vint au monde par la grâce de Dieu un vendredy matin 13 déc. 1605 et fut baptisé le 22 dud. mois par M. Colladon : présenté par nob. Sam. d'Aubonne seigr de Goumoens, châtelain de Morges. »

Cet Isaac, né en 1605, est le même

[1] Aujourd'hui Thoisy-la-Berchère (Côte-d'Or, con de Saulieu).

[2] Les Baudichon de la Maisonneuve, à ce que nous croyons, tenaient auberge à Genève.

[3] Jeanne Sonnet, femme de Louis Antré bourgeois de Genève, est celle que La Chenaye transforme (ci-dessus col. 143, lig. 30) en made de Saumaise.

qu'on a vu plus haut (col. 126) rentrant en France et devenant apothicaire à Niort ; détermination qui n'a rien d'étonnant, surtout quand on la rapproche de l'acte suivant, qui concerne son neveu François (voy. ci-dessus col. 124) et que nous tirons des archives de Genève : « Dame Judith Durut, vefve de spectable Jean Debeausobre, vivant ministre en l'église de l'Isle au pays de Vaud, comme mère et tutrice de leurs enfants, met son fils François de Beausobre apprentif en l'art d'appoticaire chez Louis Favon, citoyen genevois, maître au dit art; 7 mai 1640. (Min. d'Ant. Pasteur, vol. 20, f° 277). »

Est-il besoin d'insister? N'est-il pas évident que les actes tirés des archives de Genève et le livret écrit en toute sincérité par Arnault de Beausobre lui-même sont en parfait accord; qu'ils ne contiennent pas un mot pouvant autoriser la supposition que ni Arnault ni ses deux femmes, ni personne de leur parenté eussent la moindre qualité nobiliaire ni seulement l'idée d'y prétendre [1]; mais que cet honnête livret a servi de canevas à un faussaire pour composer en faveur d'Arnault et de son père toutes sortes de parentages de pure invention. Ce généalogiste impudent a plus compromis que servi une famille de très honorable bourgeoisie qui par la piété, le travail, le talent de la parole et le talent militaire a conquis peu à peu une haute situation et atteint, en 1740, la noblesse officielle et authentique.

Formey; Éloges des académiciens de Berlin. — Filleau; *Dictionn. des Familles de l'ancien Poitou*, 1840. — Bartholmèss; Le grand Beausobre; dans le *Bull.* II, 667. — Lièvre, *Hist. des protest. du Poitou*, III, 16. — Lutteroth, dans l'*Encyclop. des sciences relig.* pub. par la librairie Fischbacher.

Beausocle (Paul), pseudonyme de Claude Brousson.

BEAUSOLEIL, famille notable à Cozes en Saintonge, v. 1655, et à Aymet en Guyenne, 1665 (Tt 267).

BEAUSSAN (Mlle) de La Rochelle, enfermée dans un couvent de Bordeaux, 1727 (E 3564).

BEAUSSAY (Jean de), d'une ancienne et bonne famille de La Rochelle, Isaac *Berger*, son frère utérin, Jacques *Nicolas*, Isaac *Brevet*, Jacq. *Gotfray* seigneur de la Grossière, Nicolas *Mucrant*, Jacques *de Bos*, réfugiés à Lisbonne en 1686, y sont cités devant l'ambassadeur de France en Portugal, Amelot, et sommés de se convertir sous quinze jours. Quelques-uns obéirent. J. de Beaussay alla s'établir à Amsterdam, d'où il fit un commerce important avec le Portugal, et Isaac Berger, après l'avoir suivi, revint à Lisbonne en qualité de résident de l'Électeur de Brandebourg (Grég. Leti, *Teatro gallico*, part. II, p. 433). — Jean Beaussay, de Niort, en Poitou, chamoiseur, ayant fait réparation (d'avoir abjuré), reçoit assistance à Lausanne, 1698.

BEAUSSEIN. Madeleine et Marie de Beaussein de Hamard, sœurs, d'auprès de Caen, âgées d'environ 50 ans, assistées à Londres, 1703; l'aînée l'était encore en 1710.

BEAUSSENC (Esprit), avocat général au parlement d'Orange, puis ministre de Courtheson en Dauphiné, mort en 1597.

BEAUSSOTTES (François), d'Orléans, reçu habitant de Genève le 1er janvier 1560.

BEAUSSUGNE (Rachel), fille, de Bordeaux, réfugiée à Berlin, 1698.

BEAUTE (David), de Castres, réfugié à Berlin, 1710.

BEAUTIAS ou Bautias (Jean) de Die, assisté, avec femme et enfant, à Lausanne, pour aller en Allemagne, octobre 1699.

BEAUTOT (Mlle de), du pays de Caux, 18 ans, enfermée au couvent (Tt 261).

BEAUVAIS (François de), seigneur de Briquemault, fils d'Adrien de Briquemault et d'Alexane de Sainte-Ville, un des plus illustres chefs de l'armée protestante durant les premières guerres de religion [Haag II, 130]. = *Armes* : De gueules à 3 fasces d'or, à la bande d'hermine brochant sur le tout.

[1] Beausobre, au premier aspect, semble être un sobriquet tel que Beaugrand, Beaudoux, ou Lesobre. Cependant comme le premier connu, Arnault, signait naïvement *de Beausobre*, nous croyons que le nom est géographique, non pas qu'il y ait eu quelque part un fief de Beausobre; nous n'avons aucune trace de rien de ce genre; mais *Sobre* peut être traduit de *Supra*, comme dans Sobrebost, Soubreville, Souverain etc., et Beausobre serait alors une désignation topique équivalente à Beaudessus. La forme pure méridionale aurait été Belsobre; la forme mixte qui a prévalu indique une zône intermédiaire, qui serait ici le pays entre Loire et Dordogne.

Né vers 1502, Briquemault avait servi avec distinction en Italie, notamment dans les guerres du Piémont, et sa valeur, jointe à ses talents militaires, lui avait acquis le renom d'un des meilleurs capitaines de France. En récompense de ses services, il avait été nommé chevalier de l'ordre du roi, mestre-de-camp et gentilhomme ordinaire de la chambre.

Le lieu appelé Briquemault (il n'y en a qu'un seul en France) est un hameau (d'une vingtaine d'habitants aujourd'hui) situé à 2 ou 3 kilomètres au sud de Châtillon-sur-Loing, demeure de l'amiral. Ce voisinage, quoique son patrimoine principal fût en Bourgogne, près d'Avallon, aide à comprendre l'étroite amitié qui liait Briquemault avec *Coligny*. Briquemault, le premier, se rattacha par ses principes politiques et religieux à la cause du prince de *Condé*. Il se dévoua au triomphe des doctrines évangéliques, qu'il avait embrassées de bonne heure, et il leur fit le sacrifice de sa vie. Pendant que Condé luttait à Paris contre l'influence des triumvirs, il accepta, avec d'autres seigneurs protestants, la mission difficile de vaincre les scrupules de l'amiral, qui reculant avec effroi devant la guerre civile, refusait son appui au prince. Quelque puissantes que fussent ses instances sur le cœur de son ami, il ne put rien gagner, et ce fut seulement sur les prières et les larmes de sa femme, que l'austère guerrier partit pour Meaux.

La guerre éclata; mais Condé la traina en longueur. Lorsque Catherine déclara enfin qu'elle ne voulait plus souffrir l'exercice de la religion réformée, et somma Condé de tenir la promesse imprudente qu'il avait faite de sortir du royaume, Briquemault fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à son départ, en faisant observer que quitter la partie c'était la perdre. Son avis prévalut, et le prince se décida à en appeler au sort des armes. En conséquence, Briquemault fut envoyé défendre Rouen, d'où *Morvilliers* venait de se retirer. Quelques jours après, *Mongommery* y arriva également. Une rivalité dans le commandement était à craindre; afin de prévenir un débat, Briquemault se chargea d'une autre mission. Il passa en Angleterre avec *Ferrières*, vidame de Chartres, dans l'intention de solliciter des secours. Le 20 septembre, il signa avec les ministres anglais le traité de Hamptoncourt, par lequel la reine, sous le spécieux prétexte de faire remettre en liberté Catherine et son fils, tenus prisonniers par les triumvirs, s'engagea à envoyer à *Andelot* cent mille écus destinés à lever une armée allemande, à fournir à Condé un corps de 3,000 Anglais pour la défense de Rouen et de Dieppe, et à consacrer en outre 60,000 écus à l'entretien de la garnison de ces deux villes. De son côté, Condé promit de recevoir au Hâvre une garnison anglaise qui tiendrait en gage cette place jusqu'à ce que Calais fût rendu à l'Angleterre, conformément aux stipulations du traité de Cateau-Cambrésis. L'alliance conclue, Briquemault s'embarqua pour la Normandie, où Coligny s'était retiré après la bataille de Dreux; il apportait l'argent d'Élisabeth, qui arriva fort à propos pour faire cesser les murmures des reîtres. Peu de jours après, secondé par Montgommery et *Desfort*, il reprit Dieppe sur les Catholiques. La paix ne tarda pas à le rendre à ses foyers.

Briquemault ne paraît pas avoir pris une part bien active à la deuxième guerre civile (1567). Dans la troisième, au contraire, il déploya une grande énergie et rendit d'importants services. Il alla à la rencontre de *Jeanne d'Albret*, obligée de fuir de ses états, et l'escorta jusqu'à la Rochelle. Dans une des escarmouches qui précédèrent la bataille de Jarnac, il défit l'avant-garde catholique à Jazeneuil et lui enleva une partie de ses bagages. Lorsque le duc d'Anjou s'empara de Jarnac, il fut chargé de reprendre cette importante position, entreprise dont il s'acquitta avec le plus heureux succès. Plus tard, à l'affaire de la Roche-Abeille, il combattit avec bravoure à la tête de son régiment. Il assista ensuite au siége du château de Lusignan et suivit Coligny devant Poitiers. Atteint de la fièvre, il dut se retirer à Châtellerault; puis, à peine convalescent, il rejoignit l'amiral, combattit à Moncontour et, la

bataille perdue, il se réfugia à Chitray avec sa troupe harassée et à demi-défaite, accablé lui-même par le chagrin et par un redoublement de la maladie. Son intention était de gagner La Charité, où commandait *Guerchy*; mais, serré de près par les catholiques, il dut se jeter dans Bourg-Dieu, que *Gournay* [1], *Panssières* et *Du Faux* venaient de surprendre, et il s'y défendit avec tant de vigueur qu'il donna au gouverneur de la Charité le temps d'accourir pour le dégager.

Le repos ayant rétabli sa santé, Briquemault vola au secours de Vézelay, dont il fit lever le siége. Peu de temps après, il voulut tenter la surprise de Bourges. Quatre soldats de la garnison, gagnés par le conseiller Pierre *de La Grange*, par François *Dubié* et Jean *Portebedian*, tous trois chassés de la ville à cause de leurs opinions religieuses, avaient promis de lui en ouvrir les portes. Parti de La Charité avec quelques centaines de cavaliers commandés par *Lespau* gentilhomme berrichon, le baron de *Renty* et son lieutenant *Fontaine*, *Des Essarts*, *La Rose* ou *La Rouze* sergent-major de Sancerre, *Tressian*, *Couronnel*, *Millet*, « tous des plus asseurez » dit La Popelinière, il se présenta sous les murs de cette ville au milieu de la nuit. Malheureusement il avait été trahi, peut-être par Lespau qui, selon Morin dans son Histoire du Gâtinois, était vendu aux Guise. La porte se trouva ouverte; mais à peine quelques-uns l'eurent-ils franchie que la herse s'abaissa. Par un hasard étrange, elle tomba sur un soldat d'une taille colossale, nommé *La Bussière*, dont la solide armure résista à cet énorme poids. La plupart parvinrent à s'échapper en se glissant entre la herse et le sol; la Bussière lui-même fut retiré de sa position critique, et Briquemault battit en retraite sous le feu des ennemis, laissant entre leurs mains un petit nombre de prisonniers, et sur les glacis de Bourges une douzaine de tués, parmi lesquels on cite les capitaines *Formée* ou *Fournier*, *Le Bois* et *L'Espine*. Plus heureux dans une autre entreprise, il réussit à dégager le capitaine *La Rivière* (appelé *Chartres* par d'Aubigné), qui commandait à La Chapelle d'Augeron.

Pendant que Briquemault soutenait ainsi la cause protestante dans le Berry, l'armée des princes arrivait par le Languedoc sur les bords du Rhône. Manquant de cavalerie, Coligny l'appela à lui. A la tête de 12 à 1500 chevaux conduits par *Clermont* l'aîné, *Guitry*, *La Brosse*, *Messonnière*, *Tremblay*, *Des Essarts*, Briquemault se jeta dans le Nivernais, franchit le Morvan, traversa la Bourgogne, emporta Taize, reçut Laye à composition, et opéra sa jonction avec Coligny à Saint-Étienne dans le mois de mai 1570. Chargé du commandement de l'avant-garde, il assista, le 21 juin, à la bataille d'Arnay-le-Duc, où secondé par *Piles* et *Montgommery*, il enfonça le corps catholique qui lui était opposé. L'avantage que les Protestants remportèrent dans cette affaire fut le point de départ des négociations qui aboutirent à la paix de Saint-Germain (8 août 1570).

Les chefs protestants, après l'avoir obtenue, s'étaient prudemment retirés à La Rochelle; mais les infractions faites au traité par les catholiques furent immédiatement si nombreuses et si violentes que de La Rochelle ils durent envoyer des délégués en cour pour s'en plaindre; ce furent Briquemault, Téligny et Chavannes. Dès lors ce vieux guerrier, tantôt agissant seul, tantôt combinant ses efforts avec ceux de l'amiral et de ses amis, ne cesse de lutter de finesse et de patience contre les ruses de Catherine, qui préparait la Saint-Barthélemy. Le jeune roi, sous l'inspiration de sa mère, ne dédaigna pas de lui faire quelques caresses « et la reyne, » pour l'endormir davantage que le roy, » qui l'appeloit ordinairement son père, » luy disoit souvent que jamais elle ne » le voyoit qu'il ne luy souvint du feu » roy Henry, son mary qui l'aymoit » tant [qui aimait tant Briquemaut] » comme il estoit vray, et [qu'elle] de- » siroit succéder à son amitié et luy » faire tout plaisir [1]. » Ces feintes ami-

[1] Appelé aussi *Gornay*. Il ne faut pas le confondre avec *Lornay*, qui commandait à Châtellerault, ayant pour collègue le capitaine *Morans*, et qui dut abandonner cette ville après la bataille de Moncontour.

[1] *Mémoires de Michel de la Huguerie*, pub. par A. de Ruble pour la Soc. de l'Hist. de France, t. I.

tiés avaient fait impression sur Briquemault, car il fut un de ceux qui partagèrent la confiance excessive de Coligny et s'opposèrent à ce qu'on s'échappât de Paris après la blessure de l'amiral.

Dans la nuit de la Saint-Barthélemy, il réussit à gagner, sous le déguisement d'un palefrenier, l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre; mais au bout de quelques jours on l'arracha de son asile, ainsi que son ami *Cavagnes*, pour les livrer au parlement de Paris. Leur mort judiciaire devait servir à prouver, aux étrangers surtout, que si les huguenots avaient été massacrés c'était parce qu'ils avaient fomenté une conspiration. Le vieux Briquemault eut, dans ce procès, un instant de faiblesse.

« Lorsqu'on leur prononça l'arrêt dans la chapelle, je me souviens (car j'y étois et j'avois alors dix-neuf ans), je me souviens, dit le fidèle historien de Thou, que Briquemault qui en avoit soixante-dix, et qui avoit entendu avec beaucoup de patience tout ce qu'on avoit ordonné contre lui, quant on vint à ses enfants, demanda ce qu'ils avoient fait pour être traités avec tant de rigueur. Les deux criminels ayant ensuite été attachés séparément à des anneaux de fer, comme c'est la coutume, Briquemaut, effrayé de la vue de la mort, essaya de s'y soustraire à des conditions indignes. Comme on parloit du siège de La Rochelle, il fit dire au roi par ses amis, que si on vouloit lui sauver la vie, il donneroit des moyens assurés pour s'en rendre maître; que c'étoit lui qui avoit fait commencer et finir par Scipion Vergano, très habile ingénieur, toutes les fortifications de la place. Le roi ne voulant pas lui donner la vie à cette condition, il en proposa une autre, qui étoit d'avouer tous les crimes dont on l'accusoit, et de reconnoître publiquement et devant tout le peuple que Coligny avoit véritablement conspiré contre le roi; mais cette condition ne fut pas mieux reçue que l'autre. Cavagnes, au contraire, marqua une grande constance; il avoit toujours les yeux levés au ciel, et il récita continuellement durant trois heures des pseaumes latins qu'il sçavoit par cœur; et voyant que Briquemaut manquoit de courage, et qu'il vouloit racheter aux dépens de sa réputation un reste de vie qui ne pouvoit être que très court, il l'exhorta à se souvenir de cette fermeté qu'il avoit montrée en tant d'occasions périlleuses, et qui lui avoit fait tant d'honneur. A ce discours, le généreux Briquemaut eut honte de sa foiblesse, et ayant repris sa première fermeté, il n'eut plus que du mépris pour la mort. Ils se recommandèrent ensuite tous deux aux prières des assistants, et ayant été attachés sur leurs clayes, ils furent traînés par les rues, et suivis d'une foule de populace qui les chargea d'injures et les couvrit d'ordures et de boue; ils arrivèrent en cet état au lieu du supplice, où ils furent pendus et étranglés par le bourreau. Ce ne fut pas assez pour cette canaille qui les avoit suivis; leur rage s'étendit jusque sur leurs cadavres qu'ils dépouillèrent et qu'ils mutilèrent d'une manière indigne. »

Brantôme nous apprend que Charles IX « voulut voir mourir le bonhomme Briquemaut, ainsi que Cavagnes chancelier de la Cause; et que d'autant qu'il étoit nuit à l'heure de l'exécution, il fit allumer des flambeaux, et les tenir près de la potence, pour les voir mieux mourir, et contempler mieux leur visage et contenance. » Spectacle digne d'un monstre, qui par un raffinement de cruauté, exigea que le roi de Navarre assistât au supplice de ces deux martyrs et s'assit à la grande collation qu'il avait fait préparer à l'Hôtel-de-Ville, comme pour une fête.

La sentence, qui porte la date du 27 oct. 1572, confisquait en outre tous les biens meubles et immeubles de Briquemault et de Cavagnes, et étendant le châtiment de leur prétendu crime de lèse-majesté jusqu'à leurs enfants, elle les déclarait ignobles, vilains, roturiers, infâmes, intestables, indignes et incapables de tenir aucun état, office et dignité, et attribuait au roi tous leurs biens. Mais elle fut déchirée par l'épée des protestants qui, en 1576, forcèrent Henri III à réhabiliter la mémoire

p. 36. La Huguerie était alors serviteur et confident de Briquemault.

des victimes de Charles IX (par la Paix de Monsieur, articles 33 à 35).

On trouve dans le nobiliaire de Picardie une notice généalogique sur la famille de Briquemault, et une autre dans un Armorial de Bourgogne (Bibl. de l'Arsenal, *Hist.* 747) desquelles il résulte que Briquemault aurait eu de son mariage contracté, en 1534, avec Renée *de Jaucourt*, trois fils, nommés Jean, François et Gaspard, plus une fille, appelée Odette, qui épousa successivement François de *Cassinet* et André *Spifame*. Il paraît être aussi le père d'un « Briquemault le fils » tué à Paris, à la S. Barthélemy.

2. Il n'est pas facile de concilier avec ces données les récits des historiens ni de faire à chacun des trois fils subsistants de Briquemault sa part légitime dans les hauts faits qu'ils rapportent; nous l'essaierons toutefois.

L'aîné des trois frères, Jean de Briquemault, entra très jeune au service. Il fit, ainsi que son père, la campagne du Piémont avec le grade de capitaine d'une compagnie de gens de pied. En 1562, il fut chargé de conduire au secours de Rouen une compagnie de Dieppois; mais il ne put pénétrer dans la ville. En 1569, nous le trouvons cité parmi les gentilshommes protestants de la Picardie et de la Champagne, qui, avec *Genlis, Renel, Vienne, d'Ossonville*, rejoignirent à Beaune l'armée allemande commandée par Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts. Au rapport de l'abbé Lebœuf, ce prince le laissa avec *Guerchy* pour gouverneur de La Charité, où il était entré le premier à la tête de sa troupe. Si le savant académicien n'a pas commis une confusion entre le fils et le père, Jean de Briquemault ne resta pas longtemps au poste qui lui avait été confié, puisque d'Aubigné nous apprend qu'il combattit à l'affaire de La Roche-Abeille. Il assista aussi au siége de Poitiers, où il se fit remarquer par sa fermeté et sa bravoure; puis il accompagna Coligny dans sa marche à travers les provinces méridionales de la France, et nous le retrouvons à ses côtés à la Saint-Barthélemy. Plus heureux que son père, il dut la vie à l'humanité de son hôte, et parvint à s'enfuir à Genève, où il fut reçu habitant, 22 septembre 1572. En 1577, il prit part à la défense de Marmande contre Mayenne. Dès l'année précédente, le roi de Navarre, en récompense de ses services, l'avait nommé maréchal de camp et chambellan.

Jean de Briquemault servit ensuite sous Lesdiguières [1]. Le célèbre chef dauphinois l'employa dans toutes ses expéditions, aux siéges de La Mure, de Guillestre, du château de Queyras; à la prise de Puymore, de Château-Dauphin, du bourg Saint Pierre; à celle de Barcelonnette, dont Briquemault se rendit maître en 1589, secondé par Flotte, sieur de La Roche, et *Colet*; il le chargea à plusieurs reprises de négociations importantes, notamment en 1587, où il l'envoya à Grenoble avec *Du Mas* et *Calignon*, pour traiter de la démolition des châteaux de Champs et de La Mure. Briquemault fut tué, en 1590, dans l'expédition de Provence. Son frère François s'enfuit aussi à Genève où on l'admit à l'habitation le 1er nov. 1572. Le puîné, connu sous le nom de colonel *Saint-Audens* se signala dans les guerres du temps.

3. Jean de Briquemault avait épousé Françoise *de Langhac*, fille de Marc de Langhac de Lespinasse et de Françoise *Raguier*. De ce mariage naquirent deux fils nommés Jacques et Marc. Le msc. de l'Arsenal cité plus haut les appelle Marc et Jean, et ce dernier, selon lui, aurait épousé Jeanne *de Guillard*, dont il aurait eu trois enfants. Mais Blanchard nous apprend que Jeanne de Guillard, née vers 1555, aurait pu être sa mère. Nous soupçonnons donc qu'il s'agit d'un *Jean de Briquemault* sur lequel nous ne possédons aucun renseignement; non plus que sur Jean *de Briquemault* dont la veuve, Lucrèce *de Béruel*, signa au contrat de mariage de Henriette *de Coligny*.

4. Jacques de Briquemault, seigneur de Prémartin et de Saint-Loup, servit

[1] Peut-être celui-ci appartenait-il à une autre branche de la famille établie en Dauphiné. En tout cas un Briquemault (voy. de Thou) était prisonnier à Turin en 1586, commandait l'avant-garde à la bataille de Pontcharra et assista, 1592, au siége de Cavour.

comme lieutenant dans la compagnie du duc de *Bouillon*. Il épousa, en 1620, Élisabeth, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bouillon, et fille d'Antoine *de La-Marche-Des-Contes*, seigneur de La Roche et de L'Eschelle, gouverneur de Sédan. Il succéda à son beau-père dans cette place et mourut à Paris, déc. 1642, âgé de 56 ans. Outre deux filles nommées Charlotte et Élisabeth, il laissa deux fils : le cadet, Marius, fut lieutenant de cavalerie dans le régiment Royal-Étranger; l'aîné, Henri baron de Saint-Loup, passa au service de l'électeur de Brandebourg, après avoir fait la campagne de Portugal avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie. Il s'était refugié en Brandebourg avant la révocation de l'édit de Nantes, et fut accueilli par l'électeur avec une extrême bienveillance. Il fut chargé, dès 1683, de former un régiment de cuirassiers, auquel Frédéric-Guillaume ajouta, en 1686, un régiment d'infanterie, commandé plus tard par *Du Buisson* et *Du Trossel*. L'année suivante, Briquemault obtint le grade de major-général.

Mais c'est surtout par les services qu'il rendit à ses coreligionnaires qu'il mérite de vivre dans la mémoire des protestants français. Gouverneur de Lippstadt, il eut plus particulièrement à s'occuper du sort des réfugiés qui s'établirent dans la Westphalie. Outre la colonie de Lippstadt, à laquelle il donna pour pasteur *Fétizon*, ancien ministre dans sa terre de Saint-Loup, dont il avait obtenu la sortie du royaume et qu'il avait placé comme aumônier dans son régiment, il fonda celles de Ham, de Soest, de Minden etc. Il contribua aussi à l'organisation des églises de Clèves, de Wesel, d'Emmerich, de Duisbourg. Sa charité envers ses compatriotes fugitifs était inépuisable, sa maison leur était ouverte à tous, et sa femme, à son exemple, se faisait un devoir de leur prodiguer les secours de toute espèce.

Briquemault avait été nommé lieutenant-général lorsqu'il mourut le 16 août 1692. Son corps reçut la sépulture dans l'église cathédrale de Wesel. Cette perte fut irréparable pour les églises de la Westphalie, qui ne tardèrent pas à déchoir et à disparaître. Sa femme était Marie, fille de Charles *de Meaux*, le dernier de ce nom, seig. de Charny et Quincy, et de Marie *Froment*; elle s'était mariée en 1671 et épousa, en secondes noces, le général *Dorthe*.

5. Marc de Briquemault, seigneur de Ruère, fit ses premières armes en Hollande, sous *Châtillon*. En 1615, la province du Berry le députa à l'Assemblée politique de Grenoble, qui, après sa translation à Nismes, le chargea, 15 octobre, d'aller sommer *Lesdiguières* de tenir à l'union des églises, en lui adjoignant *Venturin* et l'avocat *Livache*. Le 17 déc., il fut envoyé à Montpellier avec *Rouvray*, *Saint-Privat* et *La Milletière* pour s'opposer à la publication de la déclaration du roi contre Condé. Il suivit l'assemblée à La Rochelle; mais, en 1621, il se rendit dans le Gâtinais pour y tenter un soulèvement. Reçu avec le baron de *Trinay* dans le château de Sully par la duchesse et le capitaine *Buziou*, qui y commandait, il y rassembla une troupe de 400 hommes à la tête desquels il se saisit, sur l'autre bord de la Loire, du village de Saint-Père, où Trinay s'établit dans le but d'intercepter la navigation du fleuve. Mais Condé accourut bientôt avec des forces supérieures, emporta d'assaut le village, massacra la garnison et mit le siége devant le château de Sully, qui après deux jours de résistance, se rendit, le 19 juillet, à des conditions honorables. Plus tard, en 1635, Marc de Briquemault servit avec distinction dans l'armée des Pays-Bas, et fut chargé de porter au roi les drapeaux pris au combat d'Avein. Nommé, à son retour, gouverneur d'Yvoy, il se laissa surprendre en 1637, et fut fait prisonnier. Depuis cette époque, nous n'avons plus trouvé aucune mention de lui. Dans un msc. (*Suppl. franç.* 791, 6) de la Bibl. nationale, nous avons lu l'abjuration de Marc de Briquemault, datée du 31 janv. 1686. Il est évident qu'il s'agit de son fils.

Marc de Briquemault avait épousé Jeanne *de Robert*, qui le rendit père de deux fils, Jean et Marc-Antoine, et de deux filles, Anne et Louise. Selon le msc. de l'Arsenal, Marc-Antoine, sieur

de Ruère et gentilhomme de la chambre, épousa Charlotte *de Briquemault*, sa cousine germaine, qui mourut avant 1684, puisque, d'après d'autres renseignements, il prit pour femme, le 20 août de cette année, Jeanne *de Caumont*. Il faut même mentionner aussi, sans que nous sachions où le placer dans cette généalogie compliquée, Marc-Auguste, marquis de Briquemault et de Ruel, né en 1658, de Gustave et Madeleine de Briquemault, et qui épousa au temple de Charenton, 10 avril 1684, Clauda *Nompar de Caumont*, 26 ans, fille de François marquis de Castelmoron et de Marguerite *de Viçose*.

6. Autres seigneurs du nom de Beauvais, ou Beauvois (quelquefois Beauvoir) voyez Beauvoir, Chauveton, Goulard, Laffin. — Voyez aussi du Porteau, et Surgères de Granges.

7. BEAUVAIS (Raoulin) « tanneur de cuyrs, natifz de Caen en Normandie, » reçu habitant de Genève, 20 février 1559. — (Daniel de) peintre, natif de Caen, inhumé au cimetière Saint-Marcel, de Paris, avril 1637 (*Bull.* XII, 374). — (Suzanne) du Pont de l'Arche, expulsée, 1679 (E 3383). — (Charles de), pasteur d'Alençon, 1600-26 [X, 317].

8. BEAUVAYS (Nicolas), venu de France, était pasteur à la Sagne, dans la seigneurie de Valangin, depuis plus d'une année, lorsqu'en juillet 1562 Christophe Fabri, alors pasteur à Vienne, en Dauphiné, arriva à Neuchâtel, accompagné de l'avocat du Consistoire Etienne de Prat, avec la mission de la part du magistrat et du Consistoire de Vienne, de demander une douzaine de pasteurs pour répondre aux besoins des populations du Dauphiné, qui désiraient entendre la prédication de l'Évangile. Nic. Beauvays fut un des cinq que la classe des pasteurs de Neuchâtel accorda à cet effet. Il rentra alors en France et fut envoyé à Chatonay, dans le Viennois. (Gagnebin).

BEAUVAL. Philippe Beauval, ouvrier en bas, de Saint-Etienne-en-Forestz, réfugié à Cologne, 1698. — (Louis), marchand à La Rochelle, 61 ans, et sa femme, 63 ans, assistés à Londres, 1703; le sont encore en 1710.

BEAUVALET (Edmond de), fut ministre d'Issoudun, en Berry, de 1601 à 1603 et de Leval, en Picardie, de 1603 à 1614. C'était un ancien jésuite qui s'était séparé de l'église romaine après l'édit de Nantes et avait attiré par là sur lui la colère cléricale. Le cordelier Aubespin ne le ménage pas plus que M. de Saint-Loup (voy. ci-dessus, t. I col. 21) dans son *Fouet des apostats*. Il y dit (p. 176) : « Nos apostats et autres » revoltez font ce serment solennel (de » fidélité aux églises prétendues [réfor- » mées), comme le faict ce tant renom- » mé jesuiste Emond (ou plustost Dé- » mon) de Beauval, pag. 12 de sa Dé- » claration (ou plus justement Obscura- » tion)... » Nous n'avons pas retrouvé cette Déclaration imprimée; mais son auteur, après être passé d'Issoudun à Leval [1] comme pasteur, finit par abjurer de nouveau. On lit à la fin des actes du 21e synode national tenu à Tonneins, juin 1614, parmi les noms de six ministres apostats ou déposés, celui de Edme *de Beauvalet*, dit d'Aix et de Beauval, ministre de Leval. — Antoine *Beauvalet* « de Grei-sur-Saone, menuisier, » reçu habitant de Genève, 15 décembre 1572. — Estienne *Beauvarlet*, persécuté à Cambrai, 1562 (Crespin).

BEAUVAU, maison illustre, originaire de l'Anjou [Haag II, 136], et dont une branche, celle de Rorté, embrassa les doctrines de la Réforme. = *Armes :* D'argent à quatre lions de gueules armés, lampassés et couronnés d'or.

Les premiers membres de cette famille qui nous paraissent avoir professé la religion protestante sont : 1° Claude, fils de Jacques de Beauvau, sieur de Tigny, qui épousa au temple de Loudun, 1572, Anne *de Chezelle*; 2° Jean, fils puîné d'Alof de Beauvau souche de la branche de Rorté, et de Claude de Baudoche. Ce Jean fut marié deux fois, la première avec Sara *Des Salles*, la seconde avec Anne *d'Angennes*.

Du premier lit sortit Samuel de Beauvau, seigneur de Vatimont. Nommé capitaine de chevau-légers en 1630, il assista, à la tête de sa compagnie, au

[1] Et non Laval; voy. *Bull.* VIII, 424.

siége de Nancy, 1633; à la bataille d'Avein, 1635; à la reprise de Corbie, 1636; aux siéges de Landrecy, de Maubeuge et de La Capelle, 1637. En récompense de ses services, il obtint, l'année suivante, un régiment de cavalerie qui prit son nom. Il le commanda aux siéges de Saint-Omer et d'Hesdin, 1639; à celui d'Arras, 1640; à ceux d'Aire, de La Bassée, de Bapaume, 1641. Il fit ensuite la campagne de Flandres sous le comte d'Harcourt; puis, il servit en Champagne sous les ordres du marquis de Gesvres, en 1643, et prit part aux siéges de Thionville et de Cirq.

Élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 4 fév. 1644, il fut attaché à l'armée d'Allemagne que commandait *Turenne* et continua de servir jusqu'à la paix de Münster. En 1650, on lui donna par provision le régiment du marquis de Beauvau, qui avait embrassé le parti des princes; il le céda, en 1651, à son frère Louis, et rentra dans la vie privée. Il avait épousé Françoise, fille de Daniel *d'Alaumont*, sieur de Bantheville, et de Madeleine *de Crespy*.

De sa seconde femme, Jean de Beauvau laissa cinq fils et trois filles. Ces dernières, Madeleine, Louise et Antoinette, épousèrent, la première Charles *de Meaux* seigneur de Charny en Brie; la seconde Maximilien *Aubery* seigneur du Maurier, et la troisième Henri *de La Marche-Des-Contes* baron de L'Eschelle, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère, fils d'Antoine *de La Marche-Des-Contes*, gouverneur de Sedan, et d'Anne *de Maucourt*.

L'aîné des fils, qui reçut au baptême le nom de François, et portait le titre de sieur de Noirlieu, fut tué, 1630, au siége de Bois-le-Duc, où il servait comme cornette du duc de *Bouillon*. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme, Marguerite *Pasquet*.

Le second, nommé Jacques-Charles, était mestre-de-camp d'un régiment de chevau-légers lorsqu'il périt au siége de Paris, 1649.

Le troisième, Jacques seigneur de Méry, devint colonel de cavalerie. Selon La Chenaye des Bois et le Nobiliaire de Champagne, il s'éleva au grade de lieutenant-général des armées du roi et fut nommé gouverneur du Quesnoy.

Le quatrième, Charles seigneur de Noirlieu, fut capitaine de cavalerie au régiment de Vatimont.

Le cinquième enfin, et le plus célèbre, s'appelait Louis seigneur de Grandru, plus tard d'Espence. Capitaine de cavalerie au régiment de Beauvau, il se trouva, en 1641, aux siéges de La Bassée et de Bapaume. En 1642, il servit dans l'armée de Picardie; en 1644, il assista aux siéges de Philisbourg et de Landau; en 1645, il combattit à Nordlingen et contribua à la prise de Heilbronn et de Trèves. Il continua de servir jusqu'en 1649, époque où il rentra en France. En 1650, il devint lieutenant-colonel, et en 1651, par la démission de son frère, mestre de camp du régiment de Vatimont, qu'il commanda dans la campagne de Flandres. En 1652, il prit part part à l'affaire du faubourg Saint-Antoine. En 1653, il assista aux siéges de Réthel, de Mouzon, de Sainte-Menehould; en 1654, au secours d'Arras, à la prise du Quesnoy; en 1655, à la prise de Landrecy, de Condé, de Saint-Guilain; en 1656, au siége de Valenciennes, à la prise de La Capelle et à la levée du siége de Saint-Guilain par l'ennemi.

Nommé brigadier de cavalerie, 1657, puis maréchal de camp, 1664, il servait encore en 1668; mais voyant que sa religion était un obstacle à tout autre avancement, il se résolut à abandonner le service d'un prince qui ne récompensait plus le mérite qu'autant qu'il se produisait sous la garantie d'un billet de confession. Il passa en Hollande en 1670, avec la permission de Louis XIV, dont la générosité alla jusqu'à lui accorder, sa vie durant, la jouissance de ses biens! De Hollande, Beauvau se rendit dans le Brandebourg, où l'électeur l'accueillit à bras ouverts. Ce prince l'employa dans plusieurs négociations importantes. En 1672, il l'envoya auprès de l'électeur de Mayence pour l'engager à fermer l'oreille aux propositions fallacieuses du roi de France et à ne pas séparer sa cause de celle des autres princes de l'empire. En 1678, Beauvau ayant été appelé en

France par des affaires de famille, l'électeur le chargea de ses réclamations au sujet de la partie de la Poméranie qu'il avait conquise et que la cour de Versailles réclamait pour la Suède. Ce fut pendant son séjour à Paris qu'il s'aboucha avec le jeune *Abbadie* (voy. I col. 11), afin de le déterminer à accepter la direction spirituelle de la colonie française de Berlin. En 1679, Frédéric-Guillaume l'envoya porter au maréchal de Créquy ses plaintes des violences exercées dans la Westphalie par les troupes françaises. Plein d'estime pour son caractère et ses talents, il le nomma lieutenant-général de ses armées, colonel des trabans et grand-écuyer, et il lui conserva sa faveur jusqu'à sa mort, arrivée en 1688. Il n'en fut pas de même de son successeur. Il est vrai que ce prince reconnut plus tard son injustice et voulut réparer ses torts; mais Beauvau refusa la pension qu'il lui fit offrir, et finit ses jours à Arnheim où il s'était retiré.

Durant tout le cours de sa vie, Beauvau se montra plein de zèle et de sollicitude pour l'Église protestante. C'est à lui que les réfugiés français durent la liberté de célébrer leur culte dans leur langue, ainsi que nous l'apprend cette délibération du consistoire de l'église française de Berlin : « Le 10 juin 1672, Dieu par sa providence et dans ses grandes compassions, ayant mis au cœur de T. H., T. P. et T. S. prince Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, le dessein pieux et charitable d'établir une église française dans cette ville de Berlin, il a choisi M. *Fornerod* pour y faire les fonctions de pasteur, et cela par le ministère de très pieux et très illustre seigneur de Beauvau, comte d'Espenses qui, par ses soins et sa charité, s'est appliqué d'un franc courage à cette œuvre du Seigneur et a voulu mettre la première pierre à cet édifice spirituel. Ce même jour, 10 du mois, la première assemblée s'est faite chez M. Poellnitz, où M. Fornerod a prêché et le sieur *Belhomme* a commencé ses fonctions de lecteur. » Cette église naissante ne comptait encore qu'une centaine de fidèles. De 1672 à 1685, il n'y fut béni que cinq mariages et baptisé que cinquante enfants. Le premier mariage béni fut celui de Jean-Baptiste *de Rocoles* historiographe et de Catherine *Compaing*, le 21 avril 1674; le second, celui de Claude *Bonfils*, capitaine intendant des fortifications, et de Charlotte *Daudremont*, le 20 octobre de la même année. Le premier enfant qui y fut baptisé, 1673, fut le fils de Louis-François *Le Tanneur* dit Saint-Pol, maître de langues, avec Marguerite *Daumont*. Le comte d'Espence le tint sur les fonts. Il donna à cette église une preuve de sa sollicitude en se chargeant pendant plusieurs années des modestes fonctions de *receveur des deniers des pauvres*, fonctions dans lesquelles il fut remplacé, 1682, par M. de *Béville*. Mais ce fut surtout lorsque les protestants affluèrent à Berlin, en 1685, que son zèle se montra infatigable. Ce fut lui qui, avec M. de Grumkow (I col. 220), s'occupa de tous les détails relatifs à leur établissement. Non seulement il leur prodigua des secours de toute espèce, mais il recueillit chez lui plusieurs dames alliées à sa femme, entre autres Madeleine *de Beauvau de Begnipont*, morte à Berlin, en 1727, presque centenaire, et Antoinette *de Beauvau de Begnipont d'Hélix*, qui ne jouit pas longtemps de la liberté religieuse à laquelle elle avait sacrifié sa patrie, étant morte en 1694.

Beauvesin, voy. de Montmaur d'Agoult.

Beauville, voy. Brunet de Castelpers.

BEAUVILLIERS (de), ministre à Bazoches et autres lieux de l'Orléanais, présent à divers synodes depuis l'an 1612, déposé par le synode de Castres, 1626.

BEAUVISAGE (Jehan), « filz de feu François, de Abeville, dioc. d'Amiens en Piccardie, minusier, » habit. de Genève, août 1558.

1. BEAUVOIR, nom d'une des plus anciennes familles du Languedoc [Haag II, 139]. = *Armes* : Parti, de gueules au chêne d'or et de gueules au lion d'or au chef échiqueté de trois tires d'argent et de sable.

Après avoir vainement essayé de mettre d'accord entre eux les Jugements

de la Noblesse du Languedoc, le Dictionnaire de Moreri, le Dictionnaire de la Noblesse, les Tablettes de Chazot et le Nobiliaire de Saint-Allais, nous devons nous borner à rapporter ce qui, dans leurs témoignages, concorde avec les notes que nous avons recueillies de notre côté.

A une époque reculée, la famille de Beauvoir s'était déjà divisée en deux branches, celle de Grimoard de Beauvoir Du Roure, et celle de Grimoard de Beauvoir Du Roure de Beaumont. L'une et l'autre fournissent leur contingent à la France Protestante.

2. BRANCHE DE GRIMOARD DE BEAUVOIR DU ROURE. — Dans la première moitié du XVIe siècle, cette branche avait pour chef CLAUDE de Grimoard de Beauvoir Du Roure, seigneur de Grisac, de Bane, de Saint-Florent, qui paraît avoir été marié deux fois, avec Florette de Porcelet et avec Marie de Rosières. Il laissa un grand nombre d'enfants, dont cinq firent souche : JACQUES, ANTOINE, LOUIS, JEAN et PIERRE. Nous n'avons à nous occuper ici ni d'Antoine, qui resta un catholique zélé, ni de Pierre, qui ne semble pas non plus avoir professé la religion réformée. Si Jean n'embrassa pas les doctrines nouvelles, il est au moins certain qu'elles trouvèrent des sectateurs parmi ses descendants. Quant aux deux autres, ils appartiennent à l'Église protestante, comme aussi un autre de leurs frères, CLAUDE seigneur de Saint-André et baron des Vans, qui dit-on, poussa le fanatisme religieux jusqu'à faire démolir au son des instruments l'église catholique de cette dernière ville (2000 âmes; Ardèche), exemple que suivit, cent ans plus tard, en sens inverse, un de ses petits-neveux, prieur de Malons, et aussi ardent catholique qu'il était lui-même protestant.

3. BRANCHE DU ROURE. Selon le Dictionnaire de la Noblesse, le premier de la maison de Beauvoir qui embrassa le protestantisme fut JACQUES Du Roure, fils aîné de Claude et de Marie de Rosières. Dès 1562, il se mit sous les ordres d'Antoine *de Crussol*. Son château du Roure ayant été attaqué par les catholiques après le sac d'Annonay, il le défendit avec la plus grande bravoure et ne le rendit qu'à la dernière extrémité, à Saint-Chamond, qui le fit raser. Les historiens et les généalogistes ne nous font connaître aucune autre particularité de sa vie. On sait seulement qu'il mourut après 1610 et qu'il avait été marié deux fois, dont la deuxième, le 3 mai 1580, avec Suzanne *d'Isarn*.

Il eut du premier lit : 1° JACQUES, écuyer, habitant Saint-Ambroix; 2° MARIE, qui épousa, 5 avril 1592, Vincent *Domergue*, écuyer, avocat; 3° JEAN, docteur en droit et avocat; du second lit : 4° BALTHAZAR ; 5° CLAUDE.

Jean Du Roure l'avocat, député du Vivarais au synode national d'Alais, en 1620, épousa Marie-Anne *de Bonnaux*, qui le rendit père de trois fils, SAMSON, FRANÇOIS et ALEXANDRE. Samson du Roure, seigneur de Bonnaux, habit. de Saint-Ambroix, épousa, 4 mars 1659, Gabrielle fille de Jean *de Restorand* et de Louise *de Villars*, mariage d'où naquirent seulement trois filles : ANNE, MADELEINE, femme de Charles *d'Audibert de Lussan*, seigneur de La Calmette, et MARTHE épouse, 1684, de Charles *de Vignoles* seigneur de Prades.

BALTHAZAR du Roure, 4e fils de JACQUES, mentionné ci-dessus, seigneur d'Elze, épousa, 31 mai 1618, Hélène *Samson* qui lui donna trois fils : 1° CLAUDE, ce prieur de Malons dont nous avons parlé plus haut; 2° LOUIS, qui épousa, 1651, Marguerite fille de Paul *d'Arnaud*; 3° SCIPION. De ce mariage de Louis avec Marguerite d'Arnaud naquirent JACQUES, qui suivit la carrière des armes et se convertit à la révocation de l'édit de Nantes ; ALEXANDRE, capitaine au régiment d'Auvergne, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Senef, et MARGUERITE mariée, 1674, à Pierre *de Montfaucon*.

Scipion du Roure, troisième fils de Balthazar, fut la souche d'une branche établie en Provence. Il servit dans le régiment d'Auvergne et se trouva aux siéges de Trino, de Vigegano et d'autres places. Il épousa, 1650, Mlle *de Dangers* et en eut plusieurs enfants qui se convertirent, à la Révocation, à l'exception de l'aîné nommé FRANÇOIS. Celui-ci, fidèle à la foi de ses ancêtres,

se retira en Angleterre [1] et obtint une compagnie dans un régiment de cavalerie. Deux fils qu'il eut de Catherine *de Rieutort*, sa femme, suivirent avec éclat la carrière des armes et de la diplomatie. Le cadet, ALEXANDRE, colonel du 4e régiment d'infanterie dans l'armée anglaise, lieutenant-général, gouverneur de Plymouth, commandant en chef en Ecosse, mérita ces honneurs par sa belle conduite à la bataille de Dettingen et par les services qu'il rendit à sa patrie adoptive dans plusieurs missions importantes en Amérique. Il mourut, 1765, à Toulouse, en revenant des eaux de Barèges. Son corps fut embaumé et transporté en Angleterre; la France aurait refusé une dernière demeure à ses glorieux restes. L'aîné, SCIPION, colonel d'un régiment d'infanterie et général-major des troupes anglaises, voyait s'ouvrir devant lui la route aux premières dignités militaires, lorsqu'il fut tué à Fontenoy. Il avait épousé, 1713, Marguerite *de Vignolles*. A la fin du siècle dernier, FRANÇOIS Du Roure, sous-gouverneur de l'hôpital français de Londres de 1785 à 1797, était le chef de cette branche, qui très probablement subsiste encore dans la Grande-Bretagne.

4. BRANCHE DE LA BASTIDE DE VIRAC. — PIERRE du Roure, le dernier fils de CLAUDE (ci-dessus, col. 163, l. 26), épousa Jeanne *Sautel*, dame de la Bastide de Virac, dont il eut : JACQUES, CLAUDE et LUCRÈCE mariée à Jean *de Clauzel*. L'aîné, Jacques de Beauvoir du Roure, sieur de la Bastide de Virac, jouissait encore du droit d'exercice dans ce dernier fief, en 1685 (Tt 322); n'ayant pas eu d'enfant, il laissa ses biens à sa veuve à la charge de les rendre à un membre de son lignage à lui. Celle-ci choisit Louis-Claude-Scipion de Beauvoir, marquis du Roure, qui céda, 8 février 1742, à noble Jacques *Domergue*, gendre de Lucrèce et de Jean de Clauzel, la seigneurie de Saint-Florent.

Papiers de la famille Domergue de Saint-Florent, dans les archives de M. CAZALIS DE FONDOUCE.

5. BRANCHE DE SAINT-FLORENT. — Cette branche fut fondée par Louis de Beauvoir, sr de Saint-Florent, qui a joué dans le parti protestant un rôle considérable. Lorsque Damville se déclara chef des Politiques du Languedoc et s'unit aux Réformés, Saint-Florent fut admis dans le conseil que le maréchal établit auprès de sa personne. Trois ans plus tard, les démarches de Damville ayant justement excité les soupçons des protestants, Louis de Beauvoir fut chargé, avec *Melet* et *De La Mer*, de surveiller sa conduite. L'intervention du roi de Navarre amena une réconciliation, mais peu sincère; car plusieurs villes, entre autres Montpellier, persistant dans leur méfiance, refusèrent d'ouvrir leurs portes au maréchal, et celui-ci continua ses négociations avec la cour.

Saint-Florent avait épousé, en 1560, Jeanne *de Sarras*, dont il eut deux fils; il mourut le 18 mars 1592. PIERRE, l'aîné de ses enfants, porta le titre de Saint-Florent; JACQUES, le cadet, celui de Beauvoir. Ils servirent tous deux dans les guerres de religion; mais l'aîné s'y fit plus particulièrement remarquer sous les ordres de Rohan. En 1621, il combattit, avec le grade de mestre de camp, dans le pays de Foix. Tombé, le 25 nov., dans une embuscade entre le Mas-Saintes-Puelles et Revel, il fut entièrement défait. L'année suivante, Rohan lui confia la garde du château de Pozillac. En 1628, accompagné du sieur de *Meyrières*, il alla trouver le duc à Alais pour se mettre à ses ordres. Il se signala à la prise du château de Salavas, et fut chargé de la défense de Saint-Ambroix, qui capitula le 7 juin 1629. « Beauvoir et Saint-Florent, lit-on dans les Mémoires de Rohan, font leur paix et deviennent maquignons des places des Réformés. » Quelques années plus tard, Saint-Florent se brouilla de nouveau avec la cour, en entrant dans la conspiration de Montmorency. Il échappa au châtiment qui l'attendait en se faisant tuer à Castelnaudary. On ne nous apprend pas s'il fut marié. Son frère Jacques le fut deux fois, la première avec Gabrielle *Sautel*, 1601; la seconde, avec une demoiselle de *Forêt*. Il laissa deux fils : CLAUDE seigneur de Passenau, et HERCULE, capi-

[1] Voy. AGNEW. *Protestant exiles*, II, 258, 280.

taines l'un et l'autre dans le régiment de Languedoc par commission du 2 mai 1647.

6. Branche de Beaumont de Brison. — Jeanne de Caires de La Bastide d'Antraygues ayant acquis, en 1583, par donation de sa cousine Louise de Gavarel de Saint-Didier, la seigneurie de Brison, son mari Rostaing de Beauvoir Du Roure, baron de Beaumont, prit dès lors le nom de seigneur de Brison, qui fut illustré par son fils Joachim.

I. Né en 1577, Joachim de Beauvoir du Roure de Beaumont, à qui sa valeur a mérité, comme à *Montbrun*, d'être surnommé le brave, fit ses premières armes, à l'âge de dix-huit ans, sous les ordres de *Lesdiguières*. René *de La Tour-Gouvernet*, baron de Chambaud, dans le régiment de qui il servait, le prit en affection à cause de sa bravoure, et lui accorda, en 1614, sa fille *Marie* en mariage. Le jeune capitaine parait dans les assemblées protestantes à partir de 1615, année où il fut député à celle de Grenoble par la province du Vivarais. Son beau-père mourut en 1617. Sans nous arrêter à discuter les calomnies romanesques débitées dans des ouvrages de faible autorité (La *Biog. univ.* de Michaud, par exemple), qui ont confondu divers personnages, notamment Mme de la Tour-Gouvernet avec une de ses filles, et qui ont accusé Joachim d'avoir voulu épouser sa belle-mère, allégations que MM. Haag ont réduites à néant [II, 142], il nous suffira de dire que la veuve de René de La Tour-Gouvernet, baron de Chambaud et vicomte de Privas, occupant cette dernière ville, Joachim souhaitait vivement s'en emparer dans l'intérêt de son parti. Mais la vicomtesse s'était éprise de Claude de Hautfort, vicomte de Cheylane, fils aîné du baron de L'Estrange, qui cherchait, en tourmentant de toute manière les protestants, à faire oublier qu'un de ses ancêtres avait servi dans l'armée huguenote. Mais plus les réformés redoutaient ce mariage, plus Louis XIII le désirait, et par son ordre il allait s'accomplir, lorsque Brison accourut à Privas, arma les habitants, appela à son secours le seigneur de *Châteauvieux*, et prit toutes ses mesures pour s'y opposer de vive force. De son côté, Cheylane, de connivence avec la châtelaine, se rendit maître du château et sollicita l'assistance des gentilshommes catholiques du voisinage. Les deux partis en vinrent aux mains le 28 décembre 1619. Les protestants bloquèrent étroitement le château. Quoique les chances de succès fussent pour eux, ils acceptèrent un accommodement proposé par l'intendant de la province; ils déposèrent les armes, et Cheylane sortit du château en promettant de n'y rentrer jamais. *Châteauvieux*, à la tête de 800 hommes qu'il avait amenés d'Aubenas au secours de Brison, s'éloigna sur-le-champ; mais arrivé dans la plaine de Vesseaux, il fut traîtreusement attaqué par les catholiques, et tué avec une quarantaine de ses soldats. De *Chambiard* et le capitaine *Lambesset* reçurent de si graves blessures, que le dernier en mourut.

Non content de cette odieuse trahison, Cheylane revint encore dans le château de Privas avec plusieurs seigneurs de ses amis par une poterne qui avait été pratiquée secrètement du côté du mont Toulon. Instruits de cette audacieuse violation du traité, les habitants reprirent les armes. La lutte allait recommencer, lorsque *Blacons*, beau-frère de *La Tour-Gouvernet*, réussit à ménager un nouvel accommodement.

Cependant, dès le 26 mars, Cheylane rentré dans le château, s'y maria enfin avec la dame de Privas. Le mariage consommé, il voulut partir avec sa femme; mais il trouva Brison qui lui ferma le passage à la tête de 1500 hommes. A cette nouvelle, les catholiques des environs s'assemblèrent de tous côtés; ils étaient déjà réunis au nombre de plus de 3000, lorsque le chef protestant, dans l'impossibilité de résister à des forces aussi supérieures tout en tenant le château assiégé, résolut de marcher à la rencontre d'un corps de 800 Cévenols qu'un gentilhomme dauphinois, *Jarjaye Du Pilon*, amenait à son secours. Mais malgré toute sa diligence, il arriva trop tard. Attaqués à Villeneuve-de-Berg, le 24 avril 1620, les Cévenols avaient été défaits et forcés de rentrer dans leurs montagnes.

Sur ces entrefaites, le duc de Montmorency était arrivé à Beaucaire. Instruit de ce qui s'était passé, il leva une petite armée et se présenta devant Privas, où il entra sans résistance, le 30 avril. Là seulement, sur les instances de Pierre *Boucaud* seigneur de Teiran, qui après avoir rempli les fonctions d'avocat-général à la Chambre de l'édit de Castres, avait été nommé, en 1604, premier président en la Cour des aides de Montpellier, et qui, au milieu des discordes civiles, jouait le rôle de médiateur avec assez peu de succès, il consentit à un traité portant que les rebelles demanderaient pardon de leur révolte, que les fortifications élevées entre le château et la ville seraient abattues, et que l'armée catholique serait, pendant six jours, nourrie aux frais des habitants. Cheylane fut d'ailleurs laissé en possession du château, tandis que Brison et *Tavernol* furent expressément exclus du traité. Pour mettre le sceau à son triomphe, Montmorency rétablit à Privas la messe qui y était abolie depuis soixante ans.

Fort mécontents de cette convention, les protestants du Languedoc convoquèrent, 22 mai 1620, une assemblée à Uzès, où l'on décida qu'on présenterait au roi des remontrances; mais Louis XIII reçut fort mal les deux députés Louis *Fretton* sieur de Servas, et *Espérandieu*; à peine daigna-t-il les écouter.

Il était évident qu'on n'obtiendrait rien de la justice du monarque; les habitants de Privas résolurent donc de recourir à la force. Ils envoyèrent *Tavernol*, ancien de l'église, à Alais où venait de s'assembler le XXIIIe Synode national. Celui-ci, pour témoigner la part bien vive qu'il prenait à leur affliction, ordonna en leur faveur une quête générale, et fit écrire en même temps au marquis de *La Charce* et à *Montbrun* pour les exhorter à prendre garde que les enfants de *Chambaud*, leur parent, ne fussent détournés de la vraie religion.

Ainsi encouragés dans leurs projets de révolte, les Privadois s'emparèrent de fortes positions dans les environs de leur ville et construisirent sur le mont Toulon une plate-forme d'où ils pouvaient foudroyer le château. Le 22 janvier 1621, Brison accourut à leur secours avec *Des Crottes*, *Du Gardon*, *Malassis*, *La Boissière* et d'autres gentilshommes protestants du Vivarais. De son côté, Ventadour leur députa le sieur de *Chambaud*, gouverneur du Pouzin, et de *Boissi*, châtelain de La Voulte, pour essayer de les détourner de leur entreprise. On refusa de les écouter et le siége du château commença. Il capitula après une belle défense de quatorze jours.

Instruite du succès de l'entreprise, l'assemblée de La Rochelle, par délibération du 23 mars, « considérant l'importance de cette affaire, approuva l'action d'une juste et légitime défense faicte par les habitans dudict Privas pour le recouvrement de leur première liberté, et embrassa leur interest comme un faict qui regardoit le général, promettant de leur porter toute l'assistance que faire se pourroit. »

Nommé lieutenant de *Blacons* dans le Vivarais et gouverneur de Privas, Brison voulut éloigner de cette ville les troupes catholiques qui la serraient de trop près; mais forcé de battre en retraite devant des forces supérieures, il dut leur abandonner le village d'Alissas, qui fut pillé et brûlé. Cet échec ne le découragea pas. Informé que Villeneuve-de-Berg était assiégée, il envoya à son secours un détachement de 200 hommes commandé par son fils naturel *Chambonnet*, qui tomba dans une embuscade et fut mis en déroute.

La réputation que Brison s'était acquise porta les habitants de Nismes à le choisir pour gouverneur. L'élection eut lieu dans une assemblée mixte, le 19 juin 1621. Jaloux de leurs libertés et de leurs priviléges, ils lui imposèrent toutefois des conditions propres à le retenir dans les bornes de l'autorité qu'ils lui déféraient. Brison accepta. A peine installé dans sa charge, il vola au secours de Saint-Geniez, dont les habitants étaient en guerre ouverte avec leur gouverneur. A son retour, malgré le serment solennel qu'il avait prêté en entrant en fonctions « de ne prendre aucun conseil pour la guerre, en ce qui estoit de la garde et seureté de la ville,

que par l'advis des consuls et conseil de la maison consullaire, » il commença à faire travailler, de sa propre autorité, à de nouvelles fortifications. Cet empiétement de pouvoir mécontenta vivement; les consuls s'en plaignirent, et le conseil résolut de le déposer. Cependant Brison réussit à leur faire sentir la nécessité de se mettre promptement en état de défense; et si la confiance ne put renaître, au moins les travaux continuèrent-ils sous la direction de Claude *Maltrait*.

Ce différent apaisé, Brison voulut conduire un renfort aux habitants d'Uzès, qui faisaient le siége de Serviès; mais il fut battu. Pour prendre sa revanche, il alla s'emparer de Manduel et faire le dégât aux alentours de Beaucaire. De retour à Nismes, il s'occupa de mettre à exécution une ordonnance du Cercle, en date du 15 déc., qui prescrivait la démolition des églises et des couvents capables de servir de forteresses aux catholiques. Cette mesure rigoureuse pouvait se justifier par les terribles nécessités de la guerre; mais rien n'excuse les excès que commit dans ces circonstances une partie de la population protestante, suivant l'historien de Nismes.

Au milieu de ces scènes affligeantes de désordre, la mésintelligence s'accrut entre Brison soutenu par le peuple, et les consuls appuyés par la bourgeoisie. Ces derniers, qui se nommaient Pons *de Brignon* seigneur de Saint-Théodorite, Jean *Le Bon*, Pierre *Granier* et Gaillard *Bresson*, déployèrent en général beaucoup d'énergie. Un jour, entre autres, ils furent assaillis par l'escorte de Brison et par la populace ameutée, qui massacra, en quelque sorte sous leurs yeux, le capitaine de quartier *Dortols* et le greffier Jean *Bournet*. D'après un Journal anonyme inséré par Ménard dans les Preuves de son Histoire, la division était fomentée surtout par le consul *Granier* et par le ministre *Faucher*. L'exaspération des deux partis finit par arriver au point que Rohan dut approuver la délibération d'une assemblée mixte qui se tint, 13 mai 1622, sous la présidence du lieutenant particulier *Peiremales*, et qui destitua Brison. Celui-ci avait prévu l'orage: il s'était retiré à Uzès, où il tenta d'exciter un soulèvement que *Rohan* prévint en le faisant arrêter.

Voici de quelle manière ces faits sont rapportés dans les Mémoires de Rohan : « Il faut savoir que Brison avoit été protégé du duc de *Rohan* et gratifié sur tout autre, croïant, par ce moïen, se l'acquérir; mais l'autre qui ne s'oblige de rien, ingrat et présomptueux, s'étoit voulu assurer de Nismes, pour faire sa condition particulière, faisoit le zélé et ne perdoit aucune occasion de blâmer ledit duc. » *Rohan*, averti que les députés de l'Assemblée des cinq provinces, pratiqués par Brison, « se rendoient tous dans Nismes pour y former de nouveau leur assemblée, y envoïa un des siens pour leur défendre, et commander aux députés du Vivaretz de se retirer dans leur province, faisant voir la déposition de *Babat* [ministre] où lesdits députés calomnioient vilainement ledit *Rohan*; à quoi Brison s'opposa violemment; mais il ne trouva le peuple disposé à suivre sa passion, tellement que lesdits députés furent contraints de se retirer, et Brison de venir trouver ledit duc à Usez pour s'excuser de sa procédure. » Cependant les autorités de la ville ayant profité de son absence pour solliciter son rappel, le duc de *Rohan* s'empressa d'approuver leur délibération. « Ce que voïant ledit Brison, il va à Montpellier et par tout le païs, pour émouvoir le peuple contre ledit duc de *Rohan*, et tâcha par ses partisans d'émouvoir sédition dans Nismes; dont ledit duc étant averti, il envoie le lieutenant de ses gardes avec commandement de le faire arrêter où il le rencontreroit; lequel l'aïant suivi quelque temps, enfin l'arrête dans la ville d'Usez. »

Ces événements se passèrent dans le mois de mai; mais dès le mois de septembre, Brison était de retour dans le Vivarais, dont il fut nommé lieutenant-général, ainsi que nous l'apprennent les actes mss. de l'assemblée politique de La Rochelle. On y lit, en effet, que le 4 oct. 1622 arrivèrent de cette province des lettres datées du 7 sept. et signées Richard *Tavernot* [*Tavernot*] et *Imbert*.

« par lesquelles ils donnoient advis comme ils avoient esté nécessités pour résister à la persécution violente des ennemis des églises, de nommer M. de Brison pour lieutenant-général de M. le duc de *Rohan* en la dite province soubs le bon plaisir de l'Assemblée et de M. de *Rohan*. » L'assemblée ne trouva pas l'élection très régulière ; car, d'après les règlements, il aurait fallu demander d'abord le consentement de *Rohan* ; cependant, vu la gravité des circonstances, elle confirma provisoirement Brison dans sa charge, en attendant qu'il reçût sa nomination des mains du duc même.

La paix, on le sait, ne tarda pas à être conclue. Un article du traité portait que toutes les fortifications élevées par les protestants seraient démolies. Bassompierre, chargé de le faire exécuter dans le Vivarais, somma Brison de lui remettre Beauchastel, Soyons, et les châteaux de Chausse et de Corves, qu'il tenait en son pouvoir ; et il en fit immédiatement raser les murs.

Brison profita de ce repos forcé pour convoler en secondes noces. Il épousa, en 1624, Isabeau *de Fortia d'Urban*, qui le rendit père de Rostaing II de Beaumont, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers dans le régiment de cavalerie du comte d'Alais, par commission du 14 nov. 1647.

Il est probable qu'à cette époque une réconciliation complète s'était opérée déjà entre Rohan et Brison, puisque celui-ci tâcha de faire déclarer Nismes en faveur du duc, en 1625. Mais les habitants lui refusèrent l'entrée de leurs murs, et il dut rebrousser chemin. Il se tourna alors d'un autre côté : le 1er janvier 1626, c'est-à-dire le jour même que *Rohan* avait fixé pour le soulèvement du Languedoc, il s'approcha du Pouzin, ayant sous ses ordres de *Charrier* fils du sieur de *Chambaud*, de *Bavas* cousin-germain de *Charrier*, et le sieur d'*Entrevaux*, et il surprit cette place que sa position sur les bords du Rhône rendait fort importante. Afin de protéger les incursions de ses gens dans le Dauphiné et de dominer le cours du fleuve, il fit construire sur l'autre rive un fort qu'il appela La Poule. Le duc de *Rohan* le nomma gouverneur du Pouzin et de tout le pays.

A cette nouvelle, *Lesdiguières* envoya à Brison *Des Fonds*, gentilhomme du Vivarais, pour tâcher d'entrer en accommodement avec lui ; mais Brison refusa d'abandonner sa conquête. En attendant qu'il pût l'y contraindre, le connétable plaça à Loriol sa compagnie de gendarmes, sous les ordres de *Chambillat*. Cette surveillance importuna bientôt le fougueux Brison. Pour s'en débarrasser, il eut recours à une ruse peu loyale, s'il faut en croire Videl, le biographe de *Lesdiguières*. Il envoya *Chambaud*, de Bays, avertir *Chambillat* qu'il était en pourparlers avec le connétable, et que par conséquent il devait y avoir trêve entre eux ; puis, profitant de la trompeuse sécurité où il voulait l'entretenir, il se jeta inopinément sur Loriol, dispersa la garnison et tua le commandant. Dans l'impossibilité de tirer une vengeance immédiate de cette trahison, *Lesdiguières* députa *Beaufort* à Brison pour l'exhorter encore une fois à rentrer dans l'obéissance ; mais ce fut en vain. Louis XIII, à son tour, voulut essayer d'un accommodement. Pendant qu'on négociait, *Charrier* et *Bavas*, aidés de *Buriane* et d'*Entrevaux*, profitèrent d'une absence de Brison pour chasser *Chambonnet* et s'emparer de la ville, sous prétexte que le gouvernement leur en avait été promis. Brison cependant parvint à y rentrer deux jours après, et reprit les négociations, dont le résultat fut hâté par l'approche de *Lesdiguières* à la tête de son armée du Piémont et par la menace de l'assemblée de Castres de l'abandonner à ses propres forces, s'il s'obstinait plus longtemps à refuser la paix. Il remit donc Le Pouzin à *Lesdiguières* contre une somme de 120 mille livres et le brevet de maréchal de camp. L'accord, signé le 27 juill. 1626, stipulait en outre la liberté du culte pour les habitants du Pouzin, un don de 36,000 livres à ceux de Privas et la mise en liberté du frère de Brison, *Chabreilles*, qui se trouvant à Paris lors de la surprise du Pouzin, avait été enfermé à La Bastille [1].

[1] Une expédition originale de ce traité est dans la

La Chenaye des Bois affirme que Brison servit ensuite le roi jusqu'au mois de janvier 1628, où il fut assassiné par un habitant de Privas nommé Trémolet. Autant de mots, autant d'erreurs, comme le fera voir l'histoire des deux dernières années de la vie de cet intrépide capitaine.

La somme de 40,000 écus, qu'il s'était fait donner comme un dédommagement de ses dépenses pour les fortifications du Pouzin, souleva de violentes réclamations et lui attira de nombreuses provocations en duel. Il ne répondit qu'à une, celle d'*Entrevaux*, qui le blessa légèrement. Furieux de n'avoir point eu part à la curée, de *Charrier* abjura. De *Bavas* suivit peu après son exemple. Quant à Brison, il se retira à Privas, où il ne jouit pas longtemps du repos. La guerre s'étant rallumée en 1627, il reprit les armes et s'empara de Soyons, de Beauchastel et de Saint-Alban. Il voulut aussi tenter une entreprise sur Aubenas ; mais elle fut découverte. D'Ornano se transporta dans cette petite ville avec une troupe de 500 soldats. Il y arriva le 31 décembre 1627. Pour lui faire honneur, les régents allèrent au-devant de lui, parés de leurs chaperons rouges; mais au moment où ils s'inclinaient, d'Ornano leur enleva ces insignes de leurs fonctions et les remit à des catholiques. Il distribua ensuite sa troupe chez les habitants qui professaient la religion réformée, en leur déclarant que, jusqu'à leur conversion, ils seraient seuls chargés de la nourrir. Ceux qui abjuraient étaient sur-le-champ délivrés de ces garnisaires, qui étaient répartis chez les récalcitrants. Quelques-uns se montrèrent assez *opiniâtres* pour qu'on logeât chez eux jusqu'à des compagnies entières. Cependant, à la fin, il fallut succomber. Toute la ville étant retournée au catholicisme, le temple protestant fut donné à d'Ornano qui le convertit en écurie. « On n'a point vu ci-devant en ville de France, s'écrie le Mercure dans son enthousiasme, une conversion si grande et si soudaine, vu qu'en moins de trois semaines ont été reçues à la fois plus de 250 familles; qui fait voir que la toute-puissante main a opéré miséricordieusement..... Que tout le bronze se soit amolli sans autre disposition que celle dont Dieu a coutume de se servir, ce ne peut être que par un mouvement de Dieu extraordinaire, à quoi a puissamment servi la prudence de M. d'Ornano. »

Brison ne tarda pas à se voir lui-même menacé. Il perdit d'abord Saint-Alban. Ce château assis sur un rocher au milieu de précipices, et protégé sur le seul point accessible par de bonnes fortifications, était regardé comme imprenable. Il fut pris cependant, mais non sans de grandes pertes. De *Nivelines*, qui y commandait, se fit tuer en combattant; toute la garnison fut passée au fil de l'épée, à l'exception de cinq ou six soldats qui parvinrent à s'échapper. Lorsque ce fort succomba, Condé était déjà arrivé sous les murs de Soyons, et en avait commencé le siége. Brison voulut essayer de sauver, sinon la place, au moins la garnison. Il s'introduisit pendant la nuit dans le bourg, et en ressortit non moins heureusement avec tout son monde; en sorte que, le lendemain matin, l'étonnement des assiégeants fut extrême de ne plus trouver que des murs dégarnis et des maisons vides. Pour se venger, ils y mirent le feu. Retiré à Beauchastel, Brison fut bientôt forcé d'abandonner cette dernière conquête. Quelques jours après, il tenta une entreprise sur Bays ; mais il trouva le commandant sur ses gardes, et il dut y renoncer. Si l'on en croyait *Rohan* dans ses Mémoires, les échecs successifs que les protestants éprouvèrent sous le commandement de Brison, dans cette troisième guerre, devraient être attribués à la trahison de ce chef. Mais on doit n'accueillir qu'avec beaucoup de réserve les accusations que ce grand capitaine ne ménage jamais à ceux des protestants qui le gênaient par l'indépendance de leur caractère.

Brison était à peine rentré à Privas que *Trémolet de Serres* le pria de tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême. Sa maison n'était qu'à une lieue de la ville. Brison s'y rendit le 3 jan-

bibliot. de notre collaborateur M. J. Roman, à Embrun.

vier 1628; mais le lendemain, à son retour, il fut lâchement assassiné par des catholiques qui l'attendaient à son passage. Son corps, abandonné sur la route, fut transporté à Privas, et enseveli dans le caveau de la famille de *Chambaud*. Ses biens, confisqués, furent donnés en gratification à Montréal; mais son titre de lieutenant général des protestants dans le Vivarais, dont il n'était pas au pouvoir de Louis XIII de disposer, fut conféré à son frère Antoine, connu sous le nom de *Chabreilles* ou de *Chevrilles*.

II. Depuis longtemps Chabreilles occupait un rang parmi les chefs huguenots du Languedoc. En 1615, il était déjà gouverneur de Villeneuve-de-Berg, comme nous l'apprennent les procès-verbaux manuscrits de l'assemblée de Nismes, devant laquelle il se présenta pour prêter le serment d'union. En 1622, il avait servi brillamment sous les ordres de Rohan avec le grade de colonel, et s'était signalé en plusieurs circonstances. Au rapport de Rohan, sa nomination à la place de son frère ne satisfit point la noblesse du pays qui lui reprochait d'être peu au courant des affaires; et sa fidélité ne se montra pas très solide. Mais il était brave.

La position des protestants du Vivarais était fort critique. A l'exception de Privas, presque toutes les places étaient tombées au pouvoir des catholiques. Désirant relever les affaires du parti, Chabreilles attaqua La Voulte; mais il fut vigoureusement repoussé. Convaincu alors de l'insuffisance de ses forces, il appela Rohan à son secours.

Le général en chef des protestants entra dans Privas le 31 mars 1628. Le soir même, il chargea Chabreilles d'investir Chomérac, dont la garnison capitula après deux jours de siége (2 avril). Les bons procédés dont elle avait usé envers les habitants réformés lui méritèrent le traitement le plus honorable. Saint-Alban, que Chabreilles attaqua ensuite, se rendit sans résistance. Le Cheylard, petite ville appartenant au duc de Ventadour, fut emporté à coups de pétards; mais le château opposa une courageuse défense jusqu'au 21 avril. Ce jour-là même, Chabreilles reçut ordre de rejoindre Rohan, qui lui confia la garde de Privas. Après le départ du duc, il tenta un hardi coup de main pour sauver Le Pouzin, qu'assiégeait Montmorency. Protégé par les ténèbres, il s'approcha de la place, franchit les lignes ennemies, et réussit à y jeter une centaine d'hommes. Ce faible secours retarda tout au plus de quelques jours la reddition de la ville. Plus heureux dans une entreprise sur Soyons, Chabreilles l'enleva aux catholiques, et se hâta de la mettre dans un bon état de défense. De ce poste, il interceptait tous les bateaux qui apportaient à l'ennemi des munitions. Montmorency reçut ordre de l'en déloger à tout prix. N'espérant pas conserver longtemps sa conquête, Chabreilles prit le parti, après quatre jours de siége, de la vendre au prix de 20,000 écus. *Chambonnet*, qui y commandait, ne se souciant nullement de tomber entre les mains d'un homme aussi redouté que Montmorency, n'eut pas plus tôt connaissance de ce traité, qu'il songea à se dérober par la fuite. Profitant de l'obscurité d'une nuit pluvieuse il se laissa glisser en bas des murs avec toute sa garnison, et se mit promptement en sûreté.

Informé de ce qui s'était passé, le duc de Rohan craignit que Chabreilles ne conclût pour Privas un marché semblable. Dès qu'il apprit que Louis XIII se disposait à faire le siége de cette place importante, il se hâta d'y envoyer comme gouverneur le brave *Saint-André-Montbrun*. La précaution était bonne; car le frère de Brison, d'accord avec les consuls, s'était effectivement engagé à remettre la ville au roi.

Après un siége mémorable, dont nous parlerons ailleurs, Privas succomba le 29 mai. Les divisions des chefs qui, selon Benoit, s'accusaient réciproquement de s'être trahis, précipitèrent la catastrophe. Le duc de Rohan rapporte ainsi les faits : Pressé par le cardinal de Richelieu de tenir sa parole, Chevrilles, qui ne voulait pas perdre tout à fait la récompense de sa trahison, « demande d'avoir part à l'honneur du siége et offre d'y mener 1500 hommes; on accepte son offre : il y vient, mais

tout seul. Dès le lendemain, un trompette du roi vint sommer la place, accompagné d'*Argentcourt*; le dit Chevilles... envoie un de ses capitaines pour savoir ce qu'il vouloit dire. Saint-André averti de cela vint en diligence et le fait retirer sans aucune réponse, et n'aïant voulu permettre qu'on mit en délibération si on entendroit à une capitulation, ledit Chevrilles se retira pour la seconde fois avec ce qu'il put emmener de ceux qui étoient dans la place, empêchant toujours les soldats des Bouttières de s'y jetter, en les assurant qu'il les y conduiroit assez à temps. » Dès le 1er juin, Chabreilles obtint des lettres d'abolition et se soumit avec tout le pays des Bouttières où il commandait les bourgs de La Gorce, Le Cheylard, Chalançon, Pierregourde, les châteaux de Domnat, La Tourrette et La Chaise.

7. Une famille de six personnes, dont les principales étaient François de Brisson ou Brison et Mlle de Batilly, se réfugia de Metz à Francfort, où elle vivait en 1700; de plus, Madeleine de Brison de Batilli, née à Metz et veuve d'un capitaine de Brisson, mourut à Berlin, en 1735, à 86 ans; mais rien ne nous fait supposer qu'ils appartinssent à la maison du Vivarais, dont l'histoire vient d'être esquissée.

8. Beauvoir-La-Nocle, voy. Lafin. — Jean Beauvoir, sieur de La Peyre en Périgord, 1606 [III, 354]. — De Beauvoir de Barjac, à Nîmes, 1613-1619 (Reg. du consist).

9. BEAUVOIR (Guillaume), habitant de l'île de Guernesey, d'origine française, comme son nom l'indique, réfugié à Genève pendant les persécutions exercées par Marie Tudor (1553-58) et qui eut la plus grande part au maintien de la Réforme dans l'île, dont la capitale, Saint-Pierre-Port, a conservé le nom de Beauvoir à l'un de ses quartiers (*Bull.* XVII, 254). Il est inscrit en ces termes au registre des habitants nouveau-reçus à Genève à la date du 27 juill. 1556 : « Guilliaume *Beauvoys*, marchand, natifz de l'isle de Guernisé soubz la domination du royaume d'Angleterre. »

BEAUVOYS (Pierre), « natifz de la ville de Aubigny sur Toirre [Cher], hacquebutier, filz naturel et légitime de feu Jehan Beauvoys, en son vivant arbalestier du d. Aubigny, » reçu habitant de Genève, septembre 1550. — Nicolas *Beauvyes*, « natifz de Longny en Perche, diocèse de Chatres » [Chartres], *id.* juill. 1550.

BEAUVOISIN (... de) de Nîmes, capitaine huguenot, 1561 et 1562 [VII, 460 b; VIII, 161 b]. — M. de Beauvoisin, demandé pour ministre par l'église de Nîmes à l'église de Paris, 12 juill. 1561 (Reg. du consist. de N.). — (Eléonore de) mariée, 1563, en Normandie [IX 105 a]. — François *Beauvoisin*, exécuté à Nîmes, 1705, comme ami des camisards. — Voyez de Génas.

BEAUX (François), marchand de Loriol en Dauphiné, réfugié avec femme et enfant à Soest en Prusse, 1698. — Beaux de Maguille, avocat à Nîmes, auteur de divers ouvrages de philosophie imprimés de 1773 à 1788 (voir la *France litt.*) et d'un Mémoire en faveur des mariages bénis au Désert (*Bull.* XIX, 33).

BEAUX-HOSTES (Marie de), d'une famille noble de Languedoc fort zélée pour la religion romaine, naquit à Montpellier en 1650. A l'âge de vingt-cinq ans, cédant aux inspirations de sa conscience, elle voulut entrer dans la communion protestante; mais elle rencontra dans ses parents une opposition invincible. Selon Benoit, son père et son frère ne rougirent pas de se porter envers elle aux plus odieux excès. Leurs violences n'ébranlèrent point sa constance. Les déclarations l'autorisant à faire choix d'une religion, elle présenta requête à la Chambre mi-partie qui siégeait alors à Castelnaudary, et obtint commission pour y faire assigner ses parties, avec défense expresse à son père de la maltraiter. Ce dernier qui ne pouvait se dissimuler qu'il serait condamné, s'adressa alors à l'Intendant qui fit enlever la demoiselle avec une servante, convertie comme elle, et les fit conduire toutes deux à Toulouse où elles furent enfermées dans un couvent. La Chambre mi-partie se soumit à cet abus étrange de l'autorité administrative; mais le consistoire de

Montpellier députa vers l'Intendant pour lui faire des remontrances et lui demander communication de l'ordre de la cour en vertu duquel il prétendait avoir agi. Celui-ci, qui aurait été peut-être fort embarrassé de le produire, refusa brusquement et l'on n'entendit plus parler de Marie de Beaux-hostes ni de sa suivante (Haag). — (Simon, Charles, Isabeau, Diane et Bernardine de), voyez [VI 101 a, IX 310 b, V 79 b, V 441 b, et IX 147 b].

BEBEL (Balthazar), né à Strasbourg [Haag II 150] en 1632, fit ses études à Leipsick et à Wittemberg, remplit avec honneur les fonctions de professeur en théologie dons sa ville natale de 1661 à 1686; il y publia, soit en latin soit en allemand, un grand nombre d'ouvrages d'histoire ecclésiastique et d'archéologie chrétienne dont le premier parut en 1657, sous le titre de *Polemosophia victrix contra Walenburchios* pro J.-C. Dannhauero; Argentor. in-4°. Appelé en 1686 à Wittenberg avec le titre d'Intendant général (des lettres), il mourut dans cette ville au mois d'octobre de la même année, allemand peut-être, strasbourgeois sans aucun doute, mais nullement français. C'est en 1681 que la république de Strasbourg avait été clandestinement étouffée par Louis XIV.

BEC (Daniel), reçu au saint ministère, 1623; pasteur à Freissinières, Arvieux, Molines (trois villages des Hautes-Alpes) en 1626, 1630 et 1637. — (Philippe) inscrit en juin 1664 (Philippus Bechius Ponto-Royanensis) à la faculté de théologie de Genève, pasteur à Bezaudun et Les Tonils en 1666, à Beaufort en 1669, puis en 1675, et à Saint-Marcellin en 1684, fut contraint de quitter la France à la Révocation et se réfugia en Hollande, où nous le voyons au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686, signer la confession de foi et l'acte d'union auxquels devaient adhérer tous les pasteurs qui désiraient exercer le saint ministère dans les églises Wallonnes. Il s'était retiré à Zwolle, en Overyssel, avec deux de ses anciens collègues, Jean *Cordes* ci-devant pasteur à Saint-Ambroix en Bas-Languedoc, et Daniel *Chabrier* ci-devant pasteur au Poët-Célard-de-Saulx en Dauphiné. Bientôt le magistrat de la ville, qui déjà depuis trois ans avait autorisé la prédication en français dans une des églises hollandaises, par deux proposants français, voyant s'accroître le nombre des réfugiés qui se retiraient à Zwolle, désira ériger une église qui fît partie du corps des églises Wallonnes, et adressa à cet effet, le 4 mai 1686, une vocation à Phil. Bec. Le synode tenu à Balck, en Frise, le 11 septembre suivant, accueillit très-favorablement leur requête, et chargea son modérateur, Jean Prévost pasteur à Harlem, de se rendre à Zwolle avec un ancien, pour y former un consistoire et y confirmer son pasteur. Au mois de novembre, Ph. Bec fut installé dans sa charge, qu'il remplit fidèlement jusqu'à sa mort. Le 23 avril 1698, il assistait encore au synode d'Amersfoort; il y mourut le 20 mai suivant. Ses deux amis l'avaient fraternellement assisté durant son ministère ; aussi l'Église, reconnaissante de leurs pieux services, les appela-t-elle tous les deux à remplir sa place. Le synode tenu à Zwolle le 3 septembre suivant céda aux vœux de l'Église et approuva leur élection ; et le dimanche suivant, 7 sept., les deux amis furent confirmés dans leur charge. (Gagnebin). — Plusieurs familles du nom de Bec ou *Becq* s'expatrient chaque année, depuis 1688 jusqu'en 1694, de la Provence, particulièrement de Die et de Manosque, et arrivent au pays de Vaud dans un dénûment extrême. — Magdelaine, veuve *Beck*, de Quegenans (Queyras?) en Dauphiné, réfugiée avec son enfant, 1698, à Magdebourg. — (Antoine et Arnaud) frères, de Réalmont, condamnés comme huguenots par arrêt du parlement de Toulouse du 28 juillet 1562. — Jean, à Réalmont, 1579. — Jacob, 1626. — (Daniel), dit Montredon, tailleur à Castres, condamné aux galères à perpétuité par jugement du 11 octobre 1754. Tout son crime était d'avoir assisté à une assemblée religieuse tenue le 3 juillet sur les bords du ruisseau de Pomard qui séparait les taillables de Castres et de Roquecourbe. On rencontre très-souvent les noms de Bec et de *Bic*, pris indifféremment l'un pour l'autre, dans les

registres de l'état-civil des protestants de Vabre où cette famille existe encore de nos jours (Pradel).

Bec-Crespin (Du), voy. Préaux.

BEC-DE-LIEPVRE, famille de Rennes. Jeanne Bec-de-Liepvre avait épousé Gilles *de Launay*, de Vitré, et avait eu un fils, Étienne, baptisé le 8 fév. 1569. —Gilles Bec-de-Liepvre, conseiller en la cour du parlement de Rennes, étant suspect de partager les idées nouvelles, le parlement exigeait qu'avant son admission, il déclarât de quelle religion il était. Néanmoins sans faire de déclaration il était entré en la cour le 1er février 1575. Le premier président, René de Marbœuf, s'en plaignit et la cour ordonna des enquêtes. Gilles Bec-de-Liepvre faisait valoir que les arrêts dont on se faisait une arme contre lui, n'avaient qu'une teneur générale; que depuis qu'ils avaient été rendus des conseillers de la religion réformée avaient exercé leurs charges sans avoir été contraints de faire la déclaration qu'on lui demandait. Il ajoutait que le roi avait chargé les commissaires envoyés pour certaines remontrances, de dire à la cour de lui permettre l'exercice de sa charge. On ne tint pas compte de ses dires. Forcé de faire la déclaration, il faiblit et se dit catholique romain; mais il ne tarda pas à résigner sa charge. — De 1685 à 1690, un Guillaume de Liepvre était mis à la chaîne pour cause de religion. (Vaurigaud).

BECANDELLE (Marie), martyre à La Rochelle, vers 1534 : voy. t. I, col. 262. C'est le jurisconsulte André Tiraqueau par qui fut prononcée la sentence.

1. BÉCHARD, capitaine huguenot qui s'empara de Marsillargues, 22 avril 1578, avec l'aide de *Vial*, *Gabriac* et autres capitaines du Bas-Languedoc ; mais ils ne purent garder cette ville et se retirèrent peu de jours après dans la maison forte de Grémian (Dépêche de Damville au roi ; Bibliot. de Toulouse, Mss C. 93).

2. BÉCHARD, natif d'Aubais [Haag II 151], camisard de la troupe de *Catinat*, se distingua en plusieurs occasions par une bravoure extraordinaire. Un jour entre autres il osa, lui troisième, attaquer près de Psalmodi un convoi de quatre-vingts chariots de foin. Après avoir dispersé l'escorte, il mit le feu au fourrage; mais la fumée qui se répandit dans tout le canton, attira sur les lieux deux compagnies de dragons en quartier au Cayla. Les trois camisards allaient être pris, lorsqu'ils imaginèrent un stratagème qui leur réussit à merveille. Ils se séparent et se mettent à crier chacun de son côté : A moi ! à moi! camisards, tue! tue! A ces cris, les dragons que l'épaisseur de la fumée empêche de reconnaître la ruse, se croient en présence de toute une bande de ces redoutables partisans, dont le nom seul inspirait la terreur ; ils tournent bride et s'enfuient, poursuivis jusqu'au Cayla. Le tocsin sonne pour rassembler les milices ; mais Béchard, en se retirant, envoie au carillonneur une balle qui le frappe à mort au sommet du clocher. Quelque temps après, en 1704, l'intrépide camisard fut surpris près de Marvejols en Vaunage et condamné aux galères perpétuelles. Libéré sous la régence, il se retira à Lausanne où il mourut.

3. BÉCHARD (Pierre), de Lédignan, diocèse de Nîmes, reçu habitant de Genève, 1555. — Quatre personnes de ce nom, toutes de Nîmes ou de Lédignan près Nîmes, réfugiées et assistées à Genève, 1702-1708. Voy. [VIII 302 a note]. — (Claude) du Languedoc, galérien de 1705 à 1714. — (Pierre), de S. Geniès, tailleur, condamné aux galères perpétuelles par M. de S. Priest, pour avoir assisté à une assemblée religieuse tenue près Dions (Gard) le 16 février 1755. — (Marie-Susanne) libérée, 1716, de l'Union chrétienne de Chartres où elle avait été enfermée.

BÈCHE (Jean), du Dauphiné, réfugié (3 personnes) à Magdebourg, 1700.

BECHEBIEN (Louys) orfèvre, natif de Bourges, reçu habitant de Genève en octob. 1557 et de nouveau en mai 1559.

BÉCHEFER, Jacques Beschefer, « estudiant natif de Chaalons en Champagne, » habitant de Genève, 28 août 1559. — Petrus Beschefer Victriacensis, étudiant en théologie à Genève, 1625. —

(Jacques), ancien de Châlons, député au synode de Vitry de 1665 [VII, 402]. — Mme Béchefer et sa famille (4 pers.), de Vitry en Champagne, réfug. à Cologne, 1700. A ce dernier groupe probablement appartenait Jacques de Beschefer, né à Vitry et mort à Magdebourg, gouverneur de cette place et lieutenant général dans l'armée prussienne. Il laissa deux filles mariées l'une au grand chancelier Samuel de Cocceii, l'autre au baron de Hertefeld. Ses services avaient été assez remarquables pour que l'Électeur Fréd. Guillaume I lui fit don de l'ancien bâtiment de l'artillerie à Berlin (Krumme Zeughauss) où il bâtit, avec Cocceii, en 1730, deux maisons qui devinrent ensuite un palais du prince de Prusse (*Erman*). — Un Béchefer, habitant Londres, nommé en 1706 memb. du comité de secours aux français réfugiés.

BÉCHENEL. Jehan de Béchenel, « esguilletier, natifz de Sainct Lo en Normandie, » et Gilles Béchenel, du même lieu, reçus habitants à Genève, les 30 nov. 1556 et 12 avril 1557.

BECHER (Jean-Joachim), fabricant de soieries dans le midi, naturalisé anglais en 1681, figure trois fois à cette époque sur les registres anglais de brevets d'invention : 2 août 1681, invention pour le dévidage de la soie ; 19 août 1681, invention, avec Henry *Serles*, pour fabriquer le goudron ; 28 avril 1682, id. pour moulins flottants (*Agnew*). — Les registres de Lausanne mentionnent en 1740 un Claude Becher jardinier, réfugié du Languedoc.

BÉCHET, famille Saintongeoise. Regist. de La Rochelle, 2 oct. 1681 : mariage de Charles, né en 1639, fils de feu Charles Béchet chevalier, seigr de Biarges et Beildecreux (en Poitou) et de Suzanne *de Cumont*, avec Jeanne fille d'Élie *Thubin* avocat et d'Esther *Morineau*. — (Marthe) mise aux Filles-N.-D. à Saintes, 1688 ; puis incarcérée au château de Saumur, 1691. — (Cosme) officierde marine, aux prisons de La Rochelle, 1698. — Cette famille a persisté jusqu'à nos jours dans la profession de sa foi religieuse (Richemond).—Famille Béchet réfugiée à Sédan où elle existe encore. Un de ses membres fut guillotiné en 1793 comme girondin ; un autre (Louis-Samuel) baron de Léocourt, fit toutes les campagnes de la Révolution, de 1793 à 1815, et devint maréchal de camp.

BÉCHEVEL (Daniel de), signalé comme religionnaire, en 1685, à Condé, élect. d'Alençon (Tt 270).

BÉCHIER ou Beschier, famille de Besse en Dauphiné, réfugiée à Genève de 1685 à 1699, puis en Brandebourg. Plusieurs membres de cette famille enveloppés dans un terrible arrêt du parlem. de Grenoble, en 1686. Voy. [V, 45].

BÉCHON (Pierre), réfugié du Périgord, de la garnison de Genève en 1700.

BECHTOLD (Jean), docteur et professeur en théologie [Haag II, 151] né à Strasbourg en 1560 et mort le 2 mars 1622, y fut nommé président du collége théologique en 1610. Il est auteur de *Disputationes* et de *Sermons*. — Un jurisconsulte du même nom (peut-être son fils) a publié un traité *De nominatione* (Strasb. 1640, in-4°) un *Syllogé materiarum et rubricarum juris* (Argent. 1654 in-4°), et des *Loci communes materiarum juridicarum* (Strasb. 1656, in-4°) dont une seconde édit. augm. a été donnée à Leipzig (1689, in-4°).

BECK, famille Strasbourgeoise [Haag II, 151]. Jean-Joseph, né à Strasbourg, notaire et poète lauréat, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; il quitta le pays pour aller s'établir en Holstein et revint mourir à Kiel, en vue de sa ville natale. François-Paul, échevin de Strasbourg, puis conseiller de commerce en Prusse, mort à Magdebourg, 1778, à l'âge de 73 ans.

BECKER (Jean-Christophe) ou Boulanger, plus connu par son nom grécisé en Artopœus, naquit à Strasbourg en 1626 [Haag II, 151]. Après avoir terminé ses études, il fut nommé professeur de poésie au gymnase de cette ville, puis professeur d'éloquence dans l'université. En 1682, il prit le titre de docteur en droit. Il était déjà, à cette époque, chanoine du chapitre de Saint-Thomas ; plus tard il fut nommé doyen de l'université. Il mourut en 1702, à l'âge de 76 ans. Il est auteur d'un grand nombre de traités qui annoncent des connaissances étendues dans les antiquités sacrées et profanes.

I. *Diatribe de verâ ætate Antichristi,*

Strasb., 1665, in-12. — II. *Disquisitio seria de statu, loco et vitâ animarum*, postquam discesserunt è corporibus, præsertim fidelium, in-12, sans date ni lieu d'impression. Depuis longtemps, on est d'accord pour attribuer cet ouvrage anonyme à Artopœus. L'auteur y professe la doctrine que les âmes se purifient par le feu après la mort. Il a été réfuté par *Bebel*. — III. *Compendium historiæ ecclesiasticæ*. Depuis 1676, ce manuel, adopté pour l'enseignement dans les gymnases de Saxe-Gotha, a eu plusieurs édit. ; la dernière paraît être celle de Gotha, 1723, in-8°. La 2e partie, qui comprend l'histoire de l'Église depuis J. C. jusqu'à la paix de Westphalie, a seule été rédigée par Artopœus. — IV. *Scriptores historiæ Augustæ*, Strasb., 1677, in-8°. — V. *Disp. de poculo abortionis ejusque pœnâ*, Strasb., 1682, in-4°. — VI. *Disp. sistens philologiam loci Pliniani de cognitione institutâ adversùs Christianos*, Strasb., 1687, in-4°. — VII. *De rebus Babylonicis et Assyricis*, Strasb., 1687, in-4°. — VIII. *Disp. ad Justini* XXXVI, III, 8, *quâ demonstratur Xerxem eumdem esse cum Nabuchodonosore*, Strasb., 1688, in-4°. — IX. *De incertitudine notationis temporum per Olympiades*, Strasb., 1689, in-4°. — X. *Diatribe historica de Xerxe, Nebucadnezare, ac Cyro minore liberatore Judæorum*, Strasb., 1689, in-4°. Dans ces trois dernières dissertations, Artopœus cherche à lever les contradictions entre l'histoire sacrée et l'histoire profane au profit de la chronologie biblique. — XI. *De furore Nebucadnezaris*, Strasb., 1690, in-4° ; Francf., 1691, in-8°. — XII. *De vetustissimis gentis germanicæ memoriis in historiâ antiquâ*, Strasb., 1692, in-4°. — XIII. *De præcipuis dubiis circà doctrinam temporum*, Strasb., 1692, in-4°. — XIV. *De litterarum et speciatim græcarum origine*, Strasb., 1694, in-4°. — XV. *Meletema historicum*, quod narratio de Judithâ et Holopherne non sit historia sed epopœia. Strasb., 1694, in-4° ; réimp. en 1698 et en 1700 avec une dissert. *De termino navigationis institutæ à Salomone ejusque sociis navalibus*. — XVI. *De erroribus Justini circà res judaicas*, Strasb., 1695, in-4°. Cette dissert. a été attribuée par Walch à Jean-George Artopœus, auteur de *Nebelgewœlckigte pœbstliche Einwürffe durch die Sonne evangelischer Warrheit zutheilet*, Strasb., 1658, in-8°. — XVII. *Commentatio de summis orbis imperiis disputationibus illustrata*, Strasb., 1692-1699, in-4°. — XVIII. *Disp. de Friderici I expeditione in Terram Sanctam*, Strasb., 1696, in-4°. — XIX. *De Causis corruptæ historiæ antiquæ*, Strasb., 1698, in-4°. — XX. *De conditore, amplitudine et fatis Ninives*, Strasb. 1698, in-4°. — XXI. *Ad Juvenalis satyram XIV*, Strasb., 1699, in-4°. — XXII. *De originibus et incrementis gentis suevicæ*, inséré dans le Thesaurus rerum suevic. de Wegelius.

Selon la Grande Bibl. ecclés., Artopœus eut un fils nommé aussi Jean-Christophe, qui fut conseiller intime du roi de Prusse, et mourut à Schleussingen, en 1713.

BECKER (Samuel), de Strasbourg, poète lauréat et auteur d'un *Commentaire* sur les Tables chronologiques de Schrader, publié après sa mort par *Bartenstein*, Strasb., 1715, in-4°. [II Haag, 152].

BECKLER (Pierre), professeur de droit public et d'histoire au collége de Montbéliard dans la seconde moitié du XVIIe siècle [Haag II, 152]. Cet établissement de haute instruction ayant été fermé en 1676 (*Voir* Binninger), Beckler fut appelé à la cour de Reuss comme gouverneur des jeunes comtes. Leur éducation achevée, il se retira à Hambourg. On a de lui : I. *Reussplauische Ehren-Spiegel*. — II. *Græfliche reussplauische Stamm-Tafel*. — III. *Historia hovorea seu chronicon Bohemiæ*.

BECUDE (François), dernier pasteur de Marck, dans le Calaisis [Haag II, 152]. Son nom est souvent défiguré même par ses compatriotes et contemporains. Lefèvre, auteur d'une Histoire de Calais, l'appelle successivement *Berude* et *Bécade*. L'église de Marck, fondée en 1563, s'était rapidement accrue par l'émigration des protestants des Pays-Bas qui, pour échapper aux bûchers de l'Espagne, étaient allés chercher un asile à Calais. Dès 1579, on avait reconnu la nécessité d'établir un second prêche à Guines. Bécude fut

donné pour pasteur à l'église de Marck en 1598. Il y exerçait encore son ministère en 1641, lorsqu'un corps de troupes ennemies incendia le bourg. Catholiques et protestants s'étaient défendus avec une admirable bravoure. Les réformés pouvaient donc attendre quelque secours du gouvernement pour aider à la reconstruction de leur temple; mais loin de là, Louis XIII profita de la circonstance pour supprimer l'exercice et, s'il faut en croire l'historien de Calais, ordre fut donné à Bécude d'en annoncer lui-même la cessation, le 23 juin 1641. Bécude laissa un fils, nommé François, qui faisait, en 1620, ses études à l'académie de Sedan, où il soutint une thèse qui a été publiée dans les Thèses de Sedan.

Beda (Jonas), pseudonyme du pasteur Jean de Labadie.

BÉDARIDES (dlle Suzanne de), fugitive d'Orange, reçoit à Genève, 1701, un secours de 5 écus pour gagner la Hollande. Elle eut un frère colonel dans l'armée hollandaise *(Erman*, IX 29).

BÉDART, chirurgien réfugié à Londres, 1670. — Elie *Bédard*, galérien, mort en 1697. — Autre Bédard réfugié à Moudon (Vaud), 1699.

BÉDAT (Mathieu de), martyr. Il était étudiant à Genève en 1565; peu après, pasteur de Nay, il fut étranglé avec plusieurs de ses collègues par les ordres et sous les yeux de l'évêque d'Oloron. Le fait se passa en 1569 à Lescar (Crespin ; Olhagaray). — Jacques Bedat, ministre à Moncrabeaux, près Nérac, vers 1620-26.

I. BÉDÉ (Jean) sieur de la Gormandière [Haag II, 153] né dans l'Anjou en 1663, acheva ses études à Genève où il s'inscrivit sur le livre du Recteur (Joann. Bedaeus Andegavensis) à la date du 9 juin 1584. A son retour il exerça la profession d'avocat au parlem. de Paris et il était ancien de l'église réformée de cette ville en 1596 (*Bul.* XII, 13). Cette année même il fut député par ses coréligionnaires, pour la province d'Ile-de-France, à l'assemblée politique de Loudun, qu'il suivit à Vendôme, à Saumur et à Châtellerault lorsqu'elle y fut, en 1597, successivement transférée. Les services qu'il rendit dans diverses négociations décidèrent la même province, 1605, à le choisir pour son représentant à l'assemblée de Châtelleraut et en 1608 à celle de Gergeau. Ce qu'on sait du reste de sa vie n'a trait qu'à ses travaux littéraires.

I. Son premier ouvrage est intitulé : *La Messe en françois.* Exposée par M. Jean Bedé, angevin, advocat au parlem. de Paris. A Genève, de la société Caldorienne [1] ; 1610 pet. in-8° de 336 pages, avec une épître dédicatoire à messire Henry duc de Rohan, datée de Paris 10 nov. 1609. — Traduct. anglaise, imp. à Oxford, 1619, in-4°. — Cet ouvrage est une comparaison de la sainte Cène avec la Messe; cette dernière cérémonie est décrite dans tous ses détails et analysée, ligne par ligne, d'une plume acérée. — L'auteur se résuma depuis sous ce titre : *Conférence de la Cène apostolique avec la messe romaine* (ou sur d'autres exemplaires : *La pasque de Charenton* et la cène apostolique conf. avec la messe romaine), par B. D. L. G. Paris, Louis de Vendosme et se vend, à Charenton ; 1639, pet. in-8°, 112 p.

II. *L'Unité catholique*; Saumur, 1610, in-8°; opuscule qui n'a été cité que par le bibliographe Watt.

III. *Droit des roys contre le card. Bellarmin et autres jésuites* (Frankenthal, 1611, in-8°; trad. en angl., Lond., 1612, in8°, et en latin, s. l., 1612, in-8°). supprimé par ordre de la Cour, sous le prétexte que Bédé y avait semé plusieurs maximes de sa religion. L'ouvrage est divisé en dix chapitres. Après avoir établi, surtout par des citations de l'Ecriture sainte, que le droit du prince est divin, Bedé examine en quoi ce droit consiste. Il prouve, par l'histoire sacrée comme par l'histoire profane, qu'avant la venue de J.-C., les prêtres étaient soumis aux princes, et que l'établissement du christianisme n'a apporté aucun changement dans les rapports du clergé avec la puissance temporelle. Des droits si bien établis ont été attaqués pour la première fois, selon lui, sous les rois de la troisième race, qui surent cependant défendre leur autorité contre les ponti-

[1] Imprimerie fondée par Pyramus de Candolle. Voy. l'article Candolle, ci-après.

fes romains. Passant ensuite à la puissance spirituelle, il recherche comment elle est de droit divin, et il affirme que ses prétentions ne s'appuient ni sur le droit divin ni sur le droit humain. Il reproche à Bellarmin et autres jésuites d'élever le pontife de Rome au-dessus de tout ce qui est appelé *Dieu* dans les choses spirituelles, et de même dans les choses temporelles si le Pape, comme le veut le cardinal, se mettait au-dessus des rois. Le dixième chapitre est tout entier consacré à prouver cette proposition : Une des plus pernicieuses hérésies est de mépriser son roi. C'est là le livre que le gouvernement de Louis XIII supprima, bien qu'il fût écrit avec autant de gravité et de retenue que d'érudition, mais parce qu'il déplaisait aux Jésuites.

IV. *Droit de l'église catholique* et de ses prêtres; Genève, 1613, in-8°.

V. *Discours d'Etat* sur la protection des alliez pendant la minorité du roi Louis XIII; in-4°.

VI. *Discours d'un fidèle sujet* sur la majorité des rois. Paris, 1614. in-8°.

VII. *Consultation de Me J. Bedé,.. sur la question : Si le Pape est supérieur du Roy* en ce qui est du temporel; Avec la réplique du peuple chrétien et royal contre le Dialogisme du cardinal Bellarmin fait pour le pape contre le roi. Sedan, 1613, in-8°; — autre édit. Sedan, impr. de J. Jannon, 1615, in-8° de 6 et 118 p. — Ce livre est dédié à MM. Arnault [1] et Dolé, conseillers du roi en son conseil d'Etat et intendants de ses finances, auxquels il dit : « Ce que je m'adresse a vous est que mes escripts sont au profit du Roy, auquel vostre fidélité est asseurée ; qu'ils sont pour la dignité de l'Église gallicane dont vous connaissez les prerogatives. Et prévoyant que le subject que je traicte seroit trouvé nouveau a ceux qui ignorent l'antiquité et seroit contredict par ceux qui sont mal affectionnez a l'Estat, j'ay eu recours a vostre bienveillance et a la solidité de vos jugemens, afin que vous ayant pour patrons comme ceux qui depuis vingt et quatre ans cognoissez ma dévotion au service du Roy, la calomnie ne puisse non plus prendre avantage sur ce que je propose, comme je suis asseuré qu'il ne sera point contredit par la Vérité.» Après cette préface, il entreprend la discussion des arguments présentés par Bellarmin en faveur du pouvoir des Papes et commence par celui-ci : « Les jésuites disent que comme Dieu, dès la création du monde, orna le Ciel de deux grands luminaires, assavoir le Soleil et la Lune, aussi establit il au firmament de l'Église deux dignitez, l'une Pontificale et l'autre Royale. Et de la concluent qu'il y a pareille différence entre ces deux puissances qu'elle est entre ces deux flambeaux célestes. Et depuis, les canonistes, commentant cette doctrine, ont supputé que le souverain Pontife est 7744 fois et demie plus grand que le Roy... » etc.

VIII. *La response au libelle publié par les Jésuites de Paris contre la dignité de la Saincte Escriture* (sous un tel titre : Instruction du procès de la R. P. R. par le r. p. Jean Gontery) par M. J. Bedé... Charenton, Melch. Mondière, 1618; pet. in-8° de 84 p., dédié à Mlle de la Trémouille. C'est une série de cinq dialogues où la matière est débattue entre trois personnages appelés le Canoniste, le Jésuite et l'Évangéliste.

IX. La même année, Bedé prit la défense des doctrines calvinistes sur la grâce dans l'opuscule intitulé : *Ceci est mon Corps;* Traicté auquel est déduicte l'histoire de l'Evangile avec ses sceaux sacrez. Sedan, J. Jannon, 1618; in-12 de IV et 86 p., dédié à Mlle Anne de Rohan.

X. De la liberté de l'Église gallicane, par M. J. Bedé... Saumur, Isaac Desbordes, 1646; 32 pag. pet. in-8°. — Bonne et rapide discussion qui commence ainsi : « L'histoire nous apprend que la Piété et la Justice ont de tout temps esté les colonnes de l'Estat de France, qui n'a mandié la direction de Rome ny pour l'une ny pour l'autre, et c'est ce qu'on appelle la liberté de l'Église gallicane de laquelle le Roy est le protecteur... Mais pour ce qu'il y a des ignorans et malicieux qui publient le contraire et se figurent a Rome un monarque spirituel et temporel qui puisse se rendre arbitre des differens d'État et de Religion, j'ay estimé nécessaire de

[1] Isaac Arnault, ci-dessus t. I, 358-59.

montrer en peu de paroles le contraire de telle imposture... afin de donner courage a ceux qui ont en main le gouvernement de l'Etat de ne laisser rien diminuer de la dignité du Roy pendant sa minorité. »

Jean Bedé mourut à Paris âgé de 85 ans et y fut inhumé au cimetière des SS. Pères le 25 juill. 1648. Il avait épousé Marie d'*Aillibousi* (Voy. t. I, 57) ou d'Ailleboust (on écrivait aussi *Dallibour*) fille d'un médecin du roi, qui lui donna un grand nombre d'enfants, notamment Élie né en 1599, David né en 1600, Alexandre né en 1610, avocat, mort en 1637; Henri né en 1618; Isaac dont on sait seulement qu'il était avocat au conseil privé, qu'il épousa, en 1629, Marie de *Piédefer* veuve de Pierre *de Loynes* sieur de Thury, et qu'il eut un fils, Jacques, avocat au parlement.

L'aîné, Élie Bedé sieur des Fougerais ou des Fougerets, préféra la carrière de son grand père maternel à celle de son père; il fut un médecin distingué et docteur régent, c'est-à-dire professeur, à la faculté de Paris. Avec un petit nombre de ses confrères, protestants comme lui, il soutenait la liberté religieuse dans le sein du corps médical officiel. Entre autres débats auxquels il prit part, les registres de la faculté mentionnent une délibération prise, à la date du 23 janv. 1645, contre les docteurs George *Arbault*, Jean *des Gorris*, François *Mandat*, Élie *Bedé* et Pierre *Guénault* qui se rebellaient contre l'ordre récemment donné aux étudiants de commencer leurs thèses par l'invocation : « Deo optimo maximo et *Virgini Deiparæ*... » Les médecins hérétiques firent appel au parlement contre cette mesure, bien vainement d'ailleurs. Elie Bedé avait épousé, avril 1627, Marie *Androuet* fille de l'architecte Jacques Androuet du Cerceau (Voy. I col. 252) dont il eut Élie, 1627; David, 1629; Anne, 1630; Charles, 1633; Louise, 1634; David, 1636; Jean, 1639; Henri, 1642, lequel eut l'honneur d'être tenu sur les fonts baptismaux par Henri *de La Tour*, vicomte de Turenne et Anne *de Coligny;* enfin Roc baptisé le 7 septemb. 1647.

Le frère puîné d'Élie, David Bedé sieur de Loiselière ou Loisilière, fut avocat au parlement de Paris. Il épousa, 1627, Marie fille de Hugues *Le Ber* procureur et de Élisabeth *Du Plessis* et il en eut Henri né le 16 déc. 1627; Olympe née en 1628, femme de Auguste *Hardy* écuyer sieur de La Fosse; Samuel sieur de Loiselière après son père, né en déc. 1629; Jean né en fév. 1633; Benjamin sieur de Longcourt, né en avril 1634, avocat au parlem. de Paris, marié, mars 1669, avec Catherine fille de Pierre *Combel* conseiller des finances et d'Anne *Bellettes*. David mourut en 1667 et sa femme, à l'âge de 67 ans, en 1675. Les enfants qu'ils avaient laissés furent la génération qui eut à subir les douleurs de la Révocation. Dès l'année 1679, on trouve à Londres Samuel Bedé de Loisilière, Benjamin Bedé de Longcourt et leur sœur Olympe, alors veuve (*Agnew* III, 159).

2. BEDÉ (Abel) de Loudun, après avoir étudié à Genève en 1588 et 1589, à Heidelberg en 1595, était ministre dans sa ville natale en 1601 [Haag II, 155]. La province d'Anjou le députa, cette même année, au synode national de Gergeau et à celui de La Rochelle en 1607. Une sentence du présidial de Chateaugontier, 2 mars 1665, interdit à Abel Bedé sieur des Aulnais, probablement fils ou petit fils du précédent, l'exercice du culte en son château (Tr. 328). — Sur les listes de l'assistance publique à Londres figurent en 1705 Jacques Bedée des Aunais, 37 ans, et Magdelaine de Bedé de Lestang, 40 ans, tous deux de Loudun: ils y sont inscrits encore en 1710.

3. BEDÉ (Olivier), quelquefois *Bidé*, seigneur d'Aganry, et son épouse Elisabeth *de Louvigny*, firent baptiser au temple de Charenton, avril 1630, leur fils Henri, et en juin 1633, leur fils Pierre qui fut présenté par Pierre *Talleman* seigneur de Boyneau et par Anne *Malard* veuve de *Menjot* procureur à la cour des comptes.

4. BEDÉ (René) originaire d'Anjou comme les précédents [Haag II, 154], avait étudié en Suisse et à Heidelberg, et sur des recommandations venues de Genève, il était fort désiré dès 1596,

pour « sa capacité et suffisance », par l'église de Nîmes. Il avait été également demandé en 1598 par celle de Blois. Nous ne savons cependant rien sur sa carrière. C'est probablement son fils qui, prénommé aussi René (Renatus Beda Andegavensis) vint faire ses études théologiques à Genève au mois de mai 1612 et fut nommé pasteur d'Issoudun en 1617. Il assista cette année même, en ladite qualité, au synode provincial d'Argenton. Dès lors les actes de ces vénérables assemblées [1] nous le montrent prenant régulièrement part à leurs travaux jusqu'en 1643. Il présida le synode qui s'assembla à Mer le 30 mai 1641. Isaac *Garnier*, ministre de Marchenoir, lui fut donné pour adjoint; Claude *Bernard*, de Châtillon-sur-Loing, remplit les fonctions de secrétaire. Samuel *Le Gendre*, sieur de La Cour, avocat au parlement de Paris, y assista comme commissaire du roi. Les actes de ce synode offrent du reste fort peu d'intérêt. La seule chose qui nous ait frappé, parce que le même fait se représente sans cesse, c'est l'*ingratitude* des églises envers les pasteurs. Soit plutôt par impuissance réelle, soit par un peu de mauvaise volonté, beaucoup de ministres ne pouvaient se faire payer leur modique traitement, et pour échapper à la misère, quelques-uns devaient exercer des professions peu compatibles avec la dignité de leur caractère. Les églises d'Orléans, Dangeau, Marchenoir, Mer, Corbigny, Bondaroi, Blois, Châtillon-sur-Loire, Châteaudun, Issoudun, La Charité, Sancerre et Sully y furent représentées par leurs pasteurs et par les anciens Paul *Thouvois*, Gédéon *de La Ferrière* sieur du Tertre, Pierre *de Benne* sieur de La Nauze, Timothée *Baignoux*, David *Legrain*, Lancelot *Du Plessis* et Jacques *Cottart*, Jacques *Elizant* sieur de La Courbe, Élie *Foubert*, Éléazar *Molard*, Jason *Perrot*, Daniel *Dargent*, Paul *Renouard* et Claude *Garnier*. Gien, Chastenoy et Bazoches n'envoyèrent que des anciens, savoir Nathanaël *Fretté*, Lazare *de Villeneuve* sieur de la Cour d'Outreville et Gilles *Couvret*. Brinon, Argenton ne députèrent que leurs pasteurs contrairement à la discipline. Gergeau, dont le siége pastoral était trop longtemps resté vide, avait alors pour pasteur François *de La Galère* qui assista au synode avec Daniel *Maupin*. La Celle députa *Durchin* son ministre et Châtillon-sur-Loing se fit représenter par son nouveau pasteur Philippe *d'Urzy* accompagné de deux anciens : Claude *Bernard* et Simon *Milhoneau* sieur des Baraudières.

5. Un autre Bedé fut pasteur d'Aubusson et assista comme tel aux synodes provinciaux du Berry, tenus à Sancerre le 28 août 1619 et à Gergeau le 26 juillet 1620.

BEDEY (Jacques) qu'on trouve aussi sous les formes *Bedès*, *Bedez* et *Bedet*, fut un ministre des Cévennes. Il exerça le saint ministère à S.-Jean-du-Gard, 1644-64; à S.-Laurent-le-M., 1664-65 et à Cros, 1665-78. On le trouve assistant à la plupart des synodes du Languedoc de 1666 à 1678 en qualité de pasteur de Cros. A l'époque de la Révocation il est compté parmi les fugitifs de Nîmes. Les registres de l'assistance publique à Lausanne mentionnent, 22 août 1690, la demoiselle veuve du ministre Bedet, réfugié mort à Lausanne, comme débitrice d'un petit legs de onze liv., provenant vraisemblablement de son mari défunt et qu' « on lui laisse à cause de sa pauvreté ». Une inscription ultérieure au registre des morts de la même ville porte : « La veuve de M. Bedé pasteur de Cros en Cévennes, inhumée le 26 janv. 1691.»

BEDEAU. Constantin *Bedeaux*, « fondeur, de la ville de Senlys, » fut reçu à Genève en qualité d'habitant, 1er juin 1556; puis il retourna dans sa ville natale et y trouva, en 1563, la condamnation aux galères [VIII, 143 b]. — Mathieu *Bedeau*, venu de Pons en Saintonge, recevait à Genève, 1705, trois écus pour continuer jusqu'en Hollande.

BEDEUIL, capitaine huguenot mort des blessures qu'il avait reçues au siége de Poitiers, 1569. Il était beau-fils de Beauvais-La-Nocle. — (Anne) mariée à Paris, 1702, à la chapelle de Hollande, avec Etienne *Perrinet*. — Une veuve

[1] Dont une copie assez complète se conserve à la Bibliot. nat. (mss S. Germ. fr. n° 944. 16; et du numérotage administratif n° 15829).

Bedeuil, d'Orbigny en Berry, chargée de deux enfants, reçoit à Genève, 1709, un secours de dix écus pour gagner Berlin.

BEDOIRE, riche bourgeois de Tours (Haag II, 155], auquel on doit plus particulièrement l'établissement d'une église réformée dans cette ville. En 1556, sur ses pressantes sollicitations, François *Chassebœuf* dit de *Beaupas,* commença à y prêcher le pur Évangile. Chassebœuf était un homme instruit et plein de zèle; mais il n'avait pas reçu l'imposition des mains. Cette circonstance détermina la plupart des fidèles de Tours à demander à Genève un ministre consacré. On leur envoya *Lancelot* et *Rouvière.* Il en résulta un schisme déplorable dans l'église naissante. *Lancelot,* vieillard d'humeur douce et paisible, quitta Tours et fut appelé à desservir l'église de Montoire. Chassebœuf s'était aussi retiré de son côté; mais l'opiniâtre Bedoire était allé lui-même chercher à Poitiers un autre prédicateur, nommé Jacques *Langlois;* et lorsque ce dernier se démit de ses fonctions, ne voulant pas les exercer contre le vœu de la majorité de l'église, il le suivit à Genève dans l'espoir de l'en ramener ou d'obtenir quelque autre pasteur. Son voyage fut inutile; cependant il n'en persista pas moins dans son opposition, quelques remontrances que pussent lui faire *Rouvière* et Charles *d'Albiac,* qui avait remplacé *Lancelot.* On ne nous apprend pas comment se terminèrent ces fâcheuses dissensions. Une famille protestante du nom de *Bédouard* (qui nous paraît être le même nom mieux écrit) existait en Saintonge au XVIIe siècle. Voyez [IX 7 a].

BEDON (Amé de) du pays de Gex, avocat, réfugié à Berlin avec sa femme et trois enfants, 1698.

BEDON, famille d'artisans de Bretagne, originaire de Vieillevigne et fermement attachée à la foi protestante, pour laquelle plusieurs de ses membres ont souffert. Pierre Bedon, condamné, ainsi que Jeanne Bedon, le 15 mai 1682, en dix livres d'amende au roi et dix livres d'amende à la paroisse de Blain, « pour être employées en ornements de la dite paroisse, » comme ayant tenu *cinq ans auparavant* des discours *méprisants et malhonnêtes* contre la religion romaine. Il abjura, ainsi que sa femme, le 13 nov. 1685. Mais l'abjuration n'avait guère été sincère, puisque de 1685 à 1690 Pierre Bedon, de Bretagne, fut condamné, mis à la chaîne et envoyé aux galères pour cause de religion [X, 407]. Isaïe Bedon, domestique de M. de La Barre, fils de Thomas Bedon et de Jeanne *Jaubert* de Mouchamps (Vendée) épousa Suzanne *Guillet,* le 15 nov. 1656. Ils eurent un fils, Henri, avec lequel ils abjurèrent le 25 nov. 1685. — (Charlotte), domestique de M. de Portebize, a abjuré le 8 décembre 1685. — (Jeanne), femme de René *Gris,* abjura, ainsi que son mari, 1685. — (René) et sa femme Elisabeth *Bretaudeau,* abjurent, lui le 19 oct., elle le 13 novembre 1685. — (Jean) et sa femme, de Nantes, 35 et 33 ans, avec deux enfants, figurent parmi les assistés de Londres, 1703 et 1706. — En 1715, Pierre Bedon, resté à Vieillevigne, est accusé par le curé de ce village de ne pas faire son devoir de catholique. — Une Elisabeth Bedon est encore assistée à Londres en 1721 et 1723. (Vaurigaud.)

BÉDORA, ministre à Bielle (Béarn), vers 1620-37. — Une dame Bédora incarcérée à la manufacture de Bordeaux; elle abjura en 1700. — (David), âgé de 62 ans, réfugié et assisté à Londres en 1702.

1. BEDOS, fief du Rouergue possédé en partie par une branche de la famille d'Albignac. [Haag II, 155]. = *Armes :* Écartelé au 1 et 4 d'azur à 3 pommes de pin d'or, au chef du même; aux 2 et 3 de gueules au lion d'or.

Antoine *d'Albignac* ou *Dalbignac,* seigneur de Carnac et co-seigneur de Bedos, épousa en 1555 Catherine, fille de Raimond *de Belcastel* et de Jeanne de Montvaillant. Nous avons lieu de croire que s'il ne professait point encore les doctrines de la Réforme, il ne tarda pas à les embrasser, à l'exemple de son beau-frère; dans tous les cas il mourut protestant (avant 1578). Il laissa quatre fils : Pierre, François, Jean, Abraham. On ne sait rien des trois derniers. Pierre épousa, 5 octob. 1594, Jeanne, dame en partie d'Arre, fille de François *Bé-*

ranger de Caladon et de Jeanne de Montfaucon, du Vigan. De ce mariage naquirent quatre fils : 1° Charles qui porta les armes en 1627 contre le duc de Rohan ; le duc le força de lui rendre par capitulation le château de Pont ; 2° Jean, sieur de La Baume, qui épousa, en 1637, Flore *Des Claux*, et devint la souche d'un rameau éteint dernièrement en la personne du lieutenant-général Louis-Alexandre d'Albignac ; 3° Fulcrand, sieur de Madières, qui se maria, en 1666, avec Isabeau *de Ginestous ;* 4° François, qui servait, en 1635, avec le grade de capitaine. Charles, l'adversaire de Rohan, épousa dlle Françoise *Darnal* qui le rendit père de Jean baron d'Arre, marié le 28 sept. 1672 avec dlle Violande *de Mandagout* fille de Pierre. Ce fut le ministre de Mandagout, Simon *Pascal,* qui bénit le mariage. Jean Dalbignac et Violande sa femme avaient eu déjà deux enfants baptisés à Mandagout lorsqu'ils abjurèrent entre les mains de l'évêque de Lavaur dans la chapelle des trésoriers de France à Montpellier. A la suite de quoi, signification fut faite, 16 déc. 1680, par le syndic du clergé du diocèse de Nîmes à François *Dubruc,* ministre d'Aulas, et aux anciens du dit lieu, de la dite abjuration et de leur obligation d'élever les enfants dans la R. C. A. et R. Les descendants de la famille Dalbignac, qui habitent toujours le château de Mandagout, sont restés catholiques. (Teissier).

2. BEDOS de Roqueirols, Languedoc [Haag II, 156]. = *Armes :* de gueules à trois croissants d'argent, surmonté de trois étoiles de même, à l'orle de huit coquilles d'argent.

François de Bedos, sieur de Roqueirols, fils de Pierre Bedos et de Claude Lestrade, capitaine huguenot. On lit dans le Journal de Faurin (ci-dess. I, 921, lig. 10 en rem.) : « Le dimanche 28 août (1569), la compagnie du capitaine Bedos sortit de Castres, et ayant joint le baron de *Fougères* [*Faugères*], qui avoit été dans le parti protestant et l'avoit abandonné, et vouloit y rentrer, allèrent avec lui contre les royalistes, qui assiégeoient son château, et les ayant attaqués le mercredi 31 août, les battirent, leur tuèrent 250 hommes et amenèrent beaucoup de chevaux. » Cette affaire fut des plus chaudes.

Le sieur de Roqueirols testa le 27 septembre 1574. De son mariage avec Péronne *de Laverne* naquirent deux fils, qui reçurent les noms d'Antoine et de Gabriel. Ce dernier épousa Marguerite *de Graves,* qui lui donna trois fils : Hector, Étienne et Michel. Hector, seigneur de Ceilles, prit pour femme, en 1636, Madelaine *de Lausières,* qui le rendit père de Charles Bedos.

3. BEDOS, autre famille du Languedoc. = *Armes :* D'or, au chien de sable rongeant un os de même ; au chef enté d'azur, chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles de même.

I. Michel Bedos était receveur particulier du diocèse de Lavaur (1596) avant d'être homme d'armes de la compagnie du connétable de Montmorency (1601). En cette qualité, ou comme lieutenant puis capitaine, il servit pendant quarante ans et se retira à Puylaurens où il mourut le 16 octobre 1649. Des lettres de Louis XIII lui avaient accordé la noblesse en 1615. Il n'eut pas d'enfant de sa première femme Anne, fille de François *d'Yeard* et de Suzanne de *Gineste,* et se remaria, 9 déc. 1603, avec Isabeau d'*Imbert* qui lui donna : 1° Gaillard, qui suit ; 2° Philippe, sieur de Fonbas, ancien de l'église de Puylaurens, député à divers synodes, mort en Angleterre vers 1689 et qui n'eut point d'enfants de ses deux femmes : Marguerite de *Séforis* et Barbely de *Guy,* veuve de Jean *Fargues ;* 3° Louis, sieur de Fontorbe, qui épousa Delphine de *Fargues ;* 4° Anne, mariée, le 3 juillet 1653, avec Pierre *De Jean,* sieur de La Trappe ; 5° Marc-Antoine, sieur de Lembarrat.

II. Gaillard de Bedos, écuyer, seigneur de Mirabel, capitaine sous le maréchal de La Mothe, fut obligé de quitter le service, en 1642, à cause des maladies qu'il avait contractées pendant la guerre de Roussillon. Il fut plusieurs fois consul de Puylaurens, épousa Anne de Portes le 31 octobre 1651 et testa le 23 janvier 1685. Ses enfants furent : 1° Philippe, qui suit ; 2° François (branche B) ; 3° Louis, dont nous parlerons plus

loin (br. C) ; 4° Marguerite, mariée, le 10 janvier 1696, avec Louis de *Rotolp*, sieur de La Maurinié.

III. Philippe, sieur de Mirabel, ne s'expatria point à la révocation de l'édit de Nantes, mais resta attaché à la religion de ses pères, subit plusieurs condamnations à ce sujet (voy. Béguy) et mourut à Puylaurens, 31 mai 1736, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Comme protestant, il fut inhumé de nuit dans son jardin. Sa femme, Anne *de Faujeaux*, lui donna : 1° Philippe II, sgr. de Mirabel ; 2° Suzanne, mariée en 1726 avec Philippe de *Gineste-Castelet;* 3° Anne; 4° Marie.

IV (branche B). François, second fils de Gaillard, eut :

V. André, sieur de Saint-Sernin de Montlong, qui fut père de :

VI. Jean-Gaston, sieur de Campan, marié avec Mlle *de Poyen* de laquelle il eut : 1° Henri-Dominique-André, chevalier de Campan, officier au régiment de Touraine, converti au catholicisme ; 2° Jean-Philippe sieur de Campan, Saint-Sernin etc., dont la femme, Marie-Anne-Victoire de *Vialatte-Pémille*, n'eut que des filles : 1° Élisabeth-Sophie-Jeanne-Fanny ; 2° Lucie-Alexandrine-Dominique ; 3° Justine-Eulalie-Jacqueline-Antoinette.

VII (branche C). Louis de Bedos, sieur de Mirabel, troisième fils de Gaillard, réfugié en Allemagne vers 1686, se maria en 1713 avec une jeune fille de quinze ans, née à Berlin, mais d'une famille originaire du Languedoc : son père, appelé *Louche*, était de Gallargues, et sa mère, *Rousset*, de Sommières. Louis de Mirabel cultiva les lettres sans beaucoup de succès, paraît-il. Bayle le maltraite au sujet de quelques vers imprimés à la fin de la *Vie de Saint-Évremond*, dans une édition des œuvres de ce littérateur, par Des Maiseaux (Lett. choisies, Rotterdam, 1714 ; p. 916). Il mourut en janvier 1728, laissant quatre filles en bas âge : 1° Philippine-Louise, née le 24 juillet 1714 ; 2° M.-Henriette qui épousa *M. Durant*, pasteur de la ville de Brandebourg; 3° Marguerite ; 4° Marthe, mariée en 1742 avec *de Baudan*, brigadier et conseiller d'État en Prusse. L'aînée de ces enfants écrivait à son oncle Philippe, le 28 février 1728 : « ...Notre cher père avoit tant de piété et il nous a si ardemment recommandées à Dieu que je suis persuadée qu'il prendra un soin particulier de nous ; comme, de notre côté, nous ferons tous nos efforts pour ne nous rendre pas indignes de sa protection... » Nous regrettons de ne pouvoir donner ici des fragments plus nombreux de la correspondance des demoiselles de Bedos et de celle de leurs tuteurs, de *Beaumont* et *Durant* père, le directeur de la Maison des orphelins français de Berlin (Pradel).

Cette ample généalogie pourrait être encore étendue, car elle ne désigne pas quelles furent les trois dlles de Bedos, de Puylaurens, qui déjà âgées, eurent à subir les persécutions du juge de cette ville, 1698, parce qu'elles ne voulaient pas aller à la messe (M 673), et ne fait pas mention de Jeanne-Élisabeth-Delphine de Bedos de Campan ni d'Anne-Marie, sa sœur, enfermées comme protestantes, en 1760, aux Ursulines de Toulouse (E 3251).

4. BEDOS (Jean), « natif de Somières au païs de Languedoc, » fut reçu habitant de Genève en octobre 1559. — Louis Bedos, bourgeois de Saint-Hippolyte, dont on avait rasé la maison parce que le culte avait été célébré dans son jardin, était fugitif en 1683 (*Bull.* XIX, 314). — Un groupe du même nom se trouve aussi à Uzès. Jean Bedos, d'Uzès, figure en tête de la liste suivante, que nous trouvons dans les papiers d'un pasteur du désert. Elle servira à fixer les noms peu connus de quelques-uns de ces hommes de foi qui risquaient chaque jour les galères pour contribuer au rétablissement de leur culte.

« Anciens de l'église d'Uzès (en 1762) :

MM. *Bedos*, trente-six ans en charge ; *Broche* fils aîné, établi par feu M. *Claris*; *Julien* père, en charge depuis plus de vingt ans; *Puel*, fils et petit-fils d'ancien. Diacres de la dite église: *Clauzel*, fils d'un des premiers anciens établis dans la province après la révocation de l'édit de Nantes; Jean *Espérandieu*; *Londés*; D. *Griolet*, *Caboux*, *Cavalier*, tous en charge depuis un temps considérable. »

Julien fils a été omis parce qu'il

était en campagne. Ceux des annexes de l'église d'Uzès sont au nombre de huit, parmi lesquels il y en a qui sont de la première installation depuis l'époque de la Révocation.

Vers 1730, notre Jean Bedos d'Uzès épousa Marguerite *Clauzel* et en eut plusieurs enfants, entr'autres : César, père de M. *Bedos*, colonel en retraite, à Vauvert (Gard), et Anne, fiancée, le 21 juin 1761, avec le pasteur Jean *Pradel*, l'ami et l'émule de Paul *Rabaut*, qui bénit lui-même ce mariage le 5 juillet suivant.

BEFFROY (Jean), serrurier à Paris, rue de la Mortellerie, dont l'histoire est racontée au long dans le martyrologe de J. Crespin. Sa maison ayant été forcée par le peuple parce qu'on l'entendait travailler un jour de fête catholique, il fut maltraité et mené aux prisons du Châtelet, où ayant maintenu ouvertement sa foi chrétienne il fut brûlé vif en place de Grève. C'était vers le milieu du XVIe siècle : on n'a pas la date précise.

BEFLY (Elisabeth), veuve d'un marchand de l'île de Rhé, réfugiée à Londres et assistée, avec ses deux enfants, dont l'un infirme, 1706.

BÉGAS (de), seigneurs des Aires et de Chalette, 1685; famille de Vassy (*Bull.* XXI, 510).

BEGAUD, famille de La Rochelle. = *Armes* : d'argent à la cigogne de sable becquetant un serpent de sinople.

On trouve dans les registres de l'église réformée de La Rochelle l'indication d'un grand nombre de mariages et de baptêmes concernant cette famille. Balthazar Begaud, qui épousa, 25 mai 1567, Marie *Lhermite*. — Pierre Begaud, marié avec Françoise *Joubert*; leur fils Jacques, baptisé le 8 août 1575. — Pierre Begaud épouse, 14 nov. 1588, Jehanne *Torterue*. — François Begaud épouse Cécile *Béliard*, d'où : Joël, baptisé le 25 juillet 1574; Gédouin, baptisé le 8 février 1581; Samuel, baptisé le 7 fév. 1587. — Jehan Begaud, époux de Marie *Selle*, 1567, et en secondes noces de Judith *Hernaut*, 26 août 1592; nombreux enfants. — Isaac Begaud et Sara *Biband* ont un fils, Jacques, baptisé 7 fév. 1643. — Tous ces renseignements, extraits des registres de l'église réformée de la Rochelle ne nous ont pas permis de rattacher à cette famille un personnage de quelque notoriété qui doit cependant lui appartenir, savoir : Gilles Begaud, seigneur de la Begaudière, ancien de l'église réformée de Saint-Fulgent en 1614, de celle de Montagu en 1617 et 1621, trois fois député aux synodes nationaux. (Richemond).

BEGE (Pierre), « minuisier de Gerbez ville en Lorrainne, » reçu habitant de Genève, septembre 1551. — Bèges ou Begès, capitaine Saintongeois, en 1568 [II, 214 b]. — Christiana Bege, naturalisée anglaise, 1696.

BEGNIERS (Pierre), prédicant en Poitou, condamné, en 1715, aux galères perpétuelles, réussit à fuir en Angleterre [VIII, 410] et *Bull.* IV, 229. — Ismaël *Begné* ou *Beigné* et sa famille, assistés à Londres, 1703-10.

Begnipont, voy. Beauvau, col. 162.

BÉGOULE, capitaine huguenot en Auvergne, vers 1580-90 [IV 335]. — Jean *Bégoulle*, fugitif de Bordeaux, v. 1766.

BEHR (Georges-Henri), médecin fort estimé, du XVIIIe siècle [Haag II, 157], né à Strasbourg le 16 octobre 1708, mort le 9 mai 1761. Son père, *Georges-Adam Schmidt* dit Behr, exerçait la chirurgie, art pour lequel le jeune Behr montra de bonne heure un goût décidé. Après d'excellentes études faites sous la direction de *Scheid, Salzmann, Bœkler, Le Maire, Werkmeister* et *Vogel*, qui professaient à l'université de Strasbourg, il entra comme chirurgien dans un régiment suisse au service de France; mais désireux d'étendre ses connaissances et de se perfectionner dans la pratique, il renonça à cette place au bout d'un an, et se rendit en Allemagne afin d'étudier sur les lieux mêmes les propriétés des eaux minérales les plus renommées; puis à Leyde, où il suivit pendant sept mois les cours d'Albinus et de Boërhaave. Il revint par Hambourg dans sa ville natale où il prit, en 1730, le grade de licencié. Peu de temps après, retournant en Allemagne, il visita les principales villes et les plus célèbres universités, en commençant par celle de Tubingue. De retour à

Strasbourg, il se fit recevoir au doctorat et se mit à pratiquer la médecine. En 1734, il fut appelé aux fonctions de médecin de l'hôpital militaire. En 1738, le prince Joseph de Hohenlohe le nomma son médecin et lui conféra le titre de conseiller. La même année, l'académie des Curieux de la nature l'admit dans son sein sous le nom de Glaucias II. En 1743, la Société allemande, qui venait de se fonder à Strasbourg, le choisit pour son président. En 1751, Behr entra comme assesseur au Petit Conseil et fut élevé aux fonctions de juge de police. L'apoplexie l'enleva subitement en 1761, à l'âge de 53 ans.

Indépendamment de quelques pièces de vers de circonstance, de quelques romans et d'un assez grand nombre de dissertations sur des cures remarquables ou des faits pathologiques curieux, insérées dans les *Acta Acad. Cæsar. Curios.* (tomes IV, V et VI) et dans le *Commerc. lit. Norib.* (années 1733 et 1734), Behr est auteur ou éditeur d'une trentaine d'ouvrages de médecine en latin et en allemand dont MM. Haag ont scrupuleusement donné la liste entière.

BEGON (Jacques), greffier des capitouls de Toulouse, 1561 (voy. Bellerue). —Thomas, son fils, reçu procureur de la chambre de l'édit à Castres, 29 mai 1595. — (Jean), de Lunel, étudiant en théologie à Genève, 1612; pasteur de Clermont de Lodève, 1617-33; puis de Saint-André (Hérault), jusqu'en 1648. —J. Begon, galérien, 1689. — Mme Bégon, mise à la Bastille en 1725, comme protestante soupçonnée de vouloir passer en Angleterre.

BÈGUE. Robertus *de Begua*, Massiliensis, étudiant à Genève, 1559.— « Robert Bègue, de Marseille, et Pierre Bègue, son neveu, du dit lieu, » reçus habitants de Genève, janvier 1586. — (Jean), de Nîmes, passementier, assisté à Genève, 1700; —(Jean) de Montélimart, *id.* 1703; — (Catherine et Jean), d'Orange, *id.* 1703; — (Marie) et sa cousine, de Valdrôme, « qui veulent travailler de passementerie, » *id.* 1710.

BÉGUÉ (Philippe de), ministre de Salies de Béarn, de 1611 à 1660; il fait un legs à son église, 1659. — (Théophile), ministre à Salies, assiste au contrat de mariage de Jean de Capdeville, ministre de Sauveterre, 1636. — (Jacob de) fait un don à l'église de Sauveterre, 1674. (Arch. B.-Pyr. et Tr 239.)

BEGUEREL (Jacques), « cordonnier, natif de Fontenelle en Caux, en Normandie, » reçu habitant de Genève, octobre 1559.

BÉGUET, ancien de Ste-Marguerite (Vivarais), 1657.

BÉGUIN (Claude), cordonnier, réfugié en Suisse, 1575 [VII, 51 a]. —(Pierre), ministre à Villiers-le-Tourneur en Champagne, jusqu'en 1678. Il se retira alors en Hollande. Appelé par l'église wallonne de Bois-le-Duc en qualité de deuxième pasteur, sa vocation fut approuvée par le synode tenu à Flessingue en septembre. Mais il ne remplit pas longtemps sa charge, car il mourut en juin 1680. — Thomas *Beguyn*, « piqueur, natif de Rouen,» habit. de Genève, 1556.

BEGUY (Blaise), consul de Puylaurens, 1579. Jacques, son fils, notaire. Pierre, fils de Jacques, avocat; consul en 1665 à vingt-cinq ans, mort en 1675. Jacques, frère du précédent, avocat, collecteur des deniers royaux, longtemps ancien de l'église de Puylaurens; il abjura lors de la Révocation, mais des lèvres; un document contemporain le prouve dans le passage très naïf que voici (tiré du livre-de-raison d'Abraham *Pons*) : « Le mardi 11 mars 1698, M. de Mailly, évêque de Lavaur, envoya 28 ou 30 soldats de la garde bourgeoise, commandés par M. La Coste capitaine et M. Bissol, lieutenant, pour faire payer les amendes à ceux qui n'avoient pas envoyé leurs enfants à la messe. Chaque dimanche et feste, on en fesoit 20 livres à ceux qui n'envoyoient point leurs enfants à la messe. M. *Bedos* devoit trois amendes, qui estoient 60 liv.; tous les soldats allèrent en garnison chez lui par ordre de M. Besse, juge et maire; mais le sieur *Bedos* compta incontinent l'argent. M. *Pérols* compta aussi la mesme somme, le petit *Estaunier* aussi, le sieur *Estaunier* de Porte-Neuve aussi, M. *Latour* aussi, enfin beaucoup d'autres personnes. Mademoiselle *La Roquette* (Dupuy) les logea

tous, ces soldats, qui lui firent un très grand désordre : on lui vendit beaucoup de meubles, l'estain et beaucoup de cuivre. M. *Béguy* souffrit beaucoup, car les soldats lui firent aussi grand dommage, et on vendit jusques à la farine, ce qui étoit une chose de pitié. En plusieurs endroits ils firent un grand bruit, coupèrent beaucoup de meubles et pillèrent les maisons. Mlle *Malabiou*, de Saint-Germain, avoit deux soldats que M. Fériols, capitaine de la garde bourgeoise de Soual, fit déloger. » (Pradel).

Clément *Beguys*, natif d'Angers, habit. de Genève, nov. 1559.

BÉHAGUE (Jacob), d'une famille noble des Pays-Bas, chercha un refuge en France à la suite du prince d'Orange, en 1568 ; mais au lieu de rejoindre l'armée protestante, il s'arrêta à Werchot dans le Boulonnais. Comme il ne tarda pas à y être inquiété à cause de sa religion, malgré les soins qu'il prenait pour dissimuler sa croyance, il jugea prudent de s'aller établir dans la ville-basse de Calais, avec sa jeune femme qui le rendit bientôt après père d'un fils. S'il faut en croire le Dict. de la noblesse, il fit, par excès de précaution, baptiser son enfant dans l'église catholique et le curé changea par inadvertance en Marin le nom de Martin qu'il voulait lui donner. Quoi qu'il en soit de cette histoire, Béhague quitta Calais pour Guines où les Réformés avaient un temple, et par le zèle qu'il montra dès lors pour la religion protestante, il sut faire oublier ce qu'il y avait eu d'équivoque dans sa conduite. Son fils, qui vécut jusqu'en 1651, eut de sa femme Madelaine *Gaignon* deux enfants Pierre et Michel qui, laissés orphelins en bas âge, furent confiés à des mains étrangères et élevés dans la religion romaine. Jacob Béhague avait une sœur, nommée Judith, qui épousa le sieur de Wonner, lieutenant-colonel d'un régiment suisse, et qui, à la mort de son mari, se retira également en France. [Haag.]

BEHOURD (Marguerin), natif de Houdetot en Caux, reçu habitant de Genève, juin 1559. — Jeanne *Behours*, de Paris, assistée à Londres, 1705-10.

BÉJARRY, famille poitevine, de petite mais très-ancienne noblesse [Haag VI, 331]. = *Armes :* De sable à trois fasces d'argent.

René Béjarry, sieur de La Louherie, laissa du mariage qu'il avait contracté, en 1541, avec Marguerite Du Beugnon, deux fils nommés Jacques et Jean, dit Bras-de-fer. Ce dernier fut un des meilleurs capitaines huguenots du Poitou, mais il ternit sa réputation militaire par des actes de cruauté. Il était de très-haute taille, mais plutôt homme d'exécution que de conseil. On le connaît dans l'histoire des guerres de religion sous le nom de *La Roche-Louherie* ou *La Roche-Louverie*. Né en 1544, il prit les armes dès l'âge de dix-huit ans et se fit bientôt remarquer par son courage. *La Noue* le prit en affection et en fit un de ses lieutenants. Ayant perdu la main gauche dans une escarmouche contre les moines de Trizay-sur-le-Lay, il s'en fit faire une de fer, à l'exemple de son général, et reçut le même surnom que lui. Selon une note que M. Benjamin Fillon a bien voulu nous communiquer, il assista à la prise des Sables-d'Olonne et à la bataille de Sainte-Gemme, où il commanda un corps de cavalerie. D'Aubigné appelle, en effet, La Roche-Lourie le capitaine qui fut chargé de soutenir *Saint-Étienne ;* mais La Popelinière lui donne le nom de *La Roche-du-Gué*, en ajoutant qu'il fut tué dans la mêlée, circonstance qui ne peut s'appliquer à Jean de Béjarry, s'il est vrai, comme nous le lisons dans la note du savant M. Fillon, qu'il continua à servir encore quelque temps, jusqu'à ce qu'une grave blessure le forçât à quitter le service. Il serait mort sans enfants après 1583.

Son frère aîné Jacques, sieur de La Roche-Gueffier est moins connu. Il suivit aussi la carrière des armes et se signala au siége de Niort, en 1569, sous les ordres de *Puyviaut* [1]. Il épousa, vers ce temps, Renée *de Plouer* et mourut le 17 juin 1578, laissant un fils, nommé Samuel, sieur de La Roche-Gueffier, qui alla servir en Hollande, où il devint

[1] La même année, un capitaine *La Roche* défendit vaillamment Lassay contre Matignon : mais nous n'oserions affirmer qu'il soit identique avec Jacques de Bejarry, le nom de La Roche étant très-commun dans le Poitou et la Saintonge.

mestre-de-camp et gouverneur de Juliers, en 1640. Sa femme, Marguerite *de Pontlevoy*, fille de Jacques *de Pontlevoy*, baron du Petit-Château, et de Gabrielle *d'Escoubleau*, qu'il avait épousée en 1608, lui donna trois enfants : 1° Samuel, qui suit ; 2° Élisabeth mariée à Jacques *Foucher*, marquis de Circé, en 1637 ; — 3° Esther ; 4° Marguerite, femme d'Hector *Gentil*, sieur des Touches-de-Chavagne, et veuve en 1667.

Samuel de Béjarry, sieur de La Roche-Gueffier, de La Louherie et de La Grigonnière, prit pour femme, 6 avril 1642, Renée *Du Jau*, fille du Louis *Du Jau*, sieur de Montlieu, dont il eut : 1° Louis-Hozias, sieur de La Roche-Gueffier, marié, vers 1680, à Renée-Charlotte *Chastaignier de Cramahé* ; — 2° François-Louis, sieur de La Rocardière, lieutenant de cavalerie ; — 3° René-Henri, sieur de Sainte-Gemme ; — 4° Olivier ; — 5° Abimélech ; — 6° Gabriel-Richard ; — 7° Charles-Balda, sieur de La Grigonnière, qui essaya de sortir du royaume en 1687, mais échoua dans sa tentative (Voir Lièvre, *Protest. du Poitou*, t. III) ; — 8° Marie-Bénigne, femme de *Janvre*, sieur de La Touche-Bouchetière ; — 9° Élisabeth, morte en Hollande. Filleau, qui nous a fourni cette généalogie [1], ajoute que deux fils de Samuel de Béjarry furent tués au siége de Limerick, sous les drapeaux du roi Guillaume. On trouve, en effet, parmi les officiers qui suivirent Guillaume en Irlande, un capitaine *La Roche-Lahourie* qui périt, non pas à l'attaque de Limerick, mais au siége meurtrier d'Athlone, où d'autres réfugiés, comme les capitaines *Haut-Charmoy*, *La Roquière*, *Du Pré de Grassey* et *Monnier*, avec les lieutenants *Boisribeau*, *Madaillan* et *La Villedieu* trouvèrent aussi la mort.—M. Benj. Fillon croit que Samuel de Béjarry, père de ces braves officiers, abjura le protestantisme à l'époque de la Révocation. D'autre part un M. de Béjarrie, réfugié à Copenhague de 1685 à 1700, y devint traban [2] du roi.

[1] Qu'il faut augmenter encore de : 10° Céleste, mariée à Pierre-Louis *Green de St-Marsault*, sr de l'Herbaudière ; — 11° Alexandre, sr de La Roche et de Grigonnière (Richemond, d'ap. les reg. du temple de La Rochelle).

[2] Porte-bannière.

1. BEL, famille de Mazamet.—Thomas *de Bel*, licencié, à Puylaurens, 1566.—Le capitaine Bel tué devant Castres, 17 juil. 1574. « Il vint avec *Vignevieille* et *Angles*, suivi d'une soixantaine de cavaliers, battre la campagne aux environs de Castres occupé par une garnison catholique depuis la Saint-Barthélemy. Arrivés à la hauteur du village de Lagarrigue ils découvrirent sur le grand chemin de Causse une compagnie de soldats ennemis. Sans se donner le temps de les reconnaître ils coururent sus en criant : Charge! charge! Le capitaine catholique, Jany, masqua rapidement son infanterie derrière ses cavaliers et la découvrit dès que les protestants furent à une portée de mousquet. Au premier feu vingt-deux huguenots furent tués. Le reste se sauva à Mazamet, laissant Bel demi-mort entre les mains de ses ennemis qui l'achevèrent avant de rentrer à Castres. » (Mém. de *Gaches*, mss). — Daniel-Jacques Bel, collecteur des deniers royaux à Mazamet, 1660. — (Jean), procureur au siège de Puylaurens, consul de Mazamet en 1666, marié avec Élisabeth, fille de Daniel *de Mascarenc* sieur de La Barthe et de Marie *de Bardou*. Un de leurs fils nommé Daniel était étudiant à l'académie de Puylaurens en 1665. — (Louis), de Mazamet, condamné aux galères à 21 ans, 1745 ; libéré en 1753. (Pradel).

2. BEL (Moise), successivement pasteur de St. Marcel, de Mandagout, en 1620 ; de Chavagnac, 1626 ; de Quissac, 1629 ; de Monoblet, 1630-1644 (Greffe du trib. du Vigan). — (Isabeau, fille de David), de Livron en Dauphiné, réfugiée à Lausanne où elle meurt, 1692. — (Marie-Anne), enfermée à la Providence du faub. Saint-Marcel à Paris, 1733 (E 3419).

BELAIR (Marie de), veuve de Nicolas *de Rouin*, arrêtée à Guise voulant sortir du royaume, abjure ; 1686. — Jean *de Marbeuf*, sr de Belair [VI 24 a].

Belarcher (Pierre de), voy. Vassignac.

BÉLARD (...de), sieur de Bordes, v. 1580-1620. [IV 138 b]. — De Bélard, ministre de Pardies, assiste au synode de Béarn, 1676.

BELATEAU (Paul), « natifz de Pier-

refitte, dioc. de Paris en France, » reçu habitant de Genève, mai 1559.

BELAVAL (David) était chef, vers 1630, d'une famille de Puylaurens qui resta dans le pays et fidèle au protestantisme au sein de la persécution. On trouve dans les registres du Désert : Le 11 oct. 1744, mariage d'Antoine, fils de feu Barthélemy Belaval et de Marie *Rieusset*, avec Catherine fille d'Antoine *Brieux*, chirurgien et de Delphine *Morel*, union bénie par le ministre *Viala*; — 27 fév. 1750 baptême d'Anne, fille des précédents; — 27 avril 1771 mariage de Delphine Belaval, autre fille, avec Paul *Mellier*. (Pradel).

BELAVÈNE est auteur, selon la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, d'une *Explication de l'Apocalypse*, imp. à Leyde, in-8° [Haag II, 158].

BELCASTEL, maison du Languedoc vivement dévouée à la Réforme dès le milieu du XVIe siècle [Haag II, 158]. = *Armes* : écartelé aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent surmontée de trois donjons crénelés, ajourés et maçonnés de sable (Belcastel); — aux 2 et 3 de gueules à 3 lances d'or posées en pal, la pointe en haut (Montvaillant).

Jean de Belcastel, seigneur de Montvaillant et de Castanet, fils de Raymond de Belcastel et de Jeanne de Montvaillant. Il fut des premiers, parmi les gentilshommes du Languedoc, à embrasser la Réforme. En 1562, il prit les armes et combattit sous les ordres de *Beaudiné*. Le premier moment d'effervescence passé, il paraît avoir renoncé à l'espoir de faire triompher son parti par la force; au moins on ne le voit-on plus figurer sur la scène de nos guerres civiles jusqu'en 1573 qu'il conduisit du secours à *Gremian*, assiégé dans Sommières. Au mois de décembre de la même année, il assista à l'assemblée de Milhau qui le chargea, ainsi que *Yolet*, *L'Hospital* conseiller au parlement de Toulouse, *Clausonne* conseiller au présidial de Nismes, et *Philippi* procureur-général à la cour des aides de Montpellier, de discuter avec Damville, *Crussol* duc d'Uzès, et les commissaires royaux, les bases d'un traité de paix. L'année suivante, lorsque les protestants s'unirent aux catholiques politiques, Belcastel fut nommé assistant de Damville. Cinq ans plus tard, en 1579, il fut appelé à présider, avec Nicolas *de Calvière* sieur de Saint-Cosme, l'assemblée que les Réformés tinrent, le 22 nov., à Anduze, pour « empescher les desseins des perturbateurs de leur repos et s'établir en une ferme paix. » Après avoir promis par serment de vivre et mourir dans la profession de la religion réformée, les députés des églises déclarèrent qu'ils tenaient pour roi légitime Henri III, et jurèrent de vivre sous son obéissance « suivant les lois et statuts du royaume; » mais en même temps ils nommèrent protecteur Henri de Bourbon, et sous lui, Henri de Condé. Tous, gentilshommes, bourgeois et ministres, s'engagèrent à sacrifier leurs biens et leurs vies à repousser toute injuste violence, à se secourir mutuellement, à punir comme déserteurs de la bonne cause et apostats ceux qui se montreraient « lâches à satisfaire à ces promesses, » à poursuivre « comme brigands et perturbateurs du repos public » ceux qui, sous prétexte de religion, troubleraient la paix par des entreprises particulières. Pour entrer dans cette sainte union, les églises devaient renoncer à toute alliance particulière et s'engager à soumettre leurs différends au jugement des autres églises. L'assemblée ne négligea pas de prendre des mesures pour la conservation des places de sûreté, cette juste préoccupation des Huguenots depuis la Saint-Barthélemy. Elle ordonna que les garnisons recevraient leur solde sur les deniers royaux, qu'elle permit de saisir, le cas échéant. Elle défendit de payer une surtaxe établie sur le sel, d'empêcher la libre circulation des vins, de se soumettre à la juridiction des tribunaux catholiques. Enfin elle institua deux comités permanents de six membres chacun, l'un composé de *Saint-Cosme*, *Du Pont*, Jacques *Daviil* docteur en droit, Jean *Peyrol* ministre de Montpellier, Nicolas *Aymès*, Jean *Mounier* ministre de Marvejols, pour veiller à l'entretien des garnisons et tenir la correspondance générale; l'autre, dont furent élus membres *Châtillon*, *Lecques*, *Porcayres*, *Varchirolles* ou *Vacheirolles*, *Boisseson* et *Saint-*

Césaire, chargé de s'opposer aux entreprises des catholiques et aux contraventions de la part des protestants (mss. Bib. nat., *Brienne* n° 215).

Belcastel avait épousé, le 4 janv. 1553, Jeanne *de Belcastel de Pradelles*, dont il eut une fille, nommée Marguerite et un fils, Pierre de Belcastel de Montvaillant, seigneur de Pradelles. Celui-ci prit pour femme Louise *de Vabres*, qui lui donna plusieurs enfants. Nous en connaissons trois : Claude, mariée à Paul *de Vignolles*; Marie, unie en 1646 à Henri *Tremolet-Bucelli*, seigneur de Mourmoirac, et Daniel, seigneur Du Mazel, qui épousa, le 10 avril 1638, Marie *Lignière*, fille apparemment de *Lignière*, député à l'assemblée de La Rochelle en 1620, pour la province du Haut-Languedoc.

Les Jugements de la Noblesse du Languedoc gardent un silence absolu sur ses descendants. L'auteur des notes ajoutées aux Pièces fugitives d'Aubaïs ignorait jusqu'à leurs noms [1]. Il se contente de nous apprendre qu'un Pierre de *Belcastel*, qui s'illustra comme général en Angleterre et en Hollande, était issu de cette famille.

Sorti de France à la révocation de l'édit de Nantes, ce Pierre mit son épée au service de Guillaume d'Orange. Il commandait un régiment au siége de Limerick, 1690, où il fut blessé (*Agnew* II, 186, 235). En 1703, il habitait La Haye et avait le grade de brigadier. Selon Court, il passait généralement pour un officier de mérite, unissant une sévère probité à beaucoup de prudence et de bravoure. Ce furent ces qualités qui fixèrent sur lui le choix des puissances alliées lorsqu'elles se décidèrent enfin à secourir les Camisards. Nommé major-général dans une conférence qui se tint à La Haye, le 28 avril 1704, chez le général Marlborough, Belcastel reçut ordre de lever un corps de cinq mille hommes qui devait se jeter dans les Cévennes; mais la soumission de *Cavalier* fit avorter ce projet au moment même où l'on travaillait à le mettre à exécution.

Belcastel ne renonça pas néanmoins à l'espoir de voir ses coreligionnaires délivrés d'une odieuse oppression et la religion réformée rétablie en France. Tout en continuant ses pressantes sollicitations auprès des gouvernements d'Angleterre et des Provinces-Unies, il fit partir pour le Languedoc un de ses officiers, nommé *Vilas*, en le chargeant d'y organiser un soulèvement à la tête duquel il comptait conquérir la liberté de conscience. Ce Vilas, fils d'un médecin de Saint-Hippolyte, avait servi en Angleterre comme cornette du régiment de *Galloway*. C'était un jeune homme de bonne mine, qui ne manquait ni d'éducation ni d'esprit, d'ailleurs plein de zèle et de courage. Il arriva heureusement dans les Cévennes, où il se mit en relation avec *Ravanel* et *Catinat*. Un conciliabule eut lieu, en 1705, dans la maison de *Boaton*, et le plan d'une insurrection générale fut dressé; mais la trahison le fit échouer. Un des conspirateurs, *Jean-Louis* surnommé le *Génevois*, ayant été découvert à Montpellier, eut la lâcheté, pour sauver sa vie, de vendre ses frères. Ce fut sur ses indications et guidé par lui que Barnier, lieutenant de prevôt, réussit à arrêter à Nismes, le 19 avril, *Vilas*, *Jonquet* et *Ravanel*. Ce dernier fut condamné à être brûlé vif; les deux autres, par faveur spéciale, à être roués. Il va sans dire, qu'avant tout autre supplice, les trois malheureux furent appliqués à la question, qu'ils souffrirent, selon l'heureuse expression de Brueys, « en forcenés » c'est-à-dire sans qu'on pût leur arracher un seul mot. Tous trois moururent en héros, le 23 avril 1705, mais « sans aucun sentiment de religion (catholique, c'est l'historien du Fanatisme qui parle), quelques efforts que fissent les ecclésiastiques qui les exhortaient à se convertir et à se repentir de leurs crimes. »

Belcastel, après la mort tragique de son émissaire, renonça sans doute à ses projets ; au moins disparaît-il de la scène jusqu'en 1710, époque où nous le retrouvons en Espagne à la tête des troupes hollandaises. Il se signala à la bataille de Saragosse, qui coûta au roi

[1] Il y en avait un cependant à qui appartenait une certaine notoriété : ce Prémillac de Belcastel, qui était page de la princesse de Condé lorsque le prince fut empoisonné (1588), et qui prit la fuite aussitôt. Citons aussi un gentilhomme nommé de Lyon de Belcastel, qui avait encore le droit d'exercice à Civrac en 1682 (Tt 287).

catholique cinq mille morts, quatre mille prisonniers et seize pièces de canon. Ce fut sur ses instances, jointes à celles du général anglais Stanhope, que Charles III se décida à marcher sur Madrid abandonné par le petit-fils de Louis XIV le 9 sept., pour la seconde fois; les alliés l'évacuèrent à leur tour, le 18 nov., au milieu des transports d'allégresse de toute la population. Quelques jours après, 10 déc., se livra la célèbre bataille de Villaviciosa. Belcastel y fut tué. Sa femme habitait Genève avec ses quatre filles depuis plusieurs années, pensionnée par la Bourse française de cette ville.

En quittant la France, Belcastel y avait laissé deux sœurs non moins zélées que lui pour la religion protestante. Avides de saisir les rares occasions qui s'offraient d'entendre la Parole de Dieu, elles assistaient, au mois d'avril 1686, à une assemblée du désert dans les environs de Saint-Germain-de-Calberte, lorsqu'une troupe de dragons, paraissant tout à coup, fondit sur ce peuple désarmé. L'une d'elles fut blessée de deux coups de sabre : toutes deux furent faites prisonnières et données en garde à Giberne, sieur de Valotte; elles abjurèrent et on leur rendit la liberté. C'est ce que l'on doit conclure d'une note d'Aubaïs, qui nous apprend qu'en 1718, deux demoiselles de Belcastel, parentes du général, vivaient à Mauguio ou Melguel près de Montpellier.

BELCHI, ministre prêchant à Limoges en 1559 [III, 49].

BELCIER (Antoine de), sieur de Labatut, vers 1590 [IX, 247 a].

BELEGOU (Aaron), de Bédarrieux, réfugié en Prusse, 1700.

Belesbat, voy. Hurault.

BELESTAT, seigneurie de Languedoc appartenant à une famille dont le nom patrimonial était *Caillou* [III, 95 a]. Un capitaine Belestat se distingua dans les guerres du midi sous les ordres de *Castelnaut de La Force*, de 1620 à 1628 [III 266 a; VII 150 a]. Après la révocation de l'édit de Nantes deux frères de Belestat se réfugièrent dans le Brandebourg, où l'un fut, 1729, capitaine de cavalerie; l'autre, un des grands mousquetaires de l'Electeur. — Il y avait aussi une seigneurie de Belestat dans la famille de *Las-Cases;* voy. ce nom.

BELEZ (Barthélemy), ministre de Calvisson, 1561 (*Bull.* XIX, 119).

BELFORT, capitaine huguenot souvent nommé dans les guerres de 1560 à 1562 [III 213, V 243 a, VIII 215 b]. — Paul *de Soubiran*, sr de Belfort, 1620-1670 [IX 294 a]. — Rose-Julienne *Belfort*, jeune fille de 17 ans, enfermée comme protestante aux Nouvelles-Catholiques de Rouen, en 1781 (Tr 302).

1. BELHOMME, un des fondateurs de la colonie française de Landsberg en Prusse [Haag II, 160]. Voici en quels termes l'origine de cet établissement est racontée dans les Mémoires mss. du conseiller privé *de Campagne* : « M. *Huot* m'a dit que M. le comte de Schwerin, qui avoit été en France en qualité d'ambassadeur de l'électeur, fit venir à ses frais quelques familles, sept ou huit, savoir : *Belhomme, Bridou, Fournol* etc., des passementiers, des cordonniers etc., pour les établir dans sa terre de Landsberg; mais qu'ils ne purent y rien faire, les habitans du lieu ne voulant pas seulement leur fournir les alimens pour leur argent : ils ne purent trouver la soie et autres choses nécessaires à leur profession, en sorte que M. de Schwerin leur donna la liberté d'aller où ils voudroient. » Parmi ces malheureux émigrants on cite, outre les trois mentionnés plus haut, *Prépetit, Le Tourneur, Croy, Gaillard, Kubettries,* Martin *Rogge, Antoine* depuis pharmacien à Berlin, une demoiselle *Saint-Jean* et Rachel *Canet* veuve de Toussaint *Berchet (Béchet?)* ancien juge à Sedan. Après deux années d'efforts infructueux et de souffrances, ils allèrent, 1672, s'établir à Berlin, où Belhomme, avec *Prépetit* et *Lenoir*, fut nommé ancien de l'église française, en 1674. Ce ne fut cependant que quelques années plus tard, en 1682, lorsque la communauté se fut accrue, qu'*Abbadie* établit un consistoire régulier composé, outre les deux pasteurs, d'anciens et de diacres au nombre desquels se trouvaient *Du Bellay d'Anché, Le Chenevix de Béville, Fournol* et *Belhomme.*

2. Jacques Belhomme, avocat à Baugé, fut mis en jugement pour cause de

religion avec sa femme, Jeanne *Chalopin*, veuve de Jacques *Le Roger*, et la nièce de cette dame, nommée *Baurilton*. Transférés à Paris, ils furent rendus à la liberté, après plusieurs mois de détention, 1686. C'est à la même famille probablement qu'appartenait Louise Belhomme, « d'Anjou, infirme de la vue, » assistée à Londres, 1703-10.

3. Les registres de Charenton constataient, au mois de janvier 1668, le mariage de Pierre Belhomme peintre, fils de Pierre ouvrier en soie et de Mathurine *Gourmond*, avec Elisabeth Richard, veuve de Louis d'*Olive* chirurgien militaire.

BÉLIARD. — 1. Petrus Beliardus Pratalgidensis (de Pragelas), inscrit comme étudiant à Genève en 1606.

2. Ce nom était aussi celui d'une famille d'orfèvres parisiens. Suzanne Béliard, environ 1610 à 1660, était femme de J. *Prondre*, joaillier du duc d'Orléans. Au mois de janvier 1600, figure comme parrain sur les registres de Charenton : « *Belial*, orfèvre » (*Bull.* XXI, 222). Deux sœurs, Jeanne et Louise, presque septuagénaires et nommées dans les documents anglais : « *Beliard, Beliart* ou *Bel-* » *liart*, de Paris, filles d'orfèvre, » sont inscrites à Londres sur les listes de l'assistance publique de 1703 à 1708. La plus jeune mourut cette année à l'âge de 70 ans ; l'autre, qui survécut, en avait 74.

1. BELIER (Ch.), de Tournay, échappé des massacres de la Saint-Barthélemy, se réfugia en Allemagne. En 1592 il fit construire à Heidelberg une maison qui est restée une des curiosités de la ville. C'est un édifice couvert de ces sculptures bizarres, badines ou sérieuses, dont s'égayait l'art populaire du XVIe siècle. Sur sa façade, la maison porte cette sentence protestante : « Si Jehovah non ædificet domum, frustra laborant ædificantes eam. » (Oberkamp. A.)

2. « Abraam Belier de Troye en Champaigne, espinglier, » reçu habitant de Genève, nov. 1572. — (Jeanne) de Combovin (Drôme), malade et assistée à Lausanne, 1689.

BELIN (Nicolas), avocat à Beaune, 1562 [VII, 201 b]. — (Nicolas), ministre à Parthenay, 1616-1637. — (Jacques), blessé à Vassy. — Plusieurs familles de ce nom à La Rochelle, d'artisans et de petits marchands d'abord, qui s'enrichirent et s'élevèrent dans le cours du XVIIe siècle et abjurèrent, pour la plupart, à la Révocation. Nous pouvons citer Claude Belin, cordonnier, 1575 [VII, 51 a] et d'après les registres du temple de La Rochelle ; François en 1565; Toussaint, Allart, Léonard et Pierre, puis Marcel, tous publiquement « reçus dans l'église de Dieu » en 1579, 84, 89 et 91. — (Tobie), de l'Arbre en Dauphiné, avec sa femme et cinq enfants, assistés à Genève, 1698-1703. (Jean-Baptiste) et un autre, avec femme et enfants, de Jumeau-en-Bourg près Dijon, *id.* 1703-1710. — François Belin, Sara sa femme et deux enfants, fugitifs de Pamprou (en Poitou), assistés à Londres, 1703-1706. — (François), ministre de Saint-Maixent, réfugié en Hollande, 1688. — Voyez Elie Richard et Faudoas.

BELISSUN (Jean), « de Chasselay en Dauphiné, espinglier » reçu habitant de Genève, janvier 1573. — Jean *Belisson*, assisté à Genève, 1690. — Honoré *Belissin*, de Grasse, en Provence, *id.* 1710.

BELLAMY ou Belamy, famille française établie à Morges (Vaud), dès 1561. — (Jean-François), pasteur de l'église de la Patente à Londres, 1754.

BELLANGER, Belanger, Bellenger. Siméon Belanger, praticien [1] à Paris, reçu habitant de Genève, avril 1574. — Philippe, fils de Philippe Bellanger, sr de La Douardière, et de dlle Jahel *de Tourotte*, premier enfant baptisé, 11 fév. 1613, dans le temple de Vitry-le-François (*Bull.* XI, 151). — Elisabeth, fille de Simon Bellanger sieur du Plessis, 1639 [VI, 55]. — « Je vous envoye l'ordre du Roi pour faire mettre à la Bastille Bellanger, de la R. P. R., au sujet de laquelle vous m'avez envoyé un mémoire. » (Seignelay à La Reynie, 14 avril 1685; Ravaisson, et Arch. E 3371). — (Pierre), de Dieppe, ses filles lui sont enlevées et mises de force au couvent, 1687 (M. 673). — Deux Bellenger, l'un tapissier, l'autre crespinier, réfugiés à Copenhague, 1685. — Magdelaine Bélanger, du Dauphiné, ré-

[1] Homme entendu en affaires de jurisprudence ou de médecine.

fugiée à Berlin, 1698. — Samuel Bellanger, de Blois, est envoyé par ses parents à 14 ans en Hollande; il y entre au service militaire : fait prisonnier par les français, il est reconnu protestant et condamné aux galères; mais il obtient sa grâce en abjurant, 1704, et revient dans sa ville natale, où il s'établit comme orfèvre. C'est certainement un autre groupe de la même famille à qui s'appliquent les renseignements suivants, donnés par les listes de l'assistance publique de Londres. En 1703 on y trouve « Susanne Bellanger et ses deux enfants; » de 1705 à 1710 : Pierre Bellanger, orfèvre de Blois, avec Susanne, sa femme et deux enfants. — (Guillaume), marié avec Elisabeth *Temps*, par le ministère d'un pasteur, est sommé, en 1743, de faire réhabiliter son mariage en le faisant bénir par un curé ou bien de se séparer de sa femme. Il répondit qu'il ne ferait ni l'un ni l'autre, son intention étant de demeurer protestant. Ordre à l'intendant de Paris de les mettre en prison jusqu'à ce qu'ils ayent obéi. L'ordre ne fut point exécuté, étant survenue la mort de la femme (E 3578). — Bellanger pasteur du Désert, prêchant la parole de Dieu en Brie et en Thiérache, 1774-1779.

BELLARCE (L. A.), nom que nous soupçonnons devoir être lu : Ludovicus Augustus de Bella Arce. Ce serait un voile transparent sous lequel se serait dissimulé un de ces Beaufort réfugiés en Hollande, et qui ne pouvait pas traduire son nom par de Bello Forte, contre sens ridicule (col. 17-21). Peut-être aussi voulut-il se dissimuler pour traiter la matière délicate dont il s'occupa dans un volume par lequel il s'est fait connaître et qui porte pour titre : *Tractatus de concordia christiana*, in quo agitur : 1° de causis discordiarum inter christianos regnantium, 2° de malis inde obortis, 3° de rationibus impellentibus christianos ad citam concordiam, de mediis illius tam acquirendæ quam conservandæ. Authore L. A. Bellarce. Lugduni Batav. 1663; 24 et 324 p. in-12. Joli volume elzévirien, écrit en latin plein d'élégance et qui naquit vraisemblablement de l'impression douloureuse causée aux esprits sages par l'âpreté des revendications dogmatiques dont le synode de Dordrecht (1618) fut le principal organe. L'auteur blâme ces trop savantes querelles et recommande par dessus tout la paix chrétienne; mais il se donne garde de procéder directement et de prendre ses contemporains à partie. Il examine avec un soin méthodique d'où provient le malheureux état qu'il condamne et qui naît selon lui de de trois sources :

1. Ex parte Diaboli :	Malitia, odium, invidia, furor, rabies.
2. Ex parte hominum :	*Zelus* indiscretus, vitiosus, falsus. Φιλαυτία, superbia, odium, invidia. *Præsumptio* juncta arrogantiæ, temeritati, obstinationi etc. *Contestationes* vanæ, subtiles, curiosæ, factiosæ. *Negligentia* studii S. Scripturæ.
3. Ex parte S. Scripturæ :	*Sublimitas.*
Per accidens ejus :	*Obscuritas.*

Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer ses définitions, il ne s'aventure pas dans les actualités et les seuls adversaires qu'il aille provoquer sont ceux qui jadis avaient figuré dans les querelles des ariens, des manichéens, des gnostiques et autres combats éteints.

BELLAY, famille de Blois, dont les membres étaient pour la plupart adonnés à la profession médicale [Haag II, 161]. — Charlemagne et Jacques Bellay, chirurgiens du roi portés sur les états de la maison de Louis XIII, 1611. Jacques et son fils Charlemagne, admis à sa survivance, portés en la même qualité sur le dit état, 1631-41; tous deux médecins du duc d'Orléans, 1637-41. Jacques (peut-être n'est-ce plus le même que le dernier), était aussi conseiller et médecin ordinaire du roi, premier médecin de Mlle de Montpensier, et sieur du Guay. En 1661, 1662, 1666, il remplit l'office de commissaire royal pour recevoir les plaintes des protestants de la généralité d'Orléans, et il assista en la même qualité au synode qui se tint à Mer, avril 1671. Ce fut un des médecins les plus habiles et des hommes les plus

agréables de son temps. Le marquis de Sourches, qui fait de lui cet éloge, ajoute qu'il n'avait d'autre défaut que celui d'être huguenot. Nous le lui pardonnerons volontiers. Il mourut le 16 juillet 1685. L'année suivante, une partie de sa famille accepta la conversion forcée, l'autre s'enfuit. Son fils Henry, médecin à Blois, passa en Hollande avec ses sœurs Marie et Anne, tandis que ses frères Abel, chirurgien à Blois, Charlemagne, Pierre et leurs autres sœurs Françoise et Catherine abjurèrent. Les biens des trois émigrés furent adjugés administrativement à ceux qui s'étaient soumis. Du reste, ce résultat, des plus fréquents, accuse moins des divergences dans l'esprit des familles persécutées que des arrangements nécessités par la dureté des circonstances pour éviter la ruine entière. Le chirurgien Abel Bellay était signalé à Blois, en 1700, comme « mauvais catholique » [VI, 518 b].

BELLE, famille parisienne, XVIIe siècle. (Guillaume), orfèvre, et Marguerite *Garnot* sa femme, 1631. — (Josias), horloger, et Madelaine *Millot*, sa femme, 1661. — (Marguerite), femme de Jean *Michelin*, professeur à l'académie de peinture, 1681.

BELLECOUR ou Bellecourt, pasteur exerçant à Castres en 1653. — « Le 22 (avril 1658), le nonce receut en l'église de St-Sulpice (à Paris) l'abjuration de l'hérésie que fit entre ses mains le sieur Bellecour, ministre et professeur du collége de Castres en Languedoc, avec toute sa famille, par les soins de l'evesque de Bayeux, etc. » (Gazette de France, 1658, p. 367).

1. BELLEFLEUR (Charles). Un maître-ès-arts du nom de Charles Bellefleur était à la tête des écoles municipales de Montauban pendant l'année scolaire 1549-1550, écoles qui préparaient leurs jeunes élèves à la maîtrise-ès-arts, et dans lesquelles se développèrent les premiers germes de la réforme dans cette ville. C'est de lui que naquit, selon toutes les vraisemblances, Charles de Bellefleur docteur en droit et avocat, dont un écrit contre la discipline des Églises réformées fut condamné d'abord en 1582 par le synode de la province de Haut-Languedoc et Haute-Guienne, et ensuite, sur son appel, par le synode national qui fut tenu l'année suivante, au mois de mai, à Vitré. Ce synode procéda en l'affaire avec cette droiture et cette modération qui furent toujours la règle de nos assemblées en des circonstances semblables. Il condamna l'écrit de Bellefleur contenant des opinions qui lui semblaient erronées; mais il ne crut pas devoir en frapper l'auteur avant de lui avoir fourni les moyens de se convaincre lui-même de ses erreurs. Dans cette intention il choisit parmi les réfutations des sentiments de Bellefleur qui lui avaient été présentées, celle qu'il jugea la plus propre à le convaincre, formulée par Michel Bérauld, et il remit au synode national suivant le soin de condamner la personne même de l'avocat montalbanais au cas où il persisterait dans ses opinions hostiles à la discipline des Églises de France (Aymon I, 71 et 172.) Comme il n'est plus question de cette affaire dans les synodes nationaux qui suivirent celui de Vitré, on peut croire que Bellefleur se rendit aux raisons que Michel Bérauld avait exposées dans sa réfutation. Cette réfutation ne paraît pas avoir jamais été publiée, pas plus que l'écrit de Bellefleur; mais ce dernier est en ms. à la Bibliothèque de Genève (Catal. Senebier n° 324).

Charles de Bellefleur avait épousé la fille d'un conseiller au présidial de Carcassonne, Jehan Duture (ou Du Turc?) Il paraît qu'il jouissait à Montauban d'une certaine considération et d'une certaine fortune [1]. On en peut juger par ses relations d'amitié avec les personnes les plus recommandables de Montauban à cette époque, relations qui nous font connaître plusieurs actes soit de l'état-civil soit des registres des notaires de la seconde moitié du seizième siècle. Quant à lui-même il est le seul de son nom dans les actes de l'état civil de Montauban. Il n'était pas de cette ville et son nom n'est pas d'origine méridionale.

2. Il est possible que Pierre de Bellefleur qui était exempt des gardes du roi de Navarre en 1597, écuyer de la

[1] Achat d'une vigne au terroir de Vignarnaud par honorable homme Me Charles de Bellefleur doct. en droit et avocat, 15 mai 1586 (Boignon notaire à Montauban, liasse 1, n° 181).

suite de M. de La Force[1] l'année suivante, et un peu plus tard auditeur à la chambre des comptes de Pau, fut son fils. Ce Pierre de Bellefleur avait épousé Marie fille de Robert de Wimes, qui fut principal du collége de Montauban pendant 30 ans. Il la laissa veuve en 1629, et elle épousa en secondes noces, trois ans plus tard, Michel Leclerc, avocat, fils de Pierre Leclerc, conseiller au sénéchal de Montauban et de Jeanne Laviale. (Nicolas).

3. Une singulière conformité de caractère entre l'esprit querelleur de celui qui suit et l'auteur du traité contre la Discipline des Églises condamné en 1582, nous ferait croire que les deux ne font qu'un seul et même personnage:

Bellefleur, précepteur des enfants de de Maffre *d'Aussillon*, sr de Sauveterre, fut poursuivi par le consistoire de Saint-Amans-la-Bastide pour s'être ingéré de prêcher dans le château de ce seigneur. Les anciens de l'église trouvaient « que c'estoit entrer par la fenes- « tre en la maison de Dieu... qu'il deb- « voit attendre que Dieu l'eust appelé, « etc. ». On lui reprochait aussi d'avoir blâmé la conduite du synode de Montauban dans l'affaire du pasteur espagnol *Olaxe*. « ... Il disoit tout haut que « tous ceux qui s'estoient trouvés en « ceste assemblée n'avoient servi qu'au » scandale; il croyoit qu'on l'eust faict « mourir, et disoit que c'estoit le plus « meschant tour qui fust jamais ouy...» Bellefleur fut condamné « à faire répa- « ration publique de ses fautes » le 3 oct. 1593. Il résista longtemps; et nous ne savons s'il finit par obéir aux ordres du consistoire. Peut-être s'en retourna-t-il à La Rochelle d'où il paraît avoir été originaire. C'est un bien curieux manuscrit (conservé au greffe de Castres) dans lequel on trouve ce débat. Il a pour titre : « Liure des affaires et arrests du consistoire de l'église de La Bastide-Sainct-Amans. » (Prudel.)

BELLEFONTAINE, capitaine huguenot qui s'était distingué dans les guerres du Béarn et que l'assemblée de Gergeau, en 1608, nomma gouverneur de Châtillon place de sûreté du parti [II, 122]. — Un de Bellefontaine, nouveau converti à Bayeux, 1688 (Mém. de Foucault). — Jean-Michel Dieu de Bellefontaine, né à Caen en 1759, fut durant une longue carrière, pasteur dans le canton de Neufchastel; mort en 1839.

BELLEFOREST (Guill. de), de Langon en Bordelais, désirant faire profession « conclud qu'il s'en yra à Montpellier pour se faire recepvoir en l'esglise et charge M. *Ferrier* de l'accompagner d'une lettre à MM. du Consistoire de Montpellier. Il obtint 30 sols pour assistance » en attendant. 11 juin 1603. (Reg. du consist. de Nîmes.)

BELLEGENT (Paul de) docteur en droit, né à Poitiers, était étudiant à Nîmes en 1602 (Reg. du consist). Les registres de Charenton constatent son mariage, novemb. 1635, avec Elisabeth *Mestivier*, veuve de Jean *Perdicat* procureur au siége royal de Chizé en Poitou. Bellegent ne nous est connu d'ailleurs que par une traduction qu'il a faite, intitulée : « *Annates des choses qui se sont passées en Angleterre et Irlande soubs le règne de* Elisabeth jusques à l'an de salut 1589 ; traduites en langue françoise par P. de Bellegent Poitevin, A. A. P. D. P. [avocat au parlement de Paris], du latin de Guillaume Camden, autheur. A Londres, R. Fiel, 1624 » (in-4° de 12 f. prélim. et 522 p.). Son épître dédicatoire, adressée au roi Jacques Ier, est empreinte de cette grandeur ampoulée qu'affectionnaient les écrivains de la première moitié du XVIIe siècle, et qui dénotait des esprits élevés. « En ces malheureux temps de n'aguère passez qui rendoient la France ma patrie le triste objet de la pitié et le pitoyable subjet de la tristesse des gens de bien, l'horreur et l'épouvantement d'un chacun, j'estoie un jour assiz sur les rivages des fleuves de Babilon, regardant avec les yeux mouillez le desplorable estat de l'Église Françoise... Et comme j'exprimoye par mes pleurs les douleurs de son affliction, mes yeux suivans les eslans de mon âme... découvrent le soleil de justice en un autre pays où paissent des troupeaux tranquilles; c'est l'Angleterre où règne un grand monarque après une princesse héroïque; il se rend en cette heureuse

[1] Il est souvent mentionné dans les Mémoires de la Force (Paris, 1843).

contrée et comme il songeait à en décrire l'histoire pour servir d'exemple et d'instruction à ses compatriotes, il trouve ce livre qu'il méditait exécuté déjà par un auteur anglais. — « V. Majesté, Sire, a desja veu une partie de cet œuvre que je prins hardiesse de luy présenter il y a quelque mois pour prendre de sa bouche, comme de mon oracle, l'ordre de ce que je debvoye faire ou ne faire point, je l'ay achepvé et mis soubs la presse depuis que V. M. l'a honoré de son approbation... Que puisse il rencontrer des esprits tranquilles, des volontés non prèoccupées, des cœurs purs et des affections sincères qui le puissent lire sans passion et en tirer le bien que j'ay eu intention de leur faire.»

Bellejon ou Bellejoie? (Paul de) avocat au parlement de Paris, mort en 1635 (cimet. des SS. Pères). Conf. les renseignem. fournis à l'art. Tournemine [IX 391 a].

BELLEMAIN. On trouve dans les actes des notaires de Genève, de 1575 à 1612, trois industriels de ce ce nom (Claude, George, Samuel) qualifiés maître taffetatier ou veloutier et faisant le commerce des étoffes particulièrement avec Lyon. Peut-être es-tce à la même famille qu'appartenait Jean Bellemain que l'on connaît pour avoir été le professeur de français du jeune roi Edouard VI (1547-53). Une société de bibliophiles anglais, le Roxburgh-Club, ayant publié pieusement (v. 1865) les écrits, c'est à dire les tâches d'écolier, que l'on a conservés de ce prince mort à seize ans, a cru y reconnaître en maint endroit la plume de son maître qu'on appelait sir John Belmaine. Il obtint de son roi divers présents (1550 et 1552), reçut des lettres de naturalisation en 1551 et fut nommé gentilhomme de la chambre. Parmi les mss du British Museum sont deux opuscules de Bellemain: une version française de la liturgie anglicane de 1552, dédiée au roi Edouard, et une traduction de l'épître de Basile le grand à saint Grégoire en tête de laquelle il a mis cette suscription : « A très noble et très illustre dame madame Elyzabeth, Jehan Bellemain désire paix et félicité perpétuelle. » Tout dans ces quelques écrits, y compris les bribes et corrections du maître de langue, est d'un bon style, très élevé et pénétré d'une piété austère. On a aussi du même auteur une belle lettre française (mssBib. de Genève), qu'il écrivit (de Greenwich 29 mai 1552) à Calvin et qui les montre liés tous deux d'une ancienne et familière amitié [1]. Il se plaint d'abord des interruptions que les évènements politiques apportent à leur correspondance; puis il fait part à Calvin du plaisir avec lequel le roi son maître lit les œuvres du Réformateur et lui envoie un petit écrit en français qu'Édouard lui même vient de composer contre le pape. Il s'agit du traité intitulé : *A l'encontre les abus du monde.* Édouard avait douze ans. Aussi Bellemain ajoute-t-il : « Ce ne sont que fleurs dont les fruits seront veus en leur saison. » Il commence sa lettre par ces mots : « A mon seigneur et très cher frère monsieur Calvin », et la termine par : « Vostre humble frère et entier amy ». Ce mot de *frère* nous autorise à croire que Bellemain était ministre.

Nichols, *Litterary remains* (Roxburgh Club) — G. Mason. *Bull.* XV 138. 203. — Baum-Cunitz-Reuss. *J. Calvini opera* XIV, 324.

BELLEMAN (Jean) réfugié de la Champagne avec sa famille, à Berlin, 1700. — (Jacques) *id.* (6 personnes) à Friederichshoff, puis à Grambzow, 1700. — La veuve de Jacob *Belmann*, gantier de Vitry, et 3 enfants, à Cologne, 1698. — Jacques Belleman, de Nîmes, jardinier, réfug. avec sa femme à Berlin, 1698. — Jacques *Belmant* de Nîmes, avec femme et enfant, *id.* à Bouchottz, 1698.

BELLERUE (Antoine de), pasteur de Toulouse, fut présenté aux capitouls par Barthélemy *Prévost*, procureur au parlement « au nom du consistoire de l'église réformée », dans la séance du lundi 16 mars 1562. Les documents sur l'introduction de la réforme dans la capitale du Languedoc sont tellement rares que nous nous faisons un devoir de fixer ici une petite note volante égarée dans les registres des délibérations municipales de cette époque : « Mons. « Bégon, je vous prie expedier au por- « teur faicte réception du sieur de Belle

[1] Il le charge aussi de ses amitiés pour Robert *Estienne* et Henry son fils.

« Rue. En payant. Vostre frère et ser-« viteur Prévost. » Arch. de la ville de Toulouse. (Pradel.)

BELET (Barthélemy) membre du consistoire de Nîmes, en 1561. — *Bellet*, cardeur, de Nîmes, malade et assisté de 6 sols par semaine à Lausanne, déc. 1688.

BELLET, officier d'infanterie au service d'Angleterre, 1692 (*Agnew* II, 151). — Thomas Bellet père, du Hâvre, 70 ans, et Judith sa femme, Thomas le fils, sa femme et 2 enfants, assistés à Londres, 1703-6. — (Jacques) de Harfleur, 60 ans, et sa femme, *id.* 1708-10. — (Nicolas) et sa famille (7 personnes), réfugiés en Prusse, 1700.

BELLETTE. Jean Bellette contrôleur provincial des guerres en Bresse, vers 1610 et Anne Bellettes, mariée en 1676 à Charenton, nièce de Jean *Bellettes* secrétaire du feu duc d'Orléans [VII 399 b; VIII 244].

BELLEVILLE (De Harpedanne de), maison du Poitou [Haag II, 161]. = *Armes :* Gironné de dix pièces, soit d'or et d'azur, soit de vair et de gueules, suivant les branches.

1. François de Belleville, gentilhomme poitevin, embrassa de bonne heure la Réforme, mais il ne tarda pas à en trahir la cause. Dès que la première guerre civile éclata, il se rangea sous les drapeaux de Condé, qui, au rapport de La Popelinière, l'employa souvent, à cause de sa réputation de vertu et d'éloquence. Si l'on en croit Varillas, c'est par son entremise qu'eut lieu la conférence de Talci entre l'armée protestante qui s'avançait victorieuse, juin 1562, et Catherine de Médicis [1]. « La régente, raconte cet historien, intéressée à empêcher les deux armées de combattre, gagna Belleville agent du prince, gentilhomme pourvu de toutes les qualités nécessaires à négocier, mais qui ne s'était engagé dans le parti calviniste qu'à dessein d'y faire sa fortune après l'avoir inutilement recherchée auprès des Catholiques. » Quoi qu'il en soit de cette accusation infamante, on sait que Condé donna étourdiment dans le piége qui lui était tendu par Catherine. Pour ce qui est de Belleville, sa trahison devint de plus en plus manifeste. L'historien que nous venons de citer, d'accord avec de Thou, rapporte qu'un synode de soixante ministres s'étant tenu à Saintes afin de ranimer l'ardeur de la noblesse calviniste, et ayant décidé que la guerre était légitime et nécessaire, « les plus savants calvinistes ne furent pas contents d'un décret si prompt et si général. Belleville, le plus docte du parti de ceux qui portaient les armes, en montra les nullités par un discours si judicieusement écrit que *La Rochefoucauld* ne tira pas l'avantage qu'il espérait d'un cas de conscience si favorablement répondu ; et l'éloquence du ministre *Léopard* ne réussit pas mieux à persuader au seigneur de *Jarnac*, quoique zélé calviniste en tout le reste, qu'il y avait sûreté de conscience à croire ce qui venait d'être prononcé solennellement dans le temple de Saintes. » L'injustice de la cause protestante, telle fut, en effet, la raison que Belleville mit en avant pour justifier son apostasie. « Belleville et *Saincte-Foy*, lit-on dans d'Aubigné, furent les premiers qui apprirent à leurs compagnons à s'excuser sur l'injustice du parti. » Sa défection lui valut le surnom méprisant de Guillebedouin ou Quillebedoin, qui signifie déserteur dans le patois poitevin [1].

2. Autant la conduite de François de Belleville fut empreinte de lâcheté et d'égoïsme, autant celle de son frère Jules de Belleville, connu dans l'histoire sous le nom de Languilier (qu'on écrivait aussi *Languillier*, *Languiller)* offre un noble exemple de constance et de désintéressement. En 1567, Languilier s'empressa de rejoindre *La Rochefoucauld* à Confolens à la tête d'un corps de cavalerie; mais malgré la rapidité de sa marche, il ne put assister à la bataille de Saint-Denis ; ce fut à Pont-sur-Yonne seulement qu'il rallia l'armée protestante, qui se portait alors à la rencontre des Allemands. En 1568, à la nouvelle de la fuite de Condé, il se hâta de reprendre les armes, et il es-

[1] C'est le même Talcy que nous avons cité t. I. col. 474.

[1] La première partie du mot seule est connue. « Guille, Gille, Guilhe ; fraus, mendacium, illusio » (*Cangii gloss.*)

corta ce prince depuis Vertueil jusqu'à la Rochelle. Il prit une part active à la troisième guerre de religion. Fait prisonnier à Jarnac en 1569, il ne tarda pas à recouvrer la liberté, et il continua à combattre dans la Saintonge sous les ordres de *La Noue* jusqu'à la conclusion de la paix. Selon d'Aubigné, il fut nommé, 17 juill. 1570, gouverneur de Fontenay. Il vivait paisible dans ses terres, lorsque la Saint-Barthélemy l'obligea à se retirer à La Rochelle pour mettre ses jours en sûreté. Charles IX lui ordonna d'en sortir, en le menaçant, en cas de désobéissance, de faire procéder contre lui comme criminel de lèse-majesté. Languilier lui répondit par une lettre, pleine d'une respectueuse fermeté, qui nous a été conservée par la Popelinière. Après avoir reproché au roi d'avoir violé les plus saintes promesses, il lui déclare qu'il aimerait mieux mourir de mille morts que de se soumettre jamais à la religion romaine, « Dieu lui ayant fait si grande miséricorde que de lui donner la vraye connoissance du but de son salut, » et il le supplie de ne point trouver étrange ni mauvais qu'il passe le reste de ses jours dans un lieu où la Parole de Dieu était purement annoncée. Ce zèle courageux, en présence de tant de défections honteuses, devait plaire aux intrépides Rochelois, qui, eux aussi, se préparaient à résister au bourreau de leurs frères. Languilier paraît avoir joui, en effet, auprès d'eux d'une haute considération. C'est lui qu'ils chargèrent, avec *Salbert* et *Bouchet*, d'écouter les propositions de Biron lorsqu'ils lui refusèrent l'entrée de leur ville. Plus tard, ils le nommèrent membre du conseil pour les affaires de la guerre. Peu de temps après, ils l'envoyèrent, avec Vincent *Mayreau* ou *Méreau*, solliciter les secours de la reine Elisabeth [1]. Les deux députés partirent le 27 janvier 1573, traversèrent, à la faveur de la nuit, la flotte ennemie, et arrivèrent heureusement en Angleterre; mais leur mission échoua. Trompée par les artificieux discours du maréchal de Retz, *exquisitorum verborum artificio*, comme dit de Thou, Élisabeth refusa toute assistance aux protestants de France; elle contraignit même *Montgommery* à quitter ses états avant que l'armement qu'il préparait fût achevé. Les députés rochelois durent se rembarquer sans rien obtenir, mais au moins avec l'espoir que la flotte de Montgommery suffirait à sauver la ville assiégée. Cet espoir fut encore déçu. Les dispositions prises par les catholiques rendaient l'entrée du port extrêmement périlleuse. En vain Languilier insista-t-il pour qu'on tentât d'y pénétrer de vive force, en vain proposa-t-il d'introduire lui-même dans la Rochelle un convoi de vivres et de munitions ; son avis ne put prévaloir, et Montgommery se dirigea vers Belle-Ile. Languilier retourna en Angleterre pour essayer encore une fois d'intéresser la reine au sort de ses coreligionnaires ; mais il ne fut pas plus heureux, et la Rochelle ne dut son salut qu'à l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Languilier, bien qu'il ait vécu au delà de 1577, puisqu'on trouve sa signature au bas du traité de Bergerac (mss Du Puy. vol. 428).

3. BELLEVILLE (Mme de) réfugiée à Copenhague, 1685.—Une autre dame de Belleville, dont le mari avait abjuré lors de la Révocation était encore prisonnière à Bordeaux en 1688; son nom était Marie *de La Guerrie* (Tr 287). — De Belleville, fugitif d'Alençon, après 1685 (Tr 270). — (Philippe de) comte de Caunac [IV 564 a]. — (André de) sr de S. Palais [VIII 331 b]. — (Jean *Rogier* sieur de) en Saintonge [VIII 469 b]. — Aimé Belleville, « faiseur de bas », assisté à Genève, 1690.

4. Belleville (Pierre Desguais ou d'Esgain, seigneur de) pendu en 1584 [Haag II, 163]; voy. au nom de famille.

BELLEVUE (Gabriel de) sr de Marchezalliers député aux synodes provinciaux de Jonzac, 1671, et de Barbezieux, 1682. — (M. de) protestant de Gap con-

[1] On a de lui (*Bul l.* III 145) une lettre à lord Burghley, 22 oct. 1572, implorant l'assistance de l'Angleterre pour les Français massacrés par leur « roytiran » Il se recommande personnellement auprès du ministre anglais de ce que sa famille était originaire d'Angleterre et y avait occupé d'honorables et grandes charges au service de la Couronne.

verti, 1658. — Autre, pasteur de Nieul en Saintonge ou Poitou.

BÉLIER (Pierre) « natifz de Cluryen près de la ville de Roman au pays de Daulphiné », reçu habitant de Genève, mai 1556. — (Honorat fils de Arnaud) de Marseille, drapier, *idem* août 1587. — (Abraham) « de Troye en Champaigne, espinglier », *id.* nov. 1572. = *Bellier* tué à la S. Barthélemy à Paris.

BELIN ou Bellin. « Guilleaume Belin, tailleur, natifz du pays de Nyvernoys », reçu habitant de Genève, août 1551. — Anthoine *de Bellin*, de Montauban en Quercy, *id.* octob. 1557. — François Belin natifz de Tours, *id.* mai 1559. — Guillaume Bellin couturier, de Nevers, *id.* septemb. 1559. — (Maistre Jehan), advocat en la ville de Beaune, réfugié au canton de Vaud, 1569.

BELINAUD de la Morinière (Pierre); Bretagne, 1638 [VI 226 a]. — Olympe *Bellineau* mariée à Jacques *du Tzéhant*, v. 1610 [IV 498 b]. — Bellineau, famille de cultivateurs de La Jarne en Saintonge.

BELLEMÈRE (David) de Limoges, libraire, se fait recevoir dans l'église de Nîmes en 1593.

BELLETON (André) massacré à Brignoles en Provence, 1562 (Crespin).

BELLIARD ou Béliard et Belliart. Plusieurs réfugiés de ce nom assistés à Londres, 1702-1708. — Jeanne Belliard femme de Pierre *Ricoteau*, teinturier à Bédarieux, abjure solennellement la religion romaine dans une déclaration motivée, signée d'elle et de *Gachon* pasteur, L. *Vors*, J. *Lire*, M. J. *Lapierre*, P. *Tongas*, *Douriech* et *Dumas*, anciens de l'église de Bédarieux, le 23 décemb. 1765 (*Bull.* XII 312).

BELLAMY (Jean-Franç.) pasteur de l'église française de la Patente à Londres, 1754. — Jacques *Belamy* « tissot en draps, natif de Ferrete, diocèse de Saux », reçu habitant de Genève, oct. 1557.

BELLIÈRE, capitaine, 1586 [VII 30 b]. — (Jeanne), du Dauphiné, morte à l'évêché, à Lausanne, 1689.

BELLIEUX, du Dauphiné, assisté à Genève, 1683.

BELLISSIÉ (Mlle) enfermée aux Dames de la foi de Sarlat, 1696 (Tr 242).

BELLOCQ (Jean-P. de) écuyer seigneur de Conflantin en Béarn, lieutenant au régiment de Navarre, réfugié à Berlin, 1698. Il entra dans les Grands-mousquetaires de l'Electeur.

BELLONNET (Auban) massacré à Forcalquier, 1562 (Crespin). — « Esprit *Belonet*, blanchier, natifz de la ville de Fortcalquier, dioc. de Cesteron en Provence », habitant de Genève, mai 1559.

BELLORY, médecin; ancien et secrétaire du consistoire à Bruniquel, 1674 (Tr 236). A la Révocation, il est mis au For-l'évêque à Paris, puis transféré, 1687, à l'abbaye de S. Pierre de Lagny; il y était encore en 1688 (E 3372-74). — (Marthe) probablement la femme du précédent, inscrite sur les listes d'assistés d'Angleterre en ces termes : « veuve de médecin, de Guyenne, « habitant en Irlande, 1705 ». — Rose *de Bellory*, veuve réfugiée en Irlande, mêmes listes, 1703. — (Marthe) veuve d'Etienne *Nazon*, condamnée à 2 ans de prison pour assemblée religieuse près de Milhau, 1713.

BELLOT ou Belot. « Jehan Belot natifz de Montreal lès Aucerre au ballivaige de l'Auxoys et duché de Bourgoigne « habit. de Genève, juill. 1549. — Anthoine Bellot, « de Caen en Normandie », *id.* mai 1559. — (Didier), « de Mirecourt en Lorraine, menuysier, s'accusant d'avoir été à la messe », *id.* mai 1573. — Philibert Belot, de Bussy (Bourgogne) laboureur, *id.* déc. 1585; Philibert Bellot de Bussy, assisté à à Genève, 1706. — (Toussaint) sieur du Léard, ancien de Baugé, délégué au synode de S. Maixent, 1609. — (David) pasteur de la Roche Chalais dès la fin du xvie siècle desservait encore cette église en 1637. La province de Saintonge l'envoya au synode nat. de Castres, 1626, avec Jean *Constans* pasteur de Pons, Jean *Berne* sr d'Angoulins, ancien de la Rochelle, et Elie *Merlat* avocat à Bordeaux, ancien de Mirambeau. — (Michel), de Saintes, probablement fils du précédent, étudiant à Genève (Michael Bellotus Xanto), 1626; pasteur de la Roche Chalais jusque vers 1671. — (Pierre), chapelier à Espagnac, admis dans l'église de Nîmes, 1679. — (Samuel), chapelier, refugié à

Manheim, 1700. — (Claude) de Paris, assisté à Genève, 1685. — (Jean) sieur de la Baume, (David) sieur de Calouville et autres Bellot, à Ste-Mère-Église en Normandie, 1674 (Tt 317). — Jacqueline *de Belot*, proche Bayeux, veuve, 35 ans, assistée à Londres, 1703-1706. — Marthe Bellot, 78 ans, expulsée et conduite en Hollande, 1688 (Tt 316). — (Susanne) enfermée aux nouv.-Catholiques de Blois, 1713. — Bellot, père et fils, de Conserans, condamnés ensemble aux galères, 1746. — (Marguerite) mise au couvent de N.-Dame de Saintes à la demande de l'évêque, 1747.

BELLUET (Pierre) « de Fontenay le Conte en Poictou, peletier », reçu habitant de Genève, mai 1559.

BELLUJON (Denis de), gentilhomme bourguignon, fils de Rostaing de Bellujon et de Louise de Pesquière [Haag II 163]. Au rapport d'un Armorial de Bourgogne (conservé parmi les mss. de la Bibl. de l'Arsenal, *Hist.* 748), Bellujon fut un grand fauteur du calvinisme, ainsi que son frère Jean, seigneur de Gissey. Leur attachement à la Réforme leur attira à l'un et à l'autre de grands malheurs : leur château fut saccagé, et ils ne durent leur salut qu'à la fuite. Ils se réfugièrent à Orange, d'où leur famille tirait son origine. Malgré sa religion, Denis de Bellujon fut pourvu d'une place de conseiller au parlement. Il est vrai, s'il faut en croire La Pise, qu'instruit par une terrible expérience, il prit soin de dissimuler ses opinions. « *Julien, Saunier, Bellujon* et *Pelet*, conseillers au parlement, bien qu'originaires du Comtat avoient jà gousté la réformation; mais, ajoute l'historien d'Orange, ils battoient encore à froid et à couvert. » Quoiqu'il en soit, Bellujon jouissait d'une grande considération. En 1560, ses concitoyens le députèrent avec *Saunier* auprès de La Motte-Gondrin, qui menaçait de tirer d'eux une vengeance exemplaire pour les secours qu'ils avaient accordés à *Montbrun*, et qui finit par s'apaiser moyennant un don de 2,000 écus. Trois ans plus tard, ils le choisirent avec le consul Louis *de Constance* pour aller porter à Damville leurs plaintes au sujet des ravages exercés sur leur territoire par les Avignonnais; mais le maréchal refusa de se mêler de choses qui s'étaient passées hors de son gouvernement. Nommé avocat-général quelques années après, Bellujon fut envoyé, avec Guillaume *Calvière*, au-devant du baron de La Garde pour le dissuader d'entrer dans Orange. Le baron ayant persisté dans la résolution d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, les Orangeois chargèrent Bellujon et Jean *de Lange* de porter leurs plaintes au roi de France; mais leurs remontrances furent vaines. L'occupation de la principauté par les catholiques força les réformés les plus marquants à fuir. Le traité de paix de Saint-Germain (août 1570) ayant stipulé (art. 30) la restitution d'Orange à ses maîtres légitimes, Damville se rendit dans cette ville, exhorta les habitants des deux religions à vivre en paix, et remit la principauté aux envoyés du prince; mais, obéissant peut-être à des instructions secrètes, il refusa de reconnaître le capitaine *Crest* pour gouverneur du château, sous le prétexte qu'il n'était pas de qualité requise pour garder une telle place. Néanmoins, rassurés par ses promesses de protection et espérant que l'édit serait loyalement exécuté, les protestants orangeois rentrèrent dans leurs demeures. Ils ne tardèrent pas à s'en repentir. Une sourde agitation régna bientôt parmi la population catholique. Prévoyant une catastrophe, Bellujon, qui remplissait alors les fonctions de receveur-général du prince d'Orange, se rendit avec *Julien*, sous l'escorte de quelques domestiques, chez *Prunier*, trésorier-général pour le roi en Dauphiné, afin d'aviser aux mesures à prendre. Ils y furent rejoints par *Ollier*, *Chanuel*, de *Georges*, de *Trescleux*, Pierre *de Lange* accompagné de son fils François, et quelques autres protestants qui, comme eux, pressentaient un orage. Ils délibéraient encore, lorsque la maison fut assaillie par les catholiques et la ville livrée au carnage (févr. 1571). Une des premières victimes fut le jeune *Chabert*, garçon de seize ans, tout récemment arrivé de Paris, où il faisait ses études. Il fut massacré entre les bras de sa mère, et à son sang se mêla bientôt celui de son oncle et de son

frère. Les meurtres et le pillage continuèrent toute la nuit. Au matin seulement, les consuls, qui semblent s'être rendus coupables d'une odieuse complicité, songèrent à interposer leur autorité; mais elle fut méprisée. Les séditieux exigèrent impérieusement que tous les protestants vidassent la ville. Était-ce un piége? Ce qui est certain, c'est qu'un accord fut à peine conclu aux conditions qu'ils imposaient, qu'il fut traitreusement violé. Bellujon, qui s'était courageusement défendu pendant toute la nuit, parvint à gagner secrètement le château, où il fut reçu, ainsi que *Julien*, le ministre son fils, le trésorier *Prunier*. Leurs amis moins heureux furent égorgés, à l'exception de trois, Louis *Corrège*, *Magnan* et le capitaine *Isnard*, qui réussirent à sauver leur vie en se laissant glisser au moyen de cordes du haut des murailles de la ville. Attaqué par une bande nombreuse de fanatiques, Jean *de Lange*, « homme de marque pour beaucoup de vertus qui le rendoient aimable et redoutable,» opposa une vaillante résistance, secondé par ses fils, par Pierre *Arnaud*, Guillaume *Reynard*, le capitaine *André* et Claude *Durand*. Désespérant de forcer sa maison, les assassins l'attirèrent dehors sous la promesse de le conduire en sûreté hors de la ville; mais à peine le tinrent-ils en leur pouvoir, qu'ils le percèrent de coups, ainsi que ses deux fils aînés; le plus jeune, nommé Louis, échappa comme par miracle. Pendant quinze jours, du 2 au 17 fév., les infortunés protestants d'Orange furent exposés au pillage, à la mort, aux tortures. Matthieu *Aymard*, Jean *Coq*, Jean *Coste*, Jean *Martin*, Pierre *Isnard* furent massacrés. François *Barry* docteur en droit, qu'on avait laissé pour mort sur la place, guérit de ses nombreuses blessures et fut, longtemps encore, un des membres les plus distingués du parlement d'Orange. *Batisse*, *Pays*, de *Ville*, *Simoni*, Laurent *Philippon* docteur en droit, Bernard *Guérin*, Guillaume *Corrège*, *Bonnet*, Pierre *Chiese* vieillard de soixante ans, tombèrent sous les coups des égorgeurs, à mesure qu'ils furent découverts. *Croissant*, chirurgien, fut tué après s'être courageusement défendu pendant vingt-quatre heures avec son ami *Thibaud*, qui parvint à s'échapper. *Baudard*, âgé de quatre-vingts ans, fut massacré sous les yeux de sa fille qui venait de donner l'argent exigé par les meurtriers pour laisser la vie à son père. Le chirurgien *Cassefière* fut livré par sa femme même aux assassins, dont l'un des chefs était son séducteur. A cette liste nous devons ajouter *Bauzille*, *Sauvian*, *Guillaumé*, *Bardel*, *Meyer*, *Dufour*, Jean *Jalet*, et enfin le maître d'école *Gardenqui*, dernière victime de cette sanglante hécatombe. Ceux qui échappèrent à la proscription se hâtèrent d'avertir le comte Ludovic de Nassau de ce qui s'était passé à Orange. Le prince se trouvait alors à La Rochelle avec *Jeanne d'Albret* et *Coligny*. Était-ce ainsi que les catholiques prétendaient exécuter le dernier traité de paix? Une lettre pleine de remontrances énergiques fut sur-le-champ envoyée au roi. La Saint-Barthélemy se préparait; il était urgent de dissiper les méfiances : ordre fut donné de remettre le prince d'Orange en pleine possession de sa principauté.

Bellujon survécut plusieurs années à ces événements; il ne mourut vraisemblablement que vers la fin du siècle. De son mariage avec Honorade *de Bestez* naquirent plusieurs enfants, dont trois seulement sont connus : Daniel, dont nous parlerons plus bas; Isabelle, mariée, le 38 mars 1621, à Denys II *de Brueys*, seigneur de Fontcouverte, et Honorée, épouse de Michel *Gillier*, sieur de Saint-Robert et conseiller au parlement de Grenoble. Un msc. de la Bibl. nationale *(Fonds S. Magloire*, 129) fait, avec beaucoup plus de vraisemblance, de cette dernière, non pas la fille, mais la petite fille de Denys de Bellujon.

2. Daniel de Bellujon s'attacha de bonne heure au service du roi de Navarre. Au rapport de l'Armorial de Bourgogne, il fut créé, en 1596, maître des requêtes, et l'année suivante, il remplit l'emploi d'intendant de l'armée. La Pise prétend au contraire qu'en 1597, il était déjà auprès de *Lesdiguières* en qualité de secrétaire. Il fut en effet, cette année même, envoyé par le chef protestant du Dauphiné à l'assemblée politi-

que de Saumur pour protester en son nom, qu'en toutes circonstances il emploierait ses armes et sa vie au service des églises, et pour l'exhorter à ne pas se relâcher de ses justes demandes (*Fonds de Brienne*, n° 221). En 1603, Bellujon fut député au synode national de Gap. En 1605, Lesdiguières qui mettait en lui une entière confiance, travailla à le faire élire député général par l'assemblée politique de Châtellerault; mais *Sully* fit échouer un projet que la Cour voyait avec déplaisir. Ce qui prouve d'ailleurs que Henri IV appréciait les talents diplomatiques de Bellujon, c'est que, vers le même temps, il le chargea de négocier avec *Blacons* la remise de la ville d'Orange.

Depuis cette époque, Bellujon se dévoua à la fortune de Lesdiguières, qui lui confia la garde de sa ville de Villemur et qui, en plusieurs circonstances, eut recours à son habileté, à son adresse, à sa prudence. En 1611, le maréchal l'envoya, comme son représentant, à l'assemblée politique de Saumur, en lui donnant vraisemblablement pour instructions de seconder les efforts du duc de *Bouillon*, qui voulait entraîner le parti réformé dans de nouvelles voies politiques. Ce qui est certain, c'est que Bellujon, pensionné par la Cour [VII 534 b], trempa dans les intrigues du duc et qu'il s'attira ainsi l'inimitié de *Rohan*, qui le fit exclure de l'assemblée. Les instances de *Bouillon*, jointes à celles de *Sully* lui-même, finirent cependant par obtenir la radiation de la censure prononcée contre lui. Dans la même assemblée, Bellujon eut à se défendre d'accusations portées contre lui par Pierre *Blanchard*, qui prenait la qualité de syndic des habitants réformés de Villemur. Les procès-verbaux mss. de cette assemblée se taisent sur la nature des actes qu'on lui reprochait; tout ce qu'il est permis de conclure du récit fort laconique qui est fait de toute cette affaire, c'est que Bellujon s'était adressé aux tribunaux pour demander réparation. Après d'infructueuses tentatives de réconciliation, l'assemblée invita les sieurs de *Lusignan*, *Villemade*, *Gardesi* et *Bançons* à passer par Villemur afin d'essayer une dernière fois de rétablir l'harmonie et la paix.

En 1614, *Lesdiguières* confia à Bellujon une mission d'un intérêt plus général. Par son ordre, ce dernier se rendit à Sedan auprès du prince de Condé pour l'engager à conclure la paix avec la reine. Il eut une grande part aux négociations relatives à cet objet, et l'on peut dire que le traité de Sainte-Menehould fut jusqu'à un certain point son ouvrage.

Peu de temps après, la guerre ayant éclaté entre la Savoie et l'Espagne, et *Lesdiguières* ayant été autorisé à secourir le duc Charles-Emmanuel, Bellujon fut dépêché auprès du général espagnol don Pedro de Tolède pour le sommer de faire connaître ses intentions au sujet du traité d'Asti. Les réponses évasives de don Pedro ayant convaincu le maréchal qu'il ne cherchait qu'à gagner du temps, la campagne s'ouvrit sur-le-champ. De rapides succès conduisirent bientôt les alliés aux portes du Milanais, et *Lesdiguières* s'empressa de faire partir Bellujon pour la Cour en le chargeant de représenter que jamais occasion plus favorable ne s'était offerte de conquérir cette province; mais, tout en le louant de son zèle, le ministère refusa de s'associer à ses projets.

Le gouvernement de Louis XIII avait, en effet, assez de difficultés à vaincre dans l'intérieur du royaume. La reine-mère conspirait sans relâche: les grands ne voulaient se plier sous aucune loi, et les protestants, las de voir leurs plaintes constamment repoussées, méditaient des projets de résistance. Ce fut dans ces circonstances alarmantes que l'assemblée politique de Loudun s'ouvrit, le 25 sept. 1619, malgré la défense formelle du roi. *Lesdiguières*, qui venait d'être créé duc, fit partir Bellujon et *Gillier* pour représenter aux députés les suites fatales que devait avoir leur désobéissance. Ces instances, jointes à la promesse confirmée par *Duplessis-Mornay* que les vœux seraient exaucés avant l'expiration de six mois, décidèrent l'assemblée à se séparer. De Loudun, Bellujon se rendit à Milhau, où malgré ses efforts secondés par ceux de *Des Hippolytes*, agent de

Châtillon, la guerre fut résolue; puis à Castres où, toujours dans la louable intention de travailler au rétablissement de la paix, il dressa les articles d'un traité qui fut proposé sans succès aux habitants de Montauban.

En 1624, *Lesdiguières* l'envoya en Hollande pour obtenir des États-Généraux le secours de leur flotte contre l'Espagne. La négociation réussit; mais la rivalité du vieux connétable et du duc de Savoie, jointe aux mouvements survenus dans l'intérieur de la France, fit abandonner l'expédition contre Gênes, à laquelle cette flotte devait participer.

A son retour, Bellujon fut de nouveau nommé député auprès des chefs protestants pour les engager à poser les armes. Ce fut la dernière mission qu'il eut à remplir. *Lesdiguières* étant mort, il renonça aux affaires publiques et se retira dans sa terre de Crépan en Bourgogne; c'est du moins ce que l'on peut conclure de la date de son testament dressé à Dijon le 5 déc. 1629. En récompense de ses services, il avait été nommé gentilhomme de la Chambre, 1611, et conseiller d'État, 1621.

Dans ses Mémoires, Rohan fait un portrait fâcheux de ce négociateur habile. Il le dépeint comme « un excellent calomniateur, sans foi et sans honneur, et dont l'esprit fin et souple s'employoit à ce qui lui étoit utile. » On ne doit pas oublier qu'ils suivaient deux partis contraires.

Bellujon eut de son mariage avec Anne Claudine *de Montléon*, fille de François *de Montléon*, gentilhomme de la Touraine, plusieurs enfants, dont l'un Paul, avocat au parlement de Paris, mourut jeune encore en 1635 *(Reg. de Charent.)*, et dont un autre, Daniel II de Bellujon, baron de Copet et de Villeneuve, terres suisses acquises par son père, capitaine de chevau-légers, puis colonel d'un régiment d'infanterie, épousa, en 1627, Louise *de Reffuge*, et abjura en 1685 (selon le mss. de l'Arsenal). L'Histoire de la Noblesse du Comtat Venaissin ne donne à ce dernier qu'une fille, Anne Claudine, dame d'Eschalot et de Lochère, mariée, le 21 sept. 1654, avec Daniel *de Châtenay*, seigneur de Lanty en Bourgogne, qui descendait, lui aussi, d'une famille protestante. L'Armorial de Bourgogne mentionne cependant un Daniel III de Bellujon, seigneur de Copet et de Villeneuve, qui ne peut être que son fils. Celui-ci, né en 1633, épousa Suzanne *de Girard-Bazoches* en 1659, et mourut sans enfants en 1669. Sa veuve se remaria avec le comte de *Blet*.

BELLINGUANT (Théodore de) protestant des environs de S. Brieuc dont les terres de Langarzeau, Pléhédel, Grandpré et Kerheve furent saisies après la révocation de l'édit de Nantes. Elles étaient possédées en 1728 par Mlle de Bellingant, habitant Paris et quelque fois Rennes, « bonne catholique et honneste demoiselle », disait le rapport de l'Intendant. (Vaurigaud)

BELLONCLE (Suzanne) femme de Daniel *Caron*, huguenot de Bolbec mis aux galères, fut admise dans l'église française de la cité de Londres, 5 mars 1687, en même temps que Jacques et Susanne *Bourdon*, Jean *Renaud*, Jacques *Salingue*, tous de Bolbec.

BELLUC (Jean et Pierre) anciens de Mauzac en 1675; — (Jean) consul en 1729 (Bull. IV 435, XIII 162).

BELLUTEAU (Anne) de La Rochelle, réfugiée et assistée à Londres avec ses deux filles, 1703.

DE BELLY (Jehan) fut un des fidèles compagnons de Farel, et un de ses ardents collaborateurs dans l'œuvre de la réformation du pays de Neuchâtel et de la seigneurie de Valangin. D'après les Annales de Boyve, le Chroniqueur de Vulliemin, p. 88, et la Corresp. des Réform. d'Herminjard, t. II, p, 472 n. 11, il était natif de Crest, en Dauphiné, (toutefois M. le past. E. Arnaud n'a retrouvé son nom nulle part dans les registres de Crest, aussi n'en fait-il pas mention dans son Hist. des protest. du Dauphiné). Voici en quels termes le Chroniqueur raconte les prémices de son travail au centre du Val-de-Ruz, dans la seigneurie de Valangin, en 1531 : « Farel ne retourna pas tout d'abord lui-même au Val-de-Ruz; mais il y envoya maître Jean de Bély, natif de Crest, en Dauphiné, qui vint à Fontaines, entra dans le temple, et déjà s'y

était mis à prêcher, quand le curé, les femmes et la jeunesse du lieu survinrent avec grand bruit, l'arrachèrent du temple, le battirent et le chassèrent. Il n'y retourna pas moins quelques jours après, croyant obéir à sa vocation. Quelques jeunes hommes de Neuchâtel l'accompagnaient bien armés. Il recommença ses doctes prédications, malgré les menaces de la dame de Valangin et celles de l'abbé de Fontaine-André, Louis Collomb, patron de la paroisse; il ne se lassa pas et il finit par voir ses auditeurs ouvrir les yeux et recevoir la foi évangélique. » On remarque encore aujourd'hui, au bord de la route qui conduit de Fontaines à Cernier, une ancienne borne qui porte le nom de « la pierre à maître Jean », sur laquelle, dit-on, le réformateur se plaçait pour annoncer l'Évangile aux habitants des villages voisins, qui se pressaient autour de lui dans la plaine, en attendant qu'ils pussent le faire librement dans les temples. Le zèle de J. de Belly fut couronné de succès; et lorsque, en 1536, le seigneur de Valangin, René de Challant, fut forcé de reconnaître que le culte catholique avait à peu près disparu de sa seigneurie, et qu'il dut régler les traitements des ministres qui avaient succédé aux curés, Jean de Belly fut reconnu par lui comme pasteur de Fontaines et Cernier. C'est dans cette grande paroisse que ce pasteur exerça son ministère pendant encore trente-sept années, jusqu'à sa mort arrivée au commencement de 1574. Quelques-uns de ses descendants existent encore aujourd'hui dans le village de Cernier, son ancienne annexe, et se livrent à l'agriculture ou à l'horlogerie; mais ils ont, depuis un siècle, modifié la manière dont il écrivait son nom, et l'écrivent maintenant *Debély*.

Parmi ses descendants, cinq ont été pasteurs dans le pays de Neuchâtel; ce sont :

Jaques de Belly, son petit-fils, qui était bachelier (sous-maître) au collége de Neuchâtel en 1587; fut consacré au saint-ministère en 1589; diacre et maître d'école à Môtiers, au Val de Travers, en février 1590; pasteur à la Sagne en sept. 1592; puis à Dombresson en janvier 1611; enfin à St-Martin en déc. 1612, où il mourut en mai 1642.

Jean de Belly, consacré en 1623, prêté alors à l'église de la Neuveville, puis rappelé en juillet 1625 pour être diacre à Valangin; puis diacre à Neuchâtel en oct. 1631; pasteur à Travers en juin 1632; à Dombresson en août 1636, déposé en avril 1641.

Jaques de Belly, fils de Jaques, qui étudiait à Genève en 1626, fut consacré en 1628 et élu maître d'une classe du collége de Neuchâtel; diacre à Valangin en 1633; puis pasteur à Valangin en juillet 1651; puis collègue de son père à St-Martin en mars 1640, et son successeur en 1642; à Dombresson en déc. 1615; enfin à Fontaines en 1665, où il mourut le 5 sep. 1682.

Pierre de Belly, frère du précédent, qui étudiait à Genève en 1631, fut consacré à la fin de cette année; maître au collége, puis diacre de Neuchâtel en 1631; pasteur à Corcelles en fév. 1637, où il mourut en 1655.

Pierre de Belly, fils de Jaques, qui étudiait à Genève en 1656, fut consacré en 1662; past. aux Ponts-de-Martel en oct. 1670; à Corcelle en sept. 1678; au Locle en janv. 1670, où il mourut le 29 sept. 1720. (Gagnebin).

BÉLY, pasteur; d'abord au Croisic, jusqu'en 1670; puis de 1671 jusqu'en 1685 à Vitré, mais chez la princesse de Tarente. Il fut arrêté en 1682 comme il voulait émigrer et obtint la permission de le faire en 1686 [VII 8 a]. Il se retira en Hollande et assista, cette même année, au synode de Rotterdam. Sa femme ... *Moisan*, et ses enfants avaient d'abord été retenus, mais ne tardèrent pas à le rejoindre.

BELOIRD (Melchior), de Paris, maître de langues réfugié et assisté à Londres avec femme et enfant, 1703. — (Suzanne), veuve d'un médecin de Paris, 75 ans, *id.* 1703; elle était encore sur les listes en 1710.

1. BELON « Cristofle filz de feu Jacques Belon, du diocèse de Nantes », reçu habitant de Genève, septemb. 1558. — (Gile) « de Chatel...d en Poitou», *id.* 20 sept. 1572. — H. *Belon Blais*, auteur d'un traité intitulé *Le thrésor de l'âme chrétienne*, reveu et augmenté de

nouveau (ce qui suppose des édit. antérieures) ; Genève, Jacq. De La Pierre, 1646 in-18, 233 pag. — Chaffré Belon, d'Abriès en Queyras, avec sa femme et 4 enfants ; (Jacques) avec sa femme et 4 enfants; (Blaise), d'Abriès; tous assistés à Lausanne en 1697. — Roch Belon, naturalisé anglais, 1697. — Jean *Bellon* et sa femme, de Briou en Cévennes, assistés à Genève, 1703. — Marc-Antoine Belon, de Sauve, reçoit un viatique à Genève pour aller joindre son père à Berlin, 1709. — (Jean) du Languedoc, apothicaire, 57 ans, réfugié à Lausanne avec sa femme et 6 enfants, 1727. — (Jean) du Languedoc, apothicaire, 34 ans, *id.* avec sa femme Jeanne *Salèles* et quatre enfants, 1740.

2. BELON (Barthélemy de), commandant le château de Barroux en Provence, embrassa le parti protestant pendant la première guerre de religion et lui livra cette place en 1553. Fabrice Serbelloni, commandant des troupes papales, s'étant saisi de lui, le fit mourir la même année.

3. BELON, capitaine huguenot [Haag II, 167] connu par sa belle défense de Lignières. Il était gouverneur du château d'Angle à l'époque de la bataille de Moncontour. Craignant de ne pouvoir résister avec sa faible garnison aux troupes victorieuses des catholiques, il rappela *Le Chesne-Bruslé*, son enseigne, qui tenait Preuilly, et s'étant joint au capitaine *Teil*, commandant du château de Clervant, il se mit en route, le 6 oct. 1569, pour gagner La Charité. Chemin faisant, il surprit Lignières, où il s'établit avec quatre-vingts mousquetaires; mais il ne tarda pas à y être attaqué par La Châtre, gouverneur du Berry. « Après plusieurs assauts, où ses troupes furent vigoureusement repoussées, La Châtre, lit-on dans de de Thou, fut obligé de se retirer, quoique Belon et ses soldats, manquant de vivres, en fussent réduits à manger leurs chevaux. » Les catholiques cependant ne se tinrent pas pour battus; ils reparurent peu de temps après sous les murs de Lignières. Belon, cette fois encore, se défendit avec la même bravoure, malgré la famine qui affaiblissait son intrépide garnison; mais une blessure l'ayant mis hors de combat, il dut enfin se rendre à composition. C'était, selon d'Aubigné, la trente-cinquième arquebusade qu'il recevait. Quoique l'histoire ne fasse plus mention de lui, il est à supposer qu'il continua de porter les armes pour la cause protestante, au moins jusqu'en 1585, époque où il fut nommé gouverneur de l'île de Rhé.

4. BELON, pasteur de Bourges, en 1582 [Haag II 167]. Il fut nommé modérateur du synode provincial du Berry [1], qui s'assembla à Bannegon, le 5 avril 1582. Accommodement de quelques différends, mesures prises contre ceux qui refusaient de contribuer à l'entretien des ministres, nomination d'*Avantigny*, *Eude* et *Barbin* comme correspondants de la province avec le roi de Navarre, et de *Barbin*, *Defins*, *La Bertauche*, *Artigalois* comme collecteurs de la somme de cent livres, part échue à la province dans la répartition de la somme de mille livres accordée comme traitement annuel par les églises à *Chassincourt*, député en cour, voilà à quoi se réduisirent les actes de cette assemblée (*Fonds S. Germain fr.* 914).

Les actes du synode tenu à Sancerre, le 8 juillet 1610, mentionnent un Jérome Belon pasteur à Bazoches, qui était apparemment fils du précédent. Il avait fait ses études à Genève où il s'inscrivit (Hieronym. Belonius Biturigensis) en 1600. Jusqu'en 1636, Jérome Belon prit une part active aux travaux des assemblées ecclésiastiques de sa province; il fut modérateur de celle qui

[1] Députés : *Eude*, min. de Châtillon-sur-Loing ; *Dumont*, min. et *Franç. Garreau*, anc. d'Aubusson ; *Melet*, min. et *Torchefelon*, anc. de Bannegon; *Blanzat*, min. et *Jean de La Forêt*, sieur de Beaufort, anc. de Bellecave ; *Salmon*, min. et *Pigeault*, anc. d'Argenton ; *Belon*, min. et *Dubois*, anc. de Bourges; *Sauvage*, min. de Mer; *Pierre d'Antigalois*, anc. d'Issoudun, secrétaire du synode ; *Chauveton*, min. et *Audoux*, anc. de La Châtre ; *Jouneau*, min. et *Bereau*, anc. de Selles ; *Augustin Pourry*, anc. de Châteaudun ; *Etienne de La Bertauche*, anc. de Sancerre; *Lazare Brevillaude*, anc. de Coulon ; *De La Planche*, anc. de Peuillé ; *Pierre Defins*, sieur de Bréau, ancien de Chilleur ; *Valentin de La Taille*, sieur de Faronville, anc. de Boudaroi; *Jean Minier*, anc. de Châtillon-sur-Loire. Le synode excusa les ministres *Alain*, *Declérceau* et *Berger*; mais il censura *Des Ouches*, *Dorival*, *Bouchier*, *Simon*, *Ripueau*, *Vivien*, *Giraud*, *Textor* et *Butet*, qui ne s'étaient pas présentés.

se tint à Chamerolles le 16 mai 1613[1]. *Vignier* fut élu adjoint, et *Brun* secrétaire. Ce synode déploya contre quelques auteurs d'écrits théologiques une rigueur excessive.

5. BELON (Samuel) né à Montauban vers 1595, d'Aimery Belon bourgeois et d'Anne Montratier, fit ses études de théologie à l'académie de sa ville natale, 1615-21. Il fut pasteur à Gevaudan en Bas-Agenais de 1623 à 1626; à Lussac (Agenais) de 1626 à 36; à Sigoulès dans le Périgord, 1637-43; à Lafite, 1644-47; et à Cajare dans le haut Quercy de 1648 à 1665, année de sa mort. Il avait épousé, oct. 1634, Marguerite *Lachèze*, de Montauban. Son fils aîné, portant le même prénom que lui, était docteur en droit et exerça la profession d'avocat, à Montauban (Nicolas).

BELPUECH (Pierre) de Niort, reçoit à Genève 12 florins, souliers, bas, chemise, 1709.

BELRIEU (Jacques de) bailli de Bergerac, v. 1575 [X, 224]. — Autre, exilé de Bergerac, prend part à une entreprise contre cette ville, 1621 [VIII 457 a]. — (Anne de) mariée à Phinée *de Lupé*, 1661 [VII, 146 b]. — (Jacques de) baron de Virasol, conseiller en la chambre de Guyenne, fils de Jean s^r de Térigan, cons. au parl. de Bordeaux et de Charlotte de Dijon de *Boisverdun*, épouse à Charenton, mai 1651, Marie fille de Gilbert *Gamonnet* s^r de Clusel, secrétaire de la reine mère, et de Marie *Pradier* (reg. de Char.)—(Jean-Daniel de) seig^r de la Grâce, gentilhomme des environs de Ste-Foy en Agenais qui escortant le pasteur J.-L. *Gibert*, au retour d'un baptême au Désert, fut tué d'un coup de carabine par une troupe de gendarmes apostés par l'évêque de Saintes, 22 fév. 1755 (*Bull.* III, 190).

BELSUNCE, maison illustre du royaume de Navarre [Haag II, 168], qui se prétendait issue des vicomtes de Béarn, et qui avait embrassé la Réforme avant même que Jeanne d'Albret l'eût introduite dans ses états. = *Armes :* D'argent à une hydre de sinople ayant une tête coupée qui tient encore au col par un lambeau sanglant.

1. Au milieu du XVIe siècle, cette famille avait pour chef Jean IVe du nom, vicomte de Macaye, seigneur de Lissague, dont les quatre sœurs épousèrent des seigneurs attachés, comme lui, à la cause du protestantisme. Florentine fut mariée à Bertrand *d'Arambure*; Jeanne à Tristan *d'Aroue* vicomte de Saint-Martin; Marie à François *d'Alsatte* vicomte d'Urtubie, et Françoise à Jean *de La Lane* colonel de l'infanterie béarnaise.

Jean de Belsunce montra en toute occasion un entier dévouement aux intérêts de Jeanne d'Albret et à ceux de son fils, auprès de qui il remplit les fonctions d'écuyer et de chambellan. Nommé gouverneur de Dax en 1558, il le fut encore de Mauléon depuis 1560 jusqu'en 1568, c'est-à-dire depuis la mort de son beau-frère d'Arambure, à qui Charles IX le donna pour successeur, jusqu'à la prise de cette ville par le seigneur de Lux, qu'il finit par en chasser dans l'année 1587. Rentré en possession de Mauléon, il s'occupa sur-le-champ à réparer les fortifications, et à faire punir sévèrement les rebelles. Le parlement de Bordeaux voulut procéder contre lui pour ces faits; mais Henri IV, par lettres datées de Nantes 6 juill. 1591, évoqua l'affaire à son conseil, en déclarant qu'il n'avait été agi que par ses ordres.

De son mariage avec Catherine *de Lux* naquirent Jean V^e du nom, dont nous parlerons plus bas; Antoine, gouverneur de Puymirol, mestre-de-camp d'infanterie, qui se signala à la bataille de Coutras et au siége de Rouen, où il fut tué en repoussant une sortie des assiégés, le 25 février 1592; Charles seigneur de Higuères, procureur-général au parlement de Navarre; un quatrième fils au service de la Hollande, se distingua à la défense de Ostende qu'il dirigea après la mort du gouverneur, et fut tué peu après dans un combat où il commandait l'avant-garde du prince Mau-

[1] A ce synode assistèrent : *Du Moulin* et *Noel* (Orléans); *Bourguignon* et *Jacquemain* (Mer); *Vignier* et *Chesnon* (Blois); *Thuysart*, anc. de Baugency; *Lamy* et de *Téligny* (Châteaudun); de *Launay* et de *Bazoches* (Chilleur); *Chambaran* et de *Villeneuve* (Lorges); *Bourguignon* et *Morisset* (Jargeau); *Belon*, de *Cansillon* et de *Villiers Combières* (Chamerolles); *Brun* (Romorantin); de *La Butte*, anc. de Dangeau; de *Bussières* et *Perrinet* lieutenant au baillage, anc. de Sancerre.

rice; Jeanne, mariée à Charles *d'Aroue*, vicomte de Saint-Martin; Diane, femme d'Anchot *de Mesplez*, seigneur d'Esquieules, qui servit avec gloire en Dauphiné sous Lesdiguières, et conduisit, avec *Prabaud*, l'infanterie française à la célèbre bataille de Pontcharra.

Jean V, vicomte de Macaye, soutint dignement la réputation que son père s'était acquise. Mauléon n'ayant pas été comprise dans le nombre des places de sûreté accordées aux protestants, il en fut nommé gouverneur en remplacement de *Saint-Christophe*, qui y commandait en 1596 et en 1597, comme nous l'apprennent les actes mss. des assemblées de Loudun et de Châtellerault. En 1610, Belsunce se démit de son gouvernement entre les mains de Louis XIII par qui en fut pourvu son fils aîné. Il avait épousé, en 1584, Rachel, fille d'Armand *de Gontaut*, seigneur de Saint-Geniès, et de Jeanne *de Foix*, qui le rendit père de trois fils : Armand, tige de la branche de Macaye; Élie, tué à la tête du régiment de *Montpouillan*, dont il avait été nommé mestre-de-camp lorsque ce dernier passa dans le parti du prince; Jacques, souche de la branche de Born.

2. Nous ne savons rien d'Antoine, frère cadet de Jean et gouverneur de Puymirol, mais à son occasion nous insérerons ici un document rare qui le concerne, savoir une *Montre*, faite en 1582, de la compagnie de cavalerie qu'il avait sous ses ordres. Les montres ou listes de soldats inscrits comme ayant passé la revue trimestrielle à laquelle ils étaient tenus, à défaut de quoi ils ne touchaient pas leurs gages, sont des documents dont on a conservé un grand nombre, mais comme ce sont les trésoriers du roi qui nous les ont conservés dans leurs archives et qu'il n'est presque jamais arrivé que le roi eût des troupes protestantes à sa solde, il s'ensuit qu'une montre de soldats huguenots est très-rare; nous croyons pouvoir donner comme telle la suivante [1].

Rolle de la monstre et reveue faicte à Puymirol, ville donnée pour seureté a ceulx de la R. P. R. le 20e j. de décemb. 1582 de quatre-vingts hommes de guerre à pied françois tenant garnison en ladite ville, soubz la charge et conduite du sr de Bellesunce leur cape, sa personne, celles de son enseigne et officiers comprises; par nous Anthoine Dumas commissre extraordre des guerres et Oddet de Lespinasse controlleur exre d'icelles, commis et depputés par Monsr le maréchal de Matignon à faire lad. monstre et reveue, icelle servant en l'acquit de Me Pierre Villiad, trésorier génal de lextraordre des guerres du costé de Piedmont, pour le paiemt à eulx faict de leurs estats gaiges solde appointemt et entretenement du mois de novembre. Les noms desquels quatre-vingts hommes ensuivent :

Premièrement

Le sr de Bellesunce cappitaine.
Le sr Laporte enseigne.
Batareau.
Moron.
Jehan Linher.
Saintorenx.
Pierre Boisson.
Gerault Nouvel.
Arnault Dabadye.
Pierre St André.
Anthoine Raspide.
Pierre Billeponton.
Jehan Didier.
Roger Le barbier.
Pierre Carguet.
Jehan Castaines.
Brunet Bachoin.
Bernard St Marguary.
Arnault Saune.
Savy Vignalte.
Sanson La Teulire.
Bernard Laurens.
Guillaume Rivière.
Arnault Germain.
Jehan Fontaine.
François Le marquis.
Bernard Le bagonois.
Pierre Mousses.
Jehan Aspia.
Arnault de Menetain.
Jehan Le pymontois.
Pierre Baltazar.
Robert Bachoin.
Ange de Harembure.
Pierre Garre.
Robert Rindolle.
François de La haye.
Pierre Bazas.
Jehan La Roche.
André le Picart.
Noel Ducasse.
François de Tarague.
Pierre de Meychelle.
Guillaume Gauchier.
Jehan Lanné.
Jehan de Tarague.
Bidau Delanau.
François de Maritany.
Jehan d'Aspia.
Claude Biron.
Estienne Dragnau.
Mathieu Le Mosnier.
Jehan Rangnonnet.
Loys de Berneil.
François Du hart.
Claude Gaille.
Estienne Clavarie.
Jehan de Fontannex.
Jacques Mauprin.
Jehannot de Vilhers.
Bruneau Labuissa.
Pierre de La faye.
Jehan de Cazalis.
Jehan Ragot.
François Libes.
Pierre du Bigart.
Julius de Rieux.
Jehan La Fargue.
La Planche.
Jehan Grec.
Guillen Sarzac.
Jacob Dunysfain.
Pierre Cosiembes.
Jean Beringie.
Beulay.
Guillaume de Poynes.
Blazy Aymart.
Micheu Bilhet.
Pierre Bagelet.
Jehan Bon.

[1] Nous la devons à notre collaborateur M. Cazalas, à qui elle appartient.

3. Branche de Macaye. Armand de Belsunce, vicomte de Macaye et de Méharin, gouverneur du château de Mauléon, épousa, le 14 mai 1610, Marie *de Méharin*, fille et héritière de *Bertrand*, vicomte de Méharin, chambellan du roi et bailli du pays de Mixe, issu vraisemblablement de ce comte de *Méharin* qui joua un rôle dans la troisième guerre civile comme gouverneur de Montauban. Il en eut quatre fils, dont trois, successivement colonels du régiment de Belsunce, furent tués au service; et deux filles : Esther, mariée à *Du Pont*, avocat-général au parlement de Navarre, et Jeanne, femme de Jacques *de Grenier*, sieur de Castalounès, capitaine puis colonel du régiment de Tonneins.

L'aîné des fils, nommé Charles, épousa en 1639, Sara fille de Samuel *de Ferrières*, conseiller au présidial de La Rochelle, et de Marie *de Genais*. De ce mariage naquit, outre une fille appelée Sara, qui fut mariée à Jacob *de Gassion*, neveu du maréchal, un fils, Charles, qui prit pour femme Angélique *de Cazaux*. Rien ne nous prouve qu'il soit mort dans le sein de l'église protestante.

4. Branche de Born. Jacques de Belsunce, vicomte de Macaye, seigneur de Born, aide-de-camp du roi par brevet du 16 août 1631, capitaine d'infanterie dans le régiment du Piémont, 1634, fut nommé commandant de la ville de Soissons, en l'absence du duc de *Montbazon*, à une époque où la profession de la religion réformée n'était pas encore un motif d'exclusion des fonctions publiques. Par contrat du 1er déc. 1631, il avait épousé Jeanne *de L'Effe de La Rochefaton*, fille de Jacob, seigneur Du Coudray, et de Marie *de Loube*, et parente d'Anne *de Châtillon*, comtesse de Montbéliard. Il en eut neuf enfants : 1° Un fils, capitaine dans le régiment de Belsunce, tué au combat de la Porte Saint-Antoine, où il commandait les enfants perdus, 1652; — 2° Armand, qui continua la ligne; — 3° Jacob, capitaine dans le régiment de Turenne, tué à Sintzheim, en 1674; — 4° ....., lieutenant-colonel des cuirassiers, tué à Senef; — 5° Elie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, colonel du régiment du Nivernais, créé brigadier des armées du roi après sa conversion; — 6° Anne, femme de Jean *de Montalembert*, seigneur de Monbeau; — 7° Charlotte, mariée, en 1668, à Jean *Caumont de La Force*, marquis de Tonneins; — 8° Olympe, fille d'honneur de Mme de Turenne, alliée en 1658 à Antoine *de La Lane*, colonel d'un régiment hollandais, fils d'Antoine Sr de Bonnemeur et d'Hélène *de Brie*; — 9° Louise, seconde femme d'Armand *Nompar de Caumont*, duc de La Force, morte veuve, 7 sept. 1680, à 34 ans (reg. de Charenton).

Armand servit d'abord dans le régiment de *Schomberg*, et fit, en 1667, la campagne de Portugal sous les ordres de cet illustre guerrier. Il entra ensuite, comme capitaine, dans le régiment royal de cavalerie, et après sa conversion, qui lui valut une pension de 2,000 livres, il fut nommé sénéchal d'Agenois et de Condomois. En 1668, il avait épousé Anne *de Caumont-Lauzun*, dame de Castelmoron par la donation que lui en fit, à l'occasion de son mariage, le maréchal de *La Force*, son grand-oncle. C'est de cette alliance qu'était né l'évêque de Marseille, Henri-François-Xavier de Belsunce, qui s'est rendu célèbre par quelques ouvrages d'histoire et de piété, et plus encore par son zèle et sa charité durant la peste qui ravagea cette ville en 1720.

1. BELVÈZE (Guillaume), fils de Jean Belvèze procureur à Montauban et de Marie *Besse* naquit dans cette ville le 12 septembre 1635. Il était sur le point de terminer ses études de théologie, quand il se trouva compromis dans les troubles qui éclatèrent en 1661, au moment où les Jésuites furent mis en possession de toutes les classes du collége. Il alla les continuer à Puylaurens où l'académie venait d'être transportée. Il desservit l'église de Genebrières, dans le colloque du haut Quercy, de 1663 à 1674, puis de celle de Mauzac, à quelques lieues de Montauban, de 1674 jusqu'à la Révocation. Il abjura alors, mais il continua à résider à Mauzac, où il fut vu de mauvais œil par les anciens protestants, tout en étant soupçonné par le gouvernement de soutenir en secret le protestantisme. *(Bull.* IV,

435.) Le 18 juillet 1677, il avait épousé Isabeau fille d'Isaac *Brussard*, ministre de Montauban, et sœur de Marie Brussard que Jacob *Bayle* épousa le 26 novembre 1682. Longtemps après la Révocation, en 1703 (et années suivantes) on trouve parmi les français réfugiés et secourus à Londres : Guillaume l'ancien ministre et ses parents Jean-Jacques réfugié de Montauban, Pierre (64 ans) et Paul, tous deux anciens procureurs à Montauban.

2. Belvèze (seigneurs de) Voy. Las Cases et Malabiou.

BÉNAC (Paul de), chartreux, demande à être reçu dans l'église réformée de Nîmes. Assisté, puis renvoyé à Montpellier « voir s'il y trouvera condition et luy sera baillé vingt solz pour y aller » (reg. du consist. de Nîmes, 14 mai 1603).

Bénac (seigneurs de), voy. Montaut.

BENAJEAN, famille protestante de Castres, v. 1560 [II 419 a, V 396 a].

BÉNARD, Besnard, Bénart. — Robert Benart « natifz de Dieppe pays de France », reçu habitant de Genève, déc. 1554. — Pierre Benard, « naguères demeurant a Bloys au pays de France», *id.* juill. 1555. — Macé Besnard, « natifz d'Anjouz », et Regné Besnard, « natifz de Craon en Anjou », *id.* mai 1559. — Pierre Benard « natif de Tours », *id.* juin 1559. — Pierre Besnard « natif de Renazé en Anjou », *id.* oct. 1559. — Pierre Benard, « de Normandie, habitant la Charité-Mercier », *id.* déc. 1572. — (Symon) de Victry le Francoys, *id.* mars 1574. — (Barthélemy) serrurier, Grenoble, 1561. — (Nathanaël) fils de Grégoire, Loudun, 1566. — (Guillaume) victime de la S. Barthélemy à Meaux. — Madelaine, fille de Noël *Besnar*, peintre, et de Madelaine *Souin*, épouse Jean *Counil* sr de Lisle; Charenton, 1627. — Paul Besnard, fils de Paul, procureur à Montrichard épouse en 1644 Madeleine fille de Melchior *Tavernier* (reg. de Charent.); voy. aussi [IX 345 b]. — Bernard, avocat à La Ferté Vidame, tenant une mauvaise conduite (comme nouveau converti) », 1686. — Les nommées *Bordier*, *Huzé* et Jeanne *Besnard*, servantes de Mme la duchesse de La Force, expulsées du royaume, 1690 (*Bull.* II 563), IV 205). — (Jeanne), emprisonnée au château de Guise, 1689 [X 437]. — (Abraham) commissaire de commerce à Rouen, réfugié avec sa femme à Berlin, 1698. — (Madeleine) veuve de Michel, d'Autretot en Caux, avec quatre enfants, assistée à Londres, 1705-1710. — (François et Jacqueline) mis aux Nouv.-Catholiques d'Alençon, 1715. — (Nicolas) d'Abbeville en Picardie réfugié à Lausanne et mort en cette ville, 1719.

BENAUGES, notaire à Lescar, 1569, partagea le sort du ministre *Bélat* et fut étranglé comme lui. Voy. ci-dessus col. 189.

BENCE (Pierre), ministre de Courseule-sur-Mer réfugié à Londres après la S. Barthélemy (*Bull.* II, 26).

BENECH (Pierre) né à Marseille v. 1640, d'Antoine Benech bourgeois de Montauban et de Nicole *Nozelle*. Il fit ses études à Montauban et les acheva à l'acad. de Genève où il est inscrit au 8 juin 1660. Il fut pasteur à S. Nauphary près Montauban, 1656-68; à Unet, dans l'Agenais, 1668-76; à La Caze dans l'Albigeois, 1677-85. Le culte ayant été interdit dans cette dernière localité en 1684, il ne fut autorisé depuis qu'à conférer le baptême aux nouveaux nés. Il avait épousé, mars 1666, Jeanne fille de Moïse *Vezin* bourgeois de Montauban, et de Marie *Dubreil*. Après la Révocation il se réfugia en Angleterre et fut pasteur de l'église française de Rye qui avait été fondée en 1569 (*Burns* p. 96). Toutefois on le trouve en 1703 sur la liste des réfugiés français assistés à Londres (Pierre Benech, ancien ministre, et sa femme, 12 sh.); et en la même année 1703, on lit sur la même liste : « La veuve de Pierre Benech ancien ministre ». — Fille Benech, rasée et enfermée pour avoir assisté à une assemblée religieuse près Montauban, déc. 1689. — (Gabriel), du Languedoc, galérien, 1690.

BENAZECH, famille protestante de Castres, dès 1561 (*Bull.* X 349). Le sr *de Benasech*, Lyon v. 1575 [X 225]. — Pierre *Benezech*, de Vignal en Languedoc, manufacturier d'étoffes, et sa famille (8 pers.) refugié à Halle, 1698. — David et Pierre *Benezech*, de Mazamet

fugitifs peu après la Révocation (Tr, 323). — ..... Benezech, du Languedoc, veuve d'un ministre, 54 ans, réfugiée au pays de Vaud, 1750; Suzanne, sa fille, 14 ans, *id.* 1765.

1. BÉNEZET, ancien à Tonneins, 1679 [VIII, 233 a]. — (Estienne), cardeur à Vézenobre, arrêté comme fugitif entre S. Julien et Carouge près Genève, 1691. (*Bull.* XII 535). — Jean *Benezé* marchand à Berlin, 1698; autre, camisard, Vauvert 1702. — Jacques *Benaizé*, de Languedoc, facturier de bas, réfugié à Berlin, 1700. — André Benezet, d'Aiguevive, assisté à Genève pour se rendre en Allemagne, 1709. — (Jacques) de Moussac en Languedoc, réfugié au pays de Vaud, mars 1710. — (Magdeleine *Peyeherale* veuve de Fulcrand), de Vauvert, emprisonnée, 1741. — (Mlle) enfermée au couvent de S. Charles à Montpellier depuis 1746 et transférée en 1756 au couvent de la Visitation de la même ville (E 3517).

2. Bénezet; famille réfugiée au Cap, à la Révocation (*Bull.* XV, 160).

3. BÉNEZET (Antoine) un des premiers et des plus zélés promoteurs de l'émancipation des Noirs [Haag II, 170]. Né en 1713, d'une honnête famille de Saint-Quentin, qui s'était réfugiée à Londres pour cause de religion, Bénezet fut d'abord destiné au commerce; mais il ne tarda pas à abandonner cette carrière pour apprendre l'état de tonnelier. En 1731, ses parents étant allés s'établir en Amérique, il les suivit à Philadelphie; et tandis que ses frères se plaçaient, par leur activité et leur probité, au nombre des commerçants les plus honorables de cette ville, il résolut de se consacrer tout entier à l'instruction du peuple. Il adopta les principes religieux des Quakers, et se pénétra surtout de leur enthousiasme pour l'affranchissement des nègres. « Ses talents, son activité, la loyauté de ses intentions, sa bienfaisance, lui procurèrent une grande popularité, lit-on dans la Biogr. Univ. Son extérieur était très-modeste; il ne portait que des habits de panne, parce que, disait-il, après avoir été portés pendant plusieurs années, ils pouvaient encore servir à vêtir des indigents. Il avait coutume de dire que l'acte de charité le plus difficile était de supporter la déraison des hommes. »

L'Encyclopédie Américaine attribue à Bénezet, outre un grand nombre de brochures, les ouvrages suivants :

I. *An account of that part of Africa inhabited by the Negroes*, 1762. — II. *Some observations on the situation, disposition and character of the Indian Natives of this continent*, vers 1763. — III. *A caution and warning in Great Britain and her colonies, in a short representation of the calamitous state of the enslaved Negroes in the British dominions*, 1767, in-8°. — IV. *An historical account of Guinea, its situation, products, and the general disposition of its habitants, with an enquiry into the rise and progress of the slave trade, its nature and lamentable effects*, 1772, in-8°; nouv. édit., 1778, in-8°. — V. *A short account of the religious society of Friends, commonly called Quakers*, 1780; a été traduit sous ce titre : *Observations sur l'origine*, les principes et l'établissement en Amérique de la société des amis connue sous la dénomination de Quakers; nouv. édit. Londres, 1817 in-8°. — VI. *A dissertation on the plainness and innocent simplicity of the Christian religion*, 1782.

Bénezet ne servit pas seulement de sa plume la cause à laquelle il s'était dévoué; on lui doit l'établissement à Philadelphie d'une école pour les noirs, école qu'il soutint de sa fortune et dirigea de ses conseils jusqu'à sa mort, arrivée dans cette ville, le 5 mai 1784.

Vie, en anglais, pub. à Philadelphie, 1816. — *Mémoires sur la vie d'Ant. Benezet* par Roberts Vaux, abrégé de l'original et traduit de l'anglais ; Paris, Lachevardière, 1824; 88 p. in-12.

4. BÉNEZET (François), né à Montpellier, pasteur du désert et martyr [Haag II, 171]. Le 30 janv. 1752, les soldats réussirent à l'arrêter au Vigan, comme il n'était encore qu'étudiant pour le saint ministère, et remplaçait seulement quelquefois les pasteurs. Il fut saisi avec un autre jeune théologien, étudiant comme lui, Paul *Marazel* d'Aiguesvives qui mourut en 1789 pasteur d'Aulas. Le chef du détachement, craignant de ne pouvoir emmener en sûreté deux prisonniers à la vue de la population, laissa le second s'échapper.

Bénezet ayant appris que ses amis méditaient de l'enlever leur écrivit : « Messieurs et très chers frères, je vous prie de vous retirer chacun chez soi; je ne veux pas que pour l'amour de moi vous exposiez vos corps et vos biens ni ceux de nos frères du pays. Laissons toujours agir la Providence divine qui tôt ou tard viendra à notre secours. Au reste je suis fort tranquille et entièrement résigné à la volonté de Dieu. Priez seulement pour moi et pour nos chères églises ». La crainte qu'on ne l'enlevât était si grande qu'il fut conduit au supplice par un corps de 1200 hommes [1].

Ce jeune et courageux martyr fut exécuté sur l'esplanade de Montpellier. Il fut condamné à mort, dit l'arrêt (daté du 24 mars 1752), « pour avoir été dûment atteint et convaincu d'être prédicant et d'en avoir fait les fonctions dans la province du Languedoc. » Un prêtre ne cessa de lui répéter qu'il serait damné s'il avait le malheur de résister à ses semonces; si cela arrive, lui disait-il, vous ne devez attendre que l'enfer en partage. — Si vous étiez persuadé qu'il y en eût un, répliqua le prévenu, me persécuteriez-vous comme vous faites? et aurais-je été condamné à perdre la vie sur un gibet, pour cela seul que j'ai adressé quelques exhortations à mes frères? « Un roulement incessant de tambour ne permit pas d'entendre tout ce qu'il disait d'édifiant. Seulement il arriva au pied du gibet en chantant le ps. LI, et il offrit sa vie à Dieu avec un visage serein. » Sa mort fut l'objet d'une complainte populaire, « dont les strophes touchantes, dit M. Peyrat, adoucirent peut-être la douleur de sa jeune femme, qu'il laissait enceinte, et de son enfant orphelin. » François Bénezet n'avait que vingt-six ans lorsqu'il mourut pour sa foi.

Charles Coquerel, *Hist. des églises du Désert.*

BÉNÉDICT (Martial), du Périgord, est inscrit comme étudiant à Genève en 1563. — Voyez Benoit, en observant que les *Benoit* sont quelquefois appelés *Bénédict* ou réciproquement, et qu'on peut aisément les confondre.

1 Notes de M. F. Teissier d'Aulas.

BÉNÉFICE, famille languedocienne [Haag II, 170]. = *Armes :* De gueules à deux lévriers courants d'argent.

Alexandre Bénéfice seigneur de Chailus, fils de Jean Bénéfice et de Jeanne de Pieregourde. De son mariage avec Claude *de Fourbin* naquirent six fils : François, Antoine, David, Antoine, Balthasar et Paul, dont les trois premiers firent souche.

I. L'aîné, seigneur de Chailus, épousa, en 1585, Lucrèce *de Barre,* et mourut après 1595, date de son testament. C'est apparemment le même personnage que *Chailus* du Vivarais, qui en 1577, vola au secours de Montélimar, à la tête de 800 de ses amis ou vassaux, et contribua à sauver cette ville importante. Il laissa quatre enfants : Alexandre, François, Claude et Lucrèce. Les Jugements de la Noblesse du Languedoc se taisent sur les trois derniers; ils nous apprennent seulement qu'Alexandre, seigneur de Tailon et de Blaissac, épousa Isabeau *Favet* et testa en 1628. Son fils aîné, Claude, épousa Marie *Trapier* qui le rendit père de Jean et d'Alexandre Benefice de Chailus. Le cadet nommé François fut seigneur de Fraissinet.

II. Antoine Benefice de Chailus baron d'Entrevaux fut tué, 19 janv. 1628, en combattant sous les ordres de Rohan. Il avait épousa Judith *de Barjac* dont il eut René seign. d'Entrevaux, maréchal de bataille en 1647, mort vers 1680 (Tt 244), et Antoine.

III. David Benefice de Chailus sr de Vaneilles épousa Sara *de Cambis.* De cette alliance naquit un fils, Alexandre, qui eut de Gilberte *de Conches* deux enfants Alexandre et René, et qui mourut vers 1670. — Dlle Bénéfice, du Languedoc, assistée d'un écu, Genève 1699.

Benezaud (Samuel-François) sieur de Cressier, v. 1660 [VIII, 37].

BENELLE (Jehan) « natifz du pays de Limosin », reçu habitant de Genève, juin 1551. — Isaac *Benel,* compagnon boulanger, réfugié à Berlin, 1698. — Pierre *Benelle,* «lecteur, de Hubelle proche de Paris', » avec sa famille (5 pers.) réfugié à Prenzlow », 1700.

Benelle (sieurs de), en Auvergne,

1576; à Sancerre 1680. Voy. ci-après Beroald et Perrinet.

BENNELLE (Paul), réfugié français, compagnon de voyage et d'infortune, de *Leguat* (voy. ce nom) en 1696 et 1697 [Haag II, 173]. Le gouvernement de Louis XIV ayant confisqué tous les biens que Bennelle avait abandonnés pour obéir à la voix de sa conscience, et dont la valeur s'élevait à plus de 1400 mille florins ou trois millions de livres, ses enfants eurent recours aux États-Généraux, qui après d'inutiles représentations, résolurent d'user de justes représailles. Ils arrêtèrent donc qu'à l'avenir les sujets du roi de France n'hériteraient point de leurs parents français décédés en Hollande, la France n'observant pas le droit de réciprocité. Cette conséquence de l'intolérance de Louis XIV nous a paru digne d'être signalée. Bennelle mourut vers 1709. Un de ses descendants est inscrit comme étudiant à la faculté de théologie de Genève : Jacobus Bennelle Amstelodamensis, 1742.

BENET (Susanne) enfermée aux Nouv. Catholiques de S. Lô, 1688. — (Judith) femme de Pierre, assistée avec son enfant à Londres, 1703.

BENNETOT (P.) de Bolbec, jeté à la voirie, 1686 [X 433]. — Judith *Benetot* de Bolbec, assistée à Londres, 1703-1706.

BENEYT (veuve) de Vennes en Dauphiné « mise à 3 flor. 6 sols par semaine », Genève 1705.

BENNAT (Reymond) « de sainct Pierre la Feulle [près Cahors], imprimeur », reçu habitant de Genève, 28 août 1551.

Benicroit, voy. Bernard n° 21, col. 379.

BENIER (Pierre), du Poitou, infirme, avec sa femme et trois enfants; assistés à Londres, 1708. — (Samuel et Martin) de Lille en Flandre, planteurs de tabac, réfugiés à Prenzlow, 1698.

BENIÈRE (Thomas), sculpteur, né en Angleterre de parents français, en 1663, et mort en 1693. D'après Walpole, ses modèles et petits ouvrages en marbre sont très-estimés; c'est à lui qu'on doit la figure anatomique qui se voit communément dans les boutiques des apothicaires. Malheureusement la mort vint l'arrêter au début de sa carrière (Haag).

BENION (Louis), ministre en Aunis (Haag II, 171), d'abord à Thairé, 1673-78; puis à La Jarrie. Le 23 juin 1684, Benion fut incarcéré « pour avoir prêché séditieusement et scandaleusement contre le Roi et l'Église. » Tout son crime était d'avoir lu les paroles de la liturgie par lesquelles on recommandait à Dieu « les fidèles dispersés sous la tyrannie de l'antechrist, même ceux qui étaient détenus prisonniers ou persécutés par les ennemis de l'Évangile. » Cependant, dès le 24 août, il fut rendu à la liberté, sous caution et avec défense de faire la même prière, à peine de 500 livres d'amende et d'interdiction perpétuelle. Cette indulgence inaccoutumée cachait un piége. Le clergé romain, en effet, haïssait moins encore la personne des ministres que leurs temples. Le 6 juin de l'année suivante, Benion fut arrêté de nouveau, sous l'accusation d'avoir admis des relaps dans son église; et sur la déposition de sept témoins, dont six furent convaincus d'être des voleurs ou des filles de mauvaise vie, intervint, le 3 septembre, un arrêt qui condamnait le temple de La Jarrie à être démoli, et Benion au bannissement de la province pour trois ans et à l'amende. Il en appela au parlement de Paris, qui ordonna, le 24 octobre, de le mettre en liberté, en lui enjoignant de sortir du royaume dans la quinzaine, conformément à l'édit révocatoire de celui de Nantes. Il se retira en Hollande et signa, au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des églises wallonnes. Le magistrat de la ville d'Amersfoort, dans la province d'Utrecht, ayant résolu d'y établir une église française, dépendante du synode wallon, adressa à cet effet une vocation à L. Benion. Le synode de Middelbourg, avril 1687, approuva ce pieux dessein et chargea Elie *Saurin*, pasteur à Utrecht, de se rendre à Amersfoort avec un ancien, pour y établir un consistoire et y confirmer le pasteur élu. Par les soins assidus de L. Benion, l'église prospéra un certain nombre d'années; mais peu à peu les réfugiés, ne trouvant pas dans cette ville les res-

sources nécessaires pour y fixer leur séjour, allèrent s'établir ailleurs; en 1709, l'église était en pleine décadence, et dans l'été de 1710, la mort du pasteur Benion en acheva la ruine. En 1695, L. Benion avait eu la joie d'installer son fils Louis dans la charge de pasteur à Leyde. — (Louis) fils du précédent, après avoir achevé ses études en théologie à Amsterdam, fut reçu proposant en août 1690, et appelé comme pasteur à Leyde en avril 1695. C'était un homme distingué, qui jouit d'une grande considération parmi tous ses collègues. Actuaire du synode dès l'année 1709, député de sa part au *Cœtus* [1] en sept. 1712, il fut élu modérateur du synode de Campen en 1716. Il mourut dans la force de l'âge, au commencement de 1721. On a de lui un catéchisme qui a été souvent réimprimé après sa mort et que nous trouvons indiqué dans le catalogue de la bibliothèque wallonne de Leyde sous ce titre : *Abrégé du catéchisme de l'égl.* wallonne *de Leyde* par Louis Benion pasteur de cette église; 7e édition, Leyde, Sam. Grenet, 1763 pet. in-8°. — (Jaques-Louis) fils du précédent, étudia en théologie au moyen d'une bourse wallonne dont il jouit pendant six années. Reçu proposant en août 1727, il fut pasteur à Goes en 1728, à Utrecht en 1730 et à Rotterdam en 1737. Forcé, par la perte d'un œil et l'affaiblissement extrême de l'autre, de renoncer à l'exercice de ses fonctions publiques, il demanda et obtint son éméritat au printemps de 1771, et mourut à Rotterdam le 26 septembre 1775. Pendant son ministère de 43 années, il fut à plusieurs reprises élu Secrétaire et Modérateur du Synode, député au Cœtus, enfin Actuaire. (Gagnebin)

BÉNIQUE (Simon de) grenetier du grenier à sel d'Orléans, 1568 [VI 5316]. — Pierre Bénique, galérien, 1713.

BENISTANT, ancien de Soyons (Vivarais), 1596. — (Jacques) assisté en passant à Lausanne, octob. 1702. — Jean Godefroi *de Benistan* [Haag II, 172], professeur de langue française au gymnase de Baireuth en Bavière. Né le 1er avril 1711, dans le château de Combert près de Saugues, Benistan perdit son père à l'âge de 16 ans et fut mis par sa marâtre, qui professait la religion romaine, dans un couvent de capucins, d'où il parvint à s'échapper au bout de deux ans. Il se sauva en Suisse, et de là en Allemagne. Rentré dans le sein de l'Eglise protestante, il fut nommé maître de langue française au gymnase de Hof. Appelé, en 1756, à Erlangen, puis en 1771 à Baireuth, il mourut dans cette dernière ville, 18 janv. 1777. On a de lui : I. *La seule vraie Religion*, trad. de l'allem. de Loen; Hof, 1755 in 8°. — II. *Quelques pensées jettées au hasard* sur l'emploi qu'un homme chargé d'enseigner une langue doit faire du bon sens pour allier les règles avec l'usage; Baireuth, 1771 in 8°. — III. *Traité des arbres*, arbrisseaux et arbustes de nos forêts; trad. de l'allem. d'Oelhafen; Nuremb. 1775.— IV. *Traité microscopique de l'asbeste* [ou amiante]; trad. de l'allem. de Ledermüller; Nuremb. 1775. — V. *Du gracieux asile qu'ont accordé dans leurs États les princes protestants aux réfugiés de France*; Bair. 1776 in 4°.

BENIVENT. On trouve inscrit en 1694 parmi les étudiants de Genève : Petrus *Beniventus*, Serrensis. — M. de Benivent, juge du bourg de La Grand en Dauphiné, ayant envoyé ses enfants à Genève et refusant de les faire revenir est mis dans la prison de Vienne; au bout de quinze mois de détention, il se décide à abjurer, 1700 (Tr 248).

BENJAMIN (Jacques), sieur Du Clos, ministre apostat [Haag II, 172]. Après avoir fait ses études à Caen, à Paris et à Saumur, Benjamin avait été reçu ministre au synode de Condé en 1636, et donné pour ministre à l'église de Falaise. Sous le titre de *Déclaration contenant les principales raisons qui l'ont porté à se ranger au giron de l'Eglise C. A. et R.* (Caen, 1642, in-12), il a publié un petit écrit en dix chapitres, où il justifie sa conversion par des raisons qui ne font pas honneur à ses talents. C'est ainsi qu'au chapitre I, qui traite de l'Église, il conclut de Matt. XVIII,

[1] Réunion des députés des Synodes provinciaux pour examiner les actes autographes du synode de Dordrecht. Le Cœtus se réunissait une fois par an à La Haye.

15-21, contrairement à tous les enseignements de l'histoire, que l'Église visible, toujours conduite par le Saint-Esprit, ne peut errer aux choses qui concernent la foi, et qu'elle doit être juge de tous les différends qui peuvent survenir. Le second chapitre traite de l'Écriture à qui « les Réformés à leur dyre défèrent tant d'honneur, » quoiqu'ils « la tordent à leur condamnation, la mettent à la gesne pour extorquer d'elle ce à quoi elle n'a jamais pensé; voire même, s'ils trouvent en icelle quelque chose qui ne s'accorde pas avec leur opinion, iis ne font aucune difficulté de dire que ce livre n'est pas canonique. » Selon lui, les Livres Saints renferment beaucoup de difficultés que l'Église seule peut résoudre. Dans les chap. suivants, il parle des sacrements, de l'eucharistie, de la messe, de l'invocation des saints, des images, de l'antechrist. Au lieu de raisons solides, qui lui manquent, il se jette dans des déclamations injurieuses contre les réformateurs, et contre *Du Moulin* en particulier; presque toujours d'une extrême faiblesse, il ne frappe juste que lorsqu'il reproche aux protestants la contradiction qui existe entre leur principe du libre examen et la prétention de leurs synodes de fixer la doctrine. Le neuvième chap. est consacré à la Réforme, qu'il appelle une Révolte et dans le dixième il prétend montrer que les ministres sont coupables de ce dont ils accusent les catholiques. En résumé c'est un pauvre plaidoyer.

BENNÈCHE (Catherine) massacrée à Cabrières, 1562.

BENNES (Jean de) ou de Benne, avocat, ancien de l'église de Gien, député à divers synodes, 1617-1620. — (Pierre de) sieur de La Nauze, ancien d'Orléans au synode de Mer, 1641. — (Hugues de) sieur de La Guippière, vers 1650 [VII 1406]. — (Paul de) et Anne *Babaut* sa femme étant sortis du royaume, leurs biens sont confisqués en faveur de leur fille Suzanne, 1687. — (Susanne de), de Gien, nouvelle convertie, obtient en cette qualité 400 liv. sur les biens de ses parents réfugiés, 1690 (E 3373 et 76).

BENNIOL (Jacques) galérien, 1717.

BENNODET (Jacques) orphelin et infirme, assisté à Londres, 1706.

1. BENOIT (Estienne) « natif de Belleval au diocese de Soissons », reçu habitant de Genève, novemb. 1555. — (Jehan) et Jehanne *de Carbonel* « natifz de la ville de Levignac en Gascoigne », *id.* déc. 1558. — (François) « natifz de la ville de Tours », *id.* mars 1559. — (Antoine) de S. André de Beauchaine en Dauphiné, *id.* mai 1559. — (.....) de la province de S. Etienne en Dombes, *id.* janv. 1574. — (Jehan) cordonnier, Grenoble, 1561 (Arnaud, *Protest. du Dauph.* I, 493). — (Thibaud), cordonnier, fait partie d'une entreprise contre Besançon, 1575 [VII 51 a]. — (Jean) fils de Nicolas, de Meaux, maître foulon, habit. à Genève août 1585. — (Jean) victime de la S. Barthélemy à Troyes.

2. BENOIST (Charles) seigneur de Cépet, avocat du roi en la sénéchaussée de Toulouse, donne sa fille en mariage, 1565, à un juge de Verdun nommé Carpentier. Le sr de Cépet avait été condamné à mort en 1562 par le parlem. de Toulouse. — (Mary) capitaine provençal, 1569 (*Bull.* III 135).

3. BENOIST (Marc-Aurel) consacré pasteur à Nîmes, 8 octob. 1592 (reg. du consist.).

4. BENOIST (Marc-Antoine), fils de Guillaume Benoist, notaire [1] qui fut à diverses reprises ancien et secrétaire du consistoire de Montauban, naquit dans cette ville vers 1564. Admis au ministère évangélique en 1586, il fut nommé pasteur à Marvejols, dans les Cévennes. Il desservait cette église depuis près de huit ans, quand le synode national tenu à Montauban en juin 1594, ayant égard aux réclamations de son père qui demandait que son fils fut rapproché de sa famille, lui assigna l'église de Villemur. Il n'y resta que deux ans et demi. Après la mort de Bernard *Bironis*, 11 décembre 1596, le service religieux se trouva en souffrance à Montauban. On avait, il est vrai, nommé Jean *Lenaus* pour le remplacer; mais celui-ci ne pouvait quitter

[1] On a (archiv. de la famille *Mila*) son diplôme de bachelier en droit daté de Bordeaux, 23 mars 1572, délivré à « honorable et discret homme maistre Guillaume Benoist, toulousain ».

immédiatement l'église de Sedan, et en attendant, il n'y avait pour desservir l'église de Montauban, une des plus considérables de France, que deux pasteurs, Jean *Constans* qui était âgé et malade, et Michel *Bérauld* qui, appelé souvent à des conférences, à des assemblées générales, à des synodes, était obligé à de fréquentes et longues absences. Le besoin d'un ministre jeune et actif devait nécessairement se faire sentir dans cette église. Marc-Antoine Benoist ne manquait ni de zèle ni de talent; on l'y appela comme quatrième pasteur au commencement de 1597. Cathala-Couture, l'historien du Quercy, qui lui décerne de grands éloges, assure qu'il fut nommé à Montauban en 1610, et que ce ne fut pas sans une vive opposition de Michel Bérauld qui demandait cette place pour son fils. Cet auteur n'est pas plus exact sur ce sujet que dans la plupart des autres choses qu'il raconte de l'histoire du protestantisme à Montauban. Il est bien certain que Michel Bérauld et Marc-Antoine Benoist ne vécurent jamais en bonne intelligence; mais leurs démêlés commencèrent bien avant 1610 et furent provoqués par une cause qui a échappé à Cathala-Couture et dont il ne se doutait même pas.

Dès que ces deux pasteurs se trouvèrent en présence, ils furent en désaccord sur la question la plus grave de cette époque. Ils voulaient sans doute l'un et l'autre sauver l'existence sans cesse menacée des églises réformées de France. Mais ils ne s'entendaient ni sur les moyens à employer pour y réussir, ni peut-être même sur le degré de liberté religieuse dont les Eglises réformées avaient besoin pour ne pas périr. Michel Bérauld ne voyait de salut pour elles que dans une résistance énergique, incessante, au mauvais vouloir du gouvernement pour la Réforme et les principes sur lesquels elle se fondait. Marc-Antoine Benoist était au contraire de ceux qui se flattaient de gagner la bienveillance de la Cour par une soumission dont ils n'osaient eux-mêmes indiquer les limites. Dans les démêlés qui éclatèrent entre ces deux pasteurs il faut voir la lutte des deux partis dont chacun d'eux était le chef à Montauban. Ces démêlés furent d'une violence extrême, et comme la population de cette ville, alors toute protestante, y prenait le plus vif intérêt, ils remplirent cette Eglise, pendant de longues années, de divisions et de troubles qui parfois amenèrent des collisions sanglantes.

Il paraît qu'à Montauban le parti de la modération, ou pour mieux dire Marc-Ant. Benoist qui le dirigeait, fut en général l'agresseur et envenima souvent le débat, tandis que Michel Bérauld qui était, à ce qu'assure l'auteur de l'histoire de l'Edit de Nantes, « un esprit un peu chaud et qui allait vite », se tint plutôt sur la défensive. Il est certain du moins que les synodes nationaux qui eurent à se prononcer sur ces fâcheuses discussions, furent unanimes à donner raison à celui-ci et à blâmer celui-là. Quand Michel Bérauld appelé momentanément à Saumur, exprima le désir de voir son fils le remplacer pendant son absence, le parti de la soumission fit valoir une foule d'objections à cette demande, si légitime cependant et que les services rendus par le vieux serviteur de la cause protestante auraient dû faire admettre immédiatement à l'unanimité. Le synode national tenu à La Rochelle en 1607 coupa court à toutes ces récriminations en décidant que Pierre Bérauld remplacerait son père pendant tout le temps que celui-ci resterait à Saumur.

La lutte recommença entre les deux adversaires, dès que Michel Bérauld fut de nouveau en possession de ses fonctions dans l'église et à l'académie de Montauban. Cette ville en fut si profondément troublée qu'il fallut en appeler au synode national réuni à Saint-Maixent en 1609. Pour ramener la paix, cette assemblée ordonna à l'un et à l'autre de se réconcilier, mais en exigeant de Benoist de « témoigner à Bérauld le désir qu'il avait de vivre avec lui à l'avenir avec tout honneur et respect, et de le prier d'oublier tout le passé » (*Aymon* I, 367), c'est-à-dire qu'il devait lui faire des excuses.

L'année suivante, la querelle se ranima avec autant de violence. La

nouvelle de l'assassinat de Henri IV arriva à Montauban au moment où le synode de la province y était réuni. Ce fut un coup de foudre. L'émotion fit cependant bientôt place au besoin de s'entendre sur la ligne de conduite que devaient se tracer les réformés. Le parti de la résistance fut assez sage pour ne pas lever l'étendard de la révolte; il proposa seulement de se mettre sur la défensive et de se préparer avec calme à repousser les entreprises de la cour contre la liberté de conscience, si elles venaient à se produire. C'était encore trop pour le parti de la soumission. Benoist essaya en vain de combattre ce plan de conduite; il y perdit le peu de crédit qu'il avait conservé à Montauban. Le synode provincial, sans le rayer toutefois du nombre des pasteurs de la ville, l'envoya desservir les églises, alors unies, d'Albias et de Réalville. Il continua toutefois de résider à Montauban, où il paraît que sa présence ne contribua pas peu à maintenir les divisions intestines qu'on avait voulu calmer en affectant son ministère à une église voisine. Les choses ne changèrent pas après la mort de Michel Bérauld (20 juill. 1611), ce qui prouve que leur longue querelle avait été le fait, non de quelque inimitié personnelle, mais de la divergence de leurs opinions politiques et religieuses. Benoist ne laissait rien à désirer dans l'accomplissement de ses devoirs de pasteur; mais l'ardeur extrême avec laquelle il combattit le parti de la résistance qui, à tort ou à raison, passait en général parmi les réformés, surtout à Montauban, pour le seul et véritable défenseur de la liberté religieuse, lui aliéna l'opinion publique, qui inclinait déjà à cette époque à soupçonner un traître et un homme vendu à la cour dans quiconque conseillait avec insistance la soumission à l'autorité royale comme le plus sûr moyen d'échapper à quelque irréparable catastrophe.

Toutes les tentatives qu'il fit depuis 1610 pour se faire réintégrer dans ses fonctions de pasteur à Montauban, échouèrent. En 1612, il se présenta, accompagné de Jean *Laviale*, lieutenant-criminel au sénéchal, devant le synode national tenu à Privas. Cette assemblée envoya à Montauban une commission composée de deux pasteurs et de trois anciens, pour entendre les parties et pour aviser aux moyens les plus convenables d'assoupir et de terminer à l'amiable cette affaire; et sur le rapport de cette commission, tout en rendant justice à l'honorabilité et au ministère de Benoist, tout en reconnaissant qu'en principe, il était toujours pasteur à Montauban, elle jugea opportun que, vu l'état des esprits dans cette église, il continuât à desservir les églises d'Albias et de Réalville. Elle enjoignit de plus au prochain synode de cette province de le pourvoir de quelque autre église, où il serait tenu de résider, à moins qu'il ne fût demandé par la ville de Montauban, « du consentement général de ladite Eglise » (*Aymon* I, 411). C'était l'en exclure à jamais; il n'y avait pas en effet la moindre apparence que dans une ville où dominait le parti de la résistance, il pût être rappelé d'un consentement général. En 1620, il résidait toujours à Montauban, malgré les décisions du synode national de Privas et de celui de Vitré (*Aymon* II, 110). Le synode national tenu à Alais le suspendit, en raison de ce fait, pour trois mois, en même temps que Jean *Richaud*, pasteur à Mauzac, et Isaac *Dumas*, pasteur à Verlhac, coupables de la même illégalité, et déclara que si dans trois mois ces pasteurs n'obéissaient pas aux ordres des synodes nationaux et ne résidaient pas dans leurs églises, ils seraient déposés (*Aymon* II, 153). Benoist ne s'étant pas conformé à cette décision, il fut remplacé à Réalville par Isaac *Dumas*, et à Albias par Pierre *Cruvel*. Il mourut bientôt après. Dans un acte de l'an 1623, passé par Jean de Rey notaire, la femme de celui-ci, Jeanne d'Assier, est qualifiée de « veuve de Marc-Antoine Benoist, ministre » (Conf. protocoles de J. *de Rey*, 1621-23 f° 326 et d'Elie *Gineste*, 1623 f° 688).

Il avait épousé en juillet 1597 Jeanne fille de Jean *d'Assier* et de Jeanne *de Lanis*. Elle mourut le 23 déc. 1639. Des enfants qui naquirent de ce mariage, il ne survécut que trois filles et un fils : Anne, née le 23 septembre 1600, qui

épousa en premières noces Jean *Vidal* docteur et avocat, en 1617; et en secondes noces, 8 septembre 1623, Guichard *Constans*, aussi docteur et avocat, et qui mourut le 12 juillet 1660; Gabrielle, née le 23 sept. 1606, qui épousa le 28 mars 1632, noble Paul de *Morthon* ou *Mortion*, seigneur de Lormières; Marguerite, née le 7 sept. 1619, qui épousa, probablement en secondes noces, juillet 1650, messire Scipion *de Gironde*, seigneur de La Bastide et de Bellegarde, et qui mourut le 11 juin 1666; enfin Marc-Antoine Benoist, né le 16 février 1605, qui, après avoir fait des études de théologie à l'académie de Genève, où il s'inscrivit le 15 mai 1626, habita Paris pendant quelques années, passa de là en Angleterre et exerça la profession d'avocat à Londres, où il mourut dans un âge avancé. (Nicolas)

5. BENOIST, famille noble de Bréau près Aulas (Gard), qui embrassa le protestantisme en la personne de : — I. Pierre Benoist, écuyer, habitant de Bréau, qui testa le 15 janvier 1567, avait épousé damoyselle Françoise *d'Issas*, dont il eut : 1° François, qui suit; 2° Pierre, sr de la Corbieyre, qui testa le 6 juin 1587, ne laissant qu'un fils naturel; 3° Anthoine, maître d'école à Bréau, en 1587; 4° Jacques; 5° Magdeleine mariée, 16 avril 1589, à Guillaume *Guibal*, de Molières; 6° Catherine, mariée à Jacques *Maïstre*, de Bréau. — II. Noble François Benoist, écuyer, sr du Caylou, qui testa le 16 février 1606. Il épousa, 19 décembre 1588, Elisabeth *d'Arnif*, fille du sr de Roquesedal, dont il eut : 1° Jacques, sr du Caylou; v. 1606-1620; 2° Isaac, qui suit; 3° Jehan, v. 1686; 4° Abraham; 5° Anthoinette mariée, 10 janvier 1610 à Pierre *Maïstre*, de Bréau; 6° Suzanne, qui épousa : 1° David *Unal*, 2° Estienne *Cabanis*, d'Aumessas. — III. Noble Isaac Benoist, sr du Caylou, substitué à son frère aîné, épousa Isabeau *de Quatrefages*, fille de François et de Marie *Balsin* vers 1627, et mourut avant 1638, laissant de ce mariage : 1° François, sr du Caylou, qui testa le 2 juillet 1653, sans avoir été marié; 2° Anthoinette, héritière de sa mère, femme en 1655 de noble Jacques *de Caladon*, sr de la Caze; 3° Magdeleine. — Nous croyons cette famille aujourd'hui éteinte. (Cazalis).

Archives de la famille de Cazalis du Fesq.

6. BENOIST, nombreuse famille Rocheloise dont le nom se rencontre souvent sur les registres de l'église de cette ville sans que nous puissions la reconstituer. — (Raymond) écuyer, sr de La Garde aux Valets, pair (échevin) de La Rochelle en 1558. — (Martin) écuyer (écrit *Benost*) parrain en 1565. — (Jacques) marié à Benoiste *Bruand*, d'où Jacques, août 1587. — (Laurent) contrôlr de l'artillerie protestante à La Rochelle, 1588 [III, 496 b]. — (Jacques), marié à Hilaire *Guerry*, déc. 1603. — (Jacques) marié à Anne *de Lacombe*, mars 1607. — (Gabriel) marié à Anne *Partenay*, dont Gabriel, 18 mars 1609; parrain Benjamin *de la Noue*. — (Judith) mariée à Louis *Gargoulleau* écuyer. — (Benjamin) et Marianne *Gombaud* sa femme. — (Jehan) marié à Bénigne *Mouchard*, quittent la France avec leurs familles à l'époque de la Révocation. — (Louis) sr de Lespine, avocat, marié avec Marie *Riboulleau*, meurt en 1681. — (Marthe) mariée à Jean Pierre de Vidon, capitaine; etc. Cette famille a persisté jusqu'à nos jours dans sa profession de foi religieuse. (Richemond).

7. BENOIT, sieur du Pin, en Saintonge *(Crottet)*. — François, à Castres, 1577; — (Isaac) et Jeanne *de Coras* sa femme, Castres 1621; — (Louis) chirurgien à Castres, converti en 1685. — (Ezéchiel) imprimeur à Die, qui s'intitulait imprimeur de l'académie des Églises réformées, condamné en 1661, par le parlem. de Grenoble à l'amende et au bannissement pour impression clandestine. — (La veuve de Jean) de Die, chargée de famille, assistée en passant à Genève, 1691. — (Daniel) de Poitou, 43 ans, galérien, 1688. — (Etienne) ouvrier en laine, de Coignac en Saintonge, réfugié à Halle avec sa famille, 1700. — (Estienne) peintre à Paris, 1673 [VII 174 b]. — (Abraham) peintre et Marie *Robbe* sa femme, font baptiser leur fils, Abraham-Laurent, au temple de Charenton, 8 oct. 1684. « Abraham, peintre originaire de Champagne, Ma-

rie sa femme et leurs 4 enfants » inscrits parmi les assistés de Londres de 1703 à 1710; en 1710 Marie Benoist y est inscrite de nouveau comme veuve âgée de 68 ans. — (Jacques) ancien à Compiègne, 1655 [VII 399 a]. — (Jacques) de Vitry-le-François, horloger, réfugié à Clèves avec sa femme et 3 enfants, 1698. — (Charles) et sa femme, venus de Guyenne, réfug. à Klein-Zitte puis à Paarstein, baillage de Chorrine; —(George) et sa famille (6 pers.) à Klein-Zitte, 1698. — (Pierre), de Dieppe, 55 ans, et sa femme, 70 ans, assistés à Londres, 1703-1710. — (Jean), de Chamborigoud en Cévennes, arrivé malade à Lausanne, y meurt, 1689. — — (Paul) de Bay sur Bays en Nivarais, « vu son attestation, comme il a souffert et surmonté toutes les tentations de la part des ennemis de l'Évangile, la compagnie [des pasteurs de Lausanne] touchée de l'état de ce pauvre homme qui va à Berne lui a donné 20 sols pour une seule fois; il est cardeur; 1691 »; autres secours en 1692 et à Genève, jusqu'en 1701. — (La veuve de Jean) de Die, chargée de famille, reçoit un viatique à Genève, 1691. — (Paul) du Vivarais, laboureur, est mis à 14 flor. par mois, Genève 1697; il est établi (3 pers.) à Orangeburg en 1700. — (Antoine) du Vivarais, tabatier, établi à Stargardt, 1700; — autre Antoine, peigneur, à Friederichstadt, 1700. — (Pernette) orpheline, de Sergy au pays de Gex, viatique de 7 flor. pour l'Allemagne, 1699. — (Jean) d'Annonay, également assisté à Genève, 1699-1701. — (André) de Saint-Paul-trois-Châteaux, *id.* 1699. — (Maurice) de Nîmes, père de famille, assisté à Genève, 1702-1703. — (Louis) sa femme et son frère, de Montélimar, *id.* 1704. — (Laurent) de Saint-Paul-trois-Châteaux, *id.* 1705. — (Louis) sa femme et 2 enfants, de La Motte-Chalençon, *id.* 1701-1711. — (La femme de Jacques) de Mens en Dauphiné, 50 ans, morte à l'hôpital de Lausanne, 1711.

8. BENOIT ou mieux Benoist (Élie), [Haag II, 173] fils de François *Benoist* concierge de l'hôtel de La Trémoille, et de Marie fille de Robert *Chaudron* drapier à Blois et de Jeanne *Renard*, dont le mariage avait été célébré à Charenton en 1634 [1], naquit à Paris le 20 janv. 1640. L'ardeur qu'il montra de bonne heure pour l'étude engagea ses parents à le mettre dès l'âge de neuf ans au collége d'Harcourt; mais ils durent bientôt l'en retirer afin de le soustraire aux adroites séductions d'un de ses maîtres qui avait entrepris de le convertir. Placé alors au collége de Montaigu, il passa ensuite à celui de La Marche pour y faire sa philosophie. Mais cette science pour laquelle n'était pas fait son esprit positif et peu agile lui inspira une aversion qui dura autant que sa vie, et chose plus fâcheuse, l'ennui le jeta dans la dissipation. Ses parents l'envoyèrent terminer ses études à Montauban. Sur ces entrefaites il perdit à peu d'intervalle son père et sa mère. Resté maître trop jeune d'une modeste fortune, il l'eut bientôt dissipée. Ce fut la pauvreté qui le ramena dans la bonne voie. Forcé de travailler, il se fit précepteur et, tout en instruisant ses élèves, il trouva le temps d'étudier la théologie. Admis au ministère vers 1664, il fut placé dans la Beauce, où il desservit deux églises pendant environ neuf mois; puis, en 1665, il fut appelé à Alençon, où il exerça les fonctions pastorales pendant vingt ans, au milieu de circonstances difficiles qui exigèrent de sa part autant de prudence que de fermeté.

Alençon, qui comptait parmi ses habitants un nombre considérable de réformés, attira l'attention des convertisseurs catholiques. Un jésuite célèbre, le père de La Rue, y fut envoyé, et une lutte fort vive s'engagea entre lui et Benoit sur différents points de controverse. Si le pasteur protestant le cédait en éloquence à son adversaire, par contre il l'emportait sur lui en dialectique et en érudition; plus d'une fois il obtint de doux triomphes. Ce fut ainsi qu'il parvint à raffermir dans la foi protestante un officier, nommé *de Montbail*, qui était bien près de se laisser séduire par la morale commode des Jésuites. Irrité d'une opposition aussi redoutable, le bon père eut recours à un moyen

[1] En septembre 1634. Autres enfants du même mariage mentionnés au même registre : Daniel, né en 1635, m. 1637 ; Charlotte, née en 1648, m. 1650.

plus expéditif pour en finir avec les huguenots. Fanatisée par ses prédications, la populace catholique assaillit le temple réformé au moment où Benoit faisait la prière. Les protestants eurent le tort, grave aux yeux du gouvernement de Louis XIV, d'opposer une vigoureuse résistance à une bande de forcenés. Heureusement pour ces imprudents, l'intendant était un honnête homme. L'église d'Alençon en fut quitte pour la perte d'un de ses pasteurs, M. de *La Conseillère*, qui fut destitué et se retira à Altona.

Quelque temps après, une déclaration (du 15 janv. 1683) ayant réuni aux hôpitaux les biens des consistoires, Benoit voulut soustraire à cette espèce de confiscation les fonds que possédait son église. Il les mit en sûreté et fut, à raison de ce fait, exposé à d'actives poursuites auxquelles il n'échappa qu'avec peine, malgré l'intervention de protecteurs puissants.

L'édit de Nantes ayant été révoqué, le pasteur d'Alençon dut quitter la France. Il s'embarqua à Dieppe et se rendit à La Haye, où il reçut vocation comme troisième pasteur de l'église wallonne de Delft. Il desservit cette église jusqu'en 1715 où, après 51 ans de ministère, il obtint le titre de pasteur émérite. Il mourut le 15 nov. 1728, dans sa 89e année.

Benoit avait épousé à Alençon Judith *Bonvoust*, demoiselle de bonne maison mais d'un caractère détestable. Elle avait, nous apprend-il lui-même, tous les défauts qui peuvent être insupportables à un mari ami de la paix : *implicita, avara, procax, jurgiosa, inconstans et varia, indefessa contradicendi libidine;* cette nouvelle Xantippe le tourmenta pendant 47 ans. De ce mariage si mal assorti naquirent un fils, qui mourut à l'âge de 17 ans, et deux filles, qui furent mises en 1685 dans un couvent d'Alençon « où elles faisaient bien leur devoir », suivant le rapport de l'Intendant (Tr 270). C'était pour mieux préparer leur fuite. Elles parvinrent à sortir du royaume. La cadette vivait encore à Delft en 1750. L'aînée épousa Charles *Ancitton* (I col. 217), union qui ne fut pas non plus heureuse. En 1703, Benoit dut aller chercher sa fille pour la ramener en Hollande, où elle mourut ainsi que les deux enfants à qui elle avait donné le jour.

Benoit se peint lui-même comme un homme patient, pacifique, timide, aimant le repos, porté même à la paresse, mais appliqué et diligent dès qu'il était à l'œuvre. Chauffepié ajoute qu'il avait l'esprit fin et insinuant, qu'il parlait bien, et possédait un heureux génie. Quelles que fussent ses qualités, et aussi quelque graves qu'aient été ses erreurs de jeunesse [1], il a droit à beaucoup de reconnaissance pour l'histoire sage, claire, complète, impartiale qu'il a tracée de l'Édit de Nantes et des résultats de sa révocation, un des livres classiques du protestantisme. Voici la liste de ses œuvres :

I. *Lettre d'un pasteur banni de son pays à une église qui n'a pas fait son devoir dans la dernière persécution;* Colog., 1686, in-12. — Benoit blâme l'église d'Alençon d'avoir succombé presque sans résistance, et l'exhorte à sortir d'un état d'hypocrisie qui la rend coupable aux yeux de Dieu. Cette lettre eut un plein succès; presque tous les protestants d'Alençon allèrent grossir le Refuge.

II. *Lettre à un gentilhomme prisonnier pour la religion;* Delft, 1685. in-12.

III. *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution de France;* Francf. 1687, in-12. Les catholiques accusaient les pasteurs de faiblesse et de lâcheté; beaucoup de protestants même leur reprochaient d'avoir plutôt songé à leur sûreté personnelle qu'au salut de leurs troupeaux; c'est pour répondre à ces différentes imputations que Benoit publia cet écrit qui, selon Bayle, est plein de délicatesse d'esprit, d'éloquence, et d'érudition. Il n'y avait pas mis son nom; mais, dit Basnage de Beauval dans son Hist. des ouvrages des savants, « la délicatesse et les fines beautés de l'ouvrage

[1] Un « *Livre des abjurations d'hérésie* faites à Paris depuis le mois d'août 1675 jusqu'au 10 janv. 1686» le dénonce comme ayant abjuré, à l'âge de 17 ans, en même temps que Suzanne *Batouard*, fille d'un médecin. C'était probablement un accès de dépit amoureux. Ce livre d'abjurations avait été vu par Eug. Haag à l'Etat civil de Paris : il a été brûlé en 1871.

firent reconnaître M. Benoist. » Le pasteur d'*Artis* l'attaqua vivement (T. I col. 406). Après avoir inséré un *Plan de réponse* dans les Nouv. de la Répub. des lettres, Benoît fit paraître une *Défense de l'Apologie pour les pasteurs de France* (Francf., 1688, in-12), où il déploie sans doute beaucoup d'habileté, sans toutefois réfuter d'une manière victorieuse toutes les raisons de son adversaire. Nous n'avons point ici à prononcer entre eux. « Il faudroit, répéterons-nous après Basnage, pour porter un jugement équitable sur la retraite des pasteurs, s'être trouvé dans les mêmes alarmes. On regarde les choses d'une manière toute différente dans l'éloignement. Si saint Athanase avoit vécu aussi tranquillement que saint Augustin, il auroit peut-être appelé mercenaires ceux qui fuyoient la persécution; et si saint Augustin avait été aussi traversé que saint Athanase, il auroit peut-être conseillé de fuir. »

IV. *Histoire de l'édit de Nantes;* Delft, 1693 et 1695. 5 part. in-4°; trad. en anglais, Lond., 1693, in-4°, et en flamand, Amst., 1696, 2 vol. in-fol. avec de belles gravures de Gaspar Luiken. — Dans le 1er vol. sont retracés en peu de mots les événements qui amenèrent cet édit célèbre, et les négociations auxquelles sa promulgation donna lieu, jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610. Le 2e qui comprend le règne de Louis XIII, est un peu chargé de détails minutieux. Le 3e raconte, depuis 1643 jusqu'en 1665, les vexations, les injustices, les violences dont les protestants furent les victimes presque toujours innocentes; drame sinistre qui se déroule jusqu'en 1683, dans le 4e volume, et se dénoue dans le 5e par la Révocation. L'auteur, qui avait entre les mains de précieux mémoires recueillis par *Tessereau*, ex-secrétaire de Louis XIV, mort à Rotterdam en 1689, a joint à son travail une foule de pièces qui en forment comme la partie officielle; elles donnent à son ouvrage un degré d'autorité qu'on a vainement essayé d'affaiblir. Ainsi, l'exact P. Lelong, dans sa Bibl. historique de la France, accuse Benoit d'avoir écrit « avec peu de fidélité; » mais tous les mémoires publiés depuis prouvent l'injustice de ce reproche, et nous pouvons ajouter que les nombreuses pièces manuscrites que nous avons été à même de consulter confirment toutes la parfaite véracité de l'historien. — L'Histoire de l'édit de Nantes fit une sensation assez vive pour que le P. Thomassin de l'Oratoire crût devoir la réfuter en justifiant la conduite de Louis XIV; mais il ne trouva rien de mieux pour cet effet que de rappeler les mesures despotiques et barbares des premiers princes chrétiens contre les hétérodoxes. Dans les Nouv. de la Rép. des lettres (oct. 1705), Benoit annonça qu'il préparait une réponse au P. Thomassin et au P. Bordes, qui avait ajouté un supplément au Traité hist. et dogmatique des édits, publié par son confrère (Paris, 1703, 2 vol. in-4°); mais cette réponse n'a pas vu le jour.

V. *Sermons sur divers sujets;* Delft, 1698, in-8°.

VI. *Dissertationes epistolicæ tres*, in priores octodecim versiculos primi capituli Evangelii secundùm Joannem circa Christi divinitatem; Rott., 1697, in-8°.— Traité contre le socinianisme de *J. Le Clerc.*

VII. *Avis sincères à MM. les Prélats de France sur les lettres qui leur sont adressées sous le titre de Prélats de l'Église gallicane;* sans nom de lieu, in-12. — Lettres anonymes paraissant tous les douze ou quinze jours; la 1re est datée du 1er juillet 1698; après la septième, Benoît en publia deux autres intitulées : *Lettres à tous les Réformés françois ou qui sont encore dans le royaume sous l'oppression, ou qui sont dispersés dans toute l'Europe, et à tous autres qu'il appartiendra;* La Haye, 1698, in-12. — Nous renverrons les détails à l'art. *Jaquelot*, en nous bornant à dire ici que le consistoire de Delft prescrivit le silence aux deux adversaires, en 1699. Benoit obéit, mais son antagoniste ne tint pas ses promesses.

VIII. *Lettre à M. l'archevêque de Reims sur la harangue qu'il fit au roi à la tête du clergé, à l'ouverture de sa dernière assemblée,* datée de Digne, 15 sept. 1700. — On ne sait si cette lettre a été livrée à l'impression.

IX. *Amica expostulatio de stylo N. T*

adversùs Epistolam D. Taco Hajo van den Honert; Delft, 1703, in-4°.

X. *Mélange de remarques critiques, historiques, philosophiques et théologiques sur les deux dissert. de M. Tolland intitulées, l'une :* L'Homme sans superstition, *et l'autre :* Origines judaïques. *Avec une dissert. tenant lieu de préface* où l'on examine l'argument tiré du consentement de tous les peuples pour prouver l'existence de Dieu, et où on réfute les principales objections par lesquelles on a prétendu l'affoiblir; Delft, 1712, in-8°. — Réfutation assez faible, écrite sans ordre, et pleine de longues et inutiles digressions.

XI. *Lettre de M. Benoît, ministre de la R. P. R. à Alençon, au P. prédicateur des Jésuites de la même ville*, datée d'Alençon, 29 janv. 1681, et insérée dans les Dissertations de Tilladet. — Le P. de La Rue ayant accusé les traducteurs de Genève d'avoir falsifié le texte de Néhémie VIII 8, Benoit prit la défense de cette version. Le savant Huet, consulté, décida qu'il n'y avait pas de falsification, bien que le passage fût inexactement traduit. Benoît répondit à la fois à tous les deux par des *Remarques sur les Lettres par lesquelles on a prétendu répondre*, etc. Cet opuscule, daté de Delft, 22 juillet 1713, a été également inséré dans le recueil de Tilladet.

Outre ses ouvrages imprimés, Benoit a laissé de volumineux manuscrits dont Chauffepié donne les titres avec des extraits fort étendus. 1° *Réflexions sur les Doudaïm ou le fruit que Ruben porta à sa mère;* il prétend prouver que ce n'étaient pas des mandragores, mais des fraises. — 2° *Dissert. sur l'oracle de Jacob*, Genèse XLIX, 10. Contrairement à la version reçue, il entend la prédiction en ce sens que Juda perdrait le sceptre pendant un certain temps et le recouvrerait à la venue du Messie. — 3° *Dissert. latine sur la vision d'Ezéchiel.* — 4° *Diss. latine sur l'apparition de l'étoile aux Mages.* Cette étoile n'était, selon lui, qu'une combinaison de quelque observation astrologique avec ce qu'ils apprirent de la naissance du roi des Juifs. Si saint Matthieu a fait entendre la chose autrement, c'est que l'Esprit-Saint a laissé parler cet évangéliste suivant les idées du vulgaire. — 5° *Discours sur l'utilité et la nécessité de la révélation.* — 6° *Réflexions sur la manière de réfuter le système de Spinosa.* — 7° *Réf. sur le caractère et le système des Sociniens.* — 8° *Réf. sur l'art de conjecturer.* Ecrit mordant contre le Parrhasiana de Jaquelot. — 9° *Remarques sur certaines prédictions qu'on fait courir ordinairement après coup.* — 10° *Réf. sur la critique.* — 11e *Réf. sur la philosophie cartésienne.* — 12e *Réf. sur l'influence de l'âme sur le corps.* — 13e *Réf. sur la science des médailles.* — 14e *Réf. sur la dispute touchant la préférence des anciens et des modernes.* — 15e *Remarques sur Pétrone.* — 16e *Réf. détachées sur divers sujets.* — On trouve dans ces écrits des idées très particulières eu égard à son temps. Ainsi il prétend que le Satyricon de Pétrone n'est qu'une trad. du grec; il regarde la philosophie de Descartes et de Spinosa comme de pures rêveries; et à l'exemple de son contemporain le père Hardouin, jésuite très savant mais peu sensé, il tient la numismatique pour une science incertaine et sans valeur.

9. BENOIT (Estienne), greffier, fils de Guillaume et de Catherine *Rouvière* naquit à Nîmes le 7 octobre 1601. Le consistoire dans sa séance du 29 avril 1643 le censura pour avoir donné à son fils un parrain papiste. En 1654 il est nommé receveur des deniers du consistoire. Il épousa à Nîmes, 8 sept. 1637, Louise *Pansier* qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres : Olivier, baptisé 16 avril 1643, greffier comme son père et marié le 21 juillet 1676 à Henriette *de Corniaret;* Pierre, baptisé 7 nov. 1649; celui-ci suivit la carrière pastorale. En 1674 il était proposant et le consistoire dans sa séance du 3 janvier le chargea, en l'absence du proposant *de Baudan*, de faire les prières aux malades en lui accordant « 56 liv. 5 sous, moitié de la somme que Mrs *de Bourges* et Manuel *Montgros* donnent tous les ans pour ces prières ». Il fut consacré au synode d'Uzès, 1675. Nommé ministre à Vestric, il desservit cette église jusqu'en juillet 1676 et la quitta pour celle de Blauzac qui l'avait réclamé. Lors de son mariage à Nîmes,

5 oct. 1679, avec Marguerite *de Bimard* fille de nob. Henri *de Bimard* et de Louise *de Corniaret*, il était pasteur de Congéniés et desservit cette église jusqu'à la Révocation; alors il quitta la France. (Sagnier)

Ce même Pierre Benoit, pasteur de Congéniès, après avoir été condamné, par un jugement de l'intendant de la province de Languedoc, 24 juin 1684, à l'interdiction pour toujours et à 300 liv. d'amende, après avoir vu démolir son temple par ordonnance du 20 août 1685, se réfugia en Hollande. Là, ayant obtenu une pension des États Généraux, il fixa sa résidence à Bois-le-Duc, août 1686, près de son ancien collègue Jean-Antoine *de Juge* de Fabrègues, ci-devant past. à Castres, appelé à Bois-le-Duc, depuis quelques mois. Il obtint du consistoire la liberté d'occuper la chaire quand les pasteurs le trouveraient à propos; mais il ne jouit pas longtemps de cette faculté. Le 17 sept. 1687, le synode assemblé à Bois-le-Duc apprit sa mort édifiante et chargea deux de ses députés de se rendre auprès de sa veuve pour lui faire ses condoléances; il la recommanda aux États-Généraux pour une pension. Au mois de mai 1686, le synode de Campen alloua 30 l. à Louise sa fille unique. (Gagnemin)

10. BENOICT, Benoist, puis Benoît, famille réfugiée du Dauphiné à Genève et dont les membres, pour la plupart, s'adonnèrent à la pharmacie, la chirurgie et la médecine avec un ensemble et une persistance rares. On trouve en janvier 1544 un Guillaume Benoict, apothicaire et bourgeois de Genève achetant des terres au village du Petit-Saconnex, voisin de la ville. Un Georges Benoict est reçu habitant de Genève en 1569 (suivant J.-B. Galiffe) et inscrit au nombre des bourgeois le 10 avril 1572. Un Guillaume, qui paraît frère du précédent, est appelé dans son contrat de mariage : « honorable Guilliaume Benoict marchant appothiquaire fils de feu honorable Jacques Benoist, de Champrons en Dauphiné, et de dame Jehanne Salette », et il est gratifié de la bourgeoisie genevoise en 1597; sa femme est Elisabeth Cureto (plus tard Court) et de ce mariage il ne resta (testam. d'Eliz. Court, août 1630) que trois filles dont l'une, Marie, avait épousé, 1620, Jean Quinson apothicaire.

Georges, dans l'année qui suivit sa réception à la bourgeoisie, épousa, 2 nov. 1573, Salomé Cop de la famille des savants de Basle. Le père de Salomé était Michel Cop, ministre à Genève depuis 1549. Un de ses oncles, Nicolas Cop, fut le célèbre recteur de l'Université de Paris poursuivi en 1533 pour ses opinions protestantes, et son grand-père, Guillaume Cop [1] fut premier medecin de Louis XII et de François Ier. George et Salomé eurent dix enfants : Pierre apothicaire à Genève, Samuel docteur en médecine, Mathieu docteur en médecine, Jacques mort jeune, Jean docteur en médecine et professeur, Anne, et quatre autres décédés avant leurs parents. L'aîné, Pierre (1576-1623), héritier de la pharmacie paternelle, conclut une non moins brillante union, il prit pour femme, déc. 1597, Marie, fille de noble Amyed de Chasteauneuf, docteur médecin et conseiller d'Etat de Genève, plus tard premier syndic de la République. Entre autres enfants ils eurent Aymé, qui était apothicaire et chirurgien en 1623, et George né en 1612, mis en apprentissage de chirurgie en 1629 et qui devint assez habile médecin pour obtenir la bourgeoisie de Berne, 1655, en récompense de services rendus dans son art. Celui-ci, s'élevant aussi par le mariage épousa la fille d'un Watteville bailli de Morges; en sorte que cette famille tandis qu'elle décroissait à Genève, et s'y éteignit dans les premières années du 18e siècle, prenait racine parmi le patriciat Bernois où elle est restée et fait figure encore aujourd'hui.

La pharmacie était fort honorée à Genève comme profession libérale et savante, en sorte que la fortune des Benoist et leurs avantageux mariages s'expliquent par cela seul, mais un bon

[1] Guillaume eut quatre fils : Jean, Luc, Nicolas et Michel (voy. Herminjard, *Corr. des Réf.* III, 129 note 3). Sa femme était Ayma Warembert fille d'un riche Genevois, de la succession de laquelle son fils le ministre Michel recueillit la plus belle terre du Petit-Saconnex, « le pré Valvimbert » (aujourd'hui le magnifique domaine de M. Gust. Revilliod à Warembe) que George racheta, nov. 1584, d'un de ses beaux frères (min. de Jean Jovenon notaire. V, 144).

nombre d'entre eux y ajoutèrent l'appoint d'une certaine valeur personnelle.

Celui qui obtint la bourgeoisie gratuite en 1597 (29 avril) est inscrit aux registres du Conseil en ces termes honorables : « Guillaume Benoist, a sa requête a esté receu bourgeois gratis, heu esgard aux services qu'il a fait au port des armes, mesmes à la prise de Versoix... » — L'assaut nocturne dans lequel une petite armée genevoise (1200 hommes) avait enlevé Versoix aux Savoyards remontait au mois de novembre 1589.

George, dans le testament qu'il fit conjointement avec Salomé Cop sa femme, fév. 1588, remercie les magistrats genevois « Mes tres honorez seigneurs et suppérieurs, dit-il, de ce qu'il leur a pleu m'avoir receu et mis du nombre de leurs humbles bourgeois et appelé en leur Conseil de Deux Cents, et davantaige honoré de plusieurs charges de la confiance qu'ils ont heu eu moy..... » (Et. de Monthouz not. XLV, 31). Quelles pouvaient être ces charges de confiance? Probablement des négociations analogues à celle qui lui fut confiée par la veuve du syndic Aymé Varro, en juillet 1594, pour le recouvrement d'une somme de 4024 écus d'or que ce magistrat, au nom d'autres genevois aussi bien qu'en son propre nom, car la somme est forte, avait prêtée vingt ans auparavant, 16 juill. 1574, dans un moment de crise du protestantisme en France, à un groupe de seigneurs huguenots de Provence et de Dauphiné, qui sont dénommés dans l'acte, savoir : Aymé *de Glanne* seigneur de Cugie et d'Urre, Charles *Du Puy* seig. de Montbrun, Claude *de Mirabel* s^r du dit lieu, Marq *de Vacse* s^r de Comps, Andrée *Massies* s^r du Mas, Philibert *de Roissier*, Claude de Rivière, Pons *Nicolas* de Soisson, Philippe *de Boloigne* s^r d'Alanson, Jehan de *Castillon* et Gaspart *de La Font* (Et. de Montouz, XLVI, 13).

Les deux fils du même George nommés Samuel et Jean, se distinguèrent dans les sciences. Samuel (1578-1620) médecin, comme nous l'avons dit, fut professeur à l'académie de Saumur et grand humaniste; on a de lui une traduction en vers latins de la seconde Semaine de Du Bartas, imprimée à Lyon en 1609. En 1610 il était de retour en Dauphiné et exerça la médecine à Die et à Grenoble. Jean (1585-1664) aussi médecin, était professeur de grec [Haag II, 177] à l'académie de Saumur en 1611, époque où il épousa Magdeleine, fille de Pierre *Grimaudet* marchand bourgeois de la ville et de Magdeleine *de la Noue*. Ce fut sur sa proposition que le synode de Vitré donna aux conseils académiques le pouvoir de retirer un pasteur d'une église pour le placer dans une chaire de professeur. Cette décision prouve l'importance que cette assemblée attachait à l'instruction; mais que dirons-nous de celle du synode de Charenton, tenu en 1623, qui supprima les chaires de grec dans toutes les académies protestantes, attendu que cette langue était peu utile aux pasteurs réformés? Le synode de Castres les rétablit trois ans plus tard, il est vrai; mais il défendit en même temps d'expliquer les auteurs profanes; c'était marcher sur les traces de Julien l'Apostat qui, lui aussi, avait interdit aux chrétiens l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, en les renvoyant ironiquement à l'Évangile selon S. Matthieu. Benoit demanda à être rétabli dans sa chaire ou plutôt dans sa fraction de chaire, car le conseil académique lui avait adjoint *Duncan*, pour que les études n'eussent pas à souffrir de l'exercice de la médecine, qu'il pratiquait afin de subvenir à la modicité de ses émoluments. Le synode de l'Anjou ne voulut point consentir à ce partage, et sa décision fut confirmée par le synode national de Charenton, en 1631, « l'intérêt public demandant que les offices des universités fussent confiés à des personnes libres et débarrassées de tous autres soins. » Les ouvrages que les bibliographes lui attribuent, mais que nous n'avons pu voir, sont : I. Un texte grec et latin de Lucien, 2 vol. in-8° 1619; — II. Une édition annotée de Pindare in-4°, 1620; — III. *Métaphrase et Paraphrase des Psaumes*, Saum., 1646, in-8°; — IV. *Métaphrase et Paraphrase du Cantique des Cantiques*, Saum., 1635, in-4°, 1650; — V. Traduction d'Ho-

race en vers grecs : *Q. Horatii Fl. Carmina, græce pari tum numero tum metro versa* a Joh. Benedicto; 1669.

Tels sont en résumé les renseignements donnés par les actes, publics et privés, d'une authenticité certaine. La scène change si l'on consulte certains généalogistes. Dans ses *Notices généalogiques*, Mr J.-B. Galiffe fait d'abord l'appel de tous les Benoîts de l'évêché de Grenoble qui peuvent avoir appartenu à la noblesse du pays. Il ne lui est pas difficile de ramasser, et il en serait de même dans un coin quelconque de la France, ou de l'Europe, une ample collection de formes diverses ou de dérivés du nom *Benedictus*. Il produit donc de vénérables actes des années 1270, 1328, 1334, 1343, 1425, 1545 et 1577 offrant une série de Benoîts plus ou moins richement fieffés, bien entendu n'ayant aucun lien de parenté entre eux, et dont le dernier se présente comme étant : « Noble George Benoist, fils de feu noble Jacques de Champrond *(Notices généal.* IV, 276). Ce grand seigneur est notre honorable George apothicaire, fils de l'inconnu Jacques Benoist natif de Champrond. Ses descendants sont naturellement aussi de hauts personnages, à l'exemple de leur ancêtre, et dans tout l'article, qui n'a pas moins de douze pages, le mot Apothicaire n'est pas une seule fois prononcé.

11. BENOIT, ouvrier en soie, réfugié en Angleterre [Haag II, 178]. La Biblioth. britannique, qui lui témoigne peu de bienveillance, appelle Benoît un homme sans lettres, n'ayant d'autre étude que quelques lectures mal digérées; mais plus elle le rabaisse, plus nous sommes frappés des qualités de l'ouvrage qui lui attira ces critiques. Cet écrit intitulé : *Le Bâtême rétabli suivant l'institution de Jésus-Christ* (Lond., 1736, in-12), ne nous est connu, non plus qu'une brochure publiée antérieurement par Benoît sous le titre d'*Avis à Archippe,* que par les extraits qu'en donne la Revue citée. Il est permis de croire que le critique n'a pas choisi les meilleures pages pour les reproduire; et cependant, ce qu'il en donne ne justifie nullement, à notre avis, ses fades plaisanteries sur le style et la manière de raisonner de l'auteur. Dans l'*Avis à Archippe,* Benoît avait voulu prouver, ce qu'on ne conteste guère aujourd'hui, que Jésus a institué le baptême par immersion et non par aspersion. Dans son second traité, il entreprend de montrer que le baptême des enfants n'est pas fondé sur l'Écriture, et que ce baptême n'est nécessaire ni d'une nécessité de moyen, le péché originel n'existant pas; ni d'une nécessité de précepte, l'Écriture Sainte ne le prescrivant pas en termes clairs et positifs; ni d'une nécessité d'exemple, tout ce que l'on peut dire en faveur de cette dernière nécessité se réduisant à deux peut-être : Peut-être il y avait des enfants chez Stéphanos, chez le geôlier de Philippe et chez Lydie, et s'il y en avait, peut-être furent-ils baptisés. La seconde partie de son ouvrage offre un grand nombre de témoignages tirés d'auteurs de différentes sectes, pour prouver que le baptême des enfants n'est pas d'institution divine. Benoît termine ainsi : « Comme je n'ai point entrepris cet ouvrage par des vues d'intérêt, et que je ne m'en suis proposé d'autre récompense que la satisfaction d'avoir déchargé ma conscience, en m'acquittant d'un devoir dont j'ai cru ne pouvoir me dispenser sans crime, aussi ai-je usé d'une grande liberté envers tous les partis en général, sans épargner personne. Je n'ai sçu me gêner, en usant tant soit peu de dissimulation. Quoi qu'il en soit, Dieu sçait que je ne hais personne, qu'au contraire j'aime tout le monde, mais spécialement mes chers compatriotes en général, auxquels je ne souhaite que du bien. Je ne puis leur en donner de preuves plus certaines, que n'est celle de leur faire présent d'un ouvrage qui, outre la peine de le composer, m'a coûté tout ce que j'ai pu amasser en me retranchant une partie du nécessaire : j'y ai mis de ma pauvreté jusqu'au dernier quatrain. »

12. BENOIT (Christophle), de Sédan, maître de langues, sa femme et trois enfants, réfugiés à Francfort-sur-l'Oder, 1698. — (Josué), de Sédan, maître de langues, avec sa famille (6 pers.) à Francf.-s.-l'O. 1700. — (Jean et Gabriel) du village de Lagazelle en Auvergne

réfugiés à Juriens, bailliage de Romainmotier (Vaud) en 1713, laissant en France un autre frère, Antoine, demeurant à Ségur, dioc. de S.-Flour, ressort de Riom. Jean et Gabriel épousèrent en Suisse deux sœurs également réfugiées, Anne et Anne-Renée, de S. Floret, filles de Gabriel *Ranvier* [1] et Catherine Benoît.

13. BENOIST (Mme DE) et sa famille, du Vivarais, reçoivent à Genève, 1693, un viatique pour aller plus loin. — (Marie) veuve d'Isaac Brian de Champredon, réfugiée, obtient la permission de vendre son bien, 1704. — Jean Isaac *Benoist-Grandchamp*, de Thouars, lieutenant dans le régiment de Chartres, sa femme Catherine, et deux enfants, sont assistés à Londres, 1703-1705. Le même sous ces noms : Isaac *Benoît de Grandchamp* lieutenant de grenadiers, voulant aller en Hollande, reçoit à Genève un viatique de 12 écus blancs, 1705. — Jacques *Benoist*, sa femme et 3 enf. *id.* 1703. — Marguerite Benoît de Fontenailles, à Thouars, convertie, obtient une pension de 150 l., 1712 (E 3390). — Gédéon *de Benoît*, résident de Prusse en Pologne et François son frère, ingénieur militaire au service de Hanôvre, descendants d'une famille française réfugiée d'abord à Hanau puis à Emden *(Erman)*. — — (Marie) veuve La Tour, convertie, obtient 150 liv. de pension, 1724. — (Marie-Anne et Marie-Jeanne) enfermées aux Nouv. Cathol. de Noyon, 1735. — (Mlle) âgée de 7 ans, *id.* 1741. — Veuve Benoît, dans les environs de Meaux, prête sa grange pour une assemblée, 1766 (E 3598). — Jeanne de Benoist et de Gautré, 1632, voy. de Gironde. Voy. aussi Claparède, Guiton.

BENSERADE (CLAUDE DE) clerc du greffe civil au palais de justice de Rouen, massacré ainsi que sa femme, à la S. Barthélemy, 1572. Il était sûrement de la même famille que le père du poète Isaac de Benserade, procureur à Gisors, suivant Ménage, maître des eaux et forêts, suivant d'autres, en tout cas petit gentilhomme et mari d'une demoiselle *de la Porte*, un peu parente du cardinal de Richelieu, mais huguenote. Isaac disait que sa mère, par rigorisme religieux, ne consentait pas trop à cette parenté; mais Tallemant des Réaux dit que c'est le cardinal qui « ne l'a jamais voulu voir à cause de sa mauvaise vie. » Ce poète et bel esprit qui fut l'un des oracles de l'hôtel de Rambouillet et de ses réunions littéraires, naquit donc et fut baptisé comme son prénom l'indique, dans l'église protestante (à Lyons la Forêt, près Rouen, 1612); mais son père se convertit peu après cette naissance. On raconte à ce propos que l'évêque par qui lui fut conférée la confirmation de sa première communion lui dit qu'il fallait changer son prénom juif contre un chrétien. L'enfant, qui avait huit ans, aurait répondu : « Volontiers, pourvu qu'on me donne du retour.» Le prélat fut si charmé de cette réponse qu'il laissa au jeune Benserade son nom d'Isaac en disant : « Il a mine de le faire valoir.» [Haag II, 179].

BENUREAU. Famille réfugiée à La Rochelle, au cours du XVIe siècle, probablement pour cause de religion. Son premier auteur connu, Louis Bénureau écuyer, sr de Haute-Prée et de Haute-Roche, épousa au temple, le 3 août 1578, Jeannette, fille de Jean *Blandin* sr des Herbiers, qui fut nommé maire l'année suivante en même temps que son gendre entrait au corps de ville. Celui-ci fut bientôt après nommé conseiller du roi en l'élection. Il semble n'avoir laissé que des filles : — 1° ANNE, femme de Pierre *Viette*, parent de l'illustre mathématicien; — 2° ELISABETH, mariée en 1604 à Etienne Richard, sr de la Poitevinière; — 3° MARIE, qui s'unit à Louis Leurclerc, sr de la Chapellière, pasteur protestant; — 4° BLANDINE, qui se maria deux fois : d'abord à Mathieu Georges, ensuite, en 1637, à Raphaël Colin, lieutenant particulier, assesseur criminel au présidial; — 5° SUZANNE, femme de noble homme Pierre Dupuy.

PIERRE Benureau, qui abjura le catholicisme au mois d'août 1579, et prit pour femme Suzanne *Viette*, était peut-être un frère de Louis. Deux membres de la même famille étaient avocats, Isaac et Nicolas. Celui-ci, sr des Roziers, était marié avec Françoise *Monjon*, et

[1] Et non Hennier ni Bannier, comme on l'a imprimé. *Bull.* III 16.

remplaça comme lieutenant général au présidial, en 1593, Jean Sponde. En 1595, il fut nommé président au même siége et exerça ces fonctions concurremment avec celle de lieutenant général. En exécution de l'édit de Nantes, il fut nommé par La Rochelle conseiller protestant au parlement de Paris; mais comme il avait été déféré au même parlement pour brigues, l'assemblée de Châtellerault cassa son élection et le remplaça au mois de février 1600 par Jean *Rochette*, sr du Coudray. Il mourut (nous apprend le *Diaire* du pasteur Merlin) au mois de janvier 1606, laissant au moins trois enfants : Pierre sr des Souldrays, avocat; Charlotte, mariée en 1591 à Daniel *Barbot*, conseiller en l'élection, et Marie, qui épousa en 1593 l'avocat *Guibert*. Nicolas Benureau, qui se maria ou temple, 7 nov. 1591, avec Marie *Bissault* était probablement le fils aîné de Nicolas et de Françoise Monjon. (Jourdan.)

BENZIN (De) seigneurs de La Cadée, maison béarnaise. Un d'eux, député à l'assemblée de Loudun, 1619; et de La Rochelle 1620 [II 237, VI 204]; — Un autre, tué à Navarreins, 1621 [K 112].

BÉQUART (veuve) jetée à la voirie; Champagne, 1687.

BERANFOY (Nicolas) de Sens (Nicolaus Beranfoy Agendicensis) étudiant en droit à Genève, 1581.

Berandis, voy. Berrandy.

1. BERANGER ou Berenger, seigneurs de Pipet, du Gua, de Beaufain, Puygiron, Morges etc. Illustre maison du Dauphiné [Haag II, 169] qui descendait, suivant Chorier, des sires de Sassenage, issus eux-mêmes des comtes du Forez et occupait le second rang parmi les quatre premiers barons dauphinois. = *Armes :* Gironné d'or et de gueules de 8 pièces.

Plusieurs branches de cette famille ont appartenu au protestantisme et d'abord celle des seigneurs du Gua Pipet.

I. Claude de Béranger seigneur de Pipet, second fils d'André de Béranger, seigneur du Gua, et de Madelaine Béranger, embrassa de bonne heure les opinions nouvelles. Dès les premières guerres de religion, il combattit dans les rangs des Réformés avec Aubert *Martin*, seigneur de Champoléon, Claude *Grinde*, seigneur de Mirebel, François *de Bonne*, depuis duc de Lesdiguières, et Giraud *de Béranger*, seigneur de Morges, tous quatre les époux de ses quatre sœurs, Madelaine, Laurence, Claudine et Georgette.

En 1562, Claude de Béranger prit part à la levée du siége de Grenoble par les catholiques. Nommé gouverneur de La Mure, il y fut assiégé l'année suivante et, faute d'être secouru, obligé de se rendre. Il ne recouvra sa liberté qu'en payant une très forte rançon. En 1567 d'*Acier* lui confia la défense de la Côte-Saint-André. Le 3 fév. 1568 l'armée catholique, commandée par Gordes et Des Adrets, parut sous les murs. Quoiqu'il n'eût pour toute garnison que trois cents arquebusiers, Pipet repoussa un sanglant assaut. Après une vigoureuse défense de onze jours, qui avait épuisé toutes ses munitions, il profita d'une nuit obscure pour sortir de la place avec ce qui lui restait d'hommes, et parvint heureusement à franchir les lignes de l'ennemi. Quelques jours après, il procura un asile aux habitants de La Coste qui l'avaient suivi, en s'emparant par surprise du château de Saint-Quentin. En 1570 *Montbrun*, qui rentrait dans le Dauphiné après la funeste bataille de Moncontour, le laissa à la garde de l'importante place du Pouzin. A son passage dans le Midi, l'amiral Coligny le fit gouverneur du fort Saint-Ange; mais peu de temps après, il fut tué au siége de Montélimar.

Claude de Béranger avait épousé, 3 sept. 1564, Marguerite *de Dorgeoise*, dont il ne laissa qu'un fils, André seigneur de Pipet, Beaufin et Montferrier.

André de Béranger eut deux femmes, Sébastienne *de Brenieu* et Méran de *Penin*. Du premier lit naquirent Alexandre qui suit; Madelaine, mariée à Jean *de la Motte*, sieur de La Motte-Chalençon; Diane, femme de Philippe Philibert *de Gillier*, et deux autres filles dont on ignore les noms. Du second lit naquit une fille, Marguerite, qui épousa Pierre *de Salvaing* seigneur de Boissieux.

Alexandre de Béranger prit pour femme, en 1617, Isabeau fille de Gaspard *de Perrinet* seigneur de Balzac,

président en la cour des comptes de Grenoble. Elle le rendit père de deux fils et de deux filles. L'aîné, François, mourut célibataire; les deux filles, Marie et Madelaine, sont restées inconnues; les généalogistes ne nous fournissent quelques renseignements que sur le second fils, nommé Pierre, seigneur de Beaufin et baron de Violès. Celui-ci suivit la carrière des armes et fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il épousa, 17 août 1616, Louise *de Langes de Montmirail*, fille de Frédéric *de Langes* conseiller au parlement d'Orange, qui lui donna neuf fils et trois filles. Ses descendants prirent le nom de Langes (*Voy.* ce nom).

II. Branche de Morges. Giraud de Béranger seigneur de Morges, servit avec distinction sous *Montbrun*, et à la mort de ce chef illustre, par un désintéressement rare dans tous les temps, il céda volontairement à *Lesdiguières* le commandement des protestants du Dauphiné, auquel son âge et ses services lui donnaient des droits. Il fut tué, 18 août 1587 près de Champs. Ses deux fils aînés, Salomon et Abel, ont acquis, surtout le second, une réputation méritée de bravoure. Les chances de la guerre furent de bonne heure fatales au premier, qui fut tué aussi en 1587 à l'affaire d'Uriage. Abel prolongea ses jours jusqu'au delà de 1621.

Neveu de Lesdiguières, Abel de Béranger, qu'Allard qualifie d'un des plus hardis capitaines de son temps, s'attacha à la fortune de son oncle et se trouva à toutes ses expéditions depuis 1574. Chargé, en 1577, de secourir Beauvoir, il parvint à y jeter *Allière, Villeneuve, Amblard, Gautier* et *Bouvier* avec quelques troupes, et si ce secours ne sauva pas la ville, il procura du moins aux habitants une honorable capitulation. La même année, il assista à la prise de Guillestre et du château de Queyras. En 1588, Lesdiguières, qui avait pu apprécier sa bravoure et sa vigilance, lui confia la défense du fort de Bezancieu, destiné à resserrer Grenoble. Une grave maladie faillit vers cette époque le conduire au tombeau. Il désira consulter un médecin, nommé de Villeneuve, qui jouissait d'une grande réputation; mais ligueur fanatique celui-ci refusa de donner ses soins à un huguenot. Morges guérit néanmoins, et reprit le commandement de sa troupe, à la tête de laquelle son lieutenant *Veynes-Chichiliane* avait, pendant sa maladie, remporté un avantage signalé sur les gens d'armes de Maugiron. En 1591, il fut nommé gouverneur de la capitale du Dauphiné, poste important qu'il occupait encore en 1621. Averti de l'approche des catholiques, il se hâta de prévenir Lesdiguièrss , qui accourut en toute hâte de la Provence et défit les Savoisiens à la célèbre bataille de Pontcharra, où Morges se distingua à la tête de la cavalerie. Dans cette même année, il battit les Ligueurs à Esperon. En 1592 il assista au siége de Cavour. En 1593, il présida les États du Dauphiné assemblés à Valence; puis il accompagna Lesdiguières dans son irruption en Savoie, et en 1594, dans son expédition de Provence, où il perdit le capitaine de sa compagnie de chevau-légers, *Du Vache*, beau-frère de *Calignon*. En 1595 il concourut à la prise de Mirabel et de Morestel. En récompense de ses services, il fut créé maréchal de camp par brevet du 6 mars 1597. L'année suivante, il servit dans l'armée de Savoie et contribua à la prise de toutes les places de ce duché, entre autres à celle du fort Barraux, à l'assaut duquel il commanda une des colonnes d'attaque. Les hostilités s'étant renouvelées en 1600, Morges fit encore cette campagne, mais ce fut la dernière. Secondé par Créquy, il enleva Aiguebelle. A la conclusion de la paix, il quitta le service, en conservant toutefois le gouvernement de Grenoble. En 1615, il assista, comme député du Dauphiné, à l'assemblée politique de Grenoble. Il mourut sans laisser d'enfants.

Le troisième des fils de Giraud de Béranger se nommait César. Il épousa Honorade *de Barillon*, dont il eut Abel tué au siége de Saint-Jean-d'Angély, et Gaspard, qui commanda une compagnie de chevau-légers dans les guerres d'Italie. Ce dernier ne laissa de sa femme Marguerite *de Pontevès* qu'un fils, du nom de François, en qui s'éteignit la branche masculine.

Outre trois fils, Giraud de Béranger avait eu cinq filles : Isabeau, mariée à Gabriel *de Forez* seigneur de La Jonchère, puis à Jacques *Combourcier* seigneur de Beaumont, un des plus habiles lieutenants de Lesdiguières ; Claude, femme de Gaspard *de Bonne* seigneur de Prabaut, puis de Jean *d'Arces;* Judith, épouse d'Antoine *de Rivière* seigneur de Montmorin; Suzanne et Olympe, dont la destinée est inconnue.

III. Branche de Puygiron. Adrien de Béranger fils de Guillaume, était seigneur de Puygiron et mestre de camp d'infanterie au service de Savoie. Il eut une héritière, Françoise de Béranger dame de Puygiron, femme d'un huguenot, Georges *des Laurents*, et vraisemblablement de la religion de son mari.

2. BÉRANGER de Caladon [Haag II 181], seigneurs de Baulx, Lanuéjols, La Valette, Lespinasse, La Caze, S. Paul etc. en Languedoc; maison illustre de cette province figurant dès le XIIe siècle parmi les vassaux des comtes de Melgueil et des seigneurs de Montpellier. = *Armes :* D'azur à l'aigle au vol abaissé d'argent, membrée d'or, accostée en pointe de deux chiens bassets affrontés de même, soutenus d'une terrasse de sinople.

I. Le premier de cette famille qui passe pour avoir embrassé la religion réformée est François qui testa, 20 mai 1532, laissant de sa femme Jeanne *de Grégoire* trois enfants : 1° Catherine mariée, 1536, à Paul Aigrefeuille sr de La Veriaire, 2° François; 3° Jacques.

II. François, seigneur de Lanuéjols et de La Valette rendit, selon les Archives généalogiques, des services à Henri IV. Quels services ? On ne nous l'apprend pas et nous n'en avons trouvé aucune trace dans l'histoire. Tout ce que nous savons, c'est qu'il épousa, 15 fév. 1572, Gabrielle *de l'Estang de Pomeyrols* dont il eut trois filles, Anne, Marie, Françoise mariées : la première au temple du Vigan, mai 1593, à Pierre *de Bane*, seigr d'Avejean; la seconde, nov. 1605, à Henri *Sarret*, chevalier, seigr de Fabrègues; la troisième, nov. 1597, à Pierre *de Gabriac*, seigr de Tignac.

Jacques frère de François et seigr de Lespinasse épousa Hélise *de Latude;* il testa le 12 déc. 1587 et laissa sept enfants : 1° Henri, sort inconnu; 2° Elix mariée, fév. 1578, à Antoine *d'Assas*, veuve en 1580; 3° Anne mariée, juill. 1557, à Pierre *d'Albignac* sr de Triadou; 4° *Bourguette*, mariée à Jean *d'Assas* sr de Peyregrosse, veuve en 1564; 5° *Pons*, héritier de son père, auteur de la branche de Lespinasse; 6° François sr de La Valette marié, mai 1583, à Jeanne *de Montfaucon* de Vissec; 7° Pierre des Combes, auteur de la branche de ce nom.

III. Pons de Caladon sr de Lespinasse épousa, 15 mai 1566, Antoinette fille de Raimond *de Lauzières* dame en partie des Clapiès (aujourd'hui château de Clapices près Aulas). Il mourut après 1596, ayant eu pour enfants : 1° Jacques, mort célibataire après 1581; 2° Anthoinette, mariée, 1614, à Estienne *Unail* (aujourd'hui *Dunal*); puis, 1624 à Pierre *Mazel*, morte en 1628; 3° Jehan qui suit; 4° François sr du Boisset auteur de la branche de ce nom; 5° peut-être, Suzanne femme de Loys *Corbettes*, sr de Souabre, morte en 1633.

IV. Jean de Caladon, co-seigneur de Lanuéjols et sr de Lespinasse épousa, 2 août 1606, Jehanne *du Fesc* fille du marquis de Sumène. Il fut plusieurs fois consul d'Aulas de 1602 à 1622; député à l'assemblée de Lunel, 1613; et l'un des habitants du Vigan chargés de traiter de la paix avec le roi à Alais, le 27 juin 1629.

V. Il eut quatre enfants dont un fils, Pierre, qui fut son héritier, aussi consul d'Aulas, en 1651 et 1665; député au synode de Lassalle, 1672; et marié, 9 mai 1645, à Marie *de Julien de Pegueyrolles*, de Milhau, dont il eut dix fils et filles, qui tous abjurèrent à la Révocation; notamment : Jehan né en 1646; Pierre sr de St Martin, né en 1652, cadet dans la garnison de Besançon, mort en 1698; Estienne sr des Mazes; Louis sr de la Mouline et de St Paul, né en 1661 et servant dans les gardes-du-corps; Jacques sr des Rieuniès, sous-lieutenant au régiment des fusiliers du roi; et Henry sr du Cambon, né en 1666, officier au régiment de Navarre, décédé au château de Clapices en 1750.

VI. Jehan, né 28 oct. 1646, épousa (nov. 1664) Anne de Lantal d'Espériès, fut consul d'Aulas en 1672 et encore en 1687 malgré les protestations du curé qui objectait que « M. de Lespinasse était un bon gentilhomme et qu'il n'avait à lui reprocher que d'être nouveau converti. »

VII. Il laissa plusieurs enfants dont l'aîné Pierre, né en 1666, épousa, 1693, Magdelaine Dupuy de Grangers, morte en 1700, puis Esther de Caladon des Mages, sa cousine.

VIII. Du premier de ces deux mariages naquit Pierre, né en 1698; marié, 1718, avec Marie de Ginestous d'Argentières; 2° en 1726 avec Louise de Malbois de la Boissière dame de Vernes. Cette dernière seule eut des enfants, dont neuf vécurent.

IX. Ce furent, entre autres, Jean-Pierre, né en 1728, seigneur de Lanuéjols, officier de dragons, et qu'on appelait M. de Lanuéje; Henri appelé le chevalier de Lanuéjols; Louis s^r de Vernes; François s^r de Montéran.

X. Jean-Pierre épousa, étant en garnison à Ste-Foy en Agenais, 1760, Jeanne de Lapoyade et quitta Ste-Foy pour se retirer au château de Clapices où il mourut en 1802 occupé seulement de travaux agricoles et littéraires. Il écrivait, dit-on, à Voltaire et laissa une histoire manuscrite de ce qu'il avait vu pendant la Révolution. De son mariage il n'eut point de fils et la dernière de ses quatre filles, Mlle Elisabeth-Louise de Caladon est morte au château de Clapices le 31 mars 1846.

X, a. Louis de Caladon s^r de Vernes, habitant le château de Levesque près de Sauve, mourut en 1803, laissant de son mariage avec Jeanne-Constance Bresson : Emile de Caladon, sous-préfet du Vigan en 1830 et mort à Levesque en 1837, laissant de sa femme L.-F Athenaïs *de Quatrefages* deux fils et deux filles.

X, b. François de Caladon s^r de Montéran épousa, 1789, Jeanne Catherine de Caladon-Lanuéje sa nièce et mourut en 1795, laissant une fille Anne-Adèle mariée, 1811, à M. Chabrand, d'Anduze; mariage d'où sont issus plusieurs enfants dont une fille, Théolinde, épouse de M. Emile Pelon est devenue, par la mort de Mlle de Caladon sa tante, héritière du domaine et château de Clapices en 1846.

De ce tronc principal qui vient d'être décrit sont sorties plusieurs branches, nombreuses aussi, mais qui se sont fondues sans laisser nulle trace importante: la branche des seigneurs du Boisset, descendue de François de Caladon troisième fils de Pons et d'Antoinette de Lauzières (n. III), établie au petit château du Boisset par Clapices; la branche des seigneurs des Mazes descendue d'Etienne quatrième fils de Pierre et de Marie de Julien (n° V); celle des seigneurs de Combes, de la Boissière et de La Caze [1] à laquelle appartenait David de Caladon s^r de S. Salvadou père de Diane, née en 1613, qui épousa, nov. 1629, Annibal de Barjac s^r de Montgelieu; celle enfin des seigneurs de Mellet ou Mialet. Presque tous les hommes servaient dans les armées du roi, au grade de lieutenant ou de capitaine; ceux qui vivaient avant la Révocation étaient généralement anciens de leur église; ils étaient aussi consuls et plus tard maires de leur ville, notamment ceux qui habitaient Aulas. Nul d'entre eux n'entra dans la magistrature, ni dans l'exercice du pastorat [2].

Registres des baptêmes et mariages tenus par les pasteurs d'Aulas; — reg. curiaux d'Aulas et de Bréan; — Archiv. des communes d'Aulas, Bréan, le Vigan; — minutes des notaires du pays; — relevé des titres conservés par la famille, rédigé par M. Pierre Beranger de Caladon de Lanuèje.

3. BÉRANGER (Antoine de), qu'on trouve écrit aussi Béringuier ou Bringuier, était seigneur d'Arvieu et conseiller à la chambre de l'édit de Langue-

[1] C'est cette branche par laquelle MM. Haag ont terminé leur article [II, 482 b]. Pierre de Caladon 4e fils de Jacques et d'Hélix de Latude (ci-dessus n° II) épousa, 1572, Françoise *de Moure*. Son fils Jean (frère de David de St-Salvadou) épousa Louise fille de Hugues Dupont s^r de Serres; et Jean, né de ce mariage, épousa, 1643, sa cousine Louise Dupont de la Boissière. — Quant à Pierre, qui épousa, 1645, Marie *de Julien*, nous décrivons sa branche, ci-dessus, n^os V-VII. — Jacques s^r de la Case, 3e fils de Pierre et de Françoise *de Moure*, épousa 1° Suzanne *Delaval*, du Vigan, dont il n'eut point d'enfants; 2° mai 1621, Antoinette *d'Unail* dont il eut entre autres enfants Jacques marié, 1646, à Marguerite *Rousset*.

[2] Force nous est d'abréger cette partie de la généalogie dont nous avons cependant la notice complète due à notre collaborateur M. F.-E. Teissier, ancien archiviste de la ville du Vigan.

doc. D'après son testament daté de Castres, 17 oct. 1595, il n'eut que deux filles Marie et Esther, dont la seconde, héritière universelle de son père, porta le fief et le nom d'Arvieu dans la famille d'*Astugue*, 17 juin 1696 (Pradel).

4. BERANGER (Antoine) originaire du Lauraguais, fut d'abord pasteur à Damiate en 1591, puis à Saint-Amans de 1592 à 1603. Il se plaint, dans le « Livre des affaires » de ce consistoire, « ... de l'incommodité de sa maison, fumeuse, mal couverte, ruinée, sans estude ni commodité de tenir des liures sans les perdre et laisser pourrir,.. » (greffe du palais de justice de Castres). — Le même nom, mais avec le prénom André, figure encore comme celui du ministre de Sorèze en 1620. (Pradel.)

5. BERANGER, sr de Monbasson (« Vendredi 16 fév. 1607, je fus au palais à Paris rendre le témoignage à M. de) qu'il est de la religion. » (Journ. de D. Chamier, *Bull.* II 432).

6. BÉRANGER (Jacques de) sr de Fontaines, père de 4 enfants et ayant deux frères au service; (Jean-Antoine de) sr de Grandmesnil, père de 4 filles; tous deux cités dans une liste officielle des religionnaires de l'élection d'Alençon en 1685 (Tt 270). Le même Jean Beranger de Grand Mesnil et Marthe sa femme, âgée de 58 ans, sont inscrits sur les listes de refugiés français assistés à Londres en 1703.

7. BÉRANGER (Louis et P.), du Dauphiné, condamnés aux galères en 1686. — (Pierre) de Pont-en-Royans, assisté à Genève, 1684; — (Susanne) de Pont-en-Royans, *id.* 1706-1710. — (Lucrèce) de S. Paul-trois-châteaux, *id.* 1699. — (Pierre) et son fils Moïse, de la Baume Cornillanes *id.* 1700. — (Pierre) de Beaumont en Dauphiné, *id.* 1782. — (Abraham), de Valence en Dauphiné, cardeur de laine, et sa famille, réfugiés à Halle, 1698. — (Louise) de Nions en Dauphiné, veuve avec un fils infirme, assistés à Londres, 1705. — (La veuve d'Antoine) de Romans en Dauphiné, réfugiée à Magdebourg, 1698. — (Antoine) de Valence, fabricant de bas, réfug. à Cologne, 1700. — Pierre *Berranger*, de Pierregourde en Dauphiné, sergier, réf. avec sa famille à Magdebourg, 1700. — Jean *Bérangier* de la Baume Corniliane, 1707; Daniel Beranger fils de Jean, de Bourdeaux en Dauphiné, 1687; (Jeanne), 1721; morts à Lausanne. — (Antoine), du Plan-de-Baix près Die, galérien, 1753.

8. BÉRENGER (Jean-Léon de) écuyer, seigneur de Nantilly et La Brande, inscrit dans les minutes de notaires de La Rochelle, 1610, pour son mariage avec Judith *Henri*. — (Jeanne de) *id.*, vers la même époque, épouse Alexandre *Desmier* seigr d'Olbreuse.

9. BERANGER (Jean), de Montrevel en Périgord, tailleur, avec Judith sa femme et plusieurs enfants, assisté à Londres, 1705-1710. — (Gabriel), issu de parents français réfugiés en Hollande, vint en Irlande, faisant le commerce de fournitures de matériaux pour les peintres et y acquit de 1750 à 1780, une grande réputation comme paysagiste et dessinateur d'oiseaux, de fleurs et autres ornements (*Agnew* II 290).

10. BÉRENGER (François) du Dauphiné, notaire, réfugié à Genève, 1683. *Bull.*, XIX 314) — Pierre *Bérenguier*, « de la ville de Figeac en Quercy », reçu habitant de Genève, décemb. 1557. — Noble Giraud *Berengier* sr de Norges en Dauphiné, *id.* 9 septemb. 1572. — Plusieurs *Bérenger* réfugiés à Lausanne, 1693-1699, dont l'un prénommé Pierre, chirurgien; un autre, Antoine, lègue 3 livres qu'il possède à ses compagnons d'exil; un autre, Henri, de Monoblet, se rend en Allemagne. — La veuve *Bérenger*, de Dieu-le-fit; (la femme de Pierre) de Poëtlaval (Drome); (la veuve de Pierre) de Nimes; (Daniel) de Sainte-Croix en Dauphiné, tous assistés à Genève, 1707-1709; (Pierre) de S.-Vincent en Dauphiné (voy. ci-après col. 324) — (Jean) proposant au saint ministère pour la province de Dauphiné, 1756 (*Bull.* X 452); pasteur, délégué au synode national assemblé au Désert dans le Bas-Languedoc en juin 1763. (Voy. *Bull.* V, 260). Il est probablement le père du suivant.

11. BÉRENGER (Jean) homme d'Etat, né le 8 avril 1767 à Mens (Isère) où son père exerçait le ministère évangélique; Bérenger pratiquait la médecine à Grenoble lorsque la Révolution vint l'arracher à son occupation

pour le jeter dans la politique. Par un retour naturel des choses d'ici-bas, la qualité de huguenot était alors devenue une recommandation; un huguenot devait être un ennemi né du despotisme. En 1792, Bérenger fut nommé administrateur du départ. de l'Isère par le suffrage de ses concitoyens; mais après la chûte du parti de la Gironde, lorsque la Terreur fut partout triomphante, on le suspendit de ses fonctions comme fédéraliste. Cette disgrâce ne fut pas ratifiée par ses compatriotes, qui sans doute n'avaient pas eu à se plaindre de son administration. Lors de la promulgation de la Constitution de l'an III, ils le choisirent pour un de leurs représentants au Conseil des Cinq cents. Les questions de finances furent celles qu'il aborda de préférence, et il les traita avec talent. Le coup d'État du 18 brumaire lui apparut comme un décret de la Providence qui ouvrait à la France une ère nouvelle de liberté; il y applaudit et ce fut sur sa proposition que les Cinq cents votèrent des remerciements au soldat peu scrupuleux. Bonaparte ne fut pas ingrat: en 1801, Bérenger fut nommé conseiller d'État; en 1802, membre du conseil d'administration de la guerre; en 1806, directeur de la caisse d'amortissement et comte de l'empire. Sa faveur se maintint pendant tout le règne. Lorsque la fortune de Napoléon sombra, en 1814, Bérenger se trouva porté par le reflux à la direction générale des contributions indirectes. Il se tint à l'écart pendant les Cent jours. Aussi la Restauration, qui l'avait maintenu au Conseil d'État le chargea-t-elle de diverses commissions financières. Mais pendant toute cette période de sa carrière, son rôle fut modeste et retiré. Il n'en fut plus de même sous Louis-Philippe. Nommé membre de la chambre des pairs le 11 octobre 1832, lors de la nomination du ministère Soult, il siégea dans cette haute assemblée jusqu'à la révolution de février. Il ne vit pas le second empire; il mourut à St-Germain-en-Laye le 4 avril 1850. M. Rochas (Biogr. du Dauphiné) nous apprend qu'on trouve une notice sur ses travaux législatifs dans les Fastes de la légion d'honneur. Il ne faut pas le confondre avec le jurisconsulte Bérenger de la Drôme, éditeur des Œuvres de *Barnave*, qui n'appartient pas à la France protestante. (Haag).

BÉRANT DE MONSÉGUR (Michel) de St-Jean-de-Luz, « lieutenant de vaisseau de guerre en France », 31 ans, réfugié et assisté à Londres, 1706.

1. BÉRARD (Valentan) « natifz de Mizoin en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, août 1555. — (Guillaume) « de Boussel au comté d'Avignon » *id.* nov. 1557. — (Claude) « de Misoyn en Dauphiné, mercier », *id.* 27 oct. 1572. — (Pierre) de Misoin, avec son fils et sa nièce malades, assistés à Lausanne « allant en Bareit », déc. 1691. — (La veuve de Simon), de Miscoins, avec ses deux filles, assistée à Genève allant en Allemagne, 1693. — (Autre Simon) de Misoins, réfugié en Prusse avec sa femme et plus. enfants, 1698. — (La veuve de Daniel) de Misoin, avec 3 enfants, assistée à Genève, en revenant du Wurtemberg. — (Autre Daniel) de Misoin, tisserand, réfugié avec sa femme et 3 enfants à Königsberg, 1698. — (Marc), de Misoin, réf. à Magdebourg avec femme et enfant, 1698. — (Jean et Paul) maîtres chirurgiens à Missoin, réfugiés avec femme et enfants (7 personnes) à Magdebourg, 1698. — (Jacques et Antoine) l'un peigneur de lin, l'autre peigneur de laine, réfugiés avec femmes et enfants (onze pers.) à Neustadt et Königsberg. — Autres familles Bérard de Valence, de Châteaudouble, de Chabeul et d'autres lieux du Dauphiné, arrivant en Suisse pour y rester ou pour se rendre en Allemagne et Hollande, 1685-1765. — (Daniel) sa femme et 5 enf. assistés à Londres, 1703. — (Isaac) et deux enfants, *id.* 1710. — (Antoine, Pierre et Moïse) du Languedoc, (Jean, Louis et Paul) de Châteaudouble, tous mis aux galères en 1745 et 1746.

2. Sauvat de Bérard, pâtissier, expulsé de Bordeaux, août 1569. — (Françoise de) baronne de Lecques, vers 1585 [III 421 b]. — (Louis) trésorier provincial des régiments de Languedoc, fils de Jean, avocat en la cour royale de Sommières et d'Isabeau *du Portal*, épousa au temple de Charenton, nov. 1642, Suzanne fille de Daniel *Guillemard* procu-

reur au parlem. de Paris et de Madelaine *Gobelin*. — (Pierre-Louis) sieur de Valsane, fils de Louis et de Suzanne Guillemard, épouse de même à Charenton (juill. 1677) Suzanne fille de Jean *du Plex* sr des Bordes et de Geneviève *du Bosquet*. Le 23 mai 1680, ils font baptiser Nicolas, leur fils, présenté sur les fonts par Nicolas *Gobelin* sieur de Gilvoisin. — (Mlle) femme du sr du Plessis, convertie moyennant une pension de mille livres, 1687.

BÉRAUD, Berault, etc.

1. Admis à l'habitation à Genève : Jehan Béraud, « fayseur de pignes, de la Baulme d'Aultun, evesché de Vallance en Daulphiné », 20 août 1554; — (Robert) natif de Rochesfolles en Auvergne, oct. 1557; — (Didier) de... en Lorraine, menuisier, mai 1578; — Nicolas *Berot*, « de Vexin le pais? balliage de Senlis en France », décemb. 1585.

2. BÉRAULD (Nicolas) qui latinisait son nom en *Beraldus*, fut un savant jurisconsulte, qu'Érasme appelait « une des perles et des étoiles de France » [Haag II, 187]. Bérauld professait le droit à Orléans, sa ville natale; les paroles de Badius, dans sa dédicace du tome Ier des Œuvres de Politien *Nicolao Beraldo Aurelio*, ne permettent aucun doute à cet égard. [1] *Scio*, lui dit-il, *quàm sis sacrarum legum professioni et prælectioni adjuratus*. « Il n'est personne, continue-t-il, te connaissant un peu, qui ne soit persuadé que, sous tes auspices, les lois vont refleurir sur les ruines de la barbarie. » Érasme se rendant en Italie en 1508, passa par Orléans, fut accueilli par Bérauld avec une grande cordialité. Dans une lettre datée du 21 février 1516, ce souvenir lui revient, et il ajoute : « Encore maintenant il me semble entendre cette voix pleine et facile, cette voix douce et harmonieuse, ce discours pur et limpide; il me semble voir ce visage ami et plein de bonté, sans rien qui annonçât la hauteur; ces mœurs aimables, douces, faciles, et point du tout gênantes. » Mais dans un autre endroit de ses écrits (*in Ciceronem*), il reproche à son ami de n'être pas laborieux, et d'écrire moins bien qu'il ne parle, faute d'application. Les trois lettres de Bérauld qui se trouvent dans le recueil des Lettres d'Érasme, et les réponses de ce dernier, ne nous apprennent rien sur sa vie. Nous y voyons seulement qu'il était à Paris en 1518. Ce fut sans doute une dizaine d'années plus tard que sa réputation lui valut l'honneur d'être choisi pour précepteur des enfants de Louise de Montmorency, veuve du maréchal de Châtillon. Si le fait que le biographe de l'amiral de Coligny (Sandras de Courtilz) raconte, est vrai, il fait honneur à son caractère. On sait que Gaspard de Coligny, comme puiné, était destiné à l'état ecclésiastique. Un jour que Bérauld rendait compte au duc de Montmorency de la conduite de ses élèves, en lui disant que Gaspard annonçait de plus grandes disppoitions pour l'étude que son frère Odet, le connétable répondit au précepteur qu'il eût à y remédier, parce que sa volonté était que Gaspard fût d'église et qu'Odet comme étant l'aîné, soutînt l'honneur de la maison. Sur quoi Bérauld s'étonnant que, dans l'opinion du duc, il fallût moins de savoir à un ecclésiastique qu'à un homme d'épée, le connétable reconnut son erreur et se félicita que Gaspard répondit si bien à ses intentions. Mais le jeune Gaspard avait de tout autres inclinations que celles que son oncle prétendait développer en lui. Cette conversation lui ayant été rapportée, il eut si grand'peur qu'on ne le mît dans les ordres qu'il n'y eut plus moyen, dit-on, de lui faire ouvrir un livre. On insista auprès de Bérauld pour qu'il s'employât à vaincre les répugnances du jeune homme. On lui fit adroitement entendre que son intérêt à lui y était engagé; car une fois dans la carrière des armes, son élève ne pourrait rien faire pour lui. Mais l'honnête précepteur, n'écoutant que sa conscience, se contenta de faire voir à son élève les avantages et les inconvénients de l'état ecclésiastique, en lui conseillant de ne point s'y vouer si telle n'était pas sa vocation. Vers 1533, Bérauld se trouvait à Orléans; du moins Gesner l'y vit et le

[1] Etienne Dolet, qui fut son élève, lui dit aussi, dans ses vers : « patriam nostrùm utriusque Genabum. »

mentionne dans sa Bibliothèque. Il vivait encore à l'époque où parut la Bibliothèque de Gesner, en 1545; mais il devait être mort en 1554, puisque nous voyons que sa femme suivit alors son fils à Montbéliard. Le P. Lelong dit qu'il parait être mort vers 1550 et les Biographies usuelles le font naître en 1473; nous ignorons d'après quelle autorité.

Voici quelles furent les publications de Nicolas Bérauld. D'après l'ordre chronologique, son écrit dirigé contre les invectives de Laurentius Valla eût été le premier en date, puisqu'il devait paraître vers 1512; mais aucun biographe ne nous apprend qu'il ait été publié.

I. *Syderalis Abyssus*; Parisiis, 1514. — Cité dans le Catalogue d'Oxford.

II. *Plinii Historia naturalis impressa Lutetiæ impensis Beraldi et Reginaldi Calderii* [typographe], *in quorum ædibus venales sunt hi libri*, 1515, in-fol. — Edit. très-rare et fort louée, notamment par Érasme dans celle qu'il donna lui-même en 1525.

III. *Guillermi Parisiensis episcopi, doctoris eximii, operum Summa, divinarum rerum difficultates profondissime resolvens;* Paris, 1516, in-fol., caract. gothiques. — Dom Liron (Singularités hist. et litt.) nous apprend que Bérauld dans cette édition « rétablit par son industrie plusieurs endroits de son auteur, et y mit des arguments en sommaires. Il ajouta même, dit-il, plusieurs ouvrages de Guillaume qui n'avoient pas encore été imprimés;» mais il s'étonne qu'il n'y ait pas joint deux traités, l'un de la collation, et l'autre de la pluralité des bénéfices ecclésiastiques, qui furent imprimés à Strasbourg en 1507.

IV. *Dictionarium græco-latinum*; Parisiis 1521, in-fol. — Ce dictionnaire ne porte dans son titre aucun nom d'auteur; mais on lit à la fin du volume qu'il fut composé par Jean Crafton, carme italien. Bérauld ne fit que le revoir et l'augmenter. Encore les additions ne sont-elles pas toutes de sa main.

V. *Hieronymi Vida* de arte poetica libri tres, edente Nicolao Beraldo; Parisiis ex off. Stephani, 1527, 8°.

VI. *Oratio de Pace restituti et fœdere sancito apud Camaracum*; Parisiis, 1528, in-8°.

VII. *Enarratio Psalmorum LXXI et CXXXII*, Parisiis, 1529, in-4°.

VIII. *De vetere et novitiâ jurisprudentiâ Oratio (cum eruditâ ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione*, ajoute Gesner); Lugd., 1535, in-8.. — Cité dans les Annales de Panzer.

IX. *Dialogus quo rationes quædam explicantur, quibus dicendi ex tempore facultas parari potest, deque ipsâ dicendi ex tempore facultate;* Lugd., 1534, in-8. — Cité par Panzer.

X. *Metaphrasis in Œconomicon Aristotelis;* Parisiis, in-4., sans mill.

XI. *Luciani Dialogus de auctione philosophorum latine, Nicolao Beraldo interprete.*

Gesner nous apprend en outre que l'on doit encore à Nicolas Bérauld des Notes sur le *Rusticus* de Politien, et peut-être sur le *Nutritia;* mais il ne garantit pas cette dernière indication.

Nicolas Bérauld laissa un fils, nommé François, qui non moins érudit que son père, passa sa vie dans l'enseignement. Il était né à Orléans. En 1549, Bèze le trouva qui professait à Lausanne[1]. Il alla de là à Montbéliard en qualité de professeur de littérature grecque. Une lettre de François *Le Gay*, sieur de Bois-Normand, à lui adressée, nous apprend qu'il était dans cette ville au commencement de 1554, et qu'il y vivait avec sa mère, sa femme et un fils nommé Rodolphe qu'il perdit de bonne heure comme on l'indique dans une lettre rapportée par Colomiès. En 1557, il se trouvait de nouveau à Lausanne, où il professa jusqu'en 1559 comme régent du collége. Il passa alors à Genève, où il reçut la bourgeoisie gratuite, ainsi que ses fils Raoul, Luc, Moise et Aaron. En 1571, il était principal du collége de

[1] Je doute que Bèze l'ait trouvé déjà en 1549 à Lausanne. Antoine de La Faye et après lui Melchior Adam disent simplement que Bérauld était à Lausanne dans le même temps que lui. Ce qui est certain, c'est qu'en 1557 Mathurin Cordier ayant obtenu sa retraite à cause de son grand âge, ce fut François Berauld qui lui succéda comme principal du collége ou gymnasiarque (J. Haller, *Ephem.*) En 1559, il s'associa à la démission générale des ministres et des professeurs qui défendaient les principes disciplinaires de Calvin contre le gouvernement bernois. Il se retira à Genève où il contribua, pour la chaire de grec, à former l'académie naissante. (Wuilleumier).

Montargis. C'est ce que nous voyons par une lettre (22 avril 1571) du pasteur *Mallot*, un des ministres de la suite de l'amiral de Coligny, qui l'appelle à La Rochelle avec leur ami commun *Béroald*, si pour ce dernier, ajoute-t-il, la ville d'Orléans y donne son consentement. Une lettre datée du 4 janvier 1572 (Colomiès) lui donne la qualité de principal du collége de La Rochelle. On lit dans cette lettre, écrite par Louis *Chesneau* principal à Tours, que les événements avaient mis en fuite : «Lors voyant que le roy estoit à Blois je me retiray chez M. de Valores, où Bérauld me présentoit quelques fois le hanap quand je disnois avec sondit maistre, etc. » Bérauld aurait-il été attaché en quelque qualité à la maison de ce seigneur? — On ignore l'époque de sa mort; seulement, il est permis de conjecturer qu'il vivait encore en 1592, époque où parut sa traduction de deux livres des Histoires romaines d'Appien.

Bérauld était bon poète en grec et en latin; mais ses poèmes sont restés manuscrits. Colomiès, qui les loue, en rapporte une épigramme grecque de seize vers et une autre petite pièce intitulée : *Prosopopœia in Rob. Stephanum bibliopolam sui temporis facilè principem Genevæ, auth. Fr. Beraldo Nicolai filio, ling. græcæ tunc professore.* Ce petit poème est un dialogue de 22 vers entre un citoyen et un étranger. Celui-ci se plaint de ce qu'on n'ait pas élevé un monument à la mémoire du célèbre imprimeur, et l'autre répond qu'il a eu soin de s'élever à lui-même des monuments que le temps ne pourra détruire. Cette prosopopée latine et l'épigramme grecque que Colomiès avait tirées des poèmes mss. de Bérauld, sont les seuls morceaux de poésie que l'on connaisse de lui. Voici le titre exact de l'éd. d'Appien ou se lit sa traduction : ΑΠΠΙΑΝΟΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΣ Ρωμαικὰ *Appiani Alexandrini Rom. Historiarum, Punica sive Carthaginiensis, Syriaca, Parthica, Mithridatica, Iberica, Annibalica, Celticæ et Illyricæ fragmenta quædam. Item de bellis civilibus libri* v, *Henr. Steph. Annotationes in quasdam Appiani historias et in conciones per totum opus sparsas*; Genevæ, Henr. Stephanus, 1592, in-fol. Trad. lat. en regard du texte grec. — Les deux livres trad. par Bérauld vont de la p. 255 à la p. 349. — Dans sa préface, le savant éditeur nous apprend que les deux livres dont son édition d'Appien est enrichie, avaient été autrefois rapportés par lui d'Italie, et qu'il les avait déjà imprimés séparément. Ces deux livres traitent, l'un des guerres des Romains en Espagne, et l'autre des Romains contre Annibal. « De même que j'ai été le premier à éditer ces deux livres, continue *Estienne*, j'ai aussi été le premier à les faire traduire en latin, et par un homme qui n'est pas médiocrement versé dans la langue grecque, François Bérauld d'Orléans. Si j'ai préféré sa traduction, même pour les guerres d'Espagne, à celle que Cœlius Secundus Curio a mise au jour, il n'est personne qui, après les avoir comparées, n'avoue que j'ai eu raison. »

3. BÉRAUD, de La Rochelle. Famille nombreuse dans cette ville célèbre, mais qui n'a pas assez marqué pour que nous puissions reconnaître les liens qui unissaient les personnes de ce nom, qui cependant y figurent très souvent sur les plus anciens registres de l'église réformée. Nous nous contenterons forcément d'énumérer :

François Béraud, notaire, marié à Huguette *de Lhermoyre*, et dont le fils, David, fut baptisé en 1564. — (Michel) marié en premières noces à Marguerite *Bailly*, en secondes noces à Marguerite *Mestreau*, et qui eut, 1570-1582, plusieurs fils : Michel, Pierre, Elie, etc. — (Mathurin) marié à Jeanne *Mestreau*, 1565, et dont le fils, Abraham, épouse en 1589 Anne *Du Boys*; — (Gilles) marié à Marie *Yssant*, 1578; — (Apollo) marié d'abord, 1580, à Elisabeth *Perrault*; puis, 1589, à Marie *Soullet*, d'où, 1587-93, trois fils : Apollo, Michel, André; — (René) qui épouse en 1586 Marie *Tourneur*; — (Jean) qui épouse en 1593 Marie *Sabourin*; — (Autre Jean) qui épouse Marie *Brisson* en 1603; — (Louis) qui épouse Esther *Belleaux* en 1605; — etc. La plupart de ces unions produisent des lignées que nous ne suivrons pas. Un de ces Rochelois mérite cependant un peu plus d'attention : c'est noble homme Benoist Bérault, sieur de

Fraisne[1] et de Maisonneuve, qui avait été zélé huguenot et en 1583 pair de la Rochelle.

Quarante ans plus tard, un capucin de Paris, le rév. père Athanase Molé, grand prédicateur et convertisseur à ce qu'il paraît, se vantait des merveilles que le Ciel avait opérées par ses mains « en la conversion de mille à douze » cents âmes que Satan prétendoit avoir » gaignées sur Dieu dans l'aveuglement » du Calvinisme, d'où elles se sont » tirées par les sages conseils de ce » R. Père » et à l'appui de son dire, il publia : « *L'heureuse Conversion* de noble homme Benoist Berault escuyer, sieur de Fraisne, premier pair de La Rochelle et premier thresorier des deniers de ladite ville, de Jacques *Blamont* escuyer sieur de La Faye fils de Jeremie de La Faye ministre, de maistre Paul *Gronard* juge de la prévosté de Loudun... et de plusieurs autres qui en ces derniers mois ont abjuré l'hérésie et protesté de la religion C. A. et R.; Instruits et absoults par le R. P. Athanase Molé capucin, prédicateur apostolique et gardien du couvent des Capucins de l'Hospice, aux marets du Temple. » Paris, P. Ramier, 1623 ; pet. in-8° de 24 p.

Berault étant le personnage le plus apparent de la liste, l'auteur a terminé sa brochure par une « déclaration du sieur de Fraisne sur les motifs de sa conversion », déclaration qui prouve que l'éloquence du bon père y avait eu moins de part que l'aigreur d'un vieillard ambitieux des faveurs de la Cour et irrité de ce que malgré ses longs services, les Rochelois avaient démoli sa maison pour agrandir les fortifications de la ville.

La brochure du p. Molé ajoute aux noms qui figurent sur le titre comme de gens convertis par ses mains, ceux de : Marc Moran soldat de M. de Soubise ; Jeanne fille de René *Gorron* ecuyer, garde de M. le prince de Condé ; Simon Crossart, fils du procureur du roi de Nogent le Roy et cousin de M. Monginot premier médecin du roi, Jean Geoffroy de Villeton, sieur de Bragerrat, Michel Petit, maître doreur damasquineur de Paris ; André Fabre, marchand pourpointier de Paris ; Judith de Lamare, de Sédan, veuve de feu Claude du Pré maître libraire à Paris.

4. BÉRAULD[1] (Michel) en latin Beraldus, pasteur qui joua un rôle considérable dans les affaires des églises réformées de France, pendant les vingt dernières années du seizième siècle et les dix premières du siècle suivant. Un pamphlet que lança contre lui en 1609 Jean Plantavit de La Pause qui venait de passer au catholicisme, nous apprend qu'il naquit au Mans.[2] Ce fut, selon toutes les vraisemblances, en 1537 ou 1538 ; on peut le conclure de ce fait rapporté par Mich. Bérauld lui-même, dans sa réponse à cet écrit, qu'il fut reçu au ministère évangélique en 1560 ; et on ne peut guère supposer qu'il eût été appelé à ces graves fonctions avant l'âge de vingt-deux ou vingt-trois ans. Il était jeune encore dans le couvent des dominicains de sa ville natale. Il le quitta lorsqu'il n'était que novice. Plantavit de La Pause lui reproche, il est vrai, d'avoir jeté le froc et d'avoir manqué à ses serments, *abjecto cuculo et effractis monasterii repagulis*, ce qui pourrait faire croire qu'il avait prononcé des vœux monastiques ; mais Mich. Bérauld le nie énergiquement, tout en reconnaissant que, dans sa jeunesse, il avait voulu se faire moine.

Il paraît qu'en sortant de son couvent, il passa dans le midi de la France où la réforme comptait déjà de nombreux adhérents. Il est probable qu'il voulut, en s'éloignant de sa ville natale, se soustraire aux obsessions de son père et de sa sœur qui, au dire de Plantavit de la Pause, étaient de fervents catholiques. En août 1562, on le trouve

[1] Ecrit aussi Fraysne et Fraizne.

[1] Et non Béraud. Son nom est écrit Bérauld sur les titres de ses ouvrages écrits en français, et c'est sous cette forme qu'il se se présente également sur les titres de ceux de son fils Pierre.

[2] Ce pamphlet porte le titre singulier : *Michaelis Beraldi ex-monachi ministri salmuriensis magipolitoquidistricæ. Auctore Joanne Plantaritio Pausano.* Flexiæ, 1609, in-8. Il en existe des exemplaires à la biblioth. municipale de Poitiers, à la Mazarine n° 15,539, et à la Bibliothèque nationale n° 7749. Il avait été précédé d'une pièce de même nature et de même provenance, intitulée : *Lorum ex bestiâ.* Flexiæ, 1608, petit in-8°. On le trouve à la suite de la précédente dans le n° 7729 de la Biblioth. nationale. C'est un recueil de vers latins, dans lesquels on n'épargne pas les injures à Michel Bérauld.

pasteur à Lodève, où il était vraisemblablement depuis un an ou deux. A la fin de cette année, il se trouvait à Aulas ; il y desservit l'église réformée pendant trois mois. Vers le commencement de 1563, il fut appelé à Béziers. La persécution qui s'abattit sur cette église le força de la quitter à la fin de 1564 ou au commencement de 1565. Il se retira alors à Montauban, où il fut employé au ministère évangélique pendant plusieurs années, peut-être en qualité de pasteur auxiliaire. En 1573, il était à Puylaurens. Trois ans après, il profita de l'édit de pacification pour retourner à Béziers. Il se regardait toujours comme le pasteur de cette église, et il crut de son devoir d'aller y reprendre ses fonctions, dès que les circonstances le permirent. Il avait pour elle une vive affection. Il en donna la preuve en lui dédiant, six ans après, le premier ouvrage qu'il fit imprimer. Il ne put cependant y rester longtemps. Cette église fut bientôt dispersée, et il se sauva à Montpellier à la suite de Saint-Romain, à qui on venait d'enlever le gouvernement de la ville de Béziers. Presque aussitôt il fut appelé à Réalmont, dans l'Albigeois. Il y exerça le ministère évangélique pendant près de trois ans. La considération dont il jouissait déjà lui valut l'honneur d'être choisi par les églises du Haut-Languedoc et de la Haute-Guienne pour un de ses députés au neuvième synode national qui se réunit à Sainte-Foy en avril 1578.

En 1579, il est nommé pasteur à Montauban, et l'année suivante envoyé au synode national de Figeac. Il s'acquit en 1583 un nouveau titre à l'estime et à la reconnaissance des églises réformées par sa réfutation des objections que Charles *de Bellefleur* (voy. ce nom) avait élevées sur quelques points de la discipline ecclésiastique. Cette réfutation n'a pas été imprimée, Charles de Bellefleur s'étant rendu aux raisons de Mich. Bérauld (cf. ci-dessus col. 222) ; mais on lui sut gré d'avoir mis fin à une affaire, qui, sans avoir été peut-être de grande portée, avait cependant produit une certaine émotion dans les églises du Montalbanais et de l'Albigeois.

A partir de ce moment, il ne se passa presque pas d'événement de quelque importance, auquel il ne fût appelé à prendre part. En 1593, l'assemblée politique de Mantes qui le nomma son vice-président, le chargea de défendre, avec J.-B. *Rotan*, la cause protestante contre le cardinal Du Perron. Cette conférence fut bientôt interrompue ; elle n'aurait pu d'ailleurs avoir de résultats sérieux, Henri IV étant bien décidé à embrasser le catholicisme. Mais, malgré les bruits fâcheux qui circulèrent sur le compte de J.-B. Rotan (voyez ce nom), le synode national qui se réunit l'année suivante à Montauban, donna une entière approbation à la conduite que les ministres y avaient tenue (*Aymon* I, 185). Ce synode fut présidé par Mich. Bérauld.

Deux mois après, il eut avec le jésuite Sapeti une discussion publique qui roula sur la messe et sur la suffisance de l'Ecriture sainte pour la détermination des croyances chrétiennes. Les actes n'en ont pas été imprimés ; mais il en existe à la bibliothèque de Genève une rédaction manuscrite en sept gros cahiers portant ce titre : « Actes de la conférence tenue à l'Isle Jourdain entre M. Bérauld, ministre de Montauban, et le jésuite Sapeti. » (Voy. Senebier, *Mss. de Genève*, p. 310).

En 1590, il présida le synode national qui se tint à Montpellier, et dans lequel fut décidée la fondation des deux académies de Montauban et de Saumur. Chargé par cette assemblée d'établir la légitimité du ministère évangélique contre les attaques répétées des théologiens catholiques, il publia sur cette question importante, à la fin de la même année, un gros volume plein de raison et d'érudition.

En novembre 1600, l'académie de Montauban ouvrit ses cours. Mich. Bérauld en avait été nommé un des deux professeurs de théologie. De son enseignement, il ne nous reste à peu près rien ; mais nous en connaissons l'esprit et la tendance dogmatique. Partout dans ses écrits, il se montre calviniste rigide ; il ne bronche même pas, pour me servir de ses propres expressions, sur les points qui, dans le système de Calvin,

blessent profondément le sentiment et la raison, par exemple sur la doctrine de la damnation des petits enfants dès le ventre de leur mère (voyez la préface de sa traduction du traité d'Athénagoras sur la résurrection des morts). C'est dans ce sens qu'il enseigna la théologie jusqu'à la fin de ses jours ; mais on ne l'entendait pas autrement à cette époque dans les églises réformées, et il devait s'écouler bien des années avant qu'on sentit le besoin d'en adoucir les aspérités.

En mai 1601, il assista au synode national tenu à Gergeau et peu de mois après à l'assemblée de Sainte-Foy. Le synode national tenu à Gap en 1603 le chargea de rédiger avec Bernard *Sonis*, Daniel *Chamier*, Jean *Gigord* et Jérémie *Ferrier*, un règlement pour les académies et les collèges (*Aymon* I, 275). Enfin en 1607, il fut député par la province de Haut-Languedoc et Haute-Guienne au synode national qui se réunit à la Rochelle. Il en fut élu président. C'était la troisième fois qu'il était appelé à diriger les discussions de ces grandes assemblées des églises réformées de France, et il n'est pas hors de propos de faire remarquer que Mich. Bérault et Daniel Chamier ont été les seuls qui aient eu l'honneur insigne de présider trois synodes nationaux.

A ce moment, il occupait provisoirement, depuis quelques mois, la chaire de théologie à l'académie de Saumur. Sur les instances de cette académie qui n'avait pas encore réussi à compléter son enseignement et sur la demande pressante de Du Plessis-Mornay, le conseil académique et le consistoire de Montauban avaient consenti à se priver de ses services pendant un an. Le synode national tenu à La Rochelle décida qu'il resterait à Saumur jusqu'au mois d'avril 1609, et que pendant son absence, ses doubles fonctions de pasteur et de professeur seraient remplies à Montauban par son fils Pierre (*Aymon* I, 325). C'est pendant qu'il était à Saumur qu'il fut attaqué par Plantavit de la Pause qui, après avoir abjuré le protestantisme, s'était retiré à La Flèche. On sait que le collège des jésuites de cette ville avait été établi dans l'intention de tenir en échec l'académie protestante de Saumur.

Mich. Bérauld rentra à Montauban vers le milieu de 1609. Il y mourut deux ans après, le 20 juillet 1611 (*rég. des décès de Montauban*, 1580-1628, f° 73)

Sa mort fut un deuil public à Montauban, témoin un livret qui nous reste, de 8 pag. pet. in-8°, contenant une dizaine de pièces de vers, latins ou français, à la louange du défunt et intitulé : *Le Passage à la vie*, ramenteu par P. de Tissandier natif de Mazères en Foix, à l'honneur de monsieur M. Michel Beraud..... etc. Montauban, Denis Haultin, 1611.

Elie *Benoist*, dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, le représente comme « un homme d'un esprit un peu chaud » et qui allait vite. » Il serait peut-être plus exact de rapporter les résolutions extrêmes, vers lesquelles il inclinait facilement, aux principes de politique religieuse dont il fit profession toute sa vie. Il était de ceux qui voulaient pour les églises réformées de France une liberté de conscience complète, absolue, peut-être même au fond du cœur plus que cela, et qui étaient disposés à la conquérir les armes à la main, s'il était impossible de l'obtenir autrement. Ce parti qui avait presque toujours jusqu'alors dominé dans les synodes et même souvent dans les assemblées politiques, se défiait du gouvernement qu'il accusait non sans raison de travailler sans relâche et par tous les moyens possibles à l'amoindrissement du protestantisme, en attendant une occasion favorable de le supprimer entièrement ; et il se défiait pour le moins autant de ceux des protestants qui ne voyaient de salut pour la cause protestante que dans une soumission illimitée à la volonté royale et dans le sacrifice d'une partie de leur liberté religieuse. Ce furent ces principes d'intransigeance qui le brouillèrent plus d'une fois avec ceux de ses collègues qu'il trouvait trop modérés et auxquels il supposait trop facilement des intentions perfides, entre autres avec Jean *Constans*, à la fin du seizième siècle, et plus tard avec Marc-Antoine *Benoist*. Ce dernier et lui eurent de longs démêlés, envenimés par

des questions d'intérêts privés et peut-être aussi par des inimitiés de famille. C'est aussi sous l'inspiration de ces principes qu'en 1605, il travailla avec persistance à engager l'assemblée de Chatellerault à demander au roi qu'aux deux députés généraux, il en fût adjoint un troisième pris parmi les pasteurs, prétendant ouvertement pour lui-même à cette nomination. Ce serait une erreur complète d'attribuer ce projet à quelque mobile d'intérêt personnel ou à quelque sentiment d'ambition. La vérité, c'est qu'il lui semblait que les laïques nommés députés généraux des églises étaient trop accommodants et que le ministre qu'on leur adjoindrait les rendrait par sa présence et ses conseils moins faciles à subir l'influence de la cour. Ces sentiments, il les légua à sa famille. Ses fils et ses gendres furent, comme lui, des hommes du parti de la résistance à outrance.

Il avait épousé à Montpellier, le 4 avril 1562, Anne *Maupeau*, sans le moindre doute une parente de François Maupeau, un des propagateurs de la réforme dans cette ville, peut-être sa fille ou sa sœur. Elle lui survécut plus de vingt ans, et mourut à Montauban le 26 novembre 1631. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont nous ne mentionnerons ici que ceux qui ne moururent pas dans leur première jeunesse. 1° Théophile, né à Montpellier et baptisé dans cette ville le 25 mai 1563, étudia le droit, fut à plusieurs reprises membre du consistoire de Montauban et du conseil de la ville, et premier consul en 1610. Il prit une part active à tous les mouvements politiques et religieux qui agitèrent le pays jusqu'en 1639, et mourut le 8 mars 1646. — 2° Lydie, née à Montauban en mai 1565, épousa en premières noces Guillaume *Laviale*, le 3 juillet 1580, et en secondes noces, le 27 avril 1605, Ambroise *Coustauld*, originaire de Lavit de Lomagne, qui fut ministre à Monflanquin et ensuite à Campagnac. — 3° Abigaïl, née à Montauban le 15 septembre 1569, et tenue sur les fonds de baptême par Guichard *de Scorbiac*, épousa, le 12 mars 1587, Dominique *Vacher* ou *Vachier*, procureur au sénéchal, parent de Laviale, et mourut le 1 février 1641. — 4° Sara, née quelques années plus tard, épousa, le 28 avril 1596, Jean *Lalauze* qui appartenait à la bonne bourgeoisie de Montauban, et mourut le 31 janvier 1608. — 5° enfin Pierre qui suit.

Les ouvrages de Michel Bérault sont devenus d'une rareté extrême. Nous n'en connaissons que les suivants ;

I. *Athénagoras d'Athènes, philosophe chrestien, touchant la résurrection des morts;* avec une préface du traducteur contenant certains advertissements nécessaires, nouvellement traduit du grec en françois, par Michel Bérauld. Montauban, par Louis Rabier, imprimeur du Roy de Navarre, 1582, petit in-8°, contenant une dédicace de 6 pages aux protestants de Béziers, datée de « Montauban, en nostre estude, le 14 juillet 1582,» 20 pages pour la préface, 2 pages remplies par deux sonnets de Jean Gardèsi et 70 pages de texte. La bibliothèque municipale de Montauban en possède un exemplaire, le seul peut-être qui existe encore.

II. *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile*, contre la réplique de messire Jacques Davy, évesque d'Evreux, faicte article par article sur la même Réplique, par Michel Bérauld, l'un des pasteurs de l'Eglise de Montauban, à Montauban par Denis Haultin, pet. in-8° de 498 p., avec une dédicace « à Messieurs les magistrats et habitants de Montauban, » et une préface de 19 pages suivies de 2 pp. contenant trois pièces de vers par Pierre Bérauld, la première en grec, la seconde en latin et la troisième en français. Nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que celui qui se trouve dans la collection d'ouvrages montalbanais de M. Emerand Forestié.

III. *Theses theologicæ de justificatione hominis coram Deo,* quas annuente Deo opt. max., sub præsidio reverendi et clarissimi viri D. Mich. Beraldi, tueri adnititur Joannes Carreus Picto, hora XII in templo ecclesiæ reformatæ. Salmurii, ex typographia Thomæ Portæi, 1607, pet. in-8° de 22 pp. Il s'en trouve un exemplaire à la bibliothèque municipale de Poitiers. C'est cette thèse qui servit de prétexte ou d'occasion aux at-

taques de Plantavit de la Pause contre Mich. Bérauld.

IV. *Epistola apologetica ad Plantavitium Pauseum semi-jesuitam*; accessit ejusdem epistolæ assertio nunc primum a Mich. Beraldo in lucem edita. Salmurii, ex typographia Thomæ Portæi 1608, pet. in-8°, de 164 pp. Les treize premières pages contiennent l'*Epistola apologetica*; signée par Mich. Bérauld et Jean Carré. C'est la défense de la thèse précédente. Le reste du volume est rempli par l'*assertio* qui est une défense personnelle de Mich. Bérauld contre les imputations de Plantavit de La Pause; elle est précédée de ce titre particulier que nous transcrivons en entier : Assertio epistolæ apologeticæ a Mich. Beraldo ss. theologiæ professore, ad J. Plantavitium Pauseum scripta, quâ non solum mendacia et calumniæ ipsius Pausei sophismataque flexicusian. jesuitarum refelluntur, sed etiam quam arcta et indivisa sit fidei et dilectionis connexio dilucide explicatur. Biblioth. municipale de Poitiers et Biblioth. nationale.

V. *Disputationum theologicarum prima de sacrâ theologiâ*; quam favente Deo, præside clarissimo viro D. Michaele Beraldo, sanctæ theologiæ professore et rectore dignissimo in academiâ Salmuriensi, sustinere adnititur Petrus Licquæus, die 21 julii anno 1608, Salmurii Thom. Portæus, 1068 (sic pour 1608), in-4° de 40 feuillets non chiffrés. Cette thèse fait partie d'un recueil-factice de pièces analogues, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, D² 987. La qualification de *prima* qui lui est donnée fait naturellement supposer qu'elle fut suivie d'une seconde, probablement même de plusieurs autres. C'est peut-être le recueil de ces diverses thèses que MM. Haag indiquent sous ce titre : *Disputationes theologicæ de sacrâ theologiâ*; Saumur, Thom. Portau, 1608, in-4° (Nicolas).

4. BERAULD (Pierre) fils de Michel Bérauld et d'Anne Maupeau, né à Réalmont pendant que son père y était pasteur, de 1577 à 1579. Reçu au ministère évangélique en 1602, il fut aussitôt nommé pasteur à Bergerac. Il y resta jusqu'en 1607. Il remplaça alors son père à Montauban jusqu'au milieu de 1609. Il desservit ensuite pendant près de huit ans l'Eglise de Pamiers. Envoyé en 1615 par les Églises du Haut-Languedoc à l'assemblée politique de Grenoble, il y apporta les sentiments d'intransigeance qui étaient héréditaires dans sa famille. En 1618 il fut appelé à la chaire de théologie laissée vacante à l'académie de Montauban par la mort de Bernard Sonis; il fut confirmé dans ces fonctions par le synode national d'Alais en 1620 (*Aymon* II, 204 et 322). Pendant le siége de Montauban de 1621, il fut un des ministres qui contribuèrent le plus à exalter le courage des habitants. Depuis, il fut presque constamment en lutte, dans le consistoire comme dans le conseil académique, avec la plupart de ses collègues, pasteurs ou professeurs qui appartenaient au parti modéré, entre autres avec Marc-Antoine *Benoist*, Pierre *Charles*, Timothée *Delon*, et Pierre *Ollier*. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est que les discussions, chaque fois qu'elles se produisaient, mettaient en effervescence la population montalbanaise toute entière. Elles amenèrent plus d'une fois des collisions sanglantes entre les deux partis. Ce serait une injustice criante que d'en rendre Pierre Bérauld seul responsable. S'il manquait de prudence, il faut reconnaître d'un autre côté que ses adversaires, malgré la modération dont ils faisaient profession dans leurs opinions politiques et religieuses, étaient d'une violence extrême dans leurs récriminations contre les hommes du parti de la résistance. Il n'est sorte de crimes qu'ils n'imputassent en particulier à Pierre Bérauld. Fatigué des accusations continuelles dont il était poursuivi, il demanda justice en 1625 au synode provincial du Haut-Languedoc. Ses adversaires politiques dominaient dans cette assemblée; ils l'y firent condamner. Il en appela aussitôt au synode national qui se réunit à Castres l'année suivante. Après avoir pris connaissance des pièces qui lui avaient été envoyées, et entendu Pierre Bérauld et ses témoins, aussi bien que ses adversaires, le synode national envoya à Montauban une

commission composée de deux pasteurs, Étienne *Le Bloy* d'Angers, et Paul *Maurice*, d'Aiguières en Provence, et de deux anciens, Philippe *De Vassant* seign. de Martimont, de la Roche-Bernard en Bretagne, et Jean *Joan* seign. de Loullan, du consistoire de Duras, commission qui fut chargée d'ouvrir sur les lieux, avec le concours du consistoire de cette église, une enquête sur les divisions survenues entre l'appelant et ses collègues. Sur le rapport de cette commission étrangère à toutes les petites passions locales, et après un examen approfondi de tous les détails de cette affaire, il déclara à l'unanimité Pierre Bérauld innocent et justifié des imputations entassées contre lui; et ayant mandé Charles et Delon, il les engagea à vivre en bonne intelligence avec leur collègue, et tous ensemble « de mettre dans un éternel oubli tous les ressentiments d'injures et d'animosités » (*Aymon* II, 360 et 369).

La guerre civile ayant éclaté de nouveau en 1627, *Saint-Michel* de La Roche-Chalais fut chargé, au nom du duc de Rohan, de la défense de Montauban. Il s'empressa de s'entourer d'un conseil de guerre; il y appela naturellement les chefs du parti de la résistance; Pierre Bérauld en fut membre. La présence d'un pasteur dans un conseil de ce genre était insolite et peut-être peu convenable. Pierre Bérauld le sentit lui-même. Pour se justifier aux yeux de ses coreligionnaires, et un peu aussi à ses propres yeux, il composa un écrit dans lequel il s'efforçait de prouver qu'il est permis aux ministres du St-Évangile de se mêler des affaires politiques et même de porter les armes, quand il s'agit de la défense de la religion.

Il nous apprend lui-même dans le récit qu'il a laissé des événements qui se passèrent à Montauban et aux environs, pendant la seconde moitié de l'année 1627 et une grande partie de 1628, qu'il accompagna les combattants dans un grand nombre d'expéditions; mais ce ne fut que pour y remplir ses devoirs de ministre, c'est-à-dire pour secourir et consoler les blessés et les mourants. Il est difficile toutefois de déterminer dans quelle mesure un homme aussi ardent fut capable de se maintenir et de ne céder jamais à la tentation de voler au secours de ceux des siens qui faiblissaient.

Dès qu'on apprit la reddition de La Rochelle, Montauban déposa les armes, et la paix fut signée le 27 juin 1629. Depuis ce moment, le parti de la résistance se trouva réduit à l'impuissance. Pierre Bérauld dut imposer silence à ses sentiments de politique religieuse et se consacrer tout entier et exclusivement aux pacifiques occupations du ministère évangélique et de l'enseignement. Mais le gouvernement ne pouvait oublier la part qu'il avait prise aux derniers troubles. Aussi, quand en 1631 il fut envoyé par les églises du Haut-Languedoc au synode national qui se tint à Charenton, il lui fut interdit d'y siéger, et le commissaire du roi, après avoir fait connaître à cette assemblée la décision royale à l'égard de Pierre Bérauld, lui demanda la suppression de l'écrit séditieux de 1628, avec la condamnation de l'auteur et de la doctrine qu'il y avait soutenue. Le synode national ne voyait pas d'inconvénient à sévir contre le livre; mais il lui répugnait de frapper un pasteur pour avoir mis trop d'ardeur à défendre la cause protestante. Le commissaire du roi entra dans les vues de l'assemblée; la cour lui avait probablement recommandé une certaine prudence, pourvu qu'il obtînt une condamnation bien catégorique de l'écrit séditieux. Pierre Bérauld se prêta de son côté aux circonstances; il désavoua la doctrine qu'il y avait soutenue, et s'en excusa comme d'un trouble d'esprit produit par la confusion et le malheur du temps (*Aymon* II, 450). Le synode condamna le livre, en censura sévèrement l'auteur pour s'être servi mal-à-propos et imprudemment d'expressions scandaleuses tendant à établir une proposition erronée, et lui défendit, ainsi qu'à tous les autres professeurs, d'enseigner jamais de semblables principes. Le gouvernement se déclara satisfait. Sur les vives instances de l'assemblée, il leva l'interdiction dont Pierre Bé-

rauld avait été frappé; il lui fut permis de prendre place dans le synode, et le commissaire royal lui enjoignit d'être à l'avenir plus modéré et plus circonspect dans ses écrits et ses sermons (*Aymon* II, 456, 458, 467 et 469).

Après avoir rempli encore pendant près de douze ans ses doubles fonctions de pasteur et de professeur, il mourut à Montauban en 1642. Il avait épousé, le 28 juillet 1602, Anne, fille d'Arnauld *Momin*, pasteur à Puycasquier, dans l'Armagnac. Par cette aillance, il se trouva beau-frère du professeur Bernard *Sonis* et du ministre Daniel *Bragerac*, qui avaient épousé deux autres filles d'Arnauld Momin. Après sa mort, sa veuve se retira à Mauvesin, d'où elle était originaire. Les enfants nés de ce mariage moururent tous en bas âge.

Nous connaissons de Pierre Bérauld les trois ouvrages suivants :

I. *L'Espluchement de soy-même*, ou sermon fait au jeusne des Églises de France, célébré en celle de Montauban, le 4e jour de mars 1621, sur le 1er verset du second chap. des révélations du prophète Sophonie; à Montauban, par Pierre Coderc, 1622, in-8°, de 128 pp.

II. *La Froissure de Joseph*, ou sermon fait le 29e jour de septembre 1622, en la solennité du jeusne célébré en l'Église de Montauban, pour les fidèles de Montpellier assiégés; à Montauban, par Pierre Coderc, 1622, in-8°, de 102 pp.

III. *L'Estat de Montauban* depuis la descente de l'Anglois en Ré, le 22 juillet 1627 jusqu'à la reddition de La Rochelle; (Montauban), 1628, in-8°, deux feuillets prélim. et 161 pp.

Quant à l'écrit condamné au synode national de Charenton en 1633, on ne le connaît que par ce qui en est dit dans les actes de ce synode. S'il fut livré à l'impression, ce qu'on ignore, les exemplaires en furent sans le moindre doute détruits avec le plus grand soin. On n'en sait pas même le titre. (Nicolas).

5. BÉREAU ou Bérault (Pierre) ministre de Gironde en Basse-Guyenne, se réfugia en Hollande après la Révocation, et signa au synode de Rotterdam, le 24 avril 1686, la Confession de foi des églises wallonnes. Il était déjà à Amsterdam au mois de décembre précédent, et y reçut dès lors des secours réguliers de la Diaconie wallonne jusqu'au mois de juin 1689. Alors le magistrat de la ville ayant élevé à 50 (au lieu de 38) le nombre des pasteurs réfugiés auxquels il allouait une pension, P. Béreau fut du nombre des 12 nouveaux qui reçurent la modeste pension de 187 fl. 10 sols, outre la part des collectes en faveur des réfugiés, et qui furent admis à prêcher à leur tour dans le 2e temple. Il prêcha assez régulièrement jusqu'en 1698, et dès lors de temps en temps, mais fort rarement jusqu'en mars 1706, après quoi l'âge et les infirmités le réduisirent au silence. Il fut enterré dans le temple wallon le 22 juin 1717. Il ne paraît pas avoir été marié. (Gagnebin.)

6. BÉRAUD (Paul) de Privas, réfugié et assisté à Genève, 1684; — (Pierre) « de Privas en Vivarès, faiseur de formes pour les cordonniers », assisté, avec sa fille, à Lausanne, 1689-91; — (Madelaine) de Privas, reçoit un viatique en passant à Genève, 1693; — (La veuve de Paul) de Privas, et son fils, assistés à Genève, 1709. — (André) de Carcassonne « venu pour abjurer », est assisté à Genève d'un écu et d'un viatique pour l'Allemagne, 1701. — Gabriel *Béraut*, cordonnier, Jean *Béraud* et la veuve de Philibert *Bérau*, tous de Pont de Veyle en Bresse, réfugiés avec leurs familles à Berlin et à Neustadt, 1698-1700.

7. BÉRAUD (...de). Dans la correspondance du chancelier Séguier (Bib. nat. ms. fr. 17367, p. 394) on lit une lettre à lui écrite, 21 mars 1633, par *Andrault* conseiller en la chambre de l'édit à Agen contenant ces lignes : « Vous agréerez, Mr, que je vous supplie très humblement qu'il vous plaise que justice soit renduc à des mineures qui sont mes niepces, filles de deffunct M. de Béraud qui estoit gouverneur pour le Roy de la ville de Meillan seize sur nostre Garonne [arr. de Marmande] leq. servant fidellement le Roy, jaçoict que de la religion prétendue réformée, fut proditoyrement assassiné par le marquis de Merville, la vefve duquel puissante en crédit et faveur consomme en

despences et longueurs l'estroicte fortune des dictes mineures, lesq. meshuy par la mort de celluy qui assassina leur père ne prétendent que leurs dommages et interests.» — Béraud du Pont, lieutenant dans l'armée de Schomberg en Irlande, 1689.

BÉRAUDIN, Bérauldin. = *Armes* : D'azur à un cerf d'or rampant. — Le chef de cette famille, Jean Bérauldin, marchand et bourgeois de La Rochelle, marié à Marie Gaschot, sœur probablement de l'avoué Jean *Gaschot*, dont nous aurons à parler, professait la religion réformée, et Jean, leur fils, fut baptisé au temple, le 5 mars 1563. Celui-ci remplaça au corps de ville en 1584 Jacques *Guiton*, et épousa Jeanne *David*. Marie, sœur du précédent, s'unit en 1584 à Simon *Thévenin*; et Benjamin, le plus jeune des enfants de Jean et de Marie Gaschot, se maria, en 1592, avec Marie, fille de Macé Thévenin sr de Vaujouin. Cinq ans après il fut nommé pair de la commune. Des six enfants qu'il eut de son mariage, nous ne citerons que : Anne, femme de Jacques Sicault sieur de Genouillé et Jean, né le 24 août 1609, écuyer, sr de Granzais, banquier et « l'un des plus riches négociants qu'on eût vus à La Rochelle », dit Tessereau. Il épousa, en juillet 1641, Marguerite *Brunet*, qui était veuve en 1688. Il avait obtenu des lettres de noblesse en 1652. Deux de ses filles, Bégnigne et Suzanne-Henriette épousèrent l'une Jacques *Manceau*, écuyer, sr de Boissoudun, l'autre Amatheur *Huet*, chevalier, sr du Rivault, capitaine de vaisseau. — Gabriel, son fils, écuyer, sr de Grauzay, Passy-Rompsay et autres lieux, né en 1646, abjura le protestantisme entre les mains de l'évêque en 1673, et fut nommé en même temps conseiller au présidial. Trois ans après il devint lieutenant-général, après avoir épousé l'année précédente (14 février 1675) Suzanne, fille d'Étienne *Husson*, sr de l'Aumonerie et de Condé, qui comme lui avait abjuré. Sous des formes doucereuses (Voy. *Bull.* XXI, 255) il se fit persécuteur de ses anciens coreligionnaires et leur devint odieux sans cesser d'être suspect aux catholiques. Il se repentit amèrement et demanda pardon au consistoire [V 501 b]. Il mourut au mois de mars 1695, laissant deux filles : Paule, qui devint la femme de Jean Donat, écuyer et directeur de la monnaie de La Rochelle; Suzanne, mariée en 1703 à Charles Vernon de Bonneuil écuyer; et un fils, appelé Gabriel, né en 1682, nommé en 1716 lieutenant au présidial, puis maire de La Rochelle en 1718. Il mourut en 1770 (Jourdan).

2. Un jeune Gabriel Béraudin, que son prénom indiquerait comme appartenant à la même famille et qui était natif de Loudun, périt martyr en 1550 après avoir eu la langue coupée (Crespin).

3. Marguerite *Béraudin*, de Bretagne, veuve du sieur de Farcy, s'était enfuie en Angleterre à la Révocation [V 57] emmenant ses trois enfants et abandonnant une terre de 2000 liv. de rente. Le roi fit don de cette terre au beau-frère de la fugitive. On lit dans les registres de la Chamb. des Comptes de Nantes : « Dans le même mois de juillet (1688) le roi donna au sieur de La Ville-du-bois-de Farcy, à cause de sa conversion, tous les biens meubles et immeubles de ses neveux, fils de son frère, passés à l'étranger » (Vaurigaud).

BERAY (Antoine), du Quercy, condamné aux galères pour crime d'assemblée religieuse; Montauban, 1689.

BERBIÈRES (Le baron de) capitaine [III 265 6].

BERBIGUIER (Louis) « garçon marchand de Nîmes » réfugié à Kœnigsberg, 1698. — Mlle *Berbiguière* de Nîmes, *id.*

BERBISIER (Antoine), d'Uzès, ancien officier au service du roi, mort à Berlin en 1707.

BERCAUT (Antoine), du Dauphiné, réfugié à Cologne, 1698. — Georges *Berchaut*, de Die, assisté à Genève pour aller à Berne, 1697. — Antoine Berchaut et sa femme, de Die, assistés à Genève, 1708.

BERCÉ (Moyse), de Chalençon en Vivarais, mort à l'hôpital de Lausanne, fév. 1692. Sa veuve, morte au même lieu, 15 août 1693.

BERCHARD (Marie) de Pont de Veyle, réfugiée à Lausanne après avoir été longtemps prisonnière à Dijon, 1688.

BERCHE (Vérain) de Jargueau lès Orléans, habit. de Genève, juill. 1558.

BERCHET (Toussaint), principal du collége de Sédan et premier régent, homme non moins distingué par ses vertus que par son savoir, naquit à Langres en 1540. Dès sa jeunesse, il manifesta de grandes dispositions pour les langues anciennes. Obligé de s'expatrier pour cause de religion, il se réfugia à Sédan, abandonnant sa fortune qui était considérable. Sédan était à cette époque une ville peu littéraire; si elle le devint dans la suite, c'est en grande partie à Berchet qu'elle le dut. Françoise de Bourbon Montpensier le nomma principal du collége qui fut ouvert en 1577. « Le choix, dit Boulliot, ne pouvait tomber sur un homme plus capable de diriger cet établissement naissant; car il était bon humaniste, botaniste savant, et joignait à ces talens une dignité modeste, un grand esprit d'ordre et beaucoup de zèle pour la restauration des bonnes études. » Ses soins, secondés par des professeurs capables, furent couronnés du plus heureux succès. La force et la solidité des études, les soins paternels que Berchet prenait de ses élèves, l'excellence de sa méthode d'enseignement, le zèle avec lequel il faisait avancer de front la piété et la science, attirèrent bientôt à Sédan un grand nombre d'élèves. Henri *de La Tour* devenu souverain de Sédan encouragea ses efforts en lui prodiguant les marques de son estime, et c'est en partie sur les instances de Berchet que ce prince, ami des lettres, fonda en 1602 l'académie de Sédan, que Berchet dirigea pendant quelques années. Il mourut dans les derniers mois de 1605, laissant un fils unique, Pierre.

Voici ses ouvrages :

I. *Institutiones ac meditationes in græcam linguam, N. Clenardo authore.* Cum scholiis et praxi P. Antesignani. *Accesserunt perbreves in Clenardum annotationes per T. Berchetum.* Paris, 1581, in-4°. — Les Remarques de Berchet sont imp. séparément et sans titre. L'ouvrage de Nicolas Clenard avait été imprimé à Louvain cinquante ans auparavant; c'était alors la grammaire grecque la plus nouvelle.

II. *Tres regis Henrici declarationes ad ordines suos*, è gallico in latinum conversæ; Sedan, 1589, in-8°.

III. *Explicatio controversiarum quæ a nonnullis moventur de Henrici Borbonici regis in regnum Franciæ constitutione;* opus... in latinum conversum; Sedan, Matth. Hilaire, 1590, in-8°. — Dédié à Henri IV.

IV. *Conseil chrestien sur les monitoires et les menaces d'excommunication et interdiction du pape Sfondrate, dit Grégoire XIV, contre le roy, l'Eglise et le royaume de France,* pris des exemples de nos prédécesseurs en choses semblables, 1591, in-12. Une édition latine en fut publiée en même temps. Elle est reproduite dans Goldast, *Monarchia s. rom. imperii*, t. III, 137-178. — Cet opuscule, qui avait paru sans nom d'auteur, fut brûlé à Tours par la main du bourreau.

V. *Oratio funebris in obitum Carolæ à Mark, ducissæ Bullionensis;* Sedan, Abel Rivery, 1594, in-4°.

VI. *Elementaria traditio christianorum fidei, aut catechismus.* Huic nunc appositus est catechismus alius magis compendiarius, et ecclesiasticarum precum formula. Omnia è græco [Henrici Stephani] in latin. sermonem conversa, cum familiarissimâ etymologiæ et syntaxeos interpretatione; Hanov., 1604, in-8°; 1614, in-8°; 1618; 1619, in-8°; Lond., 1648; Sédan, 1703.

La Croix du Maine nous apprend qu'il avait aussi écrit « quelques œuvres en françois » (voy. *Bull.* III). Mais c'est par une confusion de noms que, dans la Biogr. gén. de F. Didot, on attribue à Toussaint Berchet une élégie latine à la noblesse et des notes sur les Lettres de Guillaume Budé, qu'il faut restituer à Jacques Toussaint *(Tussanus)*, élève et ami de ce célèbre helléniste.

Pierre Berchet professa aussi à l'acad. de Sédan, et eut un fils, également nommé Pierre, qu'on connait par deux thèses, insérées dans les *Theses sedanenses*, l'une intitulée *De discrimine veteris et novi fœderis*, l'autre *De invocatione sanctorum*, soutenues en 1626 et 1629. Il desservit de 1646 à 1655 l'église de Sandtoft dans le Lincolnshire où il mourut, 18 avril 1655 *(Burns*, p. 106).

A la même famille appartenaient Pierre Berchet, notaire à Sédan, mort avant 1653 et Toussaint Berchet, notaire et procureur à Sédan mort en 1665. Le notaire Pierre avait pour femme Charlotte *Néaulme* dont il eut entre autres un fils : Charles, peintre à Paris, qui eut pour enfants, de Marie *des Fraines*, qu'il avait épousée en mai 1653 : Paul, né en 1653 ; Daniel, 1656 ; François, 1657 ; Pierre, 8 août 1658 ; Suzanne, 1661 ; Marianne, 1665. Le dernier fils, Pierre, fut un peintre de mérite, élève de Charles de La Fosse. S'étant rendu en Angleterre en 1681, il prit part aux travaux qu'y exécutait le peintre d'architecture *Rambour*. A son retour en France il fut employé à la décoration du château de Marly. Dans un deuxième voyage à Londres il fut chargé par le roi Guillaume III d'une partie des embellissements du magnifique château de Loo en Hollande. Il consacra quinze années à ce travail, puis il revint en Angleterre où sa réputation lui valut de nouvelles commandes. On cite parmi ses meilleurs ouvrages le plafond de la chapelle de la Trinité à Oxford, l'escalier de l'hôtel du duc de Schomberg à Pall-Mall, et la Maison d'été au Ranelagh. Vers la fin de sa vie il se retira à Marybone et ne peignit plus que de petits sujets mythologiques et des bacchanales. Il mourut en janvier 1720. J. Smith a gravé d'après lui une Diane surprise par Actéon. Vertue, J. Vischer et Van der Goucht ont aussi reproduit diverses de ses compositions. — La veuve du notaire Toussaint Berchet, nommée Rachel *Canel*, se réfugia en Prusse à la Révocation. — Il est mention aussi (dans *Erman* I, 324) d'un Toussaint Berchet juge à Sédan, réfugié en Allemagne à la Révocation. (Haag).

BERCKHEIM, famille alsacienne [Haag II, 190] qui après avoir occupé diverses charges civiles ou militaires en pays allemand, depuis la fin du xvie siècle, sous les noms de Berckheim de Jebsheim, Berckheim de Krautergersheim et Berckheim de Ribeauvillé, produisit, dans cette dernière branche, un illustre soldat des armées françaises en la personne de Sigismond-Frédéric de Berckheim né à Ribeauvillé, le 9 mai 1775. Entré fort jeune au service, il fut nommé officier en 1793, et colonel du premier régiment de cuirassiers en 1809. Il fit les campagnes de Prusse et de Pologne, et fut remarqué parmi les braves sur tous les champs de bataille de l'Empire. Elevé au grade de général de brigade, il obtint, dans la campagne de Russie, le commandement des cuirassiers et ce fut lui qui, par une charge brillante, sauva Napoléon et les débris de la grande armée sur les bords de la Bérézina. Nommé lieutenant-général, il se signala aux batailles de Dresde et de Leipzig. Lorsque le sol de la patrie fut menacé, l'Empereur lui confia le commandement des gardes d'honneur et le chargea d'organiser un soulèvement en masse de la population du Haut-Rhin. La Restauration l'appela au commandement de ce département. Pendant les Cent-Jours, Napoléon mit sous ses ordres les divisions de réserve sur le Rhin. Après le second retour des Bourbons, il fut nommé inspecteur général de la cavalerie, et vers la même époque, élu député par le département du Haut-Rhin. Il est mort à Paris, 28 déc. 1819.

BERCY (Jehan) « de Saint-Chely en Languedoc, » reçu habitant de Genève, mars 1557. — Voy. Crommelin.

BERDAN (George) d'Epinal, reçu habitant de Genève, septemb. 1572.

BERDOLIN (Jacques) ministre à Miramont, 1620 ; à Duras, 1623-31.

BERDONNE. Deux femmes de ce nom, Madeleine et Catherine, martyrisées à Cabrières, 1562, (Crespin). — Henricus Berdonius, Daventriensis, Holland. (Liv. du Rect.), étudiant en théol. à Genève, 1654.

BERDOT, famille de Montbéliard. André Berdot épousa Marie *Duvernoy* dont il eut George, 1595 et Jean, 1598. — Un autre Berdot, prénommé Jean-Jacques, épousa Marguerite *Tuefferd*, puis en 1636 Bastienne *Carpet*. Il eut du premier lit : Nicolas, 1615 ; Pierre, 1618 ; Benjamin, 1619 ; Abraham, 1621 ; Jacques-Nicolas, 1625 ; Jérémie, 1627 ; — Nicolas épousa, 1658, Marthe *Bernard* ; d'où Jean-Pierre, 1666 ; Nicolas, 1669. — Un Henri Berdot notaire, marié à Susanne Bouvier en 1630 eut

aussi plusieurs enfants. — On ne sait si c'est de l'une de ces branches ou d'une autre que naquit Léopold-Emmanuel, médecin de Montbéliard, dont on a une thèse intitulée *Dissertatio de paronychia*, Basle 1731 in-4°. — (David-Charles-Emmanuel) fils du précédent, né à Montbéliard le 3 août 1738 fut un médecin distingué [Haag II, 191], mais plus connu par ses relations avec le célèbre Albert de Haller que par ses propres travaux. Il avait le titre de conseiller et *physicien* du duc de Wurtemberg pour la principauté de Montbéliard. Sa thèse, soutenue à Basle, pour le doctorat en médecine, est un traité *De Suspiriis*; Basle, 1756 in-4°. On trouve un certain nombre de lettres de lui dans le recueil Epistolarum ab eruditis viris ad Alb. Hallerum scriptarum. Ces lettres traitent de cas de chirurgie ou d'histoires de maladies qu'il supposait devoir intéresser Haller, ce savant l'ayant prié de lui faire connaître les cas un peu remarquables qui se présenteraient dans sa pratique. Il lui communique aussi des observations sur la botanique. Les Acta Helvetica contiennent plusieurs mémoires de lui. Nous citerons (T. II) : *Mémoire concernant les fièvres pourprées*, qui ont été épidémiques dans la principauté de Montbéliard dès l'année 1712, tiré des observations manuscrites de feu L. E. Binninger par son neveu C. E. Berdot, etc ; — (T. VII) : *Biga observationum ex L. E. Binningeri manuscriptis depromptarum à nepote D. C. E. Berdot : Obs. I. Vini potator insignis ; Obs. 2. Hydropota insignis, sibique præter spem medicus ; Observatio de lumbricis è cubito erumpentibus ;* — (T. VIII) : *Obs.* I. *Loquela, gustus, ac deglutitio superstites, absque ullo linguæ vestigio.* Le principal ouvrage de Berdot est son traité d'accouchement : *Abrégé de l'art d'accoucher, à l'usage des accoucheurs, des sages-femmes et des mères de famille de la principauté de Montbéliard*, Basle, 1774, 2 vol. de 688 pages, pet. in-8°. Ce traité fut composé à la demande du duc régnant de Wurtemberg pour l'instruction des matrones de la principauté de Montbéliard et pour servir de base aux leçons particulières qui devaient leur être données. Dans sa préface, Berdot reconnait avoir emprunté beaucoup aux Éléments de physiologie de Haller. Il mourut à Stuttgart, 7 septemb. 1780.

BERE (André) « de Lagora en Vivarais », assisté à Lausanne, 1701. — (Antoine) de Niort, reçoit un viatique à Genève pour le Brandebourg, 1701.

BEREAU (Mathurin) et aussi *Bureau*, ministre d'Artiguelouve (Béarn) mentionné en 1586; témoin, en 1598, du mariage de Bertrand *de Saint-Orens*, ministre de Lons. Il était marié à la fille du ministre Pierre *Hespérien* seigneur de Lafitte. Il était mort avant 1621. (Raymond).

BEREAU pasteur à Monpazier, 1626; à Bergerac, 1637. — Bereau jeune pasteur à La Mongie, Issigeac et Pomport, 1637-60. — (Pierre) ministre à Gironde; délégué au synode de Nérac, 1671 ; réfugié en Hollande, 1686.

Bérée (Théognoste de) pseudonyme d'Aubert de Versé, t. I col. 433.

BEREL (Claude) « de La Bresle en Lionnois, chapelier », reçu habitant de Genève, déc. 1585.

BÉRENGER (Pierre) fils de feu Moïse, et son fils Pierre-Alexandre, de St-Vincent en Dauphiné, tous deux admis à la bourgeoisie de Genève en 1726. — (Jean-Pierre) fils du dernier, [Haag II, 192] né en 1740, mort en 1807, écrivain genevois, éditeur d'*Abauzit* (voy. t. I col. 7) et auteur d'ouvrages estimables, principalement d'une Histoire de Genève en six vol. in-12, 1772-73. — Voy. col. 294 et 343.

BERENX (Darius de) fait en 1668 un legs à l'église d'Orthez (Tt 235).

BÉRET (Jehan Anthoine) « natif du lieu nommé Les Bordes au diocèse de Rieux en la comté de Foix », reçu habitant de Genève, 15 oct. 1557 (Arch. B.-Pyr. E 1503, 20 etc). — Le capitaine Arnaud Béret, député avec Pierre *Cousturet* pour Les Bordes dont ils étaient tous deux les consuls, et député avec eux le ministre *Dupuitz*, dudit lieu, à l'assemblée tenue à Saverdun, 12 mars 1598 (Tt 242).

BERGEAC (Louis) pasteur à Montélimar, 1562-67.

BERGEAY (Philippe) pasteur à Vannes, 1562-72.

BERGER et Bergier. — 1. Nous avons déjà nommé (t. I, col. 75) le martyr Pierre Bergier de Bar-sur-Aube, brûlé à Lyon quelques jours après les cinq étudiants, en 1553. On a conservé de lui, à la bibliothèque de S. Gall, dans le dossier dont nous avons parlé en même temps (col. 76) une lettre à Jean Lyner qui commence ainsi : « Mon bon seigneur et amy, nous louons et remercions grandement notre bon Dieu et père céleste qu'il nous fait la grâce que d'autant que les afflictions qu'endurons pour le Christ habondent en nous, d'autant aussi habondent en nous davantage les consolations divines et spirituelles. Car combien que vendredi dernier à heure de diner me fut dit que le samedy debvois finir ma vie; et mesme que ledit vendredi au soir prins chemise blanche, attendant pour certain d'aller le lendemain à la mort, Dieu toutefoys m'a fait la grâce que pour tout cela n'ay en rien perdu courage, mais plus tost l'ay prins plus grand que n'avois faict auparavant. Dont je suis du tout bien résolu et assuré pour cela que si à ceste fois mon heure est venue d'aller à Dieu, que certe je sentiray, voire au plus fort des tormens, l'assistance et ayde de Dieu si grande qu'un chascun aura matière de l'en glorifier...» Il disait vrai. Quelques instants plus tard on le tirait de la prison pour le conduire au bûcher. « Oncques la face ne lui fut si riante qu'alors, dit Crespin. Après qu'il fut sur la charrette, il demanda pardon à haute voix et si pardonna tous. Au long du chemin disait adieu à chacun d'une façon joyeuse demandant qu'on priât Dieu pour lui... Tandis que le bourreau l'attachoit, il lit et réitéra par diverses fois : Seigneur, je te recommande mon âme. Puis en regardant au ciel d'une vue immobile et s'écriant, dit : Je vois les cieux ouverts. Plusieurs du peuple, n'entendant que c'était par Foi qu'il les voyait ouverts, regardoient en haut, et incontinent ce saint personnage rendit l'esprit à Dieu. »

2. BERGIER (Pierre) apothicaire, natif de Beaufort en Anjou, reçu habitant de Genève, juill. 1557. — (Jehan fils de feu Martin) natifz d'Orléans, *id.* déc. 1558. — (Estienne) natif de Beaufort pays d'Anjouz, *id.* mai 1559. — (Pierre) patissier à Vezelay, *id.* 15 nov. 1572. — (Pierre) de Mascon, cordonnier, *id.* juillet 1573. — (Monet) de Beaurepaire en Dauphiné, drapier, *id.* janv. 1586. — (André) fils du précédent, sergier, *id.* juill. 1586.

3. BERGER, prévôt de Corbeil [Haag II, 193]. Dans ses Antiquités de Corbeil, de Labarre nous apprend que ce prévôt fut un des principaux soutiens de l'église qui se forma dans cette ville au commencement du règne de Charles IX, et qui eut pour premier pasteur, s'il faut en croire le même historien, un procureur nommé *Quentin*. Le nombre des protestants s'y propagea rapidement, et dès 1562 ils se crurent assez forts pour livrer Corbeil au prince de *Condé*; mais cette entreprise fut déjouée par l'arrivée inattendue de quatre enseignes d'infanterie, en sorte qu'après avoir perdu huit jours devant cette bicoque, l'armée protestante dut lever le siége. Berger évita une mort certaine en se joignant aux troupes du prince. L'édit de pacification de Saint-Germain lui ayant permis de retourner à Corbeil, il y reprit ses fonctions, dans lesquelles il fut maintenu par arrêt du Conseil privé, rendu contre les prétentions de celui qui les avait exercées en son absence. La Saint-Barthélemy l'obligea de nouveau à fuir, mais sa conversion lui fit accorder plus tard l'autorisation de rentrer dans ses foyers. Il demeura toujours un des plus zélés partisans de Henri IV.

4. BERGER (Jean) était ministre de Chateaudun en 1572 lorsqu'il fut chassé de son église par la St-Barthélemy et forcé de fuir. Il gagna La Rochelle avec son collègue *Baron*[1] et un grand nombre d'autres pasteurs [2]. Il fut rendu plus

[1] Dont nous avons parlé ci-dessus t. I au bas de la colonne 869, mais sans reconnaître alors que c'est le même qui est le sujet du n° 4, col. 866.

[2] Un msc. de la Bibl. de l'Arsenal (coté *hist.* 170) nous donne les noms de cinquante d'entre eux que voici : *De Chêneverd*, min. de Neuvy; *Vincent*, Ars; *Mazières* dit *La Place*, Marans; *Pasquier*, Nestre (?) *Rohier*, Chantonay; *Salmon*, La Flotte; *Anisse*, Beaulieu; *de La Vallée*, La Chapelle; *Petit*, Barbezieux; *Triart*, Cirè; *Blachière*, Niort; *La Vallée Folion*, Le Brouage; *Chaureton*, Saint-Martin : *Du Bruert*, Belleville; *Morin*, Champagné; *Brugonnière*, Vielleyigne; *de Losses*, Saint-Fulgent; *Garnier de Saint-Marsant*, La Jaudonière; *Pasquier*, Montreuil-Bonnin; *Garnier*, Vandré; *Girard*, Bessay;

tard à son troupeau, qu'il continua d'édifier jusqu'en 1601, époque où il fut déchargé de ses fonctions « attendu ses grands services et l'affliction qu'il avoit. » Il vivait encore en 1603, comme nous l'apprennent les Actes du synode de Gap, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance et de sympathie.

5. BERGIER (Jean) sieur de La Jarrie et membre du corps de ville de La Rochelle, est l'auteur d'un journal ou Diaire manuscrit possédé par la Bibliothèque de La Rochelle. Il n'embrasse que les quatre années de 1592 à 1597; on y trouve trop peu de choses sur les événements, mais beaucoup de notes sur les personnes, sur les saisons, les récoltes, le prix des denrées, etc. — Il s'était allié à une importante famille de la municipalité Rocheloise, en épousant Françoise *Pineau*, dont il eut notamment : 1° Isaac, baptisé au temple le 14 décembre 1564. Cet Isaac entra au corps de ville en 1585 et fut député en cour par les Rochelois en 1618; il avait épousé, 1589, Marie *Clerbaut*; 2° Jean, qui remplaça son père au corps de ville en 1594 et fut marié deux fois : en 1593, avec Suzanne *Gauvaing*, et en 1598, avec Marie *Sauve*; 3° Pierre sr de la Courpe, nommé pair en 1596 et marié la même année à Judith *Catonnet*; 4° Marie, femme d'Étienne Gauvaing sr de Beaulieu. (Jourdan).

Isaac, fils d'Isaac et de Marie Clerbaut, fut baptisé le 7 mai 1604; il épousa en premières noces, 1638, Marie *Dorthiac* et en secondes noces, mai 1646, Rachel *Bouhier*. Il était capitaine de la ville en 1651. Ses concitoyens le députèrent à cette époque vers le comte du Dognon pour l'assurer de la fidélité de La Rochelle au roi. Il mourut en 1676 laissant de nombreux enfants, parmi lesquels Isaac né en janv. 1647, capitaine de vaisseau, qui apostasia devant les dragonnades en 1685. — Dans une autre branche de la même famille, on trouve Estienne Bergier, procureur à La Rochelle, marié en 1582 à Isabelle *Barbier* dont il eut, entre autres enfants, Estienne présenté au baptême dans le temple de La Rochelle, 19 janv. 1586, par l'historien Lancelot du Voysin *de La Popelinière*. (Richemond).

6. BERGIER ministre de l'Aubressin (Dauphiné) 1595-97. — Autre, ministre de S. Jean-d'Angle (Poitou) 1603.

7. BERGER (Pierre) avocat au parlement de Paris [Haag II, 194] fut choisi par la province de l'Ile-de-France pour remplir une des six places de conseiller à la chambre de l'Édit, accordées aux réformés par l'art. 30 de l'édit de Nantes. On trouve dans les actes de l'assemblée politique de Saumur une lettre de lui en date du 23 nov. 1599 dans laquelle il témoigne de sa gratitude et promet de s'acquitter dignement de sa charge. Au mois de déc. 1570, il est cité dans le journal de Du Moulin (*Bull.* VII, 172) comme ayant présenté au baptême un fils de ce ministre. Sa femme Marie *Bochart* lui donna plusieurs filles qui se marièrent dans de notables familles protestantes : Charlotte avec Jacques *Cappel* en 1617 [III 200 a]; Marie avec Emmanuel Addée sr du Petitval; Hélène avec Georges *Herbault* docteur en médecine; Jacqueline avec Guill. *Menant* [1] président en l'élection de Vézelay. Cependant Pierre Berger embrassa le catholicisme. Le synode de Tonneins invita les députés généraux à poursuivre son remplacement; mais la cour, toujours bien disposée en faveur des nouveaux convertis, ne voulut jamais consentir à le déposer. Après de longues négociations elle préféra s'engager, par un art. du traité de Blois, à créer une place nouvelle dont fut pourvu le sieur *de Chanteclère*.

8. BERGER, vaillant vice-bailli de Grenoble, 1563 [IX 370 a]. — (Claude-Bertrand) de Riom en Auvergne, s'est fait connaître par une traduction des psaumes : *Trente Psalmes de David traduits selon la vérité hébraïque;* Lyon, J. de Tournes, 1549.

Fourmentin, Moese; *Du Montin*, Fontenay-le-Comte; *Genet*, Saint-Gilles-sur-Vie; *Alès*, Marignè; *Amary*, Bressuire; *Chesnet*, Saint-Christophe; *Mallet*, Montendre; *Sorin*, Frontenay; *Monastier*, Saint-Gelais; *Abry*, Champdeniers; *Mercier*, Saint-Jean-Ligoure; *Thierry*, Yves; *Boucheron*, Chizé; *Du Puy*, La Jarrie; *Ragueneau*, Nieuil; *Morely*, Generet (?); *Deffrous*, Parthenay; *La Place*, Talmont; *Bouquet*, Gennes; *Marchay*, Tours; *Parnasse*, Saint-Savinien; *Bonnet*, Brizembourg; *d'Aluie*, Châtellerault; *Malescot*, Delabre; *Le Blanc*, Soubise; *Merry*; *Costurier*, Châteauroux.

[1] Sur lequel il y a une historiette de Tallemant.

9. BERGER ou DU BERGER (Pierre) avocat à Montauban [II, 194 a] fut envoyé à Toulouse pour demander du secours lorsque les Montalbanais furent menacés d'un siége par Monluc et Burie. — (Etienne Du) était maitre de la chambre des comptes de Montpellier en 1600, ancien en la même ville et député au synode de La Rochelle en 1607 [X 279]. — Un autre (Etienne Du) était correcteur des comptes à Nîmes en 1654.

10. BERGER (Gédéon) sieur d'Alanson, conseiller au parlem. d'Orange molesté dans son droit d'exercice du culte, 1664 (Tt 270). — Laure et Marguerite de Bergier d'Alençon sœurs, filles de 53 et 51 ans, fugitives d'Orange, établies au pays de Vaud, 1740. — Voy. Bologne.

11. BERGER (Judith veuve), de Poitou, réfugiée à Berlin, 1698. — (Siméon et Pierre) de Sauve, reçoivent un viatique à Genève, pour Swabach, 1699 et 1700. — (Jean-Adam) et sa famille (5 pers.) réfugiées à Grambzow, 1700. — (Etienne) de S. Fortunat, assisté à Genève, 1702. — (Pierre) de Paris, estropié, assisté à Londres avec sa femme et deux enfants, 1705. — (François) de Paris, 89 ans, assisté à Londres, 1705. — (François) de Châtelleraut, 50 ans, et sa fille *id.* en 1705, puis passés en Hollande. — Jean Berger de Bugny, de Saint-Maixent, Jeanne sa femme, avec 3 enf. *id.* 1706-10. — Mr Berger, condamné aux galères et mis dans une basse fosse au château d'If, 1699 *(Bull.* XVII 123). — (Marie et Madelaine) enfermées aux nouv. cath. d'Alençon, 1715. — (Pierre) *id.* 1720.

Bergeries (Des), voy. Girard.

BERGEVIN (noble Yves) « natifz d'Aubigny en la duché de Berry, prevost de camp au Piedmont pour le Roy », réfugié à Lausanne, oct. 1558; reçu habitant de Genève, mars 1559.

BERGIS (Abraham) « de Montauban, venant impotent des galères où il étoit dès dix années pour la religion voulant apprendre le métier de cordonnier, en Suisse, assisté à Genève d'un viatique de 4 écus et d'une chemisette », 1696. — (Jean), du Languedoc, et Anne *Aquier* sa femme, réf. à Lausanne, 1710.

Bergoignan, voy. du Lion et Levis.

BERGUÉ (Jacques) « de Saint-Jean de Breuil en Rouergue, qui est tout nud, reçoit l'habillement complet et un viatique d'un écu pour la Suisse»; Genève, 1694.

BERGUES (Philippe de), capitaine huguenot [Haag II, 194]. En 1628, *Saint-Michel* gouverneur de Montauban à qui, avec *Sainte-Foy*, il avait amené de la Basse-Guienne à travers beaucoup de périls, une compagnie de chevaux-légers, le nomma membre du conseil de guerre. Peu de temps après, il l'envoya du côté de Bergerac, en le chargeant d'y lever de la cavalerie. Bergues réussit à former un corps de 200 maitres; mais la difficulté était de rentrer dans Montauban. Il avait déjà atteint La Française, non sans avoir eu à soutenir plusieurs escarmouches, dont il était sorti victorieux, lorsque tout-à-coup il se vit enveloppé et rompu par des forces supérieures. Une partie de sa troupe, sous les ordres de *Lentillac*, son lieutenant, se noya dans le Tarn en essayant de le traverser. A la tête de l'autre, réduite à une soixantaine d'hommes, il passa l'Aveyron et gagna Montauban. Quelques jours après, le 22 août, il fut chargé d'escorter les compagnies de *Sigoniac, La Peyrère, La Boisse, Dausin et Ségeville* jusqu'à Caussade, qui était menacée par les catholiques et qui fut sauvée par ce secours. Plein de bravoure et d'activité, il seconda puissamment Saint-Michel dans toutes ses entreprises, jusqu'à ce qu'une misérable question d'intérêt les divisât. Bergues venait encore de rendre un service à Montauban, en signant à Villemade, avec *Leclerc, Natalis, Garrisson* et *Fournes*, à qui s'étaient joints *Viroles* pour Castelsarrasin et *Cabreret* pour Montpezat, une « trève du labourage » qui permit au moins d'ensemencer les terres, lorsqu'un ordre du gouverneur fit éclater la mésintelligence entre eux. La peste régnant dans les environs, Saint-Michel crut devoir prendre des mesures de précaution et défendit de ramener des prisonniers. Bergues refusa d'obéir, se prétendant libre d'agir comme il l'entendrait. Il est possible qu'en manifestant ces étranges prétentions, il n'ait voulu que faire naitre une occasion de se séparer d'un

parti démoralisé par la prise de La Rochelle. Des amis communs s'interposèrent, et il fut décidé qu'on en référerait à *Rohan* qui de peur de se compromettre, ne se hâta pas de prononcer. Bergues cependant noua une correspondance secrète avec *Castillon*, gouverneur de Caussade; mais St-Michel en eut vent, et craignant que ce ne fût dans le but de faire un accommodement particulier, il envoya à Caussade son frère *Delanes*, qui chassa Castillon et son major *Valada*.

Bergues prit plus tard du service sous les drapeaux de Bernard de Saxe-Weimar qui lui conféra le grade de lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie. Il en devint colonel quelque temps après et, en 1650, il fut créé maréchal de camp, grade dans lequel il fut confirmé en 1652. — A la date du 16 mai 1660, on trouve inscrite l'inhumation, à Paris, d'un maréchal de camp du nom de Jean-Jacques de Bergues.

Dans le Mercure du mois de fév. 1688, on lit la nouvelle de la conversion et de l'entrée en religion d'une demoiselle de Bergues, fille aînée de M. de Bergues, seigneur de Faux. Était-ce une descendante du capitaine Bergues [1]. Le Mercure ne nous l'apprend pas; il se garde bien aussi de nous dire par quels moyens cette conversion fut obtenue; mais les tables publiées par Benoît de ceux qui ont souffert pour leur religion, nous permettent de rectifier ce qu'il a dissimulé à dessein. On y voit que cette demoiselle fut enlevée avec son père et sa mère, et c'est à la suite de cet enlèvement qu'elle fut enfermée dans un couvent où elle supporta les efforts des convertisseurs pendant plus de trois ans. La d^lle^ de Bergues convertie obtint une pension de 200 liv., mais ses sœurs Marie et Henriette, qui résistèrent, étaient enfermées, en 1697, au couvent des Filles de la propagation de la foi à Sarlat. Leur père resta insensible à toutes les persécutions. Ruiné par les dragons, dont une compagnie entière avait été logée chez lui à discrétion, séparé de sa femme et ses enfants qu'il avait vu traîner de force à l'église catholique et jeter dans des couvents, en butte lui-même aux traitements les plus indignes, il resta inébranlable dans sa foi.

1 Aymon (II, 428) cite un Jacques de Bergues ministre à Soudorgues en 1626; mention isolée qui nous paraît une erreur.

BERGUIER. « Guillaume fils de feu Pierre Berguier du diocès d'Anjou », reçu habitant à Genève, sept. 1558. — Barbe Maciet, 65 ans, veuve de feu Jean Berguier peintre, inhum. à Paris, mars 1647. — Aubin *Berguet* peintre, inhumé à Paris, sept. 1660.

BÉRIAS (Bertrand), ouvrier maçon de Nîmes, qui mourut à 21 ans, par suite de ses souffrances, dans les circonstances que voici.

On lit dans les archives du consistoire de Nîmes que le 27 février 1720, M. le duc de Roquelaure, lieutenant-général des armées du Roy, commandant en chef dans la province de Languedoc, en résidence à Montpellier, condamna aux galères perpétuelles :

Pierre *Sales* (faiseur de bas, 24 ans), Pierre *Villar*, Claude *André* (fabricant de bas, 48 ans, marié, 5 enf.), Joseph *Boucarut*, François *Laune* (jardinier, 20 ans), André *Pepin*, Jean-Pierre *Plantier* (marchand, marié, 50 ans), Claude *Roussel* (maçon, marié, 2 enf.), Étienne *Pelet* (marié, un enf.), Antoine *Guérin* (meunier, 16 ans), Claude *Cabot* (travailleur de terre, 46 ans), Antoine *Barnier* (25 ans, marié), Jean *Bouguerolles* (cardeur de laine, 24 ans), Étienne *Hillaire* (faiseur de bas, 30 ans, marié, 3 enf.), Étienne *Mourgues* (faiseur de bas, marié, 2 enf.), Bertrand *Bérias* (maçon, 21 ans), Paul *Espérandieu* (20 ans), Antoine *Margarot* et Pierre *Dufagne* (fileur de soie, 30 ans, marié, 2 enf.), comme convaincus d'avoir assisté à une assemblée religieuse tenue dans la nuit du 14 au 15 janv. 1720, près du Cadereau, dans la baume ou grotte des Fades, à une demie lieue de la ville de Nîmes. Pour le même crime et jusqu'à plus ample informé, dit l'arrêt, tiendront prison jusqu'à nouvel ordre : Jean *Barbut* fils, Daniel *Rosier* fils, Jean *Martin*, Jean *Peschaire*, Claude *Roure* et — Jeanne *Boisseronne*, Antoinette *Gazaise*, Marie *Alizon*, Marguerite *Mazelle*, Pierrette *Bertrand*, Marguerite *Forestier*, Marie *Bergère*, Françoise *Chabot*, Jeanne *du Pont*, Olimpe *Poët*, Sarra *Grenier*, Catherine *Galafrès*, Catherine *Paulhan*,

Marie *Missot*, Marie *Paradis*, Suzanne *Bérias*, Magdeleine *Billier*, Magdeleine *Mathieu*, et Anne *Rigoulet* ; » ordonné en outre que ladite baume ou caverne des Fades sera comblée et murée par des soldats de la garnison de Nîmes.

Ce jugement ne fut pas exécuté à la rigueur. Trois seulement de ceux qu'il frappait de la peine des galères : Barnier, Villard et Boucarut, qui étaient trois vieillards, y furent immédiatement envoyés; ce dernier y mourut bientôt. Les seize autres eurent leur peine commuée en celle de la déportation en Amérique, aux colonies françaises du Mississipi et trois des femmes contre lesquelles il avait été demandé un supplément d'instruction : Antoinette Gazaise, Jeanne Boisseronne et Olimpe Poët, filles de 20 à 25 ans, furent jugées dignes de partager leur sort. En vain demandèrent-ils plutôt d'aller aux galères et de rester en France; on ne les écouta point.

Cette rigueur, au temps de la Régence, quand la simple décence commandait aux grands seigneurs et aux petits abbés de se montrer tolérants, causa quelque émotion. Les ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre sollicitèrent en faveur des victimes et le Régent se montra bien disposé. Un gentilhomme de Nîmes, protestant converti, M. *de Poussaye*, essaya d'adoucir le duc de Roquelaure et l'Intendant de la province, M. de Bernage. Tous deux le menacèrent de le mettre en prison pour lui apprendre à s'intéresser à « des coquins qui méritaient d'être pendus ». Le 27 mars, tous les biens que pouvaient posséder les condamnanés furent adjugés à un traitant (*Bull.* XV, 302) pour être vendus à l'encan, ce qui eut lieu le 12 avril, et on les prépara à partir pour La Rochelle où ils devaient s'embarquer. A cet effet on les dirigea sur Lyon où ils arrivèrent le 22 juin, après être partis de Montpellier le 14; on les fit reposer 12 jours à Lyon, puis on les incorpora à la chaîne des forçats de Bourgogne, qui fut menée à pied à Roanne où on l'embarqua sur la Loire. Elle mit quatorze jours à descendre le fleuve jusqu'à Saumur, trajet pendant lequel on ne débarqua ni jour ni nuit. Enfin la pitoyable troupe entra dans La Rochelle le 1er août 1720.

Voici dans quel état elle exécuta ce long voyage. On fit asseoir tous les hommes par terre, sur deux lignes, à droite et à gauche d'une longue chaîne en fer, de grosseur formidable et de laquelle partaient, de distance en distance, des chaînes plus courtes mais non moins grosses qui aboutissaient chacune à un collier de fer large de six doigts et épais de deux, dans lequel on leur enchâssait le cou si étroitement qu'il les forçait à regarder le ciel... « comme pour lui demander justice », dit un témoin oculaire. Ils partirent précédés d'un peloton de cavalerie, suivis d'un peloton de fantassins et accompagnés, pour gardiens, de six archers (gendarmes). Ils ne firent que cinq lieues le premier jour.

Etant arrivés à un petit village appelé Le Colombier, éloigné de deux lieues de Montpellier, on les logea dans une écurie. Comme des animaux harassés de fatigue, ils s'assirent dans la fiente des bêtes, ne leur étant pas permis ailleurs. S'étant un peu reposés et ayant pris leur réfection, ils se remirent en marche. Ils arrivèrent sur le soir à Lunel. C'est dans cet endroit qu'un logement de même nature que celui de Colombier les attendait; on les y plaça pour les y faire passer la nuit. Obligés de s'y coucher ils demandèrent, mais inutilement, un peu de paille pour couvrir les excréments des animaux... Contraints qu'on étoit par une lassitude extrême de prendre un peu de repos, on se résolut de coucher sur la fiente. Mais comment faire pour se coucher? Il fallait que toute la chaîne le fît dans un même moment, autrement la chose était impossible. Etait-on couché? Pour avoir du repos il auroit fallu être réduit à l'état de ceux qui dorment dans le cimetière, car le moindre mouvement que l'un se donnoit reveilloit nécessairement l'autre qui étoit avec lui par la douleur que lui causoit la chaîne... (Ant. Court, *Relation historique...*)

La seconde étape, un peu plus longue, fut à Nîmes. Un habitant de cette ville, qui les vit arriver, écrit :

Chacun avoit un collier de fer de la largeur de quatre travers de doigt où il y avoit une anse à laquelle étoit attachée une grosse chaîne de fer qui les prenant par les épaules traînoit par terre. Cette chaîne se terminoit

au cou d'un autre et ainsi de quatre en quatre ou de six en six, ils étoient attachés par le cou les uns aux autres et ils se servoient de leurs mains libres pour soutenir cette lourde chaîne qui les entraînoit par sa pesanteur. C'est ainsi que cette troupe fut conduite à la citadelle de la ville. En passant par Lunel, la garnison sortit pour leur chanter pouille. La pluie qui tomba ce jour-là extraordinairement ne les empêcha pas de découvrir leurs têtes en approchant de Nimes et d'entonner un psaume. On les avoit mêlés avec des voleurs; et les femmes, au nombre de trois, étoient attachées au bras avec des chaînes de fer; deux femmes de mauvaise vie, qu'on prit je ne sais où, étoient attachées comme ces trois. Comme ces bonnes gens avaient été très maltraitées à Montpellier, où on les avoit laissées toujours sur la même paille dans une prison humide, ils sont méconnoissables, la plupart étant enflés et ayant de la peine à se soutenir. D'abord qu'ils furent ici on eut pendant deux heures la liberté de les voir, avec la permission du major de la place. Je les vis et je vous jure, Monsieur, [1] que je n'ai jamais rien vu de plus pitoyable. Comme ils avoient marché dans l'eau, ils étaient tout mouillés et on ne voulut pas permettre jusqu'au soir qu'ils changeassent de linge, quoiqu'il y eût des personnes charitables qui leur en portoient et qui prièrent instamment qu'on le leur permît. Ils couchèrent sur un tas de bois dans une prison basse et entièrement humide. On nous assure qu'on les conduit au Mississipi. Ce que nous savons sûrement, c'est que ce détachement les laisse au Pont-Saint-Esprit. Les archers qu'on leur a donnés ont la cruauté des bourreaux; ils n'ont jamais voulu qu'on baisât la main de ces pauvres gens lorsqu'ils allaient partir, et s'ils s'écartaient un peu du milieu du chemin pour éviter la boue, on les contraignoit d'y passer. Si je fus touché de l'état de ces gens, je ne fus pas moins attendri en sortant de la citadelle de voir une troupe d'hommes, de femmes et d'enfants qui pleuraient leurs parents prisonniers et leurs biens confisqués. Voilà, Monsieur, l'état des prisonniers sans la moindre exagération. Les païens ont-ils jamais tant fait aux chrétiens?...

A La Rochelle, ils furent encore plus mal que dans les écuries. Ils tombèrent presque tous malades et furent alités quinze à la fois. Une personne de cette ville écrit, le 3 septembre :

On a été obligé de faire sortir les prisonniers et de les loger deux à deux dans différentes maisons, attendu qu'ils seroient tous morts s'ils étoient restés plus longtemps dans cette prison, car dans leur chambre c'est une contagion pestiférée. (Lettre signée *Presset*, probablement nom de quelque ministre).

Autre lettre du 7 septembre :

Ils ont été malades à l'extrémité, et il y en a encore de fort malades de leur nombre. Le Seigneur s'est contenté de retirer à lui il y a sept jours, M. Plantier, marchand de Nîmes qui avait quelques biens qu'on lui a confisqués; c'est un homme d'une piété exemplaire qui leur servoit de père, de conseiller, de consolateur dans leurs épreuves, et je le regrette beaucoup quoique d'ailleurs sa mort soit trop glorieuse pour qu'on puisse s'en affliger.

Comme M. Plantier était mort sans prêtre, le procureur du roi voulait faire le procès à son cadavre, comme étant celui d'un relaps; mais l'Intendant le fit enterrer sans scandale. Bérias le suivit quelques jours après. Une des courageuses femmes qui faisaient partie de la chaîne, Thoinette Gazaise, écrivait le 8 octobre à un de ses parents nommé *Reboul*, qui était allé solliciter à Paris pour les condamnés :

...Je ne crois pas, mon cher beau-frère, qu'aucune plume fût capable de vous représenter notre souffrance et tout ce que M. Presset vous dit sur notre sujet n'est que la moindre partie de ce que nous souffrons, car depuis longtemps qu'on nous a remis auxdites prisons et qu'on en a défendu l'entrée aux bonnes âmes qui vouloient bien nous porter quelque soulagement, nous sommes dans une si grande consternation que la plupart et même les plus robustes se plongent dans une mélancolie telle que j'appréhende que de peu à peu nous serons réduits à mourir pitoyablement, comme sans doute vous avez vu par la mort du pauvre Bériat... Je suis persuadée que vous ne négligerez point à prier ces charitables seigneurs de bien vouloir parachever la bonne œuvre qu'ils ont commencée pour nous procurer notre délivrance... Depuis ma précédente je suis tombée dans une rechûte qui a été pire que ma première maladie et qui a risqué me mettre au tombeau. Ce n'est qu'à présent que je commence à me remettre. Nous avons de nos prisonniers qui sont tombés jusqu'à la cinquième rechûte et ils ne sont pas plutôt remis qu'ils retombent. Enfin le Seigneur aye pitié de nous et nous donne ce qui sera nécessaire.

[1] C'est à l'ambassadeur de Hollande que la lettre est adressée.

Le gouvernement se laissa fléchir et commua la peine de la déportation en celle du bannissement. Le 3 juillet 1721 les condamnés quittèrent La Rochelle et firent voile pour la libre Angleterre. Antoinette Gazaise épousa Pierre Salle et Jeanne Boisseronne Jean Bouguerolles. — Le récit qu'on vient de lire provient d'éléments puisés à deux sources différentes : les papiers de l'ambassadeur hollandais Hop, conservés à la biblioth. de La Haye et un journal qu'avait rédigé ce même Pierre Salles l'un des prisonniers.

Relation historique des horribles cruautez, qu'on a exercées sur quelques protestants de France pour avoir assisté à une assemblée tenue dans le désert près de Nismes... 244 pages in-12, sans lieu ni date (par Ant. Court d'après le journal de P. Salles). — *Les suites d'une assemblée* des environs de Nîmes (d'après les documents conservés à la Haye) par Francis Waddington ; *Bull.* IV, 134.

BERIGAUT (Pierre), écrivain, de Nérac, réfugié à Wezel, 1698.

BERINGHEN [Haag II, 195; V 347], famille d'origine hollandaise, qui étant passée en France, dans la seconde moitié du XVIe siècle, sut parvenir à la cour et s'y pousser rapidement. = *Armes :* D'argent à trois pals de gueules au chef d'azur chargé de deux quintefeuilles ou roses boutonnées et barbées d'or.

1. Le grand conteur Tallemant des Réaux en rapportant l'anecdote (donnée aussi par Saint-Simon) qui fait remonter la famille Beringhen à un valet amateur de belles armes et habile à les soigner [1], rapporte aussi ce correctif qu'il ajoute à l'historiette ; c'est que le Beringhen le premier parvenu avait un cousin dont le fils, connu de Tallemant, lui raconta que ses ancêtres et sa famille étaient originaires d'une petite ville de Frise appelée Beringhen, dont ils n'avaient cependant pas la seigneurie, que deux frères Beringhen ayant été tués à la guerre et leur bien dissipé, leurs enfants vinrent en France où l'un d'eux s'arrêta sur la côte de Normandie, y fit connaissance avec des gens de la garde-robe du roi Henri IV et ayant été vu du prince, lui plut par la vivacité de son esprit. L'autre frère (qui était le père du narrateur) alla jusqu'en Bretagne et y fit le commerce de la toile pour les voiles de navire. Mais ils étaient gentilshommes de naissance, ajoutait-il. Ce récit, qui n'a rien d'invraisemblable, nous semble confirmé par l'existence en Bretagne d'une branche très honorable de Beringhen protestants, qui y vécut modestement, quoique noblement, jusqu'à la Révocation, tandis que ceux de l'autre branche, devenus catholiques, poursuivirent leur brillante carrière de courtisans.

2. Le favori d'Henri IV, Pierre de Beringhen, épousa Jeanne *de Villiez* dont il eut un fils, Pierre, qui remplit auprès de Louis XIII les mêmes fonctions de valet de chambre que son père avait remplies auprès d'Henri. Il était seigneur d'Armainvilliers, gouverneur d'Etaples [1] et c'est vraisemblablement lui, non son père, qui fut nommé en 1601, contrôleur général des mines de France. Il mourut au mois de fév. 1619. Il avait épousé Madelaine, fille de Sébastien Bruneau sieur de La Martinière, qui fut, avec sa sœur Mme *des Loges*, un des beaux esprits de son temps. Conrart ajoute à l'éloge de son esprit, celui « d'une admirable conduite et d'une vie exemplaire », dont Tallemant est moins admirateur. Elle survécut vingt ans à son mari, étant enregistrée comme inhumée au cimetière des SS. Pères le 20 nov. 1639 et lui le 21 fév. 1619. Ils eurent deux fils Henri et Maximilien, et plusieurs filles : Jeanne, née en 1601, présentée au baptême par Antoine *de Loménie* et Louise *de Coligny;* Judith mariée, 1623, à Louis, fils de Thomas *Le Coutellier* sr de St-Pater et de Françoise de *Courdemanche*, et morte à 40 ans le 8 avril 1643 ; Marguerite mariée, 1628, à Jacques *de Thioult* sr de la Luzerne, fils de Jacques sr de Rugneville maître de camp d'infanterie et de Suzanne *de St-Ouen*, dont elle resta veuve en 1636 (reg. de Cha-

[1] « — J'ay ouy conter à bien des gens que le Roy (Henri IV) ayant demandé à M. de Ste Marie, père de la comtesse de S. Géran, comment il faisoit pour avoir des armes si luisantes : C'est, lui dit-il, un valet allemand que j'ay qui en a soing.— Le Roy le voulut voir (c'etoit Beringhen) et lui donna après le soing du cabinet des armes. Depuis il fit quelque chose et parvint à estre premier valet de chambre.»

[1] Et non d'Etampes : voy. le dictionnaire de Moreri et *le Bull.* IX, 86.

renton). Des deux fils, Maximilien fut lieutenant-colonel au régiment d'Hauterive et mourut sans alliance. Henri né le 20 oct. 1603 (présenté au baptême par le duc *de La Force* et Mme *de Brezolles* au nom du roi et de sa sœur) eut de bonne heure part aux bonnes grâces de Louis XIII, qui lui témoigna en maintes circonstances beaucoup d'estime et de confiance. « C'était un homme d'esprit et d'intrigue, et le plus avant dans celle-là, parce qu'il était sur le pied qu'on pouvait se fier à son secret et à sa parole (St-Simon). » Cette qualité ne le servit pas toujours. Le roi étant malade à Lyon et se croyant sur le point de mourir, lui avait confié un secret en lui faisant promettre de ne le révéler qu'après sa mort. Le cardinal ayant voulu connaître cette confidence, le refus du valet de chambre excita au plus haut point le mécontentement du ministre. Dès que son autorité fut solidement établie, Richelieu, qui ne savait pas oublier, punit par l'exil la fidélité de Béringhen à sa parole. Béringhen supporta noblement sa disgrâce. Il alla servir sous les drapeaux de Gustave-Adolphe, et assista à la bataille de Lutzen, en 1632. Après la mort du héros suédois, il s'attacha au prince Maurice, qui le fit capitaine de ses cuirassiers. « Sa disgrâce, lit-on dans les Mémoires de Mme de Motteville, sous la date de 1646, lui fut avantageuse; car ayant été en Hollande, son propre pays, il acquit de la gloire en servant le prince d'Orange et en eut de beaux emplois auprès de sa personne. Son retour à la Cour fut aussi accompagné de bonheur. La reine, qui avait toujours eu de la bonne volonté pour lui, le considéra beaucoup, et il servit à la fortifier dans le choix du cardinal Mazarin. Toutes ces choses contribuèrent à son élévation. » Béringhen obtint en effet bon nombre de faveurs. Il fut maréchal de camp, conseiller d'état d'épée, chevalier des ordres du roi et premier écuyer de la petite écurie. Il est vrai qu'il avait pris la précaution, dès avant son exil, de rentrer dans la religion du Roi. Sa tante, Mme des Loges, lui écrivit à ce sujet une belle et touchante lettre qui nous a été conservée par *Conrart (Bull.* IX, 84). Sur la fin de ses jours il se retira de la Cour, et mourut en 1692, âgé de 89 ans. Il avait épousé, 1646, Anne fille de Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, dont il eut une lignée en tête de laquelle figurent un fils, Jacques-Louis, marquis de Beringhen, deux petits-fils, tous trois héritiers tour à tour de la charge de premier écuyer, une abbesse de Faremoutiers et une dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

3. Cependant, loin de ces grandeurs, la branche de Bretagne subsistait toujours. Elle avait pour chef, à l'époque de la révocation, Jean de Béringhen, secrétaire du roi, s^r^ de Fléhedel, né vers 1625, Une note de police, conservée à la Bibl. nationale parmi les papiers de La Reynie *(Suppl. franç.*, 791. 1), fait de lui ce portrait : « Honnête homme, dont l'esprit est assez doux, fort zélé dans sa religion. » Son inébranlable fidélité à la foi évangélique lui attira de nombreuses persécutions. Irrité de son *opiniâtreté*, Louis XIV l'exila, le 10 nov. 1685, à Limoges, et cette rigueur n'ayant point suffi pour briser sa constance, il le fit jeter dans les cachots de la Bastille. Nous trouvons son nom dans une liste de vingt-trois personnes enfermées pour cause de religion dans cette prison d'Etat, le 17 déc. 1686 *(Suppl. franç.*, 791. 2). Les autres étaient Madame de *Villarnoul* et deux de ses filles; madame *Brunier*, qui s'était échappée du couvent des Nouvelles Converties avec l'aide d'une femme *Melon*, crime qu'elles expiaient l'une et l'autre à la Bastille; madame de *La Fontaine;* madame *Malet; Hamonnet* (voy. I, col. 173); de *Verdeille, Cahanel*, de *Langey, Virazel, Constans* avocat de Languedoc, incarcéré parce qu'il allait de maison en maison à Paris pour affermir ses coreligionnaires dans leur foi; de *Saint-Jean*, de *Cagny*, de *Launay*, de *Rapin*, de *Grimpé* capitaine de grenadiers, arrêté au moment où il cherchait à passer en pays étranger avec sa famille; de *Boncœur*; de *Crommelin* qui déjà avait succombé; de *Sainte-Hermine*. De la Bastille, Béringhen fut, vers ce temps, transféré au château d'Angoulême; mais il finit par être rendu à la

liberté. Il se retira en Hollande avec sa femme Marie de *Menou* ou *Menoux* (de Menours dans les registres de Charenton), que Mme *Du Noyer* appelle, dans ses Mémoires, une personne d'un mérite et d'une vertu extraordinaires, et qui avait eu elle aussi sa part dans les persécutions, ayant été enfermée dans un couvent en 1686.

Béringhen paraît n'avoir eu qu'un fils, nommé Théodore; mais il laissa plusieurs filles, dont l'une, appelée Susanne, épousa le duc de *La Force*, et une autre le conseiller *Le Coq*.

4. Jean de Beringhen et Marie de Menours dont le mariage fut célébré en 1642, eurent quinze enfants dont l'aîné fut Théodore, né en 1644; le 5e, Marie née en 1648; le 7e Suzanne née en 1650; le 8e Françoise, née en 1656; le 13e Frédéric et le 15e Élisabeth. Les autres moururent jeunes. A l'exception de Frédéric, né en 1663, sr de Langarzeau et cornette de cavalerie, qui se convertit en 1686, après quelques mois de détention à la Bastille (*Arch.* gén. E 3373), tous ces enfants résistèrent aux convertisseurs et leur aîné donna énergiquement l'exemple, quoique sa femme Elisabeth fille de Jacq. *Goyon* baron de Morée, après avoir été enfermée aux Filles du S. Sacrement, puis aux Nouvelles catholiques, eût suivi de près son beau-frère à la messe. Le 25 août 1687, elle adressa au gouvernement une demande tendant à obtenir la permission de se retirer chez Mme de *Courtemer* pour y faire sa réunion (E. 3373). Elle tint sa promesse et obtint, comme récompense de son apostasie, les biens de ses deux sœurs (E. 3373).

Quant à Théodore de Béringhen, exilé d'abord à Vézelay, puis enfermé à la Bastille, en 1686 (E. 3372) et transféré au château de Loches en 1687, avec *Saint-Jean, Hamonnet*, de *Vrigny, Cahanel* et le marquis de *Cagny* (*Ibid.* E 3373), comme rien n'ébranleit sa constance, on finit par l'expulser de France, ainsi que son vieux père Jean de Béringhen, et sa plus jeune sœur Françoise, que les rigueurs du couvent des Ursulines de Montargis n'avaient pas non plus vaincue. Ses trois autres sœurs, Marie, Susanne et Elisabeth, qui avaient épousé François *Le Coq* conseiller au parlement, le duc de *La Force* et Pascal *Le Coq des Forges*, abandonnèrent également la France. La duchesse de La Force mourut à Londres en 1731. Th. de Béringhen se retira en Hollande où il s'efforça de combattre la tyrannie de Louis XIV (*Bull.* XI 94, 103; XVI, 261) et publia sous le voile de l'anonyme un volume de *Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps*; La Haye, 1704, in-12. C'est un recueil de 50 lettres pleines d'une résignation et d'une piété exemplaires, d'une science théologique et surtout d'une connaissance des textes bibliques rares même chez un théologien; mais on y remarque aussi de fréquents accès de cette maladie apocalyptique qui travaillait *Jurieu* et dont se moquait *Bayle*. La 1re, datée de Vézelay, est adressée à son père, qui avait été relégué à Montargis avec sa femme et une de ses filles, et qui y était gardé à vue jour et nuit, par seize dragons. La 2e nous apprend que, dès le mois d'avril, il avait lui-même été transféré à Beaune. La 4e et plusieurs autres portent en suscription le nom de *Sainte-Hermine*, vaillant soldat de la foi évangélique, prisonnier comme lui à la Bastille et de plus en butte aux obsessions de son parent, le chef d'escadre M. de *Villette*, qui se mêlait aussi de conversions. La 8e s'adresse à la duchesse de *La Force*, que son frère exhorte à la persévérance; la 10e, à M. de *Cagny* prisonnier à la Bastille; la 12e, à Mme de Béringhen, qui par les ennuis du couvent commençait à tourner ses pensées vers le catholicisme. Cette lettre, pleine du plus tendre intérêt, la retint, mais pour quelques mois seulement, dans l'Église réformée. Elle resta en France avec sa fille unique Élisabeth-Marie. La 15e raconte à M. de Sainte-Hermine la mort tragique de Mlle *Des Forges*. La 16e est adressée par Béringhen à sa mère, alors enfermée dans le couvent de Gercy en Brie. La 36e enfin, à l'adresse de son frère, nous apprend que leur père était mort en Hollande avant 1696. (Ajoutez *Bull.* XXIV 91).

On lit dans les registres de la Chambre des comptes de Nantes (vol. 39 fo

80) : « Elisabeth-Marie Gouyon, femme du sr de Beringhen, ayant fait remontrer que son mari, ancien conseiller au parlem. de Paris était sorti du royaume pour cause de la R. P. R. le roi accorde la jouissance provisoire des biens à la femme et à sa fille à cause de leur conversion ; Versailles 25 juillet 1668. »

BÉRINGIER, ministre d'Issoire qui se distingua pendant le siége de cette ville en 1576. — Damien *Beringer*, menuisier, d'Auvergne et Anne Beringer fileuse d'or à Gaillac, Auvergne, réfugiés à Berlin, 1698.

BÉRINGUIER, écrit aussi Bringuier et parfois Bérenger. Famille languedocienne qui possédait les seigneuries de Liouc, des Barbuts, de la Roque et autres (près Nimes et Quissac) et dont la profession de protestantisme ne commence à être connue qu'au commencement du XVIIe siècle, par un sieur des Barbuts capitaine au siége d'Alzon , 1652, et par Jean de Bringuier sr de la Roque lieutenant du duc de Rohan en 1628. = *Armes* : Bandé d'or et d'azur de six pièces.

Thomas de Beringuier sr des Barbuts et de Cauvissargues épousa, 7 fév. 1593, Jeanne de *Gabriac* [1] dont il eut : 1° Anthoine sr de Rauniès qui assista à l'assemblée politique des protestants tenue à Lunel en 1613; 2° Thomas qui suit; 3° Anne mariée, 1620, à Jean *des Hours* sr de Calviac. — Thomas sr des Barbuts épousa, 18 déc. 1616, Bernardine *de Saurin* dame de S. André de Valborgne dont il eut : 1° Jacques qui suit; 2° Aimar sr du Fesquet; 3° Henry sr de la Palhole et de S. André de Valborgne qui assista comme député du dit S. André aux synodes provinciaux des Cévennes tenus à La Salle en juin 1672 et au Vigan en août 1681 ; c'est probablement son fils qui épousa, 12 avril 1700, Louise fille d'Antoine *de Vignoles*, et qui ayant abjuré fut tué par les Camisards ; 4° Antoinette qui épousa, 16 oct. 1651, François de Tourtoulon, illustre galérien. — Jacques, maintenu dans sa noblesse avec ses frères par jugement du 12 déc. 1668, épousa, mars 1656, Espérance fille de Pierre *de Trémolet* et d'Anne *de Brueys* dont il n'eut que Bernardine de Beringuier, fille unique mariée, 10 avril 1674, à Daniel *de Broche*, écuyer, fils d'Estienne de Broche ministre de la parole de Dieu et de Marie de Ginestous. Par ce mariage toutes les seigneuries de la maison de Beringuier passèrent dans celle de Broche dont le représentant actuel, M. Albert de Broche, possède encore le château des Barbuts et porte le nom de Saint-André. — Jean de Bringuier de la Roque, lieutenant du duc de Rohan à l'assemblée d'Alais, mars 1628, appartenait à une autre branche de la même famille. Son père se nommait aussi Jean et sa mère était une dlle de La Farelle. Il épousa, 15 janv. 1609, Jeanne *Delom de Bussas*. Leur fils Jean sr de La Roque, épousa, 11 juin 1640, Madeleine fille de Jean *de La Nougarède* sr de La Garde et de Madeleine *d'Airebaudouze*. (Cazalis).

Nous doutons si c'est à la même famille qu'il faut rattacher un étudiant inscrit à l'acad. de Genève, 19 mai 1681, sous ce nom : « Stephanus Beringuier Quissacensis » ; et une fugitive inscrite à Lausanne en ces termes : « Jeanne *Plantière*, femme d'Antoine Béringuier, sortie de France depuis trois mois avec la dlle Corneille; va joindre son mari à Maëstricht, 28 octobre 1698. »

BÉRITAULT (Israel) peintre, marié avec Élisabeth *Harrache* au temple de Charenton, 1679.

BERJON (Jean), imprimeur de Paris [Haag II, 197] au commencement du XVIIe siècle, est connu par de belles éditions du *Théâtre d'agriculture* d'*Olivier de Serres*, du *Livre d'architecture* de *Jacques Du Cerceau* , de la *Monarchie aristocratique* de *Louis de Mayerne Turquet*, du *Traité de la police royale* de Jacques de Hamel. Il avait épousé une fille de l'imprimeur Duval et en avait eu une fille, Louise, qu'il maria, 1626, au fils d'un autre de ses confrères, savoir à Charles fils de Jean *Martin* (reg. de Charenton). Son frère Mathieu Berjon, établi à Genève, y imprima, entre

[1] Une grand'tante de Thomas, savoir Louise fille d'Anthoine de Beringuier co-seigneur de Liouc qui testa en 1541, avait épousé, le 18 septemb. 1520, Pierre d'Adhémar de S. Maurice de Casevieille, ce qui n'est pas inutile à ajouter pour cette dernière famille que nous n'avions pu faire remonter par actes certains (I. col. 12) que jusqu'à l'an 1536.

autres ouvrages, les *Sermons de Calvin*, 1609, in-fol. — (Jacques) galérien, 1705.

BERLAND, et aussi Brelan et Bellan, famille du Poitou. Louis Berland sr de Genouillé, ancien de l'église de Chizé, 1600. — (Pierre) marié à La Rochelle, 1615, avec Anne *Mesnard*; — (Pierre) *id.* 1640, avec Jeanne *Herbert*. — (Anne veuve), de Châtellerault réfugiée avec son enfant, à Berlin, 1698. — (Jeanne) femme d'un tanneur de La-Mothe-S.-Heraye, assistée à Londres, avec deux enfants, 1703-10. — Un jeune Berland, de Poitiers, mis aux Bénédictins de Noaillé en 1700.

BERLIÉ (Jacques) était de Vias (dans le canton d'Agde). Il fit ses études à l'académie de Genève, où il prit inscription le 22 juin 1605 (Jacobus Berlius Vicavensis). Il fut reçu au ministère évangélique par le synode du Bas-Languedoc, tenu au Vigan, le 29 avril 1609, et donné pour ministre à l'Église de Montdardier, dans le colloque de Sauve. Il passa de là à Quissac, où on le trouve en 1620 et 1623, et ensuite à Bréau, où il était en 1626 et en 1637. — Charles fils de Jacques, fit ses études à l'acad. de Nîmes et fut ensuite pasteur à Caveirac de 1644 à 1652 et à Calvisson de 1653 à 1681, du moins à partir de cette année son nom ne se rencontre plus dans les actes des synodes du Bas-Languedoc. Le père et le fils assistèrent ensemble au synode du Bas-Languedoc, qui fut tenu à Montpellier le 29 avril 1654 et jours suivants, synode dans lequel, pour mettre fin aux divisions occasionnées par les nouvelles doctrines professées à Saumur, on prit le parti de défendre aux pasteurs et aux professeurs (*Bull.* X, 43) « de parler d'aucun des points suivants : de l'universalité de la grâce; — de la non-imputation du péché d'Adam; — de la cognoissance salutaire de Dieu par les œuvres de la création, sans la distincte cognoissance de Jésus-Christ; — de decret conditionnel, soustratoire et révocable de première et seconde miséricorde; — de prédestination universelle; — bref, de toutes les autres propositions, suppositions et questions curieuses et contraires à ce qui a été enseigné jusqu'à présent en nos églises. » En conséquence on leur ordonna de « s'abstenir d'écrire, prêcher et disputer les uns contre les autres sur ces matières, et de s'en tenir à enseigner positivement la doctrine chrétienne et accoutumée, comme l'on a usé par le passé, selon l'ordre porté par la Discipline. » (Nicolas.)

A l'époque de la Révocation, le pasteur de Calvisson était Jean-Pierre Berlié qui s'échappa du royaume avec Anne *d'Arnaud* sa femme. Leur fils Pierre, avocat à Calvisson, resta en France mais noté, 1690, comme « mauvais catholique ». Avec le temps il changea cependant, car on le trouve en 1730 juge à Calvisson, muni d'un certificat de catholicité et jouissant d'une pension de 300 liv. (Tr 255).

BERMEN (Guillaume) était ministre de la parole de Dieu en janvier 1562 à Die, d'où il écrivit en cette qualité à l'église de Genève une très intéressante lettre sur les progrès de la Réforme en Dauphiné (*Bull.* XVIII 530). Cette lettre est adressée « à M. Colladon ou à son absence à M. Calvin». Son auteur connaissait donc bien Genève; cela nous porterait à croire qu'il est le même qui est inscrit au registre des nouveaux habitants de Genève, 9 octob. 1559, en ces termes : « Guillaume *Berman* originaire de S. Denis de Bogrard [S. Denis du Bosguérard] en Normandye ».

1. BERMON (Guill.) « ribantier, du lieu de Vars en Dauphiné », habit. à Genève, oct. 1557. — Renaud *Bermont*, d'Antibes, marchand; *id.* novemb. 1585. — Etienne *Bermond*, mercier, de Vars, réfugié avec sa femme, 3 enf. et un valet à Wezel, 1698. — (Mathieu), mercier, de Vars, *id.* avec sa femme, sa sœur et sa nièce, à Wezel, 1698. — (Judith), de Valdrôme, 1693; (François), de S. Jean près Vienne en Dauphiné, 1698; (Jean) et sa femme, d'Orange, 1703; (Félix) d'Orange, 1708; tous assistés à Genève. — (Félise) et sa sœur, de Valdrôme, parties par la barque de Genève pour la Suisse allemande, septemb. 1703. — (Jérémie) « de Nage près Nîmes, venant des troupes de France dont il a déserté», secouru d'habits et d'argent; Genève, 1708.

2. BERMONT (Isaac), de Saint-André-de-Cruzières (dans l'Ardèche) fit ses études à l'académie de Die, où il sou-

tint une des dissertations qu'Antoine Crégut a réunies dans son ouvrage intitulé *Biurim*. Il fut pasteur de Cheybard, 1657; de Marcols (près Saint-Pierreville) de 1660 à 1677, et de Vernoux de 1678 à 1685. A la révocation de l'Édit de Nantes il se réfugia à Berne (Tr 289 et *Bull.*).

3. BERMOND, famille illustre du Languedoc [Haag II, 197], divisée dès le XVIe siècle en plusieurs branches, dont trois embrassèrent la Réforme. = *Armes* : D'or à l'ours rampant de gueules colleté d'un baudrier d'argent à l'épée engainée de même.

I. Branche de Saint-Bonnet. Cette branche était représentée, à l'époque où les doctrines protestantes s'introduisirent dans nos provinces méridionales, par deux frères nommés Louis de Saint-Bonnet seigneur de Saint-Jean de Gardonenque et Antoine de Saint-Bonnet seigneur de Toiras, Saint-Jean de Gardonenque et Montferrier. Ce dernier n'ayant pas l'héritier direct fit, en 1550, donation de ses biens aux enfants de son frère, au nombre de quatre : Jacques, François, Daniel et Marthe.

Cette famille abjura-t-elle la religion romaine lorsque Olivier *Tardieu* fonda, vers 1560, la communauté protestante de Saint-Jean de Gardonenque? Tout nous porte à le croire. On lit, en effet, dans l'Histoire du Languedoc par dom Vaissète : « Le seigneur de Saint-Jean de Gardonenque, fils du seigneur *Du Cardet*, le baron de *Fons* et le plus jeune des fils du seigneur de *La Fare*, qui avoient accepté la qualité de chefs des religionnaires dans le Bas-Languedoc; Pierre *Robert* lieutenant du viguier de Nismes; Philippe *Chabot*, les deux fils du seigneur de *Maillane* de Beaucaire, qui étoient allés à Genève pour servir l'entreprise sur Lyon et qui en étoient revenus; Guillaume *Sandic* seigneur de Saint-George, et quelques-uns des principaux habitants de Montpellier, assemblèrent des troupes dans les Cévennes à la première nouvelle de l'entrée du comte de Villars dans le pays. Le comte fit proclamer aussitôt dans toutes les villes des défenses de retirer, loger ou favoriser les rebelles ni aucun ministre ou prédicant de Genève, leurs complices ou autres, sous peine de prise de corps et de confiscation de biens; avec ordre de se saisir de leurs personnes, de lui donner avis de leur retraite, de raser ou de brûler les maisons de leurs recéleurs, et de traiter avec la même rigueur les villes, bourgs, villages et communautés qui ne révèleroient pas tout ce qui viendroit à leur connoissance à ce sujet.» Cette proclamation publiée, Villars pénétra dans les Cévennes à la tête de ses troupes, attaqua le château de Saint-Jean de Gardonenque, dissipa les religionnaires qui s'y étaient retirés, le livra aux flammes, et releva le culte catholique partout où il avait été abattu.

La tranquillité rétablie par de pareils moyens ne pouvait être de longue durée. Aussi la guerre ne tarda-t-elle pas à recommencer. Il est permis de supposer que Jacques de Saint-Bonnet y prit une part active. Nous ne le voyons cependant reparaître sur la scène qu'en 1563, alors que sur l'ordre du comte de *Crussol*, il se hâta de joindre *Beaudiné*, avec le baron de *Portes*, *Aissan*, *Beaufort*, *Saint-Jean*, *Gabriac*, *Lours* le jeune, du *Roure*, *Chadanac* et toute la noblesse protestante du Vivarais, des Cévennes et du Gévaudan. Il s'agissait de faire lever le siége de Florac, que le baron de La Fare avait entrepris dans le seul but d'enlever une jeune religionnaire d'une rare beauté. A l'approche des réformés, l'armée catholique se retira. Saint-Bonnet vola ensuite au secours du baron de *Peyre*, dont le château avait été saccagé, et l'aida à s'emparer de Recoules, ainsi que de plusieurs autres places. Depuis cette époque il disparaît complétement de l'histoire de nos troubles religieux. Tout ce que les généalogistes nous apprennent, c'est qu'il ne laissa pas d'enfants de sa femme Antoinette *de Brignac-Montarnaud*. Son titre et ses terres passèrent à son frère François, un des plus braves lieutenants de Lesdiguières, qui épousa, en 1588, Louise *Du Cros*, dame de Saint-Bauzel. Il en eut un fils, nommé Jean, qui prit alliance avec Suzanne *de Soubeiran* en 1615. De ce mariage naquit Henri de Saint-Bonnet, mort en 1655, laissant de sa femme, Louise *Le Roux* de Montauban, Jacques

de Saint-Bonnet de Bermond Du Caylar, seigneur de Toiras. Ce dernier eut au moins un fils, lequel commanda les Grands Mousquetaires en Prusse et fut tué au siége de Bude, où il servait comme volontaire.

II. Branche Du Caylar. Le chef de cette branche dans la 2e moitié du XVIe siècle, était Paul Du Caylar, mari de Jeanne de Porcelet et père de neuf enfants, cinq filles et quatre fils. L'aîné, Timothée, s'établit en Picardie; sa destinée est inconnue. Le second, appelé Guillaume, s'attacha au maréchal Damville et fut tué, selon le Journal de Charbonneau, devant Cessenon en 1584, laissant de sa femme, Barthélemie *de Fizes*, un fils du nom de Balthazar, mort sans postérité. Le troisième, Jacques, servit d'abord dans les rangs catholiques; mais ayant été fait prisonnier à Recoules par *Saint-Jean de Gardonenque*, il embrassa la religion protestante et rendit au parti huguenot des services en récompense desquels Henri IV le nomma gouverneur de Béziers par lettres-patentes données à Fontainebleau en 1599. Il mourut en 1607. Alizette *d'Avançon*, sa femme, lui avait donné, outre quatre filles, un fils appelé Guillaume, qui remplit la charge de lieutenant au gouvernement de la ville de Béziers.

III. Branche de Puisserguier. Le dernier et le plus connu des quatre fils de Paul Du Caylar fut le fondateur de cette branche. Il se nommait Guillaume, comme un de ses aînés : il en est résulté, nous le craignons, dans la généalogie dressée par le P. Anselme, une confusion entre les deux frères, qu'il est impossible aujourd'hui de débrouiller. Nous devons nous borner à reproduire, avec quelques additions, la notice publiée dans l'Histoire généal. et chronol. de la Maison de France et des grands officiers de la couronne.

Guillaume Du Caylar, plus connu sous le nom de Spondillan [Espondeilhan], terre qu'il possédait en partie, se trouvait, en 1562, auprès du prince de *Condé*, qui le renvoya dans le Languedoc pour presser *Beaudiné* de prendre les armes. La même année, *Crussol* et Odet *de Châtillon* le chargèrent, avec le capitaine *Brouillargues*, de surprendre le Pont-Saint-Esprit, place importante que tenait *Des Adrets*, dont les menées commençaient à paraître suspectes aux chefs huguenots. En 1568, Spondillan joignit, à la tête d'une compagnie de cavalerie légère, le puissant secours que le Languedoc et le Dauphiné envoyèrent au prince de Condé. Nommé gouverneur de Champigny, lorsque cette place tomba au pouvoir des protestants, il ne tarda pas à être rappelé auprès du prince, qui l'attacha à sa personne avec le titre de capitaine de ses gardes. Sa compagnie prit dès lors le nom de cornette de Spondillan-le-Prince. En 1569, il combattit avec une grande bravoure à Jarnac, où il fut fait prisonnier. Rendu à la liberté, il s'attacha à Damville, à qui il servit de maréchal de camp en 1578, et qui le nomma, en 1585, gouverneur de Béziers à la place de son frère, charge dans laquelle il fut confirmé par Henri IV, 1596.

Le 6 avril 1576, il avait épousé Isabeau *de Lort*, qui lui donna huit enfants. L'aîné, Henri, seigneur de Puisserguier et de Cazillac, colonel d'infanterie, en 1597, sous les ordres du maréchal d'Ornano, devint gouverneur de Béziers, en 1603, par la démission que fit en sa faveur Jacques du Caylar son oncle. Dépossédé en 1632, pour être entré dans la conspiration de Montmorency, il fut rétabli en 1644, en récompense sans doute des services qu'il avait rendus lors du siége de Leucate. Par contrat du 13 nov. 1605, il avait épousé Claire fille de Pierre *de Boyer* seigneur de Sorgues et de Marguerite *de Saint-Etienne*, et en avait eu deux fils et trois filles. — Le second fils de Guillaume Du Caylar se nommait Louis. Il épousa, en 1609, Charlotte *d'Arnoye* qui le laissa veuf, en 1644, avec deux fils, Jacques et Jean. — On ne sait rien du troisième, Hercule, non plus que des quatre dernières filles, Marguerite, Madeleine, Isabeau et Jeanne; mais le P. Anselme nous apprend que l'aînée de ces dernières, Antoinette, épousa Jean *de Narbonne-Caylus* seigneur de Faugères, d'une des familles protestantes les plus distinguées du Languedoc.

4. BERMOND (de). Famille de Pro-

vence et de Dauphiné = *Armes* : d'or au cœur de gueules. — François de Bermond sr de Rousset, est le premier de cette lignée qui paraisse avoir embrassé le protestantisme; il était fils de Louis de Bermond et d'Honorade de Pontevès et épousa Anne, fille d'Albert *Martin* de Champoleon l'un des plus braves capitaines protestants du Haut-Dauphiné et l'un des plus actifs lieutenants de Lesdiguières. François de Bermond prit part aux guerres religieuses de la fin du XVIe siècle et aux guerres contre le duc de Savoie, sous le nom de capitaine Rousset, ou Rosset. Il mourut vers 1578. — Son fils, Gilbert ne paraît pas avoir eu de rôle; mais, son petit fils Henri ou Éric, épousa dans les premières années du XVIIe siècle Isabeau Chapan, dame de Châtillon le Désert, fille de Claude *Chapan* surnommé le Parisien, un des premiers qui embrassèrent la réforme à Gap. Henri de Bermond fut consul de Gap et syndic des protestants de cette ville. Il laissa plusieurs enfants : Alexandre sr de Rosset, habitant Gap, Charles et Philippe qui étaient tous vivants en 1675. Les auteurs ignorent si alors cette famille abjura le protestantisme; ce qu'il y a de certain c'est que la seigneurie de Rosset sortit alors de leurs mains pour aller à celles des Félix. (Roman).

Au lieu d'abjurer, elle s'expatria, en partie du moins, car on lit dans les registres de l'assistance publique à Genève à la date de 1697 : « A Monsieur de Bermond et demoiselle de Bermond, de Gap, gens de qualité, donné un viatique de 42 florins pour se rendre en Suisse. »

BERNA (Étienne), du Vivarais, galérien, mis à la chaîne en 1690.

BERNADOTTE. Ce nom et ses similaires, Bernadau, Bernadelle, Bernadin, Bernadou, Bernady, Bernaduque, se rencontrent fréquemment dans le midi de la France et ont tous appartenu à des familles protestantes ; ce sont apparemment de simples diminutifs de Bernard. D'eux tous et même de tous les noms quelconques de la France protestante, nul n'a été porté aussi haut, dans le sens mondain, que celui de Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, l'un de ces soldats de fortune éclos en 1789, au soleil de la Révolution française et qui, semblables aux héros des romans de Chevalerie, trouvèrent au bout de leurs exploits une couronne, un trône et des sujets. Mais ce qu'il y a de spécial et d'unique dans la fortune du roi Bernadotte, c'est qu'il sut s'y maintenir; que ses plus augustes compagnons d'armes étaient renversés, chassés, fusillés depuis vingt ans quand il mourut paisiblement sur la pourpre royale, comblé d'années autant que de gloire, et qu'encore aujourd'hui son petit-fils règne entouré de respect.

Bernadotte, fils d'un avocat au parlement de Béarn et d'une dlle Saint-Jean de Beuil, naquit à Pau, le 26 janv. 1763. A dix-sept ans il se fit soldat à l'insu de son père et en 1790, il avait déjà dix ans de service et n'était encore qu'adjudant sous-officier, quand il se signala dans une émeute de Marseille, en sauvant par son courage, (de concert avec le futur girondin Barbaroux) la vie de son colonel. En 1793 il était général de brigade; en 1797 il avait fait glorieusement les campagnes du Rhin, d'Allemagne, d'Italie et en 1798 il épousait Mlle Désirée Clary belle-sœur de Joseph Bonaparte. Peu après devenu ministre de la guerre il déploya de rares talents pour l'administration. Le coup d'état de Bonaparte au 18 brumaire le mécontenta vivement, point comme républicain mais comme jaloux. Cependant il s'inclina, devint maréchal de l'empire en 1804 et après la bataille d'Austerlitz, 1805, prince-feudataire de Ponte-Corvo. Malgré son animosité peu déguisée contre Napoléon, il continua de le servir avec éclat. Mis à la tête des armées d'Allemagne et nommé gouverneur des Villes hanséatiques, il sut par sa droiture, sa justice, sa générosité, son esprit d'ordre et son excellente gestion du pouvoir civil, se faire chérir non-seulement de ses soldats, mais des Allemands eux-mêmes. Il captiva si bien la sympathie des populations, qu'en 1810 les quatre états de Suède ayant à faire élection d'un héritier présomptif de leur roi Charles XIII, désignèrent Ber-

nadotte. Avec une facilité parfaite, aidée d'un tact très fin et d'une chaude éloquence méridionale, il plut infiniment aux Suédois et se montra de suite digne de sa fortune. C'est avec beaucoup de raison qu'on l'a comparé à son compatriote Henri IV. Il lui ressembla jusque par l'élasticité d'esprit avec laquelle il embrassa le luthéranisme et osa dire dans une déclaration publique : « Depuis mon enfance j'ai été instruit dans la religion réformée. Les évènements qui se sont passés pendant les vingt dernières années ayant amené les armées françaises en Allemagne, j'ai eu occasion de connaître les ministres protestants de ce pays et de me convaincre que la confession d'Augsbourg telle qu'elle a été remise par les princes et les états d'Allemagne à Charles-Quint, contient véritablement la parole de Dieu et la doctrine de Jésus-Christ. Toutes les recherches que j'ai faites depuis m'ont affermi dans l'opinion que cette confession est la véritable. C'est donc par persuasion autant que par le désir d'établir entre le peuple Suédois et moi des rapports plus intimes, que je déclare aujourd'hui publiquement professer la confession luthérienne à laquelle j'étais depuis longtemps attaché de cœur. »

Devenu le chef d'un grand État du Nord, il se donna tout aux intérêts de ses administrés. Il joignit les forces de la Suède à celles des alliés coalisés contre sa propre patrie, et ne se souvint qu'il était français que quand le désastre de Napoléon, en 1814, lui fit concevoir un instant l'espérance que les alliés le choisiraient pour lui succéder. Il vint alors à Paris, mais l'accueil qu'il y reçut lui fit reprendre promptement le chemin de la Suède. Un français devenu roi ailleurs, qui doit-il sacrifier au jeu des complications politiques ? Ses sujets ou ses compatriotes ? En méditant ce grand cas de conscience, le génie perçant et gascon de Bernadotte rêva bien souvent depuis, sans nul doute, que la France eût été mieux avisée de ne pas le regarder si vite comme un traître, et d'échanger ses agitations de 1814 à 1844 contre trente années de sage et stable gouvernement. Le roi Charles XIII étant mort en 1818, son fils adoptif Bernadotte, sous le nom de Charles-Jean XIV lui succéda paisiblement sur le trône et jusqu'à sa mort, arrivée le 8 mai 1844, il gouverna ses États avec une intelligence et une sagesse que les autres souverains de l'Europe ont pu souvent envier et que l'histoire a hautement reconnues.

BERNADOU, famille du Castrais. — (Jean), de Pratlong, fait son testament en 1571 et « veut être enterré suivant l'institution de l'église réformée, dans le cimetière de ses ancêtres, à St-Jean-du-Froid ». — (Daniel) nommé procureur en la chambre de l'édit pour le Languedoc, mars 1675. — (Une Dlle) réfugiée en Islande en 1705, y obtient la pension de son feu mari qui l'avait laissée avec quatre enfants. Cette famille existe encore à Castres, mais catholique. — Bernadou consul de Villemur, député à l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne, 1617. — (Un capitaine) guerroyant, 1628, en Languedoc [V 280, a ; VI 258, a]. — (David et Pierre), de Mazamet, galériens, 1745.

1. BERNARD (Emery) « natifz de La Ferté Hubert près d'Orléans » reçu habitant de Genève, 22 juill. 1555. — (Jehan) « escollier natif de la ville d'Orléans », *id.* 6 juin 1559. — Emery est probablement le même que les historiens de l'Orléanais citent comme le premier musicien qui ait acquis au XVIe siècle une certaine réputation. On n'a pas de détails sur sa vie [Haag II, 204], mais il a laissé une *Brève et facile méthode pour apprendre à chanter en musique;* Genève, Jean Durand, 1570. — (Jacques), d'Orléans, maistre à escrire, 61 ans, assisté à Londres, 1705.

Autres réfugiés de ce nom ayant été demander à Genève le droit d'habitation : (Estienne) du lieu de la Francoyse au dioc. de Cahors en Quercy, août 1556 ; (Esperit) « rubentier, natifz de la ville de Bedoin en l'évesché de Carpentras », août 1557 : (Pierre), natif de Formigny en Normandie, oct. 1557 ; (Charles) fils de feu Paul, natifz de la ville de Nismes en Languedoc, juin 1558 ; (Jehan) « natifz de Normandye dioc. de Constance », nov. 1558 ; (An-

thoyne) « filz de feu Jehan Bernard dict Chamberier conroieur, de Vodable en Auvergne », déc. 1558; (Regné) natifz de Craon en Anjou, mai 1559; (Denys) du Perche, *id.*; (Loys), d'Avignon, taffetatier, 4 septemb. 1572; (Antoine) notaire de Lyon, 9 *id.*; (Guillaume) imprimeur à Bourg, 11 *id.*; (Esprit), « né du costé d'Avignon, a esté à la messe », 14 oct. 1572; (François), de Conflans en Lorraine, aout 1574; (Pierre) filz de François, de Baiz près le pont de Vele, cousturier, avril 1585; (Jean) de Tiers en Auvergne, coustelier, nov. 1585.—On trouve comme habitants de Lausanne : (Pierre) « de Molin en Borbonex » oct. 1562; — (Esperit) « de Carpentras, au côté d'Avignon, passementier », fév. 1559.

2. C'est vraisemblablement un descendant de quelqu'un des groupes représentés par les noms qui précèdent qui est auteur d'un amusant livret intitulé : *Tableau des actions du jeune gentilhomme*, divisé en forme de dialogues pour l'usage de ceux qui apprennent la langue françoise; parsemé de discours, histoires, sentences, proverbes, non moins utiles que facétieux ; dédié à Messeig. les comtes de Helock seigrs de Langenburg etc. par *Samuel Bernard genevois*. Genève, Franç. Fèvre, 1625, in-12 de 215 p. Nous en tirerons seulement ce morceau de conversation entre deux compagnons en train de se coucher : « Je sens le sommeil me venir assaillir, je m'en vai mettre joliment dans mon lict. Tirez-moi un peu ce rideau ou courtine que la lune ne luise sur moy;—Le tirerai-je tout à l'entour?—Non ains mets-moi de ce côté une escabelle, et une chandelle, et apporte moy la Bible. — Pourquoy faire? — J'ay accoustumé tous les soirs d'y lire un chapitre ou deux, et la lecture finie je fais mes prières ordinaires; si je ne me trouvoy si infirme, je l'eusse fait devant que de me mettre au lict. Nous ne sçavons l'heure de notre trespas. Aujourd'hui en figure, demain en sépulture ; partant nous convient-il remettre notre corps et âme en la garde de Dieu. » Ces simples dialogues, tout réalistes, nous font entrer mieux qu'aucun récit littéraire dans la vie du passé.

3. BERNARD, famille noble du Quercy. Elle avait pour chef, en 1536, Jean de Bernard seigneur de La Borie, marié à Hélène de Clèves, et père de douze enfants, dont deux portaient le nom de Jean. Analogie de temps, de lieu, de nom, tout nous porte à croire que l'un des deux fils du seigneur de La Borie est identique avec le capitaine huguenot que Théodore de Bèze et d'autres historiens désignent sous le nom de Jean *La Borie*. [Haag II, 199.]

Jean La Borie se trouvait à Montauban à l'époque du siége de cette ville par Terride et le farouche Monluc, en 1562. Il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à la reddition de la place. Nommé capitaine de la ville, ayant sous ses ordres trois compagnies de milices bourgeoises commandées par Jean *de Moncaut* dit *Bremont*, par Antoine *De Jean* et par François *Malfères* ou *Malfres* surnommé *Le Tap*, il seconda bravement le gouverneur et, par de fréquentes sorties, procura aux habitants des vivres dont ils manquaient absolument. Les catholiques s'éloignèrent; mais ayant appris le départ de *Duras* et de *Marchastel* avec toutes les troupes étrangères, ils ne tardèrent pas à reparaître devant Montauban, qui n'avait pour tous défenseurs que 600 hommes peu exercés au métier des armes et quelques soldats qui y étaient restés secrètement, à la sollicitation de *Peyrol*. Après avoir vu échouer une surprise tentée par *Fontgrave*, qui était passé à l'ennemi, Terride fit attaquer le faubourg Saint-Antoine défendu par une simple tranchée et l'occupa sans résistance. « Là, raconte Crespin, ne fut oublié de cruauté, pillage et vilenie, jusques à ce poinct qu'une femme honneste de la religion, estant enceinte et se montrant constante et vertueuse jusqu'au bout, y fut fendue vive, son fruict arraché du ventre et aussitôt massacré. » Cet acte de barbarie apprenait aux habitants de Montauban ce qu'ils avaient à attendre; aussi refusèrent-ils tout accommodement, résolus à se défendre jusqu'à la mort. Toutes les mesures furent prises à la hâte pour une vigoureuse résistance. Pierre *Saticet* ministre de Rabastens et Bernard *de Preissac* ministre de Négrepelisse,

furent chargés d'encourager par leurs exhortations les défenseurs du fort des Jacobins; la porte des Cordeliers fut assignée à Jean *Constans*; celle du Moustier à Pierre *Galhouste* [1], ministre d'Albias; celle des Carmes, à *Regnaut*, ministre d'Escataleux [2]; celle du Pont à Etienne *Noalhan* ministre de Caylus. Pierre *Sestier* dit *Du Croissant*, fut placé au corps de garde de la place pour y faire des prières jour et nuit. Un ancien de l'église qui était médecin, fut chargé des blessés, et Martin *Taschard*, des femmes et des vieillards rassemblés dans le temple Saint-Jacques. A chaque porte fut placé un conseiller pour la distribution des munitions. Les cinq consuls enfin, Hugues *Calvet*, Jean *Delportus*, Jean *Pons*, Antoine *Nauges* et Antoine *Canasiller*, se chargèrent de défendre chacun une porte.

L'artillerie catholique ouvrit le feu dans la nuit du 12 au 13 octobre, mais sans beaucoup d'effet, les habitants, jusqu'aux enfants et aux femmes, travaillant à l'envi à réparer les dégâts, Le 25, les assiégeants s'apercevant du peu de progrès qu'ils faisaient résolurent de convertir le siége en blocus. La Borie convaincu que la place ne pouvait résister plus longtemps, voulut capituler pendant qu'il était encore en position d'obtenir des conditions honorables. Mais les ministres refusèrent absolument d'y consentir « s'opposans, dit Bèze, à tous parlements avec plusieurs vives remontrances et témoignages exprès de l'Écriture, et notamment de l'histoire de Néhémie et semblables autres passages. » Le gouverneur qui pensait sans doute s'entendre mieux qu'eux aux affaires de la guerre, ne tint compte de leur opposition; il sollicita une entrevue, qui eut lieu le 28, en présence de Jean *Constans*. Le lendemain, il assembla un conseil auquel assistèrent, outre une partie des consuls, Antoine *Durant*, lieutenant du juge ordinaire, et les ministres *Taschard*, *Du Croissant* et *Constans*. Il leur représenta la nécessité de recevoir dans la ville le lieutenant du roi, sous la condition du maintien de la religion réformée. *Durant* et *Du Croissant* se rangèrent d'abord à son avis; mais leurs collègues ayant fait sentir le danger auquel on s'exposerait en ouvrant les portes aux troupes catholiques habituées à violer les plus saintes capitulations, comme elles l'avaient prouvé dans d'autres villes, et ayant surtout fait valoir cette considération, que recevoir Terride comme lieutenant du roi, c'était avouer qu'on avait pris les armes contre le roi, ils revinrent à l'opinion de la majorité du conseil. S'il faut en croire Bèze, La Borie emporté par son mécontentement prêta l'oreille aux propositions de Terride qui lui promettait le gouvernement de Montauban. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se tint pas pour vaincu. Le 30, il convoqua une assemblée générale du peuple et lui exposa la situation presque désespérée de la ville : la disette des vivres, l'épuisement des munitions, la défaite de *Duras* qui enlevait tout espoir de secours, la soumission de toutes les villes voisines, en conseillant d'accepter les propositions du chef catholique pendant qu'il était encore temps. Exaspéré de l'opposition des ministres, il se laissa entraîner par la colère jusqu'à les traiter de mutins et de séditieux. Ces paroles outrageantes faillirent lui coûter la vie. Sans l'intervention de Hugues *Bonencontre*, il aurait été mis en accusation comme traitre. Le 15 du mois suivant, un nouveau conseil eut lieu, dans lequel les avis ne furent pas moins partagés. Ce qui prouve, à notre avis, que La Borie avait raison d'insister, c'est que la plupart de ses lieutenants, entre autres Jean *de Moncaut* et *Escorbiac*, jugeaient comme lui, que Montauban était hors d'état de prolonger davantage sa résistance. L'évènement cependant leur donna tort. *Besses*, au nom des habitants, et *Messier*, au nom des soldats étrangers, ayant enfin déclaré qu'ils ne voulaient entendre à aucun espèce d'accommodement, La Borie se disposa à quitter la ville. Sous prétexte d'aller voir sa femme, il sortit de Montauban, et se rendit dans le camp catholique, d'où il écrivit aux

[1] Appelé ailleurs, par Bèze, *Galeuste*; et dans les listes d'Aymon, *Galiastre*; on prononçait *Gaillouste*.
[2] Ou Scatalenx, aujourd'hui Escataleus (Tarn-et-Garonne).

consuls que si les Montalbanais se décidaient à capituler, il s'emploierait, lui et ses amis, à leur obtenir les conditions les plus avantageuses. Après son départ, la guerre continua avec plus de vivacité que jamais. Le capitaine *Lanis*, secondé par le sergent *Forges* et le caporal *Pambelon*, réussit à introduire dans la ville plusieurs convois de vivres, ce qui permit d'attendre la conclusion de la paix. Parmi les gens de marque qui périrent à ce siége, Bèze cite les capitaines *Assier* et *Coffinhal* [1], avec les enseignes *Perrinet* et Pierre *Colom*. Bèze affirme que La Borie mourut peu de temps après la publication de la paix. — Voy. La Borie.

4. BERNARD (François) libraire de Nîmes, dont on a le testament (21 sept. 1556; J. *Ménard*, notaire). Il avait épousé 1° Beatrix *de la Font*, 2° Anthonye *de Leuzière*. De cette dernière il eut un fils, François, libraire comme lui, que le consistoire de Nîmes, dans la première séance tenue pour l'organisation de l'église de cette ville, dimanche 23 mars 1561, nomma « advertisseur de Jehan *Bertrand* surveillant du quartier de la Salamandre ». C'était un si zélé huguenot que le consistoire, dans sa séance du 17 déc. 1561, dut, lui et Gabriel *Prades*, « les admonester de se contenir ». Il avait épousé Françoise *de Leuzière*, de S. Jean de Gardonenque [2]. — Nous ignorons si à cette famille de libraires on doit rattacher le suivant.

5. BERNARD (Jean-Frédéric), plus connu dans les Lettres par les bonnes éditions qui sortirent de ses presses que par ses propres écrits [Haag II, 207], exerça la librairie à Amsterdam de 1711 à 1752, époque vers laq. il mourut. La Biog. universelle l'apprécie ainsi comme écrivain : « Bernard écrivait avec plus de profondeur [nous préférerions *savoir*] que d'élégance; malgré cela, ses ouvrages plaisent à la lecture, parce qu'on remarque dans son style un caractère de naïveté, d'impartialité, et un naturel qui inspirent la confiance. » Nous ne nous occuperons dans cette notice que des ouvrages dont Bernard est l'auteur ou auxquels il a travaillé, en renvoyant aux bibliographes pour ceux qu'il n'a fait qu'éditer sans y rien ajouter.

I. *Réflexions morales, statistiques et comiques,...* [anonyme], Cologne, 1711; Liège, 1733, in-12. L'abbé Desfontaines, dans ses Observations sur les écrits modernes, attribue cet ouvrages à notre Bernard. — II. *Les Contes de Pogge, florentin, avec des réflexions. Hæ nugæ seria ducunt.* Amst., J.-F. Bernard, 1712, pet. in-12. — III. *Recueil de voyages au Nord, contenant divers Mémoires très-utiles au commerce et à la navigation*, Amst., 1712 et sqq. ; 10 vol. in-12; nouv. édit. corrigée, Amst., 1731-1738, 10 vol. in-8°, avec fig. et cartes, dédiée à l'empereur des deux Russies. — Recueil fait avec soin. Ces relations de voyages sont traduites pour la plupart de différentes langues, de l'anglais, de l'allemand, du hollandais. Mais Bernard n'a traduit pour sa part que le mémoire qui a pour titre *Des raisons qui ont porté le gouvernement de la Grande-Bretagne à former l'établissement d'une colonie dans la Géorgie.* « Il est, en outre, l'auteur de trois dissertations mises en tête de cet ouvrage, qui traitent du commerce et de l'art de voyager utilement. — IV. *Mémoires du comte de Brienne, ministre d'état sous Louis XIV, avec des notes* [anonyme], Amst., 1719. 3 vol. in-8°. — V. *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picart, avec une explication et quelques dissertations curieuses [rédigées par J.-F. Bernard lib. édit., *Bernard* ministre à Amst., Bruzen de la Martinière et autres], etc. Amst.. J.-F. Bernard, 1723 à 1743, 11 volumes in-fol. ; nouv. édit. revue et augm... etc., Paris, 1807-9, 12 vol. in-fol. Les dessins de Picart ont servi à plusieurs grandes publications conçues sur le même plan que l'ouvrage de Bernard, mais dont le texte est différent. — VI. *Dialogues critiques et philosophiques par de Charte-Livry* [J.-F. Bernard], Amst., 1730,

[1] On prononçait et l'on prononce encore Coffignal.
[2] Nous devons les renseignements tirés des archives du consistoire de Nîmes à M. le pasteur Charles Dardier, et en second lieu à M. Charles Sagnier.

in-12. — VII. *Mémoires du cardinal de Retz*, nouv. édit. augmentée de plusieurs éclaircissements historiques et de quelques pièces du cardinal de Retz et autres, Amst., J.-F. Bernard, 1731, 4 vol. in-8°. Longtemps la meilleure édit. de ces Mémoires. — VIII. *Histoire de l'état de l'homme dans le péché originel* [trad. du latin de Beverland], sans indic. de lieu [Amst., J.-F. Bernard], 1731, in-12. — Traduction attribuée à notre Bernard ; mais dans le doute où nous sommes de cette paternité, nous préférons croire que Bernard n'a fait que prêter ses presses à cette publication, dont l'original avait été condamné au feu pour les obscénités qu'il renferme, et son auteur chassé de l'université de Leyde où il étudiait et de sa patrie [1]. Le but de Beverland était de montrer que le péché d'Adam et d'Ève n'a consisté que dans leur commerce charnel, et que par conséquent, le péché originel n'est que l'inclination naturelle d'un sexe pour l'autre. — IX. *Superstitions anciennes et modernes* [d'après le P. Le Brun et l'abbé Thiers, avec des remarques], Amst., 1733-36, 2 vol. in-fol., fig. — X. *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* [revus par Segrais], édition où l'on a rempli les lacunes, etc. [dirigée par J.-F. Bernard, auteur de la préface], Amst., 1736; Maëstricht, 1776, 8 vol. in-12. — XI. *Dissertations mêlées sur divers sujets importants et curieux* [recueillies par J.-F. Bernard], Amst., 1740, 2 vol. in-12. — XII. *Œuvres de Rabelais, nouv. édit. augm. de quantité de nouvelles remarques de Le Duchat*, de celles de l'édit. anglaise des Œuvres de Rabelais, de ses lettres et de plusieurs autres pièces [avec un avertissement de J.-F. Bernard], Amst., 1741, 3 vol. in-8°, avec figg. de Bernard Picart. — Édition très-estimée.

J.-F. Bernard travailla, en outre, à la rédaction de deux recueils périodiques, les *Nouvelles littéraires* (La Haye, 1715-20, 11 vol. in-8°), et la *Bibliothèque française, ou histoire littéraire de la France* (Amst., 1726 et sqq., 42 vol. in-8°).

6. BERNARD (Raymond), ministre de Puylaurens, 1567. — (Jean) trésorier général de l'armée des princes, 1569. — Plainte de l'assemblée d'Anduze : « Louis *Bernard*, Jean *Bertrand* et Laurent *Gemeys*, tous gens de bien et pacifiques s'il y en a dans toute la ville de Lodève ont été traqués et trainés en prison, de sorte que les autres habitants, de la religion, intimidés par les séditions que les catholiques suscitoient journellement contre eux, ont esté contraints d'abandonner leurs biens et maisons et vaguer çà et là, comme pauvres personnes perdues et désespérées, sans aucun moyen de vivre...», nov. 1579. — (Pierre) bourgeois de Castres, trésorier de la maison commune en 1590 ; il fut père de nombreux enfants, entr'autres de 1° Marthe épouse d'Arnaud *Lissarague* notaire ; 2° Jacques avocat, marié, 24 juill. 1622, avec Isabelle *de Laroque* fille de Pierre, s^r d'Ornac et de Marquise Dumas ; 3° Jacques avocat à la Chambre de l'édit, marié avec Esther *de la Baume* — Autres Bernard, de Castres, mariés : Jacques avec Jeanne *Doux*, vers 1625 ; autre Jacques avec Suzanne *Cadaleu*, vers 1636 ; Moïse avec Marie *Cabral*, v. 1637 ; Pierre avec Françoise *Sirven*, v. 1660 ; autre Pierre avec Suzanne *Gout*, v. 1665. — (Antoine), de Pierreségade, père de Charles qui se réfugia en Hollande et dont la veuve vivait encore à Amsterdam en 1732 avec ses huit enfants, et de Jean s^r de Lacombe, secrétaire ordinaire de la chambre du roi, époux de Marie *Fortin* et père de Isaac, professeur de français et négociant à Amsterdam où il mourut, nov. 1754, âgé de 84 ans. (Pradel).

7. BERNARD (Claude) ministre de Chastillon sur Loing en 1640. — A la même époque Claude Bernard de Chamaillard, bailli de Chastillon sur Loing et ancien de l'église de cette ville, fut député par elle à divers synodes nationaux et provinciaux, ceux de Chastillon en fév. 1629, de Charenton en sept. 1641. — (Anne), 30 ans, fille d'un médecin de Chastillon sur Loing, enfermée aux Nouv. Catholiques de Paris, 1701.

8. Bernard (Salomon), dit le Petit Bernard, graveur, voy. Salomon.

[1] Middelbourg : né en 1654, m. 1712.

9. BERNARD (Noel), maître peintre à Paris, dont on ne connaît que le nom, épousa Madelaine *Sevin*, dont il eut douze enfants dans l'intervalle des années 1610 à 1630 environ. — Le quatrième fut Samuel, baptisé au temple de Charenton, 8 nov. 1602, peintre aussi, mais renommé. Il fut élève de Simon Vouët et au dire de Mariette, grand connaisseur, « il a merveilleusement bien peint la miniature. » Il est connu surtout comme habile graveur. On lui doit de charmantes copies des plus célèbres compositions de Raphaël, notamment d' « Attila effrayé par l'apparition des SS. Pierre et Paul. » On cite aussi « Astyanax découvert par Ulysse », d'après Bourdon; « La fuite en Egypte », d'après Le Guide; « La naissance du Sauveur », d'après Rembrandt; « La Bohémienne », d'après le Corrège; « L'ascension », d'après Ph. de Champagne; « La concorde » d'après Lebrun; beaucoup de portraits : Louis XIV, le comte de Béthune, le peintre Duguernier, le musicien Hautman, etc. On a pu voir, en 1864, dans une exposition régionale (à Evreux) un cadre contenant vingt-quatre portraits exécutés par Sam. Bernard et appartenant au duc de Clermont-Tonnerre qui descend de lui par une de ses arrière-petites-filles, née Bernard de Boulainvilliers (Ch. Read, dans l'*Encycl. des sc. relig.*). Il fut un des membres fondateurs de l'acad. de peinture en 1648 et y fut nommé professeur en 1655. Il exposa au salon de 1673. En 1681 il fut exclu de l'académie comme protestant, mais à la Révocation, il obéit et abjura, 20 oct. 1685. Il put alors rentrer à l'académie et mourut à Paris le 24 juin 1687. Il avait épousé, oct. 1645, Madelaine, fille d'Abraham *Le Queux* marchand tailleur, dont il eut douze enfants, et qui abjura en même temps que lui. — Le quatrième de ces douze enfants fut Samuel Bernard le célèbre financier. Il naquit le 28 nov. 1651 et fut baptisé au temple de Charenton le 3 déc. suivant. Il se fit commerçant et entra en 1676, comme maître, dans la corporation des joailliers et tireurs d'or ou marchands de drap d'or. C'est en cette qualité qu'il se trouva mêlé, avec soixante-deux autres notables du commerce de Paris, tous protestants, à une démarche qu'ils firent au mois de novembre 1685 auprès du ministre Colbert de Seignelay, pour obtenir quelques concessions moyennant lequelles ils promettaient d'abjurer. Le ministre les réunit chez lui, les accueillit par les paroles les plus bienveillantes et leur fit présenter à signer sur l'heure une abjuration entière sans concession aucune.

Voici comment ils s'exprimaient dans leur requête adressée au roi [1] : « Un grand nombre de chefs de famille, habitans et négocians de la ville de Paris, près d'estre abandonnés aux dures extrémités où les livrent les scrupules et les frayeurs de leurs consciences, implorent à genoux les compassions du roy dans un estat si déplorable, à ce qu'agréant leurs très-humbles soumismissions aux volontés de S. M. en les incorporant à l'É. C. de son royaume, il lui plaise leur accorder et obtenir les adoucissemens qui ensuivent si aisés à la charité de l'Église, si dignes d'un si grand bien que la paix de l'Église, moyennant lesquels ces familles se porteroient avec sincérité à ce que l'on désire d'elles. » Ces adoucissements implorés *de la charité de l'Église catholique* se réduisaient à sept points : 1° qu'on accorde aux réunis la communion sous les deux espèces; 2° qu'on agrée les deux sacremens de l'Église que l'on porte aux malades ayant une espèce d'égalité, et que les réunis, s'ils les rencontrent, s'arrêtent tête nue avec révérence et respect; 3° qu'on laisse les fidèles libres de croire à la présence réelle ou à la commémoration, sans qu'il soit loisible de parler du *quo modo*; 4° que le culte des images soit rectifié autant qu'on le peut charitablement; 5° que les indulgences et les pélerinages soient, s'il se peut, ôtés; 6° que l'Église soit purgée de tout commerce mercenaire; 7° que le culte, au moins dans quelque église de chaque ville, se célèbre en langue vulgaire. Ainsi les protestants de Paris demandaient de rester protestants ou à peu près; le gouverne-

[1] Mss de la Bib. nat., papiers de La Reynie (suppl. fr. 791, 5. 1).

ment feignit de croire qu'ils promettaient de se faire catholiques, et M. le marquis de Seignelay fut chargé de leur témoigner toute la satisfaction du roi et de leur faire signer cet acte d'abjuration : « Je crois de ferme foy tout ce que l'É. C. A. et R. croit et professe. Je condamne et rejette très-sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même église a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu soit à mon aide et ses saints Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette mesme foy. » Quelques-uns des signataires de la requête sacrifièrent leur position aux scrupules de leur conscience; Samuel Bernard ne fut pas du nombre, car il abjura ainsi que sa femme, 17 déc. 1686, mais il continua quand même de rendre à ses anciens coreligionnaires tous les bons offices que son état de banquier lui permettait. L'avocat Barbier prétend même, d'après le bruit public, qu'il avait dû le commencement de sa fortune aux affaires qu'il fit avec les réfugiés. Ses heureuses spéculations à l'époque du système de Law accrurent si fort ses richesses qu'il devint le premier financier de France. Il possédait plus de trente millions, et on doit le dire, il en faisait un noble usage. Plus d'une fois il vint au secours de la monarchie aux abois, et l'on vit l'orgueil de Louis XIV et de Louis XV s'humilier devant le huguenot converti, comme le racontent Saint-Simon et Duclos. Les services qu'il rendit lui valurent en 1699 des lettres de noblesse (Archiv. gén. E 3385), en 1702 le collier de l'ordre de S. Michel, en 1725 l'érection de sa terre de Coubert, près Brie-Comte-Robert, en comté et en 1730 le titre honorifique de conseiller d'Etat. Ses enfants et petits enfants firent de grands mariages. « C'étaient, dit un érudit qui s'est beaucoup occupé de cette famille (Ch. Read, *Bull.; Encycl. des sc. rel.* etc.) des partis de 800,000 livres. » Bernard mourut à 88 ans le 17 janv. 1739. Il avait été marié deux fois, 1° en déc. 1681, à Madelaine, fille de Pierre *Clergeau* bourgeois de Paris, et d'Hélène *Mettayer* célèbre faiseuse de mouches ; il en avait eu huit enfants dont : Madelaine née en 1684, qui épousa, 1701, Hardouin Mansart; Samuel-Jacques né en 1686, comte de Coubert, surintendant de la maison de la reine qui épousa, 1715, une d^lle^ Frottier de la Coste-Messelière, et eut une fille qui épousa le président de Lamoignon ; Gabriel né en 1687 qui, devenu le président Bernard de Rieux, épousa en 1717 une d^lle^ de S. Chamans et en 1719 une d^lle^ de Boulainvillers. La 2e femme de Samuel, qu'il prit lorsqu'il avait 69 ans, 1720, fut Pauline de S. Chamans, sœur de sa belle-fille et il en eut encore une fille, 1721, qui fut mariée à 12 ans et demi, mais avec 1,200,000 liv. de dot, au président Molé. « Le sang des Bernard entra ainsi dans les veines : 1° des Molé, des Cossé-Brissac et des Lamoignon ; 2° des Montvallat, d'Entragues, des Berryer et des Leclerc de Juigné; 3° des Lévis de Mirepoix, des Beauvoir du Roure, des Hallencourt, des Crussol d'Uzès, des Faudoas et des Clermont Tonnerre. Un dernier Samuel Bernard, comte de Coubert, arrière petit fils du financier, qui avait épousé une Turgot s'est éteint sans postérité, le 25 janvier 1861, à l'âge de 93 ans. Il avait fait passer son titre, en 1846, sur la tête de L.-F. de Forestier fils de sa sœur et du vicomte de Forestier, commissaire général des guerres pour les troupes suisses au service de France » (Read). = *Armes* : d'azur à l'ancre d'argent senestrée en chef d'une étoile à rais de même rayonnants d'or.

Plusieurs neveux et nièces du financier se réfugièrent à Berlin lors de la Révocation. Un d'eux était pasteur et fut nommé pasteur de Werder; sa sœur épousa à Berlin un *Maillette de Buy*. D'autres devinrent officiers dans l'armée prussienne. Gabriel fils du peintre Samuel, frère du financier et banquier lui-même, à Paris, se réfugia à Halle avec sa femme Anne Clergeau, sœur de Madelaine, huit enfants et deux commis; ils y étaient réunis en 1698.

Un autre Gabriel, probablement parent de ces derniers et pasteur, eut un fils, Jean-Étienne, né à Berlin en 1718, qui alla étudier la médecine en Hollande et s'y fixa. Il se partagea entre les devoirs de sa profession de médecin et les études littéraires, cherchant à concilier son instruction médicale avec son

goût pour la littérature grecque. Il mourut à Arnheim en 1793, laissant de bonnes éditions des Petits Médecins grecs, avec traduct. latine et annotations, ainsi que d'autres travaux fort savants sur les pastorales de Longus, le dialecte attique et les œuvres de Galien [Haag II, 211].

10. BERNARD famille Saintongeoise. Les registres de l'église de La Rochelle signalent, 1685 et 1687 : honorab. homme Bertrand Bernard sr de Boisgaillard; (Elisabeth) femme de noble homme Pierre *Esveillard*; (Charles) sr de Festilly époux de Marie *Pineau*, 1699; (Jacques) sr de Javressac époux d'Anne *Broussard* veuve de Nicolas *Brunet* sr de Lussaudière. — (Pierre) 68 ans, cordonnier et infirme, réfugié de Saint-Jean-d'Angely à Londres avec son enfant, 1705. — (Susanne, veuve de Jacques), de Lusignan, 60 ans et infirme, assistée à Londres, 1706.

11. BERNARD (Philippe) né en 1610, sr de Bouilly, fils de Paul Bernard avocat du roi à Saumur et de Jeanne *Drugeon* fut avocat à son tour. Il épousa, sept. 1662, Jeanne *Jaubert* (1607-1670) et se remaria, à l'âge de 69 ans, avec Dorothée *Froment*. Il était frère de François Bernard sr de Haumont également avocat à Saumur; (Voy. Haumont). C'est probablement son fils qui figure dans la liste des membres du consistoire de Paris en 1685 (*Bull.* XII, 14).

12. BERNARD (David) sr de La Chapelle, fils de Daniel Bernard et de Catherine *de Sanis*, de Treignac en Limosin, épouse à Charenton, juin 1666, Marie fille de Jacques *Chabrol*, avocat au parl. de Paris, et de Jeanne *de Basmaison*. — (Charles) sr de la Thuillerie, avocat au parl. de Paris et Anne *de la Haye* sa femme font baptiser au tempte de Charenton en déc. 1671 leur fils Gaspard et en mars 1676 leur fils Henri-Louis.

13. BERNARD (André) concierge du château de Blain et Louise *Boucicaud* sa femme, eurent deux enfants, Henry et Renée qui ayant tenté vainement de s'échapper du royaume à l'époque de la Révocation, furent condamnés, 21 juill. 1688, le fils aux galères perpétuelles et la fille à passer sa vie au couvent. — (Daniel) de Nantes, cherchant de même à s'embarquer sur un navire étranger dans le voisinage de Brest, fut arrêté avec ses compagnons, nov. 1688, et mourut pendant le procès. — (Jacques), de Vieillevigne, graveur, 46 ans, assisté à Londres avec sa femme et deux enfants, 1703.

14. BERNARD (Macé), bourgeois de Craon [Haag II, 208] répondit avec empressement à l'appel de Condé, en 1562, et alla se ranger sous les drapeaux de *Morvilliers*, gouverneur de Rouen. Beaucoup de ses compatriotes ayant imité son exemple , leur départ eut pour effet d'affaiblir à Craon le parti protestant, ce qui facilita à Puygaillard la prise de cette ville, 27 septembre. Après avoir pillé les maisons des réformés, fait rebaptiser leurs enfants et contraint leurs femmes à aller à la messe, en employant les moyens les plus violents pour vaincre la résistance que quelques-unes, telles que Adrianne *Jodon* femme de François *Mainmousseau*, et Jeanne *Horsmard* femme de Claude *Boisramé*, opposèrent à cet odieux prosélytisme, le chef catholique se mit en devoir de pourchasser les protestants des environs. Parmi les victimes, Crespin cite Tugal *Hiret*, riche marchand des Sallorges; Jean *Marsille*, Macé *Raguin* qui racheta son apostasie momentanée par une mort édifiante, et surtout Hélène *Molvaut*, veuve de Guillaume *Doucher* receveur de Craon, « povre femme vieille et caduque » qui échappa comme par miracle à la rage de ses bourreaux. Ce fut dans ces circonstances que Bernard, après la prise de Rouen par l'armée catholique, retourna dans sa ville natale. A peine arrivé, il fut saisi et jeté en prison avec Guillaume *Haireau*, en attendant leur translation à Angers, où ils devaient être jugés. En route, Haireau fut assez habile pour se débarrasser de ses liens et se soustraire par la fuite à une mort certaine. Irrités de cette évasion, les gardes de Bernard le conduisirent sur les bords de l'Oudon, dans lequel ils le précipitèrent après lui avoir déchargé sur la tête un coup d'épée. Malgré ses liens et sa blessure , Bernard parvint à gagner l'autre rive et réussit à se sauver. Ses descendants persistèrent dans leur foi. Les tables des pasteurs nous offrent un Et. *Bernard* qui exerçait à Château

Gontier et à Craon les fonctions du ministère en 1620 et en 1626.

15. BERNARD (Catherine) poète dramatique et romancier [Haag II, 201], de l'académie des Ricovrati, plusieurs fois lauréat de l'Académie française et des jeux floraux, était née à Rouen vers 1663, et mourut à Paris en 1712. Elle eut en son temps une certaine célébrité à laquelle sa parenté avec les deux Corneille et surtout avec Bernard de Fontenelle ne fut pas tout à fait étrangère. On voulut même reconnaître la main de ce dernier dans plusieurs de ses écrits. Mais rien n'autorise à dire que Catherine Bernard ait partagé avec qui que ce soit la paternité de ses œuvres littéraires. En voici la liste : I. *Frédéric de Sicile*, Paris, 1680, 3 vol. in-12; nouv. édit. sous le titre : *Le Prince Frédéric de Sicile*, par mademoiselle B***, Paris, 1690, 3 vol. in-12. Ce roman que l'auteur termina à l'âge de 17 ans fut son début. — II. *Les Malheurs de l'amour. Première nouvelle, Éléonore d'Yvrée;* Paris, 1687, in-12. Barbier prétend que Fontenelle mit la main à ce roman. — III. *Laodamie, reine d'Épire*, Paris, 1689, in-12. Cette tragédie jouée en 1688 ou 1689 n'eut pas moins de 20 représentations, ce qui, à cette époque, constituait un succès. — IV. *Le Comte d'Amboise* [anonyme], Paris, 1689, 2 vol. in-12. — V. *Brutus*, Paris, 1691, in-12; 2e édit., 1730, in-12. Cette tragédie fut représentée pour la première fois au Théâtre Français, le 18 décembre 1690. Elle eut 25 représentations, tandis que la tragédie de Voltaire, donnée en 1730 sous le même titre, n'en eut que 15. — VI. *Bradamante*, tragédie représentée à Paris et à Versailles, en novembre 1695. Après un examen très approfondi, MM. Haag ont pensé que cette indication d'une Bradamante composée par Mlle Bernard est une erreur et qu'il s'agit dans les recueils où elle est citée ou imprimée, de la Bradamante de Thomas Corneille représentée le 18 nov. 1665. Un 6 renversé aurait fait naître cette confusion. — VII. *Inès de Cordoue*, nouvelle espagnole [anonyme]; Paris, 1696, in-12.

L'on a aussi attribué à Mlle Bernard un court et piquant écrit, dirigé contre l'Église romaine sous forme d'un récit des événements arrivés dans une contrée inconnue, où Rome est désignée par l'anagramme *Mréo* et Genève appelée *Eénegu*. L'opuscule est intitulé *Relation de l'isle de Bornéo ou Lettre écrite de Batavia touchant une guerre civile qui s'est élevée dans l'isle de Bornéo*. Nouv. édit. avec une suite; en Europe [Paris, Didot aîné] 1807, in-12, 47 pages. Les meilleurs bibliographes reconnaissent Fontenelle pour en être l'auteur et Voltaire a tranché la question en le lui attribuant formellement.

16. BERNARD, du Dauphiné [Haag II, 204].

I. Dès 1567, un capitaine Bernard, de Nyons, servait dans la principauté d'Orange.

II. Salomon Bernard né à Nyons en Dauphiné, élève de l'acad. de Genève en 1652, ministre nommé pour aider le pasteur *Murat* à Nyons, 1652-58; puis ministre d'Abriès, 1660; de Dieulefit 1668-75; de Vinsobres vers 1680 époque où accusé ridiculement par les pères Récollets de Nyons d'entretenir des intelligences avec l'Angleterre, il jugea plus sûr de s'enfuir en Suisse. De là il passa en Hollande et fixa sa demeure à Gouda. Le 5 septemb. 1688 il assistait comme témoin avec sa femme Madelaine Galatin (d'une grande famille de Genève) au baptême de son petit-fils Salomon, fils de Jacques qui suit. Il mourut à Gouda vers 1703.

III. Jacques, fils de Salomon et de Madel. Galatin fut destiné dès son enfance à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses premières études au collége de Die, il partit pour Genève avec son frère aîné qui mourut au bout de peu de temps, et y fit ses cours de rhétorique et de philosophie. Il étudia en même temps la théologie et acquit des connaissances assez étendues en hébreu. De retour dans sa patrie, il fut consacré en 1679 et donné à l'église de Venterol, qu'il quitta plus tard pour celle de Vinsobres. L'exercice ayant été interdit dans cette dernière ville et le temple démoli, Bernard, emporté par un zèle qu'on ne se sent pas le courage de blâmer, quelque illégale qu'en ait été la manifestation.

réunit son troupeau sur les ruines de son église et se défendit contre les soldats qui voulurent disperser le rassemblement. Quelques-uns des assaillants furent tués. C'était plus qu'il n'en fallait pour le conduire à l'échafaud. Il se hâta de fuir à Genève, 1683, où il apprit qu'il avait été pendu en effigie. Ne se trouvant pas en sûreté si près des frontières, il se sauva à Lausanne, où son père le rejoignit peu de temps après. Leurs biens ayant été confisqués au profit d'un de leurs parents qui s'était fait catholique, Bernard n'eut d'autre ressource que de donner des leçons de philosophie et de mathématiques. Lorsque la révocation de l'édit de Nantes lui enleva tout espoir de revoir son église, il passa en Hollande, 1685, auprès de Jean *Le Clerc*, son parent, et obtint pension de la ville de Gouda. En 1689, il devint pasteur à Tergow. Le mariage qu'il contracta vers 1687, avec Lucrèce *Cholie*, lui créant de nouveaux devoirs, il s'établit à La Haye, où il ouvrit une école pour la philosophie, les mathématiques et les belles-lettres, sans renoncer toutefois à sa place de ministre pensionnaire qu'il continua de remplir en allant prêcher à Gouda, lorsque son tour arrivait, même après que *Le Clerc* l'eut chargé, 1691, de poursuivre la publication de la *Bibliothèque universelle*, dont il rédigea les six premiers volumes.

Bernard ne manquait certainement pas d'érudition; cependant, sous le rapport de l'étendue et de la variété des connaissances, comme sous celui de l'esprit critique, il ne pouvait se placer à côté de Le Clerc; aussi le public s'aperçut-il bientôt de son infériorité. La comparaison lui fut plus défavorable encore lorsqu'au mois de janv. 1699, après une interruption de dix années, il osa entreprendre de continuer les *Nouvelles de la république des lettres*, journal auquel Bayle avait imprimé le cachet de son génie. Il y travailla cependant jusqu'au mois de déc. 1710, et après une nouvelle interruption, l'ayant repris en 1716, il ne l'abandonna plus qu'à sa mort, arrivée à Leyde le 27 avril 1718.

Après avoir longtemps attendu une place de pasteur à Leyde, qui deux fois lui avait été offerte par les réfugiés français établis dans cette ville, et deux fois lui avait échappé par l'opposition du roi Guillaume, l'ancien stathouder de Hollande ne trouvant pas assez monarchiques les principes de la victime du despotisme royal [1], Bernard l'obtint enfin, au mois d'oct. 1705, après la mort de ce prince. Il fut chargé en même temps, comme suppléant, du cours de philosophie à l'université de Leyde, et en 1712, il fut nommé professeur en titre.

Bernard était un écrivain laborieux, mais malheureusement il possédait à un très médiocre degré le talent d'écrire. Son style est diffus, incorrect, plein de locutions basses et triviales. Ces défauts étaient surtout sensibles dans ses sermons, quoiqu'il y mît beaucoup de soin, trop de soin même, s'il est vrai que, pour rendre ses exhortations plus utiles, il soumettait les fidèles de son église à une sorte d'inquisition quelquefois importune. Il les rédigeait toujours par écrit et les apprenait par cœur, persuadé que les sermons écrits sont plus exacts et pour le fond des choses et pour l'expression, que ceux qu'on prononce d'abondance de cœur. Néanmoins, il était peu goûté comme prédicateur, et c'est là vraisemblablement la raison pour laquelle on n'a publié aucun de ses sermons. Ses autres ouvrages sont :

I. *Histoire abrégée de l'Europe*, Leyde, 1686-88, 5 vol. in-12. — Marchand lui conteste à tort cette espèce de revue politique dans ses notes sur les Lettres de Bayle.

II. *Epistola de tolerantiâ*, Goudæ, 1689, in-12. — Bernard n'exclut de la tolérance que les athées et les intolérants.

III. *Lettres historiques*, La Haye, 1695-98, in 12. — Recueil mensuel continué par d'autres après lui et formant un grand nombre de volumes.

IV. *Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick*, La Haye, 1697, 4 vol. in-12; 2e édit., 1707, 5 vol. in-12, 3e édit., 1725, 5 vol., in-12.

[1] Bernard avait prononcé, 1691, un sermon sur « l'autorité des rois », dont plusieurs de ses auditeurs avaient été fort scandalisés. Cité à comparaître devant le Synode assemblé à Leyde, il fut censuré pour son imprudence et reçut ce blâme avec respect. Mais Guillaume ne sut pas oublier ses paroles. (GAGNEBIN).

V. *Recueil des traités de paix;* La Haye, 1700, 4 vol. in-fol. — Le 1er vol. contient, outre la préface, les traités depuis 536 jusqu'en 1500; le 2e, les observations historiques et politiques d'Amelot de La Houssaye et la suite des traités jusqu'en 1600; le 3e, les traités conclus jusqu'en 1700, avec la table générale. — Bernard a soigné l'édit. de ce recueil, traduit quelques-unes des pièces qu'il renferme et écrit la préface.

VI. *Théâtre des Etats du duc de Savoie*, trad. du latin de Blaeu; La Haye, 1700, 2 vol. in-fol.; 2e édit., 1722, 2 vol. in-fol.

VII. *Remontrance au sujet de la plainte portée contre un libelle*, etc. — Les Nouvelles de la république des lettres attirèrent à Bernard des affaires désagréables, comme elles en avaient attiré à Bayle. Un moine converti, nommé de *Valonne*, prit à partie le critique, et il fallut l'intervention du synode de Heusden pour apaiser ce différend. Ce fut à cette occasion que Bernard publia l'espèce de factum en question.

VII. *Remarques sur les différentes édit. des livres*, insérées dans les Nouv. de la république des lettres (nov. 1703). — L'auteur veut prouver une chose incontestable : c'est que les dernières édit. d'un livre ne sont pas toujours les meilleures.

IX. *Dissertation où l'on fait voir qu'une société de vrais chrétiens est propre à se maintenir;* dans le même Journal, juillet 1707. — Réfutation d'une assertion de Bayle, qu'il combattit aussi dans les questions de l'athéisme et de l'idolâtrie, sur la preuve de l'existence de Dieu tirée du consentement de tous les peuples, etc.

X. *Oratio inauguralis de philosophiæ utilitate*, Leyd., 1712, in-4.

XI. *Traité de la repentance tardive*, Amst., 1712, in-8o. — Cet ouvrage est divisé en deux livres. Dans le 1er, l'auteur soutient qu'après une vie criminelle, la conversion à l'article de la mort ne peut être sincère, et que la repentance est malheureusement impossible, ou si difficile qu'elle n'arrive que par miracle. Dans le 2e, il répond aux objections tirées de la parabole des ouvriers et du brigand converti. Ce livre ayant été attaqué par les journalistes de Leipzig, il leur répondit dans le Journal littéraire de La Haye (T. III).

XII. *De l'excellence de la religion chrétienne*, Amst., 1714, 2 vol.. in-8o; trad. en allem., Wismar, 1754, in-8o. — L'auteur entreprend de prouver que la religion chrétienne n'a rien que de doux et d'aimable, qu'elle répond à tous les besoins de l'homme et qu'elle est propre à assurer son bonheur dans cette vie et dans l'autre. A ce traité sont joints quatre discours sur les caractères de l'amour de Dieu, sur les dispositions où doit être un chrétien à l'égard de ses ennemis, sur le martyre et sur le mensonge.

Bernard a eu part au *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, publié à Amst., 1716, 2 vol. in-fol., et il a donné au public une bonne édit. des *Lettres* de Bongars. On lui attribue aussi les *Lettres à M. Bernard, pasteur de Leyde, sur l'apologie de F. A. Gabillon, moine défroqué*, Amst., 1708, in-12. Enfin il a laissé des *Sermons* manuscrits, une *Géographie* en latin par demandes et réponses, une *Logique* en latin, et quelques notes critiques sur les premiers chap. de la Genèse. — Dans la collection Ayscough, au British Musæum, se trouvent 43 lettres de J. Bernard que M. Gust. Masson a fait connaître dans le *Bull.* t. XIX.

IV. Outre deux filles dont on ignore le sort, Bernard eut un fils, nommé Jean-Pierre, qu'il ne faut pas confondre avec *Bernard*, ministre de l'église française de Glass-House Street, en 1689. Jean-Pierre fut chapelain de mylord comte de Lorraine et s'est fait connaître par ses travaux littéraires. Selon Barbier, il a traduit le 1er vol. de l'*Histoire du monde sacré et profane* de Schuckford (Leyde, 1738, 1752, 3 vol. in-12); le 2e le fut par *Chaufepié* et le 3e par *Toussaint*. Il fut un des trad. du Dictionnaire de Bayle (*Voy.* T. II, p. 76); nous ajouterons qu'il fut aussi avec Stéhelin et *Daudé* un des rédacteurs de la *Biblioth. britannique*, regardée à juste titre comme une des meilleures publications de ce genre, par le choix des ouvrages dont elle rend compte et par la noble indépendance de ses opinions. Continuée jusqu'en 1747 par *Duval*, secrétaire de la Société royale

de Londres, par *Beaufort, de Missy* et *Des Maizeaux*, cette Bibliothèque obtint un succès mérité. Elle ne forme pas moins de 25 vol. in-8°, offrant des extraits ou des analyses de presque tous les ouvrages importants publiés dans la Grande-Bretagne, depuis le mois d'avril 1735 jusqu'au mois d'avril 1747.

Pour la bibliographie et l'iconographie, conf. Rochas, *Bibliographie* du Dauphiné.

17. BERNARD (Jean). La bibliothèque de la faculté de théologie de Lausanne possède un certain nombre de sermons qui portent ce nom d'auteur; savoir : 1° Un recueil de cinq sermons imprimés à Genève en 1680 chez J. H. Widerhold et intitulés I. *Le seau* (sic) *de l'Esprit* ou sermon sur l'épistre aux Ephésiens (IV, 30) prononcé à Charenton le dimanche 30 juill. 1662 (69 p. y compris l'épitre dédicatoire. adressée à M. *Boneau* cousin de l'auteur). — II. *Le cantique de délivrance; deux sermons sur le ps.* XCVIII prononcées en 1630 (119 p. y compris la dédicace à Mme *de Caille* et *de Rougon*, mère du s^r^ de Caille et de Mme *du Lignon*). — III. *La consolation des Chrétiens en deuil*, sermon sur l'év. selon S. Mathieu, V. 3 (63 p.) — IV. *Jésus-Christ dans l'assemblée des fidèles*, sermon... prononcé au Luc pendant la tenue du synode (et dédié à M. Dussou s^r^ de la Quèze, capitaine de vaisseau et commissaire du roi au dit synode). — V. *Le soulagement du fidèle travaillé* (54 p. in-8°). 2° La série suivante d'opuscules : I. *Le combat du fidèle*, exposé en deux sermons... à Genève, dans l'imprimerie de Duillier, 1686, in-8° de 106 p., dédié aux Avoyers, Boursiers, Banderets et Conseillers de la ville et canton de Berne. Cette dédicace nous apprend que l'auteur avant de quitter la France y avait exercé son ministère durant 40 ans. (Point de nom d'auteur, mais l'attribution en est faite à J. Bernard par une note mss). — II. Son nom se trouve sur les suivants : Deux sermons prêchés et imprimés à Lyon, sous le titre : *L'onction sainte*; 1681. — III. *La vision de la face de Dieu*, sermon imp. à Genève, 1687. — IV. *Le souhait apostolique*; deux sermons prononcés à S. Gall en 1686; imp. à Genève, J. de Tournes, 1687.

Un pasteur Jean Bernard qu'on trouve exerçant le saint ministère à Manosque en Provence dès l'année 1662 quitta la France, à la Révocation, pour se réfugier en Suisse. Il était à Lausanne en 1688 lorsqu'il fut député au nom de l'église de cette ville, avec M. *de Mirmand*, pour solliciter auprès de S. A. électorale de Brandebourg (*Bull.* IX, 149) « l'établissement de colonies » ouvrières, la concession de terres à » défricher, des collectes d'argent et » tous autres moyens de subvenir aux » nécessités de nos pauvres frères qui » sont sortis et sortiront ci-après, » moyennant l'assistance de Dieu, de » la grande Tribulation » (c'est-à-dire de France). Le vieux pasteur ne put pas, à ce qu'il parait, accomplir ce long voyage. Ceux qui l'avaient envoyé reçurent de lui une lettre, datée de Zürich le 12 mars 1688, déclarant que son grand âge l'empêche d'aller plus loin. Il laissa une fille, Marguerite, femme de M. *de Vignoles*. Voy. ce nom.

Si ce vénérable ecclésiastique comptait 40 ans d'exercice en 1686, c'est vers 1646 environ qu'il pouvait avoir commencé. Les sermons prononcés à Charenton et au Luc ne peuvent donc pas lui appartenir; et en effet on trouve un Jean Bernard ministre à Séderon en 1626 et au Luc en 1637, deux localités situées en Provence. Il est probable que le pasteur de Manosque en faisant imprimer à Genève en 1680 divers sermons de lui y aura pieusement joint quelques œuvres de son père.

C'est encore un autre Jean Bernard qui, également pasteur en Provence et réfugié à la Révocation, fut inscrit avec sa femme, Marguerite *Gaudemar*, 21 avril 1691, sur la liste des pensionnaires de la ville d'Amsterdam. Il prêcha dans le 2e temple de cette ville jusqu'à la fin de 1699 et y fut inhumé le 3 août 1706. A ce dernier appartient : *Sermon sur le vers. 5 du 2e chap. de l'apocal. de St-Jean, prononcé dans l'une des églises valonnes d'Amsterdam le 16 janv. 1695 sur la mort de la Reine d'Angleterre*, par Jean Bernard, pasteur réfugié. A Amsterdam, chez Corneille de Hogenhuisen, 1695; 30 pag. in-8°.

18. BERNARD (Barthélemy) « minis-

tre de l'église de Marseille-Saint-Aix, faisant l'exercice à Valaux en Provence », réfugié en Hollande à la Révocation. Il signa au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des églises wallonnes et se fixa, avec sa femme Catherine *Gab....* et ses trois enfants, à Amsterdam où il fut l'un des 16 premiers pasteurs réfugiés (il y en eut bientôt 50) qui reçurent la pension allouée par l'État et le consistoire. Il mourut avant mai 1694 et sa famille resta assistée jusqu'en 1707.

19. BERNARD (Bénigne) secrétaire interprète du roi pour la langue allemande et avocat au parlem. de Dijon, fils de Noé Bernard procureur au dit parlement et d'Anne *Sage*, épouse au temple de Charenton, avril 1649, Jeanne fille d'Étienne *De Livet* sr de la Feuillée, de l'Anjou, et de Françoise *Bontemps*.

20. BERNARD (Pierre) avocat, diacre de l'église d'Arnay-le-duc, 1600. — (Diane), lettre où elle dépeint les violences exercées contre elle et ses enfants pour convertir ceux-ci ; Arnay-le-duc, 1671 *(Bull.* X, 227. — (Pierre) ancien d'Arnay-le-duc, 1682 [VI 96 a]. — (Le sieur Pierre) « d'Arnel-le-duc, se disant médecin et venant de Brandebourg », assisté à Lausanne, mai 1699.

21. BERNARD divers. (Jean de) ancien de Miras, 1596 [IX 134 a]. — (...) ancien de Bar-le-duc, 1599 *(Bullet,* V 156). — (...) consul de Montauban, 1600 [IV 256]. — (Jacques) avocat et ancien de Montélimart, 1610 [X 306]. — (...) notaire aux Bordes en Languedoc, 1631 [III 247 a]. — (Pierre) sr de Jauresac, 1601 [X 265]. — Bernard de Mirmand, à Nîmes, 1661 [V 442 a]. — (Mlle) réfugiée à Copenhague, 1685. — (François de) de Vens en Dauphiné, assisté à Genève, 1685. — (Louis et David) de Vanterol en Dauphiné ; (Jean) de S. Pierre-Vieil ; (Jean) de Mérindol, *id.* 1685. — Pierre et son fils André) condamnés avec beaucoup d'autres à la potence et autres peines; Grenoble, 1687 [V, 45]. — (Jacques) déporté, 1687. — (Claude), de Mens en Dauphiné, avec sa femme Catherine *Lafont* maîtresse d'école, et leurs enfants, assistés de 10 sols par semaine à Lausanne, 1689. — (Magdeleine) vieille femme de La Mastre en Vivarais, et sa sœur Susanne, *id.* 1689. — (M. de) gentilhomme des environs de Castres, « retiré avec sa femme et 4 enf. à Jussy près Genève où il a dépensé tout ce qu'il avoit », reçoit un viatique de 10 écus pour aller en Allemagne, 1691. — (Catherine), du Vivarais, assistée à Vevey (Vaud) 1692. — (Isaac), d'Uzès, boulanger, assisté à Genève, 1693. — (Isaac), du Vivarais, tailleur, Jeanne sa femme et trois enfants, réfugiés en Prusse, 1698. — (René), de Privas en Vivarais, assisté à Genève pour aller en Allemagne, 1702. — (Magdelaine), de Die et son fils, maréchal ferrant, assistés à Lausanne, 1692. — (Jacques), marchand à Die, et sa famille, réfugiés à Friedrichstadt (Berlin), 1700. — (Lucrèce) et son fils, de Beisse en Dauphiné, àssistés à Lausanne, 1691. — (David), maréchal, de Beaufort en Dauphiné, assisté en passant à Genève et à Lausanne pour aller en Allemagne, 1698. (Paul) « secrétaire de S. A. E. de Sedan, la dlle sa femme, 3 enfants et une servante », réfugiés à Wezel, 1698. — (David), cuisinier, de Guyenne, réf. à Berlin, 1698. — (François), de Lormarin, *id.* 1699. — (Pierre), de Dieu-le-fit, cordonnier, allant en Allemagne, *id.* 1699. — (Raymond) peigneur de laine, du Languedoc, réf. à Berlin, 1700. — (Louis) du Languedoc, tailleur, et sa famille, *id.* 1700. — (Jean), d'Uzès, manufacturier en bas, et sa femme, réf. à Magdebourg, 1700. — (Marc) du Dauphiné, cordonnier, réf. à Magdebourg, 1700. — (Pierre) de Calais, reçoit un viatique à Genève, pour aller en Brandebourg, 1701. — (Joseph), du Périgord, sa femme et 3 enfants, *id.* 1701. — (Claude), Antoine avec sa femme et 4 enfants; Joseph avec sa femme et 3 enfants; Jean-Pierre avec sa femme; Alexandre et sa femme; Laurent, sa femme et un fils; la veuve de Salomon et ses 2 enfants, tous d'Orange partent pour la Suisse allemande par la barque du lac de Genève, 7-17 septembre 1703. — (Jean) avocat à St-Hippolyte en Languedoc, réfugié à Neufchastel, 1710 (*Bull.* IX, 468). — (Etienne), de Paris, 70 ans, tailleur, avec sa femme et une fille malade, assistés à Londres, 1705. — (Frédéric-Henry) notaire d'Orange, ré-

fugié à Berlin avec Jeanne *Ougier* sa femme et une fille mariée à... Pinault; de Genève, meurt à Berlin en 1749 [II, 211], — Isabeau Bernard de Benicroît née en 1660 femme de Gabriel *de Convenant*, conseiller doyen au parlem. d'Orange, s'enfuit avec son mari à Berlin, où elle mourut en 1753.

22. BERNARD (« La demoiselle Judith) de Lacaune près Castres au Haut Languedoc, malade de ce qu'elle a souffert dans les prisons et illustre Confesseuse qui porte les flétrissures de Christ en son corps », assistée à Genève et à Lausanne, 1692. — « Bernard, gentilhomme Confesseur, passant avec sa famille pour aller en Brandebourg », assisté à Lausanne, 5 mai 1691.

23. BERNARD (Pierre), de Marvejols-les-Gardon, rompu vif, 1699; — (Jean), du Dauphiné, galérien en 1686; autre Jean, *id.* 1687; (Thomas), de Nîmes, *id.* 1687 *(Bull.* XVIII, 239); (Antoine) de l'Orléanais, *id.* 1689; (Israël), du Languedoc, *id.* 1703; — (Etienne) *id.* 1705; (Pierre et Louis) *id.* 1717; (André) de Vindras, *id.* 1750. — (Jacques) de Nîmes, déporté, 1687.

24. BERNARD (Louis) dit Bernard-Sainte-Affrique, né à Villeraugues en 1745, était pasteur de Sainte-Affrique depuis plusieurs années, lorsqu'il fut nommé, septemb. 1792, député du département de l'Aveyron à la Convention nationale. Dans le procès du roi Louis XVI, il eut le courage de ne pas voter la mort de l'accusé, mais seulement sa réclusion et son bannissement après la conclusion de la paix. Il ne parut que cette fois à la tribune de la Convention. Un peu plus tard il fut nommé commissaire de l'armée du Nord. La session terminée, 1795, il passa au Conseil des anciens dont il fut secrétaire, qu'il présida en 1797 et quitta en mai 1798. Il rentra probablement alors dans ses paisibles fonctions de pasteur, car c'est précisément en 1798 qu'on le trouve sur les listes de pasteurs des Cévennes, à Belmont. Mais au commencement de l'an 1806, lorsque Joseph Bonaparte fut envoyé en Italie pour organiser le royaume de Naples, Bernard le suivit en qualité d'intendant de la garde royale. Il y reçut une décoration en cette qualité l'année suivante. Nous supposons qu'il y est mort.

1. BERNARDEAU. On trouve sur les registres de l'église réformée de La Rochelle : René Bernardeau, marié à Martine *Madeau* et père de Joseph, baptisé le 28 mai 1565. — Gabriel Bernardeau, sieur de Rosnay, Marsilly, Coudevague et Beauregard, avocat au parlement de Paris, protestant rochelois, dont les actes et la vie jettent un grand jour sur la triste condition des réformés de La Rochelle entre 1628 et 1685. Il était originaire de La Rochelle, mais il n'y était point né. Son grand-père, Pierre Bernardeau, habitant de cette ville, y avait épousé une femme de la famille de Pierre et de Louis Buffet maires en 1356 et 1360. C'est sans doute à la même maison qu'appartenait un *Bernardeau*, syndic des bourgeois, pendant la lutte que soutinrent ceux-ci contre le corps de ville de 1611 à 1615, et qui reçut de la bourgeoisie de grands honneurs, lors de sa mort arrivée le 17 août 1614. Peut-être était-il l'oncle de Gabriel, inscrit au début de cet article. Quant à son père, nommé aussi Pierre, né et domicilié à La Rochelle, quoiqu'il eut été nommé sénéchal du comté de Marans, bien qu'il professât le culte réformé, attaché au Roi par ce titre même, il se retira dans cette dernière ville au commencement de la guerre, c'est-à-dire en 1620 ou 1621. Après la réduction de La Rochelle il voulut y rentrer. Il trouva sa maison « dans un » pitoyable état, sans plancher, sans » portes ni fenêtres, toutes les chambres » remplies de cadavres des locataires et » soldats qui étaient morts de faim. » Pierre Bernardeau retourna donc à Marans, où il mourut d'une longue maladie. Sa veuve Elisabeth *Bernard* revint à La Rochelle avec ses enfants qui étaient en fort bas âge; elle y mourut après un séjour de plus de trente ans, le 20 décembre 1665. De ces détails, on peut conclure que Gabriel Bernardeau était né (à Marans) entre 1620 et 1630. Il prêta serment comme avocat au présidial de La Rochelle. En 1651, pendant les troubles de la Fronde, il fut l'un des premiers à prendre les armes pour maintenir La Rochelle dans l'obéissance du

Roi contre les efforts des officiers de Du Daugnion et du parti des Princes. A cette occasion les Rochelois envoyèrent des députés à la cour, pour demander le rétablissement de leur corps municipal, comme récompense de leur zèle. N'ayant pu obtenir cette faveur, ils acceptèrent comme dédommagement huit lettres de noblesse qu'ils firent appliquer à eux et aux leurs. Les Rochelois virent là une prévarication et s'opposèrent à l'entérinement de ces lettres. Au milieu de cette lutte, le conseil de Direction des affaires de la ville, qui tenait lieu de corps municipal, fut renouvelé par l'élection, 8 février 1652. Gabriel Bernardeau fut des élus et le 28 mai l'un des commissaires nommés pour suivre cette opposition. Il prit sans doute part aux nombreux écrits polémiques, anonymes d'ailleurs, publiés à cette occasion. En 1662, il fut au contraire appelé à publier « La défense de la » noblesse des maires et échevins de « la ville de La Rochelle. » C'était La Rochelle même avec toute son histoire qui était mise en cause. Par une déclaration du 8 février 1661 le Roi avait prescrit des poursuites contre ceux qui, sans être gentilhommes, en prenaient le titre. Thomas Bousseau attaqua comme usurpateur de noblesse Paul Vacher, sieur de la Casse, avocat et plusieurs autres, issus de maires et d'échevins de La Rochelle. Bousseau contestait cette noblesse municipale, en soutenant : 1° que le droit de commune de La Rochelle n'était pas fondé sur un titre légitime; 2° que fût-il concédé à des catholiques par des princes catholiques, il ne saurait être invoqué par des protestants ; 3° que l'élection des protestants à la mairie avait toujours été irrégulière, les suffrages des catholiques n'étant pas libres; 4° qu'eussent-ils été nobles, ils eussent perdu ce privilége en ne portant pas les armes pour le Roi; 5° qu'en tout cas le titre avait été aboli par les déclarations royales d'août 1627 et novembre 1628. Gabriel Bernardeau répondit sur tous ces chefs victorieusement. Comme son adversaire, il s'incline devant la personne et la volonté du Roi, il proclame que le souverain tient son pouvoir immédiatement de Dieu, mais c'est pour revendiquer énergiquement au nom de la volonté même des rois, les priviléges de La Rochelle et les droits des protestants, et il emploie contre ses adversaires une ironie hautaine et amère. (Cahier in-4° de 24 pages, sans nom de lieu ni d'imprimeur.) Tout en ayant son domicile à Paris, Bernardeau qui avait à La Rochelle la plus grande partie de ses biens, y venait souvent. En 1677, on refusa à Bernardeau et à son frère Louis le droit d'habiter à La Rochelle, sous prétexte que leur père n'y avait pas continué sa demeure après le siége et n'y était pas décédé. Forcé de prendre sa défense personnelle, Bernardeau répond avec décision et avec force, mais on sent, au ton général du mémoire qu'il combat sur un terrain miné. Bernardeau comprend qu'il n'a pas seulement pour adversaire le procureur du Roi, Pierre Bomier, acharné persécuteur des protestants, mais qu'il a un second adversaire dans son juge. Aussi tout en repoussant les attaques avec une netteté vigoureuse, il se renferme rigoureusement dans sa défense personnelle et ne généralise aucune question; quoiqu'il y eût alors 380 familles protestantes assignées, il ne prend jamais l'offensive. Il paraît difficile d'admettre qu'il ait perdu son procès; mais dès lors on ne trouve plus trace de lui. D'ailleurs à Paris, comme à La Rochelle, il fut atteint par le triste édit de 1685. Les deux mémoires que nous avons cités attestent une réelle et chaleureuse éloquence. Il avait épousé Marie *Billaud* qui était veuve en 1691. [Voyez III 428 a, V 27 b, VII 429 a]. (Richemond.)

2. BERNARDEAU (Pierre) pasteur à Mouilleron (Vendée) en 1662 et 63. — (Louis) vraisemblablement fils du précédent ou son neveu, fit ses études de théologie à l'académie de Montauban, où en 1658, Jean Verdier l'eut pour argumentateur, sur une thèse *De libro vitæ*. Il desservit l'église des Touches de Chavagne, dans le Bas-Poitou, de 1678 à 1683. A la révocation de l'Edit de Nantes, il sortit de France et passa probablement en Angleterre. On voit figurer dans les listes d'assistés en Angleterre : Marianne

Bernardeau, veuve d'un ancien ministre, 1703-1710.

BERNARDIN, ministre de S. André de Lodève, 1590; à Montpellier, 1595; à Vals, 1598. — Autre, ministre à Miramont près Lauzun, 1626-42; — Autre, à Tonneins, 1637. — (Jean-Jacques, Joseph, Jean et Antoine), de Montpellier, assistés en passant par Genève et Lausanne pour aller en Allemagne, 1697-1702. — (Mme) mise à l'Union chrétienne de Luçon 1701 et sa fille cadette à Sainte-Claire-de-Thouars, 1714. — (Jacob) assisté à Londres, avec femme et enfant, 1703.

BERNAS, famille de Castres [Haag II, 214]. En 1562, les habitants de Castres après avoir chassé de cette ville la garnison catholique, élurent pour gouverneur *Ferrières*, et pour capitaine Jean-Jacques *de Bernas* qui, en 1568, s'empara, avec *Begès*, de Brousse près de Lautrec. Bernas avait sous ses ordres les compagnies de *Sauvage*, *Boisseson*, *Rapin*, *Soupès*, *La Motte*, *Montlédier*, *Grémian* et *Varagnes*, ainsi qu'un corps auxiliaire envoyé à Castres par les protestants de Pamiers et commandé par *Honoré* ou *Honorat*, natif de Tarascon dans le comté de Foix.

Bernastre, village et seigneurie de Picardie, voy. Boubers.

BERNE, famille échevinale de La Rochelle [Haag II, 213]. = *Armes :* D'azur à un aigle issant d'or, coupé d'argent à l'ours de sable.

Jean Berne écuyer, sr de Lavergne, marié à Catherine *Rondeau*, fut élu échevin en 1549. Sa veuve était remariée en 1572 avec Jacques *Du Lyon* écuyer, sr de Grandfief, qui fut assassiné au mois de décembre de la même année dans le domaine dont il portait le titre. Tous les actes de baptême de ses enfants sont inscrits sur les registres protestants. Son fils Louis, écuyer, sr du Pont-la-Pierre, de La Jarne, Forges et Soulignonnes fut nommé pair de La Rochelle en 1577, élu pour la mairie en 1593, enfin maire en 1603 et 1614. En 1616 il représenta ses coreligionnaires, avec les sieurs *de La Goutte*, *Barthomiès* et *Brunet*, à l'assemblée des six provinces de l'Ouest qui se tint dans la capitale de l'Aunis. En 1619, il fut député à l'assemblée politique de Loudun, et il assista, peu de temps après, à celle de La Rochelle, qui le choisit pour modérateur, le 25 mai 1562, en lui adjoignant *Ducrai*, pasteur de Manosque, député de la Provence. Sous sa présidence, qui cessa le 25 juin suivant, l'assemblée travailla principalement à empêcher Rohan de signer un traité pour le Languedoc, et s'occupa de suivre les négociations entamées avec le roi d'Angleterre dans le but d'obtenir son appui. Louis Berne parait s'être marié deux fois : en 1576 avec Claude fille de Michel *Bigot* sr d'Avanton, avocat et échevin, et de Marie *Guiton ;* puis avec Elisabeth fille du lieutenant général Jean *Pierres* écuyer, sr de La Jarne. Il mourut en décemb. 1625, laissant de sa première femme un grand nombre d'enfants parmi lesquels : Michel, écuyer, sr d'Aventon, né en 1589, mort catholique en 1629, avocat du roi au présidial et marié à Susanne *Grelaud* et Jean sr d'Angoulins.

Jean Berne plus connu sous le nom de sa terre d'Angoulins, était également seigneur de Lhommée et de Jousseran. Il est inscrit sur les registres baptismaux de La Rochelle au 20 déc. 1576 et il épousa : 1° Jeanne *Marion*, 2° Marie *Mousnereau* fille de Jacques, sr de Pommereux, maire de l'année 1601. Il fut nommé maire lui-même en 1619 et trois fois coélu en 1622, 1626 et en dernier lieu, 1628, avec le fameux Jean *Guiton*. En 1622 la confiscation de ses biens et de ceux de son père fut prononcée au nom de Louis de Bourbon comte de Soissons lieutenant général en Poitou et Saintonge, comme biens de gens « servans et favorisans la rebellion ». Député, nov. 1626, au synode de Castres par l'église de La Rochelle, dont il était un des anciens, il fut chargé avec les pasteurs *Loummeau* et *Colomiès*, et avec les anciens Paul *Mervault* et Nicolas *Chesnel*, de percevoir dans cette ville le produit de la collecte générale autorisée par le roi et destinée à venir au secours des trois villes de La Rochelle, Montauban et Castres. Le receveur de Montauban fut *Roques*, premier consul, assisté des pasteurs *Charles* et *Ollier*, et des anciens *Dacier*, *Barreau* et *Dubois;* celui de Castres fut *Thomas*, à

qui on adjoignit, comme inspecteurs, *La Gasquerie*, de *Servolle*, de *Lissac*, *Bernard*, *Ligonnier* et *Rauly*. En 1628, Angoulins reçut une mission plus importante. La Rochelle lui confia, ainsi qu'à Pierre *Viette*, Daniel *La Goutte*, Jacq. *Rifaut*, Elie *Mocquai* et Charles *de La Coste*, le soin de négocier les conditions de sa soumission à l'autorité royale.

Le sr d'Angoulins eut quatre filles et deux fils. Sa fille Marie épousa David *Adde* écuyer sr du Mesnil ; Jeanne s'unit à René *de La Varenne* écuyer, sr d'Orion et de La Pinsonnière; son fils Jacques [1] sieur de Lhommée et d'Angoulins, épousa, 1645, Anne *Gassan* et obtint une maintenue de noblesse, 1 sept. 1667, avec son frère qui se faisait appeler Mousnereau-Berne, sr d'Angoulins et de Pont de la pierre (1617-1670). Un arrêt du conseil, du 7 mars 1671, conserve, chose bien rare alors, au seigneur d'Angoulins le droit de faire l'exercice de la religion réformée dans sa maison, en sa présence et pour sa famille. Malgré sa fidélité, celle-ci dut abjurer car elle resta en France : Jacques, fils du précédent Jacques et sr de Lhommée, Avanton et Basteries, mourut en décembre 1728 sans laisser de postérité. (Jourdan).

BERNÈDE (Jean) poursuivi par l'official d'Agen, en 1542, pour propos hérétiques (*Bull.* XIX, 25); déféré de nouveau au parlem. de Bordeaux en 1546, il se rétracta; puis repris l'année suivante comme relaps par la même cour, il est étranglé et brûlé, 1547 (Arch. de la Gironde). — Jean *Bernège*, de Clérac en Guyenne, tapissier, réfugié à Magdebourg, 1700.

Bernegger (Mathieu) philologue allemand né en 1582, nommé professeur à l'université de Strasbourg en 1608, passa sa vie dans cette ville uniquement occupé de ses travaux d'histoire et d'érudition classique. Il est mort en 1640, longtemps avant l'occupation française [Haag II, 212].

1. BERNIER (François) « marchant d'Orléans », reçu habitant à Genève, mai 1554. — (Saturnin), « de Meaulx en Brie, cordonnier », *id.* juill. 1558. — (Le capitaine), dauphinois, 1562 et 1568, [III 390 b, VI 228 b]. — (Jehan) bourgeois de Bordeaux, arrêté comme huguenot en 1570 avec Guill. Cailhau, André Chastener et Jacques Ragot. On les relâcha et on leur rendit même le bétail et l'argent qu'on leur avait confisqués, mais sous le serment de ne pas entretenir d'intelligences avec les « rebelles » (Arch. de la Gironde). — (André), « marchand, tué en une sienne métairie à quatre lieues d'Orléans », 1572 (Crespin). — (Claude), de Conflans en Lorraine, reçu habitant de Genève, mai 1573.

2. BERNIER (Paul) marchand à Blois et Rachel *Hausson*, sa femme, eurent un fils qu'ils nommèrent Isaac et qui devint peintre et valet de chambre du roi, c'est-à-dire peintre de la Cour. Ce dernier épousa, au temple de Charenton, mai 1623, Madeleine fille de Pierre *Guiteau* et de Madeleine *Galand*. Isaac mourut en 1639. Il laissa un fils, Paul, né à Paris, 1631, qui fut médecin et qui se compromit gravement à la Révocation de l'édit de Nantes. Il guidait, après s'être converti lui-même ou l'avoir feint, le courageux pasteur *Cardel* (voy. ce nom) dans la demeure des nouveaux convertis et lui facilitait la dangereuse mission qu'il s'était donnée de les ramener à la foi [Haag II, 214]. Lui et ses complices, lit-on dans les Mémoires de la Bastille, « produisaient ce ministre non seulement aux malades, mais ils l'introduisaient aussi dans les familles mal converties, pour y recevoir en forme la rétractation de leur abjuration. » Ils furent tous deux arrêtés et jetés dans les cachots de la Bastille, le 17 avril 1689. Après un séjour de près de deux ans dans cette prison d'État, Bernier fut transféré au château de Guise, le 4 janv. 1691. Il est probable qu'il n'en sortit plus. — C'est à la même famille qu'appartient Jean Bernier, médecin à Blois, né dans cette ville en 1622, mort à Paris en 1698, à qui l'on doit la meilleure ancienne histoire de la ville de Blois que nous ayons (in-4° 1682); une histoire de la médecine (in-4° 1689-91, 1695, 1714);

[1] Nous ne savons à quelle branche rattacher un Louis Berne qui étudiait en 1627 à Genève où il est inscrit au Livre du recteur en ces termes : Ludovicus Berneus Rupellanus.

un vol. in-12 intitulé : Jugement sur les œuvres de Rabelais, 1697 ; et d'autres ouvrages. — Anne Bernier, 14 ans, mise aux Nouv. Catholiques de Paris, 1699.

3. BERNIER ; plusieurs protestants de ce nom en Bretagne : (Maître Étienne) ancien du premier consistoire formé à La Roche-Bernard, 1567. — (Pierre) originaire de Blain, condamné par contumace, 21 juill. 1688, à la confiscation et aux galères, pour avoir voulu sortir du royaume. Est-il le même qui, 11 août 1683, fut cité devant le consistoire de Sucé et suspendu de la Cène pour « sa conduite déréglée », ou est-ce le suivant ? nous l'ignorons. — (Jean) époux de Marie *Juguet*, de Blain, eut une fille (mariée, 1653, à Jean *Livet*), dont le marquis de La Coste, lieutenant pour le roi dans cette partie de la province, dit dans ses rapports : « Marie Bernier veuve de Jean Livet fit son abjuration à Quimperlé le 5 janv. 1586 entre les mains de noble et discret messire David de Plunyé vicaire perpétuel de la paroisse de S. Columban. — Suzanne Bernier de Vitré épousa à Blain, 24 oct. 1655, Louis Morel s^r de la Fontaine. Voici ce qu'en dit le m^is de La Coste : Elle est « veuve de Louis Morel teinturier, née à Vitré, pauvre. La plupart de ses enfants sont passés en Angleterre. Ceux qui restaient en Bretagne se convertirent avec la mère devant l'abbé Mex vicaire perpétuel de S. Martin lès Morlaix ». Ce que ne disait pas le marquis c'est qu'il aidait beaucoup à ces conversions par la menace du dragon et par l'envoi de quelques-uns de ces soldats chez ceux qu'il s'agissait de convertir (Vaurigaud).

4. BERNIER (Pierre), avocat au parlement de Dijon, sa ville natale [Haag II, 214]. Bernier ne nous est connu que par deux écrits d'assez peu d'importance : *Plaidoyé pour les apoticaires de Dijon* (Dijon, 1605, in-8°), et *Plaidoyé sur la question : Si le mariage clandestin traité avec une seconde femme, doit tenir au préjudice des promesses faites par devant notaire à une autre* (Dijon, 1612, in-8°). S'il faut en croire Papillon, qui ne raconte d'ailleurs qu'un ouï-dire, Bernier se serait converti à la nouvelle de la prise de La Rochelle, pour dédommager, aurait-il dit, le parti protestant de la perte de cette ville. Cette anecdote, si elle était vraie, dénoterait une vanité ridicule, et rien ne prouve que notre avocat ait poussé jusqu'à l'absurde l'estime de soi-même. Fevret fait de lui cet éloge : *Linguâ impeditior et tardior memoriâ, sed ingenii vi, et mentis constantiâ, et assiduo labore, ista facilè superavit.*

Bernier avait épousé Salomé *Virot*, parente du célèbre *Saumaise*. Il en eut un fils nommé Pierre comme lui. — Bernier, avocat, signalé comme huguenot, à S. Jean de Losne, 1685.

5. BERNIER de Cassagnes (Aunis ?) converti, 29 septemb. 1687, et récompensé par 600 l. de pension. — (Esther) veuve et Jean Bernier, 50 ans, assistés à Londres, 1703. — (Joseph), de Nions en Dauphiné, 33 ans, condamné aux galères, 1752. — Louis *Bernié*, de Die, assisté à Lausanne, 1700. Voy. Berny.

BERNIÈRES (de). Ancienne famille noble d'Alençon. = *Armes :* Deux bars adossés surmontés d'une fleur de lis. Quelques branches de cette famille furent protestantes. Le grand marin *Du Quesne* épousa une Gabrielle de Bernières. Parmi les réfugiés de la généralité d'Alençon figure en 1685 un de Vaulx de Bernières (Tt 270). — Jean-Antoine de Bernières servit dans l'armée britannique en Irlande et en Allemagne, épousa Madelaine *Crommelin* et fit souche de militaires et de marins anglais qui se distinguèrent jusque dans le siècle actuel (*Agnew*).

BERNIN (Pierre) et Anne sa sœur, de Bergerac, « ayant demeuré une année dans les prisons de Bourg en Bresse, arrivés et secourus à Lauzanne », septemb. 1690.

1. BERNON [Haag II, 215] ancienne et nombreuse famille de l'Aunis, signalée à La Rochelle dès l'an 1304 (Dictionn. de Beauchet-Filleau) et qui parvint à la mairie en 1398, en la personne de Jean Bernon procureur du roi et bailli du grand fief d'Aunis. Elle a été en possession des seigneuries de Bernonville, de la Bernonière, de Boisseau, de la Brecaudière, de la Bremaudière, de la Barre, du Chiron Marandeau, de

Châteaumilon, de Feusse, des fiefs Boisseaux, du fief Levreau, des Grollières, de l'Isleau, de la Levaudière, des Marais, de Marans, des Menusfiefs, d'Astreville, du Petit Fétilly, de la Pommeraye, de Puymerigou, de Puyrideau, de Puyvinard, des Salins, du Treuil des Noyers et de Villeneuve. = *Armes* : D'argent à un ours passant de gueules.

I. Jean Bernon sr de Bernonville, pair de la commune au milieu du XVIe siècle, paraît être un des premiers de cette famille qui ait embrassé la Réforme, et le même qui est aussi qualifié sieur de Lisleau et qui épousa, 1557, Pérette *Annonay* ou plutôt *Annonier*. Il était commandant de la garde bourgeoise de La Rochelle en 1577. Il eut deux fils et trois filles qui furent mariées : 1° Anne, 1574, à Antoine *Marchant* écuyer, sr de la Darotière; 2° Marie à Nicolas de Conan, écuyer sr du Roc; 3° *Françoise*, 1576, à André *Foucher* écuyer sr du Plessis et de la Grenetière. Les deux fils furent Benjamin et Léonard.

II. Benjamin, sr de Lisleau né en 1561, se maria, mai 1602, avec Marie *Guillemin* dame des Grollières, fille de Pierre Guillemin sr d'Aitré et de Marie *de Brie*. Il remplissait les fonctions d'échevin de La Rochelle lorsqu'il fut choisi pour un des quatre députés de cette ville à l'assemblée politique de Saumur de 1611.

De son mariage naquirent neuf enfants : 1° Gabriel sr de Lisleau né en 1607, marié en 1643 à Esther fille de Marc *Pineau* et d'Esther *du Casse*; d'où trois enfants : Alexandre, Marie, Esther. Alexandre (1651-1726) fut garde-marine à 15 ans, lieutenant de vaisseau à vingt et un, 1672, et aux approches de la Révocation s'assura par l'apostasie la continuation d'une carrière brillante. Il devint capitaine de frégate en 1684, capitaine de vaisseau en 1703, commandant du vaisseau de ligne « le Bourbon », puis baron de Lisleau et en 1725 chef d'escadre. Cette branche de la famille s'éteignit (1742) en la personne de son fils Charles, marin comme lui. Marie, sœur d'Alexandre, épousa Richard *de Rosemond*, conseiller au parlem. de Paris, qui plus religieux que son beau-frère, se réfugia en Angleterre avec sa femme et ses enfants plutôt que d'abjurer; et Esther fut enfermée aux Nouv. Catholiques, 1686, avec d'autres demoiselles protestantes.

2° Pierre sr des Grollières, Fiefbran, Menufief etc. (1610-1685), commandant des milices de Saintonge et d'Aunis, marié à Anne, fille de Jean *Nicolas* sr des Corailles et de Françoise *Dupin*; puis à Marie, fille de Jacques *Pittard* sr des Bernardières. Les registres de la paroisse de La Jarrie près La Rochelle, lieu où l'on voit encore son tombeau, constatent qu'il abjura solennellement le 1er oct. 1682. Il laissa des enfants (catholiques aussi) de son second mariage. Branche éteinte en 1752.

3° Jean sr des Maretz, de La Bernonière etc. (1613-1664), entra dans l'armée de terre en 1630 et fut obligé, dès 1632, de quitter le service à la suite de blessures reçues dans une affaire qui eut lieu près de Berg-op-Zoom. Il embrassa le catholicisme peu de temps après.

4° Samuel né en 1612, à La Rochelle et baptisé au temple comme ses frères, officier au régiment d'infanterie de la Couronne, tué au siège de Philisbourg, 1644.

5° Daniel écuyer, sr de Puiridon, né en 1614, marié à Madeleine *Bouchet*.

6° Benjamin écuyer, sr de Lisleau, né à La Rochelle en 1611, marié en 1650 à Gabrielle *Nicolas*.

7° Anne mariée, 1633, à Marc *Pineau* sr du fief Moulinard, officier de marine.

8° Marie née en 1609, mariée à Jean d'Artiganove.

9° Françoise née en 1615, mariée, 1638, à Paul *Prevost* sr de La Vallée.

III. Léonard sieur de Bernonville, fils de Jean et frère de Benjamin eut un fils, André, dont le fils, Samuel sr des Salins, trésorier de France au bureau des finances de Poitiers, épousa Marie fille du pasteur Samuel *Cottiby*. Le mari, la femme, le père et le beau-père abjurèrent le protestantisme tous quatre en un même jour, 25 mars 1660.

Ce Samuel eut plusieurs frères, notamment : Jean né en 1639, sr de

Feusse et du Fief-Levreau, pasteur de S. Just, 1667-77, mais qui abjura à la Révocation; Gabriel, négociant, qui à la Révocation quitta la France; sa femme Esther *Le Roy*, arrêtée au moment de s'évader, feignit d'abjurer mais rejoignit bientôt son époux; André, l'aîné de la famille, qui ayant reçu du roi, comme tous les habitants de La Rochelle, au mois d'octobre 1685, l'ordre d'abjurer résista encore en présence du terrible intendant Arnoult et lui dit, les larmes aux yeux : « Vous m'allez damner, monseigneur, puisqu'il m'est impossible de croire ce qu'enseigne la religion qu'on veut que j'embrasse. » A quoi l'Intendant répliqua : « Je me soucie bien que vous vous damniez ou non, pourvu que vous obéissiez » (Tessereau, *hist. des Réf. de La Rochelle*). C'est de cet honnête homme que descendent les Bernon qui existent encore à La Rochelle, et forment une branche qui n'a jamais cessé de professer la religion réformée. C'est dans leur maison que se réunissaient les religionnaires de La Rochelle pendant la période du Désert. C'est aussi cette famille qui fit imprimer à ses frais en 1768 pour l'usage de ces réunions : *Les pseaumes de David mis en vers françois*, 1re *édit. avec* 65 *cantiques et prières*. L'éditeur de cette publication fut M. *Dangirard*, ancien du consistoire, qui en écrivit la préface et l'épitre dédicatoire, adressée à M. Jean *Perrinet* de Châteblon, à Paris, et Mme Daugirard née *Fleuriau* sa femme en révisa la musique. (Jourdan, Richemond, Bastard).

Généalogie de la famille Bernon par le notaire Crassous, imp. en 1782. — Beauchet-Filleau, *Diction. des fam. du Poitou.*

2. BERNON famille du Castrais. = *Armes* : D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent. Jean-Philippe de Bernon, étudiant en théologie à Genève, 1577. Il y mourut au mois de novemb. de cette même année. — (David de) sr de Lacombe, épousa Suzanne *de Bourguignon* et en eut deux filles dont l'aînée, Marquise, fut mariée, 1640, avec Henri de Fontès sr de Rieufrech, de Lacaune (Pradel).

BERNOUVILLE (Jacques de) ancien de l'église de Blois, 1620 [IV, 493 a]. — Isaac Bernouville, de Blois, ouvrier en bas, réfugié avec femme et enfant à Magdebourg, en 1698, à Köpernick en 1700. — (Jean) ouvrier en soie, de Blois, 44 ans, avec Suzanne sa femme et 3 en- *id.* 1706. — « Estienne *de Bernonville* filz de Thomas de Bernonville, natif de Vitry en Pertois, serrurier», reçu habitant de Genève, août 1556. — Louis Bernouville, serrurier, de Vitry, réfugié avec sa femme et un enfant au Werder, à Berlin, en 1700.

BERNUI (Jacques de), président aux enquêtes au parlement de Toulouse [Haag II, 217], fils d'un négociant espagnol qui s'était établi dans cette ville et dont les richesses étaient passées en proverbe. A l'exemple de plusieurs de ses collègues, Bernui avait embrassé les opinions nouvelles, sans en faire toutefois profession ouverte. Mais la plus méticuleuse prudence ne put le mettre à l'abri des dangers. A l'époque des troubles qui agitèrent Toulouse, en 1562, sa maison fut pillée par les catholiques, et il ne dut son salut qu'à une prompte fuite. A la veille de sévir avec une sorte de férocité contre les protestants de son ressort (comme on l'a vu ci-dessus, col. 46 et suiv.) le parlement commença par s'épurer lui-même en destituant le président Michel *Du Faur, Bernui*, Gabriel *Du Bourg* gendre du premier président Mansencal, Antoine *Du Ferrier*, Guillaume *Caulet*, Arnaud *Cavaignes*, François *Ferrières*, Jean *de L'Hospital*, Antoine *Latger*, Charles *Du Faur*, Jean *Coras*, dont les noms, pour la plupart, reparaîtront dans le présent ouvrage ; Matthieu *Chalvet*, beau-frère de Bernui; Pierre *Robert*, Jean *Raymond*, Géraud *Depins*, Jean *de Berbinier*, Jean *de Percin*, Thomas *Lamieussens*, Jean *de Resseguier*, tous suspects de protestantisme; Guillaume *Doujat*, Jean *de La Coste*, Pierre *Denos*, Jean *Dupont*, Géraud *Boisson*, Hélie *de La Cavaigne*, Pierre *de Nupces*, Pierre *Saluste*, Pierre *Papus*, Pierre *de Saint-Pierre*, Jean *de La Roche;* en tout trente magistrats, qui pour échapper à un sort peut-être plus rigoureux, se hâtèrent de quitter Toulouse. La Cour, à Paris, n'approuva pas cette mesure arbitraire; elle ordonna le rétablissement des membres expulsés; mais le parle-

ment n'en tint compte, et les patentes du roi, trois fois renouvelées, furent trois fois méprisées. Ce ne fut qu'à la conclusion de la paix qu'on plia enfin, quoique de mauvaise grâce. On imagina de faire signer aux conseillers expulsés une profession de foi catholique. C'était un sûr moyen de maintenir indirectement sa sentence, au moins à l'égard de plusieurs. Il est permis de croire que Bernui fut de ceux qui ne voulurent pas acheter une réintégration précaire au prix d'une abjuration. Il resta sans doute auprès de la fille unique qu'il avait eue de son mariage avec Aldonce de *Carmaing-Vériès*. Cette fille, nommée Aldonce, comme sa mère, avait épousé Gui, seigneur de *Clermont de Lodève*, à qui elle avait apporté une dot de 800 mille livres.

Bernui avait un frère cadet du nom de Jean, qui épousa Marguerite *Du Faur* et en eut, outre un fils, appelé Guillaume, deux filles, Eléonore et Anne, mariées, la première au président Michel *Du Faur*, la seconde à Jean *de Bonnefoy*. Quant à Guillaume, sieur de Villeneuve, il prit pour femme Madeleine *de Binet*, originaire de la Touraine. Elle le rendit père de deux fils : Pierre, baron de La Bastide, seigneur de Saint-Lions et sénéchal du Lauraguais, qui a joué un rôle dans les guerres civiles; et Jean, seigneur de Villeneuve qui, de son mariage avec Rose *d'Aure*, eut un fils nommé David, seigneur de Villeneuve et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La famille de Bernui s'est éteinte à la mort de ce dernier, vers le milieu du XVIIe siècle.

1. BERNY. Un seigneur de ce nom, serviteur du roi de Navarre, fut tué dans le Louvre, à la St-Barthélemy.

2. BERNY ou Berni (Nicolas) pasteur de Vitré de 1564 à 1581 (octob.) époque de sa mort. Il était originaire de Troyes en Champagne et avait épousé en premières noces Jacquette *Gosselin* ou Gasselin. Il en eut une fille née à Vitré nommée Anne et qui fut baptisée par Lhoumeau le 16 juin 1566. Il en avait eu avant cette date une autre nommée Elisabeth qui ne figure pas au registre des baptêmes, soit qu'elle n'eût pas été baptisée à Vitré soit qu'il n'y eût point encore de registre de baptême, car le premier ne remonte qu'à 1559. Toujours est-il que le 12 septembre 1577 Élisabeth Berny épousait à Vitré Etienne Rondel « homme de chambre du comte de Laval ». Elle mourut le 19 oct. 1592. Un mois avant le mariage de sa fille, Berny épousait lui-même en secondes noces, 13 août 1577, Jeanne du Baucher, qui, elle aussi, était veuve. Crevain (p. 300) parle d'un fils de Berny qui fut aussi pasteur et qui exerça son ministère à Thouars de 1590 à 1594. Peut-être est-il le même que César Berny, pasteur de Mouilleron en Vendée, Bazauges et La Jourdonnière de 1598 à 1526. — Le registre de Rennes mentionne, 20 juillet 1681, Isaac Berny, fils de Pierre comme épousant Anne *Hayau* et le registre de Blain : Marie Berny, 22 ans, épousant, 30 déc. 1678, David *des Hayes*, 25 ans. A cette dernière se rattache sûrement Jeanne Berny, qui fut condamnée vers la même époque avec plusieurs autres personnes de Blain, Héric et Saffré, à 10 livres d'amende au roi et 10 livres d'amende à la paroisse catholique de Blain, pour « propos méprisants et deshonnêtes contre la vérité de la religion romaine». (Vaurigaud)

3. Le seigneur *de Berny*, gentilhomme tué à Paris, à la St-Barthélemy, 1562. — Henri *Berny* ou *Bernin*, de Die, « confesseur ayant été détenu deux ans dans les prisons », assisté à Lausanne, 1689. — Jeanne Berny, de La Mothe en Bretagne, et sa fille, assistés à Londres, 1705.

BÉROALD (Matthieu), savant chronographe du XVIe s. [Haag III, 2] né à S. Denys en France vers 1520 et dont le vrai nom était Brouard, fils de Simon Brouard, chirurgien-barbier à Bruxelles, et de Jehanne Fluste, de Gamache en Picardie. Il passa ses premières années à S. Denys, y perdit son père en 1526 et le 15 mai 1529 quitta S. Denys pour aller à Paris où l'appelait un illustre érudit, François *Vatable*, professeur au collége du cardinal Lemoyne, originaire de Gamache comme sa mère et parent de celle-ci. Il n'a cessé toute sa vie de l'appeler son bienfaiteur et il a cru devoir à la suite de son testament

dont nous parlerons tout à l'heure, ajouter la note explicative que voici :

Or, à fin que lon sache dont est advenu que je n'ay point porté le surnom de mon feu père, il est à noter que mon père et ma mère estans décedez, je fus laissé sous la charge de ma feue belle-mère Martine du Moncel [1] qui estoit de Breteuil en Picardie, laquelle après le trespas mon feu père espousa en secondes nopces Jan Pezin barbier à S. Denys en France. Icelle se trouvant chargée de moy fit tant envers mon feu bienfaiteur monsieur Me François Vatable, qui fut premier lecteur public des lettres hébraïques (lequel m'estoit cousin du costé de ma feu mère) que je fus receu de lui comme son filz parcequ'il est bien père qui nourrit, et qui plus est enseigné aux bonnes lettres tant par luy mesmes que par d'autres à son adveu, et par son moyen. Icelny mon feu bienfaiteur ne voulut jamais que je portasse le surnom de mon feu père, disant que c'estoit un nom barbare ; tellement que j'ay toujours esté nommé Le petit Mattheus ou Le petit Vatable, au collége du cardidal Le Moyne à Paris ou il demeuroit et moy aussi avec luy, jusques à ce que j'ay esté maistre ez artz au dit collége en l'an 1543; et lors je pris ce nom de Beroald duquel je m'estois fait auparavant appeler, mon bien faiteur le trouvant bon et approchant du surnom de mon feu père Simon Brouart. Voyla l'occasion du changement de mon surnom. Il est aynsi : MATTH. BEROALD.

Beroald, devenu professeur au collége Cardinal, y régenta successivement, de 1543 à 1545, la 4e, la 3e, la 2e classe de grammaire, et en 1546, il fut chargé de faire un cours de dialectique. La mort de son protecteur, 1547, influa sans doute sur sa position dans ce collége et le détermina à accepter une place au gymnase de Bordeaux, où il enseigna pendant un an la philosophie d'Aristote. A son retour à Paris, il fut chargé (janvier 1550) avec Jean Strazelius, de l'éducation du jeune Hector Frégose, dont il accompagna, l'année suivante, la famille dans un lieu [1] où elle avait fixé sa résidence, près d'Agen. A peine arrivé dans cette ville, il en repartit pour mettre ordre à ses affaires et conclure son mariage avec Marie *Bletz*, nièce de son bienfaiteur. L'année 1551 fut tout entière consacrée à ses fonctions pédagogiques. Son élève étant mort le 10 février 1552, il revint à Paris ; mais il n'y fit pas un long séjour, il en repartit bientôt avec sa femme pour aller remplir de nouveau la charge de précepteur auprès de Jean Frégose, frère ainé de l'élève qu'il avait perdu, le même qui fut appelé plus tard (1555-86) à l'évêché d'Agen. Il passa l'année 1553 auprès de lui. L'année suivante, il l'accompagna avec sa famille dans un voyage en Italie, et il le quitta à Rome, 16 février 1555, pour retourner à Paris.

Dès lors, Béroald s'occupa de l'éducation de jeunes gens qu'il recevait en pension, à raison de 75 liv. par an. Le célèbre auteur du Journal de Henri III, Pierre de l'Étoile, et Agrippa *d'Aubigné* furent au nombre de ses élèves. Il résida à Paris jusqu'en 1562. A cette époque, le fléau de la guerre civile qui étendit ses ravages sur la capitale, le força de renoncer à son établissement pour songer à la sûreté de sa famille. Chaque jour le danger devenait plus pressant.

Il falut quieter tout et gagner le haut à cause de la conspiration des meschans desquels *le cardinal de La ruine* [1], qu'on appeloit de Lorraine, estoit le chef et conductere et les autres entrepreneurs et bourreaux des chrestiens. Le premier estoyt le Guysart, frère dudit cardinal, premier *bourreau du pape*. Le second saint André grand cuisinier et principal *suppost des leschefrittes*. Le troisième Anne de *Mont mors ainsi*, connestable de France grand [pourvoyeur] du roy Henry des courtisanes de la boutique satanique qui est Rome. Desquels après que nostre Seigneur eut permis qu'ilz eussent fait quelques persecutions comme ilz avoyent desja longtemps par avant projetté, le mareschal saint André fut tüé à la journée de Dreux et *le Coq d'estable* prins, mais délivré puys après par l'accord de paix. Le Guisart fut tué par de la le portereau prez des vallins saint Mesmin, pensant bien prendre Orléans ; mais il comptoit sans son hoste comme mesme *la bonne royne amère*, laquelle Dieu veueille *amender*.

Nous partismes de Paris le second juin 1562 en l'octave de la feste des drapeaux [2], fus vollé à Corance par un capitaine d'Achon [3],

[1] Le Moncel, hameau également de Picardie.

[2] Lieu que Beroald appelle *Basanum*, d'autres *Bassennium*, et que nous ne retrouvons pas. Il ne peut être assimilé à *Bazens*, arrond. d'Agen, ni à Bazas; le s final de ces noms paraît du moins s'y opposer.

[1] C'est nous qui soulignons. Conf. col. 408, lig. 41.

[2] La fête-Dieu.

[3] Tout ce morceau relève singulièrement le mérite d'exactitude que nous avons reconnu à d'Aubigné (Voy. notre t. I col. 470).

puis vins à Gyan le 8e juin, avec Louys Branche et Agrippa, mes escoliers, ma femme et mon filz et serviteur Jean Achadé [Hochedé?] et chamberière Janne Gilles.

Je laissay Gyan le 22e juin 1562 et vins à Orléans au logis feu monsieur le président de Lestoille avec ma femme et fiz, serviteur et chamberière ; et Louys Blanche, Agrippa d'Aubigné, Jean Chaseray, Jean de Villiers, Pierre Le Noyr.

La peste ce pendant s'enforça et Dieu visita son peuple, et mourut force soldats et estrangers. Pour cela, avec ce qu'on craignoit le siége devant la ville d'Orléans, Jan Chaseray et Jan de Villiers furent rappelez.

En après nostre Seigneur aussi nous visita et le grand Du Pré eut la peste de laquelle mourut, ayant esté transporté chez un gardeur de pestiferez nommé Le Coq. Agrippa d'Aubigné fut visité aussi de la main de Dieu et en eschappa. Loys Blanche aussy et en est eschappé. Item ma chamberière que j'envoyai à l'hostel Dieu et n'en eut que le mal.

Ma femme Marie Blet niepce de mon bienfaiteur monsieur Vatable, par sa sœur Jane Vatable, en mourut. En quelz dangers nostre Seigneur m'ha préservé et mon filz, allans ce nonobstant et venans parmy tous. Item le serviteur.

Je laissay lors le logis feu M. de Lestoille et allay demourer prez du puys des linières, en par après au cloistre saint Anian au logis d'un gros ventre curé d'Herbily; puis le 10e janvier prins pour femme Janne Pasquière fille du feu notaire Pasquier. M. Beaumont [1] nous bénist qui estoit lors ministre de l'église réformée. J'ayoys au par avant prins la charge de lire publiquement ez lettres hébraïques dès le 20e ou 22e novembre 1562.

Ce récit est un fragment du livre de raison ou Journal écrit de la main de Béroald et conservé à la Biblioth. nat. (mss. Du Puy vol. 630 f° 157-182). Nous devons en effet, aux frères Du Puy de nous avoir conservé 25 feuillets des papiers de cet écrivain, qui sont d'un grand prix comme on vient de le voir et qui méritent d'être décrits en détail. Ce sont :

1er feuillet. Son testament, rédigé à Sancerre, sous la menace du siége et sous l'impression chaude encore de la S. Barthélemy. Il commence ainsi : « Du jeudy 18e de septembre 1572 à Sancerre, estant logé chez M. Bordier ministre de la parole de Dieu, je fis ce testament estant griévement malade et ne sachant si nostre Seigneur me vouloit retirer de ce monde..... » — Rien de notable.

2e et 3e feuillet, seul reste d'un journal tenu par Béroald de ce qui se passait à Sancerre pendant le siége et qu'il avait paginé folios 141 et 142. Sur l'un d'eux, 142, il a minuté trois lettres écrites par lui, la première le 12 déc. à Mme de Boucard (parente de Marie Bletz ?), la 2e le 29 à la duchesse de Ferrare pour leur recommander les siens en cas de malheur, et la 3e que voici en entier : Francisco Beroaldo filio. Nihil est quod ego malim quam te Dei timentem et apprimè doctum esse, qua in re spero Deum tibi propitium futurum et meis optatis responsurum. Itaque si tibi comites et duces itineris Deus obtulit ut eò possis te conferre ubi ejus timore et doctrina urgearis, id omnino futurum est mihi gratissimum. Sed vide interim ne te adjungas cui quam, qui sit malè moratus aut Dei contemptor, ne consuetudo malorum te corrumpat et ita iram Dei tibi accersas. Quod ut evites et propitium semper experiaris Deum precibus assiduis ab eo contendes per Christum Jesum dominum nostrum ut te lumine spiritus sancti illustret et doceat viam rectam quam sequaris perpetuo. Gratia Dei sit tecum. Dat. 29 decemb. 1572.

4e feuill. Extraits de Josèphe, Pline et autres anciens.

5e-12e feuill. Minutes de 23 prières écrites par Beroald pour être dites au corps de garde le soir ou le matin et qu'il a évidemment prononcées pendant les angoisses de ce siége mémorable.

13e-45e feuill. Livre de raison tenu par Béroald. Il paraît complet quoique n'ayant que 22 feuill, (in-fol. oblong) et contient dans sa brièveté les détails les plus précis sur la famille de Béroald et sur l'enseignement qu'il a donné dans sa carrière professorale depuis 1543 jusqu'à 1576. Il commence par la liste des disciples qu'il eut chez lui. La voici :

1556 en may : Petrus Hennequinus, Hieronymus Capellanus, Petrus Stella. — 1558 octobre : Ludovicus Blanchæus. — décembre : Johannes Chasseræus, Johannes Villerius.— aoust 1559 : Michael Tartræus.— 1552 avril : Agrippa d'Obigné, Euvertius du Pré, Eusebius du Pré. — Même date (avec la mention M. maître Henry Pannetier, leur précepteur cui debeo): Franc. Gobelinus, Nic. Gobelinus, Petrus Craquetus, Joh. Robineau, Petr. Robineau. — A la suite, sans date : Gilles Couldrier, Franç. Coustelier, René Telier, Adrien du Boys, Phelippes Meranld, Barthelemy de La Mare, Pierre Le Noyr, Gilles Hubon, Guillaume Baud dit Recinat, Clément Hou-

On lit encore dans ce journal de Béroald : « M. d'Obigné [il avait écrit d'abord d'Obigny, mais il a remplacé l'y par un é] lieutenant de Cognac m'a advancé pour son fiz Agrippa d'Obigné [id. y] 32 l. 5 s. t. pour le terme avril, may, juin 1562, qui font 12 escuz et demy au prix de 50 escuz par an. »

[1] Détail à ajouter à notre article ci-dessus col. 86, Beaumont n° 2.

deron, Guillaume Constance La Fredonnière, Estienne Seuly ou Suly, Jean Ribittus, Jan Boys Gautier, Claude et Guillaume Maillard frères, Jan Rayet, Guy de Varennes. — 1570 octobre, à Montargis : Charles Hüe, Jan Rucquidor, Maturin Clément, Charles Asselineau, François Villepinte, Louys Hennequin, Pierre Alligret, Jerome et Jean Beaudet, Daniel Hottoman. — 1571 : Philippe Menard, Loys Menard son frere plus grand, Isaac de Champeaux, Claude de Chansy, Pierre du Drac, Jan de La Brosse, Gabriel Rouillart, Loys Petot, Josias de Chanzy. — 1575, à Genève, au collége : Jan Durant, Pol Durant, Pierre d'Oysi, Lorentius Tornoverus Norimbergensis.

Revenons à la vie nomade et agitée de ce savant, si souvent pourchassé des lieux où il apportait ses goûts tranquilles et studieux.

Nommé professeur à l'université d'Orléans le 22 novembre 1562, Béroald enseigna les lettres hébraïques jusqu'à l'époque de la troisième guerre civile, en 1568. Chassé alors de cette ville avec le pasteur *Beaumont* et Robert *Fontaine*, dit *le Maçon*, que nous voyons quelques années plus tard, vers 1574, pasteur de l'église wallonne de Londres, il s'enfuit à Montargis, où il professa les lettres hébraïques et les rudiments de la philosophie jusqu'en 1569, époque où il fut appelé à Sancerre pour y faire un cours. Il s'y rendit au mois de septembre et y passa toute une année. Le 24 août 1570, il retourna à Montargis. Une place de professeur lui fut alors offerte au collége de La Rochelle ; c'est ce que nous apprenons par une lettre du pasteur *Mallot* adressée à François *Béraud* et rapportée par *Colomiès*. Ce pasteur le presse d'accepter cette place *cum bonâ Aureliæ veniâ*, dit-il, ce qui pourrait faire supposer que Béroald était de nouveau attaché au collége d'Orléans. Dans ces temps de dissensions et de guerres civiles, les existences étaient si précaires, qu'à moins d'une correspondance suivie, on devait être constamment dans l'incertitude du sort de ses meilleurs amis. Béroald n'accepta pas cet emploi ; il préféra remplacer François *Bérauld* dans la charge de principal du collége de Montargis. Il entra en fonctions le 24 juin 1571. L'année suivante, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, le 25 août, il se sauva à Sancerre.

Pendant tout le temps que dura le siége de Sancerre, Béroald se comporta en héros chrétien. Il ne cessa de soutenir et d'enflammer les courages par ses pieuses exhortations. D'Aubigné, dans son Histoire, fait le plus bel éloge de sa conduite.

Après la capitulation de la place, 28 août 1573, Béroald quitta Sancerre pour retourner à Montargis. Ce siége mémorable faillit lui coûter la perte la plus sensible pour un savant, celle du manuscrit de sa *Chronique*. Voici ce qu'il en dit à la fin de sa préface (édit. de Francfort) : « Cet écrit vous eût été communiqué plus tôt, lecteurs bénévoles, s'il ne m'avoit été arraché des mains par le siége de Sancerre, en 1573, duquel le Père des miséricorde, notre Dieu nous a tirés sains et saufs, non sans de grands prodiges. Par sa grâce il est arrivé que la meilleure partie de cet écrit, déposée chez un homme de bien, habitant du bourg de Langesse, à qui je ne dois pas une faible reconnoissance, m'a été restituée. »

Le 31 août 1573, Béroald était de retour à Montargis ; mais soit qu'il ne s'y crût pas en sûreté, soit que pendant son absence on eût disposé de sa place de principal du collége, il en repartit le 30 septembre et se rendit à Sedan, où il fut nommé professeur de chronologie. Si l'on en juge par ce qu'on lit dans la « Défense de Matthieu *de Launoy* et de Henri *Pennetier*, naguères ministres », citée par Bayle, son enseignement n'édifia pas tout le monde. « Il est à notter, y est-il dit, que Matthieu Béroald, homme docte entre eux, et de leurs professeurs, sorti de Sanxerre, et retiré à Sedan, fut prié par le président *La Louëtte* et quelques autres de faire quelques leçons ; ce qu'il fit au lieu mesme où on presche, et exposa une Chronologie qu'il disoit avoir faicte. Or, venu au roy François premier de ce nom, prince de trèsheureuse et louable mémoire, et lequel a bon droict nous devons nommer Père des Lettres en ce royaume de France... estant, dis-je, venu au règne de ce grand et tant vertueux prince, il parla de lui et

de sa trèsillustre et trèschrestienne postérité tant impudemment et avec telle irrévérence, que je ne sçache cœur respirant l'air de la France qui ne s'en fust scandalizé.» Nous n'avons pas à prendre la défense de ce tant vertueux prince François Ier, non plus que de sa tant chrestienne postérité ; nous dirons seulement que si dans la *Chronique* par lui publiée on ne trouve que l'éloge de François Ier et de Charles IX, il faut avouer que la tournure caustique du passage de son journal cité plus haut (col. 396) peut bien le faire supposer capable d'avoir scandalisé quelquefois ses auditeurs.

La maladie ordinaire des gens de lettres, une maladie de vessie, obligea Béroald, au mois de juin 1574, d'aller prendre les eaux de Spa. De retour à Sedan dans le mois d'août, il en repartit dès le mois d'octobre avec sa femme et trois de ses filles pour se rendre à Genève. Son fils aîné, *François*, s'y trouvait déjà ; sa plus jeune fille *Renée* avait été laissée à Montargis aux soins de son oncle maternel. A son arrivée, les autorités de Genève l'honorèrent de la bourgeoisie, et le 18 nov., sur la recommandation de Théodore de Bèze, il fut nommé professeur de belles-lettres et de philosophie chrétienne. Il ouvrit son cours, 6 décembre 1574, par l'explication de l'Organon d'Aristote. En outre, d'après une lettre de Bèze, où ce grand réfomateur dit en parlant de Béroald : *vir beatæ memoriæ, et meus superioribus annis in hâc Ecclesiâ collega*, on devait croire qu'il joignait au professorat l'exercice du saint ministère. Sénebier fixe même au 16 nov. son entrée en fonctions. Mais le Journal de Béroald n'en fait pas mention, ce qui doit faire naître des doutes. Ce Journal s'arrête ici. Une main étrangère l'a terminé par ces mots : *Abiit anno* 1576, *die dominicâ, die* 15 *mensis Julii, Genevæ in collegio.* Il logeait dans les bâtiments du gymnase.

Béroald fut marié trois fois. De ses nombreux enfants, quelques-uns seulement lui survécurent. Sa première femme, Marie *Bletz*, lui donna : — 1° le 27 avril 1556, François, ainsi appelé en mémoire de François Vatable, baptisé à Saint-Etienne-du-Mont ; ses parrains furent : Jean *Mercier*, prof. en langues hébraïques, et Louis *Chesneau*, principal du gymnase de Tours ; — 2° le 26 févr. 1560, Marguerite, dont les parrain et marraine furent Jean Capelle, premier médecin du roi, et Marguerite de Monthelon, veuve du président de L'Etoile ; elle mourut en mars 1572 ; — 3° en janvier 1563, Rachel, morte le 28 du même mois. Elle avait été baptisée à l'église protestante du Patriarche par le pasteur *Mallot*. Au retour de l'église, les parents furent insultés par les habitants du faubourg Saint-Jacques.

De sa seconde femme, Jeanne *Pasquier*, morte le 27 sept. 1575, Béroald eut : 1° le 21 déc. 1563, Judith, qui fut baptisée par le pasteur de *Méranges*, et eut pour parrain Jean *Foucaut;* elle mourut en 1566 ; — 2° le 3 sept. 1565, Matthieu, baptisé par le pasteur *Sureau du Rosier*, et mort le 29 oct. de la même année ; — 3° le 14 nov. 1566, Marie, qui eut pour parrain son oncle Jean *Pasquier;* — 4° le 12 mars 1569, Anne qui fut baptisée par le pasteur *Beaumont*, et eut pour parrain le pasteur *Fontaine*, dit *le Maçon* ; elle mourut le 15 février 1576 ; — 5° le 1er mai 1571, Marthe, qui fut baptisée par *L'Espine*, ministre de *Renée de France* et eut pour parrain Antoine *Olivier*, seigneur de Ville-Maréchal [1] ; elle mourut le 15 février 1576 ; — 6° Renée, qui vint au monde à Montargis pendant le siége de Sancerre et eut *Renée de France* pour marraine.

De sa troisième femme, Gabrielle *de Pestel*, de Merle en Auvergne, veuve du sieur de *Benelle*, qu'il épousa le 6 février 1576, Béroald n'eut pas d'enfant. Ce mariage fut béni par le pasteur *Jaquemot*. Cette dame avait un fils, nommé *de La Tour*, pasteur du village d'Arsein.

Le seul ouvrage que l'on ait de Béroald est le suivant : *Chronicon Scripturæ*

[1] Nous voyons par un passage d'une lettre de Louis *Chesneau*, rapportée par Colomiès, que ce seigneur fit du bien à Béroald. « Si Dieu eust voulu que je demeure à Montargis, écrit-il à François Béraald, durant la maladie de M. de *Ville-Mareschal*, comme M. Béroald, je me persuade qu'il m'eust legué quelque chose, etc. » Le malheureux *Chesneau*, qui était alors en fuite paraît avoir été dans la dernière misère.

Sacræ authoritate constitutum. Habes hoc commentario, lector candide, temporum rationem, in qua explicanda plurimi laborarunt, sic expressam et demonstratam, ut de ea posthàc nulla sit movenda quæstio. Quandoquidem certis et indubitatis Scripturæ Sacræ testimoniis, singula quæ hic traduntur, ita sunt confirmata, ut nihil sentire, qui contrà sentiant, videri possint; [Genevæ] apud Ant. Chuppinum, 1575, in-fol., 267 pp. sans les index et la préface, — Nouv. édit. *Chronologia, hoc est Supputatio temporum ab initio mundi ex eclipsibus et observationibus astronomicis et Sacræ Scripturæ firmissimis testimoniis demonstrata, Gerardo Mercatore et Matthæo Beroaldo authoribus. Accessit Isidori hispalensis episc. Chronologia ex quinto et sexto Originum libris sumpta;* Basileæ, 1577, in-8°; caract. ital., avec une carte du jardin d'Eden. — Dans ce livre, la Chronique de Béroald sous le titre : *Chronicum sive Supputatio temporum, firmissimis Sacræ Scripturæ testimoniis demonstrata,* nouvelle pagination, occupe 603 pages. La préface est mise en tête du livre avec celle de Mercator. — Nouv. édit. *Matth. Beroaldi Chronicum Scripturæ Sacræ authoritate constitutum. Cui accessit ejusdem Sacræ Scripturæ Concentus authore Hugone Brougthono, Anglo*[1]. *Habes his libris, lector candide, temporum rationem, etc. Editio cæteris emendatior,* Francofurti, 1606, in-4°. — La Chronique de Béroald est divisée en cinq livres. Dans le 1er, il est traité : 1° du Temps; 2° du Monde et des devoirs de l'homme établi dans cette station du monde; 3° des parties ou fractions du temps, et d'abord des Heures; 4° des Jours et de leurs différentes dénominations; 5° de la Semaine ou *hebdomadas*; 6° des Mois latins, hébreux, grecs et égyptiens; 7° de l'Année telle qu'elle est réglée parmi les nations profanes et le peuple de Dieu; 8° de la raison pour quoi, dans les Livres Saints, les années sont dites composées de douze mois lunaires, tandis que l'Écriture Sainte fait usage de l'année solaire et de mois lunaires. *Item,* de la manière d'intercaler des Anciens. — Dans le IIe livre, Béroald s'occupe : 1° du point de départ de l'histoire; 2° des Olympiades et des années de la fondation de Rome; 3° de la doctrine de l'école d'Élie, savoir que le monde dura six mille ans; 4° de la division des temps en périodes; 5° de l'origine du monde ou *Cosmopœia*; 6° de la nature et des principes des choses, d'après les enseignements de la piété, et des différentes acceptions du mot de nature; 7° du Paradis (avec carte). — Le IIIe livre est particulièrement consacré à la Chronologie Sacrée. L'auteur termine ce livre par un chapitre sur l'empire des Perses, et présente une courte explication des Semaines de Daniel. — Dans le IVe livre, Béroald s'occupe : 1° des derniers temps et des différentes manières de les compter; 2° du jour de la naissance de notre Seigneur qui doit être rapporté à l'équinoxe d'automne; 3° de la manière dont on doit régler l'année: 4° de l'Ère, de l'Indiction et de l'Hégire; 5° des corrections à faire à l'Histoire profane : 6° de l'origine des nations; 7° de l'origine des Francs; et finalement, vient une liste des rois de France. — Le Ve livre contient un Index chronologique depuis la création du monde jusqu'à l'an courant 1575.

Le système chronologique de Béroald a eu de son temps ses partisans et ses adversaires; mais nous pensons que, de nos jours, s'il venait à se produire de nouveau, il ne rencontrerait que des contradicteurs. Les raisons qui le déterminèrent à adopter ce système, peuvent se résumer dans les deux arguments suivants : La sagesse est le plus précieux de tous les biens; Dieu est l'auteur de toute sagesse; donc c'est dans la parole de Dieu que nous devons la chercher, *ex ipsius verbo petenda et haurienda est.* Et cet autre : Les historiens profanes ne s'accordent pas entre eux; or les Saintes Écritures sont d'accord avec elles-mêmes; donc on ne peut errer en suivant les Saintes Écritures. C'est en partant de ces faux principes que Béroald est arrivé à effacer du catalogue des souverains de la Perse Cambyse, les Mages et Darius, fils d'Hys-

[1] Ce traité de Hugues Broughton, trad. de l'anglais en latin par Isaac Genius, est dédié à Jacques *Bongars* sous la date de sept. 1602. C'était une nouvelle édition : *Editio altera, priore accuratior.*

tape. « Dans l'énumération des premiers rois des Perses, nous n'avons suivi, dit-il, ni Hérodote, ni Ctésias, ni ceux qui leur ont emprunté leurs histoires, parce que nous avons dans l'Écriture des témoignages certains sur les rois qui ont régné sur les Perses jusqu'à Xercès [1]. C'est pourquoi après Cyrus nous n'avons pas nommé Cambyse, ni après Cambyse les Mages, ni après les Mages Darius fils d'Hystape; ces noms, nous les avons omis, parce qu'ils ne se trouvent nulle part dans l'Écriture. » Un tel raisonnement n'a certainement rien de commun avec la Sagesse dont parle Salomon, celle qui est plus précieuse que tous les biens. Passe encore si les Saintes Écritures avaient pour but de nous enseigner l'histoire générale. Les Chrétiens seraient alors fondés à rejeter absolument les historiens profanes. Mais on sait que cela n'est pas, et comme le remarque très-bien Scaliger, sans le secours des auteurs profanes, on ne serait jamais parvenu à débrouiller la chronologie de l'Écriture.

Cependant on aurait tort de juger du mérite du livre de Béroald par cette critique partielle, qui, au fond, ne porte que sur quelques détails. Non-seulement l'auteur y déploie une vaste érudition, mais comme il possédait une riche littérature, tous les classiques grecs et latins lui étant familiers, il a su rendre attrayante par les agréments de son style et par une critique éclairée une matière en soi très-aride. A part les quelques erreurs où l'entraîne son système, on peut apprendre beaucoup dans son livre.

On trouve l'indication suivante dans la Bibl. classique de Draudius : *Beroaldi Anticategoriæ*, in-8°, Gymnicus [libraire de Cologne], mais nous ignorons si cet ouvrage doit être attribué à notre Béroald ou aux Béroalde de Bologne.

[1] Ces rois sont au nombre de cinq, le grand Cyrus, Assuerus-Artaxerce, Darius l'Assyrien, Artaxercès le Pieux, Xercès, la terreur de la Grèce. « Nous ne pouvons cependant déterminer d'une manière certaine, ajoute Béroald, les années de leurs règnes, parce que l'Écriture ne nous l'apprend pas; c'est pourquoi il n'est pas nécessaire que nous nous en enquerrions plus curieusement : *nihil est necesse curiosius in illos inquirere.* » Pour ce qui est des rois postérieurs, dont l'Écriture ne fait pas mention, Beroald n'hesite pas cependant à recourir aux écrivains profanes.

Enfin MM. Lud. Lalanne et *H. Bordier* (Dictionn. des autogr. volés) ont constaté qu'un opuscule *De Labyrintho*, qu'ils attribuent à Matthieu Béroald, et qui se trouvait dans la Collection Baluze, a été dérobé à la Bibl. nationale.

BÉROALDE DE VERVILLE. — Le fils aîné du précédent [Haag [1] III, 10] modifia, lui aussi, son nom primitif *Brouard* et s'appela FRANÇOIS BÉROALDE, en y ajoutant le titre de « sieur de Verville », peut-être en souvenir de Verville, près de Montargis, ville qu'habita à plusieurs reprises Mathieu Béroald. Né à Paris le 27 avril 1556 [2], et mort vers 1612, il fut élevé sévèrement par son père chez qui l'amour de la science était tout puissant. François Béroalde s'appliqua avec ardeur aux études qui au XVIe siècle faisaient le fonds de toute instruction complète : langues anciennes, mathématiques, médecine, philosophie, chimie, histoire, il voulut parcourir toutes les sciences. Malheureusement les troubles du temps l'interrompirent plus d'une fois. On l'a vu ci-dessus (col. 397) dès l'âge de 12 ans, en 1562, entraîné dans la fuite de son père de Paris à Orléans et exposé en compagnie de d'Aubigné qui n'avait que quatre ans de plus que lui, à des aventures de grands chemins; après la S. Barthélemy il jugea prudent de fuir encore plus loin et on le trouve inscrit à la date du 8 septemb. 1573 sur le registre des habitants de Genève en ces termes : « François Beroard escolier de Paris ». Tout porte à croire que c'est sur les bords du Léman qu'il recueillit les éléments du livre qui devait plus tard le rendre célèbre, car il cite à diverses reprises des localités voisines du lac et rapporte plusieurs faits qui s'y sont passés.

Il avait perdu sa mère en 1562 et

[1] La révision de cet article est dûe à M. Gaston RAYNAUD, secrétaire-adjoint de la Soc. des anciens textes français.

[2] On lit dans un vieil historien de la Touraine (Chalmel. Hist. de Touraine, 1828) : « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit toutes ses études à Tours, sous Louis *Chesneau*, principal du collége, en l'honneur duquel il composa des vers grecs que Paul *Colomiès* a publiés dans sa Gallia Orientalis. » Rien au contraire n'est moins certain. Et, quant aux vers grecs que Béroalde aurait composés, ils sont de François *Béraud*, comme nous l'avons dit dans l'article de ce dernier.

n'avait que vingt ans lorsqu'il perdit son père (juill. 1576). Ce fut son malheur. La pauvreté et la liberté hâtive le jetèrent tantôt dans des excès de travail, tantôt dans de pires excès. A l'âge de 22 ans, Béroalde publia son *Theatrum instrumentorum*, qui promettait un savant des plus sérieux. D'un autre côté, pressé par le besoin, il allait à Bâle apprendre le métier d'horloger, (il nous le dit dans son *Palais des curieux*), et se chargeait en même temps de l'éducation d'un jeune seigneur. Mais sa spéculation la plus fructueuse fut d'abandonner le protestantisme. Nous ne savons à quelle époque eut lieu sa conversion; le savant père Niceron nous fait connaître comme ayant eu lieu le 3 novembre 1593, sa nomination de chanoine de l'église collégiale de St-Gatien de Tours. Cette conversion n'eut rien de sincère, car dans son *Moyen de parvenir* Béroalde se moque aussi bien des papistes que des huguenots.

Béroalde de Verville a beaucoup écrit ; mais on doit, croyons-nous, chercher surtout les détails de son caractère et les raisons de sa vie dans ce livre licencieux, le *Moyen de parvenir*, qu'on lui a contesté, mais qui est bien de lui, comme l'a prouvé M. Paulin Paris (Bull. du Bibliophile, 1841, p. 743). On ignorait du reste jusqu'ici que Béroalde eût séjourné en Suisse; aujourd'hui que son nom a été retrouvé sur la liste des réfugiés à Genève, l'on s'explique les nombreuses allusions que l'auteur fait à ce pays et les détails qu'il nous donne ne sauraient appartenir qu'à un homme qui le connaissait. M. Blavignac dans son *Étude historique et littéraire sur le Moyen de parvenir* [1], a du reste accumulé les preuves de cette opinion, tout en revendiquant la paternité de l'ouvrage pour Henri Estienne qui lui aussi a habité les bords du lac de Genève. Les raisons invoquées par M. Blavignac en faveur d'Estienne (p. 69-128) ne nous ont pas paru convaincantes et nous nous en tenons à l'autorité de M. P. Paris. C'est donc bien à Béroalde de Verville que nous empruntons le passage suivant (ch. 38) du *Moyen de parvenir*, où nous voyons l'auteur parler *de visu* des environs de Genève :

« J'aimeroys autant les habitans de Versoy, du temps que la parole estoit de l'Évangile, lesquels avoient un ministre qui sans cesse leur reprochoit leur ignorance et indecence de mœurs, leur reprochant qu'il n'y avoit ny rime ny raison en leurs affaires; et si souvent leur tint ces propos qu'il en devint fascheux tellement que la visitation estant, ils demanderent un autre pasteur, et ce avec grande instance disant que celuy-la leur estoit insupportable. Le consistoire adverty, tant de la simplicité de ce peuple que de la façon du ministre trop rude pour agreer à ce petit troupeau, leur en adjugea un autre qui fut adverty. Cettuy-cy les prescha quelque temps par essai, puis pour l'establir absolument il fut question d'assembler les habitants pour sçavoir si ce nouveau venu leur seroit agreable. Ce qu'estant fait, et un de la compagnie des habitans estant delegué pour parler au ministre et lui faire trouver bon qu'il demeurast, lui dit : « Monsieur, vous estes agreable à tous nous autres, tant pource que vous estes bel homme que principalement à cause qu'il n'y a ny rime ni raison à tout vostre fait. »

Ce n'est certes pas là le style d'Henri Estienne ni de Rabelais. Ce livre de Béroalde, qui a trouvé des détracteurs systématiques à côté d'admirateurs passionnés, appartient à ce genre littéraire qui nous a donné les conteurs licencieux du XVIe siècle; qu'on n'y cherche pas d'afféterie, de sous-entendus, de jolies choses en un mot : c'est le conte gaulois dans toute sa crudité et sa nudité, avec sa franchise brutale, son vocabulaire grossier, mais aussi avec sa gaîté débordante et son franc rire. Béroalde dans ce livre se moque un peu de tout, et surtout de lui-même; il se montre à nous avec la mine cynique d'un sceptique bon vivant, qui, ayant préféré un gras canonicat à la religion de ses pères, partageait son temps entre les grandes études qui plaisaient à son esprit chercheur et les *joyeusetés* qu'il collectionnait avec passion. Ajoutons que son père, le grave professeur, avait certainement l'esprit très ouvert aux idées burlesques, (on l'a vu tout à l'heure, col. 396) et qu'il y

[1] Genève, 1872, in-8° 128 pag.; la 1re partie avait paru en 1865 dans les *Mém. de l'Institut Genevois*.

a bien quelque excuse pour le fils, si dans ses écarts il semble résumer les joyeusetés qui bouillonnaient de vieille date dans le sang tout picard de sa famille [1].

Les éditions du *Moyen de parvenir* sont très nombreuses; et les premières ayant paru sans date, il paraît impossible de mentionner l'édition *princeps*; citons cependant parmi les premières :

I. *Le moyen de parvenir, œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera, avec démonstracions certaines et nécessaires selon la rencontre des effets de vertus. Et adviendra que ceux qui auront nez à porter lunettes s'en serviront ainsi qu'il est escrit au dictionnaire à dormir en toutes langues, S recensuit sapiens ab A ad Z : nunc ipsa vocat res; hac iter est. Æneid IX*, 320. *Imprimé cette année (Hollande) p. in*-12 *de* 439 *p.*

Cette édition a été réimprimée en Hollande. — Elle a paru de nouveau sous le titre de *Salmigondis*, ou le *Manége du genre humain*, 1698, in-12 de 347 p. M. P. Lacroix, dit le Bibliophile Jacob, en a publié, en 1841, une édition qui a été plusieurs fois réimprimée. La dernière édition a été donnée (2 vol. in-8°, en 1870) par le libraire Léon Wilhem avec notes, variantes, index, etc.

Les autres ouvrages de François Béroalde, tous d'un caractère très-différent de celui-ci, sont :

II. *Theatrum instrumentorum et machinarum Jacobi Bessoni, Delphinatis, mathematici ingeniosissimi, cum Francisci Beroaldi figurarum declaratione demonstrativa;* Lugd., 1578, in-fol; trad. la même année en français; nouv. édit. : *Théâtre des Instruments mathématiques et méchaniques de Jacques Besson, Dauphinois, docte mathématicien : avec l'interprétation des figures d'icelui par François Béroald. Plus, en ceste dernière édition ont esté adjoustées additions à chacune figure;* Lyon, par Jaques Chouët, 1594, in-fol. — *Idem auctum per Julium Paschalem, et post germanicè redditum;* Montisbelg., ap. Jac. Folietum, 1595, in-fol. — L'édit. franç. de Lyon est dédiée par les édit. à *Messire François de Bonne, seigneur Des Diguières*, etc. L'ouvrage se compose de LX planches. Chaque planche est accompagnée : 1° de la *Proposition* de Jacques Besson, contenant le nom et l'usage de l'objet figuré; 2° de la *Déclaration* de François Béroalde, c'est-à-dire de l'explication des figures, et 3° des *Additions*, ou supplément d'explications et corollaires.

Si l'on en croit Moreri, qui a emprunté ce renseignement au savant philosophe allemand Keckermann, outre sa publication de l'ouvrage de Jacques Besson, Béroalde serait l'auteur d'un traité *de la Duplication du cube et d'Éléments de méchanique*. On lui devrait aussi, d'après M. Chalmel, un *Abrégé des œuvres de Jérôme Cardan*, mais nous ne trouvons l'indication de ce livre dans aucun bibliographe.

III. *Les Soupirs amoureux de* F. B. de Verville, *avec un Discours satyrique de ceux qui escrivent d'amour par N. Le Digne;* Paris, 1583, in-12; Rouen, 1606, in-12; réimpr. encore dans le recueil suivant (IV). — Le Digne traite de frivoles les plaintes amoureuses de Verville. L'Amour, en effet, paraît avoir joué un très grand rôle dans les destinées de Béroalde. C'est vraisemblablement par son inspiration qu'il abandonna le champ de la science pour s'attacher aux douces séductions du roman.

IV. *Les Appréhensions spirituelles, Poëmes et autres Œuvres philosophiques, avec les Recherches de la Pierre philosophale;* Paris, 1584, in-12. — Ce recueil comprend : 1° *Les Appréhensions spirituelles, ou Entrée à la connoissance des choses*, etc., en prose; — 2° *Les Connoissances nécessaires, poëme contenant plusieurs belles résolutions philosophiques. Avec le livre de l'âme, où est faite une description entière de l'âme et de ses facultés;* le tout en vers. — 3° *Deux dialogues où est discouru de l'honneste amour et de la bonne grace* [1]

[1] Les Picards ont eu de tout temps la spécialité des *facéties*, et Tabourot a consacré le chap. II des *Bigarrures du Seigneur des Accords* aux *Rebus* de *Picardie*, que ne dédaignait pas Béroald le père. Déjà au moyen âge la plupart des auteurs de fabliaux, qui ont fourni plus tard la matière aux conteurs italiens et français, à Boccace et à La Fontaine, appartiennent à la *Picardie*. Le mot *fabliau* du reste est lui-même *picard* : la forme française serait *fableau*.

[1] Ces deux dialogues ont été réimprimés séparément, suivis des *Poésies* de l'auteur par Galiot Corrozet, 1602, pet. in-12.

avec un Discours de l'utilité de la mort ; en prose. — 4° *Recherches de la pierre philosophale ou du moyen qu'il y faut tenir ; si elle existe ou peut exister. Avec une préface contre les souffleurs, imposteurs et sophistes, et quelques sentences contenant tout l'art ;* en prose, datée, ainsi que les deux dialogues précédents, de Paris, 1er nov. 1583. — 5° *Les Soupirs amoureux,* etc,; reproduction de l'ouvrage cité plus haut. — Le Recueil se termine par des poésies diverses, dont quelques-unes, au dire de Nicéron, sont très libres.

V. *L'idée de la République de François Béroalde, sieur de Verville. En ce poëme est discouru du devoir de chasqu'un, de ce qui conserve la police en son entier, parfaict l'estat, et monstre à tous selon leur qualité et condition le moyen de bien et heureusement vivre en la société humaine, et se façonner aux bonnes meurs;* Paris, Timothée Jouan, 1584, in-16, ff. 102, sans les pièces préliminaires. Privilége daté du 26 août 1583. Ouv. dédié à René Crespin, seigneur du Gast, conseiller du roi en son conseil privé. Ce poëme est divisé en sept livres, parce que, selon l'auteur, le nombre sept est un nombre parfait. « Je passerois plus loin, dit-il en terminant son dernier chant, mais la grâce parfaite de la perfection veut qu'ores je m'arreste. » Chaque livre est précé d'un *Discours* en prose qui est une espèce de sommaire.

VI. *De la sagesse, livre premier auquel il est traicté du moyen de parvenir au parfaict estat de bien vivre, remédier aux afflictions, embrasser la constance, et trouver l'entier contentement selon l'institution divine;* Tours, Jamet Mettayer, 1593, in-16, feuillets 104, sans les pièces préliminaires et un Avertissement final. — Épigraphe au verso, empruntée au poète F. d'Amboise :

Qui n'aime la sagesse, ains s'applique à autre art.
Ressemble à l'amoureux de la femme d'Ulisse,
Qui, n'osant s'arrester sur si chaste regard,
Muguette la servante et s'esclave à son vice.

Béroalde *dédie et voue* son œuvre « à la France », comme d'Aubigné son condisciple avait dédié son Histoire universelle « à la postérité ». Ce livre est divisé en 14 méditations ou *Considérations,* comme il les nomme, dont voici les titres : 1. Le désir de la sagesse; 2. La sagesse; 3. Le palais de sagesse; 4. La dignité de sagesse; 5. De l'antiquité et effects de sagesse; 6. Comment on acquiert la sagesse; 7. De l'usage de la sagesse; 8. Commencement des effects de sagesse; 9. Condition de la vie sans sagesse; 10. De la providence de Dieu; 11. Remède à la pauvreté et au défaut; 12. De la patience; 13. Advis sur la résolution qu'on trouve en la sagesse; 14. Par sagesse on parvient au contentement. — L'ouvrage se termine par ce quatrain :

J'ay passé fort diversement
La vive ardeur de ma jeunesse,
Qui ore est morte, heureusement
Ensevelie en la sagesse.

Chaque méditation finit par une prière ou invocation. Nombreuses citations bibliques; morale très-pure; pas un mot de controverse ou de polémique; œuvre d'un philosophe chrétien. Le style, en général, en est clair, facile et correct.— Ni La Monnoye dans sa Dissertation sur le *Moyen de parvenir,* ni le P. Nicéron dans son excellente notice sur Béroalde, ne font mention de ce livre, dont le titre nous donne l'explication d'un fait resté pour nous une énigme. Nous demandions en vain pourquoi Béroalde avait adapté à son livre le *Moyen de parvenir,* un titre qui n'est nullement approprié au sujet. Mais à cette heure, il est évident pour nous que, dans ce livre immoral, il a eu en vue de faire une espèce de parodie de son traité de la Sagesse. Dans quel but? Le champ des suppositions est vaste. Certains critiques ont prétendu que Verville avait voulu dédommager son libraire des pertes qu'il avait faites par la publication de son *Voyage des Princes fortunés,* qui n'avait eu aucun succès. Il lui aurait ainsi montré que, lui aussi, connaissait le secret des grandes fortunes littéraires. Dans ce cas, ce serait un trait de ressemblance de plus avec ce génie du bouffon, Rabelais, qu'il avait fini par prendre pour modèle.

VII. *La Muse céleste de Beroalde de Verville;* Tours. 1593, in-16, ff. 42; caract. ital. Aucun des biogr. de Béroalde ne fait mention de cette publication, qui d'ailleurs n'est citée par aucun des bibliogr. que nous avons sous la main. —

Recueil de chants spirituels, de paraphrases de psaumes, dont plusieurs décèlent un vrai talent poétique et un excellent écrivain; il se termine par un petit poème didactique en VI chants sous le titre : *De l'âme et de ses excellences.*

VIII. *Première partie des Avantures de Floride. En cette Histoire françoise on peut voir les différents événemens d'Amour, de Fortune et d'Honneur, et combien sont enfin agréables les fruits de la Vertu,* édit. revue et augm.; Tours, 1594, in-12, feuill. 197. — Le livre se termine par un recueil de 136 sonnets, sous le titre : *Amours de Minerve en faveur de la belle Doristée.* — D'après Barbier, la prem. édit. de ce livre est de Tours, 1593. Le privilége est daté du 30 oct. de cette année.

IX. *Seconde partie des Avantures de Floride. En laquelle, outre la suite de l'histoire, se rencontrent divers succès vertueux;* éd. rev. et augm.; Tours, 1594, in-12, ff. 206.

X. *Troisième partie des Avantures de Floride. En la quelle on reconnoît par événemens les punitions de ceux qui ont voulu contrevenir à l'honneur,* édit. corrig. et augm.; Rouen, 1601, in-12, pp. 572.

XI. *Quatrième partie des Avantures de Floride, qui est l'Infante déterminée; où se voyent plusieurs trophées de la vertu triomphante du vice,* édit. revue, corrig. et augm.; Rouen, 1601. in-12, pp. 382.

XII. *Le Cabinet de Minerve. Au quel sont plusieurs singularitez. Figures. Tableaux. Antiques. Recherches saintes. Remarques sérieuses. Observations amoureuses. Subtilitez agréables. Rencontres joyeuses, et quelques histoires meslées ès avantures de la sage Fénisse patron du Devoir;* Rouen, 1697, pet. in-12 de 254 feuillets, indépendamment d'une courte dédicace à Pierre Brochard, seigneur de Marigny, plus une sorte d'invocation *aux dames et à ceux qui en leur faveur verront ce cabinet,* et quelques pièces de vers à la louange de l'auteur; ouvrage divisé en XVII chapitres ou *Rencontres.* — Nicéron, qui paraît avoir tenu la même édition que nous, la dit imprimée en 1597; et selon Barbier, cette édition de Rouen 1597 serait déjà une réimpression. — *Idem,* rev., corr., et augm.; Rouen, 1601, in-12, feuill. 289. — Dans le privilége daté du 2 avril 1596, l'ouvrage est désigné comme formant la *cinquième partie des Avantures de Floride.* — Le plan de l'ouvrage est très simple. L'auteur introduit des visiteurs dans le Palais de Minerve et leur fait expliquer par les nymphes qui forment la cour de cette déesse, tous les objets qui s'offrent à leur vue, objets d'art ou de science. De là une foule de dissertations philosophiques ou artistiques, d'explications de procédés chimiques ou mécaniques, et en somme quelques rares vérités parmi bien des erreurs ou des futilités savantes. Néanmoins ce livre a pu porter de bons fruits dans un temps où l'on croyait à l'astrologie, à la magie et aux sorciers. A part ses préjugés d'alchimiste, — nous avons presque ajouté de savant, — Béroalde était très éclairé pour son siècle. D'où vient alors l'ennui mortel répandu dans ses romans? Nous l'attribuerions surtout au défaut d'action ou à la marche languissante de l'intrigue. Le style froid et précieux de l'auteur y est aussi pour quelque chose, et l'on pourrait même ajouter les airs mystérieux et d'initié qu'il affectionne particulièrement et qui ont dû piquer la curiosité de ses contemporains, et faire même le succès de ses livres, mais qui ne sont plus de notre temps.

Ce roman est entremêlé de poésies qui n'ont rien de remarquable.

XIII. *Le rétablissement de Troyes, avec lequel, parmi les hasards des armes, se voyent les amours d'Asionne, etc.;* Tours, 1597, in-12; nouv. édit. sous le titre : *Les Amours d'Asionne où se voyent les hasards des armes, les jalousies, désespoirs, espérances, changemens et passions que les succès balancent par la vertu;* Paris, 1598, in-12. — Nicéron assigne à cette édit. de Paris la date de 1597, en indiquant en outre que le titre courant du livre est *Le rétablissement de Troyes.* Mais nous avons préféré suivre Barbier, qui a dû contrôler cette indication.

XIV. *Les Ténèbres qui sont les lamentations de Jérémie;* Paris, 1599, in-12, pp. 25. — Cette trad. en vers est suivie d'une hymne sur la nativité de Jésus-Christ.

XV. *La Pucelle d'Orléans restituée par l'industrie de Béroalde, sieur de Verville. Sous le sujet de cette magnanime pucelle est représentée une fille vaillante, chaste, sça-*

vante et belle; Tours, 1599, petit in-12. — Mauvais roman, selon Barbier, auquel sa rareté seule donne du prix.

XVI. *La Sérodokimasie, ou Histoire des vers qui filent la soye, de leur naturel, gouvernement, utilité, plaisir et profit qu'ils rapportent;* Tours, 1600, in-12. — Barbier nous apprend que la publication de ce petit poème donna lieu à une polémique entre l'auteur et quelques critiques, et devint le sujet d'un certain nombre d'épigrammes qu'on peut lire dans le recueil intitulé : *Les Muses incognues, ou la seille aux bourriers plaine de desirs et imaginations d'amour;* Rouen, 1604, pet. in-12, sans nom d'auteur.

XVII. *Histoire d'Hérodias : icy se verront les essais d'impudence effrénée après le vice, attirant les punitions divines sur les esprits de rebellion;* Tours, 1600, in-12. — Publication inconnue à Nicéron et citée par Barbier.

XVIII. *Le Tableau des riches inventions couvertes du voile des feintes amoureuses, qui sont représentées dans le Songe de Poliphile, desvoilées des Ombres du songe, et subtilement exposées par Béroalde;* Paris, 1600, in-4°; II livres, le 1e. divisé en 24 chap., et le 2. en 14. comprenant feuill. 154, sans compter la dédicace à Pierre Brochard, seigneur de Marigny, et deux préfaces, dont l'une *Aux beaux esprits qui arresteront leurs yeux sur ces projets de plaisir sérieux,* et l'autre, espèce de préambule, sous le titre : *Recueil stéganographique, contenant l'intelligence du frontispice de ce livre.* — Traduction libre de l'ouvrage de François Colomne, intitulé : *Poliphilo-Hypnerotomachia, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet,* etc., écrit, selon Barbier, en italien macaronique (?), entremêlé de grec et même d'hébreu. — Une première traduction libre en avait déjà paru en français sous le titre : *Hypnérotomachie, ou Discours du Songe de Poliphile, déduisant comment Amour le combattit à l'occasion de Polia,* trad. de l'ital. par Jean Martin; Paris, 1554, in-fol. — Béroalde ne fit guère que revoir cette dernière traduction, à la demande du libraire Guillemot, qui le chargea « de la faire parler plus poliment. » On voit par là que le style précieux de Béroalde était dans e goût du temps. L'aurore de l'hôtel de Rambouillet commençait à poindre. D'Urfé et Scudéry allaient paraître. — Les nombreuses gravures qui ornent cette publication, et dont plusieurs décèlent la main d'un maître, ont été attribuées à *Salomon Bernard,* connu sous le nom de *Petit Bernard,* qui les aurait exécutées d'après des dessins de l'illustre Raphaël d'Urbin. Les dessins de l'édit. de Jean Martin étaient, à ce que l'on suppose, de la main de *Jean Goujon* ou de *Jean Cousin.*

Béroalde revit avec soin la traduction publiée par Jean Martin, « conférant le tout sur l'original », en simplifiant son style.

L'admiration que Béroalde professe pour son auteur est pleine d'enthousiasme. Son livre est pour lui le livre des livres. Aussi l'a-t-il certainement pour modèle dans plusieurs de ses publications. Colomne, dit-il, « estoit philosophe spéculatif, d'un esprit transcendant, et plein de belles imaginations, relevées au-dessus du commun, ayant au reste pour but le point final de la perfection désirable de la lumière des sages Mercurialistes, et cependant faisant voir combien il est accomply, et qu'une science pousse à l'autre, qui s'enchaisne avec toutes. »

Nous avons essayé souvent d'approfondir le sens de cet ouvrage, mais cela sans y parvenir : le Songe de Poliphile est un livre trop sérieux pour un roman, et trop frivole pour un livre sérieux.

Le roman ne paraît avoir été imaginé que pour servir d'encadrement à des descriptions architectoniques, ou d'objets d'art. L'auteur s'y complaît dans les plus minutieux détails. Inutile de dire que le jargon prétentieux qu'affectionne le traducteur ne contribue pas à en rendre la lecture agréable. Mais, en compensation de ce qui n'y est pas, Sorel nous apprend dans sa Biblioth. française, que les chimistes croient y avoir découvert le secret de la pierre philosophale. Grand bien leur fasse! Pour nous, nous confessons ne l'y avoir pas trouvé.

XIX. *Le voyage des Princes fortunez, œuvre stéganographique, recueilli par Béroalde.* — Un second titre porte : *Histoire véritable, ou le Voyage des Princes*

fortunez, divisé en quatre entreprises; Paris, 1610, pet. in-8°, de 793 pp. — Voici le jugement qu'en porte Nicéron, et nous sommes tout portés à y souscrire : « Ouvrage ennuyeux, s'il en fut jamais, à l'exception du chap. qui contient l'histoire du roi *Eufransis* et de son favori *Spanios.* »

XX. *Le Palais des Curieux, auquel sont assemblées plusieurs diversitez pour le plaisir des Doctes et le bien de ceux qui désirent sçavoir*, Paris, 1612, in-12, pp. 584. — Le Privilége est du 5 nov. 1611. — D'après Barbier, « ces Mélanges ont quelque rapport avec le Moyen de parvenir, mais lui sont fort inférieurs. »

Dans ses Recherches sur les théâtres de France, Beauchamp attribue à François Béroalde, sous la date de 1584, *Deux Tragédies françoises*, non imprimées, dont il ne nous fait pas connaître les titres.

BÉROLES. Barthélemy Béroles et François *Bonhomme* abjurent la religion catholique devant le consistoire de Mauvesin (Gers) le 24 avril 1645. — Famille *de Bérolles* dans le canton de Vaud [III, 332 b]. — Anthoine *Béroulle*, du Dauphiné, assisté en passant à Genève et à Lausanne, 1699.

BÉRON (Jacques) lapidé à Calais, 1562 [II 332 a]. — Anne-Marie *de Béron* « fille noble de S. Lô en Normandie, et sa servante », mises aux Nouvelles catholiques de Caen, 1688. On les retrouve à Londres, 1698, parmi les assistés.

BÉROUD (Claude) serrurier, tué à Vallensolle, Provence; 1562 (Crespin).

BERQUE (Jean) ouvrier en soie de Clairac [Haag II, 217]. En 1716 le bruit s'étant répandu dans cette ville qu'il était arrivé des ministres, le peuple toujours avide de les entendre, se rassembla sans trop de mystère, et plusieurs assemblées se tinrent en divers endroits. M. de Courson ne tarda pas à en être instruit, et il se rendit à Clairac à la tête de deux compagnies de cavalerie. Il s'attendait à rencontrer des attroupements armés et disposés à une vive résistance ; maïs, au lieu de rebelles, il vit arriver à sa rencontre une foule d'hommes et de femmes chantant des psaumes et criant Vive le roi ! Il ne laissa pas d'en faire arrêter quelques-uns, qui furent livrés au parlement de Bordeaux et traités avec tant de rigueur que des catholiques indignés crurent devoir s'en plaindre au Régent. Ils représentèrent dans leur placet que le parlement avait condamné aux galères comme ministres, Jean *Millet* et Jean *Martin*, pauvres gens qui ne savaient ni lire ni écrire ; à l'amende honorable et à une prison perpétuelle Marie *Fabre* veuve, mère de sept enfants, parce qu'elle avait reçu dans son cabaret quelques personnes qui chantaient des psaumes. Quant à Jean Berque, il avait été condamné au carcan, aux verges et au bannissement, pour avoir gardé chez lui, pendant trois semaines, un jeune ouvrier de son état qu'on voulait faire passer pour ministre. Treize autres, que l'on ne pouvait juger faute de preuves, étaient tenus en un secret si rigoureux que le premier président et le procureur-général avaient fait incarcérer deux personnes qui allaient leur porter une aumône. La mère du Régent, qui était née protestante, se sentit émue et sollicita en faveur de ces infortunés ; mais tout ce que son fils voulut promettre, c'est que le Conseil de conscience ferait son possible pour les soulager.

BERQUIN (Loys de), gentilhomme né à Passy près Paris vers 1490, et seigneur de la terre de Berquin près Abbeville, qui dépendait de la seigneurie de Rambures au comté d'Artois. « Il estoit venu, dit le martyrologe de Crespin, en l'aage de 40 ans, sans estre marié, ayant vescu en telle intégrité et chasteté qu'il ne fut oncques chargé de soupçon d'incontinence : chose merveilleusement rare entre les courtisans. Devant que le Seigneur l'eust attiré à la cognoissance de son Évangile il estoit, sans fard, grand sectateur des constitutions papistiques, grand auditeur des messes et sermons, observateur des jusnes et jours de festes. Dès sa jeunesse il avoit un esprit libre et ouvert, et comme il ne vouloit faire tort à personne, aussi ne pouvoit-il porter qu'on lui en fist. La doctrine de Martin Luther, lors bien nouvelle en France, lui estoit en extrême abomination et toutesfois, d'un naturel eslevé, il haïssoit mortellement l'asnerie des Sorbonistes et Moines... »

Dès l'année 1512, il comptait à Paris parmi les ornements du monde littéraire, comme un jeune docteur plein de savoir. Une étroite amitié l'unissait à Nic. *Bérauld* (col. 297). L'imprimeur Josse Badius, ayant tardé à mettre au jour comme il l'avait promis un opuscule dédié par Bérauld à Berquin, les en dédommagea tous deux en dédiant lui-même en 1512 à l'un le premier, à l'autre le second tome de son édition des œuvres d'Ange Politien. Dans sa dédicace à Berquin, il s'adresse à lui comme à un homme du caractère le plus honorable, « juveni prædito clarissimis natalibus, spectatissimis moribus et cultissimis litteris ». Quelques années après, Bérauld vantait son « très-savant ami » [1] à Érasme et Érasme lui-même lui écrivait : *mi Berquine; doctissime Berquine* ! A la cour il n'était pas moins apprécié que dans le cercle des lettrés. Il y avait sans doute exercé quelque office, car on le trouve appelé : *Præfectus* et consiliarius regis [2] et le roi François Ier, qui le connaissait le prisait particulièrement. Le roi « lequel l'avoit aimé », dit Crespin [3]. L'aimable sœur du roi, Marguerite, apportait sa chaleur accoutumée à protéger un homme d'une piété et d'une instruction si hautes. « Je l'estime aultant que moy mesmes et vous pouvés dire que c'est moi que vous avés tirée de prison », écrivait-elle au duc de Montmorency, qui l'avait une fois mis en liberté. Sauf que son bien était modeste, la terre de Berquin ne lui rapportant que 5 à 600 liv. par an [4], il était donc comblé des faveurs les plus enviées. Il périt cependant de mort cruelle sur un bûcher. Sa science, sa piété, ses vertus mêmes le perdirent. Il allait à la messe et repoussait bien loin les discours de Luther; mais à quoi bon ? Dès qu'il lisait la Bible et les auteurs de l'antiquité en homme qui pense et qui comprend, il était, comme tant d'autres, aussi rebelle qu'un Luther. Ainsi n'avait-il eu besoin de personne pour trouver qu'il fallait prier Dieu dans une langue qu'on entend, plutôt qu'en latin, et qu'on devait moins s'étendre sur les mérites de Marie; que l'adoration de la vierge est sans motif et que le soir, au Salut, c'est indûment qu'on l'appelait : « Fontaine de toute grâce, notre Espérance, notre Vie », termes qui n'appartiennent, disait-il, qu'à notre Sauveur Jésus. Ces hardiesses, et d'autres, n'avaient excité d'abord la colère que des prêtres et de la sequelle théologique, mais l'esprit public fut tout à coup changé et surexcité par le mauvais succès de François Ier dans sa lutte contre Charles-Quint, par les batailles perdues en Italie (dès 1522), par la terreur qui s'empara de la France lorsqu'elle se sentit sous le coup d'une invasion au nord et de deux invasions au sud. Les malheurs publics ne provenaient pas de l'impéritie du roi, personne n'avait une telle pensée. C'était un châtiment envoyé par la main vengeresse de Dieu irrité. Et pourquoi cette irritation céleste? Parce que les idées nouvelles en matière de religion, c'est-à-dire l'impiété, le mépris de Dieu, « alloient pullulant ». Apaiser le Ciel en exterminant les hérétiques, était le vœu public dicté du haut de toutes les chaires du royaume.

On voit, au commencement de l'année 1523, la Sorbonne c'est-à-dire la Faculté de théologie et le parlement, dont les membres étaient, pour moitié, des ecclésiastiques, faisant de concert une guerre acharnée aux luthériens et novateurs quels qu'ils fussent. La Sorbonne dénonce les hérétiques, le parlement les saisit; combien de malheureux furent atteints ? jamais nous ne le saurons; mais les plus compromis ont les honneurs de l'audience et leurs noms sont restés dans les registres, tels que ceux du docteur en théologie Jacques Merlin, qui se soumit [1], du « frère

[1] Lettre du 16 mars 1518 : Ludovico Deberquino viro doctissimo ac tui nominis studiosissimo.

[2] Dans une lettre d'Érasme à Pirckheimer, 6 juin 1526.

[3] Vir regi cum primis charus : Érasme à Jean de Lasky, 17 mai 1527. — Eruditus ac probus regi charissimus : Érasme à Vergara, 2 septemb. 1527.

[4] En 1525 un capitaine de cent lances (Bonyvet) avait un état et pension de 1200 livres par an, le capitaine des gardes (Robert Stuart) 2000, un président de la chambre des Comptes (Briçonnet) 800, un président du parlement de province ou un conseiller au parl. de Paris, 700 : mais tous y joignaient des droits ou épices.

[1] Et devint renommé comme docteur catholique. Au mois d'avril 1523 (et dès 1522) il eut affaire aux persécuteurs de Berquin, au sujet de ses opinions sur Origène.

Josse » qui nous est inconnu d'ailleurs, du frère Jehan Guybert également oublié mais dont nous raconterons en son lieu tout le procès; de Lefèvre d'Étaples, de Caroli, de Girard Roussel; et aussi de Berquin.

Le 13 mai 1523 le parlement rendit un arrêt ordonnant que certains livres et papiers saisis au logis de Berquin à la suite d'une visite faite chez les libraires et gens suspects par l'huissier de la Cour, sur l'ordre du procureur général, fussent communiqués, en présence de deux conseillers et du prévenu, aux théologiens commis par la sainte Faculté à l'effet de les examiner. L'arrêt de censure, commençant par une déclaration de principes qui expose que la foi étant la base de toutes les vertus et par conséquent de l'État, la société s'écroule aussitôt que cette base est ébranlée, l'arrêt est daté du 26 juin. Les livres saisis sont divisés en trois catégories. Dans la 1re sont rangés les livres dont Berquin est l'auteur, et dont plusieurs sont pleins de ratures, *in quorum nonnullis multæ sunt lituræ pariter et rasuræ*. De ce nombre sont : 1° *Apologia* contenant 58 feuilles; 2° six petits opuscules (*codicilli*) dont l'un a pour titre : *Speculum theologastrorum* [1]; 3° *epistola apologetica*; 4° un livre contenant *les raisons par lesquelles Luther cherche à prouver que tout chrétien est revêtu du sacerdoce*; 5° *le débat de piété et superstition*; 6° un livre dont le titre n'est pas indiqué; 7° *de usu et efficaciâ missæ*. Tous ces livres sont déclarés hérétiques, schismatiques, mal-sonnants. Dans la 2me catégorie sont placés les livres traduits par Berquin; ce sont : 1° *Traité contenant les raisons pour lesquelles Luther a publiquement jeté au feu les Décrétales et les autres livres du droit canon*; 2° *la Tryade romaine*; 3° *le Paradis du pape Jule*; 4° *le Catholique du pape et de Moyse*, livre entièrement raturé, mais encore lisible. La 3e catégorie comprenait quelques livres de Luther, Mélanchthon et autres.

Le 8 juillet « maistre Pierre Lizet advocat du roi a récité le contenu ès livres prins en la chambre de Loys de Berquin et apportez au greffe, ensemble les conclusions sur ce baillées par ceulx de la faculté de théologie ausquels les d. livres ont esté communiquez, et après ses conclusions que la Cour a ordonné estre baillées par escript; Et au surplus a requis que la Cour feist prendre et apporter au greffe tous les livres de Leuther estans chez les libraires de ceste ville. »

La cour faisant droit à la requête commit deux de ses huissiers, Jacques de Mailly et Pierre Linday, pour cette saisie supplémentaire qui va permettre d'anéantir toute la presse hérétique d'un seul coup. Le 11 juillet deux commissaires, les conseillers André Verjus et Jean Vérier, sont nommés pour écouter les explications de Berquin; la cour elle-même l'entend le 1er août et le même jour, après l'audience, elle le fait enfermer à la tour carrée du palais, cette tour que nous voyons encore s'élever solide et formidable à l'angle du quai. Les Parisiens parlaient de son supplice comme d'un spectacle prochain et se disaient qu'il « l'avait bien gagné » [1]. Mais trois jours après, 8 août, le parlement fut bien étonné de voir arriver un archer de la garde, le capitaine Frédéric, porteur d'une lettre du roi qui évoquait l'affaire en son Conseil, ordonnant aux magistrats de remettre leur prisonnier et au capitaine, en cas de refus, de l'enlever de force. Il fallut obéir et le parlement ne put faire brûler, ce jour même, sur la place du parvis Notre-Dame, que les livres et papiers du condamné. Quant à celui-ci, sa comparution devant le grand Conseil ne fut qu'une formalité. Il était libre.

Mais les malheurs publics s'accentuant au lieu de cesser, la terreur s'aggrave; elle est à son comble après la bataille de Pavie, 24 fév. 1525, et le parlement, devenu plus puissant que jamais par la captivité du roi, adresse à la reine régente, le 10 avril, un mémoire impérieux dont le principal article était

[1] Ce titre rappelle *La farce des théologastres* attribuée à Lambert d'Avignon (*Bull.* I, 138). M. Herminjard ne la croit pas composée par Lambert, mais par un ami de Berquin, en 1526.

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, p. 170. Il a été récemment démontré par M. Longnon (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. 2), que l'auteur habituellement désigné sous cette qualification est très probablement le curé de l'église S. Nicolas des Champs, nommé Jean Beaurigout.

dirigé contre les hérétiques et novateurs, cause de tout le mal; où l'on déplore « la malice du temps, laquelle a fait tirer des prisons plusieurs délinquans par puissance souveraine et absolue, qui a donné audace aux autres », et où l'on demande l'institution d'un tribunal exceptionnel de quatre commissaires, placé au-dessus des pouvoirs ordinaires, et qui serait nommé par le Pape. La régente céda et le Pape se montra si pressé que la bulle d'institution est datée du 20 mai [1].

Le même jour, la Sorbonne censurait en ces termes divers écrits d'Erasme que Berquin venait de traduire du latin : « Le 20 du mois de mai 1525, jour du sabbat, entendu le rapport définitif au sujet du contenu des trois petits livres d'Erasme de Rotterdam, traduits en langue vulgaire, lesquels sont l'*Eloge du mariage, Brève admonition sur la manière de prier*, et le *Symbole*, il fut dit que ces livres contenant beaucoup de choses ou impies ou absurdes, ou pernicieuses aux bonnes mœurs, ou hérétiques, on ne doit aucunement permettre qu'ils soient imprimés ainsi traduits à Paris, mais plutôt qu'ils doivent être entièrement supprimés, parce qu'en beaucoup d'endroits ils blessent les oreilles pieuses..... » Même décision au sujet du petit livre intitulé *Complainte de la paix*, également traduit en langue vulgaire [2].

Malgré cette condamnation, Loys de Berquin, retiré dans sa terre ou chez son ami et voisin le seigneur de Rambures, y eût peut-être vécu tranquille s'il se fût résigné à se taire; mais il dédaignait la prudence. Il était imbu de cette erreur, toute-puissante dans les cœurs droits, que la vérité doit infailliblement triompher. Il continua de traduire les jolis opuscules d'Erasme et de rédiger d'autres écrits. Cette fois ce fut son évêque, l'évêque d'Amiens, qui porta plainte au parlement, et Berquin fut arrêté chez lui le 8 janv. 1526, amené deux jours après à Paris, emprisonné de nouveau à la conciergerie et remis sur la sellette. On recommença (du 7 au 12 mars) l'examen de ses œuvres et les juges y trouvèrent quantité de propositions hérétiques. Nous en citerons seulement quelques-unes :

I. *Ludovici à Berquin adversùs calumnias quorumdam Epistola apologetica ad amicum.* — Censure générale.

II. *Epistre de saint Hiérosme contre Vigilance* etc., trad. avec appendice. Une proposition de l'appendice censurée.

III. *La déclamation des loüanges du mariage* (Encomium matrimonii, d'Erasme.) — Dix-huit propositions censurées.

Proposition 1. — Vous trouverez souvent en l'Ecriture-Sainte ces mots : mariage honorable et lit immaculé; de célibat ou de abstinence de mariage, vous ne trouverez un seul mot.

Proposition 3. Et ainsi il semble que celui qui n'est point ému d'amour conjugal, ne doive être estimé homme, ains une pierre, ennemi de nature, rebelle à Dieu, et qui par sa sotie vient à perdition.

IV. *Le Symbole des Apostres, qu'on dit vulgairement le Credo, contenant les articles de la Foy* (Symbolum apostolorum, d'Erasme). — Sept propositions censurées.

Proposition 1. Les portes d'enfer, c'est-à-dire toute la puissance infernale, soit diable, tentation ou péché, ne peuvent rien contre celuy qui a foy et confiance en Dieu.

Proposition 2. Néanmoins étant en sa grâce, par le moyen de la foy, je ne puis pécher.

V. *Brève admonition de la manière de prier* (Brevis admonitio de modo orandi, d'Erasme), — Deux propositions censurées.

Proposition 1. Jusques à présent les brebis de Dieu ont été très-mal instruites par la négligence des pasteurs qui les doivent instruire de prier en langue qu'ils entendent; et non pas seulement de barboter des lèvres, sans rien entendre.

VI. *La déclamation de la paix, se compluignant de ce qu'elle est de chacun déboutée et chassée* (Querimonia pacis, d'Erasme). — Dix propositions censurées.

[1] Elle commence et finit ainsi : Dilectis filiis consiliariis supreme curie civitatis parisiensis, sal. et apost. bened. — Ex litteris dilecte in Christo filie nob. mulieris, Aloisie domine Engolismensis, istius regni inclyte gubernatricis, intelleximus ea que jam per Galiam serpere incipiunt impiarum heresum mala..... contra impiam hanc hereticorum pestem excubetis. Devotiones vestras plurimum in Domino hortamur que in hoc opere maxime et gratiam apud Deum et laudem apud omnes homines sunt promeriture : cui etiam operi nos ad omnem opem vobis afferendam, omnem nostram auctoritatem, curam, laborem, studium cum Domino pollicemur. Datum Rome die xx maii MDXXV — (archives gén. X 1 a lxvj bis f° 548). — Cette bulle fut adressée par la régente au parlement (qui en fit la lecture officielle le samedi 17 juin) avec ordre de la mettre de suite à exécution, et ce mandement de Louise de Savoie est le n° 1 du recueil de pièces justificatives donné par MM. Haag.

[2] Il ne peut s'agir de la paix de Cambrai consacrant la défaite de François Ier par Charles-Quint en 1529. Cf. ci-dessus, col. 299 n° VI.

Proposition 3. Je n'ai point encore trouvé un seul monastère qui ne soit infecté de débats et haines intestines. Paix trouveroit plutôt lieu en mariage qu'avec ceux qui par tant de titres, tant de signes, tant de cérémonies, se vantent d'avoir parfaite charité.

Proposition 4. Saint Paul dit être chose déshonnête et non à souffrir qu'un chrétien plaidoye contre un autre chrétien.

Proposition 5. Saint Paul ne veut ouïr entre chrétiens ces paroles : Je suis Apollon, je suis Céphe, je suis Paulin, je suis Sorboniste, je suis Luthérien, comme aujourd'hui aucuns disent je suis Cordelier, je suis Jacobin, je suis Bernardin, comme si c'était trop peu de dire, je suis Chrétien ; car il ne veut point que J.-C., qui conjoint toutes choses, soit divisé par nous.

Berquin fut de nouveau sauvé par les amis qu'il avait à la cour de Marguerite. François Ier était encore alors prisonnier en Espagne, mais la régente manda par deux fois aux juges de surseoir jusqu'à ce qu'il fût de retour. Il arriva le 18 mars à Bayonne et fit mauvais visage au premier président envoyé pour le recevoir. Le 1er avril il écrivit de Mont-de-Marsan « aux gens tenant sa cour du parlement à Paris » qu'il était informé sur le fait du sieur de Berquin qu'ils avaient « à la requête et poursuite de ses malveillans [1] » tellement procédé qu'ils en étaient venus à sentence définitive [2], ce dont il ne se pouvait trop émerveiller et qu'il leur mandait et très expressément enjoignait de n'avoir à procéder à l'exécution de ladite sentence. Les procès criminels intentés aussi contre d'autres mal-pensants tels que Roussel et Lefèvre furent de même suspendus par ordre du roi. Berquin rassuré sur son sort écrivait presque gaîment à Erasme le 17 avril 1526 [3] :

Voilà de nouveau les frêlons en colère. Ils m'ont encore accusé d'hérésie parce que j'ai traduit en français quelques-uns de vos ouvrages. J'ai flairé de suite ce qu'ils machinaient : c'est de faire brûler s'il plaît aux Dieux, les livres d'Erasme et ensemble avec eux Berquin, si Berquin ne les désavoue comme tels. Je n'ai rien abjuré et j'ai soutenu au contraire que pour un homme bienveillant et de bonne foi il n'y a pas l'ombre d'une hérésie dans vos œuvres. J'ai rappelé toutes les approbations que plusieurs papes et nombre de cardinaux ou de princes vous ont données ; enfin j'ai prouvé qu'on avait falsifié ma traduction, et qu'elle diffère autant de celle qu'on me reprochait qu'un renard d'un chameau. Mais le roi a donné ordre d'attendre son retour. Telle est en peu de mots la tragédie de Berquin. Je vous envoie la liste des passages incriminés par mes juges. Faites leur une réponse directe qui soit développée et fondée des arguments tirés de la sainte Ecriture afin que le Roi votre grand admirateur le devienne plus, et qu'on puisse dire de ces théologiens qu'ils sont incapables de vous comprendre s'il n'y a pas là quelqu'un pour vous mettre en français. A l'écu de Basle [1] ou chez Bérauld votre messager pourra savoir où je serai. Adieu, très docte Erasme; et ne cessez de me compter au nombre de vos plus dévoués.

Berquin se croyait délivré, mais il ne l'était pas encore au mois d'août. Les théologiens et les magistrats avaient eu l'art de trainer son procès en longueur. On sera curieux sans doute d'en voir de près un épisode où figurent et les penchants peu catholiques de François Ier et la modération captieuse du syndic Bédard et l'intervention d'Erasme qui s'engage pour Berquin avec un zèle qu'on n'eût pas attendu de sa circonspection habituelle.

Lettres du Roy. Noz amez, il y a plus de trois ans que soubz umbre de certaine inhibition generalle par vous faicte de ne vendre livres subspectz pour ce que la faculté de theologye feit arrester les commentaires sur les évangilles faicts par Mons. Fabry, députasmes nostre amé et feal chancellier

[1] C'étaient principalement Noel Bédard (qui se faisait appeler du vénérable nom de Béda) syndic ou doyen de la faculté de théologie, Guill. Duchesne, curé de St-Jean-en-Grève, le prieur des Chartreux, le prieur des Jacobins, etc.

[2] Quid sit de persona Berquini futurum, nescimus. Nempè xviii huj. mensis gravissimo ecclesiæ judicio dictus est hæreticus relapsus et supremi senatus potestati seu laicorum manui redditus. (Beda a Erasme, 29 mars) dans d'Argentré, III part II p. 80.

[3] Nous ne donnons que l'analyse de sa lettre trop longue pour nos colonnes, mais en voici le noble début : Rursum crabrones irritati. Hæreseos me accusarunt apud senatum ac delegatos Papæ, non ob aliud quam quod lucubrationes tuas aliquot in vernaculam verterim linguam : in quibus hæreses impiissimas ausi sunt affirmare. Olfeci protinus quidnam illi molirentur : ut videlicet libri Erasmi, si Diis placet, velut hæretici cremarentur, et *una cum eis Berquinus* ni tanquam tales abjuraret. Quod si abjuraret, satis illis hoc esse vindictæ *si Berquinum insigni et perpetua notassent infamia.* Ego, qui mihi conscius eram nihil extare in libris tuis quod velut hæreticum esset abjurandum, *cum mihi fama quam vita charior esset, neque abjuravi quicquam.*

[1] « Apud scutum Basileense ». Ce n'était pas une hôtellerie, mais bien la librairie de Conrad Resch, qui avait pour enseigne les armoiries de Basle (Herminjard).

et plusieurs bons et sçavans prelatz de nostre royaulme pour entendre, la d. faculté, les erreurs prétenduz esdits commentaires affin de les faire veoir et examiner ainsy qu'il appartenoit; et pour ce que après plusieurs sommations et requisitions faictes ladite faculté fust de ce reffusant, evocquasmes des lors par noz lettres patentes du dern. de juillet 1523 ladite cause et cognoissance a nous et a n. grant conseil. Toutefois avons entendu que la d. faculté durant nostre absence a ordonné certain livre composé par l'un d'eulx estre imprimé, contenant l'impugnation des dits pretenduz erreurs des q. comme dit est avons pris la cognoissance pour les faire veoir, juger et examiner par un gros nombre de prelatz et autres gens a ce congnoissans et pour ce que la d. faculté ne devoit contrevenir à nostre voulloir, vous mandons et très expressément enjoignons que les présentes receues, faictes arrester par inventaires tous et chascun les liures ainsy imprimez jusques à nostre venue et en prohibez la vente jusques a ce que en ayons autrement ordonné. Et pour ce que nous sommes deuement acertenez que indifféramment la d. faculté et leurs suppostz escripvent contre ung chacun en denigrant leur honneur, estat et renommée comme ont faict contre Erasme et pourroient s'efforcer en faire le semblable contre autres, Nous vous commandons très expressement que mandez incontinent ceulx de la d. faculté ou leurs depputez et leurs défendez, sur tant qu'ilz craignent à nous désobéyr et telles peines que ordonnerez, quilz n'aient en general ne particulier a escripre ne composer et imprimer ne faire imprimer en nostre ville de Paris ne ailleurs choses quelzconques quilz n'aient premièrement esté veues et approuvees par vous et vos commis et en plaine court délibérée. Et n'y faictes faulte.

Et après qu'elles ont esté leues la Court a ordonné qu'elle mandera la faculté de théologie au premier jour pour leur parler de ceste matière. — Suivant ce, maistre Noel Bedard [1] fut mandé avec les autres docteurs de la faculté, qui respondirent que les lettres d'évocation mentionnées ès dites lettres missives du Roy furent présentées à la d. faculté il y a troys ans ; La quelle commist gens pour comparoir au grant conseil ; Et les y envoyèrent où ils demeurèrent longtemps et ne fut point parlé de la matière... Et depuis la fortune arrivée en ce royaume de la perte de la bataille de Pavye et de la prinse du Roy pro defensione regni et veritatis, a la requeste par ladvis et conseil de ceste court, mad^me^ mere du d.seign^r^ lors régente en France, obtint rescript du Pape adressant a aucuns conseillers de céans et autres de la faculté de theologie pour faire le procès de ceulx qui se trouveroient entachez des erreurs de Luther et autres heresies qui pullulent en ce Roiaume. Et escript le Pape a la d. faculté et persuade que on entende a abollir, extirper et dutout anéantir et mettre hors de ce royaume les d. erreurs et heresies. Aussy escript ma d. dame que a telx si saint envie divin chacun de la d. faculté s'emploige ; Au moyen de quoy a semblé à la d. faculté que veu que mad. dame estoit lors régente, les défenses faictes par le roi ne devoient avoir lieu, joinct que c'est pour la défense de la foy chrestienne. Et quant a ce qu'il a escript contre m^e^ Jaques Fabri ce a esté à sa requeste et a encore les lettres que le dit Fabry leur escripvit fort charitables et amiables. Et voiant le dit Beda le mal augmenter faict réponse au d. Fabri le priant quil visitast ses livres les corrigeast et revocquast les erreurs y contenuz. Et depuis le d. Fabry luy escript, agit gracias, et luy prie qu'il donne quelques raisons des d. erreurs ; ce que le d. Beda feit et employa pour toutes défenses et excuses ce qu'il a escript ; et peult le Roy avoir aussy bon voulloir que eust jamais prince, mais aussy mauvais conseil qu'il est bon ; lequel conseil lui desguisé les choses. Et quant a Erasme, il escript des lettres au Roy fort diffamatoires, lesquelles courent par cette ville de main à main, mesmement de ceulx qui sont de la confrarie de Luther, par les quelles il taxe la court et les juges disant que les gens de bien sont tirés en prisons et les faict on brusler, et se plainct de Loys Berquin et que les ereures de Luther et autres qui pululent en ce roiaume sont entrés en icelluy plus par les livres de Erasme et de Fabri que nulz autres. Et sil plaist à la cour de veoir les lettres que le dit Erasme escript au Roy il en a le double, lequel il a baillé au greffier de la d. court, du quel la teneur sensuit :

Quo gravius duriusque [1] nos discenciavit supernorum temporum calamitas, Francisce Regum Christianissime, hoc magis nos exilaravit tandem redita serenitas. Meum quidem animum non simplex habebat molestia ; nam et publice dolebat duos precipuos christiane ditionis monarchas inter sese commissos esse, non sine gravissimo totius orbis malo; haud aliter quam ubi Luna cum Sole commissa fuerit periclitatur genus mortalium....; etc. etc. Et a la fin : ... ac me quoque tacente res ipsa loquetur. Ludovici Berquini pietas hoc promeretur ut quo primum liberetur a calumnia ac in Christianis-

[1] *Bédart*, dans une autre copie de la même pièce (Clairembaut, mél. vol. 37 f° 9639).

[1] Cette lettre, datée du 16 juin 1526, a été souvent publiée.

simam majestatem [1] tuam incolumem reddetur. Et après que les d. lettres missives ont esté leues, a le d. Beda dit que la d. faculté est preste à obéyr et faire tout ce qu'il plaira à la court leur commander. — Est ordonné que le dit Beda yra faire les défenses auxd. libraires de ne vendre les d. livres jusques a ce que par le Roy ou la d. court autrement en soit ordonné. Et que defenses seront faictes a la fac. de theologie et aux suppostz d'icelle de ne faire ne promulguer ne faire imprimer aucuns livres ne traictez s'ils ne sont premièrement veuz et auctorisez par la d. court [2].

A la bonne volonté du roi, à ses ordres formels et réitérés les gens du parlement opposaient les beaux prétextes du bien public et les atermoiements. Ils ne voulaient pas lâcher leur proie. Le prisonnier, désespéré, finit par tomber malade, et alors le roi dut envoyer deux archers de sa garde l'enlever de force à la Conciergerie pour l'amener dans un lieu plus salubre, au Louvre. C'était le 17 novembre, sept mois après sa lettre joyeuse à Érasme. Une fois Berquin au Louvre, la bonne reine Marguerite aidée du duc Anne de Montmorency (comme on l'a vu, col. 419) le remit dans sa pleine liberté. Elle lui fit même avoir un emploi dans la maison du roi de Navarre son mari, comme garantie de sécurité. Mais cette fois il fallait se soumettre, car les condamnations prononcées restaient toujours pendantes sur sa tête; la haine et la peur veillaient encore. Berquin ne s'en émut pas. Au contraire; persistant dans son imperturbable dessein de prouver l'erreur et de confondre ses adversaires, le parti des vieilles fables, il présenta au roi et il eut le crédit de faire envoyer par le roi à l'examen du parlement (9 juill. 1527) douze propositions qu'il avait extraites des écrits de Bédard contre Érasme et Lefèvre, pour en exposer les faussetés et les impiétés. Les magistrats examinèrent et ne se prononcèrent pas; ils ne rendirent d'arrêt ni pour ni contre, ce qui était, vu la témérité de sa démarche, une victoire pour Berquin. Toutes les influences du parti orthodoxe s'agitèrent alors autour de François Ier pour le faire repentir de sa générosité, pour lui faire envisager les troubles politiques que l'Allemagne devait aux idées de Luther et pour lui faire comprendre que la rébellion dans l'Église touchait de près à la rébellion dans l'État. Les impatients du protestantisme l'entraînèrent aussi de ce côté par leurs imprudences. Dans l'été de 1528, le lendemain de la Pentecôte, on s'aperçut à Paris qu'une statue de la Vierge placée à un angle de la rue S. Antoine avait été mutilée pendant la nuit. Ce fut aussitôt un soulèvement de colère contre les hérétiques. Des processions expiatoires accoururent pendant plusieurs jours de tous les côtés de la ville, et François Ier lui-même, un cierge en main, alla demander pardon à la statue mutilée.

Sur la fin de l'année, les délégués du Pape recommencèrent les poursuites contre Berquin. Son procès eut d'abord la forme d'une enquête contradictoire; il se rendait librement au palais de justice. Mais (vers le 7 mars 1529) on l'y retint « dans la cour du préau » c'est-à-dire parmi les prisonniers pour matière civile. Puis un jour (avant le 28 mars) un de ses valets, qu'il avait envoyé porter à un ami des lettres et des livres, s'évanouit sur le Pont au change juste au pied d'une image de la Vierge; papiers et livres, ceux-ci pleins d'annotations hérétiques, recueillis par des passants, parvinrent aux mains de Bédard. On cria au miracle en présence d'un évanouissement si opportun, et Berquin fut remis dans la tour comme un coupable obstiné.

Son arrêt fut prononcé le 16 avril 1529. Il était condamné à subir la dégradation de tous ses titres et honneurs, a faire amende honorable en demandant pardon « d'avoir tenu la secte de Luther », criant merci à genoux la torche en main en divers endroits de Paris, notamment sur la place de Grève où ses livres seraient brûlés devant lui, et sur

[1] Les anciens textes imprimés de cette lettre portent, ce qui est tout different : « ... loquitur. Christianiss. Majestatem tuam incolumem ac florentem servet Omnipotens. »

[2] Ce fragment, qui semble l'extrait d'un procès-verbal de plusieurs séances de la grand'chambre du parlement, est tiré d'un volume de 476 ff. d'extraits semblables (au f° 258), le tout écrit vers le milieu du XVIe s. et formant le tome LXXXIII de la collection des frères Du Puy, auxquels il avait été donné en 1624 par un des Loménie de Brienne. Dans les registres du parlem. eux-mêmes nous n'avons pas trouvé ce passage. — Ce procès-verbal se place entre le 26 juill. et le 16 oct. 1526.

la place Notre-Dame où le bourreau lui percerait la langue d'un fer rouge et le marquerait sur le front du fer rouge à la fleur de lys; après quoi il serait livré à l'évêque de Paris et enfermé pour le restant de ses jours, « avec défense de non jamais luy bailler livre pour lire ne encre ou plume pour escrire ». L'exécution devait avoir lieu le même jour et la foule remplit immédiatement les rues pour le voir passer; mais quand le lieutenant criminel et les commissaires du Châtelet vinrent le chercher avec les archers de la ville pour l'exécution, le condamné déclara qu'il en appelait; « au moyen de quoy ce mesme jour tout cessa et demeurèrent toutes ces choses imparfaites » [1]. Guillaume de Budé son ami, qui était conseiller au parlement, passa de longues heures, mais vainement, à le dissuader de cet appel. Berquin refusa inébranlablement d'accepter cet arrêt et la conséquence, parfaitement prévue, de son indocilité, fut que le parlement s'assembla de nouveau le lendemain matin 17, révisa la procédure pour la forme et rendit immédiatement une sentence de mort qui fut exécutée l'après-midi. « Ce fut faict et expédié ce mesme jour en grande diligence, affin qu'il ne fust secouru du Roy ne de madame la Régente qui estoit lors à Bloys [2] ».

Érasme écrivait quelque temps après à un de leurs amis [3] :

Notre ami Du Mont [1] dont tu connais la véracité scrupuleuse n'a rien voulu écrire d'autre sur ce sujet que ce qu'il a vu lui-même et de tout près. Il était donc présent et très voisin d'un endroit par où la charrette le menait au supplice. Ni sur son visage ni par aucun geste de son corps il ne donnait le moindre signe d'un esprit troublé. On eût dit qu'il était dans son cabinet songeant à ses études, ou à l'église, pensant aux choses célestes. Même pendant que le bourreau proclamait d'une voix farouche le crime et le châtiment, on ne vit rien changer dans la fermeté de son visage. Sur l'ordre de descendre du char, il descendit sans hésiter, lestement. Il n'y avait non plus en lui rien qui ressemblât soit à l'audace, soit à la dureté qu'une grandeur malsaine produit parfois chez les méchants. C'était la tranquillité d'une âme se rendant bon témoignage à elle-même qui reluisait en lui. Avant de mourir il adressa la parole au peuple, mais il n'en put rien être distingué par qui que ce fût, tant était grand le bruit fait par les gardes [2] bruit fait exprès, à ce qu'on pense. Quand on commença d'allumer le bûcher, il ne se trouva dans la foule personne pour invoquer le nom de Jésus, qu'on invoque cependant pour les parricides et les sacriléges, tellement les esprits avaient été excités contre lui par ces gens qui sont partout et peuvent tout sur les simples et les ignorants. Aille qui voudra harceler ces Phormions ! [3] Un moine franciscain qui l'assistait [4] fut abordé par Du Mont désireux de lui soutirer la vérité sur le point de savoir s'il avait reconnu son erreur au moment de mourir. Le moine disait qu'il l'avait reconnue et assurait n'avoir aucun doute que son âme ne s'en fût allée en paix. Mais pour moi je n'ai pas la moindre confiance dans les paroles du franciscain : car c'est la coutume de ses pareils après la mort d'un supplicié de faire courir le bruit qu'au milieu des flammes il a chanté la palinodie, afin de recueillir l'honneur de la religion vengée en même temps qu'ils évitent la haine de la multitude et le soupçon d'imposture... »

Telle fut la fin de ce martyr de la vérité. Son inébranlable fermeté dans sa

[1] Ajoutons à l'appui ce fragment d'une très belle pièce de vers contemporaine sur la mort de Berquin (*Bull.* XI, 130) :

De la prison tu t'en vas en la place
Où ce dur peuple on voit souvent courir
Pour veoir son frère estrangler et mourir.
Et en est aise et si ne sçut pourquoy.
Et s'on actainct quelqu'un qui a de quoy
Tous font tel chère à sa mort qui approche
Comme allans veoir ung jeu de la Bazoche.
Dames y vont, hommes chambres leur louent;
Et la Dieu sait les beaux jeulx qui s'y jouent
Ce temps pendant que confesser on faict
Le pauvre corps qu'on va rendre deffaict.

[2] Ces dernières citations sont empruntées au journal du bourg. de Paris lequel ajoute : « Le dict Berquin avoit environ 50 ans et portoit ordinairement robbe de velours, satin et damas, et chaussures d'or, et estoit de noble lignée et moult grant clerc, expert en science et subtil, mais néanmoins il faillit en son sens. Toutefois il mourut repentant ». Sur ce dernier point voyez la lettre d'Érasme, à la col. suivante.

Lors le bourreau, la main sur toi boutée,
A de ton col la chesne d'or ostée (*Bull.* XI, 130)

[3] Cette lettre est du 1er juill. 1529 et adressée à Padoue à Charles Utenhove, jeune flamand qui avait été son secrétaire et qui s'était lié avec Berquin à Paris.

[1] Montius noster ; Philippe du Mont, ancien procureur d'Henri VIII à la cour de Bruxelles (Herminjard).

[2] Il y avait 600 hommes d'escorte.

[3] Phormion, rhéteur grec ridiculisé par Annibal.

[4] Il périt « avec une telle constance que le docteur Merlin, grand Pénitencier de Paris, qui l'avoit conduit au supplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple après sa mort, au grand regret de ses accusateurs et juges, qu'il y avoit peut être plus de cent ans qu'homme n'estoit mort meilleur chrestien que Berquin » (Th. de Bèze).

foi, son ardeur opiniâtre dans la lutte, son mépris du danger, ont fait dire à Bèze, et peut-être avec raison, que si l'assistance de François Ier ne lui avait manqué, il eût été en France ce que fut Luther en Allemagne.

Comme on l'a vu par l'énumération des ouvrages censurés par la Sorbone, Berquin fut le traducteur des suivants :

I. *Enchiridion du chevalier chrestien, aorné de commandemens très-salutaires par Désideré Érasme de Roterodame, avec ung prologue merveilleusement utile, de nouveau adjousté par Martin Lempereur*, [Anvers], 1529, in-8°; réimp. par *Dolet*, Lyon, 1542, in-16, sous ce titre : *Le chevalier chrestien, premièrement composé par Érasme, et depuis traduict en françois.*

II. *Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser, opuscule fait premièrement en latin par Érasme, et depuis trad. en françois*, Lyon, 1542, in-16. — Du Verdier attribue à tort cette trad. à *Dolet*; MM. Haag, avec Barbier, l'attribuaient à Berquin. Il y en avait déjà une de Cl. Chansonette *(Corresp. des Réf.* V, 377).

III. *Paraphrases sur le N. T.*; trad. d'Érasme.

IV. Trad. du traité *De votis monasticis* de Luther.

Ces deux derniers articles, saisis dans les papiers de Berquin, ne furent peut-être pas imprimés, et l'on a pu croire que tous ses autres écrits, si rudement poursuivis, avaient totalement péri. Cependant un savant des plus exacts (M. Herminjard, *Corresp. des Réformateurs* II, 188 n. 28) en a trouvé à la biblioth. pub. de Genève un exemplaire comprenant :

Déclamation des louenges du mariage : par Érasme de Roterdam docteur en théologie reduict de latin en françois (28 feuill.).

Brefve admonition de la manière de prier : selon la doctrine de Jésus-Christ, Avec une brefve explanation du Pater noster. Extraict des paraphrases d'Érasme : sur S. Mathieu et sur S. Luc (7 ff.)

Le symbole des apostres (quon dict vulgairement le Credo) contenant les articles de la foy : par manière de dialogue : par demande et par response. La pluspart extraict dung traicté de Érasme de Roterdam intitule Devises famillières (14 feuill.).

Ces trois opuscules sont imprimés en caractère gothique, sans date ni lieu d'impression.

Journal d'un bourgeois de Paris, pub. par Lud. Lalanne, in-8° 1854. — Journal de François Ier, pub. par Guiffrey. — T. de Bèze, *Hist. eccléS.* I, 7. — Crespin. — *Bull.* XI, 129 (Belle pièce de 78 vers sur la mort de Berquin, contemporaine). — d'Argentré, *Collectio judicior. de novis erroribus.* — Chevillier, *Origines de l'impr. de Paris.* 1694. — Herminjard, *Corresp. des Réformat.* — Hauréau, *Revue des deux Mondes*, 15 janv. 1869.

BERRANDY ou de Berrandi, Berendi, Berrendy; ancienne famille de La Rochelle. = *Armes* : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles et en pointe d'un chien surmonté d'un cœur, le tout d'or.

Parmi les maires de La Rochelle, Martin Berrandy écuyer, sr de Beauséjour, mérite d'être cité pour l'énergie qu'il montra, dans ses deux mairies de 1611 et 1617, à soutenir les droits des protestants, pour le recueil de lettres écrites et reçues par lui « touchant l'assemblée de Saumur » (comme il les désignait lui-même en les remettant au corps de ville et qui sont conservées à la bibliothèque de La Rochelle), enfin pour la compilation qu'il nous a laissée des statuts du corps de ville sur les diverses corporations de métiers. Cette correspondance entre le maire de La Rochelle et MM. de Sully, de Rohan, de Soubise, de la Trémoille, de Bouillon, Duplessis-Mornay et le député des églises réformées de Mirande est pleine d'intérêt. Pendant sa première mairie, il s'occupa avec grande diligence de faire travailler aux fortifications de La Rochelle et à la ceinture des bastions, à l'un desquels fut donné son nom. Les vieilles murailles de La Rochelle étaient devenues insuffisantes par suite des progrès de l'artillerie. Il insista auprès de l'assemblée de Saumur pour obtenir de l'argent afin de pouvoir continuer ces grands travaux dans l'intérêt du parti protestant. Il sut résister en même temps avec fermeté aux exigences du chancelier relativement au livre de *Thomson* intitulé *La chasse à la bête Romaine*, qui venait d'être réimprimé à La Rochelle, et pour contenir dans les

termes de l'édit de Nantes l'ardeur des catholiques. Il montra non moins de vigueur pendant sa seconde mairie qui fut fort agitée et par les menées des agents du prince de Condé et par l'assemblée du cercle, et par des émeutes populaires qu'il put repousser sans effusion de sang.

Martin de Berrandy paraît s'être marié deux fois : en premières noces avec Marie *Gautier*, en secondes avec Marie *Bureau*, veuve de François *Manigault* sr de Limouillet.

Jean, l'aîné de ses fils écuyer, sr de Beauséjour, entra au corps de ville en 1611 et épousa deux ans après Marie Manigault, dont il eut : Martin qui épousa Jeanne *Georges* et mourut en 1648, après avoir eu 1° une fille nommée Jeanne, qui devint la femme de Pierre *Legou* écuyer, sr des Marais ; 2° Jean écuyer, sr de Beauséjour, marié en 1654 avec Anne *Godeffroy*. Celle-ci abjura en 1685 avec sa fille Anne.

A un registre manuscrit de la bibliothèque de La Rochelle est attaché un petit carré de papier sur lequel sont écrits ces mots « à M. de Berrendy, lieutenant coronel dans les troupes de S. M. le Roy de Prusse » ; ce qui pourrait s'appliquer à un fils de Jean, né le 18 février 1656 et nommé Gabriel, qui mourut à Berlin en 1731.

Martin de Berrandy le maire de 1611 avait eu aussi une fille appelée Marie qu'avait épousée Jean *Legoux* écuyer, sr de Beauséjour, conseiller au présidial, dans la maison duquel logea Louis XIII après la prise de La Rochelle. (Jourdan)

Un colonel *de Bérandis*, mais qu'on dit natif de Nîmes (*Erman*), mourut aussi au service de Prusse en 1738.

BERRY. Dominique *de Berri* reçu habitant à Genève, 5 sept. 1572. — Jehanne fille de Macé de Berry et d'Anne *Lejeune*, bapt. à Charenton, octob. 1617.

BERSOT (Daniel), des Cévennes, galérien, 1696.

BERT, enfermé au château de Ham comme « mauvais catholique » [E 3366].

BERTHAULT (François) . religieux augustin, prêcha la Réforme à Paris vers 1533 [IX 54 a] et fut compris l'année suivante dans les poursuites exercées contre les protestants de Paris (*Bull.* X 36, XI 253). — *Berthaud*, ministre présent au colloque de Nîmes de 1564. — Lucas *Bertaud*, « de Bourges en Berry », habit. de Genève, décemb. 1572. — *Berteaud*, de l'île de Rhé, persécuté en 1681 (E. Benoît). — Pierre Bertaud, 35 ans, du Vivarais, galérien, 1696. — (Pierre), de Condé en Brie, galérien, 1699 (*Bull.* XVIII, 368).—Etienne *Bertau*, manœuvre, de Nettancourt en Champagne, réfugié à Berlin, 1698. — Marthe *Bertheau*, veuve d'un tanneur de Paris, assistée à Londres, 1703-1710. — J.-J. Bertaud, de Vitry-le-François, assisté à Genève, 1706. — Abraham Berthaud, de Bourges, avec sa femme et deux enfants, *id.* 1709. — Louis Bertau, « de Riou en Saintonge », revient à la foi protestante en abjurant dans l'église de Guernesey, 1718 (*Agnew*).

BERTHEAU (René) né à Chatelleraud, étudiant à Puylaurens et à Montauban ; pasteur à Montpellier de 1654 à 1685 ; il passa à cette dernière époque en Angleterre où il est reçu, 1686, docteur de l'université d'Oxford ; en 1687 il est naturalisé anglais avec Marthe *de Cadoule* sa femme et ses enfants, Charles et Marthe. Il est auteur de deux sermons, l'un sur les Actes XX, 28 (Grenoble [Charenton] 1673 in-8°, 53 p.) : l'autre sur II Tim. IV 1, 2 (Charent., 1676, in-8°) ; sermons prononcés le premier à la réception du ministre *Pérol* le second à celle du min. *Blanc*. Sa fille épouse, 1691, le lieutenant Claude *Mercier*.

Charles son fils, né en 1660 à Montpellier, étudia à l'académie de Genève où il est inscrit (Carolus Bertheus Monspeliensis) en 1674, et en Hollande; fut reçu ministre au synode du Vigan en 1681 et l'année suivante fut placé à Montpellier. Bientôt après on l'appela à desservir l'église de Charenton. Compagnon de l'expatriation de son père en Angleterre, il devint presque aussitôt pasteur de l'église française de Londres qu'il édifia pendant 44 ans. Il mourut dans cette ville, 26 déc. 1732. Doué de la plus heureuse mémoire, il possédait de profondes connaissances en histoire ecclésiastique et à un talent oratoire

éminent, à un sens exquis il joignait beaucoup de jugement. On n'a de lui que deux volumes de *Sermons sur divers textes de l'Écriture*, dont le 1er, pub. en 1712, fut réimprimé avec le 2e (Amst., P. Mortier, 1730, in-8°) et seize *Discours* sur le catéchisme, auxquels il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main; cependant, dit Chauffepié, on y trouve d'excellentes parties. Ses sermons ont été traduits en allemand, avec une préface de Walch. [Haag II, 226].

BERTHE (Raymond) ministre de Lavaur en 1651. — (.....) ministre délégué au synode de Nimes, 1658. — Jean Berthe banquier à Paris et Marie *Marchant* sa femme célèbrent à Londres, 23 juin 1679, le mariage de Marie leur fille avec Claude *Groteste* sr de La Mothe, ministre. — Berthe, famille de La Tièrache (Picardie) signalée dans les listes du refuge par : (Jacques) laboureur, réfugié avec sa femme et 6 enfants à Briest-Chorin en 1698, et à Briest-Grambzow en 1700; — (Abraham) laboureur, avec sa femme plus la veuve de Jean *Gervais* et 5 enfants, réfugiés aux mêmes lieux, 1698 et 1700; — (Pierre) laboureur, avec 5 personnes, réf. à Halberstadt, 1700; — (Isaac) assisté à Londres, 1706. — C'est presque au même pays de Picardie (la Thieuloye) qu'appartient la famille de M. Elie *Berthe* aujourd'hui pasteur à Troyes.

BERTHELLIER (Claude) « natifz de Bergoing en Daulphiné » habit. à Genève, avril 1559.

BERTHELIER (Jean-Jacques), né à Montauban le 5 avril 1615, de Pierre *Berthelier* et de Rachel *Plassé*, appartenait à une des plus anciennes familles protestantes de cette ville. Son arrière grand père, Pierre Berthelier docteur en médecine avait été, en qualité de maître-ès-arts, principal des écoles de Montauban en 1560, et avait un des premiers fait profession ouverte des nouvelles doctrines. Jean-Jacques, après avoir fait ses études de philosophie et de théologie dans sa ville natale, fut ministre à Castelmoron dans le Bazadois; ensuite, de 1651 à 1675, à Mauzac et Villemade. En 1642, il épousa Françoise fille de M. *de Riant*, avocat du roi à Castelmoron et en secondes noces, 10 avril 1650, Suzanne fille de Jacques *Baylin* qui avait été pasteur à Villemade et ensuite à Nérac. (Jacques Baylin, fils de celui-ci, fut aussi pasteur à Nérac). Il mourut le 7 avril 1675. (Nicolas).

Reg. des bapt. de Montauban 1612-45; des mariages 1648-68; protocoles de J. Mandalac, not.

— Mlle Berthelier, enfermée au couvent de Ste Ursule de Montauban, 1691 (M. 673).

BERTHELIN. En 1540 « André Berthelin fut bruslé vif à Nonnay [Annonay] ville de Vivarets, seulement pour ne s'estre voulu agenouiller devant une image sur un grand chemin, lui allant à la foire de Lyon » (Crespin). — (Denis) « tué à coups de dague, puis d'une corde traîné aux chiens et laissé sur un fumier » à S. Martin de Castillon, Provence, 1562 (*id.*). — (Nathan) ancien de S. Mars au synode provincial de Charenton, 1625. — (Pierre) assisté à Lausanne, 1700. — (.....) lieutenant, réfugié à Copenhague, 1683, et mort de la peste en cette ville, 1711. — Jacques *Bertolin*, de La Pérouse en Dauphiné, secouru en passant à Genève pour aller en Wurtemberg, 1701.

1. BERTELOT « Geoffroy *Bertellot* filz de feu Jaume Bertelot, d'Abriès en Cayras, mandement de Brianson », habit. de Genève, juill. 1558. — (.....) receveur des tuilles au Mans, 1560. — André Bertelot, de Hondschoote en Flandre, martyr [Haag II, 226]. Arrêté à Alost pour avoir prêché hors du lieu assigné par le magistrat pour l'exercice de la religion réformée, ce ministre de l'évangile fut pendu le 1er nov. 1566. « Il mourut bien constamment, lit-on dans les Actes des martyrs recueillis par Jean Crespin, confirmant la doctrine de vérité qu'il avait sincèrement annoncée ». — (Nicolas) et Perrine *Daguet* sa femme, à Loudun 1567. — (Jean), de la vallée de Pragelas, porteur de chaise, sa femme et 3 enfants, réfug. à Cologne, 1698.

2. BERTHELOT (Jean), courageux paysan du Poitou qui se fit prédicant sous la régence du duc d'Orléans. Condamné aux galères perpétuelles en 1714, par contumace, parce qu'il avait assisté à une assemblée religieuse au village de

Virlaban, Berthelot parvint à échapper aux poursuites et se disposait à passer en Angleterre, lorsque la mort de Louis XIV le décida à rester dans le Poitou, où il acquit par ses prédications populaires un tel renom que les catholiques de cette contrée appelaient le protestantisme la religion berthelotte. Bientôt en effet les assemblées se multiplièrent, et sur les plaintes amères du clergé catholique, le conseil de régence ordonna d'actives poursuites contre les prédicants, mais plus heureux que ses collègues *Bureau* qui fut pris, et *Martin* qui fut pendu, Berthelot déjoua toutes les recherches. Une nouvelle sentence, rendue le 26 fév. 1718, par le lieutenant criminel d'Angoulême le condamnant par contumace à être pendu « comme atteint et convaincu d'avoir excité des assemblées illicites, d'y avoir prêché les erreurs et les dogmes de la R. P. R. avec irrévérence contre l'Église catholique et ses ministres, d'avoir excité les assistants de les faire en plein jour avec audace et scandale, et d'avoir tenu à ce sujet des discours séditieux » ne ralentit pas son zèle. Cette sentence décida seulement Berthelot à rentrer dans le Poitou, où souvent le dimanche on le voyait faire le prêche en plein jour jusque dans les faubourgs des villes sur l'emplacement des anciens temples détruits. Plusieurs fois sa tête fut mise à prix, mais vainement; il ne trouva pas de dénonciateur. On raconte qu'une assemblée religieuse fut convoquée à Mougon pour le dimanche 22 janv. 1719, dans le jardin même où s'élevait autrefois le temple, au centre du bourg. « Le propriétaire qui était catholique en ayant refusé la clef, la porte fut forcée et 2000 paysans vinrent y prendre place. Un homme d'environ quarante ans, portant un habit de boulanger en droguet, de moyenne taille, au visage maigre et pâle, aux cheveux noirs et courts, fit le prêche : c'était Berthelot. L'assemblée dura plusieurs heures; on y était accouru de trois ou quatre lieues : les catholiques de Mougon y assistèrent et le curé lui-même, après sa messe, cédant à la curiosité, monta sur un vieux mur de son église pour écouter le prédicateur » (Lièvre, *Hist. des protest. du Poitou, II*, 259). Ne pouvant le saisir, on emprisonna sa femme et sa fille. Aussitôt une émeute les délivra, à la suite de laquelle quatre individus furent condamnés à mort et trois aux galères. Les protestants *Petit*, *Chouillet* et *Fouaceau* furent exécutés, et l'intendant du Poitou, du Gallois de La Tour, reçut l'ordre de faire raser la maison du prédicant. Le ministre, M. de Maurepas, lui écrivait, 4 nov. 1720 : « Si ces malheureux pouvoient donner de bons moyens d'arrester Berthelot et qu'on y réussit, on pourroit, dans la suite, proposer à S. A. R. [le Régent] quelque adoucissement à leur peine » (E. 3559).

Les bons moyens ne vinrent pas. Et ici nous n'osons priver le lecteur d'une page, écrite précisément à l'occasion de Berthelot et des autres prédicateurs associés à son œuvre, que nous trouvons dans le très exact historien que nous venons de citer, M. Lièvre (II, 290) : « Il était dit que toutes les armes de la persécution viendraient s'émousser contre la fermeté des victimes. Autrefois les notaires recevaient les contrats de mariage des réformés sans s'enquérir si le prêtre devait bénir l'union ; de leur côté les contractants se contentaient de cette simple convention qui leur tenait lieu d'acte civil garantissant leur condition et les droits de leurs enfants. Mais depuis quelques années on avait défendu de passer aucun contrat qui ne dût être validé par le ministère du prêtre. Dès lors tous les réformés se passèrent du notaire comme du curé. « Les fiancés (écrivait un ardent persécuteur, l'abbé Gould) se donnent l'un à l'autre en présence de leurs parents et amis, en suite de quoi ils habitent ensemble : les plus aisés et les plus scrupuleux vont aux environs de La Rochelle et de Rochefort, où ils trouvent de malheureux prêtres qui se disant aumôniers de vaisseau les marient pour de l'argent. » Quelques-uns allaient recevoir à l'étranger la bénédiction d'un ministre exilé ; mais la plupart attendaient le passage d'un pasteur dans le pays. Avec la sévérité de mœurs qui caractérisait ce peuple profondément religieux les unions contractées ainsi en dehors des

formes légales n'en étaient pas moins sûres, et dans le cours de tout un siècle (continue M. Lièvre) je n'ai pas trouvé d'exemple qu'un protestant ait voulu profiter de l'illégalité de son mariage pour le rompre ou qu'un collatéral en ait invoqué la nullité pour s'approprier un héritage. »

3. Une dame Berthelot et ses deux filles sont enfermées comme protestantes, en 1736, au couvent de Notre-Dame de Saintes. Deux ans après, comme elles persistaient à refuser d'être instruites dans le catholicisme on les transfère aux Ursulines de Luçon (E 3416, 3567).

BERTELUDE (Lucrèce et Jeanne), arrivant de Crest en Dauphiné, obtiennent un secours en passant à Genève, 1693.

BERTHET (Jacques) « natif de la ville de Montaigne près Chartres », habit. à Genève, octob. 1557. — (Jaques) natif de Lyon, cordonnier, *id.* juill. 1559. — (Jacques) ministre, « ayant femme et plusieurs enfants » desservait en 1567 les églises de S. Aignan et Montrichard, en 1568 S. Ambroix, en 1579-81 Florac.— (...) échevin de La Rochelle en 1622 [V 174 a]. — (...) de la Grave en Dauphiné, réfugié à Vevey en 1685. — (Jean) du val de la Pérouze assisté en passant à Genève pour aller en Würtemberg, 1701—(Moïse) du Languedoc, galérien, 1703. — *Berthé*, réfugié à Payerne (Vaud) 1595. — Louise Berthé du nombre des protestants de Bretagne fugitifs, 1699.

BERTHEVILLE (N. de), ou plutôt Bertreville, député général des églises protestantes en 1616.

Les missions qui ont été confiées à Bertreville prouvent suffisamment la considération dont il jouissait dans le parti réformé ; et cependant nous n'en pouvons offrir qu'une biographie fort incomplète. Nous ignorons l'année de sa naissance, aussi bien que celle de sa mort. La première mission que nous ayons rencontrée de lui, se trouve dans les Actes mss. de nos assemblées politiques. La province de Normandie le députa en 1599 à l'Assemblée de Saumur. En 1608, il assista à celle de Gergeau ; il prenait alors le titre de gentilhomme de la chambre. En 1611, l'assemblée de Saumur, aux travaux de laquelle il s'associa comme député de la Normandie, lui confia le soin de faire un rapport sur les griefs des provinces, en lui adjoignant *Rivet* et Amos *Barbot*. Satisfaite de son zèle, elle le présenta au choix du roi pour la députation générale. En 1615, la province de Normandie l'élut de nouveau pour un de ses représentants à l'assemblée de Grenoble, qui le chargea, avec *Des Bordes*, *Baille*, *Chauffepié*, *Bonencontre* et *Espérandieu*, de dépouiller les mémoires des provinces et de dresser le cahier des plaintes. La même assemblée lui accorda une nouvelle marque de sa confiance en le nommant membre de la commission qui devait examiner les propositions de Condé. On sait que ce prince, opposé aux mariages espagnols, s'était retiré de la Cour et préparait un soulèvement, dans lequel il parvint à entraîner, du moins en partie, le parti protestant. Une double alliance avec l'Espagne faisait craindre aux protestants que l'extinction de l'hérésie ne figurât dans les conditions du traité. L'alliance conclue cependant (25 juill. 1615) l'assemblée, qui ne se trouvait pas assez libre à Grenoble, se transporta à Nismes de son propre mouvement, au mois d'octobre, c'est-à-dire au moment même où le double mariage qu'on voulait prévenir se célébrait. La prise d'armes de Condé n'ayant plus de but, le prince se montra disposé à la paix, et il eut soin d'avertir l'assemblée de Nismes des démarches qu'il faisait, en l'invitant à envoyer à la cour des députés qui agissent de concert avec lui. En conséquence, dans le mois de novembre, Bertreville fut choisi avec *Dolchain* et *Parenteau* pour aller supplier le roi « avec toute humilité que peuvent de très-humbles et très-obéissants subjects, de vouloir bien donner à son peuple ceste tant heureuse paix dont il a jouy soubs le fleurissant règne du roi défunct de très-glorieuse mémoire et à ceste fin qu'il lui plaise entrer en considération et faire droict sur les très-humbles remontrances et supplications de Mgr. le Prince. » Les trois députés, partis le 1 déc., arrivèrent à Poitiers, où se tenait la Cour ; mais il

se présenta une difficulté à laquelle ils ne s'attendaient pas. Le roi, irrité de la désobéissance de l'assemblée qui avait refusé de se transférer à Montpellier lorsqu'il le lui avait ordonné, ne voulut pas d'abord recevoir ses députés. Cependant l'insistance de Condé, qui sentait combien l'appui du parti protestant lui était nécessaire, força le ministère à céder, en sauvant toutefois les apparences; Bertreville put présenter la lettre dont il était porteur et prononcer un discours (inséré dans le *Bull.* XIV, 51). A son retour à Nismes, l'assemblée lui confia, ainsi qu'à *Baille*, une mission secrète dans les Cévennes. Bertreville réussit à empêcher l'assemblée d'Anduze d'élire un général, mesure qui n'aurait pas manqué de compromettre le succès des négociations avec la cour.

Il avait été convenu, en effet, que des conférences pour la paix s'ouvriraient à Loudun. Bertreville fut chargé avec *Rouvray*, *Durant*, *Boncencontre* et *Chauffepié*, de dresser les instructions pour les députés qui devaient s'y rendre au nom du parti protestant. Le choix de l'assemblée s'étant arrêté sur lui et sur *Rouvray*, de *Champeaux*, *Des Bordes* et *La Nouaille*, il partit en toute hâte pour Loudun, où Condé était déjà arrivé avec les principaux chefs de son parti. Après trois mois de discussions, la paix fut signée. Abandonnés par Condé, qui voulait en finir, les députés protestants durent céder, quoiqu'ils n'eussent obtenu aucune de leurs demandes de quelque importance. Bertreville se rendit alors à La Rochelle, où s'était transportée l'assemblée. Celle-ci le proposa au roi comme un des commissaires qui devaient veiller à l'exécution du traité, et après l'avoir employé avec *Des Bordes* et *Maniald* à rédiger les instructions des députés généraux, elle le choisit pour remplir ces fonctions importantes. « Le duc de *Rohan*, lit-on dans les mémoires de ce prince, [se rendit] à La Rochelle pour informer l'assemblée de ce qui s'était passé à la Conférence de Loudun, et pour faire nommer de bons députés généraux. Mais la cabale de la Cour s'étant jointe à celle du prince [de Condé] et les espérances qu'il donna des faveurs, gratifications et pensions à ceux qui se porteroient à sa volonté, l'emportèrent et y fit nommer *Berteville* et *Maniald*. » Quoique reproduite, mot pour mot, dans les Mémoires de Sully, cette accusation de Rohan ne saurait porter une grave atteinte à la réputation de Bertreville, car on sait que la passion dictait le plus souvent les jugements de son auteur. Ce fut en sa qualité de député général que Bertreville assista, en 1619, à l'assemblée politique de Loudun, qui l'envoya avec de *La Haye*, *La Chapelière* ministre de La Rochelle, *La Milletière* et *Puyferré*, pour adresser au roi des représentations sur l'ordre qui lui avait été donné de se séparer; mais Louis XIII refusa de leur accorder audience. Depuis cette époque, Bertreville disparaît de la scène des événements politiques.

Une collection de pièces fort curieuses, qui a passé au cabinet de La Reynie à la Bibl. nationale, nous apprend seulement que ses descendants persévérèrent dans la profession de la religion réformée, du moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. On trouve, en effet, dans une liste « des gens de province faisant encore profession de la R. P. R., en 1685, » le nom de Berteville avec cette indication : « De Berteville de Cremeré, gentilhomme près de Caen, retiré à Paris depuis longtemps, se disant nouveau catholique. »

Il ne faut pas confondre ce député général des églises protestantes avec le capitaine huguenot *Bretauville* (voy. l'art. Bonnefoi), que quelques historiens, et entre autres L'Estoile appellent par erreur Berteville.

BERTHEZÈNE, prédicant des Cévennes compagnon de François *Vivens* (Voy. ce nom), 1686. — (David) pasteur de Valleraugue, exécuté à St Hippolyte, 1689. — (Pierre), du Languedoc, et sa femme, réfugiés à Lausanne, 1717. — (Jacques), galérien, 1717. — Berthezène, pasteur du désert, résidant à Orthez, pourchassé par les dragons en 1778 (*Bull.* V, 413).

BERTHIER (René) « natifz de la ville de Bloys », admis à l'habitation de Genève, 20 juin 1550. — Jehan *Bertier*, « bourcier, natif de Bourges en Berry, » *id.* mai 1559. — (Symon) marchand de

Lyon, *id.* 13 septemb. 1572. — (Aubin) peintre fils de feu Jean Bertier peintre et de Barbe Massis, épouse Madeleine fille de Claude *Sallé*, peintre ordinaire des bâtiments du roi, et de Madeleine *Montalier* (Regist. de Charenton, janv. 1648). Jean, fils des précédents; parrain Jean *Voisin* peintre; *ibid.* août 1656. — (Jean) de la Bastie Crussol en Vivarais, assisté à Genève pour passer en Hollande, 1700. — (Mlle) enfermée dans l'institution de la Propagande à Aix en Provence, 1746.

BERTIER (Pierre) le premier et le seul imprimeur qui ait exercé son art à Puylaurens. Après la translation de l'académie protestante de Montauban, Bertier, son typographe, devait suivre cette migration et changer au plus tôt ses presses à Puylaurens. La lettre de cachet du roi ordonnant la translation est du 12 décembre 1659, professeurs et élèves étaient installés dans leur nouveau domicile dès 1661; mais notre imprimeur mit à son déménagement une lenteur désespérante. Déjà quelques ouvrages classiques et des thèses avaient dû être publiés au dehors : à Castres surtout. Enfin Bertier arriva en 1665. La ville l'établit à ses frais dans la maison de Guillaume *Barrau*, hoste. Il en prit possession le 21 juin, et avant la fin de l'année, il mettait en lumière la « Logique » du docteur Jean *Bon*. Ce volume, rare aujourd'hui, n'a été mentionné par aucun bibliographe. On en trouvera le titre complet et la description à l'article consacré à son auteur. Plusieurs publications de ce genre sortirent successivement des presses de Bertier pendant les années suivantes et, sans doute, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Un libraire de Toulouse, Jean-Pierre Martin, s'était fixé à Puylaurens pour la vente des ouvrages publiés dans cette ville (Pradel).

BERTHOL. Jacques *Bertholus*, de Figuière en Provence, reçu habit. de Genève, janv. 1556. — Rose *Bertol*, enfant de neuf ans mise aux Nouv.-Catholiques de Caen, 1778; y était encore retenue en 1781 (Tr 302).

BERTHOLLON (Pierre) « de la ville d'Ambert en Auvergne, verrier », reçu habitant de Genève, janv. 1554. — Claude *Bertholon*, de Lyon, prosélyte, assisté à Genève pour gagner la Hollande, 1698.

BERTHON; Berton. Jacques Berton massacré à Brignoles en Provence et Honoré Berton à Valensoles, 1562. — (Guérin) charpentier, de Nantes, reçu dans l'église de Nîmes le dimanche de Noël 1683. — Famille d'excellents imprimeurs de La Rochelle, rivaux des *Haultin*, et qui ont publié, dès le XVIe siècle, d'importants ouvrages protestants. On trouve parmi les baptêmes célébrés au temple de La Rochelle Paul en 1563, Gédéon en 1565, Daniel en 1566, tous trois fils de Barthélemy *Berton* imprimeur et de Françoise *Pierre* sa femme (Richemond). — Elie *Berthon* de Tours, étudiant à l'académie de Saumur en 1679, à l'acad. de Genève en 1684. — (Honorat) sr de la Frontière, de Chastelleraut, 63 ans, enterré au cimetière des SS. Pères à Paris, fév. 1675, avec l'assistance de Galliot Berthon son fils. A la Révocation, cette famille s'enfuit en Angleterre. — (Honorat) 61 ans, orfèvre de Châtelleraut, et sa femme, assistés à Londres, 1703. — (Michel), de Châtelleraut, sa femme et 3 enfants, *id.* 1705. — (Marie) veuve de Jean *Maignan* avocat au parlement sollicitait, depuis Londres, 1722, la permission de vendre son bien sis à Châtelleraut (E. 3408). — (Paul) épousa en Angleterre 1° Jeanne *Daval*, 2°, en 1716, Marthe fille d'Isaac *Martineau*. De sa première femme il laissa deux fils, Paul et John. Paul épousa Jeanne *Sauret* et eut un fils aussi nommé Paul, qui fut marié, 1757, avec Amphillis fille du Rev. John Lewis et mourut étant « Registrar of the court of Chancery », en 1765. Cette branche n'a plus de représentants que dans la ligne féminine; mais un Pierre Berton, d'une branche aînée et marié à Anna *d'Arcey* a laissé des descendants qui occupent aujourd'hui d'honorables situations dans le clergé et l'armée britanniques (H. Wagner).

Catherine Berton, de Courtomer en Normandie, assistée à Londres, 1705. — (Jean) natif de Paris, officier en Prusse, mort en 1740.

BERTHOUD (Ferdinand), né à Plancemont près Couvet au comté de Neuchatel le 19 mars 1727 [Haag II, 228]

avait été destiné par ses parents à la profession pastorale, mais un génie naturel pour la mécanique l'entraina irrésistiblement à l'étude des sciences exactes. Il appliqua ses connaissances à l'industrie acclimatée dans les montagnes de son pays, l'horlogerie, et devint d'une habileté extraordinaire. Il parvint le premier à construire des horloges marines qui résistaient à tous les accidents d'un long voyage et restaient plus d'une année sans éprouver de variation sensible. Ayant obtenu le prix que le gouvernement français avait proposé pour arriver à ce résultat, il reçut en même temps le titre d'Horloger mécanicien du Roi et de la marine, avec une pension de 3000 fr. et entra peu après à l'académie des sciences. Il publia une dizaine d'ouvrages sur son art, le premier en 1759, intitulé : *L'art de conduire et de régler les pendules et les montres*, in-12 ; le dernier : *Histoire de la mesure du temps pour les horloges* (2 vol. in-4°, Paris, 1805, 2e édit.) et encore aujourd'hui les pendules de cabinet signées de son nom ont généralement conservé leur bonne qualité. Il mourut en 1807 dans sa propriété de Grosley près Paris, sans laisser d'enfant quoi qu'il eut été marié deux fois : 1° avec Henriette *Chatry de La Fosse*, de Caen, en 1764 ; 2° en 1784 avec Adélaïde fille de Gabriel *du Moustier* négociant de S. Quentin et de L. H. Emilie *Le Serrurier*. Ses travaux furent continués par son neveu, Louis Berthoud, qui publia en 1812 des *Entretiens sur l'horlogerie à l'usage de la marine* (Paris, in-12) et qui mourut en 1813. Le neveu ne le cédait pas à son oncle comme habile mécanicien. Il fut aussi horloger de la marine, puis membre de l'Institut et trouva moyen de réduire l'horloge marine au volume d'une montre de poche à l'aide de compensations exactes dans les effets produits par les changements de la température. Ce sont les précieux *chronomètres* dont nous nous servons aujourd'hui et la fabrique d'horlogerie de Ferdinand Berthoud existe encore sous le titre de fabrique de chronomètres, à Argenteuil près Paris, dirigée par ses arrière-petits-neveux. — Un autre Berthoud, de même souche probablement, mais d'une autre branche, né à Fleurier, village du même vallon du Jura que Couvet (le Val-Travers), vint à Paris à l'époque la plus orageuse de la Révolution et y fonda une maison de banque encore florissante maintenant entre les mains de ses descendants. Le neveu de celui-là, Fritz Berthoud, après avoir fait partie de la maison de banque, se livra aux arts et aux lettres à Paris, puis retourna dans son pays où il fut élu durant plusieurs années membre des Conseils législatifs de la Suisse. Il y apporta une parole facile et un caractère des plus élevés ; il est en même temps l'auteur de charmants écrits publiés à part *(Le Tréport ; — la Maison de mon père ; — le Creux du Van*, etc.), puis réunis en 3 vol. in-12 intitulés : *Sur la Montagne*. Il a écrit aussi dans la *Revue Suisse* et dans d'autres recueils un grand nombre d'articles qui n'ont pas été seulement appréciés de ses compatriotes. Mais cette branche de la famille, à la différence de celle des Berthoud de l'acad. des sciences, quoiqu'habituée en France depuis un siècle bientôt, est restée purement neuchateloise et point française.

BERTHOUS (Claude) assistait à la première réunion pour organiser l'église de Nantes, 17 oct. 1560.—*Bertou*, de Vitry-le-François enfermé à la Bastille, 1685. — Judith Berthou de S. Avy en Dauphiné, assistée à Genève, 1701. — Elie *Bertod* de Nyons en Dauphiné, *id.* 1709. — Jean et Abraham Bertod d'auprès Bourges, soldats, assistés à Genève, 1703 ; — (Paul et Renaud) de Sancerre, soldats, *id.* 1708, allant en Hollande. — Abraham *Bertot*, laboureur, sa femme et 4 enf. réfugiés à Manheim, *id.* 1698. — (Pierre) de Ruffec en Angoumois, *id.* 1699. — Berthoud de Berchem, voy. Polier.

1. BERTIN (Etienne), prêtre de Gien [Haag II, 229]. Ayant abjuré la religion romaine, Bertin épousa, en 1645, Charlotte *Pinon*, de Donzi. Quelques années après, ce malheureux tomba entre les mains des catholiques. En punition « de ce qu'il n'avait pas eu honte de rompre les engagements les plus solennels qu'il avoit contractés avec J.-C., pour prosti-

tuer à une malheureuse créature un corps dont il ne pouvait disposer que pour servir Dieu et son Église, » il fut dégradé le 23 septembre 1551 devant le grand portail de la cathédrale d'Auxerre, puis étrangé et brûlé cinq jours après.

2. BERTIN (Josias fils de Jacques de) seigneur de Bourdault et de Marguerite *Desorez*, présenté au baptême au temple de la Rochelle, 16 sept. 1574, par Franç. *de La Noue* et Catherine *de Parthenay*.— Jean Bertin sr de Montabar, vivant avec sa femme et ses six enfants à Sentilly près Alençon, 1685 (Tr 270). « Memoire pour informer le Roi de l'entêtement extraordinaire avec lequel un gentilhomme de la religion P. R. a affecté de finir ses jours dans l'hérésie :.... Nous avons été informés que le 29 du mois dernier (en 1699) le sieur Bertin de Montabar lequel était âgé de 80 ans mourut dans sa maison en la paroisse de Sentilly, sans avoir voulu souffrir que son curé ni aucun prêtre le vissent. Ce gentilhomme, sa femme et ses trois fils avaient abjuré l'hérésie dès le temps de la Révocation, mais il n'y avait que son aîné qui en changeant de religion eût changé de sentiments. Son obstination ayant fait refuser à ses enfants la permission de l'enterrer en terre sainte, on l'a enterré dans son jardin auprès du lieu où on avait enterré son chien. » (*Bull.* VII, 419) — (Louise) s'étant enfuie de Bretagne à l'étranger, à la Révocation, ses biens sont adjugés à ses parents catholiques, Jean Joyau sieur du Peray, et les srs de la Chesnaye, de Lespinay, et de la Coutancière-Bessay (M 673).

3. BERTIN (Robert) « natifz du lieu de Rochecervière en Poitou », habit. de Genève, août 1555. — (Hugue) de Lormarin en Provence, *id.* juill. 1556. — (Guigue) « de Lurmaryn, dioc. d'Aix », *id.* oct. 1557. — Laurent « de Beaularlien (?) en Daulphiné, diocèse de la cité de Thurin » *id.* janv. 1559. — (Guill. et Raimond) massacrés à Lourmarin, 1562. — Marguerite *Berthine* tuée à Aix par Barthél. Revest prêtre, 1562. — (Françoise) mariée à Loudun avec Et. *Salmon*, 1557. [IX 115 b]. — Rachel mariée avec Daniel Prieur à Loudun, 1578. — (Jean) médecin à Vitry-le-François, 1599. — (Élie) orfèvre, 1653, à Pons [VIII 332 a] où ses descendants se continuent jusqu'à la Révocation; un d'eux se compromet en faisant évader de Pons quatre de ses filles qui s'enfuient en Angleterre (Crottet, *Hist. de Pons*, p. 162). — (Mathurin) réfugié à La Haye, 1670. — (Jacques), 58 ans, mis dans les prisons de Dieppe, 1688. — (Jean) d'Orange, assisté à Lausanne, 1688. — (Jacques) de Paris, venant de Brandebourg, assisté à Lausanne, 1698; à Genève, 1703. — Théophile), de Lormarin, « ex brigadier de cavalerie dans la compagnie de M. Cavalier au Piémont, au service des alliés, a un accident de la vue », assisté à Genève, 1696-1701. — (Marguerite) de Nérac, assistée à Genève, 1696. — — (...Veuve) et 4 enfants, d'Orange, *id.* 1703. — (Paul) maître d'école à Metz réfugié avec sa femme à Wezel, 1698. — (Isaac) boucher à Metz, réf. à Berlin, 1700. — (Anne) de Loudun, fille sourde, 60 ans, assistée à Londres, 1703; *id.* 1710. — (François), de Loudun, 32 ans, *id.* 1705. — (Anne) veuve d'un chirurgien de Tours, 71 ans, et sa fille, assistés à Londres, 1705. — Bertin, pasteur du désert en Normandie, 1713. — Bertin) de Montélimart, mis aux galères en 1746. — (Paul) propriétaire à Orange, emprisonné deux mois pour avoir assisté à une assemblée religieuse, 1768.

BERTINAUT de Pardaillan (Mme) sœur de M. de Saint-Surin, réfugiée de Saintonge à la Révocation On écrivait aussi Bretinaut, Bretinauld. — Jehan *Bertoneau*, natif de Taillecavat en Basadois, habit. de Genève, septemb. 1559. — François *Bertonneau* du bourg de Boulogne en Poitou, réf. à Guernesey, 1700.

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), savant hébraïsant, né à Thouars en 1531, et mort à Lausanne en 1594. [Haag [1] II, 229]. Son père, Mathieu Bertram, que Berthe de Bourniseaux qualifie de célèbre jurisconsulte protestant, dans son Histoire de la ville de Thouars, l'envoya de bonne heure à Poitiers pour y faire ses humanités. Dès le début de ses études, Bertram manifesta pour les langues savantes un

[1] La révision de cet article est dûe à M. le professeur Wuilleumier.

goût prédominant, qui plus tard fut nourri en lui et cultivé par Turnèbe, Straeelius, Jean Mercier et Angelo Caninio, célèbres professeurs de l'Université de Paris dont il suivit les cours pendant quatre ans. De retour dans sa famille, Bertram ne trouva plus sa ville natale assez grande pour son ambition. Son père étant mort, il prit la résolution de se rendre à Toulouse pour suivre les cours de droit; passa un instant à Montauban puis à Genève, mais bientôt (1570) fut attiré à Cahors par le désir d'entendre le jurisconsulte Roaldès, avec le secours duquel, selon Teissier, « il acheva d'acquérir une profonde connaissance de la langue hébraïque. » Nous ne doutons point, quoique Crespin ne le mentionne pas, qu'il ne fût au nombre « de ces escholiers venus de Thoulouse » qui encouragèrent les fidèles de Cahors à appeler Dominique *Cestat* de Montauban et à ouvrir un prêche public, le 15 oct. 1561, dans la maison d'un bourgeois nommé *Oriolle*. « Les juges présidiaux de la ville, raconte l'historien des Martyrs, les consuls et autres ennemis de l'Évangile, ayans tournoyé quelque temps autour du troupeau, et destourné d'icelui quelques jeunes enfans de bonne maison, auxquels ils n'osoyent toucher par la crainte des parens, appellèrent leurs bourreaux un jour de dimanche, 16 nov., estant assemblée une compagnie d'environ cent personnes, sans aucune femme, en une maison particulière. » Le tocsin fut sonné, les portes enfoncées, plusieurs malheureux massacrés. Parmi les victimes, Crespin cite *La Guacherie* [La Gaucherie?] qui traîné chez lui par les égorgeurs, y fut tué avec toute sa famille. Quelques-uns des plus résolus se barricadèrent dans les étages supérieurs, où ils se défendirent jusqu'au soir; puis, la nuit venue, il se sauvèrent par-dessus les toits. « Ce massacre, ajoute Crespin, fut d'environ cinquante hommes, desquels il y en eut de vingt-cinq à trente dont les corps furent arengez et demi-brulez sur le pavé après toutes sortes d'ignominies et cruautez exercées sur eux. Ceste povre église ainsi désolée ne perdit courage toute fois, et y fut envoyé de Montauban un ministre pour la remettre sus, sur la fin de février 1562. »

Parmi ceux qui parvinrent à s'échapper, l'Histoire des martyrs ne mentionne spécialement qu'un jeune ministre nommé Gaspard *de La Faverge*. Bertram ne fut pas moins heureux; il se sauva à Genève, où, renonçant à la carrière du barreau, il se voua à la théologie. Il fut nommé pasteur de Chancy en 1562 et de la ville en 1566. En 1567, il fut appelé à remplacer Antoine *Chevalier* comme professeur des langues orientales, et en 1572 il joignit à la chaire d'hébreu celle de théologie. Ce fut probablement après la déposition de Nicolas Colladon et jusqu'à la nomination de Lamb. Daneau, c'est-à-dire pour fort peu de temps. C'est à cette occasion qu'il dut écrire son traité *De Corpore Christi*, seul de ses ouvrages qui ne se rapporte pas à l'exégèse ou à la philologie sacrée. L'épuisement du trésor ayant forcé le Conseil, en 1586, à remercier les professeurs de l'Université, Bertram partit, 1589, pour Franckenthal. Il ne fit cependant dans cette dernière ville qu'un très-court séjour; l'année même, il fut appelé à Lausanne pour y remplir la chaire d'hébreu qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il avait épousé Geneviève *Denosse*, nièce de la première femme de Théod. de Bèze. Dans l'épître dédicatoire de sa *Politia judaïca*, il dédie cet ouvrage à de Bèze parce que, dit-il, c'est à son instigation qu'il a été composé et aussi pour lui offrir un monument de sa respectueuse affection et de celle de son fils Corneille (nostroque Cornelio meo ex tua nepte filio). Cette préface est datée du dernier février 1574. C'est probablement un autre fils du professeur qui s'inscrivit en 1603 sur le livre matricule de l'acad. de Lausanne en ces termes : « Johannes Cornelius Bertramus Genevensis, Bonav. Corn. Bertrami ac. Laus. hebraicæ ling. professoris filius, idib. junii 1603 subscripsit et hanc sententiam in sui memoriam reliquit : *Ipsa quidem virtus sibimet pulcherrima merces.* » On trouve aussi sur le même registre : Theophilus Bertramus Genevensis, sexto februarii 1610. — Enfin un « Jean Bertram dit Corneille », qui n'a pas laissé de très

bons souvenirs, fut diacre à Château d'Oex (Vaud) en 1615 et pasteur à Ormont dessus en 1618.

Les ouvrages du professeur d'hébreu sont :

I. *De corpore Christi tractatus*, 1572, in-8°.

II. *Comparatio grammaticæ hebraïcæ et aramicæ atque adeo dialectorum aramicorum inter se.* Ap. Eust. Vignon (Gen.) 1574, in-4°. — Pour l'hébreu il a suivi Ant. Chevalier ; pour le chaldéen Caninius et J. Mercier, pour le syriaque Tremellius, mais en ajoutant ses propres observations.

III. *De politiâ judaïcâ tam civili quàm ecclesiasticâ*, 1re édit. Genève, 1574 in-8°; — 2e editio ab ipso authore recognita et aucta cum indice; Genève, Eust. Vignon, 1580 : 136 et 8 pp., in-8°. — C'est de tous ses écrits celui qui lui a mérité le plus d'honneur. « Il a fait, dit Du Pin, un excellent traité de la république des Juifs, dans lequel il examine historiquement leur police et leur gouvernement ecclésiastique et civil, tant ce qui regarde les patriarches depuis le commencement du monde, que celle des Hébreux depuis Abraham dans les différens temps, c'est-à-dire pendant qu'ils étaient en Égypte, dans le désert après leur sortie d'Égypte, sous Josué et les Juges, sous les rois de Juda et de Jérusalem, dans le temps de la captivité de Babylone, et après leur rétablissement. » Il est le premier qui ait traité ce sujet d'une manière aussi méthodique. Sigonius (De repub. Hebr.) n'est venu qu'après, en 1683. L'ouvrage de Bertram a été réédité par Constantin Lempereur, qui en faisait le plus grand cas, dans son De republica Ebræorum, Leyde, 1651, in-24. Il a ensuite été inséré dans les Critici sacri, t. VIII de l'édit. de Londres, 1660 et t. V de celle de Francfort 1697.

IV. *Grammatica hebraïca et arabica;* Gen. in-8°.

V. *Lucubrationes Franktallenses* seu specimen aliquod interpretationum et expositionum quas plurimas in difficillima quæque utriusq. Testamenti loca meditatus est B. C. Bertramus Picto Thoarsensis; Spiræ, 1588 in-8°; Altorf, 1645, in-8°, selon Jœcher : réim. dans les Critici sacri (Amst., 1698, in-fol.). L'auteur publia cet ouvrage en partie pour justifier certains changements qu'il avait introduits dans la version de la Bible de Genève de 1588.

Bertram donna une édition du Thesaurus linguæ sanctæ de Pagnini (Lyon, 1575, in-fol.).

Lelong affirme qu'il est l'auteur de la Bible Polyglotte dite anciennement de Vatable (Heidelb. ex officina Sanctandreana, 1586, 2 vol. in-fol; 1599 et 1616, *id.* ex officina Crommeliniana), qui contient en quatre colonnes l'A. T. en hébreu et en grec avec les versions de St. Jérôme et de Pagnini, et des notes au bas des pages. Le nom de Vatable lui est assez improprement donné; il provient de ce que les notes au bas des pages lui sont empruntées ; mais les critiques modernes (De Wette, Keil etc.) l'appellent généralement *Biblia polygl. Bertrami.* L'imprimeur Jerôme *Crommelin* dit St. André devait fort bien connaître Bertram, s'étant trouvé avec lui à Genève avant d'aller s'établir à Heidelberg.

Sénebier nous apprend qu'il contribua à l'édit. du Commentaire de Jean *Mercier* sur Job (Gen., 1574, in-fol.)

Enfin Bertram eut la plus large part à la traduction de la Bible publiée à Genève en 1588. Selon Richard Simon, il y a plus de jugement dans les versions faites auparavant par *Olivétan* et par *Calvin*, quoiqu'ils n'eussent qu'une médiocre connaissance de l'hébreu. Il est certain que Bertram a suivi trop fidèlement Munster et Trémellius, et s'est trop attaché aux interprétations des rabbins; toutefois, on doit reconnaître qu'il a redressé *Olivétan* en plusieurs endroits, et tous les savants s'accordent à dire que ses conjectures comme sa critique, ont été souvent heureuses. Il raconte, dans la préface de ses *Lucubrationes*, que dès la 2e année de son professorat (1568) sur l'invitation des ministres et profess. de Genève, il commença cette révision de la Bible avec Th. de Bèze. Ensuite il revit de nouveau ce premier travail avec trois autres ministres (Ant. *de la Faye*, Jean *Jaquemot* et Simon *Goulart*). Enfin — chose également attestée dans l'épître

placée en tête de la dite Bible — ce fut lui qui dessina les figures dont elle est ornée. C. Lempereur disait de cette version (préf. du De Rep. Ebraeor.) que « nunquam satis laudari potest ».

Pétavel, *La Bible en France*, p. 171. — Reuss, *Revue de théol.* Strasb. IIIe série, t. V. 1867 p. 302. — O. Douen, *ibid.* VI, 1868. — Segond. *Traduct. de l'A. Test.* p. X.

1. BERTRAND (Jean) de Montoire, garde de la forêt de Marchenoir [Haag II, 231]. Constitué prisonnier, le 5 fév. 1556, pour cause de religion, il fut transféré dans les prisons de Blois et soutint avec beaucoup de fermeté et de courage l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur le sacrifice de la messe, le purgatoire, l'intercession des Saints, interrogatoire dont le procès-verbal écrit de sa propre main a été publié dans les Actes des martyrs. Condamné au feu, il appela de la sentence au parlement de Paris. S'il faut en croire Crespin, les conseillers qui furent chargés de prononcer sur cet appel, étaient partisans des idées nouvelles; mais tremblant pour eux-mêmes, après avoir inutilement tout tenté pour obtenir une rétractation, ils confirmèrent l'arrêt. Bertrand fut donc reconduit à Blois et subit courageusement son martyre.

2. BERTRAND. Le martyrologe de Crespin mentionne plusieurs autres martyrs de ce nom : (Guiraud) auquel, dans une émeute soulevée en 1561 à Carcassonne, « un des séditieux fendit la bouche avec une dague et puis lui mit un mors de bride entre les dents et un livre entre les mains »; — (Jean), cordonnier, tué à Fréjus, 1562; — (Guillaume) seigneur de Villemor, maître des requêtes, « personnage honorable, libéral et de vie irrépréhensible »; enfin Bertrand l'aîné, émailleur en boutons, sa femme et deux de leurs serviteurs, tous massacrés à Paris durant la St. Barthélemy.

3. BERTRAND (Toussainctz) « de Ix auprès de Langres », reçu habitant de Genève, juill. 1549. — (Jacques) tailleur de pierre à Dijon, *id.* septemb. 1551. — (Jehan), menuisier de Lyon, *id.* décemb. 1554. — (Sauvaire) « cordanier, natif de la ville de Riès en Provence », *id.* 25 mai 1556. — (Jacques) cordanier natif de Sevesse en Languedoc, *id.* même jour. — (Jehan) du lieu de Bordeaulx en Dauphiné, *id.* oct. 1557. — (Jacques) « aiguilletrer natifz du lieu de Gorde en Provence, *id.* mars 1559. — Noble Louys Bertrand, natifz de Parys, *id.* avril 1556. — (Philippe) « de Thiers en l'évesché de Clermont en Auvergne», *id.* mai 1550. — (Jean) un des premiers réformés de Limoges, 1559 [III 49 a].— Christophorus Bertrandus Picto, étudiant à Genève, 1569. — (Jean) « de S. André près Ambrun », habit. de Genève, *id.* octob. 1572. — (François) de Besançon, bourrelier, *id.* mai 1573. — (Carpin, fils de Nicolas) de Vitry-le-François, chapelier, *id.* janvier 1585. — (Antoine de) sr de la Clède député à l'assemblée de Lunel, 1613 [IX, 135.]

4. BERTRAND (Jean), ministre de Nages, 1561. — (Jean) ancien à Nimes, 1561 [VII, 337 a). — (Jean) ministre à Nimes, 1568. — (Jean) capitaine nîmois, 1573 [IV, 445 b]. — (Imbert) nommé par les consuls de Nimes surintendant du collége des arts en cette ville, 1576. — (Jean) ministre de Sommières de 1583 à 1599 année de sa mort. — (...) ministre de Sommières en 1617, de Clarensac en 1620, de Vestric 1626-29, de Bouillargues en 1637. — (...) ministre de Vergéze, 1641-48; de Chamborigaud, 1649-50; de Vergèse, 1650-52; de S. Hilaire et Montredon, 1657-58. — (Pierre) de Die, étudiant théol. à l'acad. de Genève, 1652. — (Paul) 18 ans, « fils d'un ministre », assisté à Londres, 1705.

5. BERTRAND pasteur à S. Jean-d'Angle, 1614-1619. — Son fils, Paul Bertrand [Haag II, 231] pasteur à Coze, 1650-1660. On a de ce dernier *La nécessité de bien vivre*, trois sermons sur l'épître aux Col. III, 12, dédiés à la comtesse de Marennes; et un autre sermon, qui parut en 1651 sous le titre de *L'arbre de vie*, dédié à M. de *Céligné*.

6. BERTRAND; nombreuses familles de ce nom réfugiées à Genève ou dans le pays de Vaud, ou passant par ces deux voies pour aller en Allemagne, et affluant de différents points du Dauphiné et de la Provence, savoir de Bourdeaux, Orange, Die, Chamaloc, Vars, Romans, Beisse, Fressinière près Briançon, Gap, Antraigues, Dieu-le-Fit, Mi-

soin, Pont-en-Royan, Poët Laval, de 1688 à 1710. Nyons est le lieu du Dauphiné qui produisit le plus remarquable de ces groupes multiples. Henri Bertrand [Haag II, 231 b], pharmacien-confiseur (d'autres disent médecin), arriva de Nyons au pays de Vaud, comme religionnaire fugitif, en 1684; acheta d'abord la bourgeoisie de la ville d'Orbe, puis s'établit en 1688 à Yverdun dont il devint bourgeois en 1711, et où il mourut en 1729. On dit d'après les papiers de sa famille apparten. à M. le prof. Wulliemin à Lausanne (Haag., *ubi supra; Bull.* XX, 139, lig. 36-40), qu'il se rattachait par ses ancêtres aux Bertrand ou Bertrandi de Toulouse. Les papiers de famille sont dignes de tout respect quand ce sont des actes publics ou privés, des comptes, des correspondances, des pièces quelconques revêtues d'un caractère authentique, mais indignes de la moindre confiance quand ce sont des élucubrations généalogiques. Les Bertrand de Toulouse auxquels on a voulu rattacher ceux de Nyons et d'Yverdun ne sont rien moins que capitouls de Toulouse, présidents au parlement, seigneurs de Frazin, de Villelles, de Roquefère, marquis de Molleville et l'un même (1470-1559) fut évêque de Comminges, cardinal, chancelier de France. Il faudrait des actes pour se se-rattacher à une telle famille. Cependant les vagues souvenirs de Toulouse, qui hantaient l'esprit des Bertrand du pays de Vaud, et qui ne remontaient qu'à trois quarts de siècle avant leur arrivée dans ce pays, pouvaient très-bien avoir quelque fondement; aussi nous inclinons à les croire prouvés par la mention faite plus haut, col. 49, ligne 20, parmi les huguenots de Toulouse condamnés à mort le 2 juin 1562, des serviteurs « d'un nommé Bertrand, apothicaire. » Henri Bertrand s'est acquis par lui-même un sérieux honneur en se consacrant avec le plus noble zèle à la protection et au soulagement des réfugiés ses compagnons d'infortune. On a conservé après lui à Yverdun un certain nombre de documents relatifs au refuge et aux galères, desquels il résulte qu'en 1693 le canton de Berne hébergeait plus de 6.000 religionnaires expatriés de France et qu'en 1698, pour cinq bailliages seulement du dit canton (Berne, Lausanne, Yverdun, Morges et Vevey) leur nombre était monté à 8454. Henri Bertrand avait aussi rédigé de 1696 à 1700 un Dictionnaire des galériens pour la foi, contenant 263 notices. Cet honnête homme laissa un fils unique, Elie, mort en 1757 président du Consistoire d'Orbe et qui à son tour laissa trois fils, Henri, Jean, Elie. Jean né à Orbe en 1708 fut un honorable pasteur vaudois, mais se distingua surtout comme agronome et publia une Encyclopédie économique (en 16 vol, in-8°, Yverdon, 1770-71) et d'autres ouvrages d'agriculture. Elie, son frère, également théologien, né en 1713 et consacré ministre en 1740, avait été étudier à Genève puis en Hollande et devint un savant des plus distingués. Il était en correspondance avec Voltaire, Maupertuis, Haller, Linné etc. et faisait partie de 18 sociétés scientifiques. Il fut appelé en Pologne où on l'installa président du département de l'industrie, de l'agriculture et des sciences natur. avec un traitement de 24,000 florins. Le roi de Pologne, Stanislas, le nomma conseiller privé et l'anoblit, 1768. Il a laissé un grand nombre d'écrits de philosophie : *Le philanthrope*, 1738; 2 vol. in-12; *Essai philosophique sur le plaisir*, 1777; *Le solitaire du Jura*, 1782, in-12); — d'histoire naturelle: *(Dictionn. universel des fossiles*, 1763); — de linguistique *(Rech. sur les langues de la Suisse*, 1758) et de théologie (notamment deux sermons sur la conspiration du major Davel contre Berne; in-8°, Lausanne, 1749). Il mourut en 1797. — Son fils Jean-Elie (1737-1779) pasteur et recteur du collége à Neuchâtel fut un prédicateur de talent et a aussi laissé des sermons, avec quelques ouvrages littéraires (entre autres une édition d'Eutrope ; un discours sur les diverses périodes de la langue latine et un Discours sur l'hist. de Neuchâtel). — Un Jean Charles Bertrand, d'Orbe, étudiait la théologie à Lausanne en 1764-66. Cette famille Bertrand, venue de Nyons à Orbe et Yverdun, dont l'origine appartient à la France, mais non pas les travaux littéraires que nous venons d'indiquer sommairement, s'est

éteinte en la personne de dlle Françoise-Justine, décédée à 75 ans à Yverdun, 1859.

Chavannes, *Notes sur Henri Bertrand, Bull.* XX, 137.

7. BERTRAND (Antoine), de Montpellier, reçu bourgeois de Genève, 1701, avec ses deux fils, Antoine et Estienne. Le premier (1682-1740) épousa en 1720 Madelaine *Lafont* dont il eut huit enfants : Jean, sr de Coinssins, membre du CC de Genève en 1756; Jean-Antoine; Charles marié en Angleterre; Louis; Marie; Madelaine femme de Guillaume *Bernard Budos de Portes*; Henriette femme d'Isaac-Louis *Thelusson*; Jeanne femme de Manassé Cramer. De cette famille distinguée qui existe encore à Genève et à Nyon (Vaud), Louis Bertrand (1731-1812) est celui qui a laissé le plus de souvenirs [Haag II, 234]. Il fut professeur de mathématiques, doyen de l'acad. de Genève et auteur de plusieurs travaux de mathématiques et de physique, notamment d'*Eléments de géométrie*, 1778; et d'un mémoire sur les *Renouvellements périodiques des continents terrestres*, Hamb. 1779 et Genève 1803.

8. BERTRAND (Christophe) sr de Chastenay épouse, 1579, Charlotte *Chasteignier* dame de St-Fulgent dont il a : 1° Jacques sr de St-Fulgent; 2° Paul sr de la Meraudière marié à Renée fille de Jacques *Bruneau* sr de La Roche; 3° Anne femme, 1605, de Benjamin de *Tinguy* sr de Nesmy; 4° ..... femme de Charles *Bodin* sr de la Rollandière. Le fils aîné, Jacques, épousa en 1613 Jeanne fille de Pierre *Durcot* sr de La Roussière et mourut en 1626. On l'enterra dans l'église de Saint-Denis de la Chevasse (Poitou), mais le parlement de Paris ordonna qu'il en fût exhumé et l'évêque de Luçon voulut présider cette cérémonie, à ses yeux expiatoire. — — (Abraham) lieutenant de la milice de l'île de Rhé, 1677 (Tt 258). — (Madelaine) mise aux Nouv. catholiq. de Poitiers, se convertit et obtient 200 l. de pension, 1698 (E 3384). — Isaac Bertrand de Tuffeau (Poitou) assisté à Londres, 1706-10. — Suzanne *de Bertrand* de St-Bonnet, enfermée aux Bénédictines de Civray (Poitou) en 1725. (E 3411).

9. BERTRAND (David) sculpteur et peintre, fils de Jean-Bertrand, de Metz, et de Marie Adam, épouse à Charenton, juill. 1658, Judith fille de Philippe *Meusnier* maçon. Ils ont, 1662-1677, douze enfants baptisés à Charenton. — (La veuve de David) « sculpteur ordinaire du roi de France » réfugiée à Halle, 1697. — Catherine femme de David Bertrand, de Metz, assistée à Londres avec 5 enfants, 1705-10. — (Josué), âgé de 12 ans, fils de David et de Catherine, assisté à Londres, 1706, pour y apprendre le métier de serrurier. — (David) marchand, (Charles) tanneur, (Ancillon) drapier, (Daniel) tailleur, (Jacob) boulanger, tous de Metz, réfugiés à Berlin avec leurs familles, de 1698 à 1700.

10. BERTRAND, familles diverses. (Jean) apothicaire à Puylaurens, 1630, Rose *Gaubil* sa femme et leurs descendants; — (Marie), de Puylaurens, assistée à Lausanne, 1688-91; — (David), de Castres, id. 1679. — Bertrand dit Callore, fils d'un boulanger de Castres, mis aux galères pour avoir assisté à une assemblée du culte, 1764. — Fulcrand Bertrand, de Campis en Cévennes, réfugié en Allemagne, 1688. — (Daniel) de Lorraine, galérien en 1687; (André) de Languedoc, *id.* 1688; (Etienne) du Dauphiné, *id.* 1689; (Etienne) des Cévennes, 56 ans, *id.* 1689; (Pierre) *id.* 1698; (Louis) du Languedoc, *id.* 1701. — (Marie) de Valleraube en Cévennes, allant en Brandebourg, assistée à Genève, 1692. Autres de Graissesac, de St-Sauveur en Vivarais, de Prully en Touraine, 1708 à 1710. — (Jacques) marchand de Bordeaux, réfugié à Schwedt, 1698. — (Pierre), de La Marche, tapissier, réf. à Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — (François) de Montpellier, maître de langues et sa famille (9 pers.) réf. à Magdebourg, 1700. — (Jean) de Clérac, avec sa femme et 4 enfants, assisté à Londres, 1703. — (Marie), de Milhau, aveugle, *id.* 1703. — (Esther) fille d'un tourneur en ivoire, de Dieppe, *id.* 1708.

BERTY (Lucas de) « seigneur de Saint-Père aux Espreux en France », habit. de Genève, mai 1554. — *Berty*, député de Foix à l'assemblée du Haut-Languedoc, 1614 [VII 64 a]. — (Fran-

çoise de), ses filles mises dans divers couvents de Guyenne, 1691.

BERZIAUT (Jerosme) ainsi nommé sur les registres du temple de La Rochelle en 1588, sieur de La Marsillière et de Chenevé en Touraine, était le second fils de Robert Berziau, conseiller au parlement de Paris, et de Jeanne Burgensis [Haag II, 234]. Attaché à la personne de Henri de Navarre, il remplit auprès de lui les fonctions de secrétaire des commandements, et embrassa, selon toute probabilité, le catholicisme en même temps que son maître. De son mariage avec Jeanne *Caillard*, il laissa un fils, nommé Scipion, qui suivit la carrière des armes.

Son frère Théodore, sieur de Grave, maître des requêtes du roi de Navarre, épousa Catherine *Hélin*, dont il n'eut que deux fils, selon Galland : Théodore, sieur de Grave, et André. L'aîné, à ce que nous apprend Fleureau, dans ses Antiquités d'Étampes, fut pourvu de l'abbaye de Morigny dès 1599. C'était, suivant le même auteur, « un homme sçavant, pieux et bon justicier. » Conseiller au parlement de Paris, il devint président aux enquêtes, en 1620, sous le nom de président de Grave. La mort l'enleva en 1623. Son abbaye passa à son frère, qui fut nommé conseiller clerc au parlement de Paris en 1613 et mourut en 1642.

Une branche de cette famille, établie dans la Guienne, persista plus longtemps que celle de Paris dans la profession de la religion réformée. Parmi les députés au synode national de Charenton, en 1631, nous trouvons un Jean de La Marzillière, seigneur de Grave, avocat au au parlement de Bordeaux et ancien de Nérac.

BÈS, famille de Castres, 1625. — (Frédéric) sergier à Castres, avec sa famille (5 pers.) réfugié à Magdebourg, 1698.

BESANÇON (Floret de) « cordonnier natif de Roye en Picardie », reçu habitant de Genève, mai 1554. — (Martin) « fils de feu M. Loys Besançon conseiller de la cour du parlem. de Paris », *id.* 5 nov. 1572.

BESANCOURT (Le sieur de) en Brie (Haag II, 235). Les doctrines de la Réforme s'étaient depuis longtemps répandues dans la Champagne et la Brie, lorsque les édits de tolérance rendus aussitôt après la mort de François II, en janvier 1561, encouragèrent beaucoup de personnes qui avaient tenu secret jusque-là leur attachement aux opinions nouvelles à les afficher au grand jour. Le curé de Provins, Claude Haton, dans les curieux Mémoires qu'il a laissés, nomme les principaux parmi les bourgeois de la ville et les seigneurs des environs : c'étaient les frères *Barengeon*, le médecin Jehan *Saulsoy*, maître Nicole *de Ville*, avocat, Marc *Boyer* procureur et notaire, Léon *Godard* aussi procureur, Richard *Privé* avocat, maître Eustache d'*Aulnay* soi-disant noble et seigr de Primefosse, Mathé *Chipault*, le bailly Jehan Alleaume, Nicolas *Doury* barbier et chirurgien, Quiriace *Prieur* teinturier surnommé le capitaine Boytout, Nicolas *Maistrat* et Jehan *Couvent* apothicaires, Jacques et Nicolas *Gangnot*, drapiers, et autres ; puis, à la campagne, le sire *d'Esternay* seigr de La Motte de Tilly et le vidame de Chaslons son frère, la dame de La Motte leur mère demeurant au dit lieu, les seigr et dame *de Saint-Simon* seigneurs de Chanteloë, le seigr *de Besancourt* fils du premier lit de la dite dame de Chanteloë demeumeurant au village de la Saussotte-lez-Nogent-sur-Seine, un petit gentillastre de la maison dudit St-Simon nommé *Primsault*, un autre nommé le seigr *de Daoust* et de Houssoy, la damlle d'*Yverny* dame d'Aulnoy-les-Provins et de Cousture, le seigr *d'Acou* en partie seigr d'Everly, un petit gentillastre de Villiers S. Georges, nommé le sr *de Boissy* les Provins, le seigneur de *Umbrée*, le seigr *Du Buat*, « avec quelques peu d'aultres desquelz je n'ai la mémoire pour le présent », dit Haton. Le plus remarquable de tous ces huguenots fut le bailly *Alleaume* dont nous avons raconté la vie (t. Ier) et le plus ardent, l'épée à la main, fut Besancourt. Il fut des premiers à se joindre à la grande prise d'armes de 1562, ainsi qu'à exécuter le mot d'ordre de dévaster les églises et de rançonner les prêtres. Le curé de Provins le traite en conséquence : « Desquelz voleurs estoient ung de Leschelle-les-Provins

nommé le sr de Craves, filz de l'albanois du dict lieu Sinado, de Besancourt [1] filz de la femme du sieur S. Simon, Prinsaut, *Chasteaubon*, d'Averly, *du Mez.* » Dans la guerre civile qui remplit l'an 1562, il ne paraît pas avoir suivi Condé à Orléans ni Coligny en Normandie, mais être plutôt resté dans sa province. Avant la fin des hostilités, nous le retrouvons guerroyant dans la Brie champenoise contre une bande de *pieds-nus*, espèce de brigands qui, sous prétexte de religion, exerçaient les cruautés les plus atroces, et qui avaient mis le siége devant le château de Villeneuve, appartenant à Raguier *d'Esternay*. Il les défit, n'ayant avec lui que neuf cavaliers et quatre hommes de pied, exploit que de Thou a attribué par erreur à *Bethencourt*.

L'édit d'Amboise, qui termina la première guerre, accordant aux protestants un lieu d'exercice dans chaque bailliage, ceux de la Brie voulurent rétablir l'église de Provins; mais ils rencontrèrent dans les magistrats une mauvaise volonté qui résista même aux ordres du roi. Ce fut Besancourt et son beau-père qui triomphèrent enfin par leur insistance de cette opposition, et le ministre *de L'Espine* inaugura la restauration de cette église en 1564.

Trois ans plus tard la guerre se ralluma. Besancourt ressaisit les armes, et depuis la bataille de Saint-Denis, où il combattit sous les ordres de *Genlis*, jusqu'à la paix de Longjumeau, il prit une part active aux opérations militaires, sans se distinguer particulièrement dans aucune action.

Appelé de nouveau, en 1568, à la défense de sa foi, il n'hésita pas, quoique ruiné par les guerres précédentes, à mettre son épée au service de l'Église protestante, mais cette fois, il n'alla pas rejoindre Condé et combattit encore dans sa province. En 1569, secondé par *Du Boulay*, il défendit Vézelay contre Lansac et le força à une honteuse retraite. L'année suivante, il surprit Milly en Gâtinais, qu'il livra au pillage, et après la conclusion de la paix (août 1570), il s'employa avec ardeur, quoique sans succès, à faire exécuter les lettres-patentes qui accordaient aux protestants un lieu de culte dans le faubourg de Villenoxe-la-Grande. L'opposition des habitants se manifesta avec tant de fureur qu'il courut, ainsi que son beau-père, le danger d'être massacré.

Dans le courant de l'été de 1571 mourut son beau-père le seigneur de S. Simon, « huguenot des plus obstinez et rebelles qui fussent de son temps, gentilhomme xantongeois, seigneur a cause de sa femme de Chanteloue et Bauchery. Il fut enterré dans l'église dudit Bauchery par ung predicant, en la compagnie des sieurs de Besancourt, de Primesault, de Lansoë, de Villiers S. Georges et quelques autres du pays tous huguenotz, qui firent son service en chantant quelques chansons marotiques ou beziennes qu'ilz appellent les psalmes de David traduictz en vulgaire françois, avec le presche funèbre; et ce faict, avant que partir de la dite église firent recarreler la place et fosse ou il estoit enterré affin que les paroissiens catholiques, ou aultres qui n'avoient esté à son enterrement, ne pussent si facilement retrouver la place de sa sépulture pour le desterrer et le trainer hors de la ditte église... » Les catholiques de Provins obtinrent aussitôt, de la justice, un décret d'exhumation, mais personne n'osa le mettre à exécution.

Besancourt était retiré dans sa maide La Saussotte, au moment de la S. Barthélemy. C'était un lieu sans défense dont il n'eut que le temps de s'enfuir. Une soixantaine de soldats, venus des environs d'Auxerre où l'on avait eu à se plaindre de ses exploits, arrivèrent une demi-heure après son départ et pillèrent sa demeure. Il dut faire abjuration, pour avoir la vie sauve lorsque le duc de Guise parcourut son gouvernement de Champagne, au commencement de décembre 1572, pour faire exécuter les volontés du roi qui n'avait médité et exécuté le grand massacre que dans la folle persuasion qu'il pourrait forcer à se convertir tous les huguenots qui ne seraient pas tués.

[1] L'éditeur des Mém. de Claude Haton, p. 334, suivi par MM. Haag (IX 1036) a commis, par l'introduction d'une virgule qui n'est pas dans le manuscrit, l'erreur d'appliquer comme prénom à Besancourt le nom de Sinado qui nous paraît celui de l'Albanais.

Besancourt n'en reprit pas moins les armes trois ans après; il se mit avec le sire *de Rochepot* à la tête de 2000 huguenots briards et picards qui s'unirent aux reîtres de Condé, et rentra seulement l'année suivante (1576) dans sa maison. En 1578 il leva encore une compagnie et assiégea Chalaustre en Brie. Ces compagnies indépendantes étaient le fléau des villageois. L'armée royale se trouvant en force (septemb. 1578) « les capitaines qui furent commandez pour estre tuez ou prins prisonniers furent mons. de Besancourt, mons. *de La Haultemaison* de S. Loup, le capitaine *Michery*, le capitaine *La Chasnez* dit Mireloset et tous aultres qui seroient trouvez tenir les champs ». A la fin de la même année il se joignit aux troupes que le duc d'Alençon-d'Anjou, François frère d'Henri III, emmena guerroyer aux Pays-Bas. Il ne rentra d'une manière définitive dans son manoir de La Saussotte qu'au mois d'août 1581 et le journal du curé Haton s'arrête à la fin de l'année 1582 sans nous en apprendre davantage. Mais d'après une histoire encore inédite, de l'église de Troyes rédigée par Nicolas Pithou, « le seigneur de Bezancourt, homme signalé » fut condamné en 1583, par le tribunal des grands jours, à avoir la tête tranchée comme convaincu d'avoir « batu et meurtri aucuns ministres de justice. » Les cas dont il était chargé avaient été abolis, il est vrai, par le dernier édit de pacification et il voulut, malgré le conseil de ses amis, purger sa condamnation; mais il eut lieu de s'en repentir. Pithou ajoute que « il estoit de la Religion et qu'en toutes les guerres qui s'estoient passées pour le faict d'icelle il avait toujours porté les armes et faict vaillamment. »

Mémoires de Claude Haton, ms autogr. à la Bibl. nat. Suppl. fr. 2036. 74, du numérotage administratif 11575. — *Mém. de Claude Haton* (1553-1582) pub. par Félix Bourquelot; Paris, 1857 in-4° de 1195 pages.

BESARD. « Guill. Martin-Besard natifz de Parys en France », habit. de Genève, mai 1559. — (Martin, filz de feu Nicolas) natif de Paris, libraire, *id.* oct. 1559. — (Hilaire) de Tours, passementier, *id.* mars 1574. — *Besart* de La-maindre lieutenant en retraite à Waterford, 1730. — Voy. Bezart.

BESCHE, étudiant en théologie à Nîmes, 1620. — Abraham *de Besche* sr de Drambon, dioc. de Langres, maintenu dans son droit d'exercice du culte, 1673.

BESLY, famille protestante de La Rochelle et de l'île de Rhé, dont les membres sont inscrits en grand nombre sur les registres de l'église réformée : (Mathurin) et Jeanne *Conterye*, 1572; (Jehan) de S. Martin de Rhé, marié à Françoise *Lebault*, 1585; (Isaac), marchand, épouse Marie *Réal*, 11 juill. 1604; (Jacques) notaire de la baronnie de Chastelaillon, marié à Jeanne *Pelé*, 1636; (Isabelle) mariée à Jean Cheverit notaire à Tonnay-Boutonne; veuve en 1719; — (Anne) veuve du pasteur Louis *Auboyneau* morte à 88 ans, 1670. A la Révocation un grand nombre de personnes de cette famille s'expatrièrent.

BESNÉ (Jean de) portier et geôlier du château de Blain, âgé de plus de 80 ans, fut brûlé dans un gabion par les Espagnols le lendemain de la prise de ce château, 21 nov. 1591. « Ce qu'ils firent, dit Crevain, en haine de la religion, lui faisant accroire qu'il étoit ministre, ou pour ce qu'il avoit eu sous la clef les prisonniers faits sur la Ligue, dont en effet il avoit esté le geôlier. Quoi qu'ils dissent et fissent, le bonhomme persista en la foi et souffrit très constamment ce cruel martyre. » (Vaurigaud).

BESOMBES (Scipion) né à Clermont de Lodève, admis au ministère évangélique par le synode du bas Languedoc tenu à Nîmes, 26 avril 1657, et placé à Florensac où il remplit les fonctions pastorales jusqu'en 1664. Il fut alors appelé à S. André (Hérault) autrement dit S. André-de-Clermont et en 1682 à S. Pargoire, où le culte fut interdit le 21 août 1684. A la Révocation il se réfugia en Suisse, d'où il passa dans le Brandebourg et mourut à Berlin peu de temps après y être arrivé. Sa femme, Isabeau fille de Jacques *de Godon* [1] de Clermont de Lodève le suivit dans la

[1] Dans une liste des réfugiés de Lodève une dame Isabeau *de Gourdon* est dite : veuve du ministre Barthelemy *Bezombes* (Haag).

tombe en 1704. Elle paraît avoir laissé une fille et deux fils dont l'aîné nommé Samuel fut nommé comme adjoint en 1701 à *Augier* pasteur de Halle. Le cadet suivit la carrière des armes et était, en 1702, enseigne dans le régiment de *Varennes*. — (Samuel) étudiant à Genève (Occitano-gallus Claromontanus, *liv. du Recteur*), 1695; ministre à Londres, 1710. — (Robert), ministre de l'église française à Londres en 1704 [Haag II, 237] et chapelain de lord Baltimore ne nous est connu que par un *Sermon on Judgement* publié en 1734 in-8°. La Biblioth. britannique annonça de lui une traduction française, mais nous ne savons si elle a paru, du livre intitulé *Incredulo senza causa* par le p. Segneri. — Nous ignorons aussi quel lien rattache à cette famille Jean Besombes auteur d'une *Moralis Christiana;* Augustæ Vindel. 1761, 2 vol. in-4°.

BESQUET (Jean), 28 ans; Jacob et Jeanne *Barbey*, 17 et 19 ans; Jean *Chouquet*, 23 ans; Marie *Le Carron* femme *Hantot*, 60 ans: Anne Hantot, sa fille, 18 ans; Marguerite *Bodin*, 18 ans; arrêtés à Saint-Linard, comme ils voulaient sortir du royaume, extraordinairement maltraités et volés, puis condamnés par les juges de l'amirauté de Fécamp, les hommes aux galères, les femmes et les filles à être rasées et recluses (Tt 261).

BESSAY, noble maison de Bas Poitou [Haag II, 236]. Elle tire son nom d'un bourg situé à deux lieues de Luçon et commence à figurer au xiiie siècle. Elle aura probablement possédé en fief quelqu'un des dix ou douze Lezignan, Luzignan, Lesigné qui existent dans l'ouest ou le midi, mais c'est acquiescer à une ridicule invention de généalogistes que de la donner, comme le fait Beauchet-Filleau (Dictionn. des fam. de l'anc. Poitou, I 336 a) comme « issue de l'antique et royale famille de Lusignan ». = *Armes :* De sable à 4 fusées d'argent posées en bande.

Giron de Bessay écuyer, seig^r de Bessay et de la Coutancière fut, des premiers, à la tête des protestants poitevins en armes. Lorsque la guerre civile éclata, 1562, il fut du nombre de ceux qui s'emparèrent de Poitiers sous les ordres du seigneur *de Sainte-Gemme* et selon l'historien La Popelinière (qui écrit *Bessé*, mais on voit à chaque page du présent livre combien peu nos pères se souciaient de cette uniformité d'orthographe qui nous fait aujourd'hui besoin). Il était en 1568 un des chefs de la garnison d'Orléans. Ce fut sa bravoure, secondée par celle de *Hamon* (ou *Hautmont* selon d'Aubigné), qui en faisant échouer une entreprise du capitaine italien de Martinengue, conserva cette ville au parti protestant. L'historien ajoute que le frère de Bessay paya de sa vie ce triomphe. En 1570, Bessay se signala au combat de Sainte-Gemme gagné par *La Noue*. En 1574, il contribua à la prise de Fontenay, dont son beau-frère *Saint-Étienne* se rendit maître, et prit une grande part à la belle défense de cette même place contre le duc de Montpensier. En 1583, le roi de Navarre le nomma vice-amiral de Guyenne. Il mourut en 1593.

Giron de Bessay avait épousé, 1559, Renée *de La Lande de Machecoul* dont il eut sept enfants : 1° Jonas ; 2° Giron marié à Gaye *de Roussay*: 3° Antoinette femme, nov. 1580, de René *Bodin* s^r de la Rollandière, capitaine calviniste ; 4° Marie; 5° Marthe mariée, nov. 1595, à Louis *Regnon* s^r de Chatigny, capitaine calviniste dont les descendants, bien que convertis lors de la Révocation, demeurèrent longtemps suspects (E 3382); 6° Jeanne femme, nov. 1602, d'Isaac *de Roussay*; 7° Charlotte.

L'aîné de la maison, Jonas de Bessay baron de Saint-Hilaire, servit dans les armées du roi de Navarre sous Rosny et d'autres chefs. En 1597 il fut nommé gouverneur de Calmont en remplacement du s^r *de Saint-Étienne* son oncle. Il fut député, en 1605, à l'assemblée politique de Châtellerault, qui le chargea, avec *Courtomer* et *Mirande*, de se rendre auprès de *Rosny*, devenu ministre de Henri IV, pour lui représenter combien il serait nécessaire, dans l'intérêt des églises, de tenir une nouvelle assemblée politique avant la fin de l'année. Le ministre leur répondit que c'était aux députés généraux à solliciter cette grâce du roi, et l'assemblée se rendit à son avis; mais Henri IV refusa d'accéder à leur demande. Ce fut seulement

en 1608 que les protestants obtinrent l'autorisation de s'assembler à Gergeau. Bessay y fut député par le Poitou, comme aussi au synode national de Tonneins. En 1615, il signa de nouveau le serment d'union comme gouverneur de Talmont, et l'année suivante, l'assemblée de La Rochelle le proposa pour un des commissaires qui devaient faire exécuter dans les provinces l'édit de pacification. Député, en 1619, à l'assemblée de Loudun, Bessay le fut encore, en 1620, à celle de La Rochelle, qui l'élut, le 26 déc., pour président, en lui donnant le pasteur de Poitiers *Clémenceau* pour adjoint, et pour secrétaires *Malleray* ou *Malleret*, avocat au au siége présidial de Poitiers, et *La Milletière* de Paris.

Le premier soin de l'assemblée fut d'envoyer une députation, composée de *Couvrelles* de Saintonge, *Favier* et *Rodil* du Bas-Languedoc, et *Collinet*, de Bourgogne, aux maire et échevins de La Rochelle pour les complimenter en son nom, politesse à laquelle les magistrats municipaux répondirent en lui faisant promettre par *Fief-Mignon*, *Gendreau*, *Viette* et *Goyer* « qu'ils dépendroient absolument des résolutions qu'elle prendroit. » Assurée du puissant appui de La Rochelle, l'assemblée invita les députés généraux *Favas* et *Chalas* à se rendre immédiatement à la Cour, et elle fit en même temps écrire aux grands seigneurs du parti, qui tous désapprouvaient cette nouvelle levée de boucliers, pour les engager à soutenir sa cause et à lui envoyer leurs députés. La plupart répondirent à cette invitation par les prières les plus pressantes de ne pas porter les choses à l'extrême pour des causes qui ne pouvaient justifier une guerre civile; mais leurs remontrances ne furent pas écoutées.

Résolue à ne point se séparer avant d'avoir obtenu le redressement des griefs des protestants, l'assemblée, après avoir prêté, dans la forme accoutumée, le serment d'union et de silence, chargea *Couvrelles*, *Favier*, *La Chapelière* ministre de Saintonge, *Despinay* député de l'Anjou, *La Miletière* et *La Tour-Geneste* de la Basse-Guienne, de « dresser les remontrances très-humbles qu'elle jugea debvoir faire présenter au roy. »

Elle manquait de toutes ressources pécuniaires, à tel point que pour payer ses courriers, elle dut emprunter 1600 livres à *Riffault*, receveur des consignations de La Rochelle. Elle décréta donc une collecte dans toutes les églises de France, « en protestant devant Dieu n'avoir autre intention que de chercher soubs l'auctorité et protection de S. M. et pour le bien de son service, le moïen de conserver lesdictes églises contre les entreprises et machinations de ceux qui avoient conjuré la ruyne d'icelles. » Riffault, par reconnaissance sans doute, fut nommé receveur-général de cette contribution fort peu productive, et *Alain* assesseur de Saint-Lô, lui fut adjoint comme contrôleur.

La commission des remontrances termina son travail en quelques jours. Après avoir rappelé, pour justifier la convocation de l'assemblée sans autorisation royale, la promesse faite à celle de Loudun par Condé et Luynes et confirmée par Louis XIII lui-même, que si les trois griefs principaux dont les protestants se plaignaient n'étaient pas écartés avant six mois, elle serait libre de se réunir de nouveau, la requête exposait les sujets de plainte des protestants : On n'avait pas délivré l'état des places de sûreté du Dauphiné; on avait retardé autant que possible la réception de deux conseillers réformés au parlement de Paris; on avait bouleversé la constitution ecclésiastique du Béarn; on avait privé de l'exercice Clermont de Lodève, bien que place de sûreté; on avait enlevé Privas aux protestants; en différents endroits les catholiques s'opposaient par la force à l'exécution des sentences des commissaires; depuis dix-huit mois on n'avait payé ni les garnisons ni les pasteurs; on tolérait les prédications factieuses des moines et les libelles des écrivains catholiques contre les réformés; on avait enfin exercé toutes sortes de violences à Lyon, à Moulins, à Dijon, à Bourges, déterré les morts, brûlé les temples, chassé les pasteurs, et le gouvernement était resté sourd aux plaintes des victimes de ces excès. Cette remontrance

fut envoyée à *Favas* pour qu'il la remit au roi ; mais Louis XIII refusa de la lire, en lui déclarant qu'il ne recevrait qu'une requête prononcée en son propre nom. Cette réponse ayant été apportée à La Rochelle par Castaing, le 19 janv., l'assemblée arrêta que « pour faire connoistre à un chacun la candeur de ses actions et la mauvaise affection qu'on portoit au général de la religion, » elle publierait la lettre de Favas et la requête. Toutefois elle invita le député général à renouveler ses instances auprès du roi.

Ces négociations n'avaient point interrompu les préparatifs de guerre. Dès l'ouverture de l'assemblée, il avait été décidé que le bureau serait renouvelé chaque mois. Le 31 déc. l'assemblée avait pris une résolution plus grave en décrétant, conformément au vœu des provinces, que l'on opinerait à l'avenir, non plus par province, mais par tête. C'était annuler l'influence de la haute noblesse et livrer la prépondérance à la bourgeoisie et au clergé, malgré la clause restrictive que les députés ne pourraient voter contre leurs instructions. Ordre fut donné en même temps aux gouverneurs des places de sûreté « de se tenir en état de juste et légitime défense. » *Duplessis-Mornay*, qui voyait avec douleur les esprits s'aigrir de plus en plus, tenta une démarche qui ne servit qu'à le rendre suspect au parti exalté. Il écrivit à l'assemblée pour lui offrir ses bons offices auprès de Louis XIII ; mais sa médiation fut rejetée avec dédain, l'assemblée « n'entendant se servir d'autres voies que du ministère des députés généraux ou autres députés de son corps pour faire entendre directement à S. M. tout ce qui concernoit les très-humbles supplications et remonstrances qu'elle avoit à luy faire. » Ainsi, d'un côté, Louis XIII, traitant l'assemblée de factieuse, ne voulait avoir aucune relation avec elle ; et de l'autre, les députés des églises, se prétendant légalement assemblés, déclaraient qu'ils voulaient négocier directement avec le roi. La guerre ne pouvait manquer de sortir d'une semblable situation.

Tel était l'état des affaires, lorsque Bessay céda à *Châteauneuf* le fauteuil de la présidence. Le 25 mai, il fut choisi une seconde fois pour diriger les débats avec *Rossel* pour adjoint, *Guérin* et *La Taulle* pour secrétaires. Tout retentissait alors du bruit des armes. Duplessis-Mornay avait été dépossédé du gouvernement de Saumur ; les villes du Poitou s'étaient hâtées de faire leur soumission, et l'armée royale approchait de Saint-Jean-d'Angely, qui fut assiégée le 30 mai. Dans ce pressant danger, l'assemblée appela aux armes les protestants de toute la France ; mais ceux du Languedoc seuls y répondirent. Des émissaires furent envoyés aussi en Angleterre, en Hollande, en Suisse, pour implorer le secours des étrangers ; mais ils n'obtinrent que quelques sommes d'argent. Il est vrai que c'était d'argent surtout qu'on manquait à La Rochelle, malgré les expédients auxquels l'assemblée avait recours. Sous ce rapport, la pénurie était si grande, que *La Boucherie*, qui commandait à La Garnache avec six hommes de garnison, ayant fait demander des secours par le pasteur *Jaillard* sieur de Rosefleur (*aliàs* Rochefleur), non seulement l'assemblée se trouva dans l'impossibilité de lui fournir du canon et des munitions qu'il réclamait, mais ce ne fut même pas sans peine qu'elle parvint à se procurer 300 livres pour les frais de déplacement de la compagnie du capitaine *Boisgarenne* qu'elle lui envoya. La défection de presque tous les grands seigneurs du parti, les querelles qui divisaient les autres, étaient aussi un grave sujet d'inquiétude pour l'assemblée ; mais plus le danger croissait et plus, on doit le dire à son honneur, elle déploya de vigueur et d'énergie, décidée à braver tous les périls plutôt que de se séparer, comme à Loudun, *sans sûretés*. Battue sur terre, elle tourna ses regards vers la mer, délivra des lettres de marque aux corsaires rochellois et organisa un conseil des prises à la tête duquel elle mit *Mirande*, juge de l'amirauté de La Rochelle, et Augier *Petit*, visiteur et garde de l'amirauté. La part qu'elle se réserva dans les captures lui assura bientôt des ressources plus abondantes et plus cer-

taines que celles qu'elle espérait de la collecte générale.

Bessay qui, dans l'intervalle de ses deux présidences, avait fait partie de la commission de l'ordre général, et avait été chargé avec *La Grange, Fretton, Jaucourt, Hespérien* et *La Milletière*, de travailler à apaiser le différend qui s'était élevé entre *La Force* et *Bénac*, fut nommé de nouveau, sa seconde présidence expirée, membre de la commission pour l'armée navale. Au mois de juin 1621, muni d'une commission de l'assemblée, il partit avec *Favas* et *La Noue*, maître d'hôtel de Rohan, à la tête d'une escadre qui portait 1200 hommes destinés à opérer une descente sur les côtes du Bas-Poitou, dans l'espoir de soulever la population protestante et de faire un riche butin. Ils mirent, en effet, quelques villages à contribution; mais ils furent battus et obligés de se rembarquer sans avoir atteint le but de l'expédition. Ce revers n'empêcha pas l'assemblée, sur la proposition de *Soubise*, d'accorder à Bessay, ains qu'à *Fretton*, les provisions de maréchal de camp.

Jonas de Bessay avait épousé, 28 avril 1594, Louise *de Chasteigner* qui lui donna onze enfants : 1° Louis seigneur de Bessay et de S. Hilaire, abjura en 1639 et se fit persécuteur de ses anciens coréligionnaires. Il avait épousé, 1627, Marie fille d'Emery *Regnault* sr de Travarzay président au présidial de Poitiers; il devint comte de Travarzay, député de la noblesse du Poitou aux Etats généraux de 1651 et gouverneur de Périgord. — 2° Jonas seigr de la Coutancière, député avec son père à l'assemblée de La Rochelle dont il vient d'être parlé. Il servit au siége de La Rochelle en 1627 à la tête d'une brigade de volontaires de la ville assiégée et s'y fit remarquer par une « extravagante valeur. » Ce sont les expressions dont se servent les historiens racontant qu'un officier de l'armée royale, La Meilleraye ayant envoyé « par bravoure » un trompette dans la ville (c'est la meilleure action qu'il ait faite en sa vie, dit Tallemant) pour demander s'il n'y avait personne qui voulut faire avec lui le coup de pistolet, Jonas de Bessay s'empressa d'accepter le défi. Quelques mois après la reddition de la ville il épousa Françoise fille de Paul *Legoux*, trésorier de la couronne de Navarre, et mourut en 1637 laissant plusieurs enfants — 3° Charles sr des Granges et de la Voute de Boisse, tué à 22 ans, au siége d'Arras, 1640. — 4° René sr de la Voute de Boisse, Les Rochelles, la Maisonneuve, lieutenant colonel d'infanterie porté avec son frère Louis sur la liste des gentilshommes assemblés à Poitiers en 1651. Il avait épousé, 1621, Louise *Gantreau* qui lui donna René sr des Voutes marié deux fois : en 1669 avec Marie Schomberg (*aliàs* Segonbert) et en 1686 avec Henriette de Brion d'où naquirent deux fils : René-Henri sr de Beauregard mort sans postérité et Isaac capitaine de Cavalerie, qui épousa Marguerite de Baudry-d'Asson. — 5° à 9°. Cinq filles toutes mariées à des protestants, savoir : Louise en 1619 à Salomon de *Caïlhaut* sr de la Chevrottière; Antoinette, 1614, à Louis *de Roussay* son cousin; Hélène, 1618, à Lancelot *Tranchant*; Françoise, 1638, à Pierre *Belinaud* de la Morinière; Léa, 1631, à Zacharie *Salbert*. — 10° Judith mariée à Louis *Barrault* sr de la Rivière de Mouzeuil et qui abjura. — 11° Renée morte fille et fidèle huguenote.

Le troisième fils de Jonas, c'est à dire Charles, nous paraît être le père d'Alexandre de Bessay sr des Granges, inscrit comme inhumé à Paris au cimet. des SS. Pères, le 11 juin 1681 avec l'assistance de ses cousins Abel *Tranchant* sr de La Barre et François Grelier sr Des Hommes.

BESSE. « Toussaint de Besse tondeur de draps à la Chasteigneraye en Poitou, 55 ans, très cruellement meurtri d'une infinité de coups d'épée lui disans avec exécrables blasphêmes : — « Tu es le Ministre ». Et après lui avoir donné un coup de pistolet en la bouche, lui arrachèrent la langue et les yeux, lui abattirent toute la superficie du visage; et n'y en eut que bien petit nombre qui n'exerçast sur son corps quelque espèce de cruauté, croyans qu'il estoit le ministre. » 1595 (Crespin). — Pierre Besse, docteur en théologie; Paris, 1628. — (Philippe) docteur en droit et avocat, ancien de Béziers, député au synode de

Loudun, 1659. — (Pierre) notaire à Réalmont et Suzanne *de La Croix* sa femme font baptiser à Castres leur fille, Marthe, avril 1628, présentée par Jacques Besse et Marie de La Croix femme de Jacq. *Pujol* procureur du roi à Réalmont. — (Pierre), du Vivarais, faiseur de bas, réfugié avec sa famille (5 pers.) à Cologne, 1698. — Jacques *de Besse* et Judith *Dutens* sa femme obtiennent du parlem. de Paris « la radiation des termes injurieux et indécents d'enfants naturels » dans les actes de baptême de leurs enfants inscrits par le curé de l'église de S. Sauveur, 14 janv. 1767. (Pradel).

1. BESSÉ. Jean *Masson*, seigneur de Bessay-la-Bataillère en Poitou [II, 240 b].— Louvois à Seignelay, 23 fév. 1686 : « L'on a mis à La Bastille, par ordre du Roi, M. Bessé-Bataillère gentilhomme du Poitou et sa femme. » Seignelay à M. de La Reynie, 27 fév. : «... Je vous envoye les ordres du Roi pour faire mettre dans des couvents la fille de *Ferdinand* peintre, et la dame de Bessé Bataillère qui est à la Bastille, et un autre ordre pour faire mettre au For-l'Évêque *Petitot* peintre. » M. de Besmans à La Reynie, 7 mars : « Je vous supplie que M. Auzillon n'exécute pas l'ordre qu'il a pour Mme de Bessé. M. l'abbé de Lamont l'a mise à la raison aussi bien que son mari qui en sait autant que M. Masclavy. Tous deux méritent la louange d'avoir très-fort combattu et d'avoir pris cette résolution ».— On se flattait mal à propos : En 1710, Mme de Bessé est enfermée aux Nouv. Catholiques de Paris avec la note « toujours très opiniâtre » ; son mari s'était enfui hors de France (E 3386); en 1703 leur fils, échappé avec son père, rentre en France et obtient, moyennant abjuration, les biens de la famille (E 3555).

2. Philippe *Bessé* ou *Bessey*, pasteur de Vendémian (Hérault) de 1665 à 1671; de S. Pargoire en 1671-72; de Cournonsec, 1672-1673; de Vendémian, 1673-81. — Bessé ou *Besset*, pasteur du désert. On lit dans l'ouvrage d'un évêque (Discours à lire au conseil en présence du Roi, 1787) : « En 1743, deux prédicans, *Bessé* et *Pradon*, qui s'étaient glissés dans le Poitou, y tinrent leurs prêches, d'abord dans des lieux écartés, ensuite au grand jour, dans le voisinage des villes. Ils y firent des baptêmes et des mariages clandestins. Pour appuyer leur mission, ils eurent recours à une imposture : ils publièrent que le Roi les autorisait et permettait la liberté de la religion. Dès lors les sectaires de ces contrées, qui jusque-là s'étaient cachés dans des retraites profondes, marchèrent tête levée et affrontèrent les lois du royaume. Ils n'employèrent plus que le ministère de leurs prédicants pour leurs mariages, le baptême de leurs enfants et pour la sépulture ecclésiastique. » — Plusieurs documents appellent ce pasteur : *Bessé*. M. *Ed. Hugues* (Restaurat. du Protest. en France) le nomme *Dubesset*.

1. BESSET (Olivier de) seigneur de Couffinal, gentilhomme languedocien. = *Armes* : D'azur au chevron d'or accomp. de 3 étoiles de même. — Il épousa, 1555, Catherine de Villeneuve, dont il eut : Hugues, époux de Marie *de Soubiran-Brassac* : d'où Pierre sr de Couffinal marié, 1626, à Raymonde *Hérail*, de laquelle il eut : Marie épouse, 1647, de Jean *de Las Cases* [VI 368 b] et Raymond marié, 1655, avec Marie *du Bosc de Vaure* (Pradel). — Autre famille de Besset, srs de Fraisse, avocats au parlem. de Paris, dont Suzanne de Besset dame *Malet*, enfermée au Pont de l'Arche en 1693 et tranférée dans une autre prison en 1701 [VII 50 a, 196 a; IX 534 b].

2. BESSET (Georges) « aguilletier, natif de Vallence au païs d'Albigeois », habit. de Genève. janv. 1560. — (Jean) galérien, 1686. — Jean *Bessette*, 5 ans de galères pour assemblée religieuse près S. Foy en Guyenne, 1692.

BESSÈDE. Antoine Bessède de Nîmes, chapelier, habit. de Genève, avril 1559. — (...) ancien du Mas-Garnier (Tarn-et-Gar.) 1668. — (J.) des Cévennes, galérien, 1690. — (...), courageux camisard, roué et brûlé à Montpellier, en 1705.

BESSELY (Jean) ministre envoyé par Genève à Montauld en Agenais, avril 1566 (*Bull.* VII, 75).

BESSIÈRES (Mathieu) capitaine de Castres, 1580 [VI 386 a]; 1586 [II 488

a; V 441 b; VII 481 b]. — (Marie de) voy. [V 95 a]. — Baptêmes à Villemur, 1597 : Pierre fils d'Antoine de Bessières et de Miramonde *d'Almé*. — Plusieurs familles d'artisans nommées *Bessières* et venant de Mazères au comté de Foix, de Belle en Dauphiné, de Grenoble et de la Champagne, assistées à Lausanne et à Genève, soit pour y rester, soit pour passer à Magdebourg et autres lieux d'Allemagne, 1692-1705.

1. BESSON. (Guillaume et George Besson), marchands, le premier natif de Lyon et le second d'Aix en Provence, reçus habitants à Genève le même jour, 31 juill. 1555. — (Jacques) de Brianson, *id.* mai 1559. — (Jean, fils d'Etienne,) serrurier à Uzès, *id.* 1585. — (La femme de Rigaud) massacrée à Joncas en Provence, 1562. — (Jean) marchand au Mas-Cabardès et Isabeau *Blanc* sa femme 1648. — (La veuve de Jean) de La Grave en Dauphiné, avec deux fils, 1685; (Nicolas) d'Elbeuf, 1700; (Pierre) du Chaylar, janv. 1702; (Jacques) de Cros en Vivarais, juin 1702; (Paul) de Beaumont de Trébies en Dauphiné, 1689-99; (Paul) de Mejavols en Dauphiné avec Marguerite *Seyond* sa femme, 1699; (Jean) de Chomérac, 1700; (Durand), laboureur à La Mure, 1702; (Joseph), de Roizou près La Mure, 1702; (Jacques) de Privas, 1704; (la femme de David), d'Orange, 1703; (Etienne), du Perrier près Mens, 1703; tous, avec leurs familles, assistés à Genève ou à Lausanne. — (Magdeleine), du Vivarais, réfugiée à Wesel, 1700; — (Pierre), de Penou en Dauphiné, assisté à Londres, 1703-1706. — Claude *Beysson* « tissot, natifz de Savignian au païs d'Orjoley », habit. de Genève, aout 1554.

2. BESSON (Jacques) professeur à Orléans, 1568. — (.....) prisonnier au château d'If en 1709, auteur d'une lettre touchante (*Bull.* XI 197) sur sa captivité. — (Antoinette) de S. Auban en Dauphiné enfermée à l'hôpital de Valence, 1686. — (Henriette-Franç.) de Marcuil en Poitou, emprisonnée aux Filles-repenties de Nantes, 1714. — (Etienne et François) l'un procureur, l'autre trésorier de S. Auban, signalés par l'évêque de Gap, en 1737, comme huguenots opiniâtres. — Besson dit *La Valette*, prédicant dans le Languedoc, vers 1745. — (Albert) pasteur dans l'Angoumois, à Jarnac, en 1780; modérateur du synode de Bordeaux, 1789.

BESSONNET. « Abraam fils de Thomas Bessonet, de Romans en Dauphiné, drapier drappant », reçu habitant de Genève, avril 1585. — (Jacques), de Vezille près Grenoble, assisté à Genève, 1709. — (.....) nommé, en 1587, surveillant de l'église de Nimes. — Claude de Bessonnet s^r de Gatuzières, réprimandé par le consistoire de Nimes pour avoir : 1° assisté à un mariage catholique; 2° permis, 1598, des danses chez lui; 3° autorisé ses deux filles à danser. Cité pour d'autres griefs avec sa femme et ses deux gendres, MM. *de Marnasse* et *de Chatelier*, il est suspendu publiquement de la sainte Cène, 27 mai 1605, et répond au Consistoire qu'il fait toutes ses cènes en Dauphiné avec ses filles, juin 1606; après bien des refus de faire réparation il se soumit cependant, nov. 1607; censuré enfin pour avoir marié une de ses filles à un catholique et définitivement condamné par le colloque, 1614 (reg. du consist. de Nîmes).

BESSOTIS (Jean), de l'Agenais, étudiant en théologie à Genève (J. Bessotus Agenensis) en 1564; pasteur à Gontaud, 1567-98; à Montbezier en Périgord, 1599-1603 et à S^e Foy, 1602-1620. — (Joseph) fils du précédent, pasteur à Montcarret, 1620-26; à Coutras, 1637. — Autre, pasteur à Pontchapt (Périgord), de 1643 à 1652. On écrivait aussi *Bessoty*.

BETACQUE. Nombreuse famille du Calaisis réfugiée en Prusse : Jacques, laboureur, avec sa femme et 6 enfants, à Pattine et Lockeniz; Abraham, laboureur (avec 9 pers.), à Mechow, Chorine, Rochow et Gramzow; Isaac, avec sa femme et 3 enfants, aux mêmes lieux; de 1698 à 1700.

BETHENCOURT ou Betancourt, capitaine, 1592 [VI 389 a]. — (Louis de) s^r du Bosc-Asselin, 1601. — Autre, ancien de l'église de Criquetot, 1682 [IX 379]. — Autre, fugitif d'Arques, à la Révocation (Tr 261). — Un Béthencourt, de Rouen, qui faillit périr lors de la prise de cette ville par les troupes royales en 1562, était un médecin re-

nommé qui avait publié, dès 1527 (Paris, in-8°), un traité de son art intitulé : *Nova pœnitentialis quadragesima nec non Purgatorium in morbum Gallicum sive Venereum; una cum dialogo aquæ argenti ac ligni guaiaci colluctantium super dicti morbi curationis prælatura.* C'est le plus ancien traité sur cette matière. — Dans les registres du temple de La Rochelle : Magdelaine fille de Claude *de La Haye* et de Magdelaine de Bethencourt, baptisée le 29 juin 1679. — *Bethencour de Bure,* officier dans l'armée anglaise, 1692.

BÉTHUNE, illustre maison de Flandre [Haag II, 240] dont la généalogie, très authentique, commence par Guillaume seigneur de Béthune, de Teremonde etc. mort en 1013. = *Armes :* D'argent à la fasce de gueules.

Deux branches de cette dynastie, celle de Rosny et celle de Congy, embrassèrent la Réforme.

I. Branche de Rosny. Ce fut à la persuasion de son beau-frère d'*Esternay* que François de Béthune, baron de Rosny, seigneur de La Villeneuve-en-Chevrie, né vers 1532, de Jean IV de Béthune et d'Anne de Melun, se rangea sous la bannière du prince de Condé dont il suivit la fortune jusqu'à la bataille de Jarnac, 1569, où il fut fait prisonnier. Enfermé dans le château de L'Isle-Adam, poursuivi par le procureur-général comme criminel de lèse-majesté, il échappa heureusement à la peine capitale et en fut quitte pour la perte de la plus grande partie de ses biens, ruinés par le sequestre. Il mourut en 1575.

Il avait épousé en premières noces Charlotte, fille de Robert *Dauvet,* seigneur de Rieux et d'Arènes, président de la chambre des comptes, et d'Anne *Briçonnet,* mère du cardinal de ce nom. De ce mariage étaient issus : 1° Louis, né en 1558, mort par accident à l'âge de 20 ans; 2° Maximilien, célèbre depuis comme ministre de Henri IV; 3° Jean, mort jeune; 4° Salomon; 5° Charles, mort en bas âge; 6° Philippe, comte de Salles et de Charost; 7° Jacqueline, mariée, 1584, à Élie *de Gontaut,* seigneur de Badefol et de Saint-Geniès, gouverneur du Béarn et vice-roi de la Navarre. La naissance de cette dernière ayant coûté la vie à sa mère, François de Béthune se remaria avec Marguerite *de Louvigny,* dont il n'eut point d'enfant.

Des trois fils qui vécurent, deux, Salomon et Philippe, retournèrent de bonne heure à l'église romaine; Maximilien seul persista dans la religion réformée. Il naquit en 1559. Son père, qui le préférait à cause de son intelligence, cultiva soigneusement ses heureuses dispositions et lui donna de bons maîtres, particulièrement son précepteur *La Durandière.* Il profita du passage de Henri de Navarre à Vendôme, pour le lui présenter. Le prince de Béarn accueillit avec bienveillance le jeune Maximilien, vanta fort sa gentillesse et l'emmena à Paris; toutefois il ne l'attacha pas à sa personne : Rosny alla loger dans le quartier Latin pour suivre les leçons du collége de Bourgogne, et il poursuivait avec ardeur ses études, lorsqu'éclata la Saint-Barthélemy. Sa présence d'esprit lui sauva la vie. Ne voyant revenir ni son gouverneur *Saint-Julien,* ni son valet de chambre, qui étaient allés s'informer de la cause du tumulte, et instruit par son hôte du massacre des huguenots, il revêtit sa robe d'écolier et, un livre d'heures sous le bras, il gagna à travers les rues inondées de sang son collége, où la compassion du principal lui ouvrit un asile. Henri, dont son père lui avait défendu de s'éloigner, dût-il le suivre même à la messe, le prit alors auprès de lui et chargea *Chrétien* de lui enseigner les mathématiques et l'histoire. Lorsque ce prince parvint enfin à s'échapper de la Cour, en 1576, Rosny l'accompagna dans sa fuite, et arrivé en Touraine, il voulut, malgré son jeune âge, servir comme volontaire, afin, dit-il, « d'apprendre le métier des armes dès les premiers commencements. » Il paraît que ses progrès furent rapides, puisqu'à la fin de cette même année, Lavardin l'admit comme enseigne dans la compagnie colonelle de son régiment d'infanterie. Il ne tarda pas à se faire remarquer par des actions d'une bravoure inouïe, si l'on en croit à la lettre ses mémoires.

En 1577, à la prise de La Réole, il arriva un des premiers sur la muraille.

Au siége de Villefranche, renversé d'un coup de pique dans un fossé bourbeux, il réussit à se dégager avec le secours de *La Trape*, son valet de chambre, et fort bon soldat; puis il remonta intrépidement à l'assaut. La ville fut emportée et mise au pillage; sa part de butin s'éleva à mille écus. Peu de temps après, il céda son enseigne à son cousin le jeune *Béthune*, « et se rangea tout-à-fait à la suitte du roy de Navarre. » Eause, Mirande, Cahors furent ensuite le théâtre de sa valeur. Au siége de Marmande, où il commandait un corps d'arquebusiers, il allait succomber sous des forces supérieures, lorsque Henri accourut à son secours.

L'espoir de rentrer en possession des biens qui avaient autrefois appartenu à sa famille dans la Flandre, l'engagea, vers cette époque, à se donner au duc d'Anjou, malgré les avertissements du roi de Navarre qui lui dit : « Quant à ce prince que vous allez maintenant servir , il me trompera bien s'il ne trompe tous ceux qui se fieront en lui, et surtout s'il aime jamais ceux de la Religion ni leur fait aucun avantage; car je sais qu'il les hait comme le diable dans son cœur. Et puis il a le cœur double et si malin, et le courage si lâche, le corps si mal bâti, et est tant inhabile à toute sorte de vertueux exercices, que je ne me saurois persuader qu'il fasse jamais rien de généreux, ni qu'il possède heureusement les honneurs , grandeurs et bonnes fortunes qui semblent maintenant lui être préparées. Et quelque bonne mine qu'il me fasse, en m'appelant son bon frère, je connois son dessein : c'est de peur qu'il a que je veuille empêcher le vicomte de *Turenne*, vous, *Esternay*, *Salignac*, et autres de la Religion d'aller en Flandre avec lui. » Le roi de Navarre avait fort bien jugé son beau-frère; ses prévisions se réalisèrent de point en point, et Rosny, sauvé par le prince d'Orange lors de l'infâme trahison d'Anvers, quitta le service d'un homme dont l'ingratitude n'était pas le pire défaut.

Il alla rejoindre en Guienne le roi de Navarre, qui le renvoya bientôt à Paris pour prévenir Henri III des offres qu'il avait reçues de la part de l'Espagne, en l'engageant à profiter de son séjour à la Cour pour tâcher, au moyen de ses frères, d'en pénétrer les secrets. Il partit et chercha à s'acquitter le plus consciencieusement possible de sa mission secrète. Ce fut pendant son séjour à Paris qu'il épousa Anne, fille cadette de François *de Courtenay*, sieur de Bontin, et de Louise *de Jaucourt*.

En 1585, il fit un voyage dans le Midi, afin de se concerter avec le roi de Navarre. Il arriva enfin à Bergerac à travers de nombreux dangers. Déjà le traité de Nemours avait rallumé la guerre; Rosny y prit une part glorieuse. Il se signala aux siéges de Talmont, de Saint-Maixent, de Fontenay et de plusieurs autres places. En 1587, à la tête de cinquante chevaux, il chargea intrépidement, sur la lisière de la forêt de Benon, l'arrière-garde de l'armée catholique, et la mit dans une déroute complète. Le succès était éclatant, et cependant il ne lui laissa que des regrets, car, nous apprend-il, s'il n'avait pas cédé à l'impatience des plus jeunes d'entre ses compagnons, *Avantigny*, *Fequères* [Feuquières], le jeune *Bessais*, *Palcheux*, *Chalandeau*, *Villepion*, *Le Chesne*, *Brasseuse*, qui tous se distinguèrent parmi les plus hardis soldats du Béarnais, il aurait pu, dit-il, s'emparer de la personne même de Joyeuse et gagner cinq cent mille écus. Dans une autre rencontre, avec six chevaux seulement, il défit et emmena prisonniers 40 hommes. A la bataille de Coutras, il commanda une des trois pièces d'artillerie des protestants, dont le feu enlevait des files entières de catholiques. Il continua de se couvrir de gloire comme brave soldat dans les campagnes suivantes, fut criblé de blessures aux batailles d'Arques, d'Yvry, en 1592, au siége de Rouen et au combat d'Aumale; en 1593, à la prise de Dreux; en 1594, au siége de Laon; en 1596, à celui de La Fère; en 1597, à celui d'Amiens. Dans ces dernières affaires il s'acquit la réputation d'un des ingénieurs les plus habiles de son temps dans l'attaque et la défense des places. La prise de Charbonnières, en 1600, et celle du château de Montmélian, en 1601, forteresses qui passaient l'une et l'autre pour inexpu-

gnables, ajoutèrent un nouveau lustre à son nom.

Aussi habile diplomate que bon capitaine, Rosny fut employé à diverses négociations importantes. Henri de Navarre ne se faisait aucun scrupule d'user et d'abuser du dévouement de son serviteur fidèle; cependant jamais il ne mit sa complaisance à une plus rude épreuve que lorsqu'il le pria d'empêcher le mariage de sa sœur *Catherine* avec le comte de Soissons, mariage qu'il voulait rompre à tout prix. Rosny, il faut le dire, s'y prêta sans résistance. On ne sait comment qualifier les mensonges qu'il employa pour se faire remettre par les deux amants les promesses de mariage qu'ils s'étaient données. Sa conduite fut honteuse, car il abusa indignement de la confiance que l'un et l'autre lui témoignaient.

Comment expliquer cet aveuglement d'une conscience naturellement droite? c'est que Rosny était imbu de la morale particulière aux courtisans. Toute considération se taisait pour lui lorsqu'il s'agissait de ce qui était ou de ce qu'il croyait être de l'intérêt de son maître, lorsqu'il fallait sauvegarder l'autorité. Ce fanatisme allait si loin qu'il imposait silence même à la passion des honneurs et des richesses qui est un des traits saillants de ce caractère. Ainsi, il ne craignit pas de s'exposer au ressentiment de Gabrielle d'Estrées en refusant de payer les frais énormes du baptême de son fils, et lorsque Henri IV fit la folie de promettre par écrit à la marquise de Verneuil de l'épouser, il n'hésita pas à braver la colère de son maître en déchirant sous ses yeux cette promesse de mariage. Il n'ignorait pas cependant qu'il s'exposait à être chassé, et peut-être à pis que cela. Le zèle pour le service du roi s'identifiait à ses yeux avec celui de l'État. En 1599, Rosny travailla activement au mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. En 1601 il remplit une mission secrète auprès d'Élisabet d'Angleterre. En 1602, il posa les bases du traité de paix avec la Savoie. En 1603, il fut envoyé dans le Poitou pour dissiper les factions qui s'y agitaient. La même année, il déploya toutes les ressources de sa politique pour attacher le roi Jacques à l'alliance de la France, et ses efforts eurent un plein succès. En 1604, il termina heureusement une contestation avec le pape au sujet du pont d'Avignon et il mit un terme à des contestations fâcheuses entre les réformés et les catholiques de La Rochelle. La paix, il est vrai, ne subsista pas longtemps; la mission du jésuite Séguiran souleva de nouvelles difficultés, mais il les aplanit avec non moins de bonheur.

Tant de services ne pouvaient rester sans récompense. En 1580, le roi de Navarre nomma Rosny chambellan et conseiller d'État; plus tard, lorsqu'il put craindre d'exciter la jalousie des seigneurs catholiques, il hésita à accorder d'importants emplois à celui qu'il appelait son ami et qui, plus d'une fois, se montra justement blessé de son ingratitude; cependant la brouille ne dura jamais longtemps. Henri IV finit par faire céder toute autre considération au désir de s'attacher un homme aussi utile. En 1594, il le créa donc secrétaire d'État; en 1596, il le fit entrer dans le conseil des finances; en 1597, il le nomma grand-voyer de France, et en 1599, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie. En 1602, Rosny devenu marquis et conseiller d'honneur au parlement, obtint le gouvernement de la Bastille avec la surintendance des fortifications; la même année, il fut nommé voyer de Paris; en 1603, gouverneur du Poitou; enfin en 1606, sa terre de Sully fut érigée en duché-pairie. Ce fut alors qu'il prit le titre de duc de Sully, nom qu'il a rendu célèbre et sous lequel nous le désignerons dorénavant.

Dans l'exercice de ces différentes fonctions, Sully a également bien mérité de la patrie. Comme grand-maître de l'artillerie, il mit cette arme sur un pied formidable. Comme surintendant des fortifications, il fit réparer les places fortes et en fit construire de nouvelles. Comme grand-voyer de France et voyer de Paris, il fit ouvrir des routes qui furent plantées d'ormes par ses soins et auxquels, en quelques provinces, la reconnaissance populaire a conservé son nom jusqu'à nos jours en les appelant

des *Sullys*. Il creusa des canaux, entre autres celui de Briare, point de départ d'un vaste système de canalisation qui devait relier la Méditerranée à l'Océan; il répara les digues, éleva ou agrandit plusieurs édifices publics, restaura les palais royaux, acheva le Pont-Neuf à Paris, y construisit la Place Dauphine, bâtit des quais, aligna un grand nombre de rues et fit à la capitale d'autres embellissements. Cependant c'est surtout comme surintendant des finances qu'il a laissé une réputation incontestable.

Au rapport d'un historien contemporain 800,000 personnes avaient péri par les fureurs religieuses dans les dernières guerres civiles; 9 villes avaient été rasées, 250 villages réduits en cendres et 128,000 maisons détruites. Le fer, les bûchers, les émigrations avaient diminué la population dans des proportions effrayantes; la plupart des terres étaient laissées en friche; le peu de manufactures qui restaient debout chômaient faute de capitaux; le commerce extérieur était anéanti. Selon Bailli, dans son Histoire financière de la France, les dettes exigibles approchaient de 147 millions; les rentes assignées sur les différentes branches des revenus publics formaient, avec l'aliénation du domaine, un capital de 157 millions. Il existait, en outre, pour 3,400,000 livres de rentes créées sur la ville de Paris et représentant un capital de 41 millions. La dette publique s'élevait donc à la somme, énorme pour le temps, de 345 millions. Pour faire face à ces engagements et fournir aux dépenses de l'État, le gouvernement levait 170 millions, le reste était absorbé par les aliénations et les prélèvements.

Si Sully ne possédait pas les connaissances spéciales d'un financier, il avait, ce qui vaut mieux et ce qui est plus rare, une passion ardente pour le bien public, une grande application au travail, une rectitude de jugement qui faisait qu'il s'arrêtait presque toujours au meilleur parti, un courage et une force de caractère qui se plaisaient à attaquer de front les difficultés au lieu de les ajourner, une probité incorruptible, un grand esprit d'économie et, chose précieuse sous ce règne, une humeur rogue et hautaine qui repoussait sans ménagement les sollicitations des courtisans, comme les prétentions des maîtresses des grands. N'eût-il fait qu'établir une comptabilité plus sévère, réprimer les concussions des traitants en les soumettant à une surveillance plus active, répartir plus équitablement l'impôt en restreignant les exemptions de la taille, la France lui devrait être reconnaissante. Mais il eut un plus grand mérite, un mérite que l'on saura apprécier de nos jours où l'agglomération redoutable des travailleurs dans les grandes villes dirige toutes les pensées sur les moyens de reporter la population vers l'agriculture. Il proclama bien haut le principe que la production du sol est la source de la richesse des états. « Labourage et pâturage, répétait-il sans cesse, sont les deux mamelles de la France. » Conformément à ce principe, il donna tous ses soins à l'agriculture. Parmi ses règlements, on en trouve un grand nombre destinés à favoriser cette branche de la production. Il encouragea les défrichements, le dessèchement des marais; multiplia, comme nous l'avons dit, les voies de communication; abaissa l'intérêt de l'argent; fit tout ce qu'il put pour repeupler les campagnes, et engagea par tous les moyens la noblesse à habiter ses terres. Dans ses idées les grandes villes seraient le tombeau des États.

L'industrie, surtout celle de luxe, obtint de lui peu d'encouragements. Il ne voulut consentir à l'établissement de fabriques de drap d'or et de soie que sur l'insistance formelle du roi. En général, le commerce fut la partie faible de son système d'administration, tandis qu'il servit de base à celui d'un autre grand ministre, Colbert.

A la nouvelle foudroyante de l'assassinat d'Henri IV, il ne douta pas un instant que le coup de poignard de Ravaillac ne vînt des catholiques et ne fût le signal d'une révolution dont il serait une des premières victimes. Il voulut toutefois se présenter au Louvre; mais des avis qu'il reçut en route accrurent ses alarmes, et tournant bride, il courut s'enfermer dans la Bastille. La réflexion cependant le rassura, et le lendemain, il n'hésita pas à se rendre au Louvre sur

l'invitation de la reine, qui lui fit un accueil gracieux, et le continua dans ses fonctions. Mais huguenot et ennemi de la faction espagnole, il ne pouvait plaire à une cour où cette faction dominait. Sa résistance aux courtisans qui voulaient mettre au pillage les trésors amassés par ses soins, hâtèrent sa disgrâce. Le 26 janvier 1611, la régente lui demanda sa démission de surintendant des finances et de gouverneur de la Bastille. Sully se montra fort irrité de la manière presque insultante dont on le remercia de ses services, et songea dès-lors à se rapprocher du parti protestant, qu'il avait jusque-là fort négligé.

Tant que Henri IV avait vécu, Sully s'était non-seulement tenu à l'écart, mais il avait combattu les chefs huguenots qui, comme d'*Aubigné*, *Du Plessis-Mornay*, *Turenne*, *La Trémoille*, *Lesdiguières*, moins esclaves que lui de la faveur, montraient plus d'indépendance dans le caractère, ou moins de disposition à sacrifier les intérêts de la Cause à ceux de l'autorité royale. « Il étoit, dit Benoît, de ces esprits forts qui se mettent au-dessus de tout quand il s'agit du service de Dieu: de sorte que sa religion n'avoit que des apparences, encore étoient-elles fort superficielles. » On lui reproche surtout d'avoir, en 1596, conseillé à Henri IV son changement de religion. C'est qu'il y crut voir le bien de l'État et du roi.

Dans une autre circonstance où son propre intérêt se trouvait en opposition avec sa croyance, il sut bien sacrifier son ambition. Les flatteries du cardinal Du Perron, et même du pape qui lui écrivit, 1605 et 1607, pour l'engager à embrasser la religion romaine, restant sans succès, Henri IV essaya lui-même en 1608, de le séduire. Il lui proposa l'épée de connétable, que Lesdiguières acheta plus tard au prix que Sully ne voulut pas y mettre, et pour son fils la main d'une de ses filles naturelles, alliance que, de l'aveu de Benoît, plusieurs princes de l'Europe n'auraient pas dédaignée. Sully répondit que, pour son compte, il ne voulait « augmenter ny en honneurs, ny en biens, ny en dignitez aux dépens de sa conscience, et que, quand il auroit à changer de religion, il le feroit par science et par connoissance de cause, et non par ambition, avarice, ny vanité, » ajoutant que, quant à son fils, il était d'âge à choisir librement sa religion, et qu'il ne le contrarierait jamais à cet égard. Benoît doute si ce ne fut pas un jeu concerté entre lui et Henri IV pour rétablir sa réputation parmi les Huguenots; mais cette supposition injurieuse ne s'appuie sur aucun indice.

Les écrivains protestants en général témoignent peu de bienveillance à Sully. Leur animosité s'explique par le peu d'ardeur que le ministre de Henri mit à servir l'Église réformée. On ne le vit prendre part à aucune des assemblées politiques avant 1605, où il assista à celle de Châtellerault, non pas comme député mais comme gouverneur du Poitou. Il y soutint le gouvernement contre ses coreligionnaires dans toutes les questions; et en 1608 à l'assemblée de Gergeau il agit de telle façon qu'Élie Benoît le qualifie d'espion de la Cour.

Trois ans plus tard, sur l'invitation qui lui en fut adressée, il assista à l'assemblée de Saumur. Les rôles étaient bien changés. Représentant de l'autorité royale à Châtellerault et à Gergeau, il n'avait songé qu'à affermir le pouvoir central, tandis qu'à l'assemblée de Saumur, aigri par sa disgrâce, il se placa à la tête de l'opposition. *Bouillon*, qui n'avait pas oublié l'ardeur que Sully avait mise à servir Henri IV lors de l'expédition contre Sedan, et qui convoitait d'ailleurs le gouvernement du Poitou, s'efforça de le perdre dans l'opinion de l'assemblée; mais soutenu par le duc de *Rohan*, son gendre, Sully triompha de ces intrigues, et obtint la promesse d'une assistance énergique. Dès cet instant, son zèle parut se ranimer pour sa religion, et il prêta sans hésiter le serment d'union. En 1612, au synode de Privas, il donna aux églises un nouveau gage de ses bonnes dispositions, en signant l'acte par lequel les chefs protestants s'engagèrent à sacrifier au bien commun leurs intérêts particuliers, à oublier toutes leurs querelles, à s'employer de tout leur pouvoir au maintien de l'autorité des synodes.

Ce serment fut renouvelé en son nom par son député *Forin* à l'assemblée politique de Grenoble, en 1615; cependant ce ne fut qu'après beaucoup d'irrésolutions qu'il consentit à ouvrir ses places à Condé, dont les Réformés avaient, bien malgré lui, accepté l'alliance. Lorsque ce prince écouta les propositions de la Cour, il l'accompagna à Loudun et prit une part active aux négociations de la paix, en décidant La Rochelle à envoyer des députés au congrès et en travaillant sans relâche à aplanir les difficultés qui naissaient tantôt de la Cour, tantôt de l'assemblée de La Rochelle. Ce fut vers ce même temps qu'il se démit du gouvernement du Poitou en faveur du duc de *Rohan*.

Les négociations relatives au traité de paix l'ayant rapproché de la régente, il se laissa bercer de l'espoir d'être rappelé aux affaires, et dès cet instant, son zèle pour sa religion se refroidit, en sorte que les églises ne purent plus obtenir de lui que des conseils équivoques. Preuve nouvelle, s'il en était besoin, du peu de confiance que l'Église doit accorder à un homme politique, pour la défense même de ses plus légitimes intérêts. En 1621, il signa, ainsi que le marquis de Rosny, son fils aîné, un désaveu formel de tout ce qui se faisait à La Rochelle et une déclaration qu'ils resteraient paisibles. Pour donner au roi un gage de sa sincère soumission, non-seulement il mit Figeac à sa disposition, mais il se rendit à Montauban, où il joua un assez triste personnage, en essayant de persuader aux héroïques montalbanais de recourir à la clémence royale et d'implorer le pardon de leur résistance désespérée. Cette faiblesse ne le garantit pas néanmoins contre les persécutions. En 1622, il fut arrêté comme suspect à Moulins; mais il acheta sa mise en liberté par la reddition de sa forteresse de Cadenac. Dès-lors, il se retira dans sa terre de Villebon en Beauce, et il ne fit plus à la Cour que de rares apparitions, lorsque le roi l'y appelait pour le consulter.

Sully consacra ses loisirs à la rédaction de Mémoires qui embrassent une période de plus de 40 ans à partir de 1570, c'est-à-dire, les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Guerres civiles et étrangères, ambassades, négociations, controverses religieuses, ruses de la politique, projets de toute espèce de réformes, ces mémoires offrent un vaste panorama, un peu confus, mais plein d'intérêt. Ils nous peignent surtout admirablement Henri IV, ses galanteries, ses embarras domestiques, son caractère méfiant et égoïste. Il n'y parle pas en son propre nom; quatre de ses secrétaires furent successivement chargés de les rédiger sous ses yeux, ou plutôt d'amender son travail et d'en déguiser l'auteur. On ne saurait les louer de la part qu'ils y ont prise. Le style est peu agréable à la lecture, diffus, long, obscur et quelquefois ridiculement enflé. Néanmoins ces mémoires seront toujours estimés, à cause de l'abondance des détails et de la fidélité des renseignements. Sully leur infligea un titre bizarre : *Économies royales et les servitudes loyales* [1]. Les deux premiers volumes (in-fol.) furent imprimés, dit-on, dans son château de Sully (1638), quoique le titre suppose qu'ils sont sortis des presses d'Amsterdam; ils ne portent ni date, ni nom d'imprimeur. On les réimprima à Rouen en 1649, puis à Paris en 1664. Dès 1662, l'abbé Le Laboureur avait publié les deux derniers volumes, qui s'étendent de 1610 à 1638. Une édition de l'ouvrage entier parut enfin à Amsterdam [Trévoux], en 1723, 12 vol. in-12. En 1745, l'abbé de L'Écluse entreprit de rendre à ces mémoires la forme naturelle de la narration; mais, en modifiant le style et en rendant la lecture plus attrayante, il se permit d'altérer la vérité des récits. Son édition, publiée à Londres [Paris], 1745, 3 vol. in-4°, sous le titre de *Mémoires de Sully*, fut réimp. Londres [Paris], 1745, 8 vol. in-12, avec un supplément; *id.* 1747; puis Paris, 1788, 6 vol. in-8°; Paris, 1822, 6 vol. in-8°, et dans différentes collections de Mémoires sur l'histoire de France.

Sully avait composé d'autres ouvra-

[1] Et aussi : *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estats domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand.*

ges qui n'ont pas vu le jour : le *Traité de la guerre*, le *Maréchal de camp*, les *Instructions de milice et police*. Il s'était même exercé dans le genre léger et avait écrit un roman allégorique sous le nom de *Gelastide*. On trouve aussi dans ses Mémoires deux pièces de vers : un parallèle entre Henri IV et César, et des Adieux à la Cour.

Ce fut au milieu de ces travaux littéraires qu'il passa les dernières années de sa vie, sauf qu'en 1634 il reçut le bâton de maréchal de France en échange de sa charge de grand maître de l'artillerie. Il mourut complètement oublié en décembre 1641.

« Dans ses dernières années, dit Benoit, il donna un peu plus de marques de piété qu'il n'avoit fait tout le reste de sa vie. On l'avoit presque toujours vu assister au prêche, qui se faisoit dans sa maison, d'une manière fort indécente. Après s'être fait longtemps attendre, il venoit prendre la place d'honneur. Il demeuroit assis et la tête couverte, même pendant les prières, et le plus souvent il jouoit avec un petit chien qu'il avoit sur ses genoux. Un jeune ministre le corrigea peu à peu de ces mauvaises habitudes, l'accoutuma aux censures, dressa un consistoire dans l'église qui se recueilloit chez luy et luy fit accepter à luy-même une charge d'ancien qu'il exerça jusqu'à sa mort. »

De son mariage avec Anne de Courtenay, naquit, en 1587, un fils, Maximilien II, marquis de Rosny. Celui-ci vint au monde à Paris, où sa mère se tenait cachée, et fut présenté au baptême par un nommé *Chaufaille*, le parrain que son père lui avait choisi, M. de *Ruères*, étant alors prisonnier à la Conciergerie. Livré à la dissipation et à la débauche, ce fils, le désespoir de Sully, n'a jamais joué de rôle important. Il succéda, 1605, à son père dans la surintendance des fortifications, et mourut en 1634, laissant de Françoise *de Blanchefort*, petite-fille de *Lesdiguières*, un fils qui causa aussi à son grand-père toute sorte de tracasseries.

Sa première femme étant morte en 1589, Sully épousa en secondes noces Rachel *de Cochefilet* (Voy. I, col. 301), qui le rendit père de neuf enfants dont six moururent jeunes. Une de ses filles, Marguerite, épousa en 1602 Henri *de Rohan*; l'autre, Louise, fut mariée en 1620 à Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix. Nous n'avons point à nous occuper de cette dernière, qui embrassa le catholicisme; mais sa sœur a laissé un nom célèbre; nous raconterons sa vie à l'art. des Rohan. Il ne nous reste donc à parler que de leur frère, le comte d'Orval.

François de Béthune, comte d'Orval, gouverneur de Saint-Maixent, en 1615, de Figeac, Cadenac et Cardaillac en 1616, grand-voyer de Paris et surintendant des bâtiments par la démission de son père, en 1617, présida l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne, tenue dans le but de dresser les cahiers pour l'assemblée politique de Loudun, à laquelle il fut député par le Haut-Languedoc. Quelques-mois après, il assista à celle de Milhau, qui l'élut pour chef dans le Rouergue. Lorsque les protestants convoquèrent l'assemblée de La Rochelle, la même province le choisit pour l'y représenter; toutefois il déclina cet honneur, en protestant de sa soumission aux ordres de l'assemblée, et *Veilles* fut nommé à sa place. Au mois de mars 1621, il assembla ses amis pour voler au secours de *La Force*, dont il avait épousé, le 29 déc. précédent, la fille *Jacqueline*; mais son beau-père l'engagea à se rendre plutôt à Montauban. Cédant le commandement du Rouergue à *Malauze*, il s'enferma dans cette ville qui était menacée d'un siége. Les colloques du Rouergue et du Quercy, réunis à Saint-Antonin, lui en confièrent la défense avec pouvoir de lever une compagnie de gendarmes et un régiment d'infanterie. Peu de temps après, *Rohan* arrivant à Montauban, le confirma dans le commandement supérieur, en lui donnant *Mazères*, comte de Bourgfranc, pour maréchal de camp, et *Dade* [1] pour sergent de bataille.

Après avoir fait réparer et augmenter les fortifications, Rohan pressé par l'urgence des circonstances, partit pour Castres sous l'escorte de d'Orval qui, à

[1] Ou d'Ade. Voy. *Dadou* à la table du t. Ier.

son retour, fut attaqué par les royalistes près de Septfonds. Un furieux combat de plus de deux heures laissa les protestants maîtres du champ de bataille, et d'Orval rentra vainqueur à Montauban où, pendant son absence, s'était retiré *La Force*, chassé du Béarn. Le bien général de la Cause fit promptement taire dans son cœur la voix de l'ambition; il pria son beau-père de prendre le commandement en chef dans la ville.

Descendu ainsi volontairement du premier rang au second, d'Orval continua à servir avec zèle son parti; il se distingua en plusieurs rencontres, nommément au combat de Corbarieu, où il perdit deux de ses meilleurs officiers, le jeune *Pechels* et *Dariat*.

Le siége levé, il retourna dans le Rouergue pour veiller aux préparatifs d'une nouvelle campagne et mettre le pays en état de défense. En 1622, il assiégea Figeac et força Sully à se rendre; mais il ne tarda pas à suivre l'exemple de son père, qui exerçait sur lui une grande autorité; il fit sa soumission en 1623, et abjura. Nommé conseiller d'État la même année, il fut élevé, en 1624, au grade de maréchal de camp.

Mestre-de-camp du régiment de Picardie en 1625, il donna sa démission en 1627, et fut créé premier écuyer de la reine Anne d'Autriche par provisions du 31 déc., puis chevalier des ordres du roi en 1633. Il leva, en 1651, un corps de troupes considérable contre Condé et les Espagnols, et il obtint comme récompense, en 1652, l'érection de sa terre de Béthune en duché-pairie. Le 10 juillet de la même année, après le combat de la porte Saint-Antoine, il fut nommé lieutenant-général au gouvernement du pays Chartrain, charge dont il se démit en 1676. Il mourut en juillet 1678, à l'âge de 80 ans.

II. Branche de Congy. Florestan de Béthune, seigneur de Congy, fils d'Oger de Béthune et de Jeanne Juvénal des Ursins, servit comme enseigne dans la compagnie de Condé. A la mort de François de Béthune il fut nommé tuteur du jeune Maximilien. Il continua de combattre pour la cause protestante sous les ordres du roi de Navarre qui le nomma gouverneur d'Eause et de Montflanquin. Défait dans une rencontre près de Sainte-Foy, il fut tué de sang-froid, ainsi que *Maligny*, en 1586. Il avait épousé Lucrèce *de Coste*, dont il eut, outre trois filles : 1° Léonidas, qui fut tué, en 1603, à Gertruydenberg, au service de la Hollande; 2° Maximilien, mort sans postérité; 3° Cyrus, qui combattit également sous Maurice de Nassau. Fait prisonnier avec *La Salle* dans la retraite qui suivit le combat de Brouck, en 1605, il rentra en France et fut tué en duel.

Le frère de Florestan de Béthune, nommé Guy, seigneur de Mareuil, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre. Il épousa Françoise fille aînée de François de Courtenay, et mourut sans laisser d'enfant.

BÉTHUNE (Divie), descendant de réfugiés français établis en Amérique, fut pasteur de l'église réformée hollandaise et se fit un nom par ses prédications. [Haag II, 254].

BETON (Jean) ministre donné par Genève, à l'église de Villeneuve-de-Berg, 1561.

BÉTOLE (Jean) ministre au Puch de Gontaud, 1592. — (Bertrand) ministre d'Agmé (Agenais) 1607; de La Parade, 1626; de Tonneins, 1637. — (Pierre) ministre de Duras vers 1650 jusqu'à la Révocation. Par un arrêt du parlem. de Bordeaux, 27 janvier 1685, le temple de Duras fut condamné à la démolition et le pasteur interdit avec défense d'habiter à moins de six lieues de Duras (II, 314). Il quitta la France, y laissant deux filles mariées. — (Moïse) pasteur de S. Fulgent, 1678-85; il se retira en Hollande et signa la confession de foi au synode de Rotterdam, 24 avril 1686.

BETOUSET (Pierre) fils de Germain, ministre de S. Gladie (Béarn) v. 1640.— (Jeanne) femme de Raymond *Toulouse* ministre de S. Gladie. — François de *Betouzet* et Marie *de Bégué* sa femme font un don à l'église de Sauveterre (Béarn), 1670.

BÉTRINE, de Vergèze près Nîmes, exécuté à Aiguevive, le 5 avril 1686, pour avoir assisté à une assemblée du

culte. — (Jean) pasteur du désert. [Haag II, 254]. Reçu, le 7 février 1718, dans un synode du Languedoc, « pour prêcher le saint Évangile par toutes les églises où la Providence l'appellerait, » il exerça d'abord son périlleux ministère dans les Cévennes, et travailla avec *Court, Courteis, Bourbonnous* et *Rouvière*, à y entretenir le feu sacré de la foi évangélique en tenant des assemblées aussi fréquentes que les circonstances le permettaient. En 1730, il fut envoyé avec le proposant *Grail* aux églises de la Guienne et de la Saintonge « comme des victimes allant s'immoler pour leur service » *(Bull.* I, 390). Plus tard, nous le retrouvons dans la Provence, et ce fut en qualité de député de cette province qu'il assista, en 1756, à un synode national tenu au désert. Il était aidé dans ses fonctions, à cette époque, par le proposant Joseph *Picard*. Au synode du désert, en Bas Languedoc, tenu du 1er au 10 juin 1763 et présidé par Paul *Rabaut*, il fut décidé (art. 38) que « la province de Provence ayant représenté qu'il lui était impossible de payer la pension de 316 l. assignée à la veuve de M. Bétrine pasteur par le synode national de 1758, on en a fait la répartition suivante, savoir : Le Montalbanais 24 l., La Rochelle 24 l., la Saintonge et Bordeaux 36 l., le Périgord et Agenais 24 l., le Bas-Languedoc 60 l., les Hautes Cévennes 24 l., le Vivarais 16 l., le Dauphiné 12 l., le Béarn 12 l.. les Basses Cévennes 20 l., le Haut-Languedoc 16 l. et la Provence 48 l. — — Un autre Bétrine était pasteur en 1772 à Montagnac. — Voy. de Salve.

BÉTULÉIUS (Matthieu), natif de Colmar [Haag II, 255], auteur d'un commentaire sur l'Épitre aux Galates intitulé *Epistola Pauli ad Galatas paraphrasi et controversiarum explicatione illustrata*, Halæ Saxonum, 1617, in-8°, ainsi que d'une *Dissertation sur la majesté divine* et de *Tabulæ chronologicæ imperii et imperatorum romanorum* dont Jœcher (Allg. Gelehrten Lexik. 1750) n'indique ni le lieu d'impression, ni la date, ni le format. Il vivait au commencement du xviie siècle.

BETZE (Gaspard de) ministre de Manosque et Sisteron en 1572. — Jacques *Bets* (ou *Bet?*) du Vivarais, condamné aux galères, 1690, et mort à la chaîne, 1701. — Louis *Betz*, condamné à la prison perpétuelle au fort de Brescou, pour avoir servi de diacre à *Desubas* pasteur du désert, 1746. — Voy. Romain.

BEUCLER (Nicolas), ministre de Colombier-Fontaine près Montbeliard. Dans l'été de 1667, Beucler était occupé à moissonner un champ du territoire d'Exouvans, lorsque des soldats se précipitèrent sur lui à l'improviste, le garottèrent et le conduisirent dans les prisons de la conciergerie de Dôle. Son seul crime était d'avoir abjuré la religion romaine. On lui offrit la vie au prix de son retour dans le giron de l'Eglise catholique; il refusa et périt du dernier supplice [Haag II, 255].

BEULAIGNE, capitaine huguenot, natif d'Alais [Haag II, 255], qui avait réussi à s'emparer de Castres en 1580 [VII, 255 b]. A l'exemple d'un certain nombre de ses coreligionnaires, Beulaigne avait abandonné sa ville natale lorsqu'elle fut tombée au pouvoir des catholiques, et s'était retiré à Montréal. La province pacifiée, le duc de Montmorency ordonna aux habitants d'Alais de recevoir leurs compatriotes fugitifs et de les rétablir dans leurs biens, en leur déclarant qu'il les prenait sous sa protection spéciale. Les catholiques feignirent d'obéir; mais ayant fait entrer secrètement dans la ville un grand nombre de paysans des environs, le lendemain même du retour des protestants, 28 mars 1585, ils se ruèrent sur eux et n'en laissèrent vivants que deux qui réussirent à se sauver. Le capitaine Beulaigne opposa une vigoureuse résistance aux égorgeurs qui, ne pouvant forcer sa maison, y mirent le feu; il périt dans les flammes.

BEURÉE (Denis), né au commencement du xvie siècle [Haag II, 255]. Appelé en Suède par Gustave Wasa, qui lui confia l'éducation de son fils, Beurée s'attacha à inspirer à son élève le goût des lettres, en même temps qu'une grande tolérance pour les opinions religieuses, et, sous ce rapport, ses efforts réussirent; mais il ne fut pas aussi heureux lorsqu'il chercha à combattre

une disposition du jeune prince à la mélancolie, héritage de sa mère. Gustave Wasa ayant conçu le projet de marier son fils à la reine Élisabeth d'Angleterre, Beurée fut envoyé à Londres pour suivre les négociations, et il obtint des promesses qui ne furent pas réalisées. Son élève, monté sur le trône sous le nom d'Eric XIV, s'empressa de lui témoigner son estime, en l'anoblissant et en le créant sénateur; mais la faveur dont il jouissait se termina par une catastrophe. Le roi, dans un des accès de mélancolie furieuse auxquels il était sujet, le fit massacrer sous ses yeux.

Beurlin, pasteurs; voy. t. I. col. 910.

BEUMON (Jacques) « natif de l'Ile de Martigue en Provence », habit. de Genève, 12 avril 1549.

BEUTHER, famille alsacienne [Haag II, 255]. Michel Beuther, érudit né à Carlsburg en 1522, mort à Strasbourg en 1587; sa vie n'est pas sortie de l'atmosphère germanique. Après avoir reçu l'instruction première à Wurzbourg, Cobourg et Marbourg, il professa d'abord à Saalmünster, puis suivit à Wittemberg les leçons de Luther et de Mélanchton et professa de nouveau à Griefswald. L'évêque de Wurzbourg le nomma son conseiller et le chargea de sa défense à la diète d'Augsbourg. Il devint ensuite bibliothécaire de l'Électeur palatin; en 1565 il accepta la chaire d'histoire à Strasbourg qu'il occupa durant plus de vingt ans. C'était un très savant homme qui possédait le français, l'italien, l'espagnol et l'anglais comme le latin, le grec et l'hébreu. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire romaine et sur celle de l'Allemagne au temps de Charles-Quint. Il avait épousé Marguerite *Reuss* dont il eut six enfants : Michel-Philippe, Jean-Michel, Jacques-Louis, Georges-Christophore, Paul-Frédéric et Marguerite. Ces trois derniers moururent en bas âge.

Michel-Philippe fit ses études à Strasbourg, à Wittemberg et à Rostock où, pour obtenir le grade de licencié, il dut jurer la Formule de concorde. Rappelé à Strasbourg par la mort de son père, il demanda, en 1588, une place de prédicateur qu'il obtint, mais à la condition qu'il signerait de nouveau la célèbre Formule. Il refusa, sous prétexte que le Conseil de Strasbourg ne l'avait pas encore acceptée. *Pappus* insistant au nom du consistoire qu'il présidait, le jeune ministre s'adressa au Conseil; mais ses représentations furent vaines, et l'*impie calviniste* dut s'expatrier avec sa famille dont il était l'unique appui. Il trouva un asile dans les états du duc de Deux-Ponts, qui lui aussi avait eu plus d'une fois à se plaindre de l'intolérant *Pappus* et qui se vengea de ses invectives en engageant Beuther à attaquer sans ménagement la discipline ecclésiastique introduite à Strasbourg, en 1598, par les ultrà-orthodoxes luthériens. Le duc le nomma plus tard surintendant général du duché de Deux-Ponts.

Jean-Michel suivit la carrière du droit, et retourna dans la suite à Strasbourg où il remplit une chaire de philosophie. Il mourut en 1618. On a de lui : *Erklærung von dem Vorzugsrecht* (Speier, 1598, in-4°), et *Consultationes s. responsa de jure praetationis vom Vorzugs Rechten* (Strasb., 1615, in-8°). Son frère Jacques-Louis remplit à Saverne les fonctions de greffier provincial.

BEUTRICH (Pierre), né à Montbéliard en 1538, mort à Heidelberg le 12 fév. 1587 [Haag II, 257].

Né de parents obscurs, Beutrich ne dut qu'à ses vertus et à son mérite la haute position à laquelle il s'éleva. Après avoir achevé ses études classiques au gymnase de sa ville natale et à l'université de Tubingue, il se rendit à Valence, qui possédait alors une célèbre école de droit, et y prit le bonnet de docteur. Bientôt après, l'électeur palatin Frédéric III l'admit dans son conseil; et lorsque, en 1568, il envoya au secours de *Condé* une armée sous les ordres de son fils Jean-Casimir, il choisit Beutrich pour accompagner le jeune prince et lui servir de mentor.

En 1573, Beutrich était de retour sous le toit paternel. L'année suivante, il fut nommé membre de la régence de Montbéliard. En 1575, il prit une grande part aux conseils secrets dans lesquels la surprise de Besançon fut

résolue, et il se mit ainsi dans la nécessité de résigner ses fonctions, l'expédition ayant échoué (*Voy.* ci-dessus col. 25). Il rentra donc au service de Jean-Casimir, qui l'envoya à Berne avec la mission ostensible de solliciter l'adhésion de ce puissant canton à la ligue protestante, mais dans la réalité pour travailler de concert avec Robert *de Villers*, sieur de La Graffinière, chambellan du prince de Condé, à l'enrôlement d'un corps de Suisses destiné à secourir les protestants français. Adroit et insinuant, il réussit au-delà de ses espérances. Il assembla sept mille hommes qui, bien que le sénat, à la requête de l'ambassadeur de France, leur eût fait défense de franchir les frontières, pénétrèrent dans le royaume, opérèrent leur jonction avec *Condé* et s'avancèrent sous ses ordres jusque dans les environs de Sens, où fut signée la paix de Monsieur, à la négociation de laquelle Beutrich prit une part importante.

Le traité obligeait Henri III à payer à Jean-Casimir une somme considérable comme indemnité des frais de guerre; mais à peine le licenciement opéré, aucune des conditions de la paix ne fut exécutée. Le comte palatin envoya donc Beutrich au roi de France, en 1577, pour réclamer cette somme qui, selon Davila, se montait à plus de douze cent mille ducats. La Popelinière nous a conservé le discours que le député de Jean-Casimir adressa en cette occasion à Henri III. Cette harangue, pleine de chaleur et de franchise, se termine par une pressante exhortation à maintenir le dernier édit. Le roi répondit par de nouvelles promesses, aussi infructueuses que les premières.

S'il faut en croire Melchior Adam, les Ligueurs irrités empoisonnèrent Beutrich, mais de prompts secours lui sauvèrent la vie. Sa santé toutefois resta dès lors gravement altérée. Ce fut peut-être dans l'espoir que l'air natal achèverait de le guérir, qu'il retourna à Montbéliard, où nous le trouvons, à la fin de la même année, rétabli dans ses fonctions de conseiller de la régence. Son énergique opposition à la publication de la fameuse Formule de concorde lui valut une nouvelle destitution. Il se retira auprès du comte palatin; mais, sincèrement dévoué au calvinisme, il ne cessa d'exhorter par lettres ses concitoyens à la résistance.

En 1578, il suivit Jean-Casimir dans les Pays-Bas avec le rang de colonel, et il s'y acquit par sa valeur de nouveaux titres à l'estime de ses coréligionnaires. En 1579, il voulut se rendre dans le canton de Berne; mais le sénat lui interdit l'entrée du territoire, en lui reprochant le mépris qu'il avait fait de ses ordres en 1575. Pour se justifier, Beutrich publia une *Apologie* qui a été insérée dans les Histoires suisses de Stettler.

En 1581, il revint en France chargé par Jean-Casimir d'une mission auprès de l'assemblée politique de Montauban. En 1583, l'archevêque de Cologne Gebhart Truchsess, que son penchant pour la réforme exposait à la vengeance des princes catholiques de l'Allemagne, ayant sollicité l'appui de l'électeur palatin, Beutrich reçut ordre de lever des troupes et de marcher à son secours. Il déploya dans ses préparatifs l'activité qu'il mettait en tout. Dès le 9 juin, il entra dans le comté de Montbéliard à la tête de 2,000 arquebusiers suisses et français. En vain l'archiduc essaya-t-il de lui disputer le passage à travers l'Alsace, Beutrich força le pont d'Anspach et renversant tous les obstacles, arriva heureusement à Bonn. Une suite de combats et de siéges dont il sortit toujours victorieux, bonheur qui lui valut la réputation de sorcier parmi le peuple, le conduisit sous les murs de Deutz, en face de Cologne. Une blessure grave qu'il avait reçue à la prise de Kaiserswerder le mettant dans l'impossibilité de diriger l'attaque en personne, il chargea le plus habile de ses lieutenants de le remplacer ; mais ses soldats, qui avaient en lui une confiance absolue, refusèrent de marcher, et il dut se faire mettre à cheval pour les mener à l'assaut. La fatigue détermina une violente inflammation, la plaie s'envenima, et les médecins crurent nécessaire de pratiquer une opération des plus douloureuses, que Beutrich voulut subir debout, en présence de tous ses officiers.

L'expédition n'ayant pas eu le succès qu'on espérait, Beutrich retourna à Heidelberg. Le comte de Montbéliard, en récompense de ses services, lui fit don, 1584, d'un hôtel et de ses dépendances. Jean-Casimir l'avait déjà gratifié de la terre de Neidenfels près de Neustadt.

En 1585, Beutrich travailla, mais sans succès, à la réunion de l'Église luthérienne et de l'Église calviniste. Il se préparait à conduire une nouvelle expédition au secours du roi de Navarre, lorsqu'il fut attaqué d'une consomption qui le conduisit lentement au tombeau, à l'âge de 48 ans. Non moins célèbre dans les lettres que dans les armes, il mérita d'être appelé « le Xénophon alsacien. »

Beutrich avait épousé, en 1574, Jeanne, fille de Guillaume *Jussey*, notaire et receveur du chapitre de Montbéliard. Elle mourut avant lui, laissant un fils, nommé Pierre sieur de Neidenfels, qui n'eut ni les qualités ni les talents de son père, et qui épousa à Montbéliard, 12 avril 1597, Elisabeth fille de Michel *de Franquemont*, seigneur de Trémoins.

Outre l'Apologie dont nous avons parlé, on a de Beutrich quelques lettres publiées dans différents recueils épistolaires, entre autres dans celui de François *Hotman*.

BEUVIGNAT (Noé), proposant admis au synode du Bas-Languedoc, 1763.

BEUVILLIER (Mme de) fugitive de Normandie, élect. de Montivilliers, 1686.

BEUZELIN. Benjamin, marchand, fugitif de Rouen, et Jean, fugitif de Pontaudemer, 1686. François, naturalisé anglais, 1690.

BEVETEAU (Henri), de l'Aunis, 50 ans, mis aux galères, 1687.

Béville (De). Voy. Chenevix.

BEYNAC ou Bénac (De); plusieurs capitaines de ce nom : en 1577 [IX 522]; en 1621 au siége de Montauban [III 261 a]. — (Jacquelin de) major au régiment de Turenne, v. 1660. — (Le marquis de) avait encore le droit d'exercice du culte (dans la gén. de Bordeaux) en 1682; cependant à cette époque quatre de ses enfants s'étaient déjà convertis (Tt 287). — (Les barons de) voy. Montaut.

BEYNE (Florens de), seigneur d'Escroux et de Berlas [Haag II, 259]. = *Armes* : D'argent au lion de sinople lampassé et armé d'argent, surmonté d'un lambel à 3 pendants de même, chargé de 3 tourteaux de gueules.

Nous trouvons le nom de Florens de Beyne, ainsi que celui d'Étienne *de Beyne* sieur de Gos, parmi ceux des chefs protestants qui, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, s'assemblèrent à Peyreségade dans le but d'organiser une confédération protestante et d'élire un général des religionnaires du Languedoc. Etienne se signala à la prise de Lodève, août 1573, où il fut blessé au bras droit d'un coup d'arquebuse qui l'estropia pour la vie. Il avait épousé, 12 mars 1559, Antoinette *Dumas*, dont il eut Jacques de Bénac, marié à Madeleine fille de Guill. *du Rozet* seigr de Causse; d'où naquit 1° Philippe, 2° Marquis sr de Gos qui épousa, 8 septemb. 1644, Marie *de Bayard*.

Florent de Beynac testa en 1579 et fut tué par méprise en 1585. Il avait épousé Isabeau *Daure* dont il eut deux fils, Charles sr d'Escroux et Jean sr de de Roquecésière. Charles est moins connu que ses enfants. L'aîné de ceux-ci, du nom de Jean, sieur d'Escroux, se signala, en 1628, par la belle défense de Viane. Secondé par d'*Assas*, que Rohan avait envoyé à son secours, il résista pendant dix jours aux forces catholiques et força Condé à lever le siége, le 20 mai. En 1630, il épousa Françoise *Dissiton* (non de Cison) qui le rendit père de deux fils, Philippe et Charles sieur de La Capelle. En 1659, il fut député par le Haut-Languedoc au synode national de Loudun. Ses deux frères paraissent avoir préféré une vie plus obscure et plus paisible. L'un d'eux, César sieur de La Valette, fut père de Nicolas de Beyne, sieur de Reissac, qui laissa un fils nommé Alexandre, marié en 1667, à Jeanne *Ricard*. L'autre appelé Jonathan, épousa, en 1631, Olympe *Alari*, dont il eut Philippe, sieur de Rouire, et Pierre, sieur de Blanchefort. — Nous pouvons mentionner encore Jacques sr de Roquecésière qui avait épousé Marie fille de Jean *de Calvairac* sr du Clot, et qui vivait encore en 1599; Isabeau, veuve de Hugues *de Padiès*, sr

de Lagascogne, 1653; Marquise, veuve de Bernard *de Calvairac* sr de Calmels.

BÉZARD (Noel), né vers 1620 [Haag II, 259; VI 422], originaire de Gien, était ancien de l'église de Paris. Il fut chargé de représenter cette église au synode de Clermont en Beauvaisis, 1667. Il avait acquis une fortune considérable dans le commerce des bois et jouissait de beaucoup de crédit sur l'esprit de tous les ouvriers du faubourg S. Antoine qui respectaient en lui un homme plein de probité, officieux, charitable. Cet éloge ne sera pas suspect; nous le tirons mot pour mot des papiers de La Reynie (Bibl. nat. suppl. fr. 791. 1). Extrêmement zélé pour sa religion, Bezard demanda, lors de la révocation de l'édit de Nantes, la permission de sortir du royaume. Le roi répondit à sa demande par un ordre d'exil, 10 nov. 1685. Il fut interné à Château-Gontier, avec sa femme Susanne *Lesobre*, veuve d'Israël *Gervaise* docteur en médecine (qu'il avait épousée en 1667); puis en 1687, à Pontleroy. Il abjura, car il était noté en 1690 comme mauvais catholique. Sa fille, plus heureuse, réussit à passer la frontière, c'est elle qui figure sur les registres du la Bourse françoise de Genève en ces termes : « Suzanne Bezard, de Gien sur Loire, reçoit un viatique de 3 écus pour l'Allemagne ». Noël Bezard avait épousé en premières noces Marie *Lottin* dont il avait eu : 1° Henriette-Françoise mariée, 1681, à Jean *Rousseau*, chirurgien de l'Électrice de Saxe; 2° Henri baptisé à Charenton en juin 1660 [1].

BÈZE (Théodore de), qui signait Besze [2] [Haag II, 259], le plus célèbre de nos réformateurs après Calvin, était d'une bonne et noble famille de la Bourgogne, non de la haute noblesse, mais riche et considérée. = *Armes* : De gueules à la fasce d'or chargée de 3 roses d'azur et accompagnée en pointe d'une clef d'argent en pal.

Il naquit à Vézelay le 14 juin 1519 et mourut à Genève le 13 octobre 1605. Son père, Pierre de Bèze, remplissait à Vézelay les fonctions de bailli; sa mère, Marie Bourdelot, était remarquable par son intelligence et sa bonté. Un de ses oncles, seigneur de Cette et de Chalonne, conseiller au parlement de Paris, voulut se charger de sa fortune. Il le fit venir auprès de lui dès l'âge de cinq ans, et quatre ans plus tard il confia l'enfant au pieux et savant Melchior *Wolmar*, alors professeur à Orléans. Sous la direction de ce maître habile, qu'il suivit à Bourges, Bèze fit des progrès rapides; il lut les meilleurs auteurs de l'antiquité classique et il venait de commencer l'étude de la jurisprudence, lorsque Wolmar fut rappelé en Allemagne, 1535. Il aurait désiré accompagner celui qu'il nomme « le fidèle précepteur et gouverneur de toute sa jeunesse »; mais son père ne voulut point y consentir, et l'envoya à Orléans continuer ses études. Doué d'une imagination brillante, d'un goût épuré par la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, et d'un penchant naturel pour la poésie, il négligea un peu les Pandectes en faveur de Catulle et d'Ovide. Il se hasarda même à vouloir imiter ses poètes favoris, et sa jeune muse puisa des encouragements dans la bienveillance qui accueillit ses premiers essais. Sa réputation s'était étendue jusqu'à Paris lorsqu'il y retourna après avoir pris le grade de licencié en droit, en 1539. Le conseiller Nicolas de Bèze était mort dès 1532; mais un de ses frères, abbé de Froidmont, avait hérité de toute sa tendresse pour leur neveu, à qui il fit obtenir le prieuré de Longjumeau et un autre bénéfice.

Voici le portrait de Bèze tracé de la main d'un ennemi déclaré, le p. jésuite Maimbourg : « Il étoit bien fait, de belle taille, ayant le visage agréable, l'air fin et délicat, et toutes les manières d'un homme du monde qui le faisoient estimer des grands et surtout des dames, auxquelles il prenoit grand soin de ne pas déplaire. Pour l'esprit, on ne peut nier qu'il ne l'eust très-beau, vif, aisé, subtil, enjoué et poli, ayant pris peine de le cultiver par l'étude des belles-lettres et particulièrement de la poésie, où il excelloit en françois et en latin, sçachant avec cela un peu de phi-

[1] Peut-être conviendrait-il de rapprocher ce nom, Noel Bezard, de celui de Noel Bedard (ci-dessus col. 427).

[2] On le trouve écrit aussi *de Baize*.

losophie et de droit qu'il avoit appris aux écoles d'Orléans. »

A ces avantages de la personne il joignait une certaine opulence, et bientôt accueilli, fêté, encensé, Bèze goûta la vie élégante et mondaine, mais sans descendre au désordre. Plus tard cependant, les détracteurs de la Réforme en ont profité pour répandre contre lui de basses calomnies [1] auxquelles ce serait donner trop d'importance que de les reproduire et qui ont été depuis longtemps réfutées [II, 261 note]. Mais voici la confession, faite par lui-même [2] de sa plus grande faute, qui fut de contracter union secrètement avec une jeune fille de condition au-dessous de la sienne, dont il était violemment épris et qui repoussait loin d'elle une séduction vulgaire. « Pour ne pas tomber en proie aux mauvaises passions, dit-il, je me fiançai à une femme, secrètement il est vrai, en présence seulement de deux amis. Je le fis et pour ne pas scandaliser autrui et parceque je ne pouvais me passer de cet infernal argent qui me provenait de mes bénéfices ecclésiastiques. Je fis à cette femme la promesse formelle qu'après tous les obstacles aplanis je l'épouserais solennellement dans l'Église de Dieu le plus tôt qu'il serait possible et que je n'entrerais jamais dans les ordres papistes. J'ai tenu fidèlement ces deux promesses. » La jeune fille se nommait Claudine *Denosse* et l'engagement pris par Bèze eut lieu en 1544, en présence de ses amis, Laurent *de Normandie* et Jean *Crespin*, l'un et l'autre jurisconsultes distingués.

Bèze ne se pressait pas d'accomplir ses serments, lorsqu'en 1548, une maladie dangereuse, en le mettant aux portes du tombeau, vint les lui rappeler. Il se jura à lui-même de vivre désormais selon les préceptes du pur Évangile. A peine rétabli, il partit pour Genève avec sa femme, renonçant sans hésiter à ses bénéfices, à ses espérances, à sa fortune particulière même, que venait d'accroître la mort de son frère aîné. Les fugitifs arrivèrent à Genève le 23 ou le 24 octobre 1548. Le premier soin de Bèze fut de faire consacrer son mariage; puis il songea à se créer des moyens d'existence. Il s'arrêta au projet de monter une imprimerie avec son ami *Crespin* ; mais auparavant il voulut revoir Melchior Wolmar, pour qui il avait toujours conservé la plus tendre affection, comme il venait encore de le prouver en lui dédiant, quelques mois auparavant, la première édit. de ses Poésies. Il fit en conséquence le voyage de Tubingue. A son retour à Genève, l'offre de la chaire de grec dans la nouvelle académie de Lausanne le décida à abandonner son premier dessein. Il accepta avec empressement une place qui devait le mettre en relations journalières avec Pierre *Viret*, et qui lui donnait pour collègues des hommes aussi éminents que Jean-Raimond *Merlin*, Jean *Ribbit*, Claude *Quintin*, François *Hotman*, Jean *Tagaut*, Claude *Prévost*, François *Bérauld*, Jean *Randon* et Mathurin *Cordier*.

Il s'appliqua alors avec ardeur à la théologie, science à laquelle il n'était pas permis de rester étranger dans ce siècle de luttes religieuses, et il ouvrit pour les nombreux réfugiés qui affluaient à Lausanne, un cours d'exégèse populaire sur l'Épitre aux Romains. Il fut appelé à prendre une part plus active aux affaires de l'Église protestante à l'occasion des persécutions exercées en 1557 contre les Vaudois. L'église de Genève le chargea d'aller avec *Farel* plaider la cause de ces infortunés auprès des Cantons évangéliques et des princes protestants de l'Allemagne, dans l'espoir que l'intervention de ses alliés ne resterait pas sans influence sur le roi de France. Bèze s'acquitta de cette mission avec succès; seulement, pour mieux réussir, il crut utile de faire aux théologiens luthériens quelques concessions dogmatiques qui mécontentèrent les pasteurs suisses et lui attirèrent à lui-même de vives remontrances.

A peine était-il de retour, que l'on apprit par Gaspard *Carmel*, un des ministres de Paris, l'arrestation d'environ

[1] Principalement Claude de Saintes, Bolsec, de Launay et Florimond de Rémond, puis le père Maimbourg. — Voyez d'ailleurs la réponse que leur fait de Bèze lui-même, ci-après.

[2] Dans sa lettre à Wolmar mise en tête de ses Traités théologiques.

130 Réformés qui s'étaient assemblés secrètement dans une maison de la rue Saint-Jacques pour y célébrer leur culte proscrit. Les pasteurs de l'église désolée s'adressèrent aux Cantons suisses et aux princes protestants, pour les supplier d'intercéder auprès de Henri II en faveur des prisonniers. Sur les instances de Calvin, Bèze se remit en route, accompagné de *Farel*, de *Carmel* et de Jean *Budé*. Les princes allemands mirent tant de lenteur à tenir leurs promesses, que l'année suivante, Bèze dut entreprendre avec *Budé* un troisième voyage pour les leur rappelor. Le roi de France d'ailleurs tint peu de compte de la note des puissances protestantes.

Bèze, au retour de ces voyages, dans l'un desquels il fit à Worms connaissance avec Mélanchton, trouva l'église de Lausanne troublée par un désaccord entre le sénat de Berne et Pierre *Viret*, au sujet de la discipline ecclésiastique. Il prit, dans cette contestation, le parti du pasteur, et voulut prévenir une destitution possible par une démission volontaire. « Beza, écrivait Haller au pasteur Bullinger, demissionem petiit eamque impetravit. » Il quitta Lausanne, en 1558, muni du congé le plus honorable et se retira à Genève, où il obtint le droit de bourgeoisie, à la recommandation de Calvin. Vers le même temps, choisi pour succéder au ministre Claude *Du Pont*, de Blois, il joignit à ses fonctions pastorales celles de professeur de théologie dans l'académie naissante. Tout le monde s'accorde à reconnaitre que c'est à ses soins assidus que cette école, dont il fut le premier recteur, dut l'importance et la célébrité qu'elle acquit.

Cependant les événements se déroulaient rapidement en France. Les Guise s'étaient emparés du pouvoir, et *Condé* avait dû fuir à Nérac. Désireux de rattacher son frère, le roi de Navarre, au parti protestant, ce prince envoya demander Bèze à Genève, dans l'espoir qu'il achèverait ce que les lettres de Calvin avaient commencé. Bèze, qui venait de faire un nouveau voyage en Allemagne, afin d'intéresser l'électeur palatin au sort de l'infortuné *Du Bourg*, partit dès le 20 juillet 1560. Son éloquence produisit, en effet, sur Antoine de Bourbon une impression si vive, qu'il promit de se mettre à la tête des Réformés; mais ses belles résolutions ne tinrent pas devant les menaces de la Cour. Oubliant que quelques jours auparavant « il ne vouloit plus de messes, » il en fit célébrer une en sa présence dans le couvent des Cordeliers, avant que de se mettre en route pour Orléans. Bèze se hâta de retourner à Genève, où il arriva au commencement de novembre à travers de grands dangers.

Quelques mois après, ce même roi de Navarre le rappela en France. On avait conçu l'espoir de procurer la pacification des troubles par une conférence entre des théologiens des deux partis ! Antoine *de Bourbon*, *Condé*, *Coligny* et l'église de Paris écrivirent en conséquence à Genève, pour demander Bèze.

Le rendez-vous avait été fixé à Saint-Germain-en-Laye, où Bèze arriva le 24 août, suivi de près par Pierre *Martyr*, qu'il était allé chercher à Zurich, mais qu'on n'avait pas voulu laisser partir sans sauf-conduit. Il y trouva réunis les députés de tous les synodes. Les églises avaient élu, pour les représenter au colloque, ceux d'entre leurs pasteurs qui jouissaient de la réputation la mieux établie de science ou de piété. Leur choix s'était arrêté sur François *de Saint-Paul* pasteur de Dieppe, Jean-Raimond *Merlin* dit *Monroy*, qui avait quitté sa chaire d'hébreu pour remplir les fonctions de ministre dans la maison de Coligny; Augustin *Marlorat*, pasteur de Rouen et bientôt après martyr; Jean *Malot* ou *Mallo*, Jean *Le Maçon* dit *La Rivière*, un des fondateurs de l'église de Paris ; Nicolas *Folion*, plus connu sous le nom de *La Vallée*, ministre d'Orléans; Claude *de La Boissière*, un des apôtres de la Saintonge; Jean *Bouquin* ou *Boquin*, Jean *Virel*, Nicolas *Des Gallars*, Guillaume *Barbaste*, François *Pérussel*. A ces mandataires des églises se joignirent encore François *de Morel* ou *de Coulonges*, Jean *de l'Espine* et Jean *de La Tour* ou *de*

Tournay, fondateur de l'église de Chinon et martyr [1].

Le soir même de son arrivée, Bèze fut mandé dans les appartements du roi de Navarre, où il eut, en présence de la reine-mère et de plusieurs personnages du plus haut rang, une discussion avec le cardinal de Lorraine, au sujet de la transsubstantiation, dogme auquel son adversaire parut attacher assez peu d'importance pour qu'il fût permis de concevoir de grandes espérances de conciliation. « J'estime, quant à moy, fit observer le cardinal, au rapport de La Place, que je pourrois défendre la transsubstantiation, mais que les théologiens toutesfois s'en fussent bien aisément peu passer; et n'estime point que pour ce regard il doive avoir division entre les églises. »

Une chose aurait dû cependant éveiller les soupçons des députés des églises protestantes : c'est le silence gardé par la Cour sur une requête qu'ils lui avaient fait présenter, dès le 17, par *Marlorat* et François *de Saint-Paul*. Ils demandaient que les évêques ne fussent pas à la fois juges et parties; qu'il plût au roi de présider le colloque, afin que le bon ordre fût maintenu et toute confusion empêchée; que les questions fussent décidées par la seule Parole de Dieu, « leur foi ne pouvant être fondée que sur icelle », et que, dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté sur la valeur des mots, on eût recours au texte original; enfin que deux secrétaires, choisis par les deux partis, comparassent journellement leurs comptes-rendus des séances, qui ne seraient approuvées qu'autant qu'ils auraient été signés par chacun d'eux. « Quoi faisant ajoutaient-ils, V. M., de plus en plus étant informée de la bonté de notre cause, soulagera notre innocence, nous maintiendra contre toute oppression, et nous donnera toujours moyen et occasion de prier Dieu pour votre autorité et grandeur. » La réponse n'arrivant pas, ils préparèrent une seconde requête qui fut remise à la reine-mère par Bèze, *Des Gallars*, de *Morel* et de *Moyneville*, député laïque de la province de Normandie. Catherine de Médicis, sans consentir toutefois à donner acte par écrit de sa promesse, s'engagea à faire observer les conditions proposées.

Dès le lendemain, 9 septembre 1560, s'ouvrit donc, dans le réfectoire des religieuses de Poissy, le fameux colloque qui porte dans l'histoire le nom de cette petite ville. « Les avantages, lit-on dans Lacretelle, n'étaient point égaux entre les deux partis. On voyait, d'un côté, cinquante-deux prélats qui paraissaient ne s'être rendus à cette assemblée que par obéissance pour le roi (le plus grand nombre des évêques français s'étaient refusés même à cette déférence); brillants de tout l'éclat de leurs dignités, de leurs richesses, de leur faveur à la Cour, ils étaient maîtres de fermer le débat dès qu'il leur paraîtrait défavorable : de l'autre, on voyait des ministres protestants qui, sur la foi toujours suspecte des saufconduits, venaient renouveler l'exemple dangereux de Jérôme de Prague et de Jean Hus au concile de Constance. Ils étaient conduits par des gardes, qui paraissaient bien plus les surveiller que les protéger. » La séance ayant été ouverte par quelques mots du jeune roi et une harangue du chancelier, les ministres s'avancèrent jusqu'à la barre comme devant un tribunal et Théodore de Bèze qui avait été chargé, d'une voix unanime, de porter la parole, dit : « Sire, puisque l'issue de toutes les entreprises grandes et petites dépend de l'assistance et faveur de notre Dieu, principalement quand il est question de son service et qui surpasse la capacité de nos entendements, nous espérons que V. M. ne trouvera pas mauvais ni

[1] Un Msc. de la Bibl. nationale (*S. Germain franc.* N° 74) contient une double relation du colloque de Poissy, l'une catholique, l'autre protestante. Parmi les protestants qui assistèrent à ce colloque en qualité de députés, la relation catholique cite, outre ceux que nous avons mentionnés : *La Roche*, pour l'Ile-de-France, *Barbançon* pour la Picardie, *Simon de Préneau* et *Moyneville* pour la Normandie, *Gervais le Barbier* pour la Touraine, *Dumas* pour la Provence, *Habet* pour le Dauphiné, *Grégoire de Salve* pour le Languedoc, *Du Bois* pour la Bretagne, *Bléreau* pour la Guienne, *Gervais* pour le Lyonnais, *Rémons* [Raymond] pour l'Orléanais. — La relation protestante, qui se rapproche davantage de celle de Bèze et de Crespin, remplace seulement le nom de *Folion*, parmi ceux que nous avons indiqués par celui de *Nicolas Thobie*, d'accord sur ce point avec Pierre *de la Place*, dans ses Commentaires, et avec le célèbre historien de Thou. Ce dernier remplace aussi Jean *Virel* par Jean *Viret*.

étrange si nous commençons par l'invocation du nom d'icelui, le suppliant en cette façon.... » Et tombant à genoux, il prononça cette prière grandiose que notre église répète encore aujourd'hui à l'ouverture du service divin : « Seigneur Dieu, père éternel et tout « puissant, nous reconnaissons et nous « confessons humblement devant ta « sainte majesté que nous sommes de « pauvres et misérables pécheurs.... » Tout le monde écouta avec émotion et respect. Alors Bèze commença par établir avec précision les articles de foi communs aux deux Eglises; puis, passant à ceux sur lesquels elles différaient, il insista plus particulièrement sur ceux-ci : le fondement de la foi, la cène et le gouvernement de l'Église. Quant au fondement de la foi, il déclara nettement que les Protestants n'en pouvaient admettre d'autre que la Bible, les écrits des Pères et les décrets des Conciles n'ayant d'autorité qu'autant qu'ils y étaient conformes. Jusque-là il avait été suivi avec faveur par la majorité de l'Assemblée; mais quand il arriva aux sacrements, et qu'en parlant de la présence purement spirituelle du Christ dans la Cène, il avança « que le corps de J.-C. est eslongné du pain et du vin autant que le plus haut ciel est eslongné de la terre », cette négation absolue de la présence réelle souleva une terrible tempête. *Blasphemavit* ! s'écrièrent les prélats, comme autrefois les Scribes. Sans se laisser émouvoir par les éclats d'une indignation puérile si elle n'était feinte, Bèze aborda la question du gouvernement de l'Église; mais passant légèrement sur les abus qui s'y étaient introduits, il termina son discours par une protestation de soumission entière à l'autorité royale, en toutes les choses qui ne concernaient pas le service de Dieu.

Le lendemain, afin d'atténuer le fâcheux effet produit par sa proposition relative à la Cène, il adressa à la reine-mère une longue lettre où il justifia son dire par le raisonnement et par des citations empruntées aux anciens Pères de l'Eglise.

Cependant les prélats catholiques s'occupaient de la réponse à faire à cette habile exposition de la foi protestante. Soit que la tâche leur parût difficile et périlleuse, soit que leur orgueil se révoltât à l'idée d'entrer en discussion avec quelques pauvres prédicants, ils s'arrêtèrent d'abord au projet de dresser purement et simplement une profession de foi à laquelle les Huguenots seraient sommés de souscrire; mais le chancelier ayant refusé d'appuyer de son autorité un procédé aussi étrange, le cardinal de Lorraine dut prendre la parole à son tour. Sa réplique, prononcée dans la seconde séance, qui eut lieu le 16 septembre, ne manque certainement ni d'adresse ni de talent. Il s'attacha surtout à prouver l'autorité de l'Église représentée par les évêques, et secondement la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Bèze se déclara prêt à répondre sur-le-champ; mais le roi remit à un autre jour de l'ouïr, et dès-lors il ne parut plus aux séances.

Malgré les efforts des prélats pour mettre fin au colloque, une troisième conférence eut lieu le 24; seulement elle ne fut pas publique et se tint sans aucun appareil. Comme dans les deux premières, la discussion roula sur l'unité de l'Église et sur la Cène. Dignement secondé par Pierre *Martyr*, Bèze y soutint les doctrines protestantes avec un tact admirable, et avec une modération dont n'approchèrent pas ses adversaires, surtout le général des Jésuites Lainez, qui les traita, lui et ses collègues, de singes et de renards.

Il était évident que les conférences publiques n'aboutiraient à aucun résultat; on espéra mieux de colloques particuliers entre les théologiens les plus modérés des deux communions.

Par ordre de la reine-mère, Jean de Monluc, d'Espense, Bèze et *Des Gallars* se réunirent pour délibérer ensemble, et tâcher d'arriver à un accommodement sur l'article de la Cène. Ils dressèrent la formule suivante : « Nous croions qu'en l'usage de la Cène du Seigneur, le vrai corps et sang de Jésus-Christ est, et y est baillé et receu par les fidèles communians, véritablement et en substance, par une manière spirituelle et ineffable. » Cette formule

était, à ce qu'il semble, assez vague pour se prêter aux interprétations des deux partis; cependant elle fut rejetée par les ministres, précisément parce qu'elle était trop peu explicite.

Une nouvelle conférence eut donc lieu. Pierre *Martyr*, Bèze, *Des Gallars*, *Marlorat* et de *L'Espine* y assistèrent du côté des Réformés. Après trois séances, on tomba d'accord sur cette autre formule : « Nous confessons que Jésus-Christ en la saincte Cène nous présente, donne et exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération de son Saint-Esprit, et que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par foy ce propre corps, qui est mort pour nous, pour estre os de ses os et chair de sa chair, afin d'en estre vivifiez et de percevoir tout ce qui est requis à nostre salut. Et pour ce que la foy appuyée sur la Parole de Dieu nous faict et rend présent les choses produites, et que par cette foy nous prenons vrayment et de faict le vrai et naturel corps et sang de nostre Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, en cest égard nous confessons la présence du corps et du sang d'iceluy N. S. en la saincte Cène. » Cette fois, ce furent les docteurs de Sorbonne qui la condamnèrent comme hérétique, captieuse et insuffisante.

Le colloque fut rompu : mais Bèze fut retenu à Paris par la reine de Navarre. Le grand Conseil de Genève, sous la date du 22 déc. 1561, prolongea son congé de trois ou quatre mois.

Cependant Catherine de Médicis n'avait pas renoncé à tout espoir d'opérer un rapprochement. Au mois de février, elle manda de nouveau Bèze à Saint-Germain, qui s'y rendit accompagné de *Marlorat*, *Pérussel* et *Barbaste*. Il y eut avec des théologiens catholiques une nouvelle conférence, où l'on agita la question des images et du culte des saints. Cette dernière tentative échoua comme les précédentes, parce que, au rapport de Crévier, Bèze ne voulut pas faire grâce même à la croix, que les Catholiques les plus modérés tenaient à conserver sur les autels. C'était pousser loin l'horreur des images; de nos jours, chaque protestant sensé achèterait volontiers, au prix de cette légère concession, la réunion des deux Églises. Peut-être qu'en cédant sur ce point, Bèze craignit de voir surgir d'autres exigences, et nous sommes convaincus qu'à cet égard il ne se trompait pas.

Les réformés, au reste, ne paraissaient pas devoir regretter l'insuccès du colloque de Poissy. Leurs doctrines faisaient des progrès rapides, surtout depuis que l'édit de janvier leur assurait la tolérance; à Paris même, ils avaient deux lieux de culte : l'un mis à leur disposition par *Bernard*, sieur de Popincourt, l'autre au Patriarche. « Ils ont entrepris, lit-on dans une lettre de Pasquier, deux presches alternatifs, l'un aux faubourgs de Saint-Marcel, au lieu dict le Patriarche [actuellement marché des Patriarches], l'autre hors la porte Saint-Antoine, au lieu appelé Popincourt. Il seroit incroyable de dire quelle affluence de peuple se trouve à ces nouvelles dévotions. A Popincourt preschent *L'Aulnay*, et *L'Estang*; au Patriarche, *Malot* et *Viret*. »

L'avenir s'offrait donc à eux sous de séduisantes couleurs lorsque, le 1er mars 1562, eut lieu le massacre de Vassy. A cette nouvelle, les protestants de Paris, saisis d'indignation et de douleur, députèrent à Monceaux, où se tenait la Cour, Théodore de Bèze et *Francour*, pour demander vengeance de cette odieuse violation de l'édit. « La royne, dit La Popelinière, leur fit une gratieuse réponce, promettant que bonnes informations en seroient prises, et que pourveu qu'on se tint paisible, on pourvoieroit à tout, espérant que le duc de Guise ne poursuyvroit son chemin vers Paris, comme elle luy en avoit escrit. » Le roi de Navarre, au contraire, répondit brusquement à Bèze qui portait la parole, que tous les torts étaient du côté des réformés, en ajoutant, dit le cardinal de Sainte-Croix, que lui Bèze, en particulier, méritait d'être pendu.

Les protestants, sans espoir d'obtenir justice, se jetèrent dans les bras de *Condé*, qui jura de les défendre. Il tint parole; et à la grande indignation des parisiens, on vit un prince du sang, à la tête de 4 à 500 arquebusiers à che-

val, escorter Bèze qui allait prêcher au temple de la porte Saint-Jacques, pour le protéger contre les attaques de la populace. Mais, vers le même temps, Guise entra dans Paris aux acclamations frénétiques de la population presque entière. Condé, bien malgré lui, dut céder la place à son adversaire, et Bèze le suivit à Meaux, puis à Orléans où il fut comme chancelier de la Cause, la plupart des manifestes de Condé ayant été composés par lui. Le 5 avril, c'est-à-dire le jour même où le peuple de Paris saccagea et brûla le temple de Popincourt, dans lequel avait retenti son éloquente parole en présence de milliers d'auditeurs, Bèze adressa, en son propre nom, une lettre pressante à toutes les églises de France, pour les engager à venir par tous les moyens et le plus promptement possible au secours du prince (Bibl. nat. coll. *Fontanieu*, n° 301); mais la tiédeur, pour ne pas dire la crainte, était si grande, que dix jours après, les églises des bords de la Loire n'avaient pas encore donné signe de vie, en sorte que Bèze, sur les instances des chefs huguenots, dut partir pour les visiter et réveiller leur zèle. A son retour de ce voyage périlleux, il trouva assemblé le troisième synode national, aux travaux duquel il prit une part active. Puis il se remit en route, sous l'escorte du prince de *Porcien*, afin d'aller justifier la prise d'armes des protestants auprès des princes allemands et des cantons évangéliques, et leur demander des secours.

Bèze fut de retour à Genève au mois de septembre 1562. Peu de jours après, lit-on dans les registres de la compagnie des pasteurs, « M. d'*Andelot* qui retournoit d'Allemagne en France pour y mener reistres, manda le dit M. de Bèze, pour rentrer avec luy en France. Ce que celuy-ci pour plusieurs motifs eust volontiers refusé. Mais M. Calvin, pour plusieurs raisons, fut d'avis qu'il y allast, combien qu'il y eust du danger et qu'on craignist que le fruict n'en fust pas grand. »

En conséquence Bèze rejoignit l'armée huguenote, dans laquelle il fut chargé des fonctions d'aumônier et de trésorier. Lorsque les hostilités éclatèrent, il suivit Condé, comme son devoir l'y obligeait, jusqu'à la bataille de Dreux. « J'ai été au combat, du commencement à la fin, répondit-il à Claude de Saintes qui l'accusait d'avoir versé le sang, j'y étais en manteau et non en armes, et personne ne me reprochera en vérité ni la fuite, ni le meurtre de qui que ce soit. » La bataille perdue, il accompagna Coligny en Normandie, et il ne retourna à Genève qu'à la conclusion de la paix.

L'année suivante, la mort de Calvin ayant laissé vacante la place de président de la compagnie des pasteurs, le soin de consolider l'œuvre de son ami échut à Bèze comme au plus digne. La tâche était lourde. Chaque jour arrivaient à Genève des troupes de réfugiés démoralisés par les guerres civiles. Il fallait pourvoir à la fois à leur entretien et à leur régénération morale. Il fallait, en même temps, maintenir l'église genevoise dans la voie que lui avait tracée Calvin, entretenir une correspondance active avec toutes les autres églises réformées, prendre part à leurs luttes théologiques, surveiller les études académiques, et à ces devoirs si variés et si importants, joindre l'enseignement universitaire et l'enseignement pastoral. Voilà le fardeau immense que Calvin avait légué à son successeur; mais fort de son exemple, Bèze suffit à tout, avec le concours dévoué de Nicolas *Colladon*, de Lambert *Daneau* et d'Antoine *La Faye*.

Aux soucis nombreux que lui causaient les affaires publiques, vinrent s'ajouter des chagrins domestiques poignants. En 1568, la peste enleva son frère du côté paternel, Nicolas ou Pierre *de Bèze*, comme l'appelle Lebœuf; il s'était réfugié à Genève avec sa femme Perrette *Tribolé* et ses deux enfants. Bèze fit, à cette occasion, un voyage en Bourgogne dans l'espoir de sauver, au moins en partie, l'héritage de ses neveux.

En 1571, il fut de nouveau appelé en France par *Coligny* et le jeune prince de Béarn. La compagnie des pasteurs ne le vit pas partir sans regret, mais elle dut céder aux ordres des syndics de la République. Bèze se mit immé-

diatement en route et arriva à La Rochelle, où s'étaient réunis les députés de toutes les églises pour la tenue d'un synode national, dont il fut élu modérateur.

Sur sa proposition, l'assemblée choisit pour répondre « aux adversaires » : de *Saules*, de *Chandieu*, de *Lestre*, *Des Cordes*, *Holbrac*, de *L'Espine*, *Daneau*, Daniel *Toussaint*, de *Changy*, de *Villiers* et *Merlin*, qui tous avaient déjà donné des preuves de leur érudition ou de leur zèle pour la cause de l'Évangile.

En retournant à Genève, Bèze passa par Nismes, où il assista à un nouveau synode national, qui le chargea spécialement, avec *La Roche-Chandieu* et de *Beaulieu*, du soin de réfuter les ennemis de la discipline. A peine arrivé à Genève, il y vit accourir de tous les points de la France cinquante pasteurs et une foule immense de laïques échappés, à travers mille périls, aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Quelques mois plus tard, il fut enlevé de nouveau à son église par l'invitation que lui adressa Henri de Condé de venir le trouver à Strasbourg. Ce prince, qui avait été assez heureux pour s'enfuir de la Cour, s'occupait alors de rassembler une armée. Il chargea Bèze de se rendre auprès de Jean-Casimir; le succès de la négociation justifia sa confiance.

Depuis longtemps Bèze était considéré comme l'organe le plus influent du calvinisme. En 1586, le comte *Frédéric de Montbéliard*, désirant rétablir dans sa petite principauté la paix religieuse troublée par les réfugiés français, l'invita à une conférence avec quelques théologiens d'Allemagne pour aviser ensemble aux moyens d'opérer un rapprochement entre les deux communions réformées. Ce colloque s'ouvrit, en présence du comte, dans son château de Montbéliard, le 21 mars 1586. On discuta, sans pouvoir s'entendre, sur la personne du Christ, le baptême, l'eucharistie, la prédestination, la grâce, les images, les orgues, les autels. On doit reconnaître que ce fut Bèze qui, dans cette occasion, joua le plus beau rôle par son esprit de conciliation. Il proposa qu'en attendant « que la bonté divine ouvrit les yeux soit aux uns, soit aux autres, on s'abstint du moins des deux côtés de ces écrits de controverse qui ne faisaient qu'aigrir le mal, et qu'on se donnât la main en signe de fraternité. » Pourquoi n'a-t-il pas professé toute sa vie ce principe vraiment chrétien de la tolérance, et pourquoi faut-il que les circonstances dans lesquelles il le proclama, nous rendent suspectes ses dispositions pacifiques ? Son principal adversaire, Jacques Andræ, chancelier de l'université de Tubingue, ne voulut point accepter ce tempérament, et alla jusqu'à lui refuser le baiser de paix. « Heureusement, lit-on dans l'intéressant article consacré à Bèze dans le *Musée des protestants célèbres* et sorti de la plume d'un vénérable pasteur luthérien de Paris, *Boissard*, heureusement il se trouvait dans les deux communions des théologiens moins absolus qu'Andræ. Théodore de Bèze, en quittant Montbéliard, engagea les réfugiés français à participer à la table sainte avec les chrétiens de la confession d'Augsbourg, si on voulait les y recevoir sans exiger de leur part rien qui ressemblât à une abjuration. *Floret*, ministre français, entra en négociation à cet effet avec les pasteurs de Montbéliard, Richard *Dinoth* et Samuel *Cucuel*, et bientôt on vit les fidèles des deux communions s'approcher en paix du même autel pour y célébrer la mémoire de la mort de leur divin Maître. »

Au sortir de ce colloque, qui fut clos le 29 mars, Bèze se mit en route pour l'Allemagne dans l'intention de visiter les cours des différents princes luthériens et de les convaincre de la solidarité qui liait leurs intérêts à ceux des Réformés français. En 1588, il fut une dernière fois appelé à prendre part à une dispute publique. Accompagné de Jean *Rotan* et de *La Faye*, il assista au colloque de Berne, et il eut le bonheur bien rare de convaincre ses adversaires, ou tout au moins de les amener à sacrifier leurs convictions au besoin de la paix et de l'union.

De retour à Genève, Bèze trouva la république dans une position critique. La pénurie du trésor avait forcé les magistrats à congédier deux professeurs

et l'académie était menacée d'une ruine prochaine. Pour prévenir ce malheur, Bèze, malgré son grand âge, se chargea de tous les cours pendant plus de deux ans, sans négliger pour cela aucun des devoirs que sa haute position dans l'Église lui imposait, et qu'il remplit fidèlement pendant près de dix années encore, malgré les fréquents accès de vertige dont il souffrait.

Ce fut en 1600 qu'il quitta définitivement sa chaire de l'académie; depuis quelque temps déjà, il avait dû renoncer à la prédication. Sa mémoire s'était beaucoup affaiblie, mais comme il arrive toujours aux vieillards, il oubliait surtout les choses récentes. *Casaubon* affirme avoir entendu l'illustre pasteur réciter de longs morceaux de Plutarque en grec et des chapitres entiers de l'Ancien ou du Nouveau Testament, tandis qu'il ne se souvenait plus de la mort de la reine Elisabeth. Malgré son grand âge et ses infirmités — il avait alors 81 ans, — Bèze voulut se rendre à l'invitation de Henri IV, ce prince ayant témoigné le désir de le voir, pendant qu'il était en Savoie, occupé à pousser vivement la guerre contre Charles-Emmanuel. L'entrevue eut lieu à l'Éluiset. Le roi se montra plein de bienveillance pour le vieux ministre, qu'il appela son père; il consentit même, à sa demande, à accorder un lieu de culte aux protestants de Lyon[1]; mais il évita de répondre à la partie de la harangue où le réformateur le louait « d'avoir tiré les églises du Seigneur d'oppression et acquis aux enfants de Dieu une ample liberté pour le servir selon ses divins préceptes. »

Bèze mourut le 13 oct. 1605. Dans une lettre qu'il écrivit à *Sully* en lui envoyant un exemplaire du N. T. grec annoté que le défunt lui avait légué, Diodati raconte ainsi les derniers moments du réformateur : « Il mourut aussi sain d'esprit qu'il eust jamais été, faisant les plus belles prières à Dieu et admonitions à nous tous qu'il eust jamais faites, se leva du lit, et puis, s'y estant remis, passa de ce siècle en celui des bienheureux sans aucune apparence de regret, de peine ni de douleur. »

Bèze ne laissa point d'enfants. Après une union heureuse de quarante ans, il perdit Claudine Denosse, de la peste, en 1588. Les instances de ses amis, qui redoutaient pour lui la solitude du foyer domestique dans un âge déjà avancé, le décidèrent à se remarier avec Catherine *del Piano*, veuve d'un génois. Il avait adopté en quelque sorte et élevé avec le plus grand soin la nièce de sa première femme, Geneviève *Denosse*, qu'il maria avec Corneille *Bertram* (voy. ci-dessus l'art. Bertram).

Il avait demandé d'être enterré au cimetière commun de Genève, appelé Plainpalais; mais les magistrats ordonnèrent qu'il serait enseveli dans le cloître de la cathédrale Saint-Pierre. Sa mort fut un deuil pour toute l'Église protestante.

Voici la liste de ses écrits :

I. *Poëmata;* Paris, Conrad Badius, 1548, in-8°; réimp. in-16, sans nom de lieu ni date, et sans le consentement de l'auteur. — C'est un recueil de sylves, d'épigrammes, d'élégies, d'épitaphes et de portraits. Dans toutes ces pièces, on remarque un mélange de sacré et de profane entièrement dans le goût du temps. Les épigrammes sont souvent pleines de sel; cependant on estime davantage les sylves, qui offrent plus d'originalité. Ces poésies furent accueillies avec la plus grande faveur. La Croix du Maine nous apprend qu'elles étaient admirées non seulement des Français, mais des étrangers, et que Bèze était réputé le plus excellent poëte latin de son temps, témoignage confirmé par Étienne Pasquier et par Colomiès. Pour qu'on puisse juger de leur mérite, nous en rapporterons une des plus célèbres.

Theodorus Beza de suâ in Candidam et Audebertum benevolentiâ.

Abest Candida; Beza, quid moraris?
Audebertus abest, quid hîc moraris?
Tenent Parisii tuos amores,
Habent Aurelii tuos lepores,
Et tu Vezeliis manere pergis,
Procul Candidulâque amoribusque,
Et leporibus, Audebertuloque?
Immo Vezelii procul valete,

[1] Oullins fut le lieu désigné. Les protestants en restèrent en possession de 1600 à 1630, où l'archevêque obtint un arrêt du conseil qui transféra l'exercice de leur culte à Saint-Romain-de-Couzon (*Collection du Puy*, vol. 100.)

Et vale pater, et valete fratres,
Namque Vezeliis carere possum,
Et carere parente, et his, et illis,
At non Candidulâ Audebertuloque.
Sed utrum rogo præferam duorum?
Utrum invisere me decet priorem?
An quemquam tibi, Candida, anteponam?
An quemquam anteferam tibi, Audeberte?
Quid si me in geminas secem ipse partes,
Harum ut altera Candidam revisat,
Currat altera versus Audebertum?
At est Candida sic avara, novi,
Ut totum cupiat tenere Bezam;
Sic Beze est cupidus sui Audebertus,
Bezâ ut gestiat integro potiri:
Amplector quoque sic et hunc et illam,
Ut totus cupiam videre utrumque,
Integrisque frui integer duobus.
Præferre attamen alterum necesse est,
O duram nimium necessitatem!
Sed postquam tamen alterum necesse est,
Priores tibi defero, Audeberte:
Quod si Candida fortè conqueratur,
Quid tum? basiolo tacebit imo.

Qui verra dans ce petit poëme, nous le demandons, autre chose que le développement de cette pensée : L'amitié est préférable à l'amour? Ne faut-il pas l'imagination d'un moine éclairée par la lecture des casuistes, pour y trouver des obscénités? C'est cependant sur cette pièce que les ennemis de Bèze ont basé principalement leurs calomnies, car leurs attaques ne méritent pas un autre nom. En admettant même que les Juvenilia contiennent quelques pièces trop libres, serait-on en droit d'en conclure qu'elles sont le reflet des mœurs de l'auteur? Que de poëtes modernes, même parmi les plus célèbres, dont on pourrait dire avec un écrivain latin : *Lasciva est pagina, vita proba!* Et Bèze n'a-t-il pas déclaré de la manière la plus formelle que ses poésies n'étaient qu'un jeu d'imagination? Le lecteur nous saura sans doute gré si nous lui mettons en entier sous les yeux le tableau qu'à cette occasion il trace de sa vie dans sa seconde Apologie à Claude de Saintes : « Je veux bien que vous sachiez que je suis né dans une famille noble, honnête et chaste de la ville de Vézelay. J'ai été élevé chez un oncle, d'une gravité de sénateur, avec toute la piété que l'on pouvoit demander selon le tems, et sous un précepteur orné de toutes sortes de vertus. Depuis l'âge de huit ans jusqu'à l'âge de dix-sept, j'ai étudié les langues à Bourges, vivant d'une manière chaste et irréprehensible. Ensuite j'ai étudié quatre ans à Orléans, tant en droit que dans les belles-lettres, et pendant ce temps-là je n'ai conversé qu'avec de très-honnêtes gens, qui dans la suite sont parvenus à de grandes charges par leur mérite, et me suis fait aimer de tous les savants et de tous les vertueux en ce lieu-là. Après quoi j'ai vécu à Paris jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, sans avoir fait aucune brèche à ma réputation, et sans avoir rien fait contre les règles de la morale. Même je puis dire, sans me vanter, que dans ce temps je remportai la louange de quelque vertu et de quelque érudition... Quand je me suis retiré de Paris, ce n'a pas été en cachette, ni pour me dérober à mes créanciers, comme vous dites très-faussement. Je suis sorti de ma patrie, j'ai quitté mes parents et mes amis uniquement pour la religion. J'emmenai avec moi ma femme, que j'épousai ensuite solennellement, et je me retirai sans précipitation. Après cela je fus professeur en grec à Lausanne pendant neuf ans, et j'en remportai des témoignages de toute la ville et du sénat de Berne. Vous m'objectez mes jeux poétiques, comme si c'étoient des choses que j'eusse écrites sérieusement pour dépeindre mes véritables sentiments et mes aventures; mais qui est le juge équitable qui voudra vous en croire? Où est cette Dubia que vous dites que j'ai débauchée, et dont vous dites que le mari est encore vivant? Je puis jurer devant Dieu qu'il ne m'est jamais venu dans l'esprit d'attenter sur la pudicité d'aucune femme, non plus que d'aller conquérir le royaume des Indes... Cette Candida dont j'ai tant parlé dans mes poèmes, n'est qu'un fantôme. » Répétons avec *Jurieu* que, comme tous les jeunes gens versés dans la poésie latine, Bèze, idolâtre de Catulle et d'Horace, et tout rempli de leurs idées, n'a pu s'empêcher de les imiter. C'est à cela que se réduit son crime. « Après tout, dit Ancillon, il n'y a rien dans ses Juvenilia ni de si profane ni de si scandaleux que la lecture en ait dû estre interdite, et la publica-

tion défendue par les magistrats et par l'Église ; au contraire, on en a fait diverses éditions avec privilége. » Cependant, dès qu'il eut embrassé la Réforme, Bèze, pour enlever jusqu'au prétexte du scandale, eut soin de faire disparaître du recueil tout ce qui pouvait sembler un peu trop libre. Les nombreuses édit. qui parurent depuis 1569 ne sont pas plus complètes. Celle de 1599 est la plus ample et la plus correcte. En voici le titre exact : *Theodori Bezæ Vezelii poemata varia : Sylvæ elegiæ, epitaphia, epigrammata, icones emblemata ; Cato censorius, Abrahamus sacrificans, canticum canticorum.* Omnia ab ipso auctore in unum nunc corpus collecta et recognita. Accessit Jac. Lectii v. cl. Jonah seu poetica paraphrasis ad eum vatem. Excudeb. Jac. Stoer, 1599; 206 folios. Petit in-16.

II. *Brevis et utilis Zoographia J. Cochlæi*, s. l. 1549, in-8° ; réimp. à la suite du 1er vol. de la Vie de Bèze par M. *Baum* (Leipz., 1843, in-8°). — Satire virulente contre cet adversaire passionné de la Réforme et des Réformateurs. Bèze recommande à Gessner de le classer dans sa Zoologie parmi les monstres les plus rares et les plus curieux.

III. *Abraham sacrifiant, tragédie françoise* [Gen., Conrad Badius], 1550, pet. in-8° ; nouv. édit. sous le titre : *Le sacrifice d'Abraham, tragédie françoise séparée en trois pauses, à la façon des actes de comédies, avec des chœurs, un prologue et un épilogue*, Paris, H. Estienne, 1552, in-8°, et d'après M. Brunet [Paris], 1553; réimp. sous le premier titre [Gen.], J. Crespin, 1561, in-8° ; Middelb., 1701, in-8° ; Genève, Fick, 1874, in-16 ; trad. en italien, Fiorenza, 1572 ; en angl., Lond., 1577, in-8°, et en latin par Jac. Bruno d'Amsterdam, ainsi que par *J. Jacquemot*, sous le titre : *Abrahamus sacrificans, tragœdia latinè à Joan. Jacomoto Barrensi conversa*, imp. avec les *Poemata*, Gen., 1597, in-4°. — La Bibl. du Théâtre françois cite, en outre, une édit. in-12 de Lyon, sans date ni nom d'auteur, dont elle donne ainsi le titre : « Tragédie françoise du sacrifice d'Abraham, nécessaire à tous chrestiens, pour trouver consolation au temps de tribulation et d'adversité. » L'auteur de cet estimable recueil renvoie pour l'analyse de cette pièce, qu'il attribue à Bèze, à celle qu'il a donnée un peu plus haut du Sacrifice d'Abraham à huit personnages, nouvellement corrigé et augm., et joué devant l'hostel de Flandres à Paris, et depuis à Lyon, l'an 1539. Il est évident qu'il ne peut y avoir identité entre cette dernière pièce et la tragédie de Bèze, composée en 1550, et que, par conséquent, si les deux mystères mentionnés par la Bibl. du Théâtre françois sont effectivement le même ouvrage, l'auteur s'est trompé en attribuant le premier à Bèze. Le sujet si dramatique du Sacrifice d'Abraham a été traité par plusieurs de nos poëtes. Sans doute Bèze aura profité de ce qu'il pouvait y avoir de bon dans les œuvres de ses devanciers. Aussi son drame est-il « si bien retiré au vif, comme dit Pasquier, que le lisant, il fit tomber des larmes des yeux » de ce savant et judicieux critique. Ce qu'on y admire particulièrement, c'est le dialogue d'Isaac et d'Abraham, qu'un célèbre poëte moderne, *Chamisso*, a comparé aux plus beaux morceaux de l'antiquité. Ce mystère en vers libres a été représenté pour la première fois par les élèves de l'académie de Lausanne. M. *Baum* a donné une analyse détaillée et des fragments étendus de ce livre, fort rare malgré ses nombreuses éditions.

IV. *Epistola magistri Benedicti Passavanti*, 1553, réimp. plusieurs fois depuis, notamment dans l'édit. des Epistolæ obscurorum virorum, publiée à Londres, 1710 in-12, et dans le T. II des Mémoires de littérature de Sallengre.— Epitre satirique en latin macaronique, dans le goût rabelaisien, adressée au président Lizet et fort estimée par de Thou. Au jugement de Naudé, dans son Mascusat, c'est la plus excellente pièce qui ait jamais été faite en ce genre. Florimond de Raimond lui-même ne peut s'empêcher de dire que c'est « une belle drôlerie ».

V. *De pace christianarum ecclesiarum constituendâ consilium*, inséré dans le T. II des *Traités théologiques* de Bèze. — Discours plein d'habileté et de mesure que l'on croyait avoir été adressé, vers

1555, à Charles-Quint et à la diète d'Augsbourg; mais M. Baum a fort bien prouvé, selon nous, qu'il le fut à l'empereur Maximilien II, en 1566.

VI. *De hæreticis à civili magistratu puniendis* [Gen.], Rob. Estienne, 1554, in-8°; 2e édit. 1592. — Cet écrit, un des plus célèbres de Bèze, est dirigé contre *Castalion*, qui, sous le pseudonyme de Martin Bellius, avait publié une dissertation remarquable à tous égards, dans laquelle il soutenait, au sujet du supplice de *Servet*, que le magistrat n'a pas le droit d'intervenir dans les questions d'hérésie, et bien moins encore celui de punir de mort les hérétiques. Bèze attaqua cette opinion avec une violence sans mesure, prétendant que le magistrat est armé du glaive principalement pour réprimer les hérésies, la base la plus solide de la société étant la religion. En se portant ainsi le défenseur de cette monstrueuse doctrine, non moins contraire à l'Évangile sainement interprété qu'à la raison, Bèze ne voyait-il donc pas qu'il fournissait lui-même des armes aux ennemis du protestantisme? « Dès que les protestants se veulent plaindre des persécutions qu'ils souffrent, écrit Bayle, on leur allègue le droit que Calvin et Bèze ont reconnu dans les magistrats. Jusqu'ici, ajoute ce philosophe, on n'a vu personne qui n'ait échoué pitoïablement à cette objection *ad hominem*. » En vain essaierait-on de justifier Bèze par des distinctions subtiles. Il faut plutôt le plaindre d'avoir péché à la fois contre l'Évangile, la raison et la bonne politique, et avouer que, supérieur à tant d'égards, il est resté sous celui-là au niveau de son siècle. — Ce fameux traité a été trad. en franç., par Nicolas *Colladon* (Gen., 1560, in-8°). La trad., selon Debure, n'est guère moins rare que l'original.

VII. *Annotationes in N. T.*, Paris, ou Gen., 1556, in-fol.; Tigur., 1559; Gen., 1565, in-fol.; 1582, 1588, 1598; Lond., 1594; Cantab., 1642, in-fol. — « Il faut avouer de bonne foy, dit Richard Simon, que Théodore de Bèze a surpassé dans ses Notes sur le N. T. la plupart des autres protestants qui ont écrit avant lui sur cette matière. L'on y trouve beaucoup d'érudition. Elles seroient plus utiles s'il n'y avoit pas inséré tant de théologie. »

VIII. *N. T. latinè jam olim è veteri interprete, nunc denuo à Th. Bezâ versum, cum ejusdem annotationibus, in quibus ratio interpretationis redditur*; Gen., Rob. Estienne, 1556, in-fol.; réim. plusieurs fois, entre autres par Henri Estienne, 1567, in-8°; à Lond., 1579 et 1587, in-8°; à Amst., 1624, in-24. — Bèze ne cessa de travailler toute sa vie à cette traduction. Versé dans le grec et dans le latin, il possédait assez de goût et de jugement pour mener à bonne fin un pareil travail; mais il ne sut pas se mettre en garde contre ses préoccupations dogmatiques. Son but était de donner une version plus fidèle que celle de *Castalion*. Il s'était fait une loi de s'éloigner aussi peu que possible du texte grec, au prix même de la pureté du style; il voulait rester fidèle à la Vulgate au point de ne pas se permettre de remplacer un mot par un autre, à moins d'erreur manifeste. La même expression devait toujours être rendue par le même mot, à moins que le sens ne s'y opposât absolument. Son plan était bon, mais il ne l'a pas rigoureusement suivi. Si quelquefois il s'efforce de rester fidèle au texte jusqu'à traduire la moindre particule, d'autres fois il se permet les plus grandes libertés, et s'éloigne autant du sens que de la valeur propre du mot. En beaucoup d'endroits sa traduction n'est pas non plus assez naturelle; on y remarque de l'affectation, de la recherche; c'est surtout lorsqu'il pense qu'une traduction plus simple ne rendrait pas assez exactement le sens de l'original. Enfin *Courcelles* lui a reproché avec raison de tordre en plus d'une occasion le sens de l'Écriture dans l'intérêt des opinions calvinistes : *Intolerabili licentiâ Scripturam torquens, ne privatis suis opinionibus adversari videatur*. Malgré ces défauts sa trad., au jugement d'Élie Du Pin, est la meilleure de toutes celles qui ont été faites par le parti protestant.

IX. *De theologo, seu de ratione studii theologici lib. IV*; Argent., 1556.

X. *Ad sycophantarum quorundam calumnias quibus unicum salutis nostræ fundamentum, id est æternam Dei prædes-*

tinationem evertere nituntur [Gen.], Conr. Badius, 1557, in-8°. — Réponse à *Castation*, pleine de violence et de personnalité.

XI. *Confessio fidei doctrinæque de Cœnâ Domini exhibita illustriss. principii Virtembergensi*, 1557 ; réim. dans le T. Ier des *Traités théolog.* et du Théodore de Bèze de M. Baum, ainsi que la suivante : *Confessio doctrinæ ecclesiarum gallicarum exhibita theologis Augustanæ Confessionis in colloquio Wormatiensi*, 1557. — Ces deux professions de foi sont signées, la première par Bèze et *Farel*, la seconde par *Farel*, *Budé*, Gaspard *Carmel*. Quelques années auparavant, Bèze, afin de prouver à son père qu'il n'était ni un impie, ni un hérétique, comme on l'en accusait, avait déjà composé une confession en français, qu'il lui avait envoyée. Il la fit imprimer plus tard, mais nous ne connaissons aucun exemplaire de cette édition. Nous n'avons pu nous procurer que la 2e, rev. et aug., qui a pour titre : *Confession de la foy chrestienne, contenant la confirmation d'icelle et la réfutation des superstitions contraires, avec un abrégé d'icelle;* Gen., Conrad Badius, 1559, in-24 ; réimp. 1564, trad. en ital. 1560; en angl. Lond., 1563 et 1585, in-16. Bèze l'a trad. lui-même en latin sous le titre de *Confessio christianæ fidei et ejusdem collatio cum papisticis hæresibus*, Gen., 1560, in-8°; 1570, in-8°; 1577, in-12; Lond,. 1575 et 1581. in-8°. — Cette confession, d'une orthodoxie rigoureuse, est divisée en VII chap. : De la Trinité; du Père ; de Jésus-Christ; du Saint-Esprit; de l'Église ; du Jugement dernier; Courte antithèse du papisme et du christianisme. L'abrégé, en 34 articles, offre des analogies avec la Confession dressée en 1559 au synode national.

XII. *De Cœnâ Domini plena et perspicua tractatio;* [Gen.], Rob. Estienne, 1559, in-8°. — Contre Westphal, luthérien forcené, qui avait poussé le fanatisme jusqu'à se railler des martyrs de l'Église de France.

XIII. *Brève exposition de la table ou figure contenant les principaux points de la religion chrestienne;* Laus., 1560, in-16; Lond,, 1613, in-8°. — Cité par Du Verdier.

XIV. *Comédie du pape malade.* Il a été démontré ci-dessus (t. I, col. 685) que ce pamphlet n'est point de Théod. de Bèze, mais de Conrad Badius.

XV. Κρεωφραγία *sive Cyclops*, Ὄνος συλλογιζόμενος *sive Sophista. Dialogi duo de verâ communicatione corporis et sanguinis Domini, adv. Tilemanni Heshusii somnia;* Gen. 1561, in-8°, et dans le 1er vol. des *Traités théol.*

XVI. *Abstersio calumniarum quibus Calvinus aspersus est ab Heshusio*, Gen. 1561, in-8°, et dans le 1er vol. des *Traités théol.*

XVII. *Perspicua explicatio de Cœnâ Domini;* Gen., 1561, in-8°. — Probablement le même ouvrage que le N° XII.

XVIII. *Les harangues de Bèze faites au colloque de Poissi par Th. de Bèze ;* Gen., 1561, in-8°. — *Sermon fait au Colloque de Poissi*, Gen., 1561, in-8°. — *Ce qui a été proposé au Colloque de Poissi par Th. de Bèze*, Gen., 1561, in-8°.

XIX. *Oraison exhortatoire faite et prononcée en latin* [5 juin 1559] *par devant les sieurs syndics et conseil de Genève, lors de l'élection du recteur des écoles, trad. en franç. et imp. avec les ordonnances ecclésiastiques de l'église de Genève*, 1562.

XX. *Formulaire de Confession de foi que les escoliers auront à faire et souscrire entre les mains du recteur de l'académie de Genève;* Gen., Artus Chauvin, 1562, in-4°.

XXI. *Les pseaumes*, etc. Depuis longtemps Bèze s'occupait de la trad. des psaumes qu'il avait entreprise à la demande de Calvin. Il en publia un premier fragment en 1553, puis un second en 1556 sous le titre : *Septante-neuf pseaulmes mis en rithme françoise, quarante-neuf par Clément Marot, avec le cantique de Siméon et les dix commandemens* (Gen., Simon Du Bosc, 1556, in-24). Le psautier ne fut complet qu'en 1560; il fut imprimé, cette même année, s. l. in-18, sous le titre : *Pseaumes de David mis en rhythme françoise par Clément Marot et Théodore de Besze, avec nouv. et facile méthode pour chanter chacun couplet.* Par Pierre Davantès, dit Antesignanus, qui y a ajouté une préface datée de Gen. 18 sept. 1560. Cette édit. est extrêmement rare. Jean de Tournes le réimp. à Lyon,

avec privilége du roi, en 1563, petit in-4°, puis 1564, in-8° sous le titre : *Les pseaumes mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze.* Dès lors, il a été réimp. des milliers de fois. Nous citerons seulement l'édition de Genève 1604, qui est accompagnée d'une *Briève instruction de Musique* pour apprendre à chanter les d. pseaumes, par Pierre Valette. On doit convenir, avec Pasquier, que, tout en « montrant ce qu'il pouvait faire, » Bèze dans sa traduction n'a cependant pas « si heureusement rencontré que Marot en ses cinquante. » Sa versification, sans couleur et hérissée de chevilles, offre rarement cette naïveté d'expression qui fait le charme de son rival. Bien que retouchée et refondue, vers la fin du XVIIe siècle, par *Conrart* et *La Bastide*, cette traduction est restée bien imparfaite. Bèze la dédia à l'Eglise par une charmante épître qui se trouve en tête de la première édit. de Lyon. — Sur l'histoire du psautier nous avons maintenant deux ouvrages importants, l'un par M. Fél. Bovet de Neuchâtel (in-8°, 1872), l'autre sous ce titre : *Clém. Marot et le psautier huguenot*, par *O. Douen* (t. 1er 1878).

XXII. *Vie de J. Calvin*, in-8°; puis refait par l'auteur en latin (*Vita J. Calvini a Theod. Beza accurate descripta*, 1565) et placé en tête du Commentaire de Calvin sur Josué, ainsi que dans le 3e vol. des *Traités théol.* — Une nouvelle édition française, annotée, en a été pub. par A. Franklin; Genève, Cherbuliez, 1864 in-8°.

XXIII. *Responsio ad Franc. Balduini Ecebolii apostatæ calumnias;* Gen., 1563, in-12, et dans le 2e vol. des *Traités théol.* — Il y règne un ton d'ironie mordante que l'auteur évita dans la suite.

XXIV. *Responsio ad defensiones et reprehensiones S. Castellionis, quibus suam N. T. interpretationem defendere adv. Bezam et ejus versionem vicissim reprehendere conatus est;* Gen., 1563, in-8°; réimp. avec le N° XXVI.

XXV. *N. T. græcè et latinè, necnon apostolicarum epistolarum brevis explicatio;* Gen., 1565, in-fol. (édit. appelée seconde, relativement à la trad. indiquée au N° VIII); 2e édit., 1571; 3e édit., Gen., 1582, in-fol., et souvent depuis. De 1624 à 1678, les Elzévirs seuls en publièrent huit édit. en Hollande, dont la meilleure est celle de 1633, in-12. On estime beaucoup aussi de celle de Cambridge, annotée par Joachim Camerarius, 1642, in-fol. L'édit. de 1582 est enrichie d'une *Dissert. de stylo, lectionibus et interpunctionibus N. T.*, réimp. dans un recueil de dissert. publié à Amsterd., 1703, in-4°. — Les travaux d'Érasme et de Robert Estienne avaient déjà fait faire un grand pas à la critique sacrée; Bèze continua à en hâter les progrès. Outre dix manuscrits qu'il avait reçus de la famille des Estienne, il s'en procura neuf autres, dont deux fort importants, le Codex Cantabrigiensis seu Bezæ, et le Codex Claromontanus. Le premier se trouve aujourd'hui dans la bibl. de l'université de Cambridge qui l'a reçu en don de Bèze, vers 1581; le second se conserve à la Bibl. nationale de Paris. En collationnant le texte grec sur ces dix-neuf mss., en le comparant avec la version syriaque et l'arabe, avec les commentaires des Pères, avec les éditions antérieures et les trad. modernes, Bèze lui a fait subir de notables améliorations. Malheureusement, sa méthode, quoique plus philosophique que celle de *Calvin*, n'était pas assujettie à des règles assez sûres. Il lui arrive souvent, par exemple, de préférer une leçon à une autre, uniquement parce qu'elle est plus ancienne, et de l'adopter tout en la désapprouvant. Il serait injuste cependant de nier les services réels qu'il a rendus par ses travaux de critique.

XXVI. *Responsio ad argumenta J. Brentii pro omnipræsentiâ corporis Christi, quâ Nestorii et Eutychetis hæreses perspicuè explicantur;* Gen., J. Crespin, 1565, in-8°. — Bèze s'attache à réfuter les opinions des ubiquitaires, en suivant pas à pas l'ouvrage de Brentius, et en passant successivement en revue ses chapitres de *Ascensu J. Ch.; de Sessione Christi ad dexteram Dei; de Adoratione et Invocatione Christi*, sans négliger de répondre à l'*Appendix publicorum testimoniorum, quibus ostenditur Zwinglianos malâ conscientiâ de Cœnâ Domini sententiam oppugnare.*

XXVII. *Tractatus tres de rebus gra-*

vissimis scripti : unus de unitate essentiæ divinæ et tribus in eâ subsistentibus personis ad Arianos ὁμοιουσίους; alter de hypostaticâ duarum in Christo naturarum unione, adv. D. J. Andræ assertionem; tertius de sacramentali corporis et sanguinis Christi cum sacris symbolis conjunctione, adv. M. Flacii Illyrici falsissimas demonstrationes ; Gen., 1565, in-8°; insérés aussi dans le 1er et le 2e vol. des *Traités théol.*

XXVIII. *Disceptatio placida et christiana cum D. J. Pappo de hypostaticâ duarum in Christo naturarum unione et ejus effectu,* 1565 et 1572. — Inséré dans le 3e vol. des *Traités théol.*

XXIX. *Epistolarum theologicarum lib. I,* Gen., 1565, in-8°, ainsi que dans le 3e vol. des *Traités théol.*

XXX. *De communicatione et vivificâ virtute carnis Christi, perpetua Cyrilli sententia ex ejusdem et aliorum Patrum scriptis explicata,* publié, vers 1566, in-fol., sous le pseudonyme de *Christ. Hessiandrus;* réimp. à Heidelb., 1574, in-12.

XXXI. *Epistolæ ad Marnixium,* 1566, in-8°. — Le nombre des lettres de Bèze restées manusc. est beaucoup plus considérable que celui des lettres qui ont été imprimées. A Paris, on en trouve une foule disséminées dans les différents recueils *(Anc. fonds latin,* Nos 8585, 8586, lettres autographes de Bèze, de *Calvin,* de *Casaubon,* etc.; de Bèze et de *Spifame; Saint-Germ. franç.,* No 182; *Collect. Du Puy,* Nos 103, 104, 268, 322, 333, 712, etc.[1]; — à Berne (A 27, 30, 46; Hist. Helvet, III, 34) beaucoup de lettres de Bèze à divers savants, de l'Allemagne et de la Suisse; — à Saint-Gall., on conserve (No 1107) *Epistolæ variæ ad Eusebium Kleber, urbis Sangallensis pastorem, an.* 1582-86; — à Bâle (A. IX, 19), *Epistolæ de rebus gallicis* et dans la biblioth. des pasteurs *(Epistolæ viro. erudit.)* on en compte plus de deux cents; — à Genève, outre celles que Sénebier indique dans son Catalogue des mss (No 195 etc.), on nous a fait voir trois vol. de lettres du célèbre réformateur (Nos 115, 117, 118), acquis depuis la publication de ce Catalogue. Il y en a aussi aux archives de Genève. Nous ne doutons nullement qu'il n'en existe un bien plus grand nombre encore dans les Bibl. publiques ou privées de la France, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre; car jamais homme n'a entretenu une correspondance plus active et plus étendue que Bèze.

XXXII. *Histoire de la mappemonde papistique, en laquelle est déclairé tout ce qui est contenu et pourtraict en la grande table ou carte de la mappemonde, par Frangidelphe Escorche-Messes ;* Luce-Nouvelle [Gen.], imp. par Briffaud Chasse-Diables, 1567, in-4°. — Description satirique de l'Église romaine figurée par un planisphère allégorique où, à côté des dix-neuf provinces administrées par le *tyran* de Rome, on voit les pays calvinistes gouvernés par Dieu, Justice et Raison. Nous ne savons si l'on doit aussi attribuer à Bèze *L'Origine de cette mappemonde papistique, et comment elle a été trouvée,* sans indication de ville ni date d'année, gr. in-fol., forme d'atlas; ouvrage singulier, orné de figures allégoriques gravées en bois.

XXXIII. *De Val. Gentilis perfidiâ et justo supplicio;* Gen., 1569, in-4°.

XXXIV. *Theses de Deo, essentiâ uno, personis trino;* Gen., 1567, in-8°. Probablement le même ouvrage que celui qui a été inséré dans les *Traités théol.,* sous ce titre : *Theses seu axiomata de Trinitate personarum et essentiæ unitate.*

XXXV. *Apologia ad libellum Sorbonici theologastri F. Claudii de Xaintes, cui titulum fecit* Examen Calvinianæ et Bezanæ doctrinæ de Cœnâ Domini, Gen., 1567, in-8°. — *Secunda Apologia,* Gen., 1567, in-8°. — Tertia sub titulo : *Responsio ad responsionem primam Claudii de Xaintes de eucharistiæ controversiis,* Gen., 1577, in-8°; réimp. toutes trois dans les *Traités théol.*

XXXVI. *Tractatio de repudiis et divortiis in quâ pleræque de causis matrimonialibus controversiæ ex verbo Dei decidunturr.* Accedit *tractatio de polygamiâ,* 1567, 1590, 1610, in-8°; Davent., 1561. Selon d'autres, la première édit. serait de 1569 et la 2e de 1591. — Sous le titre de *Tractatio de polygamiâ et divortiis,* nous trouvons indiqué dans plusieurs catalo-

[1] MM. Lalanne et Bordier ont constaté qu'un très grand nombre ont été volées (Voy. Dict. de pièces autograph. volées aux bibl. publiques de la France, Paris, 1851, in-8.)

gues un autre ouvrage de Bèze qui, selon Sénebier, parut pour la première fois en 1573, in-8, tandis que d'autres, sans faire mention de cette édition, en citent une de Gen., 1568, in-8, réimp. Gen., 1591, in-8, puis Gen. 1610, in-8, et Deventer, 1651 ; trad. en flamand, Middel., 1595, in-8. On voit combien les meilleures bibliographies laissent encore à désirer. Ces deux traités ont été insérés parmi les *Traités théol.*, sous les titres : *De polygamiâ et divortiis*, et *De repudiis et divortiis*. Bèze y combat Ochin et les Montanistes. Il admet le divorce dans certains cas; mais il rejette la polygamie.

XXXVII. *S. Athanasii dialogi V de S. Trinitate; S. Basili lib. IV adv. impium Eunomium; Anastasii, Theopolitani patriarchæ, et Cyrilli, Alexandrini, explicatio compendiaria orthodoxæ fidei, omnia græcè et latinè, ex interpret. Th. Bezæ*, [Gen.] 1577, in-8, et 1572, selon Sénebier.

XXXVIII. *Defensio in Nicol. Selnecceri responsionem;* Gen., 1572, in-8.

XXXIX. *Responsio ad N. Selneccerum et Ienensium theologorum calumnias; Gen.*, in-8, 1571-1572, in-8.

XL. *Pro corporis Christi veritate adv. ubiquitatis commentum et G. Holderi convicia, responsio;* Gen., 1572 et 1581 in-8; réimp. en outre dans le 3e vol. des *Traités théol.*

XLI. *De veris et visibilibus Ecclesiæ notis tractatio;* Gen., 1572, in-8, trad. en franç., Genève et La Rochelle, 1592, in-8, et en angl., 1592, in-16.

XLII. Questions et réponses chrétiennes; Gen., Crespin, 1572, in-12, 1584 in-12; trad. en latin, 5e édit. Genève 1577 in-8. — Voir no LIX.

XLIII. *Apologia ad N. Selneccerum* κοκκῦσμοὺς; Gen., 1573, in-8.

XLIV. *Nathanaëlis Nezechii homiliæ duæ de negotio sacramentario*, Theopoli, 1575, in-8, ou 1574, selon Barbier. — C'est le même ouvrage que celui qui a été inséré dans le 3e vol. des *Traités théol.*, sous le titre : *Adv. sacramentariorum errorem pro verâ Christi præsentiâ in Cœnâ Domini.*

XLV. *Ad putidas quasdam J. Andreæ calumnias responsio.* Inséré dans le 3e vol. des *Traités théolog.*

XLVI *Theodori, presbyteri Rhætensis libellus adv. hæreses quibus jam olim hypostatica duarum in Christo naturarum unio oppugnata est, græcè editus et latinus factus : adjuncta est earundem hæreseon collatio;* Gen., 1576, in-4.

XLVII. *Quæstionum et responsionum pars altera, quæ est de sacramentis*, 1576, in-8; Lond., 1577, in-8. Voy. LIX.

XLVIII. *Tractationes theologicæ omnes*, Gen., Crispinus, 1570, 3 tom. en un vol. in-fol.; 2e édit., aug., Gen., 1582, 3 vol. in-fol. — Ce recueil peut être regardé comme la collection complète des œuvres dogmatiques publiées par Bèze jusqu'en 1582; presque toutes s'y trouvent réunies.

XLIX. *Loca aliquot præcipua ex D. Lutheri libello de Servo arbitrio, adv. diatriben Erasmi excerpta, ut ex eis quis sit semperque fuerit noster cum eo in hoc de prædestinatione Dei dogmate consensus, omnes liquido perspicere possint.* — Sénebier affirme que cet écrit se trouve dans la première édition des *Traités théol.;* nous ne l'avons pas remarqué dans celle de 1582, la seule que nous ayons pu consulter, non plus que le suivant, cité par le même auteur : *Novæ illius sesqui-monachorum sectæ, auctore Ignatio Marano sacro-sanctum nomen Jesu, abdicato christianorum cognomento, ementita, vera genesis.*

L. *Lex Dei moralis, ceremonialis et politica, ex libris Mosis excerpta et in certas classes distributa*, [Gen.] Santandréanus, 1577, in-fol. — Apparemment le même ouvrage que celui qui est noté dans la bibliot. d'Imbonati sous le titre *Leges mosaïcæ*, 1610, in-fol.

LI. *Apologia ad acta conventûs quindecim theologorum, Torgæ habiti*, 1578. Inséré dans le 3e vol. des *Traités théol.*

LII. *De peste quæstiones duæ explicatæ : una sit-ne contagiosa? Altera an et quatenùs sit Christianis per secessionem vitanda?* Gen., 1578, in-8, ou 1579, in-12, selon Sénebier; ou bien encore 1580, d'après le Cat. de la bibl. de Leyde; trad. en angl., Lond., 1580, in-8; réimp. sous ce titre : *De pestis contagio et fugâ dissertatio, cum A. Riveti ejusdem argumenti epistolâ;* Lug. Batav., 1536, in-12; et en dernier lieu dans les Variorum Tractatus theologici de peste, Lugd. Batav., 1655, in-12.

LIII. *Responsiones ad repetitas Andreæ et Selnecceri calumnias*, Gen., 1578.

LIV. *Psalmorum Davidis et aliorum prophetarum lib. V, argumentis et latinâ paraphrasi illustrati, ac etiam vario carminum genere latinè expressi*, 2e édit., Gen., 1579, in-16, et souvent depuis. — Cette édition est appelée seconde, parce qu'il avait déjà paru une trentaine de ps. traduits en latin par Bèze dans l'édit. des *Poëmata* ou *Juvenilia* de 1576.

LV. *De germanâ pronuntiatione linguæ græcæ*, 1580, in-8. Voy. nº LXXIV.

LVI. *Icones id est veræ imagines virorum illustrium doctrinâ simul et pietate*, Gen., 1580, in-4; trad. en franç. par Simon *Goulard*, Gen., Jean de Laon, 1581, in-4; et par le pr G. Goguel; Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1858, in-12. — Collection de quarante-quatre portraits de réformateurs ou de martyrs gravés sur bois. Chaque portrait est accompagné d'une courte notice biographique et d'un éloge en vers. Ce livre, assez rare, est dédié au roi Jacques VI d'Écosse.

LVII. *Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, en laq. est descrite au vray la renaissance et accroissement d'icelles depuis l'an MDXXI jusques en l'année MDLXIIII; Anvers [Gen.], 1580, 3 vol., in-8 de 901, 836 et 480 pag., plus les tables. — Selon Ancillon, *Des Gallars* aurait coopéré à cet ouvrage; mais Bayle le nie positivement. Sénebier, dans son Catalogue raisonné, prétend que Bèze a travaillé au premier volume seulement, mais que le reste du travail s'est fait sous sa direction. Dans son Histoire l' éraire, au contraire, il lui attribue le plan et la majeure partie de l'ouvrage. Précieuse par les renseignements qu'elle renferme, cette histoire n'a dû coûter néanmoins que peu de peine à ses auteurs. Ils n'ont guère eu qu'à classer, par règne et d'après les juridictions des parlements, les mémoires qui leur avaient été envoyés de France, vraisemblablement tout rédigés. Ce qui nous porte à le croire, c'est que les mêmes faits sont racontés dans les mêmes termes, par *Crespin*, dans son Martyrologe. Cette compilation commence à l'année 1521, où le luthéranisme s'introduisit en France, et finit avec la première guerre civile, en 1563. Un pasteur de Lille, aujourd'hui de Londres, *M. Marzials*, en a publié une nouvelle édit. (Lille, 1841, in-8º) d'une incorrection scandaleuse.

LVIII. *De Cœnâ Domini, adv. J. Harchii Montensis dogmata responsio*, Gen., 1580, in-8.

LIX. *Quæstionum et responsionum christianarum libellus, in quo præcipua religionis dogmata compendiosè tractantur, seu Catechismus compendiarius*; Gen., 1580, in-8; 1584, in-8, selon la Bibl. Telleriana; trad. en franç., 1584, in-8. — Ce catéchisme, dont la 2e partie a été publiée dès 1576, comme nous l'avons vu (n. XLVI), et qui a été inséré dans le 1er vol. des *Traités théol.*, a eu nécessairement une édit. antérieure à celle que nous indiquons; mais il nous a été impossible d'en découvrir la moindre trace. Watt en mentionne une traduction anglaise qui a paru à Londres dès 1571 et la Biblioth. pub. de Genève possède un exemplaire de la trad. franç. pub. par Crespin, 1572 in-12.

LX. *Harmonia confessionum fidei orthodoxarum et reformatarum ecclesiarum*, Gen., 1581, in-8.

LXI. *Theses de justificatione*, 1582, in-8.

LXII. *Factum concernant les droits de la ville de Genève contre les prétentions du duc de Savoie*, 1582.

LXIII. *De prædestinationis doctrinâ et vero usu tractatio absolutissima*; dans le 3e vol. des *Traités théol.* — En 1582, Raphaël Égli publia à Genève, et en 1583 à Iéna, sous le même titre, un traité de la Prédestination tiré des leçons de Bèze.

LXIV. *Chrestiennes méditations* sur huit pseaumes du prophète David, composées et nouvellem. mises en lumière par Théod. de Besze, s. l. (Genève), 1583, in-16 de 112 pages.

LXV. *De francicæ linguæ recta pronuntiatione*, Gen., 1584, petit in-8. — Le plus rare et le moins connu de ses ouvrages. Ce petit traité a été écrit par Bèze à l'usage de quelques seigneurs allemands qui fréquentaient sa maison. Nous y voyons qu'à cette époque déjà, malgré les variations de notre vieille orthographe, les règles de la bonne prononciation étaient, à peu de chose près,

les mêmes qu'aujourd'hui. Un respect très justifié de l'étymologie faisait conserver beaucoup de lettres quiescentes, *litteræ quiescentes*, que l'usage tend sans cesse à faire disparaître. Remarquons, en outre, que par un abus bien regrettable, le son *oi* si plein et si sonore, tendait déjà à se corrompre. « Quelques-uns, dit Bèze, évitant le son plus plein et plus étendu de cette diphtongue, *oi*, élident l'*o*, et ne prononcent que la diphtongue *ai*, c'est-à-dire, l'*è* ouvert, comme font les Normands, qui, pour *foi*, *fides*, écrivent et prononcent *fai*, et le peuple de Paris *parlet*, *allet*, pour *parloit*, *alloit*, etc. » Le mauvais usage a fini par l'emporter bien longtemps avant que Voltaire lui donnât une espèce de sanction. — Cet opuscule, très apprécié par Diez et les autres philologues modernes qui se sont occupés des langues romanes, a été réimprimé en 1868 à Berlin par A. Tobler (chez F. Schneider, 94 p. in-12).

LXVI. *Canticum canticorum Salomonis latinis versibus expressum*, Gen., 1584, in-4.

LXVII. *Apologia de justificatione, per unum Christi viva fide apprehensi justitiam gratis imputatam;* Gen. 1592, in-8. C'est sans doute le même ouvrage que : *Response pour la justification par la foi, contre Antoine de l'Escaille;* Gen., 1592, in-8.

LXVIII. *Responsio ad quæst. D. Hoffmanni de Cœnâ Domini;* Gen., 1584, in-8.

LXIX. *Defensio ad Genebrardi accusationem;* Gen., 1585. in-8; trad. en franç., 1587.

LXX. *Theses theologicæ in schola genevensi sub T. Bezâ et A. Fayo propositæ et disputatæ*, Gen., 1586, in-4.

LXXI. *Conspicillum ad demonstrationes Hoffmanni ad oculum;* Gen., 1586, in-8.

LXXII. *Sermons sur les trois premiers chap. du Cantique des cantiques*, 1586, in-8; 1615, in-8; trad. en latin, Gen., 1587, in-8.

LXXIII. *Responses de Bèze à 37 demandes du jésuite Hay*, 1586, in-8.

LXXIV. *De verâ pronuntiatione græcæ linguæ* commentarii Th. Bezæ, J. Ceratini, A. Mekerchi, M. Hospitalii : et de recta pronuntiatione linguæ latinæ J. Lipsii dialogus; Gen., Henri Estienne, 1587, in-8. — L'opuscule de Bèze a été réimp. par Havercamp dans son *Syllogæ scriptor.* etc. Lugd. Bat. 1736-40, 2 vol. in-8.

LXXV. *Jobus partim commentariis partim paraphasi illustratus;* Gen., 1587, in-4; 1589, in-4.

LXXVI. *Ad acta colloquii Montisbelligardensis responsio;* Gen., Le Preux, 1588, in-4. — Andreæ s'étant attribué la victoire dans la relation que, malgré ses conventions, il avait publiée de ce colloque, Bèze crut devoir en publier une de son côté. Sénebier se trompe lorsqu'il dit que l'ouvrage fut trad. en français et pub. à Montbéliard en 1588. Bèze le composa dans cette langue et le fit imprimer à Genève en 1587, in-4. Le même écrivain indique, toujours sous le nom de Bèze, un *Brief recueil du colloque de Montbeillard*, trad. du latin en franç., 1590, in-8.

LXXVII. *Practica pro consolandis afflictis conscientiis*, imp. à la suite de l'*Armilla aurea* par Perkins; Basil. 1596, in-8.

LXXVIII. *Ecclesiastes. Salomonis concio ad populum habita* de vitâ sic instituendâ ut ad veram æternamque felicitatem perveniatur, Th. Bezæ paraphrasi illustrata. Genevæ; Excud. J. Le Preux, 1588, in-8; 1598, in-24; trad. en angl., Cambridge, 1600, in-8, et en allem., Anneberg, 1599, in-12. — Lelong donne ainsi et plus exactement le titre de cet ouvrage : *Ecclesiastes Salomonis paraphrasi illustratus.*

LXXIX. *Tractatus pius et moderatus de verâ excommunicatione et christiano presbyterio;* Gen., 1590, in-4; Lond., 1590, in-12.

LXXX. *Cato censorius;* Gen., 1591, in-8; réimp. avec les *Poëmata* en 1597; in-4.

LXXXI. *Homiliæ in historiam passionis et sepulturæ Christi;* Gen., 1592, in-8; en franç. (Genève, Le Preux), 1592-1593 in-8 et 1598, in-12. — On remarque dans ces homélies beaucoup de dignité et de noblesse; tel est le jugement porté par M. Sayous.

LXXXII. *Carmen epitaïphon G. Fabricio scriptum;* Gen., 1593, in-8.

LXXXIII. *Ad tractationem de ministrorum Evangelii gradibus, ab Hadr. Saraviâ, responsio;* Gen., 1593, in-8. — Il paraît y en avoir une édit. antérieure.

LXXXIV. *De controversiis in Cœnâ Domini nuper in Germaniâ renovatis;* Gen., 1593, in-8.

LXXXV. *Homilix in historiam resurrectionis Christi,* Gen., 1593, in-8; trad. en franç. Gen., Le Preux, 1593; 1609, in-8.

LXXXVI. *Carmen épitaïphon, romanarum ac mosaïcarum legum collatio,* Basil., 1594, in-4.

LXXXVII. *Les saints cantiques recueillis tant du V. que du N. T., trad. en françois et mis en rime françoise,* Gen., 1595, in-8; 1598, in-8. — Entrepris à la demande du synode national de Montauban, ce recueil fut présenté à celui de Saumur, et adopté pour le culte domestique par celui de Montpellier.

LXXXVIII. *De controversiis in Cœnâ Domini dissert.* 1597, in-8.

LXXXIX. *Ad J. G. Stuckium epistola, et pastorum et professorum genevensium responsio ad putidissimum et impudentissimum commentum monachorum sacrùm nomen Jesu ementientium, de T. Bezæ obitu, ejusdem ac totius ecclesix genevensis ad papismum defectione;* Gen., 1597, in-8; publ. la même année en franç. Cette indication bibliographique est très bien expliquée par le passage suivant du Journal de Lestoile : « En ce mois, (déc. 1597) courut un bruict à Paris et par toute la France de la mort de M. de Bèze qu'on assuroit estre mort à Genève bon catholique rommain, ayant auparavant que mourir abjuré et détesté la religion qu'il avait preschée. Laquelle menterie fust aucthorisée des Jésuites qui en publièrent un escrit qui commençoit par ces mots : « Geneva hæreseôn mater et sentina nunc tandem, Besza extincto, catholizat ». Lequel bruict fit faire un petit traicté à Besze que j'ay entre mes papiers intitulé *Besza redivivus.* »

XC. *Commentarii in Genesim,* Heidelb. 1606, in-fol. — Cité par le P. Lelong.

Sénebier mentionne encore : *In clementem Puteanum sectæ à pseudo-Jesu cognominatæ in gurgusto Dolensi patrem,* et *Epistola ad Buchananum,* dont il n'a pu découvrir la date. Le premier de ces écrits a été publié par Melchior Adam dans sa Vie de Bèze; c'est une très courte pièce de vers.

Selon la Bibl. du P. Lelong; Bèze est l'auteur de *Harenga habita in monasterio Cluniacensi, die 5 aprilis* 1556, *ad reverendissimum cardinalem de Lotharingiâ,* 1566. in-8, ingénieuse satire réimp. dans les Mémoires de Condé.

Le catal. imp. de la Biblioth. nationale attribue à Bèze : *Ruardi Tappart Enchusiani, hæreticæ pravitatis inquisitoris, apotheosis,* publié sous le pseudonyme de *Gratianus Verus,* sans nom de lieu, 1558, in-4; Franck., 1643, in-12; — Du Verdier, une *Réponse au premier livre de Mathieu de Launay prêtre et Henri Pennetier, naguères ministres,* sans autre indication; — Baillet, *Le Réveille-matin des François* (*Voy.* I, col. 351); enfin quelques bibliographes le disent auteur du pamphlet : *De furoribus gallicis, horrendâ et indignâ amirallii Castillionei, nobilium atque illustrium virorum cædè vera et simplex narratio* (Edinb., 1573, in-8; trad. en franç. s. l., 1575, in-8), publié sous le pseudonyme d'*Ernestus Varamundus Frisius,* attribué par d'autres à Hubert *Languet* et qui est de François *Hotman,* comme aussi du *Recueil des choses mémorables arrivées en France sous le règne de Henri II, François II,* etc. s. l., 1595, in-8, que d'autres restituent à François *Hotman* ou à Jean *de Serres.*

Bèze avait écrit, en outre, un traité *De jure magistratuum circà sacra,* qu'il supprima sans hésiter, les magistrats de Genève lui ayant témoigné qu'ils le trouvaient incompatible avec leurs principes sur la discipline ecclésiastique. Sénebier regrette qu'il ait cru devoir supprimer également, pour l'insérer dans d'autres traités, son *Diallacticon de veritate, materiâ atque substantiâ corporis et sanguinis Christi in eucharistiâ.* C'était, dit-il, un de ses meilleurs.

On conserve à Genève, dans la Bibliothèque publique, un grand nombre de sermons manuscrits de Th. de Bèze.

Ant. de La Faye, *De vita et obitu Th. Bezæ.* 1606; — *Dictionn.* de Bayle, Michaud, Herzog et autres *Biographies* générales; — Schlosser, *Leben des T. Beza.* 1809; — A. Sayous, *Ecrivains fr. de la Réfor-*

mation, 1841 ; — Baum, *Th. Beza*, 1843-51 ; — Reuss, Baum, Cunitz, *Opera Calvini* (La correspondance) ; — *Bull.* de la Société de l'Hist. du Protestantisme *passim* ; — Viguié, art. Bèze dans l'*Encyclop. des sciences relig.*, 1877.

2. Nicolas DE BÈZE frère du Réformateur, resté inconnu sauf ce qui a été dit plus haut, col. 516, à quoi il faut ajouter qu'il habitait près de la Charité-sur-Loire et que sa demeure fut incendiée en 1562 [II, 312 b] parce qu'il y avait donné asyle à des religionnaires fugitifs. — (Théodoze de) marié à l'église S. Eustache de Paris, 8 mai 1611, avec Marie, fille de Nicolas des Moulins et Marine Bonnemert, après avoir montré à M. le curé sa lettre d'absolution rédigée par le cardinal de Sourdis (Jal [1], Dictionn. critique).

3. BÈZE (PIERRE), du Languedoc, mis aux galères en 1589. — Frédéric *Bez*, du Languedoc, tapissier, réfugié avec sa famille (5 pers.) à Magdebourg, 1700. — Pierre-Jean *Cazals*, pareur de draps, et Anne *Bez*, religionnaires de Réalmont, condamnés à 1500 l. d'amende pour s'être mariés au Désert et y avoir fait baptiser un de leurs enfants, 5 oc. 1751. — Gaspard *de Betze* (ou *de Vèze ?*) ministre de Manosque et de Sisteron en 1562.

BÉZIERS (HENRY) orfèvre, lieutenant de la milice de l'île de Rhé, 1677. — *Bézier*, lieutenant au régiment de Webb en Angleterre, blessé à la bataille de Schellenberg, en 1704, et à celle de Blenheim.

BEZOUT. La famille du mathématicien bien connu, Etienne Bezout, de Nemours, était peut-être protestante. Du moins les registres de la Chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris mentionnent-ils le mariage de Pierre-Louis Berthoud, de Couvet (Voy. col. 448) avec Thérèse fille de Charles-Antoine Bezout, de Nemours, 1784.

BEZUC (PHILIPPE DE BRUEYS baron de), né en 1682 au château de S. Jean près Uzès, quitta la France à l'âge de 16 ans et se rendit à Berlin où quelques-uns de ses parents s'étaient établis. Il entra dans l'armée et devint colonel après de nombreuses campagnes et 24 ans de services. Il se trouva à la bataille de Hochstedt, commanda en chef en Ostfrise et termina sa carrière par la charge de gouverneur de la principauté de Neuchatel où il mourut en 1742. Il avait épousé, 1720, Marie Le Chenevix de Béville qui devenue veuve, retourna à Berlin où elle mourut en 1745. Anne de Bezuc, sœur du colonel, veuve du baron *de Verfeuil*, mourut également à Berlin, en 1763, âgée de 89 ans. *(Erman)*.

BIA (PAUL), du Languedoc, tailleur, réfugié à Lausanne avec sa femme Antoinette *Baranci* et quatre enfants, 1740. — Mery *Biat*, « natifz de Clairvaux près Chastellereaulx, dioc. de Poictiers, sargier », reçu habit. à Genève, 1551. — (Paul) fils de feu Paul Bia ou *Biac*, du Languedoc, horloger, réfugié à Lausanne, 1737. — Bia (De) pasteur, voy. Debia.

BIAIS (ROLAND) « esmailleur natifz de Sainct-Emilion en Bourdelloys », habit. à Genève, 19 août 1555.

BIARD (PIERRE), ancien de l'église de Rennes, 1559 [VII 84 a, 365 a]. Il avait épousé, à Vitré, Guillemette *Lemul* dont il eut un fils, Pierre, qui fut baptisé à Vitré en 1560. C'est le premier baptême inscrit sur les registres protestants de cette ville. — Pierre *Biart*, sculpteur, attaché à la maison du roi Henri IV dès 1598. — *Biard*, de Beaugency, gazier, reçoit un viatique à Genève, 1685. — (Pierre), du Perche, 71 ans, assisté à Londres, 1703-1706.

BIARS (LOUISE DE) veuve du comte de Montgommery, habitant près Coutances, réfugiée et assistée à Jersey en 1703, à Southampton en 1705, à Londres en 1710, étant alors âgée de 68 ans et accablée d'infirmités. Cette maison de Biars ou *Biardz* était également alliée aux de Latouche, de Lespinny, de Varigniez. Voy. ces noms.

BIAU, capitaine en Languedoc, 1622. — (Joseph) de Fumel en Agenais, infirme, assisté à Londres, 1705 ; passé depuis en Hollande.

BIBAL. Marie Bibal naturalisée anglaise en 1688 et Pierre *Biball* en 1698 *(Agnew)*. — Donation faite par Antoine Bibal bourgeois d'Agen, au nouveau

[1] Jal, ignorant que le réformateur n'a pas laissé d'enfants, se réjouit de la conversion de ce Théodoze qu'il regarde comme un petit-fils de Théodore ; mais on sait (voy. *Bull.* XVII (1868) p. 173) combien il faut faire peu de cas des appréciations de Jal et même des documents qu'il produit, sans les bien lire.

couvent des religieux du tiers-ordre de S. François à Tonneins, des deux tiers des biens appartenant à son frère et à ses nièces, «religionnaires sortis du royaume, 1690 (Archiv. de Lot-et-Garonne; reg. des insinuations, B 103 bis). — (Jacques) « bourgeois [jadis] vivant de son bien en France » à Puymirol, assisté à Londres, 1703-10.

BIBARON (Etienne de), fait un legs à l'église d'Orthez, 1670. — (Fille) enfermée à l'hôpital de Dax, 1742.

BIBAUD. Au nombre des protestants rochelois qui quittèrent le royaume à la révocation de l'édit de Nantes, figure Henri Bibaud, sr de Mascauld. Déjà en 1671 un membre de la même famille, nommé François, avait émigré au Canada, sans doute aussi pour cause de religion. — Dès 1576, Antoine Bibaud avait embrassé le protestantisme avant d'épouser au temple de La Rochelle, le 15 septembre 1576, Perette *Rocher*, et le 2 juin 1583, François Bibaud, son père probablement, s'était uni à Marie *Hotton*. Le fils de celui-ci, Jacques, qualifié de noble homme, se maria en 1619, avec Louise fille de Durand *Gassan* et de Anne *Tallemant*, et en secondes noces avec Jeanne *Savinel*. En 1626 il succéda dans le corps de ville à Jacques de Tallemant son oncle; et après l'abolition de la commune, il fut nommé, 1620, membre de la commission administrative de la ville. Il s'était associé pour faire la banque avec son beau-père, Henri *Bardet* sr du Boisneau et avec son cousin Pierre Tallemant, père de Tallemant des Réaux, qui ne le ménage guère dans ses Historiettes. De sa première femme, il eut cinq enfants du nom de Jacques. L'un d'eux qu'on appelait Jacques Bibaud du Lignon, mourut à Paris en 1702. C'est d'un autre Jacques, qui n'existait plus dès 1673, qu'Henri, sr de Mascauld était fils. — Quant à *François*, du Canada, peut-être était-il fils de François avocat et de Marie *Rauche*, dont un fils, nommé Aaron, fut présenté au baptême le 20 septembre 1636. — Un autre Aaron Bibaud avait été régent au collége en 1619. (Jourdan).

« Le 9 septembre 1690 la compagnie [des pasteurs de Lausanne] a fait civilité à M. Bibaud venant de Hollande, ci-devant intéressé dans les cinq grosses fermes de France, beau-frère de M. Pelissary trésorier général de la marine. Il donne 4 louis d'or pour les pauvres réfugiés et dit que feue sa sœur Mme Pelissary, morte en Hollande depuis peu, a destiné une somme pour plusieurs familles honteuses. Il désire avoir un état de ces familles à Lausanne pour qu'elles ayent leur part. — Le 3 oct. 1690, a offert 520 liv. pour les pauvres honteux. — *Bidaux* (sic) dit du Lignon, réfugié au pays de Vaud. 1700. — Jacques Bibaud du Lignon, de Provence, bourgeois, 63 ans, et... *de Loys* son épouse, 43 ans, établis à Lausanne, 1740.

Bic voy Bec.

BICHETEAU (Abel) desservait depuis une douzaine d'années l'église de Saint-Nauphary (*Aymon* I, 292 et 321), quand en 1610 il fut appelé à Montauban. En 1618, il succéda à Jean *Tenans* dans la chaire d'hébreu à l'académie de cette ville. Il la céda en 1625 à Timothée *Delon* et prit celle de grec, qu'il occupa pendant quatorze ans. Tout en remplissant les fonctions de professeur, il fut chargé de desservir, de 1626 à 1636, l'église de Verlhac, et de 1637 à 1629, celle de Mauzac. Il mourut le 23 décembre 1639. Il avait épousé, le 2 novembre 1599, Marie *Petit*, de Montauban, veuve de Jean *Botarie*, bourgeois de cette ville. De ce mariage naquirent Michel, le 13 août 1600, qui eut pour parrain Michel *Bérauld*; Jeanne, le 2 mars 1603, qui épousa André Petit, fils d'un frère de sa mère; Jean, le 11 novembre 1604; et Jacques, le 37 août 1606. Michel fut avocat au parlem. de Paris et mourut en 1661. Son frère Jean mérite une mention spéciale. Il fut aussi avocat au parlement, et s'acquit une certaine notoriété par les répétitions qu'il donnait à des étudiants en droit pour les préparer aux épreuves de la licence. Jean *Rou* qui se mit sous sa direction, le qualifie de fameux souffleur, de célèbre souffleur (*Mémoires de Jean Rou*, t. I, p. 15 et 30). Jean Bicheteau épousa dans le temple de Charenton, 28 juin 1643, Marie *Vimboin*, fille d'Antoine Vimboin, maître peintre à Paris et de Simone *du Prat*. Ce

fut sans doute dans une visite qu'il fit à sa famille, que sa femme mit au monde, à Montauban, 25 octobre 1645, un fils qui reçut le prénom d'Abel, et qui eut pour parrain Abel *Boigion*, notaire de cette ville. Jean Bicheteau retourna à Paris, où l'on sait par Jean Rou qu'il était en 1658. Après sa mort qui eut lieu dans cette ville, sa veuve alla s'établir à Montauban avec ses deux filles, Marthe et Marie. La première épousa, 2 mars 1677, Philippe *Petit*, bourgeois de Montauban, petit-fils d'un frère de sa grand-mère, Marie Petit, femme du ministre Abel Bicheteau, et la seconde, quelques années après, Jean *Bouchaud*, aussi bourgeois de cette ville. Marie Vimboin mourut à Montauban, 5 décembre 1587, à l'âge de 74 ans, sans avoir jamais voulu faire acte de catholique. (Nicolas).

BIDAULT (Jean) sergent royal à Dijon, reçu habitant de Genève, 8 septembre 1572. — Jean *Bidauld*, sr d'Anville, député de la noblesse protestante de Saintonge à l'assemblée de Jarnac, 1594. — Josias *Bidaud* (ou *Bidault*) sr de la Naslière en Anjou, mort vert 1618 — Mme veuve Bidault renfermée à l'Union chrétienne Luçon, 1725. — (Marie), de Messas (Orléanais) enlevée à son père, 1734.

BIDÉ, famille de Blain qui professa le protestantisme dès qu'il parut en Bretagne. Dans l'assemblée du 17 oct. 1558, où furent jetées les premières bases de l'Église de Nantes, un Jehan Bidé désigné comme exerçant la profession de « casseur d'acier », fut élu pour ancien du consistoire de cette église et, l'année suivante emprisonné quelque temps comme huguenot zélé. En 1563 Etienne Bidé sr de la Babinais ou Babinaye, lieutenant de Blain, figure parmi les pasteurs de cette localité, avec Simon Bidé, procureur fiscal de Blain, qui était peut-être son frère. Le premier montra un très grand attachement à sa religion. En 1584, quand on dressa le rôle des protestants qui devaient contribuer aux frais de la guerre, M. de La Babinaye est mentionné comme l'un des plus généreux souscripteurs de l'église. En 1587, quand les réformés de Bretagne furent obligés de se réfugier à La Rochelle et qu'ils organisèrent une Église protestante bretonne dans cette ville, il figura encore au premier rang. Il avait épousé Hélène *de Cutant*. — Jean Bidé, peut être fils du Jehan ci-dessus, était seigneur de Henleix, chef-lieu d'un petit fief qui relevait de la châtellenie de Blain. Il était conseiller du roi et maître des requêtes de Navarre. Il fut nommé le 12 octobre 1604 intendant général des affaires du duc Henri de Rohan. On l'avait chargé, deux ans auparavant, de négocier le mariage de Catherine de Rohan avec le duc des Deux-Ponts. Il cessa ses fonctions en 1613. — Madelaine Bidé, damoiselle des Mesliers, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle à Blain ou dans les environs. Elle mourut le 4 avril 1684. Elle avait épousé, croyons-nous, un membre de la famille *de Goulaine* — Marie Bidé, femme de Henri de Portebize sr du Bois de Saulair, demeurant à Pontivy, abjura le 8 déc. 1685 en la chapelle de S. Melas, paroisse de Noial, évêché de Vannes. Un autre Bidé, Julien sieur de la Haye, également originaire de Blain, avait épousé la sœur ou la fille de maître François *Durand* sr de Pontpiétain, 1580. — Tous ces Bidé étaient vraisemblablement de la même famille qui, roturière à l'origine, s'anoblit par l'échevinage. (Vaurigaud).

Il y faut joindre les Bidé d'Agaury, dont l'un : Olivier, fils de Jean Bidé sr de Holimé maître des requêtes, épousa, 21 janv. 1623 [1], cette Elisabeth de Louvigny nommée par MM. Haag [VII, 140 a] et dont il est souvent question dans les Historiettes de Tallemant des Réaux. Mais les éditeurs de Tallemant l'ont défigurée en l'appelant « d'Agamy ».

BIDOU (Jean de) fait un legs pieux à l'église de La Bastide en Béarn, 1671.

BIDOUERT (Pierre) « armurier, natif de Courcelles au duché de Bougoingne », habit. de Genève, sept. 1559. — Jacques « fils de feu Guillaume *Bidoaire* de Rochetaillée près Langres, aiguilletier», *id.* avril 1585. — Voy. Bedoire.

BIE (Jacob de) ancien du consistoire de Nantes et consul de Hollande en cette ville. Il était originaire de Ley-

[1] L'acte existe encore en l'étude de maître Thomas, notaire à Paris, rue Bleue (Menjot).

de, mais avait été naturalisé en vertu de lettres patentes datées de St-Germain en Laye le 21 avril 1672, moyennant le paiement de 40 livres d'aumône aux pauvres renfermés et de 20 livres aux R. P. Cordeliers (chambre des comptes de Nantes). Il avait épousé Catherine *de Crissac* sœur du pasteur de ce nom et en avait eu trois enfants, Jacob, Catherine et Madeleine. Comme membre du consistoire, il avait fait preuve de fidélité et de courage, et rempli plusieurs missions délicates. C'est dire assez qu'il avait amassé contre lui des haines dévotes. Quand vint la révocation de l'Édit de Nantes, il fut des premiers signalé et exposé à la fureur des dragons. Ceux-ci arrivèrent à Nantes le 4 déc. suivant et lui firent souffrir tout ce que peut inventer la cruauté d'une soldatesque avinée. La victime raconta elle-même ses tourments, dans une lettre à la Gazette de Harlem. L'impression fut très vive en Hollande, surtout chez les réfugiés. On en retrouve les traces dans la correspondance du comte d'Avaux qui fit voler la lettre par un espion qu'il entretenait parmi les réformés; il la fit traduire et l'envoya en France où elle existe au ministère des affaires étrangères. Elle est datée du 11 décembre. M. Weiss l'a citée dans son Histoire des Réfugiés. Nous en reproduirons quelques passages. «... Je fus chargé de six diables de dragons, et ensuite encore de quinze autres qui m'ayant enfermé dans une chambre me firent manger et boire avec eux, faisant venir toutes sortes de friandises des auberges, inondant le plancher des meilleurs vins, brûlant en très peu de temps plus de cent livres de chandelles; dès que la nuit fut venue, commençant à mettre en pièces et brûler nos meubles. » Il essaya de les adoucir en leur offrant de l'argent. Ils parurent en effet user d'abord de quelque ménagement; mais cela dura peu, et lui ayant jeté son argent au visage, ils recommencèrent leurs violences. « Ils me mirent, continuait-il, dans une chaise auprès d'un grand feu, m'ôtèrent mes souliers et mes bas et me firent brûler les pieds y laissant dégoutter le suif de la chandelle. De sorte que la douleur m'arrachant de là, ils me lièrent au pied du lit, où ces hommes plus que diaboliques vinrent heurter plus de dix fois leur tête contre mon estomac avec tant de violence qu'étant tombé je fus mené auprès du feu, où ils m'arrachèrent le poil des jambes. » Le jour étant venu à paraître, ils lui donnèrent quelque relâche mais plutôt semble-t-il pour se reposer eux-mêmes que pour l'épargner. « Je les priai cent fois de me tuer, écrivait le martyr; ils me répondirent : Nous n'avons point d'ordre de te tuer, mais de te tourmenter jusqu'à tant que tu auras changé. Tu auras beau faire, tu le feras après qu'on t'aura mangé jusqu'aux os. » On le mena ensuite auprès du maire qui lui dit que de nouveaux maux l'attendaient s'il ne changeait pas; que le duc avait donné ordre de mettre sa femme dans un couvent et ses enfants dans un hôpital, qu'il serait séparé d'eux pour toujours, qu'il y avait encore quatorze dragons tout prêts à fondre sur lui... Il céda et dut faire les cérémonies extérieures de l'abjuration. Mais que pouvait valoir une telle conversion ! Dès le 26 mai de l'année suivante il se sauva à l'étranger avec sa femme et ses enfants. Leur domestique, jeune fille de 19 ans nouvelle convertie, laissa s'écouler huit ou dix jours, après quoi elle vint dire au sénéchal que ses maîtres étaient partis disant qu'ils allaient à Loudun et qu'elle n'en avait plus entendu parler depuis lors. Elle demandait et elle obtint que leurs meubles fussent vendus pour le paiement de ses gages. Deux ans après le procureur du roi requérait contre eux et contre plusieurs autres « coupables d'être sortis du royaume sans permission du roi » qu'ils fussent condamnés le père et le fils aux galères perpétuelles, la mère et les deux filles à être rasées et enfermées entre quatre murailles « pour là y finir leurs jours; tous leurs biens acquis et confisqués à Sa Majesté »; 1688. — Guillaume de Bie, probablement frère du précédent, marié à Suzanne *Perrot* originaire de Touraine, eut lui aussi à loger les dragons. Il avait été déjà condamné à 100 l. d'amende, 1684, pour irrévé-

rence envers le saint Sacrement, « faute de l'avoir salué et ôté le chapeau quand il passait. » (Vaurigaud).

BIENASSIS (« Noble et honnorable personne René de) natifz de Poitiers », reçu habitant de Genève, 24 juin 1549. — M. de Bienassis, de Moncontour, fugitif en 1685 (Tt 287).

BIENFAIT. Henriette et Suzanne Bienfait, jeunes filles enlevées à leur famille en 1728, avec leur sœur Marie-Anne, 1729, pour être mises au couvent des Visitandines d'Orléans. Vainement leur père expose qu'il a sept enfants, que les pensions de ses trois filles le ruinent, et qu'en laissant passer l'âge de leur apprendre un état on leur prépare la misère (*Bull.* VI, 277). Ses deux dernières filles sortent du couvent converties, en 1737 [E 3414, 3572].

BIENVENU (Jacques) de Meaux, tailleur, habit. de Genève, mars 1573. — (Bénigne), de La Rochelle, réfugié à Londres, 1703. — Claude Bienvenue, femme de Denys *de Brueys*, voy. ce nom. — Pierre *Bienvengu*, du Vivarais, assisté à Genève, 1709. — *Biennousvienne*, député d'Aubusson au synode de Gergeau, 1620. — Jean Biennousvienne d'Aubusson, tapissier, réfugié à Berlin, 1698.

BIET (Amaury) qualifié de « tapissier de son altesse E. (?) à Paris », réfugié avec sa femme, 2 enfants et un apprenti à Cologne, 1698. — Biet « le fils », avec sa femme, 2 enfants et 3 compagnons, réfug. à Berlin, 1698. — Henri Biet, de Paris, chirurgien réfugié à Berlin (4 pers.) 1700. — Un membre de cette famille, Jean Biet de Paris, était déjà établi à Berlin en 1686 [Haag II, 285]. Il soumit à cette époque, à l'Électeur Frédéric-Guillaume un projet pour l'établissement dans sa capitale d'une grande manufacture d'étoffes de soie. Non-seulement l'électeur l'approuva, mais il avança à Biet une somme de 5000 écus, et le chargea de faire venir à ses frais de la Hollande et de la Suisse les plus honnêtes et les plus probes d'entre les ouvriers en soie réfugiés. Le prince fit plus encore, il assigna à Biet un emplacement près de la porte de Leipzig pour sa manufacture et lui fournit tous les matériaux de construction. En 1690, cette fabrique passa par concession à Pierre *Massonneau*, réfugié de Lyon, sous l'habile direction de qui la fabrication de toute sorte d'étoffes de soie, depuis le brocart jusqu'aux gazes les plus légères, prit un rapide essor. Le succès constaté éveilla la concurrence. Pierre *Bourguignon*, David *Girard* de Metz, Pierre *Michelet* associé à Daniel *Hian*, Pierre *Baudoin* avec ses fils, *Henri* et Jacob *Duchesne*, les frères *Bardin*, *Fetting*, entreprirent à leur tour de mettre en œuvre les soies fournies par les plantations de mûriers que les réfugiés avaient établies à Francfort, Peitz, Cœpenick, Postdam, Spandau, Berlin, sous la surveillance de Jean *Logier*, Pierre *Bourget*, *Vacher*, *Merle*, *Bouvie*, Pierre *Francesson*, *Gilson*, *Pont*. Vers le même temps *Des Aguliers*, de La Rochelle, obtint une concession pour une fabrique de velours qui ne put prospérer, malgré les encouragements de l'électeur. Madeleine *d'Yvoi* fut plus favorablement traitée par la fortune; cependant ce sont les maisons pour le commerce des soieries qui réussirent le mieux. Jean *Perreault*, de Châlons-sur-Saône; *Burgeat*, de Champagne; Jean *Coullez*, Pierre *Caquot*, de Champagne, *Pérard*, de Vassy, Louis *Mangin*, de Metz, ouvrirent de vastes magasins d'étoffes de soie qui trouvèrent bientôt un débouché assuré dans la Pologne et la Russie.

BIEZ (Hector de) d'Armentières (Picardie) inscrit comme étudiant en théologie à Genève, 1582.

BIGEL, réfugié de Gerbevillé (Lorraine) à Morges (Vaud), 1546.

BIGNEAU (Marcial) « marchand mercier, du lieu de Sambes en Angoulmoys, fils d'Etienne », habit. à Genève, avril 1557.

BIGNON (Philippe), gentilhomme de Bretagne, réfugié à Genève, où il enseignait l'hébreu vers 1562. Plus tard il rentra en France, et s'établit à La Rochelle. En 1609, il fut appelé à Saumur comme professeur d'hébreu. Colomiès ne mentionne aucun ouvrage de lui [Haag II, 285].

BIGORNE (Simon) d'abord menuisier à Amiens, puis maître sculpteur sur bois au faub. S. Germain à Paris, avait

épousé Anne *Lajarre*, dont il eut plusieurs enfants parmi lesquels Elisabeth née en 1646, inhumée en 1650 au cimet. des SS. Pères, et Pierre sculpteur et peintre à Paris. Pierre épousa au temple de Charenton, septemb. 1654, Elizabeth *Roy*, d'Usson, dont il eut : Esther née en 1660 (parrain Pierre *Longet*, peintre sur verre); Pierre né en 1666; Judith, 1669.

1. BIGOT (Jean) ancien de l'église de Rouen [Haag II, 287] condamné à mort et exécuté, 1562, parce qu'il refusa de livrer ses collègues du consistoire aux vengeances du parlement (Crespin). — (Gilles) prêtre et docteur en théologie à Caen fut aussi un partisan des idées de la Réforme. En 1558 l'évêque de Bayeux déféra trente propositions, avancées par Bigot dans ses sermons, au jugement de la Sorbonne qui les condamna comme hérétiques. Voici les plus remarquables : L'Église n'est point édifiée sur saint Pierre, mais sur J.-Ch. seulement. — Les clefs non-seulement sont promises à Pierre, mais aussi bien aux autres apôtres. — Manger et boire la chair et le sang de J.-Ch. n'est autre chose, sinon qu'il a pris nature humaine, et qu'il est notre seul médiateur, et qu'il a souffert et enduré pour nous. — Abraham a été seulement justifié par la foi, et non-seulement lui mais nous, sans œuvres. — Nous sommes tous prêtres. — Il n'y a gens plus ennemis de l'Évangile que les prêtres. — Le prêtre ne remet point le péché ; mais par sa bouche il déclare seulement que nos péchés nous sont pardonnés.

2. BIGOT (François) « natifz d'Espernay en Champaigne », habit. à Genève, mars 1558. — (Robert) « natifz de Beauvais en Beauvoisin », *id.* déc. 1558. — (Claude) natif de Beauvais, *id.* septemb. 1559. — (Amet), de Romorantin, vinaigrier, *id.* 22 sept. 1572. — Bigot avocat à Montoire, près Blois, « très mauvais catholique détournant les autres de faire leur devoir », 1701.

3. BIGOT. nom d'une famille de Bourges dont la Thaumassière, et Catherinot dans son Nobiliaire du Berry, parlent comme d'une des plus considérables de la province [Haag II, 285]. Cette famille, divisée en un grand nombre de branches qui s'établirent dans le Berry, la Bretagne, l'Orléanais, le Vendômois, la Touraine, l'Isle-de-France et la Hollande, avait pour premier auteur connu Michel Bigot, anobli par Charles V. = *Armes :* De sable à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.

Nicolas Bigot, seigneur des Marais, conseiller du roi et procureur-général au grand conseil, vécut vers 1530-80, et laissa huit enfants. L'aîné, François, mourut en bas âge, ainsi que le cinquième, nommé Jean, et une fille appelée Marguerite. Le second, Jacques, fut la souche de la branche de Gournay. Le troisième, André, exerça la profession d'avocat au parlement de Paris. Le quatrième, Nicolas, fonda la branche de La Honville. Le sixième, Élie sieur de Roitay, né le 15 sept. 1567, avocat au grand conseil et ancien de l'église de Paris, fut député à plusieurs synodes nationaux par la province de l'Isle-de-France; il mourut en 1638 et fut enterré à Charenton, 9 février. La huitième, Marthe, épousa Michel Boucher, avocat au grand conseil, à la mort duquel elle convola en secondes noces avec Henri Charmolue, lieutenant général à Noyon.

I. Branche de Gournay. Jacques Bigot, sieur de Gournay, conseiller et procureur-général au grand conseil, et mort le 30 mai 1628, avait épousé Catherine *Bongars*, dont il eut : 1° Nicolas, sieur des Roches, que sa femme Elisabeth *Gourde* rendit père de deux enfants, Louis et Judith; — 2° Jacques, sieur de Gournay, maître d'hôtel ordinaire du roi, qui eut de Marie *Charles*, fille de Jean *Charles*, secrétaire de la chambre du roi, Abel Bigot, reçu page de la petite écurie, en 1653; — 3° Marie, femme de Jean *Hilaire*, sieur de Meudonnière; — 4° Catherine, mariée à Nicolas *de Rambouillet*, conseiller et secrétaire du roi, morte en 1644.

II. Branche de la Honville. Nicolas Bigot, sieur des Marais et de La Honville, né le 15 nov. 1558, intendant et contrôleur-général des gabelles de France, fut pourvu, en 1588, d'un office de conseiller secrétaire du roi, et nommé, en 1593, conseiller secrétaire des finances, en récompense de ses services.

En 1615, Louis XIII lui donna le titre de secrétaire ordinaire de sa chambre, et l'année suivante, il le fit entrer au conseil d'État. Il avait épousé, en 1558, Marie *Garrault*, fille de François sieur de Bourneville, receveur-général des finances à Orléans, et de Marie *Bongars*. Sa femme étant morte, il se remaria avec Hélène *Guyomar*, d'une famille noble de Bretagne. Du premier lit naquirent : 1° Nicolas, qui suit; — 2° Jérome, né en 1593, dont la destinée est inconnue; — 3° Jacques, souche de la branche de La Rainville; — 4° Marie, née en 1590 et mariée à Job *Causse*, secrétaire ordinaire de la chambre du roi et plus tard conseiller secrétaire; — 5° Françoise, née en 1592, femme de Théodore *Bazin*, conseiller du roi et trésorier provincial des guerres à Metz; — 6° Anne, née en 1598, femme du sieur de *Chenaille*; — 7° Susanne, née en 1600, mariée à *Hector Vallée*, sieur de Mérouville, conseiller du roi et contrôleur-général de l'ordinaire des guerres à qui elle donna 2 fils : Claude sr de Chenailles né le 6 mars 1620 et Hector, né le 23 fév. 1625. Du second lit vint Philippe, auteur d'une branche qui s'établit en Bretagne et s'éteignit au 3e degré.

Nicolas II, sieur de La Honville, né le 15 août 1589, intendant et contrôleur des gabelles de France, fut pourvu, en 1608, d'un office de conseiller secrétaire du roi. Il épousa, en 1618, Anne *Sarrau*, dont il eut : 1° Nicolas, seigneur de La Honville, 1620-1669; 2° Jacques, 1623-53; — 3° Isaac, réfugié en Hollande; — 4° Claude, né le 7 février 1627; — 5° Antoinette baptisée le 17 mars 1619 et mariée à Henri *de Louvigny*, conseiller secrétaire du roi; — 6° Catherine ou Charlotte, qui fut la femme de Thomas *Galland*, sieur de Coudreau, et se rendit tristement célèbre par ses galanteries; — 7° Anne, 1621-82, épouse de *Pierre Tallemant*, sieur de Bonneau; — 8° Marie, 1622-1641; — 9° Elisabeth née en sept. 1630; — 10° Henri bapt. le 11 sept. 1636.

III. Branche de la Rainville. Jacques Bigot, né le 4 mars 1595, contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, fut nommé intendant des finances de l'armée, le 30 déc. 1635, et honoré, le même jour, de la dignité de conseiller d'État. Il mourut en 1653 et fut enterré, 27 oct., à Charenton. Il avait épousé, le 20 janvier 1621, Madelaine *Du Candal*, fille d'*Isaac*, seigneur de Fontenailles, conseiller secrétaire du roi, et de Catherine *de Launay*, qu'il laissa veuve et qui mourut en 1674. Il en eut plusieurs enfants : 1° Jacques, qui suit; — 2° Isaac, sieur de Morogues, né le 26 déc. 1632; — 3° Jean; — 4° Pierre, auteur de la branche de La Touane; — 5° Marie, 1630-71; — 6° Catherine; — 7° Madelaine, mariée à *Louis Le Mercier*, seigneur de Grigny et de La Norville; — 8° Nicolas né le 2 juill. 1623; — 9° Marguerite née le 21 oct. 1631; — 10° Françoise, 1633-43; — 11° Anne, 1640-45.

Jacques II, sieur de La Rainville, né le 19 oc. 1622, contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, conseiller du roi, épousa, en 1667, Catherine *Monceau*, fille de Jacques, seigneur de l'Estang, qui le rendit père de trois enfants : Nicolas né le 23 fév. 1670; Pierre et Madelaine. Le second, Pierre, sieur de Villandry et de Morogues, né en déc. 1676, se réfugia en Hollande où il épousa, le 16 fév. 1707, Frédérique-Antoinette-Albertine *de Gendt*. — Son fils, Jacques-Adrien-Isaac, né à Utrecht, le 16 mai 1709, s'est fort illustré. Entré au service comme capitaine de cavalerie, il fut nommé successivement major, colonel, premier lieutenant des gardes-du-corps, gentilhomme de la chambre, grand échanson de la princesse d'Orange, lieutenant général de cavalerie, gouverneur de Willerstadt et de Klundert, capitaine des Cent-Suisses, grand-maître de la maison du prince d'Orange. On lui doit un *Essai de tactique de l'infanterie* (Amst., 1761, 2 vol. in-4°). Il mourut à La Haye en 1775, laissant de sa femme, Françoise *Herbert*, sept enfants : 1° Charles, né en 1743, député aux États-Généraux; — 2° François-Adrien, né en 1744, député aux États-Généraux et chambellan de la princesse d'Orange; — 3° Jean-Guillaume, né en 1746, colonel de cavalerie et premier écuyer du prince d'Orange; — 4° Wilhelmine-Élisabeth, née en

1738, mariée à Guillaume de Schuylenburg; — 5° Antoinette-Françoise, née en 1739, mariée, en 1763, à Henri *de Lannoy;* 6° Caroline-Diane, née en 1747, mariée à Georges de Randivyck; — 7° Hélène-Madelaine, née en 1747, mariée à Georges de Randivyck.

IV. Branche de La Touane. Pierre Bigot, seigneur de Saint-Pierre, né en 1636, conseiller du roi et contrôleur au régiment des gardes suisses, épousa, en 1661, Anne *Bidé*, fille d'*Olivier*, sieur de Pommeuse, et d'Élisabeth *de Louvigny*. Il en eut cinq enfants, Pierre; Jacques né en 1669; Paul-Olivier, né en 1673; Isaac, né en 1680, et Anne-Élisabeth, qui paraissent être restés en France et avoir changé de religion. — Bigot de La Charlotière et autres, voy. t. I col. 652 et 658. Bigot d'Avanton [V 409 a].

4. BIGOT, habitant de Pousanges en Limousin, et martyr [Haag II, 287]. Ce bourg du Poitou, qui appartenait à une famille réformée, avait possédé longtemps une église florissante; mais la conversion de son seigneur, le marquis de *Toucheprés*, avait fourni au gouvernement un prétexte pour y interdire la célébration du culte. Malgré les soins de l'intendant Foucault, activement secondé par le seigneur de Pousanges, la majorité des habitants continuait cependant à professer la religion évangélique. Le 24 janv. 1687, à l'instigation de Bigot, ils résolurent de tenir dans les environs une assemblée religieuse; malheureusement ils furent découverts et, attaqués par un corps de troupes, ils durent se disperser en toute hâte, laissant entre les mains de Foucault quatre prisonniers au nombre desquels était Bigot. A la nouvelle de cette infraction à l'édit révocatoire, Louvois furieux écrivit coup sur coup à l'intendant pour lui enjoindre d'instruire sur-le-champ le procès des prisonniers, de faire raser les châteaux et les maisons des coupables, et « d'accabler de troupes les lieux dont les habitants avoient assisté au prêche. » En face de la mort, les quatre prisonniers faiblirent un instant; ils demandèrent grâce en promettant de vivre à l'avenir en bons catholiques. Louvois fut implacable, et sur de nouveaux ordres de lui, Bigot qui avait rempli les fonctions de ministre, fut condamné à être pendu, 22 février 1687. Lorsqu'il eut perdu tout espoir, il « reprit ses erreurs, » raconte Foucault, et il marcha au supplice en chantant un psaume; mais sa voix était si faible qu'elle ne put dominer le bruit de la foule. « Il n'a accusé aucun gentilhomme, ministre, ni aucune personne de marque, » ajoute l'intendant d'un ton de regret. Deux de ses compagnons de captivité, Jean *Tisseau* et Pierre *Albert*, furent condamnés aux galères perpétuelles; le troisième, Antoine *Chassot*, au bannissement à perpétuité. Louvois trouva la sentence trop douce et taxa d'indulgence coupable ce fameux convertisseur Foucault.

Lièvre, *Hist. des Prot. du Poitou.*

5. BIGOT, nom très-fréquemment inscrit sur les registres du temple de La Rochelle; on y compte une quarantaine de ces inscriptions de 1564 à 1648. — (Jean) de Maringues en Auvergne (Joannes Bigotius Maringuensis) étudiant en théol. à Genève, 1619. — (Jérémie) avec sa mère Isabeau *Itier*, portés sur le « Rôle des gages des pasteurs de Puylaurens » en 1630, ainsi que Pierre Bigot.

BIHAN (Mathurin), nommé par le synode provincial de Josselin pour exercer le saint ministère au Croisic, juill. 1583. Après avoir exercé ses fonctions pendant environ deux années, il fut chassé par les troubles de la Ligue et passa vraisemblablement en Angleterre, où il mourut vers 1595.

BIHOREAU, famille de l'église de Dangeau, au pays Chartrain. Pierre Bihoreau sieur de la Cordière et Bihoreau s^r de S. Amour, 1649. En 1703 Jacques Bihoreau de S. Amour figure avec sa femme et deux enfants sur les listes d'assistés à Londres.

BILANGES. Maître Fulcrand Bilanges, était notaire royal du Vigan en 1569. Il fut père de Jacques, aussi notaire royal au Vigan et 2e consul de cette ville en 1598, vivant encore en 1621; de deux filles, et d'un autre fils : Amans Bilanges, docteur ès droits, 1er consul du Vigan en 1598 et 1606, juge en la baronie d'Hierle par provisions

du 3 juill. 1606 et mort avant 1656. Il avait épousé Marie *de Galtier* dont il eut : Jeanne, épouse, 1611, d'André de La Cour de la Bihière; Gentille, 1627 et Estienne sr de Blanquefort, docteur ès droits, membre du conseil de direction établi au Vigan, 1627, par le duc de Rohan, député du Vigan au synode général de Charenton, 1631, et 1er consul en 1636. Le temple du Vigan, restauré en 1609, par les protestants, leur ayant été enlevé en 1632 par le prieur du Vigan qui le prétendait construit sur un terrain appartenant à son église, le sénéchal de Beaucaire rendit une ordonnance, 5 fév. 1633, en vertu de laquelle les huguenots du Vigan devaient faire désormais l'exercice de la religion et les prêches dans la maison de Me Estienne Bilanges, avec défense à tous autres de les y troubler. Le service divin était également célébré chez noble Jean *de La Farelle* sr de la Rouvière. En 1639 noble Jean Honoré *de la Coste* sr de Valcroze et André *Faissat* cédèrent au consistoire un terrain pour la construction d'un temple, entreprise dont ils se chargèrent; mais ce temple fut détruit à son tour, par arrêt, avant la Révocation. — Étienne Bilanges eut de sa femme, Françoise *de Peirau*, plusieurs fils dont l'un, Jacques, vivait au Vigan de 1665 à 1672; l'autre, noble François de Bilanges sr de Ressauson, se fixa à Aumessas et épousa Marguerite *Boudon* de laquelle il eut une fille, Delphine, mariée, mai 1691, à Jean *du Claux* sr du Cailaret. Un Bilanges assistait au synode d'Anduze, nov. 1678, comme ancien de Cassagnes.

BILLARD. « Mathurin Billard, bouchier, natif de Belleval au dioc. de Soissons », reçu habit. de Genève, mai 1556. — Joannes Billardus Aigneus [d'Ainay] ex ducatu Burgundiae 4 idus junii 1570 (Liv. du Recteur). — Marie Billard, veuve et infirme, réfugiée de Normandie et assistée à Londres, 1703-10. — Daniel *Gui* dit *Billiard*, camisard, lieutenant de Cavalier et de Mazel; voy. ces deux noms. — Billard, du dioc. de Soissons, nouveau converti en 1703 (Tt 235).

BILLAUD (Huguet), d'Authun, fourbisseur, reçu habitant de Genève, mai 1573. — Famille Rocheloise, protestante dès le milieu du XVIe siècle, parmi les nombreux rejetons de laquelle nous signalerons Jacques Billaud élu échevin de La Rochelle en 1595 et remplacé comme tel en 1603 par son fils, Jacques, qu'il avait eu de son mariage avec Aline *Guy*. Jacques épousa, déc. 1609, Marie *de la Ronde*, dont il eut Marthe en 1617, Jacques en 1618 et Marie épouse de Paul sr de La Coste, écuyer. — (Jean) de l'Aunis, 51 ans, mis aux galères en 1694. — Mme *Billaut* enfermée à l'Union chrétienne de Poitiers, 1702. — Le fougueux conventionnel Billaud-Varennes (1756-1819) était aussi natif de La Rochelle, mais d'une branche catholique dont le nom primitif était Billaud d'Ardennes.

BILLIÉ, famille réfugiée à Morges (Vaud) en 1574. — Mlle *Billé*, enfermée au couvent de la Providence de Nîmes, depuis plus de trois années, 1753. En 1755 deux demlles Billé étaient encore retenues dans cette maison (E 3514 et 15).

BILLECOD (Anthoenne) « sergier et tisserant en draptz, natif de Roye en Vermandois, païs de France », habit. de Genève, avril 1557. — (Jehan) « tisserand en draps, natif de Rosé en Piccardie », *id.* septemb. 1559.

BILLET (Pierre), qualifié de français et calviniste dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong, est auteur [Haag, II, 288] d'une trad. en vers du cxixe psaume, publiée sous ce titre : *Psalmus CXIX versibus heroïcis expressus*, Gen., 1590, in-8o. — Une lettre de Frédéric *Billet*, adressée à Théodore *de Bèze*, en date du 6 juin 1601, et conservée parmi les mss. de la Bibl. de Genève, nous apprend qu'une famille de ce nom était alors établie à Hanau, où existait, dès cette époque, une nombreuse colonie de réfugiés français. Ce Frédéric Billet s'était inscrit en 1584 comme étudiant en théologie à la faculté de Genève avec le titre de « Belga Insulanus » qui signifie qu'il était de Lille en Flandre. Il fut nommé en 1595 pasteur de l'église française de Wetzlar et devint peu de temps après pasteur de celle de Hanau, où il mourut dans l'exercice de ses fonctions, 1621 (Leclerc, *Hist. de l'égl.*

de Hanau, 1868; p. 247). — Un descendant de ce dernier (Joh. Jacobus Billetius Hanoviensis) étudiait aussi à Genève en 1627. — (Pierre) chirurgien à Berlin en 1725 [III, 216 b]. — (Claude), « de Mascon, chaussetier », reçu habitant de Genève, octob. 1572. — Veuve *Billiette*, de Grenoble, avec son enfant, assistée à Genève, 1704.

BILLIE (Abraam) « espinglier, de Troye en Champagne », reçu habit. de Genève, juill. 1557. — Charles *Billi*, du Poitou, assisté d'un viatique en passant à Genève, 1693. — Jeanne *Billy* mise aux religieuses de S. François de Bressuire (Poitou), 1729. Voy. Billy.

BILLING (Sigismond) fils d'un bourgeois de Colmar [Haag II, 288] descendant d'un Suédois des armées de Gustave-Adolphe resté en Alsace, naquit le 21 sept. 1742 et alla faire ses études à Tubingue pour entrer dans la carrière ecclésiastique. De retour à Colmar, 1766, il exerça le saint ministère dans le comté de Horburg, fief qui relevait de la principauté de Montbéliard; puis il fut appelé, 1772, à la direction du gymnase de Colmar; enfin en 1789 il devint pasteur de la ville et déploya dans cette époque périlleuse de si éminentes vertus, qu'il échappa aux proscriptions malgré son ardeur à protéger ceux qui en étaient atteints. Il fut, en dernier lieu, bibliothécaire de la ville et mourut le 25 déc. 1796. Il a laissé plusieurs petits écrits : I. un recueil périodique *Der patriotische Elsasser*, destiné à nourrir chez les Alsaciens l'amour des libertés municipales, mais qui n'eut qu'une année d'existence, 1776-77.—II. Une géographie historique de la province : *Geschichte und Beschreibung des Elsasses* (Basel, 1782 in-8°) destinée à l'enseignement. — III. Une édition du livre des cantiques : *Colmarisches verbessertes Gesangbuch mit einem Anhange von Gebeten*, 1781, in-8°. On a conservé aussi quelques opuscules de sa main en allemand (*Petite chronique de Colmar; Chronique de Mülhausen*; *Hist. de la réformation à Colmar*) qui n'ont pas été imprimés. Il avait épousé, 8 fév. 1773, Anne Marguerite *Schwarz* qui lui donna huit enfants dont six vécurent savoir deux filles, mariées l'une à un *Smerber* de Mülhouse, l'autre à un *Osterried* de Strasbourg, et quatre fils : Sigismond, André, Daniel et Georges. Sigismond, l'aîné, venu au monde à Colmar, 30 oct. 1773, fut un brave soldat des armées de la République. A dix-neuf ans, il refusa le grade d'adjudant général pour accepter celui de commissaire des guerres et assista en cette dernière qualité à la bataille de Nerwinden, puis aux siéges de Dunkerque, Maubeuge et Landau. A la mort de son père il rentra dans la vie privée et fonda une maison de banque à Paris. Nommé en 1813 lieutenant-colonel, et en 1815 colonel de la 3e légion de la garde nationale de Paris, il prit part aux évènements qui accompagnèrent la chute de l'empire et les deux Restaurations. En 1830 le général La Fayette lui confia le commandement de l'état-major général dans la nuit critique où furent jugés les ministres de Charles X. Il mourut au mois de septemb. 1832 après avoir été longtemps un des membres les plus zélés du consistoire de l'église réformée de la confession d'Augsbourg à Paris, dont il était secrétaire. Il a laissé plusieurs fils.

1. BILLON. Un habitant de Limoges ainsi nommé, pour ne s'être pas agenouillé devant une procession qui passait, fut assailli par le peuple qui saccagea sa maison [II, 292].

2. BILLON. Un manuscrit de la Bibliothèque nte (fr. fonds St-Magloire, no 164, fo 26) a fourni à MM. Haag [II, 290] un « Mémoire de la maison Billon » d'où ils ont tiré l'histoire de quelques membres protestants de cette maison, en ces termes que nous condensons un peu : « Charles, fils aîné de Jean de Billon, sénéchal de La Marche, déshérité par son père parce qu'il avait embrassé les nouvelles opinions religieuses, alla demander un asile à l'Angleterre, mais à peine apprit-il la levée de boucliers de Condé (1562), il rejoignit en armes le chef des Huguenots. Il combattit à Moncontour, fut de ceux qui allèrent ensuite en Allemagne pour presser le secours des reitres, et se noya peu après, en traversant la Seine avec un groupe de cavalerie, sous Chaillot. MM. Haag trouvent « étrange que les histo-

» riens ne fassent aucune mention de » ce chef ni sous son nom de Billon, ni » sous celui de la terre qu'il possédait, » appelée La Touche. »

C'est qu'en effet le personnage, ou du moins ses exploits, sont d'une réalité problématique. Le Mémoire sur la maison de Billon, rédigé au XVIIIe siècle dans un intérêt nobiliaire, pour une famille qui même alors était médiocre, en a démesurément grossi et transfiguré les origines. Jean, père de Charles, né en 1491, fils de Philippe, né en 1460, et petit-fils d'Antoine, auraient tous été, suivant ce Mémoire, de grands officiers et des serviteurs intimes de la maison des ducs de Bourbon ; quelques-uns d'illustres guerriers. Philippe de Billon est de ce nombre. Le duc Jean de Bourbon aurait fait appel à la valeur et à la puissance d'Antoine de Billon, comte de Vassy, pour l'aider, en 1465, dans la guerre contre Louis XI. Jean de Billon aurait pris part à la bataille de Ravenne (1512), et négocié comme « ambassadeur » de François 1er, la paix de Cambrai (1529). Fables pures. Le livre de Béthencourt (Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fief en France ; 1826) composé principalement sur les titres du Bourbonnais (Arch. nat. série P) ne contient même pas le nom de ces Billon des XVe et XVIe siècles, et l'Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon, par Huillard-Bréholles (2 vol. 4° 1867-74) mentionne bien un Philippe Billon, à plusieurs reprises, de 1495 à 1515, mais comme un riche financier associé souvent à Nicolas Popillon, Guill. Courtin et autres pour faire des avances de fonds aux ducs de Bourbon ses seigneurs. Le rôle de Jean comme négociateur de la paix de Cambrai est expliqué par une pièce (mss. Bib. nat. Carrés d'Hozier, vol. 94) où on lit : «..... S. M. commet » et députe ses aimés et féaux conseil- » lers maistre Jean Billon, l'un des mais- » tres de ses comptes à Paris, et Antoi- » ne Hélin conseiller au parl. de Paris » pour ses ambassadeurs, procureurs et » messagers spéciaux pour demander et » requérir en son nom (au conseil des » Etats d'embas) la publication, vérifi- » cation et enterinement du dit traité » de paix. » Les généalogistes ont abusé d'un mot pour transformer en homme d'Etat un huissier. On ne doit donc accepter qu'avec réserve la suite de cette généalogie, mais en observant qu'elle est probablement moins sujette à caution à mesure qu'elle descend vers des temps plus récents. MM. Haag la complètent comme il suit : « Charles de Billon qui n'obtint de l'héritage paternel que les seigneuries de La Touche, Bélis et La Prugne, eut de sa femme Marie *de Chastelus*, trois fils : Jacques, Pierre et Gaspard dont le premier seul est un peu connu. Jacques de Billon, sieur de La Prugne, sénéchal de la Marche, servit comme lieutenant dans la compagnie du vidame de Chartres et se serait converti sur son lit de mort. Il avait épousé Fulvie *de Vendôme*, fille naturelle de François *de Vendôme*, qui le rendit père de trois fils et de quatre filles. Moyse, le second des fils, sieur de La Tousche, gagna la faveur de Richelieu par les services qu'il rendit pendant le siége de La Rochelle où il fut employé comme contre-amiral. Le troisième, Jérémie, sieur de La Prugne, né en 1577, se signala dans plusieurs occasions, notamment au siége d'Amiens où Henri IV le créa maréchal de camp au régiment de Nérestan ; il mourut, 1617, à Entrains, qu'il venait de remettre sous l'obéissance du roi. Selon le msc. de St-Magloire, il a écrit sur l'art. militaire [1]. De son mariage avec Nicole *de Roux*, dame de Biard, naquirent Guillaume-Moyse, assassiné à Marseille, et Marie. L'aîné des trois frères, nommé Gilbert, sieur de La Tousche, fut marié deux fois. Il ne laissa pas d'enfant de sa première femme Anne *Faucher*. La seconde, Anne *Bouchereau*, lui en donna cinq, dont deux seulement paraissent lui avoir survécu : un fils, Charles, sieur de La Tousche et de La Mottaye, et une fille Marie, femme du sieur *Du Bouchet*, gentilhomme du Perche. Quant aux filles de Jacques de Billon, qui s'appelaient Anne, Marie, Jeanne

1 Il existe en effet en ms. à la Bib. nat. (fr. 7453 nunc 1286) un vol. in-4°. en écriture du XVIIe s. intitulé : *Traité des ordres et exercices particuliers et généraux de la cavalerie...* par H. de Billon, écuyer, s^r de La Prugne, lieuten. de M. de Chapes. (Dédié au duc de Nevers). -- H. peut être l'initiale de Hiérémie.

et Françoise, la seconde épousa Marquis *de Pontoise*, sieur de La Romanerie, d'une famille protestante comme la sienne, et lui donna un fils qui reçut le nom de Pierre.

3. Nous ne prendrons pas sur nous de décider si c'est d'un des trois fils de Jacques de Billon que descendait François Billon, sieur de La Chambre, dont il est question dans le Mercure galant (janv. 1686) au sujet des prodiges de conversion opérés à Alençon. L'intendant de la généralité ayant reçu l'ordre de signifier aux protestants de cette ville « les dernières volontés du roy », les assembla à l'hôtel-de-ville, et après leur avoir fait sentir « la bonté vraymont paternelle » de S. M., qui ne voulait plus souffrir leur religion dans son royaume, il les engagea à lui faire connaître promptement leur résolution. Billon prit la parole au nom de tous et protesta qu'ils n'avaient « d'autre sentiment que de vivre et de mourir dans leur foi. » Sa déclaration fut chaudement appuyée par un autre gentilhomme nommé *Dormans*; mais à peine l'assemblée dissoute, presque tous coururent chez l'intendant lui promettre de se convertir. Cependant une grande agitation, que le Mercure appelle un saint mouvement, se répandit dans la ville. Tous les fonctionnaires s'établirent convertisseurs à l'envi; aucun cependant ne déploya plus d'activité que le ministre apostat *Larpent*, si ce n'est toutefois l'échevin *Deschênes*. Les moyens qu'ils employèrent furent si persuasifs que prêtres et moines « furent accablés par la quantité d'abjurations. » Billon fut un des premiers à donner l'exemple. « Il abjura de si bonne foi, dit le Mercure, que le dimanche suivant, s'étant trouvé à l'inhumation de M. de *La Rue*, chirurgien, son beau-père, pareillement nouveau converti, il donna au corps de l'eau bénite, alla à l'offerte et entendit la messe à genoux ayant toujours les mains jointes. » Si tout s'était passé comme le raconte le Mercure, Élie Benoît n'eût pas donné une place à Billon dans sa liste des persécutés. Un Jean de Billon figure, après la Révocation, comme membre de l'église de la Savoie à Londres. — Aux Billon de la Marche se rattache certainement un groupe de seigneurs de la Touche (commune de Mouliherne, arrondiss. de Baugé en Anjou) qui occupe une petite place dans le Dictionn. historique de Maine-et-Loire, par C. Port; III, 599. (Voy. aussi à la Bibl. nat. mss fr. le fond des Pièces originales et les Carrés d'Hozier.)

4. Jean de Billon sieur de la Marc, et sa femme Françoise *Le Roy*, figurent sur les registres de l'état civil de Charenton, de 1646 à 1656. Ils eurent, sept. 1649, un fils, Henri, dont le parrain fut Henri *Clausel*, fils de Pierre trésorier des guerres à Montpellier, la marraine Catherine *de Lestang*; en 1656, 6 août, leur vint un autre fils, Jean-Jacques, qui eut pour parrain Jacques *Androuet du Cerceau*.

BILOT ou Billot, ministre des Bordes près Reims, 1606 (Tt 232). — (Isaac), ministre de Château-Thierry et de Bezu, 1617-25; de Claye, 1625. Trois pasteurs du même nom et du même pays : Pierre, Jean et David Bilot, probablement ses fils ou ses neveux, exercèrent leur ministère, savoir : Pierre à Villiers et à Claye (Seine-et-Marne) avant 1637; Jean, étudiant à Sedan en 1636 [1]; David, étudiant à Sedan en 1641, ministre à Mantes de 1649 à 1667 et à Avernes (Normandie) de 1679 à 1681. Ce dernier se réfugia en Hollande après la Révocation de l'édit de Nantes. Il se retira d'abord en Zélande, où une classe ou réunion ecclésiastique tenue à Flessingue le 6 mars 1686, le déclara, ainsi que six autres pasteurs fugitifs, appelable dans les églises wallonnes. Le synode de Rotterdam, du 24 avril suivant, ratifia cette décision, à la condition que tous souscriraient, dans les consistoires de leur résidence, à l'art. 6 de ce synode, relatif à la confession de foi et à la discipline des églises wallonnes [2]. Il ne tarda pas à se

[1] Un autre Jean était pasteur de Bar-sur-Seine en 1620-26. Nous ne savons lequel des deux est Jean Bilot, pasteur de Chalandos et de Vassy en 1649.

[2] Corrigeons ici, une fois pour toutes, une erreur souvent répétée d'après le *Bull. du protest. franc.* VII, 426 et suiv. Au Synode de Rotterdam du 24 avril 1686, il n'y a eu que 178 pasteurs réfugiés (et non 202) qui aient signé l'art. 6 relatif à la confession de foi, les 24 autres (ou plutôt 23; car le nom de Jean Briffaut y est inscrit deux fois) ont été ajoutés plus tard, à mesure qu'ils arrivaient en

rendre à Amsterdam, où il devait trouver plus de ressources pour pourvoir à ses besoins, et où la caisse pour les réfugiés lui fournit des secours dès oct. 1687 à juin 1689. Alors, le magistrat de la ville ayant élevé de 38 à 50 le nombre des pasteurs auxquels il accordait une pension, D. Bilot fut admis parmi les 12 nouveaux et reçut une pension de 187 livr. 10 sols, outre sa part des collectes. Il ne jouit de cette faveur que durant 4 années, car on l'inhuma dans le temple wallon le 10 septembre 1693, dans le tombeau de son oncle, feu le professeur Paul Blondel. — Deux dlles Billot de Châlons, enfermées aux Nouv. catholiq. de cette ville, 1685. — (Zacharie) pasteur dans les Ardennes, à Primat, 1679-81, et à Givonne, 1681-85, assistait également au synode de Rotterdam. — David *Billo*, de Foissin en Dombes, tisserand, habit. à Genève, 15 sept. 1572. — Abraham *Billiot*, de Macon, cordonnier, « dame *Michelet* sa femme » et 3 enfants assistés à Genève, 1685; à Lausanne, 1691. — Salomon *Billiod*, de La Rochelle, assisté à Genève, se réfugiant en Suisse, 1698.

BILOARD, Billouart, famille du Poitou. — (Charles), de S. Maixent, assisté à Genève en allant rejoindre son père en Irlande, 1698. — (Louis), de S. Maixent, *id.*, allant à Londres, 1700. — (Louis) et sa femme, du Poitou, réfugiés en Irlande et assistés, 1703-10.

BILLY (Noble René de), du Poitou, sieur de la Mauriniere, reçu habitant de Genève, 6 mars 1556. Le 6 avril 1557 il prête cent écus d'or à Conrad Badius imprimeur (Ragueau notaire, I, 34). — (Charles) et Catherine sa fille, naturalisés anglais, 1698. — Voy. ci-dessus, article Billie, d'autres membres de la même famille.

BIMARD (Robert) étudiant à l'acad. de Genève (Rob. Bimardus Nemausensis) en 1559. — (Pierre) né à Anduze vers 1533 [Haag II, 293] porta les armes de bonne heure, et devint capitaine de cent chevau-légers. En 1579 étant sorti de Nîmes avec *Bouillargues* à la tête d'un corps de troupes, il fut attaqué et défait par le chevalier d'Angoulême frère bâtard du roi. L'année suivante Henri III lui accorda le commandement de Chastillon-sur-Loing. Bimard mourut en 1593; il avait épousé Élisabeth *Cazalis* dont il eut deux fils, Jean et Pierre.

L'aîné fit ses premières armes dans la compagnie d'ordonnance du marquis de S. André. En 1613 il avait le grade de maréchal de camp. En 1621, il prit le parti de *Rohan* qui le nomma mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie et l'envoya au secours de Montauban. Selon l'historien Ménard, Jean de Bimard était un homme distingué par sa valeur et il avait donné des preuves de sa fidélité à la cause protestante. Néanmoins on l'accusa auprès de Rohan de traiter secrètement avec le roi pour la reddition de Nîmes et d'autres places du Languedoc. Prêtant trop aisément l'oreille à ces dires, le duc commit l'avocat Jacob *Roquette* avec Daniel *Blisson*, avocat et 1er consul de Nîmes comme assesseur et cinq autres avocats à son choix, pour instruire une procédure contre l'accusé. Bimard fut arrêté ainsi que Jacques *de Poitrin de Florencourt*, autre capitaine impliqué dans la même affaire, mais qui fut relaxé au premier interrogatoire. La seule preuve qu'on put produire contre Bimard fut un écrit d'un tiers : une lettre du président Faure au conseiller Galepin lui annonçant que *Bertichères* avait offert de servir le roi et que Bimard le ferait aussi. Ce fut sur ce faible indice que le malheureux capitaine fut jugé. La question lui arracha l'aveu que Bertières avait essayé de l'attirer dans le parti royal, mais il ajouta qu'il avait repoussé toutes ses avances. Il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place du château et tous ses biens confisqués. Il écouta la sentence avec le plus grand calme et demanda l'assistance des ministres pour mourir. Cette mission fut confiée à *Massouverain* et Claude *Rosselet*, entre lesquels il marcha au supplice, protestant par serment de son innocence. A la requête de sa veuve, Marthe *de Favier*

Hollande, ou qu'ils signaient dans les registres des consistoires des lieux où ils fixaient leur résidence. Cette note n'a d'importance que pour ceux qui s'étonnent de trouver, sur la liste, des pasteurs qui n'étaient pas encore en Hollande à la date indiquée; nous devrons y renvoyer pour d'autres notices. (Gagnebin).

de Vestric, cette condamnation fut annulée en 1623, et sa mémoire réhabilitée. Entre autres enfants, il laissa : 1° Henri, capitaine au régiment de Montpezat, et plus tard colonel d'un régiment de milice, qui épousa à Nismes, 1651, Louise de Courniaret; 2° François, capitaine d'infanterie.

Son frère Pierre servit également dans les rangs des protestants, comme mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie à la tête duquel il passa sous les ordres de *Lesdiguières*. En 1597, au siége de Barraux, il commanda les pétardiers avec le sieur *de Suges*. En 1600, la paix ayant été conclue, il se retira à Nismes. En 1614, il assista à l'assemblée des États tenue à Lunel. En 1616, *Châtillon* ayant promis au duc de Savoie le secours de deux régiments, lui envoya ceux de Bimard et de *Fretton*. Rentré en France en 1618, Bimard reprit les armes en 1621, et leva un régiment d'infanterie dans lequel il donna des compagnies à plusieurs de ses parents, entre autres à François et à Jean *de Bimard*, seigneur de Sioules. Le supplice de son frère n'altéra en rien son dévouement; il continua de servir sous Rohan jusqu'en 1628, où il se signala particulièrement au siége de Sainte-Affrique. Il réussit à s'introduire dans la ville avec une partie de son régiment, et malgré la mésintelligence qui éclata entre lui et le gouverneur *La Vacaresse*, la place fut si vaillamment défendue que Condé dut en lever le siége. La paix signée, il retourna à Nismes, où la peste sévissait avec fureur. Pour échapper à la contagion, il se retira à Milhau ; mais le fléau l'y poursuivit, et il y mourut avec sa femme au mois de sept. 1629. Il avait épousé, en 1616, Marie, fille de Pierre *de Favier*, s^r de Vestric, et de Marguerite *de Barrière*; il en laissa cinq enfants : 1° Jean, capitaine au régiment d'Auvergne, mort sans alliance; 2° Annibal, qui continua la postérité; 3° Marie, qui épousa Pierre *de Bimard*, son cousin, puis Jean *de Chambon*, sieur de Saint-Jean, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Anduze; 4° Marthe, dont on ignore la destinée; 5° Catherine, qui se fit religieuse.

Annibal de Bimard, seigneur de Cuirol et de Frigolet, naquit à Nismes, le 15 août 1625. A l'âge de 12 ans, il assista à la bataille de Leucate, où il avait suivi le sieur de *Vestric*, son oncle. En 1642, il se trouva au siége de Perpignan. Nommé capitaine au régiment d'Anduze en 1644, il passa avec le même grade dans celui de Montpezat en 1654, et la même année le roi le choisit pour un de ses aides de camp. Une affaire d'honneur l'ayant obligé à sortir du Languedoc, il se retira, en 1656, à Orange, où il passa 24 ans. Fatigué de son exil, il acheta l'autorisation de rentrer dans les états de Louis XIV au prix d'une abjuration. Le roi fut si charmé de cette démarche, qu'il lui accorda, en outre, une pension, 1682. Il mourut à Orange le 28 juillet 1698. Il avait été marié deux fois : en 1665, avec Olympe, fille de Jean *Drevon* et de Catherine *Favier*, et en 1677, avec Gilette-Laure, fille de Marius *de Vesc* et de Louise-Marie *de Langes de Montmirail*. — Nous pouvons citer encore Pierre de Bimard, d'Anduze, et Jacques de Bimard s^r du Caylar comme assistant à l'assemb. politique de Lunel, en 1613.

BINDER (Otton), de Bersch dans la Basse-Alsace [Haag II, 293]. Chassé de sa cure à cause de ses prédications évangéliques, il se retira à Mulhouse, où Auguste *Krœmer* travaillait à introduire la Réforme. « Mais, lit-on dans Ruchat, les magistrats ne pouvoient se résoudre à permettre aucun changement. Ils consultèrent donc trois ecclésiastiques de leur ville, vénérables par leur savoir et par la pureté de leurs mœurs, encore plus que par leur caractère, savoir : Jacob *Augsbourgher* [Augspurger], Otton *Binder* et Bernhard *Rœmer*, qui donnèrent leur sentiment par écrit. Le magistrat, l'ayant approuvé, ordonna que les enfants seroient baptisez en langue vulgaire; qu'on apprendroit à ceux qui vont à l'école à chanter les psaumes en allemand; qu'on recevroit l'eucharistie sous les deux espèces, et qu'au lieu des matines, il y auroit le matin sermons et prières. » Dès l'année suivante, la messe fut abolie et la réforme consommée. En 1526, Binder fut placé à la tête de l'église, sur la

recommandation de *Capiton*, qui le tenait pour « un homme grave, fidèle, laborieux et faisant avec cœur ce qu'il faisait. » Vers le même temps on lui donna pour collègues J. Augspurger et Paul *Seidensticker*. Ce dernier avait été expulsé de Schélestadt comme partisan des idées nouvelles.

L'historien de Mulhouse, *Graf*, nous apprend que Binder vivait encore en 1552 et qu'il était alors fort avancé en âge. Il adressa, cette année même, à l'église évangélique de Mulhouse, dont on peut le regarder comme le père, une *Exhortation amicale* (fründliche Ermanung) pour la mettre en garde contre la tentation de rentrer sous le joug des traditions romaines.

BINEAU ou Binaud (écrit aussi Byneau) pasteur à Saintes vers 1650-58. — (Pierre) probablement fils du précédent, pasteur à Saintes, vers 1670-1674; assiste au colloque de Saintonge du 3 mars 1671 [VIII, 331 b] et au synode de Marennes, 1674. — (Guillaume) étudiant à Genève (Guillielmus Binaldus Santo) en 1680. — Marthe *Binau*, fille d'un droguiste de Marennes, assistée à Bristol, 1708. — Anne *Binaud*, veuve de Samuel *de Lamaisonneuve*, pensionnaire des États généraux de Hollande, vivant à La Haye, 1748.

BINEL, ouvrier en laines à Rouen, tué à la St-Barthélemy. — Jean *Binele*, menuisier de Metz, reçu habit. à Genève, 27 sept. 1572.

1. BINET, famille protestante de Normandie [Haag II, 294]. — (Nycolas) « passementier, natifz de Rouen », reçu habitant de Genève, juin 1554. — (Jehan et Pierre) père et fils, de Normandie, *id.* août 1558. — (Benjamin) pasteur à Basly, puis à Bernières, en Normandie [Haag II, 294] reçu au saint ministère dans un synode tenu à Dieppe, 6 mai 1660, fut de ceux qui, à la Révocation, se retirèrent en Hollande. Il signa la confession de foi des églises wallonnes au synode de Rotterdam, 1686, et vécut à Delft où il s'était établi dès le commencement de cette même année. Il composa un *Traité historique des dieux et des démons du paganisme avec quelques remarques critiques sur le système de M. Bekker*; Delft, 1696, in-12; ouvrage réimprimé à Amsterdam 1699 in-12, sous le titre d'*Idée générale de la théologie païenne servant de réfutation au système de Bekker*. Ces titres seuls suffisent à montrer que Benjamin Binet était de ces esprits qui préfèrent se résigner à l'infériorité plutôt que de rompre avec les vieilles fables; Bekker célèbre théologien hollandais avait expliqué dans un livre très goûté de ses contemporains, *Le monde enchanté*, l'erreur de la croyance populaire aux démons. Robert Watt attribue encore à Binet une *Oratio de ecclesia*; Lugd. Batav. 1689 in-4°. Son fils nommé aussi Benjamin, né en 1668, étudia en théologie à Leyde où il est inscrit le 20 janv. 1688, âgé de 20 ans. Au synode tenu en septembre 1689, il demanda d'être admis à l'examen, mais sa santé l'empêcha de s'y présenter jusqu'en mai 1691, où il fut reçu proposant. Appelé comme 2e pasteur par l'église wallonne de Grave, dans le Brabant septentrional, il fut admis au saint ministère en mai 1699 et consacré par son collègue *D. Le Bachellé*. Dix ans après, sept. 1709, il fut élu pasteur à Bois-le-Duc et y exerça le ministère jusqu'au milieu de l'année 1737, où il obtint son émeritat. Il mourut au commencement de l'année 1742.

2. BINET. — (Anthoenne) « balancier, natifz de Chasteau-Thierri », habit. à Genève, janv. 1553. — (Raimond, fils de Bertrand), de Bordeaux, boutonnier, *id.* juill. 1585. — Jean Binet ou *Biney* [IX 545 b], pasteur à Montbéliard massacré à Céant en Orthe (Champagne), 1562 (Crespin). — (Abraham) avec Madeleine sa femme et Judith leur fille, naturalisés anglais, 1688. — (Philippe), 76 ans, assisté à Londres, 1703.

BINNINGER, famille d'origine allemande, anoblie en 1573 par l'empereur Maximilien II, et établie dans le pays de Montbéliard au moins depuis 1598, année où Gerson Binninger auditeur à la Chambre des Comptes, et son frère Albrecht greffier au bailliage de Blamont, furent gratifiés du droit de bourgeoisie. Ils étaient fils de Léonard Binninger secrétaire d'État. Le premier épousa, 1589, Marguerite *Fèvre* dont il eut Jean, né en 1590, et Léonard, né

en 1593, trésorier du prince de Montbéliard. C'est du mariage de ce Léonard avec Marguerite *Elsinger* que naquit :

Jean-Nicolas, né le 23 août 1628 [Haag II, 294] qui se voua à la médecine, pour laquelle il avait un goût dominant. Après avoir terminé ses études classiques dans sa ville natale, il alla donc suivre pendant trois ans les cours de l'université de Bâle; puis il se rendit à Padoue, où florissait depuis longtemps une école célèbre, et riche des connaissances qu'il avait acquises non-seulement en Italie, mais à Montpellier où il séjourna aussi quelque temps, il retourna à Bâle en 1652, soutint avec honneur une thèse *De Peste*, et fut reçu docteur. Il exerça son art successivement à Montbéliard, à Bienne, à Bâle. En 1659, le duc Léopold-Frédéric le rappela dans sa patrie et le nomma son premier médecin. En 1670, le duc Georges le choisit pour remplir la chaire de médecine au collége qu'il venait de fonder [1]. Deux ans après, Binninger joignit à cet enseignement celui de la physique et, en 1674, de la botanique; mais en 1676, les événements politiques ayant porté un coup mortel à l'université naissante, il se retira à Colmar. De retour dans sa ville natale en 1685, il y mourut en octobre 1692. Outre différentes pièces manuscrites, telles que programmes, discours académiques etc., qui sont passés entre les mains de ses descendants (la famille *Duvernoy* de Montbéliard), on doit à Binninger un recueil d'observations qui a été publié sous le titre : *Observationum et curationum medicinalium centuriæ quinque* (Montisb., 1673, in-8; Argent., 1676, in-8). Haller fait assez peu de cas de cet ouvrage, dont l'auteur lui semble avec raison crédule et superstitieux; cependant il reconnaît qu'on y trouve ça et là des observations utiles. Jean-Nicolas Binninger avait épousé Anne *de Lozéa*, veuve du médecin Abraham *Bouvier*, dit *Grammont*. Resté veuf, il se remaria, en 1681, avec la fille du conseiller *Perdrix*, dont il eut un second fils nommé Léopold-Emmanuel.

De son premier mariage était né, 1654, Georges Binninger, qui suivit aussi avec quelque réputation la carrière médicale. Après avoir terminé ses études à l'université de Bâle, où il prit le grade de docteur en 1678, Georges se fixa dans sa ville natale et se mit à pratiquer la médecine sous les auspices de son père. M. Duvernoy, (*Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dès le XVIe siècle*; Besançon, 1835, in-8°), pense qu'il alla remplacer son père à Colmar en 1685, et que c'est dans cette ville qu'une mort prématurée l'enleva, en 1687. Il avait épousé Jeanne-Suzanne *Titot*, qui le rendit père de J.-N. Binninger, plus tard procureur près le magistrat de Colmar. Georges Binninger a publié une *Disputatio medica inaugularis de incubo*, Basil., 1678, in-4, et un *Index pathologicus* de toutes les maladies (Montisb., 1682, in-4).

Fils cadet de Jean-Nicolas, Léopold-Emmanuel Binninger naquit à Colmar au mois d'août 1683. Son goût pour les sciences naturelles se développa d'assez bonne heure pour qu'à l'âge de dix-neuf ans il fût en état de prendre le degré de docteur en médecine à l'université de Bâle. Après un séjour à Montpellier et à Paris, où il s'occupa de préférence d'études anatomiques et chirurgicales, il retourna dans sa patrie, 1703, et se livra à la pratique de son art. En 1706, le duc Léopold-Éberard le nomma son premier médecin, en remplacement de Jean-Gaspard *Bauhin*, et lui conféra, 1711, le titre de conseiller de régence. Il mourut le 13 août 1725, ne laissant que deux filles d'un premier mariage. Sa seconde femme, fille du conseiller Jacques-Christophe *Cuvier*, qu'il avait épousée en 1717, prolongea ses jours jusqu'en 1792. Nous avons déjà donné (I, 323) les titres de quelques-unes de ses observations insérées dans les Acta Helvetica par son neveu *Berdot*; nous ajouterons ici qu'on en trouve une autre fort remarquable intitulée : *Vitri frustum spontè expulsum, quod XXVIII annis in metacarpo latuerat*, dans les Éphéméri-

[1] Où ses collègues étaient deux juristes allemands Balthasar Bischoff et Charles Rœmer, Pierre *Béquillard* à nous inconnu d'ailleurs, et *Barthol* dont nous avons parlé dans le tome précédent.

des des Curieux de la nature (Cent. VII). Binninger lui-même n'a rien publié, si ce n'est sa thèse *De plicâ polonicâ*, Basil., 1702, in-4.

De Georges Binninger descendait, probablement au troisième degré, Louis-Reinhard, docteur en médecine, né à Bouxwiler en 1742, et mort le 18 août 1776, dans la même ville, dont il était médecin pensionné. On a de lui une dissertation sur les fossiles de Bouxwiler et des environs (1762, in-4), un mémoire sur les blessures faites par les armes à feu (1767) et la description d'une fièvre épidémique à Montbéliard en 1712 (dans les *Acta Helvetica* de 1735).

Léonard Binninger et Marguerite Elsinger, dont nous avons parlé en commençant, eurent un second fils, Albert, né en 1633 et marié, 1656, à Julienne *Jaquin*. C'est à cette branche qu'appartenait le ministre Jean-Nicolas Binninger, qui desservit successivement les églises de Montécheroux, de Seloncourt et de Bondeval, et qui mourut, à l'âge de 78 ans, le 22 mars 1740. Il était le dernier de quatre frères : Pierre bapt. 9 fév. 1657; Jean-George, 11 janv. 1658; Nicolas, 24 oct. 1659; et Jean-Nicolas, 24 nov. 1662 (Arch. municip. de Montbéliard). Ce pasteur, que son zèle exposa aux tracasseries du clergé catholique, est auteur, selon M. Duvernoy, de quelques écrits ascétiques, dont nous n'avons trouvé nulle trace. — Son fils Gaspard, ministre de Walterspach, en 1722, mais dégradé pour sa vie scandaleuse, puis maître de langue française à Halle, 1730, est cité par les blibliographes allemands comme auteur d'un traité intitulé : *La véritable cause du flux et du reflux de la mer* (Halle, in-8, 1749).

Pour épuiser les renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette famille, il ne nous reste plus à mentionner que Ulric-Jérémie Binninger, procureur-général dans la principauté de Montbéliard, qui étudia le droit à Strasbourg, où il publia, en 1748, une *Ode au roi de France*, et son fils, Frédéric, précepteur en Allemagne, qui fit imprimer un *Choix de Fables* en vers, trad. de l'allemand.

BIOLET (Pierre) ministre de Houdan, 1591-1604. — Henry *Biolot* de Saconay près Besançon, espinglier, habit. à Genève, fév. 1574.

BION (Jean-François), né le 24 juin 1668, à Dijon, de parents catholiques. Curé à Ursy, il se lassa bientôt de la vie paisible qu'il y menait, et ayant sollicité son changement, il obtint une place d'aumônier sur la galère *La Superbe*, où gémissaient un grand nombre de protestants condamnés pour leur foi. Touché du courage, de la patience et de la résignation de ces infortunés, il embrassa leur religion et s'en fut, 1707, à Genève où il arriva dans un tel dénûment que la Bourse françoise fut obligée de l'habiller et lui donna 15 flor. pour l'aider à gagner l'Angleterre. Il se rendit à Londres, où il fut pendant quelque temps recteur d'une école et ministre de l'église de Chelsea. Puis il passa en Hollande, où il exerça les fonctions de chapelain d'une église anglaise. On ignore la date de sa mort. Il a laissé :

I. *Relation des tourments que l'on fait souffrir aux Protestants qui sont sur les galères de France*, Lond., 1708, in-8; Amst., 1709, in-8; trad. en angl., Lond., 1708, in-8. — Ouvrage rare.

II. *Essais sur la Providence et sur la possibilité de la résurrection*, trad. de l'angl. du doct. B***. La Haye, Isaac Villaret, 1719 (*alias* 1720), in-12; Amst., Élie Ledet, 1731, in-12, et 1771. « Ce petit ouvrage, dit Barbier (dict. des anonymes, 3e édit. T. II, col. 380) n'est nullement traduit de l'anglais; il a été composé en français à Rotterdam par un réfugié français (Jean Bion), homme d'esprit et de réflexion, et mis en l'état où il est, quant au style, par un de ses amis (Prosper Marchand) et avec son agrément ».

III. *Relation exacte et sincère* du sujet qui a excité le funeste tumulte de la ville de Thorn, traduit de l'anglais. Amsterdam, 1723, in-8.

IV. *Traité dans lequel on approfondit les funestes suites* que les anglais et les hollandais ont à craindre de l'établissement de la compagnie d'Ostende. Amsterd., 1726, in-4.

V. *Recherches sur la nature du feu de l'enfer et du lieu où il est situé*; traduit

de l'anglais de Swinden par Jean Bion, ministre de l'Église anglicane; avec figures, Amsterd. 1728, in-8 de 16 et 222 pp.; Amsterd., 1757, petit in-8 de XVI et 272 pp. L'auteur et le traducteur, mariant l'ancienne théologie avec les découvertes récemment faites par les astronomes, prétendent démontrer que l'enfer, d'après les définitions de la Bible, ne peut être placé au sein de la terre, ni aux environs de la terre, mais que suivant toute probabilité c'est dans le soleil qu'il se trouve. L'ouvrage comprend 12 chapitres. Au 8e « l'on répond à toutes les objections qui peuvent être tirées de l'athéisme ou de la philosophie », et au 9e « on répond aux objections tirées des bienfaits que nous recevons du soleil ».

VI. *Traité de l'état des morts et des ressuscitans*; trad. du latin de Thomas Burnet, professeur de théologie et maître de la Chartreuse de Londres, par Jean Bion, ministre de l'Église anglicane. Rotterd., J. Hofheèt, 1741, in-12 de onze ff. prélim. et 285 pp. L'auteur fait l'histoire de l'âme depuis sa séparation d'avec le corps jusqu'à « la consommation de toutes choses », en puisant toutes ses assertions dans la Bible.

VII. Jean-François Bion avait annoncé une *Histoire des persécutions contre les protestants dans toute l'Europe depuis le XIe siècle jusqu'en* 1726; mais cet ouvrage n'a jamais paru.

VIII. *Histoire des Quiétistes de Bourgogne.* Londres, 1709 in-8. D'après Watt, un ministre de Berlin, *C. E. Jourdan*, est l'auteur d'un *Voyage littéraire* dans lequel il parle (p. 140) de cette histoire qu'il donne aussi comme de l'œuvre de « Jean Bion ».

Cette liste bibliographique nous semble conduire naturellement à supposer l'existence de deux pasteurs Bion contemporains, l'un Jean-François, particulièrement préoccupé de l'oppression des protestants et auteur des nos I et II: l'autre, Jean tout court, adonné aux spéculations de la théologie et auteur de tout le reste (Nicolas).

2. BION, famille de La Rochelle indiquée par Élie Benoist comme ayant été persécutée à la révocation de l'édit de Nantes et dès 1681. C'était une ancienne famille du pays. Les registres de baptême de l'église réformée de La Rochelle constatent que de Guillaume Bion et Louise *Liet* naquirent: Isaac, 1561; David, 1563; et, ce dernier probablement étant mort, un autre David, 1567.

David Bion fut notaire. Ses minutes existent encore en l'étude de Me Aubry. Il eut de son mariage, 1585, avec Françoise *Sarragant* : David, 1587; Jehanne, 1590; Marie, 1593; Anne, 1594; et Gédéon, 1597, huissier de la juridiction consulaire, époux de Marie *Stévenot*, 1621; décédé en 1663. Ce dernier eut aussi plusieurs enfants : Daniel, Paul, Anne, morts en 1677 et 1683, Gédéon (1624-1668) et David, raffineur, associé avec Paul Bion son neveu, fils de son frère Paul, et avec Amariton *Brians*. Tous trois abjurèrent à la suite des dragonnades, en 1685, mais tellement à contre cœur que David et Paul furent révoqués de leurs fonctions, l'un de membre de la direction de la ville, l'autre de juge de la monnaie et commissaire de police, en 1688, comme mauvais convertis. Un autre Paul Bion, marié à Anne *Ginguinat* trouva moyen de s'expatrier; deux « dlles Bion », de Saintonge, sont aussi mentionnées (*Bull.* VI, 58) comme réfugiées en Hollande.

Emmanuel *d'Espinay*, baron de Bion, vers 1630 [IX 450 a].

BIOULE, capitaine languedocien du parti de Condé, 1580 [II, 468 b]. — Il y avait une famille de ce nom à Castres : — (Barthélemy), marié à Jeanne *de Maffre*, veuve en 1612. — Jacob, époux de Marthe *Pénard*, 1622.

BIRET, député des Iles à l'assemblée de S. Jean-d'Angely, 1611 [VIII, 476 a]. — (Abraham) de Jonzac en Saintonge, reçoit un viatique pour la Hollande, 1702.

BIRGAN (Philippe) sieur du Bignon est inscrit sur le registre de l'acad. de Genève ou Livre du recteur à la date de 1559 en ces termes : Philippus Birgannus, Brito diocesis Namnetensis. Il fut appelé comme pasteur en 1562 à Vannes et dut y rester quelques années. En 1570 il était réfugié à Blain avec quelques collègues et y faisait des

prédications sur l'évangile selon St-Luc. On l'appelait à cette époque : le sieur Bignon, pasteur de Rochefort. Il parait s'être expatrié lors de la S. Barthélemy et passa probablement en Angleterre. MM. Haag disent [Haag II, 285] qu'il enseignait l'hébreu à Genève en 1562; peut-être faut-il lire 1572. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il rentra en France, s'établit d'abord à La Rochelle, puis fut appelé comme professeur d'hébreu à Saumur en 1609. Colomiès (Gallia orientalis) ne mentionne aucun ouvrage de lui. L'église réformée de Nantes possédait en 1685 dans ses archives un testament du s^r du Bignon. (Vaurigaud).

BIRON (Bernard de) « le 3e d'aoust 1561 prescha le premier publiquement au bourg de Caussade, distant de trois lieues de Montauban, et y continua l'église paisiblement jusques au 19 d'octobre ensuivant : auquel ayant esté esmeüe sédition par leurs adversaires quelques-uns d'iceux furent blessés, et mesmes y en eut un jetté par les fenestres, auquel puis après au lieu d'en avoir pitié, les jambes furent cruellement brisées à coups de marteau. Et combien que quatre jours après le séneschal de Quercy revenant de Montauban y fut arrivé, si ne fit-il aucune punition des séditieux; ce que voyans ceux de Montauban, leur envoyèrent secours pour les maintenir en leurs assemblées, esquelles ils continuèrent jusques aux troubles de la guerre », en 1562 (Th. de Bèze, *Hist. eccles.* I, 853). De Bèze rapporte aussi (851) que le mois suivant (septemb. 1561) le même prédicateur, diacre de l'église de Montauban, alla aussi faire entendre la première prédication évangélique à Réalmont. C'était un docteur en droit exerçant à Montauban la profession d'avocat et vulgairement nommé Bironis. Un de ses frères y était notaire de 1530 à 1556. On a conservé ses minutes. Dans son ardeur pour la foi, il abandonna le barreau et devint pasteur de l'église de Montauban, où il fournit comme tel un long et honorable ministère. Malheureusement sa voix devint à la fin si faible et si cassée, qu'un colloque tenu à Négrepelisse, septemb. 1595, dût lui interdire la prédication ordinaire. Les montalbanais protestèrent contre cette décision rigoureuse et le maintinrent dans la possession de sa chaire, mais il mourut le 12 déc. 1596 (Nicolas). — Louis Bironis, greffier de la ville d'Annonay, 1560 [III, 79 b]. — Marc Biron, horloger à La Rochelle, qui se dévoua pendant le siége de cette ville pour porter une lettre, et fut pendu, 1628. — Les barons de Biron, voy. Gontaut.

BIROT, famille saintongeoise. Elle avait prospéré et était venue s'établir à Paris. On trouve, dans les registres de Charenton, en déc. 1646, Pierre Birot sieur de la Charrière et Marie *Pandin* sa femme, mariant leur fils Josias, sieur de Servole, avocat au parlem. de Paris, avec Maria fille d'André *de Raffou* procureur au parlem. et de Michelle *Mouche*. En janv. 1668, Jean Birot docteur en médecine, et Louise *Bouquet* sa femme, marient leur fils Daniel, né en 1646, avec Élisabeth fille d'Isaac *Admirauld* procureur au parlem. et de Jeanne *Chantereau*; témoin Pascal Birot, docteur en médecine, frère aîné de Jean et demeurant à Angoulême. — Une autre famille Birot, peut-être de la même souche, habitant La Jarne près Saintes. (Pierre), tonnelier à la Jarne, s'expatria pour la religion en 1717 et mourut à l'étranger, 1723. Les descendants de cette branche habitent maintenant Salles (Bastard). — Jeanne veuve de Daniel *de Birou*, de S. Maixent, assistée à Londres, 1705. — *Birout*, maître d'école à Valognes, lapidé, 1561 (Crespin). — Paul *de Biros*, de Conserans (Gascogne), galérien, 1746.

BISE (Pierre) ministre à la Coste S. André en Dauphiné, 1561. — David *de Bize*, de Metz, inscrit à l'université de Leyde en fév. 1686. — Judith *de Bis* (ou *Debis*) de Metz, veuve d'un chirurgien, réfugiée et assistée à Londres, 1702; morte au même lieu à 88 ans, mars 1709. — Claude *Bisus*, de Picardie, avec femme et enfant, assisté à Londres, 1710.

BISET, Bizet, Bisset. — « Hieronyme Biset, natifz de Lyon, espinglier », reçu habit. de Genève, avril 1559. — (Denis) « de l'Albergement le Duc prez

Seuvre, marchand », *id.* mai 1586. — (....) bourgeois d'Orléans massacré dans cette ville en 1569. — (Odoard), de Troyes, contrôleur des guerres sous Henri II, se réfugia à Basle et y mourut en 1594. Son fils Odoard Biset sr du Charloys, né à S. Paul-trois-Châteaux, et aussi contrôleur des guerres, s'expatria de même. Il a écrit des scholies sur Aristophane que Portus a fait entrer dans l'édition de ce poëte qu'il a publiée en 1607.

BIZET, notable famille rochefoise. = *Armes* : Lozangé de gueules et d'argent. — On trouve dans les registres de l'église de La Rochelle, de 1564 à 1567, René Bizet marié à Colette *Anseau* et François Bizet à Marie *Beauchamps*. Du premier naquit Pierre, écuyer, sr de la Barrouère, qui entra au corps de ville en 1585 et fut nommé maire en 1602. Il était armateur, principalement pour la pêche de la morue et « riche marchand », dit Tallemant des Réaux, qui l'appelle aussi seigneur du Péré. Il avait épousé, 17 juin 1576, Marguerite *Chauvin* dont il eut : 1° Pierre, écuyer, sr de la Barrouère, présenté au baptême, 30 nov. 1594, par Jean *Rochelle* avocat; 2° Julie, née en 1592, épouse de Claude *d'Angliers de Joubert* sr de Mortagne, puis en secondes noces de Jean *Guiton* fils de Jacques, le maire de 1586; 3° Élisabeth, épouse de Josué *Gargouilleau*, écuyer, sr de Nieul; 4° Suzanne, épouse de Nicolas *Baudouin* juge-prévôt; 5° Marguerite, épouse de Michel *Réau* sr de la Barengère, échevin. L'aîné de la famille, Pierre, acheta une charge de conseiller au parlem. de Paris (qui lui coûta 11.000 écus) et épousa Esther *Lhoste*, puis en secondes noces, une femme catholique, Élisabeth Griffon, veuve du lieutenant-criminel Lallemand (voy. Tallemant des Réaux). On lit dans une note secrète sur le personnel des parlements qu'il était « un esprit vîte et brusque, parlant assez agréablement et peu attaché à ses intérêts ». L'auteur de la note ajoute qu'on peut le gouverner par des personnes de la religion et par M. Pelisson. En effet, on le gouverna si bien qu'il abjura, en 1668 [Tr 321]. Il eut deux fils de chaque mariage et il semble n'avoir donné à ces quatre enfants que les prénoms de Pierre et de Gabriel. Du moins trouve-t-on inscrits dans les registres comme ses enfants :

1. Pierre, chevalier, sr de la Barrouère et du fief de la Rochette, né en 1622, conseiller au parlement de Paris, marié en 1658 à Marie Marchand, mort à 57 ans le 2 janv. 1679; sa veuve s'expatria, avec Suzanne sa fille (née en 1659), à l'époque de la Révocation; — 2. Gabriel, chevalier, sr de la Barrouère et du fief de la Rochette, président au parlem. de Paris (5e chambre des enquêtes), bailli provincial de Soissons, premier conseiller de Monsieur duc d'Orléans et mort, 1699, sans laisser de postérité. Il avait abjuré en 1687 (Registres de La Rochelle). — 3. Mariage de Pierre, sr de la Barrouère, capitaine au service de Hollande, fils de Pierre et d'Esther Lhoste, avec Suzanne *Marchand*, de Marennes, fille de Pierre sr de La Mothe et de Suzanne *Richard*; décemb. 1657; — 4. Baptême de Gabriel, fils de Pierre et d'Élisabeth Griffon, présenté par Louis *Menault*, conseiller secrétaire du Roi et par Marguerite *de Nets* veuve de Jacq. *de Larger* conseiller secrétaire du Roi; 14 mars 1628 (Regist. de Charenton). Une partie de la famille Bizet de la Barrouère a persisté jusqu'à nos jours dans la profession de la foi protestante. — Bizet, ministre en Saintonge, à Baignes 1614-17, à Arvert 1620.

BISEUL ou Bizeul (Simon), général en la cour des monnaies à Paris, mari de Madelaine *Hucher*, présente au baptême dans le temple de Charenton, 20 déc. 1609, son fils Pierre et le 15 juill. 1613 son fils Cyrus. Ce dernier eut pour parrain et marraine Philippe *Hurault* sr des Marais et Sara *de Céname*. Voyez [IX, 342 a].

BISOT, capitaine, pendu à Bénet en Poitou, 1574 [IV, 434 a]. — (Estienne), de Gien, reçu habitant de Genève, mai 1556. — (Pierre) fils de Pierre et tanneur de Gien, *id.* octob. 1572. — (Estienne), de S. Léonard en Nivernais, *id.* novemb. 1572. — (Étienne) controleur à la douane de Lyon, fils d'Étienne sr du Crey et de Catherine de Saumaise, épouse au temple de Charenton, août

1644, Judith *Boutellier*, fille de Jacques sr du Boisguérin et de Jeanne *de la Porte*. — (Paul) graveur, fils de Paul notaire à Gien et de Henriette *Certon*, épouse au même lieu Marie *Chappelier*, mars 1659 (regist. de Charenton). — (Pierre), de Gien, relégué à Auxerre, 1699.

Nous pouvons heureusement compléter les jalons qui précèdent par un article que voici :

BIZOT, ancienne famille de Gien, dans l'Orléanais. = *Armes* : Tiercé en barre d'or, d'azur et de vair. — Au XVIe siècle elle se divisa en deux branches hostiles ; l'une, restée catholique, était représentée par Guillaume Bizot « advocat du roy, ennemi de ceux de la religion ». Le chef de l'autre branche, Pierre Bizot, figurait à la tête des protestants de Gien, avec ses beaux-frères Antoine *Dasnières*, contrôleur et Georges Dasnières, receveur des domaines. Ce fut dans le jardin de la veuve Dasnières, leur mère, que selon Th. de Bèze se tinrent en 1559 les premières assemblées protestantes de Gien. — Son fils, Pierre II, se réfugia à Châtillon-sur-Loire où les protestants étaient en majorité. — Pierre III, fils du précédent, fut conseiller du roy et membre du grenier à sel de Bonny-sur-Loire (tribunal jugeant les contraventions concernant les gabelles). — Pierre IV, l'aîné, fut notaire et procureur à Châtillon. — L'un de ses fils, Pierre V, notaire, épousa en 1676 à Gien : Anne *Le Maître*, fille de Pierre Le Maître, avocat au parlement, qui appartenait à la branche protestante de l'illustre famille janséniste des Le Maître. En 1680 l'une des ordonnances de Louis XIV contre les protestants, atteignit directement la famille Bizot : ordre est donné aux notaires et procureurs de la R. P. R. de se défaire de leurs charges. Le père et le fils, fidèles à leurs convictions religieuses, se démirent alors de leurs fonctions. Bientôt un arrêt du parlement de Paris, 9 février 1684, vint les frapper dans ce qu'ils avaient de plus cher : à la suite d'une dénonciation portée contre les deux ministres de Châtillon, *Bompart* et *Tardif*, accusés d'avoir tenu en chaire des discours séditieux, « l'exercice de la R. P. R. y est interdit pour jamais. En conséquence sera le temple abattu et démoli ». Ce fut Pierre Bizot l'aîné qui, en sa qualité de membre du consistoire, fut désigné pour aller, accompagné de quelques autres notables protestants, présenter les clefs du temple au lieutenant-général chargé de l'exécution de l'arrêt. Le 10 mars 1684 fut détruit ce « presche des huguenots, le troisième bâti en France », et les matériaux mis aux enchères. Mais en 1777, Jean-Pierre Bizot, descendant de celui qui avait eu la douleur d'assister à la destruction du premier temple, préside à défaut de pasteur les premières assemblées protestantes tolérées à Châtillon ; en 1795 il consacre sa maison des Barbeaux à la célébration du culte et confirme en 1802, par son testament, cette destination qui fut maintenue jusqu'en 1821, époque à laquelle eut lieu l'inauguration du nouveau temple. — Pierre Bizot l'aîné, après la promulgation de la Révocation, prépara la fuite de plusieurs de ses enfants qui émigrèrent, et s'imposa de lourds sacrifices pour les aider dans leur exil. Il se retira aux Bondonnières, près Cernoy, avec son fils aîné, Pierre Bizot-Le Maître, dont la situation était des plus difficiles. Ce fils, presque ruiné par la perte de sa charge, exclu de toutes les fonctions pour cause de religion, inquiet de l'avenir de ses enfants, finit par se laisser mettre avec sa femme sur la liste « des nouveaux convertis ». Malgré cela, de l'aveu même de ses ennemis, il n'a point professé la religion catholique, et jusqu'à sa mort il instruisit ses enfants dans les principes de la foi réformée. Sa mort qui suivit de près celle de sa femme, 1699, fut accompagnée de circonstances émouvantes. Dès le matin même du décès, les magistrats de Châtillon se présentent chez son père pour faire une enquête sur les sentiments religieux du défunt. Avec un courage dont il fut victime, Pierre Bizot l'aîné déclare que son fils est mort dans la religion réformée « laquelle il a toujours professée ». Il rend ainsi hommage à la vérité au risque de faire traîner le cadavre de son

fils sur la claie, et d'exposer les biens de ses petits-enfants à la confiscation (arrêt du 24 mai 1686). Défense lui est faite de procéder à l'inhumation de son fils avant qu'une information ait établi dans quels sentiments il était mort. La mesure odieuse fut-elle exécutée, comme elle le fut à cette époque à l'égard de bien d'autres protestants (voy. t. I col. 982) ? Les documents consultés sont muets sur l'issue de l'enquête. Mais le malheureux vieillard, chargé seul désormais de la direction d'une jeune famille, paya d'une nouvelle persécution son attachement à son culte; il fut à l'âge de 72 ans, en 1699, envoyé en exil à Auxerre par lettre de cachet. — Ses descendants demeurèrent fidèles à la foi de leurs pères. Pierre Bizot-Le Maître est la tige des deux branches dont l'une est représentée aujourd'hui par M. Paul Bizot, agent-secrétaire de l'église de la confession d'Augsbourg à Paris, et par son frère, M. Léon Bizot; l'autre, par les trois frères, MM. Sosthènes et Alfred Bizot, ingénieurs civils, et M. Raymond Bizot, s.-inspecteur de l'enregistrement, qui sont de Châtillon-sur-Loire. Le frère cadet de Bizot-Le Maître, Hiérosme, marié à Françoise Delas, de Châtillon, qui appartenait aussi à une ancienne famille de robe, puis à Marie Lottin, de Bourgogne, émigra à Genève et fut reçu bourgeois en 1706. De lui descend M. Jean-François Bizot, docteur en médecine à Genève (Ed. Goty).

Hist. eccl. par Th. de Bèze. — Archives départ. du Loiret. — *Châtillon-sur-Loire avant* 1877, par l'abbé Cochard. — Papiers de famille. — Armorial d'Orléanais et Arm. gén. de d'Hozier.

BISSAC. « Pierre et Nycolas Bissac frères, natifz de Noyere, duchée de Bourgogne, imprimeurs », reçus habit. à Genève, 25 août 1551. — (Jehan) « libraire, natifz de Noyère » *id.* juin 1558. — (Marie) femme de Louis *Barbassut*, emprisonnée pour avoir assisté à une assemblée religieuse près Montpellier, nov. 1750.

BISSOL (Antoine), notaire de Castres, obtient son congé de greffier de l'hôtel de ville à cause de son grand âge, 1574; consul en 1578. — (Jacques) docteur en droit, député du consistoire de Castres [IV, 193]; député par le conseil de ville à l'assemblée générale de Languedoc, 1569; consul de C. en 1601. — (Jean) notaire et consul de Castres en 1580, 1585, 1604 etc. Sa mort est ainsi relatée par son fils : « Le 22 août » 1614 décéda Jean de Bissol, âgé de » 59 ans, ayant vécu en la crainte de » Dieu et en homme de bien autant » qu'autre de son temps. Pendant sa » vie il a esté homme d'aussi bon sens » que qui fût dans le royaume, et avoit » eu l'honneur d'estre connu du Roi » Henry-le-Grand et des plus grands » seigneurs du royaume; entr'autres » de Monsgr. le connestable de Mont- » morency et de Mons. de Ventadour. » Mons. de Bouillon, fuyant l'ire du » Roi, estant venu en Castres pensait » s'y réfugier, fut conseillé par mon » dict père de s'en aller sans s'y arres- » ter : il suivit son conseil. Estant sur- » venu une dispute dans les Estats de » Languedoc, ne se pouvant accorder » entr'eux, les dits Estats firent l'hon- » neur à mon père de luy envoyer un » député de leur corps pour le prier » d'aller à Pézénat, où ils estoient as- » semblés, et luy ayant remis leur dif- » férent, ils en passèrent tous et ac- » quiescèrent à l'advis de mon père... » Il fut enterré le 23 août 1614 au ci- » metière Saint-Benoist, joignant le » clocher. Il mourut faisant profession » de nostre religion réformée de la- » quelle il estoit fort passionné et » éclairé. Ma mère, sa femme, est en- » terrée au mesme endroict, tous de » mesme religion. Dieu me fasse la » grâce de les suivre en leur piété et » vertu. » (Livre-de-raison dans les archiv. de la famille de Lacger).

En 1633, deux frères, Jacques avocat et Jean, représentaient cette famille. Ce dernier, sr de Malacan et de Tourdue, épousa Françoise de *Sandres de Saint-Just*, fille de feu François et de Claude *de Rochemore*, de Montpellier, le 3 janvier 1637. Il en eut Jacques, baptisé à Castres, le 12 décembre de la même année, qui, marié avec Bernardine *d'Espérandieu*, eut à son tour Jean, né à Castres le 14 février 1667. (Pradel).

Jean-François de Bissol sieur de St-Just, à Castres, se convertit lors de

la Révocation et obtint une pension de 200 liv. (M 663).

BITAUBÉ (Jérémie), de Casteljaloux, réfugié dans le Brandebourg [Haag II, 296]. Mathieu *Vernezobre*, Jacques *Pérard* et *Bitaubé* furent les trois premiers d'entre les réfugiés qui allèrent s'établir à Kœnigsberg, où ils fondèrent des maisons de commerce importantes. D'autres les suivirent bientôt, en sorte que dès 1686, Abraham *Boullay du Plessis* put inaugurer dans cette ville une église française qui existe encore de nos jours, et qui a dû, dans ces derniers temps, à l'ultrà-rationalisme de son pasteur *Détroit* une assez triste célébrité.

Le petit-fils de Bitaubé, Paul-Jérémie, né à Kœnigsberg le 24 novembre 1732, ne voulut pas suivre la carrière du négoce; il se destina à celle du barreau et se rendit à l'université de Francfort-sur-l'Oder ; mais bientôt, abandonnant la jurisprudence, il se voua au ministère évangélique. La lecture assidue de la Bible, en le familiarisant de bonne heure avec les images sublimes de simplicité et de naïveté qui abondent dans l'Écriture Sainte, lui inspira un vif enthousiasme pour Homère, qui lui aussi a su peindre, sous des couleurs admirables, la nature primitive. Il résolut de se livrer tout entier à la littérature, et quoiqu'il eût déjà prêché plusieurs fois à Berlin, non sans succès, il renonça à la chaire pour ne plus s'occuper que d'une traduction de son auteur favori. L'accueil qui fut fait à son *Essai d'une nouvelle traduction d'Homère* (Berlin, 1760, in-8) était bien propre à l'encourager. Dans un voyage qu'il fit à Paris, il sut se concilier la bienveillance de d'Alembert, dont la recommandation ne contribua pas médiocrement à lui ouvrir, en 1766, les portes de l'Académie de Berlin et à lui obtenir la permission de faire un nouveau voyage en France. Selon la grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, ce fut en 1764, c'est-à-dire pendant son premier séjour à Paris, qu'il publia, en 2 vol. in-8. la trad. complète de l'Iliade; selon Dacier, dans son Éloge de Bitaubé, il ne la mit au jour qu'en 1780. L'Odyssée parut en 1786, en 3 vol. in-8. Les deux poëmes réunis sous le titre d'*Œuvres d'Homère*, furent réimp. à Paris en 1786, 12 vol. in-18; puis en 1798, 14 vol. in-12. Ces deux traductions, qu'il accompagna de notes érudites et judicieuses, lui méritèrent le titre d'associé étranger, que lui accorda, en 1786, l'Académie des inscriptions. — On a dit avec justesse (dans la Biog. univ.) : « Bitaubé devait à la candeur de son âme, à ses mœurs patriarcales, au choix de ses lectures, le goût du simple et du vrai; il aimait, il sentait Homère; il a respecté le génie et la couleur de son modèle; il en a reproduit avec soin les images. Fidèle au sens, on voit qu'il s'est appliqué à conserver la marche et les formes de la phrase grecque. Il imite assez bien l'abondance et la rondeur de l'original. Sa trad. a un air antique et ne manque pas d'un certain charme de bonhomie et de naïveté; mais l'audace, la majesté, l'éloquence variée d'Homère, la richesse de ses couleurs, le mouvement rapide de son style, la hardiesse et l'impétuosité du langage qu'il prête aux passions, toutes les hautes qualités du premier des poëtes, on les cherche en vain dans son traducteur. » Ajoutons que Bitaubé a mieux réussi dans la traduction de l'Iliade que dans celle de l'Odyssée.

Pendant que Bitaubé travaillait à cet important ouvrage, une dispute s'éleva parmi les littérateurs sur la manière dont on doit traduire les poëtes. Il prit naturellement parti pour ceux qui prétendaient qu'ils ne peuvent être bien traduits qu'en prose; et afin de prouver par un exemple que l'épopée peut se passer de la magie du style poétique sans cesser de plaire, il publia, sous le titre de *Joseph* (Paris, 1767, in-8), un poëme en IX chants, où règnent un fonds de sentiments tendres et religieux, une richesse de couleurs et une variété de détails poétiques qui légitiment son succès. Parmi les éditions innombrables qu'il a eues, nous mentionnerons plus spécialement celle de Paris, 1826, in-18, qui contient une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'auteur, ainsi que la relation de sa captivité écrite par sa femme, qui

partagea sa détention. Ajoutons encore que le poëme de Joseph a été trad. en allemand (Berl. 1768, in-8, puis par Heidenreich, Leipzic, 1800, in-8); en anglais, 1786; en espagnol, 1788, etc.

Encouragé par le succès, Bitaubé voulut tenter une plus forte épreuve, en composant une épopée véritable tout entière de son invention. Quel sujet plus intéressant pouvait-il choisir que la guerre héroïque de la Hollande contre l'Espagne? Il entreprit donc de chanter la délivrance des Provinces-Unies, et dès l'année 1773, il fit imprimer quelques morceaux détachés de son poëme sous le titre de *Guillaume de Nassau* (Amst., 1773, in-8; réimp. à Paris, 1775; trad. en hollandais, Amst. 1773). Cet ouvrage, moins estimé que *Joseph*, ne fut terminé que beaucoup plus tard. Il parut sous le titre : *Les Bataves* (Paris, 1798, in-8), composition raisonnable, mais froide, comme la Pharsale. On y trouve des pensées élevées, quelques beautés de détail, et surtout un ardent amour de l'humanité, qui n'a pas toutefois garanti Bitaubé contre les sévérités de la Terreur. Arrêté comme suspect, il fut jeté, en 1794, dans la prison du Luxembourg, où il resta jusqu'au 9 thermidor. Rendu à la liberté, il se trouva dans la position la plus embarrassee. La pension qu'il recevait de la Prusse avait été supprimée, et la guerre ne lui permettait pas de se défaire des propriétés qu'il tenait de sa famille. Ses amis s'empressèrent de lui venir en aide jusqu'au rétablissement de la paix. L'Institut ayant été créé vers ce temps, Bitaubé entra dans la Classe de littérature et beaux-arts; plus tard, il passa dans la Classe d'histoire et de littérature ancienne. Vers la même époque, il fut compris dans la première nomination des membres de la Légion d'honneur, et après la bataille d'Iéna, Napoléon lui accorda une pension de 6,000 fr. La mort de sa femme, qu'il perdit après une heureuse union de près de 50 ans, le frappa d'un coup mortel. Il succomba moins à l'âge qu'à la douleur, le 22 novembre 1808, et le même mois on ensevelit dans la même tombe l'époux et l'épouse que leurs amis avaient justement surnommés Philémon et Baucis.

Une édition des *Œuvres* de Bitaubé a été publiée à Paris, 1804, 9 vol. in-8. Cette collection comprend : 1° l'*Iliade*, précédée de *Réflexions sur Homère* et *sur la traduction des poëtes*; 2° l'*Odyssée*, précédée d'*Observations sur ce poëme* et de la seconde partie des *Réflexions sur la traduct. des poëtes*; 3° *Joseph*; 4° *Les Bataves*; 5° *Hermann et Dorothée*, trad. de Goëthe, vivement critiquée à son apparition (Paris et Strasb., 1800, in-12; réimp., Paris, 1801, in-8) par nos classiques, que révoltait l'idée seule d'une épopée bourgeoise, et des *Mémoires sur différents sujets de littérature ancienne : De l'étude des anciens. — Observations sur les deux premiers livres de la Politique d'Aristote. — Réflexions sur Pindare. — Considérations sur la richesse de Sparte. — Réflexions sur le merveilleux épique*. La plupart de ces opuscules avaient paru d'abord dans les Mémoires de l'acad. de Berlin, qui en contiennent encore plusieurs autres fournis de 1770 à 1792, et omis, nous ne savons pourquoi, dans le recueil de ses œuvres : telle la dissertation *Du goût national considéré dans son influence sur la traduction* (1775, 1779) et une notice *sur Molière* (1770). Quoiqu'il porte le titre d'*Œuvres complètes*, ce recueil, on le voit, est loin d'être complet. On y cherche vainement aussi l'*Examen de la Profession de foi du vicaire savoyard* (Berlin, 1763, in-8); le mémoire sur l'*Influence des belles-lettres sur la philosophie* (Berlin, 1767, in-8), l'*Éloge de Corneille* (Berlin, 1769, in-8), les *Lettres sur les talents de La Bruyère*, enfin les *Jugements de plusieurs philosophes et écrivains célèbres de l'antiquité sur les républiques anciennes*, publiés dans le tome III des Mémoires de l'Institut (Littérat. et Beaux-Arts).

BITAULD (Jean) « natifz d'Anjou », reçu habitant de Genève, mai 1559. Une notable famille de ce nom existait à Angers aux XVIe et XVIIe s. (Voy. C. Port, Dictionn. de Maine-et-Loire).

BITNER (Jonas), professeur au gymnase de Strasbourg [Haag II, 299]. Il a traduit en allemand un drame intitulé *Jephtes oder das Gelübd*, ainsi que les

Ménechmes de Plaute (Strasb., 1570, in-8).

BITSCH (Gaspard), jurisconsulte, né le 5 avril 1579, à Haguenau [Haag II, 299]. Bitsch fit ses premières études à Strasbourg, prit à Bâle le bonnet de docteur et y remplit une chaire de professeur jusqu'à ce qu'il fût rappelé dans sa ville natale, où il enseigna l'histoire, puis le droit. Le prince de Hanau le nomma conseiller, et le chapitre de Saint-Thomas l'admit au nombre de ses membres. On a de lui : *De acquirendâ et amittendâ possessione*; *De feudis et clausulâ codicillari*; *De rerum communium divisione*; *De thesauris*; *De individuis*; *Decas casuum pro amico* et d'autres ouvrages de droit. On lui doit aussi une édition de l'Histoire universelle de Natalis de Comitibus. Il avait épousé Susanne *Grenier* dont il eut neuf enfants et mourut le 2 déc. 1636.

Son fils Jean-Melchior suivit également la carrière de la jurisprudence. Il prit ses degrés en 1630, et soutint à cette occasion une thèse *De casibus pro amico in doctorem*. En 1673, il fit imprimer un *Commentarium in consuetudines feudorum*, Strasb., in-4.

BIVELAT, sculpteur en bois au faubourg S. Antoine à Paris en 1649 (*Bull.* XIII, 229). — (Pierre-Jean) fils de Jean Bivelat menuisier sculpteur et de Nicole *Bonichon* baptisé à Charenton, oct. 1659; parrain Pierre-Jean Bivelat orfèvre et peintre en émail, marraine Marguerite *Jumeau* femme de Séb. *Bourdon*. — (Marie) assistée à Londres, 1710.

BLACHE (Louis) de St-Siergui en Vivarais, assisté à Genève, 1683; trois autres du Vivarais : (Jean), du Pouzin, *id.* 1684; (René) de Gluraz, *id.* 1684; (Samuel) de Cheylas, *id.*; ce dernier part pour la Hollande, 1701; — (Pierre) de Beaumont en Dauphiné, assisté à Genève, 1708. — (Jean-Louis) officier au service de Hollande, 1754.

BLACHIER et Blachière. « Anthoenne Blachière du lieu de Valx diocèse de Viviers en Languedoc », habit. de Genève, mars 1557. — Blachière ministre en Poitou, 1572. — (Jehan) admis comme proposant aux séances du consist. de Nimes, oct. 1598. — (Marie et Esther) assistées à Lausanne, 1693. — Suzanne *Bléchère*, « de près de Nimes », assistée à Genève, 1693. — Jean-Pierre et Anne Blachier, de S. Maurice en Vivarès font réparation, à Lausanne, d'avoir abjuré, 1697. — (François) de Chalançon en Vivarais et ses sœurs, Marie et Anne, assistés à Lausanne se rendant en Allemagne, 1699. — (Laurent) et sa femme, de S. Paul-trois Chateaux « qui s'étoient établis en Wirtemberg et en sont sortis à cause de l'invasion des troupes de France, n'ayant sauvé que leur corps », reçoivent un viatique à Genève pour retourner en Allemagne, 1707.

BLACHON. « Bartholomy Blachon, mercier et parcheminier, natifz d'Estoille », reçu habitant à Genève, août 1551. — (Me Guillaume) maître d'école à Grenoble, 1562. — Remundus Blachonus Valensis, étudiant à Genève, 1564. — (Jacques) réfugié à Lausanne avec femme et enfant 1569. — (Jacques fils de Jean), de S. Étienne en Forez, habit. à Genève, août 1585. — (...) pasteur de S. Romans et de S. Jean du Gard, 1618-21. — (Vincent) épouse au temple de Charenton, janv. 1632, Susanne fille de Paul *Chenevix* et de Susanne *Gobelin*. — (Jean) pasteur de Vinsobres, 1663-66. — (Jean) pasteur du désert, en Vivarais, 1747-62.

Blacons voy. Forest.

1. BLAIN (Daniel) de Floriac en Vivarais, assisté à Genève, 1685. — (Jacob) jeune garçon d'Is-sur-Tille en Bourgogne, échappé de France, « demande attestation de foi » à Lausanne, juin 1698. — (La femme de Jean), d'Aspre en Dauphiné, avec deux enfants, assistée à Genève, 1707. — (Daniel), de La Motte, avec sa femme et deux enfants, assisté à Londres 1707-10. — (Jacques) *id.* 1710.

2. Marguerite *de Blain* dame de Barbeyrac, voy. t. I col. 783. — Jean *Blin*, ministre de S. Pierre sur Dives, 1685 (Tt 270). — Le 24 novemb. 1685, l'acad. de peinture de Paris admit au nombre de ses membres le peintre de fleurs et de fruits Jean-Bapt. Blain de Fontenay (né à Caen, 1654; mort à Paris, 12 fév.

1715) à prendre séance avant d'avoir terminé son tableau de réception « pour lui marquer la joie qu'elle a de ce qu'il s'est nouvellement converti à la foi catholique et exciter par ses grâces les autres de la R. P. R. qui sont de la compagnie, à rentrer dans le giron de l'Église » [IX, 49].

BLAIR, famille béarnaise originaire d'Écosse [Haag II, 299]. = *Armes* : De sable à la fasce d'or, accompagnée de trois besans du même et sur le tout un écusson d'argent au chevron ondé de sable, accompagné de trois tourteaux de même. Ce dernier écu est celui des Blair de Balthyock en Écosse au comté de Perth [1], sauf que ceux-ci ont leurs tourteaux de gueules.

On trouve aux archives des Basses-Pyrénées (E 2008 etc.) qu'Alexandre de Blair, « natif du lieu et maison noble de Baltiole en Écosse », ministre de la religion réformée, professeur en philosophie (et en théologie suivant les registres de Charenton) au collége d'Orthez, puis principal dudit collége, épousa, 2 déc. 1590, Marie fille de Robert *Remy* garde des meubles et valet de chambre de Henri IV; et qu'il acheta la seigneurie de Lasseubétat en 1595.

Ce théologien eut plusieurs enfants. Charles était probablement l'un d'eux. A l'assemblée politique de Saumur, en 1611, un Charles de Blair, sieur d'Oynville, qualifié de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et maréchal des logis de sa compagnie de gendarmes, assistait comme député par la province de l'Orléanais, avec Samuel *de Chambaran* ministre de Marchenoir, et Jean *Amourette* avocat à Issoudun. La même année, l'église de Chilleur le députa au synode provincial tenu à Blois; mais comme il venait d'être nommé, par la régente, commissaire pour veiller à l'exécution de l'édit de pacification, la compagnie refusa de l'admettre, sous prétexte qu'il était officier du roi. D'Oynville irrité en référa à la Cour; néanmoins le synode ne tint compte de son appel et passa outre. Ajoutons, d'après Du Chesne (Bib. nat. ms. Du Chesne, vol. 24), que Charles de Blair avait épousé, vers 1590, Marie *d'Avantigny*, dont il eut, entre autres enfants, Marthe de Blair, femme, en 1614, de Gilles *de Barville*, sieur d'Ossonville.

Un autre fils du professeur, portant comme son père le prénom d'Alexandre, épousa au temple de Charenton, janv. 1643, Madelaine fille de Jean *Pittan* (d'autres actes écrivent *Pitan* et *Peltan*) orfèvre à Paris et de Madelaine *Le Clerc*. De ce mariage naquirent un grand nombre d'enfants parmi lesquels figuraient sur les registres de baptême du temple de Charenton : Alexandre, 2 oct. 1644, présenté par Pierre *Tallemant* l'aîné, conseiller secrét. du Roi; Pierre, oct. 1647; Armand, mars 1649; Madelaine, septemb. 1651, mariée, 1668, avec Henri *d'Arros* baron d'Auriac; Anne, fév. 1654; Melchior présenté au baptême, 8 mars 1657, par Melchior *Tavernier*. L'aîné, Alexandre, fut d'abord commissaire des guerres puis directeur général des gabelles en Picardie et se maria à Charenton, nov. 1668, avec Renée, fille d'Aaron Mesmin s^r de Fayolles en Poitou et Marthe *Moret*. Un de leurs enfants Jean-Aaron fut baptisé à Charenton, 8 oct. 1678, présenté par *Tavernier* baron d'Auboune, le célèbre voyageur. Il entra ensuite au parlement de Metz où il fut reçu président à mortier le 25 janv. 1683. Un des frères d'Alexandre, Armand s^r des Étangs, après avoir été lieutenant-général au bailliage de Metz, entra de même au parlement et fut reçu président à mortier, 26 juill. 1691.

Ces magistrats ne furent pas de ceux qui résignèrent leurs charges pour sauvegarder leur conscience, quoiqu'un Armand de Blair (Armandus Blairius parisinus) qui était sans doute un de leurs fils, soit inscrit sur le livre du Recteur, juin 1670, comme étudiant en théologie. Au nombre des conversions opérées en 1686, le Mercure du mois d'octobre signale celle de la femme d'Armand de Blair, Marie *Estienne* en ces termes : « Le changement le plus remarquable a esté celuy de madame de Blair. Elle est femme de M. de Blair

[1] Cette famille paraît devoir y exister encore, d'après une lettre de sir Walter Scott (1828) qui en était cousin, citée par E. Michel dans sa Biog. du parlem. de Metz, article Blair.

de Fayoles, président à mortier dans le parlement de Metz, homme d'un profond savoir, d'une intégrité singulière, d'une application tout extraordinaire, d'une sublime vertu et d'une modestie encore plus grande. Il a esté de la religion protestante, et l'ayant abandonnée depuis quelques années avec connaissance de cause, comme on le peut voir par les motifs de sa conversion, qu'il a présentez à S. M. et donnez au public [sous le titre : *Motifs de la conversion de M. de Blair*, Paris, 1682, in-12], il n'a épargné ny peines ny soins pour convertir Madame sa femme, surtout après qu'elle fut entrée chez les dames Ursulines. Il la voyoit à toute heure, et luy écrivoit souvent de la manière la plus engageante et la plus forte. » L'abjuration eut lieu entre les mains de l'évêque de Metz, et le président obtint du roi en 1688 une pension de 200 l. (Arch. gén. E 3374). Dans les *Motifs* de sa conversion il avait cherché à démontrer les rapports qui unissent les doctrines de Rome avec celles de la Bible. Ce sujet lui tenait à cœur et il le reprit, poussé par le cri de sa conscience, dans un écrit (Bib. nat. ms fr. 7859, 2) intitulé : *Recueil des passages du N. T. dont les prétendus Réformés se servent comme favorables à leur croyance et contraires à la religion catholique, avec les explications propres à chacun de ces passages pour justifier qu'en les prenant dans leur véritable sens, la croyance catholique bien expliquée paroît toujours comme elle est, pure et orthodoxe.* Ce petit volume offre d'abord une dédicace au roi, datée du 10 janv. 1685, et semblable à toutes les dédicaces de ce temps. Vient ensuite un Avertissement destiné à exposer le but du travail, déjà suffisamment connu par le titre. Le recueil de passages est considérable; nous en avons compté plus de cent tirés de tous les livres du Nouv. Test.

Les membres de la famille restés en Béarn furent plus fermes dans leurs convictions. Ils descendaient d'un Samuel, fils aîné du premier de Blair que nous avons cité. On a (aux Arch. des B.-Pyr. E 2119) un testament de Pierre Blair docteur en médecine, écrit à Salies en 1639. On trouve aussi (*ibid.* 2054) Samuel de Blair, conseiller au parlem. de Pau, demeuré protestant après 1680. — Un Jean de Blair est porté sur les états comme officier dans l'armée hollandaise de 1705 à 1711.

BLAIREVILLE (Pierre de) « natifz de Bar-sur-Aulbe », reçu habitant de Genève, septemb. 1554. — Sur les registres de Lausanne, 14 mars 1555 : « Pierre de Blairville, de Chaulmont, libraire. » Ses descendants ont subsisté jusqu'aujourd'hui dans le pays de Vaud.

BLAMONT. Famille de pasteurs du Périgord. Pierre de Blamont ou Blamond, ministre à Badefol, en 1591 et encore en 1608; à Clérans, 1595-1608. — Autre Pierre, ministre de Lalinde, 1592-94. L'un des deux assistait au colloque tenu à Ste-Foy en 1592. — Jérémie, étudiant à Genève (Ieremias Blammontanus, 1580), ministre de Limeuil en 1603; de Lalinde, 1616-20. — « The pastor of Blamont, » biographie, voyez Nardin.

1. BLANC, nom des plus répandus. Cinq des victimes inscrites au Martyrologe de Crespin le portaient : 1° Maurice Blanc. « Le 18 avril (1555) à l'aube du jour le président d'Oppède accoutré en homme de guerre, avec l'escharpe de taffetas blanc, monté sur un grand cheval et devant lui faisant porter son heaume au bout d'un garrot [dard], fit marcher son armée ordonnée en avant-garde, bataille et arrière-garde, et parvindrent à Mérindol, où ils ne trouvèrent qu'un jeune compagnon nommé Maurizi *Blanc*, lequel s'estant rendu à un soldat avec promesse de lui donner le lendemain deux escus pour sa rançon, ce président le voulut avoir comme par force. Mais lui fut remonstré qu'un soldat ne devoit point perdre sa fortune : tellement que le président avant que l'avoir paya les deux escus. Lors le fit lier et attacher à un olivier et à grands coups de harquebuses lui fit inhumainement finir ses jours. Plusieurs gentils hommes qui accompagnoyent par force ledit d'Oppède voyans ce cruel spectacle, meus de miséricorde ne se pouvoyent garder de respandre des larmes. Car combien que ce jeune compagnon ne fust des plus instruits, ne faisant sa demeure à Mérindol, toutesfois il eust

tousjours les yeux au Ciel, invoquant le nom de Dieu » (Crespin, édit. de 1619, f° 151 d). — « Ceux d'Aurillac après avoir temporisé longtemps, s'assemblant de nuict pour prier Dieu, eurent finalement un ministre nommé Guy *de Morenges*, natif du lieu, homme de qualité et de zèle singulier, par le travail duquel l'Église s'avança merveilleusement en peu de temps, non-seulement en ce lieu, mais aussi partout le pays. Quelques séditieux ne pouvans porter l'odeur de la doctrine de vérité firent une levée de 600 hommes tant de pied que de cheval, lesquels ils amenèrent dans la ville (2 septemb. 1562) et, les portes fermées afin que pas un n'échappast, leur premiere insulte fut contre la maison du ministre alors absent et qui estoit allé en un synode à Villefranche de Rouergue. Dieu voulut que du premier coup qu'ils tirèrent ils tuassent un de leurs propres compagnons. De là ils massacrèrent trois hommes trouvez en prières dedans une petite chambre, assavoir Giraut *Bayort* apothicaire, Jean *Cotte* libraire et Jean *Condobart* messager ordinaire, tous natifs de la ville... Ils entrèrent en une maison de cinq povres orphelins, ou après avoir tué d'une harquebuzade un jeune homme nommé *Gousselou* qui s'estoit présenté à une galerie, ils saccagèrent tout... Ce mesme ravage fut fait en plusieurs maisons et emprisonna on de 35 à 40 hommes. Tost après sans autre procédure furent pendus Pierre *Blanc* libraire [Haag II, 302] et Pierre *Sauret* chaussetier, qui moururent tous deux constamment et chantans à haute voix le psaume 27 » (*Ibid.* 618 b). — A La Roque d'Anthorron en Provence, en 1562 : « Guigou Blanc aagé de 80 ans, aveugle et impotent, bruslé vif » (*Ibid.* 674 d). — A Aix : « George Blanc solliciteur, tué hors la ville » (*Ibid.* 675 d). — A Nones « la femme d'Antoine Blanc fut menée en une vigne avec un observantin d'Avignon pour la faire confesser, ce que refusant de faire, la despouillèrent toute nue, lui rompirent une jambe en trois endroits, maltraitèrent outrageusement un sien fils âgé de deux ans et demi... » et finirent par la tuer (*Ibid.* 678 c).

2. BLANC (Guillaume) « natifz de Cerlac (Sarliac ?) en Pirigot », reçu habit. de Genève, juill. 1554. — Loys Blanc de Leursche, d'Ast en Provence, *id.* septemb. 1554 ; — (Pierre) de Perne en Provence, *id.* 10 juin 1555 ; — (Jehan) « natifz de Lauzes, dioc. de Chauors ; *id.* même jour ; — (Jacques) « de la ville de Nismes en Languedoch, » *id.* nov. 1556 ; — (Pierre) « natif de la ville d'Astolles » (Étoile ?) *id.* oct. 1557 ; — (Anthoine) tissotier, « natif de Sodorgues en Languedoc, *id.* nov. 1557 ; — (Jehan) natif d'Uzès, *id.* déc. 1557 ; — (Geoffroy) sergier, natif de Quissac, *id.* sep. 1558 ; — (Jehan) tisserand de toilles, de Macon, *id.* mars 1559 ; Humbert son fils, mai 1559 ; autre Humbert, de Mascon, tisserand de toile, *id.* mars 1573 ; — (Michel) de Romans en Dauphiné, chapelier, *id.* mai 1573 ; — (Jean) de Lyon, marchand drapier de soie, *id.* nov. 1585.

3. BLANC (Guillaume) troisième fils d'Ytier Blanc, riche marchand de Bordeaux anobli en 1523 par la charge du jurat de la ville, fut seigneur de La Salle, et le plus éloquent avocat de son temps au parlem. de Bordeaux. Ses concitoyens le chargèrent de porter leurs doléances au roi après une émotion populaire qui eut lieu en 1548-49. Il était huguenot et courut risque de la vie dans les massacres de 1572 (Gaullieur, *Hist. du coll. de Guyenne*, 1874, p. 381).

4. Plusieurs familles de ce nom existaient en Saintonge. (Pierre), écuyer, sieur de Chamfort et sa femme Jeanne *de S. Genis*, firent baptiser à Pons en 1616, par le pasteur *Marion*, leur fille Jeanne que présentèrent Abraham *de Bonnefoy* s^r de Nuelle et Jeanne *Dervihault* femme de *Dejan* avocat [II 302 b]. — (Michel) étud. à Genève, 1613 ; ministre à La Rochelle de 1615 à 1623 ; époux, 1616, de Marie *Oyseau* ; député au synode de Charenton, il mourut en arrivant à Paris, 3 sept. 1623. — (Samuel) pasteur à S. Maixent, 1637 ; à La Rochelle, 1656. — (Théodore) né en 1620, s^r du Brouil pasteur de S. Maixent, 1648 ; mort à La Rochelle, 1680. — (Théodore) probablement fils du précédent [Haag VI. 455], étudiant à Genève (Theodorus *Albus* Rupellensis) en 1671, pasteur d'abord à

La Roche-Chalais, puis à La Rochelle de 1681 à 1684 ; mis à la Bastille en 1685 avec ses trois collègues, *J. de Tandebaratz*, *J. Guybert* et *D. H. de Laizement* [1] qui partagèrent ses souffrances, ses condamnations et son exil. Il se réfugia en Hollande où il fut, en 1686, l'un des dix pasteurs réfugiés que les états de la province de Groningue et Ommelandes appelèrent à desservir l'église de Groningue. Ses collègues étaient Jean *Varnier*, de Vitry; David *Nogier*, de Bernis; Daniel *Cottin*, de Houdan ; *Du Vidal*, de Tours; Jacques *Cartier*, de Blois; Thomas *Vallée*, de Dompierre en Poitou; René *des Moulins*, de Sézanne; Daniel *Maillart* d'Abbeville, François *Jodouin*, de Senlis. Blanc suivit en 1690 l'appel qui lui fut adressé alors par l'église française d'Altona près Hambourg; mais dès 1692 il passa en Angleterre. Il disputa à Daniel *Chamier* la chaire laissée vacante dans l'église française de Londres par le départ de Paul *Gravisset* et l'obtint. Il desservit pendant plusieurs années les églises de Leicesterfields et de la Patente. En 1699, la reine de Danemark, Charlotte-Amélie, qui était remplie de sollicitude pour l'Église du refuge, le fit appeler à Copenhague afin d'y remplacer le pasteur Phil. *Mesnard* parti pour Londres. Il y passa environ dix années comme collègue de Jean *La Placette* et portant le titre de Chapelain de la reine; mais n'ayant pu s'accorder avec son collègue au sujet du serment à prêter au souverain par tous les fonctionnaires ecclésiastiques, serment que La Placette prêta sans difficulté, il préféra quitter Copenhague, 1709, et retourner à Altona (Clément, *hist. de l'égl. de Copenh.* 1870, p. 38), dont il desservit de nouveau l'église, jusqu'à sa mort, 30 juin 1726. On le trouve aussi appelé *Le Blanc* et même *de Blanc* comme il paraît par un des ouvrages qu'on a de lui et qui sont : I. *Les Psaumes de David mis en vers françois, retouchez* par Théod. de Blanc, pasteur réfugié de La Rochelle; Hambourg, imprim. de Jobst-Heinr. Baak. 1716, in-12 de 42 et 343 p., édition indiquée par F. Bovet (*Hist. du psautier* et dans la préface de laquelle on apprend qu'il y en eut une antérieure). — II. *Conciliation de Moïse avec S. Etienne*, 1718. — III. Il a laissé de plus un ouvrage inédit qui devait former 2 vol. in-12, intitulé : *Principes contre les Sociniens*, où l'on défend les premiers fondements de la religion chrétienne. — Plusieurs autres Blanc, dont les prénoms nous sont inconnus, furent aussi pasteurs : à Soubise, 1572-76; à Larochefoucaud, 1635-40; à Villefagnan, 1679.

5. BLANC (Jean), ex-cordelier, de Sault en Provence, reçu dans l'église réformée de Nîmes, 1595. — (Jacques) marchand de Nîmes, censuré par le Consistoire, 1583, pour s'être déguisé et masqué; il fut cependant élu aux fonctions de Surveillant en 1586, et d'Ancien en 1600. En 1602 il devint 2e consul de la ville. Mais il encourut encore un blâme du Consistoire, dans les registres duquel on lit, 18 nov. 1609, qu'il nie « d'avoir été à la messe pendant son voyage en Italie et de s'être confessé ; qu'il avoue seulement d'avoir assisté à la canonisation de Ste-Françoise à Rome dans le palais des papes en laquelle, dit-il, n'auroient été faites aucunes cérémonies offensant sa conscience; 17 fév. 1610. » Après avoir été d'abord suspendu, il finit par se justifier car il exerçait encore sa charge d'ancien en 1615. — (Jacques) de la Salle en Languedoc, assisté à Genève, 1693 ; — (Zacharie) d'Anduze, *id.* 1699, « fait réparation à Lausanne », 19 mai 1699. — Autres, de Ste-Croix en Cévennes, de S. Julien en Cévennes, de Castagnoles, de Fonfoulouze en Cévennes, de Nîmes, de Florac, de Montpellier, de Castres, assistés à Genève ou à Lausanne, 1689-1706.

6. BLANC (Jean) ministre de Genebrières (en Montalbanais) 1572-75 ; de Cabrerets (en Cahorsin) 1576. — (David) min. de Chateauneuf, 1607; de Vernoux, 1620; Chateauneuf, 1626; Vernoux, 1637-52; enlevé à Vernoux par un synode provincial tenu à Vals [VI, 452 a], puis ministre de Glairas, 1653-54 ; Chambon, 1654-56 ; Chateauneuf, 1657. — (Jacques) fils aîné du précédent, pas-

[1] Voy. Archiv. gén. E 3371 ; Delmas, *L'église de la Rochelle*, p. 244 ; Ravaisson, hist. de la Bastille, VIII, 310.

teur à Chambon, 1654-57; à Vernoux, 1670-74. — (Daniel) frère puiné du précédent, pasteur de Perregourde, 1656-81. — (Nicolas) min. à S. Jean du Gard, 1616-17; à Combes, 1620; à Barre, 1626. — (....) past. à Montagnac, 1660. — (Samuel-Nicolas) min. à Sumène de 1632 au 21 janv. 1664 date de sa mort. — (Jacques) fils de Pierre apothicaire à Meyrueis, étudiant en théologie à Genève en 1659, pasteur de Mandagout, 1662-67; de Florac, 1667-81; d'Aulas, 1681-82; de Ganges, 1682-84; interdit de ses fonctions le 1er déc. 1684; figure sur la liste des nouveaux convertis de Meyrueis, 1687. Il avait eu de Marie *de Parlier* sa femme, 8 enfants. — (....) pasteur de l'église française de Schaffouse, 1688 (*Bull.* XII 442). — (Pierre), de Montpellier étudiant en théol. à Genève, 1669; — (Autre Pierre) de Montpellier, *id.* 1694. — (Antoine) pasteur d'Aigremont, 1665-67; de Marvejols [VI, 452 a] 1667-69; de S. Latgu, 1669-73, de Marvejols, 1673-85; on le retrouve pasteur de l'église de la nouvelle Patente à Londres en 1692, puis sur les listes de l'assistance publique de cette ville en 1703; la même année, Catherine *Pélissier* est inscrite comme sa veuve, âgée de 56 ans, sur les mêmes listes; ils avaient au moins deux enfants, Aldebert et Suzanne. — Jean Blanc ou *Blan*, nommé en 1707 pasteur de l'église de l'Artillerie à Londres, la quitta, 1721, pour celle de Middelbourg en Hollande. Il avait épousé, 1721, Marie *Fulgout* [II, 302 b]; on a de lui un fascicule de trois sermons intitulé : *Sermons sur les caractères de l'Ante-Christ*, tirés de II Thess. II, 3-4, *avec les citations au bas de chaque page*, par Jean Blan min. du S. Ev. à Londres, s. d. in-12, 127 pages; et le traité suivant : *Examen des LXX semaines de Daniel, du vœu de Jephté et du décret apostolique, Act. XV*; Amst. 1708, in-12. — J. Blanc, de Sauves, 20 ans, galérien, 1754; condamné par erreur; libéré en 1756 (E 3516). — Pierre *d'Alary*, sieur de Blanc en Albigeois, 1685, voy. Tanus.

7. BLANC (Théophile) né en 1646, pasteur à Chalançon en Vivarais, « obligé de sortir du royaume comme excepté de l'amnistie pour avoir prêché dans des lieux interdits » se réfugia d'abord à Genève avec sa femme et trois jeunes enfants, 1683. Après être resté plusieurs années en Suisse, il se présenta, 18 août 1694, au synode de Goes en Zélande, demandant à être déclaré « appelable » dans les églises wallonnes. Sur les excellents témoignages de diverses églises de Suisse, et de plusieurs pasteurs réfugiés, sa demande fut agréée et vu son état de dénûment à la suite d'un long voyage, une somme de dix ducatons (31 fl. 50) lui fut offerte en présent par le synode (Gagnebin). — (Jacques), de Ste-Voye en Vivarais, assisté à Genève, 1685. — (Gasparde), de Chalançon, *id.* 1712.

8. BLANC (....) pasteur à Issoire en 1620. — (Jean et Marthe), « de Bussan en la Marche, frère et sœur, sortant de France pour rejoindre leur père en Allemagne », assistés en passant à Lausanne, juin 1691.

9. BLANC (Madelaine) jeune fille de 17 ans, enlevée de vive force à son père [Haag II, 301] et conduite avec un baillon dans la bouche, chez le curé de S. Véran dans la vallée de Queyras, 1676. Le curé la laissa aisément s'échapper, mais son évasion, considérée comme une rébellion des siens, fut cause de procès désastreux pour eux. Elle n'en fut pas moins reprise et enfermée au couvent. — (Jean) de Pragelas, et sa femme assistés à Genève, 1685; à Lausanne, 1686-90. — (Marguerite *Réviolle*, veuve d'Antoine), de Fenestrelles en Pragela, allant à Cassel, avec Isabelle et Marie ses filles, assistée à Lausanne, avril 1699; assistée à Londres, avec *sa* fille, 1703-10. — (Pierre), de Mantoulles en Pragelas, (Jean), de Queiras, (Michel), de Fenestrelles, assistés à Genève pour passer en Allemagne ou en Hollande, 1696-99.

10. BLANC (Pierre) ministre de Montjoux, Dauphiné. 1561. — (Estienne) savant pasteur, professeur d'hébreu à l'Académie de Die [Haag VI, 451 où il est appelé, à tort, *Le Blanc*]. Il était élève en philosophie de cette Académie en 1610, et fut admis au saint ministère en 1614. Nommé d'abord pasteur à Chateau-Dauphin en 1614, il passa à l'église d'Oulx en 1616 et devint profes-

seur de théologie à Die en 1637. Il nous est resté son discours d'installation : *Stephani Blanci Prælectio* in Rom. cap. 10, vers. 6, publicè ab eo habita in synodo ecclesiarum ref. Delphinatus apud Corpeuses coacta, die 19 julii 1633, cum ipsi demandaretur docendæ theologiæ provincia; et ejusdem synodi decreto typis mandata; Deiæ Augusto Vocontiorum, excudebat Ezechiel Benedictus, typog. academiæ eccl. reformatæ (43 p. in-8). En 1637 le synode d'Alençon le nomma membre de la commission chargée de mettre en ordre les explications données par *Amyraut* et *Testard* sur leurs doctrines et de présenter à ce sujet un rapport au plus prochain synode national. On connaît en outre, de lui, quelques vers publiés dans la *Symphonia prophetarum et apostolorum* de son collègue J. Scharpius et l'on a aussi des thèses qu'il fit soutenir, en 1648 : *De providentiâ Dei* (s. l. 1648, in-4). Il mourut vers 1658, laissant un fils nommé Jean. qui alla faire ses études en théologie à Genève, en 1649, et qui lui succéda dans la chaire d'hébreu au collége de Die. En 1664, ce collége dont la suppression était poursuivie par le syndic du clergé catholique devant les commissaires de l'édit, avait pour principal Antoine *Crégut*, professeur en théologie. La philosophie y était enseignée par Alexandre *Vignes* et Bertrand *Olhagaray*. Les classes, au nombre de sept, avaient pour régents : la 1re, Antoine *Gresse*; la 2e, Pierre *Netion*; la 3e, Samuel *Tetel*; la 4e, Antoine *Poudrel*; la 5e, Antoine *Mondor*; la 6e, Guill. *Damas*, et la 7e Jean *André*, dit *Patton* (*Arch. gén.* Tr. 314). Le vœu du clergé ne fut pas exaucé; l'académie de Die subsista encore vingt ans. — (Jacob) né à Briançon, ministre à Sarrey (près Langres) 1660-69; à Noyers 1672-82; Avallon, 1682-85, appartenait vraisemblablement à la même famille. Il mourut à Berlin, 1724. — (Jean) de Briançon (Joannes Blanc Monspeliensis natus Brigantii apud Delphinates) étud. en théol. à Genève, 1690. — (Jacques), de la Grave en Dauphiné, 1684; (un fils de Jean) de S. Jean d'Érau, 1688; (Jacques), de Vif près Grenoble, 1698; (Guillaume), de Die, 1700; (Claude), de Villars près Briançon, 1702; (Claude), de Vif, 1703; (la veuve de Pierre) de Mens, 1705, et autres, tous assistés en passant à Genève pour gagner l'Allemagne. — (Madelaine), de Marignac en Dauphiné, reste à Vidy, pays de Vaud, 1688. — (Jeanne), de Poyol près Die, assistée à Lausanne, voulant aller en Irlande, 1693. — (Pierre), du Dauphiné, mis aux galères, 1685. — (Jacques) *id. id.* 1686. — Autres Pierre et Jacques, du Dauphiné, *id.* 1689.

11. BLANC (Jean), pasteur originaire de Ferrières, diocèse de Mende. Il fut consacré à Lausanne le 30 septembre 1776 et, à son arrivée dans le Languedoc, affecté aux églises d'Esperausse, Castelnau, Brassac et Ferrières, diocèse de Castres. En 1783, il fut compromis dans le procès *Hugonin* de Burlats pour avoir délivré un certificat de mariage béni au Désert, qui fut produit en justice. L'affaire pouvait devenir grave; mais on était trop près de la Révolution; cet incident n'eut pas de suite fâcheuse. Le ministère public se contenta de l'assigner devant le parlement et lui, de ne pas s'y présenter. A cette occasion, le synode provincial du 1er mai 1784 « défendit aux pasteurs de » fournir des extraits de leurs registres » s'ils n'étoient demandés par les par» ties même qui avoient le droit de les » requérir ». Dès 1780 Blanc desservait l'église de Vabre où il mourut. — Son fils lui succéda dans le ministère et son petit-fils, Daniel, actuellement à Tarbes, a consacré les vingt premières années de sa carrière pastorale à la même église (Pradel).

12. BLANC (Louis-Gottfried), docteur en théologie, pasteur de la cathédrale et professeur de l'université de Halle [Haag II, 301]. Né à Berlin, 1781, d'une famille de réfugiés, il suivit les leçons du gymnase français de cette ville, et y fit ses études de théologie. Il reçut la consécration en 1805, et bientôt après il fut appelé à desservir l'église française de Halle. Connu par sa haine contre la domination de Napoléon, il fut arrêté, 1811, comme conspirateur, et enfermé dans les prisons de Magdebourg, puis de Cassel, où il fut délivré, 1812, par les Russes. Après

un court séjour à Halle, il se rendit à Berlin, devint aumônier d'un régiment, et fit bravement la campagne de France dans l'armée de Blücher. Quelques années après, 1822, il fut nommé professeur particulier de langue et de littérature romanes, titre qu'il échangea, 1833, contre celui de professeur ordinaire, ayant pris dans l'intervalle le grade de docteur. La grâce de l'élocution, la chaleur du débit, le sentiment poétique et la profondeur des recherches, telles sont les qualités de ses cours, toujours suivis par un nombreux auditoire. On a de lui divers ouvrages en allemand dont le principal est un dictionnaire d'hist. naturelle en 4 vol. in-8, Halle, 1821-28.

1. BLANCARD (Pierre), docteur en droit, juge au présidial de Montpellier, et Violande *Boucaud*, sa femme, eurent entre autres enfants [VIII, 64 b] : Pierre, baron de Moissac, « doyen des » conseillers au gouvernement de » Montpellier, s'étant aussi acquitté » avec honneur de plusieurs autres » charges et commissions concernant » le bien du service du roi et du pu- » blic », résigna son office en faveur de son fils, Samuel *de Blancard*, et reçut des lettres patentes de vétéran, datées de Paris 26 mai 1610. Il assistait, en 1613, à l'assemblée protestante de Lunel (Tt 232). — Un frère de Samuel, nommé Pierre *de Blanchard*, docteur en droit, faisant profession de la R. R., fut pourvu de l'office de procureur du roi en la sénéchaussée d'Armagnac, siége de Lectoure, par réforme des lettres patentes de Jean Dugric, détenu dans les prisons du fort l'Evesque, 14 juillet 1612 (Arch. de la Haute-Garonne ; fonds du parlement de Toulouse ; reg. secrets de la chambre de l'Édit).

2. BLANCARD. Alexandre Blancard, enfermé pour la religion à la citadelle du Saint-Esprit, 1745 (E 3506). — (Guy), né vers 1741 à Loriol (Drôme), député par le Tiers-État du Dauphiné à l'Assemblée constituante, où il remplit utilement le rôle modeste de membre du comité de l'agriculture et du commerce. Il devint juge de paix de Loriol en 1807 ; il y mourut, laissant deux fils, tous deux braves officiers : l'aîné, Jean-Charles-Marie Guy, chef d'escadron, mort sur le champ de bataille en 1813 ; le second, Amable Guy, né en 1775, fit toutes les campagnes de la République depuis 1791 jusqu'à Waterloo. Il était général de brigade en 1835, époque de sa retraite, et baron de l'Empire. Mort en 1853. — Blancard, capitaine languedocien, 1615 [IX, 101 a]. — Autre, secrétaire de Ruvigny, député général des églises, 1675 [VII, 323 a]. — (Jean), réfugié en Picardie, 1686 [Tt 235].

1. BLANCHARD, condamné au feu par contumace ; arrêt du parlem. de Toulouse, 1543 [IX, 73 a]. — (Richard), natif de Chasteau-Tyerry, reçu habitant à Genève, septemb. 1555. — Jehan et Claude *Blanchart*, de Saint-Julien en Champsaur, *id.* mai et juin 1559. — (Honoré), de Gap en Dauphiné, escolier, *id.* novemb. 1572. — Philippe, fils de Jean, de Neufville près Vitri, « botonnier mercier », *id.* avril 1585. — (Marc), réfugié à Sandwich, 1568 [IV, 234 b]. — (Pierre), syndic des réformés de Villemur, 1611 [II, 166 a].

2. BLANCHARD (Jean), dauphinois (Juliacensis ? Delphinas), étudiant à Genève, 1559 ; ministre de Gap, 1562 ; de Valence, 1576. — Autre Jean, ministre de Roybon et de Beauvoir en 1596. — (Honoré), ministre de Divonne. — (Esaïe), ministre d'Oisemont, 1603-26. — (Guillaume), ministre de Fresnes, 1619 ; de Condé-sur-Noireau, 1620-23. — (Jean), probablement fils du précédent, natif de Condé-sur-Noireau et pasteur de cette petite ville en 1626, puis de Vire, 1626-37. Celui-ci est un peu connu par une diatribe catholique dirigée contre lui et intitulée : *Impertinences et impudences ministrales étalées en deux écrits de J. Blanchart* ; Caen, 1610, pet. in-8° (Frère, Manuel du bibl. normand). — (David), sieur de la Servanière, étudiant à l'acad. de Sedan en 1635, pasteur à Fécamp en 1660. — (Nicolas), s^r de Boishubert, et (Jean), s^r de La Feuilletière, à Alençon, 1674-85 ; voy. Tt 270 et [VI, 525 b]. — (Marguerite) et Pierre *Bedeau*, son mari, tenaient du prince de Condé la terre de Heinleix, près Blain (Bretagne). — (Pierre)

et Catherine Chasteigner, sa femme, abjurent à Vieillevigne, près Nantes, déc. 1685. — (Daniel) et sa femme, de Vassy en Champagne, assistés à Genève, 1696. — (Rémond), de Ravel, *id.*, 1705. — (François), de Calais, *id.*, 1708. — (Jean), assisté à Londres avec sa femme et trois enfants, 1703. — Deux galériens du nom de Blanchard en 1700 et 1709. Voy. encore [IV, 450 b ; VII, 55 a, 417 a].

BLANCHE, de Stigny, près Ancy-le-Franc, réfugié à Grandcour (Vaud) avant 1585. — (Anne) et sa fille, de Lédiguan, assistés à Genève, 1698. — (Catherine), d'Alais, *id.*, 1704. — De 1700 à 1748 figurent dans les rôles de l'armée hollandaise plusieurs officiers nommés Isaac et Abraham Blanche ou *Blacque*, de *Blacque*, et de *la Blaque*.

BLANCHEFORT (Françoise), femme de Maximilien II, de Béthune, mort en 1634. — Un Blanchefort, capitaine d'une compagnie de réfugiés dans l'armée de Hollande, 1686 [IX, 232 b]. — *Blanquefort*, voy. Durfort de Duras.

BLANCHER, Blanchier. Michel Blanchier, de Perpezat en Auvergne, reçu habitant de Genève, mars 1557. — Blanchier (ou *Blancherie* ?) pendu à Valence, mars 1560 [VII, 282 b]. — Autre, décapité à Toulouse, 1562 (IX, 198 a). — Mariage de Théophile *de Blancher*, baron de Lostenges, fils de Pierre de Blancher, s^r de Boscroger et de Jeanne *de Vive*, dame de La Fleuringe, avec Suzanne, fille de Christophe *de Murat*, conseill., secrétaire du roi et de Jacqueline *Le Grand* (*Reg.* de Charenton, août 1637). — Laurent Blanchier, de Saint-Paul-trois-Châteaux, assisté à Genève avec sa femme et deux enfants, 1698. — Etienne Blancher, d'Arpalliargues, emprisonné pour « crime d'assemblée religieuse », décemb. 1750.

BLANCHETERRE (Clément de), moine augustin, prédicateur de la Réforme à Toulouse, XVIe s. [II, 353 b].

BLANCHET (Pierre), étant l'un des ministres de Genève en un moment où la peste ravageait cette ville, s'offrit « d'un grand cœur » aux magistrats pour faire le service de l'hôpital des pestiférés. Calvin et Castalion s'étaient offerts en même temps. Blanchet fut choisi, le 23 octob. 1542, et mourut dans l'exercice du saint ministère consistant à consoler et à fortifier les malades, le 1er juin 1643. — (Martin), noyé à Apt, 1562. — Blanchet de Louveigny, notaire, ancien de l'église de Beauvais, mort en 1567. — Blanchet, conseiller de ville à Nantes, 1568. — (Girard), de la Charité-sur-Loire, reçu le 22 septemb. 1572 habitant de Genève, où il a fait souche. — (Jean), notaire en Saintonge, 1569 [II, 415 b]. — Autre, ministre aux environs de La Rochelle ; se convertit, 1665 [1]. — Autre, charpentier de marine, arrêté au bourg d'Hiers, près Brouage, et martyrisé ; on l'attacha sur une table, on emplit sa bouche de pierres et on aiguisa ses dents avec des cailloux, 1681 (Jurieu, *Dern. efforts de l'innocence*, p. 111, confirmé par Tt 247.) — Famille Blanchet, venue de Villars en Beaufort à Genève avant 1628, voy. Galiffe III, 54. — (Suzanne), veuve d'un chirurgien de Talmond, assistée à Londres, 1703-10. — (Isaac), de Caen, Marie-Magdelaine sa femme, et trois enfants, *id.* — Marguerite *Blanchette*, de Sommières, veuve de *Lafon*, assistée à Lausanne, 1698. — Jean Blanchet de Tours, assisté à Genève, 1706. — Voy. encore [VI, 524 b, VII, 189 a].

BLANCHEIN de Feyrac (Isaac) et Jeanne sa sœur, 43 et 38 ans, réfugiés de Guyenne à Londres et assistés, 1703-1706.

BLANCHON (Jacques), conseiller à la Cour des aides de Languedoc, 1578. — Joannes Blanchonus Ponteroyanensis filius Andreæ, étudiant à Genève, 1657. — (Jean), pasteur de Vinsobres, 1663-66. — (...), ancien de l'église du Pouzin, 1674 (Tt 313). — (Jeanne et Mathieu), du Pouzin, avec leurs familles, assistés à Genève, 1696 et 1701. — (...), pasteur du Désert, 1759.

BLANCHOT (Léopold-Frédéric), théologien [Haag II, 302], diplomate et agronome, fils de Jérémie-Christophe Blanchot, négociant à Montbéliard, naquit dans cette ville le 6 mars 1734. Doué d'un esprit actif et d'une vive

[1] D'après une lettre de l'évêque de Luçon qui loue fort son éloquence (Bibl. nat., Baluze, vol. 362). Ajoutez la mention faite par MM. Haag [IX, 6 b, lig. 13] qui se rapporte probablement au même.

imagination, Blanchot fit d'excellentes études classiques et fut admis au séminaire théologique de Tubingue en 1750. Il quitta cette haute école, en 1754, muni des témoignages les plus honorables, et obtint la place de professeur de langue française à l'université de Halle; mais il la quitta au bout de quelque temps pour entrer comme gouverneur dans la famille du ministre de Brandebourg à la diète de Ratisbonne. Frédéric-le-Grand ayant eu l'occasion d'apprécier son mérite, le nomma son résident en Pologne à l'époque du premier partage de ce malheureux pays. Blanchot se montra habile dans les négociations relatives à cette iniquité. Après trente et un ans de séjour à l'étranger, Blanchot revint dans sa ville natale en 1781, et s'établit dans le village de Seloncourt pour se livrer à des expériences agricoles qu'un concours de circonstances défavorables fit échouer. Ruiné par ses essais, il vint à Paris, et se mit à écrire dans les journaux des articles de politique et de littérature. Il mourut dans le dénûment vers 1793. On a de lui : I. *Aux cultivateurs*, Paris, 1786, in-12. — II. *Du trèfle et de sa culture*, Lond. et Paris, 1786, in-12 ; réimp. en 1801. — III. *De la marne et de la manière de l'employer utilement*, Paris, 1788 ; nouv. édit., 1801, in-12. Ces trois opuscules faisaient partie d'un grand ouvrage qu'il se proposait de publier sous le titre d'*Entretiens d'un vieil agronome et d'un jeune cultivateur*. — Marguerite Blanchot, de Trois-Châteaux en Bourgogne, assistée à Londres, 1703 ; l'était encore en 1710.

BLANCPIGNON, peintre, massacré à Troyes, 1562 (Crespin, f° 643 d).

BLANDÉ (Marguerite), de la Ferté-Vidame, veuve d'un lieutenant d'infanterie, assistée à Londres, 1706. — Le sieur de Blandé, voy. Fumée.

BLANDIN, famille notable de La Rochelle [Haag II, 303], dont un membre, Henri Blandin, était, dès l'année 1430, receveur général des finances de la ville. = *Armes* : d'azur au chevron d'or à une belette passante, d'argent, en pointe, avec le chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

La Rochelle avait pour maire, en 1560, Jean Blandin, seigr des Menusfiefs ; en 1561, un autre Jean Blandin, sr de Villiers, et en 1566, Amadour ou Amateur Blandin, sr de la Bardonnière. Ce dernier, devenu assesseur au criminel, 1576, abandonna la religion réformée pour une charge de maître des requêtes de la reine-mère et résigna cette charge, à la fin de sa vie, pour revenir à la foi évangélique, dans laquelle il mourut, 1582. — Jean Blandin, sr du Fiefmignon, marié d'abord à Magdelaine *Bouyer*, puis à Catherine *Tarquex*, arriva à l'échevinage en 1558, devint maire en 1571, et eut entre autres enfants : Isaac, écuyer, sr du Fiefmignon, de la Gravelle et des Henris, pair en 1585, capitaine de la tour Saint-Nicolas en 1592, échevin en 1597, maire en 1608. Il fut député de la ville auprès de Henri IV en 1607 et de Louis XIII en 1628. Il avait été marié trois fois, laissa un grand nombre d'enfants et mourut au mois de mai 1633, âgé de 82 ans. C'est de lui probablement que Tallemant, dans ses Historiettes (VII, 532), conte ceci : « Un maire de La Rochelle, nommé Fiefmignon, pour voir si une cuirasse estoit à l'espreuve, fut si sot que de se la mettre sur le corps et se fait tirer par son valet un grand coup de mousquet. Par bonheur la cuirasse se trouva bonne ; mais le coup le porta par terre tout hors de luy. » — Jean, sr des Herbiers, maire de 1579, marié à Anne *Goizy* dont il eut un grand nombre d'enfants, notamment Jeannette, mariée à Louis *Benureau* (voy. ci-dessus col. 284), puis à Jean *Baunay*, sr de Chandenier, et Isaac, écuyer, sr des Herbiers et des Hommeaux, né en nov. 1567, membre du corps de ville en 1595, député à la Cour en 1617, maire en 1621, sergent-major général en 1627, banni après la réduction de la ville par le roi. Il avait épousé Esther *Genneteau* qui, après lui, se remaria au président du parlem. de Bordeaux, André *Charron*. — Blandin, sr de la Cadollière, quitta la France dès le moment de la Révocation, 1685. — Mathurin Blandin de Duchesne, fut major dans l'armée hollandaise, de 1685 à 1692.

BLAIN DE FONTENAY (Jean-Baptiste), peintre de fleurs et de fruits, né à Caen, 1654; mort à Paris, 12 fév. 1715. Il acheva son éducation, commencée par son père, dans l'atelier de J.-B. Monnoyer. Cet artiste l'ayant pris en affection, lui accorda la main de sa fille, à condition qu'il se ferait catholique. Soit amour, soit calcul, Blain se soumit à cette humiliation, qui lui fut très-productive. L'académie de peinture l'admit à prendre séance avant qu'il n'eût terminé son tableau de réception, afin de « lui marquer la joie qu'elle a de ce qu'il s'est nouvellement converti, et exciter par ses grâces les autres de la R. P. R. qui sont de la compagnie à rentrer dans le giron de l'Eglise... » Le démon tentateur prenait ainsi tous les déguisements. Blain entra en possession de son fauteuil académique le 30 août 1687, et fut nommé conseiller le 7 mars 1699. Le roi Louis XIV lui témoigna son estime par d'autres faveurs : il le logea aux galeries du Louvre, lui donna une pension de 400 livres, l'employa à la décoration des châteaux de Versailles, Marly, Compiègne, Fontainebleau, lui commanda divers tableaux pour les Gobelins et la Savonnerie de Chaillot. D'après Mariette, ce peintre favorisé serait loin d'égaler son beau-père, quoi qu'il en ait été le meilleur élève. Son fils eut sa survivance de peintre du roi pour les fleurs, mais il resta encore inférieur à ce qu'était le père; ce fils mourut en 1730. Le musée du Louvre possède deux tableaux de J.-B. Blain. (HAAG)

1. BLANDRATE (JEAN-GEORGES), professeur de médecine à la Faculté de Montpellier sous l'épiscopat de Guillaume Pelissier, vers 1570. C'était un savant Piémontais, dont le père, noble George de Biandrata ou plutôt de Biandrà, médecin et théologien renommé, très-ardent ennemi de l'église romaine, était venu de Saluces en 1557 s'établir à Genève, où il resta peu de temps. Mais un autre de ses fils, noble Alphonse de Biandrà, s'y fixa et y maria ses enfants. L'une de ses filles, Lucrèce, épousa, déc. 1590, un médecin genevois, nob. Jean-Antoine Sarrazin ; une autre, Camille, en 1593, Jean Savyon, syndic et historien ; une troisième, Bernardine, en 1596, le seigneur Marc-Antoine *Pollot*, de Dornier au marquisat de Saluces, dont un parent, un frère probablement, était ministre de la parole de Dieu à La Rochelle en 1589 (Et. de Monthouz, not. VI, f° 78).

1. BLANQUET, corsaire rochellois. [Haag II 303]. Au mois de juin 1617, Blanquet résolut de se rendre maître de l'embouchure de la Gironde. De concert avec *Gaillard*, *Vigier* seigneur de Treuillebois, et *Ponteville*, il arma huit navires et prit position à Royan, levant des contributions sur tous les bâtiments marchands qui remontaient ou descendaient la rivière. Mis en jugement par le parlement de Bordeaux comme rebelle, désavoué par les magistrats de La Rochelle, menacé par le vice-amiral de Guienne à la tête de forces supérieures, Blanquet gagna la haute mer; mais une tempête le força de se réfugier dans la Seudre, où il fut attaqué. Ponteville réussit à s'échapper avec son navire. Treuille-Bois et Gaillard se jetèrent à la côte ; Blanquet seul soutint un combat acharné de plus d'une heure. Fait prisonnier avec seize matelots, débris de son équipage, il fut conduit à Bordeaux, ainsi que Gaillard qui avait été repris. En vain demandèrent-ils d'être jugés par la Chambre de l'édit ; le parlement ne voulut point y consentir, et il condamna les deux chefs à être roués vifs, sentence qui fut exécutée le 20 juin. Leurs têtes furent placées sur des tours le long du port de Bordeaux, portant des couronnes de papier avec ces mots : *Capitaines de pyrates traitres et rebelles au roi*. Les seize matelots furent pendus les jours suivants, et le parlement se mit en devoir de poursuivre les complices de cette folle entreprise ; mais des lettres d'abolition, accordées par le roi au mois d'octobre, vinrent arrêter son zèle sanguinaire.

Une relation du supplice de Blanquet et de ses compagnons, sous le titre de *Constance, foy et résolution à la mort des capitaines Blanquet et Gaillard*, en forme de lettre adressée à *Palinier*, ministre de Mornac, a été publiée par *Caméron*, qui les avait assistés dans leurs

derniers moments. Cet écrit fut supprimé par arrêt du parlement en date du 29 juillet 1617, et tous les exemplaires brûlés par la main du bourreau.

2. Parmi les lieutenants-généraux de l'armée française sous le règne de Louis XIV, nous trouvons un Jacob *Blanquet* sieur de La Haye, qui appartenait peut-être à la même famille. D'abord capitaine dans un régiment de cavalerie, il passa, en 1654, avec le grade de mestre-de-camp, dans le régiment de La Fère. Gouverneur d'Aimeries en 1656, de Saint-Venant en 1660, il fut nommé colonel en 1661, et en 1670, il fut envoyé en Amérique comme lieutenant-général. De retour en France l'an 1675, il servit en Lorraine jusqu'au 30 juin 1677, où il fut tué au combat de Detford.

BLANGI (Adrian) « de Beauvois en Beauvoysin, » reçu habitant de Genève, 16 sept. 1572. — *Blangy*, de Picardie, « catholique qui veut abjurer, » assisté à Genève, 1706.

BLANZAC. Plusieurs villages de ce nom dans la Saintonge et la Guyenne. « Gilbertus Blansiacus Bourboniensis, » étudiant à Genève, 1559. — (Nicolas *Roche* sr de) assiste à l'assemblée de Lunel, 1613 [IX, 135 a]. — Mlle de Blanzac, d'Abbeville, mise au couvent des Dominicaines de cette ville, 1687. — Voy. Aymès et conf. Blanzac.

BLANZAT ou *Blanzet*, ministre de Bellenave (Berry), 1582-83.

BLAQUIÈRE, quelquefois *La Blaquière* [Haag VI 161], famille dont une branche était établie à Angoulême avant la Révocation, et l'autre, la mieux connue, à Sorèze, pays de Castres. Un Blaquière était consul de Sorèze en 1627 [V 203 a]. Antoine Blaquière ou La Blaquière, ministre, avait une sœur, Marthe, née en 1623 et mariée à Jean *Gaujal du Cloux*, et un frère, Jean, qui avait épousé Antoinette *de Masels* et laissa d'elle : Pierre, marié à Julie *de Boudin* et Marthe, femme de Jean *de Vatas*. Peut-être ce Jean Blaquière fut-il celui qui assista au synode de Castres, 1651, comme ancien de Sorèze, et dans ce cas il serait assez probable que Florence Blaquière, avocat à Sorèze à l'époque de la Révocation, était son petit-fils. Ce dernier se convertit, mais pour sortir peu après du royaume et se réfugier en Angleterre. Il laissa en France trois sœurs et un fils. En 1743, Gabrielle, la seule de ses sœurs qui vécût encore, s'étant permis de vendre, sans autorisation du roi, une terre qui lui appartenait, la vente fut cassée par arrêt du Conseil (Tt 331). Le parlement de Toulouse appliqua les édits, vers le même temps, à d'autres religionnaires, entre autres à Mlle *Girbas de Gibel*, à Pierre et Barthélemy *Pédemur* de Mazères, à Samuel *Barthélemy* de la même ville, à Jean *Pradelles*, à Sara *de Viliou*, à Jean *Galigné* de Puylaurens. Le gouvernement voulait à tout prix prévenir les émigrations, mais il n'y réussissait qu'à demi. Il ne put empêcher Elie ni Jean Blaquière, par exemple, d'aller, comme leur parent ci-dessus mentionné, s'établir en Angleterre. Ce dernier épousa Marie-Elisabeth *de Varennes*, fille d'un réfugié comme lui. Il mourut le 26 avril 1753, laissant six enfants : 1° Louis, mort sans alliance en 1754; 2° Mathieu, qui passa aux Indes; 3° Jacques, né en 1720, lieutenant-colonel du 13e dragons, directeur de l'hôpital français en 1763 et mort la même année; 4° Jean, qui suit; 5° Marie, femme, 1758, de Jean *Savary*; 6° Suzanne, mariée à Samuel de Meuron, de Neufchâtel en Suisse.

Jean Blaquière, né le 15 mai 1732, s'éleva, par son mérite, aux plus hauts emplois. Directeur de l'hôpital français de Londres, en remplacement de son frère, 1763, puis secrétaire de l'ambassade britannique à Paris en 1771, premier secrétaire du lord lieutenant d'Irlande en 1772, chevalier de l'ordre du Bain en 1774, il fut créé baron d'Irlande en 1784 et entra dans le Conseil privé. En 1800, il obtint le titre de baron de Blaquière et mourut le 27 août 1812. De son mariage avec Eléonore Dobson naquirent 8 enfants : 1° John, 1776-1844, qui hérita du titre de son père et mourut sans alliance; 2° William, né le 27 janv. 1778, baron de Blaquière après son frère et général; de sa femme, Henriette Townshend, il eut trois enfants; 3° Edmond, mort jeune; 4° George, lieutenant d'infanterie qui se distingua au

siége de La Corogne et mourut en 1826; 5° Pierre-Boyle, né en 1783, qui épousa, 1804, Elise O'Brien et en eut cinq enfants : Pierre, officier d'infanterie, 1805-38; George, capitaine dans l'infanterie de Madras, 1803-34; Elise-Cécile; Anne-Marie, femme, en 1831, de Samuel *Le Fèvre*, percepteur des douanes de La Barbade; Eléonore, femme, en 1832, du lieutenant-colonel Le Fèvre. Resté veuf avant 1818, Pierre-Boyle se remaria avec Elisa Roper, qui lui donna encore Charles, Henri et Harriet; 6° Anne-Marie, femme, 1802, du vicomte Kirkwall; 7° Elisabeth, mariée en 1807 à Jean-Bernard Hankey; 8° Eléonore, épouse, 1822, de Joseph Knight.

Ajoutons que les registres mortuaires de Lausanne mentionnent trois enfants de« Charles Blaquière, du Languedoc, » décédés dans cette ville de 1715 à 1723, et qu'Hélène Blaquières, fille de feu Charles, y vivait encore, âgée de cinquante ans, en 1765. — Vers 1745, Elie Blaquières, de Lausanne, épouse Marie *de Rapin-Thoyras* [VIII, 385 b].

BLASCHON (Moïse), pasteur de Valfrancesque, 1620; d'Issoire, 1626; de Saint-André-Valb ? 1637. — Blaschon, ancien du Pouzin au synode de Baix, 1671. Voyez Blachon.

BLASI, de Montauban, réfugié en Danemark à la Révocation de l'édit de Nantes [Tt 253]. — Alexandre *Blazier*, de St-Paul-Trois-Châteaux, assisté à Genève se rendant en Allemagne, 1699.

BLATIER ou Blattier (Jacques), fils de feu Adrien, de Paris, marchand joaillier, reçu habitant de Genève, y épouse (nov. 1580) Sara, fille de Pierre *de Montchal*, marchand à Lyon et habitant de Genève, d'une famille noble du Vivarais. Il en eut : 1° Marie, femme (avril 1600) de Isaac *Odemard*, de La Grave en Dauphiné, admis à la bourgeoisie de Genève en 1605, du CC depuis 1629; 2° Madeleine, née 1584; 3° Marthe, née 29 mars 1586, présentée au baptême par Pierre *de la Bruyère*, de Bar-sur-Seine. — Blatier ou *Blatière*, réfugié à Lausanne et assisté, 1694.

BLATIERS (... de), ancien de l'église de Bagnars (Aveyron) au synode de St-Jean-de-Gardonenque, juin 1669. — *Blatière* (... *de*), gentilhomme présent à l'assemb. d'Uzès, sept. 1627. — Mlle de Blatière, réfugiée en Hollande, 1687 (*Bull.* VII 198).

Blauzac. Seigneurie, ou seigneuries diverses dont la principale est proche d'Uzès et dont le titre se retrouve dans diverses familles; voy. Arbaud (ci-dessus, t. Ier); Chitton, relaps réfugié en Angleterre, 1794 (E 3561); de Deux [IX 420 b]; Thabaud [V 155 a]. — *Blauzac*, ministre à Montarens, 1571.

BLAVIGNAC. Le 21 juillet 1703, cinq hommes du peuple, à Nîmes, furent rompus vifs comme étant d'intelligence avec les Camisards. « Il ne se passait presque pas de jour qu'on ne fît des exemples de plusieurs de ces misérables », nous dit l'historien catholique Brueys. Les noms de ceux-ci étaient : *Bermond*, *Jonquet*, *Bouzanquet*, *Bérandon* et *Blavignac*. Ce terrible supplice, si souvent cité dans nos pages, consistait à coucher le patient sur deux poutres croisées en X, le siége au point de jonction et les quatre membres attachés aux quatre branches de la croix. Le bourreau levait une barre de fer et la laissait retomber de manière à briser un membre, et de quart d'heure en quart d'heure il brisait les trois autres; dans les cas graves, il doublait en brisant la cuisse après la jambe et le bras après l'avant-bras; il pouvait faire une faveur : c'était d'administrer promptement le coup de grâce, en pleine poitrine, ou bien au contraire user de raffinement, briser sans trop tuer. L'homme rompu, on transportait ce pauvre corps sur une roue de voiture, bien en vue, on le maintenait en liant les quatre membres repliés sur la circonférence de la roue [1], et on laissait la mort venir à la longue.

D'autres Blavignac de Nîmes, plus prévoyants, s'étaient enfuis à Genève depuis quelques années. Honoré Blavignac, jardinier à Plainpalais, banl. de Genève, y était établi comme habitant dès 1697, et l'année suivante on y inscrivait le mariage de Fremyn Blavignac,

[1] Voy. ci-après Boaton, col. 641. — On a quelques gravures de ce genre d'exécution : entre autres celle de Callot intitulée « les Supplices », et à la fin de : *L'Eglise sous la croix... à Lille* (1857 in-8°) par M. *Ch. Frossard*, de grossiers mais curieux croquis dessinés par un greffier en marge des arrêts.

de Nîmes, avec Marguerite *Marseille*, de Montpezat près Nîmes. En 1768, Antoine, fils de feu Honoré et potier de terre, épousait Jacqueline Delorme, de Gy. La profession de potier de terre resta fixée dans cette famille, qui d'ailleurs n'occupa qu'une très-humble situation à Genève; elle n'y obtint pas même la bourgeoisie. Cependant, en 1817, Amy. Blavignac, fils de Daniel potier, et Louise Fr. Monod sa femme, eurent un fils, Jean-Daniel, qui a jeté quelque notoriété sur leur nom. Après s'être consacré au dessin pour se perfectionner comme céramiste et continuer la fabrique de son grand père, il se tourna vers l'architecture; mais doué de plus de vues chimériques et ambitieuses que de talent, il ne réussit pas dans le métier d'architecte, et se consola en se croyant archéologue sans avoir reçu les éléments ordinaires d'une instruction sérieuse. Il était seulement lecteur et annotateur très-assidu et très-laborieux. Ce n'était pas assez : rêveur déçu, mécontent, ruiné et pis encore, sujet d'ailleurs à des visions qui lui faisaient voir par exemple S. François d'Assise lui « montrant ses plaies » vermeilles pleines d'une lumière incréée » et, dit-il, m'appelant François avec une » mansuétude et une indéfinissable tris- » tesse, » il rentra dans le catholicisme (1869) et mourut peu d'années après (1876). Sauf une bonne étude qu'il a faite en vingt pages, sous le titre de *Description de l'église de Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, 1845, et une compilation utile intitulée : *Armorial Genevois*, ou Essai historique sur les armoiries, sceaux, milices, uniformes, bannières, médailles et monnaies de Genève, 1849 (l'un et l'autre pub. dans les Mém. de la Soc. d'hist. de Genève, t. IV, VI, VII), il ne faut guère citer ses nombreux ouvrages que pour tenir en garde contre ce qu'ils ont de peu solide. Ce sont surtout : I. *Histoire de l'architecture sacrée du IVe au Xe siècle dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, 1853, 1 vol. in-8° de 460 p. et un atlas de 74 pl., traité d'archéologie fantaisiste où la plupart des vieux édifices de la Suisse, dont il y a bien peu qui remontent jusqu'au XIIe siècle, sont donnés, comme le titre l'indique, pour être de l'époque des rois de Bourgogne, c'est-à-dire du Xe siècle pour le moins; cependant, les planches sont utiles. — II. *Études sur Genève*, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Genève, 1872-1874, 2 vol. pet. in-8°. — III. *L'empro genevois;* caches, rondes, rimes et kyrielles enfantines, cris populaires, sobriquets etc. Genève, 1875, pet. in-8°. — IV. *La Cloche*, études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges. Genève, 1877, in-8°, 478 p. — V. *Histoire des enseignes* d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets; Genève, 1878, pet. in-8° de 542 p., ou in-4° de 212 p. à deux col. Ces deux derniers ouvrages posthumes, comme on voit, ont été publiés par les soins de l'abbé Lagnet (dit Fleury, vic. gén.), auquel est due aussi une dévote et fallacieuse biographie de l'auteur, insérée en tête de *La Cloche*.

BLAY (Louis), « de Dye, en Dauphiné, reçu habitant de Genève, août 1573. — (Lucan) et Jean son fils, « d'Essause près Daux » (Haute-Garonne), *id.* janv. 1586. « Il n'y a pas encore un an qu'un de Marmande, nommé *Bley*, fut tué en plein jour par le sr de Mauvesin, de quoi les officiers ont ouvertement refusé justice. » (*Plaintes des égl. réf.* 1597 ; confirmé par Mém. de la Ligue VI, 966, *id.* 1758). — Anne, « fille du Dauphiné », assistée à Lausanne, 1689.

BLESSEBOIS (...de), famille établie à St-Denys, élection d'Alençon, 1685.

BLESSIG (Jean-Laurent), professeur de théologie au séminaire protestant de Strasbourg, et pasteur [Haag II 304], né et mort à Strasbourg, 13 avril 1747—17 fév. 1816. Quoique fils d'un pauvre pêcheur, Blessig fit de bonnes études dans les excellentes écoles de sa ville natale. En 1772, voulant perfectionner ses connaissances, il partit pour visiter Vienne, Trieste, la Lombardie, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, suivit les cours des universités les plus célèbres, se lia d'amitié avec plusieurs hommes distingués et revint en 1775. Nommé diacre de l'église française peu de temps après son retour, il obtint bientôt la place de prédicateur dans l'église

Saint-Pierre, fonctions auxquelles il ne tarda pas à joindre celles de professeur au gymnase de Saint-Guillaume. Il était pasteur du Temple-Neuf, lorsqu'il fut appelé, 1778, à remplir une chaire de philosophie dont il devint titulaire en 1785, dès qu'il fut docteur.

Sur ces entrefaites, la Révolution éclata. Blessig, qui était précisément alors inquiété au sujet d'un discours prononcé à la saint Louis, en 1788, dans lequel il avait peint sous de vives couleurs les persécutions éprouvées par les protestants en France, salua avec enthousiasme l'aurore de la liberté. Il fut élu notable ; mais un sermon qu'il prêcha au mois d'août 1792 l'ayant rendu suspect d'incivisme, il reçut ordre de sortir de Strasbourg et de l'Alsace. Il alla s'établir à Nancy, et il n'obtint la permission de retourner dans sa ville natale qu'après avoir payé une amende de 8,000 francs. Le comité de surveillance lui ayant permis de se retirer à la campagne, il se hâta de profiter de cette faveur ; cependant les soupçons que l'on avait conçus contre lui n'étaient pas dissipés, et il fut arrêté bientôt après. Pendant onze mois, ainsi que son collègue *Hafner*, il attendit avec sérénité d'âme sa translation à Paris, c'est-à-dire une mort presque certaine. La liberté ne lui fut rendue qu'à la chute de Robespierre. Instruit par l'expérience, il renonça à la politique et se renferma dans ses fonctions de professeur et pasteur. Comme les académies avaient été fermées, il rassembla autour de lui quelques jeunes gens studieux et ouvrit un cours de philosophie et de littérature. Vers cette même époque, la Convention lui permit de remonter dans sa chaire.

Durant toute la période impériale, il garda un prudent silence, ne sortant de sa réserve que dans les solennités publiques, lorsqu'il s'agissait de célébrer, par ordre du gouvernement et en présence des autorités, la grandeur de Napoléon. Sans descendre à trop de flatterie, il possédait un art merveilleux pour approprier son sermon à la circonstance. Du reste, la nouvelle du retour de Napoléon lui causa une émotion si vive que sa santé altérée ne put se remettre du choc qu'elle en éprouva.

Il a laissé une quarantaine d'opuscules, tous pédagogiques ou théologiques et presque tous en allemand. Il suffira ici de citer les principaux qui sont :

1. *Origines philosophiæ apud Romanos*, Argent., 1770, in-4°. — II. *Discours prononcé à l'occasion de la translation du corps de M. le maréchal de Saxe dans l'église de Saint-Thomas*, 1777, in-4°. Grimm affirme que Bossuet n'aurait pas désavoué certains passages de l'exorde. — III. *Præsidia interpretationis N. T. ex auctoribus græcis*, Argent., 1778, in-4°. — IV. *Rede bey dem Strasb. Jubilæum*, Strasb., 1781, in-8°. — V. *Cleanthes Hymnus, griech. nach Brunck und franzœs. nach von Bougainville*, Strasb., 1781, in-8°. — VI. *Kleine Strasbürger Chronik*, Strasb., 1781 (1782 selon Kaiser), in-8°. — VII. *Zur praktischen Seelenlehre*, Strasb., 1785, in-8°. — VIII. *Panegyricus regi nostro Ludovico XVI dicatus*, Argent., 1785, in-4° — IX. *Ueber Unglauben und Glauben*, Strasb., 1786, in-8°. — X. *Beispiele des Guten*, Strasb., 1786, in-8°. — XI. *Zuschrift des Kirchenkonvents in Strasburg an die sæmtlichen der augsburgischen Confession zugethanen Gemeinden des Elsasses, die gegenwærtigen Zeitlæufe betreffend*, Strasb., 1789, in-8°. — XII. *Strassburgisches Gesangbuch*, Strasb. 1798, in-8°, et plusieurs fois depuis. C'est un recueil de cantiques dont une partie appartient à *Hafner*. — XIII. *Was haben wir als Christen zu fürchten, zu hoffen, zu thun in den neuen, uns bevorstehenden Zeiten*, Strasb., 1802, 1808, in-8°. La plus éloquente production de l'auteur. — XIV. *De l'influence de la religion protestante sur les relations de la vie civile et domestique*, sermon prononcé par M. Reinhard, avec quelques réflexions sur l'esprit du protestantisme, Paris et Strasb., 1808, in-8° ; c'est la réponse à une attaque anonyme contre Reinhard. Elle a été trad. en allem. par Semler, Leipz., 1808, in-8°. — XV. *Gedæchtnissrede auf J. S. M. Portalis*, Strasb., 1808, in-8°. — XVI. *Discours prononcé à l'anniversaire du couronnement de S. M. I. et de la bataille d'Austerlitz*, Strasb., 1808, in-4°. — XVII. *Der Priester der Gerechtigkeit* ; Gedæcht-

nissrede auf T. L. Frœreisen, Strasb., 1812, in-8°. — XVIII. *Rede bey der Einweihung des Oberlinischen Monuments*, Strasb, 1812, in-8°. — XIX. *Predigten beim Eintritt des 19ten Jahrhunderts*, Strasb., 1808, in-8°; 2e édit. 1816, in-8°. — Blessig a inséré, en outre, un grand nombre de mémoires ou de dissertations dans le Musée allemand, les Archives littéraires de l'Europe, le Journal encyclopédique de Clèves (1774), la Feuille hebdomadaire de Strasbourg (1776), l'Histoire littéraire de Meusel, le Magasin chrétien.

Blet (les barons de), voyez Saint-Quintin.

BLETEAU (Jérémie) né à Blain, épousa Catherine *Borneteau* dont il eût Paul et Isaac. Ce dernier, né en 1657, prit pour femme Yvonne *Boineau*, laquelle abjura, 28 déc. 1674 ; exemple que le mari dut suivre. Paul fit de même, mais en vue de sortir du royaume, car on le retrouve à Londres, 28 nov. 1686, implorant son pardon dans l'église française de Saint-Martin's le Grand et admis de nouveau aux sacrements après avoir témoigné publiquement sa douleur d'avoir été contraint d'aller à la messe. — (René), serviteur du sieur *Guitton*, abjure collectivement avec d'autres, 10 déc. 1685, le maître signant pour eux tous. — (Charlotte), et un enfant, assistés à Londres, 1710.

BLEVET (Urbain), étudiant à Genève, 1597 ; ministre « en Bourgogne », 1608-10 ; à Beaune, 1616-20. — (Théophile) dit *La Combe*, ministre de Hanau en 1594, de Lassay, 1600 : déposé en 1607. — (André), natif de Vienne en Dauphiné, ministre de La Coste, déposé par le synode de Vitré, 1617. — Plusieurs *Bleuvet* assistés à Genève à l'époque de la Révocation, notamment Louis, de Saint-Jean-de-Losne, moulinier en soie, allant en Allemagne, 1699.

BLINY (Guy de), de Seurre, soldat, reçu habitant à Genève, 4 septemb. 1572. — Jean *de Bligny*, sr de La Bittière, mousquetaire de la garde, ayant « proféré quelques blasphèmes contre le saint nom de Dieu, le saint sacrement et les ministres de l'Église », fut condamné par sentence du lieutenant criminel d'Orléans, 12 mai 1681, confirmée par le parlement, 6 septembre, à faire amende honorable et à être banni à perpétuité du duché d'Orléans. Peu après, on le retrouve enfermé à la Bastille et, sans doute sous une pression plus rigoureuse, abjurant, 1686 (E 3368 et 72).

BLISSON (Daniel), avocat et 1er consul à Nîmes, 1622 [II, 292 b]. — (...) ancien de Barsac, 1658 [VIII, 367 a]. — (...) emprisonné à Paris [III, 215 et X, 435]. — (...) conseiller d'Orange, réf. en Prusse vers 1700 [VIII, 60 a].

BLOIS, Bloys, de Bloys, famille noble de Saintonge. = *Armes* : d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'or.

Cette famille était comptée parmi les premières de sa province et y possédait les meilleures alliances, mais elle a très-peu figuré dans l'histoire. On la voit inscrite, dès 1584, sur les registres du temple de La Rochelle en la personne de Louis de Bloys écuyer seigneur du Roullet, fils de Pierre, écuyer, sieur de Roussillon, et de Hardouine *de La Jarrie*. Un autre membre de la famille, Geoffroi, fut marié : 1° avec Jeanne *de Pons* ; 2° avec Jeanne *de Culant* (1612) ; 3° avec Jeanne *de Ruchaud* (1632) ; 4° avec Anne *de Polignac*. Henri, un de ses fils, épousa (1635) Esther *Green de Saint-Marsault*, d'où naquit un autre Henri, qui épousa Marthe *des Glenets*, d'où Geoffroi, marié à Anne-Suzanne *Vigier*, d'où Charles de Bloys, chevalier, seigr de Roussillon et de Massac, capitaine au régim. de Mailly, marié en 1751, à Marie-Anne *Pandin* de Beauregard. Voy. encore [IV 144 b, V 360 a, VI 366 b, VIII 283 a, IX 91 a]. Les de Bloys sont toujours restés protestants. — Nous ne savons si c'est à la même famille qu'appartiennent : 1° Un capitaine *Blois*, rapace et pillard, qui rançonna Gien en 1563, fut fait prisonnier à Jarnac et tué devant Bourges en 1569 [II, 333 a] ; 2° Abraham *de Blois*, sa femme et 3 enfants, assistés à Londres, 1710. — Conf. Blay et Leblois.

BLOND (Nicolas de) sr de La Tour (Champagne), vers 1600 [IV 318 a]. — Famille *Blont*, du Lyonnais, assistée à Genève en allant à Cassel, 1700.

BLONDEAU (Jehan), fils de feu Guillaume, de la paroisse de Saint-Genis-les-Gergeau, reçu habitant de Genève

mai 1558. — (Hector), condamné à mort à Orléans, 1562 [IX 310b]. — Petrus *Blondealdus* Nivernensis, étudiant à Genève, 1618. — (Pierre) peut-être le même que le précédent, médecin de la Faculté de Montpellier, apostasia et publia un *Traité contenant les causes et raisons qui ont mû P. Blondeau, médecin de Montpellier, de sortir de l'É. P. R. pour se ranger à l'É. C. A. R.*; Lyon, 1632, in-8°. Il mourut à Paray-le-Monial. [Haag II, 306]. — (Françoise) femme de Jean *Bidé*, v. 1600 [VII 140 a]. — (La femme de François) de près Paris, avec un enfant, assistée à Genève, 1707. — (Jacques), assisté à Londres, 1710.

1. BLONDEL (Octavien), habile lapidaire de Tours [Haag II 311]. Arrêté comme hérétique à Lyon, où l'appelait fréquemment son commerce, il céda aux instances de ses parents et de ses amis et changea de religion. Cette apostasie ne lui servit de rien; l'influence de ses ennemis, et surtout du précenteur de la cathédrale, fit continuer les poursuites. Blondel fut tiré des prisons de Lyon pour être amené à Paris. En route, un de ses amis trouva moyen d'avoir avec lui un entretien dans lequel il lui reprocha fortement d'avoir craint les hommes plus que Dieu. Cette exhortation fut si efficace que Blondel résolut de réparer sa faute par une mort exemplaire. Il fut brûlé vif à Paris, en 1548.

2. Autre Blondel. Quelques années après, 11 juin 1556, sur la place du Salin à Toulouse, se dressa le bûcher pour un autre martyr du même nom, dont le crime était d'avoir « entonné un cantique profane de Clément Marot, ayant un air menaçant et inconvenant contre le très-vénérable officiant et prédicateur pour préparation processionnelle. Afin de réparer l'injure faite à la sainte foi catholique, le parlement, en vertu des saints décrets, conciles et ordres du saint-père le pape Paul IV », le condamna à être brûlé. C'est une victime omise dans le martyrologe de Crespin. — (Guillaume), couturier, natif de Paris, reçu habitant de Genève, nov. 1552. — (Michel) tué à Paris à la St-Barthélemy. — (.....) ancien à Vitré 1614 [II 556]. — (Jacques-Auguste), étudiant à Leyde, 1691. — (Pierre et Louis), officiers dans l'armée hollandaise, le premier de 1696 à 1709, l'autre de 1701 à 1715. — (Jeanne veuve de Robert), de Dieppe, 78 ans, assistée à Londres 1703. — (Anne), 56 ans, enfermée aux nouv. catholiques de Caen, 1774; elle y était encore en 1781 (Tr 302).

3. BLONDEL, famille champenoise. = *Armes* : d'azur fascé, à deux traits, d'or avec une étoile d'or en chef.

I. Pierre Blondel, sergent royal à Châlons-sur-Marne, mort en 1627, avait épousé Marie *Gantois*, puis (janv. 1604) Marie *Guillemin*, et cette seconde femme étant morte (15 mai 1609), il en avait pris une troisième, Judith..., le 8 août suivant. Sa première femme lui donna huit enfants et il en eut d'autres encore, mais ceux du 1er lit ont seuls laissé quelque souvenir. Ce sont: 1° Marguerite mariée, 1605, à Isaac *Bilot*, ministre de Sézanne, puis (1607) d'Heiltz-le-Maurupt; 2° Moïse; 3° Aaron: 4° David; 5° Marie, baptisée en nov. 1594, mariée (1627) avec Pierre *Massin*, arquebusier, fils d'un ministre; 6° Pierre 1597; 7° Jacques, bapt. 1er janv. 1600; 8° Jean, bapt. janv. 1602.

II. L'aîné des fils, Moïse, né vers 1580, dirigeait la 3e classe du collége de Sédan en 1602. Il fut déchargé de cette fonction l'année suivante, sur les instances du prince et le conseil des modérateurs lui accorda en même temps une pension « pour s'appliquer et vaquer à l'étude de la théologie ». Il devint ministre de Meaux en 1604 après le ministre *Choquet*, et figure comme tel en 1610 et 1615, sur les registres de l'église de Châlons (au greffe du tribunal) où il prêchait et baptisait lorsqu'il venait visiter sa famille. Il épousa à Meaux Madelaine *Brissebart*, de cette ville, et en eût Elisabeth, 1607; Marie, 1613; Suzanne, née le 18 juin 1616 et présentée au baptême par Louis *de Meaux* et Suzanne *de Prouville* (Rég. de Nanteuil-lès-Meaux). Cette dernière pourrait être la même qut figure de 1703 à 1710 dans les listes de l'assistance de Londres, comme étant Suzanne Blondel, de Nanteuil, confesseuse. David Blondel était encore pasteur de Meaux en 1623 (1), et

[1] Voy. au sujet de son ministère, tome I col. 212

le fut ensuite à Londres. En 1619 il publia un petit livre (128 p. in-12) sous le titre : *Rome au secours de Genève ou Traité auquel est justifiée la doctrine des Eglises réformées par la sentence de plusieurs Docteurs de l'Église Romaine ;* Charenton, J. Berjon et Mich. Daniel, 1629, sans nom d'auteur et sans aucune préface. Deuxième édition : *Jérusalem et Rome au secours de Genève ou Traité des livres apocryphes confirmé par les témoignages des docteurs de l'église romaine ;* Sedan, Pacard, 1621. Le jésuite Véron paraît avoir raison de dire que cette compilation n'est qu'une copie de *La censure des livres apocryphes* publiée par l'anglais John Rainold.

III. Le second frère de Moïse Blondel, nommé Aaron, obtint aussi à Sédan une pension, la même année 1603, et devint pasteur à Étaples et Imécourt, lieux tout voisins, où il exerça les fonctions pastorales de 1620 à 1637. On lit au reg. du cimetière des SS. Pères, à Paris, 16 janv. 1665, l'inhumation « d'Emilie, 18 ans, fille du feu ministre Aaron Blondel et de Marie *Anthoine* ». Le troisième frère, David, fut le plus distingué.

IV. David Blondel [Haag II, 306] fut, au jugement de Bayle, un des hommes qui eurent la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile ; il aurait pu ajouter qu'il fut un des plus habiles critiques de son siècle. Né à Châlons, le 25 septembre 1590, « il réussit dès son jeune âge, dit Perrault, dans l'étude des belles-lettres : après avoir appris les langues sçavantes et la théologie, il s'appliqua à l'histoire ecclésiastique et particulièrement à celle du Bas-Empire. » A 18 ans il était régent au collége de Sédan, place qu'il quitta en 1612 pour aller suivre les cours de théologie à Genève. Ses études achevées, il fut reçu ministre, en 1614, dans un synode de l'Ile-de-France, et placé à Houdan. Peu de temps après, il débuta dans la carrière littéraire, par une *Modeste déclaration de la sincérité et vérité des églises réformées de France* (Sédan, 1619, in-8°). Cette réponse aux invectives dont quelques écrivains catholiques, et en particulier l'évêque de Luçon (Richelieu), poursuivaient les doctrines des réformateurs, fit concevoir de Blondel de hautes espérances et lui mérita de très-honorables témoignages. Les synodes provinciaux de l'Ile-de-France le choisirent plus de vingt fois pour secrétaire. Un de ses adversaires a prétendu que ce choix n'avait été motivé que par sa belle écriture : mais nous demanderons si ce fut aussi en qualité de calligraphe qu'il aurait été député par sa province à l'assemblée politique de Loudun, 1619, laquelle le chargea d'une mission dans la Saintonge et le Béarn, ainsi qu'à quatre synodes nationaux.

Le synode de Castres, pour donner à Blondel une preuve de son estime lui fit don de mille francs qui devaient être employés à l'achat des livres nécessaires à un ouvrage qu'il composait, le *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes* (Genève, Chouet, 1628, in-4°), excellente réfutation [1] du jésuite espagnol Francisco Torrès, qui avait fait paraître, quelques années auparavant, une défense des Fausses décrétales.

La question des Fausses décrétales est aujourd'hui éclaircie ; il ne reste plus quelque doute que sur le nom de leur auteur. Au milieu des troubles du IXe siècle, lorsque le fils de Charlemagne, l'empereur Louis le débonnaire, luttait pour maintenir l'empire c'est-à-dire le système d'autorité centrale, et pour s'opposer à la dislocation égoïste et arbitraire qui devint la féodalité, le parti de ceux qui étaient catholiques avant tout, rêvait de faire passer l'autorité suprême de ce monde entre les mains du plus célèbre et du plus riche des évêques, celui de Rome. On possédait alors diverses compilations des plus importantes décisions de l'Église : canons des Conciles, lettres des papes, avis des pères et des docteurs ; la plus ancienne avait été composée à Rome vers l'an 550, par un moine appelé Denys le petit et la plus respectée, attribuée à Isidore évêque de Séville, mort en 636, avait été faite en Espagne. Au moment le plus agité du règne de Louis, 845-850, fut rédigée et répandue une nouvelle collection de ces décrets ecclésiastiques

[1] Réimp. en 1635 sous ce titre : *Epistolarum decretalium... examen per D. B. C.*

ou Décrétales, qu'on donnait comme émanée aussi d'Isidore et qui contenait, entre autres documents, 60 lettres des plus anciens évêques de Rome parlant en maîtres à tous les princes de la terre; plus, le texte d'une donation que l'empereur Constantin, quatre siècles avant Charlemagne, aurait déjà faite à ces vicaires de Dieu, des vastes domaines composant le temporel de la papauté. Le tout était l'œuvre d'un faussaire aussi habile qu'audacieux. Sa fraude eut un plein succès, tant parce que l'ignorance générale était profonde, que par suite de l'harmonie préexistante des vœux du clergé, et du peuple aveugle qui le suivait, avec cette théorie mensongère. Nos Réformateurs, au XVIe siècle, insistèrent énergiquement sur cette origige impure du pouvoir des papes et les catholiques soutinrent aussi longtemps qu'ils purent la parfaite authenticité du recueil composé par le pseudo-Isidore (par exemple le cardinal d'Aguirre dans son édition des Conciles, 1693); mais aujourd'hui ils se reconnaissent vaincus et ils en sont réduits, pour dissimuler quand même, à dire: que ces Fausses décrétales étant conformes aux canons, et ne contenant aucune hérésie, avaient « une grande valeur et méritent aujourd'hui même encore quelque considération » (Revue des questions historiques t. II. 1867, p. 98). Les savants qui ont travaillé dans ces derniers temps à élucider l'histoire des Fausses décrétales sont quelques français (Guizot, cours d'hist. mod.; Laferrière, hist. du droit fr.; H. Martin, Hist. de France, II 395) et beaucoup d'allemands dont le dernier, Paul Hinsch, protestant, a donné la meilleure édition qu'on ait des Fausses décrétales (*Decretales Pseudo-Isidorianæ et capitula Angilramni;* Lipsiæ, Tauchnitz, CCL et 771 p. in-4°) en la faisant précéder d'une excellente introduction. Le travail de Blondel est encore cité avec honneur, même dans cette Revue dont le titre serait, s'il était sincère: « Revue des questions historiques dans le but de les obscurcir et de les fausser pour la gloire de l'Église romaine. » Le pasteur Jean Daillé a combattu aussi contre les Fausses décrétales.

Blondel fut chargé par le synode de Castres, avec le sieur *de Bauterne*, de présenter au roi la liste des six candidats à la députation générale. La harangue qu'il prononça en cette occasion a été publiée dans le tome XII du Mercure français. Sauf un regret donné en passant aux assemblées politiques, qui avaient été défendues, elle ne contient que des protestations de respect, de fidélité, d'obéissance. En 1631, la province d'Anjou le demanda pour professeur de théologie à l'académie de Saumur; mais sur l'opposition de Franç. de La Rochefoucaud comte de *Roucy*, le synode de Charenton décida qu'il resterait ministre de l'église qui s'assemblait dans le château de ce seigneur. Il continua donc, avec un zèle égal, à remplir ses fonctions pastorales et à défendre les doctrines du protestantisme contre les attaques de leurs adversaires, jusqu'en 1641, où le synode de l'Ile-de-France, convaincu qu'il était appelé à rendre à l'Église plus de services par ses écrits que par sa prédication, lui permit de résider à Paris, dans l'intérêt de ses études. A cette faveur, le synode national de Charenton joignit un traitement supplémentaire de mille livres. Quelques années après, la chaire d'histoire étant venue à vaquer, à Amsterdam, par la mort de Vossius, les magistrats de cette ville l'appelèrent pour la remplir. Il se rendit en Hollande, 1650; mais l'humidité du climat, jointe à un labeur excessif, lui causa une ophthalmie qui le priva de la vue. En cet état, il ne laissa pas de poursuivre ses travaux historiques jusqu'à sa mort. Elle eut lieu le 6 avril 1655.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Blondel a laissé:

I. *Lettre à M. de La Haye touchant la prétendue nécessité de la puissance du Pape en l'Église, proposée par La Milletière;* Charent., Louis Vendôme, 1630, in-8°.

II. *Eclaircissements familiers de la controverse de l'eucharistie*; Quévilly, Jacq. Cailloué, 1641, in-8°. — Dédié à M. de *Launay* et le meilleur ouvrage de Blondel au jugement d'Ancillon.

III. *Réplique au jugement du sieur de La Milletière;* Quévilly, 1641, in-12. —

Cet écrit cité par Nicéron, ne serait-il pas le même que celui que nous avons eu entre les mains et qui est intitulé: *Abus du jugement que M. de La Milletière a voulu rendre contre le livre de l'Eucharistie, adressé à M. de La Motte-Launay*; Charent., 1641, in-8°?

IV. *Traité historique de la primauté en l'Église, auquel les Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius, les Controverses du cardinal Bellarmin, la Réplique du cardinal Du Perron sont confrontées avec la Réponse du sérénissime roy de la Grande-Bretagne*; Gen., J. Chouet, 1641, in-fol.

V. *De formulæ* regnante Christo *in veterum monimentis usu, justas pro regibus maximis Philippo I et II, summâque regum omnium potestate, vindicias complexa diatribe*; Amst., 1646, in-4°. — L'auteur s'attache à réfuter ceux qui soutenaient que cette formule a commencé à être employée pendant l'excommunication de Philippe I et de Philippe-Auguste. C'est un traité plein d'érudition sur la puissance des rois, lit-on dans la Biogr. univ. Quelques-uns des collègues de Blondel l'ont cependant blâmé, nous apprend Bayle, de s'être mêlé aux disputes de l'histoire civile, au lieu de s'en tenir exclusivement à la controverse.

VI. *Apologia pro sententiâ Hieronymi de episcopis et presbyteris*; Amst., 1646, in-4°. — Blondel prouve que, dans la primitive Église, les mots d'évêque et de prêtre désignaient les mêmes fonctions.

VII. *Familier éclaircissement de la question si une femme a esté assise au siége papal de Rome entre Léon IV et Benoist III*; Amst., 1647, in-8°. — Traité où Blondel détruit l'histoire de la papesse Jeanne, thèse qui avait été déjà soutenue par Florim. de Remond (*L'Antipapesse* ou erreur populaire de la papesse Jeanne, 1588). Les catholiques s'en montrèrent reconnaissants et les huguenots trop zélés en furent indignés. Un avocat de Rouen, nommé *Coignard*, attaqua vivement l'auteur dans un *Traité contre l'éclaircissement donné par Blondel* en la question de savoir si une femme a été assise au siége papal de Rome: Saumur, 1655, in-8°. — *Des Marets*, professeur à Groningue, et Spanheim écrivirent pour réfuter son livre, mettant beaucoup d'érudition au service d'une mauvaise cause. D'autres, plus sages, comme *Du Moulin*, sentirent, au contraire, que l'Église protestante a des armes mieux trempées à sa disposition et n'hésitèrent pas, comme l'avait déjà fait *Chamier*, à reconnaître le fait pour une fable. — Une 2e édition de cet ouvrage parut à Amst. en 1649. Après la mort de Blondel, *Courcelles* en fit imprimer la trad. latine faite par l'auteur lui-même, sous le titre: *De Joannâ papissâ*, Amst., 1657, in-8°. Cette trad. est beaucoup plus ample que l'original.

VIII. *De jure plebis in regimine ecclesiastico, dissertatio*; Paris, 1648, in-8°; Hagæ Comit., 1662, in-8°; Amst., 1678, in-12. — Dans cette dissertation, Blondel soutient que, pendant longtemps, les laïques ont pris une part active aux affaires de l'Église.

IX. *Scholia ad Grotium de imperio potestatum summarum circà sacra*; Paris., 1648, in-8°.; Hagæ Comit., 1652, in-8°.

X. *Traité du droit héréditaire appartenant au duc de La Trimouille au royaume de Naples*; Paris, 1648, in-4°.

XI. *Des Sybilles célébrées tant par l'antiquité payenne que par les Saincts Pères*, Charent., N. Périer, 1649, in-4°; 2e édit., 1651, in-4°. — Dédié à *Sarrau*, conseiller au parlement de Paris. Dans ce traité, Blondel s'inscrit en faux contre les oracles des Sybilles et prouve que c'est l'œuvre de quelque imposteur qui vécut dans les premiers siècles du christianisme. Selon lui, les Pères ne pouvaient ignorer l'imposture, et s'ils ont fait usage de ces prétendues prédictions, c'est qu'ils regardaient comme bons tous les moyens propres à assurer le triomphe de leur cause. Incidemment, l'auteur traite dans cet ouvrage plusieurs questions qui ne se rapportent pas directement à son sujet. Un des premiers il a soutenu, par exemple, que le fameux passage de Josèphe relatif au Christ a été interpolé, opinion qui, combattue par Huet, et défendue par *Le Fèvre*, a fini par prévaloir.

XII. *Commonitorium de fulmine nuper ex Esquiliis vibrato sive adv. Innocentii X bullam in tractatum Monasteriensem*; Eleutherop. [Amst,], 1651, in-4°. — Trai-

té en faveur de la liberté de conscience, à l'occasion du bref papal qui protestait contre le traité de Westphalie, et publié sous le pseudonyme d'*Amandus Flavianus*. Quérard (Supercheries littér.) en indique une édit. de 1640; erreur manifeste, le traité de Westphalie n'ayant été conclu qu'en 1648. Un extrait de ce livre en franç. (*Extrait de la bulle... par Armand Flavien*, 1655, in-4°), a été publié à la suite des *Actes authentiques des églises réformées*. Quelques exemplaires de cet extrait, sans date, ont été mis en vente séparément.

XIII. *Barrum Campano-Francicum adversus Commentarium lotharingicum J.J. Chifflетii*, Amst., 1652, in-fol. Voy. le n° suivant.

XIV. *Genealogiæ Franciæ plenior Assertio Vindiciarum hispanicarum, novorum luminum, lampadarum historicarum et commentariorum libellis à J. J. Chifletio inscriptis, ab eoque in Francici nominis injuriam editis inspersorum omnimodo eversio*; Amst., 1654, 2 vol. in-fol. 2e édit. 1655. — Blondel avait déjà perdu la vue lorsqu'il composa cet ouvrage, pour lequel la cour de France lui accorda une pension de 3,000 livres, s'il faut en croire le P. Simon. C'est une réfutation des assertions de Chifflet, qui faisait descendre les rois de la 2e et de la 3e races d'Ansbert, époux selon lui de Blitilde, fille de Clotaire I, et qui croyait trouver dans cette fable le renversement de la loi Salique. — A la fin du 2e vol. a été réimp. le traité n° XIII, où Blondel prouve que le duché de Bar a toujours fait partie de la Champagne. En tête est un beau portrait de l'auteur gravé par Nanteuil.

XV. *Titres justificatifs du droit appartenant au duc de La Trimouille en la succession universelle de Frédéric d'Aragon roi de Sicile et de Naples*, Paris, 1654, in-4°.

XVI. *Actes authentiques des églises réformées de France, Germanie etc., touchant la paix et la charité fraternelle que tous les serviteurs de Dieu doivent sainctement entretenir avec les Protestans qui ont quelque diversité soit d'expression, soit de méthode, soit même de sentiment; rassemblées pour la consolation et la confirmation des âmes pieuses et pour l'instruction de la postérité*; Amst., 1655, in-4°. Selon d'autres, il en parut une édit. dans la même ville en 1651. — Cet écrit déplut souverainement aux adversaires d'*Amyraut*, parce que Blondel y dévoila sans ménagement leurs sourdes menées, et osa dire de dures vérités à *Du Moulin* et à *Rivet*. Depuis longtemps soupçonné d'arminianisme à cause de ses liaisons avec *Courcelles*, Blondel était abreuvé d'ennuis. Des esprits chagrins virent presque un crime d'État dans la publication de ses *Considérations religieuses et politiques* qu'il mit au jour pendant la guerre de la Hollande contre Cromwell.

Pour compléter la liste des ouvrages imprimés de Blondel, il nous reste à mentionner une *Table généalogiqe de la maison de Roye et des comtes de Roucy* in-fol., citée par Nicéron; une *Oratio invitans ad historiæ studium*, indiquée par Jœcher, et une dissertation des *Nullités des remontrances faites au roy et à son conseil sous le nom de la noblesse et du tiers-état de la province d'Auvergne* (Paris, 1649, in-4°) que lui attribue le P. Lelong. Un seul msc. de ce savant critique est signalé par les bibliographes, sous le titre de: *Notæ ad Aub. Miræi fastos belgicos et burgundicos*. Il se trouvait dans la bibl. d'Oisel. Nos recherches nous en ont fait connaître quelques autres. Le catalogue de la Collection Du Puy lui attribue, parmi les pièces dont se compose le vol. 777, les trois suivantes: *Remarques sur des auteurs modernes; Observations sur la propagation du Christianisme dans les Gaules; De comitibus palatinis*. Ces trois pièces sont peu importantes ; ce sont de simples notes, d'une écriture très-fine et très-serrée, évidemment destinées à lui servir pour la composition de ses ouvrages. La dissertation placée en tête du vol. 70 de la même Collection (30 feuillets), offre plus d'intérêt. Cette dissertation fort érudite comme tout ce qu'a écrit Blondel, est intitulée *Des causes majeures*. L'auteur prouve que, pendant des siècles, les causes majeures (c'est-à-dire concernant : 1° la foi, 2° la discipline, 3° la personne des évêques) n'ont nullement été réservées au tribunal des papes.

Le Catalogue des livres condamnés par l'archevêque de Paris en 1685, attribue à Blondel un traité de la *Transsubstantiation*, et un autre de la *Créance des Pères touchant l'estat des âmes après cette vie, de la prière pour les morts et du purgatoire* [1]; mais comme aucun bibliographe n'en fait mention, et que nous n'avons pas, nous l'avouons, une confiance fort grande dans les connaissances bibliographiques du prélat, nous avons hésité à les classer parmi les œuvres du célèbre pasteur protestant. Le même scrupule nous a déjà empêché d'ajouter à la liste des ouvrages d'*Amyraut* le traité *Du mérite des œuvres*, cité dans le même catalogue.

A une érudition rare, à une mémoire prodigieuse qui lui rappelait le moindre fait, la date la plus insignifiante, Blondel joignait une sagacité merveilleuse. « C'était, dit Perrault, un homme d'honneur, d'une prodigieuse lecture et capable de grandes choses. » Dans une lettre à *Sarrau*, Grotius loue sa méthode et sa perspicacité. Tous ses biographes enfin, s'accordent à reconnaître que peu de savants ont été plus versés dans la connaissance des langues, de la théologie et de l'histoire. Malheureusement ses ouvrages sont peu agréables à la lecture. On peut lui appliquer ce que Fontenelle dit de Vandale: « qu'il ne fait nulle difficulté d'interrompre le fil de son discours pour y faire entrer quelque autre chose qui se présente, et dans cette parenthèse-là il y enchâsse une autre parenthèse, qui même n'est peut-être pas la dernière. » Néanmoins ses écrits seront toujours consultés et estimés, à cause de l'exactitude des recherches et de l'impartialité des jugements. — La ville de Châlons-sur-Marne, par délibération du 23 juill. 1869, a donné le nom de David Blondel à l'une de ses rues.

Perrault de l'Acad. française: *Les hommes illustres* qui ont paru en France pendant ce siècle; 1696. — Henri Menu; *David Blondel, son acte de baptême, ses portraits, sa famille;* 25 pag. in-8°, 1875.

V. David Blondel eut aussi un frère du second lit, nommé Jean, baptisé à Compertrix (village assigné aux Châlonnais pour leur temple) le 27 janv. 1602. C'est peut-être le même qui figure comme étudiant à Genève en 1625 où il signa au livre du recteur : Joannes Blondellus Campanus. — A la Révocation, une « veuve Blondel, à Châlons », est traînée sur la claie et jetée à la voierie [X, 433]; confér. t. I col. 980.

4. BLONDEL (Jacques-Auguste), membre du collége des médecins de Londres, né à Paris en 1665 mort le 4 oct. 1734 [Haag II, 311], fit ses premières études sous les yeux de son père, avocat au parlement de Paris. Il se rendit ensuite à l'université de Leyde pour y étudier la médecine, et après avoir pris le grade de docteur, il passa en Angleterre dans l'intention de suivre les cours de l'université d'Oxford. Il finit par s'établir à Londres, où il gagna bientôt la confiance du public. Ce n'était pas seulement un habile médecin; il possédait encore les langues mortes, en particulier l'hébreu, et il était versé dans la littérature. M. Dézeimeris, à qui nous empruntons ces détails biographiques, affirme qu'il composa un assez grand nombre d'ouvrages, tous anonymes, sur des sujets de théologie. N'y aurait-il pas ici quelque confusion? Ce qui est certain, c'est que le bibliographe anglais Robert Watt n'attribue à Blondel qu'un opuscule intitulé : *The power of the mother's imagination over the fœtus examined*; Londres, 1727 et 1729, in-8°. L'auteur y attaque, avec beaucoup de force, l'opinion que l'imagination exerce sur les femmes enceintes une influence quelconque. Il attribue les monstruosités principalement à des maladies du fœtus, à l'arrêt de développement de quelques-unes de ses parties, aux violences et aux ébranlements qu'il éprouve dans le sein de la mère. Son sentiment ayant été combattu par Turner, il répondit avec autant d'esprit que de vigueur dans sa seconde édition. Cet ouvrage a été traduit en français (Leyde, 1737, in-8°). Carrère attribue encore à notre auteur une *Dissert. sur la maladie épidémique des bêtes à cornes*, publiée en anglais à Lond., 1754, in-12; mais il garde un silence absolu, de même que les bibliographes consultés par nous d'habitude, sur les prétendus écrits théologiques du médecin Blondel.

1 Ce dernier n'est qu'une réimpression du n° XI.

5. Blondel s'est quelquefois écrit *Blondet.*

BLOSSET (Louis), sieur de Fleury, surnommé *le Bègue*, gentilhomme du Nivernais [Haag II,312]. = *Armes:* Écartelé au 1 et 4 de gueules à 3 molettes d'argent, au 2 et 3 palé d'or et d'azur; au chef de gueule chargé d'une fasce vivrée d'argent.

Zélé partisan de la Réforme, Blosset fut un des premiers à se rendre auprès de *Condé* à Orléans, 1562, à la tête d'une compagnie de gens d'armes ; mais la guerre traînant en longueur, ses ressources s'épuisant, il sollicita un congé qui lui fut accordé. En retournant dans ses terres pour s'y rafraîchir, il surprit Entrains où il s'empressa de rétablir l'exercice de la religion réformée qui venait d'y être aboli. Il y fut rejoint par une partie des habitants de La Charité, qui, chassés de leurs foyers, lui persuadèrent de faire une tentative pour reprendre cette ville sur les catholiques. Aussitôt qu'ils avaient appris l'arrivée de Condé à Orléans, les protestants de La Charité avaient pris les armes sous les ordres d'Amador *de La Porte*, seigneur d'Issertieux, brave gentilhomme du voisinage qui aurait conservé cette ville au parti, si la division ne s'était mise parmi les habitants. Forcé de se rendre, il avait signé une capitulation qui avait été aussitôt violée. Les excès commis par les soldats catholiques dès leur entrée dans la ville, avaient averti les réformés de ce qu'ils avaient à craindre. Les plus sages, entre autres le ministre Jean *Logery* dit *La Planche*, s'étaient hâtés de se cacher ou de fuir; les autres s'étaient vus exposés aux vengeances de leurs ennemis. Gouin *Portier*, riche marchand, fut dépouillé de presque tout ce qu'il possédait. Un jeune homme nommé *Juvenien* fut pendu, ainsi que Georges *Herlant*, réfugié de Cosne. Issertieux, jeté en prison, parvint à s'échapper avec *Arraby* et quelques autres. Antoine *Vaysse*, médecin et son beau-père Pierre *Gay*, de Cosne, qui s'étaient sauvés dans une maison de campagne appartenant à Nicolas *de Bèze*, frère du grand réformateur, furent trahis par un domestique, arrachés de leur asile qui fut incendié, et ramenés à La Charité, où on les rançonna impitoyablement, de même qu'un maître de forge, nommé Guillaumin *Pinette*. Instruits par ces exemples les protestants de La Charité et ceux de Bourges et de Cosne qui y avaient cherché un refuge, s'enfuirent à travers mille dangers. Les uns allèrent rejoindre d'*Andelot* et combattirent sous ses ordres jusqu'à la bataille de Dreux, où l'un des leurs appelé *Persevau*, perdit la vie. Les autres gagnèrent Entrains et déterminèrent Blosset, René *de Monceaux* sieur de Blanay, et *Bois* à tenter, 1563, un coup de main qui réussit.

Laissant *Beaumont* à Entrains et *Bois* à La Charité avec une partie de sa troupe, Blosset poursuivit sa route et se retira à Fleury. Il ne paraît pas avoir pris part aux évènements ultérieurs de la guerre. Nous ne le voyons reparaître sur la scène qu'en 1567. A la fin de cette année, il s'empara, avec les capitaines *Bois* et *Cléry*, du château de Sarry près de Châlons-sur-Marne; mais, dit La Popelinière, « pendant qu'ils se débatoyent à qui d'eux demeureroit le chasteau, » Brissac survint qui les surprit, fit prisonnier Cléry et força les autres à fuir, avec quinze chevaux seulement, jusqu'à Auxerre où commandait *La Borde.*

En 1568, Blosset servit d'escorte à Condé lorsque ce prince se réfugia à La Rochelle, et il fut chargé d'appeler aux armes les protestants du Poitou. L'année suivante *Coligny*, occupé du siége de Poitiers, le détacha avec *Bois*, son fidèle compagnon, pour aller secourir La Charité. Son approche, à la tête d'une troupe de 3 à 400 chevaux, grossie, il est vrai, par de faux rapports, suffit seule pour décider les catholiques à lever le siége. Après l'affaire de La Roche-Abeille, Blosset se saisit du château de Regeanes près d'Auxerre; mais n'ayant pas eu le temps de le mettre en état de défense, il ne tarda pas à en être délogé. Il parvint à s'échapper avec quelques hommes ; tous les autres furent massacrés avec une férocité sans exemple. Etienne *Cœur-de-Roi*, riche gantier d'Auxerre et capitaine de partisans fut coupé en morceaux ; son cœur, mis en vente, trouva des acheteurs qui

le dévorèrent grillé sur des charbons, (de Thou, liv. 45).

Blosset se jeta dans Vézelay, où commandait le jeune *Sarrasin*, capitaine brave et actif. Les catholiques parurent sous les murs de cette ville au mois d'octobre 1569. Le 10, le feu s'ouvrit, et deux brèches ayant été pratiquées, un assaut furieux fut livré. Sarrasin fut tué sur la muraille. Blosset, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, « pour la bonne opinion que les assiégez avoient de luy, s'estant vaillamment porté pour la défense de la ville, » fut choisi pour le remplacer, et bravement secondé par *Besanseu*, *Ribompierre*, de *Traves*, il repoussa toutes les attaques. Le siége levé, beaucoup de gentilshommes du voisinage qui avaient pris part à la défense, retournèrent chez eux. Instruit de l'affaiblissement de la garnison, Sanzac voulut tenter une seconde fois de s'emparer de la ville. L'artillerie agrandit les brèches, renversa toutes les défenses de la place, et sous sa protection, les catholiques livrèrent un assaut, mais qui fut repoussé. Désespérant de réussir par la force, et averti par des habitants qui entretenaient intelligence avec lui de la détresse des assiégés, Sanzac résolut de les prendre par la famine, et il y aurait réussi promptement, si *Briquemault* n'avait ravitaillé la place. Parmi les protestants qui perdirent la vie dans ce siége, les Mémoires de Charles IX citent le ministre Jacques *Perrin*, qu'un boulet de canon emporta.

A partir de cette époque, il n'est plus question de Blosset dans l'histoire de nos troubles religieux jusqu'à la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa par sa prudence en donnant à Coligny, mais en vain, les avertissements les plus sages. Il combattit encore à Coutras, 1587.

La famille de Blosset resta ferme dans sa foi jusqu'à la Révocation. Antoinette, fille de François de Blosset, s^r de Pougnes et d'Elisabeth *de Saumèze*, mourut à dix-sept ans et fut enterrée à Paris, au cimetière des SS. Pères, oct. 1662. Isaac de Blosset, s^r de Précy ou Pressy, se vit enlever, en 1691, un de ses fils, Jacques, qu'on enferma au séminaire de Nevers, et deux filles, qu'on mit à l'abbaye du Reconfort, en même temps qu'on jeta en prison sa femme, Jeanne *Armet*, la mère de ces enfants, parce qu'on la soupçonnait d'avoir fait évader ses deux fils aînés qui étaient en Suisse. Cependant, il paraît que la famille se soumit bientôt, car une de leurs filles, Jeanne, fut admise, en 1692, à l'école de Saint-Cyr. — Au XVIIIe siècle vivait à Berlin comme gouvernante dans une grande maison, la comtesse de Blosset, fille de J. *de Gondrand*, pasteur d'Orange. Son mari, François de Blosset de Blosseville, natif de Précy en Nivernais, qui avait été capitaine et chevalier-garde du roi de Pologne (*Erman*), rentra en France et se convertit.

2. BLOSSET, du Dauphiné; autre branche provenant de la même souche que celle du Nivernais, car elle avait les mêmes armoiries. Son chef, au XVIe siècle, était Paul de Blosset, qui laissa de son mariage avec Judith *de Durand* un fils, aussi nommé Paul, seigneur de Rochevive. Peut-être est-ce le même qui servit sous *Lesdiguières* avec le grade de maréchal des logis de sa compagnie de gens d'armes et qui fit prisonnier, en 1579, Auriac, gouverneur de Tallard. Nous avons à citer encore, à la date de 1699, Salomon de Blosset, fugitif de Cléles en Dauphiné, avec 4 fils et 3 filles; et Marie de Blosset, femme de César-Marie *de Marès*, fugitive de Mens. On trouve un Salomon Blosset, capitaine dans l'armée hollandaise de 1700 à 1707.

BLOT (Anne, veuve de Simon) de Chastelleraut, assistée à Londres, 1705. — (Pierre), serrurier à Paris, avec sa femme et 2 enfants, *id.* — (Paul), enfermé au château d'Angers, 1713.

BLOUIN, famille bordelaise, la même sans doute qui fut atteinte par l'arrêt de 1569 (voy. t. I col. 663). Vers le commencement du siècle suivant, un marchand de Bordeaux eut la douleur de voir son fils non seulement abjurer, mais se prêter à servir d'instrument aux jésuites. Il écrivit à ce fils une lettre touchante qu'un pasteur de la ville, *G. Primerose*, publia sous ce titre : *La défance de la religion réformée*, par passages de l'Escriture Saincte opposée à un livre intitulé : *La défance de la vé-*

rité catholique, faict soubs le nom de M. François Blouin, advocat au parlement de Bourdeaux; Bergerac, Gilb. Vernoy, 1615 (voy. *Bull.* VIII, 21, 130, 283).

BOATON (Laurens) ou Boéton, né à Saint-Laurent d'Aigouze [Haag II, 313], un des chefs les plus énergiques de la conspiration dont *La Bourlie* fut l'âme. Ancien capitaine, homme de tête, plein d'activité et d'une fermeté à toute épreuve, Boaton, qui déplorait la révocation de l'édit de Nantes, moins parce qu'elle avait brisé sa carrière militaire que parce qu'elle avait fermé les temples protestants, se jeta avec un entier dévouement dans une entreprise dont le but était de rétablir la liberté religieuse et la liberté civile sur les ruines du despotisme. Il se mit en relation secrète avec les Camisards, et dans une entrevue qu'il eut, 1703, avec *Catinat*, *Daires* et *Pierrot*, officiers de *Cavalier*, il dressa le plan d'un soulèvement général du Rouergue. Toutes les mesures furent concertées avec prudence : Boaton, à la tête des contingents du Rouergue, et Catinat avec ceux du Haut-Languedoc, devaient, au jour convenu, se réunir dans les bois de Lacaune et faire retentir le cri de l'insurrection ; mais elles furent déjouées par l'impatience de Catinat qui, arrivé le premier au rendez-vous, ne put se refuser le dangereux plaisir de faire brûler quelques églises catholiques dans les environs de Lacaze. L'alarme fut vive; cependant les autorités se remirent bientôt de leur frayeur; la noblesse des deux religions prit les armes, et les milices reçurent ordre de marcher contre les insurgés. Investis de tous côtés, les Camisards se battirent vaillamment; mais trop inférieurs en nombre, ils furent mis en déroute. Catinat parvint à s'échapper, Pierrot fut tué, et Daires, fait prisonnier, fut conduit à Montpellier, où il expira sur la roue « sans montrer aucune contrainte et sans rien découvrir. »

Boaton, dans une ignorance complète de ce qui venait de se passer, arriva le lendemain au bois de Lacaune, avec six cents hommes qu'il avait rassemblés. N'y trouvant personne, il s'avança vers Brassac; mais attaqué à son tour, il dut se replier sur le château de Ferrières, dont il s'empara. Des forces imposantes ne tardèrent pas à l'y investir. Décidé à s'ensevelir sous les ruines du fort, Boaton se défendit avec tant de valeur que le chef des troupes royales, incertain du succès, se décida à lui offrir une amnistie, qu'il s'empressa d'accepter.

S'il faut en croire Gaujal, l'historien du Rouergue, Boaton ne vécut pas longtemps tranquille à Milhau où il s'était retiré. Victime d'une fausse accusation, il fut enfermé avec son fils aîné dans les cachots de Puylaurens, et il n'en sortit qu'après une longue détention. Selon M. *Peyrat*, d'accord sur ce point avec d'autres écrivains protestants, son incarcération aurait eu lieu avant le malheureux soulèvement du Rouergue. Ce qui est certain, c'est que pendant près de deux ans Boaton disparaît de la scène de nos troubles religieux.

Nous le retrouvons en 1704, mêlé à une nouvelle conspiration ourdie par *Miremont* et *Belcastel*, et connue dans l'histoire des guerres des Cévennes sous le nom de Ligue des enfants de Dieu. Une maison qu'il possédait entre Nismes et Montpellier servait de point de réunion aux principaux conjurés, parmi lesquels Court cite *Catinat*, *Villas*, *Jonquet*, *Claris* et deux riches marchands de Nismes, *Alison* et *Alègre*. Le plan insurrectionnel consistait à surprendre Nismes et Montpellier, à arrêter Berwick et Basville, les évêques de ces deux villes, les juges, les officiers d'un grade assez élevé pour servir d'otages, et à les envoyer à bord de la flotte anglo-hollandaise qui devait s'approcher des côtes pour appuyer l'insurrection. Basville seul devait subir le châtiment de ses abominables cruautés. Les conjurés espéraient lever dix à douze mille hommes avec lesquels ils se proposaient d'enlever le port de Cette, où devaient aborder les vaisseaux des alliés. La discipline la plus sévère devait être observée et le soulèvement éclater partout, le 25 avril 1705, au cri de Vive le roi sans jésuites et liberté de conscience!

Pendant tout l'hiver, l'insurrection s'organisa en silence; plus de mille conjurés furent mis dans le secret, et pas

un seul ne le trahit. Cependant la conjuration fut découverte. Comment? C'est une question sur laquelle les historiens ne sont pas d'accord. Selon Court, la version la plus probable est celle de Lamberty. Ce dernier affirme qu'elle fut révélée à Basville par un émissaire du clergé catholique, envoyé en Suisse pour surveiller *Flottard*, dans la confiance duquel le rusé espion s'était insinué sous le masque hypocrite d'un zélé protestant. M. Peyrat n'adopte pas cependant cette explication d'un fait resté obscur. Il prétend que l'intendant du Languedoc fut mis sur la voie de la conspiration par le frère même de Catinat. Au reste, de quelque manière que les premiers indices lui fussent parvenus, Basville prit à l'instant les mesures les plus énergiques. Nismes et Montpellier furent occupées militairement pendant la nuit. Des visites domiciliaires amenèrent la découverte, dans la maison de la veuve *Guitard*, de trois étrangers suspects : *Flessières*, de Sumène, Annibal *Gaillard* dit l'Allemand, de Falguières, et *Jean-Louis* surnommé le Genevois. Le premier se fit tuer en se défendant contre les archers. Gaillard, qui avait servi comme brigadier dans une légion camisarde où son frère *Alidor* avait eu le grade de capitaine, fut arrêté, et peu de temps après rompu vif. Le Genevois racheta sa vie en révélant à Basville tout ce qu'il savait de la conspiration. Sur ses indications, on procéda à des arrestations nombreuses, tant à Nismes qu'à Montpellier. Bientôt les prisons regorgèrent d'accusés, et les supplices commencèrent.

Henri *Alison* fut condamné à la roue, sa maison fut rasée et ses biens confisqués. *Alègre* subit le même supplice. Un autre *Alison*, coupable d'avoir intercédé pour son parent, fut envoyé au gibet pour ce crime, ainsi que Jean *Lauze*, de Nismes, qui avait reçu *Ravanel* dans son auberge sans le dénoncer, et l'armurier *Rougier*, accusé d'avoir réparé des armes pour les Camisards. Le prophète *La Jeunesse*, de Payrolles, fut pendu comme prédicant. Jean *La Croix*, gendre d'Alison, ne fut condamné qu'aux galères « à cause de sa jeunesse et de sa facilité à révéler tout ce qu'il savait. » François *Sauvayre* dit *Francezet*, lieutenant de Catinat, qui était rentré en France avec son ancien chef, fut arrêté après une merveilleuse défense qui coûta la vie à plusieurs soldats, appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, puis brûlé vif. Son compagnon, Pierre *Brun*, prophète de la troupe de Cavalier, à qui sa taille herculéenne et son courage avaient fait donner le nom de *Porte-Effroi*, périt également dans les flammes. *Daudet*, natif des Mages, fut rompu vif et son fils pendu. *Cambette*, de Milhau, et *Fourmeau*, de Massillargues, en furent quittes pour les galères. Les deux *Fabre* de Gajan, serviteurs de madame de Rochemore, condamnés comme recéleurs d'armes, expirèrent, l'un sur la roue, l'autre sur le gibet. « Ils étaient, dit M. Peyrat, beaux-frères d'un habile orfèvre de Nismes, nommé *Plâtre*, inventeur d'une horloge qu'il promenait, comme une merveille, dans toute l'Europe. » Pierre *Sabatier*, de Cincens, Jean *Joubert*, de Massillargues, Jacques *Mourgues*, de Sauve, Pierre *Martin* et Bernard *Gui*, de Nismes, ce dernier frère du fameux *Daniel*, ami de Cavalier, Isaac *Pau* de Nages, *Galoffre* de Bouillargues, *Pierre* de Gallargues, François *Beauvoisin*, la dame *Sébastian de Sincaut*, Jeanne *Guitard*, Jean *Deleuze* de Pierredon, Claude *Maillé* de Corbès, et Pierre *Régis* de Tornac, périrent soit par le feu, soit par la corde, comme coupables d'avoir favorisé les Camisards. « Tous ces scélérats, dit le juge La Baume, moururent avec une intrépidité surprenante. » Cependant aucun ne montra plus de courage que Jean *Moyse*, domestique de Boaton. Les tourments, non plus que les promesses les plus séduisantes, ne purent lui arracher les secrets de son maître; il mourut sur la roue sans rien révéler.

Nous ne parlons point ici des chefs camisards à qui la même conspiration coûta la vie; ils ont joué un assez grand rôle pour qu'un article spécial soit consacré à chacun d'eux. Il ne nous reste donc plus qu'à raconter le supplice de la plus illustre de toutes ces victimes, de Laurens Boaton.

Arrêté à Milhau par ordre de Basville, Boaton fut transféré à Montpel-

lier. Il rencontra près de Lunel sa femme et son fils, âgé d'environ seize ans, qui venaient de solliciter inutilement sa grâce, et leur donna sa dernière bénédiction. On l'enferma dans la citadelle où depuis trois ans et demi, selon Renneville, sa vieille mère supportait les horreurs d'une dure captivité sans que sa foi s'affaiblît. L'infortunée n'eut pas la douleur de survivre à son fils; elle mourut cinq jours avant son supplice.

Dans l'espoir de lui arracher les secrets de la conspiration, Basville le fit torturer longtemps sous ses yeux; mais les plus cruels tourments n'obtinrent de lui aucun aveu. Condamné à périr sur la roue, Boaton marcha au supplice comme autrefois il avait marché au feu. Du plus loin qu'il aperçut l'échafaud dressé sur l'Esplanade, il s'écria : « Courage, mon âme! je vois le lieu de ton triomphe; bientôt délivrée de tes liens douloureux, tu entreras dans le ciel. » Il s'étendit lui-même sur la roue et souffrit l'horrible supplice sans proférer une plainte. Pendant cinq heures, les membres repliés sous le tronc et la tête en bas, il ne cessa de chanter des psaumes, d'adresser à Dieu de ferventes prières ou d'exhorter la foule éplorée des protestants à persévérer dans la communion de Jésus-Christ. Basville ordonna enfin qu'on l'achevât, non pas par un sentiment de compassion, mais sur les représentations de l'abbé de Massillan, qui lui déclara que, loin d'effrayer les Huguenots, la vue de ce supplice les affermissait dans leur foi. A l'approche du bourreau, Boaton par un dernier effort releva la tête, et élevant la voix au-dessus du bruit des tambours, il s'écria : « Mes très-chers frères, que ma mort vous soit un exemple pour soutenir la pureté de l'Évangile, et soyez les fidèles témoins comme je meurs dans la religion de J.-Ch. et de ses saints apôtres. » Au même instant, il reçut le coup de grâce, et rendit le dernier soupir.

Ainsi s'éteignit dans le sang une conspiration d'autant plus formidable qu'elle était catholique et protestante à la fois, et qu'elle avait pris pour devise le mot de liberté. A la liste des nombreuses victimes, il nous reste à ajouter Jean *Verdailhan*, de La Malouze, Isaac *Boissier* d'Aubord, Antoine *Massip* de Caveyrac, Daniel *Granier* de Milhau, Antoine *Marcel* de Baron, Jean *La Croisette*, qui furent condamnés aux galères; Catin *Brieuse* de Saint-Chaptes, Eléonore *Beruste* du Cayla, Jeanne *Fontaine* d'Euset, Susanne *Lapierre* de Caveyrac, Jeanne *Soulier* de Nismes, Florette *Fontanière* de Sieure, Marie *Triayre* du Vigan, qui furent enfermées dans le château de Carcassonne; Firmine *Fontanine* d'Euset, Bernardine *Galiberte* de Baron, Isabeau *Maurigue* de Bourdignès, Jeanne *Bousanquète* de Caveyrac, et Anne *Fontanière*, qui furent emprisonnées dans la tour de Constance.

A peine Boaton fut-il exécuté, qu'on arrêta son fils qui fut jeté dans la citadelle de Montpellier, et y resta trois ans. Rendu à la liberté, il se retira à Londres, où il vivait vers 1715.

2. BOATON (Pierre-François de), d'une famille originaire de Sainte-Affrique en Rouergue, né à Longiraud, près d'Aubonne (Vaud), le 12 sept. 1734, de Pierre *de Boaton* et de Françoise *de Mestral* [Haag II, 316].

Resté orphelin de bonne heure, Boaton fut placé par ses tuteurs au collége de Morges et, ses humanités achevées, il entra, en qualité de cadet, dans le régiment de Tscharner à la solde de la Sardaigne; mais sa santé frêle et délicate ne lui permit pas de supporter le rude métier des armes. Il était arrivé au grade de lieutenant, lorsqu'il se vit forcé de renoncer au service, en 1768, et de retourner dans sa patrie. L'année même, il fut appelé à Berlin comme gouverneur de l'académie royale des gentilshommes.

Dès son enfance, Boaton avait eu le goût de la poésie, et ce goût naturel s'était développé en lui pendant sa courte carrière militaire, sur un théâtre de société où, pour charmer les ennuis de la vie de garnison, il jouait la comédie en amateur avec d'autres officiers ses amis. Sa place lui laissant beaucoup de loisirs, il les employa à la culture des beaux-arts et de la littérature. En 1772, il fit imprimer dans le *Journal littéraire*

de Berlin un opéra-comique de sa façon intitulé : *Le Revenant*. En 1775 il publia une trad. libre en vers franç. d'une partie des *Idylles* de Gessner (Berlin, 1775, in-8°). Cinq ans plus tard, quelques désagréments qu'il eut à essuyer l'ayant décidé à donner sa démission, il se livra avec plus d'ardeur que jamais à ses travaux littéraires, et la même année, il fit paraître la suite des *Idylles* (Copenh., 1780, in-8°); puis, pour sortir d'une position assez difficile, il résolut d'ouvrir un pensionnat à Berlin. Cet établissement ne prospéra pas, en sorte que Boaton prit bientôt le parti de l'abandonner pour entrer chez le banquier *Schickler* comme gouverneur de son fils. Tout en s'acquittant consciencieusement de ses nouveaux devoirs, il trouva le temps de composer plusieurs opéras-comiques, *La Barbe bleue, Fadlallah, Le Triomphe de la bienfaisance, L'Avare dupé*, qui sont restés mss. En 1782, il fit imprimer des *Essais en vers et en prose* (Berlin, 1782, in-8°); en 1784, la trad. en vers octaves d'*Obéron*, poème en XIV chants de Wieland (Berlin, 1784, in-8°), trad. bien supérieure, au jugement de M. Weiss, à celle du comte de Borch; en 1791, la trad. libre en vers de *La mort d'Abel* (Hamb., 1791, in-8°). Ce dernier ouvrage lui ouvrit les portes de l'académie de Berlin. En 1792, Boaton partit pour accompagner son élève dans ses voyages et fit un long séjour en Angleterre, où sa femme le suivit. Le climat de cette île ne convenant pas à madame Boaton, son mari voulut la reconduire dans sa ville natale; mais elle mourut entre ses bras à Perleberg. La perte de cette femme chérie acheva de ruiner sa santé, déjà fort altérée. Il mourut à Berlin, le 3 juin 1794, en proie à de cruelles souffrances. Boaton a laissé la réputation d'un poète aimable. Sa muse était légère et facile, peut-être un peu négligée, et sa poésie ne manque ni de grâce ni d'harmonie.

3. BOATON, ancien de Saint-Laurent-d'Aigouze en 1658 [VIII, 367 a]. — Baptême à Vevey, mars 1728, d'une fille de Pierre *Rames*, notaire à Sainte-Affrique, et de Fleure Beaton sa femme, sortie depuis quelques mois de France pour cause de religion; parrain, Pierre Beaton, officier en Irlande, oncle de l'enfant (*Bull.* IX, 372).

BOBET DE BOVALLEYX (Jean-Bapt.) de Clermont en Auvergne, jésuite converti et réfugié à Londres, 1708.

BOBHART (Jacob), connu aussi sous le nom de *Schütz*, natif de Strasbourg et professeur à Pforzheim [Haag, II 317]. Il est auteur d'une dissert. *De studio litterarum* (Tubing., 1552, in-4°). — On ne peut guère douter que les botanistes Bobhart, qui étaient d'origine allemande, ne fussent de la même famille. L'un, également prénommé Jacob, publia un *Catalogus plantarum horti medici Oxoniensis* (Oxf., 1648, in-8°); l'autre, qui était fils du précédent et s'appelait comme lui, mit la dernière main au second volume de l'Histoire des plantes de Morison (1699, in-fol.), et inséra dans les Transact. philosoph. une dissertation : *On the effects of the great frost of 1683, on trees and other plants.*

BOBIN (Isaac), de Poitiers, réfugié en Hollande, 1670 (E 3356). — Magdelaine *de Bobin* en Vendomois, abjure en 1672 (*Gaz. de Fr.*).—(...) femme jetée à la voirie à Thouars, 1686. — (Isaac) de Poitiers, avec sa femme et 4 enfants, assisté à Londres, 1706-10. — En 1713, un des ministres du roi écrit à l'Intendant du Poitou : « Le Roy a esté informé par M. l'évesque de Poitiers que les nommées *Garnier* et *Bobin* font les prédicantes et causent une grande rebellion parmi les religionnaires du pays. S. M. juge à propos de les faire mettre à l'Union chrétienne et je vous envoye les ordres nécessaires à cet effet dont vous prendrez la peine de concerter l'exécution avec Monsieur l'évesque de Poitiers. »

BOBINEAU (Pierre), receveur général des traites [Haag, II, 317], à La Rochelle et un des plus riches négociants de cette ville. Envoyé à *Coligny*, en 1572, pour l'avertir des mouvements suspects de la flotte catholique, Bobineau ne put tirer l'amiral de sa trompeuse sécurité. A peine était-il de retour, que la nouvelle de la Saint-Barthélemy vint consterner les Rochelois. Le premier moment de terreur passé, chacun s'arma pour la défense de sa foi et de sa vie. Bobineau n'était plus d'âge

à revêtir la cuirasse ; mais il avait un fils. Nommé capitaine, le jeune Bobineau eut pour poste le fameux bastion de l'Évangile, qu'il sut, au prix de sa vie, garantir contre les attaques des Catholiques.

En 1576, ses concitoyens renvoyèrent Pierre Bobineau avec Odet *de Nort* porter à *Condé* les conditions auxquelles ils consentaient à le recevoir dans leur ville ; et bientôt après, ils lui donnèrent la plus haute marque de leur estime, en l'élisant maire. Arcère fait de lui ce bel éloge : « Homme également propre à l'action et au conseil, il remplissoit avec une grande distinction les devoirs de la magistrature ; l'amour de la patrie étoit en lui une vraie passion de Romain ; il se seroit dévoué pour elle. Il en soutenoit les intérêts comme Caton soutenoit ceux de la république. »

Ce généreux caractère eut cruellement à souffrir des difficultés qu'il rencontra dans l'exercice de sa charge et les discussions intestines de ses compatriotes l'affligèrent au point d'abréger ses jours. Il mourut étant en charge, avant l'expiration de son année, le 23 août 1577. L'historien de La Rochelle, Arcère, donne (II, 45) la description de ses funérailles. Marie Bobineau, sa sœur, avait épousé, en premières noces, Martin *Prevost*, sr de La Barrouère, avocat, et se remaria, 20 fév. 1578, avec l'historien Lancelot du Voesin, écuyer, sr de *La Popelinière*.

Un descendant du magistrat qui précède, prénommé Pierre comme lui, fut pasteur de Pouzauges dans le Bas-Poitou de 1666 à 1683. Il avait été reçu au saint ministère en 1658 par le synode de Fontenay. « C'était, dit Benoit, un homme de bien, affectionné à sa religion, faisant honneur à son ministère et en même temps fort sage et fort modéré. Il fut mis en prison à Poitiers après avoir été accusé par un moine augustin et par un curé d'avoir prêché séditieusement, mais l'accusation fut si mal soutenue que Filleau même (1) ne put trouver un prétexte de lui mal faire : cependant toute la réparation qu'on lui fit fut qu'après deux mois de détention il fut élargi, à la charge de se représenter. » Il se réfugia en Hollande lors de la Révocation, et s'établit à Delft où il jouit de la pension que les États-Généraux accordèrent aux pasteurs réfugiés. Il vivait encore en 1722. Sa femme se nommait Anne *Binet*.

Pierre Bobineau, fils du précédent, né à Delft vers 1690, fut reçu proposant par la classe flamande de Delft en 1716 ; mais, en septembre 1720, il demanda au synode wallon assemblé à Naarden d'être agrégé au clergé wallon. Sa demande lui ayant été accordée, il fut appelé, en novembre 1722, par l'église wallonne de Dordrecht, et y fut confirmé par son collègue et par son père. En mai 1725, il accepta la vocation que lui adressa l'église de Leyde, et c'est là qu'il exerça avec fruit son ministère jusqu'à sa mort, arrivée le 10 février 1753. Il épousa, déc. 1726, Louise *Jordan*, de laquelle il eut trois enfants : Marie, 29 oct. 1729 ; Jeanne-Elisab., 18 août 1736 ; et Jonas-Pierre, 10 nov. 1738. — (Abraham Pierre), frère ou cousin du précédent, né à Delft en 1715, étudia à Leyde où il est inscrit, septemb. 1731, comme âgé de seize ans. Reçu proposant en 1737, il remplit en cette qualité des fonctions ecclésiastiques dans l'église wallonne d'Amsterdam, d'avril à septemb. 1740, où il reçut de l'église française de Londres une vocation qu'il accepta, avec l'approbation du synode. En septembre 1746, il fut appelé par l'église wallonne de La Haye pour y remplacer le pasteur Armand *de la Chapelle*, qui venait de mourir ; mais, retenu par l'affection de son église, il résista aux instances qui furent faites auprès de lui par le Consistoire de La Haye, et il resta pour le moment à Londres. Toutefois, le pasteur Arent *Chion* (fils de Jacques) étant venu à mourir le 12 février 1749, le Consistoire de l'église de La Haye fut unanime à élire de nouveau A. P. Bobineau à sa place. Cette fois, il accepta un appel honorable et fut installé à La Haye le 27 juillet. Il mourut le 14 mai 1765. (Gagnebin).

(1) Avocat du roi au siège présidial de Poitiers, auteur d'un vol. in-fol. intitulé : *Décisions catholiques* ou recueil général des arrêts... concernant l'exercice de la R. P. R. : Poitiers, 1668. C'est un immense recueil d'outrages au droit, à l'équité et à l'humanité commis contre les protestants dans la première moitié du XVIIe siècle.

BOBUSSE (Giles) de la ville d'Epernon, évêché de Chartres, reçu habit. à Genève, septemb. 1551. Les registres d'aumône de la Bourse françoise mentionnent souvent jusque vers 1565 avec une considération particulière « M. Bobusse ou le pauvre Bobusse ».

BOCHART, anciennement Bouchart, Bouchard et Bouschard [Haag II, 318]. Famille originaire de Vezelay, Bourgogne, et devenue parisienne dans le courant du XVe siècle. — *Armes :* d'azur au croissant d'or surmonté d'une étoile de même.

I. Un Jean *Bouchart* était déjà conseiller au Parlement de Paris en 1487 et assez autorisé pour avoir fait en cette année un voyage au pont de Beauvoisin « a cause du différent entre le roi et M. de Savoye, touchant l'hommage de Salluces. » (Bib. nat. Pièces mss. orig.).

II. C'était sans doute un descendant du précédent que cet autre Jean *Bouchard* qui eut l'honneur de plaider devant le roi François Ier, contre le concordat que ce prince venait de conclure avec le pape Léon X, en 1516, pour partager entre eux deux les vieilles libertés de l'église gallicane. Il osa plaider « avec une hardiesse admirable », dit Estienne Pasquier (Recherches de la France, l. IV ch. 25) que le roi ni le pape n'avaient le droit d'enlever aux églises et chapitres de France pour les transporter au S. Siège, la nomination de leurs évêques et autres grands bénéficiers. Le parlement n'en fut pas moins forcé d'enregistrer ce traité (en 1518). Le seul autre fait qui soit à notre connaissance sur la carrière de cet avocat si digne de souvenir est encore un trait de courage.

Dès l'année 1523, aux premières lueurs de la Réformation, il plaida pour un malheureux qui fut brûlé comme hérétique luthérien, le premier de nos martyrs peut-être et qui par un fatal oubli n'a jamais été nommé ni par notre hagiographe J. Crespin, ni par personne. Il s'appelait *Guybert*; c'est à ce nom que nous éclaircirons son histoire et que nous parlerons de la remarquable plaidoirie de son défenseur. Mais ce rôle que prit Bouchart ou Bochart au parlement, quelque dangereux qu'il fût, ne nous autorise pas à le compter comme huguenot; seulement, il nous rend plus facile à comprendre la tendance religieuse à laquelle ses descendants inclinèrent. Jean eut plusieurs fils. Nous lisons dans un tableau généalog. imprimé au XVIIe siècle (Bibl. nat. cabin. des titres) qu'il avait épousé Jeanne Simon, fille de Philippe Simon, conseiller au parlement et nièce de Jean Simon, évêque de Paris (1492-1502) qui en faveur de ce mariage leur donna la terre de Champigny. En effet dans une foule de titres qui s'étendent jusqu'au XVIIIe siècle les Bochart sont qualifiés de seigneurs de Noroy, Champigny, Ménillet et autres lieux. Jean eut quatre filles; Étienne, le plus jeune des fils, paraît seul mériter notre attention comme ayant ouvertement embrassé la Réforme.

III. Etienne Bochart, seigneur du Ménillet, que nous trouvons cité dans les détails de la révélation d'un complot contre la reine Élisabeth d'Angleterre en 1573 (Agnew, III p. 9, note), remplit successivement les fonctions d'avocat général à la Chambre des comptes et de conseiller au parlement de Paris. Il épousa en premières noces Marie *Belot*, dont il eut Marie Bochart, femme de Thomas *Gayant*, conseiller et président aux enquêtes. D'un second mariage, contracté avec Jacqueline *Lhuillier*, naquirent sept enfants : 1° Jean, sieur du Ménillet, qui épousa Jeanne *Anthonis*, et mourut sans postérité; — 2° Christophe, sieur de Noailles, avocat au parlement et ancien de l'église protestante de Paris, en 1596, qui mourut en fév. 1604, et laissa de sa femme Jeanne *des Forges* quatre fils : Pierre Bochart, sieur du Ménillet, capitaine au régiment de Champagne sous le maréchal de *La Force*, né en 1598 et tué en Allemagne sans avoir été marié; Mathieu, pasteur à Alençon, dont nous parlerons ci-après; Paul baptisé à Charenton, en l'an 1600, présenté par Paul *Perrot* s^r de la Salle et Esther *Bailly*, femme de Jacq. *Le Jay* s^r de Vignolles; et Théodore sieur du Plessis, né le 17 avril 1607; 3° Marie, femme de Pierre *Berger* conseiller au parlement de Paris; — 4° René, sieur du Ménillet et pasteur de Rouen, à qui nous allons revenir; — 5° Rachel, mariée au sieur de *Raconis*, puis à An-

toine de *Cormont*, sieur de Villeneuve; — 6° Suzanne, femme de Raoul *Robert*, sieur d'Ailly: — 7° Madelaine, épouse de Jacques *de La Grange*, sieur de Meurs, qu'elle rendit père de Jacqueline de La Grange, mariée, 1623, à Antoine *du Rollet* s^r de Juvigny, fils de Philippe du Rollet et de Jacquette Roux (Reg. de Charenton).

III. René Bochart embrassa la carrière ecclésiastique. Comme beaucoup d'autres pasteurs, il se réfugia en Angleterre pendant les guerres de la Ligue, et il s'y lia d'une étroite amitié avec Pierre *Du Moulin*, dont il épousa plus tard la sœur. Dès 1590, il rentra en France et fut placé comme pasteur à Dieppe. Il remplit ensuite les fonctions de son ministère à Pontorson, et en 1594 il fut appelé à desservir l'église de Rouen. L'exercice public du culte protestant n'était pas encore permis dans cette ville; ce ne fut qu'en 1599 que les réformés obtinrent l'autorisation de s'assembler publiquement à Dieppedalle. L'incommodité du lieu les força à solliciter, quelques semaines après, la permission de transporter leur culte au Grand-Quévilly, où le charpentier *Gigonday* construisit, sur les plans de Nicolas *Genevois*, un temple que Farin appelle, dans son histoire de Rouen, « un des plus réguliers, des plus curieux et des plus hardis qui fût en France. » Il pouvait contenir de 7 à 8,000 personnes, et il était si bien distribué qu'une voix de médiocre étendue s'y faisait parfaitement entendre.

René Bochart mourut en 1614, à l'âge de 54 ans, après vingt-trois ans d'exercice du ministère évangélique. De son mariage avec Esther *Du Moulin*, veuve de Georges *Guillebert*, qu'il épousa en 1595, naquit, outre une fille mariée au pasteur *de L'Angle*, le célèbre Samuel Bochart.

IV. Samuel naquit à Rouen, 10 mai 1599. Son père voulut se charger lui-même de sa première éducation. Versé dans les langues anciennes, il inspira à son fils ce goût de la philologie qui resta chez lui si vif et si constant qu'à l'âge de 50 ans, dit-on, il commença l'étude de la langue éthiopienne. Cependant, le pasteur de Rouen sentit bientôt la nécessité de confier aux plus habiles maîtres le soin de développer les dispositions précoces de son fils. Envoyé à Paris, chez son oncle Pierre *Du Moulin*, le jeune Samuel continua ses études philologiques sous la direction de Thomas Dempster. Une vocation décidée pour le ministère évangélique le conduisit à Sédan, où il soutint des thèses sur la nature physique qu'il dédia à son oncle et à son grand-père, Joachim *Du Moulin*, pasteur d'Orléans. De Sédan, il passa à l'académie de Saumur. Pendant une visite qu'il fit à Rouen, 1618, il assista en qualité de secrétaire, à la discussion que Maximilien *de L'Angle* eut à soutenir contre le père Véron, « le controversiste patenté exploitant par tout le royaume, » selon l'expression de Bayle; et il se permit de tourner en ridicule le Jésuite dans une pièce de vers fort piquante qui a été publiée avec les Actes de cette conférence. Bochart venait de soutenir ses thèses théologiques *De Verbo Dei*, lorsque l'académie de Saumur fut momentanément fermée à la suite de la prise de possession de cette ville par Louis XIII. Il accompagna son professeur, *Caméron*, en Angleterre; mais après un court séjour à Oxford, il se rendit à Leyde, où tout en suivant les cours de théologie d'André *Rivet*, sous la présidence de qui il soutint une thèse *De idolatriâ*, il se perfectionna dans la connaissance des langues orientales auprès du célèbre Erpénius.

De retour dans sa patrie, Bochart ne tarda pas à être attaché à l'église de Caen comme pasteur. A peine avait-il eu le temps de gagner l'estime de son troupeau par la sévérité de ses mœurs, par l'aménité de son caractère, par une modestie qui rehaussait son profond savoir, que le jésuite Véron le provoqua à une dispute publique. A cette époque, c'était le moyen le plus prompt et le plus sûr de mériter les faveurs de la cour: aussi, parmi les pasteurs protestants de quelque renom, en citerait-on difficilement un que n'ait pas appelé en champ clos quelque officieux du clergé romain. *Amyraut* eut à combattre le jésuite Audebert; *Ancillon*, le sorboniste Bédacier; *de L'Angle* et beaucoup d'autres, le P. Véron, le même qui s'atta-

qua à Bochart. Le pasteur de Caen dut accepter, malgré son aversion pour ce genre de lutte. Il choisit comme second son collègue *Baillehache* (voy. I, 718). La conférence dura neuf jours, du 22 septembre au 3 oct. 1628, et roula sur presque tous les points controversés entre les deux églises. Parmi les assistants se trouvaient le duc de Longueville et d'autres seigneurs illustres, tant catholiques que protestants : M. du Lys, le marquis de Courtomer, M. de Cagny etc. Comme toujours, chaque parti s'attribua la victoire. Véron publia de cette dispute un rapport tronqué auquel Bochart opposa le compte-rendu authentique, qui avait été rédigé sous la surveillance du président, par les deux secrétaires de la conférence, l'un catholique, l'autre protestant (voy. ci-après n° V). Véron répliqua par des libelles tellement diffamatoires que le parlement de Rouen dut lui imposer silence, par arrêt du 18 janv. 1631 (Bibl. n. Ms St Magloire n° 45). Bochart, cependant, avait déjà repris paisiblement le cours de ses travaux. [1] Tout en s'acquittant avec zèle de ses fonctions pastorales, il s'occupait alors avec une ardeur infatigable de rassembler de tous côtés des matériaux pour sa *Géographie sacrée*.

Ce savant ouvrage, qui parut en 1646, fit sensation. La reine de Suède, Christine, voulut en connaître l'auteur, et lui écrivit elle-même pour l'inviter à venir à sa cour. Après quelques hésitations, Bochart accepta. Il partit en 1652, accompagné de Pierre-Daniel Huet, son disciple et son admirateur, dont le père avait professé la religion protestante, et qui devint depuis évêque d'Avranches. Il passa une année entière à Stockholm à compulser les précieux mss. arabes que Christine possédait. Le but principal de son voyage atteint, il prit congé de la princesse, qui lui fit présent d'un de ses plus beaux mss. [1], et quittant sans regret la cour, pour laquelle il ne se sentait pas fait, il revint dans son église.

Pendant son absence, une académie s'était formée à Caen, en 1652, par les soins de son coreligionnaire *Moysant de Brieux*. On s'empressa de l'y admettre, et jusqu'à sa mort il en fut une des gloires et un des plus fermes soutiens.

En 1660, Bochart fut député par la Normandie au synode national de Loudun. S'il ne prit pas une part plus active aux affaires générales de l'Église protestante, c'est qu'il était avant tout un homme d'étude, et qu'aux agitations de la vie publique il préférait le silence et la paix de son cabinet. Une attaque d'apoplexie l'enleva subitement, le 16 mai 1667, au milieu même de l'académie.

Samuel Bochart avait épousé Suzanne *de Boutesluys*, dont il n'eut qu'une fille nommée Esther, mariée à Pierre *Le Sueur*, seigneur de Colleville, conseiller au parlement de Rouen.

Théologien, géographe, naturaliste, philologue, Bochart a joui auprès de ses contemporains d'une réputation immense. Tanneguy *Le Fèvre* l'appelle la plus vive lumière des lettres sacrées et profanes; Vossius, le plus docte de tous les hommes vivants; Gui Patin, le savant le plus instruit dans les langues orientales; Gassendi, l'homme de l'érudition la plus vaste; Fabricius, le miracle de son siècle; *Casaubon*, un homme d'un génie divin; Huet, enfin, déclare que son siècle et même les siècles passés ont eu peu de personnes dont le savoir pût être comparé au sien. Nous pourrions multiplier ces témoignages; car, à quelque religion qu'ils appartinssent, tous ceux qui ont parlé de Bochart lui ont prodigué des éloges mérités, un seul excepté, Richard Simon, qui dans son Hist. critique du V. T., appelle Bochart « un pur grammairien, un grand faiseur d'étymologies, dont tout le savoir consistoit à se servir de dictionnaires. » De nos jours encore, les ouvrages de Bochart ont conservé une autorité à laquelle les savants rendent hommage. En voici la liste [2].

[1] Son oncle Pierre du Moulin lui dédia en 1629 un petit traité, *L'Antibarbare*, qu'il écrivit contre l'usage barbare des catholiques de dire leurs prières en latin et il lui dit dans la préface : « Vous êtes » entré en charge en un temps auquel il sera be» soing de zèle au double et d'une sainte magnani» mité; ce vous sera un grand honneur d'estre mis » à la brèche. Là vous expérimenterez le secours » que Dieu promet à ceux qui l'aiment et qui esti» ment que c'est un grand gain de perdre sa vie ou » ses biens à son service. »

[1] Ce msc., intitulé *De mirabilibus creaturarum*, se conserve à la Bibliothèque de Caen.

[2] Dont nous devons la révision à notre coreligion-

I*. *Thèses* Περὶ τῆς φυσικῆς φύσεως; Sedan 1615. — Ces thèses étaient dédiées à Joachim et à Pierre Du Moulin (président Jean Smith).

II. *Theses theologicæ de verbo Dei* quas composuit et juvante Deo, præside clarissimo doctissimoque viro D. Joanne Camerone, S. S. Theologiæ in academia Salmuriensi professore et ecclesiæ Burdigalensis pastore, tueri conabitur Samuel Bochartus Rothomagensis.....; Salmurii, ex typogr. Thomæi Portæi, anno 1620, in-4°. — Ces thèses étaient dédiées à l'oncle de Bochart, Pierre Goier, ancien conseiller en la sénéchaussée d'Anjou et ancien juge-président en la prévôté de Beaufort.

III*. *Theses de Idolatriâ*; Leyde 1621. (président André Rivet).

IV. *De commentitiis peccati pœnis disputatio secunda : quæ est De suffragiis pro mortuis :* quam, favente Deo, sub præsidio reverendi et clarissimi viri D. Abrahami Ramburtii in ecclesia Sedanensi pastoris fidelissimi, et in academia ibidem sacrarum litterarum professoris doctissimi, tueri conabitur Samuel Bochartus Rhotomagensis ; Sedani , typis Joannis Jannoni, 1624, in-4°.

La première thèse sur le même sujet : *De commentitiis peccati pœnis disputatio prima : quæ est de Purgatorio,* avait été soutenue sous la présidence du même professeur , par David Derodon , en 1623 ; et une troisième : *De commentitiis peccati pœnis disputatio tertia : quæ est de Limbo infantium et limbo patrum...,* fut soutenue, toujours sous la présidence d'Abraham Rambourt, par Lucas Pouquet, de Caen, en 1624.

V*. *Actes de la conférence tenue à Caen* entre Samuel Bochart et Jean Baillehache, et François Véron et Isaac Le Conte. Saumur, 1630, 2 vol. in-8°.

VI. *Geographiæ sacræ pars prior* PHALEG *seu de dispersione gentium et terrarum divisione facta in ædificatione turris Babel — Geographiæ sacræ pars altera* CHANAAN *seu de coloniis et sermone Phœnicum.* Cadomi, typis Petri Cardonelli, 1646. — Le premier volume est dédié à Jacques Turgot, seigneur de S. Clair, etc., et le second à Claude Sarrau, conseiller au parlement de Paris. — Autres édtions : * Caen, 1651 ; * Francfort, 1674. * *ibid* 1681.

La publication de la *Geographia sacra* plaça Bochart au premier rang parmi les savants de son temps. L'immense érudition accumulée dans ce volume en fit pendant longtemps une mine de renseignements des plus riches et des plus variés, pour plusieurs générations de théologiens et d'archéologues. Ces recherches sur les migrations des peuples anciens et sur les colonies fondées par les Phéniciens en Asie, en Afrique et en Europe, étaient le premier travail sérieux d'ethnographie historique, et sur bien des points, il n'a pas encore été dépassé. La partie la plus importante et vraiment originale de l'ouvrage est la démonstration de l'affinité étroite de la langue hébraïque avec la langue phénicienne, et l'explication d'un passage fameux de la comédie de Plaute intitulée le *Carthaginois* , qui contient seize vers phéniciens, dont Bochart donna, du premier coup, la traduction définitive. Le grand Saumaise lui-même en parut être un peu jaloux. Un recueil de lettres à lui adressées (Bibl. nat. Ms. de Lamarre n° 8593, fonds fr. n° 3930, f° 395) renferme une lettre dans laquelle Bochart lui écrit : « Quand vous aurés mieux leu mon liure, vous ne trouuerés pas que j'y en faceaccroire aux credules, comme vous dites par vos dernières. Ce que je soustien je le prouue ou par des conjectures probables, si ce sont choses simplement probables, ou par des preuues demonstratiues, si je le baille pour chose certaine. Sur tout je n'ay garde d'avoir fait accroire aux credules que les langues chaldaïque, arabique, égyptienne et ébraïque peuuent passer pour phœniciennes. Car c'est ce que je n'ay jamais ni dit, ni creu, ni pensé, bien loin de l'avoir fait accroire... ». Voyez n° X.

VII. *Samuelis Bocharti epistola qua respondetur ad tres quæstiones : I De presbyteratu et episcopatu. II De provocatione a judiciis ecclesiasticis. III De jure ac potestate regum;* Parisiis apud viduam Joan. Camusat et Petrum Le Petit. 1650, in-4°. Cette lettre a paru en même

naire M. Zotenberg, l'éminent orientaliste de la Bibl. nationale. Les astérisques marquent les titres cités d'après des recueils bibliographiques.

temps en français : *Lettre de Monsieur Bochart à Monsieur Morley*, chapelain du roy d'Angleterre, pour répondre à trois questions : I De l'ordre épiscopal et presbytérien. II Des appellations des jugemens ecclésiastiques. III Du droict et de la puissance des roys. Paris, Louys Vendosme, 1650, in-8°. — C'est le texte latin qui doit être regardé comme l'original ; car à la fin de l'édition française on lit : « Cette pièce ayant esté traduite du latin quasi mot à mot, le lecteur est prié de supporter de la contrainte du stile. » L'auteur résout les deux premières de ces questions dans le sens calviniste. Quant à la troisième, il soutient, en citant à l'appui de son opinion plusieurs passages de l'Écriture et des historiens profanes, que les rois ne relèvent que de Dieu et qu'il n'est jamais permis d'attenter à leur vie sous quelque prétexte que ce soit. Brunet, auteur du Manuel du Libraire, dit que Bochart s'y étant prononcé contre Cromwell et les régicides, et craignant plus tard que cette manifestation ne nuisît à ses coreligionnaires, supprima son écrit avec le plus grand soin. Nous ne savons pas si l'affirmation de Brunet repose sur un témoignage sérieux.

VIII. *Réponse de M. Bochart*, ministre à Caen, à la lettre de M. de La Barre, jesuite. En laquelle est refuté clairement ce qu'on objecte aujourd'hui touchant l'admission des Luthériens paisibles à notre Communion. Genève, J. Ant. et Sam. de Tournes, 1662, in-12. — Cette lettre a paru aussi en latin : * Responsio ad Epistolam J. B. de La Barre Jesuitæ, de negotio fœderis quod Reformati cum Lutheranis inierunt, cum aliis de tribus in Gallià religionibus, 1667 (Genève) in-12; 1673, in-12.

IX. *Hierozoicon sive bipertitum opus de animalibus sacræ scripturæ ;* auctore Samuele Bocharto ; Londini, Tho. Roycroft, reg. majestatis in linguis orientalibus typographus, impensis Jo. Martyn et Jac. Allestry ; 1663 [1], 2 vol. in-fol. Dédié à Charles II, roi d'Angleterre. Autres éditions : * Francfort, 1675, 2 vol. in-fol. ; * Lugd. Batav., 1712 ; * Leipzig, 1793-1796 (emendavit, auxit et illustravit E. F. C. Rosenmüller), 3 vol. in-4° avec figures. Une édition abrégée en fut publiée à* Francker, en 1690, in-4°, et une autre à Tubingue, en 1786, in-8°. — Cet admirable ouvrage renferme la description de tous les animaux dont il est question dans la Bible, non seulement d'après les renseignements contenus dans l'Écriture, mais aussi d'après les auteurs de l'antiquité classique et les écrivains orientaux, tels que Damiri, le Camus, Cazwini, Avicenne et d'autres. La plupart des articles sont de véritables dissertations où toutes les questions étymologiques et linguistiques, celles qui touchent à l'histoire naturelle, les mœurs des animaux, leur rôle dans la poésie, sont traitées avec une érudition du meilleur aloi et avec une parfaite méthode. Aussi l'Hierozoicon est-il resté pour l'histoire de la zoologie dans l'antiquité l'ouvrage classique par excellence. L'histoire du symbolisme y occupe une large place et, à ce point de vue, l'ouvrage de Bochart n'a pas encore été suffisamment mis à profit. De plus, un grand nombre de passages de l'A. et du N. Testament, des auteurs grecs et latins et des pères de l'Église y sont discutés, expliqués, commentés et souvent corrigés. Ce que l'on a pu affirmer au sujet de la Geographia sacra est également vrai de l'Hierozoicon. Beaucoup d'auteurs y ont trouvé et trouvent encore les matériaux les plus solides et les plus variés pour leurs travaux archéologiques. Humboldt et même le grand Cuvier le tenaient en grande estime et le citent souvent avec reconnaissance.

X*. *Samuelis Bocharti opera omnia*, Lugduni Batav. 1675, 2 vol. in-fol. — Puis, nouvelle édition : *Samuelis Bocharti opera omnia : hoc est Phaleg, Canaan et Hierozoicon, quibus accessere variæ dissertationes, hactenus fere omnes ineditæ*, in quibus multa philologica, geographica, chronologica, historica, etc., multaque Sacræ Scripturæ et meliorum omnis generis auctorum loca, eruditissime exponuntur, ut et Paradisi terrestris delineatio ad Bocharti mentem a Stephano Morino concinnata.

[1] L'auteur écrivait à Louis Cappel, le 13 juin 1650, que son ouvrage allait être fini dans quelques mois. Voy. *Bull.* XII, 35.

Præmittitur vita Cl. auctoris ab eodem Morino litteris mandata cum variorum ejus operum recensione; imo et Paradisi terrestris ad ejus mentem delineatione... Editio tertia : In qua locupletanda, exornanda et corrigenda singulare studium posuerunt Johannes Leusden, Ling. sanct. in acad. Traject. prof. et Petrus de Villemandy, V. D. M. et collegii theol. Gallo-Belg. Lugd. regens. Lugduni Batav. ap. Corn. Routesteyn et Jordanum Luchtmans. Trajecti ad Rhen. ap. Guil. van de Water, 1692. — Nouvelle édition : *ibidem* (cura Hadr. Relaud) en 1712, 3 vol. in-fol. — Outre la Géographie sacrée et le Hierozoicon, ce recueil, en tête duquel on trouve la vie de Bochart, par son ancien collègue Étienne *Morin*, et deux rédactions, l'une par Morin, l'autre par Bochart, d'un traité inachevé sur le paradis terrestre, contient plusieurs dissertations sur divers sujets de théologie et d'archéologie: *Animadversiones in Steph. Byzantini de urbibus et populis Epitomen*, cum additamentis Joann. Palmerii et Stephani Morini. (Ces animadversions avaient paru d'abord dans l'édition d'Étienne de Byzance, donnée par Berkelius, à Leyde, en 1674). — *Geographiæ sacræ, Phalegi et Canaan, defensio* adversus quasdam Clau. Salmasii objectiones. — *De Serpente tentatore, paradiso terrestri, nonnullisque aliis* ad Jacobum Capellum Ludovici filium epistola. — *De eodem Serpente* dissertatio ad eundem. — *De linguæ chaldaicæ, syriacæ pronuntiatione; arabicæ utilitate, discendi modo*, etc. ad eundem. — *De reginæ Sueciæ humanitate, eruditione, bibliotheca*, etc. ad Isaacum Vossium ejus consiliarium epistola. — *De versionis syriacæ novitate, characterum Samaritanorum cum græcis affinitate, Onkelosi ævo, Samaritanæ linguæ cum chaldaica cognatione, Diluvii universitate*, etc. Ad eundem. — *De versionis syriacæ novitate* iterum, ad eundem, etc. Quelques-unes des dissertations relatives à divers passages de la Bible qui suivent celles que nous venons d'énumérer, avaient été adressées par Bochart à Du Manoir Tapin, à Michel Le Faucheur, à Étienne Le Moyne, à Étienne Morin, à Carbonelli, à N. Hérault, à Sarrau. La rédaction latine de la lettre à Morley s'y trouve également. Mentionnons encore, parmi les opuscules qui terminent le premier volume des Œuvres complètes de Bochart, un mémoire sur la question : *Si Énée est jamais venu en Italie* (imprimé d'abord dans l'édition de Virgile de Segrais puis traduit en latin, et publié par Jean Scheffer, Hambourg 1672) et inséré ensuite dans la Geographia sacra de Francfort, 1674; un autre sur un passage de Philostrate; des Observations sur le poème de St. Amant : Moyse sauvé; quelques lettres à Saumaise et à Vossius, quelques pièces de vers, enfin des Observations sur l'histoire des anciens Gaulois, par Gosselin.

XI*. *Sermons sur la Genèse*, Amsterdam 1705-1711, 3 vol. in-12. — Autre édition, Amsterd. 1714.

Les œuvres de plusieurs auteurs contemporains renferment, soit des lettres, soit des dissertations de Bochart, qui n'ont pas toutes été reproduites dans ses Œuvres complètes. Ainsi, on trouve dans les Antiquités romaines de Dempster (Paris, 1613) une pièce de vers grecs composés par Bochart à la louange de ce savant; dans les Œuvres de Caméron une dissertation intitulée : *Epistola ad Ant. Walæum Leydensem theologum, de motu voluntatis per intellectum ;* dans Petri Mosantii Tumulus (Caen 1655), une *Elegia in P. Mosantii obitum ;* dans les Amœnitates theologico-philologicæ de T. Janson une épigramme latine sur la reine Christine de Suède; dans les Dissertations de Tilladet une Lettre à Huet sur un passage d'Origène, etc.

Étienne Morin affirme que Bochart a laissé en mourant un grand nombre de travaux manuscrits, lesquels, au dire de quelques biographes, ont été conservés dans la famille de *Colleville* jusqu'à la Révolution; vendus avec le mobilier des propriétaires émigrés, ils étaient tombés entre les mains d'un épicier du village de Saint-Aubin-de-Cretot. Quelques débris de ces nombreux manuscrits rencontrés par hasard, ont pu être sauvés et ont été déposés au nombre de 93 à la Bibl. royale en 1823. Tel est le récit du pasteur L. D. Paumier (*Eloge historique de Samuel Bochart*, Rouen

1840, p. 47). MM. Haag ajoutent qu'ils ont demandé en vain la communication de ces fragments à la Bibliothèque. Il est possible qu'à l'époque où MM. Haag désiraient les examiner, les papiers de Bochart remis à la garde de notre grand établissement national ne fussent pas encore classés ni reliés; nous les avons facilement retrouvés, réunis en deux volumes, sous les nos 2488 et 2489 du fonds des Nouvelles acquisitions françaises. Plusieurs des pièces contenues dans ces deux volumes ont une valeur réelle pour la philologie et l'archéologie et quelques-unes mériteraient d'être publiées.

Le ms. coté 2488 renferme les dissertations suivantes :

1° Deux rédactions (la seconde en double copie) d'une dissertation sur les *doudaïm* mentionnés dans la Genèse et dans le Cantique des Cantiques. (Une troisième rédaction abrégée se trouve imprimée dans les Œuvres complètes).

2° (fol. 66 v°) Dissertation sur les passages de Théophraste dans lesquels il est question de la plante appelée πανακός.

3° (fol. 68) Dissertation, en double copie, intitulée : De loco Seruii in Eclog. primam Palumbes, columbæ quas vulgus tetas vocat : Et non dicuntur latine; sed multorum authoritas latinum fecit : Cicero in elegia quæ Talemastis inscribitur : Jam mare Tyrrhenum longe, penitusque palumbes relliquit.

4° (fol. 80) Dissertation sur le sens des mots βλέποντ' ὀρίγανον, dans les *Grenouilles* d'Aristophane.

5° (fol. 82) Copie de deux passages de la Chronique de Beroald.

6° (fol. 84) « Question du temps auquel Abraham est sorti de Charan, et du moyen d'accorder là-dessus Moyse avec le martyr St. Etienne. » (Une autre rédaction de cette pièce se trouve imprimée, en latin, dans les Œuvres complètes.)

7° (fol. 87) « Examen de huit passages des Pères allégués par un Capuszin contre nostre doctrine touchant la Cène. »

8° (fol. 91) Sur le dénombrement des villes dans le livre de Josué (chap. xv et xix) et dans le 1er livre des Paralipomènes (d'après Sanson d'Abbeville).

9° (fol. 95). « Question si le caresme de l'Église romaine est de tradition apostolique. »

10° (fol. 99) Observations sur le système monétaire de la France, de Rome et de la Grèce.

11° (fol. 101) Quelques lettres de M. de Bouteroue et du premier président Lamoignon relatives à un manuscrit indien écrit sur *olles* et à quelques médailles anciennes, et réponses de Bochart à ces lettres. — Lettre de Bochart sur les médailles appelées *Marbotins*, datée du mois d'avril 1667 (le sujet traité dans cette lettre occupait encore Bochart au moment de sa mort, comme nous l'apprend son biographe Morin). — D'autres lettres de M. de Bouteroue, et deux lettres non signées, qui sont de S. Dumoulin, oncle de Bochart.

12° (fol. 122) Lettre de Bochart sur un passage de Tertullien.

13° (fol. 124) Table de l'édition gréco-latine de Josèphe (Genève 1611).

14° (fol. 144) Dissertation sur un passage de Nicétas Choniate.

15° (fol. 145) Extraits des Pontificales et Digestes relatifs à l'observation du Sabbat et au divorce, suivis d'une dissertation sur le divorce pour cause d'adultère.

16° (fol. 175) « Remarques sur l'escrit de Lucien, Prestre de Caphar Gamala, de l'invention des reliques de saint Estienne représenté par le cardinal Baronius, Annal. t. 5, A. 415. »

17° (fol. 179) Autre rédaction (en trois copies) de la dissertation sur le temps auquel Abraham est sorti de Charan et sur le passage des Actes, chap. vii, vers. 4 (Voyez ci-dessus, article 6°).

18° (fol. 190) Dissertation (en trois copies) sur le sens des mots *râmôth* et *gâbisch* dans le livre de Job (chap. xxviii, vers. 18).

19° (fol. 198) « Responsio ad quæstionem viri doctissimi Quid sit melancholia errabunda *Cutubuth* arabice dicta... » Il s'agit de la maladie appelée en arabe *al-qotr'ob*, la lycanthropie. (Quatre copies, et le commencement d'une traduction française.)

20° (fol. 220) Explication d'un passage (chap. vi, vers. 12-13) de l'épitre de Jérémie. (En double copie.)

21° (fol. 225) « An verum sit quod multi scribunt non apud solos Persas sed et apud plerasque gentes aut matrum cum filiis, aud patrum cum filiabus concubitum pro licito fuisse habitum. »

22° (fol. 231) Traduction du chapitre xxxv de la Genèse avec les commentaires de différents auteurs.

23° (fol. 246) Dissertation (en double copie) sur la question de savoir comment un homme de dix ans peut avoir un fils. (Cette dissertation, traduite en latin, se trouve imprimée dans les Œuvres complètes, t. III, col. 920 et suiv.)

24° (fol. 251) Description d'une amulette juive et dissertation sur les amulettes juives en général. (En double rédaction.)

25° (fol. 255) « Response aux difficultés que fait Monsieur Samson, géographe de S. M., sur la géographie de la Terre Sainte. »

Le ms n° 2489 renferme :

26° (fol. 1) « De la fable tant renommée qui porte ou qu'Apollon ou Paris ont tué Achille d'un coup de flesche par le talon. »

27° (fol. 3) Dissertation (en double copie) sur un passage corrompu de Plaute (Bacchid. Act. 3) : Bochart propose de lire, au lieu de *tam maculosum... quam est nutricis pallium*, natricum ou natricis pellium.

28° (fol. 11) Dissertation sur un passage d'Aristophane. (Autre copie de la pièce 4°.)

29° (fol. 13) Sur un passage du Panégyrique anonyme de Constantin.

30° (fol. 18) « Remarques sur les *Curieuses Recherches des monnoyes de France* de Monsieur de Bouteroue. »

31° (fol. 25) « De vera ætate Ne [storis]. »

32° (fol. 27) « Neleum esse Neptuni et Tyrus filius. »

33° (fol. 29) Dissertation sur la manne. (La traduction latine de cette pièce se trouve imprimée dans les Œuvres complètes.)

34° (fol. 31) Sur l'autorité de Cyrille de Jérusalem, notamment en ce qui concerne les reliques de la vraie Croix. (En double copie.)

35° (fol. 36) « Des diverses significations des mots σκυλάλη, σκυλαλός, σκυλαλόν, σκυλαλίς, σκυλάλιον et de ce qu'entend Theodoret par τῶν δακτύλων αἱ σκυλαλίδες au sermon *De Principio*.

36° (fol. 38) « Quæstio quid sint unæ Lauicanæ apud Julium Capitolinum in Claudii Albini vitâ. » (En double copie.)

37° (fol. 42) « Quid proprie significet græcum Ἀκήμων in Hesychio. Et cur ab eo reddatur ἐκ κεχυμένος. Et mel *acœton* vel *acæton* quale sit Plin. lib. II, cap. XV. Et si sit corrupta vox, quomodo sit restituenda. »

38° (fol. 44) Dissertation sur un passage de Philostrate. (Apollon. lib. IV, cap. VI.)

39° (fol. 46) « Ex Jacobi Capelli in selecta Scripturæ loca observationibus excerpta nonnulla. » (La suite se trouve au fol. 54.)

40° (fol. 48) Dissertation sur le sens du mot ὁλοοίτροχος (dans Homère Iliad. V, 137) et sur ὁλότροχος, ὁλότρακον et ἑλειοσέλινον.

41° (fol. 50) Autre rédaction de la dissertation sur un passage de l'Épître de Jérémie. (Voyez ci-dessus l'article 20°).

42° (fol. 52) Témoignages des auteurs anciens touchant les mariages incestueux des Perses. (Voyez ci-dessus l'article 21°).

43° (fol. 56) Note sur un passage de Nicétas Choniate. (Autre rédaction de l'article 14.)

44° (fol. 59) Texte latin de la Lettre au Rév. Morley sur l'Église épiscopale.

45° (fol. 84) Une note, signée « Robbe », sur l'eucharistie et la présence réelle.

46° (fol. 85) Lettre de Dumoulin à Bochart; Sedan, 1 juillet 1630.

47° (fol. 87) Correspondance entre Bochart et Mlle de la Goupilière (Mme de la Garanterie), lors de la conversion de cette dernière au catholicisme, au mois de mars 1641. (Pièces originales et copies.)

48° (fol. 109) « Lettre de M. Sarrau, conseiller du Roy en son parl. de Paris, à M. Bochart. » (Copie.) L'auteur de cette lettre, 23 nov. 1647, le félicite d'avoir « renversé le géant ». Il s'agit peut-être de la polémique qu'il avait

soutenue contre Saumaise au sujet de l'hellénisme.

49° (fol. 110) « Lettre de M. Bochart à M... sur son Commentaire de l'Epitre de S. Paul aux Hébreux. »

50° (fol. 112) Lettre de M. Héraut, du 9 juin 1654, sur la tentation de Jésus-Christ par le diable. (C'est un fragment de la première lettre sur ce sujet imprimée en latin dans les Œuvres complètes.)

51° (fol. 116) « Lettre de M. Bochart à M. Halley. Réponse à la question par luy faitte : Qui estoit Tecmessa dont Horace parle. » (En plusieurs rédactions et copies.)

52° (fol. 130) « D. Joh. Earles episcopo Vigorniensi Sam. Bochartus. » Cette lettre est du 29 déc. 1664.

53° (fol. 132) Lettres à M. de Lamoignon, prem. présid. au parl. de Paris, du 4 sept. 1664 et du 10 janv. 1665, relatives à un manuscrit indien sur olles. (Ce sont des copies de deux des lettres mentionnées sous le n° 11.)

54° (fol. 137) Lettres à « M. de Bouteroue, conseiller à la cour des monnoyes, touchant les médailles. » Ce sont des dissertations assez étendues sur plusieurs médailles hébraïques et samaritaines (judaïques) et quelques médailles grecques.

55° (fol. 171) Lettre « à M. de Bertaut », du 10 avril 1666, sur un talisman gnostique.

56° (fol. 172) Lettre sur quelques points touchant la géographie ancienne ; la situation de Pharan, Clysma, Diu, etc.

57° (fol. 176) Lettre datée du 3 février 1666, sur l'expression *clusinum* ou *clurinum pecus*, dans Plaute.

58° (fol. 178) Lettre à M. du Sarau, conseiller au parlement de Rouen, sur une anecdote juive. (C'est une autre rédaction de la dissertation mentionnée ci-dessus, article 24).

59° (fol. 180) Lettre à Saumaise (en double copie), pour réfuter quelques critiques de sa géographie sacrée. (Une partie de cette lettre est imprimée, en latin, dans les œuvres complètes).

60° (fol. 184) Lettre [à Michel Fouchet] sur le poids de la chevelure d'Absalon. (Une rédaction latine de cette lettre se trouve imprimée dans les œuvres complètes.)

61° (fol. 186) Lettre (en latin) à Fabricius, professeur de théologie à Heidelberg, du 9 décembre 1660, avec l'élégie sur la mort de L. de Zelts.

62° (fol. 187 v°) Lettre au Rev. Georges Morley, du 1 février 1661. (Bochart remercie le Rev. Morley d'avoir fait consentir le roi d'Angleterre à accepter la dédicace de l'Hierozoicon.)

63° (fol. 188) Original de la lettre mentionnée, ci-dessus, sous l'article 49.

Le manuscrit grec de la Bibliothèque nationale, Supplément n° 411, renferme, dans sa première partie, un certain nombre de poésies de Bochart en grec et en latin, parmi lesquelles on remarque un « *Poème sacré* sur Sodom et les villes voisines », en hexamètres grecs ; un autre poème sacré sur le sacrifice d'Abraham, des odes sur différents sujets, une entre autres adressée au duc de Montausier, gouverneur de Normandie, etc. Toutes ces pièces paraissent avoir été composées dans la jeunesse de Bochart. — La seconde partie du volume contient une rédaction inachevée, en latin, et une autre rédaction, en français, d'un traité sur la situation du paradis terrestre. Ces deux dissertations diffèrent du mémoire publié par Morin en tête de l'édition complète des œuvres complètes de Bochart.

Nous avons déjà cité la collection de lettres adressées à Saumaise (Bib. nat mss. fr. n° 3930), qui en renferme plusieurs de Bochart, la plupart datées de Stockholm, dans lesquelles le savant pasteur s'efforce d'amener la réconciliation de Saumaise et de Vossius, alors brouillés.

La Bibliothèque municipale de Caen possède un grand nombre de livres imprimés ayant appartenu à Samuel Bochart couverts de notes marginales écrites de sa main. Les manuscrits qui, dans la même bibliothèque, ont été attribués à Bochart (notamment par le catalogue de Haenel) ne paraissent pas avoir été à lui ; mais on y trouve trois copies ou rédactions inachevées du traité sur le paradis terrestre. — Dans une note communiquée, en 1807, à l'Académie de Rouen (Précis analyt. des trav. de

l'acad. 1807, p. 24 et suiv.), Gosseaume a signalé l'existence de trois manuscrits de Bochart: 1. Traité sur le paradis terrestre; 2. Critique des *Origeniana* d'Huet; 3. Trois lettres sur Mérodach. (Zotenberg.)

V. Mathieu Bochart, ministre d'Alençon, sans avoir acquis, il s'en faut de beaucoup, la réputation de son cousin Samuel, occupe un rang honorable parmi les controversistes du XVIIe siècle. On lui doit: — I. Exposition naïve de l'Efficace ou Usages de la Sainte Cène, etc. Charenton, 1649 in-8°. — II. *Traitté de l'origine du service des reliques, de l'invocation des saints, des images et de leur culte;* Saumur, J. Lesnier, 1656, in-8°. — Cet ouvrage fit grand bruit, raconte l'historien d'Alençon. Le lieutenant-général le condamna, ainsi que l'auteur, et la sentence fut confirmée par la chambre de l'édit le 29 janvier 1657. Bochart dut payer une amende de 50 livres, pour avoir pris la qualité de pasteur et avoir parlé des reliques dans un sens opposé à l'Église romaine. De plus, une réfutation de son traité, signée : « Bruzeau prêtre, parut sous ce titre: Réponse à l'écrit d'un ministre sur plusieurs points de controverse et particulièrement sur l'Honneur et l'Invocation de la Très Sainte Vierge et des Saints ; Paris, 1678, in-8°. — III. *Traitté contre le sacrifice de la messe,* Gen., 1658, in-4°; 1653 *id.* — IV. *Eclaircissement de la question pourquoi le Synode national de Charenton, l'an* 1631 *a admis à sa communion les Luthériens, plus tôt que ceux de l'Église romaine;* Charenton, Ol. de Varennes, 1658, 66 p. in-12, dédié « à M. *Conrart* l'aisné. » — V. *Sermon du jusne,* prononcé à Alençon le jeudy 25 mars 1660; Charenton, de Varennes, 1660; in-8° de 36 p. y compris l'épitre dédicatoire à M. le comte *de Ducé.* — VI. *Diallacticon, seu tractatus de conciliandis in religionis negotio Protestantium animis;* Sedan, 1662, in-8°. — Projet de réunion entre les deux communions protestantes.

L'auteur de l'Hist. d'Alençon lui attribue aussi des *Sermons,* in-4°, et quelques autres écrits dont nous n'avons retrouvé trace. Mathieu Bochart mourut à Alençon, le 29 février 1662.

2. Au nombre des Protestants réfugiés en Écosse, on cite un François *Bochart* qui établit, en 1730, avec Claude *Paulin,* une manufacture de batiste à Édimbourg, et enrichit ainsi cette ville d'une nouvelle branche d'industrie. — Un Henri Bochart figure sur les listes d'assistés à Londres, 1703.

BOCHE, réfugié à Moudon (Vaud) 1558. — (Jean) d'Aix en Provence, sellier, habit. à Genève, nov. 1572. — (Nicolas) à Toulouse, 1562, voy. t. I col. 951. — (Jacques) naturalisé anglais, 1682. — (Etienne) sa femme et 2 enf. assistés à Londres, 1703.

BOCHERON. « Fortis Bocheron gascon, natifz de Bourdeaux », reçu habit. à Genève, janv. 1555. — (Jacques) d'Autun, ministre ; étudiant à Genève en 1662. — Nicolas *de Bocherol* « de Colomier en Brie », habit. à Genève, 19 août 1574. — Claude *Bochon,* « de Reins (?)-le-duc », tisserand, *id.* mars 1585. — (Pierre), de Combauvin en Dauphiné, assisté à Genève, 1704. — (Abraham), de Chabreul, réfug. à Lausanne, 1713.

BOCHETEL (Jean), seigneur de Mortomyer, secrétaire des finances du roi, quatrième fils du secrétaire d'État Guillaume Bochetel et de Marie de Morvilliers. [Haag II, 323] Bochetel embrassa avec chaleur les opinions nouvelles, jusqu'à recevoir dans son château de Sainte-Lizaigne, près Issoudun, les assemblées de ses coreligionnaires au plus fort de la persécution, et à se faire le complice de toutes les entreprises tentées par les Huguenots dans le Berry. Enfin « il se rendit d'une humeur si « particulière et si contraire aux usages « du monde et de la Cour, qu'il fut bien « aisé de le faire renoncer à son bel em« ploi », dit le p. Le Laboureur. (Addit. aux mém. de Castelnau, III 150.) Il mourut sans alliance. Une de ses sœurs, Marie, se rangea comme lui à la foi protestante, mais seulement à l'époque du second mariage qu'elle contracta, après 1567, avec Jacques *de Morogues,* sieur Des Landes, gouverneur de La Charité. Elle avait épousé en premières noces le secrétaire d'État Jacques Bourdin. Sous prétexte qu'elle s'était mariée sans consentement, mais, dans le fait, parce qu'elle avait abandonné la

religion catholique, son oncle Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans et garde des sceaux, la déshérita.

1. BOCQUET (Guillaume) prend part à la défense de Rouen dans le siége de 1562. — (.....) ministre en Touraine, 1572. — (Pierre) ministre de Condé sur Noireau, 1603 à 1608. — (Abraham) ministre réfugié à Magdebourg en 1685. [Haag II, 323.] Lorsque la colonie de Neustadt fut fondée, Bocquet fut nommé pasteur de la nouvelle église et il la desservit jusqu'à sa mort, arrivée en 1701. Il eut pour successeur *Perrin*. Son fils, Abraham-Robert, fut ministre du Werder. C'est apparemment de ce dernier qu'était issu Jean-Robert Bocquet, né à Magdebourg, le 25 octobre 1740, ministre de l'Église française de Dantzig et auteur de trois oraisons funèbres publiées sous ces titres: I. *Standrede bey der Beerdigung Hrn. J. A. Jungschulz von Rœbern*; Danz., 1767, in-4°. II. *Standrede bey der Beerdigung Hrn. J. H. Brœn*; Danz., 1774, in-4°. III. *Standrede bey der Beerdigung Ern. J. A. von Waesberge;* Danz., 1776, in-4°.

2. BOCQUET (Abraham) brasseur à La Fère, 1702. On lui enlève ses enfants pour les mettre, les garçons à l'hôpital de Laon et les filles au couvent. Il résiste en refusant de payer la pension. Le ministre du roi (Pontchartrain) écrit alors à l'intendant: « Il n'y a pas de meilleure voie pour obliger le nommé Bocquet à donner 1000 fr. à sa fille pour sa dot dans un couvent que de l'arrêter comme mauvais catholique qui fait mal son devoir. Je vous envoie l'ordre pour le faire mettre dans telle prison que vous jugerez à propos. Sa détention lui donnera lieu de se défaire de ses entêtements et le rendra plus docile pour obtenir de lui le secours que vous demandez pour sa fille. » (E 3553 et *Bull.* VIII 549.) — Nicholas *Bockquet* naturalisé anglais en 1688; autre Nic. B. en 1697 (Agnew). — (Nicolas) fiancé à Marie-Anne *du Château* dans l'église wallonne de Tholen, 2 septemb. 1697. — (Antoine) pasteur de l'église française de Francfort sur l'Oder, 1781-84. — Un descendant de réfugiés nommé le major Bocquet se distingua en Amérique dans la guerre de l'Indépendance.

BOCZOSEL (Pierre de) seigneur de Chastelard, gentilhomme dauphinois qu'une passion malheureuse pour Marie Stuart, ou plus vraisemblablement une passion qui n'était plus partagée, conduisit sur l'échafaud en 1564 [Haag III, 354]. Nic. Chorier le nomme Peiraud de Bocsozel et fait remonter d'une manière certaine ses ancêtres au XIIe siècle. = *Armes* : D'or au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits ou tires.

« Ce Chastelard, raconte Brantôme dans ses Dames illustres, fut de bon lieu et de bonne part, car il fut petit neveu [petit-fils d'après de Thou et Chorier] du costé de Jeanne du Terrail sa mère, de ce brave M. de Bayard; aussi disoit-on qu'il lui ressembloit de taille, car il l'avoit très belle et moyenne et maigreline, ainsi qu'on disoit que M. de Bayard l'avoit. Il étoit fort adroit aux armes et dispos en toutes choses et à toutes honnestes exercices, comme à tirer les armes, à jouer de la paume, à sauter et à dancer. Bref, il estoit gentilhomme très accomply et quant à l'âme, il l'avoit aussi très belle, car il parloit très bien et mettoit par escrit des mieux, et mesme en rime aussi bien que gentilhomme de France, usant d'une poésie fort douce et gentill en cavalier. »

Lorsque Marie Stuart quitta la France, le 14 août 1561, pour aller prendre possession de sa couronne d'Écosse, Chastelard se trouva au nombre des gentilshommes qui l'accompagnèrent jusqu'à Holyrood, le palais de ses pères. Il était au service du duc de Damville. Une violente passion attachait ce duc aux pas de la reine, et la tendre Marie ne voyait pas ses poursuites avec indifférence. On prétend même qu'elle lui avait fait espérer le don de sa main, dans le cas où il recouvrerait sa liberté, car il était marié à Antoinette de La Marck, fille du duc de *Bouillon*. Chastelard était donc obligé par sa position d'entretenir la reine dans ses bons sentiments pour le fils du connétable; mais au lieu de faire les affaires de son maître, il paraît qu'il fit les siennes.

« Ledit Chastelard..., continue Bran-

tôme, se fit connoistre à la reine ce qu'il estoit, en toutes ses gentilles actions et surtout en ses rimes; et entr'autres il en fit une d'elle sur une traduction en italien, car il le parloit et l'entendoit bien, qui commence : Che gioua posseder cittade e regni; qui est un sonnet très-bien fait, dont la substance est telle : De quoy sert posséder tant de royaumes, citez, villes, provinces, commander à tant de peuples, se faire respecter, craindre et admirer d'un chacun et dormir veuve, seule et froide comme glace. Il fit plusieurs autres rimes très belles, que j'ay veues escrites à la main, car jamais elles n'ont esté imprimées que j'aye veu. La reine donc qui aimoit les lettres et principalement les rimes, et quelquefois en faisoit de gentilles, se pleut à voir celles dudit Chastelard et mesme elle lui faisoit responce : et pour ce lui faisoit bonne chère et l'entretenoit souvent. Cependant lui s'embrase couvertement d'un feu par trop haut, sans que l'objet en peuve mais, car qui peut défendre d'aimer? — Chastelard s'en retourne avec toute la troupe en France, fort fasché et désespéré d'abandonner si bel objet. Au bout d'un an la première guerre vint en France. Luy qui estoit de la religion, combat en soy quel party il doit prendre, ou d'aller à Orléans avec les autres, ou de demeurer avec M. de Damville, et avec lui faire la guerre contre sa religion. Ce dernier lui est trop amer d'aller ainsi contre sa foy et sa conscience; de l'autre, porter les armes contre son maistre lui déplaisait grandement : par quoy résout ny pour l'un ny pour l'autre combattre, mais de se bannir de France et s'en aller en Escosse et laisser battre qui voudra et là couler le tems. Il en ouvre les propos à M. de Damville et lui découvre sa résolution, et le prie d'escrire à la reine des lettres en sa faveur. Ce qu'il obtint, et ayant pris congé des uns et des autres, il part, et le vis partir et me dist adieu et une partie de sa résolution, car nous estions bons amis. »

« Il fait donc son voyage et l'achève heureusement; si bien qu'estant arrivé en Escosse, et ayant discouru toute sa résolution à la reine, elle le reçoit humainement et l'asseure estre le bien venu. » Ici nous devons compléter le récit de Brantôme. Knox nous en fournira les moyens. Si la reine s'était bornée à recevoir *humainement* son hôte, l'acte d'injurieuse témérité dont il se rendit coupable et qui lui coûta la vie, ne passerait à nos yeux que pour un trait de folie; mais le rigide réformateur de l'Écosse nous apprend que la reine lui permit certaines privautés qui justifient sa hardiesse. Pendant tout l'hiver de 1563, elle lui fit fête et le traita en favori. Ce n'était au palais que danses et réjouissances, dont il était le héros. Il s'était rendu si habitué dans le cabinet de la reine, que les seigneurs de la cour pouvaient à peine y avoir accès. La tendre Marie s'appuyait familièrement sur son épaule, et quelquefois allait jusqu'à lui dérober un baiser, *wold ly upoun Chattelet's shoulder, and sometymes prively she wold steal a kiss of his necke.* Reprenons le récit de Brantôme :

« Abusant de cette bonne chère, continue-t-il, Chastelard voulut s'attaquer à un si haut Soleil qu'il s'y perdit comme Phaëton, car forcé d'amour et de rage, il fut si présomptueux de se cacher sous le lit de la reine : lequel fut découvert, ainsi qu'elle se vouloit coucher; mais la reine, sans faire aucun scandale, luy pardonna. Ledit Chastelard, non content et plus que forcené d'amour, y retourna pour la seconde fois, ayant oublié sa première faute et son pardon ».

Marie Stuart l'aperçut encore au moment où elle allait se coucher. Poussant alors de grands cris, elle appela à son secours. On accourut de toutes parts, et dans l'emportement de son indignation, elle ordonna à Murray, l'un des premiers, de poignarder Chastelard. Murray la calma et fit saisir le malheureux gentilhomme qui, deux jours après, fut condamné à avoir la tête tranchée.

« Le jour venu, ayant esté mené sur l'échaffaut, avant mourir, prit en ses mains les hymnes de M. de Ronsard : et pour son éternelle consolation, se mit à lire tout entièrement l'hymne de

la mort, qui est très-bien fait pour faire abhorrer la vie, ne s'aidant autrement d'autre livre spirituel, ny de ministre, ny de confesseur. Après avoir fait son entière lecture, il se tourna vers le lieu où il pensait que la reine fust et s'écria haut : Adieu la plus belle et la plus cruelle princesse du monde, et puis fort constamment tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément. » Knox dit, au contraire, que Chastelard fit une sainte confession, *he maid a godly confessioun*, ce qui, dans l'esprit de l'austère réformateur, veut évidemment signifier qu'il mourut dans les sentiments du protestantisme.

Le Laboureur, dans ses Additions aux Mém. de Castelnau (I 549), nous a conservé une assez méchante romance que Chastelard avait composée pour fléchir sa dame, et dont voici le premier couplet :

Antres, prez, monts et plaines,
Rochers, forelz et bois,
Ruisseaux, fleuves, fontaines,
Où perdu je m'en vois,
D'une plainte incertaine,
De sanglots toute pleine,
Je veux chanter
La misérable peine
Qui me fait lamenter.

Gui Allard dit que de son temps les curieux conservaient plusieurs pièces de vers de Chastelard, en manuscrit.

BODIER, nom d'un diacre de Mamers (Maine) massacré en 1561 (Crespin). — (Ambroise) succéda à *Bourgaud* comme pasteur de l'église de Roquecourbe qu'il desservit avec zèle depuis 1614 jusqu'au mois de mai 1623. Sa veuve, Rose *de Nupces*, mourut à Roquecourbe le 15 mai 1642. — (Augustin), membre du consistoire de Roquecourbe, 1611. — Voyez [II, 253 a note et VII 64 b note.]

BODIN (Jehan) de S. Amand dioc. de Bourges, reçu habit. de Genève, nov. 1552. — (Gilles) « compagnon relieur de livres, de son mestier, natifz de Nantes en Brytagne », *id.* août 1555. — (Bertrand filz de feu Pierre) de Nantes, *id.* nov. 1559.

BODIN famille échevinale de La Rochelle, XVIe siècle. — (Josué) ministre de Fontenay en Poitou, 1557. — (Jean) pair de La Rochelle, 1578. — (René) s^r de la Rollandière, 1580. — (Marguerite) femme du m^is de La Barre en 1665, réfugiée en Prusse à l'époque de la Révocation, morte en 1720. — (Autre Marguerite) voy. ci-dessus col. 467. — Autres demoiselles Bodin enfermées à l'Union chrétienne de Luçon, 1724; de Poitiers, 1726.

BOECLER (Jean-Henri), professeur strasbourgeois [Haag II 324], d'abord conseiller de l'empereur d'Allemagne et de l'électeur de Mayence, historiographe de Suède, puis professeur d'histoire à Strasbourg; né à Cronheim, en Franconie, 13 février 1611, mort à Strasbourg au mois de sept. 1672. Doué d'une rare aptitude pour la littérature et les sciences politiques ou historiques, il fit d'excellentes études à Heilbronn, à Nuremberg, à Tubingue, à Francfort. En 1636, il fut chargé de régenter les quatre classes latines supérieures au gymnase de Strasbourg, et l'année suivante, il obtint la chaire d'éloquence, à laquelle on joignit, 1640, un canonicat à l'église de St-Thomas. Huit ans plus tard, la reine Christine, qui avait entendu parler de son mérite, l'appela à Upsal comme professeur d'éloquence, et en 1642, elle le nomma son bibliothécaire et lui accorda le brevet d'historiographe de Suède; mais la conduite outrageante des élèves de l'université le força de donner sa démission. De retour à Strasbourg, 1652, le savant professeur fut promu à la chaire d'histoire. L'électeur de Mayence le nomma son conseiller en 1662; l'année suivante, l'empereur Ferdinand III le créa conseiller impérial et comte palatin, et Louis XIV lui offrit une pension ; mais la cour de Vienne lui défendit de l'accepter et lui en accorda une, elle même, de 600 rixdales. Boecler termina sa carrière à l'âge de 61 ans; sa mort fut hâtée, dit-on, par l'abus du tabac. Il a laissé la réputation d'un des plus savants hommes que l'Allemagne ait produits dans la connaissance des littératures anciennes, de l'histoire et des sciences politiques. Ses nombreux ouvrages, qui ont eu presque tous plusieurs éditions, prouvent qu'elle était méritée.

I. *Laudatio S. Tiedirici*; Strasb. 1634, in-4°.

II. *Orationes duæ de Taciti historia et et de Tiberii principatu*; Strasb., 1636 in-4°.

III. *Cornelius Nepos, locis parallelis, commentario et luculento indice illustratus*; Argent., 1640, in-8°; Utrecht, 1665, in-12.

IV. *Herodiani libri VIII Historiarum cum notis et animadversionibus atque indice*; Argent., 1642, in-8°; 2e édition, 1662, in-8°.

V. *Vellejus Paterculus cum notis et egregio indice*, Argent., 1642, in-8°; 2e édit., 1663, in-8°, à la suite de laquelle on trouve la dissert. *De amnestiâ*, réimp. dans les Œuvres de Bœcler.

VI. *Characteres politici Vellejani*; Argent., 1642, in-8°.

VII. *In Taciti libri I Annalium capita XV priora commentarius*; Argent., 1643, in-4°.

VIII. *Novum Testamentum, ad optimas editiones et msc., codicem quem à Stephano Gerlachio Bœclerus acceperat recensitum, addito ad calcem voluminum Euthalii Sulcensis Prologo in Epistolas Pauli, græcè*; Argent., 1645, in-12; 1660, in-12.

IX. *Suetonius Tranquillus cum Isaaci Casauboni animadversionibus et dissertationibus politicis Bœcleri atque uberrimo indice*; Argent., 1647, in-4°; 1688, in-8°.

X. *In Taciti Historiarum libros V superstites annotatio politica*, Arg., 1648, in-4°; 1664, in-8°.

XI. *M. Manilius cum Jos. Scaligeri commentariis ex ejus chirographo longe auctioribus notisque anteà ineditis Th. Reinesii et Ismaëlis Bullialdi*; Argent., 1655 in-4°.

XII. *De rebus sæculi à Christo nato IX et X, per seriem german. Cæsarum commentarius*; Argent., 1655, in-4°.

XIII. *Terentius cum annotationibus et chrestomathiâ sive indice insigni locutionum Terentianarum*; Argent., 1657, in-8°.

XIV. *In ps. LXXXII*; Argent., 1658, in-4°. — Cité dans le cat. de Genève.

XV. *Excerpta ex actis senatûs in Parnasso, Apolline senatum habente, coss. Liberio Germano et Desiderio Gallo, de gestis adversùs nonnulla capita dissertationis politicæ et historicæ de tractatibus inter regem christianissimum et Carolum Lotharingiæ ducem*; Argent., 1663, in-4°. — Réfutation du Traité des droits du roi de France sur la Lorraine.

XVI. *Commentatio in Hugonis Grotii librum I De Jure belli et pacis*; Argent., 1663, in-8°; réimp. avec un commentaire sur les sept premiers chap. du 2e liv., Argent., 1664, in-8°; puis 1704, 1712, in-4°.

XVII. *Dissert. V ad commentationem Grotianam appendicis loco adjungendæ*, Argent., 1663, in-8°. Dans ces deux ouvrages, Bœcler se montre commentateur enthousiaste de son auteur.

XVIII. *De scriptoribus græcis et latinis ab Homero ad initium sæculi post Christum natum XVI commentatio*; Argent., 1764, in-8°. — Cet ouvrage assez médiocre, selon Lenglet, a eu plusieurs édit. et a été inséré dans le T. X des Antiquit. græc. de Gronovius.

XIX. *J. Seldeni de jure naturali et gentium juxtà disciplinam Hebræorum lib. VII recusi cum accurato indice et Bœcleri præfatione ad J. Capellanum*, Argent.; 1665, in-4°.

XX. *Vindiciæ quorundam electorum, principum et statuum, necnon immediatæ S. R. I. nobilitatis, contrà palatinum Wildfangiatum mancipatum aliasque violentias*; Arg., 1655.

XXI. *Vindiciæ à fœderatis electoribus, principibus, statibus et immediato equestri ordine palatino Wildfangiatui pridem oppositæ, denuo assertæ, et à convitiis scriptoris, qui defensionem juris regalis in homines proprios emisit, vindicatæ*, Mogunt. 1666, et ins. dans le Diarium europ. (T. XII, XIV).

XXII. *Lectiones Polybianæ msc. codicis Augustani, ad Joh. Capellanum, et de Polybii Liviique diversâ scribendi ratione, et hujus imitatione*; Argent., 1670, in-4°. — S'il faut en croire la Biogr. univ., cet ouvrage a été imp. pour la première fois en 1666.

XXIII. *Notitia sacri Romani Imperii*, Argent., 1670, in-4°; 1681, in-8°.

XXIV. *Institutiones politicæ, dissertationes ad selecta veterum historicorum loca, et libellus memorialis ethicus*; Argent., 1674.

XXV. *Animadversiones in Hippolyti à Lapide Dissert. de ratione statûs in impe-*

rio romano-germanico; Argent., 1674, in-12.

XXVI. *Notæ et animadversiones in Dan. Ottonis jus publicum;* Argent., 1675, in-8°.

XXVII. *Historia belli Sueco-Danici, annis* 1643-45; Stock., 1676; s. l., 1679, in-8°.

XXVIII. *Bibliographia historico-politico-philologico-curiosa, quid in quovis scriptore laudem censuramve mereatur exhibens,* 1677, in-8°; nouv. édit. augm. par J. G. Krause; Lips., 1715, in-8°.

XXIX. *Consilium de institutione puerorum.* — Nous n'avons pu nous procurer la première édition de cet ouvrage de pédagogie, que Bœcler publia en allemand. Son gendre *Obrecht* le fit réimp. en 1679, en y ajoutant *Minervæ Tirocinium s. praxis Bœclerianæ institutionis.*

XXX. *Historia universalis à mundo condito usque ad regnum Davidis;* Argent., 1680, in-8°. — Publ. par Obrecht, avec le traité intitulé *Historia principum schola,* dont le seul défaut est d'être trop abrégé, et une dissert. latine sur l'utilité de l'histoire, réimp. l'un et l'autre dans ses Œuvres.

XXXI. *Animadversiones in Polybium;* Argent., 1681, in-4°.

XXXII. *De rebus sæculi post Christum natum XVI liber memorialis, cum commentario;* Argent., 1685; Kiel, 1697, in-8°.

XXXIII. *Æneæ Sylvii Historia rerum Frederici III imperatoris, ex msc. optimæ notæ primum edita, cum specimine annotationum Bœcleri, et accessione variorum diplomatum et documentorum, curante J. G. Kulpisio;* Argent., 1685, in-fol., figg.; 1702, in-fol.

XXXIV. *Historia universalis priorum à Christo nato sæculorum, cum præfatione D. J. Fœchtii, vulgata à J. Gol. Mollero;* Argent., 1658, in-8°; Rost., 1695, in-4°.

XXXV. *Dissertationes academicæ,* edit. secunda, alterâ tanto auctior; Argent., 1701, in-4°. — Tomus posterior, Argent., 1710, in-4°. — Cette deuxième édit. contient un recueil de 76 dissertations sur des sujets d'histoire, de politique, de morale, de critique. Presque toutes avaient déjà été imprimées séparément, à mesure qu'elles paraissaient, et quelques-unes ont été jugées dignes d'être insérées dans les compilations de Gronovius, Grævius et autres savants.

XXXVI. *Orationes et programmata academica cum quibusdam poematibus;* Argent., 1705, in-4°. — Recueil de dix-neuf discours, de poésies et de programmes académiques. Un premier recueil de ces Oraisons et programmes avait paru en 1654., in-8°. (*Catal. du dr Williams*).

XXXVII. *Opera in quatuor tomos distributa, historici, politici, moralis, literarii et critici argumenti,* Argent., 1712, 4 tomes en 3 vol. in-4°. — Sous ce titre, Fabricius a fait réimp. les deux recueils précédents, en y ajoutant onze opuscules qui n'y avaient pas été insérés et qui forment le T. III.

Un savant aussi renommé que Bœcler devait entretenir une correspondance fort étendue. Quelques-unes de ses lettres ont été publiées dans le recueil d'André Iaski (Ams., 1705, in-12); on en trouve aussi deux, où il défend Grotius et attaque vivement Puffendorf, dans l'Historia juris naturalis (Halæ, 1719, in-4°); d'autres ont été imprimées dans les Amœnitates literariæ de Schelhorn, mais un plus grand nombre sont restées inédites. Le T. XI de la correspondance de *Boulliau* (Bibl. nationale) en contient plusieurs. D'après le Catalogue de Hænel, la Bibl. publique de Strasbourg ne possédait, en fait de mss. du savant professseur, qu'un vol. in-4°, portant ponr titre: *Prælectiones publicæ quibus hist. turcica breviter explicatur.* Jœcher cite de son côté: *Libellus memorialis instrumenti literarii omnem suppellectilem comprehendens,* comme resté inédit.

Bœcler a écrit aussi *Consignatio de scriptoribus juris publici præcipuis,* imp. dans le Vitriarius illustratus; il a été l'éditeur de l'Historia Caroli Magni de J.-J. Frantz et du *Libellus Petrum Romam non venisse* de U. Velenus, auquel il a ajouté une préface. Il a eu part, dit-on, à la publication du Compendium historiæ ecclesiasticæ gothanum et a travaillé à un commentaire sur les Offices de Cicéron, ainsi qu'au Théâtre du destin. Enfin on prétend

qu'il a mis au jour divers ouvrages sous le pseudonyme de *Surlecobius*.

La Biogr. univers., d'accord avec Jœcher, attribue en outre à J.-H. Bœcler : *Notæ in Virgilium, in Herodotum, Interpretatio Metamorphoseon Ovidianarum* ; mais Fabricius, qui a donné la liste de ses ouvrages, n'en parle pas.

Jean-Henri Bœcler avait épousé, en 1638, Suzanne, fille de Samuel *Schaller*, pasteur de l'église de S. Pierre-le-jeune de Strasbourg. De ce mariage naquirent sept filles et quatre fils dont trois ont rempli des fonctions importantes.

L'aîné, Samuel (1645-1673) naquit à Strasbourg, fut docteur en droit, comte-palatin, conseiller de Jean-Casimir comte de Linange-Dagsbourg, et composa entre autres une *Repetitio paratitlaris titulorum ff. et cod. de pœnis*.

Le troisième, Jean-Philippe (1654-1721), fut receveur de la ville de Strasbourg. C'est peut-être de lui que descendait Jean Bœcler auteur, selon le P. Lelong, d'une dissert. *De acidulis Pessinis*, Argent., 1762, in-4°.

Le second et le plus connu, nommé Jean, naquit à Holm en Suède, et non pas à Ulm, comme on le lit dans la Biogr. univ., le 24 octobre 1651. En 1685, il fut nommé professeur de médecine et de chimie à l'université de Strasbourg, et en 1688 médecin provincial du district. Il est auteur de quelques ouvrages dont voici les titres d'après Jœcher :

I. *Dissert. inauguralis de vomitu.* — II. *De Vitro.* — III. *de Sono.* — IV. *De Poris, effluviis et odoribus.* — V. *De rarefactione condensationeque.* — VI. *De aëre.* — VII. *Examen pluviæ.* — VIII. *Examen spiritûs vini et aceti.* — IX. *Quæstiones physicæ.*

Jean Bœcler mourut le 19 avril 1701, laissant quatre fils, qui ont soutenu la réputation scientifique de la famille. Tout ce que l'on sait sur le compte du troisième, nommé Jean-Frédéric, et né le 5 fév. 1692, c'est qu'il remplit à l'université de Strasbourg la chaire du code et des coutumes féodales, et qu'il mourut en nov. 1755. Ses trois frères, Jean-Henri, Jean et Jean-Philippe, se sont fait avantageusement connaître à divers titres.

I. Né le 6 janv. 1679, Jean-Henri Bœcler venait à peine de terminer ses études en droit, lorsque son oncle Ulrich *Obrecht*, chargé d'une mission à Francfort, au sujet du différent survenu entre l'électeur palatin et la famille d'Orléans, le prit auprès de lui comme secrétaire. A son retour dans sa ville natale, 1701, l'influence de son protecteur lui fit obtenir la place de professeur d'Institutes et de droit civil, avec celle de chanoine dans le chapitre de Saint-Thomas. Bœcler ne prit pas immédiatement possession de sa chaire ; il se rendit à Wetzlar, puis à Ratisbonne, où il séjourna quelques mois. En 1702, après avoir soutenu une thèse *De comitiis Imperii universalibus*, et passé deux examens brillants, il fut reçu docteur en droit. Nommé quatre fois recteur de l'Université, et quinze fois doyen de la Faculté de droit, il devint, 1728, doyen du chapitre de Saint-Thomas ; en 1730, il en fut élu président. Une attaque d'apoplexie l'emporta subitement le 14 janvier 1732.

Les Nova acta Eruditorum, 1763, parmi une foule de dissertations savantes que Bœcler a laissées, citent comme les plus remarquables : I. *De patriâ potestate principum Imperii.* — II. *De bello imperatori Carolo V à Mauritio, Saxoniæ electore, illato, turbisque indè in Imperio exortis.* — III. *De superioritate territoriali comitum Imperii.* — IV. *De acquisito et amisso Imperii germano-romanici in Livoniam jure.* — V. *De tumultibus rusticanis seculo XVI motis.* — VI. *De arbitris compromissariis.* — VII. *De acquisitione bellicâ.* — VIII. *De jure primogenituræ et apanagii.* — IX. *De matrimoniis personarum illustrium in Imperio romanico-germanico.* — X. *De advocatis ecclesiasticis.* — XI. *De singulari Justiniani imp. favore ergà fœminas.* — XII. — *De personis feudi capacibus.*

Jean-Henri Bœcler eut un fils, nommé Philippe-Henri, qui a joui, comme médecin, d'une réputation méritée. Né à Strasbourg, 15 déc. 1718, il fut reçu docteur en 1742 et, pour perfectionner ses connaissances, il visita les écoles de Paris, de Montpellier et d'Aix. De retour dans sa ville natale, 1744, il devint professeur extraordinaire en 1748, ob-

tint en 1756 la chaire d'anatomie et de chirurgie, et mourut le 7 juin 1759. On a de lui : I. *Diss. sistens decades thesium medicarum controversarum*, Arg., 1741, in-4°. — II. *De medicinâ Virgilii Æneid. XII.* 397, Arg., 1742, in-4°. — III. *De somni meridiani salubritate*, Arg. 1733, in-4°. — IV. *De glandularum thyroïdeæ, thymi et suprarenalium naturâ et functionibus*, Arg. 1753, in-4°. — V. *De statu animarum hominum ferorum*, Arg., 1756, in-5°. — VI. *Oratio extollens procerum et medicorum Argent. in anatomen merita*, Arg., 1756, in-4°.

II. Jean second fils de Jean Bœcler, né en nov. 1681, marcha dignement sur les traces de son père. Reçu docteur, 1705, il vint à Paris pour perfectionner ses connaissances. Il visita ensuite Montpellier et, de retour dans sa ville natale, 1708, il fut créé professeur de médecine. En 1719, il échangea cette chaire contre celle de chimie et de botanique, et l'année suivante, il fut nommé chanoine de Saint-Thomas. Il mourut le 27 fév. 1733. Il a publié :

I. *Historia instrumentorum deglutitioni, præprimis veræ chylificationi inserventium*, Argent., 1705, in-4°. — II. *Dissert. de cataractâ*, Argent., 1711, in-4°. — III. *De vino*, Argent., 1716, in-4°. — IV. *De irâ*, Argent., 1716, in-4°. — V. *De Morbillis*, Arg., 1720; in-4°. — VI. *De verâ vitæ et sanitatis moderatione*, Arg., 1721, in-4°. — VII. *Recueil des observations qui ont été faites sur la maladie de Marseille*, Strasb., 1721, in-8°. — VIII. *Dissert. de fonticulo*, Argent., 1723, in-4°. — IX. *Theses medicinæ miscellaneæ*, Argent., 1726, in-4°. — X. *Pauli Hermanni Cynosura materiæ medicæ ante sedecim annos in lucem emissa*, Argent., 1726, in-4°. C'est une troisième édit. de l'excellent traité de matière médicale composé par Hermann, professeur de botanique à Leyde. — XI. *Dissert. de variis diætæ, etiam nimis strictæ, noxiis*, Arg., 1728. in-4°. — XII. *De venenis*, Arg., 1729, in-4°. — XIII. *De fœniculo*, Arg., 1732, in-4°.

III. Jean-Philippe Bœcler, quatrième fils de Jean, naquit à Strasbourg, 21 sept. 1710, soutint en 1732 et 1733, pour obtenir le grade de docteur en médecine, une thèse en deux parties qui a été publiée sous le titre de : *De neglecto remediorum vegetabilium circà Argentinam crescentium usu specimen I, specimen II;* Argent., 1733, in-4°. En 1733, il vint à Paris, où il passa seulement quelques mois. De retour à Strasbourg en 1734, il fut admis dans le collége médical. La même année, il obtint une chaire de professeur de médecine, dont il prit possession par un discours *De præstantiâ physices* (Arg., 1734, in-4°). En 1738, il fut nommé professeur de chimie, de botanique et de matière médicale, et prononça à cette occasion une harangue inaugurale *De botanicâ rite excolendâ*. Il mourut le 19 mai 1759. On a de lui : I. *Diss. de Coriandro*, Arg., 1739, in-4°. — II. *An nitrum sanguinem resolvat aut coagulet*, Arg., 1741, in-4°. — III. *Quæstiones medicæ varii argumenti*, Arg., 1745, in-4°. — IV. *Diss. de cinnabari factitiâ vulgari, cinnabari nativæ et antimonii non solùm æquiparandâ, sed et præferendâ*, Arg., 1749, in-4°. — On lui doit de plus une nouvelle édit. de la Pharmacopée de Strasbourg (Strasb., 1745-54, 3 vol. in-4°).

BOESNIER DE LA TOUCHE, pasteur à Winchelsea, petite église fondée vers 1560, sur la côte de Sussex, par des réfugiés français, mais qui ne fut jamais nombreuse et qui ne subsista pas longtemps. De La Touche a publié en anglais à Londres, en 1706, un ouvrage qui fut traduit en franç. l'année suivante, sous le titre de *Préservatif contre l'irréligion ou Démonstration des vérités fondamentales de la religion chrétienne*, (La Haye, 1708, in-12). Watt, qui ne fait pas mention de cet ouvrage, parle d'un Henri *Boesnier de La Touche*, né à Little Chelsea, et sans aucun doute fils du précédent, auquel il attribue un traité intitulé : *A short account of the desease of the stone in the human body, also of the methode of cure;* Lond., 1764, in-4°. — Un Isaac Boesnier du Portail épousa, 1678, Esther *Pajon*, d'une famille de l'Orléanais.

BOER ou Bouer. « Mayet Bouer, mercier du pays de Bourbonais », reçu habit. à Genève, fév. 1556. — ... Boer, ministre au Luc vers 1660. — Daniel Bouer officier dans l'armée hollandaise, 1700-02.

BOET (Claude), natif de Montpellier, reçu habit. à Genève, mai 1559. — — (Jehan) « cardeur en laynes natif du lieu du Luc au pays de Provence », *id.* août 1559. — « Jacques fils de Matieu *Bouet*, de Chela en Vivaretz, cordonnier », *id.* juin 1585. — François Boet « de Gerjiau, balliage d'Orléans », *id.* oct. 1585. — Famille de ce nom à Saussignac (Périgord) en 1589 (Tr 239). — Claude *Bouet*, capitaine, élu diacre de l'église de Nîmes, 1620. — (Antoine) ancien de la même église, 1677. — Jean *Boë* enterré à Haarlem, 1624. — Divers groupes de Bouet d'Orange, de Languedoc, de Vivarais, assistés en passant à Genève et Lausanne, 1703-40. — ... Bouet, assisté en qualité de proposant au synode national tenu au Désert le 1 juin 1763.

BŒUF. « Bartolomé Bœuf de Loan, teinturier », reçu habit. à Genève, 16 septemb. 1572. — Le capitaine Bœuf, blessé, 1588 [II 512 a]. — Lion Bœuf, réfugié à Sandwich [IV 234 b]. — (Marguerite) réfugiée à Lausanne, 1689. — (Guillaume), de Draguignan, assisté à Genève allant en Allemagne, 1699. — (Jean), de l'île de Rhé, assisté à Londres, 1705.

BOGNARD (Jacques) condamné, en 1745, pour avoir introduit dans le royaume des livres de la religion P. Réf., « livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, pour être mené en la ville de Die et y être attaché par le col au carcan, pour être en sa présence les dits livres brûlés par l'exécuteur, et de suite le dit Bognard être fouetté et battu de verges jusqu'à effusion de sang par tous les carrefours de la ville... » (*Bull.* XIII, 336). — Mathieu *Boigard*, naturalisé anglais, 1700. — *Bogard* réfug. à Aigle (Vaud) 1718.

BOGNIOT (Mme de), de La Mure, avec ses deux filles, assistée deux fois de deux écus et encore d'autres fois; Genève, 1699. « La dame *de Bougnot* et ses deux filles, de La Mure, qui sont des pauvres honteux, sont assistées de 5 écus pour une fois, » 1703. — Marguerite *Bognot*, de Clèles en Trièves, reçoit un viatique à Genève pour gagner la Suisse, 1709. — Une dame *Bognios*, pensionnaire des États généraux de Hollande à Amsterdam, 1746. — Voy. [IV 317 b].

BOGUEREL, Bogueret, Bouguerel. Nicolas, fils de Didier Boguerel, maçon de Langres réfugié à Genève, était lui-même maçon ou architecte. Il fut admis gratis à la bourgeoisie genevoise, janv. 1571, en considération de sa capacité dans sa profession, et construisit à Genève le bâtiment des halles et l'escalier de l'hôtel de ville. Le roi de Navarre, en 1588, pria MM. de Genève de le lui prêter; mais s'il quitta quelque temps sa patrie d'adoption il y revint des plus fidèles, car il fut au nombre des Genevois tués dans la nuit de l'Escalade, 12 déc. 1602. Il avait 65 ans. — *Bougret* (Thomas Bugrettus parisiensis) inscrit au livre du recteur comme étudiant à Genève en 1563.

BOHAN (de) famille alliée à celle de *Régnier de La Planche*, voy. ce nom. — Madelaine *de Boham* femme de Jean *d'Avernoult*, v. 1650. — Benjamin de Bohan, officier dans l'armée hollandaise, 1701-07.

1. BOICEAU (Jean), sieur de La Borderie, avocat au présidial de Poitiers [Haag II, 329]. = *Armes* (probablement très bourgeoises, car ni Boiceau ni La Borderie ne se trouvent dans les dictionn. héraldiques) : un palmier.

Homme d'une probité égale à son grand savoir, il fut un des premiers à adopter les opinions prêchées par *Calvin* pendant son séjour à Poitiers. Florimond de Rœmond, qui l'appelle *Boisseau*, ajoute, en rapportant le fait, que « quarante ans après, il se défit pleinement des opinions de Calvin et mourut catholique (14 avril 1589), ayant atteint l'âge de 80 ans, » (voy. ci-dessus t. I. col. 636). Dreux Du Radier prétend que rien ne prouve « l'accusation de protestantisme. » Il est probable en effet, puisque rien ne vint à la traverse de sa belle et paisible carrière de savant, que le sieur de La Borderie fut un de ces protestants honteux qui n'osaient pas l'être et qui savaient garder à l'extérieur les apparences du catholicisme. Outre le recueil de ses *Mémoires* et de ses *Consultations* qui ont servi de base au Commentaire in-fol. sur la cou-

tume du Poitou, ce savant jurisconsulte a laissé un excellent traité de la preuve par témoins sous ce titre : *Ad legem regiam Molinæis habitam de abrogatâ testium à librâ centenâ probatione commentarius* (Poitiers, 1582, in-4°; trad. en franç. en 1606; réimp. en franç, en 1615; publié de nouveau en latin et en franç. par Danti, avec de notables addit., dans le *Traité de la preuve par témoins en matière civile*, Paris, 1715, in-4°; 7e édit., Paris, 1789, in-4°). — Boiceau se mêlait aussi de poésie. La Croix du Maine lui attribue *L'Aigle et Robineau*, impr. avec la tragédie de Médée par Jean de La Péruse, et une *Éclogue pastorale sur le vol de l'aigle en France par le moyen de la paix* (Paris et Lyon, 1539, in-16). Du Verdier le fait auteur d'un *Monologue de Robin* (sans doute le même ouvrage que Robineau), poème badin en patois poitevin, impr. à Poitiers en 1555, et réimp. plusieurs fois depuis. L'auteur s'y moque agréablement du penchant des gens de la campagne pour la chicane. On connaît encore de Boiceau deux *Sonnets*, insérés dans le recueil de Sainte-Marthe de 1573, in-4°, et une *Ode* sur la peste qui désola Poitiers, impr. parmi les œuvres de La Péruse (Poit., 1556, in-4°).

2. A Paris, Jean Boisseau « enlumineur du roi » perd sa femme, Suzanne *Rolin*, enterrée au cimetière des SS. Pères, 15 mars 1650.

3. BOICEAU ou Boisseau. Nom de plusieurs familles de la Saintonge ou d'une même famille tellement nombreuse que les érudits Rochelois d'aujourd'hui, les mieux informés et puisant aux sources, ne peuvent plus en distinguer les diverses branches, encore moins les filiations. Il faut se borner à des citations égrenées. = *Armes :* d'azur à 3 boisseaux d'or.

A la Rochelle, les Boisseau qui ont pris une part très active aux guerres de religion, venaient de S. Jean d'Angely où ils étaient à la tête de l'échevinage dès 1331 et sieurs de La Galernerie, entre autres fiefs. On les trouve à La Rochelle, déjà dès la première moitié du XVIe siècle, dans les rangs de la Réforme. — (François) sr des Bouchaux, époux de Marie *Páris*, était échevin, 1539-48; (Pierre) trésorier de la commune, 1541 ; un autre Pierre fut nommé pair en 1550. L'un de ces deux Pierre, se qualifiant de seigneur de La Ramigère et marié à Catherine *du Jardrin* fut coélu en 1561. Ce seigneur de la Ramigère avait un frère appelé Rigomer, seigneur de Queudevache, qui en 1550 était grand-bailli d'Aunis et marié à Françoise *Courault*. C'est cependant un autre Pierre que l'annaliste Amos *Barbot* appelle : « une personne qualifiée et d'honneur » lorsqu'il mentionne le choix qui fut fait de lui, dans le siége de 1592 pour lieutenant de la compagnie colonelle du maire. — (René) écuyer, sr de Queudevache et de la Romigère, grand bailli d'Aunis en 1563 et mari de Catherine *Deschamp* était probablement fils de Rigomer. Sa fille, Esther, épousa Antoine *Péronneau* sr de la Serrie, garde des sceaux du présidial et conseiller. Les Jean sont en grand nombre : un Jean, sr de la Pichonnière était marié à Catherine *Tirant*, 1565-74; un autre avec Nicole *le Feyve*, 1563; un troisième, qui était avocat, épousa au temple, déc. 1577, Catherine *Guy*. — Deux autres Jean ont été de renommés capitaines Rochelois. L'un, seigneur du Pouzou, était capitaine de vaisseau. Le navire qu'il montait ayant été attaqué au milieu de la nuit, une terreur panique s'empara d'une partie de son équipage. Le capitaine *Gendarme* et quelques soldats se jetèrent à la mer; mais Boisseau, à la tête du reste de ses matelots, se défendit si bravement qu'il força les assaillants à se retirer avec perte. Le mariage de sa fille, Jeanne, en 1609 est cité : [V 328 a]. L'autre, sr de Maché et de Palais, a joué un rôle plus important. Dès l'année 1567, il s'était signalé par la prise de Luçon, dont il s'empara par ordre de *Sainte-Hermine*, étant secondé par *Sauvage* et *Rousseau La Belle*. Au mois de déc. 1572, il fut nommé amiral de la marine Rocheloise. En 1577, il combattit vaillamment au siége du bourg de La Fonds. Il fut choisi en 1585 pour remplacer le comte de Laval commandant en chef de la flotte protestante et refusa de servir comme vice-amiral sous les ordres de S. Gelais. En 1586, il obtint avec Louis *Gargouilleau* le commandement

d'une flotte de 22 vaisseaux armés par les Rochelois, et servit à la défense d'Oleron. En 1588, il essaya, mais vainement, avec le capitaine *Courtaut*, de secourir avec des galiotes Niort et Marans, que Lavardin assiégeait. Le feu des catholiques le força à se retirer après avoir emporté deux forts à la vue de l'ennemi et canonné le bourg. Ce fut sans doute pour le récompenser de ses services, dont l'éclat fut néanmoins terni par le massacre de la garnison de Luçon, que les habitants de La Rochelle l'élurent maire en 1589 et le députèrent en 1593 pour aller saluer Henri IV. Il s'était marié deux fois, le 11 déc. 1575 avec Catherine *Peronneau*, le 26 juin 1580 avec Marie *Thibaut*, et mourut le 24 déc. 1596. (Haag II, 330, revu par Jourdan).

4. Isaac BOISSEAU, marin, âgé de 22 ans, du bourg de Saint-Georges de Didonne, arrêté pour le fait d'assemblée au désert, répond le 16 avril 1749 « qu'il « a assisté deux fois aux assemblées qui « se sont tenues dans les landes du costé « de Coses et que c'est le nommé Pradon « qui faisait le presche; a dit n'avoir « jamais tenu aucuns mauvais discours « contre la Religion catholique, ny « chanté des chansons. » On a trouvé sur lui au moment de son arrestation des chansons qu'il reconnait avoir apportées d'Angleterre, commençant par ces mots « *C'est à toy monseigneur,* » et finissant par ceux-ci « *Donner à la bonne recompense.* » (Richemond).

5. Un Pierre *Boysseau*, très probablement de la famille qui précède, car il était fermier de la terre de Semoussac, près Mirambeau (Saintonge), a été cité plus haut (I col. 651) comme condamné à mort pour la religion, 1569. — Le p. Arcère, historien de La Rochelle, en cite un autre qui, après avoir jeté le froc de moine alla prêcher la Réforme à l'île d'Oleron, où il établit le premier consistoire en 1561; il épousa Marie *Renaudin*, de Marennes. — Pierre *Boisseaux* naturalisé anglais en 1687 (Agnew). — Un pasteur Boisseau exerça le saint ministère en Amérique, à Charleston, de 1712 à 1734.

6. Jean-Charles Boiceau se réfugia de S. Maixent (Poitou) au pays de Vaud, mais seulement vers le milieu du XVIIIe siècle (Reg. baptistaire de Morges 1754 et 62); cette famille est restée dans son pays d'adoption. — En 1822 Ch. S. Elys. Samuel Boiceau desservait l'église wallonne de Londres.

BOICERVOISE (Jean), lieutenant civil et criminel du bailliage de Senlis à Pontoise, avait accepté la Réforme et son désir était d'établir dans sa petite ville le culte évangélique. Accusé devant le parlement de Paris d'avoir convoqué des réunions nocturnes chez le prévôt de Pontoise, il fut condamné à mort, 23 juill. 1562 et exécuté le même jour en place de Grève. Son ami et complice Charles *Choart*, prévôt-vicomtal et garde des sceaux de la chatellenie de Pontoise, put échapper par la fuite au même arrêt qui le condamnait à être pendu. Sept ans plus tard la veuve de Boicervoise se remariait avec Jean de Dampont, 20 juin 1569, et obtenait des lettres patentes qui lui adjugeaient les biens de son mari en le réhabilitant et en cassant l'arrêt de 1562. — Une famille noble de ce nom s'est conservée dans le pays. = *Armes* : d'azur au cerf d'or.

Le Charpentier, *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin.*

BOILEAU (Pierre) chirurgien de la compagnie de Morvilliers, qui fut massacré à Poix, près d'Amiens, au mois de juillet 1562 [Haag II, 232]. Lorsque cette année même, la première guerre éclata, le maire et les échevins d'Amiens, sans doute par mesure de précaution, désarmèrent les protestants et les laissèrent ainsi exposés sans défense aux violences d'un peuple fanatique qui commença par brûler sur la place publique la chaire du ministre, plusieurs Bibles avec un grand nombre de nouveaux-Testaments et de psautiers. Effrayés de ces manifestations, la plupart des Huguenots se hâtèrent de fuir. S'enivrant de leurs propres fureurs, les catholiques s'attaquèrent bientôt aux personnes. Leur première victime fut un soldat nommé Jacques *Beron*, qui, arrivé depuis peu de Calais, fut jeté dans la rivière et assommé à coups de pierres. Quelques jours après, Françoise

Grevin subit le même sort avec des circonstances encore plus cruelles. Pierre Boileau, à qui le procureur fiscal avait coupé le bras d'un coup d'épée, parvint à se sauver dans une maison; mais, après l'en avoir tiré, la populace le perça de coups et le jeta à l'eau. Au mois d'août, le feu ayant pris à la prison de Beffroy, où étaient enfermés plusieurs protestants, on en fit sortir les catholiques, et on abandonna les Huguenots aux flammes. Deux d'entre eux, David *Prévost* et *Marquaut*, ayant gagné le toit déjà calciné par le feu, pour essayer d'échapper à une mort atroce, on les abattit à coups de fusil et on acheva de les tuer dans la rue. Deux autres, *Rondelet* et *Robert*, qui avaient réussi à trouver une issue, furent égorgés par la populace. Au mois d'octobre, un impotent, nommé *Mauguier*, fut massacré sous les yeux même des magistrats. Au village de Tagny, Augustin *Courtin*, s'entendant appeler de la rue, mit la tête à la fenêtre et tomba à l'instant frappé d'une balle. Ces excès se continuèrent jusqu'au mois de février 1563, où Christophe *Le Riche*, marchand drapier d'Amiens, accusé d'avoir porté les armes à Rouen, fut pendu et mis en quartiers, malgré les lettres de grâce qu'un de ses amis lui avait obtenues.

2. BOILEAU. « Godefroy et Claude Boileau, frères, pelletiers et bourciers, natifz de Noyer, duché de Bourgogne », reçus habit. à Genève, mai 1559. — (Jehan) verrinier (mécanicien) condamné à mort à Bordeaux, 1569 (t. I col. 655). — « Boileau le jeune, seigr. de Cuis » (près Épernay), enterré au cimet. des SS. Pères, 1658. — (Pierre), de Valence, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693. — (Marguerite) et Suzanne *Monteilz*, femme de Pierre Boileau, toutes deux de Bédarrieux et se rendant à Erlangen, demandent à Lausanne une attestation de leur foi, mai 1698. — Noble dame Roze de Boileau veuve de M. *de Perrotat* d'Uzès, 78 ans, morte à Lausanne, 1710. Ces trois dernières réfugiées se rattachent à la famille suivante.

3. BOILEAU DE CASTELNAU [Haag II, 330], famille noble de la sénéchaussée de Nîmes. = *Armes* : D'azur à un château à trois tourillons, d'or, maçonné de sable, et un croissant d'or en pointe soutenant un pélican avec ses petits.

Le premier de cette famille qui embrassa les principes de la Réforme fut Jean *Boileau*, premier seigneur de Castelnau, trésorier de la sénéchaussée de Nismes, mort en 1562. Il avait épousé, le 6 fév. 1538, Anne *de Montcalm*, dont il eut : 1° JEAN, qui suit; — 2° CLAUDE, mariée, en 1554, avec Jean-Jacques *de Lageret*, sieur de Caissargues; — 3° GUILLEMETTE-MARIE, femme de Robert *de La Croix*; — 4° GABRIELLE, mariée, en 1562, avec Antoine *de Barnier*, conseiller au présidial de Nismes; — 5° ANNE-MARIE, épouse de Guy *de Bons*.

Jean Boileau, seigneur de Castelnau, fut premier consul de Nismes en 1605, et syndic du diocèse. En 1600, les habitants de Nismes le députèrent à Montpellier, où devait se tenir une assemblée relativement à la mise à exécution de l'édit de Nantes. Il mourut le 10 mai 1618. Il avait épousé, le 15 juillet 1571, Honorade *Blanc*, fille de Robert *Blanc* sieur de La Rouvière, et le 15 oct. 1576, Rose *de Calvière*, fille de Nicolas de Calvière, sieur de Saint-Cosme. Cette dernière lui donna, entre autres enfants, NICOLAS, qui suit; GUILLAUME, marié à *Rose de Falcon*; JACQUES, docteur en médecine, qui épousa, en 1614, Arnaude *de Rosel*, et devint la souche des Boileau d'Uzès [1], qui s'établirent plus tard à Dunkerque, à Abbeville et jusqu'à Saint-Domingue; JEAN, sergent-major dans le Piémont; CLAUDE, capitaine au régiment de Montpezat, tué en 1616 au siége de Cerisoles; DANIEL, resté sur le champ de bataille de Prague, en 1620; CLAUDE, marié en 1598, avec Étiennette *de Monteils*; ANNE, mariée, en 1593, à Daniel *d'Arnaud*, sieur de La Cassagne; MARGUERITE, bapt. en 1589 dans l'église de S. Chaptes.

Nicolas Boileau, né le 21 déc. 1578, voyagea en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Hollande. A son retour dans sa ville natale, il s'attacha au barreau et acquit une réputation si grande que ses décisions étaient suivies

[1] En 1627, deux de ses fils allèrent faire leurs études à Genève, recommandés par le consistoire d'Uzès (*Mss. de Gen.* cart. 6, n° 4).

dans toutes les cours de justice. Il mourut en 1657. De son mariage avec Anne *de Calvière de Boucoiran* naquirent quinze enfants, entre autres François, lieutenant-colonel de cavalerie, qui se noya en passant à Naples; Jacques, dont nous parlerons ci-après; Charles, sieur de Vignargues, qui suivit la carrière des armes; Marguerite, femme de Gautier *de Pontperdu*; Isabeau, mariée à Jean *de Leyris*, sieur d'Erponcher; Anne-Marie, épouse de Guy *d'Airebodouze*, sieur de Casalette, et Françoise, unie, en 1623, à Jean *de Galoffre*, sieur de Languissel.

Jacques Boileau, né le 15 janv. 1626, servit dans les cadets gentilshommes. En 1652, les habitants de Nismes l'élurent conseiller. Il avait épousé, en 1660, Françoise *de Vignolles*, fille de Jacques *de Vignolles* et de Louise *de Baschi* dont il eut vingt-deux enfants. Lors de la Révocation, ce respectable père de famille préféra tout souffrir plutôt que de renier ses principes; il fut emprisonné en 1686 au château de Pierre-Eccise et y mourut après onze ans et demi de captivité le 17 juill. 1697 [1]. Entre autres enfants, il eut : François-Henri, d'abord cadet gentilhomme, puis capitaine réformé des grenadiers à cheval de l'électeur de Brandebourg, tué en 1709, au siége de Tournai; Jean-Louis, tué à la bataille de Hochstedt; Charles, capitaine au service d'Angleterre, marié à Dublin, en 1704, avec Marie-Madelaine *Collot d'Escury* (voy. *Bull.* X 306, 314) et souche des Boileau d'Angleterre [2], dont les descendants se sont établis jusqu'à Calcutta; Maurice, qui suit; Françoise, mariée, en 1690, avec Joseph *Pandin Des Jarriges*, père du grand chancelier de Prusse; Louise, femme d'Abel *de Ligonnier*.

Maurice Boileau, né le 23 avril 1678, devint, par l'émigration de ses frères, héritier de tous les biens que sa famille possédait en France [1]. Il mourut en 1741, laissant, d'Eve *de Guiran*, fille d'un président au parlement d'Orange, qu'il avait épousée en 1708, treize enfants, entre autres Charles, qui suit; Henri-Camille, dit le chevalier de Castelnau, capitaine de grenadiers au régiment de Normandie, avec lequel il fit les campagnes de Flandres, d'Allemagne, de Bohême, de Westphalie; puis lieutenant-colonel, marié, en 1773, avec Marie-Anne *Bubaut*, et mort à Paris en 1791; Louis, dit le chevalier de Montredon, qui servit dans le régiment de Foix en Westphalie, en France, en Sardaigne, et mourut à Nismes, en 1805; Anne, mariée, en 1728, à Jean de Laillaud, conseiller au présidial de Nismes, morte en 1784; Marguerite, épouse, en 1734, de Jean-Auguste Ferrières *de Soubreton*, morte à Nismes en 1774; Françoise, décédée en 1784.

Charles Boileau, capitaine au régiment de Normandie, fit les campagnes de Bavière. Il épousa, en 1765, Catherine *Veryère* d'Aubussargues, et mourut en 1783. L'aîné de ses neuf enfants, Simon-Charles-Barnabé, fut maire de Nismes en 1811.

Il n'y a pas le moindre compte à tenir des fictions généalogiques élaborées par des amis plus complaisants qu'éclairés qui ramassant autour des noms de Boileau et de Castelnau tout ce qui était le plus à leur convenance, ont fait main basse sur Etienne Boileau, le prévôt de Paris favori de S. Louis, sur Boileau Despréaux l'illustre versificateur et sur la dynastie des Castelnau de la Mauvissière, pour les faire entrer tous dans la parenté des modestes magistrats de Nîmes. Boileau n'est pas un nom rare et il y a dans le midi de la France 37 Castelnau ou Castelnaud, sans compter un dans le Cher et un dans l'Orne. Celui des Boileau de Nîmes est situé près de Vernezobre et celui de la Mauvissière est dans les Pyrénées; les armoiries sont tout autres. Il serait superflu de discuter ces inventions, mais il est impossible de ne pas les noter, car elles ont

1 Voy. une touchante note de M. H. *de Triqueti* (dans le *Bull.* IX, 168) sur un portrait qu'on lit de lui dans sa prison et que conservent aujourd'hui ses descendants établis en Angleterre.

2 Représentés dans la première moitié du siècle actuel par sir John Boileau mari de lady Catherine Elliott et sœur de lord Minto. Ce gentleman est entré, en 1839, dans le conseil de l'hôpital des réfugiés français à Londres. Deux de ses ancêtres, *Charles* et *Jean-Pierre*, avaient exercé les mêmes fonctions en 1768 et en 1787. Voy. sur cette branche anglaise *Agnew*, II 243 et III 213.

1 Selon d'autres renseignements, de M. *Guizot*, la branche française descendrait d'un enfant au berceau que Charles Boileau dut laisser en France.

indûment cours dans les familles et généralement le *Bull.* de la Soc. de l'Hist. du Protestantisme, mine précieuse de renseignements, mais aussi facilement ouverte à ceux de l'aveugle amitié qu'à ceux du bon sens, les accepte sans y regarder. Voir, pour le cas présent, l'article ci-dessus mentionné de M. de Triqueti qui accolle aux Boileau de Nîmes jusqu'aux ducs de Bevilacqua du royaume de Naples.

BOIROU (Pierre), naturalisé anglais 1682. — Franç.-Elie *de Boisroux*, officier dans l'armée hollandaise, 1713-34. — Louise-Victoire de Boisroux, dame pensionnaire des États généraux, à Utrecht, 1752.

1. BOIS, appelé aussi *Le Bois de Mérille*, capitaine huguenot [Haag II, 332] « un des plus vieux soldats de France, » dit La Popelinière. Bois dont nous avons souvent parlé, col. 634, prit une part active à quelques-uns des événements qui signalèrent les trois premières guerres de religion. En 1563, *Blosset* s'étant emparé de La Charité, le laissa dans cette ville avec une garnison de 67 hommes. Assiégé peu de temps après par les catholiques, Bois, quoiqu'il n'eût aucun espoir de secours, se défendit vaillamment pendant huit jours, jusqu'à ce que les assiégeants, avertis de l'approche de *Coligny* qui accourait de la Normandie au secours d'Orléans, levassent précipitamment le siége. Il n'abandonna le poste qui lui avait été confié qu'après la publication de la paix et le rétablissement du culte protestant à La Charité. Dès lors nous retrouvons Bois, qu'un lien inconnu semble avoir attaché à Blosset, prenant part à presque toutes les expéditions de ce capitaine; surprenant, dans la seconde guerre, le château de Sarry; protégeant, dans la troisième, la fuite de *Condé*; facilitant aux protestants le passage de la Loire à Bonny, où il avait été laissé pour garder le pont (mission dont il s'acquitta avec peu de vigilance); faisant enfin lever le siége de La Charité. Bois resta dans cette dernière ville, et lorsque la garnison se fut emparée, peu de temps après, de Douzy, il en obtint le gouvernement. Comme la place était mal fortifiée et plus mal approvisionnée, il ne voulut pas l'exposer, après la bataille de Moncontour, aux hasards d'un siége; il l'abandonna à l'approche des catholiques et rentra à La Charité. Il se saisit plus tard de Montfaucon, mais il mourut l'année même, en 1569.

2. BOIS (Nicolas) massacré à Brignolles, 1562 (Crespin). — (Pierre) notaire à Grenoble, 1561. — (Daniel) avocat, ancien de Grenoble, 1623. — (Zacharie) ministre de Chavaignes (Anjou), 1620. — (Jacques), du Vivarais, mis aux galères de 1690 à 1695. — Du Bois voyez à Du.

BOISABERT, régent de la 2e classe au collége de Saumur au moment de sa fermeture, 1685.

1. BOISBELEAU ou Boisbellaud et Boybelleau ou quelquefois Boisbelland. Pierre Boisbeleau, notaire et procureur fiscal du marquisat d'Ozillac en Saintonge. Il eut un frère, Isaac sieur des Rompis, né en 1627 et mort assassiné à Paris au mois de déc. 1662 (reg. de Charenton). — (Jean), sieur de la Chapelle, aussi d'Ozillac et parent nous ne savons à quel degré des précédents, épousa au temple de Charenton, août 1672, étant âgé de 62 ans, Andrée *Le Vallet*, veuve de Jean *Vachon*, sr de la Bérauderie; il eut pour témoins son frère et le fils de celui-ci, tous deux portant le prénom Marc, le premier appelé en outre sr de Montassier, gentilhomme de la fauconnerie du prince de Condé et le second étudiant en théologie. L'étudiant fut admis au saint ministère, en 1674, par un synode provincial tenu à Marennes [VIII 332 b], nommé peu après ministre de Montausier où il exerça ses fonctions jusqu'en 1682, puis ministre de Marennes de 1682 [1] à 1684. Il assista en 1678 (avec Auguste Boybellaud, avocat et ancien d'Ozillac) au synode de Jonzac, puis en oct. 1682 à celui de Barbezieux et il passa une partie de l'année 1684 en prison, avec son collègue *Loquet*, l'autre ministre de Marennes, comme étant tombés dans un des cas de contravention aux édits du roi. Le culte protestant fut interdit à Marennes, son temple

[1] Quelque ancien document fautif nous a fait commettre l'erreur, t. I col. 634, de créer un *Babelot* pasteur de Marennes qui n'est autre que Marc Boisbeleau.

condamné à la démolition[1] et Boybellaud s'estima heureux de pouvoir gagner la Hollande aussitôt qu'il fut sorti de prison. Il signa au synode de Rotterdam, 24 avr. 1686, la confession de foi des églises wallonnes et se retira à Amsterdam où il put jouir de la pension accordée aux pasteurs réfugiés[2] à charge de prêcher à tour de rôle dans le 2e temple de la ville. Il prêcha assez régulièrement jusqu'en 1698, puis à rares intervalles jusqu'en 1706.

2. Un autre pasteur Boybellaud ou Boisbeleau, prénommé Armand, était seigneur de la Chapelle. Ce titre nous le fait reconnaître pour fils de Jean, dont nous avons ci-dessus mentionné le mariage en 1672. Il naquit à Ozillac en 1676 [Haag II, 333] et fit ses premières études au collége de Bordeaux; mais sa mère l'en retira, après la révocation, pour le conduire en Angleterre, auprès de son aïeul, le pasteur Isaac *Du Bourdieu*. Destiné à l'Église, il fit des progrès si rapides dans l'étude des sciences théologiques, qu'à l'âge de 18 ans il fut jugé apte à remplir les fonctions du ministère. On l'envoya d'abord comme prédicateur en Irlande. Après y avoir passé deux ans, il fut appelé à desservir la paroisse de Wandsworth dans les environs de Londres; puis, en 1711, il obtint une vocation pour l'église de l'Artillerie dans cette ville même. En 1725, il fut nommé pasteur à La Haye, où il mourut dans sa 70e année, laissant la réputation d'un théologien instruit, d'un critique habile, d'un traducteur consciencieux et d'un homme aimable, bien qu'un peu trop enclin à la satire. Il a laissé de nombreux ouvrages :

I. *Bibliothèque anglaise ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne;* Amst. 1717-1727, 15 vol. in-12. — Les cinq premiers vol. sont de Michel *de la Roche;* les dix autres, de La Chapelle. — Nous ne savons si ce serait une autre édition du même ouvrage que cite *D. de Superville* le fils (dans un recueil de *Sermons*, Amsterd. 1763, p. xvii) sous le titre de *Mémoires pour servir à l'hist. de la Grande-Bretagne* par l'évêq. Burnet, en 6 vol. dont les trois premiers auraient été traduits par La Chapelle et les trois derniers par lui Superville.

II. *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe;* Amst., 1728-1753, 52 vol. in-12. — *Massuet*, S'Gravesande, *Rousset*, *Jaucourt*, *Barbeyrac* et *Des Maizeaux*, furent ses collaborateurs dans cette importante publication. C'est lui qui a fourni tous les articles de théologie jusqu'au 38e volume.

III. *La religion chrétienne démontrée par la résurrection de J.-Chr.*, trad. de l'angl. de Ditton; Amst., 1728, 2 vol. in-8°; Paris, 1729, in-4°.

IV. *Réflexions en forme de lettre au sujet d'un système prétendu nouveau sur le mystère de la Trinité*; Amst., F. L'Honoré, 1729, in-8°. — Contre Paul *Maty*.

V. *Réponse à M. Mainard, ancien chanoine de St-Sernin de Toulouse au sujet d'une conférence sur la religion qu'il a proposée par lettre à un protestant*; La Haye, 1730, in-4°.

VI. *Le Babillard*, trad. de Steele; Amst., 1734 et 1735, 2 vol. in-12. — Selon Barbier, le premier vol. avait déjà paru en 1723. Cette trad. fut réimp. à Zurich, 1737, 2 vol. in-12, sous ce titre: *Le Philosophe nouvelliste*. — Les attaques que La Chapelle s'était permis de diriger dans un article, non traduit, mais de sa composition, publié dans cet ouvrage, contre Florence *Martin* et mademoiselle de *Perray*, lui attirèrent de fâcheuses affaires. Le synode de Rotterdam le força, en 1744, à rétracter d'odieuses calomnies et à retrancher cette pièce de son volume.

VII. *Défense de la religion tant naturelle que révélée contre les infidèles et les incrédules*, trad. de Burnet; La Haye, 1738, 6 vol. in-8.

VIII. *La friponnerie laïque des prétendus esprits-forts, ou Remarques sur le discours* [de Collins] *de la liberté de penser*, trad. de Bentley; Amst., 1738, in-12.

IX. *Nouvelle Bibliothèque ou Histoire*

[1] « Pour détruire le temple on est obligé d'avoir recours à des ouvriers étrangers. Ceux-ci font mille insultes aux réformés, montent en chaire pour contrefaire les prédicateurs et sonnent la cloche par moquerie comme pour assembler les fidèles. Persécutions horribles. Cette église, réunie à celles de Boursefranc et du Port des Barques, existe encore (1841) et se trouve dans un état florissant » (Crottet).

[2] A 38 pasteurs réfugiés. Cette pension était (pour lui, comme n'étant pas marié) de 450 florins : elle fut abaissée à 387 fl. en 1689 quand le nombre des pasteurs pensionnés se fût élevé de 38 à 50.

littéraire des principaux écrits qui se publient ; La Haye, 1738 et suiv., 19 vol. in-12. — La Chapelle eut pour collaborateurs, dans cette nouvelle entreprise, Charles *Chais*, *Barbeyrac*, *Dargent*, etc.

X. *Mémoires de Pologne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce royaume depuis la mort du roi Auguste jusqu'en* 1737 ; Lond., 1739, in-12.

XI. *Vie de Beausobre*, publ. dans le T. II des *Remarques sur le N. T.* (La Haye, 1742, 2 vol. in-4°) du célèbre pasteur de Berlin.

XII. *La nécessité du culte public parmi les chrétiens*, établie et défendue contre la Lettre de Mr D. L. F. D. M. sur les assemblées des religionnaires en Languedoc, écrite à un gentilhomme protestant de cette province et imprimée en France sous le faux titre de Rotterdam 1745. Par M. Armand de La Chapelle pasteur de l'église wallonne de La Haye. La Haye, 1746, in-8; Francfort, 1747, 2 vol. in-12; trad. en hollandais, Amst., 1748, in-8, et en allem., Breslau. 1749, La Haye, 1756, 1 vol. in-8; Leipz., 1769, in-8. — Cet ouvrage, approuvé par le pasteur *J. P. Fontaine*, au nom de l'église de La Brille et par le pasteur *J. Guiot*, au nom de celle d'Arnheim, est une réfutation de cette *Lettre* anonyme imprimée en France sous le faux titre de Rotterdam, où l'auteur (le ministre *Allamand*) soutenait que le culte public n'est pas de précepte divin, et que par conséquent, les protestants péchaient en tenant leurs assemblées du désert malgré les édits du roi. La réfutation est en elle-même une bonne dissertation théologique, divisée en 3 sections où l'auteur prouve la nécessité du culte public par des arguments tirés 1° du culte des patriarches; 2° du culte judaïque; 3° du culte enseigné par J.-C.; il expose dans une 4e section *L'innocence des protestants sujets de S. M. très chrét. dans la demande qu'ils font de la liberté de leurs exercices sacrés*. Ce dernier chapitre dont l'intérêt dépasse, à nos yeux de plus près intéressés, celui des trois premiers, est un tissu d'excellentes raisons présentées avec force et cependant avec une modération parfaite. Mais l'auteur, ou son éditeur, ne s'est pas tenu là et il a plus que doublé la valeur de l'ouvrage en y joignant diverses autres pièces du même genre, telles que l'*Apologie des protestants du royaume de France sur leurs assemblées religieuses*, par Ant. Court, et un précieux récit intitulé : *Mémoire historique de ce qui s'est passé de plus remarquable* au sujet de la Religion réformée dans les paroisses méridionales de France en 1744 et 1746 (t. II, p. 215 à 269 de l'édit. [1] de Francfort 1747). L'on quitte ici le domaine du raisonnement et l'on passe en revue les persécutions odieuses dont souffraient les protestants du Dauphiné, du Languedoc et du Vivarais en 1744 et 1745, au cœur même d'une ère de philosophie, de tolérance, de paix publique; on cite les noms, les lieux, les dates ; les noms des magistrats et des militaires qui se sont prêtés à ces excès, comme les noms de leurs victimes ; on cite par exemple la « Liste des demoiselles », au nombre de 24, qui étaient enfermées alors dans la tour de Constance [2] et celle de 18 galériens condamnés dans le cours de l'année 1745 ; le Mémoire se termine par l'histoire des trois pasteurs *Ranc*, *Roger* et *Desubas* qui donnèrent leur vie, en 1745 et 46, pour avoir saintement prêché l'Evangile. Mais ce n'est qu'un bref résumé. Suit un *Supplément au précédent Mémoire historique*, supplément bien sommaire aussi (p. 270 — 384), divisé en 4 articles, savoir : I « où l'on prouve que les assemblées de religion n'ont pas discontinué en France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à présent... » On y donne une liste, année par année, des assemblées de prière surprises, sabrées et fusillées (dans le

[1] Dans les diverses éditions du livre on n'a pas toujours inséré les mêmes pièces.

[2] Anne *Saliége* prisonnière depuis 1719 ; Anne *Gaussain* et Victoire *Boulet* depuis 1723 ; Marie *Béraud* dep. 1725 ; Jacquette *Vignes* et Susanne *Vassas* depuis 1726 ; Marie *Robert* dep. 1727 ; Marie *Vernès* dep. 1729 ; Marie *Durand* dep. 1730 ; Isabeau *Sautel* dep. 1731 ; Anne *Soleyrol* dep. 1734 ; Marie *Neriliad*, Marie *Nidal*, Marie *Ney* et Isabeau *Menet* depuis 1737 ; Suzanne *Bousiges*, Antoinette *Cabiac*, Magdelaine *Nivard*, Catherine *Rouvier*, Jeanne *Allerioud*, Suzanne *Pagez*, Marguerite *Roux* dep. 1739. Louise *Peyron* dep. 1740 et Anne *Faugier* dep. 1741. Toutes ces illustres confesseuses, dit l'auteur, étaient des diocèses de Mende, Nimes, Viviers, Alais et Valence. Nous nous réservons de donner un abrégé de l'histoire de l'abominable tour de Constance lorsque se présentera le nom d'une de ces victimes sur laquelle nous ayions assez d'informations pour lui consacrer un article.

Midi) depuis l'an 1686; — II « qui contient le détail de la capture du ministre Desubas et du massacre fait à Vernoux à son occasion; avec l'histoire du curé qui mit le feu à son église pour en charger les protestants; » — III « contenant ce qui s'est passé de plus remarquable..... en 1746 »; — IV « où l'on verra l'état actuel des protestants de France et les nouvelles assurances qu'ils ont donné en dernier lieu de leur fidélité à leur Monarque ».

Ce dernier trait est peut-être le plus remarquable de l'histoire du protestantisme au XVIIIe siècle. Après avoir souffert tout ce qu'avaient pu inventer l'injustice et la cruauté d'un gouvernement dominé par les prêtres, ils n'entendaient pas donner de plus vives expressions à leurs plaintes que des protestations d'amour et de respect, pareilles à ces phrases de courtisan par lesquelles notre auteur conclut : « (p. 379) Que doivent donc enfin devenir les Réformés de France? Se verront-ils à jamais accablés de maux sans qu'il leur soit même permis de se plaindre? Vivront-ils toujours comme s'ils étaient des impies sans Dieu, sans religion et sans culte? Et s'ils osent rendre à Dieu leurs hommages, seront-ils toujours les objets de l'indignation de leur auguste Monarque?... Quelque événement que la Providence réserve sur un si triste sujet, ce qu'il y a de bien constaté est que tout ce qu'éprouvent de mauvais traitements les protestants de France n'est point capable de porter la moindre atteinte à leur soumission et à la fidélité qu'ils ont toujours eue pour leur souverain. (p. 380)... Qui pourrait s'empêcher de convenir qu'il n'est peut-être point de peuples aujourd'hui sur la terre dont l'état soit plus triste, plus déplorable que celui des Réformés en France; et par là même de plus propre à émouvoir les entrailles et la compassion de leur Roi... (p. 381). » — On ferait bien de réimprimer ce procès-verbal écrit à la chaleur des évènements, et débordant de vérité. Il est vrai qu'il y en a mille autres. Les gens qui s'indignent contre les excès sanguinaires de la Révolution de 1789 oublient seulement que les révolutionnaires les plus implacables avaient été, eux ou leurs pères, de l'étoffe des agneaux. On avait épuisé jusqu'à la lie une patience admirable.

La Chapelle est aussi regardé comme étant l'auteur de l'*Examen de la manière de prêcher des Protestans françois, et du culte extérieur de leur sainte religion*; Amst., 1730, in-8. On lui a même attribué, mais sans vraisemblance, l'*Histoire des amours et des infortunes d'Abélard et d'Héloïse en vers satiriques burlesques* (Colog., 1724. in-12), uniquement peut-être parce que l'auteur a signé M. Armand. C'est aussi par erreur qu'on l'a cru auteur d'un écrit intitulé *Lettres d'un théologien Réformé à un gentilhomme luthérien* (Amst., 1737, 2 vol. in-8) et dirigé contre le père Schiffmacher, catholique allemand.

On trouve, dans le registre des mariages de l'église wallonne de Schiedam, celui de Théod. *de Lage* avec Élisabeth Boisbelland, juin 1699; et sur le rôle des officiers de l'armée hollandaise, 1750, « Pierre Bois Belland la Capelle. »

BOISBREUIL (... DE), compagnon d'armes de Sully, 1585 [II, 242 b]. — (M. de) enfermé à la Bastille, 1689; remis en liberté, 1699; « toujours mauvais catholique » (E. 3385).

BOISCHAPELLE (Mlle DE) enfermée aux Nouv. Catholiques de Caen en déc. 1686; y était encore en 1693. Deux de ses frères mis chez les jésuites de Caen, 1688 (Tt 317).

BOISCLAIR (... DE), pasteur réfugié à Copenhague, 1685 (Clément).

BOISDAUNE ou d'Aulne (M. DE) arrêté comme il fuyait; emprisonné à Caen, 1686. Son fils mis aux Nouv. convertis de cette ville, sept. 1686 (M 663, Tt 317).

BOIS-DE-CHÊNE (HUGUES), né à Montbéliard le 22 févr. 1585 [Haag II, 334], le Reboul du XVIIe siècle, mais avec cette différence, toute à l'avantage de Bois-de-Chêne, que dans le siècle où il vivait, les hommes de métier se tiraient moins aisément de la foule qu'en notre siècle. En même temps que Bois-de-Chêne exerçait son état de boulanger, il cultivait avec succès la poésie. Ses *Épistres* et ses *Élégies* sont restées pour la plupart inédites. M. Duvernoy (Éphé-

mérides du comté de Montb.) cite avec éloge son *Elégie des misères du monde*, imprimée en 1656, in-12. On possède en outre de Bois-de-Chêne une *Chronique du pays de Montbéliard*, où il raconte les événements survenus dans ce pays depuis 1614 jusqu'en 1665. Cette chronique manuscrite se conserve dans la bibliothèque publique de Montbéliard, et a été publiée en 1854 par M. Luc *Wetzel* dans le compte-rendu de la Société d'émulation de Montbéliard. Il avait épousé, mai 1632, Ève Gaulard dont il eut (au moins) dix enfants parmi lesquels deux fils Jérémie et Antoine qui vinrent s'établir à Genève et y furent les auteurs d'une branche encore subsistante aujourd'hui. Antoine, potier d'étain, y épousa, 1699, Marie fille de Zacharie Desgouttes, capitaine. (Et. Beddevole V 317, et autres not. de Genève). — (Jean) naturalisé anglais, 1688.

BOISDECOUR, famille du Gâtinais. Denise *de Bois des Cours*, femme, vers 1560-1600, de Louis de La Taille [VI 378 b]. — Rachel *de Chartres*, femme, vers 1610-1660 d'un s^r de Boisdecour [III 350 b]. — Baptêmes de Charenton : 1° Élisée du Bois des Cours, fils de Gédéon sieur de Favières et d'Aliénor *de Beaujeu*; présenté par François *Le Verrier* sieur de la Grossetière et Rachel *de Massy* veuve d'Élisée de Beaujeu baron de la Maisonfort, 4 mars 1629. 2° le 28 août 1650 : Gédéon du Bois des Cours fils de Gédéon s^r de Favières baron de la Maisonfort et d'Anne *Sarrau*; présenté par Claude Sarrau grand-père et Aliénor de Beaujeu veuve de Gédéon du Bois des Cours. — Anne-Aimée *de Boisdecourt*, fille, 57 ans, assistée à Londres, 1703-10.

BOIS DE LA ROCHE (... de), ancien capitaine d'infanterie, réfugié, obtient la permission de vendre un immeuble en Poitou, 1726 (E 3412).

BOIS de la Tour (Joseph), appartenant à une des bonnes familles du comté de Neufchâtel, en Suisse, traversait la France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, lorsqu'il fut victime des circonstances de la manière suivante : « Il fut pris entrant en France pour son négoce, ayant sur lui une lettre pastorale, laquelle on dit être séditieuse; mais il est vrai que pour n'avoir pas voulu changer de religion, on le condamna aux galères. » (*Bull.* III 294.)

BOISDUVAL (Anne de), de Picardie, 40 ans, réfugiée à Canterbury, 1703, et secourue par le comité de Londres; l'était encore en 1710.

BOISFRADIN (Mlle de) enfermée aux Nouvelles Cath. de Luçon, 1695. — (Mme de) sa mère, mise aux Ursulines de la même ville, 1703, se convertit (E 3381, 3554).

BOISGARNIER (J. Ludovicus de Bois Garnier parisiensis) étudiant à Genève, 1731.

BOISGELIN, maison noble de Normandie [Haag II, 335], de laquelle nous ne trouvons à mentionner que Toussaint de Boisgelin, sieur de la Toise, qui épousa, vers 1670, Françoise de Farey [V 58 a], et un gentilhomme du même nom (peut-être le même gentilhomme) dont la conversion au catholicisme, à l'époque de la Révocation, s'accomplit dans des circonstances bien étranges. C'est le *Mercure* de France qui raconte le fait; après avoir longtemps lutté contre les convertisseurs, une demoiselle d'Argentan, Gabrielle *Auvray* (nous l'avons citée I, 593), avait fini par succomber; elle s'était réconciliée avec l'Église romaine, mais sans une conviction parfaite car, au rapport du *Mercure*, elle implora de Dieu la grâce de mourir dans la religion qu'elle venait d'embrasser, *si elle était la meilleure*. A l'instant, elle fut attaquée d'une maladie qui lui laissa à peine le temps de se confesser et de recevoir l'extrême-onction. Frappé de cette mort subite, Boisgelin, « qui demeuroit obstiné malgré l'éclaircissement que le P. Goupil, jacobin et docteur de Sorbonne, lui donnoit sur tous ses doutes, » renonça dès lors à ses hésitations. Il supplia Dieu de lui accorder la même grâce, se convertit, tomba malade le jour même, et mourut le lendemain. Ce double événement eut lieu en 1687. Aujourd'hui, sans nul doute, la justice voudrait éclaircir ce miracle.

BOISGEOL (Georges-Frédéric), conseiller de régence et procureur général

à Montbéliard [Haag II, 335]. Après la réunion de la principauté de Montbéliard à la France, 1793, Boisgeol suivit le prince *Frédéric-Eugène* dans le Wurtemberg et fut attaché au ministère des affaires étrangères. On trouve de lui dans le Magasin Encyclopédique de Millin (1re année) une lettre à l'évêque Grégoire *sur les Antiquités de Mandeure* [Epamantadurum, Epamanduodurum]. Poëte de circonstance, Boisgeol s'est aussi exercé quelque peu dans la poésie. On a de lui : *Stances présentées aux illustres voyageurs du Nord*, Montb., 1782, in-4, et une *Ode à l'occasion du séjour de S. M. l'impératrice Marie* [de Russie] *à Stuttgard, au mois d'octobre* 1818, in-4°.

BOISGIRAUD, greffier du bailliage de Rouen [Haag II, 335]. Selon les Mémoires de Vieilleville (l. IX, c. 10), c'était un homme fort riche et de grands moyens, qui jouissait d'une haute influence et qui rendit des services signalés pendant le siége de Rouen. La ville prise, il trouva le moyen de se sauver sur la galère de *Montgommery*; mais au bout de quelque temps, ses ressources étant épuisées, il entreprit de rentrer dans Rouen sous un déguisement, pour chercher 4,000 écus d'or qu'il avait enterrés dans son jardin. Un capitaine de galère, gagné par un don de 100 écus, lui facilita l'exécution de ce hardi projet, qui réussit d'abord. Boisgiraud était sur le point de se rembarquer, lorsque par malheur, il fut reconnu et dénoncé par un de ses anciens clercs. Le gouverneur Villebon se le fit amener, et après l'avoir dépouillé de son argent, il donna ordre de le conduire sur les bords de la Seine et de l'égorger. Le cadavre fut laissé complétement nu sur la grève pendant deux jours, personne n'osant lui donner la sépulture, de peur de déplaire au gouverneur. Instruit de cette inhumanité, le maréchal de Vieilleville commanda de l'enterrer incontinent, et il témoigna son indignation avec tant de vivacité qu'il en résulta une querelle, suivie d'une sédition qui coûta la vie à plus de cent vingt habitants de Rouen; 1563.

BOISJOLIN (..... DE) ministre de S. Maixent, 1572; de Chantonay [IV 266 b], 1608.

BOISJOUAN sieur de Breuil, capitaine, gouverneur de Vitré, 1590 [IV 402 a].

BOISLAMBERT (Les dames DE) enfermées aux Nouv. Cath. d'Alençon, 1690.

BOISNORMAND (FRANÇOIS), ministre de Biarre, 1557; de Nérac 1558; de Lectoure 1561. L'historien *Régnier de la Planche* le cite comme prêchant à Pau en 1559 et comme « grandement estimé par son savoir et ses autres vertus. » *Florimond* de Rémond (Liv. VII) dit qu'il se faisait appeler aussi *La Pierre* et que son vrai nom était GAY.

BOISPÉAN. Famille noble de Bretagne dont plusieurs membres ont professé la religion réformée depuis la seconde moitié du XVIe siècle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. En 1579 Adrien du Boispéan était parrain à Rennes. C'est vraisemblablement le premier des membres de cette famille qui ait professé le protestantisme. Il était seigneur du lieu du Boispéan situé dans le voisinage de Sion et dans le ressort de Rennes. — Isaac du Boispéan, sieur dudit lieu, probablement fils du précédent, avait épousé Renée Picot de Blain. De ce mariage naquit Jean qui suit. — Isaac du Boispéan fut un des députés qui comparurent en août 1664 devant les commissaires d'Argouge et Montboucher pour les réformés de Sion. Il y eut un arrêt de partage qui fut tranché par le conseil d'Etat, le roi y étant le 19 janvier 1665, contre les Réformés. La sentence fut que le temple de Sion serait détruit « de fond en comble » par les réformés eux-mêmes. Cela n'empêcha pas Isaac du Boispéan de persévérer dans la foi. Il mourut le 10 juin 1677 à l'âge de soixante ans. La pierre qui recouvrait son corps et qui mentionnait son nom, son âge et ses titres qu'on y lit encore, sert de margelle à un puits dans le jardin d'un médecin de Sion. On y lit : Ici repose le corps de deffunct messire Isaac du Boispean, vivant chevalier seigneur dudit lieu de La Pillardière, Le Breil, Jerbet et autres lieux, décédé, le X juin 1677 âgé de soixante ans un mois et trois jours. — Jean du Boispéan, chevalier seigneur

dudit lieu, fils du précédent et de Renée *Picot*, épousa, le 23 juillet 1680, Léa fille d'Ollivier *du Bois Guilheneuc*, chevalier seigneur de la Babinays et Cour de Bouée et de dame Marguerite *Lemaître*. Il ne se montra ni moins zélé ni moins courageux que son père à défendre les droits des réformés. Il fit présenter une requête aux commissaires en 1685, réclamant en sa qualité de haut justicier le droit d'avoir exercice du culte dans sa maison du Boispéan. On ne contestait pas le droit en lui-même, mais on soutenait que lui et ses auteurs n'en ayant pas fait usage pendant 90 ans, il en était actuellement déchu. Il y eut arrêt de partage. Bientôt après les biens des consistoires ayant été confisqués, on réclama à du Boispéan une rente de trente livres du chef de sa mère Renée Picot, qui avait consenti cette rente vingt-cinq ans auparavant. — Marie du Boispéan, sœur ou fille du précédent, femme du sieur *Duplessis le Mesnager*, avait été obligée d'abjurer ou du moins d'en faire l'acte extérieur; mais devenue malade et se sentant près de mourir elle refusa de faire aucun acte de catholicité. On fit le procès à son cadavre. La sentence fut que le cadavre serait traîné sur la claie par les rues de Sion par l'exécuteur de haute justice et jeté ensuite à la voirie. Une amende de trois mille livres devait être prélevée sur les biens de la défunte. Le jugement est du 31 juillet 1703. La Réformation de la noblesse en Bretagne reconnait Isaac et Jean du Boispéan « nobles d'ancienne extraction » par arrêt du 11 oct. 1668. = *Armes* : Ecartelé au 1 et 4 d'argent semé de fleurs de lys d'azur au 2 et 3 d'argent au fretté de gueules de six pièces. (Vaurigaud.)

BOISRAGON (Le s^r de), voy. Chevalleau.

BOISREDON (Garin de) ancien de Gensac au synode de Nérac, 1671. — Élie *Majou de Boisredon*, né à La Rochefoucaud (Poitou) étudiant en médecine à l'université de Leyde, mai 1686; docteur en médecine admis gratis à la bourgeoisie de Leyde, janv. 1688.

BOISROGER (de), famille parisienne. Juin 1686, ordre de mettre dans des couvents la femme et la sœur du sieur de Boisroger. — (Mlle de) mise aux Nouv. Cathol., 1687. — Nicolas Boisroger, de Mantes-sur-Seine, assisté à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1710.

BOISROGUE (... de), du Poitou, mis à la Bastille, 1691. — (Mlle de) mise aux Nouvelles Cathol. 1695.

BOISROND voy. Saint-Léger.

BOISROUSSEAU, seigneurie du Poitou. Suzanne *de Surgères de Granges* épousa, 1692, Jacques *Voussard* s^r des Noyers et de Boisrousseau. — Nous ne savons si ce dernier était de la même famille qu'un Boisrousseau s^r de la Fauretière en Poitou, protestant signalé comme suspect en 1692, emprisonné au château de Niort en 1698 et dont le fils fut enfermé au collége des jésuites de Poitiers en 1720, tandis que ses deux filles étaient mises à l'Union chrétienne de la même ville, 1721. Ils ne sortirent de ces maisons qu'en 1726. — Louise *Moysein de Boisroussault* et sa fille vivaient en Hollande au nombre des dames réfugiées que pensionnaient les États-Généraux, 1746.

BOISSARD (Jean-Jacques), poëte latin, voyageur et antiquaire, né à Besançon en 1528, mort à Metz le 30 oct. 1602 [Haag II 335]. Il nous a raconté lui-même sa vie, en un petit écrit daté de l'an 1587, et reproduit par Struve Observations de Halle, T. IV. Nous suivrons cette narration, en cherchant à la compléter.

Boissard était issu d'une honorable famille de robe. Son père, nommé Thiébaud, remplissait les fonctions de procureur fiscal à St-Hippolyte, bourgade située sur le Doubs et chef-lieu du comté de La Roche et de la Franche-Montagne. Sa mère, Jeanne Babel, était sœur du philosophe Hugues Babel, fameux professeur de grec. Boissard, aîné de sept enfants, avait un frère, Richard, et cinq sœurs. Il fut confié de bonne heure aux soins de son oncle maternel. Dès l'âge de neuf ans, il l'accompagna aux diverses universités où celui-ci fut appelé en qualité de professeur : d'abord à l'université de Strasbourg, ensuite à celle de Heidelberg; puis, après un séjour de trois années dans cette dernière ville, à Cologne et finalement à Louvain, où il fut mis sous la discipline d'Adrien

Amerot et de Pierre Nanning. Mais ce nouveau régime ne lui plut pas. Le jeune Boissard trop souvent maltraité prit le parti de s'enfuir : il se sauva à Anvers, où des marchands qui mettaient à la voile consentirent à le prendre. On était alors dans une saison peu favorable à la navigation, aux approches de l'équinoxe d'automne ; il eut à faire un rude apprentissage de la mer et la supporta si mal que le patron du vaisseau se décida à le déposer à Dantzig. Des gens charitables l'y recueillirent et le gardèrent pendant tout l'hiver. Au retour du printemps, il partit pour Francfort sur l'Oder, et de là il se rendit à Wittemberg, où il suivit pendant une année les leçons de Philippe Mélanchthon et de Gui Vinshemius l'aîné. L'année suivante, il se rendit à Leipsig auprès de Joachim Camerarius. Puis, en 1551, il alla à Nuremberg et à Ingolstadt, où il fut admis dans l'intimité de deux savants de cette ville, le philosophe Gui Amerbach et le mathématicien Philippe Apien. Il vécut près de trois ans dans la maison de ce dernier. Mais la passion des voyages, jointe à l'amour de l'étude, ne lui permettait de se fixer nulle part. Sur la fin de l'année 1555, il accompagna à Venise Wolfgang Munzer, noble de Franconie, dans l'intention de passer avec lui en Syrie. Il était depuis près de huit mois dans cette ville, occupé des préparatifs de son voyage, lorsqu'il fut atteint d'une grave maladie qui l'obligea de recourir aux lumières des médecins de Padoue. Mais, sur ces entrefaites, les trirèmes vénitiennes étaient parties. Il se rendit à Bologne (1556) et employa deux années à visiter, avec l'autrichien Abraham Sorger, toute l'ancienne Étrurie et les villes de Naples et de Rome. Dans ce dernier séjour, il eut le bonheur de trouver un protecteur éclairé, savoir le cardinal Charles Caraffa qui, par ses libéralités, lui procura les moyens de parcourir la plus grande partie de l'Italie méridionale. Il raconte dans l'épitre dédicatoire du premier livre de ses *Antiquitates romanæ* les menus incidents de cette heureuse vie d'antiquaire passionné que menaient bien des savants du XVIe siècle. Il s'attachait surtout à dessiner les sculptures et les inscriptions. « Après beaucoup de temps et de travail donnés à ma récolte, et voyant les étudiants allemands et français qui venaient par bandes chaque année visiter Rome, occupés à noter et à décrire ce qu'ils admiraient, je conçus le désir d'aider à leurs études et je composai cette sorte de petit guide qui, à ma grande joie, fut utile et applaudi... Je ne saurais oublier la preuve de bonté que je reçus à ce propos du très magnifique et illustre prélat Pio Ridolfo, cardinal Carpi, qui du temps que j'étais à Rome, possédait sur le mont Quirinal des jardins délicieux remplis de marbres antiques. Y étant allé un jour avec quelques amateurs afin d'examiner l'admirable architecture de son palais, les statues, les colonnes, les obélisques et les autels antiques qui faisaient l'ornement de ses jardins, et ne pouvant décrire tout ce que j'avais sous les yeux dans le peu de temps qui nous était accordé, je m'éloignai de mes compagnons, et me tenant à l'écart sous quelque ombrage, j'attendis que tout le monde fût sorti du jardin. Les portes étant enfin fermées, j'employai le reste du jour à transcrire les anciennes inscriptions, et après avoir passé ma nuit sous les arbres, je me remis à l'ouvrage dès que le jour parut. Mais tandis que j'étais absorbé dans ce travail, le cardinal, entouré du cortége de ses courtisans, vint à entrer dans le jardin et, m'apercevant de loin, il s'arrêta étonné, ignorant pourquoi, à l'insu de tous ses domestiques, je m'étais introduit là. Aussitôt deux personnes se détachèrent de sa suite et accoururent à moi pour me demander quand et comment j'étais venu. Quoique je ne fusse pas médiocrement troublé, je ne laissai pas de composer mon visage, car ma conscience ne me reprochait rien, et je leur répondis d'attendre un peu que j'eusse achevé la description d'un monument que j'avais commencée. Puis, lorsque j'eus fini, je leur exposai mon affaire comme la chose du monde la plus simple. Me trouvant la veille au soir, leur dis-je, dans les jardins de Son Éminence avec d'autres étrangers,

et m'étant éloigné de leur société un peu plus longtemps qu'il ne convenait, pour déchiffrer et transcrire quelques anciennes inscriptions, ils s'en étaient allés en me laissant, et lorsque peu après je voulus sortir du jardin, j'avais trouvé toutes les issues fermées et j'avais été contraint d'y passer la nuit. Ce qui du reste ne m'avait causé aucun déplaisir au milieu de tant d'excellentes choses que l'on admirait dans toute l'étendue des jardins. Mes interlocuteurs retournèrent en riant auprès de leur maître et lui racontèrent mon aventure. Bien loin de me brusquer, le cardinal voyant avec peine que j'avais passé la nuit à la belle étoile sans souper, et craignant que ma santé ne souffrît d'un si long jeûne, me fit préparer à déjeûner. Puis examinant mes tablettes avec le plus grand plaisir, il loua mon habileté et voulut que l'on me conduisît dans le vaste palais qu'il possédait auprès du Champ de Mars, m'autorisant à copier tous les objets qui me plairaient et me faisant même préparer des tablettes à cet effet. Plein de reconnaissance envers un prince aussi libéral, je lui offris par la suite, réunis en un petit volume, les dessins, faits avec soin, de tous les objets de son palais qui m'avaient été communiqués. Non-seulement il les reçut avec joie, mais me rendant présent pour présent, il me fit don de deux médailles antiques en or, de douze médailles d'argent et d'autant de bronze, avec une statuette d'Apollon mutilée d'un bras. »

Nous trouvons en outre dans l'Épître dédicatoire mise en tête du troisième livre des Antiquités (édit. de Mérian) une foule de détails intéressants qui se rapportent à cette époque de la vie de Boissard. Lorsqu'il était encore jeune, écrit-il, et que les forces du corps y suffisaient, il fut pris du désir de visiter les académies les plus célèbres, afin d'acquérir quelque expérience dans les lettres par la fréquentation des savants. Possédé en même temps de l'amour des voyages, il se rendit d'Allemagne en Italie, où il passa six années entières. « Comme les voyages, continue-t-il, sont partout incommodes pendant les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver, j'employais ces saisons de l'année à mettre en note ce que j'avais observé. Dès le commencement du printemps ou de l'automne, je me remettais en route avec quelques amis occupés des mêmes études que moi. Il arriva un jour que, parti de Naples avec mes compagnons de voyage, nous nous arrêtâmes trop longtemps en quelque lieu, et notre caravane ayant continué sa route, le retour à Naples ne nous parut pas sûr, à cause des voleurs qui infestaient le pays. Nous jugeâmes plus sage de nous embarquer à Otrante, et de nous rendre par mer à Corfou, puis à Céphalonie, puis à Zanthe, puis dans la Péloponèse, la passion de voir nous poussant toujours plus avant. Là, nous apprîmes l'arrivée des trirèmes vénitiennes qui, chaque année, font le trajet de Jaffa pour y transporter les pèlerins qui se rendent à Jérusalem. Mes compagnons de voyage et moi, nous nous résolûmes à aller visiter une partie de la Syrie. Mais il arriva qu'à Modon je fus pris d'une fièvre ardente qui me força de renoncer à mon projet; l'on me confia aux soins de marchands vénitiens qui faisaient le commerce dans cette ville. Lorsque je fus rétabli, je liai connaissance avec Onofrios Pallantios, supérieur du couvent de S. Basile... Par son conseil, j'entrai dans son monastère, où il me retint près de cinq mois, me traitant en ami et s'intéressant vivement à mes travaux et à mes recherches... Ce fut par l'entremise de cet excellent homme que je pus visiter la plupart des lieux maritimes [de la Morée] et les ruines de beaucoup de villes. »

Boissard fit la description de tout ce qu'il vit de remarquable dans toutes ses pérégrinations. Ses travaux ayant eu l'approbation des savants, il se promettait de les publier un jour, mais nous verrons plus loin quel sort leur était réservé. A la fin, lassé de la Grèce, et surtout du régime des couvents, il reprit avec des marchands vénitiens son ancienne route, retourna à Corfou, puis en Sicile et finalement à Rome, où il trouva toutes choses bouleversées à la suite de la mort de Pie IV. Ce fut alors que son père l'ayant rappelé auprès de lui, il se rendit à cet appel, sur

la fin de 1559. Il y avait 22 ans qu'il était éloigné de sa patrie.

Bientôt après son retour à Besançon, le baron de Rye, riche seigneur franc-comtois, héritier présomptif du comté de La Roche, lui confia l'éducation de son frère cadet Marc-Claude de Rye. Mais les dangers auxquels l'exposait la religion protestante qu'il avait depuis longtemps embrassée le forcèrent de nouveau à s'expatrier. Le baron de Clervant et de Copet, Claude-Antoine *de Vienne*, l'un des chefs du parti huguenot à Metz, le prit alors avec lui et le chargea de l'éducation de son fils aîné, François. Boissard accompagna son élève aux plus célèbres universités de France, d'Allemagne, d'Italie, et ne passa pas moins de quinze années auprès de lui. De retour à Metz, on lui confia ensuite l'éducation du frère cadet nommé Gédéon. Mais lorsque ce jeune homme fut envoyé au landgrave Guillaume de Hesse pour être élevé avec le prince Maurice, son précepteur qui avait atteint l'âge de 55 ans et qui éprouvait le besoin du repos, refusa de l'accompagner. Il désirait consacrer ce qui lui restait de temps en ce monde à l'arrangement et à la publication de ses travaux.

Les soins de l'éducation des jeunes *de Vienne* le détournèrent momentanément du dessein de publier le fruit de ses recherches. Ce fut plus tard qu'il se renferma dans son cabinet, afin de se consacrer entièrement à la publication des matériaux entassés dans ses portefeuilles. « Mais, ô douleur ! s'écrie-t-il, nos efforts et nos projets s'en vont en fumée quand ils n'ont pas le secours de Dieu ! Il arriva qu'au milieu de cette dévastation par le fer et par le feu à laquelle le comté de Montbéliard fut en proie, lors de l'invasion des Lorrains (1587-88), mes livres, mes collections, un nombre incalculable de médailles, des fragments de livres anciens sur papyrus, sur toile, et d'autres, écrits sur écorce d'arbre, sur parchemin, sur des intestins, sur des sardoines, sur des onyx, sur des pierres précieuses, raretés qui m'avaient été données en présent par de grands personnages, ou bien que j'avais achetées à prix d'argent ou par des fatigues inouïes, et que j'avais accumulées depuis tant d'années, tout cela devint en un moment la proie des soldats. Et de tant d'objets recueillis au loin sur terre et sur mer, il ne me resta qu'un éternel regret. » Cette pensée navrante revient souvent sous la plume de notre auteur. « Encore cette perte me serait plus supportable, ajoute-t-il, si ces objets étaient tombés dans les mains de personnes qui pussent en tirer quelque fruit et en faire profiter le public. Mais d'après ce que j'ai appris par ma sœur Philippe, dans la maison de laquelle mes collections étaient déposées, le village fut réduit en cendres, plusieurs des habitants furent cruellement égorgés, et jamais on ne sut rien de ce qu'étaient devenus mes bagages. Mais Dieu ne voulut pas que je fusse complètement dépouillé de tous les objets que, par une faveur spéciale, il m'avait auparavant accordés. Car deux ans avant cette dévastation du comté de Montbéliard, j'avais emporté à Metz une partie du volume qui contenait les inscriptions antiques qui se voient à Rome, tant dans les lieux publics que chez les particuliers. » Ce fut aussi par un heureux hasard qu'il sauva du naufrage ce qu'il avait écrit sur la topographie de Rome; ce traité se trouvait, avec un recueil d'inscriptions, entre les mains de son frère Richard.

Notre antiquaire n'avait encore publié que deux ouvrages : un petit recueil de poésies latines paru à Basle en 1574 et un des costumes de divers pays dédié aux deux aînées des trois demoiselles de Vienne (Nicole, Louise et Marie) imprimé en 1581. Pour la réalisation de ses grands projets littéraires, il lui fallait des collaborateurs, un graveur habile, un imprimeur dévoué, voire même quelque généreux éditeur. Il trouva tout cela parmi ses coreligionnaires Abraham *Fabert* qui venait d'établir une imprimerie à Metz, Théod. *de Bry*, graveur célèbre de Francfort et un orfèvre venu de Troyes à Metz, Jean *Aubry*, grand ami des arts et de l'antiquité[1].

[1] Nous l'avons déjà nommé deux fois de suite (t. I col. 558, lig. 2 et 3) en le dédoublant par erreur en deux personnages.

Il trouva plus encore en ce dernier. Il était parvenu à l'âge de 59 ans sans vouloir se marier; il avait récemment écrit à un ami, le médecin Jacques *Saint-Aubin* de Troyes, cette élégante formule de ses refus :

Quinquaginta et sex ætatem duco per annos.
Estque mihi lustris patria dempta novem.
Hospes in externis vixi regionibus, idque
A puero : et sortem hanc patria dura tulit.
Laudavi tamen ingratam, injustisque pepercі
Civibus, ut videar non nocuisse bonis.
Nunc mihi Metenses inter peragenda seneclus :
Estque loco patrii, culte Mosella Dubis.
...Vivo tamen cœlebs : faciunt mihi dulcia Musæ
Otia, sive urbem, seu magis arva colam.

La fille de l'orfèvre lui fit changer d'avis. Marie Aubry avait dix-huit ans [1]; il l'épousa le 3 mai 1587, et bien plus poète alors qu'en parlant de rester célibataire, il lui chanta d'autres vers où il demandait pour elle et pour lui un siècle de bonheur :

Vivamus mea sæculum Marilla,
Curis sepositis procul, Marilla,
Dulce præsidium meæ senectæ :
Vivamus placidè simul, nec ullis
Deinceps nostra molestiis sinamus
Carpi tempora.

Leur union ne fut pas d'un siècle, mais elle eut une durée de quinze ans pendant lesquels il leur vint trois enfants : 1° Jules baptisé le 15 août 1588 et qui mourut très peu de temps après; 2° Marie, bapt. 21 déc. 1589, ayant pour parrain Jean Casimir, comte Palatin, et pour marraines Françoise de *Monron* dame de Félin et Anne d'*Aultray* femme de Thomas *Le Duchat*; elle épousa, 4 mai 1696, René *d'Achart*, sr de Bonvouloir, fils de Jacques d'Achart, sieur de Bouvy et Loyaulté en Normaudie; 3° Anne, bapt. 21 sept. 1601, qui épousa, 8 fév. 1632, Pierre de *Corrége* sieur de la Grange Bagneux, lieutenant au régiment de *Candale* en Hollande [2].

L'excellent antiquaire qui se paraît de la belle devise [3] et si vraie :

Soyez laborieux
Et vous vivrez heureux.

s'éteignit doucement à Metz au milieu de ses travaux, dans sa 75e année. Voici ce qu'il nous a laissé :

I. *Jan. Jacobi Boissarti vesuntini poemata; Epigrammatum libri III; Elegiarum libri III; Epistolarum libri III*; Basileæ (Th. Guarinus), 1574, in-16, 128 ff.

II. *Jani Jacobi Boissardi vesuntini poemata: Elegiarum libri II; Hendecasyllaborum libri II; Tumulorum et epitaphiorum libri II*; Metis, Ab. Faber, 1589, in-8, xvi et 416 p. — Loin d'être une répétition du précédent ouvrage, celui-ci n'a que trois ou quatre pièces communes avec lui. Un choix des poésies latines de Boissard se trouve dans le recueil intitulé: Delitiæ poetarum gallorum, publ. par Gruter sous le pseudonyme Ranutius Gherus, (à Francf, 1609, 3 vol. in-12) aux p. 548 à 652 du 1er volume. Ces poésies sont d'un bon versificateur, non d'un poète.

II. *Habitus variarum orbis gentium.* Habitz de nations estranges. Trachten mancherley Vœlker des Erdskreyss. Par I. Boissard bisuntin; 1581 in-4° oblong, 65 f. — Ce recueil renferme un titre gravé, un Avis au lecteur, en allem. et en latin, par Caspar Russ, de Molines; un portrait de Boissard; une dédicace du même aux dttes Nicole et Loyse de Vienne avec leurs portraits en médaillon; 61 planches de costumes gravées par Abr. de Bruyn; chacune, sauf la première, à trois personnages.

III. *Jani Jac. Boissardi Emblematum liber. Emblèmes de J. J. Boissard, avec l'interprétation françoise par I. Pierre Joly messin.* Jani Aubrii typis Metis excudebat A. Faber cum privil. regis, 1584, in-8° obl. 95 p.; autre édition 1588 in-4°. — L'édit. de 1584 comprend un titre gravé, un portrait de Boissard et 42 pl. d'emblèmes gravées par Adam Fuchs. C'est à cet ouvrage que se rapporte le passage suivant des regist. de délibérations des magistrats de Metz, à la date du 28 fév. 1584 : « Sur la requête présentée par Me Jean Aubry, bourgeois de cette ville affin d'avoir permission de faire imprimer, vendre et distribuer quelques libvres de médaillons et emblèmes de maistre Jacq. Boissard suivant le privilège qu'il en a obtenu de S. M. le 8e jour du mois de janv. 1584,

[1] Baptisée à Metz le 11 fév. 1569, morte le 8 mai 1629. Elle avait une sœur aînée, Julie, dont notre J. J. Boissard fut le parrain, 9 juin 1566, et un jeune frère, Timothée, qui épousa, 29 août 1591, Marie fille de Jean *Lepoivre* orfèvre de Nancy.

[2] Regist. de l'état-civil de Metz (Othon Cuvier.)

[3] Dans ses *Icones* de 1584 elle figure autour de son portrait avec cette autre : On vient à bout de tout par l'étude et le labeur.

ladite permission lui a été accordée aux charges et conditions portées par ledit privilége ». Et un peu plus loin : « A Me Boissard la somme de 12 escus qui vallent 60 liv. à luy ordonnées pour ses peines d'avoir fait ung petit livret sur l'entrée de mondit sr duc d'Epernon qu'il a donné à Messieurs duquel on pourra se servir a l'entrée de quelque autre grand seigneur sy l'occasion s'en présentoit; 1584 » [1]. Ce deuxième extrait se rapporte peut-être à quelque autre ouvrage resté manuscrit et perdu.

Le recueil d'emblèmes a encore eu l'édition suivante:

J. J. Boissardi vesuntini Emblematum liber: ipsa emblemata ab auctore delineata a Theod. de Bry sculpta et nunc recens in lucem edita; Francfort, 1593, 117 p. in-4° (52 pages d'emblèmes).

A cette édition il faut joindre:

Dionysii Lebei Batillii, regii Mediomatricorum præsidis, Emblemata. Emblemata a Jano Jac. Boissardo vesuntino delineata sunt et a Th. de Bry sculpta et nunc recens in lucem edita; Francfort 1596, in-4°. (76 sujets emblématiques, chacun au milieu du r° de chaque page ; une sentence au-dessus ; une explication en vers latins au-dessous, et en regard sur le verso du feuillet précédent un développement moral, en prose latine, de la sentence).

Tetrasticha in emblemata Jani Jacobi Boissardi vesuntini; Metz, A. Faber, 1587, 35 p. in-8°.

IV. *Icones variæ : médaillons divers de I. I. Boissard bisuntin, taillez par Alexandre Vallée de Bar le duc*; (Metz) *I. Aubrii formis* (1584), 111 p. in-4°. Recueil de 50 médaillons, plus un qui représente l'auteur, accompagnés de distiques latins. — Autre édition: (Metz, A. Faber, 1591, in-4° III et IV p.) laquelle ne contient que 2 médaillons de plus et des notices de Boissard en prose latine. — Autre édition ou remaniement sous ce titre: *Icones virorum quinquaginta illustrium doctrina et eruditione præstantium ad vivum effectæ* cum eorum vitis descriptis a J. J. Boissardo vesuntino. Omnia recens in æs artificiose incisa et demum foras data per Th. de Bry leodiensem, civem Francofurti; 1597-99 in-4° (198 portr.). Après avoir reçu diverses autres modifications ou augmentations ce recueil a paru encore sous les titres de *Bibliotheca sive thesaurus virtutis et gloriæ*, 1628 ; — *Icones et effigies* virorum doctorum, 1645; et *Bibliotheca chalcographica*, 1650-69.

V. *Disticha in iconas diversorum principum, cæsarum, philosophorum et aliorum illustrium hominum, tam antiqui quam hodierni temporis*; J.-J. Boissardo vesuntino auctore. Metis, ex typ. A. Fabri, 1587, pet. in-8° de 78 p.

Tous ces *Icones* ou portraits, la plupart de prétendues effigies de personnages de l'antiquité, ces emblèmes subtils et recherchés, ces sentences, ces vers, ces explications morales, nous paraissent aujourd'hui fort médiocres et comme œuvre d'art et comme œuvre littéraire. Ils sont très inférieurs au célèbre ouvrage d'iconographie protestante publié par Théodore de Bèze dès l'an 1580 et dont le savant byzontin n'est qu'un imitateur. On en jugera mieux par la composition des titres. Voici celui du livre de Th. de Bèze, déjà indiqué ci-dessus, col. 535 n° LVI, mais trop sommairement;

— *Icones, id est veræ imagines virorum doctrina simul et pietate illustrium*, quorum præcipuè ministerio partim bonarum literarum studia sunt restituta, partim vera Religio in variis orbis Christiani regionibus, nostra patrumque memoria fuit instaurata: additis eorund. vitæ et operæ descriptionibus, quibus adjectæ sunt nonnullæ picturæ quas EMBLEMATA vocant. Theodoro Beza auctore. Apud Joan. Laonium (Jean de Laon, à Genève); 1580, in-4°.

Le goût des *Emblemata*, c'est-à-dire des sentences morales développées en vers et accompagnées d'images, remonte d'ailleurs au jurisconsulte milanais André Alciati qui publia en 1522 le premier modèle du genre (*Emblematum liber*, Milan) qu'on a réimprimé à satiété.

VI. *Vitæ et Icones sultanorum Turcicorum, principum Persarum*, aliorumque illustrium heroum heroinarumque ab Osmane usque ad Mahometem II (lisez III] ad vivum ex antiquis metallis effictæ, primum ex Constantinopoli D.

[1] Extrait des archiv. munic. de Metz par M. le pr O. CUVIER.

Imp. Ferdinando *oblatæ, nunc descriptæ et tetrastichis succinctis illustratæ à* Jano Jacobo Boissardo Vesuntino. *Omnia recens in æs artificiose incisa et demum foras data per Theod. de Bry* etc., Francf. ad M., 1596, pet. in-4°, 356 pp., sans les pièces préliminaires. Titre courant de l'ouvrage: *Principum aliquot Turcicorum, Parthorum et virorum illustrium vitæ cum iconibus uniuscujusque.* Bons portraits, au nombre de 47, d'empereurs Turcs et d'autres princes orientaux, entourés d'encadrements historiés et accompagnés chacun d'un double distique. Préface dédicatoire adressée à Petrus Lepidus (Pierre Jolly) chargé d'affaires du roi de France auprès des villes de Metz, Toul et Verdun.

VII. *Pannoniæ historia chronologica per T. Ch. Privatum; icones genuinæ regum, ducum et procerum ejusdem militiæ;* quædam historicæ effigiationes artificiose (a Jan. J. Boissardo vesuntino delineatæ); omnia ære eleganter excisa et recens vulgata per T. de Bry; Francf. Per Joann. Koblitim, impensis Jo. et Israelis de Bry fratrum; 1596 in-4°, 14 pl. et une carte. Il existe de ce livre deux éditions à la date de 1596 et une à la date de 1608. Le nom de Boissard ne se trouve que sur le titre de la dernière. On voit d'ailleurs qu'il n'eut d'autre part ici que celle de dessinateur.

VIII. *Romanæ urbis topographia et antiquitates quibus succincte et breviter describuntur omnia quæ tam publice quam privatim videntur animadversione digna*: Jano Jacobo Vesuntino authore, figuræ aliquot in ære incisæ artifice T. de Bry (cum suis filiis); Francofurti, imp. Th. de Bry, 1597-1602, six parties en 2 vol. in-folio. Partie I (Francof., ap. J. Feyrabend, 1597) *Topographia Romanæ urbis;* 163 p. et une carte; P. II (Francof. typ. J. Saurii, 1597) *Topographia antiquæ urbis,* ex J. B. Marliano; 222 p. et 34 pl.; P. III (excuss. typis A. Fabri civis Mediomatr. 1595 (*De antiquæ urbis Romanæ situ præcipuisque ejus ruinis et Valerii Probi de notis antiquis literarum,* 58 p. et 108 pl.; P. IV (Francof 1598) *Secundus tomus antiquitatum sive monumentor. romanorum,* 50 p. et 96 pl.; P. V (Francof. 1600) *Tertius tomus inscriptionum et monumentor. romanor.*; 18 p. et 130 pl. avec un frontispice représentant Boissard dans son cabinet; P. VI (Francof. 1602) *Gyraldi de sepulchris et vario sepeliendi ritu*; 53 p. et 146 pl. — Une nouvelle édition de ce grand ouvrage a été établie à Francfort, 1627, par Merian successeur des de Bry, « Francofurti in bibliopoleio Bryano apud Matthæum Merianum ». — Cette volumineuse compilation de faits relatifs à la Rome antique est le principal titre de Boissard au souvenir de la postérité. Depuis le temps où il l'a composée de bien plus savants travaux ont effacé tout ce qu'il a pu écrire, mais ses dessins conservent de la valeur.

IX. *Theatrum vitæ humanæ* a J. J. Boissardo vesuntino conscriptum et a Th. Bryio artificiosissimis historiis illustratum; Metz, A. Faber, 1596 in-48 de XVI et 226 p. Traduct. allem. 1617 in-4°; 2e édition latine (*Theatrum miseriarum vitæ humanæ*) Francfort, 1638 in-4°; 60 gravures accomp. chacune d'un quatrain. L'ouvrage est dédié à Catherine *de Heu,* mère de MM. de Vienne. Boissard raconte dans un Avis au lecteur que T. de Bry ayant recueilli dans les saintes Ecritures un certain nombre d'histoires et les ayant gravées avec l'aide de ses deux fils, il l'avait chargé d'y ajouter un texte qui servît à l'éclaircissement du sujet et à l'instruction du lecteur. C'est donc une œuvre pieuse faite sur commande; rien de plus médiocre.

X. *Mascarades recueillies et mises en taille douce par Robert Boissard Valentianois*: Janus Jacobus Boissardus invenit; Robertus Boissardus calpsit Argentinæ, 1597 in-4°. Une fig. allégorique et 23 pl. gravées qu'explique un distique latin pour chacune. Très bonnes gravures.

XI. *Parnassus, cum imaginibus musarum deorumque præsidum Hippocrenes*: Omnia depicta sunt et distichis latinis illustrata per J. J. Boissardum; Francof., de Bry., 1601 in-fol., 16 p. et 25 pl. Réimpression et suite de cet ouvrage sous le titre: *Parnassus biceps,* in cujus priore jugo musarum Deorumque præsidum Hippocrenes, in altero Deorum fatidicorum, Phœbadum et Vatum illustriorum qui a priscis sæculis oracu-

lis et prædictionibus claruerunt Imagines proponuntur et distichis latinis explicantur ; Francof. 1627 in-fol. 33 pl. Cet ouvrage est un recueil de figures d'après l'antique dédié à un des anciens élèves de l'auteur, Marc Claude de Rye gouverneur de Besançon et de Dôle. Il ne semble pas que ce puisse être un certain traité *De genealogia et imaginibus Deorum* dont Boissard fait souvent mention dans ses écrits et qu'il annonce dans sa dédicace des Antiquités romaines, adressée au comte Palatin Jean Casimir, comme devant lui être offert. Il en parle dans son livre *de Divinatione* comme d'un ouvrage terminé comprenant 3 volumes, mais nous ne pensons pas qu'il ait eu le temps de l'imprimer ; c'est de là qu'on a probablement extrait nos deux nos XI et XII.

XII. *Tractatus posthumus* Jani Jacobi Boissardi Vesunt. *de divinatione et magicis præstigiis quorum veritas ac vanitas solide exponitur per descriptionem Deorum fatidicorum qui olim responsa dederunt, eorumdemque prophetarum, sacerdotum, Phœbadum, Sibyllarum et divinorum qui priscis temporibus celebres oraculis exstiterunt : Adjunctis simul omnium effigiebus, ab ipso autore è gemmis, marmoribus, tabulisque antiquis ad vivum delineatis ; jam modo eleganter æri incisis per Joh. Theod. de Bry* ; Hanau, 1611, in-4° ; — 2e édit. Oppenheim, 1615 in-fol. XXVIII et 369 p. Bonnes gravures. — Traduit en français par Boissard lui-même, sous le titre : *Les Dieux prédisans les destinées et leurs prophètes, prestres, Phœbades, Sibylles et Divins, avec leurs effigies, et un traicté prémis de la divination et enchantemens magiques,* chez Jean-Théod. de Bry, 1616, in-fol. Cet ouvrage est une œuvre érudite et curieuse. C'est celui de tous où Boissard s'est le plus élevé au-dessus de la tâche d'un simple observateur et reproducteur. Il s'occupe, dans une première partie, de la Divination et de la Magie, de leurs formes et de leurs secrets, des anges, des esprits, des apparitions et des enchanteurs. Dans la 2e partie il aborde l'histoire des Dieux fatidiques de l'antiquité, de leurs prêtres et prêtresses, de Jupiter de Dodone et de l'Apollon Pythien, des oracles et des devins. La 3e partie est particulièrement consacrée aux Sybilles. Boissard était de son siècle. Tout ce faux surnaturel du paganisme n'a rien qui répugne à sa foi supranaturaliste, ni même qui l'étonne. Il ne conteste pas les prédictions et les oracles de la religion de Jupiter et d'Apollon ; il se contente de les rapporter à une influence diabolique. « Dans le même temps, dit-il, que Dieu a donné ses réponses au peuple d'Israël par ses prophètes, le Diable aussi a donné des oracles aux nations par les Phœbades et Sibylles fatidiques. »

Une bibliothèque particulière vendue à Londres en 1791 contenait deux mss autographes de notre antiquaire, intitulés l'un *Boissardi vita, cum diversorum epigrammatis* (in-4°), l'autre : *Boissardi Carmina varia cum figuris* (in-8°). La Biblioth. nationale a de lui un cahier intitulé : *Ordo qui servatus est in descriptione romanar. antiquitatum quæ missæ sunt ad Palatinum principem* (copie), et le mss original des *Antiquitates romanæ* où, suivant Montfaucon (Antiq. expliq. t. I, préface) « il y a bien des pièces antiques qui n'ont point été imprimées dans ses deux volumes. »

2. Plusieurs membres de la famille de Boissard suivirent son exemple et embrassèrent la réforme. Robert Boissard, l'un d'eux, s'est fait un nom comme graveur. Il était né à Valenciennes. En 1598, les fils de Bry l'appelaient *juvenis præclaræ virtutis.* On ne connait de lui que son recueil de Mascarades qu'il publia en collaboration avec Jean-Jacques (ci-dessus col. 716 n° X). On se ferait une très-fausse idée de ces mascarades, en supposant un recueil de grotesques ; la charge s'y montre à peine. La plupart ont trait à des sujets d'amour, mais sans rien d'indécent. L'exécution en est de beaucoup supérieure à l'invention. Nous pouvons citer, en outre, de Robert Boissard quatre bonnes gravures que nous avons remarquées dans le *Parnassus biceps* (Voy. n° XI), ce sont : *Parnassus mons Musis sacer,* très bonne composition ; *Hercules Musagetes*; *Bacchus lætitiæ dator Musis amicus; Pindarus.* Nagler (Dict. des Artistes) nous apprend qu'il travailla aussi aux *Icones virorum illustrium.*

L'Œuvre de Boissard, au Cabinet des estampes de la Bibl. nat., lui attribue en effet huit des portraits de ce recueil; mais nous ne reconnaîtrions son burin que dans les quatre signés de l'initiale de son nom. On a aussi de lui le portrait de J.-J. Boissard, son parent, et celui d'un capitaine anglais, Christophe Carleill. Un semblable début promettait une longue suite de travaux et de succès. Il faut que la mort l'ait arrêté promptement dans sa carrière.

3. Nous connaissons le nom d'une des sœurs de Jean-Jacq. Boissard, cette Philippe, dans la maison de laquelle périrent ses riches collections. Il parait qu'un de ses frères alla aussi s'établir dans le pays de Montbéliard. Serait-ce Richard, auquel notre Boissard adresse plusieurs poésies, et qui lui-même écrivait très élégamment en vers latins ? Toujours est-il que la famille de ce réfugié pour cause de religion s'y est perpétuée jusqu'à nos jours; et dans ces derniers temps, l'un de ses descendants s'est fait connaître à Paris comme un des excellents pasteurs de la confession d'Augsbourg. Georges-David-Frédéric Boissard était né à Montbéliard, le 16 août 1783, et mourut à Paris, le 16 décembre 1836. Il exerçait les fonctions de pasteur à Paris depuis le mois de novembre 1809. Nous renvoyons pour plus de renseignements à une bonne notice qui a paru sur lui dans le Disciple de Jésus-Christ, recueil mensuel publié par M. *Martin Paschoud*, 5e année, à l'*Éloge de Boissard*, par Rodolphe Cuvier, et pour la liste de ses ouvrages ou, pour mieux dire, de ses opuscules, à la *Biogr. gén.* de F. Didot, qui l'a donnée très complètement. M. Louis Boissard, fils du précédent, pasteur à Glay près Montbéliard, après avoir passé dix années de sa jeunesse en Russie, a publié un savant ouvrage intitulé L'*Église de Russie*, 2 vol. in-8°, Cherbuliez, 1867, lequel est d'autant plus important pour les lettres françaises qu'il est expressément et soigneusement écrit sur les sources russes.

BOISSEJON (Paul), de Livron, minime, abjura le catholicisme dans le temple d'Avallon, 1614 (Tt 259).

Boisseson, capitaine, voy. Peyrusse.

BOISSET (Philibert), de Tours, habitant Lyon, reçu habit. de Genève, 29 sept. 1572. — (Géraud) ministre à Montablac (Montaillac?) 1572. — Autre, ministre à Réalville, 1592-96. — *Boissette*, d'Alais, femme déportée, 1687. — Boisset, châtelain de Montmaur, dioc. de Gap, mauvais converti marqué pour être destitué, 1737. — Olympe *de Boisset* femme de Pierre *Boulade* sieur de Peyremont, à Castelnau de Brassac, 28 ans, enfermée dans un couvent de Castres, 1687. — Boisset, c'est-à-dire Aubin *Petit*, sieur de Boisset, membre de diverses assemblées ou comités de Sommières, 1611 [VII 533 b], de Lunel, 1613 [IX, 135 b], de Montauban, 1620 [IX 67 b].

BOISSEUL ou Boiseul (Jean), inscrit comme étudiant à Genève, sur le Livre du recteur (Johannes Boyssellius) en 1563, fut le premier pasteur de l'église de Guérande, en 1565. Il y avait été précédé, pendant trois mois seulement, par un docte laïque nommé *Le Coq*. En même temps que Guérande il desservait Le Croisic; mais après avoir été obligé une fois, 1569, de se réfugier à Blain, il dut à l'époque du massacre, 1572, fuir jusqu'en Angleterre comme beaucoup de ses collègues et ne revint qu'en 1576. La pauvreté de son église, qui ne payait pas son modeste traitement et sa santé qui souffrait, au Croisic, d'un climat trop rigoureux, le décidèrent à accepter en 1579 la place de ministre de Marennes. Il y était encore en 1604, et suivant l'expression du ministre *Louveau*, qui vivait dans le voisinage, « il portait dans son église un fruit admirable. » Brunet indique (Man. du libraire) un *Traité contre les danses* (par Jean Boiseul); impr. à La Rochelle, 1606, in-8° 50 pag. — (Jérémie), parent sans doute du précédent [Haag II 353] fut aussi pasteur de Marennes et ensuite de La Rochelle. On a de lui une *Confutation des déclarations de J. de Sponde et des arguties de Rob. Bellarmin*; La Rochelle, Hier. Haultin, 1598 in-8°. Il représentait l'église de Marennes au synode du Gap en 1603. L'anglais Quick le dit mort en 1609. — Un autre Boisseul, avocat au parlement de Paris, fut proposé, en 1611, pour député général

par l'assemblée politique de Saumur à laquelle il assista comme représentant de la Saintonge. La Cour lui préféra *La Milletière*. En 1615, l'assemblée de Grenoble, aux travaux de laquelle il prit part en la même qualité, lui donna une preuve de son estime en le choisissant pour secrétaire avec *Maniald*. — Pierre *de Boisseul*, marié à Esther *de Hautefort*, 1632 [V 438 a].

BOISSEVAIN, famille de commerçants réfugiée de Guyenne en Hollande à l'époque de la Révocation et aujourd'hui florissante à Amsterdam. Peu de noms présentent un exemple plus net de l'indifférence avec laquelle on écrivait, même à une époque récente, les noms de famille. Les registres de l'église réformée de Bordeaux, qui n'embrassent que les deux périodes 1675 à 1684 et 1743 à 1792 mentionnent, en sept. 1783, le mariage de Pierre *Boissavy*, natif de Prégorieu en Périgord avec Marguerite *Bonhoure* et le premier fruit de cette union est la naissance de Pierre *Bouissavin* et Jacob *Bouissavain*, jumeaux présentés ensemble, 26 août 1784, par leur père, qui fait encore inscrire, en 1787, sa fille Marie *Boissevin*. La mère, dans ces mêmes registres, est nommée Bonhoure, Bonoure, Bonore et Bonouse. Les Boissevain de Hollande revendiquent comme leurs ancêtres réfugiés de France Lucas *Bouyssavy*, de Bergerac, et Marthe *Roux* sa femme. Leur fils Jérémie, né en 1702, marié en 1733 à Marie-Charlotte *Duchesne* née à Londres en 1705, s'écrivait déjà *Boissevain*. En effet sa femme, veuve en 1762, et morte à Amsterdam en 1779, est inscrite sous ce nom, à la date de 1767, sur la liste des dames réfugiées que pensionnaient les États-généraux de Hollande.

1. BOISSI, natif de Montpellier [Haag II 353], mérite une place dans l'histoire de nos guerres religieuses, par son héroïque conduite au siége de Florac, en 1562. Effrayés d'un grand rassemblement de troupes qui se faisait dans les environs, les protestants de Florac crurent prudent de faire sortir de la ville leurs concitoyens catholiques, dont ils redoutaient quelque trahison. Apchon résolut de venger ses coreligionnaires, ce qu'il pensait d'autant plus facile qu'il n'y avait pour toute garnison à Florac que huit soldats conduits par le vaillant Boissi. Le siége fut donc mis devant cette petite ville, et pendant huit jours les catholiques employèrent toutes les ressources de l'art de la guerre pour s'en emparer, mais ils n'y gagnèrent que des coups, et finalement ils furent obligés de se retirer à leur honte, à l'approche de *Beaudiné*. Les femmes firent merveille à ce siége ; non-seulement elles exhortaient chacun à faire son devoir, à l'exemple du ministre Louis *Du Mas*, mais elles combattaient elles-mêmes avec la plus grande bravoure. Cette belle défense couvrit de gloire Boissi, qui ne jouit pas longtemps de sa réputation. Atteint d'un coup de feu, il dissimula cette blessure de peur de décourager ses soldats, et faute d'avoir fait panser à temps une plaie d'ailleurs peu grave, il mourut quelques jours après, au grand regret de tous les habitants de Florac, qui le regardaient comme leur sauveur après Dieu.

2. Boissy, famille de petite noblesse de Bresse (non mentionnée par Guichenon). Mariage à Genève, 1566, du noble Antoine de Loriot seig., de Gerlaud fils de feu nob. Jean *de Boissy* dict de Loriol, seig. de Neuville sur Ain et de noble dame Laurence de Tenet, né au dit Neuville, avec nob. Hélène fille de feu nob. Jean Berger seig. de Corrobert en Bresse et de nob. dame Catherine Garin (Ragucau not. VIII, 21).

3. BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine de), illustre dans l'histoire de la Révolution française, comme un modèle de courage civique.

Il était né, 8 déc. 1756, dans une famille bourgeoise d'Annonay, au village de S. Jean Chambre près de cette ville du haut Vivarais[1], et vint à Paris où il se fit recevoir avocat au parlement. Cependant, il était légèrement bègue et quoiqu'il dût être orateur un jour, il préféra au barreau les lettres et la société des lettrés. Il se parait, 1787, des

1 On compte parmi les réfugiés secourus à Genève en 1691 Jacques B. du Vigan; Jean-Antoine B. de Chalençon en Vivarais, 1696; Jean-Antoine B. de Vernoux, 1702-05; et en 1733 est inscrit au Livre du recteur comme étudiant en théologie : Johannes Franciscus Boissy Lamartrensis in Vivariensi tractu, — Antoine B., du Vivarais, galérien en 1686,

titres de membre des académies de Lyon, de Nîmes et de La Rochelle et se mêlait activement aux travaux et aux espérances des Montgolfier, d'Annonay et ses amis, sur l'aérostation. Au commencement de 1789 il fit paraître une brochure politique, son premier ouvrage, intitulée : *Adresse au peuple Languedocien, par un citoyen du Languedoc*, qui contenait un appel à la Révolution ; et dix-huit mois après, il publiait une *Adresse à mes concitoyens*, 1790 in-8°, où il réclamait le renouvellement de cette « Constitution gothique sous laquelle gémissait la France. » Pour être un peu déclamatoire, suivant la mode du temps, ce langage n'en était pas moins sérieux, surtout dans la bouche d'un fils des protestants opprimés. Boissy d'Anglas fut nommé député du Tiers-Etat à l'Assemblée constituante par la sénéchaussée d'Annonay. Il y parla très peu mais il y prit l'attitude d'un des plus hardis et des plus fermes partisans des idées républicaines. Élu procureur-syndic de son département pendant la durée de l'Assemblée législative, il se distingua par son administration impartiale et par le courage avec lequel il défendit, à Annonay, des prêtres catholiques et d'autres prisonniers que la populace voulait égorger : il les sauva en couvrant de son corps pendant plusieurs heures la porte de la prison. Élu membre de la Convention nationale, il prit une part active aux travaux de cette Assemblée, et au milieu des violences qui la troublèrent, il rencontra des moments solennels où le calme du chrétien qui pense à Dieu et ne craint pas la mort, le remplit d'une intrépidité sublime. Il vota contre la mort de Louis XVI, sans indignation il est vrai pour ceux qui le condamnaient; mais il protesta généreusement contre la mort des Girondins par une lettre du 28 juin 1793 qu'il publia dans son département; souvent il brava le tribunal révolutionnaire pour lui arracher des victimes. « Te voilà encore, lui cria un » jour un des membres du tribunal ; » combien te donne-t-on pour faire ce » métier ? » — « Je dévorai l'outrage, disait-il plus tard, mais j'obtins la délivrance et je me sentis dédommagé. » Les terroristes l'insultaient publiquement, et lui disaient : « Tais-toi coquin », en pleine assemblée. Le 1er avril 1795 (12 germinal) il était à la tribune, lisant un rapport sur les subsistances. Il avait été nommé membre du comité du Salut public, et cette partie de l'administration lui avait été dévolue; or, la famine sévissait dans Paris. Il lisait donc lorsque tout-à-coup des vociférations et des hurlements sauvages se font entendre. L'effroi et le trouble sont sur tous les visages. Les portes de la salle où siége la représentation nationale s'ébranlent, cèdent, et des torrents de cette lie immonde des grandes villes qui monte toujours à la surface dans les temps d'orage, se précipitent avec fureur dans l'enceinte, au cri de : La Constitution de 93 et du pain ! *Pelet* (de la Lozère) présidait la séance. Ses efforts sont impuissants. Pendant plusieurs heures, la représentation nationale est souillée, et la nation avilie dans ses représentants. Cependant Boissy d'Anglas, inaccessible à la peur, n'a pas quitté la tribune, et lorsque enfin, saisie d'une terreur subite, cette tourbe factieuse s'échappe précipitamment par toutes les issues, il reprend avec calme et dignité la lecture de son rapport. Ni les violences, ni les menaces, rien n'avait pu l'intimider et le faire sortir de son devoir. A quelques jours de là, ses collègues lui témoignèrent leur estime en le choisissant pour un de leurs présidents.

Cependant les chefs occultes de ce mouvement insurrectionnel ne s'étaient pas tenus pour battus. Leurs menées réussissent à soulever de nouveau les faubourgs. Dès le matin du 1er prairial (20 mai 1795), les bandes de l'émeute se mettent en mouvement. Les Tuileries, où siége la Convention, sont envahies. Au milieu de la confusion et de l'effroi général, Boissy d'Anglas est appelé au fauteuil par ses collègues. Tout ce qui est au pouvoir de l'homme, il le tentera. Mais il s'épuise en vains efforts. Des imprécations, des menaces de mort couvrent sa voix. Impuissant, il se rassied et se couvre, attendant la mort comme un Romain. Les sabres,

les piques sont dirigés sur sa poitrine, il reste impassible. En vain des montagnards, chefs secrets de l'émeute, réclament avec des imprécations le rappel des lois portées depuis le 9 thermidor, l'élargissement des détenus, le rétablissement de toutes les lois révolutionnaires. Boissy d'Anglas ne répond à leurs menaces qu'en donnant par écrit à l'adjudant-général Fox, de service auprès de l'Assemblée, l'ordre de repousser la force par la force. A chaque instant il s'attend à être égorgé, et cependant il reste calme, dominant toute cette scène de violences par la gravité de son maintien, par la dignité de son silence. Ses collègues, électrisés par son exemple, veulent se montrer dignes de lui. Plusieurs sont blessés sous ses yeux. La vue du sang enivre. Le représentant Féraud tombe égorgé, et sa tête placée au bout d'une pique est promenée par la salle aux acclamations de ces forcenés. L'horrible trophée est apporté sous les yeux du président. Boissy d'Anglas se lève, se découvre et se rassied. La nuit était venue que l'Assemblée était encore en proie à cette saturnale. A la fin, quelques représentants, parvenus à s'échapper de la salle, réussissent à rassembler les sections ; la générale bat, le tocsin se fait entendre. Au premier signal du danger, toute l'émeute s'évanouit. Il était minuit lorsque la Convention put reprendre le cours de ses délibérations.

La conduite héroïque de Boissy d'Anglas pendant cette journée, méritait une récompense nationale. La France entière la lui décerna. Arrivée au terme de sa session, la Convention avait décidé que les deux tiers de ses membres seraient conservés dans le sein de l'Assemblée qui allait lui succéder. Soixante-douze départements, sur les 83 dont se composait alors la France, lui donnèrent leurs voix pour son maintien dans le nouveau corps législatif.

Il semble que le funeste spectacle des excès, sans altérer les convictions de ce héros en ce qui concerne les principes du droit et de la liberté, ait cependant modifié ses sentiments sur les moyens d'en obtenir les bienfaits. Il siégea au Conseil des Cinq-Cents, puis s'accommoda au régime du 18 brumaire, devint membre du Tribunat en 1801, président en 1802, sénateur de l'empire en 1805, pair de France au retour des Bourbons, commissaire de l'empereur dans les départements du midi pendant les cent jours, puis de nouveau membre de la Chambre des pairs en 1817. Mais du moins dans ces situations diverses défendit-il toujours les principes libéraux. Il défendit aussi dans les assemblées dont il fit partie la cause de ses coreligionnaires, prononça le 21 fév. 1795 un discours important sur la liberté des cultes; à la fin de la même année, il fit charger le comité de l'instruction publique de présenter la liste des français auxquels la reconnaissance nationale devait élever des statues et s'étonnait, dit-il, de ne pas trouver sur nos places publiques les images de Fenelon, Corneille, Racine, Voltaire, J.-J. Rousseau et Buffon. Il était membre du Consistoire de l'église de Paris et vice-président de la Société biblique. Il était aussi membre de l'Institut depuis sa fondation. Sa mort eut lieu le 24 oct. 1826. Ses concitoyens d'Annonay lui ont élevé une statue dans leur ville en 1862 et Paris a donné à l'une de ses rues les deux noms qu'il portait. = *Armes* (comme comte de l'empire) : De sable au chevron abaissé d'or, avec chef d'argent chargé de 3 étoiles d'azur.

Notice sur la vie et les ouvrages de B. d'A. dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.* IX, 146. — Villenave, dans la *Biogr. univ.* de Michaud.

1. BOISSIER (Pierre) réfugié de Nîmes à Genève, malade et assisté, 1683. — (...) inscrit sur une liste de protestants de Pau, convertis (Mercure galant, août 1685). — (Anthoinette) « de Lauriol en Dauphiné, étant morte a légué 80 liv. à nos pauvres »; Lausanne, 1709. — (Mathieu), et sa femme, de « Lauriols », réfugiés réclamant à Lausanne attestation de leur foi, avril 1697. — (Suzanne), de Calvisson, assistée à Lausanne allant en Brandebourg, 1699. — (La femme de Roustan), de Vauvert, assistée à Genève, 1703. — (Claude) galérien condamné avant 1705, mort au bagne, 1709 [X, 420]. — (Isaac) galérien, 1705, (voy. ci-dessus col. 642). — (Marguerite,

veuve), de Livron en Dauphiné « sortant de France fort vieille, incommodée et pauvre », assistée à Lausanne, fév. 1707. — (Barthélemy), de la Bastide de Viras en Vivarais, assisté d'un écu à Genève, 1700-10. — (André) de Cous en Vivarais, serrurier, épouse Cath. Lucrèce *Gontard*; Lausanne, 1738. — (...) ouvrier en bas à Nimes condamné aux galères (contumace) pour avoir introduit des livres protestants, août 1715. — *Boixier*, prédicant dans le Languedoc en 1744 et 45 (*Bull.* XIX, 369).

2. BOISSIER, famille réfugiée d'Anduze à Genève lors de la Révocation de l'édit de Nantes. Deux frères Boissier, « marchands de la ville d'Anduze », Guillaume et Jean étaient établis à Genève comme « habitants » en 1689 (J. A. Comparet not. XXIII, 387) et y occupaient en 1692 deux étages de l'hôtel de l'écu de Genève (Id. XXIX, 58). En 1695, Guillaume, et ses quatre fils nés à Anduze, acquirent la bourgeoisie (Rôle des bourg.); son frère, Jean Boissier, suivit cet exemple au mois de janvier 1699 (*ibid.*). Mais leur père, Gaspard, voulut conserver sa qualité de français et mourut, en 1706, sans avoir perdu l'esprit de retour, ni l'espérance de rentrer lui ou les siens en possession de biens considérables qu'il avait laissés dans sa ville natale, à la garde de Jeanne Boissier, sa fille, et du mari de celle-ci Pierre Paulet notaire d'Anduze, qui tous deux, pour remplir cet office, avaient dû nécessairement se convertir. On a deux testaments de ce vénérable réfugié (du 30 nov. 1697 et 2 nov. 1700: Jean Girard not. II, 43 et 105) où ces sentiments se montrent clairement et en tête desquels il se qualifie : « marchand de la ville d'Enduze dioc. de Nismes, demeurant en cette ville de Genève ». Cette qualification de marchand est devenue inexacte pour notre langue actuelle; il était banquier, associé dès Anduze avec ses fils et avec deux nimois ses coreligionnaires, Henri *de Vignolles* et Jean-Jacques *Naville*; sa maison avait établi un comptoir à Gênes, en même temps qu'à Genève, et c'était déjà une maison puissante lorsque ses chefs durent s'expatrier. Les testaments que nous avons cités suffisent seuls à le prouver; ils prouvent aussi que les Boissier avaient apporté du Languedoc avec leur grand patrimoine un esprit de bienfaisance, d'ordre et de générosité dont les historiens genevois ont fait l'éloge[1] et qui semble aujourd'hui n'avoir fait que grandir avec les années à mesure que grandissait toujours la fortune. Gaspard avait épousé à Anduze sa concitoyenne Françoise *Anjalrasse*, ainsi qu'il la nomme et qui ailleurs se trouve aussi nommée d'*Angelras*. Ils eurent deux fils et une fille 1° Guillaume marié, 29 juin 1677, avec Isabeau sœur de J.-J. Naville son associé; 2° Jean marié, avril 1698, avec Anne fille de Jacques *Sellon* de Nimes; 3° Jeanne mariée au notaire Paulet. Les enfants nés des deux premières unions prirent alliance dans les premières familles de Genève et leurs descendants n'ont pas cessé depuis de tenir une place des plus élevées à Genève dans la finance et la magistrature.

C'est à la fin du dernier siècle seulement qu'ils sont entrés dans les carrières littéraires et scientifiques, auxquelles ils ont donné Henri Boissier, 1762-1845, professeur d'humanités puis recteur de l'académie (Notice biogr. par Ed. Mallet, dans les Mém. de la Soc. d'hist. IV, 69), Pierre-Edmond Boissier, professeur de chimie (né en 1810) et Valérie Boissier sœur cadette de ce dernier, mariée en 1836 à M. Agénor *de Gasparin*, d'Orange, et qui a contribué, autant que son mari, à illustrer un nom qu'ils ont élevé tous deux au premier rang dans la littérature religieuse contemporaine.

1. BOISSIÈRE (Arthaud) « du Dauphiné, natif de Thers », admis à l'habitation de Genève, 19 oct. 1557. On a son acte de mariage passé à Genève (Ragueau not. VII, 803) : « Noble Ar-

[1] Particulièrement dans la personne de Henry-Louis Boissier (1786-1827) petit-fils de Guillaume et d'Isabelle Naville, qui fut un grand bienfaiteur. Voy. Galiffe. *Généal. gen.* I. 275 et 284. — Mais par une fâcheuse compensation, le même auteur, c'est-à-MM. Galiffe, ont troublé ce tableau limpide d'une vieille famille huguenote s'élevant peu à peu dans le silence par l'intelligence et la probité (comme il s'en préparait tant à la France lorsque Louis XIV les a chassées et détruites) en y mêlant leurs fables nobiliaires. Il s s'appuient en partie (IV, 290) sur « l'*Annuaire de la noblesse de France* publié par M. André Borel. Or, le fait seul de l'insertion d'une généalogie dans un ouvrage de ce genre place ladite généalogie dans le cas de suspicion légitime.

thaud fils de feu nob. Jacques de Boissière du dioc. de Grenoble bailliage de Grisvaudan épouse noble dam^lle Richarde, fille de feu nob. Claude *De Ville* et de dam^lle Françoise *de Saussure*, seigneur et dame de Ville le prudhom et de Félin en Lorraine », 1565. — (« Noble Artaud de), de Ters en Dauphiné, » reçu habitant de Genève, 8 mars 1586. C'est probablement à cette famille qu'appartenait le pasteur Claude Boissière (ou de Boissière, ou de la Boissière, indifféremment) « gentilhomme du Dauphiné », qui avait suivi à Genève les cours de Calvin, qui avait ensuite exercé le saint ministère à Aix en Provence et qu'on trouve inscrit sur les registres de la vénér. Cie des pasteurs de Genève comme étant parti le 28 mai 1558 pour aller prêcher la parole de Dieu dans l'église de Saintes (*Bull.* I, 90 XIV 320). Il fut un des théologiens protestants qui prirent part au Colloque de Poissy. C'était un très saint homme; Bernard *Palissy* parle de lui à propos des commencements de l'Eglise de Saintes, notamment dans ce passage: « C'était une chose pitoyable, car nous avions bon vouloir, mais le pouvoir d'entretenir les ministres n'y estoit pas; veu que le ministre *de la Place*, pendant le temps que nous l'eusmes, fut entretenu une partie aux dépens des gentils hommes qui l'appeloyent souvent; mais craignans que cela ne fust le moyen de corrompre nos ministres, on conseilla à mons. de La Boissière de ne partir de la ville sans congé pour servir à la noblesse; veu qu'aussi il y eut urgent affaire. Par tel moyen, le pauvre homme estoit reclos comme un prisonnier et bien souvent mangeoit des pommes et buvoit de l'eau à son disner; et par faute de nappe il mettoit bien souvent son disner sur une chemise, parce qu'il y avoit bien peu de riches qui fussent de notre assemblée; et si, n'avions pas de quoy luy payer ses gages. Voilà comment notre église a esté érigée au commencement, par gens mesprisez. Et alors que les ennemis d'icelle la vindrent saccager et persécuter, elle avoit si bien profité en peu d'années que desja les jeux, danses, ballades, banquetz et superfluitez de coiffures et dorures avoyent presque toutes cessé : il n'y avait plus gueres de paroles scandaleuses ni de meurtres. Les procès commençoyent grandement à diminuer car soudain que deux hommes estoyent en procès, on trouvoit moyen de les accorder : et mesme bien souvent devant que commencer aucun procès, un homme n'y eut point mis un autre que premièrement il ne l'eut faict exhorter à cause de la religion »...

2. BOISSIÈRE (... de) l'un des quatre capitaines de la milice de Nîmes, 1579. — (Les dames de), 1567-1580. voy. Gontaud. — (.....) Boissière, d'Aumessas en Cévennes, réfugié à Payerne, 1695. — (Jean), avec sa femme et 2 enfants, tanneur, de S. Hippolyte en Cévennes, « misérable quoiqu'il eût apporté de France 50 pistoles, et sans ouvrage », assisté à Lausanne, 1691. — (Fulcrand) de S. Hippolyte, sorti de France depuis six semaines, *id.* 30 décembre 1698, reçoit à Genève un viatique de 7 flor. pour la Hollande.

BOISSIN (Guillaume), né à Boussargues, ministre de S. Germain de Calberte, 1562-72; de Bédarrieux, 1574-93; desservant aussi Marsillargues en 1583; mort avant 1609. — (César), ou *Boisson ?* d'Alais, allant en Allemagne, 1700. — (Isaac) lieutenant-colonel dans l'armée hollandaise, 1700.

1. BOISSON (Antoine de), député de la noblesse du bourg d'Arfous au synode de Castres, nov. 1561. — (Guillaume) libraire, natif de Bossagnes dioc. de Béziers, reçu habit. de Genève, mai 1556. —(.....) ministre de Menglon près Die, 1566-67. — (.....) de Carpentras, éxécuté à mort, juin 1575, pour avoir tenté de livrer Venasque aux huguenots. — (Jean fils d'Humbert) d'Orjolet, F.-Comté, habit. de Genève juin 1585. — (Anthoyne) écuyer, s^r de la Rocheliollière, épouse au temple de La Rochelle, Louise *Du Clou*, 1584. Autres du même nom à La Rochelle, nommément Claude Boisson, et sa femme Esther *Pasquier*, 1584-1603. — (...) ancien de l'église de Nîmes, 1620 — Diverses familles de ce nom assistées à Genève et venant de Lyon, d'Orange, d'Uzès et de Poitiers, 1703-10.

2. BOISSON (Pierre) de Genève

pasteur martyrisé à Nîmes le 15 nov. 1689. — (Isaac et Jean) de Nîmes, déportés aux colonies, 1687. — (Jean), de Saintonge, mis aux galères, 1749. — (Marie), d Molières, emprisonnée pour avoir assisté à une assemblée religieuse, mars 1751.

BOISSONADE, député de Montesquieu à l'assemblée de Saverdun, 1598. — (...) élève en théologie à Nîmes, 1639. — (Jean) ancien procureur au présidial de Montpellier, réfugié du Languedoc, 1685; établi à Lausanne en 1692; sa fille Elisabeth, veuve de M. *Changier* de Montpellier, y meurt, 1706. — (Jean) de Milhaud, secouru d'un viatique à Genève, 1698. — Mlle *Boissonnade*, de Montpellier, envoyée de Berne, par la Chambre des réfugiés, à Lausanne, 1736. — (Pierre) officier dans l'armée hollandaise, 1713. — Claude, appelé Boissonade, *Boissonnas* ou *Boissonneau*, « de Beauchassel en Vivarès », assisté à Lausanne avec sa femme et deux enf. 1694-99. — Jacques Boissonneau, « de Cantoy près Bordeaux » (Caudos, Gironde ?), menuisier, reçu habitant de Genève, septemb. 1585.

BOISSONÉ (Jean), savant professeur de droit civil à l'université de Toulouse [Haag II, 353]. Boissoné avait adopté les principes de la Réforme prêchés dans cette ville avec un immense succès par deux moines augustins, frère *Thadée* et frère Clément *de Blanche-Terre*, et par deux cordeliers, frère *De Nuptiis* et frère Melchior *Flavin*. Des gens de tous états, avocats, procureurs, religieux, curés même, avaient, comme lui, accueilli avec enthousiasme les doctrines évangéliques, et les protestants pouvaient espérer de compter bientôt dans leurs rangs la partie la plus saine et la plus éclairée de la population toulousaine, lorsque le parlement, décidé à maintenir l'ancienne capitale des Albigeois sous le joug de Rome, se mit à l'œuvre avec toute l'ardeur du fanatisme. Une foule d'arrestations furent opérées. Quelques-uns parvinrent à s'échapper; un plus grand nombre furent frappés de diverses peines. Parmi ces derniers, Boissoné fut condamné à faire publiquement abjuration de ses erreurs et à payer une amende de 1,000 livres, avec confiscation de sa maison, où s'étaient sans doute tenues des assemblées. Ces abjurations se faisaient, raconte un historien catholique, avec une terrible solennité et avaient quelque chose d'ignominieux. On dressait un échafaud, à la porte de l'église de St-Étienne, sur lequel on faisait monter celui qui devait faire abjuration, vêtu d'une robe grise, la tête nue et rasée. L'inquisiteur de la foi faisait un discours, adressant la parole tantôt au peuple, tantôt au pénitent; après quoi on lui faisait abjurer ses erreurs à haute voix et signer son abjuration, qu'on rédigeait par écrit. Tout cela se passait en présence des magistrats et de tout le peuple convoqué au son de la grosse cloche. Boissoné se soumit à cette cérémonie humiliante, au milieu des pleurs de tous les assistants, car il était fort aimé; puis il entra dans l'église et reçut son absolution devant le maître-autel.

Jean *Cadurque* ou *Caturce*, de Limoux, bachelier en droit civil, montra plus de fermeté (voy. ce nom). *De Nuptiis* échappa au supplice par la protection de la reine de Navarre qui l'envoya à Bourges; mais il rentra plus tard dans le sein de l'Église catholique, ainsi que *Flavin*. Presque tous les autres prisonniers suivirent l'exemple de Boissoné et firent une abjuration publique des *erreurs* suivantes : On ne doit tenir pour point de foi que ce qui est renfermé dans les Saintes-Écritures; on ne doit admettre que les quatre premiers conciles généraux; le purgatoire n'est prouvé par aucun passage de l'Écriture; le pape n'a le pouvoir ni d'excommunier ni d'interdire quoi que ce soit, à la réserve de ce qui est expressément défendu par l'Écriture; les indulgences ne sont qu'un abus; les prières adressées aux Saints sont superflues; il n'y a point de libre arbitre; nous sommes justifiés, non par les œuvres, mais par la foi seule en Jésus-Christ.

BOISSONNET. « Jehan *Boyssonnet* estaignier, natifz de la ville de Ste-Foy en Agenoys » habit. de Genève, avril 1557. — Plusieurs baptêmes à Charenton de Jacques et autres enfants de Jacques *Boissonnet*, orfèvre à Paris, et de

Susanne *Rivet* sa femme, 1674-77. — (Jacques) probablement le même, naturalisé anglais avec ses cinq filles, mars 1682. — (Le sieur), « prosélyte, » assisté à Genève pour passer en Allemagne, 1698. — (Cinq frères et sœurs), de Romans en Dauphiné, *id.* 1699. — (J. *de Granges* seigneur de) vers 1600 [IX 331 b].

BOISTEL, famille noble de Picardie. = *Armes* : De gueules à la bande de losanges d'argent. — Nous ne la connaissons que par le mariage de Gédéon de Boitel s^r de Maricourt, v. 1570, avec Susanne *de Pas* [VIII 148 b], par celui de Gédéon de Boistel s^r de Martinsart, environ un siècle après, avec Madelaine *de Boubers* [II 408 b], et par les chicanes que suscitèrent à ce dernier, en 1665, au sujet de l'exercice de la religion dans son château, les ecclésiastiques de l'évêché d'Amiens [Tr 256].

BOISTIGER (Jean), capitaine de cavalerie, originaire de Morais en Normandie, passé au service de Prusse ; mort en 1739 à 88 ans. Il fit imprimer, 1710, un mémoire pour la réunion des deux Communions réformées. Les registres de l'église française de Berlin mentionnent aussi : Paul *Tiger* seig. de la Bourdonnière, dont une fille épousa, 1688, un *de La Chapelle*. (*Bull.* XI 96, et Erman). — Les d^lles *de Bois-Tigré* [VIII 299 b].

BOISVERT capitaine, vers 1565 ; voy. ci-dessus t. I col. 1029 et [III 416 b].—M. de Boisvert emprisonné au château d'Angoulême, 1698 (E 3384).

BOISVILLE capitaine, 1568 [III 37 a; VI 282 a]. — (Jean) bailli de la seigneurie de Dangeau, 1603 (*Bull.* IV 324). — Jean *de Boyville*, huissier et valet de chambre de Catherine de Bar sœur d'Henri IV ; à Metz, 1599 (*Bull.* V 157). — (Marguerite *de Boyville* femme de Paul *de Bellegarde* avocat à Paris, enterré au cimetière des SS. Pères, déc. 1626. — Abraham *de Boisville* ou *Boyville*, fils de Jean seig. de Longchamp conseiller du Roy et assesseur de la ville d'Alençon, épouse en l'église de Morges (Vaud) Jeanne-Françoise sœur de François Forel, 28 nov. 1651. — Mariage, au même lieu, 19 mars 1680, de Pierre-Samuel *Le Duchat* et de Jeanne-Judith de Boyville. — Boiville, apothicaire à Alençon, son frère et 3 enfants, notés comme fugitifs en 1685 (Tr 270). — (Françoise de) femme de P. L. G. *Houssemaine*, v. 1760 [IX 63 b]. — Veuve *de Boisvieille* dame pensionnaire des États-généraux de Hollande, 1746. — Jean-François *de Boisvilette*, officier dans l'armée hollandaise, 1702-1705.

1. BOIT (La veuve de Pierre), de Mâcon, avec ses quatre filles, assistée à Genève pour aller en Allemagne, 1693. —(Jean), catholique de Beauvais qui veut abjurer, *id.* 1698. — (Jean), de S. Fortunat en Vivarais, *id.* 1709. — Jacques *Boits* emprisonné comme voulant sortir du royaume ; Grenoble, 1685.

2. BOIT (Charles) excellent peintre en émail, « qui, au jugement d'Horace Walpole, ne fut jamais surpassé, si ce n'est par son prédécesseur *Petitot*, et peut-être par son successeur Zincke. » Boit naquit de parents français à Stockholm vers 1663. Il s'était, dit-on, rendu en Angleterre pour y exercer la profession de joaillier, mais ses affaires ayant mal réussi, il renonça à son état et se fit maître de dessin en province. Parmi ses jeunes écolières, une d'elles toucha son cœur, et il la décida à un mariage clandestin. Sans patrie, sans famille, sans fortune ni protection, il ne pouvait espérer que son union fût reconnue pour légitime. L'affaire s'étant découverte, il fut arrêté et jeté en prison, mais il sut employer les loisirs forcés de sa captivité, qui ne dura pas moins de deux ans, à apprendre la peinture en émail. Walpole qui rapporte ces faits, sans toutefois les garantir, les emprunte à un msc. de Vertue, qui les tenait de Peterson, un élève de notre artiste. Remis en liberté, Boit se rendit à Londres où il ne tarda pas à acquérir quelque réputation. Ses travaux étaient payés à des prix très élevés pour le temps. Le biographe anglais raconte l'anecdote suivante, toujours d'après la même source : Boit avait entrepris une large pièce dont le sujet représentait la reine Anne au milieu de sa cour, la Victoire introduisant auprès d'elle le duc de Marlborough et le prince Eugène, la France et la Bavière terrassées, des étendards, des trophées d'armes, etc.

Cet émail devait avoir près de deux pieds de hauteur sur un et demi de largeur. Laguerre avait été chargé de peindre ce sujet à l'huile. Le prince George qui protégeait l'artiste, lui fit obtenir une avance de mille livres sterling. Avec cette somme, il acheta un terrain, et y fit construire un fourneau et un atelier. Ces préparatifs terminés, il se mit à l'œuvre. Mais ses premiers essais ne réussirent pas ; il y dépensa de sept à huit cents livres, et il fallut de nouveau venir à son aide pour une somme à peu près égale. Cela fit grand bruit. Sur ces entrefaites, le prince mourut, et bientôt après arriva un changement politique dans le gouvernement. Le duc de Malborough étant tombé en discrédit, la reine ordonna à Boit de remplacer sur sa plaque le duc et la Victoire par les figures d'Ormond et de la Paix. « Ces changements furent faits sur l'esquisse, qui était entre les mains de Peterson lorsque celui-ci raconta l'aventure à Vertue. Le prince Eugène, continue Walpole, refusa de poser. La reine mourut à son tour. Boit se couvrit de dettes, ses biens furent saisis par autorité de justice et il s'enfuit en France. » Parmi les ouvrages de notre artiste existant en Angleterre, Walpole mentionne : à Kensington, une large pièce représentant « la Reine Anne assise, ayant auprès d'elle le prince George qui se tient debout » ; à Bedford-House, « le père et la mère du duc de Bedford », autre pièce de dimension considérable. Lui-même possédait une belle tête de l'amiral Churchill, et une copie du tableau Vénus et Cupidon par Lucas Jordano, qui se voyait à Devonshire-House. Enfin, miss Reade avait une très belle tête de la fille de Boit, peinte par lui-même d'après un portrait de Dahl. Cette fille se maria en Angleterre à l'apothicaire Graham. On ne parle pas d'autres enfants. Il parait que Boit avait déjà exécuté de beaux travaux en émail dans la capitale de l'Autriche, avant de se rendre en Angleterre ; ce qui semblerait jeter du doute sur la vérité du récit de Walpole. Le biographe allemand Nagler rapporte qu'en 1700, le peintre *suédois* Boit se trouvait à Vienne où il peignit toute la famille impériale sur une plaque d'or de 18 pouces de haut sur 12 de large, qui lui fut payée 20,000 florins et qui se conserve dans le cabinet royal de peinture. Après sa malheureuse déconfiture en Angleterre, Boit à qui l'on donne le titre de premier peintre du roi d'Angleterre (George I), s'étant sauvé à Paris, y fut parfaitement accueilli par le Régent, qui lui donna un logement aux galeries du Louvre et une pension. Sur son ordre, l'académie de peinture le reçut dans son sein, le 27 janv. 1717, comme étranger, *quoique protestant*. On ne nous apprend pas les ouvrages qu'il fit en France. Il mourut le 6 fév. 1727, à l'âge de 64 ans. J. Houbracken a gravé d'après lui (Haag).

BOITARD (François) habile dessinateur, élève de La Fage. Il est à présumer, dit le biographe Nagler, qu'il travaillait déjà sur la fin du XVIIe siècle, car on trouve des gravures d'après ses dessins dans les *Opera Lilii Giraldi*, qui parurent en 1696. Ses dessins, qui sont estimés, sont entre les mains d'amateurs. Walpole raconte qu'il dessinait à la plume avec une prestesse de main incroyable. De larges pièces ne lui coûtaient pas plus de quinze minutes. Ses dessins portaient souvent, avec son nom, le temps qu'il y avait employé. — Son fils, Louis-Pierre, se livra surtout à la gravure et il y réussit. Il a gravé d'après Huet, Canaletto, Paolo Panini, etc. On trouve de lui 41 planches de figures d'après l'antique dans le *Polymelos* de Spencer (1747). Il a gravé, d'après Ch. Ruthard, un Livre de fables et de chasses. On lui doit aussi des vignettes et des portraits. Les docteurs Woodward, Douglas et Meade l'employèrent pour leurs figures anatomiques. Boitard mourut à Londres après 1760. Il avait épousé une anglaise qui lui donna un fils et une fille. Son fils, aussi nommé Louis-Pierre, dessinateur et graveur, marcha sur ses traces. Il a gravé quelques feuilles d'après J. Bath, et d'autres ont gravé d'après lui. (Haag). — Claude *Boistard*, sergent à Orléans, 1568 [VI 531 b].

BOIVE ou Boyve et de Boyve. Famille de la principauté de Neuchastel en Suisse qui, dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, a produit plu-

sieurs hommes distingués, pasteurs, écrivains, administrateurs; mais dont nous ne devrions rien dire, si ce n'est qu'elle tient un peu à la France par trois de ses membres qui furent officiers dans les régiments suisses au service de Louis XV, et qu'au commencement du présent siècle elle vint s'établir en ce pays où elle occupe une place des plus honorables parmi les familles dévouées aux principes de la Réforme. Malheureusement quelques érudits, neuchatelois et genevois, lui ayant attribué une origine très inexacte qui n'est qu'une légende, et cette légende ayant été reproduite par MM. Haag dans l'article qu'ils ont consacré à Guill. *Farel* [V 64 a], puis tout récemment dans le *Bulletin* de l'hist. du Protestantisme, notre Moniteur habituel, force nous est ici d'exposer les faits et de les examiner. Voici l'allégation telle qu'elle se trouve dans le *Bulletin* [1] : « Originaires du Lyon-« nais, Guillaume et Pierre Boyve « *paraissent* avoir adopté *de bonne heure* « la doctrine de Valdo; la persécution les « contraignit à se retirer, le premier à « Gap, le second à Gex. Bernard Boy-« ve, *descendant* de Pierre, eut pour fils « Antoine, né en 1485, qui mérite une « mention toute particulière. Compa-« triote et ami de Farel dont il parta-« geait les croyances, Antoine Boyve le « suivit à Neuchâtel et devint un des « apôtres de la Réforme dans ce pays. « *On sait* le rôle qu'il joua le 15 août « 1530 dans cette mémorable scène de « Valengin ainsi racontée par Merle « d'Aubigné : — « Déjà de tous côtés on se rendait à l'église; Farel et son compagnon y entrèrent accompagnés d'un petit nombre d'habitants. Le réformateur monte en chaire et le curé se dispose à célébrer la messe. La lutte commença aussitôt. Tandis que la voix de Farel prêche Jésus-Christ et ses promesses, les voix du prêtre et du chœur chantent le missel. Le moment solennel approche; la transsubstantiation ineffable va s'accomplir; le prêtre prononce sur les éléments les paroles sacrées. A ce moment le peuple n'hésite plus.... Rome triomphe. Tout à coup un jeune homme s'élance du milieu de la foule, traverse le chœur, se précipite vers l'autel, saisit l'hostie des mains du sacrificateur et se tournant vers le peuple s'écrie : « Ce n'est pas ici le Dieu qu'il faut adorer. Il est là haut en la majesté du Père et non entre les mains des prêtres, comme vous le croyez. » *Cet homme était Antoine Boyve* ! Il faillit payer cher son héroïque imprudence, et son sang ainsi que celui de Farel, longtemps empreint sur les murs du château de Valengin, témoigna.... etc. »

[1] T. XXV (1876) p. 322.

La première partie de ce passage est extraite d'un tableau généalogique fort suspect sur lequel nous reviendrons tout à l'heure; la seconde (tirée de l'*hist. de la Réf.* par Merle d'Aub.) est la paraphrase, très ornementée, de deux récits contemporains [1]. Voici le premier : « Fa-« rel, *accompagné de Fromment*, s'en alla « sus la terre de Bienne par les monta-« gnes et en la vau S. Ymier... et de là « s'en allèrent à la Comté de Neuf-Chas-« tel; et iceluy Farel preschoit à grande « difficulté et grand dangier de sa per-« sonne;... et en allant prescher çà et là « par les villages circonvoisins, recep-« voint souventes fois leurs censes, assa-« voir cops et oultraiges; et principale-« ment une fois à Valangin où les femmes « et les prebstres les battirent tellement « que le sang y est demeuré ès pierres « d'un petit temple plus de quatre ans...»

Or de qui est-il ce dernier récit ?—Il est de celui-là même qui vient de se nommer et qui parle de soi à la troisième personne, d'Antoine Froment [2], le véritable compatriote, ami et disciple de Farel, connu comme compagnon de ses travaux d'évangélisation; c'est lui qui était bien dauphinois et bien un jeune homme en 1530; il était né au Val de Triève peu avant 1510 et Farel près de

[1] Le second récit, est plus détaillé; un juge compétent y voit une première rédaction de celui que nous citons et dûe au même auteur. Il est dans le mss. n° 147 de la Biblioth. de Genève, et Herminjard l'a donné, *Corresp. des Réf.* II, 270.

[2] Cette chronique de Froment fut composée par lui pour les magistrats de Genève et à eux dédiée; mais Genève eut peur de se compromettre si elle en permettait la publication. L'auteur ne put jamais obtenir la permission de l'imprimer. Ce fut seulement en 1854 qu'elle a paru (chez J. G. Fick; un vol. in-8) par les soins de M. Gust. Revilliod.

Gap, en 1489.— En ce cas, d'où sort cet Antoine Boive qui n'était pas dauphinois puisqu'il était savoyard et qui n'était pas un jeune homme puisqu'il aurait eu alors 45 ans et se fût trouvé de quatre ans plus âgé que son maître?— Le lecteur va le comprendre; mais il nous pardonnera s'il faut plus de temps pour déraciner une erreur que pour la commettre.

La ville de Neuchatel a perdu ses anciennes archives. En l'an 1579 l'hôtel de ville et sa « tour des archives » furent emportés par une inondation. L'année suivante, les magistrats reconstituèrent un Rôle des Bourgeois, où ils commencèrent par inscrire les plus anciennes familles du pays avec cette mention : « Existant déjà en 1550. » Dans ce rôle de 1580, remontant par le souvenir à 1550 ou avant, figurent trois *Boive*, savoir Jean, Jérémie, Ésaïe, parents entre eux sans doute, mais rien ne dit de quelle façon. Quant aux registres de l'état civil aujourd'hui subsistants, ils commencent à l'année 1590 et les premiers Boive qu'on y rencontre sont Claudy fils d'Abraham né en 1590 et David fils de David né en 1593. Si l'on y ajoute un mariage contracté à Genève le 5 août 1584 par « honnorable Izaye Boyve, « bourgeois de Neufzchastel, avec honn. « Ester Keyner, veuve de feu An« thoyne Rivilliod hôte de l'auberge « de la Couronne à Genève [1] », lequel Izaye pourrait bien être l'Ésaïe ci-dessus nommé, on aura tout ce qu'il y a d'authentique et de certain sur la matière, c'est-à-dire sur les premiers Boive neufchatelois connus.

Cependant la famille Boive, dès le commencement du XVIIe siècle devient nombreuse, prospère, et fournit à son pays beaucoup de citoyens notables. En 1654 naquit un descendant direct d'Ésaïe, nommé *Jonas Boive*, qui fut pasteur et mourut en 1739 laissant une compilation chronologique de l'histoire des ville et comté de Neufchastel; ouvrage assez intéressant pour avoir été publié de nos jours et pour avoir fourni la matière de cinq volumes in-8° (1854-1858) que leur éditeur, M. Gouzalve Petitpierre, a intitulés : les *Annales* de Boive.

Ces annales sont la première (et unique) source des renseignements généalogiques établissant le lien de la famille avec cet Antoine qu'elle se donne pour ancêtre. On y voit (t. V, suppl. p. IX) un arbre de filiation suivant lequel Jonas remonterait par son père Abram et son grand-père Isaac, pasteur aux Brenets (1579-1646) à un Ésaïe châtelain de Prangin, qui serait fils de notre Antoine. A ce dernier est jointe cette note : « Antoine né à Gex en 1487; « accompagne Farel à Neuchâtel et s'y « fixe. Reçu bourgeois de Neuchâtel en « 1531 ». Comment Jonas avait-il su cette date de 1531, quand la seule source officielle, registre de 1580, n'en donnait aucune? Peut être par quelque acte privé. En tout cas il y avait en effet un Antoine Boive quelconque à Neuchâtel dans le temps où Jonas place le sien. Nous en avons l'assurance par un autre écrivain neuchâtelois, contemporain, le pasteur Louis Choupard (1669-1740), auteur des articles Farel, Neufchastel, Valengin et autres dans le dictionn. de Moréri, et qui, dans une vie de Farel restée manuscrite, dit : « Antoine Boive « alias des Costes, estoit de Tornie de « Suebre (?) en Savoye; il eut a femme « Guillemette fille d'Antoine Martin. « Il avoit la maison d'Olivier des Costes; « 1532[1] ».

L'existence d'un personnage de ce nom est donc à peu près certaine. Voici maintenant en quels termes Jonas, avant de lui donner place dans sa famille au moyen de l'arbre généalogique, l'introduit dans l'histoire, sous l'an 1530 de ses annales (t. II, I p. 306) : « Un certain jeune « homme nommé Antoine Boyve, natif « de la ville de Gex, accompagnait tou« jours Farel dans le Comté sans le ja-

[1] Archives du cant. de Genève; minutes du notaire P. Du Roveray, vol. II f° 32 v°.

[1] Nous n'avons pas vu cette note, mais nous la tenons d'une main sûre, celle de A. L. Herminjard. Elle est corroborée quant à la réalité des noms Tornier ou Torney et des Costes par un acte notarié de Genève (Girard not. III, 47) portant que le 17 mai 1694, noble Claude fils de feu mons. de Tornex de montes, seigneur des Costes d'Annecy, a emprunté ledit jour 17 louis d'or au sieur Jacques Philippe contrôleur en la consigne de Mairin, pays de Gex.

« mais abandonner, le défendant avec « un courage intrépide ; aussi reçut-il « plusieurs blessures. Il l'accompagnait « même toujours hors de la ville lors « qu'il allait prêcher ». Ce passage n'est ou le voit, que le pâle résumé du texte de Fromont avec substitution d'un nom à un autre. Nous ne supposons pas que l'auteur ait commis frauduleusement cette altération ; mais comme la chronique de Froment avait été fort recherchée justement parce que les magistrats de Genève en avaient interdit l'impression, il en courait des copies et deux morceaux de ce genre existent encore dans la bibl. de Neuchâtel. Il suffit que dans quelqu'un de ces manuscrits le nom *Froment* tombât, rapidement écrit, à la fin d'une ligne, ou bien qu'il fut mis en abrégé (les deux lettres finales remplacées par le trait horizontal superposé) et que le F R ressemblât un peu à B pour qu'on pût lire également **Fowe** ou **Bowe**. On conçoit que cette dernière lecture ait séduit l'annaliste Jonas Boive et qu'il l'ait adoptée avec empressement.

Nous croyons que si cet Antoine Boive, de Gex ou de Tornie, qui paraît bien avoir existé, était véritablement de la même famille, on ne comprendrait pas comment cette famille très nombreuse, très notable et encore subsistante aujourd'hui, n'aurait jamais eu un seul de ses membres qui portât ce prénom d'Antoine, lorsqu'il eût été si précieux pour ses membres à conserver et à se transmettre, ainsi qu'il est de coutume constante dans nos familles.

En 1731 naquit Jérôme-Emmanuel Boyve qui s'éleva à une haute position ; il devint conseiller d'État et chancelier de la principauté ; puis il obtint du roi de Prusse, Frédéric II, le 21 mars 1765, des lettres de noblesse, avec confirmation d'armoiries que portait la famille : = De gueules à un hanap d'or [1] surmonté de 3 molettes d'argent. Pour se faire donner ces lettres il avait fallu fournir à Berlin un mémoire historique, une généalogie : le travail se trouvait tout fait dans les Annales de Jonas Boive. Nous croyons qu'alors on réunit tous les éléments qu'elles contenaient en remontant jusqu'au prétendu ancêtre l'inconnu Antoine et à son fameux bisaïeul Pierre, de Lyon [1], qu'on fit quelque chose de plus grave en s'étayant de cette mention de Lyon pour introduire de force le nom de Waldo [2], qu'on ajouta ensuite les membres nés depuis le temps de Jonas ; et que du tout on construisit un arbre généalogique qui fut présenté à Berlin, pour orner la demande d'anoblissement ; celle-ci ne fut enregistrée par le conseil d'État de Neuchâtel qu'en 1781.

Au pied de l'arbre se lit l'attestation suivante :

« Je soussigné notaire public en cette « souveraineté de Neuchâtel en Suisse, « greffier de Boudry et de Bevaix, cer« tifie que MM. Jacques-François Boive « maire de Bevaix, Jonas-Pierre Boive, « du Petit Conseil et major de la ville « de Neuchâtel, ont déclaré en ma pré» sence de même qu'en celle de Mes« sieurs Isaac de La Chaux, David de « La Chaux, lieutenant-colonel au ser« vice de France et chevalier du mérite « militaire et Abraham de Perrot secré« taire d'État, aussi soussignés, que la « généalogie ci-dessus est tirée tant des « documents, titres et mémoires conser« vés dans la famille, qui m'ont été pré« sentés, que de la tradition de père en « fils. Neuchâtel, le 3 avril 1764. Signé « Grellet (et les déclarants). »

Il faut rendre hommage à la prudence de ce notaire éclairé qui atteste non pas que la généalogie soit vraie, ni que les documents sur lesquels on l'a établie soient authentiques, ni même que

[1] Le hanap est assorti au nom *Boive*, comme armoirie parlante.

[1] La généalogie formée par les Annales de Jonas commence ainsi : « Pierre de Lyon s'établit à Gex duché de Bourgogne. — Bernard Boyve bourgeois de Gex en 1450. — Antoine né à Gex en 1487... »

[2] Voici le début de ce tableau généalogique : « Guil« laume et Pierre Boive frères, *gentilshommes de* « *Lyon* furent *disciples de Pierre Valdo* ; comme les « autres ils furent persécutés, et ayant couru de « province en province, ils s'établirent enfin, Guil« laume à Gap en Dauphiné et Pierre à Gex ; *ils trans*« *mirent autant qu'ils purent à leur postérité la* « *lumière de l'Evangile*. Bernard Boive descendant « de Pierre se fit bourgeois de Gex ; il y vivait vers « l'an 1450 où il eut un fils nommé Antoine, né l'an « 1487 », etc. — Ce sont ces détails, absolument faux, et attribuant au prétendu compagnon de Farel des lumières de l'Evangile émanées d'une source antérieure à la Réforme, que le *Bulletin* s'est contenté de copier.

toutes ses parties soient fondées sur des documents, mais seulement que la famille lui a présenté un certain nombre de pièces qu'elle a plus ou moins expliquées et complétées au moyen d'affirmations verbales. Il avoue clairement par ces mots qu'on lui exhiba en abondance des titres du XVIIe et du XVIIIe siècles, mais qu'en ce qui touchait les temps plus anciens, on ne put lui fournir que « la tradition de père en fils », c'est-à-dire la porte ouverte aux fables. — Son opinion est la nôtre.

BOIVEAU (Paul), « de Coignac, » étudiant à Montauban, un des argumentateurs d'André *Martel* en 1667 (voy. t. I col. 907-908), admis au saint ministère en 1674; ministre de Saint-Germain, 1674-85. — ..... Boiveau s^r de Grandmaison, ancien de Plassac en Saintonge, 1682.

BOIVIN ou Boyvin (Jean) sieur de Granpré, bourgeois de Rouen, 1574, réfugié en Angleterre. — (Arthur), de Dieppe, cordonnier, et sa femme, *id.* 1575.

BOLLE (André) « escollier », reçu habit. de Genève, mai 1559. — Jean *Boles* (ou Bolès?) signalé par les historiens du Brésil (le jésuite Vasconcellos, Southey, A. de Beauchamp, Ferd. Denis) comme un martyr des jésuites. Il faisait partie de l'expédition commandée par *Durand* de Villegagnon et pour échapper à ce chef indigne, il se réfugia chez les Portugais, à San Salvador, avec trois compagnons d'infortune. Ce n'était pas un vulgaire aventurier, mais un homme de grand savoir, versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu. Le provincial des jésuites, Luis de Gram, les fit emprisonner tous quatre, comme hérétiques français; l'un d'eux accepta l'abjuration, mais Boles et les deux autres préférèrent se résigner à une détention indéfinie. Au bout de huit années, il arriva que la politique portugaise crut de son intérêt d'effrayer par un exemqle; on transféra Boles à St. Sébastien (aujourd'hui Rio de Janeiro) et on l'y mit cruellement à mort comme hérétique, 1567.

BOLIN (François), de Beaune, « escolier », reçu habitant de Genève, oct. 1572. — Esperit *Bolan* réfugié à Genève après la St. Barthélemy (*Bull.* X 233). — Pierre *Bolat*, de Cluny, étudiant à Die en 1660 (*Bull.* V 307). — André *Boliat*, industriel de Metz réfugié à Berlin lors de la Révocation [IV 365 a]. — Mlle *Bollou*, courageuse fille, à Pons, 1716 [VIII 105 b].

BOLLENAT ou Bolenat, d'Arnay-le-Duc, étudiant à Genève (Petrus Bollenattus Arnaylducensis) en 1605. Il fut pasteur de l'église d'Avallon en 1610, puis de celle de Vaux en Bourgogne (dans le canton d'Arnay-le-Duc) de 1616 à 1645 et assista en cette qualité à plusieurs synodes. On a de lui un *Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux points de la religion chrétienne*; Saumur, 1644 in-12. — Son fils Jean-Louis figure au Livre du recteur, comme étudiant (Joh. Lud. Bollenatus Vallensis) en 1649. Il fut ministre de Vaujaucourt, puis de Vaux après son père et mourut vers 1678. C'est lui qui prit part au synode provincial de Sergy, 1665, et qu'on a désigné (*Bull.* VII 332) sous cette fausse indication « *Bolnat*, pasteur à Vence »; il faut lire : à Vaux. Il fut aussi dans un autre synode (avec les ministres E. *Jordan* et J. A. *Jacob* et les anciens Joachim *de Jaucourt* et Pierre *Le Seur*) un des auteurs du rapport qui fit déposer *Aubert de Versé* son collègue, comme socinien (voy. t. I, col. 431). Au synode d'Is-sur-Thil, août 1678, la veuve de ce dernier J. L. Bollenat, Philippa *Le Seur*, obtint qu'on lui continuât pendant un an le traitement de son mari à condition de l'employer aux études théologiques de son fils unique, aussi nommé Jean-Louis. Voyez [IV 487 a].

BOLLET (Michel), « chaussetier de la ville d'Alès en Languedoc », reçu habitant de Genève, sept. 1559. — *Bolet*, ministre de Calvisson, prêchant à Aulas, 1560 (*Bull.* X 193). Le même, ministre de Calvisson en 1560-1561; de Vergèse, 1568; de Villefort, 1559-72; de Vergèse, 1575; de Villefort, 1580; de Nages, 1584-88; taxé à 60 liv. t. de gages dans un état dressé à l'assemblée de Nîmes de janv. 1568, où il est marqué comme ayant femme et cinq enfants, et comme desservant les églises de Vergèse et Codognan. — (Isaac) probablement fils du précédent, étudiant à Genève (Isaacus

Boletus Calvissoniensis occitanus) en 1588; ministre d'Aimargues, 1593; de Vergèse et de Codognan, 1594-1617. C'est de lui qu'on lit dans les reg. du consistoire de Nîmes (7e vol.) qu'ayant une dispute théologique contre un moine qui l'y avait provoqué, un protestant nîmois nommé *Nicolas* fut remarqué comme soutenant fort le moine. « A luy remonstré qu'il debvoit plus tost soustenir son pasteur et religion jusques au feu. A quoy il respondit que il estoit voirement de la religion, mais non pas pour estre bruslé » (mai 1596). — « Jehan et Jehan-Pierre *Boletz*, frères, natifz de Puilobier en Provence », reçus habit. de Genève, mai 1559. — Jacques *Boley*, de Monerdier en Picardie, *id.* 16 septemb. 1572.

BOLLOT. Pierre Bollot ou Boullod, ministre de Noyers et d'Annonay, 1562 [III 80 a]. — Philibert Bolot, de Cluny, « minusier », habitant de Genève le 7 sept. 1572. — P. Bolot, ministre à Brevillers (Picardie), 1573 — Joannes Bolotus Cluniacensis burgundus, étudiant à Genève, 1606. — Petrus Bolot filius Isaac Bolot, burgundus Cluniacensis, *id.* 1659. Un Pierre Bolot qui est probablement ce dernier, desservit l'église de Cluny en 1664, y fut nommé pasteur en titre par le synode d'Is-sur-Thil, 1669, et y mourut un peu avant 1673. — Jeanne « fille de deffunct sr Laurens Bolot de la ville de Cluny dans le duché de Bourgogne et de dlle Marie *Perreault* », inhumée à Lausanne, 1690. — (Elizabeth) « de Cluny en Maconnois », *id.* 1696. — Dlle Marie Bollot, nièce de M. le ministre Perreault, de Berlin, assistée par la Bourse française de Lausanne depuis octob. 1692 jusqu'en août 1720. — Voy. Perrault.

1. BOLOGNE (Barthélemy) massacré à Aix en Provence, 1562 (Crespin).

2. BOLOGNE, ancienne famille du Dauphiné [Haag II 359]. = *Armes* : D'or à une patte d'ours de sable mise en bande, chargée de 6 besans d'or.

I. Cette famille s'établit dans le Comtat Venaissin, où elle forma trois branches, dont la première s'éteignit, vers 1600, en la personne de Claire de Bologne, mariée à Benoît *Faure*, seigneur de La Roche-Saint-Secret.

II. Branche d'Alençon. A l'époque où les doctrines de la Réforme pénétrèrent en France, cette branche reconnaissait pour chef Claude de Bologne, sieur d'Alençon, qui épousa, en 1547, Marguerite de Taulignan et en eut un fils nommé Philippe. Ce dernier, qui vivait encore en 1591, laissa un fils appelé Pierre, marié, le 30 mars 1615, avec Marguerite *Des Isnards*, fille de Charles, seigneur d'Odefred en Dauphiné. Deux enfants naquirent de ce mariage : une fille du nom de Barbe, qui devint la femme de Claude *de Cavaillon*, seigneur des Isles-de-Saussac, et un fils, appelé François, qui épousa, en 1640, Blanche *de Caritat*, fille d'Antoine *de Caritat*, et de Bonne *Martinel de La Tour*. Pithon-Curt, auteur d'une Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, pleine d'érudition d'ailleurs, ignorait la descendance de ce François de Bologne. L'histoire des réfugiés dans le Brandebourg nous met sur la trace. Nous y trouvons mentionnés un Bergier *de Bologne d'Alençon*, ancien président au parlement d'Orange, et une Marthe *de Bologne d'Alençon*, épouse de Gaspard *Dubois*, conseiller au même parlement.

III. Branche de Salles. Elle avait été fondée par Bernard de Bologne, qui laissa deux fils, Bernard et Louis. Le sort de ce dernier est inconnu. Ne serait-il pas le même que le capitaine *Boulogne* qui, en 1562, répara les fortifications de Nîmes ? Quant à l'aîné, il épousa Madeleine de Moreton, de la maison catholique de Chabrillant dans le Valentinois, dont il eut, entre autres enfants, un fils nommé François et une fille qui se maria avec *Borel*, seigneur de Pontaujard. — François de Bologne prit pour femme, en 1584, Isabelle *d'Amanzé*, fille de Pierre, seigneur d'Amanzé en Bourgogne [1], et d'Antoinette *de Coligny-Saligny*. En 1593, cette Isabelle d'Amanzé fit son testament dans le château de Cerson, en présence de Gaspard *de Jarente*, de Nicolas *de Villeneuve*, médecin de Vauréas, de Georges *Mogin*, ministre de Salles, de Bernard

1 Serait-ce *Amanzay* ou *Amanzé*, lieutenant d'*Andelot*, dont de Thou raconte qu'il fut assassiné, en 1568, sur le pas de sa porte, tenant sa fille dans ses bras ?

Ferre, sieur de La Verrière, et d'Antoine *Guyon*, lieutenant du bailli de Grignan. Elle laissa sous la tutelle de Madelaine de Moreton, leur aïeule, et du seigneur *Du Pas de Sallard*, gouverneur de Montélimar, trois filles mineures : Madelaine, qui épousa le sieur *Du Bar*; Catherine, mariée en 1621, à Antoine *Baron*, sieur de Lamaria, et en secondes noces, à Scipion *du Châtelard*; Isabelle, dont on ignore la destinée.

BOLSEC (Jérome) « fameux calomniateur, qui à l'exemple d'Erostrate, a voulu passer à la postérité avec une note d'infamie » [Haag II, 360]. Bayle avait déjà dit, dans son *Dictionn. historique* : « Bolsec serait un homme tout à fait plongé dans les ténèbres de l'oubli s'il ne s'était rendu fameux par certains ouvrages satyriques que les moines et les missionnaires citent encore. » Ces condamnations sont trop absolues.

Bolsec, né à Paris [1], fut d'abord un religieux appartenant à l'ordre des Carmes. Il prêchait dans les églises de Paris, lorsque vers 1545 ou 46 à la suite d'un sermon qu'il avait prononcé en l'église de S. Barthélemy, il jugea prudent de s'enfuir et alla jusqu'en Italie. La bonne duchesse *Renée de France*, protectrice de tous les huguenots, l'accueillit dans ses États de Ferrare, et l'admit même dans sa maison sous le titre d'aumônier. Là il se maria, et soit qu'il eût étudié la médecine à Paris, soit qu'il se mît alors à apprendre dans les écoles de l'Italie, il en fit sa profession et prit tout le reste de sa vie, le titre de docteur en médecine. Théodore de Bèze dit qu'il se fit chasser de Ferrare pour son odieux caractère [2]. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1550, il était établi avec sa femme et un serviteur au village de Veigy, dans le Chablais, tout près des terres de Genève et qu'il y était depuis assez longtemps pour se dire sujet des seigneurs de Berne, maîtres du Chablais à cette époque. Il vivait à Veigy sur le « fief du lieu », appartenant à un grand seigneur, Jacques de Bourgogne, seigneur de Falais et Bréda en Brabant, bâtard de l'illustre maison souveraine des ducs de Bourgogne. Il était le médecin ordinaire de M. de Falais, et en outre « beaucoup de personnes là et ailleurs avaient nécessité de son art [1] ». Mais il aimait aussi dogmatiser; si bien que le 8 mars 1551 la Vénér. Compagnie des ministres de Genève crut devoir l'appeler et lui remontrer qu'on l'avait entendu tenir des discours qui, au regard des textes de l'Écriture Sainte, étaient des « propos égarés ». Maître Jérôme, comme on l'appelait, parut se soumettre; cependant sept ou huit mois après, 16 octobre, comme il assistait dans une église de Genève (l'Auditoire) à une « congrégation » (ou service religieux où plusieurs pasteurs successivement commentaient le même texte biblique et où les simples laïques pouvaient parler), il ne put se contenir. Le pasteur de Jussy, nommé J. de S. André, son voisin de campagne, occupait la chaire et développait ce passage de S. Jean (VIII, 47) : « Qui est de Dieu, il écoute les paroles de Dieu »; après quoi Farel qui était présent se leva pour ajouter, comme dit le procès-verbal : « ce que nostre Seigneur luy donna. » Tous deux exposaient le dogme fondamental du calvinisme, la Prédestination. Bolsec se lève aussitôt, se permet d'élever la voix à son tour; il recommence à mettre en avant les idées qu'il avait en tête, niant hautement que Dieu eût de toute éternité choisi parmi les hommes les uns pour être ses élus, les autres des réprouvés, et « disant avec « grandes protestations et exhortations « qu'on ne devoit recognoistre autre « Election et Réprobation que celle qui « se voit en croyant ou ne croyant point : « et que ceux qui mettent une volonté « éternelle en Dieu par laquelle il ait « ordonné les uns à vie, les autres à » mort, en font un tyrant voire une « idole comme les payens ont faict de « Jupiter : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ra-* « *tione voluntas*; disant que c'estoit hé- « résie et que telle doctrine emportait

[1] A Paris vivait aussi, en 1523, un libraire nommé Mathieu Bolsec, qui participa à l'impression du *Lexique grec* publié la même année par Gilles de Gourmont, (Maittaire, *Annal. typographici*, II, 106-108, *Note E.*)

[2] Istic omnibus factus exosus propter turbulentum ingenium... Etiam decepta Ferrariensi ducissa ab expulsus.

[1] Lettre du sr de Falais, *Opera Calvini*, VIII, 201.

« grand scandale... » Calvin qui était dans la foule avait tout entendu. Il s'avança au devant de l'interrupteur et lui répondit aussitôt par un si grand nombre de textes de la Bible, de phrases de S. Augustin et d'autres arguments que Bolsec en resta comme écrasé, suivant le dire de Th. de Bèze. Un magistrat de l'ordre judiciaire qui avait assisté à cette scène, crut devoir intervenir en arrêtant Bolsec et le fit conduire en prison. Le soir même, les ministres se réunirent et dressèrent une série de seize questions qu'ils prièrent les Conseils de Genève de présenter au prisonnier pour faire l'épreuve de ses doctrines. Celui-ci, bien loin de se sentir écrasé, répondit très pertinemment et même avec convenance et modestie à un premier interrogatoire que les magistrats lui firent subir [1]; puis il argumenta en théologien sur les seize questions qui lui étaient posées et non content de cela, il rédigea à son tour un formulaire d'autres questions sous ce titre : « Articles proposés par Hierosme « Bolcet à maistre Jehan Calvin affin « qu'il luy reponde cathegoriquement « et sans raisons humaines ne vaines « similitudes, mais simplement par la « parolle de Dieu [2]. » Il ne paraît pas que Calvin ait relevé ce défi ; mais voici comment la Compagnie des pasteurs répondait à l'objection principale de leur adversaire, résumée ci-dessus (col. 746 lig. 39).

« Ils disent que ce qu'il avoit proposé en la congrégation est que Dieu n'a point esleu ceux qu'il luy a pleu d'entre les hommes par sa bonté gratuite, mais en considérant qu'ils recepvroient sa grâce pour en bien user; et qu'il n'en a point reprouvé dès le commencement, mais que ceux qui sont rebelles jusques à la fin se réprouvent. Ilz disent outre plus qu'il luy fut alors suffisamment respondu quant à ce qu'il allégua des propositions universelles : c'est assavoir que le passage de S. Paul où il dit que Dieu veut que tous soyent sauvez luy fust soulu [expliqué] : que S. Paul n'entend point cela d'un chascun homme en particulier, mais de tous estatz. Quant au passage d'Ezechiel où Dieu dit qu'il ne veut point la mort du pécheur mais qu'il se convertisse et vive : que le prophète n'entend sinon que Dieu exhorte tous en général à pénitence, mais que son bras et sa vertu n'est pas révélée à tous ceux qui oyent la prédication; comme il est dit par Isaïe au 53e chap. et pourtant que la conversion est une grâce spéciale. Autant luy en fut respondu de la foy que tous ceux qui croyent en Jesuschrist seront bien sauvez, mais que tous ne sont point illuminez pour croire. Comme il est dit par Moyse : Le Seigneur ne t'a point encore donné cœur pour entendre (Deuter. 29). Item par Jesuschrist au 16e sainct Math. « Que la chair et le sang ne te l'ont point révélé, mais mon père qui est au ciel. » Item au 1er de sainct Jehan « Que ceux qui sont naiz de Dieu croyent en Jesuschrist. » Item au 6e « Nul ne peut venir à moi s'il n'est tiré du père. » Et le propos fut déduit si amplement qu'il s'en debvoit bien contenter. »

On comprend l'embarras des magistrats Genevois. Ils couvrirent leur responsabilité en faisant demander par une lettre collective des ministres (signée Jehan Calvin, Abel Poupin, Jacques Bernard, Louis Trepperel, Louis Congnye, Nicolas des Gallars, François Bourgoing, Raymond Chauvet, Jehan Perrier, Nicolas Parent, Michel Cop, Jehan Fabri, de Saint-André, Jehan Baldin, Mat. Malesié et Philippe de Léglise) l'avis des principales églises de la Suisse : Bâle, Berne et Zurich, auxquelles on fit remettre en même temps copie des questions posées à l'accusé, de ses réponses et des répliques. Nous croyons éclairer suffisamment le lecteur en transcrivant seulement les trois premiers articles de cette dernière pièce :

1. S'il ne croit pas que Dieu a esleu d'entre les hommes ceux qu'il lui a pleu sans trouver en eux pourquoi, mais seulement à cause de sa pure bonté et gratuité. — *Réponse*. Dieu a esleu d'entre les hommes ceux qu'il lui a pleu, c'est-à-dire en J.-Ch, sans

[1] « ... Interrogué s'il entend que la parolle de Dieu administrée en cette cité soit pas la vraie parolle? *Respond* qu'il tient tout [être] de Dieu, exceptè ceste doctrine [de la prédestination]. — S'il n'estime pas les livres escriptz par les ministres de ceste cité estre escriptz selon la parole de Dieu? *Respond* qu'il y a des choses en aulcuns d'iceulx selon la parole de Dieu et autres non. — Quelles escriptures ne sont selon la parole de Dieu? *Respond* que ce sont celles de la sus narrée matière escriptes par Me J. Calvin en son Institution. — Quelz sont les aultres? *Resp.* que c'est Zevinglius au livre de la Prédestination. — Si aux escriptz tant du dit Calvin que d'aultres, il y a point d'aultres erreurs? *Respond* que non, sinon en ceste matière. *La reste ticat tout sainct.* »

[2] Voy. cette pièce dans les *Opera Calvini*, VIII 178.

lequel nul n'est agréable à Dieu, comme dit l'Apostre, et ne les a éleus pour bien qui fût en iceux premièrement qu'il les eut éleus, ains par sa seule gratuité et grâce.

Item, si la foi ne procède point de cette élection de Dieu, et que ceux qui sont illuminés, reçoivent une telle grâce parce que Dieu les a éleus. — *Réponse*. La foi ne dépend de l'élection, mais devons ensemblement considérer foi et élection. Car devant que homme doive estre considéré éleu de Dieu, il faut qu'il soit aimé, et devant que le considérions aimé de Dieu, il faut que nous regardions en vertu de qui nous sommes aimez de Dieu, qui est J.-Ch. Donc en Dieu, auquel ne y a ni avant ni après, sont présentes ces trois choses : la conjonction de l'homme avec son Fils par la foi, et la dilection qui vient par telle foi, et l'élection du fidèle, laquelle est par la foi en J.-Ch., et à ce concordent les saints docteurs anciens et à présent trois personnes doctes et de bonne estime, Mélanchthon, Bullinger et Brence, avec autres.

3. Item, si ceux qu'il n'a pas éleus ne demeurent point en leur aveuglement comme estant réprouvez de lui, c'est-à-dire pour ce qu'il ne les illumine point par son St-Esprit. — *Réponse*. Les autres ne demeureront point en leur aveuglement de la corruption de leur nature, ains sont duement par la grâce de Dieu illuminez, laquelle, comme dit St-Paul, est toujours donnée plus abondamment, d'autant que le péché est abondant, et ceux qui disent qu'ils sont délaissés de Dieu en leur aveuglement car il le veut ainsi, font déshonneur à Dieu et entendent mal l'Escriture sainte, et parlent contre icelle, du nombre desquels est ledit Calvin.

C'est ainsi que la critique était encore peu avancée et l'intelligence des textes bibliques à sa première enfance. Comment eût-ce été autrement? Il fallait bien commencer par s'essuyer de la poussière du moyen âge. Les hommes qui pensaient et écrivaient ces choses avaient puisé toute leur éducation en eux-mêmes ou dans les leçons des hommes de la Renaissance. Ils étaient encore embarrassés dans les vieilles méthodes de la scholastique et combattaient à coups de textes, croyant vaincre par le nombre des citations. Saluons ces premiers efforts : ils nous annoncent l'aurore de la critique moderne. Et d'ailleurs ils ont la justification de l'entière bonne foi, de la piété ardente, de la science commençant à s'éveiller, et combien souvent des bonnes œuvres ! Les Églises consultées en fournirent une preuve ; elles ne condamnèrent que faiblement la rébellion de Bolsec et les ministres de Berne, en particulier, firent une sage et chrétienne réponse : « ... Rien n'est plus à redouter que de voir la paisible église de « Christ troublée en ce qui intéresse la « vraie religion et la doctrine. Et de « plus quel penchant plus dangereux en « notre siècle, rempli de tant d'opinions « diverses, que de voir surgir indéfiniment des auteurs d'opinions nouvelles ? Ce n'est pas à tort que les ministres fidèles de Jésus sont requis de « veiller avec vigilance sur le troupeau « qui leur est confié. Nous estimons « cependant qu'il faut bien regarder, « et regarder encore, à ne pas statuer « trop sévèrement à l'égard de ceux qui « errent, de peur qu'en voulant affirmer « avec trop de zèle la pureté des dogmes on ne manque à la règle qui est « l'esprit de Christ, c'est-à-dire à la charité fraternelle ; c'est par elle que « nous sommes réputés disciples du « Christ et en inclinant du côté rigoureux nous la transgressons... »

Bolsec fut condamné seulement à être banni à perpétuité du territoire de la République, avec menace du fouet s'il y revenait. La sentence fut rendue le 22 décembre, signifiée le 23 et exécutée dans les vingt-quatre heures. Ses deux grands mois de détention lui avaient été très durs et il avait eu grand'peur de pis, mais il avait maintenu courageusement son opinion.

Après sa condamnation, il se retira à Thonon, sur les bords du Léman. Cependant, les persécutions qu'il avait essuyées ne le rendirent pas plus circonspect. Il recommença à dogmatiser, accusant hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du péché. Pour prévenir l'effet de ses accusations, Calvin se fit députer auprès du Conseil de Berne et réussit à le faire expulser des terres bernoises, sans que les magistrats voulussent cependant se prononcer sur sa doctrine. Bolsec retourne alors à Paris.

Nous restons dix ans sans nouvelles de lui ; puis nous le retrouvons plus huguenot que jamais au synode national d'Orléans, avril 1562. Cette assem-

blée avait été préparée au moment de la plus grande ferveur des idées de tolérance, préconisées par le chancelier de l'Hospital. Le colloque de Poissy avait eu lieu au mois de septembre précédent et l'édit le plus favorable que les protestants français eussent encore obtenu, avait paru le 17 janvier [1]. Bolsec s'unit chaudement à ce courant d'idées, et au moment de la tenue du synode, il venait de publier un livret, dans lequel il s'était euhardi jusqu'à s'adresser au roi lui-même, à Charles IX, comme un messager spécial de la déesse Vérité, qui lui aurait apparu dans la nuit de Noël 1561 et lui aurait dit, entre autres discours : « Laisse le pays de ta pérégrination [la « Suisse] et retourne au tien naturel [la « France]. Ne crains pluyes, vents, ne « autres incommoditez du temps; et sans « plus retarder va présenter ce mien escrit « à ton jeune Roy auquel j'appareille « dons de grâces et talents du ciel rares et « admirables. Dy luy aussi et à la Royne, « au Roy de Navarre, aux Princes du « sang et à tous les seigneurs du Conseil « privé du Roy qu'en ce mien escrit « lequel je leur envoye comme un Mi- « rouer, ils verront le seur, vray et « uniq moyen d'appaiser et mettre fin « aux troubles à présent esmeus en « France par l'astuce, fraude et instiga- « tion du Diable, mon obstiné et irrécon- « ciliable ennemy. S'ils s'enquièrent de « mon nom et condition, dy que je suis « Vérité... » Cet opuscule a pour titre : *Mirouer envoyé de Vérité au Roy Charles neufième, et aux princes et seigneurs de son Conseil privé, du jugement fait par Salomon en son bas aage au commencement de son Règne* : Au lustre et réflexion duquel Mirouer apparoist le vray moyen d'apaiser les troubles et séditions du Royaume de France. 1562 (sans nom de lieu ni de librairie); 31 feuill. in-12.

Et comment l'auteur prétend-il mettre fin aux troubles?

«... Je ne veux pas que tu ignores, continue-t-il, mon très aymé et cher enfant, que par la volonté du très-puissant Roy des cieux tu es constitué en ce degré de Majesté royalle, non de petit Royaume mais du plus célèbre de toute la chrestienté voire de l'Europe. Imprime donc en ta mémoire que si comme il esleva un jeune enfant de l'aage de douze ans, Salomon fils de David, pour régner sur son peuple et par luy édifia le Temple et ordonna la culture et service divin pour l'exercice des esprits,... ainsi il t'a estably afin de réédifier par toy le sainct temple : j'enten la vraye Église et maison du sainct Esprit,.. et remettre la lecture de l'Évangile en langue françoise; car le grand et souverain Dieu veult faire en ton Royaume réformation universelle par un changement en mieux, avant que la foy périsse du tout et que le jour certain (mais incongneu) du sévère jugement vienne accabler les hommes endormis en leurs vanitez, abus et superstitions (f° 21)... » Et plus loin (f° 25) : «... Desja souvent il a esté machiné et fait conseil de faire deffendre tels livres et la lecture de la saincte parole de Dieu pour mieux à leur plaisir tyranniser les consciences et esteindre la vraye lumière de J. C.; et ne faut guères travailler pour recognoistre telles sortes de gens : car par les effets on les cognoist vrays imitateurs de la cruauté de Caïn, Esaü, Pharaon, Saul, Scribes et Pharisiens ne prenans plaisir qu'à confisquer biens, bannir, chasser, tuer, espandre sang humain, allumer feux partout et faire rostir les personnes... » — (f° 28 v°) : « Recevez donc le document de vostre mère Vérité et soit ordonné le national concile auquel par ton commandement, mon enfant second Salomon, soit produit et mis en avant le glaive spirituel de la parole de Dieu : vif, net, pur et tel que du premier aage de l'ancienne et sincère Église de Dieu je l'ay donné aux patriarches, prophètes, apostres et aux successeurs d'iceux. A bon escient, sans palliation, excuses ni reculement, soit procédé à une réformation qui soit à la gloire de Dieu... »

On est un peu étonné de lire en tête d'un écrit aussi virulent, aussi périlleux pour l'écrivain, son nom en toutes lettres : « Au Roy, Royne etc.... Hierô- » nyme Bolsec messager de vérité, très » humble salut avec multiplication de » toutes félicitez. » Pas l'ombre d'une allusion à ses démêlés avec les ministres de Genève, et pas davantage dans une sorte de biographie versifiée qu'il fait de lui, sous le titre : « Épigramme du susdit messager de vérité », pour terminer le volume. Si le soleil, y dit-il, les astres, les vents, les bois, et tous les êtres qui respirent, racontent la gloire du Seigneur,

[1] Enregistré au Parlem. de Paris en mars.

Faut-il qu'à mon mal gré
Je sois lié et empesché de dire
Les faits de Dieu comme il veuli et desire !

Son sainct Esprit, dès ma follatre enfance,
Me retira d'erreur et d'ignorance
Où par Sathan le monde est emplombé,
Et moy desjà bien fort avant tombé.
Grâce dès lors, me déceillant les yeux,
Me descouvrit l'estroict sentier des cieux
Où Vérité la ferme tendoit ..

Ainsi ces fols par mensonge conduicts
Alloient errans, estimans jours les nuicts,
Bien estre mal : et le mal estre bien.
.... Je senty lors en moy je ne sçay quoy
Qui ne permit de plus me tenir quoy :
Car endurer ce mal je ne pouvois.
Donc sortant hors de mes polmons la voix,
Je commençay à crier et reprendre
Et les prier de me vouloir entendre.

Du peu de sens que m'avoit donné Dieu
Je leur prouvay qu'ils estoient en mal lieu
Et qu'ils mourroient en leur ingratitude
S'ils n'appliquoient leurs esprits en l'estude
De Vérité : car tout ce que mensonge
Leur enseignoit n'estoit que mortel songe.
Ceux qui d'entre eux furent d'ouyr contens
Du meschant lieu ne mirent pas longtemps
A desloger et suyvans Vérité
Receurent fruicts et biens d'éternité.

Autres malins, plus que fols incensez
De mes propos très chrestiens offensez
A mort me vont poursuyvre à tout oultrage ;
Desquels voyant la furieuse rage
Et qu'ils avoient en horreur leur salut,
Laisser parens et amys me falut,
Plus estimant vivre en paix estranger
Qu'en mon pays estre en crainte et danger.

D'un doux amour cependant je me sens
Languir le cœur, artères, nerfs et sens ;
Et cest amour m'engendrant tel désir
Que je n'avois hors de France plaisir :
Car le brouillas de mon pays me semble
Plus sain que l'air de tous autres ensemble.

Je revien donc à Paris, mais j'y trouve,
Chose que nul (s'il n'est Diable) n'approuve :
Troubles, débats, meurtres, guerre civile
Et cruautez extrêmes en la ville ;
Voire monstrans aucuns qu'ils sont bien hors
D'humanité, de déterrer les morts [1].

Un zèle ardent le cœur me poinct et touche
Disant : Es-tu devenu pierre ou souche ?
A quoy tient-il qu'ores tu ne desploye
Les dons du Ciel et que tu ne t'employe
A reünir tes frères et amys
Lesquels Sathan en ce discord a mis ?

J'ay bon vouloir : mais ma langue ne peult
Hors exprimer ce que mon esprit veult...
Puis qu'ainsi est sans personne blasmer
Vous tous : Les Cieux, Feu, Air, Terre et la Mer,
Et ce qu'enclost l'Univers ! pour le moins
Du bon désir que j'ay soyez tesmoins.

[1] On voit qu'il écrivait au moment où le peuple de Paris faisait émeute de temps en temps pour déterrer quelque huguenot inhumé au cimetière des Innocents.

La pièce entière a juste cent vers. Déjà l'on a publié à diverses reprises [1] une assez bonne complainte en dix couplets que Bolsec avait composée dans sa prison de Genève. Il montre dans notre Epigramme qu'il avait fait des progrès depuis lors et, à quelque scélératesse qu'il ait pu s'abandonner plus tard, on ne peut se défendre de lui savoir gré d'avoir si simplement et si bien dit que le plus beau des paysages ne vaut pas les brouillards de la patrie.

Mais ici la scène change. Il paraît qu'au synode d'Orléans il fit toutes ses soumissions [2], rechercha la bienveillance des églises de la Suisse et brigua une place de ministre. Ses protestations furent acceptées et il obtint ce qu'il sollicitait ; cependant soit que son amour-propre eût reçu quelque blessure, soit que ses démarches et son Miroir de Vérité ne fussent que des manœuvres de traitre (ce que nous inclinerions à croire, précisément à cause de l'abus qu'il fait de l'idée et du mot de Vérité, dans tous le cours de son (et de ses) opuscule), le synode national de Lyon, qui suivit celui d'Orléans (août 1563) le classa dans la liste des ministres déposés par l'assemblée, en chargeant son nom des épithètes d'*infâme menteur* et d'*apostat*. Il était venu à Lausanne au mois d'avril 1563 avec la recommandation des baillis bernois de Thonon et d'Orbe, sous les noms et qualités de : « Messire Jérosme Bolsec docteur en médecine et sirurgien » [*Bull.* XXI 465], et il en partit le 2 décembre. Ce fut à l'instigation de Théod. de Bèze qu'il reçut ainsi pour la seconde fois l'ordre de vider le territoire Bernois. Il se rendit alors à Montbéliard, auprès de *Toussaint;* mais il ne paraît pas qu'il y ait séjourné longtemps. Il rentra finalement en France et pour couper court à toutes les tribulations de sa vie, il se résigna à un nouvel acte d'hypocrisie, en reprenant

[1] Voy. notamment *Opera Calvini*, VIII 226. Nous voulons parler de l'admirable édition des œuvres complètes de Calvin en 20 volumes in-4. que viennent d'achever les trois professeurs de Strasbourg, MM. Baum, Cunitz et Reuss.

[2] « Il gémit et pleura grandement en plein Synode » dit le ministre La Vallade cité par Bayle, note B.

sa première religion. Il alla d'abord s'établir comme médecin à Belleville-sur-Saône, petite ville à un peu moins de mi chemin entre Mâcon et Lyon (« Callipoli ad Ararim » dit Théod. de Bèze dans ses *Tractationes theologicæ*, 1573); puis à Autun, où, si l'on en croit *Bèze*, « il fit le mari [1] commode envers des chanoines du lieu, et témoigna une passion très violente contre l'Église réformée. Il changea plusieurs fois de résidence depuis. Il habitait Lyon en 1577, et il paraît qu'il mourut vers 1584, non pas à Lyon comme on l'a dit, mais à Annecy [2]. C'est en 1577 qu'il publia l'ouvrage par où il s'est rendu le plus fameux : *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance et mort de Jean Calvin jadis ministre de Genève.* Recueilly par M. Hierosme Hermès [3] Bolsec, docteur médecin à Lyon. Dédié [le 24 juin 1577] au reverendissime archevesque conte de l'Église de Lyon et Primat de France; Lyon, J. Patrasson, 1577; in-8. 26 chap. et 143 p. Au verso du titre on lit ces vers :

Authoris ad lectorem :

Jamdudum latui et silui satis : exeo tandem
Et loquor intrepidus, Bezæ commenta revincens
Falsa quibus sanctum Christi deturbat ovile.
Nitere doctrina patrum veterum, optime lector.
Pelle novos impostores qui toxica melle
Fucato obducunt. Cur vincit opinio verum?

— Paru en même temps (1577) à Paris, chez Guill. Chaudière et aussi chez Gervais Mallot, et (suivant le bibliographe Watt) en traduction latine à Lyon; puis en 1578 à Paris chez Chaudière, suivi d'un petit poëme qui ne se trouve pas dans les autres premières éditions et rarement dans les suivantes, intitulé : *Calvinodie ou hymne sur le tombeau de Jean Calvin* (264 vers). — Tous ces titres représentent des impressions renouvelées, avec des corrections ou autres légères différences typographiques, et non pas une seule impression avec des titres divers pour les divers libraires. — Autre édition latine pub. à Cologne : *De Joannis Calvini magni quondam Genevensium ministri vita, moribus..... nunc ex gallico ejus Parisiis impresso exemplari latine reddita*; Coloniæ apud L. Alectorium et hær. Jac. Soteris, anno 1580; 147 p. in-16. Portrait de Calvin, médaillon ovale. sur bois, avec ces mots autour : IOANNIS CALVINI HAERESIARCHAE FVNESTA EFFIGIES. — Les mêmes libraires l'ont publiée presque en même temps à Cologne (getruckt zu Cœllen, 1581) en allemand : *Wahrhafte history vom Leben, Sitten... Calvini, vormals gewesenen obersten Kirchendieners zu Genff;* pet. in-8 non paginé. — Autre édition en français, chez Chaudière : Paris, 1582 (avec la Calvinodie) et en latin à Cologne. — Autre édition : *La vie, mort et doctrine de Jean Calvin, autrefois ministre de Genève*; escrit par M. Hierosme Hermès Bolsec, docteur médecin et imprimée à Lyon, l'an 1577. *Ensemble la vie de Jean Labadie, à présent ministre de Genève*; Lyon, Antoine Offray, 1664, in-8. 179 p. précédé d'une épître dédicatoire de l'imprimeur, Offray, à MM. de la Propagation de la Foy. Le style de Bolsec y est rajeuni et l'on a ajouté des sommaires en tête de ses 26 chapitres. — La biographie de Calvin par Bolsec a encore été reprise, retraduite, remaniée et envenimée dans l'entreprise littéraire et religieuse dont voici les produits principaux (car nous n'en citons pas toutes les éditions) : I. *Histoire des vies, mœurs, actes, doctrine et mort des quatre principaux hérétiques de notre temps, à sçavoir Martin Luther, André Carlostad, Pierre Martyr et Jean Calvin jadis ministre de Genève.* Recueillie par F. Noel Talepied C. [capucin] de Pontoise et M. Hierosme Hermès Bolsec docteur médecin à Lyon. Le tout faict pour advertir et divertir les catholiques de ne

[1] Le sire de Falais écrivait à la s^rie de Genève, 9 nov. 1551, en faveur de Bolsec prisonnier : « De moy je n'ay voulu sonner mot, encore que j'en ay esté souvent requis par sa femme, laquelle se tient icy sur le fief. » — Avant d'arriver à Belleville, il avait pris une autre épouse.

[2] « Banni deux fois par les seigneurs de Berne, devenu depuis à Lyon triacleur [marchand d'orviétan] plustost que médecin, et finalement mort en misérable estat de sa conscience dans Annecy. » (*Response à la lettre d'un gentilh. Savoisien*, 1598, p. 50.) Ce dernier opuscule est de T. de Bèze. Nous l'avons ignoré ci-dessus col. 520-40; mais le fait est dans *La Déf. de Calvin* par Drelincourt, p. 93.

[3] C'est la première fois qu'on lui voit prendre ce prénom Hermès, avec lequel il voulait sans doute s'assimiler, par allusion, aux deux ou trois philosophes égyptiens du nom d'*Hermès*, qui passaient pour les patrons du grand art : médecine, astrologie, chimie et théologie combinées ; sans compter Hermès-Thot, le Mercure égyptien, dieu de la Parole et de la Vérité. Conf. Dict. de Moreri et A. Pauly, *Encyclop. der class. Alterthumswissenschaft.*

se laisser abuser par leurs doctrines mortifères; à Douay, de l'imp. de Jean Bogard, à la Bible d'or, 1580; in-12 de 96 feuill. Le capucin explique dans sa préface les motifs par lesquels il a « esté induict d'escrire ces présentes Vies », mais il ne parle pas de Bolsec dont le texte forme la plus grande partie de ce volume. — II. *De vita et moribus atque rebus gestis hæreticorum nostri temporis* etc., traductis ex sermone gallico in latinum, *quibus multa addita sunt.* Authore Jacobo Laingæo scoto, doctore sorbonico; Parisiis, ap. Michaëlem de Roigny via Jacobea, sub signo quatuor elementorum; 1581, in-8. de 20 et 115 feuill. Dédié à Marie reine d'Ecosse et Jacques VI son fils. Voici comment Jacques Laingey, fougueux jésuite écossais, pratiquait l'art de traduire. Bolsec, comme on va le voir, traitait Calvin d'*ignorant*; le jésuite met que « ce monstre avait à peine touché la grammaire du bout des lèvres, n'avait point entendu parler de grec ni d'hébreu et ne connaissait ni la philosophie ni la théologie.» Bolsec invente un Calvin gourmet qui se nourrissait de petits pains anisés et biscottés, le jésuite met qu'il s'en donnait des indigestions: « obscœnæ et nimiæ *crapulæ* venerandi Calvini. »

L'importance posthume que Bolsec a prise, dont il serait le premier bien étonné, nous invite à donner son ouvrage en substance.

Préf. Poussé du meme zele et esprit qui m'incita à resister et contredire publiquement à la fausse doctrine d'iceluy Calvin en sa présence et au conspect de toute leur assemblée en Genève l'an 1552 [1], j'ay maintenant esté contrainct, dit l'auteur, de mettre la main à la plume pour obvier et réfuter les mensonges du dit de Bèze [2] ... J'appelle Dieu en tesmoin que je n'ay esté induict a escrire les très énormes vices et vie d'iceluy Calvin pour haine que je leur porte, mais pour le zèle de verité et l'honneur de Dieu. — Chap. II. Jean Calvin, homme entre tous outrecuydé, arrogant, cruel, maling, vindicatif et surtout ignorant, comme j'espère ci après vrayement demonstrer. — Chap. IV relatif à Servet : Je n'escri point ces choses pour desplaisir que j'aye de la mort d'un si ord [sale] et monstrueux hérétique que fut Servet, car il estoit du tout meschant et indigne de converser avec les hommes, et desirerais que tous ses semblables fussent exterminez et l'eglise de N.-S. fut bien purgée de telle vermine : mais je presse cecy pour monstrer l'astuce de Sathan qui pour decevoir les pauvres ignorants trop crédules a suscité un jaseur affetté [de Bèze] et induit a louer de tiltre de douceur, bénignité et facilité a pardonner un tres maling, cruel et vindicatif personnage. — V. De son père Girard Cauvin je n'en diray sinon que selon une attestation faicte des plus apparens de la ville de Noyon et baillée par escrit de notaire juré a un Bertelier secretaire de la seigneurie et Conseil de Genève, fut un très exécrable blasphémateur de Dieu. Je puis dire cecy pour avoir veu la dite attestation ès mains du dit Bertelier qui avoit esté expressément envoyé pour avoir information de la vie et mœurs et de la jeunesse du dit Calvin. Et en la dite attestation estoit contenu que le dit Calvin pourveu d'une cure et d'une chapelle fut surprins ou convaincu du crime de Sodomie pour lequel il fut en danger de mort par feu, comme est la commune peine de tel péché : mais que l'evesque de la d. ville par compassion feit modérer la d. peine en une marque de fleur de lys chaude sur l'épaule. — VI-X. [Commencements de Calvin à Genève]. — XI. Son avarice fust fort descouverte... sur le faict d'un Nicolas de Fer qui ayant faict bancqueroute a Anvers se retira à Geneve et s'adressa a Calvin et luy conta son affaire luy demandant conseil. Le conseil d'iceluy Calvin fut qu'il achetât des biens immeubles au nom de sa femme et de deux filles siennes. Le dict Nicolas feit présent d'une notable somme d'escuz a ce bon seigneur Calvin si contempteur de biens mondains qui nonobstant les sceut fort bien prendre et moyenna que son frère Anthoine Cauvin eust en mariage l'une de ces deux filles... Et comment T. de Bèze pourroit-il cacher le tour du jeune provençal serviteur d'iceluy Calvin qui lui desroba pour un coup la valleur d'environ 4,000 fr.,... et pour son honneur, dict que c'estoit argent qui luy avoit esté baillé en garde par quelcuns qui s'estoyent retirez ou vouloient se retirer en Genève : mais soit ce qui en peut estre : fut plus estrange que Calvin ne voulut permettre qu'on allast

[1] Nous avons vu plus haut que c'était en 1551. De même on va le voir (col. 761) placer le massacre de la Saint-Barthélemy en 1573. Il avait donc la mémoire faible ou l'esprit brouillon.

[2] Dans la biographie de Calvin qui était publiée depuis treize ans. Elle est datée du 19 août 1564 (Calvin était mort le 27 mai) et placée, avec l'approbation de toute la Genève d'alors, en tête du volume intitulé : *Commentaires de M. Jean Calvin sur le livre de Josué, avec une préface de T. de Bèze, contenant en brief l'Histoire de la vie et mort d'iceluy.* Genève, imp. de Fr. Perrin, 1564, in-fol. de 18 feuill. non cotés et 404 pages.

après, combien que plusieurs de ses amys se presentassent pour y aller : craignant par avanture que si le dit garçon eust été prins et ramené, il n'eut révélé des choses qui n'estoient guières a l'avantage de son honneur, cela engendra grande suspicion que le dit Calvin ne abusast de ce jeune garson, singulièrement pour le cas qui luy estoit advenu a Noyon. Mais je laisse cela au jugement de Dieu qui revelera les choses cachées et secretes. — XIII. Sur le point de son ambition je ne puis ne doy passer en silence la ruse de laq. il usa voulant ressusciter l'homme d'Autun appelé Lebrulé pour se faire estimer sainct homme et glorieux prophète de Dieu opérateur de miracles... Cest homme venu a Geneve pour la religion avoit indigence des biens temporelz tant que luy et sa femme s'estoyent recommandez a Calvin pour estre participans de la bourse des pauvres... auquel le d. Calvin promit secours s'ilz vouloyent luy servir fidelement et secretement en ce qu'il leur dirait : ce qu'ils promirent. Le pauvre Brulé contrefeit le malade et se mit au lict. Il fut recommandé aux presches qu'on priast pour luy et qu'il fust secouru d'aumosnes. Tost après il contrefeit le mort; de quoy Calvin secretement averty, et comme celuy qui en estoit ignorant, s'en alla promener accompagné selon la coustume d'une grande trouppe de ses dévots et amys plus intimes sans lesquelz il ne s'acheminoit guières hors son logis... Et entra dans la maison où il se myt a genoux avec sa troupe et feit oraison à haute voix, priant Dieu de monstrer sa puissance et faire ressusciter ce mort, pour donner entendre a tout son peuple sa gloire et que le dit Calvin estoit son vray serviteur a luy aggréable et vrayement de luy mesme esleu et appelé au ministere de son Evangille pour la réformation de son église. Ayant finy son oraison il vint prendre le dit pauvre homme par la main luy commandant de la part de Dieu et de son fils, qu'il se levast..., mais le mort ne parla ne remua, car par le juste jugement de Dieu qui ne veut ni peust approuver les mensonges, le dit contrefaisant le mort mourut pour vray : ne pour panssement que sa femme luy seult faire il se remua ne respondit, ains estoit tout froid et roide. Dequoy estant certaine sa ditte femme commença à braire et urler a bon escient, criant contre Calvin et l'appelant pipeur et meurdrier de son mary, déclarant a haulte voix le faict comme il estoit passé, cette femme pour exhortations ne menaces qu'on luy feit ne se voulant taire. Calvin la laissa avec son mary trespassé, disant qu'elle estoit transportée de son entendement pour ce trespas et qu'il la falloit excuser... — XIV. [Gourmandise de Calvin qui dinait fort délicatement chez les riches réfugiés]; il luy falloit porter de son vin en un petit flascon d'argent : et cela estoit reservé pour la bouche de monsieur. Aussi avoit il son boulengier qui le fournissoit de pain faict expressément pour luy de fine fleur de froument paistri avec eaue rose, sucre, canelle et anys; et (après estre tiré du four) biscotté : et estoit ce dit pain par singulière excellence appelé le pain de monsieur. — XV. Sur le point de sa chasteté et continence je n'en puis affermer ny aussi nier : toutefoys diray je bien qu'on en murmuroit fort, oultre le jeune provençal lequel il tenoit et qui le desrobba... Je sçay bien qu'on murmuroit de plusieurs dames et damoiselles qui assez domestiquement l'alloient trouver chez luy sans compagnie fors que d'un petit enfant que elles menoient par la main avec une bible soubs leur bras et quand par le chemin, rencontrées de quelques leurs parens ou amis, estoient interroguées ou elles alloient, respondoient jollyment d'aller retrouver ce sainct homme pour avoir solution d'un doulte : et y faisoient long séjour. Singulièrement grand estoit le bruict et murmure de la femme d'un seigneur estranger venu pour la religion en ces pays, du nom duquel je me tais pour bon respect; — jeune, belle et gaye. Or alloit Calvin fort souvent soupper là et y demouroit au coucher, voyre le mary étant absent de la maison. Et scay bien avec d'autres que la servante revella avec serment qu'elle avoit trouvé deux places de personnes au lict de sa maistresse combien que son mary fut absent du pays : mais Calvin y avoit souppé et couché ce soir la. Pour lesquelles parolles la d. servante fut fort menassée et chassée de la maison. Surtout je ne veux laisser passer un point bien seur et notoire a plusieurs; c'est de madame Yollande de Brederode qui fut femme du seig^r de Fallais ci dessus mentionné. Le dit seig^r depuis qu'il fut arrivé à Genève fut fort mal disposé de sa personne et quasi continuellement entre les mains des médecins. Calvin l'alloit quelquefoys visiter et par plusieurs fois dict à la susdite dame Yollande : Que pensez vous faire de cest homme si mal disposé ; jamais il ne sera pour vous faire service. Si vous me croyés laissez le mourir; aussi bien est il comme mort : mais s'il peult mourir nous nous marierons ensemble. Desquels propos la ditte dame fort indignée et scandalizée persuada à son mrry de sortir hors de Genève et s'en aller tenir aux terres de Berne, ce qu'il feit. Et icelle dame ne peult celler cela et l'a dict a plusieurs bons et honorables personnages : et l'ay ouy moy mesme de sa bouche en présence du dit seigneur son mary. Et fault noter que homme vivant et habitant en Genève ou en la juridiction n'osoit mur-

murer contre Calvin sur peine d'estre banny et chassé de la seigneurie ou mis a mort — XVI-XXI. Procès divers auxquels Calvin fut mêlé. — XXII. Sa mort. Th. de Beze escrit qu'il fut vexé de phtisie, cholique, asthme ou difficulté d'haleine, de calcul, goutes, hemoroïde outre la migraine de laq. il estoit ordinairement tourmenté... La face du Seigneur est contre ceux qui font mal pour exterminer leur mémoire de la terre. Quand les justes crient le Seigneur les escoute et les delivre de toutes leurs afflictions ou tribulations... Il fut encore tourmenté d'un genre de maladie du quel nous lisons avoir esté vexés aucuns ennemis de Dieu usurpateurs de sa gloire et honneur : c'est d'une mangeaison de poux et vermine par tout son corps et singulièrement d'une ulcère très puante et purulente... où il estoit rongé de vers... Il mourut invoquant le diable, jurant, despitant et maugréant pour les tres grièves douleurs lesquelles il sentoit de la tres pesante main de Dieu sur sa personne. Et de cela ont tesmoigné ceux qui le servirent jusques a son dernier soupir. Et nie cela Beze ou autre qui voudra, mais cela est bien verifié, même qu'il maudissoit l'heure qu'il avoit jamais estudié et escrit, sortant de ses ulcères et de tout son corps une puanteur exécrable pour laq. il estoit moleste a soy mesme et a ses serviteurs domestiques qui encores adjoustent qu'il ne vouloit pour ceste cause qu'on l'allast veoir. — XXIII-XXVI. [Théologie]. Or c'est assez parlé de la vie, ruses et malices de Calvin... et en mourant, de son impatience et désespoir. Maintenant il faut veoir de sa doctrine... Touchant ce qu'il a escrit de la providence, prescience et de la predestination, qui est l'homme de bon et sain jugement qui ne cognoisse qu'il a ramené l'hérésie... des Manichéens qui affirment toutes choses estre faistes nécessairement par un decret éternel tant le bien que le mal ?... [Et pour conclusion, appréciation de la S. Barthelemy] : Finallement les ennemis de paix et de tranquillité, conjurateurs contre la couronne et teste de leur Roy auquel ilz avoient faict hommage et juré obéissance et fidelité, comment leur en print-il le jour de S. Barthelemy l'an de grace 1573. Je ne veux pas approuver les massacres de plusieurs gens de bien innocens qui par malice Diabolique et fraude Sathanique se feirent trop cruellement en certains lieux et villes de France; mais je diray bien asseurément, quelque chose qu'en sentent et écrivent aulcuns de la secte Calviniane, que *promesse ne doit estre tenue à ceux qui font contre leur promesse, devoir et foy.* »

L'ouvrage a 150 pages ; nous regrettons l'impossibilité où nous sommes de le reproduire en entier, mais ceux qui l'auraient sous les yeux nous rendront cette justice que nous n'avons caché sous le boisseau aucun des plus gros crimes de Calvin, et qu'à défaut du texte intégral nous en avons donné le principal suc et miel, dont se délectaient les bons catholiques du temps de la Ligue, puisque cet ouvrage a eu, on l'a vu ci-dessus, tant d'éditions et de traductions en ce temps là. Pour les gens du XIXe siècle, lecteurs dont la critique est plus exercée, aussi bien que le goût plus délicat, nous croyons qu'il suffit d'étaler devant eux ces dégoûtantes inventions pour les mettre à même d'en apprécier la nullité. Nous imiterons les anciens magistrats et pasteurs de Genève qui, sachant mieux que les gens du dehors qui étaient et Calvin et Bolsec, n'ont jamais répondu à ces viles attaques.

Après la mort du cardinal de Richelieu, quelque abbé domestique de sa maison publia, sous ce nom célèbre, un *Traitté..... qui contient la méthode la plus facile pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise.* Dans cet ouvrage on lit : « Ce qui doit passer pour une con-« viction indubitable des crimes impu-« tez à Calvin est que depuis qu'il a été « chargé de cette accusation, l'Eglise de « Genève non seulement n'a pas justifié « le contraire, mais même n'a pas nié « l'information que Bertelier, envoyé par « ceux de la même ville, fit à Noyon [1]. » Un pareil argument ne serait pas venu à l'esprit de Richelieu, trop grand et sérieux esprit pour oublier qu'on ne prouve et ne peut prouver la non existence d'un fait, mais que c'est à ceux qui affirment les faits à en fournir la preuve; or il n'y a jamais eu d'autre garantie de ceux-ci que les allégations d'un homme stigmatisé quinze ans auparavant dans une assemblée publique et chassé sous le titre de : « menteur infâme. » Si l'on tient cependant à une réfutation en forme de Bolsec, on la trouvera dans *La défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire,* livre imp. à Genève en 1667 et dont l'au-

1 Varillas, autre imposteur de la force de Bolsec, dit aussi (Hist. de l'hérésie. 1686) : « Je ne connais rien de plus veridique ni de plus authentique que ces deux actes [tirés de Noyon] ; et d'ailleurs aucun calviniste jusqu'à présent ne s'est inscrit en faux contre l'un ni contre l'autre. »

teur, le pasteur Charles Drelincourt, s'est donné la peine de combattre pied à pied contre la calomnie; travail que Bayle a repris, en l'abrégeant, dans son dictionnaire. Théodore de Bèze appelait bien justement Calvin « son maistre, père et amy » ; il était le compagnon de son œuvre et fut son successeur ; on peut donc croire qu'il rédigea la biographie du réformateur avec trop de bienveillance quoique ce fût Genève elle même[1] qui parlât par sa bouche ; mais Drelincourt écrivait plus de cent ans après la mort de Calvin et il dit en commençant (p. 7) : « J'ay autant d'amour et de « tendresse pour la mémoire de Calvin « qu'un enfant en sauroit avoir pour « celle de son père. » Le bon pasteur se montre en effet d'une sincérité enfantine dans tout le cours de son livre, par la candeur avec laquelle il présente ses arguments aux adversaires, comme s'il se flattait de pouvoir peut-être les ramener, les vaincre par l'évidence. Sa bonne foi ignore qu'il y a des esprits que nous devons renoncer à convaincre : ceux qui combattent non pour des principes, mais pour des intérêts. Parfois son indignation l'emporte et tout imbu de la phraséologie des sermonnaires de son temps, il donne au faussaire les noms de scélérat, vilain, loup déguisé, monstre vomi par l'enfer, noire fumée du puits de l'abîme; parfois aussi il lui lance ingénuement une apostrophe qui transperce l'imposture ; celle-ci par exemple (p. 123) : « Bolsec « avoit eu diverses prises avec Calvin « durant que cet homme de Dieu estoit « en vie; mais il ne luy a jamais rien « objecté de ce qu'il a inventé contre « luy après sa mort. Cette âme lasche « et perfide a faict comme celuy qui « arrache le poil du lion, qu'il n'eust « osé regarder durant sa vie. »

Bolsec fut en effet un tout autre biographe dans la vie de Théod. de Bèze qu'il publia quelques années plus tard et du vivant de celui-ci sous ce titre :

[1] Ce qui a été dit tout à l'heure que les magistrats de Genève ni aucun genevois contemporain n'ont protesté est inexact en ce que l'ouvrage de Drelincourt est précédé d'une protestation des pasteurs et professeurs de Genève, 14 juin 1667, non pas contre Bolsec, à qui d'honnêtes gens ne pouvaient faire l'honneur de le nommer, mais contre Richelieu.

Histoire de la vie, mœurs et déportements de T. de Bèze, dit le Spectable, grand ministre de Genève, selon qu'on l'a peu voir et cognoistre jusqu'à maintenant en attendant que luy mesme, si bon luy semble, y adjouste le reste ; par M. Hierosme Bolsec, théologien et médecin à Lyon. Paris, Guill. Chaudière, 1582 pet. in-8°; 38 feuillets sans l'Epistre au lecteur; privilége daté de nov. 1581 ; publié à la suite du libelle contre Calvin, dans le même volume. — Trad. en latin par Pantal. Thevenin[1] ; Ingolstadt, 1584, 1594 in-8°; Cologne 1632 in-8°. — L'envie de nuire se montre à chaque page dans cet écrit, mais ni ouverte ni atroce comme dans le précédent, et l'outrage prudent n'y paraît que par intervalles à travers des flots de théologie.

Ce n'est pas tout. Le bibliographe indispensable pour l'étude du xve siècle, La Croix du Maine, attribue encore à Bolsec des vies de Zwingle, de Luther et d'Œcolampade « imprimées ensemblement » avec celle de Calvin[2]. Cette indication a son prix, comme on va le voir. Si le pamphlet de Bolsec contre Calvin fut une œuvre de colère et de vengeance, comment se fait-il que cette colère ait attendu vingt-six ans pour éclater ? et treize ans après que son antagoniste fut mort ? Que les coups portés à Calvin soient tombés ensuite sur Théod. de Bèze son collègue, cela peut s'expliquer encore; mais sur Luther? sur Œcolampade ? Il n'est plus possible d'y voir les suites d'une querelle personnelle et de croire que pour deux mois de prison subis à Genève en 1551, Bolsec se soit mis en guerre, de 1577 à 1582, contre l'Allemagne protestante. Or, le lecteur se souvient-il que son pamphlet contre Calvin est dédié à l'archevêque de Lyon ? C'était Pierre d'Espinac, neveu du précédent archevêque, auquel il avait succédé en 1574, et ca-

[1] Il y eut aussi une traduction de Laingæus, 1585.

[2] On pourrait croire que *La Croix-du-Maine* avait en vue les compilations de Talepied ou de Lingey (col. 736) et qu'il les confondait avec des œuvres de Bolsec lui-même; mais cela ne nous paraît pas devoir être admis, parce que *La Croix-du-Maine* est une autorité qu'on n'accuse pas promptement d'erreur et que la série de vies mentionnées par lui (Zwingle, Luther, Œcolampade) ne concorde pas avec la série du capucin et du jésuite (Luther, Carlostadt, Pierre Martyr). Une fois écrivain à gages, notre Bolsec dut écrire beaucoup.

tholique tellement zélé qu'il mourut (en 1599) du chagrin qu'il eut, dit-on (Biogr. Didot), de voir Henri IV affermi sur le trône. Or, le misérable Bolsec, religieux manqué, ministre manqué, poète et médecin manqué, esprit inquiet, turbulent, vaniteux, faisant tapage dans quantité de villes où il erre et vague sans pouvoir se tenir à aucune, fut toute sa vie un nécessiteux. C'est lui-même qui trahit, et cette fois sans malice, l'archevêque de Lyon en lui disant dans sa dédicace : « Si la « main de Dieu ne m'eust tenu ferme « et la Providence ne m'eust préparé « des personnages insignes en foy et « charité pour m'assister et secourir, je « ne doubte point que je ne fusse en- « glouty en un gouffre de desespoir en « mes calamitez. Or d'entre tous ceux « desquels j'ay receu consolation et se- « cours en mes afflictions et nécessitez, « je sens en mon esprit et apertement « je le confesse de bouche, combien j'ay « d'obligation a vostre clémence *et libe-* « *ralité.* » Donc Bolsec n'a écrit que payé, inspiré, commandé peut-être, et c'est probable, par les hauts personnages du clergé lyonnais qui saisirent en sa personne l'occasion excellente de faire répandre dans le monde une Galerie grotesque des Réformateurs. C'est pourquoi j'ai dit en commençant que sa condamnation prononcée par l'autorité de Bayle et de Haag est un peu trop absolue. *Miseris succurrito!*

Ce n'est pourtant pas fini. Il y a aussi une histoire moderne du petit livre de Bolsec. On avait oublié depuis 150 ans l'auteur et ses ouvrages, lorsqu'en 1835 la république de Genève, incorporée depuis vingt ans seulement dans la confédération des républiques helvétiques, se mit en devoir de célébrer le 300e anniversaire du jour, célèbre pour le protestantisme français, où les Conseils de ce petit Etat avaient voté l'abolition de la messe et l'adoption de la Réforme : le 10 août 1535. Cette circonstance notable fournit au clergé catholique du canton un prétexte à se déchaîner contre l'ancienne Genève et son gouvernement protestant. Les brochures hostiles à la fête abondèrent, notamment un Mémoire du clergé catholique « sur les « piéges tendus par l'hérésie à la foi » c'est-à-dire sur les œuvres de charité, les salles d'asile, les secours et les faveurs de tout genre dont les riches genevois opprimaient perfidement les pauvres savoyards annexés à leur canton. En même temps parut une réimpression de Bolsec faite sous ce titre par un curé de la ville, M. Vuarin : *Vies de Jean Calvin et de Théod. de Bèze par Bolsec, précédées d'une notice sur l'auteur* ; Genève, 1835 in-12, 200 p.[1] C'était de bonne guerre de la part de ces catholiques que rien ne pourra ramener à la raison jusqu'à ce que l'Europe soit réintégrée dans les lois, les mœurs, le langage et les costumes qu'elle avait au Moyen-Age. Ce qui étonna, ce fut de voir paraître aussi trois *Lettres sur le Jubilé,* de quatre pages chacune mais assez longues pour contenir beaucoup d'injures contre la Réformation à propos de Calvin, et signées d'un nom appartenant à une ancienne et honorable famille genevoise : Jacques-Augustin Galiffe. Il reçut diverses réponses, imprimées ou non, notamment une d'un avocat (M. Salomon Cougnard) qui lui disait :

Je ne reviens pas, je l'avoue, de ma surprise et de mon indignation en lisant un nom tel que le vôtre au bas de ce nouveau pamphlet. Personne ne vous demandait compte de vos opinions. Mais ce qui ne vous était pas permis ou ce que du moins le plus simple sentiment des convenances aurait dû vous interdire en votre qualité de citoyen de Genève élevé et vivant encore dans le protestantisme, c'est de prendre publiquement le parti des ennemis de la Réforme et de votre pays ; c'est de reproduire gratuitement contre Calvin et la Réformation ces phrases banales et usées qu'on retrouve dans tous les écrivains qui leur ont déclaré la guerre depuis trois siècles... Votre attaque contre la Réformation annoncerait bien peu de connaissance de l'histoire si elle était de bonne foi. Comment est-il possible qu'un

1 La même année 1835, la vie de Calvin par Th. de Bèze et celle dont Bolsec est l'auteur furent réimprimées dans le 5e volume (p. 255-386) du Recueil pub. par Cimber et Danjou, sous le titre d'*Archives curieuses de l'histoire de France.* Les réimpressions de cette sorte sont perfides par leur inexactitude. (Voy sur ce sujet : *La Saint Barthélemy et la Critique moderne*; Genève, in-4°, 1879, p. 68, note 3); ainsi dans le cas présent, les éditeurs ont supprimé de Bolsec, sa lettre significative à Pierre d'Epinac.

protestant prétende que la Réformation n'a pas affranchi la pensée et n'a produit que des crimes? C'est une ingratitude révoltante de la part d'un genevois de ne parler de Calvin qu'avec haine et mépris et de ne vous souvenir que des torts qu'on peut lui reprocher en oubliant que ce fut lui qui vainquit l'anarchie, qui fonda nos institutions civiles et politiques, et que c'est à son génie que Genève dut en grande partie le lustre dont elle brilla bientôt en Europe. Ce n'est pas avec l'esprit du XIXe siècle qu'on peut juger impartialement ce grand homme. Il serait plus sage d'avoir présentes à la mémoire ces belles paroles qu'il adressait aux Conseils et aux ministres à son lit de mort : « Dieu a permis que mon ministère ait été de quelque fruit dans cette église; mais je vous prie de m'excuser de ce que je n'ai pas fait tout ce que j'aurais pu faire, de ne pas vous souvenir de mes défauts, et en particulier de la trop grande vivacité que j'ai eue en diverses occasions, de quoi j'espère que Dieu m'aura accordé le pardon... »

M. Galiffe se rendit si peu à cette honnête leçon dont nous supprimons les passages les plus vifs, qu'il écrivait l'année suivante en parlant de Calvin : « Cet article était déjà composé quand « j'ai lu la vie de Calvin par Bolsec, « qui m'était inconnue; car comme je « l'ai dit et répété, ce n'est pas dans les « mémoires des contemporains que je « cherche la vérité [1]. Je dirai cependant que Bolsec, calomnié d'une manière infâme pendant sa vie par Calvin et Théod. de Besze, l'a été tout « aussi scandaleusement de nos jours. « Ses biographies contiennent beaucoup d'inexactitudes de détail, mais « la plupart des faits sont parfaitement « vrais; je ne crois point qu'il ait « sciemment menti comme les panégyristes de Calvin l'ont fait sur presque « tous les points. Quant à ce qu'il « avance de ses aventures à Noyon, je « n'en sais rien du tout, et je ne veux « par conséquent ni les admettre ni les « nier... »

Ce passage est au tome III (p. 547) des *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (3 vol. in-8°, Genève, 1829, 1831 et 1836). C'est un ouvrage que nous citons, plus souvent pour le blâmer que pour le suivre, et dont MM. Haag ont fait grand usage [1]; il est le fruit de longues et patientes recherches exécutées par l'auteur, seul et sans aide, sans surveillance non plus, dans les archives de la République; les familles genevoises lui doivent beaucoup de reconnaissance, et il mériterait de grands éloges s'il n'était d'une part imbu de ridicules visions généalogiques et, de l'autre, plein de cette passion haineuse dont un échantillon est sous les yeux du lecteur dans le morceau qui vient d'être cité concernant Bolsec. Peu après, J. A. Galiffe s'expatria lui-même; il mourut à Florence en 1853. Aux trois volumes de notices généalog. qu'il avait composés, son fils, M. Jean-Barthélemy-Gaïffre Galiffe (né en 1818) en ajouta un quatrième qu'il fit paraître à loisir, de 1857 à 1866. Il s'y institua le continuateur ardent des travaux et des opinions de son père, sauf cette différence qu'au lieu de s'inspirer aux sources originales comme avait péniblement fait son prédécesseur, il trouva dans son héritage d'immenses recueils d'analyses, de copies, de notes et de mémoires tout préparés. C'est lui-même qui l'annonce dans sa *Notice sur la vie et les travaux de J. A. Galiffe* (Genève, imp. Carey, 98 p. in-8°, 1856; voy. surtout p. 74) et s'il a jamais travaillé de sa personne dans ces belles archives qui renferment tant de choses, ce n'a été que pour éclaircir rapidement quelque point des cahiers paternels. Cette *Notice* est le plus modéré de ses nombreux écrits. « A Dieu ne plaise, y dit-« il (p. 45) que nous pensions faire le « moindre reproche à notre glorieuse « Réformation !... Loin de nous de vou-« loir contester ce qu'il peut y avoir de « vraiment grand dans Calvin et dans « son œuvre. » Plus heureux que son père, qui avait brigué vainement des fonctions publiques (*Notice*, p. 19), il fut professeur d'histoire, en un temps (1860-1864) où dominait l'influence de feu James Fazy, qui s'est

[1] Il se targue de n'avoir affaire qu'aux documents d'Archives.

[1] Non sans en être agités quelquefois, eux la modération même : M. Galiffe ..... peu respectable [II 367 note]; — Galiffe n'a pas rougi d'écrire [VII 362 a]; etc.

fait gloire d'être le destructeur de l'ancienne Genève, et qui gouvernait en unissant les votes de la démocratie extrême avec ceux des catholiques ultramontains.

Pendant le court espace de son professorat, ce professeur à l'académie de Genève publia deux longs mémoires in-4° dans lesquels il s'est efforcé d'amasser tous les outrages, toutes les insinuations et conclusions malveillantes, perfides, calomnieuses qu'il a pu inventer et combiner pour déshonorer la Genève protestante. Ces deux œuvres ont pour titres : 1° *Quelques pages d'histoire exacte, soit les procès criminels* intentés à Genève en 1547 contre noble Ami Perrin et noble Laurent Meigret espion du roi de France, 1862, in-4°, 135 pages; 2° *Nouvelles pages d'histoire exacte* soit le procès de Pierre Ameaux, conseiller d'État, capitaine de l'artillerie et Gouverneur des munitions de guerre de la République de Genève, 1863, in-4°, 114 p. On va voir les conséquences du grand amour de l'auteur pour « notre glorieuse Réformation. »

Il existe dans le monde catholique un comité de propagande à qui appartient une entreprise de « Récits de l'histoire de l'Eglise ». Les promoteurs et exécuteurs de cette collection de « pages vraies » se sont proposé de peindre l'histoire de l'Eglise chrétienne telle qu'ils l'entendent, en choisissant pour chaque épisode un héros autour duquel ils groupent, sous la forme d'un roman historique et par la main de quelque habile d'entre eux, tous les faits vrais et caractéristiques de l'époque. La série s'ouvre par Fabiola ou l'Église des Catacombes, due au cardinal Wiseman; viennent ensuite Hanani l'Essénien, scène des temps apostoliques; Sabinianus ou les premiers apôtres de la Gaule; Antonia ou les martyrs de Lyon, et l'on arrive bientôt à *Lucia de Mommor*, par M. de Beugnon; Paris, Lethielleux, 250 p. in-12; 1866. Mommor est le nom réel que portait une famille seigneuriale des environs de Noyon où Calvin étant enfant avait assisté aux leçons que les fils de la maison recevaient de leur percepteur. L'héroïne de ce roman, lequel doit être strictement historique, Lucia, est la fille du baron de Mommor. Dès ses jeunes années, elle est poursuivie par l'odieux amour du futur réformateur, occupé en même temps à capter pour l'hérésie un des frères de la demoiselle, l'autre demeurant inflexible dans sa fidélité. On comprend les beaux développements qui s'ensuivent. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils s'appuyent souvent sur les pages les plus *vraies* de MM. Galiffe. En voici le plus notable exemple (p. 193). La scène se passe à Genève dans la salle du grand Conseil, où Calvin et un accusateur qui s'est levé contre lui, François Lancel, d'ailleurs inconnu dans l'histoire, sont aux prises :

Lancel poursuivit d'une voix vibrante :

J'arrive de France; je suis allé à Noyon, la ville natale de maître Jean Calvin, pour y contrôler quelques mauvais bruits relatifs aux causes de son exil. J'ai vu les magistrats, j'ai vu l'évêque; savez-vous ce que j'ai appris ?

A ce langage qui lui révélait toute l'étendue des découvertes du patriote, maître Jean, pâle, écumant de rage, tenta d'interrompre. Mais le Genevois, avec un accent retentissant, réclama la liberté de la parole et le Conseil la lui maintint.

— Eh bien, maître Jean Calvin, ici présent, ministre de la parole de Dieu en l'Église de Genève, s'est montré mauvais fils, écolier ingrat, clerc simoniaque; voilà ce que je tiens de source certaine [1].

1 Les témoignages historiques abondent sur ce point. (*Note de M. H. de Beugnon*).

Un murmure s'éleva sur les bancs du Conseil. Lancel se hâta d'ajouter :

— Je n'ai pas fini, tant s'en faut. Maître Jean Calvin, de plus, a été condamné au feu dans sa ville natale, pour crime que je ne puis nommer en cette assemblée; mais par grâce singulière de l'évêque et des magistrats la peine a été commuée et réduite au bannissement.

— Tu mens ! hurla l'homme de Noyon dont l'œil lançait des éclairs de haine et de fureur.

— Ah ! je mens, misérable, répliqua Lancel; tu dis que je mens ! découvre tes épaules et le Conseil y lira gravée au fer rouge la preuve de mon accusation; il y verra la fleur de lys, la marque infamante, imprimée dans ta chair par la main du bourreau [2].

2 *Autre note de M. H. de Beugnon :* Suspiciuntur etiam adhuc hodie civitatis Noviodunensis scrinia et rerum gestarum monumenta : in illis adhuc legitur Joannem hunc Calvinum Sodomiæ convictum, ex episcopi et magistratus indulgentia solo stigmate in

tergo notatum urbe excessisse. *(Lessius)* — Histoire de la vie, mœurs, actes etc. de J. Calvin, par Jean Patrasson. [Voy. ci-dessus col. 755]. — *Galiffe, un protestant, dans ses* Notices généalogiques, *ne nie pas ces faits, bien qu'il ne les confirme pas.*

Le jésuite belge Lessius, le libraire Patrasson fort étonné de se trouver là[1], et J.-A. Galiffe, forment ainsi un étroit faisceau d'autorités ! Après Galiffe père, M. Galiffe le fils, qui écrit l'allemand aussi bien que le français, n'a pas rougi, comme disaient les frères Haag, de se laisser associer à ce M. de Beugnon pour faire paraître, deux ans après, la traduction suivante du même roman considérablement grossi et annoté : *Lucia von Mommor und Calvin's Schreckensherrschaft in Genf* [et la domination de Calvin à Genève par la terreur] nach *H. de Beugnon* und *J.-B.-G. Galiffe* ; Cologne 1868, in-12. On lit dans la préface :

Nous n'avons voulu nous appuyer que sur des pièces historiques qui fussent au dessus de tout soupçon. L'ouvrage le plus récent sur Calvin est dû au professeur d'histoire Genevois J.-B. Galiffe, un protestant dont le père avait déjà rendu des services inappréciables pour l'élucidation de l'histoire spéciale de Genève par ses Notices généalogiques. L'ouvrage de M. Galiffe a produit la plus vive sensation dans le monde savant parce qu'il se borne à donner des pièces officielles qui jettent un jour tout nouveau sur le caractère et les actes de Calvin. En outre, des erreurs volontaires dont il y avait des milliers en circulation et qui tendaient toutes à glorifier Calvin, ont été remises par M. Galiffe sous leur vrai jour.

L'effronterie fait ainsi son beau chemin dans le monde. Et pour compléter la gloire de Bolsec et des Galiffes ligués ensemble, il a récemment paru un magnifique volume reproduisant l'édition primitive du Bolsec : *Réédité avec une introduction, des extraits de la vie de Th. de Bèze par le même, et des Notes à l'appui. Par M. Louis-François Chastel, magistrat*; Lyon, N. Scheuring, 1875 in-8° de 328 p. Inutile d'ajouter que l'introduction et les notes sont dignes de l'officine cléricale d'où le livre sort, et qu'en décernant d'enthousiastes éloges aux MM. Galiffe, l'éditeur a réimprimé avec amour de longs morceaux de leurs récits.

[1] Voy. col. 755 lig. 24.

Le rôle que se sont donné ces deux écrivains, genevois et protestants, resterait incompréhensible si l'on ne soulevait, ce que nous ferons trop discrètement peut-être, un coin des voiles qui ont enveloppé dès l'origine et troublé leur pensée. La famille Galiffe, originaire d'Italie, s'est établie à Genève une cinquantaine d'années avant la Réforme et elle a cru pouvoir, par la suite des temps, se rattacher à une autre famille de même nom qui était dans les honneurs à la cour de Savoye au commencement du XVe siècle. C'était une prétention mal fondée, une lourde méprise ; un peu volontaire, je suppose. Les Galiffes ont autant de titres à descendre de Jacques Galiffe secrétaire du duc de Savoye en 1429 qu'ils en auraient à descendre des ducs de Gênes ou des princes de Salerne ou des rois de Golconde. Mais cette chimère étant bien entrée dans l'esprit de la famille, il en sortit de grosses conséquences. Qu'avait été le premier effet de la Réformation à Genève ? D'expulser le Prince-évêque et sa brillante cour de chanoines, prêtres bien prébendés, gras religieux, bonnes religieuses, et de dissiper aussi la foule de nobles familles Savoyardes qui vivaient de ce régime en même temps qu'elles tenaient leur cœur et leurs espérances aux pieds du duc de Savoye. Tout cela s'en était allé en fumée par le fait des Réformateurs qui avaient changé une jolie ville Ducale en une maigre et sombre République. On avait dépouillé, chassé, honni, ruiné la vieille chevalerie du pays en même temps qu'abattu sa religion. Qui donc alors ne comprendrait l'indignation de ses descendants ? leur tendresse pour toutes les parties du régime qu'on leur avait ravi et leur haine profonde contre les spoliateurs ? C'est cette logique par laquelle, sous la plume des MM. Galiffe, tout ce qui était antérieur à la Réforme dut forcément devenir riant, doux, vertueux et regrettable à jamais ; tout ce qui se trouvait postérieur n'étant plus que malheur, souffrance, tyrannie odieuse, penchants sanguinaires, obscurantisme et corruption. Fouettée, aigrie par les contradictions qu'elle rencontrait, cette innocente manie de M. Galiffe père, soutenue et encouragée

par son ignorance[1] même, l'aveuglait au point de lui faire écrire, dans le même volume où il était si aimable pour Bolsec (p. XIII) : « Les Genevois résistè-« rent de tout leur pouvoir et furent op-« primés de la manière la plus infernale « par *le parti de la terreur* que Calvin « avait organisé et où il faisait enrôler « jusqu'à 300 auxiliaires étrangers dans « un seul jour, tous dans la force de l'âge, « tous armés, *tous fanatiques ou bri-« gands.* » — M. Galiffe le fils a notablement haussé et développé depuis lors ce diapason d'outrage.

Si une telle folie n'eût point franchi les frontières genevoises, on eût pu la passer sous silence ; mais la presse catholique, heureuse de trouver au sein du protestantisme de si obligeants collaborateurs, entend prendre leurs élucubrations au sérieux. Le simple dédain, dès lors, ne nous est plus permis. Bien loin de nous excuser si l'on reprend ici quelque âpreté de langage, nous souhaitons que nos coreligionnaires nous excusent de n'en pas dire plus, et plus crûment, pour repousser d'odieux mensonges avilissant nos pères. Alors que des écrits sans nombre publiés en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Amérique, en Russie, sur les souffrances des protestants français sont unanimes à leur rendre gloire ; quand toutes les pages des dix volumes si honnêtement rédigés par les frères Haag, et toutes les nôtres, sont pleines des douleurs de nos réfugiés et des témoignages de leur austérité chrétienne, nous laisserions dire impunément que c'étaient des aventuriers politiques, des fanatiques, des brigands, que Calvin leur chef spirituel était un tyran sanguinaire, un criminel! que ses collègues les autres ministres étaient des hommes sans mœurs, gorgés d'argent et de cadeaux par la République, que la justice de Genève était abominable, que l'inquisition des mœurs y était plus intolérable que l'Inquisition d'Espagne, et la dépravation profonde ; et d'aussi énormes calomnies ne trouveraient ici qu'une réponse tranquille et sans couleur? Il conviendrait plutôt de terrasser complétement et par le menu les malfaiteurs littéraires (à quoi d'ailleurs nous sommes tout prêts) s'il ne fallait, dans nos volumes déjà trop pleins, épargner les digressions[1]. Qu'ils nous le pardonnent, ces pauvres réfugiés, nobles ou artisans, gens de science ou gens de commerce, gens d'épée ou gens de robe, qui accouraient par milliers à Genève depuis le fond de la Bretagne ou le fond de la Guyenne à travers mille morts, à qui Genève sauvait la vie et donnait le pain; et ces ministres intrépides de l'Évangile qui vivaient à peu près aussi luxueusement que leurs pauvres et qui retournèrent pendant deux siècles et demi sillonner et prêcher la France au hasard d'y rencontrer le gibet ou la roue. Oui, la justice était cruelle à Genève au XVIe siècle, mais où ne l'était-elle pas? La législation sévère et le tribunal des mœurs dur à supporter; mais n'étaient-ce pas les mêmes principes, les mêmes mœurs, les mêmes hommes ailleurs, seulement plus stricts à Genève dans l'application parceque Genève était sans cesse menacée. On veut ergoter sur des textes pour démontrer la tyrannie de Calvin, tandis que l'école de liberté fondée par cette Réformation glorieuse en effet, dont Genève et Calvin furent de grands ouvriers, a rayonné et rayonne encore avec éclat dans les deux mondes. Quant à ce qui touche plus particulièrement nos premiers Huguenots de France, si horriblement opprimés, on voit assez dans l'histoire du XVIe siècle qu'exaltés par une piété brûlante, les lois ecclésiastiques que Calvin dicta, c'est ainsi qu'ils les voulaient. Ils croyaient sincèrement par le triomphe de la Réformation installer de suite ici bas le règne de Dieu. Supprimer les vices, les débauches, même les jeux, la danse, la toilette, c'était pour eux entrer de plain pied dans la perfection chrétienne; ils prétendaient essayer sur le champ les béatitudes célestes. Nous avons beaucoup de pages[2], comme celle de Palissy qui par un heu-

[1] Il s'était mis à étudier et à lire les vieilles écritures à l'âge de 41 ans. Jusque-là il avait vécu dans diverses maisons de commerce à l'étranger (J.-B.-G. Galiffe, notice sur la Vie de son père).

[1] Du reste la réfutation a commencé depuis longtemps. MM. Haag ont protesté à plusieurs reprises et d'autres écrivains, à Genève. Voy. par exemple le *Journal de Genève* des 29 mai et 3 juin 1864.

[2] Voyez entre autres l'ouvrage de M. Schæfer pas-

reux hasard se trouve citée un peu plus haut (col. 729), où l'auteur peint avec une fierté naïve cet enthousiasme de la première heure qui visait à refaire les temps apostoliques : les hommes oubliant leurs querelles, donnant leur bien aux pauvres, vivant dans la sobriété de toutes choses, les femmes et les jeunes filles occupées seulement à vaquer à leur ménage en se racontant la Bible ou en chantant les psaumes de Marot. Mais ce régime ne convenait pas au tempérament du plus grand nombre et les sévérités du Protestantisme furent, en France, une des notables causes de son insuccès [1]. La petite république de Genève apparut alors à ces âmes ferventes comme un lieu d'élection où pourrait se réaliser leur rêve biblique. Lorsque les réfugiés, mourant de faim et traînant leurs familles après eux, débouchaient par les pentes du Jura ou sur les sommets du mont de Sion par la route d'Annecy, et qu'ils apercevaient tout à coup le magnifique spectacle du lac encadré dans ses montagnes et de leur Jérusalem idéale assise en reine sur la rive, tous éclataient en sanglots et s'agenouillaient dans un élan de reconnaissance, convaincus qu'ils allaient fouler enfin la terre promise et se trouver en présence du vrai Dieu. Une fois dans la cité objet de leurs pieux désirs, ils cherchaient la réalisation du rêve. Heureux furent-ils de trouver et d'appuyer, dans Calvin, un génie capable de donner corps à cette généreuse aspiration. Dans les rigueurs, les exigences, les châtiments, les inquisitions, MM. Galiffe n'ont voulu voir que tyrannie, délation, immoralité, tandis que l'idée d'obéir exactement aux lois divines était la raison dominante de tout ce qui se fit à Genève à cette époque, surtout de ce qui s'y fit de plus regrettable. Quant à la mauvaise pensée, l'action basse, le fiel, ils sont dans l'âme de ceux qui veulent bien les y mettre. Ces vieux héros de la foi, ces protestants outrés ont commis une grande erreur, il est vrai, en voulant faire de la terre une vaine imitation du Ciel, quoique leur œuvre n'ait pas été éphémère puisqu'elle a créé dans Genève un foyer intellectuel et moral qui brilla vivement un peu plus tard. L'erreur fut précisément la même que celle des Français de 1790 qui, lors de la Fédération et du baiser Lamourette, s'embrassaient dans les rues croyant qu'après la déclaration des Droits de l'homme et l'inscription des mots : Liberté-égalité-fraternité sur tous les murs, l'âge d'or allait naître pour la France. Ce sont là de nobles extravagances qui honorent l'humanité. Tant pis pour ceux qui, au lieu de s'incliner devant des souvenirs vénérables et quelquefois douloureux, ne cherchent qu'à aggraver, qu'à envenimer l'histoire et à l'empoisonner par de faux jugements.

Chose plaisante pourtant, et consolante, c'est que les détracteurs ne s'aperçoivent pas que leur acharnement même contribue à grandir Calvin. Ils usent leurs dents sur la lime et pendant ce temps s'élèvent et s'achèvent peu à peu des monuments qui commandent le respect : la Correspondance des Réformateurs par Herminjard, les études d'Albert Rilliet sur la vie de Calvin, les *Opera Calvini* des trois professeurs de Strasbourg... Les critiques futurs n'auront pas besoin de grands efforts pour juger et choisir entre l'esprit qui a inspiré ces travaux de premier ordre [1] et les secrets motifs qui ont pu mettre en mouvement des Bolsecs.

BOMEL ou Bomelle, nom de plusieurs familles d'ouvriers en étoffes, réfugiées de Nîmes et de S. Chapt près Nîmes, assistées en arrivant à Genève, 1684-1709.

1. BON. « Phillippes Bon, horrelogeur natifz de Lorraine », reçu habit. de Genève, septemb. 1557. — (Pantaléon) à Troyes ; son fils baptisé de force, 1561. — (Claude), orfèvre à Grenoble,

teur de Colmar sur les mœurs des Huguenots du XVIe siècle ; 1870.

[1] Qu'on lise aussi l'admirable mais terrible discipline édictée par Condé et Coligny pour l'armée protestante de 1562. Elle est dans les *Mém. de Condé*.

[1] Outre une foule d'autres œuvres très respectables qu'on ne peut citer toutes, telles que l'hist. de la Réformation par Merle d'Aubigné, les épisodes du même sujet traités par M. Mignet, le recueil des lettres de Calvin par Jules Bonnet, l'hist. de Calvin par Kampscheulte catholique allemand, l'hist. du peuple de Genève par Am. Roget, les articles critiques de Ch. Dardier, le catéchisme de Calvin par A. Rilliet et Th. Dufour, etc.

1561 (*Arnaud* I, 495). — (Estienne), de Marseillan en Languedoc, chaussetier, habit. de Genève, 18 nov. 1572. — (Pierre) dit *Coste*, surveillant de l'église de Nîmes, 1584-88. — (Jean-Pierre) « de Die, ci-devant ministre en Dauphiné, ayant avec lui son fils paralytique, et désirant passer en Suisse », reçoit à Genève un viatique de 3 écus outre des habits, 1685. — (Moïse) de Valence en Dauphiné, malade, assisté à Lausanne, déc. 1691. — (Louise) de Chastillon en Dauphiné, reçoit à Genève un viatique pour Berne, 1697. — « Mme Bon, du pays de Gex, allant avec sa famille rejoindre son mari en Brandebourg », assistée à Lausanne, juin 1695. — (Abram) passant à Lausanne, *id.* 1702. — (François), de Chalex au pays de Gex, assisté à Genève, 1707.

2. BON (Jean). P. Colomiès, dans sa *Gallia orientalis* p. 146, rapporte que Jean Bon fit, sur la mort de Théod. de Bèze, des vers hébreux qui prouvent une grande connaissance de la langue hébraïque. Cet habile hébraïsant était d'Anduze; il avait fait ses études de théologie à l'académie de Genève, où il avait été immatriculé, 22 octobre 1604, sur le *Livre du recteur*. Il fut ensuite pasteur à Sauve de 1608 à 1622 (*Aymon* II,231) et de 1623 jusqu'à la fin de ses jours à St-Jean de Gardonnenque (*Aymon* II, 371). En 1614, la province des Cévennes le députa au synode national tenu à Tonneins (*Aymon*, II, 3). — Jean Bon qui fut professeur de philosophie à l'académie de Montauban et à celle de Puylaurens de 1658 à 1682, était d'Anduze; il était sans doute de la même famille que le précédent et peut-être son petit-fils. Après avoir fait ses études de philosophie à l'académie de Nîmes, il étudia la médecine à Montpellier. Il venait d'être reçu docteur, quand le désir de se mesurer avec *Derodon* contre qui, à ce qu'assure *Bayle*, il avait soutenu déjà maintes discussions philosophiques, le porta à l'attaquer, à l'occasion d'une querelle que celui-ci venait d'avoir avec le ministre *Claude*. Derodon qui était un adversaire décidé du cartésianisme, enseignait dans ses leçons que la conservation ou la durée des choses et des êtres créés n'est pas, comme le prétendait Descartes, l'effet d'une création continue. Claude, qui ne se doutait pas des conséquences que Malebranche et Spinosa allaient faire sortir de cette conception de Descartes, s'imagina qu'elle élargissait et fortifiait la notion de la Providence et que le professeur de philosophie de l'académie de Nîmes ébranlait, en la combattant, une des croyances fondamentales du christianisme. Il paraît qu'il alla jusqu'à accuser Derodon d'hérésie sur ce point, et peut-être sur quelques autres points connexes. Derodon s'en plaignit au Consistoire et demanda à cette compagnie de lui donner un témoignage écrit d'orthodoxie, puis de lui faire obtenir de son accusateur une réparation publique. Naturellement Claude, d'accusateur devenu accusé, se défendit vivement, et la querelle menaçait d'amener la retraite de l'un ou de l'autre des deux antagonistes. Le Consistoire qui avait une égale estime pour les deux hommes éminents qui s'accusaient réciproquement en sa présence, fit les plus grands efforts pour les réconcilier et réussit à leur faire promettre de vivre désormais en paix et en bonne amitié. C'est alors que Jean Bon entreprit de raviver la querelle. Il alla déclarer au Consistoire qu'il avait une connaissance particulière des erreurs et des hérésies que Derodon enseignait à ses jeunes auditeurs et offrit d'en fournir des preuves irrécusables par le double témoignage de ses écrits et de ses élèves. On lui donna trois jours pour remettre au secrétaire de ce corps une accusation écrite et signée de sa main. Quatre commissaires furent nommés pour l'examiner et en faire un rapport. Cependant Jean Bon présenta ses preuves et fit entendre ses témoins. Derodon de son côté, prétendit que les cahiers qu'on présentait étaient pleins d'inexactitudes et d'erreurs et n'étaient pas tels qu'il les avait dictés. Il demanda en conséquence une confrontation avec ceux qui les avaient rédigés. Pendant que cette enquête minutieuse se poursuivait, les esprits s'échauffèrent de part et d'autre; il y eut des injures et des menaces, et Jean Bon alla faire

imprimer à Montpellier un libelle diffamatoire contre les membres du Consistoire en général et contre Derodon en particulier, libelle qui est peut-être l'écrit dont parle Bayle (*Dictionn. hist.* Derodon) et qui était intitulé l'*Impiété découverte*.

Le Consistoire de Nîmes, mis ainsi en cause, sans qu'il y eût donné le moindre prétexte, examina cette pièce inconvenante, et dans sa séance du 3 décembre 1657, il déclara par un jugement solennel que cette publication était contraire aux prescriptions de la discipline, qu'elle tendait à semer des divisions, qu'elle attaquait son autorité et calomniait ses intentions, enfin qu'elle contenait des faussetés malicieusement inventées contre l'honneur du ministre *Bruguier*; en conséquence il ordonna que ce factum fût lacéré et que l'auteur en fût censuré et suspendu publiquement de la cène. Le dimanche suivant, le jugement fut lu du haut de la chaire. Jean Bon protesta, prétendant qu'il n'était pas justiciable du consistoire de Nîmes, puisqu'il ne faisait plus partie de l'Église de cette ville, et il en appela au prochain Colloque. Mais le consistoire n'eut aucun égard à ces exceptions; il maintint son arrêt, et l'affaire ne fut point portée devant le Colloque. Cependant cette condamnation fut peut-être plus utile que nuisible aux intérêts du jeune imprudent qui se l'était attirée avec une si grande légèreté. On le blâma sans doute généralement d'avoir attaqué un consistoire aussi respectable que celui de Nîmes; mais il y eut bien certainement de bonnes âmes qui s'imaginèrent qu'il avait été entraîné par un excès de zèle pour les saines doctrines et qui en un certain sens lui surent gré d'avoir voulu les défendre contre les hardiesses philosophiques de Derodon. Elle attira pour le moins l'attention sur lui, et l'année suivante il fut appelé à une des deux chaires de philosophie, laissée vacante à l'académie de Montauban par l'apostasie de Sébastien *Daubus*.

Jean Bon suivit l'académie de Montauban à Puylaurens, quand elle y fut transportée. Il mourut dans cette dernière ville en 1682. Le synode de cette province, réuni à St-Antonin le 23 septembre de cette année, arrêta qu'un concours pour la chaire de philosophie laissée vacante par la mort de ce professeur, serait ouvert au commencement du mois de mai suivant, et que, en attendant, Lescure continuerait à l'occuper provisoirement (Tr 315). Jean Bon avait épousé peu de temps après sa nomination à Montauban, Jeanne *d'Aubespin*, de Nîmes; le contrat de mariage fut conclu le 30 août 1659. De son temps, il passait pour cartésien; son opposition à Derodon pourrait en effet faire croire qu'il était un disciple de Descartes; on ne trouve cependant dans ses écrits, du moins dans ceux que nous avons eus entre les mains, que des traces fort légères de cartésianisme. La philosophie qui y est exposée est en somme une sorte de scolastique éclectique. C'était aussi l'opinion de Bayle. « J'ai lu, dit-il dans une lettre du 16 novembre 1677, les thèses de M. Bon avec plaisir. On le voit entièrement détaché des vieux principes; il paraît avoir pénétré dans le cartésianisme. Mais je voudrais bien savoir à quoi lui sert son cours imprimé qui est tout dans les principes d'Aristote. » Ce qui est certain, c'est qu'il resta l'adversaire décidé de son ancien professeur Derodon. Il l'attaque sans cesse dans ses écrits, et le plus souvent sans avoir la raison de son côté. Nous connaissons les trois ouvrages suivants de Jean Bon :

I. *Physica Joannis Bon, doctoris medici et philosophiæ professoris in academia montalbanensi Paudiolaurum translata.* Castris, apud Bernardum Barcondanum, typ. regis, 1664, pet. in-8° de 640 pag. Cet ouvrage, qui est moins une physique qu'une métaphysique, est un recueil de dissertations, la plupart sur divers passages des écrits d'Aristote.

II. *Compendium totius logicæ in gratiam studiosæ juventutis impressum, authore D. D. J. Bon, doctore medico et philosophiæ professore in academia montalbanensi Podiolaurum translata.* Castris, ap. Bern. Barcondanum, 1664, in-8°, de 227 pag. Cet ouvrage est, comme l'indique le titre, un manuel à

l'usage de ses élèves, et le thème qu'il développait dans ses leçons sur la logique. Il se compose de quatre parties. La première est consacrée à définir la logique et à en montrer l'utilité ; la seconde traite des prédicables et des prédicaments ; la troisième du mot et de la proposition ; et la quatrième de l'argumentation et des différentes sortes d'arguments. La première partie est une introduction à l'étude de la logique ; tout le reste est un souvenir des quatre premiers livres de l'organon d'Aristote.

III. *Logica Joannis Bon, doctoris medici et philosophiæ professoris in academia montalbanensi Podiolaurum translata.* Podiolauri, apud Petrum Bertierum, academiæ typ. 1665, in-8° de 278 pag. Cet ouvrage, qui ne rappelle le précédent que par le titre et par quelques chapitres, est tout autant une métaphysique qu'une logique. Il se compose de dix dissertations qui traitent : la première, de la nature de la philosophie ; la seconde, de la nature de la logique ; la troisième, des universaux en général ; la quatrième, des universaux en particulier, c'est-à-dire du genre, de l'espèce, de la différence, du propre et de l'accident ; la cinquième, des catégories ; la sixième, de la première opération de l'esprit ou du mot ; la septième, de la seconde opération de l'esprit, ou de la proposition ; la huitième, de la troisième opération de l'esprit ou du jugement ; la neuvième, de la démonstration ; et la dixième, de la science actuelle, c'est-à-dire de la connaissance telle que l'homme peut la concevoir et la posséder. Les lieux communs abondent dans cet écrit, et l'aridité de la forme scolastique dons l'exposition, suffirait pour le condamner à un éternel oubli, si on ne rencontrait dans la dixième partie une de ces idées simples et vraies dont l'esprit humain devrait, ce semble, avoir conscience dès qu'il commence à réfléchir sur lui-même, mais dont il ne s'avise jamais que fort tard et après avoir couru fort longtemps les aventures. Cette idée, mise depuis en pleine lumière par Kant, mais posée ici en avant pour la première fois et avec une incontestable clarté, c'est que la connaissance humaine est purement subjective ou, comme le dit Jean Bon, proportionnée et relative aux moyens de connaître propres à la nature de l'homme. Cela seul devrait suffire pour donner quelque célébrité au nom du professeur de philosophie de l'académie de Montauban. — Aucune des thèses publiées par Bon pour les exercices de discussions entre les élèves de l'auditoire de philosophie, et dont parle Bayle (*Nouvelles lettres*, La Haye 1739 I p. 320, 354-61) n'est parvenue jusqu'à nous. (Nicolas).

3. BON (André-Jean), qui plutôt s'écrit Jeanbon, d'une famille qui n'a point de rapport avec celle qui précède, est plus connu, dans les fastes de la Révolution, sous le nom de *Jean Bon Saint-André*; il naquit à Montauban en 1749 [Haag VI, 62] et fit ses études, comme la plupart des jeunes protestants restés en France durant le cours du XVIIIe siècle, dans un collége de jésuites. Ses maîtres charmés de son intelligence désiraient le garder ; mais le père, protestant éclairé, n'y voulut consentir. Le jeune homme se sentait le goût de la jurisprudence et l'amour, auquel il resta fidèle, de dominer par la parole. Mais les édits sévèrement renouvelés par Louis XV, excluaient les protestants de toute profession libérale. Jean Bon ne voulant pas descendre à une abjuration feinte, suivit un cours de pilotage à Bordeaux et entra dans la marine marchande. Il était capitaine de navire, quand un naufrage qu'il essuya dans la mer des Antilles et qui lui fit perdre le fruit de plusieurs années de durs travaux, le dégoûta de cette carrière. Cependant il montra bien qu'il lui fallait une vie de mouvement et de dangers. Il se fit pasteur du Désert. Il alla suivre un cours de théologie au séminaire de Lausanne, et ses études terminées il fut envoyé comme pasteur à Castres. Il y exerçait le saint ministère en 1774 [1]. C'est à ce

[1] Voici quelques renseignements sur sa carrière pastorale. On le trouve mentionné pour la première fois dans le procès-verbal du Colloque général des Eglises réformées du haut Languedoc assemblé le 4 août 1774, art. 10 : — M. *Jean Bon* surnommé St-André, M. *Fosse* surnommé Richard, et M. *Viala* surnommé Dumont, les deux premiers pasteurs dans le quartier de Castres, et le dernier pasteur dans celui de Mazamet, auraient fait un vrai plaisir à la compagnie s'ils étaient venus la grossir et l'aider de leurs lumières. Elle en a été privée avec regret. MM. leurs collègues sont chargés de les prier, au nom de l'as-

moment qu'il prit son nom de *Saint-André*. Les pasteurs en étaient encore à la nécessité de se cacher sous de faux noms. Sans doute au commencement du règne de Louis XVI on avait mis un frein aux mesures barbares, il n'y avait plus d'exécutions sanglantes contre les religionnaires, mais la législation édictée depuis deux siècles pour les anéantir subsistait intacte. Les mœurs à la fin avaient émoussé la loi, mais nul doute que si les soutiens de l'ancien régime eussent pu enrayer et refouler la Révolution, ils n'eussent été obligés de recommencer plus que jamais toutes les rigueurs. Les protestants réclamaient donc avec instance, mais dans les sentiments de la plus profonde humilité, l'abolition de ces lois. Jean-Bon écrivit dans ce but un mémoire, *Considérations sur l'organisation des Protestants*, dont nous rapporterons quelques passages. Après avoir reconnu que, sous le gouvernement de Louis XVI, les commandants de S. M. dans les provinces se sont montrés les protecteurs des protestants bien plus que leurs maîtres, et que les tribunaux eux-mêmes les ont défendus plus d'une fois contre les attentats de la méchanceté et de la fraude : « Que manquerait-il donc aux protestants, s'écrie-t-il, pour n'avoir plus de réclamations à porter aux pieds du trône ? C'est qu'on voulût leur accorder dans le droit à peu près les mêmes choses dont dans le fait on leur permet de jouir... En effet, les lois pénales ne frappent plus sur la tête des protestants ; mais ces lois existent encore, et toutes muettes qu'elles sont, leur existence n'en est pas moins un très-grand mal. Les protestants mariés suivant leurs rites jouissent dans la société de la qualification honorable d'époux, mais la loi la leur refuse, et l'on ose le dire, c'est par une sorte de subtilité dictée par la justice et l'humanité que les tribunaux leur font à cet égard un droit de la possession. Enfin, les enfants succèdent à l'état et aux biens de leurs pères ; mais cet état n'est point assuré pour eux, puisqu'on peut ou le leur ravir, ou tout au moins le leur contester. Un règlement sage et modéré, qui statuerait sur ces trois objets de manière à inspirer aux protestants une juste confiance, sans les enhardir à concevoir des espérances présomptueuses, serait de la part de la législation un bienfait pour eux, et peut-être une opération politique utile à l'Etat. » On le voit, les exigences des protestants étaient très-modérées ; elles demeuraient bien en deçà des droits naturels de l'homme en société. Dans l'opinion de Jean-Bon, le bon roi Henri IV avait fait à ses sujets protestants une situation trop brillante, et ce fut à juste titre « que Louis XIII travailla à rabaisser une religion rivale de la sienne. » Selon lui, la position de ses coreligionnaires sous Louis XIV, avant la révocation, était encore trop belle. « Ils avaient des

semblée, de vouloir bien assister à la prochaine réunion qui se tiendra au commencement de juin 1775. — Colloque du 13 juin 1775, art. 1 : D'après la manière distinguée et édifiante dont Monsieur André Jeanbon a rempli les fonctions du saint ministère au milieu de nous, l'assemblée, désirant qu'il se fixe dans notre province, l'a invité à vouloir être agrégé au nombre de ses pasteurs, à quoi il a consenti. En conséquence, il a été arrêté qu'il continuera à desservir l'église de Castres où il a été appelé. — Colloque du 13 juillet 1776, art. 8 : Présumant que le synode national se tiendra dans peu, la province a nommé ses députés, à la pluralité des voix, M. *Jeanbon*, pasteur, et pour son substitut, M. *Bonifas*. — 1777. Synode provincial du Haut-L. M. Jeanbon, correspondant de la province. — 1778. Syn. prov. Jeanbon, secrétaire-adjoint, toujours correspondant de la province. — 1779. Syn. prov. Jeanbon, secrétaire. — 1780, 4 mai. Synode prov. du H.-L., art. 2. : L'assemblée voit avec le plus grand regret que la santé de M. Jeanbon, pasteur, soit altérée et que cela l'oblige à demander un sursis dans les fonctions de son ministère pour une année au moins. Cependant désirant se prêter à ses vues, puisqu'elles ne tendent qu'à se conserver, elle lui accorde sa demande, persuadé que si dans la suite il peut reprendre ses travaux, il nous consacrera son ministère, conformément à la lettre qu'il nous a écrit à ce sujet. — Syn. prov. du 13 mai 1781, art. 4 : Le député de l'église de Castres ayant assuré que M. André Jeanbon, pasteur, devait revenir pour la desservir, la compagnie reçoit cette nouvelle avec plaisir, mais comme il ne lui a donné aucune connaissance de ses intentions à cet égard, elle ne peut y consentir sans blesser les lois de l'ordre que si dans l'intervalle d'un mois, il en fait la demande à une commission qui vient d'être nommée pour un autre objet et qui est autorisée pour celui-ci. — Syn. prov. du 4 juillet 1782, assemblé à La Virballe, M. St-André, modérateur adjoint, art. 7 : Sur la demande de M. de Saint-André, pasteur de l'église de Castres, qu'il lui fût permis de suspendre les fonctions de son ministère vu la grande faiblesse de sa santé, la compagnie, quoique très-navrée de cette demande et plus navrée encore des causes qui la produisent, après les plus fortes oppositions, s'est vue forcée, par cette raison supérieure, d'accéder à ses désirs, et a arrêté qu'il lui fût accordé le congé le plus honorable. — Synode provincial tenu dans le quartier de Valire, le 1 mai 1788, art. 8 : D'après la demande que M. de St-André a fait faire à la compagnie, elle a chargé le secrétaire de la province d'expédier à ce pasteur un extrait du congé qui lui fut donné dans l'assemblée synodale de 1782, et de lui offrir le témoignage distingué dont il est digne. (PRADEL.)

ministres, des temples, des cloches, des universités, avoués, privilégiés même; ils convoquaient encore des synodes nationaux, et quoiqu'il n'y fût plus question, comme autrefois, d'affaires politiques, c'était encore traiter celles de la religion avec trop d'éclat. » Tout cela « pouvait « avec quelque raison blesser les yeux de « la religion dominante. » A lire de semblables écrits, publiés à la veille de 89, on juge combien une longue oppression énerve les caractères et fausse le jugement. Le gouvernement aurait accordé toutes les demandes de Jean-Bon, que le sort des protestants n'en eût pas été sensiblement amélioré; ils n'auraient pas cessé d'être dans l'État une caste inférieure. Louis XVI cependant trouva que c'était trop exiger, il n'accorda que les droits civils, laissant à l'Assemblée nationale la gloire de compléter l'œuvre de réparation.

En 1788, le pasteur de Castres reçut vocation de l'église de Montauban. On loue en lui les qualités de l'orateur; mais on pourrait lui reprocher un ton trop déclamatoire, toujours déplacé dans une chaire chrétienne. Il avait la phrase facile, quoique lâche parfois et redondante : l'amplification s'y faisait trop sentir. Cependant on remarque dans ses sermons, dont plusieurs ont été imprimés, quelques beaux mouvements.

Déjà l'horizon politique s'assombrissait. Le XVIIIe siècle allait enfin enfanter dans la douleur les grandes réformes sociales qu'il portait dans son sein. Des clubs s'étaient organisés dans toutes les villes. Jean-Bon devint l'âme du club de Montauban, et nous sommes loin de l'en blâmer. Partout où il y a du bien à faire, des conseils utiles à donner, des lumières à répandre, le prêtre est à sa place. Mais la politique finit bientôt par absorber entièrement Jean-Bon. La tribune lui parut une chaire plus retentissante : heureux si, en y montant, les applaudissements de la multitude, joints à l'enivrement de sa propre parole, ne lui avaient pas fait oublier les principes de charité et de modération qu'il avait toujours professés dans la chaire. Elu à la Convention nationale, il se rallia d'abord au parti de la Gironde, dont le rapprochaient d'anciennes amitiés. *La Source*, *Rabaut Saint-Etienne* avaient été comme lui ministres sous la croix. Mais peu à peu il s'éloigna d'eux pour s'enrôler sous la bannière de la Montagne. Dans le procès du roi, il se montra impitoyable. Il pensait, comme Danton, que du sang royal était nécessaire pour cimenter une république ; il proclamait, avec Robespierre, que la Convention n'avait point de « sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de Providence nationale à exercer ; » selon lui, Louis XVI avait été jugé le 10 août, et « remettre son jugement en question, c'eût été faire le procès de la Révolution, c'eût été se déclarer rebelles, » il ne s'agissait donc plus que d'appeler le bourreau. Il se donna beaucoup de mouvement, et fit de grands frais de parole pour faire triompher son opinion. Il publia successivement : 1° *Opinion sur cette question : Louis XVI peut-il être jugé ?* — 2° *Opinion sur le jugement du roi et l'appel au peuple*, 1792, in-8°. A ses yeux, le peuple souverain, c'est-à-dire la Convention, ne pouvait être lié ni arrêté par rien. Il se montra plus humain, lorsqu'il s'agit de venger les massacres de septembre.

Le roi mort, on éprouva le besoin de nouvelles victimes. Les Girondins étaient un obstacle pour les uns, un reproche pour les autres, il fallut s'en débarrasser. Les ambitieux, les niveleurs, les hommes sans principes, mirent en commun leurs haines. Jean-Bon ne fut pas des moins acharnés à la perte de ses anciens amis. Son zèle le désigna au choix de ses collègues lors du renouvellement du Comité de salut public. Il se trouva le premier porté sur la liste. On le chargea des affaires de la marine ; la bonne volonté devait lui tenir lieu des connaissances qui lui manquaient. Il se renferma surtout dans les affaires de son département. Sa principale justification, la seule qu'il fit valoir lorsqu'il fut accusé, c'est qu'il fut la plupart du temps en mission. Envoyé d'abord avec Prieur de la Marne aux armées du Nord et de l'Est, lorsque les défections vinrent se joindre aux revers, son zèle et son activité ramenèrent la confiance et le succès.

On peut voir dans son rapport à la Convention tous les services qu'il rendit. Bientôt après, il fut délégué dans les départements maritimes. Après la reddition de Toulon, il était à craindre que le mauvais exemple n'entraînât le reste de la flotte. Les officiers de la marine étaient en général peu affectionnés à la République. La tâche était difficile autant que délicate; Jean-Bon s'en acquitta avec habileté et avec conscience. C'est à tort que ses ennemis l'ont accusé d'avoir désorganisé la flotte; les divers combats que l'escadre de Brest soutint (prairial 1794) sans trop de désavantage contre la flotte de l'amiral anglais Howe, sont la preuve du contraire. Jean-Bon y assista lui-même, monté sur le vaisseau du commandant en chef, Villaret-Joyeuse. Sans doute, pendant le cours de son administration, il a dû commettre bien des fautes; le civisme le plus pur ne saurait tenir lieu d'un brevet de capacité; mais on doit au moins lui savoir gré de ses bonnes intentions. Ses arrêtés, dont plusieurs ont dû exercer une salutaire influence sur notre marine, ont été réunis en un volume (Brest, an II, 165 pag.). A Toulon, même sollicitude, même activité qu'à Brest. Il remit le port en état, remplit les arsenaux, calma les dissensions civiles sans effusion de sang, réorganisa l'escadre. Il s'y trouvait encore en mission lors de la réaction du 9 thermidor, et il poursuivit sa tâche sans être inquiété : preuve certaine que sa conduite ne le désignait pas à l'animadversion publique. Cependant il avait dû s'attirer une foule d'ennemis. En mars 1795, il était de retour à son poste. Fort du témoignage de sa conscience, il ne chercha pas à se faire oublier, en se tenant à l'écart. Dans toutes les grandes discussions il parut à la tribune, et le plus souvent il fut écouté avec applaudissement. Dans un discours qu'il prononça à la suite de l'émeute du 12 germinal et dont l'insertion au bulletin fut décrétée, il mit le doigt sur la plaie qui ravageait le pays. « Le mal dont vous êtes atteints, disait-il à ses collègues, est une maladie contagieuse qui est répandue sur toute la France : c'est que tout le monde veut gouverner et que personne ne veut obéir. Ce n'est pas là l'ordre qu'indique la sagesse; ce n'est pas le moyen d'établir un gouvernement, d'assurer la République, de commander la paix et de ramener l'abondance. » Tour à tour vainqueurs ou vaincus, les exaltés et les modérés gouvernaient par les mêmes moyens despotiques au nom de la liberté. Lorsqu'on en vint à décréter l'arrestation en masse de tous les membres des anciens Comités, Jean-Bon fut compris dans la mesure; mais on le traita avec ménagement, il fut autorisé à rester dans son logement sous la garde d'un seul soldat. L'amnistie du 4 brumaire le rendit à la liberté. Ses amis réussirent alors à le faire nommer consul à Alger. Après un séjour de deux ans et demi dans cette ville, il fut envoyé en la même qualité à Smyrne (1798). Mais à peine était-il installé dans son nouveau poste que la Turquie, s'étant détachée de l'alliance de la France, le fit arrêter comme ôtage avec un de ses neveux, le jeune Belluc, qui était avec lui, et l'interna avec d'autres détenus à Kérasonde, sur les bords de la Mer Noire. Il écrivit la relation de sa captivité: M. Nicolas l'a publiée à la suite de sa vie. Elle n'est pas sans intérêt; on y trouve des détails curieux sur le caractère et les mœurs des Turcs, détails qui sont peu propres à faire naître l'estime et la sympathie pour cette nation. Mais il nous semble qu'un homme tel que Jean-Bon, qui avait traversé sans sourciller le règne de la Terreur, aurait dû être plus endurci aux contrariétés et aux privations. Que d'autres par son ordre avaient dû supporter des fers plus lourds ! Le 15 sept. 1801, il recouvra la liberté. Rentré en France, il crut de son devoir d'aller se présenter au premier consul. Depuis son absence, les choses étaient bien changées en France ; mais il y avait encore une ombre de république qui pouvait satisfaire ceux qui avaient perdu leurs illusions. Jean-Bon parait avoir été du nombre de ces derniers. Il se rallia donc au gouvernement consulaire, et passa du même pas au gouvernement impérial. Il accepta le titre de

baron, devint préfet du Mont-Tonnerre et fut nommé commissaire-général des quatre départements de la rive gauche du Rhin. Le poste était important; c'était un hommage du premier consul aux talents administratifs de Jean-Bon. Quelques actes de clémence, faits à propos, lui concilièrent d'abord l'esprit de ses administrés. Il avait à se laver des soupçons que provoquaient ses antécédents. Son administration fut paternelle. Jamais, dans aucun temps, sa probité n'a été suspectée. On lui doit l'exécution de la belle chaussée qui relie Mayence à Coblentz, en suivant les bords du Rhin. Cette grande entreprise qu'il commença à l'insu du gouvernement de Bonaparte, de crainte de rencontrer de l'opposition, lui coûta même sa place de commissaire-général, qui fut supprimée. Il étudia avec soin les besoins de son département, et s'appliqua à en développer la prospérité par tous les moyens en son pouvoir. Aussi le souvenir de son administration est-il encore vivant dans le pays. Nous ne terminerons pas cette notice, sans parler d'un petit écrit que M. Nicolas a reproduit et qui nous présente Jean-Bon sous un jour tout nouveau : c'est le discours qu'il prononça, le 6 avril 1804, à la première séance publique de la Société des sciences et arts de Mayence. « Le fond même de cé discours, dit M. Nicolas, les citations qu'il fait d'ouvrages scientifiques, les idées qu'il y soutient, nous montrent non seulement qu'il possédait des connaissances littéraires étendues, mais qu'il se tenait au courant de ce qui se passait dans le monde savant. » Jean-Bon n'eut pas la douleur d'assister aux derniers revers de l'Empire. Le 10 déc. 1813, il succomba à une attaque de typhus, et fut enterré à Mayence dans un terrain concédé gratuitement à ses parents par la municipalité.

Jean Bon Saint-André, sa vie et ses écrits, par Mich. Nicolas; Paris et Montaub. 1848 in-12.

BONABEL, Bonnabel. « Claudius Bonabellus Vapincensis Delphinas », étudiant en théologie à Genève, mai 1689. — Olympe *Piffard*, veuve du sieur Bonnabel, du Dauphiné, assistée, à Lausanne 29 oct. 1697. — (Quatre sœurs) *id.* 1698. — (Anne), de S. Laurens du Cros près Gap, morte à Lausanne, 1698. — (Le sieur), de Gap, ci-devant officier de S.M. Britannique, reçoit à Genève 6 écus pour aller en Angleterre, 1708. — (.....) pasteur aumônier dans l'armée hollandaise, 1700-02 — *Bonabé*, ancien de Piriac en Bretagne, 1563 [VIII 201 a].

BONAFÉ, originaire de Lacaune, s'expatria d'abord à la révocation de l'édit de Nantes, puis il rentra en France, prit les armes et fit partie d'une bande de camisards de Lacaze. Une curieuse lettre, datée de Castres, 23 sept. 1703, le dénonce à la marquise de Malause (Hist. de Languedoc, XIV col. 1808, édit. Privat). — Isabeau *Bonnafé*, de Ste-Affrique, fugitive devenue folle, assistée à Genève, 1691.

1. BONAFOUS, très-nombreuse famille des montagnes du Castrais.

I. Vincent est connu par sa belle défense de Castelnau de Brassac en 1569. — Pendant une sortie où toute la garnison de cette petite ville donnait à la fois dans une embuscade, «... il advint que la sentinelle ayant descouvert ce combat et donné l'alarme, un nommé Vincent Bonafous, homme de cœur, resté à la porte à cause de son grand âge, s'avança un peu avec deux soldats, voyant venir à toute bride le capitaine Piémont (catholique), suivi de Gautran (commandant de la place) qui lui crioit toujours de fermer la porte. Lui, ayant une hallebarde à la main, fit ferme avec ses deux soldats, leur commandant de tirer à brusle pourpoint. L'un d'eux, nommé *Lampeaut*, couche en joue voyant approcher Piémont pour les charger, lui tire une arquebusade dans la teste et l'abast roide mort. Ce coup sauva le lieu, car ses gens se virent en désordre par cet évènement » (*Mémoires de Gaches*). Vincent Bonafous mourut bientôt après cette action, laissant deux fils, au moins : Étienne, magistrat présidial en la sénéchaussée de Lauragais, et Vincent qui succéda à son père dans la charge de notaire. Ce dernier était aussi lieutenant du Sénéchal de Castres en 1586, époque à laquelle il fit son testament. On sait, par ce document, qu'il eut trois fils : Etienne, David et Jean.

II. De l'un d'eux descendait très-certainement Jean Bonafous, pasteur de Puylaurens célèbre par sa piété. Cet admirable chrétien naquit à Castelnau-de-Brassac en 1601 « d'un père et d'une mère fidèles et craignant Dieu et d'une famille qui a des marques expresses de son élection éternelle. » Il commença ses études à Montauban, au collége puis à l'acad. de cette ville, fit ensuite quelque séjour à Montpellier pour profiter des leçons et des prédications de Michel *Le Faucheur*, et se rendit à Genève où il fut immatriculé à l'académie en 1626 (Jo. Bonnafossius Castelnovensis ex Albigensibus). Consacré au ministère évangélique, dès son retour, à Brassac en même temps que *Bastide*, martyr presque inconnu, il desservit d'abord cette église dans laquelle un synode provincial du haut Languedoc confirma son ministère et ordonna au consistoire de le « contenter », c'est-à-dire sans doute de lui accorder des appointements suffisants, 1630. Dès l'année suivante, il est appelé à Puylaurens pour remplacer *Garissolles*, et malgré les offres qui lui furent faites, d'une position plus avantageuse s'il ne consentit jamais à quitter cette église à laquelle une louable constance le maintint fidèle jusqu'à la fin de ses jours.

Cet homme de bien, entièrement détaché des choses de la terre, ne voulut jamais avoir d'autre préoccupation que de songer à l'intérêt religieux de son troupeau. A la mort de son père, il abandonna à son frère puiné la part qui lui revenait en qualité de fils aîné, regardant « les biens de ce monde comme des épines qu'il faut se garder de manier de peur de s'y ensanglanter. » Il ne se maria pas pour ne pas être distrait par les devoirs domestiques de ses devoirs pastoraux. N'ayant que des besoins très-bornés, il exerça constamment son ministère avec un entier désintéressement. Il « estimait cette sorte de travail plus gratuit que mercenaire », et il était d'une discrétion exemplaire sur le chapitre de son traitement. Sa charité n'avait pas de limites; tout ce qui ne lui était pas d'une stricte nécessité appartenait aux indigents. Ce vénérable patriarche avait, au jugement de ses contemporains, des dons extraordinaires pour la chaire. Nous ne pouvons pas en juger par nous-mêmes, sa modestie ne lui ayant pas permis de livrer à la publicité aucun de ses sermons; mais nous savons qu'il les préparait avec le plus grand soin; il s'en faisait un devoir de conscience. A sa mort, il en laissa plusieurs centaines en manuscrit. Comme beaucoup de pasteurs de son temps, il possédait des connaissances étendues et solides en théologie. Il n'était pas seulement un homme de piété; il était aussi un homme d'étude. Sa bibliothèque contenait des « livres choisis et de grand usage », comme il le dit lui-même. Les œuvres du cardinal Bellarmin y étaient à côté de la Panstratia de Daniel Chamier, avec le supplément d'Alstaedt. Son nom était en grande vénération parmi ses coreligionnaires et même parmi les catholiques de la ville qu'il habitait. Le curé de Puylaurens alla le voir à plusieurs reprises pendant sa dernière maladie et il le recommanda deux dimanches consécutifs aux prières de ses paroissiens, ajoutant qu'il était un grand homme de bien, un homme d'une vertu et d'une piété exemplaires et que le seul mal qu'il savait de lui, c'était d'être de la religion.

Quand l'académie de Montauban fut transportée à Puylaurens, ce fut un bonheur pour elle d'y trouver à la tête de l'Église un homme qui donnait l'exemple de toutes les vertus pastorales et qui ne cessa dès ce moment de regarder comme un des devoirs de sa charge d'être le guide et le soutien des étudiants. Il mourut le 4 octobre 1676. On ne le connaitrait pas par le bien que ses contemporains ont dit de ce modèle des pasteurs (voyez entre autres *Bullet.* XII 60, et *Œuvres diverses de Bayle* t. I. *Lettres à sa famille*, p. 73 et 87), qu'il suffirait pour se faire une idée de sa piété et de son caractère, de lire le petit volume qui fut publié après sa mort sous ce titre: *Le testament de M. Bonafous, ministre de la parole de Dieu dans l'Eglise réformée de Puylaurens, avec un recueil de ce qui s'est passé de plus remarquable dans ses dernières heures;* Montauban, par Poncet Périat im-

primeur, 1677, pet. in-8° de 110 pp. Cet opuscule qui est d'une grande rareté, a été réimprimé dans le *Bulletin*, XI, 471; XII, 57 et 158. Il contient des détails nombreux et intéressants non-seulement sur ce respectable pasteur, mais encore sur ceux des membres de sa famille qui exercèrent le ministère évangélique, ainsi que sur les pasteurs et professeurs de Puylaurens à cette époque. M. *Rabaud*, dans son histoire du protestantisme dans l'Albigeois (Voy. aussi *Bull.* XXII, 60), nous apprend qu'il publia cependant une : « Prière pour les martyrs », à l'occasion de son condisciple *Bastide*, appelé à sceller sa foi de son sang.

III. Le plus jeune des frères de Jean Bonafous portait le prénom de David, et se consacra comme lui au ministère évangélique. Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie à l'acad. de Montauban, il fut pasteur à Revel de 1648 à 1663, et à Castres. Il passait de son temps pour un prédicateur de talent. A. Pujol nous apprend dans l'épître dédicatoire de son *Recueil des réglemens faits par les Synodes provinciaux du haut Languedoc*, que le synode tenu à Lacaune en 1666 avait chargé David Bonafous d'examiner la première ébauche de ce travail et d'en aider l'auteur à le mettre en bon ordre.

Nous pouvons faire connaître David Bonafous par une note intime d'un contemporain que nous trouvons dans les archives de M. le comte de *Bouffard*. Elle est de la main de *Madiane* :

« Le jeudi au soir, environ neuf heures, 13me Décembre 1669, l'Eglise de Castres perdist Mtre David Bonafous, docteur en théologie, l'un des ministres qui avaient esté envoyés ici extraordinairement par Sa Majesté lorsqu'elle en sortist Messieurs *Baux*, *Daneau*, *Joussaud*, *Ladevèse* et *Lacaud*, n'estant pas satisfaite de leur conduite ; ce qu'on attribuoit particulièrement aux trois premiers, les autres estant comme soubs leur férule. Le roy ordonna que ce changement seroit jusqu'au Synode prochain qui pourvoiroit de pasteur l'église de Castres à leur plaisir... Le Synode tenant, l'église de Castres se trouva satisfaite de l'exercice du d. Bonafoux et le pria de lui accorder son affectation avec tant de témoignages d'affection, qu'il fut comme arraché et forcé, par la main de Dieu, à s'employer à relever l'église de Castres des défauts où elle s'estoit plongée par le peu de soin que les pasteurs en prenoient, à l'escandale des membres zélés d'icelle, et la perdition des autres. C'estoit un personnage, que Dieu avait choisi pour cette grande œuvre, qui réussit merveilleusement bien en cette sainte vocation durant le cours de six ou sept années que Dieu lui a donné de vie pour y servir avec des fruits incomparables à cause de sa probité exemplaire, de sa capacité à enseigner et à prescher la pure Vérité, de son autorité grave, prudente, et modérée sévérité à reprendre et à corriger les vices, de la merveilleuse conduite de son troupeau et affaires de l'église de telle façon que, en mourant, il a donné subject d'appréhender que Dieu, courroucé de nostre obstination, ne le retirast pour le deslivrer des afflictions qui minoient son cœur, voyant le peu de progrès qu'on fesoit en ses exhortations continuelles, comme en estant indignes et voulant descharger sur nous les derniers fléaux de son courroux. Que Dieu demeure apaisé par les ardentes prières qu'il a faites pour son troupeau très-désolé d'une perte si funeste, particulièrement moi qui escripts, ayant esté honoré de son amitié cordiale et assistance familière de sa conversation. J'en ai versé mes larmes de sang, et j'eusse bien désiré de l'avoir conservé par la perte de ce j'ai de plus cher, et racheter sa vie de la mienne pour le bien et conservation de cette église désolée par la perte de ce bon pasteur. »

David Bonafous avait épousé Renée de *Terson-Salcville*, qui lui donna : 1° Jean, consacré au ministère en 1660, pasteur de Castelnau-de-Brassac où il exerçait encore ses fonctions en 1679 ; il était filleul du pasteur de Puylaurens lequel « l'avait toujours regardé » comme son fils spirituel et sa production » ; il fut son héritier et son exécuteur testamentaire. — 2° Étienne, pasteur de Cuq, réfugié, 1686, en Hollande ; — 3° Abel, immatriculé à Genève en mai 1670, pasteur à Brassac ; —

4° autre Jean, né à Castres le 9 novembre 1665, présenté au baptême par son oncle, pasteur de Puylaurens, et Delphine de *Suc*, femme de mons. de Saleville.

Ce dernier Jean pourrait être le réfugié qui a composé le volume suivant, rare et recherché : *Le parterre du Parnasse François*, ou nouveau recueil des pièces les plus rares et les plus curieuses, des descriptions, caractères, allusions, pensées morales, ingénieuses et galantes des plus célèbres poètes françois depuis la mort de Marot jusqu'à présent; par monsieur Bonafous; Amsterdam, Estienne Roger, 1709 et 1710; in-12 de IV f. et 252 pages. (Voy. Brunet, I 1084 et Bull. du biblioph. fév. 1858). — La plupart des poésies qui composent ce recueil sont de Molière, de La Fontaine, de Racine, de Boileau, etc. ; celles-là sont bien « des plus célèbres poètes françois » ; mais on ne saurait en dire autant d'un certain nombre des pièces qui portent les noms fort obscurs de quelques réfugiés (quatre de *Balmier*, une de *La Touche*, trois de Bonafous lui-même, etc.). L'auteur de ce recueil, s'il n'était pas de la famille même, était toutefois du même pays, probablement d'Uzès. C'est ce qu'indiquent d'ailleurs ses relations d'amitié avec *Balmier* et le pasteur Théod. *Dueros*. Comme eux il vécut à Londres après la révocation de l'édit de Nantes.

Étienne, 2me fils de David, fut pasteur d'abord à Cuq-Toulsa, en Lauragais, 1665-1672, ensuite à la Bastide St-Amans 1673-1682, le temple de La Bastide ayant été condamné à la destruction. Étienne se réfugia en Hollande (*Bull.* VII, 434) mais n'y arriva qu'en 1689 où il se fixa à Amsterdam avec sa femme Marguerite *du Fays*, et Philippe leur fils, qui étudiait en philosophie, septemb. 1690, à l'acad. de Groningue. Ils vécurent des secours réguliers de la diaconie wallonne de cette ville jusqu'en avril 1693. On le voit, peu après son arrivée (octob. 1689), recevoir de la diaconie « un juste-au-corps, un haut de chausse et un manteau de drap noir. » En 1690 il obtint du synode d'Amsterdam d'être déclaré « appelable dans les églises wallonnes » en mai 1693, il obtint la survivance d'un pasteur réfugié décédé, Pierre *du Prat*, à la charge de prêcher régulièrement à la place de celui-ci dans la nouvelle église d'Amsterdam. Il remplit régulièrement cette fonction jusqu'en 1703, puis à rares intervalles jusqu'en 1711, et mourut en fév. 1713. On l'enterra dans son église; et la diaconie eut à prendre soin de sa veuve (Élisabeth *Coudret* qu'il avait épousée en 1698) jusqu'en oct. 1715.

IV. Le troisième neveu du pasteur de Puylaurens, Abel Bonafous fit ses études de théologie à l'acad. de Puylaurens de 1666 à 1670, et alla ensuite passer un an à l'académie de Genève (*Livre du Recteur*, p. 157). Admis au ministère évangélique, par le synode qui se tint à Saint-Antonin au commencement de septembre 1672, il fut donné pour pasteur à l'église de Sableyrolles de 1672 à 1676 ; quelques années après, il fut appelé à Castelnau de Brassac. Après la révocation, il se réfugia en Allemagne où il était, 1698, pasteur de l'église française de Pretzlow (*Erman*, VIII, 330).

V. Une des sœurs de Jean et de David Bonafous épousa Philippe *Maroule*, pasteur à Camarès de 1637 à 1667 ; une autre épousa un M. *Cabibel* ; son fils Jean Cabibel fut pasteur à Roquecourbes de 1668 à 1671 et à Brassac de 1671 à 1685. Enfin la fille d'un troisième qui avait épousé un M. *Mazas*, épousa Barthélémy *Balaguier* qui fut pasteur à Aiguefondes dans le Lauragais, de 1678 à 1685.

On croit que c'est à la même famille qu'il faut rattacher les deux séries suivantes, dont la filiation ne s'est pas retrouvée :

2. Jean Bonafous notaire à Castres, 1590. — (Jean) et Marie *de Barrau*, mariés, eurent : David, fév. 1643, présenté au baptême par Pierre *Roy*, de St Amas, et... d'*Amalvy* femme de Pierre Bonafous de Puylaurens. — (Jean) et Jeanne *Barthès* eurent pour fils Jacob, nov. 1658. — (Pierre de) avocat au parlement et secrétaire de la chambre du roi, eut une fille, Esther, mariée en 1663 à Pierre *Borel* médecin.

3. Jean de Bonafous, sieur d'Esperausse 1553, représentant cette église à

l'assemblée politique de Castres en 1561 (*Bull.* X 348). — (Antoine de) sr d'Esperausse mort en 1579 ; sa veuve, Claire *de Bernon*, restée avec deux filles Isabelle et Marie. — (Michel) sieur du Teil, premier consul de Castelnau de Brassac en 1723. — (Abel) fils de Pierre sieur de Cambons, né à Vabre, 29 juin 1628, présenté au bapt. par Marguerite de Bonafous fille du sieur de Birac. — (Pierre) sr de Savin et de Salchas, mort v. 1672 ; sa veuve Anne *de Lustrac*, restée avec une fille, Françoise. — (David) sr de Colmels, 1653. — (Etienne) juge de Ferrières, 1653. — (David) sr de La Loubière, 1655. (Pradel. Nicolas).

4. Nous trouvons encore : des barons de Bonafous, du diocèse d'Alby, dans les grands mousquetaires de l'Electeur de Brandebourg ; un général de ce nom, mais qui n'était pas reconnu comme étant de la même famille, en Pologne ; et des dlles de Bonafous fondatrices d'une maison d'éducation où elles s'étaient donné la mission d'élever les filles des réfugiés en Allemagne (*Erman*).

5. Antoine BONNAFOUS, pasteur de St-Marcel-de-Careiret, (Gard); 1660, d'Ardaliès, 1660-62 ; de Cassagnas, 1665-82. — (Marc-Antoine) de Cassagnas, proposant en 1667. — Pierre *Bonafoux*, dit Bourlesc, de Cordes (Tarn), rompu vif pour avoir pris part à la délivrance du ministre *Roman*, 1699. — Raymond Bonafous et son fils aîné condamnés aux galères et ses deux filles au couvent pour avoir assisté à une assemblée religieuse près de Montpellier en 1754 ; le père était encore galérien en 1768 (*Bull.* I, 183). — Divers Bonnafous (ou foux) de Ste-Foy en Guyenne et d'Alais, assistés en Suisse, 1698. — Jacques *Bonnefoux* et sa femme, de Saint-Fretal en Cévennes, assistés à Genève, 1700.—Barthélemy Bonnefoux, de Pont-de-Camarès, reçoit à Genève un viatique d'un écu pour gagner la Hollande, 1702. — Barthélemy *Bonnefous*, officier en Hollande, 1717-20.

BONAMY (Jacques), rotisseur à La Rochelle, reçu habitant de Genève, juin 1554. — (Pierre) vinaigrier de Senlis, 1596. — (Élisabeth) jeune fille du bourg d'Alvert en Saintonge [Haag II, 365], servait comme domestique à La Rochelle. Elle tomba malade, en 1685, et déclara au curé qui l'alla visiter qu'elle voulait mourir dans la religion réformée qu'elle avait toujours professée. Le curé la dénonça comme n'ayant pas voulu « faire son devoir. » Dès qu'elle fut morte, son corps fut porté à la prison et procès lui fut fait. Il fut exposé en chemise sur une claie, l'exécuteur le traîna en cet état par toutes les rues de la ville et l'alla jeter à la voirie. Plusieurs nouveaux convertis le suivirent jusque-là, entre autres un jeune homme, fiancé de la défunte. Il garda le corps jusqu'à la nuit, l'enleva et l'alla pieusement déposer en terre. Ces odieuses profanations se renouvelèrent souvent. La cupidité essayait aussi d'y trouver une occasion de lucre ; le geôlier de Dieppe gagna 17 livres en exposant à la curiosité publique, à raison de deux liards par personne, le cadavre de la femme *Diel*. — (Veuve) déportée en Amérique, 1687 [X, 431]. — (.....) naturalisé anglais, 1682. — (John) pasteur doyen à Guernesey, 1717 (*Agnew* III, 36).

BONARD, Bonnard. — (Pierre) « natifz de Rueil sur Brece en Picardie », habit. de Genève, avril 1557. — (.....) escuyer, membre du Conseil de Grenoble en 1562. — (Louis) seigneur de Carmottre, *id.* novemb. 1585. — (Claude) notaire à Grenoble, 1561. — (Vincent) étudiant en théologie à Genève (Vinc. Bonardus Crassiacensis) en 1668. — (Pierre) de Die, savattier, réfugié à Cheseaux (Vaud) avec Jeanne *Faure* sa mère et 4 enfants ; secouru à Genève, puis à Lausanne depuis 1694 ; ils partent pour Cassel, mai 1699. — (Daniel) de Die, *id.* 1699 ; — (Antoine) et sa femme, de S. Jean de Gardonenque, *id.* 1708.

BONARDEL (Balthazard), de Grenoble, admis dans l'église de Nimes, mai 1602. — Magdeleine *Maurin* veuve de Gaspard *Bonnardel* de Vienne en Dauphiné, assistée à Lausanne avec ses 3 enfants, 1699-1701.

BONARDET (Claude) « chappuis[1], natifz de St-Anthoine Vyennois en Daulphiné », reçu habitant de Genève,

[1] Charpentier ; du verbe bas-latin *capulare* ; origine inconnue.

janv. 1559. — (Jean) « filz de Antoine, de S. Antoine le Viennois, espinglier », *id.* juin 1583. — (Antoine), de Romans, drapier, *id.* novemb. 1585. — Louise *Bonnardet* du Dauphiné, réfugiée dans le bailliage de Lausanne, 1740.

1. BONAUD (Gaspard) « fils de Spréan Bonaud, natif du Val au païs de Provence », reçu habitant de Genève, août 1551. — (Jean) massacré au Pertuis en Provence, 1562 (*Crespin*). — (Yves) diacre de l'église de Nîmes, 1584. — (Jean) ministre à Luçon, 1598-1620; interdit en 1626. — (Jean) ministre à Bournezeau, 1634; sans église en 1637. — (Louis) pasteur du Désert arrêté en 1730. — Annet *Bonnaud*, de Valon en Vivarais, prosélyte, assisté à Genève, 1705.

2. BONNAUD. Plusieurs familles de ce nom en Bretagne : Henri Bonnaud sieur de la Bérangerie, demeurant à Blain, et sa femme Marie *Guyard*, (dont il eut sept enfants, 1651-72, tous morts en bas-âge) abjurèrent, 10 avril 1678; mais à la Révocation ils résolurent de s'enfuir et mirent leur projet à exécution au mois de janvier 1687. On les découvrit à bord d'un navire anglais et on les arrêta comme ayant voulu sortir du royaume sans passeport. Le 16 avril ils furent condamnés pour ce fait, le mari aux galères perpétuelles et la femme à être rasée et enfermée au couvent des Ursulines du Mans pour le reste de ses jours. Leurs meubles furent saisis, par sentence du 21 mai, et la vente produisit 95 livres. — (Suzanne-Françoise) née à Rennes, baptisée le dimanche 5 mai 1675, sur les ruines du temple de Chienné qui avait été, par arrêt, livré aux flammes peu de temps auparavant. — (Isaac) armurier à Blain. Sa veuve, Judith *Guimeleu*, et deux de ses enfants abjurent, 8 fév. 1681. — (Jacques) sieur de la Bonnite, abjure, 16 déc. 1685. — (Pierre) avec sa femme et leurs quatre enfants, assistés à Londres, 1721-23. (Vaurigaud).

3. BONNAUD, Bonneau, Bonneau-Torterue, famille Rocheloise, dont quelques membres parvinrent à l'échevinat. = *Armes* : D'azur au chevron d'or accomp. de 3 étoiles de même rangées en chef. Les registres du temple de La Rochelle mentionnent : (René) marié à Catherine *Baudry*, mai 1566; (Toussaint) marié à Catherine *Guallais*, 1567; (Joachim) marié à Hillaire *Picaudeau*, d'où naissent Jean, 1575; Jacques, 1576; (Jehan) marié à Marguerite *Raine* vers 1576; (Pierre) marié à Marie *Barbereau* 1591; (Nicolas) pair de la commune et ancien du consistoire, marié à Sara *Coulon*. — (Jacques, Nicolas, Samuel) figurent sur le registre des fugitifs après la Révocation (Richemond).

Marie Bonneau est signalée comme ayant, après sa conversion au catholicisme qui avait eu lieu en 1684, servi de témoin contre ses coreligionnaires (*Bull.* III 499).

4. BONNAULT (Jean), ancien d'Alais au colloque de Montpellier, 10 janv. 1562. — (...) capitaine Rochelois, 1572 [V 216 a].

5. BONNEAU (Jean), natif de Baugency [Haag II, 385]. Homme de bien et de savoir, Bonneau avait été gagné à la Réforme plutôt par l'étude assidue de la Bible que par la lecture des écrits des réformateurs. Il différait donc, sur quelques points, d'opinion avec les fervents disciples de Calvin; il réprouvait surtout, comme absolument contraire à l'Évangile, le fameux principe soutenu par T. de Bèze dans son traité *De Hæreticis gladio puniendis*. Le consistoire s'émut, il cita Bonneau à comparaître, et s'efforça de lui démontrer, que la doctrine de la punition des hérétiques par le magistrat civil est conforme aux Livres saints. Bonneau céda sans résistance, et pour le récompenser de sa soumission, on l'envoya peu de temps après, en 1559, exercer les fonctions du ministère en Bretagne. — Nous ignorons si c'est à la même famille qu'appartient Jean Bonneau, fils de Nicolas et d'Anne *Béroalde*, qui étudiait la théologie en 1626 et qu'on trouve exerçant le saint ministère à Aubusson de 1637 à 1643. Il est l'auteur d'un petit livre intitulé : *Instruction chrestienne*, en laquelle est briefvement comprise l'exposition Du symbole des apostres, des X commandements de Dieu, de l'Oraison dominicale et Doctrine des sacrements, avec des preuves par les q. sont décidées plusieurs controverses de ce temps; Genève, J. de Tournes, 1640, in-18 de

175 p. — Ce fut vraisemblablement le fils de ce dernier qui étudiait à Genève en 1659 (inscrit au Livre du recteur comme étant : Joannes Bonnellus Albugoniensis filius Joannis Bonnelli pastoris apud Albugoneuses) et qui devint à son tour pasteur d'Aubusson ; il exerça de 1660 à 1685. A la Révocation de l'édit de Nantes, ce ministre, alors âgé de 51 ans, ne put se résoudre à suivre ses collègues sur la terre d'exil. Il feignit de se convertir, et vint s'établir à Paris, où sous prétexte d'exercer la médecine, il se faisait un devoir de visiter les protestants malades, moins pour soulager leurs douleurs physiques que pour leur porter des consolations. Il échappa longtemps aux recherches les plus actives de la police ; mais voici l'analyse d'un dossier judiciaire [1] qui fera suffisamment connaitre cet épisode :

Touchant l'affaire des nommés Bonneau, Larpent et Roussel protestants mal convertis et faisant assemblées.

Deux ministres font dans Paris des assemblées pour faire la cène suivant l'usage de la R. P. R. L'un s'appelle Larpant de la ville de Séez en Normandie et l'autre Bonneau, qui demeure ordinairement à Paris rue de la Huchette. Larpant vient tous les ans depuis plusieurs années à Paris aux festes de Pasques et de Noël afin d'y exercer son ministére. Il arrive quelques fois un peu avant Pasques, d'autres fois à la my-caresme et d'autres les jours gras, mais il ne manque jamais d'y passer toutes les festes, et cela sous prétexte de venir toucher une pension que lui fait Sa Majesté et que paye le sieur Renautier. Il a envoyé sa femme et ses enfants en Danemarck où il les entretient de cette pension. Il a logé plusieurs années ou plus tôt plusieurs voyages chez la nommée Baillon née Zacharye, rue de la Huchette à l'enseigne de la Bastille ; mais pour cette année il n'y a pas logé et il s'est mis du côté du Pont-Neuf : l'on sçaura incessamment où et le jour qu'il est arrivé. Il partit hier lundy 19 avril pour retourner chez luy ou ailleurs, la quinzaine des festes estant passée. Il a fait la cène le jeudy sainct dernier à cette maison de la Bastille rue de la Huchette, chez le nommé Parperolle bon catholique mais qui a pour garçon depuis très-longtemps le nommé Rousel, faux converty de la ville d'Aubusson où il a sa femme et sa famille, qui pour n'avoir pas fait leurs Pasques l'année passée au dit Aubusson furent condamnées à l'amende de 50 livres. C'est le dit Rousel qui favorise cette cène et preste aux dits sieurs Larpant et Bonneau la commodité de l'assemblée dans ce logis. Ils font aussy leurs assemblées fréquentes chez les nommées *Le Roy*, au Tambour rue de la Huchette, cabaretier religionnaire, et chez le nommé *Lenoir*, au Soleil, rue des Noyers, aussy cabaretier religionnaire. Le dit Bonneau ministre et faux catholique, feignant de remplir ses devoirs au service de l'Eglise, est l'âme de ces assemblées. C'est luy qui fait venir le dit sieur Larpent pour le seconder et l'on a remarqué qu'il ne manque point, sitôt qu'il y a un religionnaire ou faux converty malade, de se rendre auprès de luy pour l'affermir dans la R. P. R.

Le dit Bonneau est un homme de 55 à 60 ans, qui fait le médecin et demeure rue St-Victor et non pas rue de la Huchette. Il est amy du nommé Roussel homme quasi de pareil âge et qui tient un magasin de tapisserie pour le sieur Papirolle au premier étage du corps de logis de devant de la maison rue de la Huchette, appelée *la Bastille*. La chambre qui sert de magasin est assez grande et il y en a une autre petite tout proche où couche le dit Roussel. Le dit Papirolle n'est point à Paris, mais il y a un de ses frères qui ne se mêle point du commerce, mais seulement des affaires du Palais, qui loge chez le nommé Dégreville, cabaretier, proche la dite maison de la Bastille. On dit qu'effectivement on a fait la cène cette année chez le dit Roussel et que ponr y parvenir le dit Roussel fait le malade pendant deux ou trois jours, et pendant lequel temps il est visité par le dit Bonneau. On prétend que le vin qui a servi à faire la dite cène a esté pris chez le nommé Le Roy cabaretier, au *Tambour*, et chez le dit Dégreville. On n'a pu me dire combien ils estoient à la dite cène. On m'a dit aussi que le dit Bonneau va de tems en tems en campagne, et qu'on avoit voulu l'arrester à Rouen, mais qu'on l'avait manqué. On m'a adjouté que le dit Bonneau avoit une cassette ou valise dans la chambre du dit Roussel, à ce que l'on croit. A l'esgard du nommé Larpant, on prétend qu'il est retourné au Mans mais on ne scait pas où il peut estre.

Procès-verbal de perquisition faite le 7 mai 1700 au domicile du sieur Bonneau par le sieur Denis Aumont, exempt de la compagnie de M. le lieutenant criminel de robe courte.

Petite lettre de Bonneau à son fils, proposant à Genève.

Interrogatoire du sieur Bonneau fait le

[1] Conservé à la Biblioth. imp. de S. Pétersbourg et dont nous devons la communication au pasteur de l'Eglise française de cette ville, M. Crottet fils.

7 may 1700 par le lieutenant de police Le Voyer d'Argenson. Bonneau nie constamment les faits allégués contre lui.

Je soussigné archiprestre et curé de St-Severin, certifie à tous qu'il appartiendra que M. Jean Bonneau, docteur en médecine, autrefois proposant dans la société des calvinistes, est maintenant catholique, apostolique, romain; qu'il a demeuré plusieurs années dans ma paroisse pendant lequel tems il a fait son devoir de catholique, l'ayant confessé plusieurs fois et n'ayant remarqué rien dans sa vie de contraire aux bonnes mœurs. Fait à Paris le 6 janvier 1704, Lizot.

6. BONNEAU (Pierre) qui exerça les fonctions pastorales quelques années avant la Révocation à Baigneaux en Touraine et à Cherveux en Berry fut cruellement traité. Son zèle pour la religion l'exposa à la brutalité des dragons convertisseurs, qui se donnèrent, à plusieurs reprises, le plaisir féroce de le soumettre à l'action d'un feu ardent. C'était une des tortures que ces bourreaux aimaient à employer. Parmi ceux qui subirent ce supplice, Benoit cite *Odée* de Melle, *Delagau*, de La Litière près de Saint-Sauvant; *Ypeau*, fermier du sieur de *La Bessière*. Ce dernier, dont deux enfants étaient parvenus à se sauver, fut jeté en prison et traité avec une rigueur extrême, dans l'espoir que l'amour filial ramènerait ses enfants vers lui. [Haag II, 385.]

7. BONNEAU (Noé) ministre à Tours, emprisonné à l'époque de la Révocation, perdit la raison, fut enfermé dans un couvent de La Charité et y mourut en 1705. — Une nombreuse famille du même nom existait en Poitou : Pierre Bonneau sieur du Chesne laissa de son mariage avec Marie *Berland* cinq enfants : 1° Daniel, conseiller et médecin ordinaire du roi; 2° Jacques, sr du Chesne, juge-sénéchal de La Mothe St-Heraye qui se convertit, 1682, en même temps que Louis Bonneau sr du Vigneau et sa femme Marie *de Lestang*; 3° Elisabeth femme d'André *Rivet* sr de la Coussaye, qu'il faut se garder de confondre avec A. Rivet le célèbre ministre; 4° Marguerite femme, 1654, de Léon *Bellin*, sr de la Boutandière; 5° Jacquette, femme, 1667, de Philippe *Chalmot*, sr du Breuil d'Aigonay. — (Daniel), du Poitou, galérien en 1688. — (Esaïe), du Poitou, galérien en 1690, mort au bagne, 1693. — (Isaac) marchand, emprisonné à Bordeaux, 1686. — (Aaron) du Poitou et Marie sa femme, assistés à Londres, 1706; le mari meurt la même année. — (Jacques), de Niort, assisté à Londres, avec femme et enfant, 1708. — (Élisabeth), fille d'un avocat de Poitiers, *id.* 1703-10. — (Jacques) négociant à La Rochelle, nouveau catholique en 1720. — Plusieurs Bonneau de la Saintonge et du Poitou assistés à Genève; d'autres en Angleterre. D'autres venus de Vars et de Vienne en Dauphiné, *id.*, de 1685 à 1710. — (Judith), fille d'un apothicaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux et infirme, assistée à Londres, 1706-10.

BONBILLAR (Guillaume), ministre à St-Martin de Corconac et à Saumane, 1568.

Bonbonnoux, chef camisard, voy. Montbonnoux.

BONCOURT, capitaine, 1578 [VI 291 b]. — *De Boncour*, colonel de cavalerie, emprisonné à la Bastille, 1687. Son fils, lieutenant, postule les biens de son père, de sa mère et de ses deux frères (Tt 252). Voy. Didier. — Veuve Boncourt, assistée à Londres, 1703.

BONÉ (Jean), avocat à Lombers en 1621, puis à Castres, abjura le protestantisme pour la charge de substitut du procureur général à la Chambre de l'Édit, charge qui, du reste, revenait de droit à un protestant. Il en fut pourvu le 9 juillet 1639. Il devint extrêmement dur envers ses anciens coreligionnaires, et s'en fit gloire d'une manière scandaleuse devant les États de Languedoc, dans un discours prononcé le 6 nov. 1655. Voyez le volume intitulé : *Plaidoyer de maître Jean Boné*; Paris, 1650 et 1657; in-4° (Pradel). — (Jean) né à Leyde, étudiant en cette ville, 1706.

1. BONE (Pierre) « natifz de Billy en Bourbonnois, taffetatier » reçu habit. de Genève, décemb. 1558. — (Roman) « natif de Borges », *id.* septemb. 1559. — Susanne *Bonne* femme de O. *Du Mont*, Genève 1633. — Une famille de ce nom réfugiée à Cantorbery a laissé sur un *Livre des psaumes exposé par Jehan Calvin* (Genève, 1558, in-fol.; en vente chez

Aubry, Bull. du bouquiniste, 1868 n° 265) les inscriptions suivantes : « Ce livre (et plus bas « che livre », ce qui indique un auvergnat) apertien a Charle Bonne demeurant a Cantorbery, 1671 ; — Le 20 avryl 1659 naquit nostre filles Anne et a pour parein mon frere Jean Bonne et pour marain ma belle mere Catereine *Legrand* et cousine Ester *de Satunes* ; — Le 2 mars 1671 naquit nostre fils Charle et a pour parein nostre frere Abraham *de Casselle* et pour marain nostre tante Magdeleyne *Leygle* ; — Le 26 nov. 1672 naquit nostre fils Jean et a pour parein nostre frère Jean *Du Monchau* et pour marain nostre sœur Marye *de Casselle* et nostre cousein Elizabeth *de Lannois.* » — (Jean), hydropique, réfugié de Bourgogne, avec sa femme et un enfant, meurt en arrivant à Londres où ils sont assistés, 1710.

2. BONNE, famille noble du Castrais. = *Armes :* De gueules, à une bande d'or chargée d'un ours de sable.

Achille de Bonne, sgr. de Marguerite épousa Marguerite *de Bounayde*, 22 juillet 1545, qui lui donna Balthazar, sgr. de Marguerite et d'Hautpoul marié le 3 juin 1583. Ce dernier fut père de Jacques, sieur de Gourjade qui épousa Jeanne de Perrin dont il eut Balthazar, baptisé à Castres le 31 mars 1622. Plusieurs autres membres de cette famille étaient protestants, sans doute, mais nous ne voulons donner ici que ce dont nous sommes sûrs (Pradel).

3. BONNE. Famille noble de Dauphiné. = *Armes :* de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de 3 roses d'argent. C'était une famille de pauvres et obscurs gentilshommes du Champsaur qui n'aurait probablement jamais attiré l'attention de l'histoire si l'un de ses membres, le connétable de Lesdiguières, n'avait paru pour l'illustrer. Après l'élévation de cet homme célèbre, les généalogistes, comme il arrive toujours en pareil cas, se mirent à rechercher l'origine de cette maison. Les uns, les plus honnêtes, se contentèrent de la faire remonter à Bosonnet de Bonne vivant en 1258 ; d'autres moins scrupuleux la firent venir d'Allemagne à la suite des premiers dauphins et lui attribuèrent la fondation de la ville de Bonne en Savoie ; il y en eut qui enfin osèrent lui donner pour souche un certain Bonus centurion de l'on ne sait quelles troupes mercenaires de l'empereur Justinien. — Cette famille dont on ne connait pas la *vraie* origine est depuis longtemps éteinte. Elle a formé trois branches : 1° celle des Diguières dite de Lesdiguières; 2° celle d'Auriac; 3° celle de Lazer. François de Bonne duc de Lesdiguières et connétable de France, Voyez : Lesdiguières.

Rochas, Biogr. du Dauphiné.

4. Une autre branche de la famille de Bonne, également protestante, est celle de Prabaud et de Vitrolles. Jean de Bonne, coseigneur de Veynes, sr de Prabaud, épousa Jeanne *de Theys*, parente du célèbre capitaine *La Coche*, gouverneur de Grenoble sous le baron des Adrets. Il laissa deux fils qui tous deux embrassèrent le protestantisme et furent des capitaines distingués. Le premier, Gaspard de Bonne, sr de Prabaud, épousa Claudine de Berenger, puis Sybille *Artaud* de Montauban ; il fit toutes les campagnes de Dauphiné sous les ordres de Lesdiguières, fut gouverneur d'Embrun, capitaine de 50 hommes d'armes et fut tué en 1593, d'une mousquetade, devant Exilles. Il laissa trois filles : Françoise qui épousa Guillaume *d'Abou*, Marguerite qui épousa Charles *Martin* de Champoléon et Jeanne qui épousa Jacques *Baile*, sr d'Aspremont. Jean de Bonne sr d'Oze, Vitrolles et Rencollon, coseigneur de Veynes, frère du précédent, fut également capitaine de 50 hommes d'armes, et gouverneur d'Embrun (1579-1629). Il épousa Lucrèce Martin de Champoléon dont il n'eut que des filles. Il maria Jeanne l'ainée d'entre elles à Jacques de l'Olivier sr de Réotier auquel il légua ses biens à condition qu'il prendrait le nom et les armes de Bonne. Cette famille de l'Olivier de Bonne ne s'est éteinte qu'il y a peu d'années. Jean de Bonne avait eu cinq autres filles : Anne, Marguerite, Lucrèce, Isabeau et Marguerite qui fondirent la maison par mariage dans les familles de Tholon, de Dorgevise, de Revillase, de Gaillard et de Villeneuve (Roman).

BONEL (Charles) consul d'Issoire en 1540 [Haag II, 387]. A cette époque la renommée avait apporté jusque dans les montagnes de l'Auvergne le bruit de la révolution religieuse opérée en Allemagne par Luther. L'opinion était diversement agitée : si les uns ne répétaient qu'avec horreur le nom de l'hérésiarque, d'autres, et de ce nombre était Bonnel, ainsi que son collègue Jean *Vial*, désiraient ardemment s'instruire plus à fond des doctrines nouvelles avant de les condamner. Un entretien qu'eurent les deux consuls avec un moine jacobin que le même désir avait conduit jusqu'à Wittemberg, suffit pour les gagner à la Réforme. Ils choisirent le jacobin pour prêcher le carême. Le premier sermon du réformateur, quelque soin qu'il apportât d'ailleurs à voiler ses opinions, excita un violent tumulte et le lieu saint se changea en champ de bataille. Cependant un assez grand nombre de personnes se rangèrent de son parti. Non-seulement le protestantisme trouva beaucoup de sectateurs dans le couvent d'Issoire, mais il se glissa même jusque dans la maison de l'évêque, dont un parent, le sieur *d'Auzat*, sur son lit de mort se déclara réformé. Malgré le zèle de *Lecourt*, de Jacques *Bonnel*, de Raymond *Chabriez*, de George *Pegot* et de quelques autres de ses confrères, le moine jacobin dut sortir de la ville. Il se retira à Genève, d'où il écrivit aux deux consuls une exhortation pressante à persévérer dans la foi et à répandre la bonne nouvelle. Ils s'y employèrent avec ardeur, et de jour en jour la doctrine protestante compta plus de sectateurs, en dépit des arrestations et des supplices. M. Imberdis, auteur d'une bonne Histoire des guerres religieuses en Auvergne, nous apprend que Charles Bonnel laissa deux fils, nommés l'un Étienne, l'autre Gounon ou Conon. Étienne ne montra pas moins de zèle que son père pour la cause protestante. La guerre s'étant rallumée après la Saint-Barthélemy, il organisa avec *Méplain*, *Florat*, Sébastien *Arnaud* et Jacques *Prieur*, habitants riches et considérés d'Issoire, une conspiration dans le but de livrer la ville au fameux capitaine *Merle*. L'entreprise réussit, et Issoire tomba au pouvoir des protestants, le 16 oct. 1575. Peu de temps après, Bonnel fut atteint d'un coup de feu près de Brioude et mourut des suites de sa blessure. Petit de taille, mal fait, d'une maigreur extrême, d'une apparence maladive, le teint plombé, les yeux petits, creux et voilés, le front étroit, le nez crochu, ce n'est point assurément à ses avantages extérieurs qu'il dut l'influence dont il jouit; ce n'est pas non plus à son éloquence, car sa parole lente et embarrassée se prêtait mal à l'expression de ses pensées. Son indomptable énergie le plaça seule au premier rang dans les circonstances les plus critiques.

Son frère Gounon, membre du consistoire d'Issoire, s'était enfui à Genève où on le trouve inscrit sur le registre des habitants, à la date du 30 oct. 1576, en ces termes : « Conon Bonel, marchand d'Issoire en Auvergne », et quelques semaines après, le 1er décembre, est inscrit au même titre, un de ses concitoyens et parents, « Jacque Bonel, musicien, d'Issoire ». Conon élu consul en 1577, périt sur le gibet lorsque les catholiques s'emparèrent de la ville. — A la même époque vivait à Issoire Hugues de Bonel seigneur de S. Mandé, qui maria sa fille à un seigneur Jean *du Prat* (Voy. ce dernier nom). — (Honorat) d'antibes (Honoratus Bonellus antipolitanus) étudiant en droit à Genève, 1584. — Jean *Bonnelle*, de Meun, étudiant en théologie à Sedan, 1638. — Dlle *Bonnel* mise aux Jésuites de Caen, 1685. — Jean *Bonelle*, né en Brie, galérien de 1700 à 1713. — En Angleterre, on signale (*Agnew* III, 78) au commencement du XVIIe siècle un David *Bonnell* né à Norwich d'un marchand français réfugié et dont les descendants sont aujourd'hui baronnets de Crawley-Boevey, propriétaires de Flaxley-abbey en Gloucestershire.

BONENCONTRE, famille montalbanaise [Haag II, 365]. Hugues Bonencontre, notaire à Montauban de 1516 à 1558, date approximative de sa mort (Salvy Gauride not. de Montaub., 1575 fo 117), avait épousé Antoinette *Constans*, probablement sœur d'un ministre de ce nom dont il est parlé dans l'*Hist.*

ecclésiast. de Théod. de Bèze. Ils eurent trois fils, HUGUES, JEAN et GUILLAUME, plus une fille GUILHEMETTE, mariée à un marchand de Villemur nommé Bernard *Valentin*. L'aîné, Hugues, licencié en droit, avocat à Montauban, embrassa de bonne heure les doctrines de la Réforme, ce qui lui valut l'honneur d'une condamnation à mort par le parlement de Toulouse. Il fut pendu en effigie, l'an 1561, en compagnie de *Paulet*, Jean *de Brassac*, Aymery *Pégorier* et *Portus* avocats, *Vignaux* ministre, *Amiel* ou *Amely* [1] greffier, et *Lanes* marchand. L'année suivante, lorsque Montauban fut menacée par Terride et Monluc, ne jugeant pas la ville susceptible d'une défense sérieuse, il conseilla aux habitants de se rendre, et à cette occasion, il fit une énergique opposition aux ministres qui voulaient qu'on résistât à tout prix, et qui l'excommunièrent. D'un caractère fier et indépendant, Bonencontre ne voulut point sacrifier sa conviction à la leur; seulement, redoutant avec raison le fanatisme de la populace, il prit le parti de se cacher pendant quelque temps. A la conclusion de la paix, les Montalbanais le députèrent en cour avec *Constans* pour expliquer au roi les motifs de leur refus de remettre aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés, et de transférer le culte protestant dans les faubourgs, conformément à l'édit. Leur mission eut peu de succès. On les jeta même en prison, et ils n'en sortirent qu'après avoir promis, au nom de leurs concitoyens, que l'édit serait exécuté. En 1561, Bonencontre fut chargé de haranguer Charles IX à son passage par Montauban. En 1579, il fut nommé lieutenant de l'avocat du roi auprès de la Chambre de l'édit du Languedoc, et il mourut le 4 mai 1584. Sa femme était une *de Brassac*, prénommée Delphine. — De leur mariage naquit à Montauban, août 1570, SAMUEL de Bonencontre. Continuant les traditions de sa famille celui-ci, docteur en droit, devint conseiller à la Chambre de l'édit. Il succéda à Jean *de Lamer* qui avait résigné sa charge le 31 août 1598 (Arch. de la Haute-Garonne ; reg. secrets de la Chamb.), et Bonencontre fut installé à sa place, à Castres, le 4 septemb. 1599; il la conserva jusqu'au commencement de janv. 1613. Il fut député en 1615 par la province du Haut-Languedoc à l'assemblée politique de Grenoble, qu'il suivit à Nîmes, puis à La Rochelle. Cette assemblée lui donna des preuves réitérées de sa confiance en son zèle et en ses lumières. Elle le choisit nommément pour un des commissaires chargés de dépouiller les mémoires des provinces. Peu de temps après, elle le députa en cour avec *Rouvray*, *de Champeaux* et *Vignier* pasteur de Blois. A son retour, il fut élu membre de la commission qui devait examiner les propositions du prince de Condé, et l'alliance conclue, il fut un de ceux à qui l'on donna le soin « de faire entendre à un chacun les justes raisons qu'avoit eu l'assemblée de se joindre à M. le Prince ». Le roi ayant consenti aux conférences de Loudun, il fut chargé avec *Rouvray*, *Bertreville*, *Durant* et *Chauffepié*, de dresser les instructions pour les députés que l'assemblée, alors installée à La Rochelle, se proposait d'y envoyer; puis la lenteur des négociations inspirant de légitimes inquiétudes, la *compagnie* forma une commission, dont Bonencontre fut membre, pour lui rendre compte de la situation des affaires. La paix conclue, l'assemblée lui donna une dernière marque d'estime en arrêtant son choix sur lui pour l'un des quatorze commissaires qui devaient se rendre dans les provinces afin de veiller à l'exécution de l'édit. Bonencontre qui, à cette époque, devait avoir atteint un âge très-avancé, ne paraît pas avoir vécu jusqu'à la reprise des hostilités qui eut lieu en 1621. Il avait épousé, 28 juill. 1600, Marguerite fille de Jean *Tieys* d'Ariat et d'Anne *de Tappie* (J. de Rey not. 1602-04, f° 60). — Un de leur fils, SAMUEL, le seul qui paraisse avoir survécu à son père, épousa, 21 juin 1643, Anne *de Bar*, fille d'Élie baron de Camparnaud et d'Isabeau de Burrières (J. de Brandalac not., 35ᵉ protocole). Il fut conseiller au sénéchal de Montauban et s'intitulait : No-

[1] Amely, Ameli est le petit nom familier, mais c'est souvent ce nom-là qui est inscrit dans les actes. Les cas semblables sont fréquents.

ble Samuel de Bonencontre sieur de Monfabas, ou seigneur de Montfavas et aussi seigr de Montbartier. On ignore la date de sa mort, mais on a de lui deux testaments, datés de 1656 et 1657 (J. de Brandalac not. protoc. 42 et 472). Bien longtemps après, Anne de Bar sa veuve, errait en Angleterre (Voy. I col. 760, note) comprise au nombre des victimes de la Révocation. — Une Jeanne de Bonencontre, fille ou nièce du premier Samuel fut la troisième femme de Théophile *Bérauld* (ci-dessus col. 309, lig. 35) avocat, fils aîné du célèbre pasteur Michel Bérauld. Ce mariage eut lieu en août 1616 et la dame testa en 1646 (Brandalac, protoc. 38 f° 441).

Hist. du Quercy par Cathala-Coture, 1785. — Actes de l'état civil de Montauban et protocoles des notaires vus par M. Michel Nicolas.

BONENFANT (Jacques), valet de chambre du roi de Navarre, marié à Loudun, 1578, avec Marthe *Georges* (Tt 232); ils ont entre autres un fils, Henry, présenté au baptême, 30 déc. 1586, par Henry *de la Tour*, vicomte de Turenne et par Marie *du Fou* dame de la Boulaye. — (Jean) et Marie *Marié* ont un fils présenté dans l'église de Loudun, 29 août 1588, par Philippe *de Mornay* seigr du Plessis son parrain. — (Robert), de Troyes en Champagne, reçu habit. de Genève, juin 1550. — (Claude fils de Claude) serrurier à Paris, *id.* mars 1587. — (Samuel), de Paris, mort réfugié à Lausanne, 1695. — Famille Bonenfant réfugiée à Leyde, 1686 (*Bull.* XIV, 155). — Isabeau *Bonnenfant*, réfugiée à Genève, 1697. « On lui accorde le louis d'or qui fut trouvé aux troncs du jeudi pour la personne qui se trouveroit le plus en nécessité ». — (Marguerite), 49 ans, fille d'un avocat de Châtelleraud, assistée à Londres, 1703-10.

BONFILS (Claude) capitaine, réfugié à Berlin, 1674 (ci-dessus col. 162, l. 5). — Une famille de ce nom, de Vercouran en Dauphiné, réfugiée à Lausanne, 1688. — Autre, de Quissac, assistée à Genève, 1707-12. — (Jeanne) de Sisteron, 33 ans, à la tour de Constance en 1704, où elle était depuis 1702 (Tt 314). — (Audirant) mis aux galères, 1713. — (André) né à la Guadeloupe en 1739, arrêté en compagnie d'un pasteur du désert, 1753, emprisonné, puis banni: voy. J. L. Gibert et *Bull.* III, 192.

BONGRAIN (Pierre), martyr, brûlé à Paris, 1544. — Une famille de ce nom existait à Blain et à Sion en Bretagne, au XVIIe siècle. Ester Bongrain, femme de Paul *Guimeleu* sieur de la Perrière fut forcée d'abjurer, à Blain, le 25 nov. 1685; mais lorsqu'elle mourut, juin 1691, il fut constaté qu'elle n'avait rempli aucun devoir de catholique et elle n'échappa au supplice infamant d'être traînée sur la claie après sa mort, que par la faute de son curé qui avait négligé de la mettre en demeure de se confesser et de communier. — (Paul et Jacques) abjurent de même, à Sion, 10 déc. 1685. — (Jean et Madelaine) avec deux enfants, réfugiés et assistés à Londres, 1720. (Vaurigaud).

BONGRAND (François de) « natif de Gien sur Loire », habit. de Genève, 18 oct. 1557. — (Antoine) « de Tisy, près Roannes, couturier », *id.* 11 septemb. 1572. — (Louis) naturalisé anglais, 1688.

BONHOMME (Guillaume) « du diocèse de Coustances en Normandie », habit. de Genève, septemb. 1557. C'est peut-être le même Guillaume Bonhomme dit *du Val*, qui était ministre dans l'île de Guernesey en 1573 [IX 391]. — (Laurens) conseiller à la chambre de l'édit en Languedoc, 1596; mort en 1599; son office passa à Salomon *de Faure*. — (Cathelin) diacre de l'église de Nîmes, 1597. — (Louis de) docteur en droit, avocat à la chambre de l'édit, pourvu de l'office de conseiller par la résignation de Guichard *de Scorliac*, 9 mai 1602. Il habitait Bagnols lorsqu'il se démit de cette charge en faveur de Louis *de Jaussaud*, 24 juin 1605 (Arch. de H.-Gar.). — (Mathieu) à Castres, marié avec Elisabeth *Jean*, 1621. — (Thomas) de Bordeaux, prisonnier à la Bastille, 1693. — (Henry), de Bergerac, assisté à Genève pour aller en Hollande, 1702. — (Pierre) de Milhau, *id.* pour aller en Angleterre, 1707. — Autre, prisonnier au château de Lourde, 1745. — (Etienne) avocat à Milhau et Marie-Madel. *Valès* sa femme, mis, le mari en prison à Rhodez, et la femme au cou-

vent, pour s'être mariés au désert, 1749; Julie leur fille se convertit, en 1782, et sollicite un secours. — Un riche fabricant de toiles de Paris, nommé Bonhomme. [Haag II, 368], l'un des plus habiles de sa profession et qui possédait des secrets particuliers pour la teinture, transporta son industrie en Angleterre plusieurs années avant la Révocation de l'édit de Nantes. Le ministre anglais George Savile s'en félicite dans sa correspondance avec le résident britannique à Paris, octob. 1681 (*Agnew* II, 136). Jusqu'à la Révocation, les Anglais tiraient de France pour des sommes considérables de toile à voile. En 1669 ils en avaient importé pour 462 mille liv. st., soit près de 12 millions.

BONBERNARD (Jean), « de S. Laurent de Rivedol, dioc. de Mende, soldat à Montpellier », reçu habit. de Genève, 2 oct. 1572. Un *Bombernard*, probabl. le même, réfugié à Gland (Vaud) avant 1573. — Jeanne « fille de maître Anthoyne Bombernard advocat, résidant à Perrey en Charolloys, âgée de 20 ans et du consentement paternel, ayant abjuré dans le couvent de Paray le Moineau, » déclare par devant notaire, à Genève, revenir à la Religion réformée, 1634 (Pinault not. IV 239).

BONDURAND (Honoré), de Millaud en Languedoc, épouse à Genève, 1694, Catherine *Soulier*, du même lieu.

BOMMARTIN (Jean de) sieur de Benaven, dans l'Agenois, forcé d'abjurer, 1683 (M 663).

BOMPAILLARD (Marc), procureur à Orléans, 1568 [VI 531 b]. — P. Bompaillard de Pavillois, mis aux galères, 1689; transféré dans la prison de Pont de l'Arche, 1693.

1. BOMPART, Bompard, Bompar, nom méridional correspondant à la forme italienne Buonaparte. — Jehan Bompar « natif de Lastic en Auvergne », habit. de Genève, mai 1554. — (Jacques de) du Dauphiné, escuyer, 1561 (*Arnaud* I 491). — Gaspar Bompar sieur de Perès, massacré à Aix, 1562 (*Crespin*). — Bompar, ministre à Rouen vers 1567 (*Bull.* IX, 296). — Jean Bompar bourgeois de Castres, marié avec Jeanne Durand, puis avec Claude *de Fons*, qui lui donne trois fils : Bernard, 1626; Pierre, 1628; et Alexandre présenté au baptême par Alexandre *Morus* et Jeanne *d'Estève* veuve de Jean de Martin auditeur à la chambre des comptes de Montpellier. — Pierre, frère de Jean, avocat, épousa Esther *de Bouffard-Lagarrigue* dont il eut : 1° Anne, 1640; 2° Paul, 1642, présenté par Paul *de Juges* conseiller à la chambre de l'édit et Paule *de Bouffard* femme d'Abel *de Terson*; 3° Jeanne, présentée par noble Samuel de Bouffard, 1er mars 1646.

2. BOMPART (Jean), natif d'Orléans [Haag II, 364], étudiait la théologie à Genève en 1654 et devint ministre de Châtillon-sur-Loire. En 1683, il fut accusé d'avoir fait en chaire une « odieuse » comparaison entre les persécutions des chrétiens sous les empereurs païens et celles des protestants sous le règne de Louis XIV. Le curé, qui nourrissait contre lui une vieille rancune, se porta partie et le dénonça au procureur général. Il prétendait avoir distinctement entendu les paroles du ministre d'une rue voisine de l'église, et sa déposition était confirmée par trois témoins; mais l'enquête prouva qu'à la distance où il se disait placé, on percevait à peine la voix du prédicateur, et les témoins avouèrent qu'ils n'étaient pas entrés dans le temple. Il fallait cependant une condamnation. Pour la rendre plus certaine, on joignit à la première accusation celle d'avoir admis dans l'église une relapse, la dame de *La Vaiserie*, qui n'avait jamais abjuré ou dont l'abjuration n'avait pas au moins été signifiée au consistoire. Le 6 août, Bompart reçut donc une assignation à comparaître devant la chambre du conseil pour déclarer à genoux et tête nue qu'*indiscrètement et comme mal advisé*, il avait tenu des discours scandaleux. Le ministre et le procureur du roi appelèrent de ce jugement chacun de son côté. La chambre criminelle de Paris hésita longtemps à donner suite à une affaire aussi inique; mais un ordre de la Cour lui enjoignit de passer outre, et au milieu de l'indignation à peine contenue des juges et des assistants, Bompart dut faire amende honorable dans la Grand-Chambre, en vertu d'un arrêt du 9 fév. 1684, qui condamna, en outre, le tem-

ple à la démolition et le ministre au bannissement (Bib. n. *Suppl. franç.* 4026, 1). Bompart se retira en Hollande et signa au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des églises wallonnes. Il se fixa d'abord à Campen en Overyssel, puis il fit un échange de situation avec Isaac *Guitton*, ancien pasteur de Vieillevigne en Bretagne qui était alors pasteur pensionnaire à Haarlem. Là, il publia sous le titre de *Parallela sacra et profana, sive notæ in Genesin*, (Amst., 1689, in-4°) un livre rempli de divagations théologiques, disent MM. Haag, et mourut en 1693. Sa veuve revint à Campen et fut souvent réduite à implorer pour elle et pour son fils l'assistance du synode. — (Jean-Baptiste) frère cadet de Jean étudia aussi à Genève (en 1672) et fut aussi revêtu des fonctions pastorales; mais il ne montra pas le dévouement de son aîné; il resta en France et, en 1704, abjura. — Bompart, jeune camisard illuminé, 1700 [IV, 511]. — Dans l'album de Jean Durant (*Bull.* XII, 226) figure : « Abraham de Bompar étudiant aux lois à Basle », 1583. — Enfin dame Anne-Philippe *de Bompard* est inscrite parmi les dames pensionnaires des États généraux de Hollande en 1746.

BONGARS, d'Orléans [Haag II, 366]. Un grand nombre de familles de ce nom (sous les orthographes Bongard, gards, gart) se trouvaient en Thiérache, en Normandie, à Auxerre, à Moulins, à Bourges. Celle d'Orléans se distingue par la forme *gars* et par les besans qui sont dans ses armes, ordinairement cinq besans posés de différentes façons. Le personnage remarquable qui donne lieu au présent article, a sur un portrait gravé de lui l'année d'après sa mort, pour *Armes* : = Ecartelé aux 1 et 4, d'or a un pélican sur son nid; aux 2 et 3, d'or à cinq besans rangés en fasce 3 et 2 [1].

D'après un contrat de mariage [2] relatant l'union, en 1580, de Jacques Bigot, procureur au grand Conseil, avec Catherine Bongars, cette dernière avait un frère, Jacques, alors avocat au Parlement; leur père était Girard Bongars, sr de Chenaye bourgeois d'Orléans et leur mère Françoise Petau fille de Jean Petau sr de Guignard bourgeois d'Orléans [1]; leurs grand-père et grand'mère, Guillaume Bongars, sieur de La Noue, et Marie Lesemellier; leurs bisaïeul et bisaïeule Lambert Bongars procureur au grand Conseil, et Jeanne fille de Jean de Villedart, élu des finances à Orléans. C'étaient des gens de petite noblesse, car plusieurs d'entre eux furent poursuivis avec persistance pendant le cours du XVIIe siècle par leurs concitoyens les bourgeois d'Orléans, comme sujets à la taille [2]; mais ils gagnèrent leurs procès et obtinrent leur maintenue.

Jacques Bongars, que nous venons de mentionner comme étant qualifié en 1589 du titre d'avocat au parlement, était né à Orléans en 1558. Ses parents l'avaient envoyé, vers l'âge de 12 ans, étudier à Strasbourg, probablement dans le but de lui faire apprendre l'allemand. C'était une tradition de famille que de tourner les regards de ce côté, en vue de voyager pour le service public, car on possède encore un acte, en date du 16 mars 1491, où le roi fait payer 100 l. t. à Guillaume Bongars escuier « pour luy ayder « a supporter les frais et despenses « que faire luy conviendra en ung long « voiaige qu'il fait présentement au « lieu et place de Lescluse en Flandres « pour le service de S. M. » [3]. Jacques était donc à Strasbourg, en 1571; et il y étudiait sous la direction d'un professeur flamand nommé Christian Martin qui était anabaptiste. Peut-être ce milieu acheva-t-il de l'attacher aux principes de la Réforme; mais il en avait

[1] Dans l'armorial officiel de 1696, Pierre B. sieur d'Herbelay, porte d'azur à cinq besans d'argent posés en sautoir; Guillaume B. sieur de Villedart, *id.*

[2] Mentionné au Cabin. des titres, mss Bib. nat. Ce mariage est déjà constaté ci-dessus. col. 352.

[1] Les Petau n'avaient point de pélican; mais 3 roses d'argent sur champ d'azur, avec le chef d'or à un aigle de sable.

[2] Savoir, en 1636, Jacques sr de Baillette, conseiller au présidial d'Orléans, Charles sr de Ste-Marie capitaine de mousquetaires et Guillaume sr de Villedart, tous trois fils de Théodore, gendarme de la comp. du roi Henri III. En 1693 les deux B. Pierre et Guill. cités à la note 1, col. précédente.

[3] On trouve aussi, 28 déc. 1594, Charles de Bongars sr de Lansourin recevant 350 écus sol. « pour deux voyages qu'il a cy devant faictz pour le service de S. M. ès païs de Daulphine et Lyonnois en diligence et sur chevaulx de poste » (Bib. nat. Pièces orig. 9015 n° 7).

certainement pu puiser le germe à Orléans, parmi les siens, car un de ses oncles y fut une des victimes de la S. Barthélemy. C'est un de ces innombrables drames dont notre hagiographe Crespin (*Hist. des Martyrs*, f° 789) nous a conservé le récit : « Un riche bourgeois nommé Nicolas Bongars sieur de La Noue, homme fort notable et bien estimé de tous, estoit alors (27 août 1572) extrêmement malade. Quelques meurtriers montèrent en sa chambre pour le tuer, mais le voyans ainsi abattu, au lieu de lui ayant trouvé en sa chambre Noel *Chaperon* apothicaire, qui lui donnoit une médecine, ils lui coupent un bras, puis le meinent au grand marché ou ils achevent de le massacrer. Le lendemain vint au logis un certain personnage qui avoit accoustumé de fréquenter ce malade ; et comme il vouloit entrer, il rencontra à la porte la mère du malade laquelle (comme papiste qu'elle estoit) alloit à la messe. Sans monstrer aucun signe de mauvais visage, il s'enquiert du portement de son fils et lui dit qu'il l'alloit visiter... Ce personnage estant monté en la chambre frappa le malade de plusieurs coups de dague et tue un homme mort. Puis sans dire un seul mot et comme s'il n'eust rien fait, essuye son poignard, descend les degrez et trouvant à la porte un autre qui venoit voir le malade, le salue sans qu'on peust remarquer a son visage aucun changement. »

En 1576, Jacques, de retour des pays allemands, étudiait le droit à Bourges, sous l'illustre Cujas, pour lequel il garda toute sa vie une vénération profonde et nous avons vu tout à l'heure qu'en 1580, il prenait le titre d'avocat. Pendant le cours de ses études, il avait fait un voyage à Rome et y avait appris de bonne heure, puisant à la source même, notamment chez le célèbre antiquaire romain Fulvio Orsini, l'admiration des ouvrages de l'antiquité. Il s'était particulièrement épris de Justin, abréviateur de Trogus Pompeius, historien gaulois du Ier siècle dont la perte est à jamais regrettable, et au mois de janvier 1581 il en donna une édition très supérieure à toutes celles qu'on en connaissait alors. Quelque jeune qu'il fût encore, ce travail le mettait au rang des savants et des bons critiques de son temps. En 1584 il fit un voyage à Leyde pour rendre visite à un oracle de l'érudition, Juste Lipse. Ce fut l'année suivante qu'il entra au service du roi Henri de Navarre pour remplir les mêmes fonctions que son ancêtre Guillaume remplissait du temps de Charles VIII, celui d'agent diplomatique à l'étranger.

Il dut se rendre à Constantinople. On a son journal de voyageur pour la partie du trajet qu'il fit à travers la Hongrie depuis Vienne, qu'il quitta le 12 avril 1585, jusqu'à Constantinople où il arriva le 13 juillet suivant. Ce petit écrit n'est pas sans intérêt quoique beaucoup trop concis pour notre curiosité [1]. On a dit qu'à son retour, passant par Rome, il avait accompli un acte de courage en affichant sur une place publique une réponse mordante à la bulle d'excommunication que le pape Sixte V lança (6 nov. 1585) contre Henri de Navarre et le prince de Condé. Cela paraît être une fable inventée par Varillas [2].

Dans l'été de l'année 1587, Henri de Navarre avait jugé bon d'appeler à son aide des troupes d'Allemagne contre les ligueurs. Cet appel fut entendu dans toute l'Allemagne du Nord, en Poméranie et jusqu'en Danemark ; 25,000 hommes accoururent sous la conduite du comte Fabian de Dohna, général autrichien au service du comte Palatin et s'avancèrent jusqu'aux environs de Chartres, lorsque le duc de Guise les surprit (à Auneau, 24 nov. 1587) à la tête des troupes catholiques et leur infligea une déroute désastreuse. Rentré en pays allemand avec le quart seulement de son armée, le comte Dohna eut d'amères humiliations et pour se défendre il publia un mémoire en latin, français et allemand dans lequel il rejetait la faute sur les lenteurs du roi de Navarre et l'incapacité du duc de Bouillon. Il prit bien son temps et publia ce factum pendant la foire de Francfort pour lui assurer une grande publicité. Mais Bongars était là pour les af-

[1] Il n'occupe que 15 pages in-8°. (144-59) du volume intitulé : *Zurgeschichte der Philologie..*, von H. Hagen ; Berlin, 1879.

[2] Voyez Hagen, *ubi supra*, p. 72-76.

faires de son maître ; surexcité par le désir de le défendre et de venger le nom français, il fit une réponse acérée qui rétorquait contre le comte allemand son inexpérience militaire, ainsi que sa confiance aveugle en un traître (Michel *de la Huguerie*) que le duc de Guise avait corrompu. Il fut assez agile pour publier cette réponse avant que la foire ne fût close et assez malicieux pour lui donner, à la faveur du latin, une tournure fort burlesque comme on en peut juger.

Generosissime et clementissime domine burgicomes nuper imperator. Dudum es quod ego desidero Generosissimitatis vestræ virilia facta scribere stylo novo... Omnis homo qui est bonus imperator belli vincit hostes et non fugit per muros. Dominus Fabianus burgicomes et baro a Donaw est bonus imp. belli; ergo dom. F. B. à D. vincit hostes et non fugit per muros. Minorem probo. Omnis qui amat et bibit bonum vinum habet bonum cor. Dominus F. B. à D. amat et bibit bonum vinum. Ergo habet bonum cor... Faciebam etiam unum argumentum a conjugatis : Fabii erant ante tempora boni imperatores. Ergo Fabiani sunt boni imperatores... Fabianus dicitur a Fabio et ab anus, id est vetula, sublato o. Et vetulæ sunt astutæ et prudentes propter ætatem. Ita in nomine Gratiæ vestræ sunt duæ magnæ virtutes, Fortitudo et Prudentia. Nam Fabius est fortitudo et anus est prudentia. Anus etiam in latino significat culum. Et culum repræsentat Bombardas, quando facit Bon bon bon, quod etiam pertinet ad bellum.... Et ego incepi scribere meam historiam in carmine et in prosa stylo novo. Nam oportet quod stylus sit novus et non communis quia facta V. G. sunt nova et non communia. Sed cum ego jam fecissem primum versum, qui ita incipit ad imitationem Vergilii :

Vitra vinumque cano, Rheni qui venit ab oris

Venit ad me unus juvenis qui dicebat mihi quod erant quidam homines in hac terra qui dicebant quod in vestro folio erant multa falsa et multa errata... Ubi V. Gratia scribit « sine cujusquam nota et offensione », dicunt quod est aperte falsum. Nam dicunt quod in illa brevi narratione, de qua loquitur G. Vestra, sunt multa quibus offenditur memoria ducis Bullionaei et multi alii viri boni et ministri sereni regis Navarrae et ipsa regia Majestas.... Dicunt quod falsum est quod G. Vestra dicit : « Meas cogitationes, vigilias et actiones direxi etc. », nam dicunt quod Gratia Vestra dirigat suas vigilias ad bene et fortiter bibendum...

Bongars fit donc ainsi preuve d'esprit et de dévouement. Il resta jusqu'à la fin de sa vie en possession des mêmes fonctions, et sauf de courtes interruptions il demeura, tantôt en sous ordre, tantôt comme agent principal, chargé des affaires du roi en Angleterre, en Danemark et surtout auprès des divers princes et villes libres de l'Allemagne qui l'estimaient pour l'aménité de ses mœurs et sa loyauté parfaite. Ses noms et titres étaient : « Jacques de Bongars, seigneur de Boudry et de la Chesnaye, agent pour la majesté royale de France vers les très illustres princes et estats d'Allemagne », et sur la fin de sa carrière : « Maître d'hostel du roy et ambassadeur vers les princes de l'Unyon. » Une seule fois, en 1596, il fut sur le point d'abandonner la carrière diplomatique afin de se livrer entièrement à son goût pour les études littéraires et de savourer les joies du mariage. Il était fiancé depuis six ans à une demoiselle Odette *Spifame* de Chalonges, sans que les fréquents voyages auxquels ses fonctions l'obligeaient eussent permis que la cérémonie fût célébrée, lorsqu'enfin ils arrêtèrent de s'épouser à Basle. La fiancée arriva jusqu'à Montbéliard en compagnie d'une vieille parente et là elle apprit que les affaires retenaient Bongars à Strasbourg; elle résolut de l'y rejoindre et ils convinrent que le mariage aurait lieu dans cette ville ; mais à peine arrivée, elle y fut prise de la peste et mourut le jour même qui avait été fixé pour les noces. Bongars ne voulut plus jamais songer à se marier. Il continua de servir fidèlement dans son emploi en consacrant ses loisirs à l'étude, mais il était fatigué de sa vie instable et après avoir achevé le règlement, auquel il avait beaucoup travaillé, de la succession du duché de Juliers et de Clèves, il demanda et obtint son congé ; 1609. Dans le rôle de la maison du roi pour l'année 1611, il est encore porté comme « secrétaire et interprète. » La même année, il donna au public son beau recueil d'historiens des Croisades intitulé *Gesta Dei per Francos*. Il fut enterré au cimetière du faub. S. Germain à Paris, le 29 juillet 1612 (*Bull.* XII, 277).

Si les déplacements continuels de Bongars avaient nui à son goût pour l'étude, ils lui avaient d'autre part fourni beaucoup de bonnes occasions pour former une riche bibliothèque. Il avait recueilli, comme son cousin Paul Petau, de belles épaves provenant du pillage (en 1562) de l'abbaye de S. Benoît sur Loire; les troubles religieux de Strasbourg lui en avaient fourni d'autres; enfin il possédait au moment de sa mort une précieuse collection de 3,000 volumes imprimés et de plus de 500 manuscrits, parmi lesquels figuraient des textes uniques de l'antiquité, beaucoup de précieux poëmes français du moyen-âge et de volumineuses correspondances du XVIe siècle. Cette belle bibliothèque, à la mort de Bongars, ne lui appartenait plus. Elle était le gage d'un créancier, son ami René *Gravisset*, joaillier et banquier réfugié de Lyon à Strasbourg, chez lequel il avait fait sa demeure durant de longues années et qui lui avait avancé pour ses pérégrinations diplomatiques des sommes considérables, garanties par les encouragements du roi, mais que les trésoriers de Sa Majesté, malgré les supplications de Bongars [1], négligèrent de rembourser. Jacob Gravisset, fils de René, en devint propriétaire après son père, et en 1632 il en fit généreusement don à la république de Berne en échange d'une lettre de bourgeoisie.

On trouvera la description détaillée des livres et des manuscrits de Bongars dans deux catalogues qui en ont été publiés à Berne, le premier en 1760 par le bibliothécaire J. de Sinner, le second tout récemment, par M. le professeur Hagen, sous ce titre : Catalogus codicum Bernensium (bibliotheca Bongarsiana) edidit et præfatus est Herm. Hagen. Addita est Bongarsii imago [2]. Bernæ, Haller, 1875; LXVI-662 pages. Nous n'avons conservé (à la Biblioth. nat.) du savant agent de Henri IV que deux quittances de gages (Pièces orig.), un discours latin aux princes et villes d'Allemagne (Coll. Du Puy, vol. 99), diverses pièces relatives à sa mission dans le pays de Clèves (*id.* 193) et un petit nombre de lettres autogr. (*id.* 712 et alibi passim). Voy. aussi *Bull.* III, 541. Il y avait davantage autrefois; voy. le Dictionn. des pièces autog. volées, p. 74.

Voici la liste des publications qui sont dues à notre auteur :

I. JUSTINUS. *Trogi Pompeii historiarum philippicarum epitoma* : ex manuscriptis codd. emendatior et prologis auctior. In eandem Notæ, Excerptiones chronologicæ et variarum lectionum libellus. Parisiis, ap. Jac. du Puys, sub. signo Samaritanæ, 1581; in-8° de 16 feuill. prélim., 337 pag., 19 pag. de table, suivi de 164 pag. chiffrées à part pour les Notæ et exceptiones chronologicæ. (L'éditeur n'a pas mis son nom, mais a laissé mettre en tête du volume trois éloges en vers adressés, un βογγάρσι et deux Bongarsio). Réimprimé en 1610, 1654, etc. Les Notæ et Excerptiones furent reproduites textuellement par la plupart des éditeurs au XVIIIe siècle et cette édition est restée le meilleur travail de critique dont Justin ait été l'objet. Elle porte, en tête, une dédicace adressée à Christophe marquis d'Aligre. L'auteur la déclare établie sur trois impressions antérieures dignes d'être consultées et sur dix manuscrits dont le premier lui avait été communiqué par un jeune homme plein de mérite, « Olivarius Aligretius, Charantonæus nobilis adolescens et eruditus (?), qu'un scélérat avait récemment fait périr » (?); les neuf autres mss appartenaient à Pierre Daniel, François Pithou, l'illustre Cujas, Claude du Puy et Pierre Pithou; les trois imprimés aux mêmes deux frères Pithou et à Jean Pélerin professeur au collége royal. Telle était la société lettrée au milieu de laquelle vivait Bongars.

II. *Collectio Hungaricarum rerum Scriptorum;* Francof. 1600, in-fol.; réimprimé dans le recueil (3 vol. in-fol). du savant Schwandtner.

III. *Aristenæti epistolæ* græc. et lat. cum notis; Paris, 1610, in-8°.

IV. *Gesta Dei per Francos sive Orienta-*

[1] Voy. des lettres citées par M. Hagen, *Zurgesch* 92-94.

[2] On a deux autres très-bons portraits de Bongars (Voy. Bib. nat. cab. des estampes) gravés après sa mort sous les auspices de son ami le prof. Lingelsheim.

lium expeditionum et Regni Francorum Hierosolimitani Historia, a variis sed illius ævi scriptoribus, litteris commendata nunc primum aut editis aut ad libros veteres emendatis; Hanoviæ, typis Wechelianis, 1611. 1er volume : 28 feuill. prélim. contenant : dédicace au roi Louis XIII; préface au lecteur; liste des princes, prélats, chevaliers et femmes illustres qui ont pris part aux Croisades ; puis les auteurs suivants : I, p. 1-29, récit de ce qui s'est passé en Terre-Sainte de 1095 à 1099, par un Italien anonyme; II, p. 30-80, Robert le moine; III, p. 81-138, Baudry abbé de Bourgueil; IV, p. 139-183, Raimond d'Aguilers chanoine du Puy; V, p. 184-380, Albert d'Aix ; VI, p. 381-440, Foucher de Chartres ; VII, 441-466, le chancelier Gautier ; VIII, 467-560, Guibert de Nogent; IX, 560-593, récit anonyme attribué à Fulbert de Chartres ou à Foucher; X, 594-624, histoire de Jérusalem de 1106 à 1110 par un anonyme ; XI, 625-1046, Guillaume de Tyr; XII, 1047-1149, Jacq. de Vitry; XIII, 1150-72, Histoire anonyme de Jérusalem de l'an 1177 à l'an 1190; XIV-XVII, pag. 1172-1208, Lettres des rois et autres pièces diverses. 2e volume : 10 feuill. prél. et 362 pages, entièrement consacré au *Liber secretorum fidelium Crucis super Terræ Sanctæ recuperatione*, par le Vénitien Marino Sanuti. Bongars avait annoncé un 3e volume que la mort l'empêcha de faire paraître. — Ce recueil plein de science est encore aujourd'hui fort estimé. Le beau titre qu'il porte n'appartient pas à notre éditeur ; il eut seulement le bon goût de l'emprunter à l'un des auteurs compris dans sa collection, Guibert abbé de Notre-Dame-de-Nogent-sous-Conci, qui vécut de 1053 à 1124 et qui intitula ainsi une histoire qu'il avait composée de la première Croisade. Ce Guibert fut un des esprits les plus élevés qui aient paru dans la nuit épaisse du moyen-âge et Bongars en s'associant à cette pensée que Dieu lui-même avait conduit les Croisés à la conquête de la Terre-Sainte donnait le témoignage d'une piété profonde. Au milieu du XVIIIe siècle, les religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur avaient résolu de donner une nouvelle édition de l'ouvrage de Bongars. Ils en rassemblèrent les éléments, mais n'eurent pas non plus le temps de les utiliser. Cette tâche échut à l'acad. des inscriptions et belles-lettres qui fut chargée de poursuivre leurs travaux et qui décida la publication d'un « Recueil des historiens des Croisades » à la suite d'un rapport[1] qui contenait ce passage :

« Vers la fin du XVIe siècle un savant français que ses connaissances variées rendirent justement célèbre, Jacques Bongars, encouragé par François Pithou [et Claude Pétau] forma le projet de publier un recueil que devait contenir tous les historiens des Croisades alors connus. A la vérité, Bongars plaça dans son recueil plusieurs historiens qui avaient déjà été imprimés ; mais comme il le dit lui-même, ces auteurs semblaient paraître pour la première fois tant ils avaient été défigurés par leurs précédents éditeurs. Sa critique habile compléta et rétablit le texte de ces historiens, de manière à laisser à de nouveaux éditeurs peu d'occasions de l'améliorer. Si une nouvelle collection des historiens des Croisades est jugée nécessaire par tous les amis de notre ancienne histoire, ce n'est pas, nous nous plaisons à le déclarer, que Bongars n'ait fait tout ce qu'il lui était possible de faire, et nous sommes loin de vouloir atténuer ses titres à notre reconnaissance ; mais depuis la découverte d'une foule de monuments littéraires et historiques dont Bongars ne pouvait soupçonner l'existence, son travail est devenu nécessairement très incomplet, et nous croyons pouvoir avec beaucoup moins d'habileté présenter un recueil, sinon meilleur, du moins plus étendu. » Ce projet a été mis en voie d'exécution. Depuis la date de ce rapport la commission de l'académie a publié trois volumes in-folio des historiens occidentaux des Croisades, 1844-66 ; un des historiens arméniens, 1869 ; un des historiens grecs, 1875 ; et, cette année même, 1879, un des historiens arabes. Les difficultés de ce travail sont

1 Présenté en 1840 par un comité de l'académie composé de MM. Hase, Quatremère, Rainaud, Guérard et le comte Beugnot, rapporteur.

immenses. Le bénédictin dom Berthereau qui travaillait vers 1750, en avait posé les bases d'une main parfaitement sûre, mais lorsqu'il s'est agi de l'exécution, les comités académiques ses successeurs ont plus d'une fois plié sous le faix.

V. Lettre au Roy ; Hanau, Wechel, 16 p. in-4°. C'est la traduction française, faite par l'auteur, de l'épître dédicatoire placée en tête de l'ouvrage précédent.

VI. *Epistolæ*, Lugd. Batav., 1647, in-12. — L'édit. publiée à Strasbourg, 1660, in-12, ne contient qu'une partie des lettres déjà éditées; mais on y a joint la correspondance de Bongars avec George Michel Lingelsheim. MM. de Port-Royal, sous le nom de Brianville, les ont traduites en franç. pour l'éducation du Dauphin (Paris, 1668, 1681, 2 vol. in-12 ; 1694, 2 vol. in-12, faussement dite corrigée et augm.). Jacques *Bernard* en a donné une nouvelle édit. (La Haye, 1695, 2 vol. in-12) en ayant eu soin de retoucher le style et de rétablir plusieurs passages qu'un esprit de bigoterie avait fait retrancher des édit. de Paris. Il y a ajouté, en outre, trente-quatre lettres françaises qui n'avaient pas été publiées avec les latines, mais qui avaient déjà paru à Paris, en 1688, sous le titre : *Le secrétaire sans fard ou Recueil de diverses lettres du sieur J. Bongars*. Bongars écrivait en latin d'un style élégant et correct.

La Biogr. univ. de Michaud attribue encore à notre critique des *Notes sur Pétrone*, des *Variantes de Paul Diacre*, sans donner d'ailleurs d'autres indications. Ne voudrait-elle pas parler des *Excerpta differentiarum* (Genève, 1622, in-4°, et 1633) notés par le bibliographe anglais Watt ? Selon Turrettin, Bongars fut aussi l'éditeur des *Questions proposées au diable par le Père Cotton*, 1610.

Herm. Hagen, *Zur Geschichte der Philologie und zur Rœmischen Literatur*. Berlin, Calvary, 1879, in-8°.

Bonhomme ou Le bonhomme, surnom du ministre Babinot (I col. 636).

BONICHON, capucin prosélyte, reçoit un viatique d'un écu et demi à Genève pour aller à Lausanne, 1702.

BONIER, ministre à Bernis, 1570. — (Hugue) « guimpier de Lyon ; ayant esté reçu habitant [de Genève] dès l'an 1572, luy est confirmé sa lettre », 6 septembre 1585. — François *Bonnier*, « du Pont de Beauvoisin, apprentif de Eustache Vignon », imprimeur, *id.* nov. 1573. — André Bonier « dict Voysin, de Lyon, marchand de soye », *id.* août 1585. — Bonnier de La Fresnaye pasteur à Caen, présent à l'assemb. de Grenoble, juill. 1615 [IX 99 a] étoit encore à Caen en 1626 — (Barthélemy) pasteur à Mauguio (Hérault) 1628-37. — (.....) pasteur aux Vans, 1637-46 ; à Montaren, 1646-47 ; à Boissières, 1647-48 ; à Montagnac, 1648-51 ; à Pezenas, 1651-52 ; à Montagnac, 1652 ; à Bagnols, 1656-59 ; à S. Pargoire, 1660-62.

1. BONIFAS, famille du pays Castrais. Pierre Bonifas capitaine, 1595. — (Jean) marié à Marthe d'*Aymerie*, dont il eut quatre enfants baptisés à Castres. 1630-33. — (François) premier consul de Vabre, père de Tobie, docteur en droit, « mort au Seigneur, 20 oct. 1628. » — Etienne-Barthélemy de *Bonifas* sieur de Castelvert, docteur et avocat, épouse à Vabre, 1676, Esther de *Guiraud*. — (Jean) s^r de St-Chamaux, mari de Rebéca *de Durand*, 1680. — (Jean) s^r de La Colombié, Vabre, 1680. — (Alexandre) s^r de La Colombié fils de Jean et de Marie *Coras*, épouse au désert de Vabre, 21 octobre 1744, Anna fille de Pierre *Cros* et d'Elisabeth *Baux*. La famille Bonifas de La Colombié existe encore de nos jours dans le Castrais. (Pradel).

2. Louis Bonifas, surnommé *Laroque*, pasteur du Désert, fils de Jean-Louis Bonifas et d'Anne *Dejean* ; naquit à Castres le 14 septembre 1744 [Haag, VI, 363]. Le synode du haut Languedoc, 24 mars 1763, l'autorisa ainsi qu'Etienne *Faure* dit Gerson, de Revel, « à aller « perfectionner ses connaissances à « Lausanne, sous la condition qu'ils « desserviraient leur province à leur re- « tour ». Le Colloque du 20 août suivant délivre 150 liv. à chacun de ces étudiants pour frais de voyage, et celui du 2 nov. 1767 les rappelle en leur accordant la même gratification. Ces deux amis furent installés le même jour, 1er juin 1768, Faure comme pasteur de Lacaune, et Bonifas comme pasteur de Puylaurens. A dater de ce moment, le

haut Languedoc compta cinq serviteurs de l'Evangile, en ajoutant aux deux que nous venons de nommer: *Gardes*, à Vabre, *Sieard* le jeune à Castres et *Crébessac* à Mazamet. Ils devaient changer de quartier chaque année à la Toussaint. Bonifas-Laroque possédait, paraît-il, un talent oratoire remarquable qu'il mit, un moment, au service de la Révolution. Le 8 frimaire an II il se présenta devant les administrateurs du dép. du Tarn et déclara qu'il quittait les fonctions de ministre parmi les protestants de Castres après vingt-trois ans d'exercice: « L'âge auquel j'abandonne ma « place, dit-il, est une preuve que je ne « la reprendrai pas. Du reste, je n'ai « rien à rétracter de ce que j'ai prêché, « vu que j'ai toujours développé les « grands principes de la morale uni- « verselle et que je me suis montré dans « toutes les circonstances l'ennemi bien « prononcé de la superstition et du fa- « natisme ». Cependant il reprit ses fonctions quelque temps après et mourut président du consistoire de Castres, le 5 octobre 1811. — On a de lui: 1° *Le citoyen Bonifas-Laroque aux amis de la vérité.* Castres, Gauzy, an IV; pet. in-8° de 14 p.; 2° *L'élève de l'Evangile.* Toulouse, Ant. Navarre, 1812, deux vol. in-8°, édités par *Chabrand.* Ce dernier ouvrage est un traité dogmatique divisé en trois livres; dans le 1er on examine la religion en général et les diverses religions qui ont régné sur la terre avant J.-C.; dans le 2e la religion de Jésus, ses dogmes, sa morale et son culte; dans le 3e on expose sa supériorité sur toutes les autres, son influence sur le bonheur des hommes, ses droits à leur respect et à leur amour.

3. Mlle Anne Bonifas, veuve de M. *Duclerc*, me chirurgien de Castres, morte au refuge à Lausanne, âgée de 71 ans, 1701. — C'est probablement de la même famille qu'étaient issus C. *Bonifas-Guizot*, professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Montauban, auteur d'une grammaire hébraïque (1856) et François Bonifas (1838-78) professeur à la même faculté, auteur d'une continuation de l'*Hist. des protestants de France* par M. Félice et d'un grand nombre d'autres travaux. Voy. l'éloge de ce dernier dans le « Journal de Genève » du 19 déc. 1878.

BONIJOL (Maurice) greffier du consistoire de Nîmes, 1588-94. — (Pierre) passementier, ancien de l'église de Nîmes, 1674-76. — Scipion *Bonijole* chirurgien, abjure, 1685 (M 663). — Bonijol « de Nîmes », réfugié à Yverdun, 1687. — Jean *Bonnejolly*, du Languedoc, arrêté comme il fuyait vers Genève et condamné pour ce fait aux galères, abjure, 1687. — « Bonijol autrefois chantre de l'église de S. Martin en Cévennes, qui a consolé nos frères en France et souffert les prisons et les galères », demande un secours, à Lausanne; oct. 1690. — Suzanne *Bonija*, de Die, assistée d'un viatique à Genève, 1693. — On lit dans les Mémoires de Jean *Marteilhe* (voyez ce nom) que lorsqu'en 1713, à la sollicitation du gouvernement anglais, Louis XIV accorda leur grâce à 136 (il en restait au moins 300) malheureux protestants enchaînés sur les galères de Marseille, quatre de ces libérés eurent l'occasion, pendant la traversée de Marseille à Villefranche, d'aborder un instant à Nice avec le patron qui les conduisait. Marteilhe qui était un des quatre [1] raconte que c'était un dimanche et que le patron leur ayant dit de l'attendre dehors pendant qu'il entendrait la messe, ils aperçurent un petit homme qui vint à eux, les salua très civilement et leur demanda d'où ils venaient. « Hélas, bon Dieu, seriez-vous de ceux qu'on a délivrés il y a quelques jours pour fait de religion ? — Nous le lui avouâmes, dit Marteilhe (édit. Paumier, 1865, p. 388). Cet homme tout transporté de joie nous pria de le suivre, de même que notre patron... et nous mena dans sa maison. Étant entrés et ayant refermé la porte, il nous sauta au cou, nous embrassa en pleurant de joie, et appelant sa femme et ses enfants : Venez, leur dit-il, voir et embrasser nos chers frères sortis de la grande tribulation des galères de France ! Sa femme, deux fils et deux filles nous embrassèrent à qui mieux mieux, louant Dieu de notre liberté. Après quoi M. *Bonijoli* le père, c'étoit

[1] Il avait été galérien de 1700 à 1713.

son nom, nous pria de nous mettre décemment pour assister à la prière qu'il alloit faire. Nous nous mimes tous à genoux, le patron aussi bien que les autres ; et M. Bonijoli fit une prière au sujet de notre délivrance, la plus zélée et la plus pathétique que j'aie jamais entendue. Nous fondions tous en larmes, le patron comme les autres, et il nous assura depuis qu'il croyoit être en paradis. Après la prière on prépara le déjeuner, et après plusieurs discours sur la grâce de Dieu qui nous avoit fait triompher en nous donnant la constance de soutenir la vérité de son saint Évangile, nous lui racontâmes toute notre histoire. — Mais à votre tour, monsieur, lui dîmes nous, informez nous s'il vous plaît qui vous êtes, et par quel hazard vous nous avez en quelque manière reconnus en rue. — Je suis, dit-il, de Nîmes en Languedoc. J'en sortis après la révocation de l'édit de Nantes et, sous la protection du duc de Savoie à présent roi de Sardaigne, je me vins établir dans cette ville où j'ai négocié si heureusement qu'avec la bénédiction de Dieu, j'ai acquis un bien assez considérable et que, quoi qu'il n'y ait dans cette ville aucun protestant que moi et ma famille, j'y vis dans une parfaite tranquillité par rapport à la religion. Un de mes correspondants de Marseille m'a écrit le propre jour de votre délivrance et m'a prié, si le hazard vouloit que vous passiez par ici de vous assister de mon mieux. Vous avez vu ce matin par quel hazard je vous ai trouvés en rue, et je suis assuré que c'est la Providence divine qui a dirigé cette heureuse rencontre et qui m'a inspiré de sortir de ma maison ce matin, moi qui n'en sors jamais le dimanche. Enfin après nous être édifiés les uns les autres, en admirant les secrètes voies dont Dieu se sert pour manifester sa puissance, aussi bien que sa grâce et sa miséricorde à ceux qui le craignent et qui invoquent son saint nom, nous raisonnâmes sur ce qu'il y auroit à faire pour tâcher de continuer notre route pour Genève... »

BONIOL (Maniaut), docteur ès-droicts, exécuté à Toulouse, 27 mai 1562. « Pressé sur l'eschaffaut de dire l'Ave Maria, respondit qu'il n'estoit pas l'ange Gabriel, et fut décapité avec le capitaine *Pompertusat.* » C'est Crespin (f° 668 b) qui raconte ce fait, lequel prouve que les listes données plus haut par nous (col. 46. et suiv.) des huguenots mis à mort à Toulouse, du 26 mai au 18 déc. 1562, sont encore incomplètes quelque abondantes qu'elles soient ; et d'autant plus incomplètes que ce fut non le 26, mais le 17 mai (Voy. t. I col. 951 lig. 9 en remont.) que l'on commença les exécutions. — (Jean) de S. Ambrois en Languedoc, serrurier, reçu habit. à Genève, fév. 1585. — Jean *Bonniol* ministre de Calmont 1677-79 ; de Berlatz, 1679 ; réfugié à Nimègue, 1686. Il était fils de Jacques Bonniol et de Suzanne *Liguière*, de Meyrueis en Cévennes, et il épousa en Hollande, 3 sept. Wilhelmina Schuten, veuve de Jacob *Mathieu*, mort pasteur à Montfort dans la province d'Utrecht et précédemment pasteur à Garreau et Montendre en Saintonge — (...), de S. Julien en Cévennes, réfugié à Morges, 1700.

BONIOT, Bonyot, Bonniot (Jean), ministre de S. Bouchard (?), 1578. — Petrus Bonyotus, étudiant à Genève en 1600. — Pierre, fils d'Aimery Boniot et d'Anne Constans sœur de Jean *Constans* pasteur au Mas Grenier et à Pons, naquit à Montauban, 1605 ; étudia la théologie dans sa ville natale et desservit d'abord l'église de S. Fort et de S. Germain en Saintonge, puis celle de Jonzac, où il exerçait en 1655. Il épousa, avril 1635, Isabeau *de Lalause*, dont il eut un fils, Jean, qui étudiait la théologie à Montauban en 1663 et fut pasteur de Jonzac après son père, lequel assistait encore, en cette qualité, au synode de Marennes, 9 oct. 1674. — Un pasteur Pierre *de Boniot* desservait l'église de Vergons (Basses-Alpes) 1610-1613, puis celle de Rosans (Hautes-Alpes) 1613-1620. — Boniot, médecin, 60 ans, emprisonné, à Niort pour avoir répondu témérairement à M. l'Intendant, 1686 (Tt 248). — Plusieurs réfugiés de ce nom venus du Dauphiné et secourus à Lausanne 1693, à Genève 1702, pour aller en Allemagne.

BONIN, Bonnin ; nom ancien et fréquent dans la province de Poitou. A

l'époque de la Révocation, les habitants des îles de la Saintonge écrivirent une supplique au sujet des dragonnades; ils représentèrent les horribles violences exercées par Carnavalet gouverneur du Brouage et par ses soldats; ils demandaient que le parlement députât des commissaires pour informer et pour arrêter ces inhumanités certainement contraires à la volonté du Roi. La supplique était signée *Bonnin*, *Chaille* et *Porcillon*. Le procureur général y voyant « une espèce de sédition et de complot », fit arrêter les trois signataires (Tr 242). — (André) sieur des Forges et Gabriel son fils sont compris dans la liste des nouveaux convertis de la généralité de Poitiers imprimée en 1682 (Beauchet-Filleau). — (Gabriel), de Coze en Poitou, médecin, 60 ans, est assisté d'un écu, à Genève, 1702. — Dame Catherine Bonnin de S. Martin figure comme marraine à un baptême dans l'église wallonne de Schiedam près Haarlem, 1728. — Robert *Bonnyn* « de Troye en Champaigne, orfebvre », habit. de Genève, mai 1559. — Un grand nombre d'hommes et femmes du nom de Bonin, des vallées vaudoises et surtout de Pragelas, passent à Lausanne et à Genève, 1697-1699, pour se réfugier en Allemagne. — Le général prussien *de Bonin* commandait à Metz en 1870.

BONINE (Jean) ministre de Garos (Béarn) 1578-79; puis de Loubieng. Il figure, 18 avril 1697, au contrat de mariage de Sarah sa fille avec Pierre d'Artigoa, de Loubieng. Il figure encore au rôle des gages dûs aux pasteurs en 1610 comme exerçant à Loubieng, Casaber et Laa; et il meurt le 27 septemb. de cette année, à Maslacq. Sa veuve, Jeanne *du Pourtau*, réclame les gages alloués aux veuves de ministre et en donne quittance elle-même en mai 1611 et par la main de son fils Jean le 2 déc. 1613. — En 1622 un capitaine Jean Bonine vend une pièce de terre à Pierre de Lafite, de Maslacq. (Arch. des B. Pyr.)

BONISSEL (Jacob), pasteur du Désert, pendu, ainsi qu'Antoine *Comte* et Jean *Vesson*, « prédicants et ministres », par jugement de M. de Bernage intendant de Languedoc, daté de Montpellier, le 22 avril 1723. — Marie *Blayne* « qui avait participé aux dites fonctions « et avait été la principale motrice des « assemblées » fut condamnée à la même peine et la subit également. Pour avoir assisté aux assemblées tenues par les sus-nommés furent de plus condamnés : 1° Jacques *Bourrelly* et Pierre *Figaret* à servir à perpétuité comme forçats sur les galères du roi, ainsi que François *Beaussieu* et François *Comte*; 2° Anne *Robert*, Jeanne *Mazauric*, Suzanne *Loubière* et Anne *Gaussen* (la première pour avoir reçu ces pasteurs dans sa maison) à être rasées et enfermées le reste de leur vie dans les prisons jugées convenables. De plus, la maison de la veuve *Verchaud* où se sont tenues les assemblées « sera rasée sans pouvoir être réédi- « fiée et il sera posé une croix au milieu « du sol au pied d'estal de laquelle il sera « fait mention, par inscription, du pré- « sent jugement. »

Placard imprimé; papiers de la famille Loup de Laroque d'Olès et voy. *Bullet*. III, 12.

Cependant un pasteur Bonissel prêchait encore au Désert dans les Hautes-Cévennes en 1790. — On trouve aussi dans les listes d'assistance de Genève et de Lausanne : Antoine *Bonnissel*, travailleur de terre, du Pont de Monvert en Cévennes, 1698.

BONNA, Bonnat, Bonat, famille méridionale réfugiée à Genève où elle existe et prospère. — Guillaume Bonat, de la ville de Gap, habit. de Genève, mai 1559. — Antoine Bonnat, de S. Etienne en Cévennes, secouru à Genève pour gagner le Brandebourg, 1699.

BONNAIL, Bonail, Boneils (De), famille noble du Languedoc [Haag II, 368]. = *Armes* : D'azur à la bande d'or côtoyée de deux biches de même.

Les historiens qui parlent avec quelque détail de nos guerres de religion dans le Midi, citent un Bonnail, seigneur de Roquemaure, qui fut seul excepté de la capitulation de Montagnac, selon les uns, de Lésignan, selon les autres, et que Joyeuse fit pendre, en 1562, pour le punir d'avoir mal parlé de lui. Ce fait se rapporte peut-être à Guillaume Bonnail, dont le fils, François, sieur de la Baume, docteur en droit, fut consul à Nîmes, en 1560,

avec Jean *de Lubac*, Jean *Montbel* et Claude *Grenon*. A la même époque, son oncle François y remplissait les fonctions de juge auprès de la cour.

I. François Bonnail, le neveu, mourut après 1593. Il laissa, de Gillette *de La Croix* trois fils nommés Gui, Pierre et Jean. On ne sait rien sur le compte de ce dernier. Gui, sieur de La Baume, testa en 1637. Il avait épousé, en 1601, Marie *Coste*, qui le rendit père de Jean, de Fulcrand et d'Alexandre. Jean prit pour femme, en 1657, Gillette *Du Bousquet*, et en eut une fille, Marie, dame de Saint-Laurent, mariée à Pierre *Sarret*. Fulcrand alla s'établir en Auvergne. Alexandre, sieur d'Aubagne, épousa, en 1648, Claude *Madières*, qui lui donna un fils nommé Joseph. Quant à Pierre, il se maria, en 1602, avec Marguerite *Pinoi* et mourut avant 1650, laissant un fils appelé François.

II. François Bonnail, l'oncle, testa en 1582. Sa femme, Etiennette *Campagnan*, qu'il avait épousée en 1562, lui donna trois fils, Paul, Daniel et François. Paul, conseiller et lieutenant de juge en la cour de Nîmes, vivait encore en 1608. Il s'était marié, en 1596, avec Jeanne *Clausel*, dont il eut Pierre. Ce dernier épousa, en 1636, Marie *Cotelier de Peyremales*, qui le rendit père d'Isaac, marié, en 1662, à Marguerite *Guillen*. — Daniel, qui testa en 1633, laissa d'Isabeau *de Moisset* un fils nommé François, qui épousa, en 1634, Marie *de Saussan* et en eut Jean, sieur de Vias, Jean, Antoine et Jacques. — François laissa deux fils : Rostain, marié, en 1667, à Philippe *Rosel*, et Jacques. A l'exception du Bonnail qui seconda les capitaines *Paraloup* et *Porquerez* dans leur belle défense de Lésignan, et d'un capitaine Jacques *Bonnail* qui, après avoir servi en Hollande, fut choisi en 1626, par le bureau de direction de Nîmes, pour sergent-major avec charge de veiller à la garde de la ville et de commander les sorties des habitants, puis désigné, en 1629, pour un des douze otages donnés à Louis XIII en garantie de la démolition des fortifications [1], aucun membre de la famille de Bonnail n'a laissé un nom historique. Or, on remarquera que c'est précisément de ces deux-là que les Jugements de la Noblesse du Languedoc ne parlent pas.

Les registres du consistoire de Nîmes mentionnent Paul de Bonnail élu diacre de l'église, de 1591 à 1595, et un autre membre de la même famille qui exerça les mêmes fonctions de 1632 à 1636. — Jeanne de Bonnail femme, 1624, de Charles *de Ginestous*. — Une veuve Bonnail, de S. Jean de Gardonenque, assistée à Genève quelques années auparavant pour aller en Allemagne, y est secourue de nouveau en 1703. — Voy. Bonneils.

BONNAIRE (Loys de) « imprimeur, natifz de la ville d'Annonay en Viveroys », reçu habitant de Genève, avril 1557. — Claude *Bonnaire*, « fileur de soie, natifz de la ville d'Annonay en Viverois, dioc. de Vienne en Daulphiné », *id.* mars 1559. — De Bonnaire, avocat au Mans. 1562 [VI 255b]. — Voy. Debonnaire.

BONNAL (Raymond de), juge de Milhau et Roquecésière, résigne sa charge en faveur de son fils Etienne; ses provisions d'office sont signées de Marguerite, reine de France et de Navarre, comtesse de Rouergue, et datées du château d'Usson le 26 janv. 1597. (Arch. de H.-Gar. parlem. de Toul.). — Claire et Honorée de Bonnal, mariées dans les familles de Ferrières [V 100 b] et de Tauriac [IX 313 b].

BONNAY, famille originaire de la Franche-Comté, dont une branche, établie en Champagne, professa le protestantisme.

Henri de Bonnay, souche de cette branche, laissa, de son mariage avec Anne *Du Breuil*, un fils nommé Adrien, qui épousa Jeanne *de Gadières*, et en eut Angrand de Bonnay, vivant au commencement du XVIIe siècle. Ce dernier prit pour femme Chrétienne *de Foucault*, qui lui donna cinq fils : 1° Louis, sieur Du Breuil, marié à Charlotte *de Bigault*,

[1] Les autres furent Jacques *Rosel*, Jean *de L'Anglade*, sieur de Trescol, Jacques *Bonhomme*, Jean *Bastide*, François *Petit*, Jean *Carlot* docteurs et avocats, Jean *Carbonnel* et Jacques *Genoyer*, bourgeois; Jean *Fabrot*, Pol *Sayard* et Pierre *Crégut*, marchands.

Bonne = Les Siguières v. Haag II: 370.

dont il n'eut point d'enfant, et en secondes noces à Anne *des Terriers*, qui le rendit père d'un fils nommé François ; — 2° Samuel, qui épousa, en 1656, Elisabeth *du Houx*, et en eut Élie de Bonnay ; —3° Abraham, allié, en 1662, avec Anne *De Condé*; — 4° Daniel, marié, en 1663, avec Charlotte *Dorlodot*, qui lui donna deux fils, Claude et Mathieu; — 5° Zacharie, qui eut de sa femme, Marie *du Houx*, un fils nommé Alexandre. De ces cinq rameaux, un seul persista dans la profession de la religion réformée. A la révocation de l'édit de Nantes, Abraham se réfugia en Hollande avec sa famille.

BONNECAZE (Pierre de) ancien curé de St Martin de Salies en Béarn, âgé de 75 ans, abjure la religion catholique pour mourir dans la réformée, 1571 (Arch. des B.-Pyr. E 2109). — (Mme de) mère de M. *de Menvielle* sr de Sarporenx fait un legs à l'église d'Orthez, 1663 (Tr 235).

Bonnechose (Mathurin de) sieur de Bellouet, vers 1680; voy. d'Espinay.

1. BONNEFOI, Bonnefoy. « Jehan Bonnefoy imprimeur, natifz de Chelli en Languedoc » (Saint-Chely en Gevaudan, dioc. de Mende) reçu habitant de Genève, août 1551. Il devint bourgeois de cette ville (déc. 1561) et s'y associa, 1563, avec un autre imprimeur, réformé comme lui, nommé Robert *Quadrille*. L'on a, entre autres, un traité passé par lui, le 7 avril 1567, avec Anthoine *de Vessoers* [1], principal du Collége d'Annonay par lequel il s'engage à lui livrer, à Lyon, moyennant 100 l. t., 500 exemplaires d'une grammaire grecque-latine (Ragueau not. IX, 224). Par un autre acte du 2 mars 1566 (Cl. de Retro not. I, 102) il vend à un habitant de Genève nommé Jean *de S. Clair* « 300 Bibles fournies de N. Test., psaumes, cathéchismes et prières, plus 300 N. Testaments fournis de cathéchismes, psaumes, prières et calendrier », in-32, le tout imprimé en nompareille, moyennant 125 l. t. — (Jacques) de Béziers, « maître chantre et musicien » résidant à Genève en 1689 (F. Joly not. VII, 340). — (Jean Siméon) mis à mort à Toulouse, 1562 (ci-dessus col. 66), — (Colin de) sieur de Montauriol, secrétaire du roi, emprisonné à Toulouse, 1568 [II, 386 b, IV 371 b]. — Bonnefoi, vicaire de la paroisse de S. Voy en Velay, quitta son église pour embrasser la réforme et s'enfuit à Genève. Plus tard le consistoire jugea à propos de le renvoyer dans sa cure, où il obtint de si grands succès que « tous ceux de cette paroisse, lit-on dans les Mémoires de l'état de France sous Charles IX, en nombre de 800 familles, tous laboureurs, s'estoient rangez à la Religion ». Les persécutions dispersèrent cette communauté en 1573 [Haag II, 386]. — Léandre Bonnefoy, prêtre italien, reçu en l'église de Nîmes et assisté, 14 juill. — (Mlle) enfermée aux Nouvelles cathol. de Caen en 1687, y était encore en 1693 ; (Jacques de) mis de même aux Nouveaux cathol. de Caen, 1687. — (.....) réfugié de Tance en Vivarais à Morges (Vaud) 1701.

2. BONNEFOI (Ennemond de), né à Chabeuil, dans le Valentinois, le 20 oct. 1536, mort à Genève, le 6 fév. 1574 [Haag II, 386]. Jurisconsulte consommé, très versé dans l'hébreu, le grec et le latin, qu'il avait appris sans maître, et possédant même quelques connaissances en médecine, Bonnefoi fut appelé, à peine âgé de 26 ans, à remplir une chaire dans l'université de Valence, et il acquit en peu de temps une réputation telle que le célèbre *Cujas*, son collègue, disait que, s'il avait à se choisir un successeur, il ne connaissait que Bonnefoi qui pût le remplacer. Sa piété et l'intégrité de ses mœurs rehaussaient encore son savoir. Toutes ces qualités ne lui eussent pas sauvé la vie au massacre de la Saint-Barthélemy, si Cujas ne l'avait fait évader avec Joseph *Scaliger*. Bonnefoi se retira à Genève, où il figure en ces termes « Ennemond de Bonnefoy de Valence, docteur en droit », au registre des habitants, sous la date du 20 nov. 1572. Dès l'année suivante les magistrats Genevois lui donnèrent une chaire de droit avec des lettres de bourgeoisie.

1 Ce nom est trois fois dans l'acte. Il reste cependant douteux parce que celui qui le portait le latinisait en l'écrivant *Vessodus* (Voy. Cat. des livres impr. de la Bibl. Royale, 1750, Belles-Lettres, n° 352) et parce que le dit acte est passé à Genève non par lui, mais par un fondé de pouvoir (Franç. de Lettes, baron d'Aubonne). Le vrai nom est peut-être celui du bourg de Vesseaux près Privas.

On a de lui un traité plein d'une érudition solide et profonde sur le droit civil et canonique de l'Église d'Orient, sous le titre de *Juris orientalis imperatorii et pontificii lib. III, digesti ac notis illustrati et nunc primum in lucem editi, græcè cum latinâ interpretatione, auth. Emm. Bonefidio*; *Genevæ*, Henric. Stephan., 1573, in-8°. — Le premier livre de cet ouvrage fort rare renferme une collection des lois des empereurs depuis Héraclius jusqu'à Michel Paléologue; le second contient les sanctions des archevêques de Constantinople; le troisième se compose d'un recueil d'épîtres et de sentences de quelques patriarches ou Pères de l'Église. Selon Allard, Bonnefoi a laissé aussi un *Recueil d'œuvres latines*, et Sénebier nous apprend que l'on trouve une de ses lettres dans les Paradoxes de Laurent Joubert.

3. BONNEFOI (Nicolas de), baron de Bretauville, colonel d'un régiment d'infanterie [Haag II, 386] appartenait à une nombreuse et noble famille originaire de la Saintonge. = *Armes* : de sable à trois mains dextres d'argent.

En 1570, Bretauville combattit dans l'Angoumois et la Saintonge. En 1574, il contribua à la prise de Pons, de Royan et de plusieurs autres villes. Gouverneur de Bouteville, à sept lieues d'Angoulême, en 1575, il eut le bonheur de s'emparer de Besme, à son retour d'Espagne, où il avait été envoyé par le duc de Guise. Ami de *Coligny*, Bretauville était décidé à venger la mort de l'amiral sur son assassin; cependant Besme lui ayant offert la liberté du brave *Montbrun* en échange de la sienne, il accepta un arrangement que la haine de Henri III ne voulut point ratifier. Selon Bèze, d'Aubigné et La Popelinière, Besme parvint alors à corrompre un soldat de la garnison, qui lui fournit un cheval et un pistolet. Instruit de son évasion, Bretauville le poursuivit seul, n'ayant que son épée, et il ne tarda pas à l'atteindre. « Tu sais que je suis un mauvais garçon, » lui cria le fugitif en déchargeant sur lui son pistolet, et à l'instant il tomba percé de part en part par Bretauville, « tellement qu'il demeura sur la place, où il fut achevé par les soldats sortis de Bouteville. » Son corps, rendu aux catholiques, obtint les honneurs de la sépulture. De Thou, Varillas et Mézerai rapportent cet événement avec des circonstances différentes. Ils prétendent que la garnison de Bouteville offrit aux Rochelois de leur vendre le prisonnier, pour qu'ils en fissent justice; mais que *La Noue* s'étant opposé à la conclusion du marché, Bretauville, qui ne voulait pas que l'assassin de son ami pût recouvrer la liberté au prix d'une rançon, comme un loyal guerrier, imagina de le laisser évader pour avoir un prétexte de le tuer. Le caractère du gouverneur de Bouteville nous est trop peu connu pour que nous osions prononcer entre ces historiens.

En 1580, Bretauville contribua à la prise du Brouage. En 1593, il assista à l'assemblée politique de Mantes. En 1596, il se présenta à celle de Loudun et jura l'Union comme gouverneur de Pons. Pour mettre la ville dont la garde lui était confiée à l'abri de toute surprise, il y fit élever un fort. Le roi donna l'ordre de le démolir. Comme les fortifications avaient été faites à ses frais, il réclama de l'assemblée de Châtellerault le remboursement de ses avances, ainsi que la paie de sa garnison. Justice ne lui fut pas rendue de son vivant, car ses fils, dont l'un est cité, sous le nom du capitaine *Nueil*, dans les actes de l'assemblée de Saumur, poursuivaient encore ses réclamations plusieurs années après sa mort, arrivée en 1607, comme nous l'apprend une lettre de Henri IV à Sully où on lit : « Mon amy, Bretauville est enfin mort. » — Nicolas de Bonnefoi avait épousé Louise *de Polignac*. Il y a apparence qu'un Jean *de Bonnefoi*, sieur de Bretauville, et un Nicolas *de Bonnefoi*, dont les noms figurent dans le registre des baptêmes de l'église de Pons vers 1630, étaient ses fils. — On voit dans les registres du temple de La Rochelle, 2 mai 1566, Jean de Bonnefoy et Marie *de Villiers* sa femme présenter au baptême leur fils Jean. — (Benjamin de) servait dans l'armée hollandaise en 1668. — Un autre, du même prénom et seigneur de Bracille, assistait comme ancien de l'église de S. Fort

au synode de Jonzac, 1678.—(Henri de) sr de S. Fort, inquiété dans son droit d'exercice du culte, 1682 (Tt 340).—(François de) sr de La Voyerie, de Balon, de Bretauville et Marguerite *de Culant* sa femme, eurent pour fils Henri écuyer sr de Balon, époux de Marie *Marchand* qui, veuve, quitta le royaume, 1685, pour cause de religion et dont le fils René, écuyer, sr de Bertauville, resta en France. — (François) de Coze en Saintonge, cavalier dans le régiment de Galloway, estropié au service, assisté à Londres, 51 ans, 1705. — (Jacob de) sr de Bretauville et de la Bruchardière, lieutenant de vaisseau, époux de Suzanne fille de Damien de Martel comte de Tesnel colonel d'infanterie; sa femme vivait vers 1720.

BONNEFONS, divers pasteurs de ce nom : à S. Rome de Tarn, 1620; à Milhau, 1626; à Creissel et Séverac, à Puylaurens et Péchandier, à S. Ceré, 1637. Daniel et Pierre Bonnefon de Montauban, étud. à Genève, 1765. — (Élisabeth) épouse de François *du Rieu* (ou Delrieux, ou De Rieux) avocat au parlement, huguenotte opiniâtre, mise à la Bastille ; transférée au chât. d'Angers, 1687; libérée la même année, juillet; arrêtée de nouveau et enfermée à l'hôpital général en 1698, à cause de son opiniâtreté (E 3373-84). — Pierre *Bonnefond*, moine se rendant en Suisse pour abjurer, assisté à Genève, 1697.—(Jean), d'Alais, soldat à Genève, 1700.—Étienne *Bonnefont*, marchand à Rochefort, assisté à Londres, 1703-6. — Françoise, fille d'Estienne *de Bonnefons*, secrétaire des finances à Béziers, assistée à Londres, 1705-10.

BONNEILS (.... de) malgré la ressemblance du nom [Haag II, 369 b], n'appartient point à la famille de Bonnail (ci-dessus col. 832); le nom patronymique de ce gentilhomme était *Dupont*, des Dupont srs de Serres, Pourcaïrès et Roquedols, qu'on appelait aussi Dupont de Bonneils ou de Bounels, et dont la lignée s'est éteinte au commencement de ce siècle en la personne de Jeanne Dupont, veuve de Jean René de Gignoux de Riguerie, commandant au régiment d'Auvergne. (Teissier).

Bonneils périt en 1703, avec un autre gentilhomme nommé *de La Rode*, tous deux victimes innocentes de Basville. Ces deux gentilshommes étaient natifs d'Aumessas. L'incendie de quelques églises dans leur voisinage fut le prétexte, et le besoin de faire un exemple, la véritable cause de leur mort. « Bonneils, raconte Court, étoit un jeune homme grand et bien fait; il avoit été quatre ans dans les gardes du roi : de La Rode avoit fait quelques campagnes, en qualité de volontaire. Ils ne furent accusés que d'avoir assisté au brûlement des églises d'Aumessas et du Bocs; encore soutinrent-ils toujours qu'ils étoient innocens. Ils moururent avec une fermeté et une constance héroïques. » Selon Brueys, Bonneils mourut catholique, ce qui est faux, et de La Rode *enragé et sans religion*, ce qui, dans le style de ces écrivains, signifie qu'il refusa avec autant d'énergie que de constance de rien abjurer.

BONNEMAIN (Estienne) « tissotier, de Bar-sur-Seine en Champaigne », reçu habitant de Genève, septemb. 1551. — (Henri) blessé à Vassy, 1562.

BONNEMAISON (Bernard de) prisonnier à Toulouse pour cause de religion ainsi que Pierre *Fraïsse*, Arnaud *Durand*, Jean *Arondelle* et dix autres dont les noms sont inconnus. Une supplique qu'ils adressèrent au parlement nous apprend « que s'étant retirés en « leurs maisons par obéissance aux « édits, aucuns capitaines et soldats les « avaient emmenés par devant les ca- « pitouls qui le détenoient contraire- « ment aux intentions du roy... » Un arrêt du 23 juill. 1568 leur rend la liberté; Arch. de Toulouse. (Pradel).

BONNEMÈRE, pasteur et martyr, exécuté à Montpellier le 17 juin 1690.

BONNEPAUSE (Pierre) « le vieulx, du païs d'Auvergne », reçu habitant de Genève, 22 mars 1557. — (Pierre) le jeune, du lieu de Bonnepause en Auvergne, *id.* 15 oct. 1557. — Blaise *Bonnepose*, fils de feu Sébastien, « venant de Mantelier près Issoyre en Auvergne », apprenti taffetatier à Genève, 1568 (A. Senteur not. III, 17).

BONNÈS (Aaron), de Faugères en Languedoc. avec ses quatre enfants, assisté à Genève, 1701. — Anne *Bonnet*, de Fougère en Givaudan, *id.* 1699.

BONNESSON. « On fait ici le procès à un des chefs des « Sabotiers » nommé M. de Bonnesson, gentilhomme du pays de Beauce. Il a été conduit de la Bastille au grand Conseil qui a charge de lui faire son procès, mais ils n'en peuvent venir à bout. Il ne parle point, il demande son renvoi à la chambre de l'Edit parce qu'il est huguenot, et n'a rien voulu répondre aux demandes et questions qu'on lui a faites » (Lettre de Guy Patin, 25 nov. 1659). — « Samedi dernier, 13 de ce mois, le m^is de Bonnesson a eu la tête tranchée à la croix du Trahoir. Il est mort huguenot et n'a jamais voulu entendre le docteur de Sorbonne qui a voulu le convertir à fin qu'il mourût à la romaine ». (*id.* 16 déc. 1659). — Il avait été écroué à la Bastille le 13 août précédent. Voy Ravaisson, Archiv. de la Bastille t. I p. 110-153.

1. BONNET, famille Saintongeoise qui nous offre un homme de guerre et plusieurs pasteurs [Haag II, 388]. Le capitaine Bonnet s'empara de Melle en 1573 et prit part au siége de Lusignan en 1574. Il continua à combattre en Aunis en 1575, et contribua à la prise de Saint-Jean-d'Angle. En 1577 il était gouverneur de Melle, lorsque les catholiques commandés par le duc de Mayenne se présentèrent sous les murs. La faiblesse de sa garnison ne lui laissant aucun espoir de se défendre avec succès, il se rendit à des conditions honorables. En 1585, sous les ordres de *Condé*, il prit part à la fatale expédition d'Angers, puis il se joignit à d'*Aubigné* et l'aida à emporter l'abbaye de Saint-Maur; mais l'année suivante, il fut défait par Dampierre. Les historiens ne nous apprennent rien de plus sur son compte.

Etienne Bonnet était pasteur de Brisanbourg (Saintonge) en 1576. Il fut appelé plus tard à Saintes, dont il desservit l'Eglise de 1590 [voy. *Bull.* IV 322] à 1612. Il est auteur d'une *Response sommaire* à la *Déclaration des motifs* qui induisent le sieur Jean de Sponde à s'unir à l'Église catholique; La Rochelle, 1595, in-8°. Cette Déclaration de Jean de Sponde avait été publiée l'année précédente et elle fut suivie, en 1597, d'une réplique adressée non seulement à Bonnet mais aussi aux ministres *Constans*, *Rotan* et *Sonis*, par Henry de Sponde frère du précédent. Voy. Sponde. — (Paul) fils d'Étienne fut pasteur à Saujon de 1603 à 1619. Il fut député par la province de Saintonge aux synodes nationaux de Saint-Maixent et de Privas. Dans l'intervalle, en 1611, il fut envoyé par le colloque des Isles à l'assemblée provinciale de la Saintonge (Bib. nat. *Brienne* n° 210), qui se tint à Saint-Jean d'Angély, sous la présidence de *Rohan*, et il fut chargé par l'assemblée de la représenter avec *Montausier* à l'assemblée provinciale du Poitou, où l'on devait s'entendre sur l'exécution du règlement général dressé par l'assemblée politique de Saumur. En 1615, le pasteur de Saujon fut député de nouveau à l'assemblée politique de Grenoble. Ces diverses missions prouvent qu'il jouissait d'une bonne réputation et d'une certaine influence. Il manqua cependant à ses devoirs, car le colloque de sa province le suspendit et le synode national de Vitré, auquel il en appela, sans le condamner expressément, lui interdit toutefois l'exercice de son ministère dans l'Aunis et la Saintonge, arrêt qui fut encore confirmé par le synode d'Alais. En effet peu de temps après Paul Bonnet abjura. — Un pasteur du même nom, qui exerçait aussi en Saintonge, à Taillebourg, mais qui nous est inconnu d'ailleurs, a reçu ce trait peu blessant qu'on trouve à la p. 45 du pamphlet intitulé *Le Démocrite des réformés*, 1624 : « Sa femme lui mettoit un morceau de lard dans sa sot-âne quand il prêchoit contre le jeûne ». — (Jacques) « du Poitou », réfugié et assisté à Genève, 1692. — (Daniel) de S. Maixent, soldat, assisté à Londres, avec sa femme et 2 enfants, 1705-10. — (Daniel), natif d'Issoudun ou de Vitré, pasteur du Désert en Poitou, 1715-19.

2. BONNET (Antoine) ou plutôt BOUVET[1], né à Mâcon, dans l'une des plus anciennes familles de cette ville [Haag II, 339], embrassa les principes de la

[1] C'est *Bonnet* que Crespin l'appelle, mais il semble que ce soit par erreur et qu'il faille lire Bouvet. Voyez la note suivante.

Réforme au temps du supplice de Jean *Cornon*, cultivateur de la Bresse, brûlé vif dans cette ville au mois de juin 1535. Bonnet se voua au ministère évangélique, mais ne put rester en France. Il desservit pendant plus de vingt ans l'église de Cornaux dans le pays de Neuchâtel en Suisse[1]. Il la quitta le 9 nov. 1561 afin d'obéir à un appel qui lui fut fait par sa ville natale. Il partit donc pour Mâcon où, à la sollicitation de René *Gassin*, gentilhomme languedocien, il fonda une église qui prit aussitôt de tels développements, qu'il fallut bientôt lui adjoindre deux collègues, *Pasquier* et Jacques *Solte*. C'était un homme d'une grande érudition et de vie irrépréhensible ; mais ses vertus ne purent le sauver de la plus horrible mort. Les catholiques s'étant introduits par surprise dans la ville pendant l'absence de *Ponsenat*, en 1562, le pillage et le meurtre y entrèrent à leur suite. Deux cent trente ans plus tard, Carrier ne fut à Nantes que l'atroce plagiaire du seigneur de Saint-Point à Mâcon. Les victimes furent nombreuses; Crespin cite, parmi ceux qui perdirent la vie, le contrôleur du domaine *Huguant*, *Farrezier* riche marchand estimé même de ses concitoyens catholiques, et le pasteur Bonnet, dont nous lui laisserons raconter le martyre, en abrégeant un peu son récit. « Ils le pourmenèrent avec mille moqueries, nazardes et coups de poin par les carrefours, crians que qui voudroit venir ouïr prescher ce dévot et sainct personnage eust à se trouver au lieu et place de l'Escorcherie, là où ayant été mené, il les pria seulement de lui permettre de prier Dieu avant que mourir ; sur quoy après qu'ils lui eurent coupé la moitié du nez et l'une des oreilles, lui disant : Prie maintenant tant que tu voudras, et puis nous t'envoyerons à tous les diables, il se mit à genoux levant les yeux au ciel, et priant d'une telle constance que mesmes aucuns des bourreaux s'en allèrent gémissans. Comme un capitaine passant par là eust crié aux soldats, disant : Laissez ce misérable, de par le diable ! l'un d'eux le prenant par la main le mena aux bords de la Saône, et là, feignant le vouloir laver, le mit sur un petit bateau où il ne fust plustot qu'on le renversa dans la rivière et on l'acheva à coups de pierres, le tout à la vue d'aucuns de la Religion, prisonniers en un certain logis qui n'eurent jamais le cœur d'offrir rançon pour lui, qui estoit toutefois le moyen de lui sauver la vie. » Son collègue *Pasquier* fut plus heureux. Tavannes l'arracha à ses meurtriers et se contenta de le retenir dans une dure prison, ainsi que l'élu *Tovillon*, l'avocat *Diger*, le receveur Olivier *Dagonneau*, *Chaynard*, Vincent *Prisque*, Thibaut *Cortier*, Bernard *Chenevis* et Jean *Jaubert*. Même après la publication de l'édit de pacification, qui fut fort mal exécuté en Bourgogne, « On ne laissoit pas, dit l'abbé Agut, de faire exécuter par la main du bourreau tous ceux qu'on sçavoit avoir eu part à la dernière prise de la ville [Mâcon]. » C'est ainsi que *Goberon*, maçon du village de Davayé, fut pendu. — Pierre Bonnet de Chalon-sur-Saône (P. Bonnetus Cabilonensis) étudiant en théologie à Genève, 1615.

3. BONNET, famille beaucoup plus connue que les précédentes, originaire de Rome, réfugiée en Provence pour cause de religion, au rapport du médecin genevois Manget [Haag II, 389]. Pierre Bonnet, né à Vantou en 1525, fut quelque temps médecin du duc de Savoie Charles III. Fatigué de la Cour et de ses intrigues, il se retira à Lyon, où il épousa une d^lle^ de cette ville, Françoise *Berjon*, et en eut entre autres enfants, un fils, nommé André, qui naquit en 1586 et exerça la même profession que son père, avec non moins de succès. Pour échapper aux persécutions religieuses, André Bonnet se rendit à Genève[1] avec les quatre filles qu'il

[1] Le 2 mai 1560 il assistait à la congrégation générale des pasteurs de Neuchâtel et y fut élu président du Colloque de la ville. On lit dans le registre : « Arrest conclud en octob. 1562 : — Puisque ceux de « Cornaux, de leur grace, ont faict debvoir de rete- « nir la relicte de feu maistre Anthoine Bouvet, « ministre au dict lieu, en leur communaulté sa vie « durant, Que aussi il leur plaise en faire le sem- « blable à ses enfants masles, moyennant qu'ils se « debvront conduyre en gens de bien. Et de ce point « leur en sera faicte supplication. » Touchant souvenir à l'honneur du martyr et des humbles paysans ses concitoyens. (Gagnebin.)

[1] Il est à noter cependant que le registre des

avait eues de sa première femme, Michelette *Frelon*. Gratifié de la bourgeoisie en 1617, il entra l'année d'après dans le Conseil des CC. Il épousa en secondes noces, en 1612, la nièce du cardinal Pinelli Borzoni, qui lui donna deux fils, Jean et Théophile.

Né en 1615, Jean Bonnet n'avait point encore atteint sa vingtième année, lorsqu'il fut reçu docteur en médecine. Il acquit en peu de temps une réputation d'habileté qui le força, selon l'expression de Manget, à mener une vie presque nomade. Plusieurs fois il fut appelé dans les pays étrangers pour y donner ses soins à des personnes de distinction. Ce fut ainsi qu'il fit, en 1668, un voyage en France, et passa plusieurs mois à Orléans et à Paris. Il mourut à Genève le 25 déc. 1688, à l'âge de 73 ans. De son mariage avec Anne *Du Port*, fille de Jacob *Du Port*, sieur de Boismasson, et de Jeanne *Du Chesne* dame de La Violette, naquirent plusieurs enfants, dont les deux ainés, André et Jean-Antoine, furent aussi des médecins célèbres. Le premier mourut, sans enfants, en 1704. Le dernier, mort en 1712, laissa de son mariage avec Madelaine Dufour Pélissari un fils, nommé Jacques-André, docteur en droit et en médecine, qui fut le dernier rejeton de cette branche.

Falconnet attribue à Jean Bonnet un *Traité de la circulation des esprits animaux* (Paris, 1682, in-12) où l'auteur, appliquant au corps humain les principes de Descartes, explique par des tourbillons le mouvement perpétuel des humeurs. C'est un ouvrage indigne d'un praticien aussi renommé, et nous consentirons sans peine à le restituer, avec les auteurs du Journal des Savans, à un religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui porta le même nom. Jean Bonnet n'aurait donc rien écrit, non plus que ses fils. Il avait commencé un traité *De catarrhis*, qu'il abandonna lorsqu'il eut connaissance de celui que Schneider avait publié sur le même sujet.

Son frère Théophile, au contraire, est surtout connu par un grand nombre d'ouvrages très remarquables. Né à Genève, le 8 mars 1620, il fit de bonnes études dans sa patrie et dans les plus célèbres universités. Après avoir pris le bonnet de docteur, en 1643, il se livra à la pratique de son art et acquit une grande réputation. Pendant quelque temps, il fut médecin du duc de Longueville, souverain du comté de Neuchâtel; mais une surdité l'ayant obligé de renoncer à la pratique, il se consacra tout entier à la composition de ses précieux recueils. Ses ouvrages, en effet, sont moins des livres originaux que des compilations, des extraits, des traductions. A peine trouve-t-on, dans la plupart, quelques observations et quelques réflexions qui lui soient propres. Tels quels, ils ont été et peuvent même être encore utiles, en tant qu'ils tiennent lieu d'une nombreuse bibliothèque.

I. *Pharos medicorum, id est, Cautiones, animadversiones et observationes praticæ ex operibus Gulielmi Ballonii eructæ, ordini pratico traditæ et libris X comprehensæ;* Gen., 1668, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1684, in-fol. Cette édit. s'étant promptement épuisée, Bonnet en donna une seconde, considérablement augmentée, sous ce titre : *Labyrinthi medici extricati, sive Methodus vitandorum errorum qui in praxi occurrunt. Additus est Septalii tractatus de nævis,* Gen., 1687, in-4°. — Le but de l'auteur est de garantir les médecins des erreurs dans lesquelles il les avait vu tomber souvent. Après leur avoir recommandé la sincérité, le désintéressement, l'éloignement de toutes sectes, il s'occupe de l'usage des jus de viande, qu'il proscrit; de celui des narcotiques, qu'il redoute; de celui du lait, qu'il recommande. Il traite ensuite de la saignée, des fièvres et de différentes espèces de maladies.

II. *Th. Turqueti de Mayerne tractatus de arthritide, unà cum ejusdem aliquot consiliis medicinalibus;* Gen., 1671, 1674, in-12; Lond., 1676, in-8°.

III. *J. Rohaulti tract. physicus;* Gen., 1674 [1675, selon Chauffepié], in-8°, Lond., 1692.

IV. *Prodromus anatomiæ praticæ, sive*

habitants admis à Genève porte, à la date du 14 octob. 1572 : « Jaques Bonet fils de M. Pierre Bonet dict de Provence, marchand. »

De abditis morborum causis, ex cadaverum dissectione revelatis. Libri I pars I, De doloribus capitis ex illius apertione manifestis; Genève, 1675, in-8°. — Cet ouvrage, loué par Haller, a été fondu dans le suivant :

V. *Sepulchretum, sive Anatomia practica ex cadaveribus morbo denatis, proponens historias et observationes omnium penè humani corporis affectuum, ipsorumque causas reconditas revelans*; Gen., 1679, 2 vol, in-fol.; 2e édit., Gen., 1700, 3 vol. in-fol. — Cet ouvrage, que Haller qualifie d'immortel, et dont Boërhave prétendait qu'aucun médecin ne pouvait se passer, a mérité à Bonnet le titre de créateur de l'anatomie pathologique. C'est un recueil d'un nombre prodigieux d'observations, accompagnées de courts commentaires. Le 1er livre traite des maladies de la tête; le 2e, des maladies de la poitrine; le 3e, des maladies du bas-ventre; le 4e, des fièvres, des maladies externes et de celles des extrémités. « On désirerait dans l'ouvrage de Bonnet, lit-on dans la Biog. univ., moins d'inexactitude, un meilleur choix d'observations, moins de détails superflus, plus de saine critique. » Il est certain que Morgagni a fait mieux; mais on ne doit pas oublier que Bonnet s'est frayé la voie dans un champ inexploré avant lui.

VI. *Cours de médecine et de chirurgie*, Gen., 1679, 2 vol. in-4°, ou 4 vol. in-4°, selon Carrère. — Recueil des écrits de plusieurs auteurs estimés.

VII. *Mercurius compilatitius, sive Index medico-praticus*, Gen., 1682 [1683, selon Carrère], in-fol.; trad. en angl., Lond., 1684. — Recueil non-seulement de remèdes, mais encore d'observations des plus habiles médecins sur chaque espèce de maladie. L'ouvrage est divisé en 20 livres. Les 18 premiers traitent des maladies en particulier, par ordre alphabétique; le 19e indique les remèdes, le 20e expose les devoirs du médecin.

VIII. *Zodiacus medico-gallicus*, trad. du journal de Blegny, mentionné par la Biogr. univ.

IX. *Medicina septentrionalis collatitia*, Gen., 1684 et 86, 2 vol. in-fol. — Recueil des observations les plus curieuses faites en Allemagne, en Danemark et en Angleterre.

X. *Epitome operum Sennerti*, Gen., 1685, in-fol. — Cité par Haller.

XI. *Polyalthes, sive Thesaurus medico-praticus ex quibuslibet rei medicæ scriptoribus congestus*, Gen., 1691, 1694. 3 vol. in-fol. Haller en cite une édit. de Gen., 1699, in-fol. — Recueil de tout ce que les médecins, tant anciens que modernes, ont publié de plus important sur les maladies et les moyens de les guérir, accompagné des réflexions et des propres observations de Bonnet.

Théophile Bonnet mourut le 29 mars 1689. Manget fait de lui cet éloge : *Vir erat in omni litteraturâ versatissimus, rerum antiquarum et novarum callentissimus, laboris patientissimus, subacti judicii, tenacissimæ memoriæ, religionis amans et virtutis rigidus satelles.*

Il avait épousé Jeanne *de Spanheim*, dont il laissa deux fils. L'aîné, Frédéric, grand littérateur et profond numismate, né en 1652, mort en 1694, fut employé pendant douze ans dans des affaires d'État, par les rois d'Angleterre Charles II, Jacques II et Guillaume, ainsi que par les rois de Prusse Frédéric-Guillaume et Frédéric. Le second, Louis-Frédéric, seigneur de Saint-Germain, docteur en droit et en médecine, membre de la Société royale de Londres et de l'Académie de Berlin, né en 1670, mort en 1761, fut, pendant vingt-trois ans, ambassadeur de la Prusse en Angleterre. De retour dans sa patrie en 1721, il fut nommé conseiller en même temps que le roi de Prusse le créa conseiller intime et l'anoblit lui et ses descendants. = *Armes* : De gueules au chef d'argent, parti d'argent au sautoir d'azur accomp. en chef d'une tête d'aigle, à dextre et senestre de deux ailes et en pointe d'une serre, le tout de sable. Il avait pris pour femme, en 1721, Susanne Du Pan Rilliet, dont il eut Frédéric-Guillaume, né à Genève en 1723, syndic, 1771, mort en 1788, Dorothée-Sophie, femme d'Antoine *Maurice*, professeur en théologie, et Adrienne, épouse du capitaine Ami Le Fort.

4. BONNET (Hans Bartels), vivait à Hambourg au commencement du XVIIe siècle [Haag II, 392]. Son frère, qui

habitait l'Angleterre [1], l'ayant appelé auprès de lui, il partit pour l'aller trouver ; mais une tempête l'ayant forcé de relâcher à Naarden, il résolut de s'y fixer. Il ne tarda pas à se concilier l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens qui le choisirent pour remplir différentes fonctions et finirent par le nommer bourgmestre. En 1672, la fortune lui offrit l'occasion de leur témoigner sa gratitude, en leur obtenant des Français une capitulation honorable. Son fils aîné, nommé Barthélemy, laissa sept enfants, dont le cinquième, appelé Timon, eut quatre fils. Le second, Paul, fut pasteur à Amsterdam, et publia des ouvrages de théologie dont la grande Encyclopédie d'Ersch et Gruber, où nous puisons ces renseignements, ne donne pas les titres. Le quatrième, Gisbert, né en 1723, fut un des plus illustres théologiens réformés de la Hollande dans le XVIIIe siècle. Prédicateur successivement à Amesfort, Rotterdam et La Haye, il fut nommé, 1761, professeur à Utrecht, et pendant 44 ans il remplit cette place avec éclat. On avait pu juger de ce qu'il serait un jour par le talent avec lequel il avait soutenu ses thèses. Plus tard, ses discours académiques et d'autres écrits confirmèrent la haute opinion que l'on avait conçue de lui. Parmi ses discours académiques, on cite surtout celui qui a paru en 1766, sous le titre *De tolerantiâ circà religionem* et qui est destiné à servir de réfutation au traité de Voltaire sur la tolérance. Sans pousser l'exclusivisme jusqu'à refuser l'entrée du paradis aux sectateurs d'une autre communion, Bonnet soutient qu'il est nécessaire d'établir une distinction dans la tolérance, et qu'elle ne doit pas être aussi large dans une église qu'entre les différentes églises, une trop grande liberté d'opinion étant toujours nuisible à une religion. Posant en principe qu'un pasteur qui n'admet pas dans son entier la profession de foi de l'église dont il est membre, est obligé par l'honneur de renoncer à ses fonctions, il en conclut que les ministres de la Hollande ne seraient pas des personnes honorables s'ils n'étaient pas orthodoxes. Cet écrit fut combattu par un avocat de Groningue. Bonnet répondit par une nouvelle dissertation sur la tolérance ecclésiastique (Utrecht, 1770), qui mérite encore aujourd'hui d'être lue. De ses autres ouvrages d'érudition, l'Encyclopédie ne cite qu'un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, qui a eu plusieurs édit., et un *Commentaire sur l'Épître aux Hébreux*.

Non moins distingué comme prédicateur que comme professeur, Bonnet, par ses leçons et par son exemple, a exercé la plus heureuse influence sur l'éloquence de la chaire en Hollande. S'élevant au-dessus des préjugés de son siècle, il avait pris dans sa jeunesse des leçons de déclamation d'un acteur célèbre, et il en avait profité. On a de lui quatre recueils de sermons : *Leerredenen*, publiés à Utrecht, en 1774, 1776, 1788 et 1792. Une 3e édit. du premier recueil a été donnée en 1782. Sur la fin de sa vie, il eut encore avec Paul van Hemerc une dispute sur l'autorité de la raison en matière de foi, et publia à ce sujet quelques écrits. Il mourut à Utrecht, le 3 fév. 1805.

5. BONNET (Charles). La famille du célèbre philosophe genevois dont les travaux ont honoré ce nom n'était pas, à proprement parler, de France mais du Chablais, province de Savoie limitrophe de Genève [Haag, II 393].

Charles Bonnet naquit à Genève le 13 mars 1720. Son père prit un soin particulier de sa première instruction ; mais les progrès de Bonnet ne répondirent pas à son attente. Une surdité qui se manifesta dès son enfance augmenta encore les difficultés de ses études classiques. Sentant la nécessité de substituer l'éducation domestique à l'éducation publique, son père s'occupa de chercher un instituteur qui comprit le rôle qu'il avait à remplir, et il fut assez heureux pour en rencontrer un. Sous la direction de ce maître habile, les progrès du jeune Bonnet annoncèrent bientôt un génie supérieur. Ses parents le destinaient à la jurisprudence ; mais les formes arbitraires et compliquées de la

1 Le nom de *Bonnet* se rencontre fréquemment dans les registres de l'église française de Thorpe. Deux Bonnet, *Jean* et *Pierre*, furent, en 1763 et 1766, nommés directeurs de l'hôpital des Réfugiés, à Londres.

procédure offrirent peu d'attrait à un esprit naturellement porté vers l'étude de la nature. La lecture du grand ouvrage de l'abbé Pluche détermina sa vocation. Un jour qu'il y lut l'histoire de l'industrie singulière du formica-leo, il en fut si vivement frappé, qu'à l'instant il se mit avec une ardeur infatigable à la recherche de ce curieux insecte. Il en trouva d'autres qui ne l'attachèrent pas moins. La lecture de Réaumur le confirma dans ce goût, et à seize ans, il était naturaliste.

A vingt ans, il avait fait sa belle découverte de la fécondité des pucerons, sans accouplement préalable, pendant plusieurs générations. « Neuf générations de vierge en vierge, dit *Cuvier* dans son Éloge de Bonnet, étaient alors une merveille inouïe; mais l'admirable patience qu'un si jeune homme avait mise à la constater, toutes les précautions, toute la sagacité qu'il avait fallu, n'étaient pas moins merveilleuses. » L'Académie des sciences l'inscrivit parmi ses correspondants, et, à son exemple, la Société royale de Londres se l'associa.

Cependant Bonnet n'avait pas renoncé à ses études de jurisprudence. Il prit le grade de docteur en droit en 1743; mais, abandonnant dès lors cette carrière, il se livra tout entier à son penchant favori.

Abraham *Trembley* ayant fait vers ce temps la découverte de la reproduction à l'infini du polype par la section, Bonnet essaya cette opération sur beaucoup de vers et d'insectes, et il s'assura que plusieurs de ces animaux, comme les vers de terre et d'eau douce, partagent avec le polype cette merveilleuse propriété. Il consigna le résultat de ses expériences étonnantes dans son *Traité d'insectologie* (Paris, 1745. 2 vol. in-8°; trad. en allem., Halle, 1773). Poursuivant le cours de ses recherches dans cette voie, « non-seulement, dit Cuvier, il retrouva au plus haut degré dans les végétaux cette force de reproduction, par laquelle de chaque partie séparée d'un corps organisé peut à chaque instant renaître le tout; il fit principalement remarquer cette action mutuelle du végétal et des éléments environnants, si bien calculée par la nature que, dans une multitude de circonstances, il semble que la plante agisse pour sa conservation avec sensibilité et discernement. Ainsi il vit les racines se détourner, se prolonger pour chercher une meilleure nourriture; les feuilles se tordre quand on leur présentait l'humidité dans un sens différent du sens ordinaire; les branches se redresser ou fléchir de diverses façons pour trouver l'air plus abondant ou plus pur; toutes les parties de la plante se porter vers la lumière, quelque étroites que fussent les ouvertures par où elle pénétrait. » Ces recherches déposées dans son traité *De l'usage des feuilles* (Gœtting. et Leyde, 1754, in-4°; trad. en allem. Nuremb., 1762, in-4°) occupèrent Bonnet pendant douze ans. Elles forment, au jugement de Cuvier, son plus beau titre de gloire par la logique sévère, par la sagacité délicate qui y brillent, et par la solidité des résultats.

Après un semblable début, que ne devait-on pas attendre d'un observateur comme Bonnet? Malheureusement ses yeux affaiblis par l'usage du microscope lui refusèrent leur service. Mais si les sciences naturelles perdirent à cet accident, la philosophie spéculative y gagna un système de psychologie qui a eu, dans le temps, un nombre immense de partisans.

C'est dans son *Essai de psychologie* (Lond., 1754, in-12; trad. en allem., Lemgo, 1773, in-8°) et dans son *Essai analytique sur les facultés de l'âme* (Copenh., 1760, in-4°; 1769, in-8°; trad. en allem., Brême, 1770-71; Gen., 1775, 2 vol. in-8°), que Bonnet expose sa théorie de la génération et de l'association des idées. Il s'est rencontré avec l'abbé de Condillac dans la fiction d'une statue qui s'animerait graduellement et pourrait recevoir une à une toutes les sensations dans l'ordre où l'on voudrait les lui donner, et il conduit ainsi l'esprit depuis l'acquisition des idées les plus simples jusqu'à la création des idées les plus abstraites. Entraîné par le souvenir de ses études favorites à donner une importance très grande aux organes extérieurs, mais en même temps animé d'un sentiment religieux très vif, il a

construit une théorie qui offre cela de particulier que, prenant l'empirisme pour point de départ, elle cherche par la voie de l'induction à se frayer l'accès du monde transcendental. Selon lui, toutes nos idées dérivent des sens ; cependant elles ne sont pas toutes purement sensibles ; elles ont encore une autre source, la réflexion, qui, opérant sur les idées sensibles, s'élève par degrés aux notions abstraites avec le secours des signes ou des mots. Il n'existe donc point d'idées innées ; toutes les idées se déduisent originairement des sensations, au moyen de certaines fibres nerveuses sur lesquelles les objets eux-mêmes ou les corpuscules qui en émanent agissent par impulsion, en leur communiquant un certain ébranlement qui se transmet au cerveau. Mais comment le mouvement d'un nerf peut-il faire naître une idée dans l'âme, que Bonnet a bien soin de distinguer du corps ? Il ne cherche pas même à l'expliquer, il admet le fait et renonce à en connaître la cause. Cette théorie, qui rappelle les vues de Locke et de son école, conduit Bonnet à soutenir que l'âme est incapable d'aucun développement sans l'entremise du corps ; d'où il conclut que l'âme humaine sera éternellement unie à une portion de la matière, et ne sera jamais un esprit pur.

Cependant la sensation n'est pas la seule propriété que Bonnet accorde primitivement à l'âme ; il lui reconnaît encore une force motrice, la volonté, par laquelle elle ébranle à son gré les fibres sensibles. Elle n'est donc pas seulement passive, elle est aussi active, quoiqu'on ne sache pas comment son action s'exerce. Elle a le souvenir de ce qu'elle a senti ; elle a le sentiment de la nouveauté d'une sensation ; elle peut, par l'imagination et la mémoire, se retracer, sans l'intervention des objets, les idées que ces objets ont excitées en elle. Or, chaque idée étant originairement attachée à l'ébranlement de certaines fibres, sa reproduction ou son rappel tient à l'ébranlement de ces mêmes fibres, et, puisque nos idées de tout genre se rappellent les unes les autres, il faut que les fibres sensibles communiquent entre elles immédiatement ou médiatement. C'est de cette liaison des fibres sensibles que naît l'association des idées.

A sa théorie de l'association des idées Bonnet rattache la morale, ou la science qui a pour but de fournir à la volonté des motifs assez puissants pour la diriger toujours vers le bien. L'âme, en effet, n'agit jamais sans motif, de même qu'il n'y a pas d'effet sans cause. La liberté morale ne consiste que dans le pouvoir de suivre sans contrainte les motifs dont on éprouve l'impulsion. Or, ces motifs étant constamment des idées qui ont leur siége dans certaines fibres du cerveau, la morale doit faire le meilleur choix possible de ces idées, les associer, les enchaîner, pour qu'elles produisent sur les fibres, et par conséquent sur l'âme, des impressions fortes, durables, harmoniques. En d'autres termes, le grand secret de la morale consiste à se servir habilement de l'imagination, c'est-à-dire de la faculté qui retient et enchaîne les idées, les arrange, les combine, les modifie, les reproduit de son propre fonds, pour diriger plus sûrement la volonté vers le bien.

A ces deux ouvrages, où Bonnet essaya de tracer l'histoire de l'esprit humain, il fit succéder ses *Considérations sur les corps organisés* (Amst., 1762 et 1768, 2 vol. in-8°; trad. en allem., Lemgo, 1775), et sa *Contemplation de la nature* (Amst., 1764 et 1765, 2 vol. in-8°; Berne, 1768, in-12 ; Laus., 1770, 2 vol. in-12; Hamb., 1782, 3 vol. in-8°; trad. en allem. Leips., 1766, et en italien, Modène, 1769-1770, 2 vol. in-8°). Dans le premier, il s'attache presque exclusivement à défendre le système de la préexistence des germes, préconisé par Haller et Spallanzani. Dans le second, il développe le principe de Leibnitz que tout est lié dans la nature, que la nature ne fait pas de saut et, l'appliquant aux formes des êtres simultanés, il construit une immense échelle des êtres s'élevant depuis les corps les plus simples jusqu'aux intelligences célestes et à Dieu.

A mesure que ses infirmités s'aggravaient et qu'il se sentait approcher de la tombe, Bonnet se plaisait davantage à tourner ses méditations vers la vie à venir. Il entreprit d'en démontrer la nécessité dans sa *Palingénésie philoso-*

phique (Amsterd., 1769, 2 vol. in-8°; Genève, 1769 et 1770, 2 vol. in-8°), en puisant son principal argument dans l'existence du mal. Aucun des êtres qui souffrent dans ce monde, pas même les animaux, dont l'âme offre plus d'une affinité avec celle des hommes, ne sera exclu par le juste rémunérateur; chaque être montera l'échelle de l'intelligence, et le bonheur consistera à connaître, c'est-à-dire à aimer, les œuvres de Dieu étant si excellentes que connaître, c'est encore aimer.

Avant de clore sa carrière littéraire, le philosophe chrétien avait regardé comme un devoir de prendre la défense de la Révélation, attaquée alors de toutes parts. Dans ses *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme* (Gen. 1760, in-8°; 1770 et 1771 in-8°; La Haye, 1772, in-8°; trad. en allem. par Lavater, Zurich, 1771), il déduit la nécessité d'une révélation de la nécessité des motifs pour l'action, et cette conclusion tirée, il prouve que de toutes les révélations existantes, la révélation chrétienne est la seule vraie.

Bonnet mourut le 20 mai 1793. Il ne laissa pas d'enfant. Il était, depuis 1752, membre du grand conseil de Genève. Presque toutes les académies de l'Europe l'avaient admis dans leur sein. Ses œuvres complètes ont paru à Neuchâtel (1779-1783, 8 vol. in-4°, ou 18 vol. in-8°), sous le titre: *Œuvres d'histoire naturelle et de philosophie.*

Bonnet est un écrivain agréable et rempli de goût. On pourrait tout au plus lui reprocher de l'enflure dans le style et une élégance recherchée dont la monotonie fatigue. Gérando le blâme d'avoir adopté pour ses écrits une forme trop rigoureuse, d'avoir disposé ses pensées en aphorismes et de s'être privé du charme et du mouvement que lui eût permis son sujet. « Mais, ajoute-t-il, pendant qu'il fatigue même l'esprit par l'enchaînement logique auquel il veut s'asservir, on sent sous cet extérieur une chaleur secrète et singulière; on communique avec l'âme de l'auteur. Cette âme était belle, candide et pure; elle a empreint de son caractère toutes les pages de Bonnet. Au milieu des erreurs qui lui sont échappées, et dont plusieurs auraient une tendance très funeste, l'impression que l'on reçoit de la lecture de ses ouvrages est généralement morale; elle élève, elle encourage, elle porte à la méditation, elle entretient dans l'amour du vrai. »

6. BONNET (Marc), de Puylaurens, capitaine huguenot, nommé consul de Puylaurens en 1565, refusa cette charge afin de servir son parti d'une manière plus active et les armes à la main. Il fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, 8 mai 1570. — (Pierre), né a Puylaurens, inscrit au Livre du recteur (Petrus Bonnetus Podiolorensis apud Varos) comme étudiant en théologie à Genève, 26 oct. 1672.; pasteur de Laparade, 1675-85. Il s'enfuit et arriva à Amsterdam avec *Ét. Bonnafous* au mois d'août 1689. Il y passa près d'une année. Vers la fin de juin 1690 il se rendit à Dordrecht où il fut pensionné et remplit la charge de « Consolateur » (visiteur des malades) jusqu'à sa mort arrivée en 1724. Il avait épousé Marguerite *Jonquet* ou Jonquer, de laquelle il eut plusieurs enfants, et en secondes noces, août 1712, Anne *Viguier* native de Nérac, réfugiée à Nimègue (Gagnebin).— (Jean) venant de Puylaurens avec femme et enfant, assisté d'un viatique à Genève, 1702.

7. BONNET, du Dauphiné. (Jean) praticien à Grenoble, 1561 (*Arnaud*) I, 492). — (Jean) pasteur à Arffieux 1609-13, au Vercors 1613-17, à Ancelle-Orcières 1619-30, à Tallard 1637, à S. Dizier la Charce 1642, au Bourg d'Oisans et en même temps à Mizoën, 1656-60. — (Louis) galérien, 1686. — A la révocation de l'édit de Nantes, une foule de familles Dauphinoises de ce nom arrivent à Genève et à Lausanne où elles obtiennent secours, pour la plupart se dirigeant vers de plus lointains refuges : (Salomon), de La Mure, 1685; (Claudine) veuve de David *Roubiac*, de proche de Die, 1691; (Madeleine), de Die, 1693; (Jean) de Die, 1703; (Jacques), de la Grave; (la veuve d'Alexandre) de Mens; (Marc) du Petit Oriol près Mens; (Pierre), de Monteliel près Valence, 1699; (Etienne) de S. Bonnet, allant à Cassel, 1699; (Marie), de Chambon, 1699; (David), de Lasagne, allant en Angleterre,

1699; trois sœurs Bonnet du Dauphiné, 1699; (Etienne) de Lablesne près Gap, cordonnier, 1603-99; (Guillaume) de Tolignan, 1699; (Balthasard) de Crest, 1710. — (Jeanne *Conti*, veuve d'Abram) de la vallée de Pragelas, avec ses deux filles, demande attestation de foi à Lausanne pour aller rejoindre les Vaudois. Autres de La Mure et Pragelas réfugiés à Moudon, Yverdon et Payerne.

8. BONNET, famille originaire de la Calmette (Gard) et qui tint longtemps à ferme le mas de Servas, près Nimes, lieu de retraite des pasteurs du Désert. Un de ses membres, Claude Bonnet, remplit en 1672 les fonctions de consul de la Calmette (*Arch. du Gard*, C 1278). Il est inscrit comme nouveau converti en 1686; mais à son heure dernière, 29 mars 1699, il refusa les sacrements catholiques et déclara « qu'il vouloit mourir dans la Religion réformée. » Il fut condamné comme relaps, le 7 novembre, et suivant la formule ordinaire, sa mémoire fut « abolie et ses biens confisqués au profit du Roi ». (*Bull.* XXVII, 549). Un de ses fils, Claude « le Camisard », alla combattre sous les drapeaux de Cavalier, et ne pouvant rentrer dans son village natal mourut, avec la foi de ses pères, à Coulorgues près d'Uzès. De Claude, le relaps, descend en ligne directe, au sixième degré, M. Jules Bonnet, né en 1820, élève de l'école Normale, docteur ès lettres, et qui d'abord professeur d'histoire, abandonna cette carrière parce qu'il ne trouvait pas assez de liberté dans sa chaire pour l'exposé de ses sentiments religieux. Sur la proposition de M. Mignet il fut chargé d'une mission littéraire qui eut pour résultat la publication des *Lettres françaises* de Calvin (voy. ci-dessus col. 776 (note). Il est l'auteur d'*Olympia Morata* 1850), d'*Aonio Paleario* (1863), des *Récits du XVIe siècle* (1864), d'autres ouvrages encore, excellemment écrits et couronnés par l'Académie française. Depuis quinze ans il rédige le *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français dont il est secrétaire. Son frère, M. Adolphe Bonnet, ancien élève de l'école de Saint-Cyr, est officier supérieur en retraite.

9. BONNET, surveillant de l'église, à Nîmes, 1586. — (Pierre) pasteur de Genebrières en 1675; réfugié à Lausanne, 1688. — (Pierre) galérien en 1687 et Jacques en 1705. — (Jacques) de Pont de Montvert, confesseur et malade, réfugié près d'Aubonne (Vaud) 1692. — (Jeanne) des Vans en Languedoc, réfugiée et assistée à Genève, 1693. — (Antoine) sa femme et leur fils, d'Alais, *id.* allant en Hollande, 1698. — (Antoine) du Mas près Nîmes, chapelier avec Marie sa femme et six enfants, assisté à Londres, 1705-10. — (Pierre) de S. Amans en Languedoc, avec femme et enfant, *id.* 1699; —(Marthe) de Bar en Cévennes, 1700; — (David) avec sa femme et 5 enfants, reçoit à Genève « plusieurs fortes assistances » de 1701 à 1707 et en 1709 un viatique de 20 écus pour Londres; il rembourse en 1722; — (Jean) et sa femme, de Montauban, 1706; (Jean) de S. Maurice en Languedoc, allant à Stuttgardt, 1707; (Jacques) « camisard qui était avec Cavalier en Espagne », allant à Francfort avec femme et enfant, 1708; (Etienne) de Charmes en Vivarais allant en Hollande, 1709.

10. BONNET (Antoine de) sieur de Masméjan, de Barré. dioc. de Mende, fugitif pour cause de religion; son frère, Annibal de Bonnet, apothicaire, resta dans le pays; 1685-88 (Tt 236).

11. BONNET (Jacques fils de Denys) « natifz de Aubygni en Berri au pays de France, pottier d'estaing », reçu habitant de Genève, 20 juin 1550. Un autre potier d'étain, Abraham Bonnet descendant de ceux-ci acquit une certaine notoriété en 1670 par la publication d'un petit poëme sur le célèbre incendie des ponts de Genève qui eut lieu en cette année. — (Jean-Etienne), de Richemond en Berry, assisté d'un viatique à Genève pour se rendre à Cassel, 1709. — (Antoine) d'Aubusson, allant en Allemagne, *id.* 1699; (Marie) d'Aubusson, allant à Swabach, *id.* 1702.

12. BONNET, de Normandie. — (Michel) « cousturier, natifz de la ville de Rouen », reçu habitant de Genève, 1555. — (Jehan) « boutonnier natif d'Albeuf en Normandye », *id.* octob. 1557. — (Hubert) « cartonnier, natifz de Rouen », *id.* mai 1559. — (Mathieu) chapelier de Rouen, réfug. en Hollande, 1685 [VII

184 b]. — (Une de^lle ...) enfermée aux Nouv. catholiques de Caen, 1693. — (Michelle femme de Louis), de Rouen, assistée à Londres, 1705.

Samuel Bonnet, d'Amiens, avec sa femme et 3 enfants, assisté aussi à Londres, 1705. — (Louis) du diocèse de Noyon, avec sa femme et ses enfants, convertis en 1730 (Tt 237).

13. BONNET (Pierre) « mercier, natif d'Orgeval près Poesse, dioc. de Chartres », reçu habitant de Genève, avril 1557. — (Loys) « cordonnier, natif de Bertheville-Cahours »; *id.* 1558. — (Louis) de Villefranche, escolier, *id.* 27 oct. 1572. — « Emanuel Bonet, advocat, d'Antibe en Provence, et George Bonet son filz, mercier », *id.* nov. 1585. — (Maturin) d'Arné le Duc, menuisier, *id.* 29 nov. 1585. — Pierre Bonnet, massacré à Carcassonne, 1568. — (Honoré) *id.* à Pourcieu en Provence;—(Hugues) *id.* à Cabrières, en 1562.—(.....) ministre de Théobon (Guyenne) 1619-20. — (Lucas) réfugié français, prévôt de Nimègue, 1668-92. — (Jean), de Lorraine, mis aux galères, 1687. — (Isaac) mort au bagne, 1699; — (Salomon) *id.* 1703. — (Moïse) un des premiers Camisards [VII 244 b], surpris à S.-André de Lancize, Cévennes, et condamné à mort, 1702. — (Jean) tué dans l'émeute de Vernoux, 1745. — (Jean-Charles) né à Meisenheim en Alsace. 1737 [II 396 b], pasteur à Nünschweiler puis à Obermoschel dans le duché de Deux-Ponts, et auteur de sermons, de poésies et d'un grand nombre de dissertations insérées en divers recueils littéraires. On en trouve la liste dans Meusel.

BONNETON (Etienne), de Beauchâtel en Vivarais, « recommandé par M. *de Montron* comme ayant accompagné feu M. *Brousson* en Vivarais et en Dauphiné », reçoit assistance à Lausanne, 30 déc. 1698. — (Pierre), de Nîmes, assisté à Genève, 1709.

BONNEVAL, nom d'une branche protestante de l'illustre famille d'Agoult [Haag II 396]. = *Armes*, celles d'Agoult : D'or au loup rampant d'azur.

Giraud de Bonneval, fils de François d'Agoult, épousa, le 3 déc. 1540, Jeanne *d'Autane*, fille de Louis d'Autane seigneur de Bonneval et de Françoise de Rosans. Son père lui transmit, à l'occasion de ce mariage, les terres du Pinet et du Chastelard, en Provence; mais, irrité de ce que son fils avait embrassé la Réforme, plus tard il le déshérita. Le généalogiste Allard ne donne à Giraud de Bonneval qu'un fils, nommé Louis, qui s'allia, le 5 fév. 1582, à Judith *de Marcel*, fille de Pierre *de Marcel* et de Marguerite *Planchette*, et qui obtint, 1607, le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. De ce mariage naquirent, entre autres enfants : Charles de Bonneval, qui suit; Hector, marié à Marguerite *de Bargeton*, mort sans postérité; Genèvre, femme de Charles *de Vesc*, seigneur de Comps.

Charles de Bonneval épousa, le 20 fév. 1619, Blanche fille de Gaspard *d'Autric de Vintemille*, sieur de Beaumette, et de Françoise *de Simiane*. Il en eut cinq enfants : 1° Charles, capitaine au régiment de *Saint-André Montbrun*, décédé avant 1672; 2° Hector, qui suit; 3° Genèvre, femme de François *Blanc*, sieur de Percy; 4° Diane, mariée à George *de Loriol*, seigneur d'Asnières; 5° Françoise, épouse de Henri *de Philibert*, sieur de Largentières.

Hector de Bonneval prit pour femme, le 20 avril 1650, Uranie *de Calignon*, fille d'Abel *de Calignon*, conseiller au parlement de Grenoble. Il suivit d'abord la carrière des armes; mais après avoir passé douze ans sous les drapeaux, il rentra dans la vie civile et obtint, 1651, une charge de conseiller au parlement, qu'il remplit jusqu'à la suppression de la Chambre mi-partie en 1679. Il laissa quatre enfants : Charles, Jean, François et Françoise. A la révocation de l'édit de Nantes, François se réfugia à Berlin et fut nommé, par l'Électeur, conseiller d'ambassade. Il mourut en 1690, laissant de sa femme, Madeleine *de Fontfrède*, qui lui survécut dix ans, un fils nommé Hector. Ce dernier embrassa la carrière militaire; mais une grave blessure qu'il reçut à la tête, le força d'y renoncer pour entrer dans la magistrature. Il ne laissa qu'une fille unique mariée au lieutenant général de Zaremba.

2. Jean *de Mergey*, en racontant dans ses Mémoires comment il servait en

Poitou vers 1569 sous les ordres du comte *de La Rochefoucault*, chef des huguenots de cette province, alors qu'il guerroyait contre les troupes royales, fait un grand éloge d'un des lieutenants du comte qu'il ne nomme pas autrement que « *M. de Bonneval.* » Nous fîmes, dit-il, après la défaite de Moncontour, « une belle retraite, et nos reistres s'estant rassemblez demeurèrent sur la queue avec la cornette de M. de Bonneval. Jamais les ennemis qui nous suivoient n'ozèrent nous charger et quand quelques uns se desbandoient de leur gros ils estoient repoussez par les françois qui estoient sous la cornette de M. de Bonneval. Noz reistres depuis adoroient cette cornette et toutes les fois quils la voyoient luy disoient : *Bonne France ! Bonne France !* » C'était en effet un rude métier que celui de soldat étranger servant en France, soit de l'un, soit de l'autre des partis ; il était sûr d'être en butte à tout l'effort de l'ennemi, en horreur à l'habitant et en suspicion à ses propres compagnons d'armes toujours prêts à le sacrifier. Ce loyal capitaine, M. de Bonneval, n'était point de la famille provençale de ce nom. Il y avait d'autres Bonneval en Brie [1], en Auvergne et en Limousin. La convenance géographique, pour un feudataire du comte de La Rochefoucault, nous porte à croire qu'il était fils ou neveu de Germain de Bonneval, seigneur dudit lieu et de Blanchefort, baron de Corresze et de Chefboutonne [2], gouverneur et sénéchal de Lymosin vers 1520 et années suivantes.

3. BONNEVAL, naturalisé anglais, 1688. — (François) et son fils, d'Orange, sortant des prisons de Grenoble, assistés à Genève, 1703.

BONNEVIE (Dimanche) « natif de Longny au Perche », reçu habitant de Genève, août 1554. — Autre, réfugié à Payerne, 1576-78.

Bonneville (J. de), un des noms d'emprunt de Calvin [III, 110 a, note].

BONNOT (Jehan) « du mestier de cousturier, natifz de Parys », reçu habit. de Genève, mars 1555. — (Jonas) à Paris, 1621 (*Bull.* IV, 91). — (Jean) massacré à Lourmarin, 1562. — Jehan Baptiste *Bonot*, « du lieu de Bargème au pais de Provence », habit. à Genève, sept. 1558. — Théodore (Th. Bonnotus Cabilonensis) étudiant à Genève, 1605.

BONPAILLARD (Pierre) ancien de Jargeau vers 1620. — (Autre Pierre) ancien d'Aubusson, 1634. — (Autre Pierre) médecin, emprisonné à la Bastille, 1689 (*Bull.* IV, 121).

BONPAIN (Pierre) martyr. « Après la mort de ces saincts personnages [les quatorze ouvriers drapiers de Meaux, en 1546], les tyrans abruvez de sang firent grande diligence de dissiper, gaster et meurtrir le troupeau du Seigneur et ruiner du tout l'héritage d'icelui. Plusieurs donc d'entr'eux se transportèrent ès villes tant circonvoisines que lointaines pour la rage et violence de la persécution. Ceste dispersion ne se fit sans grand avancement et semence de l'Évangile, car il ne faut douter que chacun d'eux ne fist devoir de profiter où l'occasion s'adonnoit, comme Pharon *Mangin*, homme de grand'ardeur et vehemence spirituelle, faisoit à Orléans et autres lieux, Jean *Goujon* à Senlis, où dès lors deux surnommez *Palé* et *Chauvin* souffrirent la mort ; et longtemps après, icelui Goujon aussi : Comme Pierre Bon Pain faisait à Aubigny [ville de Berry], là où ainsi qu'à Meaux, il y a grande manufacture de draperie. Bon Pain y avança grandement le royaume de Dieu, de sorte que plusieurs des plus riches marchands s'ajoignirent à l'assemblée ou se faisoyent seulement quelques lectures des sainctes Escritures avec les prières. Mais il ne peult longuement continuer, ayant esté saisi, puis mené et bruslé vif à Paris, à la poursuite du sieur d'Aubigny [Rob. Stuart] Escossois, homme d'esprit fort farouche et ne demandant pas mieux que de s'enrichir de la confiscation des plus riches de la ville » (*Crespin*, p. 185 b).

BONREPOS, pasteur en Amérique, à Boston, 1687. — (David), de Gap, réfugié depuis 4 ans dans un village près d'Aigle (Vaud) et assisté par la Bourse françoise de Lausanne, en 1691.

1 *Armes* : D'argent à la fasce d'azur chargée de 3 coquilles d'or.

2 *Armes* : Un lion passant à gauche.

BONREPOS, écrit aussi Bonrepaus et Bonrepeaux, titre seigneurial d'une famille originaire du comté de Foix dont le nom patronymique est Dusson ou d'Usson ; ils furent aussi marquis de Bonac et comtes d'Alsois. L'on trouve cités, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe un capitaine François [IX, 440 a] qui abjura sous Louis XIII ; en 1666 Anthoine assistant comme ancien de l'église de S. Hilaire de Lavit (Lozère) au synode d'Alais ; enfin Salomon, commissaire du roi au synode de Saverdun, 1678. Une partie de cette famille s'exila lors de la Révocation ; le registre mortuaire des réfugiés à Lausanne marque au 1er mai 1710 : la fille du sieur Anthoine de Bonrepos. C'est un des convertis de ce nom qui fut l'ambassadeur de Louis XIV en Angleterre chargé d'affirmer au gouvernement anglais, en 1685, qu'il ne se tramait rien en France contre les protestants. Bonrepos se trouve aussi le nom d'un réfugié de Saintonge à New-York vers 1685 [VI 59 a].

BONS (DE), famille noble originaire du Chablais, et non du Bugey [Haag II 39] qui, au XVIe siècle, se divisa en deux branches, dont l'une embrassa la réforme et vint s'établir à Genève, tandis que l'autre, demeurée catholique, se fixa en Valais, où elle occupe encore aujourd'hui un rang distingué.=*Armes :* d'azur au cerf passant d'or.

ANSELME de Bons, chef de la branche réformée, laissa entre autres enfants FRANÇOIS et AMÉ. Le premier, né en 1573 se livra particulièrement à l'étude de la philosophie. Il a laissé, sous le nom de *Bonnæus*, les ouvrages suivants : *De methodo apodictica*, 1606 in-4° ; — *Problemata* de principiis et definitione logicæ ; Gen. 1607 in-4° ; — *De accidente*, Gen. 1608 in-4° ; — *De substantia*, 1607 in-4° ; — *De propositionibus necessariis*, Gen. 1607 in-4° ; — *De natura generis* ex Porphyrii philosophi commentatione, in-4° ; — *De motu*, Genève, 1608, 1612 in-4° ; *De formis rerum naturalium substantialibus*, Gen. 1612 in-4° ; — *Tractatus de ratione discendi*, Argentor. 1619 in-12, ouvrage posthume. Il devint professeur en droit et en philosophie à l'académie de Genève en 1611, et mourut en 1614. Sa postérité s'établit en Hollande. — AMÉ ou *Amed*, son frère, se voua au ministère évangélique. En 1620 et en 1626, il était à la tête de la paroisse de Farges (pays de Gex) et en 1635 à Châlon sur Saône, église dont il fut le dernier pasteur et que le prince de Condé l'obligea à quitter en 1640. L'année suivante, on le retrouve comme pasteur à Gex, où il présida le colloque réuni dans cette ville le 30 juillet 1647. En 1648, il remplit quelque temps les fonctions pastorales à Lyon *(Bull.* XII, 486) et, avant ou après cette date, il exerça aussi son ministère à Maringues en Auvergne. En 1650, Amed de Bons acquit la seigneurie de Farges, dont sa famille a, durant près de deux cents ans, conservé la possession, et il mourut à Genève le 14 juillet 1652. D'un premier mariage avec Mye de la Maisonneuve, le pasteur de Bons ne laissa pas d'enfants. Sa 2e femme, Jeanne, fille de Philippe *de Livron* et d'Antoinette *de Livron*, le rendit père de GABRIEL, de JEAN-FRANÇOIS qui continua la branche de Farges, et de deux filles. Enfin, il épousa en troisièmes noces Judith Vivot dont il eut 3 filles et 3 fils : CÉSAR, mort à dix ans en 1654, SAMUEL, et AMÉ avocat en 1676, le même sans doute qu'Amed de Bons, seigneur d'Asserens, qui épousa Dorothée *de Borsat* et se réfugia au temps de la révocation de l'édit de Nantes à Lausanne, où lui naquirent 3 enfants : LOUISE-ESTHER, baptisée le 21 fév. 1686, JEAN-PHILIPPE, baptisé le 3 sept. 1688 et LOUIS-AUGUSTE, baptisé le 9 août 1692.

Jean-François de Bons, étudiant à Genève en 1638, devint avocat au parlement de Dijon et seigneur de Farges. En 1663, il fut nommé membre du Conseil des églises du bailliage de Gex et en 1665, il reçut la mission d'assister en qualité de commissaire royal au synode provincial de Bourgogne réuni à Sergy. Cet honneur entraîna pour lui de graves désagréments. Bien qu'il se fût consciencieusement acquitté de ses fonctions, on l'impliqua, l'année suivante, dans un procès intenté aux pasteurs *Heliot* et *Rey* et il fut condamné à

200 livres d'amende. Jean-François de Bons, qui mourut le 10 janvier 1671, avait épousé en premières noces Catherine, fille d'Antoine *de Cassot*, seigneur de Beaupoli, d'une ancienne famille d'Arles, et en deuxièmes Jeanne-Marie *de Poncet*, qui le rendit père de deux filles : Jeanne-Louise, femme de Jean-François *Rouph*, et Susanne, femme de Nicolas *Rouph*. Du premier naquirent : 1° Jean-François, qui continua la descendance. — 2° Barthélemi, établi à Lausanne, dont nous parlerons plus loin. — 3° Gabrielle, mariée en 1672 à Marc-Antoine *Blondel*, de Genève. — 4° Marie, femme de Jean-Antoine *Comparet*, notaire à Genève. — 5° Adrienne.

Jean-François de Bons, seigneur de Farges, reçu habitant de Lausanne en 1676, puis naturalisé bernois en 1691, était capitaine-lieutenant au service de France en 1701 et mourut en 1714. Il épousa en premières noces Louise de Poncet et en secondes Euphrosine Fischer. Du premier lit naquirent deux fils : Pierre et Jean-Louis, et cinq filles. L'une de celles-ci, Judith-Catherine, abjura, 1720, la foi réformée entre les mains de l'évêque d'Annecy et intenta un procès à son frère Pierre pour se faire adjuger ses biens; mais le gouvernement bernois prit parti pour son ressortissant et le parlement de Dijon donna à celui-ci gain de cause. Pierre de Bons, dont nous venons de parler, eut de Jeanne-Louise-Berthe *de Martines*, qu'il avait épousée en 1709, cinq enfants, notamment Adam-André et Juste-Henri-Benj., capitaine au service de France. Adam-André, seigneur de Farges et du Rosay, reçu bourgeois de Genève en 1771, devint membre du Conseil des Deux-Cents de cette république, 1784, et mourut en 1789. De son mariage, célébré en 1771, avec Renée *de Chapeaurouge*, naquirent Amélie-Louise-Marthe-Sara, femme de Juste de Martines, seigneur de St-Georges, et Antoine-Jean-Louis. Ce dernier épousa Louise Jacquinod, dont il eut Casimir, mort célibataire en 1857 et Amélie-Louise, femme de Charles Crémieux, morte en 1847.

Le fondateur de la branche vaudoise, Barthélemi de Bons, né le 19 avril 1660, s'établit à Lausanne et acquit la bourgeoisie de cette ville en 1688. De son mariage avec Judith-Catherine Mestral des Vaux naquirent : 1° Jean-Louis, qui continua la ligne. — 2° Pierre-Louis, né en 1685, établi en Angleterre, où il devint pasteur à Quodlay, dans le comté de Glocester. — 3° Samuel, né en 1687, tué en 1708 au siége de Lille. — 4° Jeanne-Louise.

Jean-Louis de Bons, né à Lausanne le 30 octobre 1683, et successivement pasteur à Dénezy, à Morat et à Payerne, mourut à Motiers en Vully à l'âge de 76 ans. Il eut de son mariage avec Susanne Gaudard : 1° Frédéric-Louis-Samuel, né le 5 novembre 1718, pasteur à Rolle durant 40 ans, et mort le 20 juillet 1801, sans laisser d'enfants de sa femme Jeanne *de Loriol*. Il publia divers ouvrages religieux (I *Cours de religion*, à l'usage des jeunes gens ; Lausanne 1776, in-12 ; dernière édit. 1815; — II *Abrégé* du cours de religion, 1767; — III *Sermons* sur les matières les plus importantes de la religion ; Laus. 1774-76, 3 vol. in-8° ; — IV *Sermons nouveaux*, 1791). — 2° Georges-Guichard Louis, qui entra au service de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, devint intendant de Baada-Neyra et mourut en 1753. — 3° François-Louis, dont nous parlerons plus loin. — 4° Jeanne-Madeleine, femme de M. Crousaz de Prélaz, conseiller de Lausanne. — 5° Rose-Julie, morte célibataire à 87 ans, en 1811. — 6° Rose-Susanne, femme de Louis-André *de Saussure*. — 7° Jedide-Catherine, femme de Pierre-Balthasar *de Marsas*, de Camarès.

François-Louis de Bons, né à Morat le 17 février 1723, fit ses études à Lausanne et à Leyde, cultiva les lettres avec succès, fut appelé, en 1751, à desservir l'une des églises françaises de Londres et devint, dix ans plus tard, professeur de théologie pratique à l'acad. de Lausanne. Le doyen Bridel fait l'éloge de son goût, de sa tolérance et de son enseignement « à la fois clair, solide et insinuant. » Il mourut le 8 juillet 1797. Le professeur de Bons avait épousé Elisabeth *Loubier*, de Londres, dont il eut 12 enfants, notamment : 1° Charlotte, mariée à Antoine *Hardi*,

de Bréda. — 2° Jean-Louis, né en 1762, officier en Hollande, puis commandant en chef des troupes vaudoises en 1798, au moment où le pays de Vaud se souleva pour reconquérir son indépendance. — 3° Rose-Madeleine, mariée à M. Doxat. — 4° Charles-Louis-Hugues, né en 1766, capitaine en France, mort en 1833, laissant de son mariage avec Elisabeth Schonweitz, de Berne, deux filles, Elise, femme d'Alphonse Cuénod, et Lucile, femme du pasteur Charles Morel. — 5° Charles-Etienne-Mat., né en 1769, officier en France, père d'Emma, femme de M. Aneth. — 6° Antoinette-Henriette-Mad., femme de Pierre-Louis Roguin (Claparède).

1. BONTEMPS (Jean), sieur de Mirande, député général des églises réformées [Haag II 398].

Mirande était natif de La Rochelle. Un de ses ancêtres, capitaine de vaisseau, s'était signalé pendant le siège de 1573 par l'audace de ses entreprises. Lui-même remplissait les fonctions d'échevin, lorsqu'en 1605, sa ville natale le choisit avec *Barbot* pour la représenter à l'assemblée politique de Châtellerault, qui lui confia plusieurs négociations délicates, celle entre autres relative aux places de sûreté, et qui le présenta au choix du roi pour la députation générale. Chargé spécialement par les Rochelois de faire entendre leurs plaintes au sujet des nouveaux impôts dont le gouvernement les avait frappés au mépris de leurs priviléges, il fit valoir, ainsi que son collègue, leurs raisons avec tant de force que l'assemblée ordonna aux députés généraux d'adresser des représentations au roi. En 1607, le synode national de La Rochelle l'élut député général provisoire. Ses concitoyens, de leur côté, rendant justice à son zèle pour la défense de leurs intérêts, le députèrent de nouveau, en 1608, à l'assemblée de Gergeau, avec Pierre *Guilhaudeau*, sieur de Beaupréau. Il fut choisi pour dresser le cahier des plaintes avec Pierre *Lansard*, conseiller du roi en la sénéchaussée de Nimes, député du Bas-Languedoc, *Chauffepié* ministre de Niort, député du Poitou, et Jean *Du Cros* avocat à la Chambre mipartie de Castres, député du Vivarais. Porté de nouveau sur la liste des candidats à la députation générale, il fut choisi par le roi et chargé par l'assemblée, avec son collègue *Villarnoul*, de réclamer la convocation d'une nouvelle assemblée politique six mois avant l'expiration de leur charge, pour qu'elle pût pourvoir à leur remplacement. Cette assemblée se réunit à Saumur, en 1611. Elle envoya cinq députés au nombre desquels était Mirande, présenter ses demandes à la Cour. Leurs instructions, rédigées par *Du Plessis-Mornay*, portaient qu'ils insisteraient avec force sur l'exécution pleine et entière de l'édit de Nantes, sans altération, sans restriction; ils devaient, en outre, réclamer une prompte réponse au cahier des plaintes, et promettre qu'aussitôt qu'elle l'aurait reçu, l'assemblée procéderait au choix des candidats à la députation. Mais la Cour insista pour qu'on nommât d'abord les députés généraux à qui elle remettrait une réponse aussi favorable que possible.

A cette époque, Mirande avait atteint un âge avancé; il mourut avant 1621. Son fils aîné lui succéda dans sa place de juge de la chambre de l'amirauté; mais il ne l'occupa pas longtemps. Il fut tué dans le combat livré en 1622, par Saint-Luc, à la flotte rocheloise. Un Hilaire *Bontemps* était, en 1633, assesseur criminel au présidial de La Rochelle.

Cette famille resta protestante jusqu'à la Révocation de l'édit de Nantes. Une liste msc. de Rochelois qui professaient encore ouvertement la religion réformée en 1685, contient les noms suivants: *Dupras*, de *L'Islot* (sans doute *Bernon*), *Diracq* gentilhomme des environs de La Rochelle, *Manigault*, *Crespé de Mirande* avec sa femme *Françoise Mattas* et leur famille. On trouve en outre parmi les réfugiés de Berlin, une Marie *de Mirande* de La Rochelle, femme de Jacques *de Rieutort*, de Lunel, second lieutenant, puis chef des grands mousquetaires, mort à Berlin en 1712.

2. « Anthoine Bontemps, de Larien en Daulphiné », reçu habit. de Genève, mai 1559. — (...) membre du consistoire de Caen, 1564. — (Louis), praticien à Meaux, massacré, août 1572. — (Jean)

boulanger à Chatillon-sur-Seine, hab. de Genève, oct. 1572. — (Louis), pasteur à Loudun, 1584. — (Jean fils de feu Guillaume), libraire de Poitiers, réfugié à Genève, fiancé à Judith nièce de Daniel *Aval* ou *Avard*, 1621. Achat d'un moulin à moliner la soye, par Aurelia del Ponte, femme de Jean Bontemps md libraire habitant de Genève, payable « en « ouvrage fait pour la grande boutique « et autres », 1628. (Et. de Monthouz not. XLI, 44). Procuration pour recouvrement d'hoirie à Poitiers, passée par Pierre fils de feu Jean Bontemps libraire et de Judith Aval et par Pernette et Jeanne filles du même et d'Aurelia del Ponte, 1635 (P. Jovenon not. II, 249). — (Sylvie et Judith) la première veuve du sr *de Mansoulié*, avec sa fille, fugitives de Nérac, vers 1680. — (Pierre) d'Eymet en Guyenne, banni comme relaps, 1678; assisté à Genève, avec sa femme et deux enf. 1680. — Gabrielle *Vallée*, de Chateaudun, demande attestation à Lausanne pour aller, avec ses deux enfants, rejoindre Pons *Bontens* son mari, juill. 1699.

1. BONTOUX. Un membre de cette famille noble, originaire de Trièves, eut une certaine réputation comme capitaine parmi les protestants. C'est Jean Bontoux, sr de la Salette (où se fait aujourd'hui le célèbre pèlerinage). Il avait épousé Jamonne, c'est-à-dire Jacqueline *de Bonne* parente de Lesdiguières (voy. col. 806) et se rangea sous les ordres du capitaine Furmeyer pendant la première guerre de religion. Il contribua surtout, au commencement de 1563, avec le jeune Lesdiguières et quelques autres gentils-hommes, à la défaite des Gapençais près du torrent de Buzon et à la prise de Romette qui en fut la conséquence [VIII 368 b]. Depuis cette époque il ne reparait pas, soit qu'il fût mort, soit qu'il eût changé de parti. Ses descendants furent catholiques. = *Armes*: de gueules au losange d'or chargé d'un trèfle de sinople. (Roman)

2. Etaient peut-être de la même famille ces autres Dauphinois: Claude Bontoux escuyer de Seyssin lez Grenoble, 1561. — Claude *de Bontoux* (Cl. Bonthosius Champsauriensis delphinas) étudiant à l'acad. de Genève, 1650; ministre de Tréminis près Grenoble, puis de S. Bonnet jusqu'en 1684, fugitif en 1686. — (David) de Trémenis en Trièves, reçoit à Genève un viatique de 7 florins pour l'Allemagne, 1704.

3. « Jehan *Bontou* dict Grenoble, natif de la ville de Grenoble » habit. de Genève, août 1561. — *Bontout*, réfugié à Moudon, 1555. — Bontoux, ministre de Ste-Afrique de 1603 à 1625, suspendu au synode de Castres, 1626. — (Pierre) galérien avant 1705, mort au bagne 1709. — (Mlle), de S. Bonnet en Dauphiné, sœur du sr La Motte Lagier, marchand réfugié, meurt à Lausanne, déc. 1688. — (Judith) de S. Bonnet, assistée à Genève, 1697. — (Jules) de Clèles en Dauphiné, *id.* 1701, allant à Berne.

BONVILAR, famille noble du Haut-Languedoc. = *Armes*: écartelé, au 1 et 4 d'argent; au 2 d'azur, et au 3 de gueules.

Antoine de Bonvilar, seigneur de Saussens et de La Vernède, embrassa de bonne heure la Réforme pour laquelle il porta les armes ainsi que ses enfants. Il testa le 27 août 1578 et fut le père de Jean sgr. de Saussens qui épousa Lucie de Sirot, 7 déc. 1576, et en eut: 1° Antoine II, qui suit; 2° François, marié, 2 juin 1615, avec Isabeau, fille de Nicolas *de Barbe*, sgr de Rayssac dont il eut: Nicolas de Bonvilar, sgr. de Drusac, marié, 11 sept. 1647, avec Marie Frontin, et César, sgr. de Lanrasou, lequel épousa Marquise Rey, le 23 sept. 1659. — Antoine II, sgr. de Saussens, épousa Jeanne de Padiès, 30 juin 1613, qui lui donna 1° Pierre, sgr. de La Vernède, marié, 8 oct. 1651, avec Marie de Gautran; 2° Gaspard, qui épousa Jeanne Degales le 12 mars 1653. (Pradel). — A la même famille appartenait peut-être Guillaume Bonvilar qu'on connaît comme ayant été pasteur de Sumène, au moins de 1568 à 1575. On lit dans les reg. du consistoire de Nîmes, le 11 janv. 1581, qu'à cette date on décida d'achever « de payer la somme de 8 liv. à la vefve de feu Monsr *de Bonvillar*, vivant ministre de la parole de Dieu ou à son fils, suivant la lettre envoyée par le synode de Calvisson ». » — Guillaume *Bonvillard* « natifz de

Montjoux en Rouergues, » reçu habitant de Genève, 7 janv. 1555.

BONVOULOIR, ministre au Poiré en Poitou, 1603.

1. BONVOUST (Jean) sieur de La Motte gentilhomme normand [VI 249 b]. — Elie *Benoît* raconte qu'à Alençon, 1681, on enleva une d^lle Bonvoust sous le prétexte qu'elle avait envie de se convertir, et qu'au bout de quelques jours, comme elle avait résisté à toutes les obsessions, on fut obligé de la rendre à son père malgré les clameurs du clergé contre cette indulgence du lieutenant-général. Mais lorsque, plusieurs années après, la Révocation survint et supprima tout droit pour les protestants, la jeune fille fut enlevée de nouveau avec sa jeune sœur et on les mit dans un couvent d'Alençon (M 677); une troisième sœur fut enlevée aussi, en 1692, pour la soustraire « aux mauvais conseils de son père ». Le père de ces jeunes filles se nommait Bonvoust de Boisbeulant; leur mère s'était enfuie en Angleterre. Un autre Bonvoust, également d'Alençon, était médecin. (M 676 et Tr 270). — Vers la même époque, vivaient, dans le Maine, André de Bonvoust et sa fille Marthe [VI 104 a].

2. BONVOUST (Jean-Louis) pasteur de l'église wallonne d'Utrecht. Né en France en 1681, il fut emmené en Hollande par ses parents à la Révocation. Après avoir fait de bonnes études théologiques à Leyde, 1701-1706, il fut reçu proposant en mai 1707. Appelé par le Conseil d'Etat à la charge de pasteur à Lille, en Flandre, il fut consacré au saint ministère par une « Classe » tenue à Delft le 1er mars 1769; et dès qu'il fut arrivé à son poste, il travailla à faire agréger son église et celle de Menin au synode wallon. Mais bientôt, par suite de la guerre, la « barrière » ayant été changée, il dut quitter Lille et se transporter à Ypres, où il exerça son ministère jusqu'au milieu de l'année 1714. C'est alors que l'appela l'église d'Utrecht, où il fut installé le 7 oct. 1714. Il y remplit sa charge pendant 36 ans et demi, jusqu'en mai 1751, où il obtint son éméritat, et mourut le 12 août 1752. C'était un homme fort instruit et un prédicateur estimé qui fut appelé à remplir la charge de secrétaire, puis de modérateur du synode. Il a publié : I. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, (le premier composé à l'occasion de la mort de Mr Martin); Utrecht 1722, in-8° de 375 p.; le vol. contient 10 sermons; il est précédé d'une épître dédicatoire à S. A. Mme de *La Trémoille* comtesse douairière d'Aldenbourg. — II. *Les dogmes et les préceptes de la vraie religion*, ou Catéchisme pour l'instruction de la jeunesse; Utrecht, 1726. — III. *Le triomphe de la vérité et de la paix*, ou Réflexions de ce qui s'est passé de plus important dans le dernier synode, au sujet de MM. *Saurin* et *Maty*; Utrecht, 1731. in-8°. — IV. *Sermon sur St-Luc*, ch. XI. 28; Utrecht, 1736.

1. BONY ou de Bony (Jean) d'Anduze [Haag II 399] fit ses études théologiques à l'acad. de Genève où il est inscrit au Livre du recteur (Jo. Bonius Auduziensis occitanus) au 22 oct. 1604. Il fut pasteur de Sauve, 1608-1620; de St-Hippolyte, 1622; de St-André, 1623-26; de St-Jean de Gardonnenque, 1626-39; de nouveau de St-Hippolyte, 1639 et de St-Jean, 1641-44; puis d'Anduze en 1645, où il mourut en 1647. Il avait laissé une bibliothèque de quelque importance car le consistoire de Nîmes envoya, août 1647, le pasteur *Rosselet* à Anduze pour en faire l'acquisition. Sa carrière pastorale fut presque aussi agitée que variée. Comme il était à Sauve, en 1620, il fut député par la province des Cévennes à l'assemblée de La Rochelle, qui le nomma de la commission chargée de dresser le cahier des plaintes. Avant la dissolution de l'assemblée, il demanda, ainsi que son collègue le baron de *Sérignac*, et ils obtinrent, un congé avec une mission, et ils ne rendirent aucun compte de celle-ci. Irritée de cette négligence, l'assemblée défendit de les employer ni l'un ni l'autre en aucune charge concernant les églises avant qu'ils se fussent justifiés. Quelque temps après, Bony alors pasteur à Saint-André, fut appelé à se purger d'une accusation fort grave devant le synode des Cévennes. Le juge de Sauve, *d'Aldebert*, lui reprochait d'avoir détourné à son profit un legs fait aux pauvres par Pierrette *Andouin*. Le synode lui infligea

une réprimande sévère. Son accusateur, regardant le châtiment comme trop doux, interjeta appel devant le premier synode national de Charenton, qui reprit fortement le synode des Cévennes, l'accusant d'avoir usé d'une indulgence coupable, et qui suspendit Bony de ses fonctions pastorales jusqu'à la décision du synode du Haut-Languedoc, devant lequel fut renvoyée l'affaire et qui le déclara innocent. La cause se présenta de nouveau devant le synode national de Castres, en 1626, qui « censura très-sévèrement Bony à cause de son avarice sordide, » lui ordonna d'opérer une restitution immédiate et le suspendit de ses fonctions. Quant à *d'Aldebert*, qui avait été excommunié comme calomniateur, le synode leva la censure; mais il arrêta que son fils serait censuré publiquement d'avoir mis trop de passion dans les poursuites. En 1631, le synode de Charenton fut encore obligé de revenir sur cette affaire. Il chargea le colloque de Montpellier de juger en son nom et avec pleine autorité. Là, Bony fut absous d'une manière fort honorable, et tous les articles qui le concernaient rayés des actes des synodes précédents.

Quelques années plus tard, au synode d'Alençon qui, en 1637, eut à s'occuper des accusations portées contre les doctrines de *Testard* et d'*Amyraut*, comme nous l'avons raconté ci-dessus (I col. 188) les églises de la paroisse des Cévennes chargèrent Bony de faire en leur nom l'honorable proposition que le procès-verbal rapporte en ces termes : « M. de Bony, un des pasteurs de la d. province, dit que puisque c'étoit chose notoire que le sentiment de MM. T. et A. ne leur estoit pas particulier, mais estoit commun a plusieurs et même a quelques provinces, ils requéroient pour leur province qu'imitant la prudence du synode de Dordrecht où il y avoit des pasteurs de divers sentiments qui s'estoient supportés les uns les autres, il plust à la Compagnie de ne se point porter à une décision précise des choses dont on estoit en dispute, mais vouloir les pacifier doucement, et pour ce faire, deputer deux pasteurs pour chacune des deux opinions et y en adjouter un cinquième qui ne parust point attaché à l'un ni à l'autre des deux partis, et que ces cinq pasteurs fussent chargés d'adviser aux moyens qu'il y auroit d'apaiser toutes ces contentions ». (*Bull.* XIII, 59).

Colomiès, qui a consacré quelques lignes à Bony dans sa Gallia orientalis, dit en parlant de lui et de François *Murat*, de Calvisson: *Hi duo versus hebræos in obitum Bezæ scripserunt qui magnam hebraismi peritiam sapiunt.*

2. Il existait dans le Midi plusieurs familles nobles du nom de Bony. Guy de Bony était commissaire extraordinaire des guerres dans le Languedoc, en 1574. = *Armes :* d'azur fretté d'or de 6 pièces semé de lionceaux de même. — D'autres Bony, de Vivarais, se distinguèrent sous la conduite de Rohan en 1622. Un d'eux, réfugié en Prusse, servit dans les grands mousquetaires. Jacques *de Bony*, sieur de Larnac, était capitaine d'un régiment d'infanterie; il avait épousé Diane *Augères* et vivait encore en 1668. Il avait un fils, Charles, et descendait lui-même de Pierre *de Bony*, sieur de Larnac, marié, en 1582, avec Catherine *de Porcelet*. Peut-être notre pasteur se rattache-t-il à la branche de Bagars, dont plusieurs membres ont porté le même prénom que lui: Jean *Bony*, époux de Marguerite *Bonaire*; *Jean II*, marié avec Félice *Malefosse*; *Jean III*, qui testa en 1501, et laissa, de Catherine d'*Alichons*, Gaspard *de Bony*, allié, en 1637, à Honorée *Brun*, et père de Robert. Mais cette supposition s'accorderait difficilement avec la note suivante tirée d'un registre de la Bourse françoise de Genève : « David Bony, d'Anduze, habitant ici depuis 40 ans et malade, reçoit quelque assistance, 1700 ». — Il y eut dans l'armée hollandaise, de 1700 à 1744, deux officiers nommés Pierre et Théodore de Bony.

BONZEN (Léopold-Éberard), théologien, recteur du gymnase de Montbéliard pendant 23 ans, puis surintendant de toutes les églises de la principauté, naquit en 1699, et mourut en 1788. On lui doit: *Joachimi Langii Colloquia latina*, 1732, et un *Recueil de cantiques*, Strasb. 1732, 1747, in-12, dont quelques-uns seulement sont de sa composition. [Haag II, 399]. — Jean *Bonze*, du Chayla

en Languedoc, réclame, à Lausanne, une attestation de foi pour se retirer en Allemagne, août 1699.

BONZEVILLE (Thibauld de) « de Beauvais en Beauvaisin », reçu habitant de Genève, mai 1559.

BOQUIER, ministre des Cévennes, est auteur de cinq discours apologétiques publiés sous ce titre : *Requestes au roy de France dressées par les Protestans de son royaume, au sujet de la persécution qui s'y est renouvelée contre eux depuis la paix générale*; La Haye, Abrah. Troyel, 1698, in-12.

1. BOQUIN (Pierre), ministre de La Mure, assiste à l'assemblée des députés des églises du Dauphiné tenue le 28 juill. 1578 au logis de M. de Lesdiguières. — (Abraham) ministre de S. Marcelin en Dauphiné, 1602-1606; de Lalbenc, 1606-28.

2. BOQUIN (Pierre) ou Bouquin, né en Saintonge au commencement du XVIe siècle [Haag II, 400], s'est acquis un renom parmi les théologiens protestants par plusieurs ouvrages de controverse [1]. Boquin fit ses études de théologie dans la célèbre université de Bourges qui comptait alors au nombre de ses professeurs plusieurs partisans de la Réforme, et il y prit le grade de docteur le 23 avril 1539. Imbu dès cette époque des doctrines nouvelles, fortifié dans ses convictions par la lecture de la Bible, il lui fut bientôt impossible de résister à la voix de sa conscience, et fuyant le couvent des Carmes dont il avait été élu prieur, il dépouilla le froc qu'il portait depuis quelques années, et sortit de France, en 1541. Il se retira d'abord à Bâle, où il ne séjourna que peu de mois. Son intention était d'aller rejoindre un de ses disciples, André *Maugier* d'Orléans, à qui le duc de Poméranie avait confié l'éducation de ses enfants; mais auparavant, il voulut visiter Luther et Mélanchthon, dont la réputation remplissait l'Europe. A la persuasion de ce dernier, il renonça à son premier projet, et au lieu de continuer sa route vers le Nord, il revint de Wittemberg à Strasbourg pour occuper la chaire laissée vacante par le départ de *Calvin*. Il ouvrit son cours par l'explication de l'Épître aux Galates. Cependant il ne remplit ses fonctions que peu de temps. L'amour de la patrie le ramena à Bourges, où il rentra en passant par Genève. Peu s'en fallut que Calvin ne l'y retînt. En attendant le triomphe de la Réforme en France, il se mit à donner des leçons publiques et gratuites de grammaire hébraïque et d'exégèse.

Boquin trouva une protectrice puissante dans la reine de Navarre, à qui il présenta un de ses traités intitulé: *De necessitate et usu sacrarum literarum*. Lorsque *Jeanne*, la fille de la reine, se maria (octob. 1548) il se mêla à la foule qui lui adressait ses vœux et lui offrit pour sa part une dissertation *De spirituali sponso Jesu-Christi*. Non-seulement la reine lui accorda une pension, mais elle le fit nommer, du consentement de l'archevêque, prédicateur de la cathédrale. Quand le duché de Berry fut donné par Henri II à sa sœur Marguerite qui, elle aussi, avait du penchant pour les doctrines évangéliques, Boquin conserva, auprès de la nouvelle duchesse, la faveur dont il avait joui auprès de la tante, et l'hommage qu'il lui fit de son traité *De homine perfecto* lui valut la continuation de sa pension. Mais la protection de la fille de François Ier ne put le garantir de la persécution. Ses ennemis, non contents de l'avoir forcé à donner sa démission, soulevèrent contre lui le parlement de Paris et l'archevêque de Bourges. C'était trop de moitié. Échappé, non sans peine, aux dangers qui le menaçaient, Boquin, accompagné de *Beaudoin*, se sauva, en 1555, à Strasbourg ou, après de longues hésitations, il finit par accepter provisoirement la place de prédicateur de l'église française, en remplacement de Jean *Garnier* [V 220 a]. Il avait accepté sur les instances de Jean Sturm, mais il avait un parti contre lui parce que, à Bourges, il avait repris le froc. Les explications publiques qu'il donna de sa conduite ne satisfirent pas la communauté et dès le mois d'août il fut remplacé par Pierre *Alexandre*.

Il fut alors appelé à Heidelberg par l'électeur Othon-Henri, 1557, pour y remplir la chaire de professeur de théo-

[1] Nous devons la révision de cet article à M. le prof. H. Vuilleumier, de Lausanne.

logie qu'il a gardée vingt ans. L'église du Palatinat était dans un moment de crise. Othon-Henri, après avoir été ardent luthérien, avait subi de plus en plus l'influence de Mélanchton. L'avènement de Frédéric III au trône électoral fut le signal d'un mouvement antiluthérien toujours plus accentué, et Boquin eut une part assez importante à l'évolution dogmatique et ecclésiastique par suite de laquelle Frédéric III passa du luthéranisme modéré au calvinisme.

En juin 1560, il y eut à Heidelberg, sur le sujet de la Cène, une dispute scientifique entre trois théologiens palatins et deux saxons. La dispute portait sur des thèses formulées par Boquin et qui représentaient de tout point la conception calviniste (ci-après n° II). Pour Frédéric III, cette dispute fut décisive ; il déclara que la doctrine soutenue par Boquin et ses collègues était, à ses yeux, la vraie; du reste, l'un des théologiens de Jéna emporta également de cette dispute une impression si profonde que, peu après, il se déclara ouvertement pour la doctrine Réformée. A la suite de ce débat parut un décret qui mettait en disponibilité tous les ecclésiastiques partisans de l'ubiquité et interprétait dans le sens réformé la confession d'Augsbourg déjà modifiée par Mélanchton en 1540. Dès l'année suivante, la faculté de théologie subit le contre-coup de cette mesure; de faculté mixte, elle devint faculté purement réformée: Boquin eut pour collègues Trémellius, Olévian, Ursinus; un peu plus tard Zanchi et plus tard encore Franc. Junius. Boquin fut sans doute éclipsé par ses collègues; mais, sans être au premier rang, il occupait une place honorable parmi les théologiens palatins.

En Allemagne, calvinistes et luthériens furent plus loin que jamais de s'entendre. Le colloque de Maulbronn, en avril 1564, auquel Boquin assista et où même il ouvrit le feu, ne servit qu'à démontrer d'une manière plus évidente qu'entre « ubiquitaires » et « sacramentaires » l'entente n'était plus possible. L'esprit dans lequel les questions étaient débattues entre les deux partis se révéla entre autres dans ce distique où un luthérien se plaît à jouer sur le sens des noms que portaient quelques-uns des docteurs réformés :

Ursinus, Xanchus, Sturm, Wollius atque Boquinus!
Nomina sunt rebus congrua rite suis [1].

Plus d'une fois, des orages se déchaînèrent à Heidelberg même, dans l'église ou dans l'école. En 1568, Boquin fut mêlé à la lutte au sujet de la discipline ecclésiastique. Membre du collége des Anciens de l'église des réfugiés établis à Heidelberg, il soutenait de toutes ses forces, contre le médecin théologien Thomas Eraste, le parti disciplinaire dont Olévian était l'âme. En 1569 et 1570, à l'occasion du séjour de Pierre Ramus à Heidelberg, il fut de ceux qui défendirent le philosophe français contre la faculté de philosophie.

Frédéric III mourut le 1er nov. 1576. Boquin célébra sa mémoire dans un discours académique publié au commencement de l'année suivante : Petri Boquini, sacr. litt. prof. publici *Oratio de vita et morte Frederici III* ; Heidelberg, ann. 1577, in-4°. (Voy. traduct. française indiquée, d'après Du Pin, *Fr. Prot.* II, 402 a).

La mort de ce prince fut un évènement gros de conséquences pour le Palatinat, pour l'université de Heidelberg et pour Boquin en particulier. Louis VI, le successeur de Frédéric III, était luthérien déclaré. Son avènement amena une réaction générale dont la faculté de théologie fut la première à pâtir. Malgré l'intervention de l'université, Boquin, Tremellius et Zanchi furent congédiés en décembre 1577. Boquin, sans fortune, dut recourir à la charité de l'université qui lui accorda un subside. Il trouva un refuge à Lausanne, où le Sénat de Berne l'appela comme pasteur et professeur, en 1578. On n'a aucun renseignement sur son ministère à Lausanne. On voit seulement par ses derniers ouvrages que, sur la fin de sa carrière, il s'occupa davantage de polémique anti-romaine, spécialement antijésuitique. Il mourut en 1582, si subitement, dit Melchior Adam, qu'on peut dire de lui qu'il ne vit pas la mort.

[1] Ourson, Hargneux, Violent, Loup et Bouc, leurs noms conviennent bien à leurs actions. Cité par Heppe, *Geschichte des deutschen Protest.* IV p. 387 note.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Defensio ad calomnias doctoris cujusdam Avii in Evangelii professores*, 1558, in-4°. C'est le même personnage, théologien catholique, contre les accusations duquel Mélanchthon dirigea une *Responsio*, la même année.

II. *Theses quæ veram de cœnâ Domini sententiam juxtà prophetica et apostolica scripta, eruditæ ac piæ antiquitatis consensum, Augustanæ confessionis formulam summatim continent, ad disputandum in academiâ Heidelbergensi propositæ : accessit brevis earundem exegesis, ad censoris cujusdam anonymi depellendam calumniam*, 1560, in-8° ; réimp. avec les traités de Bucer, Mélanchthon et Brentius sur le même sujet, 1561, 8°.

III. *Examen libri quem D. Tilemannus Heshusius nuper scripsit De præsentiâ corporis Christi in cœnâ Domini* ; Basileæ 1561, in-8° ; 2e édit. Basil., 1616.

IV. *Exegesis divinæ atque humanæ* Κοινωνίας ; Heidelb., 1561, in-8°. Selon Heppe (*Dogmatique du Protest. allem.*) cet ouvrage n'est pas connu et apprécié comme il le mérite.

V. *Justa defensio adv. injustam vim Heshusii et Villagagnonis de judicio P. Melanchthonis ad electorem palatinum misso de Cœnâ Domini*, 1562.

VI. *Canones quibus defenditur* διάνοια *in verbis Christi : Hoc est corpus meum ; item Adsertio ritûs frangendi et in manus sumendi panis eucharistici* ; Heidelb., 1563, in-8°. L'Adsertio a trait aux réformes introduites dans le culte des églises du Palatinat par la nouvelle liturgie de 1563.

VII. *De unâ et eâ perpetuâ totius Christi præsentiâ in suâ ecclesiâ peregrè agente thesium sectiones XXV* ; Heidelb., 1565, in-4°.

VIII. *Adsertio veteris ac veri christianismi adversùs novum et fictum jesuitismum*. Cet ouvrage, dont Melchior Adam n'indique ni la date ni le lieu d'impression, mais qui, selon Du Pin, a paru à Lyon en 1576, et selon Bayle, à Heidelberg en 1579, in-8°, réimp. à La Rochelle, 1589, est sans doute le même que celui qui se trouve dans le recueil intitulé : *Doctrinæ Jesuitarum præcipua capita à doctis quibusdam theologis confutata, videlicet M. Kemnicio, P. Boquino et D. Goluiso* ; Rupellæ, 1580, in-8° ; trad. en angl., Lond, 1581, in-8°.

IX. *Oratio de Vita et morte Friderici III*; Heidelb. 1577, in-4°. — Imprimé en même temps en français. — *Discours de la vie et de la mort de Frédéric comte palatin* ; Lyon 1577 in-4°.

X. *Apodeixis anti-christianismi qui christianismum veram religionem, pharisaismum christianismo contrarium, papismum pharisaismo simillimum esse ostenditur*; Gen., 1583, in-8°.

3. Pierre Boquin avait un frère nommé Jean, qui fut aussi ministre mais resta au pays. Il desservait l'église du Château en l'île d'Oloron, en 1560, et eut l'honneur d'être député l'année suivante, avec Claude *de la Boissière*, par les églises de Saintonge au colloque de Poissy. Plus tard il donna avec son collègue Jean *Bruslé*, un exemple salutaire, en faisant cesser le massacre des catholiques à la prise du fort de S. André, dans l'île d'Oloron, par les huguenots.

BORBONNE (Nicolas) « imprimeur, natif de Bar sur Senne en Champaigne », habit. de Genève, septemb. 1551. — Autre, réfugié à Morges, 1596.

BORDAC ou Bourdac (David), né à Traignac en Limousin, étudiant en théologie à Montauban en 1612. Il épousa, 1613, Marie fille de François *Barbut* d'Aubusson et sœur de Jean Barbut docteur en droit qui était également venu à Montauban étudier la théologie. Bordac était pasteur d'Argentac en Limousin, 1616-20 ; de Salignac en Périgord, 1626 ; de Montignac, 1637. Il paraît qu'il abjura en 1659, comme il avait près de 70 ans, et fut déposé en 1670 (*Aymon* II, 804). — ... *de Bordat* ministre de Bergerac, 1561-82 ; il fut quelque temps, en 1578, aumônier du prince de Condé ; voy. [III 241 a].

BORDE (Pierre) « marchant natifz de Cosne sur Loyre, du bailliage d'Auxerre », habit. de Genève, mai 1553. — (Jean), de Négrepelisse, soldat huguenot, 1562 [VI 62 b]. — Antoine *de Bordes*, sergent royal, tué à Vassy, 1562. — (Jacques), à Genève en 1566, envoyé pour ministre à Bordeaux où, le 17 janv. 1570, il est condamné par

le parlement, avec ses collègues *Mary* et *Lambert* à avoir la tête tranchée devant le palais de l'Ombrière à Bordeaux. En 1572, après la S. Barthélemy, on le trouve à Londres. — Estienne *Borde*, de S. Bonnet le Chastel en Auvergne, habit. de Genève, 29 sept. 1572. — « Paul fils de Philippe *de Borde*, de S. Marcelin en Daulphiné, tailleur d'habitz », *id.* janv. 1585. — Mlle Borde, mise au couvent de N.-D. de Saintes, 1734.

BORDENAVE (Nicolas de). On ne connait exactement ni le lieu ni la date de sa naissance, mais il y a lieu de croire qu'il naquit soit en Bigorre soit en Béarn, pays où le nom de Bordenave est fort répandu [1] ; quant à l'époque de sa naissance on peut la fixer approximativement vers l'année 1530 ; car il était écolier à Bordeaux en 1548, il y fut témoin oculaire de la sanglante émeute que vint réprimer le connétable Anne de Montmorency. En 1565 Bordenave était déjà ministre de l'église de Nay (Basses-Pyrénées) et y exerça toute sa vie les fonctions pastorales. Lors de l'invasion du Béarn par les troupes de Charles IX, Bordenave, qui avait été mêlé activement à toutes les affaires et aux négociations politiques, fut fait prisonnier par les catholiques, mais sa vie fut épargnée. Après les troubles, il reprit son rôle et fit partie du Conseil de la ville de Nay. En 1578, Bordenave fut député avec *Le Gay* par les églises de Navarre au synode de Sainte-Foy, et choisi par cette assemblée comme l'un des délégués chargés d'aller porter au roi de Navarre, alors à Nérac, les remontrances de l'Église réformée. Bordenave vécut dans la familiarité de Jeanne d'Albret, et c'est par son ordre qu'il rédigea son « Histoire de Béarn et Navarre » ; il était historiographe officiel et conserva cette place jusqu'en 1599. En 1572, le travail de Bordenave était assez avancé pour lui mériter un don de 50 écus de la part du jeune roi de Navarre, le futur Henri IV. Le rédacteur de l'ordonnance de paiement dit bien que l'ouvrage était alors prêt pour l'impression, mais l' « Histoire » renferme des indications qui prouvent que le texte ne fut définitivement arrêté qu'après 1591. Le manuscrit de Nicolas de Bordenave, utilisé après sa mort par les divers historiens du Béarn, et mutilé par des catholiques trop ardents, était resté inédit, lorsqu'en 1873 la Société de l'Histoire de France décida la publication de la partie où l'auteur a raconté les évènements dont il a été le contemporain, c'est-à-dire la fin du cinquième livre, le sixième et le septième [1]. L'ouvrage complet s'étend depuis le commencement du monde, jusqu'à la mort de Jeanne d'Albret, où il s'arrête. Il se divise en sept livres. Bordenave n'est pas un écrivain violent, ce n'est pas un pamphlétaire, c'est un homme grave qui ne se départ jamais de son rôle d'historien. On peut lui reprocher la longueur de ses périodes et les discours qu'il place dans la bouche de ses héros, mais ce sont là des défauts communs à la plupart des écrivains de son temps. Les renseignements qu'il fournit sur son époque ont un prix inestimable, parce que les sources auxquelles il a puisé sont excellentes : ce sont des conversations recueillies de la bouche de la reine Jeanne, ou des papiers officiels qui lui ont été communiqués par les secrétaires d'Etat. On trouvera quelques détails biographiques sur Bordenave et sur son œuvre historique dans la préface du volume publié par la Société de l'histoire de France. Bordenave mourut ministre à Nay en 1601, avant le mois d'août ; il était âgé d'environ 71 ans, et avait exercé le saint ministère pendant plus de 36 ans. (Raymond.)

2. D'autres Bordenave, parents du précédent, exercèrent aussi les fonctions pastorales dans le même pays : Arnaud ministre d'Araujuzon en 1578, de Leduise en 1583 et dont la veuve est secourue comme telle en 1611 ; Pierre, consacré ministre en 1617 ; Jean, mi-

[1] Nous ne savons s'il faut rattacher à la même famille un étudiant de l'acad. de Genève inscrit au Livre du recteur vers 1560, en ces termes : « Fortiçus Bordinavus armagnacus, envoyé de Leyrac. »

[1] *Histoire de Béarn et Navarre par Nic. de Bordenave*, de 1517 à 1572; Paris, 1873, in-8°; pub. pour la Soc. de l'Hist. de Fr. par feu M. Paul Raymond, auteur du présent article et héritier de Bordenave par alliance.

nistre de Viella, La Haugarède et Castelnau de Bigorre en 1626 ; autre Jean, étudiant à Montauban en 1655, ministre de Maslacq en 1660. Il l'était encore en 1683 lorsqu'il abjura entre les mains de l'évêque d'Aire [Haag II, 402]. Ce qui donne occasion au Mercure de France de dire : « Il avoit eu plusieurs conférences par écrit avec ce prélat et il en avoit reçu un éclaircissement si fort sur ses doutes qu'estant convaincu de la vérité, il l'a fait connoistre à plusieurs personnes de son party qu'il a ramenées à l'Eglise, avec cinq de ses enfants. » Cependant une partie de la famille resta fidèle à ses principes, car une dame de Bordenave fut enfermée aux Filles de la foi de Périgueux, 1701 (M 672). — Notons encore un Bordenave député de Tarascon à l'assemblée politique de Pamiers en 1615 et Arnaut de Bordenave, conseiller du roi et maître de la chambre des comptes de Navarre, inhumé à Paris au cimetière des SS. Pères, 19 mai 1658.

BORDÈRES (Isaac de) sieur de Mazères, fait un legs à l'église d'Oloron, 1667 (Tt 235).

BORDET, gentilhomme français, fut l'un des officiers qui vinrent aux Pays-Bas avec La Noue Bras de fer. Après la reprise de Mons par les Espagnols, en 1572, il se mit au service du prince d'Orange. Tous les historiens hollandais sont unanimes à rendre hommage aux talents militaires qu'il déploya en 1573 pendant le siége de Harlem. Le duc d'Albe qui se trouvait en personne sous les murs de cette ville, et qui la vainquit bien plus par la famine que par la force des armes, offrit la vie sauve à ses défenseurs étrangers ; mais ceux qui eurent foi en sa parole furent lâchement égorgés. Un des compagnons de Bordet nommé *Baux*, mieux avisé, ordonna à son valet de lui faire sauter la cervelle, celui-ci ayant refusé de lui obéir, il s'ôta la vie lui-même. — Jacques de Bordet et Marie sa femme naturalisés anglais, 1688.

BORDEU (Arnaud de), boursier protestant au collége d'Orthez, 1617 ; étudiant en théologie à Genève (Arnaldus Bordeutius bearnensis), mai 1626. — (Paul de), ministre de Castelnau-Comblong ; épouse Marie *de Sempré*, déc. 1670 ; assiste aux synodes de Garlin, 1670 ; d'Orthez, 1671. — *Bordeu*, pasteur à La Parade (Agenais), 1676-81.

1. BORDIER, anciennement Bourdier, famille de l'Orléanais [V 123 note]. = *Armes* : d'azur à 2 épées d'argent, poignées d'or, en sautoir, accomp. d'un cœur d'or en chef et d'une étoile d'or en pointe ; dans quelques branches, de gueules à une étoile seulement, en chef.

I. Guillaume Bordier fils de Pierre, né en 1522 au village de Chanteau dans la forêt d'Orléans [1], était sergier, c'est-à-dire fabricant et marchand de toile. Il avait épousé v. 1543 une femme du même pays, Perrette *Arrault* « de la paroisse de N.-D. d'Ormes », et en 1551 on le trouve à Londres, inscrit (Willelmus Bordyer) comme nouveau bourgeois et marchand de cette ville. Cependant il chercha bientôt un autre asile contre la persécution religieuse qui sévissait en France, car le 13 août 1554 est couché au registre des habitants de Genève : « Guillaume Bordier natifz de près d'Orléans. » Il porta dans cette nouvelle patrie non pas sa fortune, car de leurs biens immeubles et autres droits il ne restait, à sa femme et à lui, pas plus de 20 écus d'or « à cause des pertes par eux souffertes pour les troubles et guerres de France [2] », mais il apporta son industrie et d'ardentes convictions. Il fut admis à la bourgeoisie genevoise le 30 avril 1571. Genève, à ce moment, c'est-à-dire vers l'époque de la S. Barthélemy, redoutait avec raison d'avoir à subir un siége ; Guillaume Bordier et Nicolas son fils aîné furent aussitôt mis du nombre des citoyens de confiance que les conseils chargeaient de surveiller les travaux de fortification et de garder chez eux les clefs d'une des portes de la ville, (c'était la porte de Rive [3]). Guillaume mourut en 1588, ayant été

[1] Suivant sa lettre de bourgeoisie genevoise, et de la paroisse de Gidy, canton d'Artenay, suivant son contrat de mariage.

[2] Acte de partage, 14 déc. 1575. L'acte porte cette phrase caractéristique, assez rare dans les protocoles du XVIe siècle : « Pour cause de religion avoient esté « contrainctz abandonner tous leurs biens et se « retirer par de ça (à Genève) pour y vivre selon « la saincte Réformation en ceste Eglise » (J. Jovenon not. III, 344).

[3] Registres du Conseil, 1573.

marié trois fois. Sa première femme qui appartenait à une famille marquée au martyrologe de *Crespin*, comme nous l'avons dit ci-dessus (I, col. 388) [1], lui fut enlevée par la peste qui sévit à Genève en 1570. La terrible maladie lui prit le 10 mai sa femme, le 13 sa fille Guillemette âgée de 21 ans, et le 17 sa fille Marie de 23 ans. Il s'était remarié, avril 1571, avec Catherine *Bérauld* (de Connangles en Auvergne), veuve d'un riche passsementier, Martin *Rossel*, et en 1578, au cours d'un voyage qu'il avait fait dans l'Orléanais, avec Etiennette *De la Roche*, d'Orléans. L'aîné de ses enfants du premier lit, Nicolas, fut le seul continuateur de la famille.

II. Nicolas né à Orléans, 1544, et venu à Genève avec son père, succéda en effet à ses idées, sinon tout à fait à son commerce ; il était drapier. Il a laissé un livre de raison qui commence au 12 mai 1568 par ces mots : « Le jour que dessus je me suis mis avec le seigneur Bertellemi Lect pour conduire sa boutique et ouvrier de sa draperie »... et qui mentionne les principaux évènements de sa modeste vie. Le plus notable est écrit en ces termes : « Du 5e de janv. 1592 j'ay esté demandé de nos seigneurs et supérieurs pour estre mis au nombre des CC et le vendredy suivant je fus esleu ou CC du nombre de ceulx du Consistoire. » Il était déjà depuis 1590 « diacre de la Bourse des pauvres françois réfugiés », et il demeura membre du grand Conseil et du rigoriste Consistoire de Genève jusqu'à la fin de ses jours, 1611. Quatorze enfants lui étaient nés : huit d'une première femme, Sara *Chauvet*, fille du pasteur Raymond Chauvet (voy. ci-dessus col. 748) à laquelle il avait été marié en 1572, et six d'une 2e femme qu'il avait épousée en 1586, Marguerite *de Montorcier*, fille de Pierre Monterel de Montorcier, de S. Bonnet le Chasteau en Forez, que les actes intitulent « faiseur de grandes forces ou de forces vives », c'est-à-dire ingénieur, et en effet, il avait construit des machines hydrauliques à Lyon.

III. Des deux lignées la première fut plus fortunée et dura moins. Les enfants de Sara Chauvet (Samuel ; Isaac, 1574-1640 ; Rachel ; Augustin, 1577-1632 ; Jacob 1579-1653 ; 2e Samuel ; Judith ; Jacques) et leurs enfants, ceux du moins qui vécurent assez, prirent tous alliance dans de notables et riches familles de la République, les Colladon, Gallatin, Butini, Lect, Grenus, Perdriau, Sarasin, Puérari, etc. Nicolas fit de ses fils Isaac, Augustin et Jacob des orfèvres-joailliers, mais en visant à les rendre artistes et en commençant par les envoyer apprendre le dessin à l'atelier de peinture et faire au loin de longs apprentissages. Isaac alla passer six années (1586-92) chez un orfèvre d'Orléans, Symphorien Arrault, qui était son oncle, et il est mentionné sur le livre de raison comme de retour à Genève le 16 juin 1604, après avoir parcouru l'Allemagne jusqu'à Prague, avec son jeune frère Jacob. Il épousa en 1res noces, juillet 1606, Marie de Courcelles, fille de Firmin de Courcelles et d'Abigaïl Cop, qui lui donna six enfants dont le cinquième, Jacques (1616-84), est parvenu à une sorte de célébrité : c'est le collaborateur de Petitot, l'inimitable portraitiste des rois Charles 1er et Louis XIV. Il fut non seulement son associé et son ami, mais son beau-frère, ayant épousé chacun une fille de Sulpice *Cuper*, de Blois, conseiller du roi à Paris et contrôleur des rentes en la généralité de Bordeaux. A l'article Petitot nous parlerons de leur talent. Nous nous contenterons d'ajouter ici que Jacques Bordier était en outre le chargé d'affaires, officieux, du gouvernement de Genève à la cour de France [1], et que si par sa mort, arrivée un an avant la révocation de l'édit de Nantes, il échappa à la persécution qui parmi tant d'autres atteignit violemment Petitot, sa famille n'en fut pas exempte.

[1] Quelques lignes plus bas Crespin ajoute : « Au mois de novembre en suyvant, de ceux qui estoyent emprisonnez en la tour neufve furent massacrez et jettez en la rivière 53 hommes, deux femmes et un garçon aagé de 9 à 10 ans. L'une des femmes se nommoit *Marie Bordier*. »

[1] On conserve aux archives de Genève (Portef. historiques, no 3301) sa correspondance avec la Seigneurie de Genève composée de 29 lettres de 1669 à 1681. Elles ont été imprimées dans le livret mentionné ci-dessous intitulé *Jubilé*. Voyez aussi p. 13 et 209-210 du livre qui vient d'être publié par M. A. Rilliet sur la vaine tentative de Rétablissement du catholic. à Genève il y a deux siècles.

Deux de ses filles furent emprisonnées au For-l'évêque avec Petitot leur oncle; l'une d'elles en sortit environ un an après, déc. 1686, ayant abjuré; peut-être était-ce Marie, veuve, en 1719, d'Alexandre Le Roux de Rode. L'autre, Anne Bordier, put se sauver à Genève où elle mourut sans avoir été mariée, 1753. Madeleine leur sœur aînée avait épousé, 1683, le fils de Petitot, prénommé Jean comme lui, et peintre en émail d'un remarquable talent quoiqu'inférieur à celui de son père. Jacques avait eu beaucoup d'autres enfants, entre autres un fils, né en 1654, qui alla compléter ses études en 1670 à l'académie de Genève et que le Livre du recteur mentionne ainsi : Johannes-Baptista Borderius parisiensis [1].

Augustin, frère d'Isaac, rentra en France et s'établit à Montauban où on le trouve en 1608 et où son fils Pierre était encore, comme orfèvre, en 1637. Celui-ci était aussi un orfèvre émailleur et peintre qui eut l'honneur d'avoir Petitot comme apprenti dans son atelier. Horace Walpole (dans ses Anecdotes of painting) fait un grand éloge de son mérite et de ses ouvrages restés en Angleterre. C'est probablement une sœur de Pierre qu'on trouve aussi inscrite à Montauban sous le nom de « Anne de Bordier » ayant épousé, 24 déc. 1623, l'orfèvre Pierre Lacaux [2].

Enfin Jacob, le plus jeune frère d'Isaac et d'Augustin, épousa, 1616, Anne Colladon, et en eut cinq fils notamment Isaac, 1622; Esaie, 1625; Louis, pasteur de Céligny et père de Jacob, aussi pasteur et de plus bibliothécaire de Genève; Isaac, docteur en médecine, alla s'établir à Châlons en Champagne et fut sans doute le père d'Isaac Bordier de Châlons, d'abord proposant en théologie, mais qui abjura en 1675 et devint pensionnaire du clergé de France [IX 6 b]. C'est vraisemblablement un frère de ce dernier, ayant également abjuré, qui fut capitaine au régiment de Normandie, chevalier de S. Louis, nommé ingénieur militaire en 1686 et ingénieur en chef des fortifications de Calais en 1710, on avant. Son prénom était Antoine et il appartenait certainement à la famille, comme le prouve l'armorial officiel de 1696 [1]. Il mourut en 1719, ne laissant que deux filles, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Notre-Dame-de-Calais.

Le groupe des descendants de Nicolas Bordier et de Sara Chauvet s'est éteint vers la fin du siècle dernier.

IV. Les enfants de Marguerite de Montorcier ont produit une descendance extrêmement nombreuse, et à la différence du groupe précédent, encore florissante aujourd'hui. Des six qu'ils étaient, le troisième, Jacques (1591-1651) fut 34 ans pasteur du village de Cartigny (Genève). Il est regardé comme étant l'auteur d'une chanson populaire sur l'affaire de l'Escalade, le « Cé qué l'ainô », en patois savoyard. Il épousa, 1618, Angélique du Commun et de ce mariage provient toute la descendance actuelle. Parmi ses enfants du premier degré se distinguent trois fils, Isaac, Jacob et Denis qui s'associèrent pour former une grande maison d'orfèverie-joaillerie avec plusieurs succursales, à Lyon et ailleurs. Isaac épousa 1° Marie *Buisson* dont il eut deux enfants et 2°, en 1662, Marie *Senebier* dont il en eut quatorze, entre autres Théodore et Alexandre; ce dernier, né en 1676, s'engagea dans un régiment suisse au service de France, y devint officier [2], puis de retour dans son pays, commanda une compagnie genevoise à la bataille de Vilmergen, 1712, où il reçut une blessure, et fut capitaine dans la garnison de Genève depuis 1714 jusqu'à sa mort, 1756. Un de ses petits-fils, André-César (1746-1802) après avoir commencé par la carrière pastorale, l'abandonna pour les fonctions publiques, entra en 1775 au Conseil des CC (où la famille n'a d'ailleurs jamais

1 Onze autres membres de la famille sont inscrits au Livre du recteur : Jacobus, 1607; Johannes, 1612; Isaacus, 1637; Ludovicus, 1651; Ludovicus, 1689; Jacobus, 1690; Jacobus, 1713; Jacobus, 1721; Alexander, 1728; Andræus-Cæsar, 1765; Daniel, 1779; tous qualifiés *Genevenses*.

2 Regist. des mariages de Montauban, vol. de 1623-1648, f° 6 (Nicolas).

1 Où il est inscrit par d'Hozier avec cette mention : Porte de gueules à 2 épées d'argent surmontées d'un cœur de même. t. 1 de Paris, p. 485.

2 Isaac, fils de Denis, l'était aussi, dans un autre régiment suisse, en 1689, avec cette note sur le registre du colonel Stoppa : « Joli officier ». Il fut plus tard aide-major dans la garnison de Genève.

cessé de figurer depuis 1592), et devint conseiller d'État, puis syndic de Genève à la veille de la Révolution, en 1791. Aussi fut-il, avec son frère Simon, condamné à mort par le premier tribunal révolutionnaire ; mais par contumace. Il s'est acquis au dehors une certaine notoriété par la publication d'un petit écrit intitulé : *Voyage pittoresque aux glacières de Savoye* (Genève, 1773 in-12) dans lequel il a le premier émis l'idée de la plasticité des glaciers, écrit que l'on a traduit en plusieurs langues [1]. Il n'a laissé qu'une fille, Julie, mariée à Guillaume *de Chapeaurouge*, mais la postérité de son frère existe encore en la personne de Théodore, marié à Mlle Marie *Chenevière* et père de trois enfants Adèle, Charles, Laure.

V. Denis, le plus jeune des trois frères ci-dessus, épousa en 1657 Suzanne *Buisson* et en eut 12 enfants dont l'aîné, François et le 6e Guillaume firent souche plantureuse. François (1660-1727) continua le commerce paternel et fut en même temps hospitalier ou directeur de l'hôpital, puis contrôleur ; il eut 11 enfants, dont l'un, Jacques (1696-1775), épousa Renée fille du pasteur Gamaliel *Vautier*, et exerça successivement les fonctions d'auditeur (juge de paix), de contrôleur, puis de receveur des grains, enfin d'hospitalier. Un de ses frères, Jacob, né en 1702, fut pasteur à Plymouth de 1739 à 1764 et revint mourir dans le domaine patrimonial, à Cartigny (1772). Jacques laissa plusieurs filles et deux fils : Gamaliel et Léonard, auteurs chacun d'une branche dont la dernière s'est éteinte, 1865, en la personne de Frédéric [2] fils de Léonard et d'Aimée *Sorel*, qui fut conseiller d'État au commencement de la dictature de James Fazy (1846-1851) et contribua ensuite énergiquement à la faire cesser. La branche aînée est près de finir : Gamaliel eut de sa femme Louise-Andrienne *Goudet* (voy. ce nom) deux fils dont l'aîné, Léonard (1778-1862) s'établit d'abord en Russie, puis à Paris [1] où il a laissé deux fils, Henri-Léonard et Léon-André ; ce dernier marié, sans enfants ; l'autre marié 1° en 1846 avec Hélène-Charlotte fille de Gustave de Ron, de Stockholm, et de Marianne-Catherine d'Imhoff [2] ; 2° en 1858 avec Mlle Louisa Wright, de Windsor ; de ces deux unions sont nés huit enfants, dont subsistent seulement quatre filles : du 1er lit, Anne et Léonie, du 2e Angèle et Octavie.

VI. Guillaume, 6e enfant de Denis, épousa en 1706 Olympe de Choudens. Ils eurent 17 enfants. Du deuxième, André, et de sa femme Françoise *Malcontent* sont descendues cinq générations dont les plus récentes sont principalement représentées par M. François Bordier ancien pasteur de Genève de 1846 à 1871 et son fils aîné Pierre pasteur aux Eaux-Vives (Genève) depuis 1874, marié à Mlle Laure, fille du géographe Paul *Chaix* et père de trois enfants.

Du 13e enfant de Guillaume, prénommé Ami, marié en 1752 à Jeanne *Marcet* sont nés trois fils : Isaac-Ami Bordier-Marcet, physicien distingué qui appliqua ses travaux surtout à l'éclairage public (voy. Biogr. gén. de Didot), Pierre et Daniel-Aimé. La branche de Pierre et de sa femme Sara Sautter, est aujourd'hui représentée par leur petit-fils, Auguste, ingénieur, vivant en Italie. Daniel-Aimé eut pour fils Pierre et Jules ; le premier (1796-1862) marié à Mlle Julie Frœlicher, de Soleure, a laissé 4 filles et un fils, Ami, marié à Mlle Fanny *Reverdin* et père de trois fils et d'une fille ; le second, Jules, (1797-1865) marié à Mlle Clara Gairdner alla s'établir à Londres où il fonda une importante maison de banque, aujourd'hui continuée par deux de ses six enfants, William et Charles.

Cette famille nous a retenu au-delà de ce que nous eussions voulu, par suite de la surabondance de nos renseigne-

[1] L'attention publique s'est reportée sur ce point dans ces dernières années. Voyez : W. Windham et P. Martel. Relations de leurs deux voyages aux Glaciers de Chamonix, publ. et annotés par Th. Dufour ; 1879, in8°- pages 9, 67.

[2] Il avait un fils, Etienne-Léonard, prédécédé, en 1861. Voy. la *Biblioth. univ. de Genève* qui a publié, 1863. un fragment de son journal d'un séjour de dix ans qu'il avait fait en Australie.

[1] Voy. *Bull. de la soc. de l'hist. de France*, mai 1862.

[2] Des barons d'Imhoff de Nuremberg ; voy. *Charlotte von Stein, Gœthe's Freundin*, von H. Düntzer Stuttgart, 1874 in-8, t. II p. 332, 335.

ments ; cependant il est nécessaire d'ajouter encore ce fait qu'elle a donné un bon exemple en célébrant, le 30 avril 1871, par une fête intime où tous ses membres présents à Genève assistaient, le troisième anniversaire séculaire de la lettre de bourgeoisie genevoise obtenue par leur ancêtre Guillaume le 30 avril 1571. Le récit de cette agape pieusement historique et fraternelle a été imprimé (non publié) dans un petit volume sorti des presses de J. G. Fick (94 p. in-12) et intitulé : *Un jubilé de famille*, 1571-1871.

Leu, *Allgem. Helvetisches Lexicon ;* Zurich, 1750. — Senebier, *Hist. litt. de Genève.* — Galiffe, *Notices généalog.* t. II — Vapereau, *Dictionn.*

2. BOURDIER (Jacques) « cordanier, natifz de Bourges en Berry, pays de France », reçu habitant de Genève, avril 1555; un mois après il épouse Jehanne *Maistre* veuve de Macé *Batailhe* de Chastillon sur Indre (Voy. t. I col. 959, Bataille n° 1). — (Michelle), native de Melun, épouse à Genève, janv. 1557, Jacques *de Valtan* et, devenue veuve, se remarie, 1559, avec Charles *Bénard de Miremont*, de Nismes [1]. — « Guilliaume et André Bourdiers frères, natifz de la paroisse de Manchecour en Beausse, diocèse de Sans en Bourgongne », habit. de Genève, 8 mars 1557. — (Pierre, fils de Michel) de Toulouse admis à la bourgeoisie genevoise le 22 juillet 1557 ; peu d'années après, son père, Michel, resté à Toulouse, y est mis à mort (ci-dessus col. 55), avec Jean Bordier (col. 73) et Fortis *Bordié* (col. 76). — ..... Bordier, ministre dans l'Angoumois vers 1563 (*Bull.* XII, 122). — Autre, ministre de Sancerre en 1572 et pendant le terrible siége de 1573 ; Beroald logeait chez lui (ci-dessus col. 398). — Autre, capitaine du Cheylard en Vivarais, 1572 [VIII 447 b]. — (Ambroise) ministre de Roquecourbe (Castrais) 1610-12. — Françoise Bourdier, religieuse de Bourg en Bresse qui veut abjurer, reçoit un viatique à Genève, 1700. — J. Bourdier, galérien, avant 1705. — Catherine Bordier, de Blois, arrêtée comme elle voulait fuir le royaume, emprisonnée à la conciergerie de Rouen, puis enfermée au couvent des Ursulines de Dieppe, 1688. — (Jacques), de Blois, 59 ans, réfugié et assisté avec Catherine sa femme (peut-être la même qui précède) et 5 enfants, à Londres où « ils vendent des herbes », 1708-10. — (Le fils de), de Chateauneuf sur Loire, enlevé à ses parents pour être converti, 1693. — (Mlle) mise aux Nouv. Cathol. de Blois, 1713. — (Jacques), de Villeneuve au diocèse d'Orléans, marié à Paris avec Anne *Nourrisson*, à la chapelle de l'ambassade de Hollande, 1722.

[1] Etant de Melun elle appartient probablement à la famille de Jacques Bordier, intendant des finances sous Louis XIII, et fondateur du château des Raincys.

BORDIEU, Bordiu. — David de Bordiu, ministre à Sainte-Marie d'Oloron en 1588 (Arch. des B.-Pyr. E 1795). — Isaac de Bordieu, de Rochefort en Guyenne, inhumé au cimet. des SS. Pères à Paris, 1634. — Arnaud de Bordieu, natif d'Izest en Béarn, pasteur de Bergerac, vers 1644. — (Jean) fils du précédent et pasteur à son tour. On a de lui un *Sermon sur les mots du* 1er *chap. de la* 1re *épître de S. Paul à Timothée...* Imp. à Bergerac, par A. Boysset, 1666 in-8, 48 p. — Andrée *Bourdieu* arrêtée sortant du royaume, près Sarlat, 33 ans, rasée et enfermée; elle abjure, 1690.

BORDIGNY. « Petrus de Bordigny, parisinus » inscrit comme étudiant à l'acad. de Leyde, 12 mars 1686.

BORDIN de La Saussaye et son frère, enfants mis de force aux Nouv. catholiques d'Alençon, 1720.

BOREAU (Pierre) de Chartres, chaussetier, habit. de Genève, 27 oct. 1572. — (Pierre) ministre de Gironde, réfugié en Hollande, 1685. — *P. Borreau* ou *Borru*, de Saintonge, galérien, 1689. — (Daniel) naturalisé anglais, 1701.

1. BOREL, Borrel, Boret. — Mathieu Borrel « bonnetier, de Montilleu près Carcassonne », habitant de Genève, septemb. 1559. — Rodolphe Borel, étudiant à Genève (Rodolphus Borellus picto diocesis Lucionencis) 1564. — Borrel, ministre de M. de Montjoux (Auvergne 1567. — « La femme de Jean Borel, libraire du palais, à Paris, tuée à la St-Barthélemy. — (David), 22 ans, réfugié à Dublin et admis à y faire ré-

paration pour avoir été à la messe, 1650 (*Bull.* VI, 9). — (....) ministre de Chateaunenf en 1685. — (Charles), du consistoire de Bruniquel en 1685. — (.....) réfugié à Yverdon, 1692. — (Jean) officier au service de Hollande, 1700. — Gibert *Borel*, cardeur de laynes natif de Ste-Affrique en Rouergue, reçu habit. de Genève, octob. 1557.

2. BOREL (Jacques), originaire de Saint-Antonin, était astrologue c'est-à-dire mathématicien, et chantre de l'un des temples de Castres au commencement du XVIIe siècle. Il se maria d'abord avec Esther *de Martel*, fille de François, notaire de Lacaze, le 27 nov. 1615, et en eut : 1° Pierre qui suit ; 2° Jacques, né à Castres le 12 oct. 1623 ; 3° Marie, bapt. le 13 octobre 1625. Le 11 janvier 1633, notre mathématicien épousa en secondes noces Isabeau *de Soult*, fille d'Abraham et de Marthe *de Cambolive* qui lui donna à son tour : 4° Madeleine, bapt. le 12 janv. 1635, morte le 14 avril 1671 ; 5° Antoine, né le 25 mars 1638 ; 6° Abel, 19 avril 1640 ; 7° Jeanne, 6 juin 1644 ; 8° Isabeau, mariée avec Isaac *Tirefort*, chirurgien de Castres.

Jacques Borel est l'auteur de poésies connues seulement par leurs titres et les fragments que nous en a donnés son fils dans le « Trésor de recherches » et dans « les Antiquités de Castres ». Ce sont : *Les larmes de Sainct-Pierre* et de la Saincte-Vierge ; — *Le renouveau de la paix* ; — et une *Pastorale* en patois languedocien.

Pierre Borel, fils aîné du précédent, médecin, historien, philologue, né à Castres vers 1620, mort dans la même ville le 14 octobre 1671. Après y avoir exercé la médecine (de 1641 à 1653), il vint à Paris où il obtint quelques succès et le titre de conseiller et médecin ordinaire du roi. Mais ses liaisons avec Gassendi, dont il partageait les idées, nuisirent à sa carrière. Retiré un moment à Genève, il rentra bientôt dans sa patrie (déc. 1655) et accepta les fonctions de régent au collège de Castres. C'est avec honneur qu'il les remplissait lorsque cet établissement, de fondation protestante, fut confisqué en faveur des jésuites. Borel lutta longtemps contre cette usurpation et ne céda qu'à la force. Nous lisons à ce sujet dans un manuscrit de cette époque : « Le 4 mars 1664, les consuls de Castres, en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat, firent commandement à M. Borel, régent du collége, aux portiers de la ville, aux suppots, horlogers et trompettes d'icelle estant de la R. P. R. de sortir de leurs charges, ce qui fut exécuté et l'on en mit de catholiques. M. Borel refusa de sortir du collége quoique le 10 du mesme mois, le sieur de Fossé, archidiacre, accompagné des premiers et quatriesme consuls, fissent sortir ses meubles par les portes et les fenestres. Ceux de la R. P. R. s'estant pourvus devers l'intendant, obtinrent une ordonnance, le 20 mars, portant défense de troubler M. Borel en la classe du Collège, avec ordre de députer. le 5 avril, devant le d. intendant pour prouver que la moitié du collége appartenait à ceux de la R. P. R... ; mais M. l'intendant les renvoya au conseil et les congédia... ; et en exécution d'un arrêt du conseil du 17 novembre, qui ordonne que les jésuites de la province de Toulouse soient maintenus aux deux classes de régents catholiques dans le d. collège de Castres et, par provision, aux autres deux classes tenues par des régens de la R. P. R. [1], les consuls mirent les révérends Pères en possession de tout l'entier collège en la personne de Jean-Paul Médaille, jésuite, qui prêchait l'Avent à la cathédrale de Castres, et ce, non obstant les oppositions que firent ceux de la R. P. R., car les dits Borel, Vigneaux et Pasquier (ces deux derniers catholiques) n'achevèrent de se changer que le 21 décembre, et l'imprimeur, Bernard Barcouda ne le fut qu'à la fin du mois de janvier 1665... [2] »

Alors Borel s'adonna entièrement à de grands travaux qui lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences [3] où il fut reçu en qualité de chimiste. Ses ouvrages, tous rares, sont nombreux et variés. Malgré les titres qu'il s'était acquis

[1] Le deuxième régent protestant, Jean *Forest*, venait de mourir.

[2] Voyez aussi sur cette question l'Histoire du Languedoc. T. XIV, 1049, édition Privat.

[3] Il faisait partie de celle de Castres depuis le 15 janvier 1658.

à la reconnaissance de ses concitoyens, il fut méconnu d'eux. Nous ne saurions mieux faire que de laisser ici la parole à Bayle: «... Ayant vu cité, dans plusieurs livres, un M. Borel, non sans éloges considérables, j'avais de la peine à croire que ce fût le médecin de Castres qui porte ce nom. Cependant, j'ai trouvé que c'était lui-même; et en lisant quelques-uns de ses ouvrages, j'ai admiré comme une chose des plus prodigieuses qu'un homme comme celui-là ne fasse pas plus de bruit dans son pays. Si son nom ne m'est pas tout à fait inconnu, je le dois au hasard qui fit que je portai mon père à acheter ses *Antiquités de Castres*; sans cela, je suis persuadé que, malgré mon long séjour à Puylaurens, je n'aurais pas ouï parler de cet homme; ce qui me paraît fort surprenant, car enfin, un esprit aussi curieux, aussi laborieux, qui a tant fait imprimer de livres remarquables par leur singularité, qui en a fait sur toutes sortes de matières, devrait être connu comme le loup blanc, surtout dans un lieu d'académie qui n'est éloigné de celui de sa résidence que de trois lieues. Son seul livre des *Antiquités gauloises et françoises*, où il cite tout ce qu'il y a eu jamais de vieux romans imprimés et à imprimer, tous les trouvères et jongleurs de Provence, et où il donne un catalogue de tous les livres qu'il a composés ou entrepris (qui feraient quinze ou vingt volumes in-folio), ce seul livre, dis-je, devait seul le faire regarder comme un homme extraordinaire [1]. Mais c'est fort le génie des gascons: il ne se connaissent pas d'une lieue à une autre et ne s'informent pas beaucoup s'il y a des gens dans leur pays qui se distinguent... ». Et Bayle ajoute plus loin: « Je voudrois avoir connu cet homme-là, car je trouve des gens qui ne se plaignent point qu'il manque de jugement autant qu'il devroit faire, vu la vaste étendue de sa mémoire et de ses lectures, et son insatiable avidité de parler de tout. J'avois plus de vingt ans avant que d'avoir ouï parler de télescope et de microscope; cependant il y avait plusieurs années que Borel avait fait imprimer une dissertation en vers, *De telescopii inventore*, et une centurie d'observations microscopiques qui fesoient du bruit jusques hors du royaume; mais c'est trop parler d'un seul homme. » (*Nouvelles let.*; *La Haye*, 1739, p. 364 et suivantes). Ajoutons seulement que Borel avait épousé, 1663, Esther *de Bonafous* (col. 796) dont il eut: 1° Etienne, né à Castres le 8 février 1665; 2° Marie, née le 24 janvier 1667; 3° Pierre, né le 10 décembre 1671.

Voici la liste de ses écrits par ordre chronologique. Ils sont aussi difficiles à trouver que curieux.

I. *Catalogue des choses rares qui sont dans le cabinet de maistre Pierre Borel*, médecin de Castres au haut Languedoc. *Castres*, 1645, in-4°. Réimprimé avec augmentation à la suite des Antiquités.

II. *Les antiquitez, raretez, plantes, minéraux et autres choses considérables de la ville et comté de Castres d'Albigeois* et des lieux qui sont à ses environs, avec l'histoires de ses comtes, évesques etc. et un recueil des inscriptions romaines et autres antiquitez du Languedoc et et Provence. Avec le Roole des principaux cabinets et raretez de l'Europe, comme aussi le Catalogue des choses rares de maistre Pierre Borel; Castres, Arnaud Colomiez, 1649, pet. in-8°. Réimprimé à *Paris*, *Académie des bibliophiles*, 1668, avec une Notice sur l'auteur. — Borel dit lui-même qu'il avait augmenté cette histoire *de deux tiers*; mais ce supplément n'a jamais vu le jour.

III. *Poème à la louange de l'imprimerie*. Castres, 1650, in-12.

[1] *Le Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises* ne suffit certainement pas à faire de Pierre Borel un homme extraordinaire, comme le voudrait Bayle, mais il nous permet d'apprécier l'immense lecture que possédait cet érudit. L'ouvrage est dédié à Conrart; il forme dans sa partie principale un dictionnaire du vieux français qui reproduit les idées d'Ét. Pasquier et de Cl. Fauchet, auxquelles l'auteur a joint le fruit de ses recherches personnelles. Borel a connu et dépouillé pour son dictionnaire tous les manuscrits et tous les imprimés qui lui étaient accessibles de son temps. Si parfois au milieu d'une discussion un peu longue nous trouvons une opinion hazardée qui nous choque aujourd'hui, si par exemple nous voyons confondus dans une même étymologie les mots *Gaule* (Gallia), *caulis* (tige), *gaule* (pieu) et *gaul* (forêt — *all.* wald) ne nous hâtons pas de condamner un écrivain dont la science et l'érudition étaient des plus réelles et dont les travaux en linguistique et en philologie françaises ont préparé dignement l'œuvre immense de Lacurne de Sainte-Palaye. (Raynaud)

IV. *Petri Borelli medici Castrensis historiarum et observationum medico-physicarum centuria prima et secunda.* In qua non solum multa utilia, sed rara, stupenda ac inaudita continentur, cum inscriptionibus quibusdam auticis: Castris, Arn. Colomarium, 1653, pet. in-8°. Première édition de cet ouvrage souvent réimprimé avec additions et figures. L'édition de *Paris*, J. Billaine et Math. Dupuis, 1657, est augmentée des observations du docteur Cattier et d'une vie de Descartes; elle contient de plus quatre centuries, ainsi que celles de La Haye, 1666, in-8°; Francfort et Leipsig, 1670 et 1676. Voici le titre exact de ce que nous croyons être la dernière édition de cet ouvrage:

Petri Borelli, medici Castrensis, historiarum et observationum medicophysicarum Centuriæ IV; quibus ipse quidem subjunxit Isaaci Cattieri, doctoris Monspeliensis et Medici regii, observationes medicinales, rara secum communicata, Renatique Cartesii vitam a se prescriptam; nunc autem aliunde ob argumenti similitudinem accedunt Joh. Rhodii observationes, Arnoldi Bootii de affectibus omissis tractatus et Petri Mathæi Rassii consultationes et observationes selectæ. Francofurtis, Lipsiæ, apud Laur. Sigism. Cornerum, bibliopol. Lipsiæ, anno 1676; fort in-8°; frontispice. Chacun des ouvrages indiqués a une pagination différente. — 1° Dédicace du libraire Cornerus « Benedicto Carpzovio polyhistori »; 2° dédicace de Borel à noble Guillaume Borel.

L'académie de Castres, à laquelle il avait dédié la première de ces centuries, accorda à Borel la somme de vingt écus blancs à cette occasion. (Proc. verb. du 18 février 1653; arch. de Castres).

V. *Bibliotheca chimica seu catologus librorum philosophicorum hermeticorum*; in quo quatuor millia circiter authorum chimicorum, vel de transmutatione metallorum, re minerali et arcanis tam manuscriptorum quam in lucem editorum, cum cum editionibus, usque ad annum 1653 continetur; Cum ejusdem bibliothecæ appendice et corollario; auctore Petro Borellio Castrensi medico doctore. Parisiis, apud Carolum du Mesnil, Thomam Jolly, 1654; in-12; 276 p.; — Heidelberg, 1658, in-12. L'épître dédicatoire est datée de Paris, janv. 1654.

VI. *Petri Borelli, medici Castrensis carmina encomiastica ac congratulatoria* in laudem christianissimi regis Ludovici XIV; augustissimæ reginæ matris; Et eminentissimi cardinalis Mazarini. Parisiis, apud Nicolaum Foucault, 1654. in-4°; 8 p. — Cette plaquette rare valut, sans doute, à Borel le titre de « conseiller et médecin du roi » qu'il prend dans la suite. Elle est signée: *Humillimus et obsequentissimus servus, P. Borel, M. D.*

VII. *Auctarium ad vitam Peirescii.* Hadrienus Vlak, La Haye, 1655 in-4°.

VIII. *Commentum in antiquum philosophum Syrum.* Hénault, 1655.

IX. *Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises* réduites en ordre alphabétique et enrichies de beaucoup d'origines, épitaphes et autres choses rares et curieuses, comme aussi de beaucoup de mots de la langue Thyoise ou Theuthfranque, par P. Borel, conseiller et médecin ordinaire du Roy. Paris, chez Augustin Courbé, en la petite salle du palais, à la Palme, 1655, *avec Privilége du Roy*; in-4°, 611 p., plus de nombreuses pièces liminaires et les tables. — Cet ouvrage a été réimprimé avec quelque soin à Paris, chez Briasson, 1750, in-folio, et inséré à la suite de la troisième édition du Dictionnaire étymologique de Ménage, bien que la pagination soit différente de ce dernier ouvrage, et que l'on puisse en trouver des exemplaires séparés. Cette édition, à laquelle on a ajouté plusieurs mots extraits des Dictionnaires de Nicot, Monet et autres, n'est pas sans négligences. On y cite, à tort, les manuscrits trouvés après la mort de Borel, et l'on a supprimé les tables originales.

L'épître dédicatoire adressée « A Monsieur Conrart conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France » montre avec combien de charme et de justesse écrivait Borel:

« Monsieur, dit-il, on me blâmera peut estre d'adresser à un des plus polis Esprits de France ce qui nous reste de plus rude et de plus barbare du langage de nos Ances-

tres. Mais pour vous, Monsieur, vous aurez sans doute la bonté de m'excuser, si vous considérez que je ne pouvois en user autrement sans injustice. Car puisque vous avez esté une des principales causes de la naissance de cet ouvrage, je ne devois le dedier à personne qu'à vous. C'est par vostre conseil que je l'ay entrepris, pour le soulagement et la satisfaction des curieux qui seront bienaises en lisant les Livres écrits en vieux François de n'estre pas arrestez par tant de mots dont on n'use plus maintenant et qui ont quelquefois des significations assez belles et des origines très anciennes, mais qu'il est difficile d'entendre sans une longue méditation. Vous m'avez asseuré que ce travail ne sera pas inutile et je me suis laissé flater par cette espérance d'autant plus aisément qu'un excellent homme de l'Antiquité nous enseigne que ce n'est pas peu estre heureux que de pouvoir donner la nouveauté aux choses vieilles, la lumière aux obscures, l'agrément à celles qui ont déplû et en un mot de ressusciter, s'il faut ainsi dire, celles qui estoient comme ensevelies dans les ténèbres de l'oubly... »

Cette préface (de 6 pag.) est suivie de quelques éloges du livre et de l'auteur en prose et en vers, usage qui n'était pas encore passé de mode, puis du catalogue des œuvres de l'auteur, de la Bibliothèque ou Catalogue des anciens poëtes français et autres livres tant mss que autres dont il s'est servi [1], enfin d'une préface de 68 pages dans laquelle il passe en revue les sources primitives du Français en citant textuellement de vieux fragments tudesques, saxons, bretons, sans omettre les deux célèbres serments jurés à Strasbourg en 842 par les fils de Louis le Débonnaire.

Au catalogue de ses « œuvres imprimez », l'auteur a joint la liste de ceux qu'il avait encore sur le métier. C'est un petit morceau qu'on aimera, croyons-nous, voir intégralement reproduit :

Livres a imprimer. *Les uns achevez de composer et les autres fort avancez. Ceux qui sont avancez, ou presque achevez, ont 3 estoiles : Ceux qui ne sont qu'a demy faitz en ont deux : et ceux qui ne sont que commencez, une.*

** De Natura ac proprietatibus Mineralium, Plantarum et Animalium, seu Amphitheatrum naturæ, 7 vol. f°, in quibus innumera nova rara, quæ in Aldrovando et Jonstono desiderantur, continentur.

** De vita ac philosophia Democriti, 3 vol. f°.

** De Magia naturali in qua docetur quo modo res omnino inauditæ et captum superantes imo, et magiam nefariam attingentes perfici possint.

*** De Mundorum pluritate.

** De Thesauris.

** De vita Mæcenatis.

*** Tertia et quarta observationum medico-phisicarum Centuria.

*** Observationum microscopicarum Centuria.

** Cribrum Philosophorum chimicorum.

** Topographia chimica.

*** Vitæ chimicorum quorumdam. Quæ ad Flamellum, Jac. Cœur et Cosmopolitam attinent, sunt in Thesauro vel Dictionario antiquo Gallico in lucem edito.

** Bibliotheca chimica chronologice concinnota cum secunda parte, et vitis authorum compendiosis.

** De Cathena rerum aurea.

** De Monstris, in-fol.

*** Antiquitez de Castres augmentées des deux tiers.

** De Zoophytis et Zoolithis.

[1] Au nombre de 383, parmi lesquels figurent des morceaux qui n'ont pu attirer l'attention que d'un juge exercé et très familiarisé avec les écrits du moyen-âge, chose si rare au XVIIe siècle : Le roi Adenès ; Guillem d'Agoult poète vivant l'an 1181 : La maniera d'amar dal temps passat ; Jugement d'amour en vers fait du temps de S. Louis ; romans d'Alexandre, d'Artus, d'Aubry le Bourguignon, d'Euryalus, de Florimond et cent autres ; de l'art militaire par Berault de Stuart s^r d'Aubigny (conf. ci-dessus col. 862) ms in-4° avec de fort belles miniatures : li livres de la royne Blanche ; comedies dites Las caritats de Beziers ; Marculphe poète latin ; Las drudarias d'amour ; Chansons spirituelles ; Las lauzours de la dama de Argensa par Peire Cardenal ; Mémoires des choses passées à Paris depuis l'an 1200, sur un ms de la Bible ; Christine de Pisan poétrice ; La nef des dames vertueuses ; La nef des folles ; Satyres chrestiennes ou cuisine du *** ; Les noms d'aquelses qui feiron lausons et sirventes, ms cité par Nostradamus ; Vieux testament en vers, de 1542 ; Incarnation de J.-C. en vers, représentée à Paris en 78 personnages, 1474 ; ms de receptes de Charles comte de Valois, etc. etc.

La liste des amateurs qui lui avaient prêté ces trésors n'est pas non plus sans intérêt. La voici : « M. *Borel*, ambassadeur des Estats de Hollande pour la France. M. Chapelain. M. Charpentier advocat. M. Chesneau medecin de Marseille. M. *Conrart* conseiller et secretaire du Roy. M. *Conrart* le jeune, aussi secretaire du Roy. M. *Daillé* ministre de Paris. M. *Dalègre* avocat en la chamb. de l'édit de Castres. M. Dumas de Castres, advocat au Conseil. M. Dupuy s^r de St. Sauveur bibliothr^e du Roy, M. Durant chapelain de la Reine. M. Michel *Le Faucheur*, min. de Paris. M. *Gaches* min. de Paris. M. Gafarel. M. Aimé de Gaignières intend. de Mme la duch. de Lorraine. M. Gassendi. M. *Justel* conseill. et secret. du Roy. M. Henry Lyonnois bourgeois de Paris. M. de Maroles abbé de Villeloin. M. Claude Martin d^r en méd. M. de Masnau conseill. au parl. de Tolose. M. Menage. M. Moreau profess. en méd. à Paris. M. de La Mothe le Vayer gouverneur de M. le duc d'Anjou. M. Patin profess. en méd. à Paris. M. *Pelisson-Fontanier* conseill. et secret. du Roy. M. *Renard*, de Limoges, estudiant en théologie. Mre Barthél. Robin abbé de Sorèse. M. Sauvalle.

" De vita Heracliti, Didonis et 7 Sapientum.

"' De somniis.

" De projectionum chimicarum Historiis.

"' Theatri Chimici volumen LXVII.

"' Un Theatre chimique françois.

" De lingua universali Tractatus.

"' Cypheri Veneti seu quadrati reseratio edocta.

"' De nullitate Magiæ.

"' Bibliotheca librorum Singularium.

' Bibliotheca libr. Anonimorum.

"' Tres orationes funebres, cum quarta de resurrectione.

" Dissertationes variæ, curiosæ ut pote de facie orbis mutata, de ambaro, de caule aloës et de serico in supercilio mulieris vegetante, de arte volandi etc.

' De vero tubi optici inventore.

' Rerum omnium Thesaurus copiosissimus. Opus ingens.

"' Astyage, tragédie.

' Etymologicum.

' De zona antiqua capillitia.

" Sylva sylvarum.

' Monologus, quod nil scitur.

' De obeliscis ac de hieroglyficis, opus curiosissimum.

' Dissertatio sub titulo, hoc.

"' Lapidem Philosophorum propalari debere, ac de materiæ ejus revelatione.

" La vie de M. Des Cartes, de du Bartas et autres.

" De viris illustribus qui Borelli nomine claruerunt.

' De ratione Brutorum.

' De Collegio Sapientiæ desiderando ac de Vtopia.

" De mira plantarum ac animalium omnium resurrectione per phantasmata opus curiositatis inauditæ. Ac de rerum ideis et seminibus ex formis.

' De Cornibus, in-fol.

Plusieurs qui auront vu de semblables rooles de Livres qui après n'ont jamais esté imprimez, douteront que j'aye travaillé a tant d'ouvrages, mais je seray bien aise de les detromper. A cause de quoy ceux qui en douteront m'obligeront de s'adresser à moy avant que d'en rien dire contre ma réputation ; et je leur feray voir que ces travaux sont non seulement fort avancez, mais qu'il y en a encore autant que je n'ay pas veulu denombrer.

Plus ego sustinui quam corpus debuit unum.
Ni mihi Mæcenas, hæc peritura cito.

X. *De vero telescopii inventore,* cum brevi omnium conspiciliorum historia; ubi de eorum confectione ac usu, seu de effectibus agitur, novaque quædam circa ea proponuntur : Accessit etiam centuria observationum microscopicarum; auctore P. Borello, regis christianissimi consiliario et medico ordinario. Hagæ-Comitis (La Haye), A. Ulacq, 1655, 3 parties en un vol. in-4° contenant 67, 63 et 45 pag. Curieux volume, écrit en vers, dit Bayle. Les observations microscopiques ont été aussi publiées à part.

XI. *Vitæ Renati Cartesii summi philosophi compendium;* authore Petro Borello, medico regio. Parisiis, J. Billaine et Mathurin Dupuis, 1656. 60 pag. plus une épître dédicatoire à Paul Pelisson-Fontanier. Le privilége est daté du 10 novembre 1653. Cette vie de Descartes a été souvent réimprimée : Paris, 1657, en latin; Paris 1658 en français; Londres 1666, en anglais.

XII. *Discours nouveau prouvant la pluralité des Mondes,* que les Astres sont des terres habitées, et la terre une Estoile, qu'elle est hors du centre du monde dans le troisiesme Ciel, et se tourne devant le Soleil qui est fixé, et autres choses très-curieuses. Genève, 1656, et sur d'autres exemplaires 1657. pet. in-8° de 80 pages, plus l'épître : « A Mgr. le chevalier Kenelme Digby, admiral et conseiller de Charles Ier, Roy d'Angleterre ; traduit en anglais et imprimé à Londres en 1658 et 1660. » Par cet ouvrage singulier et hardi pour le temps, Borel se trouve le premier vulgarisateur français des grandes idées cosmologiques du XVIIe siècle, que les décisions du Saint-Office avaient arrêtées sous la plume de Descartes et de Gassendi. Cyrano de Bergerac lui emprunta beaucoup, et c'est sans doute à ce dernier que Borel fait allusion dans son avertissement au lecteur : « Ce « livre estoit prest à imprimer l'an 1648, « mais je n'ay pu t'en faire participant « jusques à présent pour plusieurs rai- « sons que je ne puis pas déduire ici. « Il te doit suffire que quantité d'habi- « les hommes l'ont vu et m'en ont de- « mandé des copies avec empressement, « ce que je leur ay refusé jusqu'à ce « qu'elles m'ont esté extorquées par « quelques uns qui l'ont copié sans « mon consentement. Or, ayant vu pa- « roitre depuis peu un ouvrage sur le « mesme sujet, cela m'a fâché beau-

« coup, estimant qu'on avoit pris q. q. « chose de mien, comme il y a de l'ap- « parence. C'est ce qui m'a porté à rom- « pre enfin le silence et à te donner « cette première partie de mon livre « dont j'ay eu l'approbation des plus « rares esprits de France qui ont de « pareilles opinions ; mais qu'ils con- « servent secrètement de peur de passer « pour ridicules parmi le vulgaire igno- « raut... »

XIII. *De curationibus sympatheticis.* Cet écrit fort court, se trouve à la page 526 du Theatrum sympatheticum ; Nuremberg, 1662, in-4° (Niceron).

XIV. *Hortus seu armamentarium simplicium, mineralium, plantarum et animalium ad artem medicam utilium.* Cum brevi et accurata, juxta celeberrimos authores, eorum etymologia, descriptione, loco, temperie et viribus ; authore Petro Borello, medico regio, Castrensi. Castris, apud Bern. Barcoudanum, typ. Reg., 1666, pet. in-8° de 384 pag. plus 4 pag. pour l'Appendice pour *le thé, le chocolat* etc... Le *Journal des savants* a donné une appréciation favorable de cet ouvrage dans son numéro du 24 janv. 1667.

Il n'est pas à notre connaissance que ce savant homme ait publié d'autre article de la liste d'ouvrages en préparation qu'il avait donnés en 1655 et que nous avons reproduite.

Josué Borel, de Castres, épousa Elisabeth *de Ségonne* en 1620. — Un Pierre de Borel était avocat général à la chambre de l'édit de Languedoc en 1676, mais nous ne saurions assurer qu'il appartienne à la France protestante. (Pradel.)

3. BOREL, Borrel ; nombreux protestants de ce nom dans la province de Dauphiné : Severin Borrel, ministre à Romans, 1562-63. — « Josué, fils de Jacques Borrel, de La Mure en Daulphiné, aguilletier », habit. de Genève, août 1585. — Jacques Borel étudiant à Genève (Jacob. Borellus delphinas) 1635. — (...) ministre à Clelles, 1640. — (Jacques) ministre de Mens. 1670. — Pierre (Petrus Borellus gratianopolitanus) 1679. — (Jacques) galérien en 1685 et autre Jacques en 1689. — Catherine Borel ou *Borret* de La Mure ; (Jean), d'Ancillon en Dauphiné avec sa femme Anne *Gaurie* ; (Jeanne) de Ste-Luce près La Mure ; Etienne Borel ou *Borel*, de Ste-Luce ; la plupart chargés d'enfants ; (Jacques), avec sa femme et trois enfants, voulant passer en Irlande ; tous assistés à Lausanne, 1689-93 ; d'autres venant de Mens et de Pragelas, secourus à Genève, 1696-1709.

4. BOREL (Jean), professeur de médecine à Marbourg [Haag II, 402]. Né le 22 déc. 1684, Borel n'avait que quelques mois, lorsque son père, Antoine Borel, consul de Fenestrelle dans le Dauphiné, abandonna sa patrie, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et se retira à Zurich. En 1705, le jeune Borel alla suivre les cours de l'université de Marbourg, où il prit le bonnet de docteur en 1707. Nommé professeur extraordinaire en 1709, puis professeur ordinaire de médecine en 1711, il fut chargé, en outre, quatre ans plus tard, du cours de physique, et en 1723, l'électeur de Hesse le choisit pour son médecin. Il mourut le 12 janv. 1747. On a de lui quelques dissertations : *De plantis verno tempore efflorescentibus* (Marb., 1706, in-4°) ; — *De singultu* (ibid., 1707, in-4°) ; — *De apoplexiâ* (ibid., 1720, in-4°), et un plus grand nombre de *Programmes*. — Son fils, Philippe-Jacob, né à Marbourg en 1715, marcha sur ses traces. Il étudia la médecine dans l'université de sa ville natale et dans celle de Strasbourg. A son retour, en 1737, il passa son examen de docteur. En 1742, il fut nommé professeur extraordinaire, et en 1749, professeur ordinaire de médecine. Il mourut le 23 déc. 1760. Il n'a laissé non plus que des dissertations, toutes imp. à Marbourg : *De catarrho suffocativo* (1734, in-4°) ; — *De colicâ* (1737, in-4°) ; — *De maniâ* (in-4°) ; — *De salivatione artificiali* (1752, in-4°) ; — *De causa sanitatis ob nimiam quantitatem nocivam* (1758, in-4°).

5. De toutes les familles que nous venons de nommer, nous ne saurions dire à laquelle se rattachent 1° Abraham Borrel, né à Caussade près Montauban en 1795, pasteur à Nîmes depuis 1818, mort dans l'exercice de ses fonctions en 1865, et auteur de plusieurs ouvrages,

particulièrement d'un Recueil des *Actes synodaux* des années 1726 à 1763 et d'une *Hist. de l'Église de Nîmes* (1844 ; 2e éd. 1856). 2° M. Borrel pasteur actuel de Ste-Affrique.

BORELLY, Borrely etc. Nicolas Borrely, apothicaire à Nimes, réprimandé en consistoire pour avoir vendu du fard et du rouge d'Espagne, octob. 1595. — Simon *Borelli* et son fils, d'Anduze, assistés à Genève, allant en Suisse, 1681. — (...) fils de noble Guillaume Borrelly, d'Alais, au service du prince d'Orange, 1685. — (Paul) médecin fugitif de Nimes à l'époque de la Révocation (Tr 282). — Jean Borelly (et *Bourelly*) fils de Pierre, de St-Hippolyte en Languedoc, maitre boulanger à Genève, y épousa Anne fille de Louis *Brazier*, boulanger, 1687. Le même Jean reçoit en apprentissage de garçon boulanger Guillaume *Cassagnac*, de Montagnac en Languedoc, 1687 (J.-A. Comparet not. XX, 183 et 188). — (Jean et Marguerite) de S. Hippolyte, assistés à Genève, 1691-95. Jeanne part pour l'Irlande, 1697. — (Jean) et Marie *Cabanis* sa femme, assistés à Genève et à Lausanne en allant en Brandebourg, 1690. — (Pierre et Laurent) de Nimes reçoivent un viatique en partant de Genève pour l'Angleterre, 1699. — Firmin *Borely* ou *Bourcli*, de Nismes, soldat venant de France, assisté à Lausanne 1699. — Jean *Bourrely*, de Langlade, assisté à Lausanne avec sa femme et 2 enfants, 1714. — Ce nom, et probablement quelque personnage réel parmi les nombreux réfugiés qui le portèrent, a fourni au pasteur *Rabaut-St-Etienne* le thème d'une sorte de roman où il dépeint la situation déplorable dans laquelle gémissaient encore ses coreligionnaires peu d'années avant la Révolution. Ce livre est intitulé : *Le vieux Cévenol ou Anecdotes de la vie d'Ambroise Borély mort à Londres âgé de* 103 *ans*, recueillies par W. Jesterman ; ouvrage trad. de l'anglois ; suivi de Réflexions sur les loix relatives aux protestants ; Londres, 1784 ; in-8° 115 et 105 p. Le comte *Boissy d'Anglas* l'a réédité (in-12) en 1825.

1. BORGADE, ministre d'Arros près Nay, figure au rôle des pasteurs de Béarn en 1578-79. — (Daniel) surnommé quelque fois *Bourgade* et *La Bourgade*, jadis précepteur des pages de la grande écurie du roi de Navarre, reçoit du roi Henri un don de 400 fr. pour « l'aider à étudier en théologie, afin qu'il puisse se rendre capable quelque jour de servir au saint ministère », 13 sept. 1584. Il reçoit, 1585, 148 écus pour étudier la théologie ; ministre de Maslacq ; il porte ce titre dans le contrat de son mariage avec Jeanne *de Laurets*, de Saspoureux, passé le 11 juill. 1588 ; député à divers synodes, colloques et assemblées de 1611 à 1623 ; est désigné, août 1612, comme gendre de feu Samson *Olhogaray* ministre de Bellocq ; donne quittance, en qualité de député au synode de Pau, 9 déc. 1614, de 400 fr. alloués à la biblioth. du collége d'Orthez ; quittance délivrée en son nom, 15 avril 1621, par Marie *Dabadye*, d'Audaux, sa femme ; retenu à Bayonne par la paralysie, obtient du synode le rang de pasteur émérite, nov. 1621 ; donne quittance pour ses gages de pasteur émérite jusqu'au 23 nov. 1624. Son fils donne quittance pour les derniers gages du père, 1626. — Jean Bourgade, ministre en 1599 ; donne quittance à Maslacq, janv. 1623 ; nommé ministre d'Aranjuzon , 1627 ; l'était encore en 1637. — (Benjamin), boursier au collége d'Orthez en 1611 ; figure comme ministre d'Aranjuzon dans la liste présentée en 1637 au synode d'Alençon. (Raymond).

Archives des Basses-Pyrénées, B et E.

2. BOURGADE, ministre de La Bastide (Comté de Foix) député au synode de Gap, 1603. — (...) ministre de Léran député à l'assemblée de Grenoble, 1604. — (David) ministre du Carla, déposé au synode de Charenton, 1631. — Bourgade dit *La Veille*, de S. André de Valborgne, camisard tué en combattant, 1705.

BORIES (Jean) ministre [Haag II, 402] naquit à Montauban, 5 déc. 1625, de Jacques Bories, docteur en droit, régent au collége de cette ville et de Rachel *Belvèze* (*Bull.* XXIII, 35, note 2). Il était ministre à Layrac en 1648. Accusé d'avoir prêché contre « l'honneur de la Vierge », parce que, dans un de ses sermons, il avait nié l'immaculée conception il fut jeté dans un cachot à

Bordeaux, les fers aux pieds, et condamné, après un an de détention préventive, le 5 septembre 1664, à un bannissement perpétuel. Cette sentence rigoureuse ne fut vraisemblablement pas exécutée, car en 1672, un ministre de Layrac, du même nom, probablement le même, fut frappé d'une amende de 500 livres par le sénéchal d'Agenois, pour avoir prêché hors du lieu de sa résidence, et il desservait encore son église de Layrac en 1674. Il passa alors à Agen et y resta jusqu'à ce que le culte fût interdit dans cette ville, puis à Montauban et, à la Révocation, en Angleterre. Il avait épousé, 8 mars 1648, Suzanne *Sylvius*, probablement fille d'Isaac Sylvius ministre à Layrac 1603-26, et en secondes noces Madeleine *Durand* de Layrac.

Jacques Bories, second fils de Jean et de Rachel Belvèze, né à Montauban, 11 juill. 1627, fut aussi ministre; il desservit l'église de Carmaing de Lauraguais, 1655-60, et celle de Turenne en 1662. Banni de la province de Guyenne, 1664 (Elie Benoit III, 81), il était à Oisemont en 1667 et à Cus en 1681. A la Révocation il gagna la Hollande [VII, 429]

Barthélemy Bories, cousin germain des précédents, fut aussi ministre et passa vraisemblablement aussi en Angleterre à l'époque de la Révocation. On lit encore le nom d'une de ses sœurs, Isabeau, sur une pierre funéraire dans le cimetière de Wandsworth (*Burn*, p. 118). Il avait une autre sœur, Marthe, qui fut la seconde femme de Jean *Verdier*, professeur de théologie, et qui se remaria à Samuel *Olivier*, ministre de Corbarieu et de Genebrières.

C'est probablement à la même famille qu'appartient un ancien de l'église de Miramont nommé M. de Bories ou de *Borrie* du Barrail, député au synode provincial de Sainte-Foy, 1681, et la d^lle^ Catherine Borie de Beauregard, 49 ans, avec Marie-Anne sa sœur, assistées à Londres en 1703; l'aînée l'était encore en 1710.

BORNES (les barons DE), maison provençale qui prit part aux premières guerres, 1562-70, sans avoir laissé de trace durable. Voyez Mandols. — Fériol *Borme*, massacré à Paignons en Provence, 1562.

BORNE. « Samuel Bornæus sylvanectinus », étudiant en théologie à Genève, janv. 1598. — Abraham *de Borne*, de Montauban, réfugié, 1686.

BORNE (DE), maison languedocienne [Haag II, 403] divisée en deux branches, celle des seigneurs d'Allier et celle des seigneurs de Ligonez; cette dernière seule donna des gages à la Réforme. = *Armes*: d'or à l'ours rampant de sable, armé et lampassé de gueules.

On lit dans J. de La Pise (Hist. d'Orange), sous la date de 1547 : « *Gabrielle de Borne* , abbesse du monastère de S.-Pierre-du-Pui d'Orange, estant allée à Nostre-Dame des Plans-lès-Mondragon, imbue de ceste créance [le luthéranisme], ayant recueilli tout le thrésor et argent de ce monastère, suivie de ses religieuses, et accompagnée de deux prestres, plia bagage, quitta son monastère, et en pleine nuict se retira en la ville de Genève pour y vivre selon la réformation. » Elle épousa plus tard Claude *de Montjeu*, seigneur de Chassagnes. Cette abbesse peu scrupuleuse était fille de Barthélemy de Borne, sieur de Laugères, et parente, à un degré éloigné, de Jean *de Borne*, seigneur de Ligonez, qui embrassa avec ardeur la cause de la Réforme, et fit de bonne heure bâtir un temple dans son château. Les Jugements de la Noblesse du Languedoc ne nous donnent pas la date de la mort de ce seigneur; nous savons seulement que de son mariage avec Françoise *de Samson*, ou plutôt *Sampzon*, naquit un fils qui reçut au baptême le nom de PIERRE.

Pierre de Borne, seigneur de Beaumefort, de Ligonez et de Sablières, mérite une place dans notre ouvrage à double titre. Poète, il a publié *Le jugement de Daire, roy de Perse, tiré du IIIe et IVe chap. du 3e livre d'Esdras, mis en vers* (Lyon, 1567. in-4°). Homme de guerre, il fut chargé par le roi de Navarre, en 1570, du gouvernement de Saint-Ambroix, Barjac, Les Vans et autres places des Cévennes. Il avait épousé, en 1551, Louise *d'Audibert de La Farelle*, dont il eut cinq enfants: DAVID; BENOIT, souche de la branche de Saint-Etienne et de Saint-Sernin; MARIE ou Marthe, épouse, en 1586, de Louis *Arlamde*,

sieur de Mirebel, qui jura l'Union à l'assemblée politique de Nîmes, en 1615, ainsi que son fils et un autre membre de sa famille, Jacques-Alexandre *Arlamde*, dont les Jugements de la Noblesse du Languedoc ne font aucune mention; Jeanne, mariée à Joseph *de Hautvilar*, et Alexandrine, femme de Denys *de Brueys*, seigneur de La Calmette, de Bourdic et de La Tour. C'est, à ce qu'il nous semble, le même Pierre de Borne qui alla se mettre en sûreté à Genève à la Saint-Barthélemy et paraît y être mort une dizaine d'années après. En effet le registre des habitants porte, à la date du 29 nov. 1572 : « Pierre de Borne de Vivarès en Languedoc », et les minutes du notaire genevois, J. Jovenon (V, 38 et 39) nous ont conservé deux testaments conjoints dictés, le 5 avril 1581, par les deux époux « Pierre » de Bornes, le vieux, escuyer de Li» gonnès » (qui se serait remarié) et « damoiselle Françoise *de Moreton* sa femme ». Après avoir remercié Dieu de ce qu'il « les a appelés à la connaissance » de son saint Evangile », après avoir légué chacun 100 flor. « à la bourse des » pauvres estrangers de la nation fran» çoise retirez en cette cité de Genève », et avoir institué tous leurs autres parents et prétendants à leurs biens pour 5 sols sans qu'ils puissent demander autre chose, ils disposent de la totalité de leurs biens en faveur l'un de l'autre, en substituant 1° le mari à sa femme: « la plus jeune des filles de feu Pierre de Bornes escuyer s^r de Ligonnès et de Balmefort, neveu du testateur, en outre des filles de son dit nepveu telle qu'il plaira à sa dite femme »; 2° la femme à son mari: « noble Jehan de Moreton son nepveu et filhol, fils de feu nob. Guillaume de Moreton en son vivant seig^r de Sauzet et de d^lle Lucresse Laurens. »

David de Borne, fils aîné de Pierre, épousa, en 1593, Hélène *de Grimoard de Beauvoir Du Roure*, fille de Jean de Beauvoir, seigneur de Saint-Remèze, et de Jeanne de David. Il mourut après 1637, laissant deux fils, Pierre et Claude, morts sans postérité, et deux filles, Anne et Marie, qui épousèrent, la première Pierre *de Meyras*, sieur de La Roquette, en 1623 : la seconde, Henri *de Piolenc*, sieur de Saint-Julien, en 1647.

Pierre de Borne épousa, en 1638, Alexandrine *de Rochier*, dont il eut deux filles, Hélène, mariée, en 1673, à son parent Guillaume *de Borne*, et *Jeanne*, femme de Jean-Baptiste *d'Allard*.

Le fondateur de la branche de Saint-Étienne, Benoît de Borne, seigneur d'Auriole et de Saint-Etienne, montra toute sa vie un zèle ardent pour la cause protestante. De son mariage avec Gabrielle *de Brueys*, fille de Tristan *de Brueys* et de Marguerite *d'Albenas*, conclu en 1593, naquit Simon, qui épousa, en 1630, Louise *de Gascon* et en eut un fils nommé Guillaume. Ce dernier se convertit. Les camisards brulèrent, 1703, son château de Sampzon.

BORNIER, famille de magistrats de Montpellier [Haag II, 404]. = *Armes* : d'azur à une borne d'argent sur une terrasse de sable, accostée de 2 épis d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un soleil d'or entre deux étoiles de même.

En 1634, Philippe de Bornier, conseiller du roi et lieutenant particulier au siége présidial de Montpellier était membre du consistoire de cette ville, avec Jean *de Ricard* conseiller à la cour des comptes, J. Jacques *du Cros* docteur et avocat, Jean *d'Hilaire* conseiller à la Cour des comptes, J. *Boucaud*, etc. — En la même année, janv. 1634, naquit un autre Philippe de Bornier qui fut aussi lieutenant particulier au présidial. La modération de ses opinions et surtout son dévouement au roi le firent choisir à plusieurs reprises pour présider les assemblées synodales de la province jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. En 1676, Louis XIV lui donna l'ordre de se rendre dans le Vivarais et de travailler à apaiser les troubles qui y avaient éclaté au sujet de la religion. En 1682, Philippe de Bornier alors conseiller au présidial, fut obligé comme protestant de se démettre de sa charge et à la Révocation il abjura, car il mourut, 1711, en possession de tous ses honneurs.

Bornier est auteur de quelques ouvrages de droit dont un particulièrement a joui d'une légitime réputation.

I. *De la conférence des nouvelles ordon-*

nances du roi Louis XV avec celle des rois prédécesseurs de S. M., 1678, 2 vol. in-4°. — Cet ouvrage n'eut pas moins de six édit. pendant la vie de l'auteur, sans compter deux contrefaçons, l'une de Lyon, l'autre de Grenoble. L'édition la plus estimée est celle qui a paru à Paris 1755 et 1760, 2 vol. in-4°, sous le titre: *Conférence des nouvelles ordonnances de Louis XIV pour la réformation de la justice, avec de nouvelles notes par Bourdot de Richebourg.* — II. *Commentaire sur les conclusions de Ranchin*; Gen., 1709, in-fol. Ce livre, qui est écrit en latin, traite les principales questions de droit et les décide tant par les lois romaines que par les arrêts des parlements. L'auteur l'avait envoyé à son fils aîné, Philippe, réfugié en Prusse, qui le dédia à Frédéric-Guillaume. Outre ces deux ouvrages, Bornier laissa mss. un *Traité des donations* et un *Traité des légitimes.*

Certaines branches de la famille demeurèrent cependant fidèles au principe de la Réforme, car on trouve sur les registres de Lausanne que « M. Bornier, gentilhomme de Montpellier » réfugié dans cette ville, demande une attestation de sa foi pour lui, sa femme et leurs trois enfants, le 16 mai 1700.

A l'une des branches restées catholiques appartient M. Henri de Bornier, auteur du beau drame en vers joué en 1875 au Théâtre français, *La Fille de Roland*, et d'autres œuvres poétiques.

Dictionn. de Moréri, article fourni par la famille catholique.

BORSAT (François), de Gex, étudiant en théologie à l'acad. de Genève (Franciscus Borsactus gaiensis) en 1610; ministre de Gex, 1620; de Saconay au pays de Gex, 1626. — (Jean-Pierre), de Gex (J.-P. Borssat gayensis), étudiant à l'acad. de Genève, 1684. — (Dorothée de) vers 1676. — (Gaspard de), lieutenant de robe courte au baillage de Gex et receveur de S. A. le prince de Condé, 1685-91.

1. BOSANQUET, Bousanquet, Boussanquet etc., nom d'une ancienne famille languedocienne. Dès l'année 1440, on trouve à Nîmes un receveur des deniers du Tiers-État appelé Jean Bosanquet, « discretus vir Johannes Bosanqueti » (Bibl. nat. pièces orig.). L'une au moins des différentes branches de cette famille qui avaient embrassé le protestantisme était parvenue à la fortune et à la noblesse. Une Mme de Bousanquet et un Jean de Bousanquet avaient encore, en 1685, le droit d'exercice du culte dans leurs châteaux, à titre de seigneurs justiciers, la première à S. Théodorit, l'autre au Fesc, près de Nîmes (Tt 322). Pierre *Bezanquet*, habitant de Montpellier, est inscrit dans l'armorial officiel de 1696 avec cette mention: « Cy devant capitaine au régiment d'Anjou; porte d'or a un chesne de sinople et un chef de gueules chargé de 2 étoiles et d'un croissant, le tout d'argent [1] ». A l'époque de la Révocation, les uns restèrent en abjurant, comme avait dû faire nécessairement ce dernier et comme avaient fait aussi les parents d'un « Boussanquet, du lieu de La Salle », qui fut emprisonné à la tour d'Aiguesmortes, en 1749, pour s'être marié au désert, avec Louise *des Ours* fille du feu sieur de Calviac, laquelle « sa prétendue femme », fut par le même arrêt condamnée à être rasée et mise au couvent (E 3510); les autres s'expatrièrent: Daniel de Bousanquet était à La Haye en 1686, embarrassé dans de fâcheux démêlés avec l'église de cette ville [2]. Voy. aussi [VII, 208 b] Dauphine Bousanquet devenant par son mariage, 1713, Mme de Végobre.

2. A côté de ce groupe se placent d'autres groupes du même nom, et plus modestes: un ministre *Bousanguet* réfugié à Zürich en 1695; Louis Bousanquet, de Nîmes, allant en Allemagne et demandant attestation de sa foi en traversant Lausanne, mai 1700; (Pierre), du Cayla, camisard rompu vif à Nîmes en 1703 (ci-dessus col. 614 l. 20); (Louise), de Caveyrac [3], mise à la tour de Constance en 1705 (col. 642).

3. Une autre branche a singulièrement prospéré en Angleterre. Voici le résumé des renseignements fournis à

[1] D'autres branches, plus anciennement, blasonnaient, avec le même chef: de gueules a la tour d'argent adextrée d'un arbre et senestrée d'un lion rampant contre la terre.

[2] Voyez le livre des Résolutions du consist. de La Haye, 1686, p. 187. On le prenait pour un espion. (F. Puaux).

[3] Bousanquet, ancien de Caveyrac en 1638 [VIII 367 a].

cet égard par le Rév. Agnew (*Protestant exiles*, II 244, 291, 300).

Filleraand Bosanquet fils de Pierre, vivait en 1583. Son fils et son petit-fils portaient également le prénom Pierre. Le dernier épousa Gaillarde *de Barbut*[1], de Lunel. Leur fils David partit de Lyon, où il résidait, pour se réfugier à Genève (septemb. 1685), passa par l'Allemagne et la Hollande et vint s'établir à Londres, fév. 1686. Il y épousa, 1698, Elizabeth, fille de Claude Hays et d'Eléonore *Cognard*, et y mourut en 1732. Par les soins de leur fils aîné, David, les deux époux furent inhumés dans l'église où ils s'étaient mariés (S. Stephen, Coleman street), au-dessous de cette épitaphe narrative :

M. S. Davidis Bosanquet, Luneliæ in Gallia Narbonensi prid. kal. nov. A. Domini 1661 nati, qui post edicti Namnetici abrogationem ex patria ergo profugiens in Angliam se recepit atque huic civitati adscriptus in omnes ferè orbis terrarum partes mercaturam feliciter fecit, in matrimonium duxit Elizabetham, Claudii Hayes civis, pulchris quæ fœminam ornant virtutibus amabilem, ex quâ sex filios et tres filias una cum charissima conjuge superstites sibi relinquens decessit pridie kal. julias A. D. 1732, — Cujus desiderium mœstissima conjux haud amplius ferens, heu nimium cito ! subsecuta est prid. kal. octob. A. D. 1737, ætatis suæ 62. — David Bosanquet, filius natu maximus utriusque memoriæ hoc monumentum tristis posuit.

Ce fils aîné, David, rédacteur du récit qu'on vient de lire, fut un antiquaire distingué, dont la descendance s'est éteinte en 1809. Le cinquième fils, Benjamin (1707-55), fut un chirurgien de mérite. Un autre, Pierre, eut pour fils Jacob Bousanquet qui a été pendant 45 ans directeur de la Compie des Indes. — Samuel, second fils du réfugié, est la souche de la principale ligne de la famille. Il eut quatre enfants : 1° Samuel, gouverneur de la banque d'Angleterre, dont le fils, sir Jean-Bernard Bosanquet (1773-1847), jurisconsulte, conseiller privé, l'un des gardiens du sceau, reçut en 1830 des lettres d'anoblissement ; 2° Guillaume ; 3° Anne-Marie, dame *Gaussen* ; 4° Marie, née en 1739, fut une chrétienne de mémoire édifiante. Elle fonda, 1763, à Laytonstone, dans une de ses propriétés, un orphelinat ou « Famille industrielle », qui était à la fois un asyle et une ferme où elle reçut 34 femmes et 35 enfants. Elle se mit elle-même à la tête de la maison qui réussit d'abord, mais succomba au bout de treize ans par suite de difficultés pécuniaires. A cette époque la bienfaitrice contracta mariage avec le pasteur Guillaume *de la Flechère* (Fletcher, écrit à l'anglaise), né à Nyon en 1720, qui desservait la paroisse de Madeley en Shropshire, mais employait la meilleure partie de son temps à prêcher dans les églises de réfugiés français. Devenue veuve en 1785, Mme de La Fléchère continua sa vie de dévouement à la paroisse de son mari, et par une exception que le clergé lui-même encouragea, elle expliquait publiquement les saintes Ecritures. La famille Bosanquet est encore nombreuse et pleinement florissante.

[1] Famille inscrite ci-dessus, t. I col. 808,

1. BOSC, famille noble du Bas-Languedoc, dont quelques membres ont professé la foi réformée. = *Armes* : d'or au corail de gueules sur une terrasse de sinople.

Laurent Bosc, seigneur de Servières et de la Calmette, contrôleur général des rentes en la généralité de Montpellier, 1673, fut nommé conseiller au parlement de Toulouse en 1678. En 1675, il était ancien de l'Eglise de Montpellier ; mais se convertit lors de la Révocation [IV, 477 b].

Laurent Bosc épousa en 1res noces, le 9 juin 1667, Françoise *de Marc de la Calmette*, et en 2es, 1er juin 1679, Jaquette de *Scorbiac*. Les trois enfants nés de cette dernière union furent sans doute élevés dans le catholicisme : Henri conseiller en la cour des comptes de Montpellier, qui épousa Antoinette de Sartre, et par lequel la famille s'est continuée jusqu'à nos jours ; Louis capitaine de cavalerie, mort en 1703, et Antoinette, femme du marquis François-Auguste de Chalvet de Rochemonteix. Du premier lit naquirent Françoise, mariée le 1er février 1683 au marquis Henri *Du Quesne*, et 3 fils : 1° Marc-

Antoine [1], marquis du Bouchet, intendant de la province de Limoges, 1711, qui, de son mariage avec Angélique-Françoise d'Arazola d'Ognate, laissa deux enfants morts sans alliance et Gracie, femme du comte Ferréol d'Argental, morte en 1774. — 2° Laurent, sieur de Saint-Clément, né 30 avril et baptisé à Montpellier, 10 mai 1672. Parrain : François Bosc, banquier de Lyon [2]; marraine : Françoise de Sigilory, femme d'Hercule de Cambis, sr d'Ortoux et de Montels. Il devint conseiller de la cour des comptes de Montpellier 1692, et son mariage avec Catherine de Solas le rendit père de Louise-Antoinette, qui épousa successivement Jean-Louis, marquis de Montault-Navailles et Bernard de Foucault d'Alzon. — 3° Jean-Louis, né le 12 et bap. le 19 août 1674 à Montpellier. Parrain : Jean-Louis de Marc de la Caumette, représenté par son père Marc-Antoine de Marc de la Caumette ; marraine : Madeleine Bosc, femme de Jean Galdi, bourgeois (Reg. de l'égl. réf. de Montpellier.)

Selon MM. Haag, deux des fils du conseiller au parlement de Toulouse « réussirent à passer en Hollande, en 1685, avec leur cousin Laurent Galdy. Le troisième, à peine âgé de 12 ans, essaya aussi de fuir ; malheureusement il fut arrêté à Valenciennes et enfermé au For l'Évêque. » Ces indications ne semblent pas entièrement exactes. En effet, les alliances et les fonctions des deux fils aînés de Laurent Bosc permettent d'admettre qu'ils restèrent en France et devinrent catholiques. Il est, au contraire, certain que leur frère Jean-Louis passa à l'étranger ; car il s'établit en Hollande, où il devint capitaine d'infanterie au service de Guillaume III. Marié d'abord à une femme dont nous ignorons le nom, il épousa en 2es noces Marie-Marguerite *Hardy*. Du premier lit vinrent Anne-Antoinette, née à La Haye, 2 janvier 1700, qui épousa le pasteur Jean-Auguste *Bazin* (voy. ce nom), et Charles. Ce dernier est sans doute le même personnage que Charles-François Bosc de la Calmette, ministre plénipotentiaire des Etats-Généraux auprès de la Confédération suisse et du gouvernement de Neuchâtel, 1748, puis auprès du roi de Portugal, 1751, et qui remplit aussi des fonctions diplomatiques en Danemarck. J.-H. Bosc de la Calmette, juge de paix à Maëstricht et ancien de l'église réformée de cette ville en 1807, était probablement son fils. (Claparède.)

1 Le même sans doute que « Marcus Antonius Bosc montispessulano-Gallus » inscrit comme étudiant à l'université de Leyde le 2 mai 1692.

2 Charles, de Lyon (Carolus Boscius Lugdunensis) est inscrit au Livre du recteur en 1687.

2. BOSC (Antoine), « de Montpellier, marchand de couvertes », réfugié à Genève et reçu habitant, 25 septemb. 1572. — Catherine *Bosc*, de Montpellier, ayant été conduite hors de France vers Genève, par ordre du roi, après un long emprisonnement, assistée à Lausanne, 28 mai 1668. — Lambert *Bosch*, naturalisé anglais, octob. 1688. — Jean *Bosque*, de Mazères en Foix, assisté à Lausanne, 1700. — Jean Bosc, de Vabres près Castres, assisté à Genève, allant en Hollande, 1702.

3. BOSC D'ANTIC (Paul), médecin et physicien, né en 1726 à Pierre-Ségade en Languedoc, mort à Paris, juin 1784. [Haag II, 404]. A l'exemple de son père et de son grand-père, Bosc se voua à la carrière médicale. Après avoir suivi les cours de la faculté de médecine de Montpellier, il se rendit à l'université d'Harderwick, dans les Provinces-Unies, et s'y fit recevoir docteur, car en sa qualité de protestant, il ne pouvait être admis en France aux grades universitaires ; puis il vint à Paris compléter son éducation. L'étude de la médecine ne l'occupa pas exclusivement ; les sciences naturelles avaient pour lui un attrait auquel il ne put résister ; son zèle et son application ne tardèrent pas à le faire distinguer par ses professeurs. L'abbé Nollet et le savant Réaumur étaient du nombre. Une occasion se présenta bientôt à eux de lui prouver leur estime. Le directeur de la manufacture de glaces de St-Gobain s'étant adressé (1755) à l'académie des sciences pour la prier de lui envoyer un homme capable qui pût reconnaître la cause de certain trouble qui s'était déclaré depuis quelque temps dans la fabrication, le choix de l'académie tomba sur Bosc d'Antic. Une distinction aussi flatteuse

devait décider de son avenir. Ses recherches et ses travaux eurent un plein succès ; non-seulement il parvint à remédier au mal, mais il introduisit de grandes améliorations dans la fabrication. De retour à Paris après deux années d'absence, il publia, dans deux mémoires successifs, le fruit de ses observations ; l'un avait pour titre : *Mémoire sur la cause des bulles qui se trouvent dans le verre*, et l'autre : *Mémoire sur la cause des soufflures des métaux coulés ou jetés*. Ces mémoires, lus à l'académie des sciences, en 1758, furent jugés dignes de l'impression dans le Recueil des savants étrangers. Dès lors, la réputation de Bosc lui attira des offres de la part des industriels et des capitalistes. Un établissement rival de Saint-Gobain qu'il fonda à Rouelles, et une verrerie qu'il établit à Servin, près de Langres, ne tardèrent pas, sous sa direction, à livrer au commerce des produits d'une qualité supérieure. Ce fut au milieu des soins multipliés réclamés par la fondation de ces deux grands établissements, que, mettant à profit les leçons de son expérience journalière, il traita la question proposée (1760) par l'académie *sur les moyens les plus propres à porter l'économie et la perfection dans les verreries de France*, et son mémoire fut couronné (Paris, 1761, in-4°, 52 pag. avec 2 pl., réimpr. avec Notes dans ses Œuvres). Ces succès l'éblouirent. Il voulut transporter son industrie dans les montagnes de l'Auvergne, près Saint-Flour. Une vaste société se forma. Mais à la suite d'obstacles et de difficultés imprévues, l'entreprise échoua complètement. Bosc, entièrement ruiné mais revenu de ses rêves, tira du moins de son échec un *Mémoire sur la fausse émeraude d'Auvergne* et des *Observations sur les creusets d'Auvergne*. Une mission en Angleterre que le gouvernement lui confia, termina sa carrière industrielle. De retour à Paris, Bosc se voua tout entier à la médecine, et devint médecin du roi. En 1780, il réunit différents mémoires qu'il publia sous le titre : *Œuvres de M. Bosc d'Antic, méd. du roi par quartier, ancien corresp. de l'Acad. royale des sciences, membre de l'Acad. de Dijon, de la Soc. litt. de Clermond-Ferrand et de la Société des arts de Londres ; contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité, et sur la médecine* ; Paris, 2 vol. in-12, avec planches et index ; précédé d'un Discours préliminaire ou Introduction à l'étude des arts utiles. — On a aussi quelques autres mémoires de lui qui ont pu exercer une certaine influence sur la prospérité de nos manufactures : *Mémoire sur la nature et la cause des différentes graisses du verre*, (1765) imprimé dans le 8e vol. du Recueil des savants étrangers ; *Observations sur la manière d'essayer les mines par le feu*, présentées et lues à la Société royale de Londres en 1775 ; *Observations sur la fabrication et sur le commerce de la potasse ; Mémoire sur les manufactures à feu* ; etc.

Bosc d'Antic laissa deux fils. De sa première femme, Marie-Angélique de Hangest, naquit à Paris, 29 janvier 1759, Louis-Augustin-Guillaume Bosc, noble et beau caractère qui s'est fait remarquer par son chevaleresque attachement pour madame Roland. Ce fut à lui qu'avant de monter sur l'échafaud madame Roland confia le manuscrit de ses Mémoires et la tutelle de sa jeune fille. Lui-même n'échappa à la mort qu'en se tenant caché dans un petit ermitage, perdu au milieu de la forêt de Montmorency, et où plusieurs proscrits, le ministre Roland, La Reveillère-Lépaux, trouvèrent pendant quelques temps un asile. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. Son premier soin, après avoir réglé les affaires de sa jeune pupille, fut de publier les Mémoires qui lui avaient été confiés ; puis, pour échapper à son amour pour mademoiselle Roland, amour qui était partagé par la jeune personne, mais que la malveillance aurait pu attribuer à des calculs d'intérêt, il se détermina à partir pour l'Amérique. « Il se livra pendant dix-huit mois, lisons-nous dans la Notice biographique publiée dans les mémoires de la Société roy. et centr. d'agriculture, dont il était membre [1], à la recherche de tous les objets d'histoire

[1] T. I. année 1829 ; cette notice est du baron de Silvestre, secrétaire perpétuel de la Société.

naturelle de la Caroline du Sud ; il passait des jours entiers à recueillir, dessiner, décrire et préparer les échantillons qu'il s'était procurés; il réunit d'immenses matériaux ; il décrivit un grand nombre d'espèces qui étaient alors inconnues ; mais fidèle à ce sentiment qui lui faisait toujours préférer l'intérêt public au sien propre, au lieu d'attendre un moment favorable pour publier ses découvertes, dès son retour à Paris, il a communiqué ses poissons à M. de Lacépède, ses reptiles à M. Latreille, ses oiseaux à M. Daudin, ses insectes à MM. Fabricius et Olivier et ses plantes à M. Michaux, pour faire partie des ouvrages spéciaux que ces hommes célèbres publiaient sur chacune de ces diverses branches de l'histoire naturelle. Bosc a été cité par eux avec éloge pour ces précieuses communications; mais il n'a publié en son nom de tout ce grand travail, que les vers, les coquillages et les crustacés, dans la petite édition de Buffon qui a paru chez Déterville [1801]; un mémoire sur les graminées, qui a reçu l'approbation de l'Institut, et une histoire des champignons qu'il avait observés et qui fait partie des mémoires de l'acad. de Berlin. » A son retour en France, Bosc fit encore un voyage d'exploration dans le midi de la France, par suite d'une mission du Directoire. Nous n'énumérerons pas tous les services que Bosc rendit dans ses diverses fonctions d'inspecteur général des pépinières, d'inspecteur de l'agriculture, de professeur de culture au Jardin des Plantes. Nous ne pouvons que renvoyer à la Notice de M. de Silvestre. Nous ne citerons non plus de ses nombreuses publications que son *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture*, qui parut en 1809 sous le nom de la section d'agriculture de l'Institut dont il faisait partie. Il coopéra en outre à un grand nombre de recueils scientifiques, dont on trouvera la liste dans la France littéraire. Bosc mourut le 10 juillet 1828, et fut enterré, d'après ses dernières volontés, dans l'ermitage de Sainte-Radegonde, qui lui avait servi de refuge pendant la Terreur.

Son frère cadet Joseph Bosc, né du second mariage, à Aprey (Haute-Marne), le 20 septembre 1764, s'est aussi fait connaître dans les sciences par quelques ouvrages importants d'économie politique et d'agriculture.

4. BOSQUE ou de Bosque, nom sur lequel il y a quelque confusion, ainsi qu'il est bien naturel pour un vocable aussi répandu et dont la forme latine, de Bosco, peut s'appliquer également bien à des Bosc, Bois, de Bosque, Dubosc, Dubois et autres. MM. Haag ont reporté à *Du Bousquet* [IV, 353] l'article qu'ils ont consacré au personnage vénérable à qui le nom de Bosque appartient avec le plus de certitude. C'est Jean de Bosque dont Théod. de Bèze nous dit que c'était un religieux jacobin qui prêcha la réforme à Bourges, en 1535 et à Issoudun quelques années après. Ce prédicateur semble être le même qui est placé par Pierre Borel (col. 893 et s.) en tête de sa liste des pasteurs de Castres et dont *Faurin* dit dans son journal [1] : « L'an 1542 vint prescher en Castres maistre Jean Debosque pour lors Jacobin. Il prescha aux avants l'épistre sainct Pierre et au caresme l'évangile de sainct Jean. Il fit grand fruit et se retira à Genève, passa ministre de la parole de Dieu et despuis fust ministre de Castres. » Et ailleurs : « Bosque cordelier, homme de grand savoir. Il fist beaucoup de luthériens en remonstrant les abus de l'Ante-Christ, et après feut mené prisonnier à Tholose, aux hauts murats, et le firent empoisonner de un pasté et finist ses jours. Les ennemis ne pouvoient resister à sa doctrine. » Les mémoires de Gaches placent sa mort au 15 août 1579.

Sa conversion à la Réforme fut singulière. En qualité de moine il avait accompagné le prieur de son couvent à un dévot pèlerinage en Savoye. Au retour il conçut l'envie de voir Genève et de s'entretenir avec ces réformateurs dont le nom remplissait l'Europe. Quelques conférences avec Calvin suffirent pour le gagner. Reçu ministre, il fut d'abord envoyé à Thonon, puis à Lausanne et c'est seulement en 1562 qu'il fut donné pour pasteur à l'église de Castres qu'il desservit pendant dix-sept ans, avec un zèle infatigable et dans les conjonctures

[1] Pièces fugitives du marquis d'Aubaïs (voy. ci-dessus I, 921) ; réimpression de Montpellier, 1878.

les plus critiques, secondé par ses collègues *Fleury* dit La Rivoire, *Savin*, *de Morsan* et *Auger*. Il mourut aimé et honoré des catholiques eux-mêmes à cause de la sainteté de sa vie. On a de lui : *Sermons de Bosque, ci-devant religieux dominicain à Castres, maintenant pasteur de l'Eglise réformée de la même ville*; Tolose, 1571, in-12. — Un autre de Bosque, dit le jeune, prêchait aussi à Castres en 1551 et fut plus tard pasteur d'une église de Béarn (*Faurin*). La liste des pasteurs de France vers 1567, publiée par M. Ch. Pradel (*Bull.* IX, 293), mentionne Me Pierre de Bosco desservant l'église de Merzin (Marzens, Tarn) immédiatement avant Jean de Bosco, le ministre de Castres.

BOSQUET (Jean) ministre de Caen, 1596 (*Bull.* IX, 9). — (David) enfant mis aux Jésuites de Caen, 1687; (Daniel et Pierre) aux Nouveaux convertis de Caen, et Judith aux Nouvelles catholiques de Caen, 1688.

BOSQUILLON famille originaire des forêts de la Picardie. Au XVe siècle des Bosquillon, ou Le Bosquillon, étaient sergents, c'est-à-dire gardes, dans la forêt de Crécy. — Pierre Bosquillon, natif de Sédan, enseignait l'hébreu à La Rochelle en 1622, et devint pasteur de cette église, 1626. Il mourut peu après la reddition de la ville aux troupes royales, vers 1630 (Colomiès, *Gallia orient.* 153). — (Jean) étudiant à Genève (Joannes Bosquillon picardus) en 1621. — (J.), sr de Bouchoire, député de Compiègne au synode de Vitry, 1649. — (Madelaine) mariée à Montdidier, v. 1630 [VII 196 a]. — Testament de Daniel Bosquillon de Bouchoire secrétaire du roi par lequel « il remercie Dieu de l'avoir retiré de l'hérésie pour embrasser la foy C. A. et R. dont il avoit fait profession le 3 nov. 1639 et dont il y avoit acte au registre de la Sorbonne » (Bibl. nat. pièces orig. 9590 no 70).

BOSSAC (Hélias) « libraire natif de Tolose », reçu habit. de Genève, août 1559. — Rachel *Bossague*, de Nérac en Guienne, assistée à Genève, 1690.

BOSREDON, famille d'ancienne chevalerie d'Auvergne, qu'il ne faut pas confondre avec la famille bourgeoise de même nom (que nous avons placée à la col. 703). C'est à elle qu'appartenait la mère du poète Eustorg *de Beaulieu* (Voy. ci-dessus col. 32 lig. 3). Elle avait pour *armes* : écartelé 1o d'azur au lion d'argent; 2o vairé d'argent et de sinople. Les Bosredon étaient aux XIVe et XVe siècles des chambellans des ducs de Berry et comtes d'Auvergne. Nous n'avons pu reconstituer le rameau protestant provenu d'eux; les documents nous manquent; mais nous avons eu sous les yeux, au cabinet des titres, un parchemin émané d'un sire de Bosredon, parent de la mère d'Eustorg, lequel usait d'un sceau armorié autour duquel se lit en guise de légende une phrase biblique comme « Portio mea tecum Domine ».

BOSSE. Famille noble de l'Embrunais. = *Armes* : d'azur à la tour d'argent, maçonnée, crénelée et portillée de sable. — Jacques Bosse, sr de la Bréoulle, épousa vers 1560 Jeanne *Pape* de St-Auban, fille et sœur des deux capitaines protestants de ce nom. Il embrassa probablement le protestantisme et mourut en 1594. — Jacques Bosse son fils est connu par un beau fait d'armes. Lors de l'expédition d'Épernon et la Valette dans l'Embrunais et le Gapençais (1585), il fortifia si bien le petit château de la Bréoulle et se défendit avec tant de courage, à la tête d'une poignée de soldats, que d'Épernon qui venait de s'emparer de Seyne et de faire pendre ou passer au fil de l'épée la plupart de ses défenseurs consentit à lui accorder une composition qui lui assurait la vie sauve et la sortie de sa troupe avec armes et bagages. Depuis cette époque Jacques Bosse est appelé le capitaine *la Bréoulle*. Il avait épousé Marguerite de Coque et mourut vers 1598. — Sa sœur Marguerite fut la femme de Jean de Moustiers sr de St-Martin, et fut mise à la question puis exilée comme complice d'une conspiration dont son mari était le chef, 1596. (Roman),

Ajoutons Jean de Bosse, sieur de Sarjas, capitaine dans le Vivarais, 1615 [IX, 102 a].

2. BOSSE ou Bos. Familles diverses : Hugues Bos, horloger à Saumur

(aliàs orfèvre), marié à Marie Frenon; ils ont un fils, Jacques, à Saumur, 24 déc. 1623 (archiv. de Maine-et-Loire). — La veuve Bos et sa fille, de S. Hippolyte en Languedoc, assistée à Genève 1690. — Anthoine Bosse, aveugle, avec son petit garçon, *id.* 1691. — La veuve de Thomas Bos, du Dauphiné, réfugiée à Morges; 1699. — Bosse, famille réfugiée au Cap (*Bull.* XV 160).

3. BOSSE (Abraham), artiste et graveur célèbre, naquit à Tours en 1602, de Louis Bosse « maître tailleur d'habits » et de Marie *Martinet*. On ne sait rien de ses commencements, mais on peut croire que sa première éducation fut faite à Tours, et faite avec assez de soin, car ses très nombreux ouvrages sont presque tous accompagnés de vers explicatifs, qui bien que très prosaïques n'en dénotent pas moins un homme nourri de bonnes études; et ces vers paraissent bien de lui, car ils sont tous coulés dans le même moule à quelque date et à quelque sujet qu'ils appartiennent. Son premier ouvrage de gravure est une vierge assise, tournée de profil à droite et tenant l'enfant sur son genou gauche; au-dessous on lit : « A. Bosse sc. a Tours, 16. 7 ». L'exemplaire [1] est probablement unique et le troisième chiffre y est presque invisible; mais il devait y avoir 1617, car cette vierge mal dessinée est l'imparfait travail d'un commençant. Bosse aurait eu 15 ans. Il vint à Paris probablement peu après. La seconde pièce que l'on connaisse de lui et signée [2] mais non datée, représente le farceur populaire, Tabarin, débitant ses bons mots à la foule au milieu de la place Dauphine. C'est de 1618 à 1620 que Tabarin brillait sur son estrade. Précisément en 1618 [IX 344 b], l'un des membres d'une dynastie d'artistes belges qui brillèrent à Paris comme éditeurs de gravures depuis l'an 1575 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les *Tavernier*, vint ouvrir une boutique d'estampes et un atelier de gravure sur le quai de la Cité, vis-à-vis celui de la Mégisserie. Ces Tavernier (parmi lesquels prit naissance l'illustre voyageur) étaient protestants, et plus tard Abraham Bosse s'installa lui aussi dans une boutique du quai. Or, encore aujourd'hui, les maisons de cette ligne, entre le Pont-Neuf et la rue de Harlay ont leur atelier ou arrière boutique donnant sur la place Dauphine. Il est bien possible que la planche de Tabarin ait été faite par un apprenti des Tavernier qui avait la parade du charlatan tous les jours sous ses yeux. Cette gravure est assez grossière, dit un critique (M. G. Duplessis); elle est d'un travail médiocre, dit un autre (Jal) : c'est que sans doute c'était son premier ouvrage d'après nature, et tout médiocre qu'il était, il valut au jeune auteur assez d'éloges pour l'avoir persuadé de continuer à dessiner des scènes familières et lui avoir fait trouver dans cette voie, qu'un pur hasard lui avait ouverte, ses plus beaux, ses plus durables succès. C'est ce que M. Duplessis dit en très bons termes :

« Ce qui assigne surtout à Abraham Bosse une place très distinguée parmi les artistes français du XVIIe siècle, ce sont les innombrables et charmantes compositions dans lesquelles il nous a conservé les costumes, les usages, les modes, en un mot toute la vie intime de son temps.... Il y a toutes les qualités d'un vrai peintre; il est naïf, il est gracieux; son arrangement est plein d'effet, de mouvement et de gaîté. Nul n'a su se mieux servir des vives lumières dont Vouet, La Hire et Patel inondaient leurs figures et leurs paysages. Il a traduit en délicieuses scènes familières et revêtu des habits de son temps les paraboles de l'Enfant prodigue, des Vierges sages et folles, du Lazare, des sept Œuvres de miséricorde, des quatre Ages de l'homme, les grands jours et les occupations de la vie des femmes, les cinq Sens, les quatre Saisons; il a fait de tout cela des scènes du coin du feu, de la treille, de la table. Son siècle entier est là : architecture, meubles, goût d'esprit et de décoration, jardins, charmilles, chambres tendues de tapisserie, scènes d'école, jeux d'enfants, chanteurs, mendiants, capitaines Fracasse, paysans, soldats, courtisans, in-

[1] A la bibliot. nat., cabinet des estampes.
[2] Il signait soit en toutes lettres, soit d'un A et d'un B liés.

térieurs de boutiques et d'échoppes, farces de l'hôtel de Bourgogne; la vie des artistes, l'atelier du peintre, celui du sculpteur et sous toutes ses faces celui du graveur. »

Achevons, puisque nous pouvons nous en reposer sur un écrivain qui connait et décrit si bien les choses, d'emprunter à M. Duplessis, tous les traits de l'œuvre d'art accomplie par Bosse :

« L'adresse et la grâce de cet humble graveur, la facile invention de son dessin lui méritèrent une vogue extraordinaire. La variété de ses travaux est inimitable. Il composa des frontispices et des vignettes pour tous les poëmes et les romans de Saint-Amant, de Chapelain, de Desmarets, de Boisrobert, de Tristan; pour les livres saints des catholiques et ceux des protestants [1]; il fait des prospectus pour des apothicaires, des titres pour les ouvrages d'armoirie, de chimie, de géométrie, des cosmographie; il grave des thèses, des symboles mystiques, des images de miracles, des illustrations de missels, des lettres ornées, des sujets de Virgile et de Térence pour les traductions; des motifs d'orfévrerie, des éventails, des plans et cartes de géographie, des entrées et des triomphes; et tout cela avec une liberté, une imagination, une fécondité, une gaieté incomparables. Bosse a aussi gravé quelques jolis portraits entre autres celui de Louis XIII et de Richelieu. Il a dessiné à la gloire de Callot son illustre modèle un petit monument funéraire. Entre ses plus belles planches historiques, il faut compter celles qu'il a composées pour la création des chevaliers du Saint-Esprit, à Fontainebleau, 1633; celle du mariage de la reine de Pologne, Marie de Gonzague, 1645, et quelques caricatures contre les Espagnols. Dans le recueil de plantes pub. par Dodart, on en trouve 46 qui portent le nom de Bosse. » — Enfin il était peintre et l'on a signalé de lui quelques petits tableaux de genre.

[1] Des catholiques surtout. Son œuvre n'est nullement religieux. On peut citer cependant, pour les livres protestants, ses frontispices de *La sacra Biblia tradotta di Gior. Diodati*, 1644, in-4° et des *Psaumes de David en rime* revues par J. Diodati; Charenton, Ant. Cellier; *La Bénédiction de la table* et quelques autres planches.

Bosse fut accepté comme professeur de perspective à l'académie de peinture et sculpture en 1649 et s'acquitta d'abord de sa tâche à la grande satisfaction de l'académie; lui-même y prenait un plaisir extrême. On reconnut bientôt ses peines en lui donnant le titre d'académicien, 1652; mais il était d'un caractère irritable et ne supportait pas qu'on le contredit dans ses opinions sur l'art; il attaqua violemment dans ses écrits plusieurs de ses collègues, se brouilla avec l'académie elle-même en refusant d'obéir à ses décisions et se trouva par le fait exclus de son sein, 1660. Certains de ses biographes l'appellent tracassier, pointilleux, enragé (voy. Jal); mais ses adversaires ne lui étaient point tendres, témoin celui qui à propos d'un poëme « De arte graphica » lui disait, en 1668, à la fin d'une épitre en vers :

Je dauberai tant sur la bosse
Du vieux maroufle Abraham Bosse
Que le maroufle se taira
Ou bien la Bosse crèvera.

Ce très-remarquable artiste mourut à Paris, le 14 fév. 1676 et fut inhumé le 15, au cimetière des SS. Pères, par les soins de ses deux gendres Jean *des Chaleaux* et maistre Etienne *Gaultier* marchand, tous deux bourgeois de Paris. Il s'était marié à trente ans, le 9 mai 1632, dans l'église réformée de Tours, avec Catherine *Sarabat*, fille d'un horloger de cette ville. Il la perdit le 5 septemb. 1668, après en avoir eu un grand nombre d'enfants, dont nous connaissons huit (nés de 1635 à 1660) sans les connaitre tous. Aucun n'a laissé de trace durable quoi qu'on ait parlé un instant [1] du talent de la fille de M. Bosse pour le dessin à la plume.

Voici la liste chronologique des principales gravures et des livres par lui publiés :

I. Le frontispice des *Amours d'Anaxandre et d'Oraste* par le sieur de Boisrobert, 1629.

II. *Le jardin de la noblesse françoise*; série de costumes gravés d'après Jean de Saint-Igny; — suivi de *La noblesse*

[1] Dans un livre de Hilaire Pader, membre de l'acad. de peinture, mort en 1677. Voy. *Magasin pittor.* XX, 395.

françoise à l'église. « Ces deux séries sont, selon nous, les chefs-d'œuvre de sa pointe. Aucune de ses estampes postérieures ne nous montre une plus précieuse légèreté d'instrument ni une plus exquise distinction de tournures de têtes, d'ajustements et de gestes. » (G. Duplessis).

III. Suite de portiques dessinés pour le sr Alexandre Francini, florentin, ingénieur du roi, 1631.

IV. *Livre d'architecture d'autels et cheminées* (dédié à Richelieu), de l'invention et dessin de J. Barbet, gravé à l'eau forte par A. Bosse, 1683.

V. *La pratique du trait à preuves, de M. Desargues lyonnois, pour la coupe des pierres en l'architecture,* par A. Bosse graveur en taille douce, en l'isle du Palais, à la rose rouge, devant la Mégisserie. Paris, Pierre des Hayes, 1643, in-8°.

VI. *La manière universelle de M. Desargues pour poser l'essieu et placer les heures au cadran au soleil,* par Desargues, mise au jour par A. Bosse, 1643, in-8°.

VII. Traité de la gravure à l'eau forte, 1645. Autres éditions 1701, 1745, 1756.

VIII. *La manière universelle de M. Desargues pour pratiquer la perspective par petit pied comme le géométral* ; ensemble les places et proportions des fortes et faibles touches, teintes en couleurs. Paris, P. des Hayes, 1647, in-8°.

IX. *Sentiments sur la distinction des diverses manières de peinture, dessein et des originaux d'avec leurs copies,* ensemble du choix des sujets et des chemins pour arriver promptement et facilement à bien pourtraire (dédié à l'Académie) ; Paris, 1649, in-12, de 8 et 115 pages.

X. *Le livre des portraitures du Poussin et des meilleurs maîtres,* contenant 52 planches ; 1649.

XI. *Moyen universel pour pratiquer la perspective sur les tableaux ou surfaces irrégulières* ; ensemble quelques particularités concernant cet art et celui de la graveure en taille douce ; Paris, 1653, in-8°.

XII. *Les représentations de figures humaines avec leurs mesures* prises sur les antiques qui sont à présent à Rome ; 1655.

XIII. *Lettre à MM. de l'Ac. royale de la peinture et sc. contenant preuve des copiemens, estropiemens et deguisemens de la manière de perspective de M. Desargues,* faite en plagiaire par J. Le Picheur etc., 1660.

XIV. *Le peintre converty aux précises et universelles règles de son art,* avec un raisonnement abrégé au sujet des tableaux, bas reliefs et autres ornemens que l'on peut faire sur les diverses superficies des bâtimens, 1651, in-8° (autre édit. 1657). — A la suite : A. Bosse au lecteur sur les causes qu'il croit avoir eues de discontinuer le cours de ses leçons géométrales et perspectives dedans l'Académie royale de la peinture et de la sculpture, et même de s'en retirer (15 pag. in-8°).

XV. *Traité des pratiques géométrales et perspectives enseignées dans l'Académie royale de la peinture et sculpture ;* très-utiles pour ceux qui désirent exceller en ces arts et autres où il faut employer la règle et le compas (dédié à messire Nicolas de Croismare) ; Paris, 1665, in-8° 16 et 140 p.

XVI. Lettres écrites au sieur Bosse, graveur, avec ses réponses, sur quelques nouveaux traittez concernant la perspective et la peinture ; 24 pag. 1668.

Abraham Bosse, graveur à l'eau forte, peintre et écrivain, par Georges Duplessis, dans le *Magasin pittoresque,* (1851) XIX, 225. — *Catalogue de l'œuvre de A. Bosse* (1506 articles) par le même, dans la *Revue universelle des arts,* Paris et Bruxelles, 1859 ; 195 p. in-8° — Analyse des ouvrages d'Ab. Bosse (par M. Poudra), dans les œuvres de Desargues, 1864, in-8° — Jal, *Dictionn. critique,* 1867.

BOSSION, famille de marchands à Pons, 1655-79 ; — (Gabriel fils de Daniel) et Elisabeth *Affaneur* présentent au baptême Pierre fils de Daniel *Vaurigaud* (état-civil de Pons). — (Esther) dite La Motte, condamnée à être rasée et enfermée à l'hôpital de Poitiers pour avoir donné asile à des ministres, obtient sa grâce en abjurant, 1700, (E 3386).

BOSSUET, famille saintongeoise. — Baptême au temple de Saintes, 29 mai 1611, de Jehan fils de Josué Bossuet procureur au présidial et de Jehanne *Richard* — (Anne et Judith) figurent comme marraines sur les regist. de baptême de l'égl. de Pons, 1674. — « Suivant ce que vous me marquez touchant Marthe Bossuet, le Roy juge que la demande

de cette femme ne doit pas estre écoutée et il souhaitte mesme que vous lui déclariez que si elle ne travaille pas sérieusement à sa conversion on la fera enfermer très étroictement » (Pontchartrain à M. de Richebourg Intendant du Poitou, 10 janv. 1719).

BOSSUGUE, famille de magistrats de Montpellier. — (Philippe de) sr de Triadoux membre du présidial, prend part à l'érection du temple, 1582. — (... de) sr d'Espinassous, vers 1625 [VIII 64 b]. — (Pierre de) conseiller à la cour des comptes, ancien de Montpellier, 1635 (*Bull.* II, 89). — Voy. encore [VII 462, VIII 242 b, IX 66 b].

Bostaquet, voy. Dumont.

BOTHEREAU ou Botereau (et Bott). « Vincent fils de Pierre Bottereau, taffetatier, de Tours en Thorenne », reçu habitant de Genève, 5 septemb. 1558. Le 1er décembre suivant, épousa à Genève Anne fille de Pierre Luquet « maitre grieur », c'est-à-dire plâtrier, fils de feu Guillaume, de Troyes en Champagne; la famille Botereau n'a laissé à Genève aucune trace. — Michel Bothereau, député de Baugency au synode de Sancerre, 1610. — Famille *Botreau* à Cozes, 1650. — Nous avons parlé ci-dessus (t. I, col. 1083) de Samuel Bothereau sr d'Aulnières [1], fils de Daniel sr de Lormois, 1649. En 1687 Théodore Bothereau de Lormois était fugitif en compagnie de sa tante Madelaine *Bazin*, veuve de *Muysson* de Barré (E 3373). — (Madelaine), enfermée aux Ursulines de Baugency, 1731 (E 3568).

BOTT ou Bodt (Jean de), ingénieur militaire, naquit à Paris, en 1670, d'une famille distinguée et opulente [Haag II, 407]. Il perdit son père à l'âge de deux ans et sa mère se remaria avec M. d'Uzès, bon catholique, qui ne s'opposa pas cependant à ce que l'enfant fût élevé dans la religion réformée. Un goût décidé l'entraîna vers l'étude des mathématiques et du dessin linéaire, où il montra de bonne heure de si heureuses dispositions que l'architecte Blondel, prévoyant ce qu'il serait un jour, le prit en affection singulière. A l'âge de quatorze ans, il remporta plusieurs prix à l'acad. des beaux-arts. L'avenir s'ouvrait donc devant lui sous les plus favorables auspices, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. Pour se soustraire à d'importunes sollicitations que sa conscience lui défendait d'écouter, il quitta Paris, bien qu'il n'eût que quinze ans, et alla chercher un refuge en Hollande. Le général de Gor, chef de l'artillerie hollandaise, l'accueillit avec bienveillance et le recommanda vivement au prince d'Orange. En 1690, Bott fut nommé capitaine d'artillerie et du corps des ingénieurs au service d'Angleterre, et comme récompense des services qu'il avait rendus en Irlande, le parlement lui accorda une pension. Sous les ordres du roi Guillaume, il assista à huit siéges et à quatre batailles, mais ce fut surtout au fameux siége de Namur qu'il se signala par les habiles dispositions qu'il prit pour l'attaque du château. En 1699, le roi de Prusse, Frédéric I, l'appela sous ses drapeaux et lui donna une compagnie de ses gardes, en même temps que l'intendance de tous les bâtiments civils et militaires et le titre de gentilhomme de sa chambre. En 1704, ce prince le créa brigadier et premier ingénieur. En cette qualité, Bott fut chargé de faire les dessins de l'Arsenal, de l'Hôtel des Invalides et des Écuries royales. Ses plans étaient au-dessus de la critique, mais des esprits jaloux les trouvèrent trop magnifiques, trop dispendieux, et l'on fit si bien que le roi, renonçant à en poursuivre l'exécution, envoya Bott diriger les travaux de la citadelle de Wesel. Pendant son absence, l'Arsenal fut commencé sur les dessins d'un autre architecte, et il était presque achevé, lorsqu'on finit par s'apercevoir que les fondements n'en étaient pas solides. Il fallut avoir recours à Bott, qui pour éviter l'énorme dépense d'une reconstruction totale, conseilla de supprimer un étage, de le remplacer par un attique, et d'élever un mur parallèle à celui qui existait, en les rattachant l'un à l'autre par des ancres de fer. Ses idées furent approuvées

[1] Le registre d'état-civil (de Charenton) porte Aunières, mais il faut plutôt lire Annières; il y a deux hameaux du nom d'Asnières dans le voisinage de Baugency, Blois et Vendôme.

et le roi le chargea de l'exécution avec ordre de revenir, autant que possible, à son premier plan. L'entreprise était difficile; mais Bott surmonta toutes les difficultés, et il réussit à faire de l'Arsenal de Berlin un édifice remarquable par sa vaste étendue, comme par ses ornements, lesquels furent exécutés en majeure partie par un autre réfugié nommé Jean *Hulot*. Le grand portail du château de Potsdam et la porte de Berlin à Wesel sont de véritables chefs-d'œuvre d'architecture. Bott a fourni aussi les dessins de deux des sept arcs de triomphe élevés pour fêter l'entrée de Frédéric Ier à Berlin, 1707. La Prusse lui doit encore beaucoup d'autres travaux, mais moins importants. En 1715, il fut nommé major général. En 1719, il fut appelé au commandement de Wesel, dont, comme nous l'avons dit, il avait dirigé les fortifications, modèles d'architecture militaire. En 1728, les plans d'un autre ayant été préférés aux siens pour les fortifications de Magdebourg, il quitta la Prusse. Le roi de Saxe, Auguste II, le prit à son service, le créa lieutenant général d'infanterie, chef du corps des ingénieurs et directeur des bâtiments civils et militaires. En 1734, il fut nommé commandant de Dresde et général d'infanterie. Les ornements d'architecture du pont de Dresde sont de son invention, ainsi que la façade du palais Japonais. Bott mourut à Dresde, le 2 janv. 1745, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé Madelaine *de Persode*.

BOTZHEIM [Haag II, 408], noble et ancienne famille d'Alsace à laquelle appartenait Bernard, avocat de Strasbourg et auteur d'une *Epistola de refutatione concilii Tridentini*, publiée avec celle de *J. Sturm* sur le même sujet (Strasb., 1565, in-4°). — Un autre Botzheim, prénommé Jean, qui vécut vers le même temps et dans la même ville, et qui travailla à y répandre les doctrines protestantes, a donné une bonne édition du *Speculum vitæ humanæ* de Roderic de Zamora (Strasb., 1507, in-fol.). En 1520, il adressa à Luther une *Lettre* qui a été insérée avec une lettre de *Hedio* au même réformateur, dans la *Rappen's Nachlese*. — (Jean-Guillaume) était étudiant à Orléans au moment de la S. Barthélemy et nous a laissé un récit du massacre (*Bull.* XXI, 345). L'histoire de toute sa famille a été esquissée brièvement, et très-complètement, par M. de Rougemont, dans le *Bull.* XXII, 287.

BOUBERS, maison de Picardie [Haag II, 408] divisée, antérieurement à la Réforme, en deux branches, dont l'une s'était établie dans la Champagne. = *Armes :* d'or à 3 aigles de sable becqués et membrés de gueules.

Branche de Picardie. Du mariage de Jean de Boubers et de Nicole de Lisque, qui vécurent à l'époque où les doctrines protestantes s'introduisirent en France, et qui fort probablement les adoptèrent, naquirent, entre autres enfants, Jacques de Boubers seigneur de Bernâtre, et Adrien seigneur de Burelle. Le premier épousa, le 28 décembre 1575, Rachel *de Longjumeau*, fille de Michel *Gaillard de Longjumeau*, seigneur de Chailly, et de Louise *de Saints*. Entre autres enfants, il eut quatre fils, Daniel, sieur de Bernâtre, Benjamin, Louis et Antoine, sieur de Houdancourt du chef de sa femme, Hélène *d'Aigneville*, qui le rendit père de Pierre, sieur de Houdancourt, et d'Antoinette, mariée à Oudard *Du Hamel*, sieur de Marcheville.

Daniel de Boubers s'allia, 15 oct. 1651, avec Madelaine, fille de Jacques *de Boubers* sieur des Boisleaux, et d'Anne *d'Aigneville*, dont il eut un fils, nommé Daniel comme lui, et sept filles : Madelaine, femme de Gédéon *de Boistel* sieur de Martinsart, à qui elle donna trois fils : Daniel, Gédéon et Antoine-Benjamin ; Rachel; Susanne, mariée à Jean *de Houdetour*, sieur d'Alimbu ; Anne femme de Philippe *Le Chenevix*; Esther, Charlotte et Marthe.

Daniel II de Boubers, vicomte de Bernâtre et Boismont, prit pour femme, 1659, Susanne, fille de Daniel *de Roussel*, sieur de Miannay, et d'Anne *Morin*. Il en eut trois fils : Daniel, Henri-Louis et Emmanuel-Gédéon, plus sept filles : Susanne, Marie-Madeleine, Françoise, Isabelle, Emilie-Sophie, Anne-Julie et Marie-Julie. A la révocation de l'édit de Nantes, sacrifiant sa cons-

cience à sa fortune, il resta en France avec son second fils, qui hérita de tous les biens de la famille, tandis que son fils aîné se réfugia en Angleterre, où il mourut sans postérité après avoir été blessé au combat de la Boyne, étant capitaine au régiment de Schomberg. Sa femme se sauva à Berlin, avec deux de ses filles. La plus âgée, Françoise, fut placée dans le chapitre noble de Halle, qui servit d'asile à plusieurs personnes des premières familles du Refuge, et elle en devint abbesse le 10 juin 1709. L'autre, Marie-Julie, fut admise auprès de l'électrice comme dame d'honneur et épousa M. de Fuller.

Branche de Champagne. Cette branche était représentée dès la première année du XVIIe siècle par Isaac de Boubers sieur d'Amily, fils de Philippe de Boubers s^r de la Malmaison et de Guillemette Le Venois. Nous n'avons aucune preuve positive que les Boubers de la Champagne aient professé le protestantisme. Cependant, il existe de fortes présomptions, basées sur les prénoms bibliques de quelques-uns de ses membres et sur son alliance avec les familles de *Bantelu* et d'*Hazeville*, en faveur du rameau d'Amilly, fondé par *Isaac* de Boubers, fils de Philippe de Boubers, seigneur de La Malmaison, et de Guillemette Le Venois. Cet Isaac de Boubers épousa Anne *de Felins*, fille de Robert, sieur de Bantelu et d'Anne *d'Hazeville*, qui le rendit père de Josué, baptisé, 6 août 1600, au temple de Nanteuil-lès-Meaux ; Martin mort jeune ; Robert ; Jean sieur du Moulin, baptisé à Nanteuil le 28 juill. 1602 ; César maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers ; Charles ; Françoise femme d'Olivier de Longeville, et Anne mariée à Jacques de Longeville.

Robert de Boubers, sieur d'Amilly, épousa Apolline *de Baulé*, et en eut un fils, nommé Martin, qui prit pour femme Françoise *Du Val*, et fut père de Louis, Martin, Salomon, Jeanne et Marie de Boubers.

BOUBIERS, gouverneur de Gergeau ou Jargeau pour *Sully* [Haag II, 409]. Cette ville ayant été accordée aux protestants comme place de sûreté, *Du Faur*, son premier gouverneur, en avait fait augmenter les fortifications. Par ses soins, le faubourg Saint-Denys, au-delà de la Loire, qui commandait la ville, avait été fermé de murs et de fossés. Sully avait succédé à Du Faur, et aux travaux de défense de son prédécesseur, il en avait ajouté de nouveaux pendant les troubles de 1616, en sorte que la place se trouvait alors en état de résister même à une armée. Louis XIII nourrissait un vif désir d'enlever au parti protestant un point d'appui aussi redoutable, mais s'en emparer de force était peu sûr. Il manda à Paris le bailli de Gergeau et le chargea secrètement de profiter de l'absence de Sully, qui était allé dans les provinces méridionales, pour faire raser les fortifications, sans recourir toutefois à la violence. Le bailli ne trouva pas de meilleur moyen, pour satisfaire la Cour, que de soulever sous main les paysans des environs, qui se jetèrent à l'improviste sur le faubourg et démolirent une partie des remparts, malgré la résistance de Boubiers. Les députés généraux portèrent plainte au roi, qui ordonna de cesser l'œuvre de destruction ; mais ce n'était pas le compte du bailli, grand ennemi des Huguenots. Il se rendit à Paris sur la fin de 1620, et obtint, sans beaucoup de peine, la permission d'achever ce qu'il avait si bien commencé, « pourvu qu'il n'y eust point de sédition. » En vain Boubiers accourut-il à Paris pour faire des représentations énergiques. On le retint à la Cour pendant quinze jours sous divers prétextes, et quand on le renvoya, les fortifications du faubourg étaient rasées. Restait à démanteler la ville. Mais, averti par cette première mystification, le gouverneur se tenait sur ses gardes ; il avait même pris la précaution d'augmenter sa garnison. La ruse, cette fois, ne servit de rien ; il fallut recourir à la force. A l'arrivée des royalistes sous les murs, d'*Amours* et *Du Mesnil*, qui commandaient à Gergeau sous Boubiers, insistèrent pour qu'on capitulât. Le consistoire se joignit à eux. Les articles de la capitulation étaient arrêtés, lorsque *Vatteville-Montchrétien* se présenta, à la tête de

200 hommes de renfort, et s'opposa à la reddition de la place. Mais dès le lendemain, 24 mai 1621, il reconnut lui-même l'impossibilité de prolonger la résistance, et sortit de la ville avec la garnison. Les protestants perdirent ainsi une de leurs plus fortes places de sûreté.

BOUC (Jean-Pierre) ministre à Baurières près Die, 1664.

BOUCARD (François ou Jacques de) commandant de Verdun [Haag II, 409] gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et grand-maître de l'artillerie des protestants, fils d'Antoine de Boucard et d'Anne de L'Hôpital. Ami de *Coligny*, dévoué à *Condé* et zélé pour la Réforme, Boucard suivit le prince à Orléans (1562) et combattit avec chaleur l'offre qu'un mouvement de générosité l'avait porté à faire, lui représentant qu'en sortant de France, il trahirait à la fois sa propre cause et celle des églises protestantes. On avait mis en délibération la résolution du prince. Andelot venait de donner son avis. « Le sieur de Boucard, raconte La Noue dans ses Mémoires, s'avança après, qui estoit un des plus braves gentilshommes de ce royaume, et qui avoit du feu et du plomb en la teste. « Monsieur, dit-il, qui laisse la partie la perd, et qui la remet : laquelle reigle est encore plus vraye au fait que nous manions qu'au jeu de la paume. J'ai desjà cinquante ans sur la teste, qui est pour avoir acquis un peu de prudence : voilà pourquoi il me fascheroit fort de me voir en pays estrange, me proumener avec un curedent en la bouche [1], et que cependant quelque petit affetté, mien voisin, fist le maistre dans ma maison, et s'engraissast du revenu. Qui voudra s'en aller s'en aille : quant à moy, je mourray en ma patrie pour la défense des autels et des foyers. Parquoy, monsieur, je vous en supplie et conseille de n'abandonner tant de gens de bien qui vous ont esleu, et de faire vos excuses à la royne, et nous employer bientost, cependant que nous avons envie de mordre. » Il y eut après cela peu de langage, ajoute La Noue, sinon une approbation de tous.

Chargé d'aller à la rencontre d'*Andelot* qui arrivait à la tête d'un corps de troupes allemandes, « il l'aida merveilleusement en ce voyage, dit La Popelinière, tant par conseil qu'en l'exécution des occurrences qui s'y présentèrent assez diverses et fâcheuses. » Après la bataille de Dreux, *Coligny* lui donna l'ordre d'occuper la petite ville de Sully-sur-Loire. En vain voulut-il éviter l'effusion du sang; le gouverneur refusa de se rendre, et la place, emportée de vive force, fut livrée aux horreurs d'une ville prise d'assaut. Boucard en confia la garde au capitaine *Uzas*, brave soldat qui dut bientôt après se rendre aux catholiques, mais après avoir obtenu une capitulation honorable, qui fut néanmoins aussitôt violée que scellée.

A la conclusion de la paix, Boucard fut envoyé dans le Languedoc pour faire poser les armes aux protestants. Il n'était pas de retour, que l'on avait déjà pu s'apercevoir combien peu les dispositions pacifiques de Catherine de Médicis étaient sincères. Les vexations auxquelles les Réformés étaient en butte devinrent tellement intolérables, que de vives plaintes s'élevèrent de tous côtés. En 1565, Boucard fut choisi par ses coreligionnaires pour porter leurs doléances au pied du trône. La harangue qu'il prononça à cette occasion, et que de Thou qualifie de fort éloquente, a été insérée dans le tome V, p. 367 des Mémoires de Condé.

Catherine de Médicis ne tint aucun compte de ces avertissements, et Condé dut reprendre les armes. Boucard se trouva à la bataille de Saint-Denys et servit bravement durant toute la campagne. Lorsque le prince, pour échapper aux piéges de la Cour, dut fuir à La Rochelle, il le rejoignit à Sancerre avec son gendre *Yroy*, à la tête de cent chevaux. Il prit une part active à la troisième guerre de religion (1568-70), et se signala par la prise de Pons, dont il fut chargé de diriger le siége avec *Piles*, tandis que Condé s'acheminerait à la rencontre de l'armée commandée par d'*Acier*. Il se rendit ensuite maître de Saint-Jean d'Angély et de Blaye. Après

[1] Ces mots semblent un léger brocard à l'adresse de Coligny.

la bataille de Jarnac, il se retira à Cognac, mais abattu par le chagrin et la fatigue, il tomba malade et mourut au mois de mai 1569.

Boucard avait épousé Marie *de Marigny* ou *Martigny*, dont il eut cinq fils, morts en bas-âge, et deux filles. L'une, nommée Jeanne, épousa Jean *de Hangest*, sieur d'Yvoy, qui succéda à son beau-père dans la charge de grand-maître de l'artillerie. L'autre, appelée Gasparde, fut mariée, vers 1577, à François de Cugnac, sieur de Dampierre.

Nous ignorons si un Jean *Boucard*, qui servit sous *Sore* et fut tué dans l'expédition des Canaries, appartenait à la même famille.

2. Boucard ou Boucart (Claude), né aussi à Verdun, mais de parents catholiques, fut élevé par les jésuites. On ne sait à quelle époque il embrassa la religion réformée. En 1596, il vint à Lausanne où le Sénat de Berne pourvut à son entretien en le chargeant d'un enseignement au collége. Boucard paraît avoir fait de bonnes études, car le 26 mars 1598, Dubuc, recteur de l'académie de Lausanne, écrit au Sénat de Berne que « Mr Claude Bocard, cy-devant jésuite, a fait telle preuve de sa suffisance et dextérité aux langues latine et grecque et en toutes les principales parties des arts libéraux, logique, physique et mathématique, que nous le jugeons très pertinent à la régence d'une plus haute classe, voire de la conduite de tout un collége, si tant est qu'il soit sincère et ferme en sa conversion. »

La même année Boucart fut nommé professeur de philosophie comme successeur d'Etienne Trembley qui avait été momentanément remplacé par de Beauchasteau. Il occupa cette chaire jusqu'en 1608. M. Gindroz, dans son histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud dit que Boucart épousa une fille de noble P. d'Arnay d'Orbe, dont il eut plusieurs enfants.

Boucart se lia avec un nommé Pierre Gillete de Nice, qui avait aussi abjuré la religion romaine et demeurait à Lausanne depuis trois ans. Le 15 juin 1608 Boucard abandonna sa femme et ses enfants et se rendit avec Gillete à Thonon en Savoie, où ils abjurèrent le protestantisme entre les mains de l'évêque de Genève, comme on le voit par la « Protestation de la Ste Foy catholique apostolique et romaine faite par deux célèbres personnages de Lausanne, l'un desquels estoit professeur public audict Lausanne : receuz en la S. Maison de Tonon ». Cette pièce est imprimée au commencement d'un opuscule assez rare intitulé : *Déclaration de la Profession de foy faicte par R. D. Pierre Gillete Prestre de Nizze de Provence. Des raisons qui l'ont esmeu de quitter Lausanne pour retourner en l'Église Cath., Apost. et R.* Adressé à la Seigneurie de Berne ; impr. à Tonon en la S. Maison de N. D. de Compassion par M. de la Rue. Avec permission, 1608 », pet. in-8° de 76 pages.

D'après un autre opuscule intitulé : *Discours sur la révolte de Claude Boucart* (1608 in-8° 18 pages) Claude Boucart serait l'auteur de la « Déclaration » mentionnée ci-dessus, Gillete n'aurait fait que prêter son nom. La conversion de Boucart donna lieu à un autre écrit intitulé : « *La tragédie de François Spéra, dédiée à Claude Boucart ci-devant professeur en philosophie à Lausanne. Imprimé l'an* 1608, pet. in-8°, 54 pages.

Boucart ne persévéra que deux ans dans son retour au catholicisme, car en décembre 1610 il fit amende honorable au Sénat de Berne qui lui imposa une nouvelle formule d'abjuration. Il fut admis de nouveau à la communion de l'église réformée, mais on trouva bon de l'éloigner momentanément de Lausanne, où ses changements de religion avaient causé du scandale.

En juin 1613 nous retrouvons Claude Boucard à Lausanne où on lui donna la chaire de mathématiques à l'académie. Mais dès le mois d'octobre 1615 il se mit à entretenir des correspondances fréquentes avec différents personnages de la Savoie. Le gouvernement, qui avait l'œil sur lui, intercepta ses lettres et fit surveiller ses démarches. Dans le courant de l'été de 1616 il s'absenta pendant 3 semaines. Mis en prison et interrogé à son retour, on découvrit qu'il s'était rendu à Thonon et à Annecy, auprès de l'évêque de Genève. Cependant le Sénat de Berne parait lui

avoir encore fait grâce. Depuis ce moment on perd sa trace. (E. Chavannes.)

BOUCARUT, écrit aussi Boucaruc et Boucaru. Nom d'un ancien de l'église de Blanzac, député au synode provincial de Nîmes du 8 mai 1656, et d'un capitaine camisard qui fit quelques exploits en 1703. Un vieillard du même nom Joseph Boucarut fut condamné aux galères comme protestant en 1720, à Montpellier (*Bull.* IV, 138, note ; XV 303) et mourut en subissant sa peine.

BOUCAUD, famille de Montpellier. Un médecin de ce nom fut un des premiers réformés de cette ville où l'église ne date que de l'an 1559. On lit dans une chronique huguenotte rapportée par le chanoine d'Aigrefeuille (Hist. de Montp.) : « Le jour de... 1561 mourut M. Boucaud, docteur en médecine, et voulut être enterré à la façon de l'église réformée. Le gouvernement et gens de M. Terrides y voulant donner empeschement furent bien battus ». — (Pierre) président de la cour des aides, 1604 (ci-dessus col. 169) ; le même, commissaire, 1611, pour l'exécution de l'édit de Nantes en Bretagne [VI, 302 a]. — (Jean) ancien de l'église de Montpellier, 1634 (*Bull.* II, 92).

BOUCÉ (Jacques de), seigneur de Ponsenac ou Ponsenat. Nous ne retrouvons pas ce dernier nom dans la géographie actuelle, mais en 1323, 1445, etc. on a, dans les titres de la maison de Bourbon, les de Boucé ou de Boucet, châtelains du dit lieu et de Poncenat, chambellans de la duchesse.

Jacques de Boucé était l'un des plus illustres chefs protestants dans ces quartiers [Haag II, 411]. Nous croyons que, sans crainte de tomber dans la même erreur que Chorier qui a confondu *Ponsonnas* [1], bailli de Vienne, avec Ponsenat, on peut attribuer à ce dernier tout ce que Bèze et Crespin racontent d'un Poncenat, colonel des compagnies françaises de la Religion, vaillant soldat, mais malheureux capitaine, ces qualifications s'appliquant parfaitement au gentilhomme du Bourbonnais. Il est possible, et c'est sans doute de là que provient la méprise de l'historien du Dauphiné, que Ponsenat ait combattu dans cette province sous les ordres de *Des Adrets* ; ce qui est certain, c'est qu'il se trouvait à Lyon, où il avait été envoyé d'Orléans par *Condé*, lorsque *Blacons* y fut laissé pour gouverneur.

Averti que les catholiques de l'Auvergne se disposaient à venir ravager les environs de cette ville, Blacons donna ordre aux capitaines Ponsenat et *Montferrier* de marcher contre eux. Les protestants étaient inférieurs en nombre ; mais il avaient la supériorité de la discipline ; leur victoire fut complète. Ils poursuivirent l'ennemi jusqu'à Feurs, qu'ils emportèrent.

Nommé gouverneur de Mâcon par *Soubise*, Ponsenat, plein d'activité et de bravoure, ne put se résoudre à s'enfermer entre des murailles, et méprisant les terreurs trop bien fondées des habitants, il s'éloigna à la tête de presque toutes ses forces pour aller mettre le siége devant Tournus. Cette ville prise, après un vif combat dans lequel les braves capitaines *Luquot* et *Beaurepaire* perdirent la vie, il s'empara de Cluny, où ses soldats détruisirent malheureusement la riche bibliothèque de l'abbaye. Il enleva ensuite quelques châteaux des environs ; mais ces succès furent plus que compensés par la perte de Mâcon.

Ponsenat était à Tournus lorsque la nouvelle de la prise de Mâcon lui arriva. Dans l'espoir d'y rentrer à la faveur du désordre, il donna aussitôt à ses troupes l'ordre de se mettre en marche ; mais les Suisses, qui formaient la moitié de sa petite armée, demandèrent impérieusement de retourner à Lyon. Il dut céder à la nécessité et prendre la route de cette ville en abandonnant son artillerie. Harcelé dans sa retraite par les catholiques, il fit halte à Belleville et chargea un intrépide capitaine, *Pluviau*, de tenir à distance l'ennemi avec vingt chevaux qui lui restaient. Son dessein était de se fortifier et d'attendre l'armée de Tavannes ; mais l'ingénieur *Moreau* l'en dissuada, en lui déclarant qu'il faudrait

[1] Ce Ponsonnas suivit *Des Adrets* à Lyon ; plus tard il abjura, si toutefois c'est le même que Ponsenas qui combattit dans les rangs catholiques au siège de La Mure, en 1580.

beaucoup de temps pour mettre la place dans un état de défense respectable. Il dut donc renoncer à son plan et rentrer à Lyon, où les Suisses l'avaient devancé.

Cependant il n'avait pas renoncé à l'espoir de recouvrer Mâcon. Il essaya de la surprendre ; mais ses mesures avaient été mal combinées. Il arriva une heure trop tard et fut repoussé, en perdant sous les murs de la ville quelques soldats et le capitaine *L'Espine*. Ce fut alors, sans doute, qu'il rejoignit, dans le Dauphiné, *Des Adrets*, dont il suivit la fortune jusqu'à sa défection. A la conclusion de la paix, Ponsenat retourna dans ses foyers.

En 1567, à l'appel de Condé, il se hâta de reprendre les armes. Il leva dans le Bourbonnais un corps de troupes qui, joint à celui que *Verbelay* avait mis sur pied en Auvergne, formait une petite armée de trois mille hommes de pied et de cinq cents chevaux. Les deux chefs délibérèrent s'ils iraient rejoindre Condé ou s'ils attendraient le passage des Vicomtes. Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti, comme au plus prudent; mais, pour empêcher leurs troupes de se débander, ils résolurent en même temps de tenter une incursion dans le Mâconnais. L'abbaye de Cluny fut mise à rançon, et Saint-Jean-de-Bouis emporté par escalade. Cependant les vicomtes n'arrivaient pas. Ponsenat insista pour qu'on allât à leur rencontre ; Verbelay y consentit ; mais il fut impossible de décider *Louèse* à abandonner Mâcon dont il s'était emparé et d'où il faisait des courses fort lucratives dans les environs. Louèse, du reste, promit de se bien défendre, et sur cette assurance, plusieurs gentilhommes du corps de Ponsenat, entre autres, Aimard *de Chantemerle*, sieur de La Clayette, se joignirent à lui. Mais la seule menace d'un assaut l'effraya tellement, qu'il se hâta de signer avec le duc de Nevers une capitulation qui, comme presque toujours, fut mal observée.

Affaiblie par ces défections, la petite armée se mit en marche. Verbelay faisait tête de colonne, Ponsenat le suivait à une distance trop considérable avec le reste de ses soldats. Les catholiques profitèrent de cette faute pour l'attaquer à Champoly. L'infanterie protestante, disposée en colonnes serrées et profondes, tint longtemps en respect la cavalerie ennemie ; mais arrivée au bord d'un large ravin, elle dut se replier avec un peu de confusion pour le tourner, et les catholiques saisirent ce moment pour fondre sur elle et l'enfoncer. Averti du danger que courait Ponsenat, Verbelay avait rebroussé chemin en toute hâte ; mais il arriva trop tard, il ne put que rallier les débris de la valeureuse troupe. Les deux chefs atteignirent Valence avec beaucoup de peine à la tête de douze cents cavaliers. Cette affaire coûta aux protestants le capitaine *Villenoze*, plus de 300 soldats et tous leurs étendards.

L'armée des Vicomtes s'ébranla enfin et se dirigea sur le Forez. Ponsenat, qui connaissait parfaitement le pays, fut chargé d'éclairer la route avec sa cavalerie. Il se saisit du pont de Vichy, sur lequel les protestants passèrent l'Allier, le 5 janv. 1568. Il marcha ensuite sur Charoux, où les Vicomtes avaient l'intention de loger ; mais à la sortie du bois de Randant, il aperçut l'armée catholique rangée en bataille, et il s'empressa d'en donner avis aux chefs languedociens. La victoire, vaillamment disputée, resta aux Huguenots. Après des prodiges de valeur, Ponsenat revenait de la poursuite des fuyards à l'entrée de la nuit, lorsqu'il fut blessé à mort par les soldats qui avaient été laissés à Cognat pour la garde du bagage et qui, ne pouvant distinguer les casaques blanches de ses gens, les prirent pour des ennemis. *Sudaret* ou *Sadaré*, prévôt du Forez, qui l'accompagnait, reçut également une blessure mortelle.

Transporté dans le château de Changy, Ponsenat y expira bientôt après et y fut enseveli. Mais son tombeau fut violé par les catholiques et son cadavre livré aux plus indignes outrages, « tant l'appétit de vengeance, s'écrie Castelnau, dominoit la pluspart des esprits forcenez des François. »

Ponsenat ne laissa pas d'enfant de sa femme Eléonore Palatine *de Dio*. Sa

sœur Anne épousa Antoine du Maine, seigneur du Bourg, et mourut également sans postérité.

BOUCHARD (Amaury), né à St-Jean-d'Angély, vers la fin du XVe siècle [Haag II, 413]. Lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge, Bouchard fut pourvu, en 1531, de la charge de maître des requêtes de l'hôtel, et en cette qualité, il assista aux funérailles de François Ier. En 1550, il résigna sa charge à René Baillet, pour s'attacher au roi de Navarre, qui le nomma maître des requêtes et son chancelier.

Dès ce temps, Bouchard, au rapport d'historiens dignes de foi, déployait un grand zèle pour la Réforme ; ce fut principalement sur ses instances qu'Antoine *de Bourbon* se décida à faire venir à Nérac, avec d'autres prédicants, le célèbre Théodore *de Bèze*. Mais après l'arrestation de *La Sague*, ayant appris qu'il était compromis par ses dépositions, Bouchard eut peur, et il ne rougit pas de racheter ses biens et sa vie par un crime infâme : il livra son maître aux Guise, comme le rapporte Regnier de La Planche, dans son Hist. de l'Estat de France sous François II. Après nous avoir dit que Bouchard s'étant retiré « en sa maison en Poictou, et allant au-devant par derrière, escripvit au roy, le suppliant très-humblement de rappeller le prince de Condé d'auprès le roy de Navarre, son frère, qu'il disoit le poursuyvre sans cesse d'entreprendre beaucoup de choses contre les ministres de Sa Majesté, et pour troubler le royaume, à la sollicitation des Luthériens et des prédicans de Genève venus exprès, » l'historien ajoute : « Il escripvit semblables lettres au cardinal de Lorraine, luy offrant tout service, espérant quelque jour luy réciter à bouche beaucoup de choses de conséquence qu'il ne pouvoit escrire. Cependant il le supplioit de se donner garde des machinations que l'on brassoit contre luy et toute sa maison. Bref, il promettoit des moyens pour faire le procès et aux princes et plus grands seigneurs du royaume. Et à fin d'avoir plus de seureté en sa maison pendant les troubles et tempestes, il affermoit que, s'il n'eust rabattu les coups, luy et son frère fussent pieça morts ; mais il avoit différé de les en advertir jusques alors, tant pour n'estre descouvert que pour s'informer plus au vray de toutes choses, lesquelles par luy ingénieusement descouvertes, il se seroit incontinent retiré en sa maison. » Régnier raconte ensuite comment « la farce de l'arrestation du chancelier fut jouée, » arrestation évidemment concertée entre lui et les Guise. Ce fut *Jarnac* « son grand amy et familier » qui fut chargé de cette mission, et il s'en acquitta en homme intelligent, « usant à l'endroit de son amy de toutes les rudesses en apparence qu'on eust peu faire au plus estrange homme du monde. » On alla même plus loin. « On l'amena [d'abord à Orléans et de là à Melun], nous apprend de La Place, avec si grand soing et crainte de le perdre que l'on luy faisoit faire l'essay de tout ce qu'il mangeoit et prenoit, comme l'on fait aux rois et princes. » Prosper Marchand essaie de rejeter cette trahison sur un fils de Bouchard, qui aurait porté le même prénom que lui, et occupé les mêmes emplois, en faisant observer qu'en 1560, notre Amaury Bouchard était bien âgé pour se mêler encore d'intrigues politiques. Mais on a de nombreux exemples que l'âge n'y fait rien ; et en outre, ne serait-il pas étrange qu'aucun des historiens, aucun des chroniqueurs de l'époque n'eût, par un seul mot, prévenu une confusion aussi naturelle ?

Amaury Bouchard, profondément versé dans la connaissance des auteurs de l'antiquité, était au premier rang parmi les beaux esprits de son temps ; il brillait dans sa province, et mieux encore, il était goûté à la cour de François Ier. Le jurisconsulte André Tiraqueau, professeur célèbre de l'académie de Poitiers, avait publié un commentaire sur les coutumes matrimoniales [1], dans lequel il s'était oublié à dire que la femme étant inférieure à l'homme

[1] Andreæ Tiraquelli Fontiniacensis judicis ex commentariis in Pictonum consuetudines, sectio de legibus connubialibus; J. Badius, octob. 1515 in-4° 24 feuill; au v° du titre une lettre dédicatoire signée : « Stephanus Gentilis Arturo Cailleio præsidis Pictaviæ apud Fontiniacum vicario ». Arthur Cailler lieutenant au présidial de Fontenay le Comte était le beau-père de Tiraqueau.

en intelligence comme en vertu physique, il était juste qu'elle lui demeurât obéissante et soumise. Ce fut pour le magistrat Saintongeois le prétexte d'un volume in-4° qu'il publia quelques années après à l'honneur des dames sous ce titre :

Almarici Bouchardi Angeliaci, Sanctonum præsidis, τῆς γυναικείας φύτλης *id est fœminæi sexus Apologia* : adversùs Andream Tiraquellum Fontiniensem. Venundatur in sedibus Ascensianis cum gratia et privilegio in biennium. A la fin : In chalcographia Jo. Badii Ascensii ad xiiij calend. februar. anno supputatione romana MDXXII, cavitque Senatus parlamenteus ne quis alius biennio proximo imprimat. — En tête une lettre de l'auteur à Franç. de Belcier, président du parlem. de Bordeaux et une de Pierre Lamy ou Ami [1] à Tiraqueau. In-4° de 72 feuill. non chiffrés.

Ce Pierre Lamy, qui se déclare moine franciscain avec une certaine élégance, sodalis franciscanus, était moine en effet au couvent de Fontenay, comme Rabelais et il partageait à la fois la passion de Rabelais pour les études classiques et les déboires dont les autres religieux les abreuvaient tous deux pour s'en venger. Dix ans plus tard nous saisissons plus directement la preuve des liens étroits d'amitié qui unissaient Bouchard au grand écrivain français. Rabelais vécut à Lyon, l'année 1530 et les quelques années d'après, entièrement adonné au travail de correcteur d'imprimerie et d'éditeur de classiques latins et grecs. Bouchard se trouva aussi à Lyon à la même époque, et entre autres produits de la littérature antique dont ils se récréaient ensemble, ils furent vivement intéressés par un testament et un acte de vente des anciens temps de la république romaine qu'un savant italien, Pomponio Leti, venait de découvrir et de publier. Cet italien, très fantasque en même temps que profond érudit, s'était séparé du monde pour vivre uniquement parmi les souvenirs de l'antiquité, au point qu'il avait dressé chez lui un autel à Jupiter où il faisait ses dévotions chaque jour dans la forme du plus consciencieux paganisme. Or, le testament et l'acte de vente étaient de sa composition ; mais les deux amis y furent si bien trompés que Bouchard, dans son enthousiasme, voulait faire lire à tous les étudiants en droit ces ingénieuses pièces « dignes de l'art de Dédale » ; et qu'après son départ, Rabelais pour satisfaire à ce vœu les fit réimprimer [1] à 2,000 exemplaires avec une épître dédicatoire en tête, adressée à son ami. Comme les innombrables éditeurs de Rabelais ne parlent pas de cette pièce, et que malgré les 2,000 exemplaires tirés elle est en danger de se perdre à cause de sa rareté, la voici :

Franciscus Rabelaesus D. Almarico Buchardo consiliaro regio libellorumque in Regia magistro, S. P. D.

Habes a nobis munus, Almarice clarissime, exiguum sanè si molem spectes quodque manum vix impleat, sed (mea quidem sententia) non indignum quod tum tuis, tum doctiss. cujusque in tui similium oculis sese sistat. Id est Lucii illius Cuspidii testamentum ex incendio, naufragio ac ruina vetustatis fato quodam meliore servatum, quod hinc discedens ejuscemodi esse censebas, propter quod vadimonium deseri, vel ad Cassiani judicis tribunal, possit. Neque vero tibi id uni privatim manu describendum putavi (quod tamen ipsum optare potius videbare) sed prima quaque occasione excudendum in exemplaria bis mille dedi. Sic enim cum stipulanti tibi factum fuerit satis, tum studiosis omnibus te auspice provisum, ne diutius nesciant qua prisci illi Romani dum disciplinæ meliores florerent, in condendis testamentis formula usi sunt. Ὄργανον ἐκεῖνο αὐτόματον, καὶ, ὡς ἀληθῶς, δαιδάλεον, nam Platonico verbo libenter utimur, οὐ πέρι σύμοι ἀπελθὼν ἔφησθα, juveni qui se domi habere diceret, sed nondum videre contigit. Περὶ τῶν κατὰ τὸν Γρύφιον τυπόγραφον εὐδοκιμώτατον, fac ut memineris. Expecto in dies lepidum novum libellum tuum de architectura orbis, quem oportet ex sanctioribus philosophiæ scriniis depromptum esse. Nihil dum enim a te editum scriptumve est quod non reconditam quandam et exoticam doctrinam redoleret prorsusque erutum ex antro illo

[1] « Petrus Amicus, sodalis franciscanus, Andreæ Tiraquello suo ».

[1] Sous ce titre : Ex reliquiis venerandæ antiquitatis Lucii Cuspidii testamentum, item contractus venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus. Apud Gryphium, Lugduni, 1532 (16 feuillets in-8°).

horrido videretur, in quo dixit Heraclitus veritatem latitare. Ἐρρῶσθαι, ἄνερ σπουδαιότατε, καὶ ὄναιο τοῦ ἀξιώματος τοῦδε τοῦ πάνυ. Lugduni pridie nonas septemb. 1532.

Ainsi Rabelais recommande à son ami Bouchard de ne pas oublier « le très-estimable typographe Gryphius », et ajoute qu'il attend chaque jour l'envoi de ce nouvel ouvrage sur l'architecture de l'univers que Bouchard a su tirer des plus saintes arcanes de la philosophie. Ces derniers mots désignent peut-être quelque œuvre inconnue aujourd'hui sur l'impression de laquelle on comptait, dès 1534, pour la gloire de Bouchard, mais ils nous semblent fort bien faire allusion à l'ouvrage suivant :

De l'excellence et immortalité de l'âme, extrait non-seulement du Timée de Platon mais aussi d'aultres grecz et latins philosophes, tant de la pythagorique que platonique famille, par maistre Amaury Bouchard, maistre des requestes de l'hostel du roy.

Ce titre est écrit en 15 lignes de lettres capitales alternativement d'azur et de vermillon, au verso du premier feuillet d'un charmant volume in-4° manuscrit n° 1991 de l'ancien fonds français [1]. Sur le recto sont les armes de François Ier entourées de son initiale répétée avec d'autres accessoires, le tout peint avec élégance; et dans tout le reste du volume, qui se compose de 103 feuillets, de très-beau parchemin, règne une décoration de grandes et de petites initiales fleuries, au dessin pur, aux couleurs fraîches, excellent spécimen des derniers produits de l'école française d'enluminure. Quant aux spéculations philosophiques d'Amaury Bouchard, elles sont bien tirées de la moëlle des philosophes grecs et elles traitent bien de la constitution métaphysique de l'univers puisqu'elles prétendent à donner un exposé complet de l'histoire de l'âme. Après une préface de 12 pages qui commence ainsi : « Au Roy, non par un seul nom le premier François, Amauri Bouchard, son redevable subject et serviteur, grâce et salut en nostre Sauveur perdurable ». — « Non sans raison, Prince très-auguste, ceulx qui par curieuse escripture ont de nature les secrets revellez, disent la similitude des choses estre de telle vertu et vigueur qu'elle peult les celestes influances jusques en terre protraire et les terrestres jusques au Ciel eslever... » [1]. Après cette préface, l'auteur entre dans son sujet par l'examen de l'origine des âmes, mais vainement il intéressa Rabelais ; personne aujourd'hui n'en supporterait la lecture. Le mysticisme quintessencié et parfois inintelligible qui fait le fonds de cet écrit rappelle fort bien le langage précieux de la sœur du roi, Marguerite d'Alençon et de quelques-uns des lettrés qui l'entouraient [2]; c'est ce qui explique la somptuosité de ce joli volume ; il fut évidemment exécuté aux frais du roi ou de sa sœur, ou aux frais de l'auteur pour leur être présenté. Ce sera amplement contenter le lecteur que de lui donner les titres des chapitres :

Folio 11, De ceulz que Platon a surpris escripvant des choses divines et ce qu'il a pensé d'eulx estre créable. — 17, De l'origine et naissance des âmes. — 22, A quel lieu et comment l'âme descend au corps humain. — 25, En quel temps l'âme est au corps humain infuse, et par quelle part elle entre au corps et par quelle part aussi elle en sort. — 29, Du circuit des âmes selon les platoniques. — 31, Par qui et de quelle substance fut faite l'âme. — 35, Du privilége de l'immortalité dont l'âme fut par son facteur anoblie. — 41, Par quelle raison les platoniques ont pensé l'âme estre incorporelle. — 45, Autres raisons par lesquelles les platonicques asseurent l'âme pouvoir estre corporelle. — 48, Les raisons par lesquelles les platonicques consentent l'âme ne pouvoir estre aulcune chose deppendente du corps. — 53, Autres raisons par lesquelles ils attestent l'âme ne estre extraicte du corps, mais de Dieu seul sans aulcun moyen. — 59, Par quelles rai-

[1] Bib. nationale. — Au temps de MM. Haag il portait le n° 7944; auparavant il avait été coté 2044.

[1] Et voici les derniers mots de cet ouvrage :
... En ceste haulte et celeste demeure toutes choses seront en paisible accoinctance et en amyable concorde, tous jours en ung estat permanent ès les cieulx par revolutions contraires, plus leurs mouvements ne exerceront, d'aultant que en ce souverain degré de bon heur toutes choses y seront en leur entière et finalle perfection laquelle plus en mouvement que en repos consiste. Pour ceste cause Raison veult et convient que tout ce qui sera en cest haultain pourpris soit la closturé, où ce qui clos y sera soit en estat de consistence par ung desiré repos en ung reposé désir éternellement permanent.

[2] Voy. la *Correspond. des Réformat.* par Herminjard, t. I, n° 48, note 1.

sons la platonicque achademye a mis sa censure sur l'immortalité de l'âme. — 78, Les qualités excellentes en l'âme par les vaccations d'icelle.— 81, De plusieurs aultres excellances dont l'âme humaine fut de son facteur honorée. — 94, De la résurrection.

Le père d'Amaury était « Françoys Bouchard, licencié-ès-loix, seigneur de Puysomar, conseiller du Roy et lieutenant général de M. le sénéchal de Xainctonge » en l'an 1500 [1], mais cette famille de robe semble n'avoir qu'une communauté de nom et de patrie avec la suivante qui était de vieille noblesse.

2. BOUCHARD, seigneurs puis vicomtes d'Aubeterre, grande famille saintongeoise [Haag II, 414]. = *Armes*: écartelé aux 1 et 4 de gueules à 3 léopards superposés d'or, armés et lampassés d'argent; aux 2 et 3 losangé d'or et d'argent au chef de gueules.

La seigneurie d'Aubeterre [2] appartenait, dans le XIVe siècle à une famille de chevalerie du nom de Raimond. Pierre Raimond, chevalier, seigr d'Aubeterre, reçoit à Pons, le 13 septemb. 1340, les gages qui lui sont payés au nom du roi, « pour cette présente guerre », par le trésorier des guerres en Saintonge [3]. En 1373 Gui Bouchart, chevalier, donne la même quittance au trésorier des guerres [4]. En 1385 Gui Bouchard, seigr de Pauléon et de Cornefou, épouse Marie fille de Jean Raimond seigr d'Aubeterre et d'Orillac. Ces quelques citations, empruntées au Cabinet des titres, suffisent pour indiquer la situation des Bouchard d'Aubeterre près de deux siècles avant la Réforme et la manière dont ils étaient entrés en possession de cette baronie d'Aubeterre qu'on disait l'une des plus jolies de France. Au siècle suivant continue la progression de leur fortune comme le prouve l'acte suivant : 3 octob. 1418, contrat de mariage du noble et puissant seigneur messire Savary Bouchard chevalier, seigr d'Aubeterre avec dlle Margueritte de Montbron sœur germaine de très noble et puiss. seigneur messire François de Montbron seigr de Mallevaud et vicomte d'Aunay, lequel promet au futur mari 2,000 l. t. dont mille payables après le décès de très nob. et puiss. seigr messire Jacques de Montbron comte de Sancerre, père du dit vicomte et de la dite Margueritte, et le dit futur engage en douaire à sa femme toute la châtellenie de Mallevaud et l'abergement de l'hôtel de S. Martin de La Coudre avec tous droits de justice et juridiction... — 16 mars 1459, Contrat de mariage de Louis d'Aubeterre, assisté de François son frère, tous deux fils de Savary, avec dlle Margueritte de Mareuil veuve de Louis Bouchard seigr de S. Martin de La Coudre, Monchaude et Chevallon (carrés d'Hozier). — 1506 : Testament d'autre Louis Bouchard, escuier, seigr d'Aubeterre et de Pauléon, mari d'une autre Marguerite de Mareuil [1]. Il élit sa sépulture en l'église et couvent des frères mineurs d'Aubeterre, fait un legs à chacune de toutes les églises de la châtellenie d'Aubeterre, lègue 4,000 l. t. à Andrée et Yzabeau ses deux filles, pour tous droits, et confirme la donation faite « par mon très cher sieur « et père messire François Bouchard « chevalier, seigr des d. lieux d'Aube- « terre et de Pauléon et seneschal « d'Angoulesme à mon espouze et com- « paignonne Marguerite de Mareuil » [probablement à leur mariage], le 19 juin 1495, et il nomme sa dite femme tuteresse et gouverneresse de leurs enfants François, Andrée, Yzabeau, Guy, Louis et un second François [2].

[1] Biblioth. nat., cab. des titres, pièces orig. n° 9767, pièces 1-4.

[2] Bourg de l'Angoumois ; aujourd'hui chef-lieu de canton de la Charente.

[3] Scellé d'un écu écartelé 1° des trois léopards ; 2° d'un champ uni, à un chef.

[4] Ecu lozangé (d'or et azur) au chef chargé de 3 coquilles.

[1] Pièces orig. ; dossier 9757 pièce 36, laquelle est un vidimus expédié le 22 mai 1595 à la requête de « messire Charles Bouchard vicomte d'Aubeterre pour luy servir en la cause pendante au parlem. de Paris où il est demandeur contre dame Agnès de Bourdeille, veuve de feu messire David Bouchard quant vivoit vicomte d'Aubeterre. »

[2] Autres actes, tirés des carrés d'Hozier : 22 mars 1524, Testament de François Bouchard *dit d'Aubeterre*, seigr de Mallevaud, S. Martin la Coudre et Chevallon ; élit sa sépulture en l'église de S. Martin la Coudre près son feu père, s'en remettant pour ses obsèques à Jean Goumard escuyer seigr d'Echillay son beau-père auquel il confie son fils Jean et ses autres enfants ; veut que Jean de Chivallon fils bâtard de feu François de Chivallon son frère soit pris et nourri en sa

Nous ne saurions dire lequel de ces deux François fut à son tour le père d'un autre François né vers 1510, qui joua un rôle actif dans le parti huguenot et s'engagea corps et âme dans la conspiration d'Amboise. Brantôme en parle en ces termes peu flatteurs :

« Lorsqu'il [le vicomte d'Aubeterre] estoit fugitif à Genefve, faiseur de boutons de son mestier (comm'estoit la loy là introduicte, qu'un chascun d'eux eust mestier et en vesquist, tel gentilhomme et seigneur qu'il fust ; et le dict Aubeterre, bien qu'il fust de maison, estoit de celuy de faiseur de boutons), moi en passant une fois à Genève je l'y vis, fort pauvre et misérable. Despuis il fut pris, à la sédition d'Amboise et condempné comme les autres ; mais M. de Guyze, par la prière de M. le mareschal de Sainct-André luy fit pardonner et sauver la vie : ce qu'il sceut très bien recognoistre amprés, car il suscita, prescha et anima Poltrot de le tuer. » — Et un peu plus haut : « Ce maraut de Poltrot estoit de la terre d'Aubeterre nourry et eslevé par le vicomte. » (Brantôme, édit. Lalanne, IV 251).

Brantôme connaissait très bien les Bouchard d'Aubeterre, il était leur parent par alliance[1] ; mais il était animé contre eux d'une haine aveugle et l'un de ses plus judicieux commentateurs, le père Le Laboureur, dans ses Additions aux mémoires de Castelnau (t. I p. 770 et II, 314) nous avertit que « Brantôme très violent, difficile à gou« verner et par trop irréconciliable, a « chargé d'Aubeterre (François) par la « haine qu'il avait de son fils (David) « mari de sa nièce ».

maison, et fait un legs à Jeanne Monet sa servante de laquelle il avait eu deux enfants dont l'un vivait et se nommait Jean de Mallevaud. — 2 décemb. 1539, Contrat de mariage de Jean Bouchard *dit d'Aubeterre*, seigr de S. Martin la Coudre avec dlle Françoise, Hamon fille de François Hamon capitaine de Surgère, vice admiral de Bretagne, et de dame Renée de Surgère. — Le « dit d'Aubeterre » semble une marque de bâtardise. — Accord entre haut et puissant Léon d'Aubeterre seigr de S. Martin la Coudre et y demeurant et Louis de La Rochefoucauld seigr de Royssac époux de dlle Jeanne d'Aubeterre, sœur de Léon. Ils étaient fils et fille de Jean d'Aubeterre chevalier, seigr de S. Martin la Coudre, Chevallon et Gemozac (2 mars 1576).

[1] Sa nièce Agnès (voy. col. 950, note 1 ; mais Brantôme l'appelle Renée) ayant épousé David fils aîné de François et frère du Charles que nous avons vu agissant dans la note 1 de la col. précédente.

François Bouchard était en effet à Genève plus d'un an avant la conspiration d'Amboise. Nous avons quelques actes notariés qui jettent un peu de lumière sur ce qu'il y faisait. C'est d'abord une procuration en date du 17 fév. 1560 (Ragueau not. III, 382) par laquelle :

Noble François Bouchard vicomte d'Aubeterre donne pouvoir à noble dame Gabrielle de Lauransanne sa femme de le représenter par devant tous juges, seigneurs et magistrats de justice ou autres pour demander, poursuivre ou défendre partout en son nom et par especial pour demander et recouvrer les biens, droits etc. quelsqu'ils soient qui a lui appartiennent en la terre, seigneurie ou baronnie d'Aulbonne et autres lieux rière les terres de Berne et de Savoye provenant des biens et dot qu'il a reçus de la d. Lauransanne ; et il la constitue maîtresse, d'iceulx biens et autres quelconques vendre et engager pour tels prix et à telles personnes que bon semblera à la dite noble de Lauransanne. Fait au domicile du dit noble constituant au Bourg de four à Genève, présents noble Joseph de Visignon, spectable Jehan Gragnon ministre ès terres de Berne, etc. — Le même jour au même lieu, noble Joseph de Visignon natif de Perigourt et par ci-devant résidant à Aulbonne cède, quitte et transporte à nob. dame Gabrielle de Lauransanne[1] cent escutz soleil à lui dûs par Jehan de Lettes baron d'Aulbonne (Ibid. 384).

Ces deux actes montrent donc François Bouchard liquidant les immeubles de sa femme situés en Suisse et jusqu'aux créances. L'année précédente, Anne d'Aubeterre, probablement sa sœur, et d'autres de ses parents, avaient pris aussi leurs dispositions en conséquence de la vente que toute la famille avait faite du domaine d'Aubeterre au maréchal de S. André, opération dont parle Brantôme :

Comme par cy devant aye esté faict contract entre hault et puiss. seigneur Jacques d'Albon mareschal de France d'une part et noble et puiss. Odet de Laue seigr de Boyl et nob. dame Anne d'Aulbeterre vefve de feu noble et puiss. sr Janot de Laue seigr. de La Roche Chalex, à présent femme de messire François des Plans chevalier, d'autre part, par leq. la dite dame vendoyt la propriété et le dit Odet l'usufruit de la terre et sei-

[1] Charente Inf., arr. de Jonzac, 246 habitants.

gneurie de Cuzagoys [1] et dépendances pour le prix et somme de 36,000 l. t. au dit Jacques d'Albon, lequel prix auroit esté payé et « mis ès mains de certains personnages » à profict, tant pour conserver la propriété à la dite dame et l'usufruit au dit Odet, se remettant à en passer l'instrument quand la commodité des parties se trouveroit, pour ce est que ce jour d'huy 17 mai 1559 le dit Odet et la dite dame Anne se sont constitués pour passer et accorder ce qui s'ensuit, à savoir que le dit Odet a vendu à la dite Anne tous ses droits sur la dite somme de 36,000 l. et abandonné tous ses droits a la succession de ses père et mère à son neveu Guy Odet de Laue, fils de Janot de Laue et de la dame Anne, ou après lui à ses sœurs Françoise, Loyse et Jacquette de Laue, le tout moyennant la somme de 7.000 l. qu'il a reçue. Fait à Genève en l'hostel dud. nob. de Boyl, présens noble Jehan du Barré seigneur de la Regnauldière et noble Jacques de S. Martin [2], nob. Pierre Loizeleur, habitans de Genève et nob. Francoys Bourdon [3], s^r de Compe (Ragueau not. III. 131).

Le même jour (*Ibid.* 134) les mêmes parties Odet de Laue et dame Anne d'Aubeterre ont accordé et accordent que pour le profit et l'utilité des neveux et nièces du dit Odet « et a cause que iceluy Odet ha droict d'usufruict et jouissance en deux paroisses et ung demy dixme a luy delaissé par feu noble et puissant seig^r Clenet de Laue luy vivant s^r de La Roche Chalex son père, iceluy Odet a promis et promet a la dite dame... que en cas que la dite terre et seigneurye de La Roche avecq les dits lieux paroisses et demy dixme soient venduz ou eschangés par cy après pour mettre et employer le priz et deniers au profit de ses d. nepveux et niepces, et pour obvier aux differens qui pourroient survenir... et affin que telles vendicion ne eschange ne soient empeschés par le d. usufruict, les dits nobles Odet et Anne dame d'Aubeterre ont promis et promettent croire et se rapporter des dicts différens et de ce qui sera requis à accorder, passer et consentir... a l'adviz de spectables Jehan Calvin et Théodore de Besze ministres du S. Evangile en ceste cité, noble et spectable Jacques Spifame, spectables Germain Colladon et Laurent de Normandye docteurs es droictz et bourgeois de Genève, et noble Guillaume Prevost seig^r de S. Germain, desquelz ilz ont accordé, et ce a peine de mille escuz soleil payables par celuy d'eulx qui ne se vouldra arrester a leur dire, a scavoir la moictyé a l'aultre partye et l'aultre moictyé a la bourse des paouvres estrangers de ceste cité. Et si aulcungs des dits six arbitres mouroient les dites partyes en accorderont d'aultres... et au cas qu'ils ne se trouveront que quatre ilz en pourront appeller ung ou deux non suspectz aux d. partyes pour juger avec eulx. Et encores y pourra assister noble Jehan du Barré seigneur de La Regnauldière ; promettant les d. partyes par leur foy et serment prestés es mains de moy dict notaire, observer et entretenir le contenu cydessus » etc. Mêmes témoins qu'au précédent acte.

Ces efforts pour faire de l'argent, pour le remettre à « certains personnages », l'existence d'un conseil permanent chargé d'en diriger l'emploi, et composé d'un comité des plus éminents réfugiés français, enfin la main de La Renaudie ou la Regnaudière [1] qu'on trouve ici partout nous semblent prouver que les Bouchard d'Aubeterre avaient sacrifié leur fortune aux intérêts de la cause et versé le produit de leurs biens dans une caisse fondée à Genève pour préparer l'entreprise d'Amboise [2]. On voit dès lors ce qu'il y a d'admirable dans cet ouvrier en boutons dont Brantôme parle avec un certain mépris et ce qu'il y a de très-peu admirable, au contraire, dans la générosité du duc de Guise et de son avide ami le maréchal de S. André. Comme ce dernier avait tout récemment acquis le domaine d'Aubeterre, il lui importait fort que ses vendeurs ne fussent pas frappés d'une condamnation capitale qui emportant la confiscation des biens au profit du roi, l'eût mis aux prises avec les officiers du fisc, gent aux griffes crochues [3]. Le

[1] Pays de Cuzac ou Cussac.

[2] Seigneur de S. Martin La Coudre, autre Bouchard d'Aubeterre.

[3] Appelé Baudon dans l'acte suivant. Il faut probablem. lire : seig^r de Combe.

[1] Voy. ci-dessus t. Ier l'article Barri de La Renaudie. Nous y avons mentionné (col. 889-890) que les historiens varient dans la manière d'écrire son nom. Nos actes genevois donnent à croire que le judicieux père Le Laboureur (Addit. aux Mém. de Castelnau, I 386) avait raison et que ni Barri, ni La Renaudie, ni Godefroy n'étaient les vrais noms du chef de la conspiration.

[2] On pourrait s'imaginer que l'acte du 17 fév. 1560 (col. 952, l. 6) est en réalité de 1561, comme date d'avant Pâques. Ce serait une erreur parce qu'il y a une chronologie genevoise qui n'est pas celle de France. L'évêque de Genève Aymon du Quart, en 1306, ordonna qu'on abandonnerait dans son diocèse le style pascal et qu'on commencerait désormais l'année à Noël. Cela fut suivi jusqu'en l'année 1575, année où les Conseils de Genève prescrivirent qu'on commençât au 1er janvier.

[3] Un savant ami m'objecte que le maréchal pouvait le plus aisément du monde obtenir la confiscation pour lui-même. C'était l'ordinaire en effet que

testament de François Bouchard, passé à la veille de la journée d'Amboise, confirme toutes ces données. Le testateur commence par exposer que l'an 1548 ou environ étant encore « en bas aage et vivant encores noble messire François Bouchard seigneur d'Aubeterre chevalier, son père », il avait épousé, « au desceu » de son dit père et de ses amis, Florence Gentil fille de André Gentil [1] seigneur des Bardines et qu'à la sollicitation de la mère de Florence il lui avait signé une obligation de 4,000 écus quand il n'en avait reçu que 120, et il prend ses mesures pour que sa fille du premier lit, Marguerite, fille de Florence, ne puisse inquiéter ses enfants du second lit : David, Marthe et Sarah, enfants de Gabrielle de Lauransanne. Il institue David héritier de tous ses biens « sauf toutefois que s'il advient cy après que l'on puisse recouvrer d'aultres biens... par le moyen des successions de feu son père et de feu noble Guy Bouchard evesque de Perigueulx son oncle, David partagera avec ses sœurs. Et si sa femme qu'il nomme tutrice de leurs enfants avait, continue-t-il :

Avoit quelque chose de grande importance, cela sera faict avec le conseil de noble et spectable François de Morel et noble Jehan de Barril s^r de La Regnauldière, les quelz je prie luy faire ce bien de la conseiller. Et en cas que sa d. femme pendant ce gouvernement descedast ou se remariast, veult et ordonne que le d. gouvernement soit donné ausd. de Morel et de Barril et les prye d'en prendre la charge... Item par ce que nostre Seigneur luy a faict la grace de le retirer avec sa famille hors la captivité et idolatrie papistique pour venir en l'église de Dieu et pays réformés à l'Evangile, dont il le remercie et desire que ses dictz enfans continuent et soient entretenuz en ceste grace et soubz telle saincte réformation sans se polluer ès dictes idolatries ; A ceste cause veult et ordonne que si ses dictz enfans retournoient ausd. idolatries se retirans de l'eglise qui sera reformée selon l'Evangile... ses dits biens escheuz a cause de luy a ses d. enfans ou a lung d'iceulx accroissent a ceulx qui seront demourans en l'église. Et si tous defailloient, en ce cas dont Dieu les préserve, il veult et ordonne que ses d. biens retournent à scavoir la moictyé à sa d. femme et 500 l. aux pauvres et le reste à noble Robert Bouchard son frère et aux siens... Faict au domicille et habitation du dit nob. testateur situé au bourg de four au dessus de l'enseigne de la cloche d'argent, présens nob. et spectable François de Morel seig^r de Collonges ministre du St. Ev. en ceste cité, sp. Germain Colladon, nobles Joseph de Visignon et Claude du Paint habitans de Genève, etc. (Ragueau, III 368 et 382).

Après la malheureuse affaire d'Amboise (15 mars 1560) et surtout après la mort du jeune roi François II (5 déc.), le vicomte d'Aubeterre redevint dans son pays l'un des principaux de son parti. A la réception des lettres de Condé qui appelaient les protestants aux armes (avril 1562), les seigneurs huguenots de la Saintonge s'assemblèrent à Saint-Jean-d'Angély pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. Le résultat de la délibération fut qu'on pouvait, en toute sûreté de conscience, s'armer pour la défense du roi et de la religion. En conséquence, Aubeterre fut élu chef de la petite troupe saintongeoise, qui prit pour aumônier Charles *Léopard*. François Bouchard ne manquait ni d'habileté ni de courage; cependant ses exploits se réduisirent à fort peu de chose dans cette première campagne. Chargé de la défense de Tours, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il lui serait impossible de tenir longtemps contre l'armée catholique avec une garnison démoralisée par les dissensions de ses chefs. Il prit le parti de se retirer à Poitiers, où il entra heureusement « avec nombre de femmes et enfans et quelques pièces d'artillerie », à la tête de sept enseignes et de six cents arquebusiers, conduits par les capitaines *Tigny* gouverneur de Saumur, *Renard* dit Minguetière commandant d'Angers, *Mangot* de Loudun, *Bresche*, *La Tour*, *Borneseaux*, *La Rivière* et les deux *Bessé*. Une autre bande de fugitifs, « la pluspart marchans de Tours, Chastelleraut et autres places desquelles il avoient trainé le plus beau et meil-

le roi fit cadeau à quelque personne agréable du profit d'une confiscation. Mais pense-t-on que ce fût gratis ? On oublie que l'acheteur ayant payé son prix ne doit plus rien à personne. Tandis que le concessionnaire d'une confiscation avait à payer de belles sommes d'abord au roi, puis à toute la filière administrative.

[1] Un Gentil figure dans la note de la col. 944.

leur pour le sauver dans Poitiers », marchant sous l'escorte du capitaine *Valières*, fut surprise par les catholiques et mise dans une déroute complète. « Le butin, dit La Popelinière, y fut de plus de cent mil livres. »

Une telle expédition n'avait pas pu restaurer la fortune de Bouchard; aussi n'est-on pas étonné de trouver [1] en 1566 un acte par lequel son frère Robert lui constitue une pension :

... Ont été présents et personnell. establys haut et puissant seigr Robert d'Aubeterre baron et seigr du dit lieu et dlle Gabrielle de Lauransanes femme de noble homme Françoys Bouchard conseigneur d'Aubeterre absant, les tous demeurans en la ville d'Aubeterre en Angoulmoys, leq. Robert duhement informé de ses droicts et bien cognoissant les bons offices et fidelles amytiés qu'il a receuz du d. Françoys son cher et bien aymé frère et de la d. dlle de Lauransannes sa belle-sœur même en ses plus dures adversités et au temps le plus extraime qu'ilz estoient absantz de ce royaulme et privez de tous leurs biens, A de son bon gré pure et franche vollonté et parce que ainsy luy a pleu et plaist fait donnation entre vifz... à cause d'alliment et par provision de corps de la somme de 1,200 l. t. de rente annuelle et perpétuelle... Et en oultre veult et ordonne que suyvant l'intantion et vouloir de Mess. ses predecesseurs et pour la conservation de la d. maison et famille de son dit frère que par mesme donnation et en faveur du dit alliment, la somme de 500 l. t. en assiette sur la dite baronnye d'Aubeterre, Paulléon, Crain, Marensennes a luy advenue par donnation faicte par dame Marguerite de Mareuil aux aysnés de la d. maison d'Aubeterre, ensemble le droict d'aynesse a luy advenu par la coustume d'Angoulmoys et aultres soyent et demeurent a son d. frère perpetuellement et a jamais advenant le décès du donnateur sans hoyrs procréés de sa chair. Faict et passé en la ville de Cenquoins en Bary, au village de S. Pierre le moustier, le 19e j. de mars 1566. Insinué a la seneschaussée d'Angoulesme le 24e aoust 1566.

Cette noble famille de réfugiés saintongeois était bien résolue à se fixer au sein de la république protestante de Genève, car elle y acheta en 1560 une importante maison d'habitation dont elle garda la propriété jusqu'en 1577. Voy. ci-après l'article Bourgoing.

1 Dossier cité, n° 9797 pièce 43.

Cependant, lorsque la seconde guerre civile éclata, septembre 1567, Bouchard fut un des premiers au rendez-vous qui avait été assigné à Confolens. Malgré toute leur diligence, les protestants de l'Ouest ne purent arriver à temps pour combattre à Saint-Denys; ils ne rejoignirent l'armée de Condé qu'à Pont-sur-Yonne.

François Bouchard prit également une part active à la troisième guerre de religion, 1568-70. On conserve dans le vol. 26 de Brienne (mss Bib. nat.) deux lettres qui lui sont adressées l'une par le prince de *Condé*, 22 oct. 1568, l'autre par Henri *de Navarre*, du 2 nov., pour lui ordonner de se saisir des deniers du roi et du clergé, de lever les tailles et de frapper les papistes enrôlés sous le drapeau ennemi d'une contribution de 18,000 livres. Dans le même mss. se trouve une copie des terribles arrêts de mort prononcés en 1569 et 1570 par le parlement de Bordeaux [1] contre 1258 protestants notables de sa province et où figure, au neuvième rang: « Françoys Bouchard d'Aubeterre, sieur de S. Martin de la Couldre ». qui était probablement ce qui lui restait de ses biens après les aliénations qu'il avait faites pour l'affaire d'Amboise. Tant qu'il fut à la tête de ses compagnons d'armes, il dût se soucier assez peu de la colère du parlement, mais ce que la force n'avait pu la trahison l'exécuta. D'Aubigné raconte que François Bouchard fut assassiné dans son lit par un chef catholique, en 1573.

Sa sœur Antoinette d'Aubeterre, avait épousé, 3 mai 1553, Jean de *Parthenay-Larchevêque*, seigneur de Soubise qu'elle perdit le 1er septemb. 1566. On a conservé un fascicule de lettres consolatoires qui lui furent adressées à cette occasion (voy. *Bull.* II 255; III 36 265; V 141; plus un testament d'elle, XIII 306) et dont l'une est de son frère lui-même, François (III, 36), une de Jeanne d'Albret, une de Théod. de Bèze, deux de la veuve de La Renaudie, etc. Cette dernière lui écrit : «... Je croy, madame, qu'il n'y a femme au monde qui aye plus senti les assauts qui vous

1 Nous les avons donnés t. I, col. 647-75.

sont livrés que j'ay fait, et comme je vous ay esté compaigne en heureux mariage, nous le sommes bien en une tristesse et douloureuse viduité... Tirons ce profit de leur mémoire (de ceux que nous regrettons) que nous taschions a les suivre en tant d'excellentes et louables vertus que nous avons cognu en eux. Ce faisant, Dieu sera servi et glorifié en nous et nous nous montrerons femmes dignes de tels maris... »

Nous avons vu que de son premier mariage François d'Aubeterre n'avait eu qu'une fille. Du second il en eut plusieurs et trois fils dont le deuxième, Jean, fut tué dans les troubles, nous ne savons dans quel parti; le troisième, Charles, se fit catholique et entra dans les ordres. L'aîné, David, né à Genève, oublia aussi la religion pour laquelle son père avait tant fait de sacrifices et il abjura afin de rentrer dans ses biens. Il servit d'abord sous Mayenne, puis embrassa le parti d'Henri IV qui le fit gouverneur du Périgord et il fut tué devant l'Isle, 10 août 1593. Sa fille porta la vicomté d'Aubeterre dans la maison d'Esparbez de Lussan. Quelques membres de la famille restèrent pourtant fidèles à la Réforme, car sur les registres du temple de Pons est inscrit le nom de Louis Bouchard baron d'Aubeterre vers 1607-1630 [1].

3. BOUCHARD (Guy), évêque de Périgueux de 1554 à 1560. François d'Aubeterre avait bien raison quand, réfugié à Genève, il se réclamait de son oncle l'évêque (ci-dessus col. 955 l. 26) et escomptait sa succession. Cet évêque était tellement huguenot que l'Eglise romaine a jeté sur sa vie un voile épais. La Gallia Christiana ne dit rien de lui si ce n'est qu'après quelques lignes sur son élection, elle ajoute, en termes généraux fort transparents, que les mœurs, à cette époque, étaient corrompues, que les hauts dignitaires étaient infectés de vices et que l'hérésie par conséquent se donnait librement carrière [2]. L'église de Périgueux a la bonne fortune d'avoir trouvé un père Récollet pour écrire son histoire [1]; mais ce bon père est muet au même endroit que la Gallia. Gui Bouchard d'Aubeterre, dit-il, prit possession de son évêché le 9 juin 1554. Le même jour le parlement de Bordeaux enjoignit par arrêt à notre eveque de faire transcrire la pancarte de l'eveseché et autres provisions de bénéfices, ce qui fut exécuté l'an 1556 dans le synode tenu au mois d'avril auquel l'evesque Guido presidoit, lequel moyenna aussi, l'an 1554, les transactions entre l'église de la Rochebeaucourt et le seigneur du lieu. Il ajoute : « *Mettons icy le doigt* » *sur nos lèvres pour ne dire une funeste* » *catastrophe d'un grand* et contentons » nous de dire que bien tost après, voire » dès l'an 1554, se trouve le cardinal » Augustinus de Triulcis qui se déclare » administrateur perpétuel de l'église et » évêché de Périgueux. »

4. BOUCHART ou plutôt Bochart. Le rapprochement de ces deux noms et la similitude de situation a failli nous faire confondre avec François d'Aubeterre un Bouchart réfugié aussi à Genève, également aux environs de 1560, liquidant de même ses biens de France et en donnant la commission à un sien frère nommé Robert. Mais il s'agit d'un membre de la famille parlementaire de Paris, prénommé Claude, fils de Jean seigneur de Champigny et par conséquent frère d'Etienne s^r du Ménillet dont nous avons parlé, col. 648, où la mention actuelle eût été mieux placée. Nos renseignements sur ce point sont tirés de deux actes notariés: (Ragueau not. VII, 335 et 625): 1° Noble Claude de Bouchart fils de feu Jean Bouchart, luy vivant seig^r de Champigny, constitue noble et spectable Robert B., son frère, avocat au parlement et s^r de Lamécourt en Picardie, pour comparoir devant le prevost de Paris et répondre à une demande de rente alimentaire [2]

[1] *Bull.* XIII, 361 ; Crottet, *Hist. de l'égl. de Pons*, p. 116.

[2] Hujus tempore mores tum populi tum cleri corruptissimi fuere, summa ubique vigebat ignorantia, vacabant adulteriis laici, fornicationibus clerici ac in tantum serperat virus ut e corpore *ad caput ipsum* conscenderit. Hinc in omnes inundans supremi numinis ira. Hinc tot famis ac pestis miseriæ in regionem illatæ. *Hinc denique facilius accepta hæresis;* corde quippe corrupto, ipsa mens facilius ruit in errorem.

[1] De l'estat de l'eglise du Périgord depuis le Christianisme, par le R. P. Jean Dupuy, récollect. Périgueux, G. et J. Dalvy, 1629, in-4° de 8 et 242 p.

[2] D'où il suit que l'avocat Jean, leur père, était mort depuis peu.

formulée en faveur de leurs sœurs, nobles Magdelaine et Marie, religieuses au monastère de Fontevrault, 10 avril 1565; 2° Claude, sr de Champigny, natif de Paris, à présent estant dans cette cité de Genève, constitue Robert, son frère pour vendre le lieu, manoir et terre de Champigny situé à trois lieues près Paris ou envyron, et prés de S. Maur des Fossez, la rivière de Marne entre deux, avec la terre et seigneurie de La Lande, près le d. lieu de Champigny et généralement tous et chascungs des autres biens et droits à luy compétents au pays de France; 2 août 1565.

Au XVIIIe siècle, les Bochart, redevenus catholiques, étaient marquis de Champigny, et autres lieux.

5. BOUCHARD (Bartholomé) « natifz de Beaune en Bourgoingne », reçu habitant de Genève, 3 avril 1559. — (Thomas) « de Landalles en Normandie », *id.* septemb. 1559. — (Pierre), de Seurre, chaussetier, *id.* 4 septemb. 1572. — (Jean) natif de Lyon, *id.* 1573. — (Jean) teinturier à Orléans, tué à la S. Barthélemy (*Crespin*). — (Isaac et Moïse) ministres déposés par le synode national de Montauban, juin 1594. — (René) ministre de Rouen, député au synode de Jargeau, mai 1601. — (...) ministre de Sinsans, assisté par le consistoire de Nîmes, octob. 1601.

Bouchavannes, voyez Bayancourt.

BOUCHE, capitaine, 1562 [VI 355 b]. — (Jehan) « minuisier, de Nanteuil en Vallée », habit. de Genève, déc. 1558. — Lucien *Bouches*, de Beauvais, cardeur, *id.* déc. 1573. — « Anthoine *de Bouches*, de Bouloigne sur la mer en Picquardie », *id.* août 1557. — Plusieurs familles Bouche de Châtillon en Dauphiné et d'Orange passant fugitives par Genève, 1701-1703.

BOUCHEBEC (Jacques) et Jeanne veuve de Macé Bouchebec, compris dans le procès des martyrs de Meaux, 1546. Jacques est brûlé vif et Jeanne mise en liberté (*Crespin*).

BOUCHELYNS (Le sieur de), gentilhomme breton, résidant aux environs de Guérande, avait pris part à la conjuration d'Amboise et n'avait échappé qu'à grand peine au massacre des conjurés, 1560. Un ordre arriva de la cour qui recommandait avec instance au lieutenant du roi en Bretagne de le faire arrêter. M. de Bouillé qui remplissait ces fonctions en l'absence du duc d'Etampes aurait bien voulu s'acquitter de cette tâche, mais elle lui paraissait inexécutable. Il en donne cette curieuse raison que les réformés de la province y sont tellement aimés qu'il ne trouvera personne pour faire surprendre le coupable qui ne manquera pas d'y être averti. « Messeigneurs, écrit-il au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, quant est du sieur de Bouchelyns que le roy m'envoye commission pour faire prendre, il me sera bien malaisé de le pouvoir faire attraper, car il ne fait résidence en aucune maison et est tantôt en un lieu plustôt en un autre, et à ce que j'entends, se tient fort sur ses gardes, par quoy il sera bien difficile que pour quelque bonne occasion que je puisse inventer il veuille bien venir ici (à Nantes) et si je m'en découvre à quelqu'un pour envoyer savoir un peu ce qu'il fait et là où il est, je suis sûr qu'il sera averti, car il y en a tant de cette loi que je ne sais de qui je me puis assurer, et encore ceux que je connais bien qui n'en sont point et qui ne les aiment point sont si abêtis qu'ils les craignent tant qu'au lieu de faire rien contre eux ils les avertiraient aussitôt pour captiver leur bénévolence. » Voilà un témoignage à la fois bien honorable et bien inattendu, surtout en ce qui touche la Bretagne.

Le sieur de Bouchelyns avait trois frères qui, bien que suivant le parti du roi, ne semblent pas avoir pratiqué la religion réformée. Ils se nommaient Combourg, Berlac et Buger. Ils avaient une telle peur de se compromettre à cause de lui, qu'ils ne voulurent pas le supporter chez eux où il ne coucha qu'une nuit. Ils étaient fils du marquis de Coaquin qui fut gouverneur de Saint-Malo. Voici ce que M. de Bouillé écrivait au duc d'Etampes à leur sujet:

..... « Au demeurant, monseigneur, quant est du sieur de Bouchelyns, le sieur de Combourg qui étoit allé voir sa belle-sœur au pays de Guérande, qui se meurt, en revint, il y a trois ou quatre jours, et en devisant je lui demandai,

sans me déclarer autrement, quels gentils hommes il avoit vus là. Il me dit qu'il avoit vu les sieurs de Berlac et Buger ses frères. Je lui demandai où c'est qu'étoit son autre frère. Il me dit qu'il ne savoit et que depuis qu'il étoit revenu dernièrement qu'on ne l'avoit point vu et que son frère ne l'avoit voulu souffrir chez lui pour les suspicions qu'on eût pu avoir, venant du lieu dont il venoit et qu'il n'y coucha qu'une nuit. Aussi j'y ai envoyé pour m'en assurer encore mieux » (VAURIGAUD).

Dom Morice. *Hist. de Bretagne* ; preuves III, col. 1262.

1. BOUCHER, BOUCHIER etc — Jehan Bouchier, religieux bénédictin, poursuivi par le parlem. de Bordeaux comme protestant, 1545. — « Bardin Bouchier natifz de Noulliers en Picardie, tristan de fustennes (?) » reçu habitant de Genève, 24 juin 1549. — Sbatien *Bouchir*, « cardeur, du païs de Meaulx », *id.* 1er septemb. 1551. — François Bouchier, de Beaujolais, *id.* mai 1574. — Michel *Bochier*, de Paris, *id.* juill. 1574. — Nicolas Bouchier, de Cambray, *id.* août 1574. — (Eustache) étudiant à Genève (Eustatius Bucerius parisiensis) 1563. — (Michel) « ministre de la parole de Dieu près d'Orléans », habit. de Genève, 24 mars 1573. — (.....) président du synode provincial de Jargeau, 1594. — (.....) ministre à Jargeau, 1603. — (.....) ministre à Crépy, Chauny et Leully, 1620. — (Denis) ministre à Sezanne, 1626. — (Daniel) ministre à Oisemont, 1637. — (Pierre) imprimeur à Paris, fait baptiser sa fille, Anne, au temple de Charenton, 1619. — (Daniel) joaillier, fils d'Isaac Boucher, contrôleur argentier du prince de Condé et de Marie *Mariette*, épouse à Charenton Susanne fille de Pierre *Berchet* notaire à Sedan et de Charlotte *Néaulme*, juill. 1654. — (Isabelle) enfermée aux Nouvelles cathol. d'Orléans, 1693. — (Le sr...) mis à la Bastille, pour avoir envoyé ses enfants hors du royaume, 1699. — (Marie) enfermée au couvent de Ste-Claire de La Rochelle, 1699 ; longtemps elle demande en vain à sortir (*Tourlet*). — Boucher de Chazay, enfermé comme mauvais catholique dans les prisons de Fontenay (Poitou) et sa femme à l'Union chrét. de la même ville, 1701. — (Jean Bapt.) sr de Begicour, maître-ès-arts à l'Université de Leyde, en 1700. Voy. de Feune.

2. Dans l'un de ces moments de répit où las de sévir le gouvernement se relâchait un peu des mesures de rigueur, la reine Catherine de Médicis et son Conseil firent signer par le jeune roi Charles IX la lettre suivante :

A M. de Boysy, grand escuyer de France.
Mon cousin, Il m'a esté naguieres remonstré par le president de Meaulx la longue et miserable detention de prison en laquelle ont esté depuis quatorze moys en ça Claude Frenet, Anthoine Moissy, Martin d'Espernay et Anthoine Boucher dict Thouyn habitans de la ville de Meaulx. Les quelz convaincuz d'estre coulpables de la rupture des Ymages furent des lors condampnez à la peyne des gallaires, chose qui ne fut executée et sont tousjours depuis demeurez es prisons de la d. ville. Qui neantmoins peult tenir lieu de partye de la peyne quilz eussent soufferte esd. gallaires. Me remonstrant que aussi bien ay je baillé abolicion et pardon general a tous ceulx qui estoient coulpables de semblable cas. Et pour ce que j'ai tousjours esté plus enclin a misericorde que a rigueur de justice et que je suis contant qu'ilz joyssent de ceste grace generalle, je vous prye, mon cousin, leur faire ouvrir les prisons et iceulx mettre en liberté, en promettant par eulx de vivre a l'advenir catholicquement et de s'abstenir de trouble et sedition : Pryant Dieu mon cousin vous avoir en sa garde. Escript au boys de Vincennes le xxve jour de novembre 1562. CHARLES. De Laubespine. (Bibl. nat. Gaignières, ms. fr. 20459.)

3. Pierre de Bouchier, d'abord procureur général au parlem. de Bordeaux, puis conseiller en 1527. Il était donc fort âgé quand les protestants de Bordeaux reçurent l'ordre de quitter la ville dans les 24 heures sous peine de mort. Il fut par exception autorisé à y demeurer avec trois de ses collègues.

4. BOUCHER (JEAN), sieur de Beauval, établi à La Rochelle vers 1623 et reçu maître apothicaire le 10 août 1627, fut bon chimiste, bon soldat, ingénieur et écrivain. On lui doit un *Traité de la populaire colique bilieuse du Poitou*, 1673 in-12, et un *Abrégé historique et chronolog. de la ville de La Rochelle*. Enseigne d'une compagnie des milices Rocheloi-

ses, il défendit la côte contre les entreprises d'une flotte espagnole, 1636. Il se signala par son courage en plusieurs autres occasions, notamment pendant la Fronde, à la prise des tours qui défendaient l'entrée du port, 1631, et présida en 1670 aux opérations du dévasement de la rade (Richemond).

5. Les historiens de La Rochelle, Arcère entre autres, ont appelé tantôt Boucher tantôt Bouchet et quelquefois du Bouchet un personnage dont le vrai nom était plutôt Pierre Bouchet seigneur des Mortiers. C'était un habile avocat, membre de l'échevinage de La Rochelle depuis plusieurs années, lorsqu'il fut appelé à faire partie du conseil de la reine de Navarre établi en 1568. Il fut commis à la vente des biens d'église faite par l'ordre des chefs huguenots [IV 55 a]. Il se distingua dans l'action comme dans les délibérations pendant le terrible siége de 1573 et mourut glorieusement sur le « boulevard de l'Evangile » par l'explosion d'une mine que les royalistes y avaient pratiquée. Il avait épousé Marie *Viret*, dont il laissa trois enfants : Jean, avocat, qui épousa, 1592, Marie *Guichesteau*, entra au corps de ville en 1593 et mourut le 11 fév. 1597 ; Françoise ; Marguerite, mariée à Charles Maliverne. Les Bouchet de La Rochelle étaient probablement parents du célèbre procureur de Poitiers, Jehan Bouchet, auteur de *La déploration de l'Eglise* (*Bull.* V 266) et des Annales d'Aquitaine (Jourdan).

BOUCHÉ. Catherine Bouché, femme de Jacques *de Lorme* peintre et sculpteur, 26 ans, inhumée au cimetière des SS. Pères, 21 nov. 1635. — (Pierre-Frédéric) vigneron né à Bonnart en Champagne, réfugié à Berlin à la révocation de l'édit de Nantes, créa dans cette capitale le plus ancien jardin d'hiver qui ait existé en Europe. Ses descendants furent jardiniers et naturalistes et demeurèrent propriétaires du « jardin Bouché » qui existait encore il y a peu d'années.

BOUCHET, Bochet. Claude Bouchet tondeur de draps, de Romans en Dauphiné, habit. de Genève, avril 1558. — (Jean) de Lyon, orfèvre, *id.* mai 1573 ; « a esté à la messe ». — *Bouchet*, capitaine dauphinois, 1563 [IX 202 b]. — Jean Bouchet, de Limoges, reçu dans l'église de Nîmes, 10 avril 1591. — (...) ministre réfugié à Cossonay (Vaud), 1600. — René, sieur d'Ambillon, conseiller de la ville à Saumur, mort en 1612. — (Etienne), sa femme Judith et 8 enfants ; (Jacques et Jean) ; enfin Jean et sa femme Elisabeth, tous inscrits sous les noms de Bouchet ou *Bouchett*, naturalisés anglais le même jour, 1er mars 1682 (*Agnew*). — (Pierre), marchand, 78 ans, et Hélène, 40 ans, expulsés et conduits en Hollande, 1688 (Tr 316). — (Israel), du Languedoc, galérien, 1690-1713. — (Jacques), des Cévennes, *id.* 1690. — (Isaac) *id.* avant 1705. — (Jean), de S. Maixent, assisté en passant à Genève pour abjurer, 1698. — Bouchet de Juvantin, ancien de Boffre au synode de Vallon, 1681. — Hector-Grégoire *de Bouchet*, lieutenant dans l'armée hollandaise, 1702-42.

1. BOUCHEREAU (Louis), sieur de Rochemorte, originaire de Beaufort-en-Vallée [Haag II, 416]. Lorsque *Clermont d'Amboise*, sous qui il servait, se rendit dans l'Anjou en 1585, Rochemorte profita de son séjour dans cette province pour visiter sa vallée natale. Il se lia avec le capitaine Brac, qui commandait à Beaufort, et informé par lui du mécontentement que les habitants d'Angers nourrissaient contre le gouverneur du château, il jugea l'occasion favorable pour rattacher cette ville au parti protestant. De concert avec quelques capitaines catholiques, il surprit effectivement le château ; mais les bourgeois d'Angers se déclarèrent contre lui, et bientôt il se vit assiégé, n'ayant pour toute garnison que 16 hommes, dont 6 seulement étaient protestants.

Cependant il pouvait compter sur le prompt secours de Clermont d'Amboise et même du prince de *Condé*, qu'il avait avertis du succès de son entreprise, et comme il avait autant de résolution que de courage, il aurait vraisemblablement conservé sa conquête, sans un accident qui eut les plus funestes résultats. Un jour qu'il visitait les postes, s'étant arrêté par hasard entre les créneaux du côté de la rivière la Maine, il fut reconnu par un des assiégeants et reçut

un coup de feu qui lui perça la mâchoire et le tua. Privés de leur chef, les soldats ne songèrent plus, dès lors, qu'à se rendre. Jean *Heurtault*, de Bourges, qui avait pris le commandement après la mort de Rochemorte, fut mis aux fers avec trois autres huguenots de la garnison, et les portes du château furent ouvertes aux assiégeants.

2. BOUCHEREAU (Samuel), né à Bourgueuil, pasteur de Saumur [Haag II, 417]. Bouchereau, que Bodin, dans son Histoire de Saumur, appelle un des plus grands orateurs de son temps, jouissait d'une haute considération s'il faut en juger par les missions dont il fut chargé. La province de l'Anjou le députa en 1609, au synode de Saint-Maixent, et en 1611, à l'assemblée politique de Saumur. En 1612, *Du Plessis-Mornay* l'envoya auprès du duc de *Rohan* pour l'engager à accepter les conditions offertes par la régente, et lui représenter que les églises, qui soupiraient après la tranquillité, n'entendaient pas s'exposer à une ruine certaine dans l'intérêt de son ambition. En 1614, la reine, qui marchait contre les mécontents à la tête d'une armée, étant entrée à Saumur avec son fils, ce fut Bouchereau qui fut chargé de la complimenter; « il s'en acquitta avec beaucoup d'esprit et un ton plein de noblesse et de dignité. » La même année, il fut député au synode national de Tonneins, et travailla avec Du Plessis-Mornay à la réconciliation de *Du Moulin* et de *Tilenus*..... En 1616, il assista, avec de *Grandry* et *Rabotteau*, à l'assemblée des six provinces de l'Ouest, qui se tint à La Rochelle. Il s'y rendit porteur d'une lettre de Du Plessis, qui, voyant avec douleur ses coreligionnaires se lancer dans une voie pleine de périls, voulut essayer de les arrêter à temps. Le sage vieillard insistait surtout pour qu'on s'opposât à ces esprits fougueux qui croyaient ne rien obtenir tant qu'ils n'avaient pas obtenu tout ce qu'ils réclamaient. « Jouissons du principal, écrivait-il, nous pouvons procurer l'exécution de ce peu qui reste, qui n'est rien au prix des confusions d'une guerre. Il n'a pas été besoin que toutes les fois qu'en Allemagne on a enfraint quelque article de l'édit de la religion, on ait couru aux armes, encor qu'il y ait plusieurs princes souverains qui le pourroyent faire avec plus de force et d'authorité que nous. » Ces conseils furent écoutés pour le moment.

Bouchereau venait d'être nommé recteur de l'académie de Saumur, fonctions qu'il remplit à plusieurs reprises, lorsque la province de l'Anjou le choisit pour la représenter au synode national d'Alais, en 1620. Ce fut la dernière mission qu'il eut à remplir dans l'intérêt des églises protestantes, quoique ses jours se fussent prolongés jusqu'au 25 déc. 1630. De sa femme Marthe *Prunier*, il eut un fils au moins, Samuel, baptisé le 26 janv. 1625.

3. A la même époque vivait à Saumur Gilles *Bouchereau*, sieur de La Moche, avocat et ancien de l'église, qui fut député par l'Anjou au synode de Vitré; mort en mai 1622. — De 1637 à 1670, l'église de Nantes fut desservie par Jean *Bouchereau*, sieur de La Mauche ou La Moche, fils du précédent, qui épousa Guillonne Duncan, de Saumur, et mourut le même jour qu'elle, le 1er nov. 1670. — Un Jean Bouchereau était étudiant à Genève, déjà en 1565. — Dans une liste, donnée par Benoit, de ceux qui ont souffert des persécutions pour la foi protestante à l'époque des dragonnades, on lit le nom de *Bouchereau*, avocat. Enfin, parmi les réfugiés en Angleterre, on trouve un Pierre *Bouchereau*, chirurgien et apothicaire, et sa femme Elisabeth *Giraud*. Leur fille, Rébecca, fut baptisée, 1689, dans l'église de Thorney Abbey, tenue sur les fonts par le ministre Jacques *Cairon* et par Rébecca *Holmes*, veuve de Jacob *Leboucq*. — Parmi les réfugiés secourus à Londres figurent, en 1721-23, Elisabeth et Humphrey Bouchereau. — Une autre branche de la même famille s'était déjà réfugiée à Genève au XVIme siècle. Jean Bouchereau, de la Roche-sur-Yon, y avait obtenu les droits de bourgeoisie le 7 janv. 1581.

BOUCOIRAN ou Boucairan (Marc) « de Moussac en Languedoc, facturier de laine allant dans les pays étrangers », assisté à Lausanne, 1693. — (Jacques), d'Aubussargues, condamné aux galères, 1750.

BOUDET (Pierre), de la ville de Nimes, reçu habitant de Genève, mars 1559. — (Jacques), condamné à mort par le parlem. de Bordeaux, 1569. — (Jacques), membre de l'église française de Cantorbery, 1574 (*Burn*). — (Pierre) ancien de l'église de Nimes, 1581. — (Louis) régent en l'acad. de Saumur, mort en 1627. — (David), né à Montauban, 26 janv. 1617, d'un régent de cette ville; il fut régent de Caussade de fév. 1650 à fév. 1663, puis probablement de Genebrières où on le trouve avec certitude de 1678 à 1680. Sa femme se nommait Anne *Bourillon*. Il est inscrit dans les actes, on signe lui-même, tantôt Boudet tantôt *Boudé*. — (Jean) probablement fils du précédent car il est aussi pasteur de Genebrières, réfugié à Londres en 1691 [IX 148 a]. — (Daniel) ministre de fief, assiste au synode de Bellesme, 1679; il pourrait être le même Daniel qui réfugié d'abord à Londres, fut le premier pasteur de la Nouvelle-Rochelle aux États-Unis, mort en 1722 [VI 59 a]. — Boudet, famille de Nantes, 1685 (*Bull.* V, 188). — (François) de Clarensac près Nimes, assisté à Genève, 1704. — (Adam) de Montauban, *id.* 1706.

BOUDEVILLE, imprimeur de Toulouse, pendu, 18 mai 1562; il est appelé dans l'arrêt (col. 47 ci-dessus) *Bodeville*. Sa femme subit le même sort le 20 oct. suivant [IX 198 a]. — Boudeville, chaussetier, pendu à Troyes, 12 septemb. 1562. — (Les barons de), voy. Pardieu.

1. BOUDIER (René), sieur de La Jousselinière, né à Alençon, mort à Mantes en 1723 [Haag II, 418]. Fils de Jean Boudier, seigneur de La Buissonnière et ministre d'Alençon, dont le nom figure parmi ceux des députés aux synodes nationaux, et qui fut envoyé, en 1611, à l'assemblée de Saumur pour se plaindre de l'ordre suivi en Normandie dans la convocation des colloques; il était encore ministre d'Alençon en 1626. René resta orphelin à l'âge de trois ans et fut élevé à Mantes par son aïeul. Doué des plus heureuses dispositions et d'un goût prononcé pour l'étude, il possédait à l'âge de 15 ans, le grec, le latin, l'espagnol; il apprit plus tard et avec une égale facilité, l'italien. La poésie faisait ses délices; la musique et la peinture charmaient les loisirs que lui laissait l'étude de l'histoire et des belles-lettres. Content de la modeste fortune qu'il avait héritée de son père, il ne chercha pas à l'augmenter et, jusqu'à l'âge de 90 ans, il vécut d'une vie paisible et studieuse. Quoiqu'il eût beaucoup écrit sur toute sorte de matières, il ne voulut jamais consentir à l'impression d'aucun de ses ouvrages. Il s'est peint lui-même avec fidélité dans son épitaphe :

J'étois gentilhomme normand,
D'une antique et pauvre noblesse
Vivant de peu tranquillement,
Dans une honorable paresse.
Sans cesse le livre à la main,
J'étois plus sérieux que triste,
Moins françois que grec et romain
Antiquaire, archimédailliste,
J'étois poëte, historien,
Et maintenant je ne suis rien.

2. BOUDIER (Antoine) gantier de Château-Thierry, reçu habitant de Genève, 16 septemb. 1572. — *Boudicz*, de Gyen, réfugié à Morges (Vaud) 1584. — David Boudier, de Mer (Merensis), étudiant à Leyde, oct. 1689. — (Jean) naturalisé anglais, 1697.

BOUDIN (Nicolas), de Rouen, reçu habitant de Genève, août 1555. — (Jean) et Esther sa femme naturalisés anglais, 1682. — (Jacques), d'Issoire en Auvergne, et sa mère, assistés à Genève, allant plus loin, 1701.

BOUDINOT (Élie) marchand à Marans en Saintonge, fugitif ayant laissé deux enfants, 1687 (Tr 247). — (....) lieutenant dans l'armée de Schomberg 1689. — (Élie) né à Philadelphie, 2 mars 1740 [Haag II, 418]. Destiné à la carrière du barreau, Boudinot fit de brillantes études et se plaça bientôt au nombre des jurisconsultes les plus éminents de la Pensylvanie. Lorsque la guerre de l'indépendance éclata, il se rangea du côté des patriotes et fut nommé par le congrès commissaire-général des prisonniers. En 1777, le choix libre de ses concitoyens l'appela à siéger au congrès, dont en 1782 il fut nommé président. La constitution adoptée, il entra dans la chambre des représentants, et il en fit partie pendant six ans. Nommé ensuite directeur de l'Hôtel des

monnaies en remplacement de Rittenhouse, il n'occupa ce poste important que durant quelques années, et fatigué de la vie politique, il se retira à Burlington, dans le New-Jersey. Fidèle aux traditions de sa famille et à l'esprit du protestantisme, il se dévoua dès-lors entièrement à la propagation de l'Écriture sainte, et la Société biblique américaine, dont il fut président, eut particulièrement à se louer de sa munificence. Diverses institutions charitables et d'autres établissements publics reçurent aussi de lui de magnifiques donations. Il mourut au mois d'octobre 1821.

BOUDON (Guillaume) receveur général des gages des officiers présidiaux de Languedoc, fait baptiser Marc-Antoine son fils au temple de Charenton, fév. 1646. — (Pierre), de Castres, obtint au XVIIe siècle une certaine notoriété, dans le midi de la France, comme habile opticien. Il publia un livre, rare aujourd'hui, intitulé : *Traité de l'usage des lunettes et autres pièces curieuses*, Castres, 1682, chez R. Barcouda. On le trouve réfugié à Lausanne, en janv. 1688. Il y fait inscrire, 1689, le décès d'un enfant de lui en ces termes : « fils de s^r Pierre Boudon, marchand miralier et limatier de Castres et de Marthe Cairol. » La même année, 1689, il est membre de la direction de la bourse des pauvres réfugiés de Lausanne. — Louis *de Boudon* fugitif de Nîmes à la Révocation (Tt 282). — (Trois d^lles) mises l'une au couvent d'Anduze, 1741, et deux à l'Union chrétienne de Mende, 1746. — (Antoine) maître boulanger de Montpellier, emprisonné en 1744 et banni en 1752, avec confiscation du tiers de ses biens, pour avoir recelé et vendu des livres hérétiques.

BOUDON du Thil (Anne), de Montflanquin en Guyenne, 61 ans, réfugiée et assistée à Londres, 1703. Est encore sur les listes en 1710.

BOUÉ (Pierre) originaire de Bordeaux, marchand à La Rochelle, quitta la France à l'époque de la Révocation et alla s'établir à Hambourg où sa maison de commerce a subsisté pendant tout le XVIIIe siècle entre les mains de ses enfants et petits-enfants. Amy et Charles Boué, de Hambourg, sont encore inscrits au livre du recteur, comme étudiants à Genève, en 1808 et 1812. Marie-Élisabeth Boué, née à Hambourg 1737, d'Alexandre Boué et de Marie-Élisabeth *Cottin*, épousa en 1770 un fils de réfugié originaire du Béarn, Jean Daniel *de Lafite*, pasteur en Hollande. Devenue veuve en 1781 elle fut nommée, l'année suivante, gouvernante des princesses d'Angleterre et lectrice royale. Elle est l'auteur de quelques ouvrages d'éducation, dont le principal est intitulé : *Entretiens, drames et contes moraux*, de diverses traductions, notamment celle de l'histoire de la Conversion de Struenzée (1773) et elle donna une collaboration active à la Bibliothèque des sciences et beaux-arts de La Haye dont son mari était le rédacteur. Elle mourut en 1796. Sa jeune sœur, Henriette Boué (1741-1806) avait épousé, 1768, Samuel-Pierre *Meschinet de Richemond*, de La Rochelle. C'étaient deux personnes de mérite dont la correspondance pleine d'intérêt, 1768-93, est pieusement conservée par leurs descendants.

BOUET (Isaïe) ministre d'Oloron, 1589 (Arch. des B.-P. E 1796 f° 263). — (Familles) à Saussignac, 1589 ; à Brignoles, 1595. — (Joachim), de S. Gilles sur Vie en Poitou, capitaine de navire converti de force à Nantes avec sa femme Anne *Thibaud*, 1685. — (Marie) mise aux Nouv. cathol. de Paris, 1712. — (Étienne), du Languedoc, marchand, réfugié à Lausanne, 1717. — Autres négociants de la même province, Mathieu avec sa femme Claudine *Bedos*, Antoine avec sa femme Andrette et 4 enfants, réfugiés de même à Lausanne, 1740-46. — (A.) pasteur de Montagnac (*Bull.* X 198).

BOUFFARD, famille de Castres [Haag II, 418] qui contribua avec ardeur à répandre dans cette ville les doctrines de la Réforme. = *Armes* (ne remontant qu'à l'armorial de 1696) : d'azur à une colombe éployée d'or portant dans son bec un rameau d'olivier d'or chez les Bouffard de Garrigues, un rameau d'olivier de sinople chez les Bouffard de Madiane.

Prêché à Castres en 1560 par Geof-

froi *Brun*, le protestantisme y avait trouvé de nombreux adhérents dans toutes les classes de la société. Au nombre des principaux, sont cités dans les Mémoires de Gaches : François Bouffard et ses deux fils aînés, le lieutenant *Melon* procureur du roi, Jean *de Rotolp* avocat, Anthoine *Thomas*, Jean *Rollande*, Antoine *Ligonnier*, Adhémar *Corbière*, Bernard *Guiraud*. Dès 1561, les quatre consuls, *Deplanis* avocat, *Étienne Vignevielle* notaire, *P. Séguier* et *Raymond Caire* avec plus de quatre cents familles avaient embrassé les opinions nouvelles. Aussi les protestants n'éprouvèrent-ils aucune difficulté à s'emparer de la ville, lorsque la première guerre de religion éclata. Deux conseils furent créés, l'un pour diriger les opérations militaires, l'autre pour surveiller l'administration civile. Dans ce dernier siégeait François *Bouffard*, à côté de *Thomas*, *Benajean*, François et Antoine *Raymond*.

Ce François Bouffard, sieur de la Garrigue, de Fiac et de La Grange, succomba, victime de sa charité chrétienne, en prodiguant tous les secours en son pouvoir aux malheureux atteints de la peste qui sévit à Castres, en 1563. Sa digne épouse Guillemette *de la Garde* trouva, comme lui, la mort au milieu des soins qu'elle donnait aux malades dans les hôpitaux.

De leur mariage étaient nés quatre enfants : 1° Dominique, sieur de la Garrigue ; 2° François sieur de Fiac qui joua un certain rôle dans les affaires protestantes, fut consul de Castres en 1569 et mourut aussi de la peste en 1570, laissant de sa femme Jeanne *de Perrin* deux enfants, Jean sr de Fiac et Jeanne femme de Jean *du Poncet* trésorier du domaine ; 3° Jean sieur de La Grange ; 4° Antoinette.

Décimés par le terrible fléau, les protestants de Castres commençaient à peine à respirer, lorsqu'ils apprirent que *Condé* avait repris les armes. Loin de se renfermer dans une prudente neutralité, ils s'empressèrent d'envoyer *Bouffard de Fiac* au prince pour lui demander des ordres. Au retour de leur député, ils s'emparèrent de la ville et élurent un conseil composé de *Bouffard La Garrigue*, *Melon*, *Thomas* et autres notables.

Jean Bouffard de La Grange faisait ses études à Paris, à l'époque de la Saint-Barthélemy. Il fut assez heureux pour échapper au massacre et pour gagner Sancerre, où il s'arrêta quelque temps. A la vue de l'héroïsme des habitants de cette ville, il conçut le hardi projet de délivrer sa patrie. Sa résolution formée, il se rendit sous la protection de Jean *Raymond*, sieur de Carbonnières, à Roquecourbe, où son frère Dominique s'était réfugié avec d'autres huguenots de Castres, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de son dessein. Ils arrêtèrent le plan suivant. Tandis que 1200 arquebusiers attireraient l'attention de la garnison par une attaque contre une des portes, Bouffard La Grange, avec une petite flottille, devait se laisser emporter au cours de l'Agout et s'introduire dans la ville. Le secret de l'entreprise ayant été trahi, il fallut la différer. Tout en méditant un nouveau plan, Jean Bouffard voulut, pour entretenir l'ardeur de ses gens, presque tous protestants de Castres, tenter une surprise sur Burlats. Il y pénétra au milieu de la nuit du 7 oct. 1573, grâce à Bertrand *Esperou* notaire de Castres, qui lui indiqua un endroit propice à l'escalade. Il fut nommé gouverneur de la place par *Paulin*. Encouragé par ce succès, il essaya une seconde fois de s'emparer de Castres, le 12 avril 1574, mais il échoua encore.

Il fut plus heureux quelques mois après. Aussi opiniâtre que brave, un échec aiguillonnait son ardeur. Encouragé par Géraud *de Lomagne*, Michel *d'Astarac*, Antoine *de Lévis*, Mariet *de Bousquet*, *Montbeton*, *La Popelinière*, qui passèrent à Roquecourbe au retour de l'assemblée de Milhau et lui promirent de le seconder, il rassembla secrètement tous les exilés de Castres, et dans la nuit du 22 au 23 août 1574, à la tête d'une poignée d'hommes intrépides parmi lesquels on signale *Agrety*, Jean *Fabre*, qui fut tué en 1589 dans une entreprise sur Villemur, François *Rascas*, Nicolas *Auriol*, Jacques et Antoine *Mascarenc*, *Mareschal*, Bertrand *Esperou*,

André *Pélissié*, Etienne *Dutaillis*, Jean *Misse*, Antoine *Pousene*, Pierre *Vignoles*, il rentra en vainqueur dans sa ville natale, où ses soldats, on doit le dire, se livrèrent à tous les excès que l'esprit de vengeance et le fanatisme peuvent inspirer.

Le culte protestant, banni depuis deux ans, fut solennellement rétabli, et trois cents habitants, que la frayeur avait portés à abjurer, se hâtèrent de rentrer dans le sein de l'Église réformée. La place de gouverneur fut offerte à Bouffard La Grange, qui la refusa par modestie, voulant qu'on lui préférât Guillaume *de Guillot*, sieur de Ferrières, et se contentant du commandement d'une partie des troupes destinées à la défense de la ville. Son frère fut placé à la tête du conseil chargé de la direction des affaires militaires, et l'année suivante, nommé colonel avec Jean *Donnadieu*, Pierre *Bonnevy* et Pierre *Austry*, il fut envoyé à Montpellier pour discuter les propositions de paix faites par la Cour.

En 1577, Bouffard La Grange eut avec le consul Jean *Misse* un différend qui menaça de dégénérer en voies de fait; et blessé de voir ses services méconnus par ses concitoyens, il se retira à Saix, sans que son mécontentement, toutefois, lui enlevât rien de son dévouement à la cause protestante. Le 21 août de la même année, il prit par escalade le château de Montenuquet, près de Lautrec. En 1578, à la tête d'un petit nombre d'hommes, il força les catholiques à abandonner Saint-Paul-Cap-de-Joux qu'ils avaient surpris, et il emporta La Grifoul et Puechassat, que le roi de Navarre le contraignit de rendre. En 1585, les deux frères avaient assisté à un synode provincial tenu à Castres le 20 mars. La guerre s'étant rallumée, La Grange se mit sous les ordres de *Montgommery* et fut nommé gouverneur de Briateste.

En 1588, Jean Bouffard se porta, avec *Deyme*, au secours de Saint-Paul-d'Amiate. Leur approche suffit pour enlever aux catholiques l'espoir de s'emparer d'une ville, héroïquement défendue d'ailleurs, par sa population, sous les ordres des capitaines *La Rouquette* et *La Rozerie* (appelé par Gaches : *La Rasarié*). Les femmes mêmes combattirent à ce siége avec un courage sans égal; parmi les plus intrépides, on cite Marguerite *de Corneillan*.

En 1591, seul de tous les capitaines de Castres, La Grange osa se charger de la périlleuse tâche de secourir le château de Trape. Malheureusement il arriva trop tard; Alexis *de Perrin* et le capitaine *Labarre*, qui y commandaient, venaient de signer une capitulation.

Depuis ce temps, on perd de vue Jean Bouffard, ainsi que son frère. On sait seulement que ce dernier, mort le 29 août 1596, continua la branche de La Garrigue. Jean fonda celle de La Grange.

I. Branche de la Garrigue. Né d'un troisième mariage de Dominique Bouffard avec Jeanne *Dupuy* de Cabrilles, Samuel fut trois fois consul de Castres et joua un rôle assez considérable dans les affaires des Eglises. Il fut député en 1611 à l'assemblée politique de Saumur (coll. Du Puy vol. 213) par la province du Haut-Languedoc, et chargé, en 1614, d'une mission auprès du synode de Tonneins par la ville de Castres. Il vivait encore en 1627, et se déclara contre Rohan (*ms St-Germain fr.* 914. 15). De son mariage avec Jeanne *Le Gros*, fille d'Amanocle Le Gros, excellent médecin originaire de la Savoie et mort à Castres en 1583, naquit François, sieur de la Garrigue, docteur en droit, qui épousa, 15 fév. 1640, sa cousine germaine Jeanne *de Bouffard-Madiane* et en eut 1° Honoré qui suit; 2° Paul sr de Fonfrède, marié à Marguerite *de Barreau*; 3° Antoine sr de St-Benoit époux de Marie *Alliès*, mort comme son frère Paul sans postérité mâle.

Honoré de Bouffard prit pour femme, 30 nov. 1696, Françoise *Le Noir*, qui lui donna trois fils dont deux ne laissèrent point d'enfants mâles; le 3e, Paul, capitaine au régiment de Bresse, épousa, 26 fév. 1737, la fille d'André *de Bidos* et en eut J.-L. Antoine, lieutenant au régim. d'Artois mort sans postérité, dans la religion protestante, ainsi que deux filles qui furent enlevées d'autorité à leur famille pour être instruites dans le catholicisme.

Branche de la Grange. Jean Bouffard sieur de la Grange, encore consul de Castres en 1600 avec Jean *Bonnafous*, *Donnadieu* et *Fraissinet* mourut à l'âge de 54 ans, 24 septemb. 1604, laissant de son mariage avec Catherine *Molinier de Tourène* un fils unique, Jean, qui n'avait encore que 6 ans et demi. Après de bonnes études en droit, ce Jean se fit recevoir avocat au parlem. de Paris ; mais il quitta plus tard la robe pour l'épée et prit d'une terre appartenant à sa mère le nom de Madiane. Nommé premier consul de Castres, en 1621, il remplit ce poste avec prudence et modération dans des circonstances fort délicates, selon le témoignage de Marturé. *Rohan* lui accorda toute sa confiance, ainsi que le prouvent plusieurs de ses lettres insérées dans l'Histoire du pays Castrais. Madiane, de son côté, se montra pendant plusieurs années fort dévoué à ce chef illustre (*Voy.* I 916); mais il finit aussi par abandonner son parti en 1627, et fut expulsé de Castres par *Saint-Germier*. Si Madiane ne crut pas qu'il fût de son devoir de suivre le duc de Rohan dans toutes ses entreprises, il n'en resta pas moins fidèle à la religion réformée jusqu'à sa mort, arrivée à Castres en 1678. On conserve dans les archives de la famille de Bouffard deux mémoires mss de lui, l'un sur les guerres de Rohan, l'autre sur celle de Montmorency, ainsi qu'un grand nombre de lettres à lui adressées par les personnes qui y avaient joué un rôle principal, le tout formant 9 volumes in-folio. De son mariage, 15 nov. 1619, avec Jeanne *Le Roi*, fille d'un conseiller du roi, naquit, outre une fille dont nous avons parlé plus haut, un fils nommé Henri, avocat et docteur en droit, qui abjura par crainte, à la Révocation, mais ne cessa toute sa vie d'en témoigner un vif repentir. Il mourut à Castres le 4 janv. 1709, âgé de 81 ans. Sa femme Esther *de Mordaigne*, qu'il avait épousée le 28 août 1653, lui avait donné quatre fils et une fille : 1° Jean, 2° François, capitaine en Hollande, tué au siége de Limmerich ; 3° Henri enseigne dans le régiment de *Cornuaud* au service de Brandebourg ; 4° Samuel qui suit ; 5° Jeanne femme de M. *de Rosel*.

Samuel Bouffard sieur de Tourène et de Navès mort en 1755, épousa Françoise *de Fos*, dont il eut entre autres enfants deux fils : Jean, réfugié en Hollande, qui ne laissa qu'une fille et Henri, marié, 3 sept. 1740, avec une d[lle] *de Pradelles de la Tour de Jean*. Il paraît que devenu veuf, il se remaria au désert en 1750. Au moins tout nous porte à croire que c'est bien de lui qu'il est question dans une lettre de M. de S. Florentin à l'intendant Le Nain (*Arch.* E 3511) où on lit qu'en 1759, un *Bouffard de La Grange*, qui servait dans l'armée française avec le grade d'officier, s'étant marié au désert et ayant été dénoncé par l'évêque de Castres, le comte de Saint-Florentin écrivit à l'intendant Le Nain une lettre fort vive pour lui enjoindre de procéder « contre le *briyandage* des mariages et des baptêmes » qui se faisaient au désert.

Cependant, sur les observations de l'intendant, le ministre d'Etat sentit la nécessité d'user de quelque mesure. Il lui répondit donc qu'il ne considérait pas absolument comme apostats et relaps ceux qui, après la bénédiction nuptiale et même après des épreuves et des signatures extorquées pour y parvenir, n'avaient jamais cessé de professer la R. P. R. ; que par conséquent il suffirait d'emprisonner Bouffard au château de Ferrières et « sa prétendue femme » dans un couvent de Toulouse. Cet ordre fut-il exécuté? Tout ce que nous apprennent les notes généalogiques dont, sur notre demande, M. le comte Henri-Louis de Bouffard Madiane a bien voulu nous donner communication, c'est que Henri de Bouffard, son grand père, mourut à Castres presque centenaire, 6 janv. 1806, laissant entre autres enfants un fils nommé Paul. Né à Castres, 10 mars 1748, ce dernier étudia le droit à Toulouse, mais en 1764 il entra comme cadet dans le régiment de dragons dont le comte de Toulouse était colonel. En 1769 il passa avec le grade de lieutenant dans les mousquetaires gris, qu'il quitta pour rentrer, 1775, dans son ancien régiment comme capitaine. Décoré de la croix de S. Louis en 1779, il suivit dans l'émigration les princes de Bourbon, reçut d'eux le titre

de comte et rentré avec eux en France il commanda en 1815, comme colonel, les volontaires royaux du Tarn. Il mourut le 29 nov. 1819 ayant eu de son union avec Honorée fille de Godefroi *de Falguerolles* et de... *Rotolp de La Devèse*, qu'il avait épousée en 1777, trois fils : 1° Henri-Louis qui suit; 2° Godefroi mort sans enfants de sa femme Alexandrine *Dounous* ; 3° Gustave officier d'infanterie, mort également sans enfant de sa femme Anne Chevalier sœur de Michel Chevalier l'économiste. — Henri-Louis né à Castres, 28 juin 1778, maire de Navès de 1809 à 1816, puis de Gandels de 1827 à 1848, membre du consistoire de Revel en 1834, ancien de l'église de Toulouse en 1843, épousa, 29 avril 1815, Adèle *de Gineste*, dont il eut Charles né en 1817 et Eugénie, mariée à M. Sol officier d'état-major. (Haag.)

Arch. de la famille de Bouffard. — Généalogie dans les *Antiquités de Castres* par Pierre Borel. — Rabaud, *Hist. du protestant. dans l'Albigeois*, 1873. — *Mém. de Gaches*, pub. par Ch. Pradel, 1879.

2. BOUFAR, Bouffard, etc. ; famille Saintongeoise, protestante depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. On trouve dans les registres de l'état-civil : Méry Bouffard et sa femme Claire *Guibert*, ayant plusieurs enfants, 1576-89 ; François Bouffard épousant, nov. 1587, Anne *Turin* ou *Tarin* ; Michel fils de Michel Bouchard et de Guillemone de Champanon, 1588; François fils de Jacques Bouffard, écuyer, s^r de la Madeleine, bapt. 2 janvier 1617. — Daniel Bouffar s^r de la Croisardière, marié à Sara *Hérault*, quitte la France à l'époque de la Révocation. — Pierre Bouffar, marchand à S. Pierre d'Oléron épouse, 1684, Marie Froger veuve de Louis Fresneau, s^r de la Jousselinière. Suzanne Bouffard épousa, mai 1745, devant un « pasteur sous la croix » Elie *Thomas* négociant armateur, juge consulaire à Rochefort, qui se remaria avant 1783, avec Marie Colombe dont il eut Erasme Thomas, lieutenant de vaisseau, l'un des quinze survivants du radeau de la Méduse. (Richemond).

BOUGÈS (Simon), libraire de Bordeaux emprisonné comme huguenot, avec sa femme Marie *Begnyn*, par ordre des jurats, 1570. — *Bouget*, instituteur à Générac, mis à la citadelle de Nîmes pour n'avoir pas fermé son école, 1766.

BOUGUEREAU, famille qui habite encore La Rochelle où on la trouve dès la première moitié du XVIe siècle et qui n'a cessé de professer la Religion. = *Armes* : d'azur à la croix d'or chargée de 5 roses de gueules. — Macé Bouguereau et Bastienne *Briot* sa femme font baptiser au temple leur fille Marie, 15 septemb. 1565. — (Marie fille d'Allaire) présentée au baptême en 1601 par le pasteur *Merlin*, épouse, août 1624, Jean *de Laizement*, orfèvre, dont le fils Daniel-Henri, consacré en 1663 et pasteur à La Rochelle en 1684, subit la prison et l'exil à la Révocation. — (Macé) frère de Marie était orfèvre. Madeleine et Anne, ses filles, épousèrent, la première, Elisée *Beauval* docteur en théologie, la seconde Jacques *Fontaine*, pasteur à Royan. Les descendants de Macé se sont succédé comme officiers de la monnaie de La Rochelle jusqu'en 1789. C'est à la même famille, artiste de longue date comme on voit, qu'appartient l'un des peintres les plus brillants et les plus goûtés de notre temps, M. William-Adolphe Bouguereau, grand prix de Rome en 1850.

BOUGY en Agenais. Le marquis de Bougy, seigneur de Calonges, colonel de cavalerie, vers 1660 (*Bull.* XIII, 315). Ce droit fut reconnu pour le château de Calonges, jusqu'en 1585 où l'évêque de Condom dénonça de prétendues contraventions qui s'y étaient suivant lui commises, pour le faire supprimer et faire incarcérer le ministre qui y officiait, nommé *Poumeyrol* (M 665). A cette époque le château n'était plus habité que par Mlle de Calonges (Suzanne *de Chaussade*) et le marquis de Bougy son neveu, âgé d'une dizaine d'années. Le reste de la famille, que tous deux ne tardèrent pas à suivre, avait fui le royaume avec plus ou moins de bonheur. « On poursuit à toute outrance ce qui reste de huguenots et on observe ceux qui ne sont pas bons catholiques. M. le duc de la Force est dans un couvent, MM. de Bougy et de Théobon, qui ont été arrestés sur les frontières, ont fait comme les autres...» (Lettre datée de Paris, 1er mai 1686 ; *Bull.* II,

173). — Mme de Bougy est enfermée au couvent du Calvaire (à Angoulême?), en 1686 (E 3372). — Le mis de Bougy parrain, à Rotterdam, 2 avril 1702, d'un enfant de *Bazin* de Limeville (*Bull.* IX, 309). — M. de Bougy (de la Guyenne) donne asyle au frère du jésuite Maimbourg, lequel frère s'était converti à la Réforme, v. 1660 [VII 1736]. — Deux frères *Bougy*, de Bergerac, secourus à Genève allant en Hollande, 1701. — Voy. La Chaussade et Le Réverend.

BOUHAULT, famille de Niort assistée à Londres, 1703.

BOUHEREAU (quelquefois Boucherau), famille Rocheloise, protestante dès le milieu du XVIe siècle. = *Armes*: De gueules au lion d'or tenant une fleur de lys d'argent.

Jehan Bouhereau, pair de la commune de La Rochelle, mari en premières noces de Françoise *Chastaignier*, en deuxièmes noces de Perrette *Babouet*; est sauvé du massacre de la S. Barthélemy par le duc de Biron (Arcère I, 409); il meurt le 12 nov. 1578. — Son fils Jean, sieur de Château-Roux lui succède dans sa charge de pair. — Hélie, frère puiné de Jean, épouse Suzanne *Guillaudeau* de qui naissent: 1592, Pierre; Hélie, 1603; Mathieu; 1610, Isaac, etc. — Ce 2e Hélie fit des études théologiques à Genève (H. Boherellus ruppellanus) en 1626, devint pasteur de Fontenay-le-Comte avant octob. 1633 [1], puis en avril 1640 de La Rochelle et se maria, 13 fév. 1635, avec Blondine *Richard*. Parmi les enfants issus de ce mariage se distingue un médecin, Elie, dont le nom est resté.

Elie Bouhereau [Haag II, 420], naquit à La Rochelle, 5 mai 1643, fit de fortes études à l'académie de Saumur, et comme protestant fut obligé pour obtenir un diplôme de docteur en médecine de l'aller demander à l'université d'Orange, 29 mars 1665. Il fit ensuite un voyage en Italie avec son cousin Elie *Richard*, et à son retour à La Rochelle, il se mit à exercer son art; cependant les devoirs de sa profession ne l'absorbèrent pas tellement qu'il ne trouvât le temps de cultiver les belles-lettres.

Ancien de l'église de La Rochelle et fort zélé pour la foi protestante, il fut exposé à bien des persécutions. Exclu du collège de médecine, il se défendit par des placets au roi et par sa Lettre sur le choix d'un médecin. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, on crut prudent d'éloigner des lieux où l'exercice fut interdit ceux qui, par leurs exhortations et leur exemple, étaient les plus capables de retenir leurs frères dans la religion réformée. Bouhereau fut relégué par lettre de cachet à Poitiers, en même temps que son collègue *Tharai* l'était à Angers. Ce dernier, accablé d'ennuis et de peines, finit par se convertir; mais Bouhereau montra plus de constance. Il avait obtenu la permission de s'établir à Paris, où il était à peine depuis quelques mois, lorsque l'ordre lui fut donné d'aller aux extrémités du Languedoc. Il partit; mais il trouva le moyen de rejoindre sa femme et ses enfants qui avaient été retenus à La Rochelle, et il passa avec eux en Angleterre. Milord *Galloway* l'attacha à son service en qualité de secrétaire. Après l'avoir quitté il devint pasteur d'une des congrégations françaises de Dublin et reçut l'ordination épiscopale avec le titre de docteur en divinité. Il devint alors le bibliothécaire de l'évêque anglican de Dublin, puis de la bibliothèque Marsh de la même ville. A sa mort (date inconnue), il légua ses papiers à ce dernier éta-

[1] Il résulte d'un mémoire de sa main fourni au Conseil du Roi, 6 janv. 1638, qu'il n'y avait plus alors dans Fontenay que 437 protestants dont 183 chefs de famille. — Noms des principaux au moment de la révocation : Elie *Giraudeau* avocat, ancien : René *de Bessay* receveur général des saisies réelles, ancien ; P. *Dubois*, chevalier, sr de la Voûte, ancien; Jean *Udel* poëlier, ancien; Samuel Pyniot écuyer, sr de la Largère, ancien; André *Le Roy* medecin ; F. *Pelletier*; *Béceleu* procureur; Louis *Le Franc* écuyer; N. *Girard*; C. *Valois*; Jean *Gloumet*; Gédéon *Chagneau* boucher; Jean *Chastelier* apothicaire; *Birochcau*; Etienne *Raffet*; Michel-Elie *Genays* sr du Chail; J. *Crespin*; Jean *Pillot*; Jean *Billaud* avocat; Jacques *Chastelain*; Philippe *Barbaud*; Louis *Maingueneau*; Pierre *Renaud*; François *Lambin*; Pierre *Artaud*; Siméon *Ménager* labourcur; Samuel *Chastelain*; Pierre *Caillard*; Pierre *Train* notaire; Jean *de Salbert*; J. *Mesnier*; Philippe *Coquineau* régent; François *Rouhier*; J. *Vinet* tanneur; Jérémie *Enereré*; Pierre *Daguin*; Jean *Naudon*; S. *Robin*; Samuel et Jean *Besly*; Benjamin *Chandoré* ancien greffier du siège royal; Jean *Hudel* proposant en théologie; E. *Julliot* des Chabocières proposant; Charles *Moriceau* proposant. — Cette paroisse se compose à l'heure qu'il est (1872), d'environ 650 fidèles. (*L'église réf. de Fontenay-le-Comte*, par Benj. Fillion; Font. 1872, in-4° 32 p.)

blissement en recommandant de les restituer à l'église réformée de La Rochelle, quand elle se relèverait de ses ruines. Cette remarquable et touchante prédiction a eu son effet en 1853. Voyez le *Bull.* II, 409.

On a d'Elie Bouhereau :

I. *Lettre à mademoiselle D. B. sur le choix d'un médecin*, 1674. — Au jugement d'Arcère, cet écrit se fait remarquer par une grande correction de style et quelques traits ingénieux.

II. *Traité d'Origène contre Celse*, Amst., 1700, in-4°. — Cette trad., dédiée à lord Galloway, est enrichie de savantes notes latines sur le texte de l'édit. de Cambridge, de remarques sur la traduction et d'une table des matières. Dom Cellier, qui en parle avec éloge, dit qu'elle s'éloigne en plusieurs endroits de la version latine, mais qu'elle paraît plus conforme au texte original, quoique l'auteur se soit donné quelquefois trop de liberté. On prétend qu'elle a été revue et corrigée par *Conrart*, ami de Bouhereau, à la sollicitation de qui il l'avait entreprise.

Le fils aîné d'Elie, Jean Bouhereau, entra dans le clergé protestant irlandais. Son second fils fut maire de Dublin et le fils de ce dernier, Richard, modifia la forme française de son nom en signant *Borough*. La famille Borough occupe maintenant un haut rang en Irlande. Richard eut deux fils, le lieutenant-colonel Borough et sir Richard Borough baronnet, né en 1746, mort en 1837. Son fils sir Edward, né en 1800, eut le chagrin de perdre ses deux fils en 1855-56; l'un des deux est mort devant Sébastopol. (Voy. *Agnew* I, 233; II, 140).

BOUHIER, Bouyer, Bouyé, famille saintongeoise, dont le nom se rencontre dans les registres de l'église réformée de La Jarne et de La Rochelle, depuis les premiers jours du protestantisme en ces lieux, mais sans qu'on y trouve les éléments d'aucune histoire suivie. On voit cités, au XVIe siècle : Guillaume, conseiller-secrétaire du roi, époux de Marie *Bourdigalle*; Guy, époux de Guillemine *Cochon*, 1563; Jehan, époux de Esther *de la Rivière*; Urbain, écuyer s^r de la Chausselière, membre du Corps de ville en 1580, échevin en 1600, époux de Marie *de Lescalle*, dont il eut, oct. 1575, Zacharie, puis en oct. 1582, Marie, et avril 1588, autre Marie femme 1° de Gédéon *de La Rochefoucaud* s^r du Breuil, 2° de Jacques Boussiron s^r de la Brosselière et de Grand Ry, etc. Au XVIIe siècle : Hélie, marié à Laurence *Petit*; Henriette, mariée à noble homme Benjamin *Jousselin* s^r de Feusse, décédé en 1659; noble homme Pierre Bouhier avocat, vers 1650; Charlotte, mariée à Henry *de Béchet* écuyer s^r de Brangueder. Bouhier de la Brejolière [V 327 b]. Bouhier de la Chaussetière [VI 358 a]. Robert Bouhier sieur de la Chevestelière fils d'un secrétaire du roi, obtint sa maintenue de noblesse en 1667 et portait : = d'azur au chevron d'argent accomp. de 2 croissants d'argent en chef et d'une tête de bœuf d'or en pointe.

2. Daniel Bouyer, ministre à Barraux, 1620; à Corps, 1626.

3. On a (Clairembaut, n° 1065) un petit écrit intitulé : *Motifs principaux* qui ont obligé damoiselle Magdelaine Bouhier à rentrer en l'Eglise Une, Saincte, Catholique, Apostolique et Visible dite Romaine; dédiez à Mme la mareschale Foucault par ladite d^lle Bouhier ; Paris, 24 juill. 1661 (38 p. in-12). Ce livret, d'une extrême insuffisance, n'est comme son auteur le déclare lui-même qu'un extrait d'un autre livret composé par un sieur de La Forest, qui avait été le convertisseur de cette demoiselle, savoir : « La controverse en son throsne et les « vingt-six démantis donnez à Dieu et « à son Eglise par ceux de la R. P. R. » Il nous est impossible de rattacher cette Madelaine Bouhier à aucune branche de cette famille trop morcelée, mais nous remarquons, à la p. 16 de son petit factum, qu'elle se prévaut de sa parenté avec le pasteur *Daillé*. Plusieurs Bouhier de Saintonge émigrèrent lors de la Révocation.

BOUILLANE (de) ou Boullianne, ancienne famille noble de Dauphiné, dans l'histoire de laquelle miroite un certain reflet dramatique. Une légende, rapportée avec plus ou moins de détails par divers historiens de la

contrée, donne aux familles de Bouillane et *de Richaud*, qui sont unies par les liens les plus étroits, une même et romanesque origine. Ce serait le roi Louis XI, alors dauphin, qui, poursuivi, en 1447, par un ours dans une forêt du Diois, aurait été sauvé d'une mort certaine par deux bûcherons de la vallée de Quint, François Bouillane et Michel Richaud [1]. En les anoblissant, le prince leur aurait donné des armoiries destinées à perpétuer le souvenir du service rendu. = Leur armes sont d'azur à une patte d'ours posée en bande [2].

Il est hors de doute que ce blason a été effectivement celui des deux familles : Chorier, qui fut employé comme procureur du roi pour la recherche des usurpations de noblesse en Dauphiné (1666), l'atteste dans son : Estat politique de la province de Dauphiné (1671, t. III, p. 121, 501). Il est également certain que le Dauphin, qui fut plus tard Louis XI, séjourna dans la province de 1446 à 1456. Mais M. Lacroix, archiviste de la Drôme, a signalé récemment [3] le fait qu'en 1327 Pierre de Richaud, en 1345 et 1349 Guillaume et Hugues de Bouillane, tous trois qualifiés nobles, firent hommage à Aimar de Poitiers, comte de Valentinois et de Diois, pour leurs biens situés à Quint. D'autre part, le Cartulaire de N.-D. de Léoncel, publié par l'abbé Ulysse Chevalier, mentionne au même lieu (1869, 1re livr., p. 141-143), un Humbert de Bouillane, *Umbertus de Bollana* [4], qui figure comme témoin dans trois pièces datées de 1245. La tradition rapportée plus haut n'a donc rien de sérieux, à moins qu'elle ne doive remonter à l'un des princes qui, depuis le milieu du XIe siècle, ont porté le nom de Dauphiné de Viennois.

Quoi qu'il en soit, ces deux familles se multiplièrent beaucoup et se divisèrent en un grand nombre de branches, tout en restant attachées, dit M. Lacroix, « à leurs montagnes, à leurs modestes exploitations agricoles, à leur vie dure et frugale, à leur simplicité, à leur amour du travail [1] ». A part quelques rameaux qui en se répandant au XVIIIe siècle hors de la vallée de Quint sortirent en même temps de l'obscurité, l'histoire des Bouillane et des Richaud peut se résumer dans ces mots de Chorier : « Ce sont de fort pauvres gentils hommes, » — dit-il à propos des Bouillane, dont il compte seize branches ; — « leur noblesse a néanmoins été reconnue par les jugements de tous les intendants envoyés en cette province. » Et parlant des Richaud, il ajoute judicieusement : « Leur noblesse est un obstacle à toute espérance d'une meilleure fortune. »

Très-jalouses de leurs privilèges, qui consistaient essentiellement dans l'exemption de la taille, les deux familles eurent à lutter pendant plus de deux siècles contre des tentatives d'empiètements, sans cesse renouvelées, de la part des consuls de la vallée de Quint. Deux arrêts du Parlement de Grenoble (17 mars 1554 et 19 octobre 1641) donnèrent gain de cause aux Bouillane et aux Richaud. En 1744, un nouveau procès, intenté par les consuls et porté également devant la cour souveraine de la province, aboutit à un résultat inattendu.

Après une possession de plusieurs siècles, la noblesse des deux familles ne pouvait plus guère être contestée, mais leurs ennemis — c'est-à-dire tous ceux que leur exemption de l'impôt rendait jaloux — bien qu'appartenant eux-mêmes, pour la plupart, à la religion réformée, accusèrent les Bouillane et les Richaud d'avoir contrevenu aux édits royaux qui défendaient d'assister aux assemblées du

[1] Guy Allard (*Nobiliaire de Dauphiné*, 1671, p. 70, 103) se borne à dire des deux familles qu'elles furent anoblies « par le roy Louis XI, n'estant que dauphin. »

[2] Plusieurs écrivains se sont emparés de cette tradition. Voy. par ex. *Rodolphe de Francon*, roman d'Alb. du Boys (1835) et *Catherine Boulianc*, comédie en un acte, en prose, par Madame C. de T. (Paris, 1865).

[3] *Etude sur les Bouillane et les Richaud.* Valence, 1878, in-8° de 21 p. — Extrait du « Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. » 46e livraison, p. 288-306.

[4] Dans l'atlas départemental de la France, de Donnet, Frémin et Levasseur (1841), on trouve, au canton de Die, entre Marignac et Chamaloc, une localité du nom de *Bouillanne;* elle ne figure pas dans le Dict. des postes.

[1] Au XVe siècle, leur situation paraît avoir été meilleure : la revision de 1475 constate « qu'ils servaient aux armées, ainsi que les autres nobles.»

Désert [1]. Les juges entrèrent avec empressement dans cette voie nouvelle. Un arrêt de la Chambre des vacations du 6 novembre 1745 condamna par défaut aux galères perpétuelles et à la déchéance de noblesse, pour contravention aux édits et ordonnances du roi concernant la religion, Jean-Pierre de Bouillane, du hameau des Bonnets (*Bull.* VI, 90) ; à la déchéance seule, Jean de Bouillane, de St-Julien-en-Quint, — François-David de Bouillane, de Villeneuve, — David-Jean de Bouillane (fils de feu Antoine), des Bergers, — Paul de Bouillane, des Bailles, — Paul de Bouillane, des Bonnets, — Jean-Pierre de Bouillane, dit Cousin, de Tourtres, — Matthieu, Noel et Claude (ce dernier fils de Jacques) de Bouillane [2]. Vingt membres de la famille de Richaud furent aussi condamnés aux mêmes peines. (Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, III; 406; Haag X, 405.)

« Grand fut l'étonnement, dit M. Lacroix, quand on vit tous les Richaud et tous les Bouillane privés de leur noblesse pour des faits particuliers et étrangers, lorsque les habitants de la vallée les plus assidus aux assemblées du désert n'étaient inquiétés en aucune façon. Cette partialité inquiéta les jeunes gens des familles poursuivies et la plupart quittèrent la contrée, les uns pour se faire soldats, les autres pour s'établir ailleurs ou même pour émigrer. »

Plus tard, une réaction favorable aux Bouillane et aux Richaud s'étant opérée, ils cessèrent d'être inquiétés pour leurs privilèges. Avant que la prescription trentenaire ne fût révolue, les condamnés de 1745 formèrent, le 6 octobre 1775, opposition à l'arrêt qui les avait frappés. Le procès dura plusieurs années et l'avocat Barnave (il s'agit probablement non du futur orateur de l'Assemblée constituante, mais de son père) fut choisi pour défendre les intérêts des deux familles. Il publia, en 1787, à l'appui des conclusions de ses clients, un mémoire développé (Grenoble, gr. in-8° de 117 p.) qui contient le dépouillement d'un grand nombre d'anciens titres de famille.

On ignore comment l'instance se termina : il est probable qu'elle fut interrompue par les évènements politiques. L'année suivante, lors des assemblées tenues pour la convocation des Etats généraux, seize Bouillane et vingt-neuf Richaud des élections de Montélimar, Valence et Vienne, se présentèrent à l'assemblée de Romans (10 septembre 1788), « en habits de paysans, avec de vieilles rapières et un havresac contenant leurs parchemins et leurs provisions de voyage. »

La famille de Bouillane existe encore soit en France, où une branche établie à Montélimar, dans la magistrature, porte le nom de *Bouillane de Lacoste*, soit sur le territoire Genevois où plusieurs de ses membres se retirèrent au dernier siècle. C'est ainsi que dès 1685 on voit André Bouliane, de la vallée de Quint, recevoir un viatique de la Bourse françoise de Genève. Dans les minutes des notaires genevois, on trouve : Anne, fille de feu Jacques de Bouliane, de St-Julien en Quint, qui épouse, en 1723, Antoine *Faure*, des environs de Die ; — Suzanne, fille de Pierre Boulianne, de La Baume, et de Marie *Marquet*, femme (1744) de Nicolas Früh, d'Appenzell, habitant de Genève ; — sa sœur Madeleine, femme (1766) de Jean-Antoine *Vitte* ; — Jeanne, fille de Jean ou Jean-David de Bouillane et de Françoise *Jaussaud*, femme (1754) de David *Faure*, du diocèse de Die, demeurant à Châtelaine ; — Jean, de Quint, (frère de Jeanne qui précède), marié en premières noces à Jaqueline *Noblet* et en secondes noces à Jeanne *Granon*, de Beaufort en Dauphiné ; il eut, du pre-

[1] Déjà, le 28 septembre 1686, Jaque Bouillanne, de Châteaudouble, qui, au moment d'avaler une hostie que lui offrait le prêtre, l'avait rejetée dans son chapeau, fut, en vertu d'un arrêt du Parlement, mené en chemise, pieds nus, un cierge à la main, devant l'église cathédrale de Grenoble, pour demander pardon à Dieu, au roi et à la cour du Parlement puis étrangle sur la place du Breuil, jeté au feu et ses cendres dispersées au vent comme sacrilège. (*Bull.* VIII. 303 : — Arnaud. III, 16). — Vers 1744, on trouve deux Bouillane anciens d'église, l'un à Quint, l'autre à La Baume Cornillane. (Arnaud. III, 428, 430).

[2] D'autres rameaux des Bouillane dirigeaient des verreries dans les environs de Poët-Laval. Un arrêt du Parlement de Grenoble du 2 avril 1746 condamna Henri de Bouillane, sieur de Perrotin, à 25 livres d'amende envers le roi et 75 livres pour l'instruction des nouveaux convertis, comme ayant assisté aux assemblées du Désert. Il était de Crupies et mourut à Poet-Laval le 4 décembre 1841. Vers 1769, il exerçoit la profession de verrier à Aleyrac, avec Louis de Bouillane, sieur de La Blache.

mier lit, Jean-André, né aux Pâquis, demeurant à la Coulouvrenière [1], mari, 1782, de Jeanne de Bouillane, née à Quint, fille de feu Claude et de Isabelle *de Richaud*, et reçu bourgeois de Genève le 6 avril 1791 avec André-Léonard son fils; — Imbert de Bouillane (1762), marié à Anne *Anton*, dont il eut deux fils, nés à Genève, Jean-Imbert et Jean-Pierre; — Jean-Pierre (fils de Jean-Pierre et de Benoite *Fayole*), natif des Pelats, hameau de St-Julien-en-Quint; marié, 1766, à Catherine *Paris* (fille de feu Jean et de Madeleine *Favetier*), née à Heusden en Hollande; — Jean-Mathieu de Bouillane (fils de Noel), habitant aux Eaux-Vives, près Genève (1768, 1796); — Pierre-Louis, son frère, admis à la bourgeoisie de Genève le 9 avril 1791; — un autre Jean-Mathieu de Bouillane, fils de feu noble Jacques, de Quint, marié, 1725, à Catherine fille de feu Jean Arthaud de Macheny (ou de S. Sébastien de Macheny, comté de Morges), en Dauphiné. Celle-ci donne, étant veuve, procuration à maître J.-J.-B. Gosse, procureur au Châtelet de Paris, pour ses droits à la succession de feu Louis Arthaud, banquier à Paris, 1769.

Actuellement (1879), ce nom ne compte plus qu'un représentant à Genève, — et deux à Céligny dont l'un (Jean-Louis-Etienne, fils de Jacob). est maire de cette commune du canton de Genève.

D'autres réfugiés du même nom se retirèrent à Lausanne, natamment Judith, jeune fille de Valence, revenant de Schaffouse, assistée de 1696 à 1701, morte oct. 1701; — Jeanne, de Die, assistée, juill. 1689 - octobre 1691, se rend en Allemagne, assistée de nouveau avril 1692, janv. 1693; — Madeleine, du Dauphiné, assistée 1690, 1692-94, va aussi en Allemagne entre ces deux époques; c'est peut-être la même Madeleine, de Valence, qu'on retrouve (Arnaud, III, 343) en 1698, à Magdebourg, veuve; — noble Pierre, de la vallée de Quint, malade, assisté 1695-1700, mort le 14 avril 1701; — la femme de Pierre, assistée, 1690; — Etienne, de Quint, habitant au pays de Vaud, y épouse (1698), Bonne, fille de Jacques *Faucon*, de Remolhon en Dauphiné, dont il a Jeanne-Françoise, morte à Lausanne, octobre 1714; — Jeanne, veuve Benoît, du Dauphiné, morte à Lausanne, sept. 1702; — Madeleine, femme de Dussiel de Nîmes, morte (52 ans) à Lausanne, janv. 1701.

Faute de connaître tant de menus et prosaïques renseignements, on parle encore aujourd'hui sur les rives du lac de Genève, comme autrefois dans les forêts du Dauphiné, des légendes ténébreuses et mystérieuses de la famille de Bouillane. (Th. Dufour).

Bouillargues, voyez Suau (Pierre).

1. Bouillon, voy. La Marck et La Tour.

2. BOUILLON (Jacques) « d'auprès Paris », reçu habitant de Genève, août 1574. — (Claude), de Paris, étudiant en théologie (Claudius Bullonius parisiensis) en 1589. — (....) capitaine de Calvinet, près Aurillac, 1598 [X 257]. — (Isaac) de Metz [III, 512 b] et Paul *Blanvalet* de la même ville [II, 422 a] artisans distingués réfugiés à Berlin, 1685. — (Mlle Bouillon), de S. Just, 14 ans, mise au couvent de La Providence de La Rochelle, 1694. — (Samuel) artisan à Paray-le-monial, réfugié à Berlin, à la Révocation [II 422 a]. — (Jean) chirurgien de Paray-le-monial, et dlle Françoise *de Choudéon de La Vallette*, sa femme, réfugiés dès octobre 1689 à Lausanne où le mari soigne les malades et les pauvres; en 1695 ils demandent attestation de leur foi et partent pour l'Allemagne. — (Marie de) assistée à Londres, 1703.

3. BOUILLON (Lucie-Élisabeth), née à Montbéliard, 15 mai 1747 [Haag II, 421]. N'ayant rien à attendre de sa famille qui, dans sa pauvreté, lui avait donné tout ce qu'elle pouvait lui offrir, une bonne éducation, mademoiselle Bouillon partit pour l'Allemagne et entra comme gouvernante dans la famille d'Ansbach. Lorsque ses élèves n'eurent plus besoin de ses soins, elle se rendit à Berlin, où elle ouvrit un pensionnat et épousa le fils d'un des meilleurs élèves de *Barbiez*, du réfugié français *Renelle*, qui excellait dans la gravure en relief et en creux, sans éga-

[1] On trouve encore aujourd'hui dans ce quartier de Genève un « chemin du Clos-Bouillane. »

ler toutefois *Savary*, élève de *Lefèvre*. Meusel ne nous donne pas l'année de la mort de madame Renelle; mais il nous apprend qu'elle a publié :

I. *Bureau typographique ou méthode courte et facile pour apprendre à lire et à écrire correctement aux enfants;* Berlin, 1786, in-8°. — II. *La Veuve, comédie en un acte;* Berlin, 1786, in-8°. — III. *Nouvelle géographie à l'usage des instituts et des gouvernantes françaises, renfermant les productions, les usages, les coutumes de chaque pays, et tous les changements arrivés sur le globe jusqu'en* 1785 ; Berlin, 1786-90, 3 vol. in-8°. — IV. *A la mère de la patrie, prologue ;* Berlin, 1790, in-8°.

Bouis, ministre de Layrac, 1669.

BOUISSIN, ministre de Bédarieux, 1576.

BOUISSON (Étienne), chaudronnier à Montpellier [Haag II, 421], véritable artiste en son genre, qui se réfugia à Berlin, lors de la Révocation. L'Électeur eut recours à lui pour les décorations du château de Berlin. Son fils Étienne-Jean réussit au commerce de grosse quincaillerie, que firent aussi avec succès Samuel *Royer*, *Ravenez* et plusieurs autres réfugiés, un commerce de fer fort important qu'il céda plus tard à Jean *Toussaint* et à Henri *Barthélemy*. — Bouisson, lecteur de l'église d'Embrun, accablé de vieillesse, réfugié et assisté à Lausanne, 1698.

BOUJU, famille protestante du Maine, divisée en plusieurs branches [Haag II, 422]. Thibaut Bouju, seigneur de Verdigny, lieutenant-criminel du sénéchal du Maine, en 1554, et juge au siége présidial et sénéchaussée de cette province, embrassa avec ardeur les doctrines de la Réforme. En 1562, lorsque les protestants du Mans s'emparèrent de la ville, il fut chargé, avec Jean *de Vignolles* et René *Taron*, de dresser l'inventaire du trésor de la cathédrale, fait pour lequel il fut condamné par sentence du présidial, le 21 nov., à faire amende honorable, être traîné sur la claie, être décapité et sa tête exposée sur une lance à une des portes de la ville. Sa femme, Marie *Trouillart*, fut condamnée à être pendue par la même sentence, qui heureusement ne put recevoir d'exécution, Bouju s'étant retiré à temps dans son château de Verdigny où il se défendit courageusement. Il en fut quitte pour la perte de sa place (voy. I col. 339). Selon Pesche, dans sa Biographie du Maine, on croit qu'il laissa un fils, nommé André, avocat au présidial du Mans, qui se distingua de ses confrères par sa mâle éloquence et sa vaste érudition et qui, selon La Croix du Maine, traduisit en français plusieurs livres de Cicéron, de Salluste, de Tite-Live et d'autres auteurs grecs ou latins. C'est probablement son nom que l'on trouve au bas d'une lettre adressée, le 22 déc. 1615, par le consistoire du Mans à *Du Plessis-Mornay*, pour le supplier de travailler au maintien de la paix, et le remercier des sages conseils qu'il lui avait donnés par le sieur de *La Tousche-Pousset*, un des principaux membres de l'église du Mans. Cette lettre est signée *J. Vigneu*, ministre, *Le Gendre*, *J. Pousset*, *Bouju* et *N. Bouchereau*.

Nous avons raconté ailleurs le martyre de Mathurin Bouju, receveur des tailles à Angers (*Voy.* I, col. 91). A la même époque vivaient Jean et Pierre Bouju, qui furent condamnés à être pendus avec leur sœur Marie, par la sentence qui frappa leur parent Thibaut, et Jacques Bouju, appelé le président, qui fut décrété de prise de corps avec sa femme Catherine *Pichard*, le 22 janv. 1563, pour avoir pris part aux mêmes événements. Ce dernier ne serait-il pas le père de Jacques Bouju, né à Châteauneuf en 1515, et mort à Angers en 1578, connu pour avoir donné le jour à Théophraste Bouju, sieur de Beaulieu, controversiste ?

On sait peu de chose sur la vie de ce dernier. La Confession de Sancy affirme qu'il fut un des prosélytes de *Du Perron* qui, comme récompense de son apostasie, lui fit avoir une place de conseiller et d'aumônier du roi. En effet deux sieurs Bouju, tous deux prénommés Théophraste, sont portés sur l'état de la maison du roi pour 1611, l'un comme aumônier, l'autre comme secrétaire de S. M. Il paraît que l'aumônier prouva sa reconnaissance par la violence avec laquelle il attaqua ses anciens

coreligionnaires. On a divers ouvrages publiés par lui ou contre lui, qui annoncent qu'il aimait ardemment la controverse :

I. *Cartel de deffy du sieur de Bouju, surnommé de Beaulieu, envoyé au sieur Du Moulin avec les responses et répliques de part et d'autre, sur le point de la Cène et des marques de la vraye Eglise*, 1603; Gen., 1625; nouv. édit.. Gen., P. Aubert, 1636, 127 p. in-12; écrit publié contre Bouju. Voyez en l'analyse dans le *Bull.* XVI, 145. La suite de cette dispute, commencée en 1602, se trouve dans les : *Nouvelles briques pour le bastiment de Babel, c'est-à-dire Erreurs de l'église romaine nouvellement forgez pour establir la grandeur de l'évesque de Rome*; dédiez à M. Bouju sieur de Beaulieu se vantant d'avoir pour soi le sentiment universel de l'antiquité, par Pierre du Moulin; La Rochelle, 1604, 8 et 23 pag. in-8°.

II. *Méthode de convaincre toutes sortes d'hérésies par l'Escriture*; Paris, 1604, 2 vol. in-8°. — Ouvrage réfuté par Jacques *Cappel*. Du Perron accusa Bouju d'avoir indignement abusé de sa confiance, en publiant sous son nom, presque textuellement, un manuscrit qu'il lui avait communiqué.

III. *Commentaire de l'autorité de quelque concile général que ce soit*; Paris, 1613, in-4°.

IV. *Défense de la hiérarchie de l'Église et du Pape contre les faussetés de Simon Vigor*; Paris, 1615, 1620, in-8°.

V. *Destruction de la prétendue vocation des ministres à la charge de pasteurs selon le livre même de Du Moulin*; Paris, 1619, in-8°.

En 1688, Pierre et Jean Bouju s'étant enfuis du royaume pour cause de religion, leurs biens sont donnés à Marie de Fougères, leur mère (E 3374).

BOULAINVILLIERS (Gabriel de), cinquième et dernier fils de Philippe de Boulainvilliers et de Françoise d'Anjou, baron de Courtenay dans le Gâtinais. Aussi débauché que brave, comme presque tous les jeunes seigneurs de la Cour, Courtenay, qui avait rejoint le prince de *Condé* à Orléans, 1562, fit violence à la fille d'un villageois chez lequel il était logé. La discipline édictée alors par les chefs et les ministres pour l'armée huguenote était d'une sévérité extrême, mais elle avait à passer par l'épreuve de savoir si on l'appliquerait quand le coupable serait un noble et puissant seigneur. Les mœurs du temps ne le permirent pas et cette admirable discipline dura peu. Condé fit arrêter le jeune baron. *Coligny* insistait pour qu'on fît un exemple; cependant tant de seigneurs s'intéressèrent à lui, qu'on parvint à le dérober au châtiment qu'il avait mérité. « La plupart, raconte de Thou, en marquèrent publiquement leur indignation; mais Dieu, qui ne laisse pas impuni ce que les hommes pardonnent en dissimulant, permit qu'il fût pris quelque temps après pour d'autres crimes, et qu'il fût puni de mort. On lit, en effet, dans le Journal de Bruslart, sous la date du 20 juillet 1569 : « Le baron de Courtenay, l'un des principaux factieux, et insigne voleur, fils du feu comte de Dampmartin, eust la tête tranchée en la place de Grève. »

BOULAND (Pierre) « de Gien sur Loire, cordonnier », reçu habitant de Genève, 7 déc. 1585; il a pour « tesmoing Estienne de Brulères, ci-devant ministre de Gien ». — Stephanus *Boulanus* verreriensis, étudiant en théologie à Genève, 1649. — Anne *Boulan*, emprisonnée pour assistance au culte, 1752.

BOULANGER etc. Jehan *Bolengier* « tissot de toyle natifz de Helloy en Picardie », reçu habitant de Genève, sept. 1554. — Floren *Bollengier* « natifz du bourg de Songeons, païs de Beauvoysin », *id.* mai 1557. — Lambert *Boulenger*, avocat, ancien de l'église de Paris, 1561 [VII 198 b]. — Symeon Bollengarius parisiensis, étudiant à Genève, mars 1564. — *Boullanger*, ministre à Frossay en Bretagne, 1563. — Didier Bolengier, « boulanger à Ste-Marie aux mines en Lorraine », habit. de Genève, 6 septemb. 1572. — Samuel « filz de Jean Bolengier, de Vassy, drapier », *id.* septemb. 1585. — Marguerite Boullanger, femme de Jean Garnier sieur de La Cour, Pons 1653. — (Pierre) sieur de la Richardière, Pons 1677. — (Armand) capitaine de dragons dans l'armée hollandaise, 1701. — (Jean) âgé de 80 ans, assisté à Londres, 1703. — (Mlle) mise

aux Nouvelles cathol. de Pons, 1723. — (Autre d[lle]) mise au couvent de Notre Dame de Saintes, 1731. — Deux d[lles] Boulanger de Langerie mises au couvent de N.-D. de Saintes, en 1746.

BOULARD (Marguerite). A Orchies près de Douay, Jean *Marlar*, de retour au pays après avoir été étudier à Louvain, fut livré à la justice pour avoir annoncé à quelques-uns les vérités de l'Evangile et il eut la tête tranchée, 20 janvier 1542. « Marguerite Boulard sa tante, honorable veuve de Orchies, fut aussi livrée entre les mains de la justice de Douay. Il est incroyable combien cette femme estoit embrasée de vraye piété. Interroguée de sa foi elle déclara sans crainte ce quelle avoit apris des sainctes Escritures... et fut condamnée à estre enterrée vive, genre de supplice ordonné ès Pays Bas. On la conduisit à ce supplice cruel trois jours après la mort de son neveu Marlar, au quel jour elle rendit une âme bien heureuse à jamais au Seigneur. Ces deux martyrs furent grandement regrettez au pays » (*Crespin*). — Gilles *Bolard*, « natifz de la ville de Parys », reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Deux Jean Boulard, l'un orfèvre à Lyon, l'autre marchand de cidre à Rouen, tués à la St-Barthélemy. — (Pierre) de Gyen sur Loyre, habitant de Genève, mai 1573. — (Jean), de Champagne, galérien, 1686. — On a d'un Boullard inconnu, d'ailleurs [Haag II, 425], une *Lettre dans laquelle il rend raison des motifs qui l'ont engagé à quitter l'Église romaine;* Rotterdam, Abr. Acher, 1711.

1. BOULAY, famille normande dont deux branches, au moins, ont professé le protestantisme [Haag II, 423].

I. Melchior Boulay, sieur de Moucheron, ne nous est connu que par une lettre de Henri IV au czar Fédor Ivanovitch, en date de 1589, de laquelle il résulte qu'il était allé s'établir en Moscovie pour nouer des relations commerciales entre la France et ce pays, alors presque inconnu, et que le czar ne voulait point lui permettre de revenir dans sa patrie.

Un autre membre de cette branche, peut-être frère du précédent, Balthasar de Boulay, sieur de Moucheron, quitta la Normandie pendant les guerres de la Ligue, et se réfugia en Hollande. Ses vastes relations commerciales, et sans doute aussi sa correspondance avec Melchior, lui ayant fourni des notions précieuses sur les régions septentrionales, il fut chargé, en 1594, par les États de Hollande, de dresser les instructions pour l'expédition qui partit, cette même année, à la recherche d'un passage à la Chine par la Mer Glaciale. Quatre ans plus tard, il entreprit, pour son propre compte, la conquête de l'île du Prince, dans le golfe de Guinée. Après avoir fait préparer les voies par son neveu *Corneille*, il équipa à ses frais plusieurs vaisseaux, enrôla quelques centaines de matelots et de soldats, et se mit, sans résistance, en possession de cette île, dont les États-Généraux et le prince Maurice lui avaient abandonné la souveraineté. Mais il ne jouit pas longtemps en paix de sa principauté équinoxiale. Les continuelles révoltes des habitants et la crainte, d'une invasion de la part des Portugais décidèrent son lieutenant à abandonner l'île avec la garnison, décimée par les maladies. Il se rembarqua donc au moment même où, par les soins de Moucheron, un vaisseau lui apportait du renfort avec de nouveaux colons.

Balthasar de Moucheron eut un fils, du même nom, qui remplissait à la cour du czar moscovite les fonctions de chargé d'affaires du duc de Holstein, en 1634, à l'époque du voyage d'Oléarius.

On ne saurait guère douter que Frédéric *Moucheron*, paysagiste célèbre, né à Embden en 1633, et son fils Isaac, né à Amsterdam en 1670, peintre également renommé, n'appartinssent à la même famille.

II. Pierre Boulay, sieur de Vaux, fut la cause involontaire de la ruine de l'église de Caen.

Né dans l'Église catholique, Pierre Boulay n'embrassa la religion réformée qu'en 1678. Quatre ou cinq ans après sa conversion, il épousa, avec toutes les dispenses nécessaires, une de ses proches parentes, qui habitait Caen. Le mariage fut célébré publiquement par *Galand*, ministre du Ménil-en-Joué-du-

Plein. Quel scandale, à la veille de la révocation de l'édit de Nantes! Boulay fut dénoncé comme ayant abandonné la religion romaine depuis les défenses. En conséquence, prise de corps fut décernée contre lui, ajournement personnel contre *Galand*, puis contre *Du Bosc* ministre, *Morin* lecteur de l'église de Caen, et même contre *Binet*, ministre de Basli, qui n'avait en rien participé à la célébration du mariage. Pendant l'instruction, l'exercice du culte protestant fut interdit à Argentan, et les ministres accusés reçurent injonction de ne point sortir de la ville. L'affaire ayant été portée au parlement par voie d'appel, le procureur-général reconnut que Boulay s'était converti avant l'édit de juin 1680, qui défendait aux catholiques d'embrasser la religion réformée, et que tout, dans son mariage, s'était passé régulièrement. L'accusation fut donc abandonnée sur ce chef; mais on inventa un autre prétexte. On accusa les ministres de Caen d'avoir admis à la Cène une relapse, Élisabeth *Vautier*, qui, s'étant convertie vers 1664, était depuis retournée dans le sein de l'Église réformée. Le 6 juin 1685, un jugement fut rendu (Tt 317) qui condamna Boulay à l'amende et au bannissement, les ministres Du Bosc, Guillebert et Morin à l'amende, à l'interdiction perpétuelle de leur ministère et au bannissement à vingt lieues tant de Caen que de toute autre église interdite. En outre, la démolition du temple fut ordonnée, ce qui eut lieu le 25, au son de la musique militaire; on ne respecta pas même les morts, dont les ossements, arrachés de leurs tombes, servirent de jouet à une vile populace. Quant à *Galand*, s'il ne fut pas compris dans la sentence, c'est que le parlement s'imagina qu'il était décédé, quoiqu'il fût plein de vie. Retiré en Hollande, il y remplit longtemps encore les fonctions de son ministère.

2. On pourrait, rien ne s'y oppose, regarder comme descendant d'une troisième branche de cette famille Abraham *Boulay*, sieur Du Plessis, natif d'Alençon, qui fut reçu ministre au synode de Quevilli en 1682 et donné pour chapelain à M. *de Martigny* (Tt 258). Il se réfugia en Prusse à la révocation de l'édit de Nantes. Chapelain du duc de Courlande, il fut nommé, après la mort de ce seigneur tué au siége d'Ofen, ministre de l'église de Kœnigsberg, qu'il desservit avec *La Fargue* jusqu'en 1698. Il eut pour successeur Jean *Taunay*.

3. Une autre branche de la même famille qui habitait Alençon subit des persécutions sans fin. Jean Boulay, ancien de l'église de cette ville et avocat, était signalé comme protestant, en 1685, avec ses trois filles. Or, on trouve en 1699 une d^lle^ Boulay, mise aux Nouvelles cathol. d'Alençon; en 1715 Marthe et Anne Boulay enfermées au même lieu, et jusqu'en 1770 Thérèse-Angélique Boulay âgée de 17 ans et en 1772 Adelaïde Boulay âgée de 16 ans, qui mises comme huguenottes dans la même maison des Nouvelles catholiques d'Alençon, y étaient encore retenues en 1781 (Tt 302).

4. François Boulay « harquebouzé par les soldats du gouverneur de Bellesme », 1562 (*Crespin*). — Thomas *Boullay* avocat au parlem. de Paris, épouse au temple de Charenton, juill. 1670, Marie fille de Samuel *Bernard* et de Madelaine *Lequeux* (Voy. ci-dessus col. 363, l. 44). — *Boullaye*, emprisonné à Compiègne, 1700. — E. Boullay, à La Haye, dame pensionnaire des États-Généraux, 1756.

1. BOULE ou Boulle [Haag II, 425]. Un capitaine de ce nom, originaire de Valon, se signala en 1593 par la prise d'Aubenas où il entra par une nuit obscure avec les capitaines *Farjas* de Vals et *Laborie* de Valon. — Un autre capitaine Boule, de Salavas, se signala dans la guerre de 1621 par la défaite du baron de la Gorce qui périt dans la mêlée. Quelques jours après, surpris par les catholiques aux environs de S. Remèze, il succomba sous le nombre et fut tué.

2. BOULLE (Gabriel) né à Marseille [Haag II, 424] était ministre, 1620, à Baix (colloque de Privas) et en 1625 à Vinsobres en Dauphiné où il resta en exercice jusqu'en 1637. Le bibliographe dauphinois, Gui Allard, indique sommairement et sans date quelques ouvrages qu'il composa dans cette pre-

mière phase de sa carrière : *Le pasteur évangélique*, une *Théologie* et un troisième traité pour lequel nous avons été plus heureux que pour les autres, l'ayant pu voir (Bibl. Mazarine, n° 26389); il est intitulé : *Arrêts définitifs recueillis de la parole de Dieu par Gab. Boulle... : par lesquels sont mises à néant les sentences forgées par le sr Gabriel Martin, se disant jadis Prieur de Nyons et à présent abbé de Clausonne en Dauphiné.* A Genève, P. Chouet, 1633; petit in-8° de 258 pag. précédées de 32 feuill. contenant le titre, une épître dédicatoire à Mgr Christophe burgrave et baron de Dohna, une épître à MM. les catholiques de la ville de Nyons, une table des chapitres et une approbation du consistoire d'Orange, 15 fév. 1633, signée *de Chambrun* et *Sylvius*. L'auteur d'abord complimente les gens de Nyons, ses paroissiens, de l'antiquité de leur ville que Ptolémée appelle Neomagus au pays des Tricastins et qui servait de passage aux anciens Gaulois, Volsces et Tectosages, pour promener leurs armées en Italie, en Grèce et jusqu'en Asie; puis il raconte que deux pères jésuites étant venus en 1630 s'installer à Vinsobres pour le provoquer à des disputes publiques, aidés par la plume du prieur de Clausonne, et publiant déjà qu'il s'était enfui à Orange, il avait dû répondre et de vive voix et par écrit, à la prière de ses amis et de son troupeau.

Après diverses lettres publiées de part et d'autre, « messire » Gabriel Martin, ainsi qu'il s'intitulait quoique son prieuré de Clausonne ne dût avoir, d'après son institution Clunicienne, que deux religieux, le prieur compris, fit paraître en 1632 deux livrets agressifs dont le premier s'attaquait à un célèbre ministre de Charenton *(La banqueroute du sieur Mestrezat faicte à messire G. Martin...*; 16 p.; Paris, M. Colombel, Bibl. Ste-Geneviève) et le second à Gab. Boulle. Ce dernier était intitulé : *Le triomphe glorieux de la vérité catholique sur l'hérésie du calvinisme; avec la Sentence définitive obtenue en contradictoire jugement par Mess. G. Martin... contre le sieur Boulle min. de Vinsobres, tant en son nom que des autres ministres et faisant pour eux*; Paris, Mat. Colombel, in-12 de 22 feuill. prélim. et 178 pages. C'est à cette « Sentence définitive » que répondaient les « Arrêts définitifs » de notre ministre, qui dans cet ouvrage traite d'une manière convenable et intéressante des principaux points en litige : De la nécessité d'une Réformation; Du culte dans l'église romaine; De la confession; De la messe; Des vœux et de la vie monastique; Du purgatoire; De l'honneur dû aux saints; Des pèlerinages; Du signe de la croix fait en l'air; etc.

Il n'eut pas le dernier mot. Son adversaire lui répliqua par les : *Faussetés sur lesquelles est fondée la R. P. R. trouvées et éventées par Gab. Martin d'un livre du sieur Boulle ministre*; Paris, Taupinart; 1633 in-8° (Bib. de Troyes) [1] et de plus, un autre ardent polémiste, le jésuite Fr. Véron, lui décocha un pamphlet de 24 pag. intitulé : *Le baillon des quatre ministres de Charenton les rendant muets toute leur vie : appliqué à Gabriel Boulle ministre... et à tous ses collegues en ceste province. Et demeuré en entier contre les morsures dernières de Du Moulin, Mestrezat, Daillé, Chorin, Raineval, Boulle et autres : Avec une briefve response par le dit baillon a tout le livre de ce ministre intitulé* : Arrêts définitifs (s. l. ni d.).

Ce n'est vraisemblablement pas à ces combats qu'il faut attribuer le virement qui se fit plus tard dans la conduite du ministre de Vinsobres qui, après avoir été trente ans honoré des fonctions pastorales, fut déposé comme apostat par le synode général de Charenton, décemb. 1644. Le motif de sa conversion se devine aux qualités nouvelles qu'on lui voit prendre deux ans après sur le titre de l'ouvrage suivant :

Essay de l'histoire générale des protestants distinguée par nations et recueillie de leurs auteurs ou d'autres qui sont en

[1] Voir dans Rochas : *Biogr. du Dauphiné*, les titres de quatre autres ouvrages de ce G. Martin, dont la vie est d'ailleurs inconnue. Nous ne pouvons croire que ce soit le même qui soit l'auteur des deux opuscules suivants (à la Bib. de Troyes) : 1° *Traité des désordres des églises prétendues réformées, par Gabriel Martin, ci-devant ministre*; Paris, Meturas, 1656 in-8°. — 2° *La créance des églises P. R. de France, par Gab. Martin ci-devant ministre*; au Mans, Hier. Olivier, 1668, in-12.

leur approbation, par G. Boule marseillois, *Conseiller et Historiographe du Roy*; Paris, A. Vitré, 1646 in-8° de 12 feuill. prélim. et 198 pages. — Cet ouvrage était le fruit de longs travaux. L'auteur explique dans sa préface qu'ayant collaboré pendant quelques années à la traduction de « cette grande et excellente Histoire de M. le président de Thou », il l'avait souvent contrôlée en recourant aux auteurs dont il se sert, qu'il s'était ainsi livré à un travail d'où lui paraissaient résulter plusieurs choses curieuses. qu'il fut soigneux d'en dresser des mémoires, qu'il se piqua surtout de rechercher les correspondances privées, que par les soins qu'il se donna il put recouvrer insensiblement des registres des assemblées protestantes politiques et ecclésiastiques, tant synodales que consistoriales, diverses relations, mémoires et diaires avec tout plein de lettres particulières ou publiques et qu'en ajustant tous ces témoins il avait composé une histoire des protestants dont les matériaux étaient tirés des protestants eux-mêmes. « Tout mon Œuvre, » dit-il, « est tiré de ceux-là même dont » je parle. Quant à la manière d'escrire, » toutes mes expressions sont sans ai- » greur et n'y a aussi rien de personnel » dont on se puisse offenser... Mais au- » paravant que cest Œuvre vist le jour, » j'en ay voulu estaller un Essay com- » prenant le but, le sommaire et le fruit » du total. » C'est cet Essai que nous faisons connaître en ce moment. L'ouvrage lui-même n'a pas paru. Il existait autrefois dans la bibliothèque des religieux Feuillants de Marseille. S'il a péri, c'est une perte très regrettable. Malgré sa lâche conversion, due peut-être à ce que, las d'assauts et de luttes, il aspirait à une paix nécessaire à ses goûts d'historien, il montre dans son simple Essai une aptitude de critique et de chercheur qui n'était point commune de son temps. Le lecteur en aura l'idée par ce court fragment de son « Catalogue des auteurs » (dont il s'est. servi) :

Sleidan, de la 1re édition latine de l'an 1555 et de la version françoise de Robert le Prevost de l'an 1556 et 1563, attendu que la latine de 1557 a été altérée.

L'Histoire du Concile de Trente de Paulo Sarpio veneto, publiée sous le nom de *Pietro Suave Polano*, tiré des lettres du vray nom; et c'est la translation latine de Londres plus asseurée que la françoise de Genève.

D'Aubigné, qui pourroit estre appellé l'Abbréviateur de l'histoire de Monsieur de Thou, s'il l'eust tousjours entendue.

M. le président de Thou, des dernières impressions de Genève des années 1620 et 1626[1] avec les Additions.

Erasme, appellé le Précurseur de Luther par de Bèze en ses *Illustres* et par Bucholcer sur l'an 1536.

Responses personnelles des Vaudois de Vaurèas, tirées d'un manuscrit de l'an 1300 estant aux archives de l'evesché de Vaison.

Journal manuscrit de Jaume Arnaud de Montbrun de l'an 1561.

Registre du Consistoire de Taulignan dès l'an 1561. — etc.

On a aussi du même auteur une *Histoire naturelle ou relation exacte du vent particulier de la ville de Nyons en Dauphiné dit le vent de Saint Césaré d'Arles et vulgairement le Pontias...*; Orange, E. Raban, 1647 in-12, 159 pages. Le père Le Long prétend qu'on y trouve plus d'érudition que de critique.

BOULLE et Boule[2] dynastie d'artisans parisiens qui, simples menuisiers tourneurs, ébénistes et fabricants de meubles, ont élevé leur métier à la hauteur d'un art qu'on imite encore, mais qu'on n'a jamais égalé depuis, loin de le dépasser. On ne les voit apparaître que vers l'année 1617, mais on peut soupçonner à certains indices qu'ils étaient d'une vieille souche parisienne[3].

[1] Cette date donne à penser que Boulle avait travaillé vingt ans au moins à ramasser les matériaux de son travail.

[2] La ville de Paris a récemment fait à ce nom l'honneur de le donner à l'une de ses rues, qu'elle appela rue Boule. Puis lui est survenu un scrupule: elle a ordonné d'effacer cela et d'écrire rue Boulle parce que c'est ainsi, a-t-on dit, que signaient les fameux ébénistes. C'est une illusion. Les ébénistes, comme les notaires, tout le monde jadis et jusque vers la fin du XVIIIe siècle écrivait les noms propres de manière à en rendre le son sans s'inquiéter de leur consacrer une orthographe immuable, qui est un besoin tout moderne résultant de la concentration républicaine des actes de l'état-civil (décret du 20 septembre 1792) et de la publicité de toutes sortes de listes. Revoyez ci-dessus l'art. Boissevain.

[3] Sans compter Michel Boulle, notaire au Châtelet de Paris en 1538 (archives hospit.), nous trouvons dès le milieu du XIVe siècle un Jean Boule, couturier brodeur à Paris, qui confectionna les somptueux habits de noces de madame Marie, fille du roi Jean, pour son mariage avec le duc Robert de Bar, célébré le 4 juin 1364. Il avait le titre de « varlet de madame Marie de France ». (Mss Bibl. nat. pièces orig. vol. 447. n° 10.099).

Les registres de Charenton avaient inscrit à la date du 14 janv. 1618, un enfant nommé Jacques Boulle, fils de Pierre et de Marie *Bahuche*, présenté au baptême par sa tante maternelle, Marguerite Bahuche femme du peintre Jacob *Bunel* et qui fut elle-même un fameux peintre portraitiste. Le 13 octob. 1619, les mêmes parents firent baptiser une fille ; cette fois le père prend le titre de « tourneur et menuisier du roy, demeurant aux galeries du Louvre » ; les parrain et marraine sont *P. Caillard* orfèvre et dame Corneille de Wolff, « demeurant aux dites galeries. » Plusieurs enfants suivirent ces deux premiers : Paul, 1621 ; Jacques, 1626 ; Marguerite, 1628 ; Madelaine, 28 nov. 1632. Vers la même époque vivait aussi, à Paris, Nicolas Boule, « maître brodeur [1]. » — Jean Boulle, parent de Pierre et comme lui marchand ébéniste, né en 1610 mort en 1680, épousa Légère Thorin et eut entre autres enfants André-Charles, né le 11 nov. 1642. Ce dernier fut le plus renommé de toute la famille. Il épousa, 1er mars 1677, en l'église S. Sulpice de Paris, Anne-Marie Le Roux. Il prend dans l'acte le titre de « marqueteur et ébéniste du roy ». Lorsqu'il mourut, 28 fév. 1632, il eut quatre fils assistant à ses funérailles en l'église S.-Germain l'Auxerrois : Jean-Philippe, Pierre-Benoit, André-Charles et Charles-Joseph, tous quatre qualifiés ébénistes du roy. Il semble que la famille se soit éteinte au milieu du XVIIIe siècle ; du moins Jal remarque-t-il (Dictionn. critique) que lorsque André-Charles le 2e mourut, 23 juill. 1745, aucun Boulle ne figura comme témoin à ses obsèques.

On voit qu'aux approches de la Révolution les Boulle étaient rentrés dans le catholicisme. L'état de dépendance où vivaient les ouvriers du roi ne leur avait pas permis sans doute de résister aux désirs du maître. Notons cependant qu'on trouve parmi les assistés de Londres, en 1702, Jeanne Boulle petite fille orpheline et en 1705 Jean Boulle garçon de 12 ans, placé « pour apprendre le métier de menuisier ». Mais ce nom de famille est loin d'être particulier à Paris. Outre ce qui a été dit aux articles précédents, nous le voyons en 1578 sur les registres du baptême de l'église réformée de Saintes et de 1694 à 1699 Nicolas et Jean Boule d'Uzès, d'autres de Romète en Dauphiné, figurent sur la liste des fugitifs passant à Lausanne pour aller plus loin.

Reste à dire le talent des Boulle et à montrer un peu de leurs ouvrages. Un grand connaisseur, Mariette, assure (Abecedario pitt.) que les meubles fabriqués par André-Charles avaient le double mérite d'un goût exquis et d'une solidité à toute épreuve. Au moyen des bois de l'Inde et du Brésil avec leurs couleurs variées et tranchantes il imitait toute espèce de fleurs, de fruits, d'animaux ; il en composait des tableaux avec des chasses, des bergeries, des batailles, entourés d'ornements du plus joli style enrichis de bronzes. C'est ainsi qu'il exécuta des tables, des écritoires, des bureaux, des armoires, des horloges, des ornements et tout ce qui lui venait à l'esprit. Un critique moderne, Asselineau, (Le monde littér., Alençon, 1854), ajoute : « C'est surtout en comparant les ouvrages de Boulle à ceux de ses successeurs [1] que l'on en comprend le véritable caractère qui est la sobriété dans la richesse, loi que ses imitateurs ont oubliée pour tomber dans la prodigalité et la surcharge. La belle disposition des lignes, la proportion, l'art de tirer parti des mêmes ornements en variant les combinaisons, le soin extrême des détails, voilà ce que l'on reconnaît en analysant les œuvres du maître de l'ébénisterie française. »

Où sont aujourd'hui ces beaux ouvrages d'André-Charles Boulle ? Probablement il en reste dans les châteaux royaux et les riches demeures privées ; mais un bon juge, M. Destailleur, architecte, dans l'ouvrage que nous avons cité (col. 1003) se défend d'en indiquer aucun, dans la crainte où il est de se

[1] Voy. H. Destailleur, p. 52 de son Recueil d'Estampes relatives à la décoration des appartements ; Paris, Rapilly, 1863 in-fol.

[1] Ses quatre fils, puis Crescent et Cafféri. Mariette dit de ses fils qu'ils ne furent « que les singes de leur père » ; apostrophe qui sans doute se ressent de l'aigreur naturelle dont nous payons d'ordinaire ce qui nous est contemporain.

laisser tromper par quelques imitations frauduleuses, il se borne à présenter une liste d'environ cent articles décrits dans les catalogues de vente antérieurs à 1789 comme œuvres d'A.-Ch. Boulle[1] et nous-mêmes, à notre tour, en tirerons le choix que voici :

Une Commode en tombeau de marqueterie, montée sur 8 pieds, dont 4 forment les côtés et les autres supportent le tombeau ; quatre belles têtes de femme en relief; des bandes et ornements arrangés, de goût et en nombre, qui sont parfaitement dorés d'or moulu, enrichissent extraordinairement ce bureau dont le dessus est d'écaille avec oiseaux, animaux et ornements de cuivre incrustés de la plus grande richesse. Cette commode est un des chefs-d'œuvre de Boule ; elle a 4 pieds de large et 2 pieds de profondeur ; 1551 livres (vente de Selle, 1761).

Un Coffre-fort sur son pied à quatre consoles de marqueterie, avec ornements de cuivre, garni de têtes de femmes, masques, ornements et bandes de cuivre, de bronze doré d'or moulu. Ce joli morceau est un ouvrage distingué de Boule. Il porte 3 pieds 9 pouces de haut sur 2 pieds 1 pouce ; 482 livres (vente Gaillard de Gagny, 1762).

Un corps d'Armoire de marqueterie en écaille; il n'a qu'une seule porte décorée d'un Apollon en relief qui fait écorcher Marsyas ; sur l'un des côtes Bacchus [l'automne] et sur l'autre un vieillard qui se chauffe [l'hiver]; des agrafes, fleurons, baguettes, doucines et de très-beaux masques enrichissent ce morceau qui porte 3 pieds de haut sur 3 de large et 6 pouces de profondeur ; 901 livres (vente Lalive de Jully, 1770).

Un très-beau Piédestal de forme octogone en marqueterie, de Boule, riche d'ornements, avec fleurs de lis en bronze sur les quatre principaux pans ; ce morceau est d'une forme peu commune ; il s'ouvre sur une des faces et est très-propre à supporter soit une figure ou un vase ; il est revêtu sur le dessus d'un marbre africain : sa hauteur est de 40 pouces sur 21 de diamètre. (Vente de Julienne, 1767).

Deux belles Bibliothèques de marqueterie de Boule, de forme agréable et peu répétée, ouvrant à deux portes et enrichies au milieu des faces de griffes et d'un cartel qui supporte des figures représentant les quatre saisons et autres ornements, le tout en bronze ; elles portent 3 pieds 2 pouces de haut sur 32 de large, 14 de profondeur ; 2,266 fr. (Vente de Julienne, 1767).

Un grand et magnifique Cabinet de marqueterie, de Boule, richement orné de bronze à quatre tiroirs de hauteur sur la face ; une très-belle porte cintrée forme le milieu et renferme une niche de glaces. Ce cabinet porte 40 pouces de haut de sa plate-forme carrément terminée et dominante sur la porte ; sa longueur est de 4 pieds 1 pouce ; il est placé sur un pied à six piliers à quatre pans, plaqué en bois d'ébène, avec trois tiroirs en marqueterie dans l'entablement, toutes les faces des tiroirs et des piliers sont encadrées de moulures et garnies d'autres ornements en bronze ; il porte 4 pieds 4 pouces de long, 20 pouces de profondeur sur 24 de haut ; vendu 2,860 francs. (Vente de Julienne, 1767.)

Un Lustre, de Boule, à huit branches, riche cul-de-lampe orné de masques de femme, têtes de bélier de quatre panneaux à plusieurs figures à bas-relief, vase à médaillons et guirlandes formant la tige, accompagné de quatre consoles, chacune surmontée d'une tête à deux visages d'homme et femme. Ces consoles soutiennent le couronnement de ce lustre qui est terminé par quatre zéphirs portant l'anneau ; hauteur 36 pouces, 35 de diamètre ; 1.202 livres. (Vente Randon de Boisset, 1776.)

Un Feu, de Boule, composé de deux figures, homme et femme adossés, sujet de satyre, portant une cassolette ; ils sont placés sur un piédestal contourné s'évasant par bas, supporté de chaque côté par griffes de lion, avec grille, pelle, pincettes et tenailles de fer, et deux croissants, deux plateaux angulaires cintrés sur le devant, en bronze doré ; 1,260 liv. (Randon de Boisset, 1777.)

Une belle Gaine en marqueterie garnie de bronze doré, son dessus de marbre africain ; hauteur 4 pieds 1 pouce 6 lignes ; 291 l. (Vente Blondel de Gagny, 1776.)

Une Pendule à secondes, à sonnerie et à quarillon dans sa boîte de marqueterie de Boule, avec une compansation de la chaleur et du froid par Platrier, horloger de Son Altesse ; 1,400 liv. (Vente du prince de Conti, 1777.)

Un Vase en forme de nacelle, de marqueterie d'écaille, couleurs de lapis et de nacre de perle sur fonds de cuivre, orné de cannelures, têtes de satyres et anses de bronze doré, sur un pied à quatre consoles tournantes et culot de bronze doré. Ce morceau est très-curieux ; 700 livres. (Vente Blondel de Gagny, 1776.)

1. BOULLET. Louis et Bartholomier Boullet, natifs du Luc dioc. de Fréjus en Provence, reçus habitants de Ge-

[1] On cite aussi un cahier de huit planches gravées (médiocrement d'ailleurs) sous ce titre : Nouveaux dessins de meubles et ouvrages de bronzes et de marqueterie, inventés et gravés par And.-Ch. Boulle ; Paris, chez Mariette, aux colonnes d'Hercule, rue S.-Jacques (8 pl.).

nève, le premier, 14 oct. 1555; le deuxième, 13 avril 1556. — *Boulet*, ministre à Aimargues, 1620. — Plusieurs assistés à Genève et à Lausanne, 1700. — Jean *Boulé*, de Lyon, peintre, avec sa femme et sa fille, reçoit à Genève un viatique de 3 écus blancs, 1685.

2. BOULET (Jacques), professeur de langue française à Iéna [Haag II, 425] né à Berlin en 1714, mort le 17 juin 1794. Outre des *Remarques* ajoutées à une édit. des Synonymes françois de Girard, publiée à Iéna en 1765, il a écrit de *Nouvelles remarques sur les germanismes*, Halle, 1772, in-8°, et *Le génie de la langue française*, Iéna, 1764, in-8°; réimp. sous le titre de *Dictionnaire raisonné portatif*, Iéna, 1774, 2 vol. in-8°.

BOULLEAU ou Bouleau, famille parisienne sur laquelle les registres de Charenton fournissent les informations suivantes : Abraham Bouleau, conseiller secrétaire du roi, marié à Jeanne *Cougnard* ou Coignard ; ils ont entre autres enfants : Abraham, 1612 ; Nicolas, 1614 ; Paul, 1618 ; Jeanne (voy. t. I, col. 180, lig. 14) ; Elisabeth, 1617 ; parrain Pierre *Thévenin* s^r de la Jarrie, conseiller au présidial de La Rochelle et marraine Elisabeth *Mignonneau*, femme de l'intendant *Arnault*. — Abraham, le père, est inhumé au cimetière des SS. Pères, juill. 1629. — Esaïe Boulleau, procureur au parlem. de Paris, marié : 1° à Anne *Du Plessis* ; 2° à Esther *Lamoureux*. Né du second mariage : Esaïe, aussi procureur au parlement, lequel épouse, nov. 1637, Elisabeth fille de Jean *Le Tellier* sieur de la Fortemaison et de Charlotte d'Angerville. Ils ont un fils, Esaie, baptisé à l'ambassade hollandaise le 2 août 1639.

BOULLIAU, quelquefois Bouilleau ou Bouillaud, de Loudun. Ismaël, notaire et procureur en cette ville, eut de sa femme Suzanne *Motet*, un fils également nommé Ismaël [Haag II, 425], qui naquit en 1605, fit de brillantes études à Poitiers, les acheva à Paris et devint un des illustres de son siècle. Il étudia la philosophie et les mathématiques, surtout l'astronomie [1], composa de nombreux ouvrages fort estimés, et laissa une volumineuse correspondance (conservée aujourd'hui aux Biblioth. nat. et de l'Observatoire) qui atteste ses relations familières avec les principaux savants de son temps. Mais il rentra dans le catholicisme à l'âge de 20 ans, devint prêtre à 25 et mourut à l'abbaye de S. Victor de Paris en 1694. La France protestante ne peut que le regretter.

Il eut des parents restés plus fermes dans leur foi. Françoise, fille d'Abraham Boulliau, conseiller secrétaire du roi, née en 1604 et mariée, 1629, à Théodore *Le Coq* sieur des Forges, fut inhumée à Paris au cimetière protestant des SS. Pères, 28 juin 1680, assistée de son fils Théodore et de son neveu Pascal Le Coq sieur de Germain. — Un autre Ismaël Boulliau, fils de Daniel, apothicaire à Loudun, âgé de 30 ans, fut inhumé au même lieu par son père, 21 avril 1674. — Jeanne *Bouilleau* et plusieurs autres femmes de la Saintonge, arrêtées comme elles se disposaient à fuir en Angleterre, sont condamnées par le parlem. de Bretagne à la réclusion perpétuelle, 8 oct. 1699 ; le roi leur fit grâce. — En 1713 encore, une d^lle Boulliau fut enfermée comme huguenotte à l'Union chrétienne de Loudun (E 3399). — D'autres s'expatrièrent. En 1700, Pierre *Thibaut*, « peintre en mignature et en gros », devenu bourgeois de Genève, envoie procuration aux notaires de Loudun afin de poursuivre ses droits à la succession de Catherine Renaudot, veuve de Pierre Thibaut, sa grand'mère, et à celle de messire Boulliau, prestre, décédé à Paris, son oncle (J.-A. Comparet, not. XLVI, 324).

1. BOULLIER (Renaud) poitevin de naissance [1], comme il s'est inscrit lui-même sur le livre du recteur de l'académie de Genève (Renaldus Boullierus pictavo-gastinensis), en mai 1670, s'est aussi désigné comme « cy-devant ministre de Marconnais-en-Mirebalais, » pays d'Anjou », en signant au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des églises wallonnes. Il

[1] Son père était lui-même astronome et il fit des observations intéressantes que le fils a rapportées.

[1] Il est noté ailleurs (Tr 287) comme réfugié du Berry et même comme natif de Bellabre en Berry.

avait desservi plusieurs années « l'église de Mirabeau qui se recueilloit à Châteauneuf », comme il nous l'apprend dans un sermon prononcé à Utrecht en 1707. Lorsqu'il fut contraint de quitter la France, à la Révocation, il se réfugia à Utrecht et y reçut une pension des Etats de la province. Le 6 janvier 1695, à l'âge de 38 ans, il épousa Marguerite *Melin*, âgée de 34 ans, fille de François Melin [1] ci-devant pasteur à Saint-Maixent, et de Suzanne *Servant*, réfugiés à Amsterdam ; il en eut deux enfants : Suzanne-Marguerite, baptisée à Utrecht, 17 nov. 1694, et David-Renaud, bapt. 19 mars 1699, qui eut pour parrain le pasteur David *Martin*. Pendant qu'il était à Utrecht, il publia un ouvrage intitulé : *Considérations sur la certitude et sur la grandeur des récompenses et des peines du monde à venir, tirées des écrits de cinq célèbres auteurs anglois*, par Renaud Boullier, pasteur réfugié; Rotterd., 1709, in-8° de 16 et 330 pag. Cet ouvrage est annoncé dans les *Nouvelles de la rép. des lettres* de Jacq. Bernard, juin 1709, p. 674. A la p. 455 de l'année 1703, le même recueil annonce un autre ouvrage intitulé: *Excellente exposition du catéchisme de l'Église anglicane*, trad. de l'anglais par Ren. Boullier ; Amsterd. 1703, in-8° de 143 p. Dans l'été de 1711, le Conseil d'Etat lui adressa une vocation pour aller exercer son ministère à Tournay, et le synode assemblé à Delft au mois de septembre confirma le bon témoignage qu'il reçut à cette occasion du consistoire d'Utrecht. Il mourut à Tournay en 1713. Sa veuve parait être retournée à Utrecht et avoir publié de lui : *Specimen gallicæ psalmorum paraphraseos*, Rotterd. , 1716, in-12 ; plus tard, elle accompagna son fils à Londres, puis à Amsterdam.

David-Renaud, fils du précédent, se consacra comme lui à la carrière ecclésiastique, et fut reçu proposant en avril 1720. Appelé à Londres par l'église de la Savoie, 1722, il y reçut l'imposition des mains et y exerça son ministère jusqu'en 1734. A la fin de janvier de cette année, l'église wallonne d'Amsterdam lui ayant adressé une vocation, il l'accepta avec empressement, mais en informant le consistoire que « l'état de sa famille » l'obligeait à retarder son arrivée jusqu'au mois de mai. Il avait épousé Lucie *de Combebrune*, d'une famille de refugiés, et d'ailleurs il emmenait avec lui sa mère âgée ; ce sont sans doute ces circonstances qui l'empêchaient de partir plustôt. Il fut installé à Amsterdam le 13 juin 1734, et y exerça son ministère avec zèle et fidélité pendant près de quinze années. C'était un homme fort instruit, un prédicateur très-éloquent et un théologien distingué, qui se fit connaître dans le monde savant par des écrits philosophiques dont les juges compétents ont diversement apprécié le mérite. Sainte-Beuve lui consacre plusieurs pages du 3e volume de son « Port-Royal » (p. 322-329 de la 1re édition) et l'appelle « un » écrivain ingénieux et même élégant, » qui avait conservé hors de France la » tradition du grand siècle..., l'unique » champion qui entra en lice contre » Voltaire....., ayant écrit sur l'esprit » philosophique du nouveau siècle des » pages qui sont belles et qui méritera » raient d'être plus connues. » Il cite de ses *Lettres critiques* une page qu'il appelle une « excellente page de Port-» Royal, qui pourrait être de Nicole ou » de Mesenguy » ; et dans son jugement sur les Pensées de Pascal, il le place à côté de Vinet. A. Sayous, dans son « Dix-huitième siècle à l'étranger » (t. 2, p. 397), dit de D.-R. Boullier : « C'était un type complet du protestant conservateur, gardien jaloux de la doctrine, et toujours prêt à la défendre aussi bien contre les témérités de la théologie du libre examen, que contre les nouveautés philosophiques du siècle, mais avec les armes de la science et du raisonnement, et les ressources nullement médiocres d'un esprit sagace et vigoureux. On a dit qu'il était mauvais écrivain, que son style est dur et diffus, incorrect, obscur. C'est exagérer beaucoup les défauts de Boullier, qui n'est pas, à beaucoup près, un auteur médiocre. Il a de la force; en a-t-on sans clarté? des idées et du mouvement dans la manière de les enchaîner;

[1] Et non *Belin*, comme nous l'avons appelé par erreur à la col. 218, liz. 20-23.

en a-t-on sans ordre et sans méthode ? »

De son mariage avec Lucie de Combebrune il eut trois enfants : Jacques-Renaud, né le 12 septembre 1737 ; Lucie, 24 avril 1739 et Judith-Élisabeth, le 13 août 1741. Au mois de déc. 1748, l'église wallonne de Londres l'élut pour son pasteur. A cette nouvelle, le consistoire de l'église d'Amsterdam s'assembla et députa auprès de lui deux de ses principaux membres pour « l'engager par toutes les considérations possibles » à ne pas quitter cette église. Il leur déclara qu'il était encore indécis sur le parti qu'il prendrait ; toutefois, le 16 janvier suivant, il annonça au consistoire le dessein qu'il avait d'accepter la vocation de l'église de Londres, et il lui demanda sa démission. « La compagnie, disent les actes du consistoire, vivement touchée de perdre un pasteur d'un si rare mérite et dont le ministère est en si grande édification dans cette église, lui a témoigné par la bouche de M. *Châtelain* président, l'extrême regret qu'elle a de la résolution qu'il a prise, et elle a remis à lui accorder sa demande et à répondre à l'église de Londres, qu'il ait reçu sa démission du vén. magistrat. » Cette démission lui ayant été accordée au commencement de février, le consistoire dut prendre congé de lui le 9 du même mois, et exprima, dans l'acte qu'il lui remit, « le vif regret qu'il res-
» sentoit de perdre un pasteur pour le-
» quel il a tant d'estime et d'affection,
» qui par son savoir, son beau génie et
» son éloquence, étoit en état de faire
» tant de fruit au milieu de nous, et
» dont le ministère dans ce troupeau y
» a été à tous égards en si grande édi-
» fication par la pureté de sa doctrine,
» par ses mœurs sans reproche, par sa
» vie exemplaire, par son zèle et par sa
» piété. »

David Boullier n'exerça qu'environ trois années un ministère régulier à Londres ; en août 1752, il écrivait au synode wallon assemblé à Leyde pour lui demander d'être mis dans la plus basse classe des contribuants à la Bourse des Veuves, vu qu'ayant renoncé à un ministère fixe et continu, il ne recevait plus de pension. Le synode ne put pas lui accorder sa demande. Dès lors, il revint dans sa ville natale, à Utrecht, et s'occupa de la publication de plusieurs ouvrages, dont les titres suivent. Il mourut à Utrecht, 24 déc. 1759, à l'âge de 60 ans 9 mois. On a de lui :

I. *Dissertatio de existentiâ Dei*, 1716.

II. *Essai philosophique sur l'âme des bêtes*; Amst., 1728, in-8°, 2e édit. augm. d'un *Traité sur les vrais principes qui servent de fondemens à la certitude morale*; Amst., 1737, 2 vol. in-8°. — La meilleure de ses productions. Il y accordait aux animaux une âme spirituelle et immatérielle, mais très-inférieure en ses pouvoirs à l'âme humaine. Dans son système, les bêtes ne raisonnent point et ne réfléchissent point; elles n'ont pas de libre arbitre : elles ne sont capables que d'idées confuses, particulières et bornées (A. Sayous). Un abbé Joannet y a opposé une réfutation intitulée : Les bêtes mieux connues ; Paris, 1770. 2 vol. in-12.

III. *Exposition de la doctrine orthodoxe sur le mystère de la Trinité*; Amst., 1734, in-8°.

IV. *Sermon sur le zèle*, prononcé le 16 d'octobre 1733, à l'occasion du jubilé de la Révocation de l'édit de Nantes; Amst., 1736, in-8°.

V. *Lettres sur les vrais principes de la religion, où l'on examine le livre de la Religion essentielle à l'homme* [de Mlle Huber]; Amst., 1741, 2 vol. in-12.

VI. *Recherches sur les vertus de l'eau de goudron*, Amst., 1745, in-12. — Trad. de l'anglais de Berkley.

VII. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Amst., 1748, in-8°; trad. en allem. par Rœhm, Francf., 1750, in-8°.

VIII. *Dissertationum sacrarum sylloge*, Amst., 1750, in-8°.

IX. *Apologie de la métaphysique à l'occasion du discours préliminaire de l'Encyclopédie*; Amst., 1753, in-12; réimp. dans les *Pièces philosophiques et littéraires*. — Ce vol. contient une réimp. des *Sentimens de M*** sur la critique des Pensées de Pascal par M. de Voltaire*, qui avaient été publiés antérieurement in-12, et qui furent imprimés de nouveau avec l'ouvrage suivant :

X. *Lettres critiques sur les Lettres philosophiques de Voltaire*; Amst., 1753,

in-12. — Avait déjà paru dans un journal de Hollande et fut réimprimé (*Trois lettres sur la nature de notre âme et sur son immortalité*) dans *Guerre littéraire* ou choix de q.q. pièces de M. de V***, avec les réponses, Lausanne, 1759, in-12.

XI. *Court examen de la thèse de l'abbé de Prades et Observations sur son Apologie*, Amst., 1753, in-12.

XII. *Le pyrrhonisme de l'Eglise romaine, ou Lettres du P. H. B. D. R. A. P. (le père Hubert Bayer, des récollets à Paris), à M*** (Boullier), avec les réponses;* Amst., 1757. in-8° 260 p.

XIII. *Observationes miscellaneæ in lib. Job*, Amst. 1758, in-8°.

XIV. *Pièces philosophiques et littéraires;* Amst., 1759, 2 vol. in-12. — Un de ces volumes a pour titre spécial: *Discours philosophiques: le* 1er *sur les causes finales, le* 2e *sur l'inertie de la matière, le* 3e *sur la liberté des actions humaines.* On en indique une édit. faite à Paris en 1769, in-12.

Jacques-Renaud Boullier suivit les traces de son père et devint un des prédicateurs les plus distingués de son temps. Reçu proposant en mai 1759, après avoir fait de bonnes études à Utrecht sous la direction de son père, il alla, après la mort de celui-ci, demeurer à Amsterdam et y remplit quelques tours de prédication jusqu'en juin 1762, où les trois consistoires réunis des églises de l'Artillerie, de Leicesterfields et de la Patente à Londres lui adressèrent une vocation pour exercer le ministère auprès d'elles. Le synode assemblé à Tholen, en Zélande, ayant approuvé cette vocation, le soumit à l'examen péremptoire, à la suite duquel il reçut l'imposition des mains dans l'église de Tholen, le dimanche 13 juin 1762. Il passa à Londres près de 17 années. En mars 1779, le consistoire de l'église wallonne d'Amsterdam, où le souvenir du père était encore vivant, désira avoir le fils pour remplacer le pasteur J. Sc. *Vernède* qui venait de mourir et lui adressa une vocation. J. Boullier refusa d'abord, quoiqu'à regret; mais, sur de nouvelles instances du consistoire, il se décida à accepter; l'acte de sa démission de l'église de Londres arriva au commencement de juillet, et lui-même fut installé dans l'église d'Amsterdam le 3 octobre suivant. C'était un homme remarquable à beaucoup d'égards; comme son père, il fut un adversaire déclaré des idées philosophiques qui avaient cours de son temps; prédicateur très-éloquent, il attirait dans son auditoire des foules que le grand temple wallon pouvait à peine contenir; encore aujourd'hui les quatre volumes de sermons qu'on a publiés de lui après sa mort, sont lus et appréciés dans bien des familles. Cependant, lorsque les idées politiques de 1793 pénétrèrent en Hollande et y divisèrent les esprits, J.-R. Boullier, orangiste déclaré, ne craignit pas de manifester ses sentiments, et s'attira par là beaucoup de désagréments, qui troublèrent les dernières années de son ministère et jetèrent dans son cœur une grande tristesse. Enfin, découragé et malade, il demanda et obtint sa démission, mars 1795, pour se rendre en Suisse. Il fit son dernier sermon à Amsterdam, le 19 avril. En 1797, il revint dans sa patrie, et se retira à La Haye, dans la maison de son intime ami, le pasteur J.-G. *Chantepie de la Saussaye*, avec lequel il avait été étroitement lié à Londres, et chez lequel il mourut le 28 septembre 1798.

On a de lui, outre divers manuscrits déposés à la Bibliothèque wallonne de Leyde:

I. *Discours et prière*, prononcés dans l'Eglise wallonne d'Amsterdam, le 27 mars 1793, in-8°. — C'était un sermon d'action de grâces sur Ps. 68, 2-5, prononcé dans un service extraordinaire de prières publiques, le mercredi soir, 27 mars, à l'occasion du rétablissement de l'ordre. Il a été traduit en hollandais et publié trois fois sous le titre: *Dankzegging aan God voor Neerlands redding.*

II. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, par feu M. J.-R. Boullier; Amst., 1803 et 1804, 4 vol. in-8°.

(Gagnebin).

2. BOULIER (« maistre Jehan) dict de la Roche, ci-devant ministre à Vendovres et despuis à Lyon », reçu habitant de Genève, 30 octob. 1572. — (Guyot) « fournier de Beaulmont la Roche » (aujourd'hui Beaumont la Ronce,

arrond. de Tours), *id.* 22 mars 1574. — (Jean-Pierre) sieur de Beauregard, receveur général des aides à Château-Thierry (puis recev. gén. en Normandie) épouse à Charenton, mai 1668, Marie fille de Samuel *Thomasset* apothicaire et de Marie *Bernard.* On le retrouve à Londres, naturalisé anglais (*Agnew*) à la date du 9 septemb. 1698. — *Boulliez*, réfugié de Lyon à Morges (Vaud), 1595.

3. René Bouilli, membre du consistoire de Tours, mis à mort, 1562. — René *de Bouillé*, avocat à Alençon, fugitif avec ses quatre enfants, 1685. — *De Bouilly*, relégué à Guise, abjure, 1686. — (Mlle de) fugitive, 1699. — Claude et François *Bouillet*, de Cerdon (Bresse) reçus habitants de Genève, avril 1573. — Quatre Bouillet, de La Grave en Dauphiné avec leurs familles, assistés en passant à Genève, pour aller les uns en Allemagne, les autres en Piémont, 1685-93. — (Daniel) condamné aux galères par le parlem. de Grenoble pour assemblée et rébellion, 1686.

BOULLON (Léonard) « natifz de Genouillet en Xantonges, » reçu habitant de Genève, août 1557. — Jacques *Boulon*, de Gyen sur Loire, serrurier; *id.* 9 oct. 1572.—André Boullon, « de Nullizy en Lyonois, » serrurier; *id.* 17 oct. 1572. — (La femme de Pierre), à Rouen, tuée à la S. Barthélemy. — (Pierre), ministre de Baron, échappé de la S. Barthélemy et réfugié à Londres, 1572.

BOULOGNE (Pierre), du Languedoc, 48 ans, mis aux galères en 1686; libéré à 75 ans, 1713, — Gabrielle *de Calvière S. Cosme*, femme de Jacob-Louis *Reynaud de Boulogne* sieur de Lascours, obtient un certificat de catholicité, 1729 (Tt 255). — Voyez ci-dessus Bologne.

BOUNIN (veuve), sage-femme habile [Haag II, 428] que l'édit du 20 fév. 1680 força de renoncer à une profession qu'elle exerçait avec succès. Depuis plusieurs mois, elle avait cessé de pratiquer son art lorsqu'un jour, l'un de ses voisins, qui professait la religion catholique, vint la supplier d'accourir au secours de sa femme, dont les douleurs d'une parturition laborieuse menaçaient les jours. Après avoir résisté longtemps à ses instances, elle finit par céder. Elle trouva la malade en proie à de telles souffrances que la mort semblait l'avoir marquée pour victime. Cependant les soins éloignèrent le danger, et la délivrance eut lieu sans accident. Le service rendu était grand; le mari le reconnut en dénonçant la veuve Bounin, disant que ce serait dommage qu'une femme aussi habile restât huguenote. Après une détention de neuf mois, la malheureuse sage-femme, ruinée par les chicanes et la longueur de la procédure, fut condamnée par le tribunal de Saintes, 1681, à 60 livres d'amende que les églises de Marennes et de Saint-Just payèrent pour elle (*Benoit*, IV 422). — Aman Bounin naturalisé anglais, janv. 1688 (*Agnew*). — (Pierre), du Quercy, boulonnier, allant à Bois le Duc, fait réparation d'avoir été à la messe; Lausanne, 1696.

BOUNIOL ou Boniol. Voyez ci-dessus col. 829, et ajoutons à l'article de Jean *Bonniol* ou Bouniol, pasteur à Calmont (830, lig. 15-25) qu'il fut appelé en 1711 à desservir l'église wallonne de Cadzand en Zélande, mais que cette église ne jouit pas longtemps de son ministère, car il mourut au commencement de l'année 1713 (Gagnebin). — Jean Boniol, du Vivarais, galérien, 1686; et Pierre Boniol, des Cévennes, *id.* vers 1690.

BOUNIOT (Isaac), avocat, de Mirambeau et Marie Bouniot veuve de Charles *de Monmairac* sieur de Laigle, avec son fils, de Cognac, fugitifs en 1686. — Elie *Bonniot*, de Mirambeau, 49 ans, avec Anne, sa femme, 50 ans, assistés à Londres, 1705. Conf. Boniot, col. 830.

BOUNOT (René) chirurgien de La Rochelle, réfugié à Londres, 1670. — Jacques *Bonnau*, du Comtat, galérien, 1687. Conf. Bonneau, col. 799.

BOUQUES (Guillaume de) sieur de Poux et de Londre, premier consul de Montpellier en 1606 [III, 39 a]. — (Jean de) jurisconsulte, collaborateur de *Despeisses*, mort avant 1658. — (Charles de) sieur de Pons au dioc. de Montpellier, très-médiocre poète [Haag II, 428]. Nous ne savons rien sur sa vie. Nous ne connaissons de lui qu'une première partie d'un poëme lyrique intitulé : *Poëme sur les merveilles de Jésus-Christ. Partie première. En cinq titres : I, De la*

naissance de St. Jean, héraut de Jésus. II, Du ventre glorieux de la Sainte Vierge. III, De la naissance et du berceau de Jésus. IV, Du baptesme de Jean receu par Jésus. V, Des tentations de Jésus ; Charenton. Louis Vendosme, 1662, in-12 de 6 et p. 98. On lit dans la préface : « Dans une solitude où je me trouve réduit faute d'employ, il est arrivé que mon malheur m'est tourné à bien, en ce que, m'éloignant du monde, je me suis approché de Dieu ; et me voyant privé de compagnie, je me suis jetté dans la plus agréable et la plus profitable, par la bonté de cette Majesté Suprême qui a daigné bégayer avec moy. Pendant ces bonnes heures, j'ay formé, dans de continuels ravissements, la grande œuvre dont voicy la première partie. » Le lecteur partagera-t-il ces ravissements? nous ne le pensons pas. Voici du reste le début ou premier octave de ce poëme, qui suffira pour donner une idée de la manière de son auteur :

Zacharie à son tour, priant au Sanctuaire,
Survint du vif autel un vivant luminaire;
Un des anges servant au trône tout-puissant,
Qui l'ayant effrayé, l'asseura, lui disant :
L'odeur de tes parfums sur les Cieux élevée,
Est en odeur de vie à la terre arrivée.
Le chef se réunit avec ses membres saints.
D'Elisabeth naistra la vertu de tes reins.

BOUQUET (Philippe), de Chalons, marchand, reçu habitant de Genève, décemb. 1585. — Pierre Bouquet (ou Bocquet ; voy. ce nom, col. 667, l. 4) tué à la S. Barthélemy, 1572. — (Jacques) ministre de Gennes (en Anjou ou en Bretagne) vers 1573-77 (ci-dessus col. 327 note), puis ministre de Billé et député comme tel au synode de Ste-Foy, 1578 [VII 388 b]. — (Gabriel) ministre de S. Fulgent et des Herbiers, 1626; de La Chaise et de Bournezeau, 1637. Son contrat de mariage porte : « Le 15 mai 1629 entre noble homme Gab. Bouquet... fils aîné de honorable homme Pierre Bouquet marchand à Saumur et de déf. dame Jeanne d'Escoras, demeurant aux Herbiers, et Jacqueline Roulland fille d'hon. homme Théophile Roulland s^r du Boisbertrand et de Marie Marchant demeurant en la paroisse du Vieux-Pouzanges. .....Témoin : nob. h. Paul Geslin s^r de la Pilletière, ministre à Thouars, oncle maternel du futur : Gilles d'Averton s^r de la Quitassière, receveur du taillon à Baugé, beau-frère du futur, Etienne Marchant écuyer s^r de la Darotterie cousin de la future, et Etienne Robert s^r du Vignault, beau-frère de la future. » A l'époque de la Révocation, une branche de cette famille resta en Poitou ; l'autre émigra. Pierre, fils de Paul Bouquet s^r de S. Paul, sénéchal du Sigournay, alla mourir en Irlande, où il a laissé des descendants. — (Madelaine) naturalisée anglaise, 1682. — (Mlle) mise aux Filles de la foi à Pons, 1727. — Mme veuve Bouquet de Boismorin, mise aux Nouvelles cathol. de Poitiers, 1700.

BOUQUETOT (de), famille normande alliée des familles de Chaumont et de Montgomery. « Plein pouvoir donné à quelques députés envoyés au roi par les églises en 1595; signé Jean de Bouquetot s^r du Breul, Robert Auxespaulles, s^r de Ste-Marie, Gabriel de Montgomery etc. » (Vente van Gogh à Utrecht, 1878).

BOUR (Jacques de) orfevre de Paris, fils de Martin de Bour et de Susanne *Forestier* ; il épouse, avril 1683, Charlotte-Susanne fille de feu Jean *Marot*, architecte des bâtiments du roi, et de Charlotte *Garbrand* (reg. de Charenton).

BOURBAL (Mathieu) seigneur d'Asplans, député à l'assemblée politique de Lunel, 1613 (Tr 232).

BOURBERIN (Claude), de Dijon, graveur; reçu habitant de Genève, novemb. 1585.

1. BOURBON [Haag II, 428]. Cette grande et imposante famille qu'on peut dire la plus illustre de l'histoire moderne, plonge jusqu'au sein de la Gaule[1] antique par la racine du nom qu'elle

[1] Le nom de *Borbo* (aliàs *Borro* et *Bormo*) est celui du Dieu que les Gaulois invoquaient comme présidant à la bienfaisante influence des eaux minérales et médicinales. Le respect populaire lui associait une compagne, la Déesse *Daimona*. C'est ce que prouvent six ou sept inscriptions gallo-romaines trouvées à Bourbon-Lancy, Bourbonne, Aix en Savoie et Luxeuil. En voici une ; elle est de Bourbonne : Deo Apol | Lini Borvoni | et Damonae, | Ferox civis | Lingonus ex | voto. Bourbon l'Archambault est marqué sur la carte de Peutinger : Aquae Bormonis. Le nom gaulois *Borbo*, désignant une eau chargée de sels, fait naturellement songer à notre mot *bourbe*, qui n'a pas d'autre origine connue, et même au grec βόρβορος, βόρβορον, dont le sens est le même : *cœnum, limus*.

porte et fleurit encore aujourd'hui, quoique descendue des sommités où elle dominait. Elle semble comme un arbre immense qui aurait reverdi pendant tant de siècles que le sol serait usé sous ses pieds et impuissant à le nourrir davantage, à moins qu'il n'ait la vigueur de rafraîchir sa seve en traçant vers de nouveaux terrains. Quelques-unes de ses branches les plus vivaces ont subi l'empreinte de la Réforme.

La seigneurie de Bourbon entra dans la maison de France en 1276 par le mariage de Béatrice, son unique héritière [1], avec Robert comte de Clermont, sixième fils du roi saint Louis [2]. Elle ne fut érigée en duché qu'en 1327 en faveur de Louis fils aîné de Robert.

Les services rendus par plusieurs princes de cette famille, l'illustration de leur naissance, l'étendue de leurs domaines, l'aménité de leur caractère élevèrent la maison de Bourbon à un haut degré de puissance; mais à mesure qu'elle grandissait dans l'opinion publique, elle irritait d'autant plus la jalousie des rois de la branche de Valois, jalousie qui se manifesta tantôt par de sourdes inimitiés, tantôt par une hostilité ouverte. La révolte du connétable de Bourbon, 1523, lui porta le coup le plus funeste. Quelque innocents qu'ils fussent de la rébellion du chef de leur famille, les Bourbons furent exclus du maniement des affaires pendant tout le reste du règne de François Ier. En vain Charles de Vendôme espéra-t-il dissiper les soupçons du roi en se renfermant scrupuleusement dans la vie privée; en vain refusa-t-il, pendant la captivité de ce prince, la régence qui lui appartenait de droit en vertu des lois du royaume; en vain évita-t-il tout ce qui aurait pu réveiller des méfiances injustes, il ne put vaincre l'antipathie de François Ier, qui accorda sa confiance tout entière aux Montmorency et aux Guise. Cependant, s'il faut en croire *La Planche*, historien presque toujours véridique et bien informé, l'humeur remuante, le génie actif et l'ambition immense des princes lorrains frappèrent François Ier de crainte dans les dernières années de sa vie, et prévoyant

> Que ceux de la maison de Guise
> Mettroient ses enfans en pourpoint,
> Et son povre peuple en chemise,

il recommanda à son fils de se tenir en garde contre leurs secrets desseins. Mais Diane de Poitiers, toute-puissante sur Henri II, détruisit sans beaucoup de peine l'effet des avertissements paternels, et elle décida même ce roi à augmenter le pouvoir des Guise, à qui l'unissait le mariage d'une de ses filles avec le duc d'Aumale. L'influence des futurs chefs de la faction ultra-catholique s'accrut encore par le mariage du dauphin François avec leur nièce Marie Stuart. Dès lors les plus hautes dignités, les principaux gouvernements, les fonctions les plus éminentes de l'État leur échurent en partage.

Les Bourbons qui, bien que princes du sang et proches héritiers du trône, continuaient à être exclus de presque toutes les charges, conçurent une violente indignation contre les Guise, à qui ils reprochaient d'avoir usurpé, eux étrangers, la place qui leur appartenait d'après les usages de la nation; et pour contrebalancer leur influence, ils s'unirent étroitement avec les Montmorency, non moins jaloux du pouvoir excessif des princes lorrains. Tel était l'état des partis politiques, lorsque la guerre éclata en France entre le catholicisme et le protestantisme, entre le principe d'autorité et le principe du libre examen.

A cette époque, la famille de Bourbon, sans parler ici des branches collatérales, se composait des trois fils de Charles de Bourbon-Vendôme : Antoine de Bourbon duc de Vendôme, Charles cardinal de Bourbon, plus tard roi des Ligueurs sous le nom de Charles X, et Louis prince de Condé.

II. Branche de vendôme. Antoine de Bourbon naquit à La Fère, le 22 avril 1518. A la mort de son père, il lui suc-

[1] Voy. l'excellente étude sur la chronologie des sires de Bourbon (Xe-XIIIe siècles) par M. A. Chazaud archiviste de l'Allier; Moulins, 1865 in-8°, IV et 244 p.

[2] Les ancêtres connus de Béatrice de Bourbon remontent jusqu'à Aimon qui vivait dans la première moitié du Xe siècle et Ademar son père. Ce vaste fief était une province de 27 lieues de long sur onze de large, qui eut pour capitale, (jusqu'à ce que Moulins le supplantât, vers 1350) Bourbon l'Archambault, qui n'est plus depuis lors qu'une petite ville d'eaux minérales.

céda dans le gouvernement de la Picardie. Ce fut en cette qualité qu'il commanda l'armée en 1543. La prise de Tournehem et de quelques autres places sur les frontières du Boulonois, le ravitaillement de Térouane et de Landrecy, la conquête de Lillers et de Bapaume fondèrent sa réputation militaire. En 1548, il épousa à Moulins Jeanne *d'Albret*. Un voyage dans le Béarn le tint éloigné de son gouvernement jusqu'en 1550. En 1551, il envahit et ravagea le Hainaut et la Flandre. De 1552 à 1554, il fit la guerre en Lorraine et en Picardie où il rendit d'importants services, notamment en empêchant les Impériaux de passer la Somme. En 1555, la mort de son beau-père l'ayant appelé à ceindre la couronne du Béarn et de la Navarre, il laissa le gouvernement de la Picardie pour celui de la Guienne; mais quelque temps après, Henri II, fidèle au plan d'abaissement de la maison de Bourbon suivi par son père, peut-être aussi irrité du refus fait par Antoine d'échanger le Béarn contre d'autres domaines dans l'intérieur du royaume, démembra du gouvernement de la Guienne tout le Languedoc, qu'il donna au connétable de Montmorency.

Ce fut vers ce temps que le nouveau roi de Navarre commença à manifester quelque penchant pour les doctrines nouvelles. Dissuadé par son chapelain *David*, qui s'était vendu aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine, de faire profession publique de la religion réformée, il hésita toutefois jusqu'en 1558 à se prononcer ouvertement; mais ayant enfin pénétré les intrigues de l'exmoine, il le chassa de sa cour et céda aux pieuses exhortations de Simon *Brossier* qui s'était retiré à Nérac après avoir activement contribué à l'organisation des églises de Bourges, d'Issoudun et de Tours. *Calvin*, instruit par Pierre *Villeroche*, un des pasteurs de la Guienne, de l'heureux changement qui s'était opéré dans les dispositions du roi de Navarre, s'empressa de lui écrire pour l'exhorter à persévérer dans la bonne voie.

Les protestants estimèrent cette conquête plus haut qu'elle ne le méritait. Flattés de voir Antoine de Bourbon toujours escorté de plusieurs ministres, donnant audience aux huguenots des provinces qu'il traversait, leur promettant sa protection, s'excusant auprès d'eux de ce qu'il continuait à aller à la messe sous prétexte « de les mieux servir », ils s'aveuglèrent complétement sur le caractère de ce prince. Aussi faible qu'inconstant, le roi de Navarre se laissait mener par des favoris dévoués aux Guise, en sorte que son alliance était plus propre à compromettre leur cause qu'à la servir. Il était d'ailleurs très ambitieux, et l'ambition devait toujours faire taire en lui la voix assez peu écoutée de la conscience.

Le titre de chef d'un parti déjà puissant, qui tendait tous les jours à le devenir davantage, pouvait flatter sa vanité; l'espoir d'humilier avec l'appui des huguenots les ennemis de sa famille était sans doute propre à le séduire; mais ce qu'il recherchait avec le plus d'ardeur, c'était le recouvrement de la partie de la Navarre dont les Espagnols s'étaient emparés pendant la guerre de Louis XII contre Ferdinand-le-Catholique. Il avait espéré que le roi de France ferait de cette restitution une des conditions du traité de paix de Câteau-Cambrésis. Lorsqu'il se vit trompé dans son attente, il se montra fort irrité contre le connétable de Montmorency, qu'il accusa d'avoir à dessein trahi ses intérêts, et il quitta la cour plein de mécontentement pour se retirer dans le Béarn. Quelques historiens ont pensé, et nous partageons leur opinion, que son ressentiment fut pour beaucoup dans la froideur avec laquelle il accueillit, après la mort de Henri II, les avances du connétable. Dans l'intention de former une ligue contre les Guise entre les Bourbons, Catherine de Médicis et sa propre famille, Montmorency se hâta d'appeler le roi de Navarre à Paris. Selon *Galland*, Antoine était, dès cette époque, entré en négociations avec Philippe II, à qui il offrait la cession de tous ses droits sur la Navarre en échange de la Sardaigne. Quoi qu'il en soit, à la réception des lettres du connétable, il se mit en route, mais à petites journées. Il trouva à Vendôme son frère le prince de *Condé* et d'autres chefs

du parti ennemi des Guises (voy. Ardres), avec lesquels il débattit la marche qu'il fallait suivre dans les circonstances présentes. C'était peine superflue, car ses lenteurs avaient donné aux princes lorrains le temps d'affermir leur influence, en attachant à leur cause la reine-mère, à qui ils sacrifièrent sans hésitation leur protectrice, la duchesse de Valentinois. A son arrivée à la cour, le roi de Navarre se montra d'abord indigné des affronts qu'on lui prodigua, et qui auraient suffi pour exaspérer l'homme doué de la moindre énergie ; cependant tous les effets de sa grande colère se bornèrent à consulter en secret quelques conseillers du parlement sur les moyens de faire valoir ses droits. Bientôt même ce pauvre prince, que les Guise se plaisaient à représenter comme un farouche conspirateur aspirant au rôle d'un Pépin-le-Bref ou d'un Hugues Capet, s'effraya de l'idée seule de combattre le gouvernement. Ses terreurs redoublèrent lorsqu'il entendit lire au conseil une lettre de Philippe II, qui mettait au service des princes lorrains toutes les forces de l'Espagne. Tremblant pour ses états, il accepta avec empressement l'offre qui lui fut faite de conduire jusqu'à la frontière Élisabeth de France. L'unique but de ses adversaires politiques était de l'éloigner de Paris ; peut-être leur intention ne lui échappa-t-elle pas ; mais toute autre considération céda devant l'espoir de traiter personnellement avec Philippe de la restauration de la Navarre, espoir que l'habile cardinal de Lorraine lui fit entrevoir comme appât par un de ses perfides conseillers. Après avoir assisté au sacre de François II, comme pour orner le triomphe des Guise, il prit donc la route des Pyrénées avec la triste fiancée du farouche roi d'Espagne.

Les ambassadeurs espagnols l'amusèrent par de belles promesses; seulement ils renvoyèrent la décision de l'affaire à leur roi. Antoine de Bourbon, ravi de la tournure que prenait la négociation, se hâta de faire partir pour Madrid Jean Claude *de Lévis*; mais ses illusions furent bientôt détruites par la sèche réponse que le monarque espagnol adressa à son député.

Pour témoigner son mécontentement, il resta dans le Béarn et favorisa de plus en plus la propagation des doctrines nouvelles; il alla même jusqu'à faire célébrer publiquement la Cène par *Barbaste*, et il voulut y participer. Quelques mois après, cependant, lorsque la conspiration d'Amboise eut échoué, il se hâta de revenir sur ses pas, et afin d'éloigner tout soupçon de participation à cette funeste entreprise, foulant aux pieds les intérêts de sa maison et de son parti, il réunit un corps de troupes, tomba sur les protestants qui s'étaient assemblés dans l'Agénois et les tailla en pièces. L'arrivée du prince de *Condé* à Nérac lui rendit un peu de courage. Sa petite cour devint le rendez-vous d'un grand nombre de gentilshommes protestants qui, dans l'espoir de le gagner définitivement à la cause de la Réforme, demandèrent à Genève qu'on leur envoyât Théodore *de Bèze*.

Pendant quelques mois, leur but parut atteint, et le triomphe du protestantisme assuré. Des assemblées religieuses se tenaient publiquement, les psaumes de Marot se chantaient dans toutes les rues, les livres de controverse se vendaient sans mystère. Tel est le tableau que trace dans une lettre à Calvin le ministre du Mas-d'Agénois, *La Motte*. Les protestants regardaient si bien Antoine de Bourbon comme le chef de leur parti, que *Maligny* lui fit part de l'entreprise qu'il méditait sur Lyon; mais toujours irrésolu, Antoine de Bourbon engagea le jeune chef à y renoncer et à lui amener à Limoges toutes les forces dont il disposait. Ce contre-ordre fit manquer l'entreprise.

Vers le même temps se tint à Fontainebleau une assemblée des Notables à laquelle le roi de Navarre, effrayé par des conseillers infidèles, refusa d'assister. Il ne semblait pas non plus disposé à se rendre aux États-Généraux qui avaient été convoqués à Orléans, et son frère, quoique doué de plus d'énergie, craignait autant que lui de s'y présenter. Il est vrai qu'en refusant d'y paraître, ils se mettaient en contradiction avec eux-mêmes, puisque depuis longtemps ils réclamaient avec instance, comme tout le parti, la convocation des

États ; mais, d'un autre côté, ils avaient reçu des avis positifs que l'on en voulait à leur liberté, sinon à leur vie. On comprend quelle devait être leur perplexité. La Cour leur députa successivement le comte *de Crussol*, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Bourbon pour les inviter à venir à l'assemblée. Plutôt que de se livrer pieds et poings liés à ses ennemis, Condé n'aurait pas reculé sans doute devant la nécessité de donner le signal de la guerre ; mais Antoine, menacé dans ses états et par la France et par l'Espagne, et trahi d'ailleurs par ses plus intimes serviteurs, se décida enfin à partir. Pour donner une preuve de son orthodoxie et diminuer les soupçons qui planaient sur lui, il renvoya de sa cour tous les ministres et fit célébrer au couvent des Cordeliers une messe à laquelle il assista avec son frère et son fils. En même temps, dans l'intention sans doute de flatter le saint-Siège, il envoya à Rome pour rendre obédience au pape, cérémonie qui eut lieu le 14 déc. 1560.

Les deux princes se mirent en route dans le courant d'octobre. A Limoges, un grand nombre de gentilshommes vinrent les supplier de prendre les armes, leur promettant toute espèce de secours en hommes et en argent. Le roi de Navarre eut encore un moment d'hésitation ; puis il les renvoya en les remerciant de leur bonne volonté. Le sort en était jeté. Les lettres même de la princesse *de Condé*, de la dame de *Roye*, de la duchesse *de Montpensier*, qui prévenaient les deux frères des dispositions de la Cour à leur égard, ne purent les détourner de l'abîme où ils couraient. Arrivé à Poitiers, Antoine renvoya les gens de son escorte, en promettant de demander pour eux grâce au roi. « Grâce ? s'écria un des gentilshommes présents, songez seulement à la demander bien humblement pour vous-même, qui allez vous rendre prisonnier la corde au cou. Pour nous, nous sommes résolus de mourir plutôt que de nous mettre à la merci de ces cruels ennemis du roy et du royaume, et puisque nos chefs nous abandonnent si pauvrement, nous espérons que Dieu nous en suscitera qui auront pitié de nous. » Les deux princes poursuivirent leur route escortés ou pour mieux dire gardés à vue par le maréchal de Thermes. Ils arrivèrent à Orléans le 31 octobre 1560. « On les conduisit chez le roi. Ce prince étoit entre le duc de Guise et le cardinal de Lorraine et environné de ses capitaines des gardes. Il les reçut avec une froideur marquée et les conduisit ensuite chez la reine-mère, où les Guise ne le suivirent point. Catherine, qui vouloit toujours paroître neutre et désintéressée, les reçut avec ses démonstrations ordinaires d'amitié, mais avec une tristesse affectée et quelques larmes. Le jeune roi s'adressant alors au prince de *Condé*, commença à lui représenter vivement que, sans avoir reçu ni déplaisir, ni mauvais traitement, il avoit au mépris des lois divines et humaines soulevé plusieurs fois ses sujets, allumé la guerre en différentes parties du royaume, tenté de s'emparer des principales villes, et conspiré contre sa vie et celle de ses frères. Le prince répondit avec fermeté que ces accusations étoient autant de calomnies forgées par ses ennemis, et qu'il donneroit les preuves les plus évidentes de son innocence. Il faut donc, répliqua le roi, procéder par les voies ordinaires de la justice pour découvrir la vérité. Il sortit de l'appartement de la reine, et commanda aux capitaines de ses gardes d'arrêter le prince qui se laissa conduire dans une maison voisine qu'on lui avoit destinée pour prison. On en avoit muré les fenêtres, redoublé les portes, et fait une espèce de forteresse défendue par quelques pièces d'artillerie et par une forte garde. Le roi de Navarre, fort étonné de la détention de son frère, exhala sa douleur en plaintes et en reproches qu'il fit à la reine, qui rejettant tout sur le duc de Guise, comme lieutenant-général du royaume, ne cherchoit qu'à se disculper elle-même. On lui donna pour logement une maison peu éloignée de celle qu'occupoit le roi (celle du bailli *Groslot*) et des gardes pour l'observer à vue ; en sorte qu'à la liberté près de voir qui il voudroit, il étoit dans tout le reste traité et resserré comme prisonnier. » (Davila)

Cette différence dans le traitement

infligé aux deux princes venait de ce que le roi de Navarre s'étant beaucoup moins avancé que son frère, les Guise désespéraient de le faire condamner, même par une commission. Leur haine d'ailleurs était aussi implacable contre l'un que contre l'autre ; aussi ne pouvant traîner Antoine sur l'échafaud, ils résolurent de le faire assassiner par le jeune roi. Catherine qui commençait à supporter impatiemment l'arrogance des princes lorrains, le fit prévenir par Jacqueline *de Longwy*, duchesse de Montpensier. Le roi de Navarre, qui manquait plutôt de tête que de cœur, s'apprêta à vendre courageusement sa vie. En se rendant à l'audience royale dont il croyait ne pas revenir, il appela *Renty*, un de ses gentilshommes : « Si je meurs, lui dit-il, porte ma chemise sanglante à ma femme et à mon fils, et dis à ma femme de l'envoyer aux princes étrangers et chrétiens pour venger ma mort, puisque mon fils n'est encore en âge. » Cependant lorsque François II se vit en face de l'homme qu'il devait poignarder, le cœur lui faillit, et le roi de Navarre put se retirer sain et sauf. Les Guise ne renoncèrent pas à leurs sinistres projets, et ils tramaient de nouveaux complots contre la vie d'Antoine de Bourbon, lorsque François II tomba gravement malade et mourut en quelques jours, le 5 décembre 1560.

L'occasion eût été favorable pour le roi de Navarre de prendre une éclatante revanche. Une réaction s'était opérée dans les États-Généraux contre le despotisme des Guise, et il est certain que s'il eût réclamé hautement la régence que les lois du royaume lui accordaient, il l'eût obtenue. Mais déjà, dans un moment de faiblesse, il s'était engagé envers Catherine de Médicis à la lui céder sans opposition, et même à la refuser, si elle lui était offerte, promettant de se contenter des fonctions de lieutenant-général. S'il faut en croire Davila, il n'oublia pas tout-à-fait les intérêts de son parti, et demanda pour les protestants la liberté de conscience ; du reste, sans insister beaucoup. Ce fut dans un conseil tenu quelques jours après la mort de François II, que ces conventions furent ratifiées. Catherine fut déclarée régente, le roi de Navarre lieutenant-général, le connétable généralissime des armées, le duc de Guise grand maître de la maison du roi, le cardinal de Lorraine surintendant des finances. On régla en même temps que l'amiral, les maréchaux de France et les gouverneurs des provinces resteraient en possession de leurs charges ; que les requêtes et les lettres des provinces seraient adressées directement au roi de Navarre, qui en ferait son rapport à la reine, et prendrait son avis, ainsi que celui du conseil ; que les ambassadeurs traiteraient avec la régente ; que les dépêches des cours étrangères lui seraient remises directement, et qu'elle en conférerait avec le roi de Navarre ; que tous les princes du sang auraient siége au conseil, où la reine-mère présidait.

Ces arrangements venaient à peine d'être pris, qu'Antoine se repentit de n'avoir pas mieux profité de la faveur que la plus grande partie de la noblesse lui témoignait. Il menaça Catherine de quitter la Cour avec tous les princes du sang, les Montmorency et les *Châtillon*, si elle ne renvoyait pas les Guise et si elle n'accordait pas aux huguenots la liberté de conscience. Catherine dut lui donner satisfaction en partie ; car son autorité était menacée d'un péril imminent. Les États de l'Isle-de-France, assemblés à Paris le 20 mars 1561, venaient de se déclarer pour la régence du roi de Navarre.

Autant la reine-mère fut inquiète de cette manifestation, autant le connétable de Montmorency, qui jusque-là avait fait cause commune avec les Bourbon, bien que son orgueil s'irritât de ne jouer que le second rôle, fut alarmé de la demande adressée par ces mêmes États au roi de Navarre, de faire rendre gorge à tous ceux qui s'étaient enrichis sous les derniers règnes. Au rapport de Castelnau, les États d'Orléans avaient déjà trouvé étrange que la dette publique se montât à plus de 42,600,000 francs, vu qu'à la mort de François Ier, on avait trouvé 1,700,000 écus à l'épargne, et que le trimestre de janvier était encore à échoir. Ils ne pouvaient comprendre qu'une somme aussi énorme

eût été dépensée en douze ans, sans compter le produit du rachat des offices et des aliénations du domaine qui avait été presque tout vendu, quand, loin de diminuer, les impôts avaient été portés à un chiffre qu'ils n'avaient point atteint depuis 80 ans. Quelques voix s'étaient élevées pour demander une enquête ; mais elles avaient été étouffées par les puissants personnages qui avaient profité de ces dilapidations. Les plaintes se renouvelèrent, comme nous venons de le dire, et cette fois elles avaient plus de chance d'être écoutées, parce qu'elles étaient appuyées par tout le parti protestant.

Montmorency sentit le danger. Pour sauver ses richesses, il se rapprocha du duc de Guise par l'intermédiaire du maréchal de Saint-André non moins menacé que lui, et le 6 avril 1561, tous trois scellèrent entre eux par la communion un pacte dont le but était la destruction de l'église protestante, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et l'extermination de la maison de Bourbon. L'indignation populaire trouva de suite dans les souvenirs sanglants de l'histoire de Rome un nom pour les trois associés. Ils furent appelés les « Triumvirs ».

Ce triumvirat cependant ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas assez fort pour contrebalancer l'influence des Bourbons. La reine-mère venait de s'unir plus étroitement à eux depuis la défection du connétable. Chaque jour semblait apporter de nouvelles forces à leur parti. Les Guise n'avaient pas attendu que le colloque de Poissy et l'édit de janvier 1562 les avertissent qu'il était temps de l'affaiblir en lui enlevant à tout prix le roi de Navarre. Ce prince semblait, il est vrai, définitivement acquis à l'Eglise protestante. Le 7 fév. 1561, il écrivait au comte palatin « qu'il n'avait d'autre but que d'établir la vraye religion en France » et il promettait de rendre avant un an tout le royaume protestant. Mais les Guise n'ignoraient pas qu'il nourrissait en secret une basse jalousie contre son frère, sur qui les réformés commençaient à tourner les yeux. Ne connaissaient-ils pas d'ailleurs le moyen infaillible de le gagner à leur cause ? Le nonce du pape se chargea de cette négociation délicate, en se faisant appuyer par le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Est, et par l'ambassadeur d'Espagne Manriquez. Dans une entrevue qu'il eut avec le roi de Navarre, et dont Prosper de Sainte-Croix rend compte dans une lettre en date du 15 nov. 1561, Antoine de Bourbon lui donna clairement à entendre qu'il abandonnerait le parti protestant si on le remettait en possession de la partie de la Navarre que le roi d'Espagne avait usurpée. Ce fut alors à l'ambassadeur espagnol d'intervenir. Manriquez affirma au crédule monarque que son maître était tout prêt à lui céder la Sardaigne en échange, et il poussa la dissimulation jusqu'à débattre avec lui le tribut qu'il paierait à Philippe II comme à son suzerain. Pour achever de l'éblouir, on lui offrit de faire rompre par le pape son mariage avec Jeanne d'Albret et de lui donner pour épouse Marie Stuart, reine d'Écosse et prétendante au trône d'Angleterre.

Pendant que ces intrigues s'ourdissaient, le roi de Navarre continuait à marcher, au moins publiquement, avec son parti. Le 24 janv. 1562, il se rendit au parlement pour forcer la compagnie à cesser son opposition et à enregistrer l'édit de janvier. Ce ne fut néanmoins que le 6 mars, après quatre lettres de jussion appuyées par les menaces du prince de La Roche-sur-Yon et du maréchal de Montmorency, que le parlement céda enfin « attendu la nécessité urgente, sans approbation de la nouvelle religion ; le tout par manière de provision, et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné. »

Pendant cette longue lutte, Antoine de Bourbon, séduit par les fallacieuses promesses des Guise, avait ouvertement changé de parti, et s'était mis à travailler avec un aveugle acharnement à la perte de ses amis les plus fidèles. Il renvoya sa femme avec sa fille dans le Béarn, expulsa de sa maison les ministres et le précepteur protestant de son fils, et demanda à la régente qu'elle exclût du conseil les trois *Châtillon*. Pour couronner sa défection, il consentit au rappel des Guise, qui s'étaient

éloignés lorsque le triomphe du parti protestant paraissait assuré par la publication de l'édit de janvier, et il répondit avec tout l'emportement d'un apostat aux députés de l'Eglise protestante, lorsqu'ils vinrent se plaindre à lui du massacre de Vassy. Enfin, comme pour prendre possession de son nouveau titre de chef du parti catholique, il assista, le 22 mars, à la procession de Pâques-Fleuries, trahissant sa conscience et ses plus chers intérêts dans l'espoir chimérique de redevenir un vrai souverain.

Le 31 mars, poussé par le duc de Guise, il se transporta à Fontainebleau, où la reine-mère s'était retirée avec ses enfants, afin d'observer de loin la lutte des partis, et il la ramena à Paris malgré elle. Sourd aux exhortations de son frère et de *Coligny*, qui n'avaient point encore renoncé à l'espérance de lui ouvrir les yeux, il expulsa de Paris tous les habitants qui professaient la religion réformée ; puis, le 1er juin, prenant le commandement des troupes catholiques en sa qualité de lieutenant-général, il alla camper à Montlhéry, d'où il se porta sur Châteaudun pour se rapprocher de l'armée protestante.

Avant que l'on en vint aux mains, la reine-mère, qui redoutait également le triomphe définitif de l'un ou de l'autre parti, voulut tenter une réconciliation. Une entrevue eut lieu à Thoury, mais Antoine n'y montra qu'entêtement, sécheresse et dureté de cœur, de sorte que l'on se sépara plus aigri que jamais. Cependant les conférences se renouèrent à Baugency, que *Condé* consentit à remettre en dépôt à son frère ; mais elles n'aboutirent à rien, si ce n'est à manifester la mauvaise foi du roi de Navarre, qui refusa de rendre cette ville. L'armée protestante dut l'emporter d'assaut.

Général en chef plutôt de nom que de fait, le roi de Navarre ne prit pas une part fort active à la guerre. Il assista à la reprise de Blois, de Tours et de Bourges, et le 28 sept. il entreprit le siège de Rouen. Le 15 oct., en visitant la tranchée, il fut blessé d'un coup d'arquebuse. La blessure était d'autant plus grave que les chirurgiens ne purent extraire la balle. Dans le délire de la fièvre, il ne rêvait qu'à sa future souveraineté de Sardaigne, à ses bois odorants de citronniers, à ses rivières qui charriaient de l'or. Il voulut entrer dans Rouen par la brèche, porté sur un brancard ; puis se sentant plus mal, il demanda qu'on le conduisît par eau à Saint-Maur-des-Fossés. Chaque mouvement de la barque aggravant ses souffrances, il se fit descendre avec sa maîtresse, la demoiselle de Rouet, aux Andelys, où il expira le 17 nov. 1562, âgé de 42 ans. Sur son lit de mort, les opinions religieuses qu'il avait longtemps professées et qu'il avait trahies pour d'ambitieuses chimères, semblèrent reprendre quelque empire sur son esprit. Son médecin, Raphaël *de Taillevis* sieur de la Mézière, ne négligea rien pour le ramener à la foi évangélique, et il parut y réussir, car sur le point de mourir, Antoine protesta solennellement que, si Dieu lui faisait la grâce de guérir, il ferait prêcher purement l'Évangile dans tout le royaume, mais suivant la confession d'Augsbourg. Les réformes de Calvin étaient regardées, en effet, comme trop radicales par un grand nombre de personnes qui, tout en désirant vivement une réformation, regrettaient que le réformateur n'eût pas conservé l'épiscopat, le costume sacerdotal et d'autres institutions de l'Église romaine, propres selon elles à inspirer du respect au peuple et à le maintenir dans le devoir, et qui auraient préféré, pour cette raison, à l'Église calviniste l'Église luthérienne ou l'Église anglicane. Le cardinal de Lorraine disait qu'il eût consenti sans trop de peine à une réforme opérée dans ces limites.

On a publié il y a peu de temps un intéressant volume [1] de la correspondance d'Antoine de Bourbon et de celle de Jeanne d'Albret (189 lettres du mari et 50 de la femme). Cette révélation ne change rien au tracé de l'histoire qu'on vient de lire, mais elle ouvre au lecteur des vues très-agréables sur les termes, le langage, les idées et la vie intime de ces deux personnages

[1] Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, pub. pour la Soc. de l'Hist. de France, par le marquis de Rochambeau, 1877, in-8 de XI et 418 pages. — A ce volume on doit joindre : Le mariage de Jeanne d'Albret, par le baron A. de Ruble ; Paris, Labitte, 1877, in-8 de 324 p.

et de leur monde. On a aussi un excellent portrait d'Antoine de Navarre tracé par un ambassadeur vénitien à la Cour de France, Michel Suriano, en 1561 [1].

Antoine ne laissa de son mariage avec Jeanne d'Albret que deux enfants, qui furent Henri IV (voy. cet article) et Catherine.

II. Catherine de Bourbon, princesse de Navarre et duchesse d'Albret, naquit à Paris le 7 février 1558. Elle était, dit-on, « douée d'une figure charmante, chantait des mieux, jouait fort joliment du luth, composait quelques rimes. » Ses qualités naturelles, relevées par sa naissance, faisaient de cette princesse un beau parti, même pour des têtes couronnées ; aussi le nombre fut-il grand de ceux qui aspirèrent à sa main. A peine était-elle née, qu'on parla de la marier au duc d'Alençon qui, vingt-quatre ans plus tard, en 1582, réclama encore l'exécution de ce projet. A son retour de Pologne, Henri III l'eût prise pour femme sans l'opposition de Catherine de Médicis qui, selon le P. Daniel, en détourna son fils, en lui représentant qu'elle était naine et contrefaite, « ce qui n'étoit pas vrai, ajoute l'historien, car elle étoit d'une médiocre stature, quoique tant soit peu boiteuse. » En 1580, le roi d'Espagne, Philippe; peu de temps après, le duc de Lorraine, qui depuis fut son beau-père ; en 1583, Charles-Emmanuel de Savoie ; en 1586, Jacques d'Écosse ; en 1591, Christian d'Anhalt, sans parler de Henri *de Condé*, du duc de Soissons et du duc de Montpensier, la recherchèrent en mariage.

Lorsque son père mourut, Catherine de Bourbon était dans le Béarn avec sa digne mère, dont elle partagea la vie si tourmentée. Ce fut à l'école du malheur que s'écoulèrent ses premières années ; mais l'adversité eut pour elle cet avantage de tremper plus fortement le caractère énergique qu'elle tenait de Jeanne *d'Albret*. En 1572, orpheline à l'âge de quatorze ans, n'ayant d'autre appui que son frère, elle consentit sans trop de résistance à écouter les instructions de l'apostat Hugues *Sureau Du Rosier* et à abjurer des lèvres la religion dans laquelle elle avait été élevée. Pendant quatre ans elle vécut à la cour, catholique en apparence; mais dès que Henri III, sur la réclamation du roi de Navarre, lui eut permis de quitter Paris, le 29 mai 1576, le premier usage qu'elle fit de sa liberté recouvrée fut de rentrer dans le sein de l'Église protestante. A son passage à Palaiseau, elle rejeta le masque hypocrite qu'on l'avait forcée de prendre ; à son arrivée à Châteaudun, elle courut avec empressement au prêche. Son frère étant venu à sa rencontre jusqu'à Parthenay, elle l'accompagna à La Rochelle, où tous deux firent pénitence publique d'avoir esté par menaces réduits à la religion romaine. » (D'Aubigné.)

Catherine de Bourbon vécut dès lors à la cour galante de Nérac, participant à ses fêtes, mais repoussant loin d'elle par la sévérité de ses mœurs jusqu'à la calomnie. C'est qu'elle ressentait depuis longtemps un amour aussi profond que chaste et pur pour son cousin le comte de Soissons ; ils s'étaient engagé mutuellement leur foi, et ils entretenaient une correspondance que Corisande d'Andouin favorisait et que le roi de Navarre n'ignorait pas, selon l'historien de Thou. Soissons, mû plutôt par l'avarice que par l'affection, s'il faut en croire *Sully*, sollicita sa main en 1586 ; mais sa demande fut éludée. Il est possible que le refus qu'il éprouva ait contribué à le jeter, en 1588, dans le parti de la Ligue. Cependant il n'avait pas renoncé à ses prétentions. En 1593, il se rendit secrètement dans le Béarn, où Catherine exerçait avec sagesse la régence en l'absence de son frère, dans l'intention de décider la princesse à l'épouser sans le consentement du roi. Cette démarche imprudente irrita vivement Henri IV, « pour ce que, raconte Sully, quelques malins lui avoient mis en teste que ce mariage mettoit sa vie en danger s'il en venoit des enfants. » Il enjoignit à *Pangéas*, chef du conseil de régence, de séparer les deux amants, et écrivit au président du parlement du Béarn un billet, conservé par La Force, où il lui ordonnait d'employer l'autorité de la compagnie

[1] Relations des amb. vénitiens pub. par M. Tommaseo. (1838, in-4° 1 553), dans les Docum. inéd. de l'Hist. de Fr.

pour empêcher la célébration du mariage de sa sœur et pour contraindre Soissons à sortir de Pau, en lui déclarant que s'il se passait rien contre sa volonté, il en répondrait sur sa tête. Mandée à la cour, Catherine dut obéir aux ordres impérieux de son frère, qui dans son impatience, alla à sa rencontre jusqu'à Saumur. Mais ce n'était point assez pour le soupçonneux Henri; il chargea *Sully* de retirer les promesses de mariage que la princesse et le comte s'étaient faites, mission peu honorable, qui réussit à force de ruses déloyales. Catherine conserva toujours contre Sully un juste ressentiment, et en plus d'une circonstance, elle fit sentir au complaisant ministre tout le mépris qu'il lui inspirait.

Au duc de Soissons, Henri IV aurait préféré pour son beau-frère Henri de Bourbon, duc de Montpensier. Mais fidèle à ses premiers serments, Catherine opposa à ses instances une résistance invincible, jusqu'à ce qu'une nouvelle défection de Soissons vint diminuer son estime pour lui et son amour. Le roi profita du refroidissement des deux amants pour obtenir de sa sœur, en 1598, qu'elle consentît à épouser Henri de Lorraine, duc de Bar.

La nouvelle de ce mariage émut singulièrement les ministres protestants. Le synode national de Montpellier le déclara illicite et défendit à aucun pasteur de le célébrer sous peine de suspension et de déposition. Henri IV se soucia peu de cette opposition; il s'inquiéta davantage de celle qu'il rencontra à Rome. Le duc de Lorraine ayant demandé au pape les dispenses nécessaires, il ne reçut de Clément VIII qu'une réponse peu satisfaisante. On essaya d'engager Catherine à en solliciter elle-même l'expédition; mais elle ne voulut jamais se soumettre à une démarche qui répugnait à sa conscience. On eut alors recours au cardinal d'Ossat qui, malgré tout son crédit, n'obtint qu'un nouveau refus. On ne laissa pas de dresser le contrat de mariage. Cet acte, dont une copie existe parmi les mss. de Brienne n° 123, fut signé au château de Monceaux, le 5 août 1598. La dot de Catherine fut fixée à 300,000 écus au soleil. Enfin, après d'inutiles tentatives auprès des évêques français, dont aucun ne voulut prêter son ministère, Henri IV, décidé à passer outre, fit parler à son frère naturel Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, par Antoine de Roquelaure, un de ses plus intimes courtisans. A la suite d'un entretien très-curieux et quelque peu scandaleux, rapporté dans les Mémoires de Sully, le prélat fit taire ses prétendus scrupules, et le mariage fut célébré dans le cabinet de Henri IV, le 29 janv. 1599.

Le pape irrité déclara à son tour le mariage nul et lança contre le duc de Bar une sentence d'excommunication. Ce prince, dont le bigotisme bien connu avait attiré la foudre sacerdotale, renonça sur-le-champ à toute cohabitation avec sa femme, d'autant plus aisément qu'il ne l'aimait pas; puis, en 1600, il partit pour Rome, non pas dans l'intention de solliciter sa réconciliation avec l'Église catholique, mais dans celle d'engager le pape à lui ordonner de quitter son épouse.

Catherine cependant se voyait en butte tour-à-tour aux sollicitations de son mari, de son frère et de son beau-père, qui la pressaient à l'envi de changer de religion. Il en coûtait surtout à son cœur de résister aux instances du duc de Bar, qu'elle avait épousé à regret, disant, par une fine allusion au comte de Soissons, qu'elle ne trouvait pas son compte dans cette alliance, mais pour qui elle finit par concevoir un amour passionné. Par égard pour lui, elle consentit, dès 1599, à assister à quelques conférences avec le jésuite Commolet; mais les arguments du père eurent un effet directement contraire à celui qu'on en attendait. « Le seul résultat de ces conférences, écrivait-elle à Du Plessis-Mornay, étoit qu'elle avoit plus appris encores à estre huguenote que jésuite. » Ce fut alors que le pape lui-même se mit de la partie. Le 15 janvier 1600, Clément VIII adressa à la duchesse de Bar un bref pour l'exhorter à renoncer à l'erreur, en lui représentant que ce qui avait été si glorieux à un aussi grand prince que le roi Henri IV son frère, ne devait pas lui paraître mes-

séant ni au-dessous d'elle ; qu'il n'y avait rien de plus indigne d'une personne de son rang que de demeurer avec un prince son parent, dont elle ne pouvait être la femme légitime sans une dispense du saint pontife ; qu'en persistant dans cet état, elle faisait un très-grand préjudice aux enfants qui pourraient naître de son mariage, puisqu'ils ne pourraient jamais passer pour légitimes, et encore un plus grave à son âme, puisqu'elle s'exposait à la perdre en demeurant obstinée dans son hérésie.

La position de Catherine était d'autant plus pénible, qu'elle ne pouvait ignorer le but du voyage de son mari à Rome. Elle savait que depuis qu'il était question du mariage de Henri IV, les princes lorrains se repentaient d'une alliance qui ne leur offrait plus les mêmes avantages. S'ils ne la faisaient pas rompre, la seule crainte qui les retenait, c'était de se charger de l'odieux du divorce, et le pape ne voulait pas non plus le prendre sur lui. Après de longues négociations, le scandale cessa par l'intervention du roi de France. Le pape leva l'excommunication, accorda les dispenses, sur la promesse des ducs de Bar et de Lorraine de ne rien négliger pour la conversion de la duchesse et de faire élever dans la religion catholique tous les enfants qui naîtraient de cette union. Ces dispenses furent expédiées dès le commencement de 1604, mais déjà la mort de Catherine les avait rendues inutiles.

Le clergé protestant avait montré moins d'obstination. Satisfait de ce que la princesse persistait courageusement dans la profession de la religion évangélique, il se contenta de la maintenir dans de bonnes dispositions. Sur la demande de la duchesse, le synode de Gergeau ordonna que le service divin serait célébré dans le château de Malgrange, près de Nancy, par des pasteurs choisis alternativement dans chaque province, en attendant qu'elle eût attaché un ministre à sa personne, et celui de Gap, en 1603, désigna pour remplir tour à tour auprès d'elle les fonctions de chapelain, le ministre de Paris *Du Moulin* et le ministre de Rouen *La Rivière*.

La noble et digne fille de Jeanne d'Albret mourut à Nancy, le 13 fév. 1604, peu regrettée de son dévot mari et de ses fanatiques sujets. Depuis quelque temps déjà, elle souffrait d'une tumeur accompagnée d'une fièvre lente, que des médecins ignorants s'obstinèrent à traiter comme une grossesse. Cependant les symptômes prenant un caractère de plus en plus alarmant, Henri IV fit partir son médecin, André du Laurent, qui reconnut sur-le-champ la nature de la maladie et voulut entreprendre la cure ; mais dans la crainte de nuire à l'enfant qu'elle croyait porter, Catherine refusa constamment toute espèce de remède, et elle expira au milieu des plus vives souffrances, en recommandant à son beau-père et à son mari cet enfant imaginaire. Ses restes mortels furent conduits à Vendôme, dans la sépulture de ses ancêtres, ainsi qu'elle l'avait ordonné par son testament.

Un éditeur capable, E. de Fréville de Lorme, se proposait de publier la correspondance de Catherine de Bar, avec une étude de sa vie; la mort l'a surpris avant qu'il n'ait exécuté son dessein ; mais un de ses amis a donné dans la Biblioth. de l'Ec. des chartes (t. XVIII, année 1857) ce qu'on a trouvé de ses notes, fascicule très-intéressant, avec 49 lettres de la princesse, datées de 1584 à 1602.

III. — BRANCHE DE CONDÉ. — *Louis de Bourbon*, prince de Condé, pair de France, marquis de Conty, comte de Soissons, d'Anisy et de Valéry, gouverneur de la Picardie, 7e fils de Charles de Bourbon, naquit à Vendôme le 7 mai 1530. Le cardinal de Bourbon, son oncle, voulut se charger de son éducation et le fit élever dans son abbaye de Saint-Denis ; mais le jeune Condé manifesta peu de dispositions pour l'étude ; tous ses goûts se portaient vers le métier des armes. Dès 1549, il parut à la cour de Henri II, qui lui donna une place de gentilhomme de sa chambre, avec 1200 livres d'appointements. Trop fier pour rechercher la protection des Guise, dispensateurs de tous les emplois, il résolut de s'ouvrir par son seul mérite le chemin de la gloire. La même année, il servit avec distinction

au siége de Boulogne. En 1551, il prit part, comme volontaire, à la guerre du Piémont, assista au siége de Lants et à la prise de Saint-Balleing ; puis il passa en Picardie sous les ordres du duc de Vendôme, son frère. En 1552, il se jeta dans Metz et se distingua par son intrépidité pendant le siége de cette place. En 1553, il contribua à la victoire de Dourlens. En 1554, il assista au siége de plusieurs places fortes, d'Orchimont, de Villarzy, de Hierges, à l'assaut de Bouvines, aux siéges de Dinant et de Renty, et il donna des preuves de la plus brillante valeur au combat qui se livra, le 13 août, près de cette dernière place.

Nommé chevalier des ordres du roi et capitaine de 50 hommes d'armes, il se rendit de nouveau, en 1555, à l'armée du Piémont et se fit remarquer au siége de Vulpian. Il combattit ensuite à Térouane, et après la perte de la funeste bataille de Saint-Quentin, en 1557, il rallia à La Fère un corps de troupes à la tête duquel il harcela sans relâche l'ennemi. Envoyé plus tard à Soissons, il suppléa par son activité et son courage à la faiblesse du détachement qu'il commandait. En 1558, enfin, il se trouva au siége de Calais et à celui de Thionville.

Tant de services méritaient une récompense. Henri II le nomma colonel-général de l'infanterie française de-là les monts; il ne put rien en obtenir de plus. A la mort de ce prince, la puissance des Guise s'étant encore accrue, Condé perdit tout espoir d'arriver au rang auquel sa naissance lui donnait droit.

Le désir de la vengeance, plus encore que la conviction religieuse, le décida à se joindre au parti protestant. D'un caractère bouillant, il fut un de ceux qui, dans l'assemblée de Vendôme (voy. Ardres), appuyèrent la proposition d'en appeler immédiatement aux armes. Son avis ne fut pas suivi; cependant les Guise, qui redoutaient son audace, résolurent de l'éloigner. Sous prétexte de lui faire honneur, ils le chargèrent de se rendre en Flandre pour jurer au nom du jeune roi la paix de Câteau-Cambrésis. Ce fut pendant son absence que les protestants, menacés d'une nouvelle persécution et réduits au désespoir, résolurent d'obtenir par la force des concessions refusées obstinément à leurs prières. *La Renaudie* ourdit une vaste conspiration dont il pressa Condé de se déclarer le chef. Le prince se montra disposé à accepter la direction de l'entreprise, à condition qu'on lui permettrait de se tenir muet et qu'on le dispenserait de se compromettre. La Renaudie consentit à assumer sur sa tête toute la responsabilité, et dès la fin de février 1560, dans une entrevue qu'il eut en Picardie avec Condé, il put lui rendre compte des mesures arrêtées entre lui et les autres conjurés. Nous avons raconté ailleurs (voy. Barri), la sanglante issue de la conspiration d'Amboise. Averti à temps, Condé, pour écarter de lui les soupçons, se rendit auprès du roi, et s'il faut en croire Brantôme, il contribua de sa personne à disperser les conjurés, et n'osa pas même refuser d'assister au supplice de ceux qui avaient été faits prisonniers.

Cette lâche complaisance ne suffit pas toutefois pour détruire les accusations du secrétaire de La Renaudie, qui désigna Condé comme le *chef muet* du complot. Le cardinal de Lorraine insista pour qu'on l'arrêtât; mais le duc de Guise refusa d'y consentir, ne voulant pas qu'on punît aucun des princes avant de les avoir tous sous la main. Fort inquiet de la tournure que prenaient les affaires et redoutant par dessus tout une information judiciaire, Condé résolut de sortir de cette situation critique par un coup d'audace. Il se présenta au Conseil, et là, au lieu d'essayer de se justifier, il déclara « que ceux qui avoient dit qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du roy et son estat avoient menti faussement, et autant de fois qu'ils le diroient, autant ils mentiroient, en offrant dès lors à toutes heures de quitter le degré de prince si proche du sang du roy, pour les combattre. » Personne n'osa relever le gant; au contraire, le duc de Guise, que ce défi regardait plus particulièrement, répondit qu'il était prêt à prendre les armes pour le seconder en une si juste défense.

Cette scène chevaleresque n'en imposa à personne, et Condé ne tarda pas à s'apercevoir qu'il continuait à être surveillé de près. Résolu de fuir, il annonça un voyage en Picardie, et il quitta la cour sans obstacle ; mais en route, changeant brusquement de direction, après une entrevue qu'il eut à Montlhéry avec Damville, il partit pour Poitiers, où l'attendait *Maligny* l'aîné, et gagna Nérac. Un grand nombre de seigneurs de la Guienne vinrent bientôt après lui présenter un mémoire où ils l'invitaient à requérir la convocation des Etats-Généraux, afin de délivrer le royaume de l'usurpation des Guise.

Ces derniers, instruits de tout ce que faisaient les Bourbons par les conseillers infidèles du roi de Navarre, furent d'abord alarmés de la tactique de leurs adversaires ; cependant la réflexion les rassura, et songeant qu'il était impossible que les huguenots, unis même aux mécontents, eussent déjà la majorité dans la nation, ils se promirent de les battre avec leurs propres armes. Afin de sonder l'opinion publique, ils appuyèrent le projet d'une assemblée des Notables, présenté par *Coligny* et le chancelier, en se réservant de ne rien négliger pour en éloigner les plus redoutables de leurs ennemis. Ils firent donc avertir secrètement le roi de Navarre et son frère que cette assemblée n'était qu'un leurre pour les attirer à la cour et les faire arrêter. Les deux princes tombèrent dans le piége et se gardèrent de paraître à Fontainebleau. Ils se contentèrent d'y envoyer *La Sagne*, gentilhomme de Condé, qui devait les instruire de tout ce qui se passerait.

Le résultat de l'assemblée des Notables fut l'édit du 26 août 1560, qui convoqua les États-Généraux à Meaux pour le 10 déc. ; un édit postérieur substitua Orléans à cette première ville. Les Guise, qui n'avaient pu empêcher cette convocation, prirent toutes les mesures pour rester les maîtres dans la lutte qui se préparait. Ils surveillaient surtout fort activement les correspondances des religionnaires. Instruits par la légèreté de la Sagne des motifs qui l'avaient conduit à Fontainebleau, ils le firent arrêter à Étampes, s'emparèrent des lettres dont il était porteur et le soumirent à la question. La Sagne montra d'abord une grande fermeté ; mais après un mois de captivité, il avoua que quelques-unes des lettres saisies sur lui étaient écrites en encre sympathique. Les Guise découvrirent ainsi tous les projets des Bourbons ; ils leur furent révélés surtout par un écrit tracé de la main du secrétaire du connétable, nommé, par les trad. de l'historien de Thou, *Fremin d'Ardoy*. Il ne s'agissait de rien moins, si l'on en croit d'Aubigné, que de marcher sur Paris, de s'emparer en chemin de Poitiers, de Tours et d'Orléans, de s'assurer de la capitale par le maréchal de Montmorency, de la Picardie par *Sénarpont* et *Bouchavannes*, de la Bretagne, de Lyon par *Maligny*, puis, à la tête de toutes les forces du parti, de se présenter à la cour et d'en chasser les Guise.

Les princes lorrains résolurent de dissimuler jusqu'à ce que leurs ennemis se fussent livrés en leur pouvoir. Le 30 août, ils firent inviter par le roi les deux princes à assister aux États-Généraux ; mais la disparition de La Sagne, les avis qu'ils recevaient de divers côtés, les lettres de la princesse de *Condé*, de la duchesse de *Montpensier*, des *Châtillon*, tout les dissuadait d'obéir. Cependant, nous l'avons vu, ils finirent par se mettre en route, et nous avons raconté plus haut la réception qui leur fut faite à Orléans, où le roi s'était rendu dès le 18 oct., « plutôt en conquérant qu'en père de ses sujets ».

Loin de l'abattre, la captivité retrempa l'énergie du prince de Condé. Les Guise ayant envoyé un prêtre pour dire la messe en sa chambre, dans l'espoir qu'il le repousserait et constaterait ainsi son hérésie, leur attente ne fut pas déçue. Condé renvoya fort rudement le curé, en le chargeant de dire au roi qu'il n'était pas venu trouver Sa Majesté « pour aucunement communiquer aux impiétés de l'antechrist romain. » Sa fierté ne se démentit pas non plus dans une autre circonstance. Un gentilhomme aposté ayant laissé échapper quelques mots sur un rapprochement avec les Guise, il lui répondit vivement « qu'il n'y avoit pas

de meilleur moyen d'appointement qu'avec la pointe de la lance. » Mais les princes lorrains n'entendaient pas lui accorder ce genre de satisfaction; leur résolution était arrêtée de se défaire de lui par les voies juridiques. Ils nommèrent donc pour instruire son procès une commission composée de Christophe de Thou, président au parlement de Paris, de Barthélemy Faye et de Jacques Viole, conseillers, de Gilles Bourdin, procureur-général, et de Jean Du Tillet, greffier du parlement. Ces commissaires, accompagnés du chancelier *de L'Hospital*, se transportèrent, le 13 nov. à la prison de Condé pour l'interroger sur ces trois chefs d'accusation : 1° d'avoir été la tête de la conspiration d'Amboise; 2° d'avoir juré qu'il n'irait jamais à la messe; 3° d'avoir essayé de faire surprendre Lyon par *Maligny*. Par le conseil de ses avocats, Claude Robert et François de Marillac, que les Guise lui avaient donnés, à condition qu'il ne communiquerait avec eux qu'en présence de témoins, Condé refusa de répondre, protestant qu'en sa qualité de prince du sang, il n'était justiciable que de la cour des pairs. Mais son appel fut rejeté comme nul et frivole par le conseil, et le 20 nov., on lui signifia que s'il persistait dans son silence, il serait convaincu du crime de lèse-majesté. Après quelque hésitation, Condé qui était traité avec une rigueur extrême, se décida enfin à se soumettre. Sa perte était résolue de longue date, comme le prouve le soin avec lequel on avait dressé procès-verbal de quelques propos imprudents tenus par lui à Amboise. De Thou prétend que son arrêt de mort ne fut pas signé. Si le fait est vrai, il faut en chercher peut-être la cause unique dans le courageux refus du comte de Sancerre, qui ne voulut point y apposer sa signature comme chevalier de l'ordre. Signé ou non, l'arrêt, au reste, n'en aurait pas moins été exécuté, sans la mort de François II.

Cette mort opéra une révolution. Après avoir tout employé pour perdre Condé, les Guise furent les premiers à solliciter sa grâce. Ne voulant pas qu'on attribuât sa délivrance au hasard d'un décès, le prince persista à demander qu'on le renvoyât devant ses juges naturels. En attendant que cette satisfaction lui fût donnée, on le transféra à Ham, puis à la Fère, où il devait tenir *prison gracieuse* jusqu'à ce qu'il fût complètement justifié. Un arrêt du Conseil, rendu le 13 mars 1561, le déclara « pur et innocent » des crimes à lui imputés.

Cet arrêt n'éteignit pas dans le cœur de Condé son violent ressentiment contre les princes lorrains. Pour prévenir des luttes sanglantes, Catherine exigea qu'il se réconciliât publiquement avec le duc de Guise, d'après un cérémonial réglé d'avance. Il obéit, mais de mauvaise grâce, en sorte qu'il était aisé de prévoir que la paix ne durerait pas longtemps entre ces deux rivaux. En même temps, pour réparer l'injustice dont il avait eu à se plaindre sous le dernier règne, la régente lui accorda le gouvernement de la Picardie.

Jusqu'à cette époque, le prince de Condé avait été considéré comme n'occupant dans le parti protestant que le second rang; la défection du roi de Navarre l'éleva au premier, et le massacre de Vassy, suivi coup sur coup des tueries de Cahors, Sens, Auxerre, Tours, Aurillac, Nemours, Grenade, Carcassonne, Villeneuve, Avignon, Massillargues, Senlis, Amiens, Abbeville, Meaux, Châlons, Troyes, Bar-sur-Seine, Épernay, Nevers, Châtillon-sur-Loire; Gien, Moulins, Issoudun, Le Mans, Angers, Craon, Blois, Mer, Poitiers, ce massacre, disons-nous, ne vint lui fournir que trop tôt l'occasion d'agir comme le chef et le protecteur des églises. Il représenta à Catherine qu'elle n'avait à attendre qu'insolences et oppression de la part du triumvirat, tandis que le parti protestant était prêt à tout sacrifier pour lui assurer une autorité non contestée, ne lui demandant en retour que la liberté du culte. La reine n'apprit pas sans une secrète satisfaction, mêlée toutefois d'alarmes, que les huguenots étaient déjà assez forts pour mettre sur pied une armée considérable; c'était un point d'appui tout trouvé contre les Guise. Cependant, fidèle à son système de bascule, elle ne voulut pas se prononcer ouvertement, mais elle se

retira à Fontainebleau avec ses enfants pour observer la lutte des deux partis sans être forcée de s'y mêler. Elle se contenta d'écrire à Condé pour lui recommander « la mère et ses fils, » l'autorisant à prendre les armes contre les triumvirs, mais en termes assez vagues, assez équivoques pour qu'elle pût, le cas échéant, expliquer le sens de ses lettres à la satisfaction des catholiques. S'il faut en croire Tavannes, elle sortit toutefois de cette prudente réserve dans une lettre au Sénat de Berne, où elle priait sans ambiguité les Suisses d'assister les huguenots. Selon quelques historiens, elle se rapprocha davantage encore des protestants, et elle était sur le point de se joindre à eux, en se retirant à Orléans, où Jean *de Hangest*, sieur d'Ivoy, lui assurait que Condé irait l'attendre, lorsque les triumvirs rompirent ses projets, en la contraignant de rentrer dans Paris. De Thou assure qu'arrivée à Melun, elle essaya de tromper ses gardes et de s'échapper avec le roi, sans aucun doute dans l'intention d'aller se mettre sous la protection de Condé.

Ce prince avait dû, de son côté, quitter Paris. La Réforme comptait dans cette ville un assez grand nombre d'adhérents ; mais ils ne formaient qu'une faible minorité au milieu de l'immense population de cette cité. Nulle part en France les huguenots n'étaient plus mal vus des catholiques. L'animosité du peuple y était portée si loin que Condé devait escorter à la tête d'un corps de troupes les ministres qui se rendaient aux temples. En de pareilles circonstances, il était impossible de songer à se maintenir dans cette ville [1]. Condé le sentit; mais pour ne pas avoir l'air de fuir, il fit entendre au cardinal de Bourbon qu'il sortirait de Paris si le duc de Guise s'en éloignait en même temps. Sa proposition acceptée, il quitta Paris le 23 mars, se retira à Meaux et écrivit aux *Châtillon* de venir le rejoindre. Aussitôt il rassembla ses partisans.

[1] La Noue, dans ses Mémoires, examine cette question avec cette grande autorité de raison qui le distingue, et se prononce pour la négative. Lui-même, dit-il, avait tenu pendant quelque temps l'opinion contraire ; mais « après y avoir bien repensé » il l'a abandonnée.

Le jour de Pâques, après avoir reçu la communion des mains de François *Pérussel*, cordelier converti, il se disposa enfin à se mettre en campagne. A la tête de 200 chevaux environ, il se présenta devant la porte Saint-Honoré, dans le même temps que *Clermont d'Amboise* tentait, avec un corps de cavalerie trois fois plus nombreux, de forcer la porte Saint-Jacques. Cette double entreprise ayant échoué, Condé traversa la Seine au pont de Saint-Cloud, se porta sur Palaiseau, où il annonça à ses compagnons qu'il allait les conduire à Fontainebleau pour protéger la reine; mais ayant appris qu'elle était déjà au pouvoir des triumvirs, il tourna bride brusquement et prit la route d'Orléans, où *d'Andelot* l'avait précédé. « Ceux qui le rencontroient par les chemins, lit-on dans les Mémoires de Mergey, voyant si grand nombre de cavalerie, tous au galop, se choquantz les uns les autres en courant, veoir les uns tumber sur le pavey, des valletz avec leurs malles par terre, pensoient que tous les fols de France fussent là assemblez pour faire rire tous les spectateurs: voilà comment Orléans fut pris. » Les Guise avaient pénétré, en effet, le dessein des chefs huguenots, et de leur côté ils avaient fait partir du renfort pour la garnison d'Orléans ; mais grâce à la rapidité de sa course, Condé gagna quelques heures sur l'ennemi, et il entra dans cette ville le 2 avril 1562, suivi de *Coligny*, du prince *Porcien*, de *Rohan* et de son frère *Frontenay*, de *Morvilliers* gouverneur du Boulonois, de *Genlis* et de son frère *Yvoy*, de *Bouchavannes*, du capitaine de *Couey* « qui depuis ne fit rien qui vaille », du fils puiné de *Sénarpont*, de Charles *de Hallwin* seigneur de Piennes, qui l'abandonna bientôt après et rentra dans l'Eglise romaine, de *Cany*, de *Séchelles*, et d'un grand nombre d'autres gentilshommes des premières familles du royaume. Il y fut reçu aux cris de Vive l'Évangile! poussés par ses partisans qui l'escortèrent jusqu'à la Grande-Maison où il descendit. Dès le 7, il manda à toutes les Eglises de lui envoyer le plus de soldats et d'argent possible. Le lendemain, il fit paraître sous le titre: *Déclaration par M. le*

prince de Condé pour monstrer les raisons etc., un manifeste où il exposa les motifs qui l'avaient forcé à prendre les armes et les conditions auxquelles il les poserait. Ces conditions se réduisaient à deux : mise en liberté de la reine-mère et du roi, et maintien de l'édit de janvier.

Une foule de protestants accoururent sous ses drapeaux. Blois, Poitiers, Tours, Angers, Baugency, Chalon-sur-Saône, Mâcon, La Rochelle, Rouen, Pont-Audemer, Dieppe, Le Havre, Bourges, Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Castelnaudary, Pézenas, Béziers, Agen, Maguelonne, Aigues-Mortes, Orange, Pierrelatte, Mornas, Lyon, Grenoble, Montélimar, Romans, Vienne, Sisteron, Gap, Tournon, Valence, et beaucoup d'autres villes moins importantes, tout le Vivarais, toutes les Cévennes se déclarèrent pour Condé ou tombèrent au pouvoir de ses partisans. Près de la moitié de la France arbora ainsi le drapeau de l'insurrection. Cette explosion inattendue stupéfia les triumvirs. N'étant pas préparée à soutenir une guerre qui prenait de telles proportions, la Cour s'attacha à gagner du temps par des négociations.

Condé cependant ne crut pas qu'il lui suffisait d'en appeler à l'opinion publique de la France. Dès le 10 avril, il fit partir *Spifame* pour Francfort, en lui confiant quatre lettres de la reine-mère qui devaient prouver aux princes de l'Empire qu'il n'avait agi que par ses ordres. Le lendemain, 11 avril, il signa avec les principaux seigneurs de son parti un traité d'association et le 12, il écrivit aux Cantons suisses pour leur rendre compte des motifs de sa prise d'armes. Le 20, il adressa à l'empereur une lettre dans le même sens, protestant toujours qu'il était prêt à poser les armes si ses ennemis lui donnaient l'exemple, et si l'édit de janvier était observé. Ces mêmes promesses furent renouvelées par lui dans une lettre au parlement de Rouen, en date du 20, et dans un second manifeste adressé le 24, au parlement de Paris, à qui il avait déjà écrit une première fois, treize jours auparavant.

Ses ennemis ne laissèrent pas ses apologies sans répliques. Dans leurs réponses, ils lui reprochèrent amèrement les excès commis dans les églises et les monastères par ses partisans, sans tenir aucun compte de ses efforts pour maîtriser le fanatisme de ses soldats. Quoique sévèrement défendues par Condé et par *Coligny*, quoique condamnées par *Calvin* et par *Bèze* qui, dès le 13 mai 1561, avait écrit à la reine de Navarre (*Collect. Du Puy*, vol. 333) : « Je ne puis dire autre chose de cet abatis d'images, sinon ce que j'en ay toujours senti et presché, c'est à sçavoir que ceste manière de faire ne me plaist aucunement [1], » les profanations continuèrent sous les yeux même de Condé. Dans son Histoire des troubles, Jean le Frère de Laval, raconte qu'à Orléans les cloches furent fondues, les images abattues, les reliques brûlées, les tombeaux même violés. Il y a eu, sans aucun doute, beaucoup d'exagération dans les plaintes du clergé catholique; nous en trouvons la preuve irrécusable dans une lettre de Prosper de Sainte-Croix, qui écrivait, le 16 oct. 1561, à Charles Borromée : « Per Guascogna e questi altri paësi donde io sono passato, se bene ho trovato che si predicava in qualche luogo da heretici, non ho pero trovato, come si diceva, ne croci ne imagini rotte, no chiese abbandonate. » En outre, de l'aveu de tous les historiens, la première armée huguenotte se distingua longtemps par une discipline admirable, entretenue par le plus pur enthousiasme religieux. « Elle ne pilloit poinct, nous dit La Noue, ny ne battoit ses hostes, et se contentoit de fort peu ; et les chefs et la pluspart d'icelle, qui de leurs maisons avoient apporté quelques moyens, payoient honnestement. On ne voyoit point fuir personnes des villages, ny n'oyoit-on ne cris ne plaintes. » — « Je remarquay alors, ajoute-t-il, quatre ou cinq choses notables : la première est qu'entre ceste grande troupe on n'eust pas ouy un blasphème contre Dieu ; car lorsque quelqu'un, plus encore par coutume que par ma-

[1] Calvin écrivait de son côté : « Passim denuntio, si judex essem, me non minùs severe in rabiosos istos impetus vindicaturum, quàm rex suis edictis mandat. »

lice s'y abandonnoit, on se courroucoit asprement contre luy, ce qui en réprimoit beaucoup ; la seconde, on n'eust pas trouvé une paire de dez ny un jeu de cartes en tous les quartiers, qui sont des sources de tant de querelles et de larcins ; tiercement, les femmes en estoient bannies, lesquelles ordinairement ne hantent en tels lieux sinon pour servir à la dissolution ; en quatrième lieu, nul ne s'escartoit des enseignes pour aller fourrager, ains tous estoient satisfaits des vivres qui leur estoient distribuez, ou du peu de solde qu'ils avoient receu. Finalement, au soir et au matin, à l'assiette et lèvement des gardes, les prières publiques se faisoient, et le chant des psalmes retentissoit en l'air, èsquelles actions on remarquoit de la piété en ceux qui n'ont pas accoustumé d'en avoir beaucoup ès guerres. Et combien que la justice fust alors sévèrement exécutée, si est-ce que peu en sentirent la rigueur, pour ce que peu de débordements parurent. » Toutefois, on ne saurait le nier, des excès furent commis, principalement *contre les objets* du culte catholique en réponse aux excès impitoyables que les catholiques se permettaient depuis 40 ans contre les personnes mêmes de l'autre opinion. La revanche était légère. S'il n'était puéril d'excuser ces excès perpétrés contre la pierre et le bois, on en trouverait l'excuse dans l'enthousiasme religieux que célèbre La Noue. En brisant les images, en détruisant les reliques, les soldats huguenots croyaient obéir à l'ordre même de Dieu. Témoin ce soldat surpris par Condé renversant une image « bien haut montée, » et répondant tranquillement au prince irrité qui le couchait en joue : « Monsieur, attendez que j'aie abattu cette idole, je mourrai ensuite, si cela vous plaist. » Qu'opposer à un semblable fanatisme ? Condé fut forcé de mettre sous le sequestre les ornements et l'argenterie des églises, dont il fit battre plus tard une monnaie au coin du roi, par un habile ouvrier de la Monnaie de Paris, Abel *Foulon*, qui l'avait suivi à Orléans.

Tout en opposant aux manifestes de Condé d'autres manifestes, les triumvirs poussaient avec activité leurs préparatifs. Les deux armées entrèrent en campagne ; mais à la lenteur de leurs mouvements, il était évident que l'une et l'autre redoutaient de porter le premier coup. Catherine de Medicis profita de ces dispositions pour proposer une conférence à Thoury. Condé s'y rendit accompagné de l'amiral, et pendant deux heures, il se disputa fort aigrement avec le roi de Navarre, son frère, tandis que les gentilshommes des deux partis courant dans les bras les uns des autres se prodiguaient les plus vives démonstrations d'amitié. N'ayant pu obtenir ni le renvoi des triumvirs, ni la tolérance du culte réformé, il se retira sans rien conclure. Cependant de nouvelles négociations suivirent cette première entrevue, au grand déplaisir de *Coligny*, qui s'indignait de toutes ces lenteurs, prévoyant qu'elles aboutiraient à une catastrophe. Si la conférence de Thoury avait pu laisser à Condé quelques doutes sur le changement qui s'était opéré dans les résolutions de la reine-mère, celle de Talcy, près Baugency, aurait dû le convaincre qu'elle s'était complètement ralliée aux triumvirs et qu'elle ne se dirigeait plus que par leurs conseils.

Tout espoir d'accommodement s'étant évanoui, Condé céda enfin aux remontrances de *Coligny* et aux murmures de ses soldats ; il résolut de surprendre le camp du roi de Navarre ; mais égaré par ses guides, il n'arriva qu'au point du jour et trouva les catholiques sous les armes. Les deux armées restèrent en présence plusieurs heures sans oser se mêler. Condé se retira à Lorges d'où il alla attaquer Baugency. La ville fut emportée, et les soldats huguenots vengèrent cruellement les barbaries qui y avaient été commises sur leurs coreligionnaires. Ces représailles ouvrirent la porte à la licence, qui fit dès lors de rapides progrès dans les rangs protestants. C'est ce que constate La Noue. C'est là, dit-il, que nostre infanterie perdit sa sévère discipline pour s'abandonner à mademoiselle La Picorée.

Le faible avantage remporté à Baugency fut loin de compenser les pertes que le parti réformé éprouva coup sur coup. Blois, Tours, Bourges, Angers, Poitiers, Saumur retombèrent vers le

même temps au pouvoir des catholiques. Lorsque la nouvelle de ces revers arriva à Orléans, elle jeta un grand découragement prrmi les confédérés. Beaucoup dégoûtés par les fautes de leur chef, un plus grand nombre contraints par l'épuisement de leurs ressources ou par les dangers de leurs familles à abandonner une entreprise conduite avec une désespérante lenteur, quelques-uns alléguant des scrupules qu'ils auraient dû éprouver plus tôt sur la légitimité de leur prise d'armes, se retirèrent avec ou sans congé. L'éloquence des ministres ne suffisant pas pour arrêter la désertion, Condé se décida à appeler les étrangers à son secours, à l'exemple des triumvirs qui avaient fait lever des troupes en Suisse et en Allemagne.

En attendant les secours qu'il espérait obtenir de ses alliés, le prince résolut d'entretenir une guerre de détail dans les provinces. Lui-même avec *Coligny* resta à Orléans, afin de veiller à la garde de cette place importante, dont il avait fait son arsenal. De fréquentes sorties remplirent ses magasins, les fortifications furent réparées et accrues avec un zèle et une activité merveilleuses. Enflammée de cet enthousiasme qui enfante l'héroïsme, la population entière, jusqu'aux femmes et enfants, voulut prendre part aux travaux de défense, oubliant dans son ardeur qu'une maladie contagieuse éclaircissait ses rangs.

Pendant que sa faiblesse relative forçait ainsi Condé à l'inaction, les généraux catholiques enlevaient l'une après l'autre les villes qui s'étaient déclarées pour lui. L'espoir qu'il fondait sur les renforts attendus chaque jour du Poitou et de la Guienne s'évanouit et, au dehors, les violences contre les protestants redoublèrent. C'est alors qu'il fit pendre (2 nov. 1562), par représailles de meurtres commis à Rouen, un conseiller au parlem. de Paris et un abbé (le conseiller Sapin et l'abbé de Gastine), arrêtés comme ils étaient paisiblement en voyage. Beaucoup, même des siens (voy. le mot de d'Aubigné, t. I col. 462) blâmèrent cet acte de colère.

Le 6 nov., Condé reçut enfin la nouvelle qu'*Andelot* approchait à la tête des troupes qu'il avait levées en Allemagne. Il marcha à sa rencontre jusqu'à Pithiviers, dont il s'empara. Ce renfort lui rendant la supériorité numérique, il sortit d'Orléans avec 8000 hommes de pied, 5000 chevaux et 7 pièces de canon, enleva Etampes, La Ferté, Dourdan, Montlhéry, perdit du temps devant Corbeil, se rapprocha de Paris, le 22 nov., et établit son quartier général au prieuré de la Saussaye entre Villejuif et le faubourg S. Marcel. Catherine de Médicis se hâta de renouer les négociations, et Condé tomba encore une fois dans le piège qu'elle lui tendait. Le 27 nov., *Coligny* et le connétable eurent à Villejuif une entrevue qui n'aboutit à rien. Le lendemain, l'armée protestante fit un mouvement en avant. Son avant-garde, sous les ordres du prince *Porcien* et de *Mouy*, jeta, par une vigoureuse attaque contre les faubourgs St-Victor et St-Marceau, l'alarme jusque dans le centre de Paris. Ces deux chefs occupèrent Gentilly ; *Genlis* se posta à Montrouge, Condé et l'amiral prirent leurs quartiers à Arcueil, tandis qu'*Andelot* avec ses Allemands s'établit à Cachan, s'étendant jusqu'à Vaugirard. Deux jours de suite, les huguenots présentèrent la bataille aux catholiques qui n'osèrent l'accepter. Le 2 déc., Condé, accompagné de *Coligny*, *Genlis*, *Grammont* et *Esternay*, se rendit à une nouvelle conférence dans un moulin distant de quatre ou cinq cents pas du faubourg Saint-Marcel. La reine feignit de discuter les propositions pendant quelques jours ; mais le 7 décembre, elle les rejeta absolument. C'est que le duc de Montpensier était enfin arrivé avec 3,000 Espagnols et 4,000 Gascons. Condé, après une vaine attaque des remparts de Paris, leva son camp, le 10 déc., et prit la route de Normandie, où il se proposait d'établir ses quartiers d'hiver. Il fut décidé qu'on marcherait sur Le Havre, en passant par Dreux, que *Perdrier de Baubigny* espérait surprendre. Aux approches de Dreux, il fallut s'arrêter pour se remettre en ordre, l'armée catholique, forte de 19000 hommes de pied, 2000 chevaux et 22 canons, eut le temps d'occuper la route de la ville et de couper le chemin.

L'armée protestante était fort inférieure en nombre; elle ne comptait que 5000 fantassins, 4000 chevaux et cinq pièces d'artillerie ; mais ce désavantage était jusqu'à un certain point compensé par la supériorité de sa cavalerie, soit pour le nombre, soit pour la qualité.

Condé n'avait point l'intention d'engager la bataille; il voulait seulement s'ouvrir le passage. Le 19 déc., il prit position dans la plaine de Marville, vers l'extrémité d'un ravin nommé encore aujourd'hui le ravin des Tombes. Il se plaça à la droite avec 150 lances soutenues par six cornettes d'argoulets ou arquebusiers à cheval, sous les ordres de Guillaume *de La Curée* et du capitaine *Fumée* et appuyés par les enfants perdus. *Coligny* se rangea en bataille en face du connétable avec 120 lances et dix cornettes de reîtres. A sa gauche, près d'un moulin à vent, se postèrent cinq autres cornettes de cavalerie allemande. *Mouy* et *d'Avaret* avec 60 lances, *La Rochefoucauld* avec 80 remplissaient les intervalles. L'infanterie fut répartie ainsi: 12 enseignes de lansquenet à gauche, sous les ordres de l'amiral, et 23 enseignes d'infanterie française sous ceux de Condé. Cinq cornettes de reîtres formaient la réserve. Ce fut dans cet ordre que l'armée protestante se mit en marche. Pendant que les argoulets, tournant vers Tréon, longeaient à distance la droite de l'ennemi, l'artillerie catholique leur envoya quelques boulets qui mirent la confusion dans leurs rangs. Le connétable voulut achever leur déroute et Condé vola à leur secours.

A la tête de leurs compagnies de gendarmes, soutenues par 600 reîtres, *Mouy* et *d'Avaret* fondirent avec impétuosité sur le bataillon des Suisses qu'ils traversèrent d'outre en outre, tandis que Condé se jetait sur le flanc avec sa cavalerie légère. Coupés dans tous les sens, les Suisses se rallièrent à plusieurs reprises avec un ensemble qui fit le plus grand honneur à leur discipline et à leur bravoure; ils continuèrent à faire tête de tous côtés. Damville ayant essayé de les dégager, fut chargé par un corps de reîtres qui mit en un instant sa troupe en déroute.

Tandis que Condé s'acharnait sur l'infanterie suisse, Coligny fondit sur la gendarmerie du connétable qu'il dispersa, puis sur son infanterie qui se sauva jusqu'au delà de l'Eure. Le connétable lui-même, blessé d'un coup de pistolet, fut fait prisonnier, peut-être par *Robert Stuart* sieur de Vezines, comme le dit de Thou et, d'après lui, la plupart des historiens, ou par le sieur de *Bussi*, comme l'affirme le P. Daniel; mais principalement[1] par un gentilhomme allemand (voy. notre t. I col. 464 et n° 8752 des mss. de Béthune). Instruit de la fâcheuse position de son collègue, le maréchal de Saint-André s'ébranla. A son approche, *Duras* (d'autres disent *Grammont*) et *Frontenay-Rohan* abandonnèrent lâchement les corps d'infanterie qu'ils commandaient et qui, privés de leurs chefs, furent promptement rompus et hachés. Les lansquenets n'attendirent pas même le choc, et se hâtèrent de fuir. Bien qu'épuisée par les combats qu'elle avait déjà livrés, la gendarmerie française soutint bravement sa réputation et Saint-André périt dans la mêlée. Ce fut en ce moment que le duc de Guise parut à son tour sur le champ de bataille. L'infanterie protestante était détruite ou dispersée; les reîtres, croyant la bataille gagnée, poursuivaient les fuyards ou pillaient le bagage; la gendarmerie harassée avait rompu toutes ses lances et se battait avec l'épée. *Coligny*, à l'arrivée de ce nouvel ennemi, courut au bois de Montmousset pour rallier ceux qui s'y étaient réfugiés, tandis que Condé, à la tête de 200 chevaux, se chargea de soutenir le choc de Guise. Enfoncé sans beaucoup d'efforts, le prince dut se mettre en retraite, combattant au dernier rang comme un lion, jusqu'à ce que son cheval blessé s'abattît sous lui. Damville le fit prisonnier. Dans le même temps, *Coligny* reparut à la tête de 300 hommes d'armes et de 1200 reîtres. Il défit la cavalerie du duc de Guise; mais ne pouvant entamer l'infanterie, il ordonna la retraite qu'il effectua en bon ordre et au petit pas jusqu'à Neuville-La-Mare, où il campa.

[1] Une capture importante était plutôt faite par plusieurs que par un seul combattant.

Telle fut l'issue de la bataille de Dreux, première bataille rangée que se livrèrent en France protestants et catholiques. Cette sanglante mêlée coûta aux huguenots 2200 hommes de pied et 140 cavaliers de marque. *Arpajon*, *Chandieu*, *Liancourt*, René *Des Ligneris*, qu'il ne faut pas confondre avec de *Lignières* qui, après avoir suivi le parti de Condé, défendit Chartres contre lui et fut tué à Jarnac dans les rangs des catholiques ; *La Fredonnière*, *La Carlière*, *Rougnac*, *Mazelles*, *Saint-Germier* restèrent sur la place ; *Mouy* fut fait prisonnier. Le ministre du prince, *Pérussel*, éprouva une telle frayeur qu'il s'enfuit tout d'un trait jusqu'à Nogent, où il fut reconnu et arrêté. Plus belliqueux, son confrère *La Cour-de-Chiré* combattit bravement dans les rangs des soldats et reçut une grave blessure.

Le duc de Guise traita avec beaucoup de courtoisie son illustre prisonnier. Ils soupèrent ensemble dans la ferme de Nuisement et partagèrent le même lit. Le lendemain, Condé fut mené à Chartres et enfermé dans la Renardière, prison malsaine où il passa plus d'un mois. Conduit ensuite à Blois, il fut transféré enfin dans le château d'Onzain près d'Amboise, d'où il essaya de s'échapper, tentative infructueuse qui coûta la vie à plusieurs de ceux qui avaient voulu favoriser son évasion.

Las de la guerre et plus encore de sa captivité, Condé prêta une oreille avide aux propositions de paix que Catherine lui fit faire après la mort du duc de Guise. Les bases du traité furent posées pendant une conférence qu'il eut avec le connétable le 7 mars 1565. Les plaintes et l'opposition de presque tout son parti ne l'arrêtèrent pas : il signa, le 12 mars, le traité d'Amboise. *Coligny*, qui n'avait pas été consulté, s'écria, en recevant cette nouvelle, que ce traité renversait plus d'églises que les forces ennemies n'en auraient détruit en dix ans. « Peu s'en fallut que la noblesse ne se ralliast pour la rupture du traité, raconte d'Aubigné, et ce n'estoit que reproches contre le prince. » Il s'était encore une fois laissé séduire par les flatteries de la reine et par les séductions qu'elle savait lui faire trouver à la Cour. La légèreté de sa conduite hâta la mort de sa femme, la noble et vertueuse Eléonore *de Roye*, qu'il remplaça deux ans après par Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville. Cependant les déceptions qu'il eut à subir à mesure que le pouvoir de la reine se raffermissait, le forcèrent peu à peu d'ouvrir les yeux. Il appuya avec énergie les plaintes de ses coreligionnaires relativement aux restrictions apportées à l'édit d'Amboise par les deux déclarations interprétatives publiées, l'une à Lyon le 24 juin, l'autre à Roussillon le 4 août 1564, déclarations qui défendaient aux ministres de prêcher, de visiter et de consoler les malades hors du lieu de leur résidence, d'ouvrir des écoles, de diriger l'éducation des enfants, même protestants ; qui interdisaient aux gentilshommes réformés d'admettre à la célébration du culte dans leurs châteaux d'autres personnes que leurs vassaux ; qui ordonnaient aux religieux défroqués de rentrer dans leurs couvents, et qui proscrivaient tout synode, tout tribut, toute collecte destinée à former un fonds commun. A ses remontrances, Catherine répondit d'un style aigre-doux que le roi avait eu ses raisons pour rendre ces deux édits, et que Condé ne devait pas s'attendre à être consulté sur tout ce qui se ferait dans le gouvernement du royaume ; qu'au reste son intention était d'observer fidèlement l'édit de pacification.

En effet, le moment n'était pas encore venu d'exécuter le dessein qu'elle avait conçu pour l'extirpation du protestantisme. Ecarter les chefs du parti huguenot, ramener à l'église romaine Condé et les Châtillon, brider les villes suspectes par des citadelles, remplir le trésor royal et les arsenaux et, toutes ces précautions prises, mettre la main à l'œuvre avec vigueur, tel était son plan.

Elle commença à le mettre à exécution dans un voyage qu'elle entreprit avec le roi, en 1564, à travers presque toute la France. Le duc de Savoie et le pape lui-même ne désapprouvèrent pas les « moyens doux et lents » que Catherine se proposait d'employer pour extirper l'hérésie ; mais le farouche duc d'Albe, dans la célèbre conférence de

Bayonne, s'y montra fort opposé, soutenant qu'user de tant de ménagements était dangereux et qu'il fallait commencer par se défaire des chefs, parce que la tête d'un saumon vaut mieux que dix mille grenouilles (1565). Ce propos, entendu par le jeune Henri *de Navarre* (Pierre-Mathieu ; Hist. de Fr.), fut répété à Jeanne *d'Albret* sa mère, qui se hâta d'avertir Condé.

Tous les protestants savaient bien que leur ruine étaient résolue. « Leur patience d'ailleurs, dit de Thou, étoit épuisée par les supplices, les bannissements, les ignominies et les pertes de biens qu'on leur faisoit souffrir depuis assez longtemps. » Durant l'été de 1567, les chefs du parti apprirent que les Suisses levés, disait-on, pour garder la frontière, entraient dans l'Isle de France, et que des ordres étaient donnés pour arrêter Condé et *Coligny*. C'est alors que l'amiral proposa de s'emparer par surprise de la personne du roi et de la reine-mère, pour couvrir, aux yeux de la nation, du manteau de la légalité les mesures qu'on jugerait à propos de prendre. Ce plan fut aussitôt mis à exécution. Un corps de troupes s'assembla à Rozoy en Brie, le 27 sept. 1567 ; mais non pas si secrètement, malgré toutes les précautions, que la Cour n'en fût avertie. Catherine quitta en toute hâte Monceaux, qu'elle habitait, pour se retirer à Meaux et en même temps elle dépêcha au-devant des huguenots, qui s'approchaient, le maréchal François de Montmorency. Condé, que l'expérience aurait cependant dû instruire, se laissa comme d'habitude amuser par de vaines conférences, tandis que les Suisses, mandés de Château-Thierry, s'avançaient à marches forcées, entraient à Meaux au milieu de la nuit, plaçaient le roi et la reine au centre d'un bataillon carré de 6,000 lances et les conduisaient à Paris, sans se laisser entamer par la cavalerie protestante, qui les harcela presque jusqu'aux portes de la capitale.

Condé essaya d'agir contre Paris et de l'affamer ; il s'empara de St-Denis (2 oct.). Les négociations furent reprises. Les huguenots demandèrent le renvoi des Suisses, le rétablissement de la liberté du culte, l'admission des religionnaires à tous les emplois, la diminution des impôts et la convocation des États-Généraux ; plus tard cependant, craignant sans doute d'indisposer les princes étrangers s'ils mêlaient des questions politiques à la question religieuse, ils réduisirent leurs prétentions à obtenir la liberté du culte. Leur demande fut néanmoins rejetée. Le connétable déclara franchement que jamais le roi ne consentirait à établir deux religions dans ses états, que dans ses intentions, l'édit d'Amboise n'était qu'une mesure provisoire, et qu'il était décidé à en appeler aux armes plutôt que de mécontenter ses alliés, à qui il avait promis le rétablissement du catholicisme. Tout espoir d'accommodement s'évanouit.

A mesure que des renforts arrivaient au prince, il les employait à resserrer Paris, espérant que la cherté des vivres amènerait une révolte. *Montgommery* occupa Le Bourget ; *Clermont d'Amboise* s'empara de Charenton ; *Bourry* surprit Argenteuil, où *Rouvray* s'introduisit le premier. Malgré l'insuccès d'une tentative sur Poissy et Pontoise, conduite par *Andelot* et *Montgommery*, la prise du château de Busenval, d'où *Brechainville* fut bientôt chassé après une vigoureuse résistance et l'occupation de Saint-Porcien et de Dampierre complétèrent à peu près le blocus de Paris.

Les murmures du peuple forcèrent le connétable à sortir enfin de son inaction. Il ne s'imaginait pas que Condé avec ses 6000 hommes osât l'attendre. Cependant, quoique sa troupe affaiblie de plusieurs détachements envoyés soit contre Poissy et Pontoise, soit à la rencontre des huguenots de la Guienne, soit à Orléans, se trouvât réduite à 1500 cavaliers et 1200 fantassins sans une seule pièce de canon, le prince ne craignit pas d'affronter l'armée catholique.

Coligny prit la droite appuyée sur St-Ouen, ayant sous ses ordres Georges *de Clermont d'Amboise*, *Renty* et Dominique *Prohana de Valfrenière*, *Genlis* avec *Beaumanoir de Lavardin*, Pierre ou Nicolas *Du Bec* sieur de Vardes, *Bressault*, *Besancourt*, se posta en avant d'Aubervilliers, formant ainsi la gauche. Con-

dé, Odet *de Châtillon*, *Séchelles*, Louis d'*Ailly* vidame d'Amiens, Jean *de Ferrières* vidame de Chartres, François *d'Agoult de Montauban* comte de Sault, Nicolas *de Champagne* comte de La Suse, François *Barbançon de Cany*, Jean *Raguier d'Esternay*, *Bouchavannes*, *Stuart*, commandaient le centre et couvraient Saint-Denis.

Ce fut *Vardes* qui engagea l'affaire du côté d'Aubervilliers Une charge très-vive fit taire l'artillerie catholique et, par des prodiges de valeur, *Genlis* sut se maintenir dans ses retranchements à l'aile droite, après avoir dissipé sans peine les magnifiques bataillons de la milice parisienne. *Coligny* fondit avec tant de furie sur la gendarmerie du connétable qu'il jeta le désordre dans ses rangs et la repoussa jusqu'à La Chapelle. A cette vue, Condé ne put modérer son impétuosité naturelle. Suivi d'un petit nombre de gentilshommes, il se précipita dans la mêlée, laissant sans chef le corps de bataille qui, chargé dans cet instant par le maréchal de Montmorency, lâcha pied après une belle résistance. L'approche de la nuit sépara les combattants. Les huguenots se replièrent sur Saint-Denis, et les catholiques rentrèrent dans Paris, emportant le connétable blessé à mort. Cette bataille, qui couvrit de gloire les protestants, coûta la vie à *Péquigny* et à son frère, aux comtes de *Sault* et de *La Suse*, à *Cany*, *Saint-André*, *La Garenne*, *Renard* cornette du prince, et à plus de 50 autres gentilshommes. *Yvoy* fut fait prisonnier avec d'*Ancienville*, *Rabodange* et *Rémond*, ancien conseiller du roi. D'après les idées reçues, les huguenots avaient été vaincus; mais pour prouver à leurs ennemis qu'ils n'étaient pas tous morts, ils vinrent dès le lendemain brûler les moulins aux portes mêmes de Paris, et après cette bravade, ils opérèrent leur retraite en bon ordre sur Montereau dans le dessein de marcher au-devant des secours qui leur arrivaient d'Allemagne. Après bien des peines et des dangers, Condé arriva à Pont-à-Mousson, le 11 janv. 1568, et opéra enfin sa jonction avec les troupes de Jean-Casimir. Une difficulté, qui semblait insurmontable, troubla cependant la joie des huguenots. Les mercenaires allemands refusèrent de marcher avant d'avoir touché les cent mille écus qui leur avaient été promis. Par un mouvement généreux, les français, depuis Condé qui livra sa vaisselle d'argent et ses bijoux, jusqu'aux derniers valets de l'armée, se cotisèrent pour les satisfaire, et l'on réunit ainsi une somme de 30000 écus dont les allemands se contentèrent, en attendant des circonstances plus favorables.

Afin d'éviter les plaines ravagées de la Champagne, Condé passa la Marne près de Langres, se jeta dans la Bourgogne, força le guet de Saint-Seine, prit et saccagea Cravant, fit rudement châtier Irancy, dont les habitants avaient tué son enseigne, et sortant de cette province qui s'était montrée extrêmement hostile, il traversa la Beauce et arriva sous les murs de Chartres qu'il assiégea pendant douze jours. Mais lui et les siens étaient fatigués de la guerre; les pourparlers n'avaient pas cessé d'être soigneusement entretenus par Catherine; le 13 mars on signa une suppression d'armes et presque immédiatement on signa la paix de Longjumeau. Elle fut baptisée du nom de « paix boiteuse et mal assise [1] ».

« Aucuns jugeoient bien (Mém. de Castelnau) que la paix ne dureroit pas longuement, et que le roy ayant les villes en sa puissance et les huguenots désarmez, ne pourroit endurer ce que par contrainte il leur avoit accordé, de peur de perdre l'État. » Cette paix, en effet, ne fut nullement observée. La Cour resta sur le pied de guerre et les protestants, s'arrêtant alors dans l'exécution de l'édit, refusèrent de rendre quelques-unes des places qu'ils tenaient. Condé et Coligny s'étaient d'abord retirés dans leurs terres, mais avertis qu'on cherchait à s'emparer de leurs personnes, ils s'échappèrent pour se retrouver à La Rochelle où tous les chefs s'étaient donné rendez-vous. Condé s'enfuit de Noyers, le 25 août 1568, accompagné de Coligny, qui était venu le joindre, de sa femme enceinte, de celle d'Andelot, de plusieurs autres dames et de

[1] Les négociateurs catholiques furent Biron, qui était boiteux, et Henri de Mesmes sr de Malassise.

neuf enfants en bas âge, sous l'escorte d'un petit nombre de cavaliers. La difficulté était grande de traverser la Loire, dont tous les ponts étaient gardés. Le capitaine *Gasconnet*, il est vrai, s'était rendu maître de celui de Bonny; mais pour le gagner, il fallait faire un détour considérable, et Condé savait que son salut dépendait uniquement de la rapidité de sa fuite. Il préféra traverser le fleuve à gué dans les environs de Sancerre. Il passa le premier, tenant son plus jeune fils entre ses bras; les autres suivirent en chantant le psaume *Au sortir d'Israël d'Egypte*. Entré dès lors dans un pays où les huguenots étaient plus nombreux, il arriva avec moins de danger à Verteuil chez le comte de *La Rochefoucauld*, où apprenant que Monluc se disposait à lui fermer le chemin de La Rochelle, il partit promptement et pressa hâtivement sa course. Il entra dans cette ville, 18 sept. 1568, accompagné de *Soubise*, *Languilier*, *Du Bouchet* et *Puviaut*. La reine de Navarre l'y rejoignit bientôt (voy. t. I col. 103).

Confiant aux Rochelois sa femme et ses enfants, Condé quitta leur ville pour se mettre à la tête de la noblesse poitevine. Son armée grossit rapidement par l'arrivée de *Piles* et de *Clermont*, à la tête des huguenots du Quercy, de *Montgommery* et de *Colombières* avec les protestants de la Normandie, du vidame de *Chartres*, de *Lavardin*, d'*Andelot* et de *La Noue* avec ceux de Bretagne et du Maine. Il envoya des députés en Angleterre, en Allemagne et dans les Pays-Bas, les chargeant d'exposer aux princes protestants la nécessité où il s'était trouvé de reprendre les armes. En même temps il fit armer une flotte de trente navires et, après avoir publié un règlement sévère pour resserrer les liens de la discipline dans son armée, il ouvrit la campagne par la prise de presque toutes les places de Saintonge, Aunis, Poitou et Touraine.

Cependant le duc d'Anjou s'avançait pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent à Pamprou, où il se livra un rude combat d'avant-garde dont l'avantage resta aux protestants. Le lendemain, Condé marcha sur Jazeneuil, où les catholiques étaient campés. Il y eut un nouvel engagement très sanglant à la suite duquel le duc d'Anjou se retira à Poitiers. De son côté, Condé se porta sur Mirebeau qu'il prit, et où il reçut un émissaire de la reine-mère chargé de propositions de paix. Dans le but sans doute de mieux tromper le prince, Catherine avait choisi pour remplir cette mission un financier protestant nommé *Portail*, fort attaché à sa religion, pour laquelle il avait été enfermé à la Conciergerie. Condé, cette fois, ne se laissa pas abuser. Il protesta qu'il était prêt à déposer les armes si la liberté religieuse était assurée, et sans se laisser endormir par des négociations sans bonne foi, il marcha sur la Loire, emporta Champigny, et se disposa à faire le siége de Saumur. Instruit que le duc d'Anjou menaçait Loudun, il s'avança à sa rencontre; mais il lui offrit inutilement la bataille. La rigueur de la saison le força enfin à prendre ses quartiers d'hiver dans le Poitou.

Les grands froids passés, il rentra en campagne. Son projet était de rallier *Piles* qui avait levé un corps de troupes dans la Guienne et, à la tête de toutes ses forces, de traverser la Loire pour aller au-devant du prince d'Orange qui s'avançait dans la Picardie, puis de s'approcher des frontières d'Allemagne que le duc de Deux-Ponts se disposait à franchir avec une armée. Ce plan était bien conçu; mais il fut révélé au duc d'Anjou, qui voulut à tout prix en empêcher l'exécution. Marchant sur Cognac, le chef catholique détacha une division pour occuper Jarnac où il comptait passer la Charente. *Briquemault* l'ayant prévenu, il dut remonter jusqu'à Angoulême où il franchit la Vienne; puis se portant rapidement sur Châteauneuf, il s'en rendit maître et passa la Charente sur un point mal gardé avant que *Coligny* pût s'y opposer. Condé, qui n'avait pas l'intention de combattre, rappela l'amiral à Jarnac; mais la désobéissance de ses lieutenants fit perdre à Coligny un temps précieux, en sorte qu'il se vit la plus grande partie de l'armée catholique sur

les bras. *Puviaut*, qui commandait l'extrême arrière-garde, soutint le premier choc avec bravoure ; il eût toutefois succombé sous le nombre si *La Noue* et *La Loue* ne l'avaient dégagé. Cependant les catholiques renforçaient de plus en plus leurs bataillons. *Coligny* et *Andelot* les chargèrent avec impétuosité et les enfoncèrent; mais ils durent à leur tour céder à la supériorité du nombre. Ce fut dans ce moment que Condé, averti par le baron de *Montaigu* du danger que courait l'amiral, arriva à son secours avec 300 chevaux, sans prendre le temps de rassembler ses troupes dispersées dans leurs quartiers. Une charge vigoureuse qu'il conduisit en personne, entouré de *Soubise*, *Languilier*, *Puviaut*, *La Cressonnière*, força l'ennemi à reculer; mais de nombreux renforts rendirent bientôt l'avantage aux catholiques. Déjà blessé, Condé, en ralliant sa petite troupe, reçut du cheval de *La Rochefoucauld* une ruade qui lui cassa la jambe. En vain les seigneurs qui l'entouraient insistèrent pour qu'il se retirât. Leur montrant, pour toute réponse, la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le pays*, il se fit remonter à cheval et fondit avec impétuosité sur les rangs ennemis. Accablé par le nombre, il tomba avec son cheval tué sous lui. Une lutte acharnée s'engagea autour de sa personne, lui-même combattant un genou en terre. Mais que pouvaient 250 braves, avec leur héroïsme, contre plus de 5000 ? Presque tous se firent hacher. Un vieillard, nommé *La Vergne*, qui servait dans l'armée huguenotte avec 25 jeunes gens, ses fils, petits-fils ou neveux, tomba sur quinze des siens « tous en un monceau », et les dix survivants furent faits prisonniers. Le prince dut enfin se rendre à d'Argence qui lui devait la vie et qui jura de le protéger. Mais le duc d'Anjou avait vu sa chute. Le capitaine de ses gardes suisses, Montesquiou, vola vers le prisonnier. « Je suis mort, s'écria Condé en le reconnaissant; d'Argence, tu ne me sauveras pas », et s'enveloppant, dit-on, la tête de son manteau comme César, il attendit le coup mortel. Montesquiou, arrivant sur lui par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Ce funeste combat de Jarnac, livré le 13 mars 1569, coûta aux protestants environ 400 tués dont 140 gentilshommes. Parmi ceux qui y perdirent la vie, les historiens citent *Chandenier*, *Barelle*, *La Meilleraye*, le puiné de *La Tabarière*, Ogier *de La Morinière*, François *d'Acigné* sieur de Montéjan, *Camtel*, de la famille Du Glas, *Chastelier-Portaut* égorgé de sang-froid après la bataille, ainsi que *Stuart*; les deux *Mimbré* du Maine, *Renty*, Geoffroy *d'Aidie*, *Janissac*, *Bussière*, le capitaine *Chaumont*, le chevalier Jacques *de Goulaine*, *Vilernon*, *Vives* cornette et *Préaux* maréchal-des-logis du prince de Navarre, les deux *Vendœuvre* du Nivernais, Jules *de Beaumont*, *Des Bessons* l'aîné, *Saint-Brice* d'Orléans, *Saint-Preu* de Sancerre, *Mésanchère*, *La Brandasnière*, *La Fontaine* officier d'Andelot, *Baudoisy*, *Baron* et *La Paillière*. Au nombre des prisonniers furent *La Noue*, *La Loue*, *Ponts* de Bretagne, *Courbouzon* lieutenant de Condé, qui depuis abandonna la cause par dépit; *Spondillan* capitaine de ses gardes; *Fontrailles* son enseigne; *Charles de Bourbon*, fils naturel d'Antoine de Bourbon et de Louise de La Beraudière, alors évêque de Comminges, depuis archevêque de Rouen, et dès lors prélat aussi ignorant que libertin ; le comte de *Choisy*, *Saint-Mesme*, *Montendre*, *La Nouraye*, François *de Béthune* baron de Rosny, le fils aîné de *Clermont d'Amboise*, *Cougnée*, *La Barbée*, *Rochementru* de Bretagne, *Brocquier*, *La Vallée* du Perche, *Languilier*, *Guerchy* enseigne de l'amiral, *Lignières* le jeune, *La Motte Du Sceau*, le jeune *Caumont La Force*, le jeune *Goulaine* écuyer de La Rochefoucauld, *Raville*, *Tillay* du Poitou, le jeune *Bigny* du Nivernais, *Le Bois* et *Neuil*.

La mort de Condé remplit le duc d'Anjou d'une joie qui se manifesta par les démonstrations les plus indécentes. « Monsieur le voulut voir, raconte Brantôme, après la bataille achevée. Son corps fut chargé sur une vieille ânesse qui se trouva là à propos, plus par dérision que pour autre sujet, et fut porté ainsi bras et jambes pendantes à Jarnac, en une salle basse

sous celle de Monsieur et la chambre où ledit prince le jour auparavant avait logé. Ledit prince demeura assez en spectacle à tous ceux du camp qui le voulurent voir; puis M. de Longueville son beau-frère en demanda le corps à Monsieur pour le faire ensevelir, qui luy fut octroyé librement. » Par les soins de Henri de Navarre, le corps de Condé fut conduit à Vendôme et déposé dans l'église Saint-George, sépulture de sa famille.

Ainsi périt Condé lâchement assassiné, à l'âge de 39 ans.

On a publié sous le titre de *Mémoires de Condé* (Strasb., 1565 et 1566, Pierre Estiard, 3 vol. in-8°, réimp. plusieurs fois sous divers titres) un recueil de pièces officielles, de manifestes, de pamphlets, de relations, de dissertations, de lettres, presque tous d'une grande importance pour l'histoire des premières guerres religieuses. Le moindre nombre en appartient à Condé, mais l'ouvrage a paru sous ses auspices. La plus estimée de toutes ces édit. et la plus complète est celle de Londres, 1743-1744, 6 vol. in-4°, avec des notes de Secousse et un supplément de Lenglet-Dufresnoy. Ce supplément forme le 6e vol. Prosper *Marchand* a publié un second sixième vol., daté de 1745. Nous avons trouvé dans différents recueils des mss. de la Bibl. nationale quelques lettres de Condé et de son fils Henri, qui n'ont point été insérées dans ces Mémoires, sans doute à cause de leur peu d'importance.

Condé avait épousé, le 22 juin 1551, Eléonore *de Roye*, qui le rendit père de cinq fils et de trois filles. Ces dernières nommées Marguerite, Catherine et Madelaine, moururent jeunes. L'aîné des fils, Henri, a joué un grand rôle dans le parti protestant. Charles, le second, né à Nogent-le-Rotrou, en 1557, décéda avant 1562. François, prince de Conti, se fit catholique. Charles, né à Gandelu, devint archevêque de Rouen, quoiqu'il ne fût pas prêtre, puis cardinal. Louis, frère jumeau du précédent, mourut à Muret en 1563.

En secondes noces, Condé épousa, le 8 nov. 1565, Françoise *d'Orléans*, qui rentra dans l'église romaine à la Saint-Barthélemy avec ses trois fils, Charles, Louis et Benjamin, en sorte que le seul des enfants de Condé qui ait persisté dans la profession de la religion évangélique est son fils Henri.

III. Henri de Bourbon, prince de Condé, naquit à La Ferté-sous-Jouarre, le 29 déc. 1552.

Lorsqu'un assassin le priva de son père, Henri de Condé n'avait que seize ans et demi. Afin de relever le courage des huguenots abattu par la défaite de Jarnac, Jeanne *d'Albret* s'empressa de le mener à Saintes avec son propre fils et de les leur présenter comme les futurs vengeurs de leur cause. L'armée les reconnut pour chefs sous la direction de *Coligny*. Ne voulant pas exposer aux chances d'une bataille les deux jeunes princes, l'amiral les fit partir pour Parthenay avant l'affaire de Moncontour; mais lorsqu'il entreprit sa campagne dans les provinces méridionales, il s'en fit accompagner, et le bon exemple qu'ils donnèrent ne contribua pas médiocrement au succès obtenu à Arnay-le-Duc. A la conclusion de la paix, il les emmena avec lui à La Rochelle.

Au retour d'un voyage que Henri de Condé fit avec son cousin dans le Béarn, en 1571, son mariage fut arrêté avec Marie *de Clèves*, qui était alors à la cour de Jeanne d'Albret. Quelques mois après, en juillet 1572, cette union malheureuse fut célébrée au château de Blandy près de Melun. Condé devint ainsi beau-frère du duc de Guise.

Le lendemain de la St-Barthélemy et quand le sang coulait encore à torrents, Charles IX fit appeler le jeune Condé et le roi de Navarre, et les somma d'abjurer la doctrine profane qu'ils avaient embrassée. Le roi de Navarre s'humilia en promettant « que de sa part il feroit en telle sorte que le roy se contenteroit. » Condé, au contraire, répliqua avec fermeté qu'il ne devait compte qu'à Dieu de ses convictions religieuses et que, quoi qu'il pût lui arriver, dût-il y laisser la vie, il demeurerait ferme dans la religion qu'il maintiendrait toujours être la vraie. Charles IX entra dans un de ses accès de fureur et le menaça de lui faire trancher la tête,

si sous trois jours il n'obéissait. Condé tint bon quelque temps ; mais les obsessions aidèrent aux menaces et le décidèrent enfin à avoir avec le ministre *Sureau* quelques conférences à la suite desquelles, cédant à la nécessité, il abjura ainsi que sa femme, et écrivit au pape « pour le supplier de lui pardonner son hérésie et de le recevoir dans le sein de l'Eglise. »

Quelques mois après, la Cour, pour se défaire de lui s'il faut en croire L'Étoile, l'envoya au siége de La Rochelle. Ce fut pendant cette campagne forcée qu'il s'unit plus intimement avec le duc d'Alençon, avec qui il ourdit dès lors toute sorte de complots afin de relever le parti protestant. Le dernier et le plus sérieux ayant été trahi par Alençon lui-même, Condé, qui heureusement était parti pour la Picardie, afin de visiter cette province dont il était gouverneur titulaire, eut le temps de fuir avec *Thoré* et de gagner Strasbourg. A peine libre, il se hâta de se réunir à l'église française de cette ville, en jurant de s'employer comme son père à la défense de la cause protestante, promesse qu'il renouvela dans les lettres qu'il adressa par *Gasques* aux églises du Languedoc. Quelques jours après, 12 juillet 1574, il publia un manifeste, daté de Heppenheim, où il protestait contre les massacres exécutés en France, comme aussi contre l'arrestation du duc d'Alençon, du roi de Navarre et de plusieurs bons serviteurs de la couronne. Il y expliquait les raisons qui l'avaient forcé de sortir de France, demandait une protection égale pour toutes les religions. et insistait sur la réforme de l'administration, s'engageant « à pourchasser le bien et repos de la patrie par tous justes et légitimes moyens. » Cette déclaration fut présentée à l'assemblée protestante de Milhau, qui le nomma, sous certaines conditions de prudence, gouverneur général et protecteur des églises, au nom, lieu et autorité de Henri III. Charles IX était mort le 24 mai.

Condé se mit aussitôt en devoir de lever une armée en Suisse et en Allemagne ; mais, quel que fût son zèle, il lui était impossible de le faire à ses frais. Il demanda donc des subsides à une autre assemblée qui s'était réunie à Nîmes au mois de janvier 1575 pour sceller l'union des protestants et des catholiques politiques. Damville, le chef de ces derniers dans le Languedoc, accepta les mêmes conditions que le prince de Condé, à qui il fut subordonné.

Condé franchit la frontière, au mois de janvier 1576, à la tête de 18000 Allemands, Suisses, Français et Wallons, et de 16 pièces d'artillerie, se faisant précéder d'une *Déclaration contenant les causes de son voyage en France avec main armée vers monseigneur le Duc, frère du roi, ensemble les ordonnances militaires de son armée* (sans nom de lieu, 1576, in-8°). Toutes les villes fermèrent leurs portes à son approche, et il n'eut garde de perdre son temps à les assiéger. Ses soldats se dédommagèrent sur les villages et les hameaux, qu'ils pillèrent impitoyablement. Le sac de Nuits, que Condé ne put empêcher, effraya Dijon, qui paya une forte rançon. Après avoir franchi la Loire à La Charité, le prince s'empara de Vichy et opéra enfin sa jonction avec le duc d'Alençon, à qui il remit le commandement. Cette brillante armée, qui comptait plus de 30000 bons soldats, ne livra pas un seul combat. La paix de Monsieur l'ayant rendue inutile, elle fut licenciée ; Condé se retira à Périgueux auprès du roi de Navarre ; il alla visiter La Rochelle, où son dévouement à la cause protestante lui valut l'accueil empressé du populaire. Mais la noblesse des environs et la riche bourgeoisie de La Rochelle le virent avec beaucoup de méfiance s'établir dans cette ville. L'inquiétude s'accrut lorsqu'il fit prévenir les Rochelois de sa visite. Sous prétexte qu'il fallait éviter tout ce qui pourrait porter ombrage à la Cour, le maire refusa de le recevoir ; mais le peuple s'étant déclaré hautement pour lui, il fallut céder. Le ministre Odet *de Nort* lui fut député avec Pierre *Robineau* pour le prier d'oublier l'affront qu'on lui avait fait et l'inviter à venir à La Rochelle avec une suite peu nombreuse. Il s'y rendit, accompagné de *Balsac*, de *Mouy*, de quelques autres, et il atteignit le but qu'il se pro-

posait, en portant les Rochelois à ne pas rester neutres dans la guerre qui allait éclater.

Les ministres, qui avaient soutenu de toutes leurs forces Condé dans sa lutte contre l'aristocratie rocheloise, se se crurent en droit de veiller à l'exécution de l'édit de paix qui suivit. Par leurs prétentions exagérées, ils faillirent aliéner le plus zélé défenseur de l'Eglise protestante. En 1577, le consistoire « dissuada le prince de communier, » parce qu'il avait légalisé une prise faite par un corsaire de La Rochelle depuis la publication de l'édit de Poitiers. Condé appela de cette censure au synode national de Sainte-Foy, auquel il représenta que la prise avait été faite avant l'expiration de quarante jours après la publication de l'édit, et qu'en tout cas, c'était une affaire d'État, dont le consistoire n'avait pas à se mêler. De leur côté, les ministres répondaient que de pareils actes n'étaient propres qu'à faire passer La Rochelle pour un nid de pirates. L'embarras du synode fut grand. Il prit le parti d'envoyer *Merlin, Bouquet*, de *La Tour* et *Saint-Martin*, pour accommoder ce différend et lever l'excommunication.

Dès le 6 déc. 1576 avait eu lieu l'ouverture des États-Généraux à Blois. Condé y envoya *La Popelinière*, porteur de remontrances qui furent fort mal reçues et les traita « de conventicule d'hommes subornés et corrompus par les perturbateurs du repos public. » Henri III fit marcher contre lui et après quelques hostilités la paix de Poitiers ou de Bergerac termina cette petite guerre dès le 17 sept. 1577. Par un article secret, Saint-Jean-d'Angély fut accordé au prince pour six ans comme sa place de sûreté et sa demeure, jusqu'à ce que le roi pût le mettre en possession du gouvernement de la Picardie.

Pendant près de deux ans, Condé attendit avec patience que ce moment arrivât; puis voyant que Henri III ne songeait à rien moins qu'à exécuter le traité, il convoqua, de concert avec le roi de Navarre, une assemblée à Montauban où il fut décidé qu'on ne rendrait les places de sûreté que quand les deux princes auraient été mis en possession de leurs gouvernements. C'était presque une déclaration de guerre; aussi Condé jugea-t-il nécessaire de prendre l'avis de toutes les provinces. Une assemblée générale fut donc tenue à Montauban le 13 juillet 1579. Condé s'y trouva, accompagné de *Turenne, Châtillon, Guitry* et *Lusignan*. Le roi de Navarre, prié de s'y rendre par *Piguenit*, sieur de La Martinière, tomba malade en route et dut s'arrêter à Eause, en sorte qu'il n'assista pas à l'ouverture de l'assemblée. Toute la France protestante y était représentée : l'Isle-de-France et la Picardie par *Maisonneuve*, la Normandie par *Picheron*, la Bretagne par *Saint-Étienne*, la Bourgogne par *La Serre-Couet* et *Châteauvert*, la Champagne par *Tenant*, l'Anjou, la Touraine et le Maine par *Clairville*, la Saintonge par *Du Douhet* et *Champaigne*; la Gascogne par *Meslon*, le Périgord par *Fayard*, le Lyonnais par d'*Argoul*, le Vivarais par *Chastaignier*. le Quercy enfin par *Calvet* et *Baisse*.

Dans la première séance, on approuva les résolutions de l'assemblée précédente; après quoi on travailla au cahier des plaintes et à un règlement curieux en ce qu'il fournit une preuve nouvelle de l'esprit constitutionnel qui animait tout le parti. On arrêta qu'un conseil de neuf membres, servant à tour de rôle pendant quatre mois, serait donné au roi de Navarre, et que les églises entretiendraient un agent à la Cour. L'assemblée s'occupa ensuite de l'examen des réclamations pécuniaires qui lui avaient été adressées de divers côtés. En paiement des sommes qu'il avait avancées dans l'intérêt du parti, Condé entre autres, reçut une obligation de 22000 écus, portant intérêt, sur toutes les églises de France. Pour le recouvrement des impôts ainsi établis, on divisa le royaume en 15 généralités. L'assemblée se sépara, le 27 juillet, après avoir ordonné de nouveau dans une dernière séance qu'à l'avenir il ne serait fait aucun traité sans le consentement de toutes les églises. Les députés furent chargés de veiller chacun dans sa province à l'exécution des arrêtés de l'assemblée et à la pacification des querelles particulières, si funestes à la cause générale

Sûr de l'appui du parti huguenot, Condé partit de Saint-Jean-d'Angély au mois de novembre, presque seul et déguisé. Il traverse Paris sans être reconnu, donne rendez-vous à *Mouy*, *Jumel*, *Gennes*, *Liramont*, et à quelques autres gentilshommes huguenots de la Picardie, dans la métairie des Loges, entre Compiègne et Coucy ; puis, profitant de la négligence avec laquelle la garnison de La Fère fait son service, il enlève la sentinelle d'une des portes, surprend un poste après l'autre et se rend maître de la ville, le 30 nov. 1579, sans verser une goutte de sang. En apprenant cette nouvelle, loin de témoigner aucun mécontentement, Henri III entra en négociation. Cependant Condé se hâta d'organiser huit compagnies sous les ordres de *Cormont*, *La Salle*, *La Personne* fils, *Hervilly*, *Persagny*, *Guitry*, *Jonquières*, *Vaucogne* et *Louveaucourt*. *La Motte-Jaranville* lui amena sa compagnie et celles d'*Estivaux*, *Vaudizières*, *Attis* et *La Motte-Saint-Marc*. Le roi ne faisant contre lui aucune démonstration hostile et semblant, au contraire, disposé à lui laisser sa conquête, il écrivit à son cousin pour le dissuader de prendre les armes ; mais ses conseils ne furent point écoutés. Prévoyant, dès lors, qu'il ne tarderait pas à être attaqué, il résolut d'aller demander du secours aux princes protestants. Après avoir confié la défense de La Fère à Artur *de Vaudray* sieur de Mouy, et à François *de la Personne*, assistés d'un conseil composé de *Rieux*, *Susanne*, *Gennes*, *Contres*, *Jumel*, des deux *La Motte*, de *Bernapré*, *Vignolles*, *Chat*, *La Salle* et *Bouchart*, secrétaire, il partit lui quatrième pour les Pays-Bas, au mois de mai 1580. Les circonstances ne permirent pas au prince d'Orange de le secourir. Il ne fut pas plus heureux en Angleterre, faute d'argent; mais, s'il faut en croire le P. Daniel, Casimir lui promit une armée, à condition qu'on lui livrerait en gage Aigues-Mortes et le fort de Peccais. Le même historien ajoute que Condé signa le traité et se mit en route pour le Languedoc, accompagné de *Beutrich*. Il gagna le Midi de la France à travers la Suisse et la Savoie, où il fut arrêté et dépouillé, mais sans être reconnu, grâce à son déguisement, et arriva dans le Languedoc quelques jours seulement avant la signature du traité de Fleix, par lequel Henri III s'engagea à le faire jouir enfin effectivement de son gouvernement de Picardie.

Condé néanmoins se montra fort mécontent de ce traité et refusa d'y souscrire, accusant le roi de Navarre d'avoir négligé ses intérêts. Depuis longtemps déjà une fâcheuse jalousie régnait entre les deux cousins. Henri de Navarre réclamait la prééminence par droit de naissance ; mais Condé, qui avait jusque-là rendu plus de services et surtout des services moins intéressés à la cause protestante, ne se montrait nullement disposé à lui céder le premier rang. *Sully*, dans ses Mémoires, lui attribue même des vues d'indépendance, et prétend qu'il avait résolu de se former une principauté des provinces de l'Anjou, du Poitou, de l'Angoumois et de l'Aunis. Condé irrité se retira donc à Nîmes, le 30 nov. 1580, dans la maison de Pierre *Rozel*, lieutenant du sénéchal. Après avoir pris toutes les mesures qu'il jugea nécessaires à la défense de la ville et assisté à l'installation des nouveaux consuls, il partit, accompagné de *Bioule*, pour Montauban, où devait se tenir une assemblée générale, afin « d'aviser au ferme établissement de la paix. » Passant par Montpellier et Pézenas, où il eut une conférence avec Montmorency, il arriva à Castres le 9 avril 1581. *Turenne*, envoyé du roi de Navarre, profita de son absence pour faire publier la paix dans le Bas-Languedoc. Sans doute Condé ressentit vivement cette offense ; mais faisant taire son courroux devant l'intérêt général, il se présenta dans l'assemblée aux côtés du roi de Navarre et s'associa à toutes ses délibérations ; après quoi, il se retira à Montpellier où il habitait encore à la fin de 1582.

A cette époque, la gravité des circonstances opéra une réconciliation entre les deux chefs des églises protestantes. Condé retourna à Nîmes, d'où il se rendit à Nérac pour délibérer avec Henri sur la situation des affaires. Dès le mois de juin 1581, la ville de Périgueux, place de sûreté cédée aux huguenots, avait été surprise par les catholiques et

traitée avec une extrême barbarie. Celle de Foix avait eu le même sort. L'année suivante, Joyeuse s'était emparé d'Alais « avec grand carnage de ceux de la religion. » Les bourgeois de Mont-de-Marsan refusaient de recevoir le roi de Navarre, leur seigneur. Enfin Matignon faisait de toutes parts avancer des troupes dans la Guienne. La guerre toutefois n'éclata qu'en 1585.

Le 21 août 1584, les Protestants avaient tenu à Montauban une assemblée politique à laquelle Condé assista, ainsi que le roi de Navarre, et où fut renouvelé le serment d'union. Il se trouva également à l'entrevue que le roi de Navarre eut à Castres avec Montmorency, au mois de mars suivant; puis à celle de Saint-Paul-de-Cadajoux, et il signa avec eux le manifeste qui fut publié, le 10 août, contre la Ligue.

D'un caractère vif et bouillant comme son père, Condé fut le premier à entrer en campagne; une excommunication lancée contre lui par Sixte-Quint ne servit qu'à aiguillonner son ardeur. A la tête des huguenots du Poitou, de la Saintonge et du Berry, il marcha à la rencontre du duc de Mercœur, qui avait envahi le Poitou avec 5000 hommes. Il avait à lui opposer un nombre de troupes à peu près égal : les quatre régiments de *Lorges*, *Aubigné*, *Saint-Surin*, *Charbonnières*, deux compagnies de *Boisrond* et 500 chevaux commandés par Henri *de Savoie*, prince de Genevois, *Rohan*, *Clermont*, *Saint-Gelais* et *La Boulaye*. Mercœur n'osa pas l'attendre; il battit en retraite, abandonnant sur les chemins une grande partie de ses bagages, qui furent pillés par les capitaines *Loummeau* et *Brion*.

Condé se retira à Jarnac, et pour ne pas laisser ses troupes dans l'inaction, il résolut de reprendre les îles de la Saintonge. Il occupa Fouras, Saint-Jean-d'Angle, Soubise. Encouragé par ses succès, il fit forcer le Pas-d'Hiers par *La Boulaye*. Renforcé par un corps de troupes considérable que lui amena Claude *de la Trémoille*, le 22 sept. 1584, il mit le siége devant Le Brouage qu'une flotte rochelloise bloqua par mer. Cette place, qui n'avait que 400 hommes de garnison et qui était mal approvisionnée, allait succomber lorsque, le 30, Condé apprit la surprise du château d'Angers par *Bouchereau*. Désireux de s'assurer la possession d'une ville de cette importance, peut-être aussi de s'élever au-dessus du roi de Navarre par un exploit éclatant, au lieu d'envoyer en toute hâte un fort détachement au secours de Bouchereau, il se disposa à marcher en personne sur Angers pour la réduire. Laissant à *Saint-Mesme* la direction des travaux du siége, et à *La Personne*, qui venait de lui amener du canon de La Rochelle, le commandement de la flotte, il nomma Antoine *de Ranques* gouverneur d'Oléron, et le capitaine *Belon* des autres îles. Le 8 oct. enfin, après avoir perdu un temps précieux à faire ses préparatifs, il quitta son camp avec les compagnies de *Rohan*, Henri *de Savoie*, *Laval*, *Saint-Gelais*, *La Trémoille*, *La Boulaye*, et les régiments d'arquebusiers à cheval commandés par d'*Aubigné*, *Des Ousches*, *Campois*, les deux *La Tousche*, *La Flèche*, *Loummeau*, formant en tout un corps d'environ 2,000 hommes. Les six pièces d'artillerie prêtées par la Rochelle pour le siége du Brouage le suivaient sous la conduite du capitaine *Bordeaux*. S'acheminant par Taillebourg, Niort, Argenton et Viers, il entra dans le bourg de Gennes, vis-à-vis des Rosiers, où le capitaine *La Flèche*, ainsi nommé du lieu de sa naissanre, avait préparé trois bateaux pour le passage de la Loire. Ce ne fut pas sans un sentiment d'inquiétude que les capitaines poitevins se virent sur le point d'être séparés de leur pays par le fleuve; mais leurs représentations ne servirent qu'à ralentir les mouvements de Condé. A Beaufort-en-Vallée, où il fut rejoint, le 19, par *Clermont d'Amboise* à la tête de 400 cuirasses et de 5 à 600 arquebusiers à cheval, le prince perdit encore un jour à passer sa troupe en revue, en sorte que le 21, lorsqu'il arriva devant Angers, le château venait de se rendre. Il n'en commanda pas moins contre un des faubourgs une vigoureuse attaque où *La Flèche* reçut une blessure mortelle. Repoussé avec perte, il dut songer à la retraite, et le 22, l'armée rentra à Beaufort. Il était encore temps de repasser la Loire; mais la fierté

de Condé se révolta à la seule idée d'avoir l'air de fuir. Un point d'honneur mal entendu le porta à perdre deux jours à Beaufort, pendant lesquels l'ennemi eut le temps de prendre ses dispositions pour lui disputer le passage. A peine, en effet, l'avant-garde conduite par *Laval* et *La Boulaye* eut-elle débarqué sur l'autre rive, que des bateaux armés barrèrent le passage au reste de l'armée. Dans cette grave conjoncture, les chefs ne surent s'arrêter à aucun parti décisif. Ils reconduisirent leurs troupes à Beaufort, où, après une tumultueuse délibération, il fut décidé qu'on remonterait la Loire pour chercher un gué. Lorsqu'il apprit cette résolution, jugeant combien elle était dangereuse, *Donault*, vieux guerrier qui servait comme volontaire sous les ordres de *Laval*, repassa la Loire, non sans danger, pour rejoindre Condé et mourir avec lui.

Partie de Beaufort le 26, l'armée protestante s'avança jusqu'au Lude, où elle franchit le Loir avec de grandes difficultés occasionnées par le débordement de la rivière. Elle marcha ensuite sur Saint-Arnoult dans le Vendomois, courant ainsi au-devant du danger au lieu de le fuir. Cernée de tous côtés par les Ligueurs, harassée de fatigue, affaiblie par de nombreuses désertions, elle semblait perdue, et Paris s'attendait à voir d'un instant à l'autre amener Condé prisonnier. Dans cette extrémité, le prince seul ne se laissa pas abattre. Il continua sa route sur Vendôme; mais les catholiques l'avaient déjà occupée. Que faire avec une poignée d'hommes contre cinq armées, chacune de beaucoup supérieure à la sienne? Il dut songer enfin à son propre salut et à celui de ses compagnons. *Rohan* conseilla d'essayer d'échapper par petits pelotons; son avis fut suivi. « Ce fut chose amère à voir, dit un contemporain, que cette séparation; chacun laissoit son compagnon et l'embrassoit comme allant à une mort certaine. » Accompagné de *La Trémoille*, d'*Antigny*, de *Clermont d'Amboise* et de quelques autres, le prince traversa la Basse-Normandie sans être reconnu, et parvint à gagner sain et sauf l'île de Guernesey. Il se rendit de là en Angleterre auprès d'Élisabeth, qui le fit reconduire sur une escadre à la Rochelle, où il arriva le 3 janv. 1586, et où il retrouva tous ses compagnons. Par un bonheur inouï, pas un seul n'avait été tué ou fait prisonnier.

Empressé d'effacer le souvenir de ce désastre « qui, au rapport de d'Aubigné, servit de farce à toute la cour de Nérac », Condé ne tarda pas à reprendre la campagne. Secondé par *Laval* et *Saint-Gelais*, il emporta le château de Dampierre. Peu de temps après, il attaqua avec une soixantaine de chevaux, aux portes mêmes de Saintes, le régiment d'infanterie de Tiercelin qui avait pris part à l'entreprise de Saint-Luc sur l'île d'Oléron. Protégé par des haies et des fossés, l'ennemi opposa une valeureuse résistance. Déjà Condé avait vu tomber à ses côtés *La Batarderaye*, enseigne de La Boulaye, *Chanterelles*, *Navarre* et plusieurs de ses plus braves soldats, lorsque *Laval*, accourant à la tête de sa compagnie, le sauva d'une défaite certaine. Cette diversion lui permit de rallier ses gens et de les ramener contre la cavalerie de Saintes, qui fut rompue La nuit mit fin au combat.

Condé ne possédait pas l'esprit insinuant de Henri de Navarre; son humeur un peu hautaine ne savait pas se ployer à ces détours que son cousin entendait si bien; mais il avait pour la cause protestante un dévouement qui faisait taire dans son cœur tout autre sentiment, lorsque les circonstances l'exigeaient. Le roi de Navarre s'étant rendu à la Rochelle sur ces entrefaites, il n'hésita pas à se réunir à lui et à le seconder loyalement dans ses entreprises sur Chizé, Saint-Maixent et Mauléon. Peu de temps après, il enleva Tonnay-Charente aux Ligueurs, qui la reprirent bientôt. A la nouvelle de l'approche de Joyeuse, il se retira à Saint-Jean-d'Angély pour rassembler la noblesse protestante de la Saintonge, à la tête de laquelle il combattit à Coutras avec sa bravoure ordinaire.

Après la bataille, Condé retourna à la Rochelle pour attendre le roi de Navarre qui avait promis de venir le joindre afin de marcher ensemble au-devant de l'armée allemande. Après une longue

et inutile attente, il résolut d'agir seul et tenta une pointe dans le Limousin; mais cette entreprise échoua, et la nouvelle de la défaite des reitres lui étant venue sur ces entrefaites, il retourna à Saint-Jean-d'Angély.

Il se disposait à rentrer en campagne, lorsque, le jeudi 3 mars 1588, une demi-heure apres avoir soupé, il fut atteint de violentes douleurs d'estomac, avec difficulté de respirer, et vomissements continuels, auxquelles il succomba le samedi, malgré tous les soins de ses médecins et chirurgiens Nicolas *Poget*, Bonaventure *de Médicis*, Louis *Bontemps*, Jean *Pallet*, Pierre *Mesnard* et *Foucault Chotard*. On fit l'autopsie qui constata que l'estomac avait été perforé par « une quantité insigne de poison brûlant, altérant et caustique. »

La rumeur publique désigna sur-le-champ comme l'auteur de cet empoisonnement un page de la princesse de Condé, nommé Permillac *de Belcastel*, et un de ses valets de chambre, qui l'un et l'autre avaient pris la fuite sur des chevaux tenus tout prêts par Jean Ancelin Brillaud, contrôleur de la maison du prince. Ce dernier fut arrêté et son procès instruit avec la plus grande solennité par René *de Cumont*, lieutenant-particulier au baillage de Saint-Jean-d'Angély. Brillaud ayant récusé ce juge, le roi de Navarre nomma, pour suivre l'affaire, une commission présidée par Jean *Valette*, grand prévôt des maréchaux, homme plein de probité et d'honneur, qui peu de temps après périt avec le sieur de *Péray* dans une sortie de la garnison de Niort. Appliqué à la torture, Brillaud avoua qu'il était coupable, en ajoutant qu'il avait agi à la suggestion de la princesse de Condé. Sans doute cette déposition peut lui avoir été arrachée par l'agonie de la douleur, par un désir de vengeance ou par l'espoir de prolonger ses jours en se mettant à couvert sous le nom d'une personne d'aussi haut rang. Ces considérations probablement n'échappèrent pas aux juges, qui ne manquèrent pas non plus de réfléchir aux risques qu'ils courraient par une démarche précipitée. Cependant, deux jours après le supplice de Brillaud, qui fut écartelé le 11 juillet, à la suite d'une procédure instruite, lit-on dans les Chroniques fontenaisiennes, avec autant de zèle et d'exactitude que de droiture et d'équité, ils firent arrêter la princesse. *Saint-Mesme*, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély, fut chargé de la garder étroitement, et il est certain qu'elle n'échappa au supplice qu'en faisant constater son état de grossesse.

La conviction du tribunal était donc bien formée; elle était partagée par toute la famille de la victime. Un mois après la mort de Condé, le roi de Navarre écrivait à *Ségur* : « Je suis après pour avérer ce crime d'autant plus abominable qu'il est domestique. » Dans une lettre au comte de Soissons (mss de *Brienne*, n° 186), Catherine de Bourbon s'exprime ainsi : « Je n'eusse jamais cru la mort de M. le prince estre venue de ceux qui avoient tant d'occasions d'en conserver la vie. C'eust esté les derniers que j'eusse jugez coulpables d'un si cruel acte. » La belle-mère de Condé, Françoise d'Orléans, use de termes encore plus clairs dans sa réponse à l'accusée, qui lui avait demandé ses bons offices : « Leurs Majestez n'ont voulu recevoir vos lettres, ni MM. les cardinaux les répondre. C'est doncq à vous de travailler que vostre page soit prins, auquel on dict qu'avez faict donner nombre d'argent par vostre trésorier, et que l'un de vos valetz de chambre a advoué avoir donné la première poison. Ces indices advancent fort vostre malheur. Il se dict davantage que aimiez avec telle passion vostre page qu'il tenoit le lieu de vostre mary, avec tant d'autres villanies que la cour en a horreur. J'ay supplié très-humblement le roy de vostre part que le page fust arresté. S. M. le désire et en a escrit; mais l'on ne croit pas qu'en aïez envie. » Dans une autre lettre adressée à *La Trémoille*, frère de la princesse de Condé, Françoise d'Orléans lui dit : « Vous aurez subject toute votre vie d'aborrer la honte qu'elle a portée à vostre maison, et à nous la perte qu'elle nous aura causée. » Quant aux autres princes de la maison de Bourbon, *Sully* nous apprend qu'ils ne regardaient pas Henri II de Condé comme légitime. Au rapport de L'Etoile, le bruit public

était que la princesse était enceinte de son page. C'est cette opinion que d'*Aubigné* a exprimée dans les *Tragiques*, composés vers cette époque :

. . . . Que dirois-tu de ta race douteuse ?
Tu dirois, je le sçais, que ta race est douteuse.

Dans une dissertation sur la mort de Condé, insérée dans les Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, Louis Ripault Desormeaux a entrepris, dans le siècle passé, de laver la princesse de Condé des soupçons qui planent sur sa mémoire. Selon lui, l'empoisonnement n'est nullement prouvé; la mort de Condé a été le résultat d'une blessure qu'il avait reçue à Coutras, combinée peut-être avec l'action d'un poison qui lui aurait été donné en 1572. En tout cas, il est plus naturel d'accuser les Ligueurs de ce crime qu'une princesse qui avait épousé Condé par amour, malgré ses parents, et qui, dans la supposition d'une coupable intrigue, aurait pu trouver, contre le ressentiment de son époux, un asile soit dans sa famille, soit à la Cour de Henri III. Nous ignorons si ces raisons paraîtront concluantes. Pour nous, il nous semble que, si elle eût été calomniée, la princesse, forte de son innocence, aurait dû hâter par tous les moyens possibles le jour d'une éclatante réparation. Au lieu de cela, elle ne négligea rien pour éloigner l'heure du jugement. Aussitôt après son incarcération, elle présenta une requête au roi pour demander son renvoi devant le parlement de Paris en sa qualité de femme d'un prince du sang. En conséquence, le parlement de Paris défendit aux juges de Saint-Jean-d'Angély de poursuivre le procès. Ceux-ci n'en tinrent aucun compte. Nouvelle requête de la princesse, nouvel arrêt du parlement avec injonction aux juges de Saint-Jean-d'Angély de comparaître eux-mêmes à sa barre ; mais le roi de Navarre leur ordonna de continuer l'instruction. Le prince de Conti et le comte de Soissons intervinrent alors comme parties civiles. Leur requête fut admise et signifiée à l'accusée le 27 juin. Troisième requête au parlement, suivie d'un arrêt de prise de corps contre les juges de Saint-Jean-d'Angély. Ce conflit n'aurait pas sauvé la princesse, si Henri de Navarre n'avait défendu de passer outre. On se contenta de retenir l'inculpée en prison jusqu'en 1595, que le roi de Navarre, devenu roi de France, ordonna que toutes les procédures faites à Saint-Jean-d'Angély fussent apportées au greffe du parlement de Paris et que la princesse fût mise immédiatement en liberté. On pouvait croire qu'enfin le mystère allait s'éclaircir. Le principal complice était mort; mais ses dépositions existaient. Le 25 avril 1596, un premier arrêt du parlement déclara nulles toutes les procédures ; puis un second, rendu le 28, ordonna la suppression de toutes les pièces du procès. C'était, on l'avouera, un singulier moyen d'arriver à la connaissance de la vérité. Conti et Soissons protestèrent; mais à leur protestation le parlement répondit par un troisième arrêt, en date du 24 juillet, qui déclara la princesse « pure et innocente des cas à elle imposés. »

Ces arrêts ne peuvent pas peser d'un grand poids dans la balance de l'histoire ; ils laissent subsister les soupçons qui, dès le principe, s'attachèrent à la princesse de Condé.

Henri de Condé avait épousé en premières noces, comme nous l'avons dit plus haut, Marie de Clèves, qui mourut à Paris, le 30 oct. 1574, ne laissant qu'une fille, nommée Catherine. Ce mariage avait déjà été pour lui la source de chagrins qu'il ressentit d'autant plus vivement qu'il était d'un caractère très-jaloux. Ce ne fut qu'au mois de mars 1586, qu'afin de fixer dans le parti protestant le duc de *La Trémoille*, il se décida à épouser sa sœur, Charlotte-Catherine, qui s'était éprise d'amour pour lui, et qui, retirée à La Rochelle, y avait embrassé le protestantisme, le 19 janv. précédent. Il en eut une fille, Eléonore, née le 30 avril 1587, qui épousa le prince d'Orange et mourut le 20 janv. 1619. Le fils posthume à qui sa femme donna le jour dans sa prison, le 1er sept. 1588, reçut le nom de Henri, du roi de France, qui voulut être son parrain. Il fut baptisé à Saint-Jean-d'Angély, le 20 juin 1592, et élevé jusqu'à l'âge de sept ans par sa mère dans la religion protestante. Le pape cepen-

dant ayant exigé, comme condition de l'absolution de Henri IV, que le jeune prince, alors son héritier présomptif, fût instruit dans la doctrine romaine, Henri IV le fit amener à Paris, et au grand mécontentement des huguenots, lui donna un gouverneur catholique. L'enfant montra d'abord une profonde répugnance pour les cérémonies d'une église qu'il avait été instruit à abhorrer ; mais la légèreté de son âge l'emporta bientôt, et il devint, quelques années plus tard, un des persécuteurs les plus acharnés des protestants. Peu de temps après, 26 déc. 1596, en retour de son acquittement, sa mère à son tour embrassa la religion romaine.

L'histoire des deux premiers Condés a été écrite, d'une manière incomparablement sûre et autorisée, par un prince même de leur famille qui, de nos jours, s'est trouvé investi du triple avantage d'être l'héritier légal du dernier descendant direct de leur maison, d'avoir été saisi par conséquent de tous leurs biens, titres et papiers, enfin d'être un écrivain expérimenté, plein de sens, de savoir et de patriotisme. Cet ouvrage remarquable a subi d'abord pendant sept ans le *veto* du gouvernement bonapartiste, puis en 1863 il put paraître. Il est intitulé : *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, par M. le duc d'Aumale ; Paris, Mich. Lévy, 1863 et 1864, 2 vol. in-8° de 580 et 586 pages, dont près de la moitié employée à un précieux choix de pièces justificatives, et accompagnés de deux portraits exquis gravés par J. François et Danguin.

BOURBON-MALAUZE [Haag II, 474]. Cette branche de la maison royale de Bourbon avait été fondée par Charles, bâtard de Bourbon, fils naturel de Jean II de Bourbon, connétable de France sous Charles VIII. A l'époque de la Réformation, elle avait pour chef Henri de Bourbon, 3e fils de Jean de Bourbon, vicomte de Lavedan et baron de Malauze, du chef de sa mère Louise Du Lion.

Né en 1544, Henri de Bourbon-Malauze, vicomte de Lavedan, fut élevé sous la tutelle de la reine Jeanne *d'Albret* dont sa mère Françoise *de Silly* fut une des dames d'honneur. Ardent partisan de la Réforme et ami personnel de Henri *de Navarre*, il fut choisi pour chef, en 1574, par les protestants de l'Auvergne. Maître de la forteresse de Miremont, qu'il tenait de sa femme, il en fit le centre de ses opérations presque toujours heureuses. Vic et Chaudes-Aigues tombèrent en son pouvoir ; Mauriac fut pris, le 16 avril 1574. Lavedan fit raser une partie de ses remparts, et imposa aux habitants de lourdes contributions. Jusque-là, rien de plus légitime, mais ce qui l'était moins et ce qu'on ne saurait assez condamner, ce sont les excès auxquels ses soldats se livrèrent contre les religieux. L'approche de forces supérieures l'obligea à évacuer cette ville, le 29 juillet. Il se retira à Miremont, qui fut assiégé mais vainement. Délivré de la présence de l'ennemi, Lavedan se remit en campagne, et remporta de nouveaux avantages, jusqu'à ce que, trahi par la fortune, il fût fait prisonnier dans une rencontre. En récompense de ses services, le roi de Navarre lui conféra les titres de conseiller et de chambellan.

Au temps de la « guerre des amoureux », il voulut, dans la nuit du 4 au 5 août 1581, malgré la conclusion de la paix, prendre Aurillac par escalade avec une double troupe aidée de quelques religionnaires du Rouergue et des Cévennes. Déjà il avait pénétré dans la ville, lorsque les habitants, sortant en armes de leurs maisons, le contraignirent à battre en retraite. Cet échec ne le découragea pas. Il continua à courir la campagne avec plus d'audace que jamais ; cependant, malgré toute son habileté, il se laissa enfermer dans Mur-de-Barrez par des forces considérables ; mais se faisant jour l'épée à la main, il parvint à sortir de la place, et peu de temps après il la reprit sur les catholiques.

Cette campagne lui valut le grade d'enseigne de la compagnie d'ordonnance du roi de Navarre. Quelques années plus tard, ce prince le nomma capitaine de ses gendarmes. Sa belle conduite à l'affaire d'Issoire, en 1590, où il combattit à la tête des protestants de la Haute-Auvergne qu'il commandait avec *Missilhac*, le fit appeler à la lieutenance générale des gendarmes du nouveau roi de France.

Henri de Bourbon-Malauze mourut à Miremont en 1611. De son mariage avec Françoise *de Saint-Exupery*, fille de *Gui*, seigneur de Miremont en Auvergne, morte en 1613, naquirent cinq enfants :

Élie, décédé en bas âge ; Henri II, marquis de Malauze, qui suit ; Jacques, mort jeune ; Madelaine, qui épousa, en 1595, François *de Cardaillac* baron de la Capelle-Marival, et Françoise, mariée à Bertrand *de Peyronenc*, sieur de Saint-Chamaran en Quercy. Lavedan avait plusieurs frères et sœurs ; mais professèrent-ils la religion protestante ? Nous ne l'affirmerons positivement que pour sa sœur Françoise, qui épousa Bertrand *de Larmandie*, seigneur de Longa, et pour Marie, qui devint femme de Jean *Guichard*, sr de Péray.

Henri II de Bourbon, filleul du roi de Navarre, se montra longtemps aussi zélé huguenot que son père. En 1615, il fut député par le Haut-Languedoc à l'assemblée politique de Grenoble. Lorsque cette assemblée se fut transportée à Nîmes, il en reçut l'ordre, ainsi que le vicomte de *Paulin*, de conduire au duc de *Rohan* les troupes levées dans l'Albigeois. Au mois de mars 1617, il assista à une assemblée des provinces de la Haute-Guienne et du Haut-Languedoc qui se tint à Figeac sous la présidence de *Du Bourg-Clermont*, à qui *Joly* fut donné pour adjoint, *Du Puy* et de *Rossaldy* pour secrétaires. Cette assemblée le chargea avec *Cavallier* de porter à Louis XIII une adresse qu'elle vota comme manifestation contre le maréchal d'Ancre, mais qui n'eut aucun effet. Le maréchal d'Ancre ne fut assassiné que le mois suivant ; aussi les députés huguenots furent-ils renvoyés « sans estre ouïs. » En 1618, Louis XIII le nomma capitaine de 50 hommes d'armes. En 1620, l'assemblée de Milhau, à laquelle il assista, lui confia le soin d'armer le Quercy et l'Albigeois. En 1621, il servit dans le Castrais avec *Boyer*, maréchal de camp de Rohan, et après la mort de cet excellent officier tué devant Le Fauch, il resta seul chargé des opérations du siége. Malauze avait beaucoup plus de courage que d'expérience militaire. Il mit tant d'impétuosité dans l'attaque qu'il emporta le fort ; mais il ne tarda pas à y être investi par le duc d'Angoulême, qui le força à capituler le 3 sept., après un combat fort vif, où furent blessés *Saint-Amant*, le mestre-de-camp *La Nogarède* et le capitaine de chevau-légers *Sénégas*. Le duc d'Angoulême garantit à Malauze et à ses compagnons la vie sauve et la liberté de conscience ; de leur côté, ils s'engagèrent à ne point porter les armes de six mois. Les six mois expirés, Malauze rejoignit Rohan à la tête de 80 maîtres du Haut-Languedoc, et assista au combat de Saint-Georges.

En 1622, à la tête des troupes du Haut-Languedoc, il fut chargé de s'opposer aux entreprises du duc de Vendôme. A cet effet, il se porta à Réalmont dans l'intention de faire lever le siége de Lombers ; « mais ne jugeant pas, écrit Rohan, la place tenable à cause de sa foiblesse, et que le château qui dominoit la ville lui étoit contraire, il se contenta après une longue escarmouche de retirer tous ses gens de guerre, tant étrangers qu'habitans, et abandonna la ville qui fut brûlée. » Peut-être sa circonspection passera-t-elle pour de la timidité ; tel était du moins le sentiment de *La Nogarède*, qui demandait que l'on tentât la fortune des armes ; mais elle était bien loin de toute trahison. A son retour, Malauze faillit cependant être massacré avec ses principaux officiers. Les consuls ne parvinrent à apaiser la multitude qu'en promettant de soumettre sa conduite à l'examen sévère d'un conseil de guerre. Toutefois cette enquête n'eut pas lieu, le secours que Malauze porta bientôt après à Briatexte ayant dissipé tous les soupçons.

Cette place « petit lieu fort commandé et foible » que défendait l'intrépide capitaine *Faucon*, était vivement pressée par le duc de Vendôme. Malauze s'en approcha et réussit à y jeter quelques soldats sous les ordres du capitaine *Rey* de Castres ; puis, bravement secondé par *Sénégas*, *Rives*, *Saint-Germier*, *Saint-Amant* et *Léran*, il inquiéta tellement l'ennemi par des attaques continuelles qu'il le força de lever le siége, 18 sept., après avoir perdu plus de 1500 hommes dans cinq assauts successifs. Le siége avait duré plus d'un mois. A son grand regret, la paix vint le contraindre à rentrer dans le repos.

Rohan comptait sur son appui, lors-

qu'il releva le drapeau de la guerre civile. Son attente fut déçue. Non-seulement Malauze refusa de se joindre à lui, mais il s'opposa de tout son pouvoir à la réussite de ses projets. Les écrivains protestants ont supposé que, fatigué de ne jouer qu'un rôle secondaire dans l'armée huguenotte, il avait changé de parti dans l'espoir d'accroître son importance. Nous aimons mieux chercher les motifs de sa conduite dans sa pénétration et dans sa prudence; et à vrai dire nous ne saurions le blâmer trop sévèrement d'avoir séparé à temps sa fortune de celle du chef aventureux que les zélateurs protestants s'étaient donné. Rohan se montra fort courroucé de ce qu'il regardait comme une défection. Par son ordre « le marquis de Malauze fut mis hors de la ville de Réalmont, » et il eut beaucoup de peine à se sauver dans son château de La Case.

Lorsque les protestants reprirent les armes pour la dernière fois, Malauze resta fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il demeura sourd aux pressantes sollicitations de Rohan et même à celles de sa femme, qui était animée d'un zèle beaucoup plus ardent que le sien et il livra, en 1628, la ville de Lacaune à Condé; mais cet acte même ne prouve pas qu'il se fût vendu au parti de la Cour, car nous n'avons trouvé nulle part la moindre trace d'une récompense accordée à sa soumission. Peu de jours avant sa mort (3 octobre 1647) séduit par les caresses de sa belle-fille qui voulait se faire de sa conversion un titre aux faveurs de la Cour, il abjura le protestantisme; mais ses descendants continuèrent à professer la religion réformée, et même quelques-uns d'entre eux n'hésitèrent pas à faire à la foi évangélique le sacrifice de leur haute position.

Henri II de Bourbon mourut le 31 déc. 1647, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait épousé Marie ou Madelaine *de Châlons*, dame de La Case en Albigeois, qui le rendit père d'un fils, nommé Louis, et de deux filles, dont l'aînée, Madelaine, fut mariée à Jacques de Pérusse d'Escars, marquis de Merville, puis à Jean de Mourlhon, comte de Caylus. La cadette, appelée Victoire, devint la femme d'Armand *d'Escodéca*, marquis de Mirambeau et de Pardaillan qui était veuf en 2es noces de Rachel *de Massy*, veuve elle-même d'Elisée *de Beaujeu* sr de Maisonfort, qu'il avait épousée en 1639 (reg. de Charenton). La première mourut en 1638; la seconde, en 1644.

Louis de Bourbon, marquis de Malauze et vicomte de Lavedan, s'allia, en 1638, à Charlotte, fille de François *de Kerveno* en Bretagne; cette union ne fut pas heureuse. Resté veuf sans enfant en 1647, il épousa, 1653, Henriette *de Durfort*, fille de Guy-Aldonce *de Durfort*, marquis de Duras, et d'Elisabeth *de La Tour*, mariage qui le rendit neveu du grand *Turenne* et parent de Guillaume d'Orange. En 1654, les protestants du Haut-Languedoc le choisirent pour porter au roi leurs plaintes au sujet de l'infraction à l'édit de Nantes commise par le parlement de Toulouse, qui avait condamné à mort le vicomte de *Léran*, quoiqu'il eût demandé son renvoi devant la Chambre mi-partie. Il mourut le 1er sept. 1667, âgé de 60 ans. De ses cinq enfants, deux seulement restèrent en France, après la révocation. L'aîné, Guy-Henri, marquis de Malauze, abjura à Paris le 12 août 1678, et pour prix de son apostasie, il obtint, le 28 nov. suivant, le régiment du Rouergue. La plus jeune des filles, Henriette, enfermée dans un couvent le 2 mai 1686, résista longtemps à tous les efforts des convertisseurs; mais elle finit par succomber. Le second fils, nommé Armand, marquis de Miremont, quitta la France avant la révocation. « On vit en ce temps-là [avril 1685], lit-on dans les Mémoires du marquis de Sourches, le marquis de Miremont, frère du marquis de Malauze, vendre tout le peu de bien qu'il avoit pour s'en aller servir en Hongrie, dans les troupes de quelqu'un des princes protestants. Il étoit huguenot, et quoique assez jeune tellement zélé pour sa religion qu'il ne pouvoit plus souffrir la France où il la voyoit si persécutée. » Plus tard, il passa en Angleterre, et y devint l'intercesseur des Camisards auprès de la reine Anne. Après de nombreuses et inutiles solli-

citations, il finit par obtenir, en 1703, la permission d'enrôler les Français réfugiés pour tenter une expédition dans les Cévennes. Afin d'intéresser les puissances protestantes au succès de son entreprise, il fit répandre à profusion un écrit intitulé *L'Europe esclave si les Cévenols ne sont soutenus*; Liège, 1704 in-12 [1]. Ses troupes, dont *Belcastel* fut nommé major-général, devaient traverser l'Allemagne et la Suisse, se grossir des réfugiés d'Orange et des Vaudois, et envahir le Dauphiné. Des lenteurs occasionnées soit par la mauvaise volonté du ministère anglais, soit par le manque d'argent, retardèrent le départ jusqu'au moment où Miremont apprit la soumission de *Cavalier*. Il lui fallut ajourner ses projets d'invasion.

A force de démarches et d'instances, il obtint, en 1704, une somme de 30,000 florins pour une nouvelle expédition, qui devait suivre la route tracée pour la première fois ; mais la découverte de la conspiration de *Boaton* le força à changer son plan de campagne. Au lieu d'essayer de pénétrer en France par les Alpes, il résolut de tenter une invasion par les Pyrénées. Tout était prêt pour son départ, lorsqu'une intrigue fit donner le commandement du corps expéditionnaire au brigadier de *Lillemirais*.

Quoique réduit à ses seules ressources, Miremont ne renonça pas à l'espoir de ranimer l'insurrection cévenole; l'amour de la patrie l'aveuglait. Il se berçait de l'illusion que, les Cévennes soulevées, les puissances protestantes se décideraient à appuyer la révolte. Mais toutes ses tentatives échouèrent. Il en fut réduit à adresser aux plénipotentiaires assemblés à Utrecht un mémoire où il réclamait en faveur de ses coreligionnaires le rétablissement de l'édit de Nantes. Faiblement appuyée, cette démarche n'eut aucun succès, et Miremont resta à Londres, où il mourut le 23 fév. 1732 à l'âge de 77 ans.

Son frère Louis, marquis de La Case, réfugié comme lui, servit avec le grade d'enseigne dans les gardes du corps du roi Guillaume et fut tué à la bataille de la Boyne [1]. Leur sœur Charlotte, qui les avait suivis sur la terre étrangère, mourut aussi en Angleterre en 1732, âgée de 74 ans.

3. BOURBON-MONTPENSIER. Cette branche de la maison de Bourbon descendait de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, bisaïeul d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. A l'époque où la jalousie des Bourbons contre les Guise éclata en guerre civile, son chef Louis II, duc de Montpensier, sembla d'abord vouloir rattacher ses intérêts à ceux de sa famille; et pendant quelque temps il parut, ainsi que son frère Charles, prince de La Roche-sur-Yon, favoriser les réformés, moins sans doute par conviction que par politique ; mais les Guise surent les gagner tous deux à leur cause en donnant au premier le gouvernement d'Anjou, Touraine et Maine, en 1561, et au second celui du Dauphiné en 1562. Dès lors ces deux princes devinrent les ennemis du parti huguenot. Montpensier surtout se déshonora par des cruautés, pour faire oublier peut-être qu'il avait été sur le point de céder à l'influence de sa première femme en embrassant la religion protestante.

Cette dame nous est dépeinte par tous les historiens comme un des plus beaux caractères de l'époque. Elle se nommait Jacqueline *de Longwy*, fille de Jean de Longwy, seigneur de Pagni, et de Jeanne d'Orléans. Selon de Thou, c'était une femme « d'un courage et d'une prudence au-dessus de son sexe, qui ne cherchoit que la paix et la tranquillité publique et qu'on croyoit capable d'empêcher tous les troubles qui s'élevèrent après sa mort. » Sainte-Marthe confirme cet éloge: Jacqueline de Longwy, dit-il, était de grand esprit, courageuse et prudente. Davila, de son côté, loue sa sincérité, sa franchise et sa droiture. Les écrivains catholiques, comme les protestants, s'accordent à reconnaître qu'elle jouissait d'une très-grande in-

[1] *Bernard*, dans les Nouvelles de la Rép. des lettres, attribue cet écrit à Abel *Boyer*.

[1] On lit à son sujet dans les rég. de la Bourse des pauvres réfugiés de Lausanne : La Cie a appris avec une singulière édification le soin charitable que messire Louis de Bourbon mis de Miramont, colonel et brigadier dans les troupes de leurs MM. britanniques, a pris en passant par cette ville d'aller visiter les réfugiés malades et l'empressement avec lequel il s'est informé du secours que l'on donnoit aux autres pauvres réfugiés.

fluence sur l'esprit de Catherine de Médicis, qui n'ignorait nullement qu'elle professait la religion réformée. Ce fut, assure-t-on, par son conseil que la reine-mère éleva Michel *de L'Hospital* à la dignité de chancelier. Dans plusieurs autres circonstances encore, elle fit un usage non moins louable de son crédit, soit en modérant les persécutions, soit en s'employant comme intermédiaire entre Catherine et les princes du sang. La mort qui la frappa à Paris, le 28 août 1561, fut donc, il est permis de le croire, une véritable calamité, non-seulement pour l'Eglise protestante, mais pour la France entière. Lorsqu'elle sentit sa fin approcher, elle fit appeler le ministre *Mallot* qui l'assista dans ses derniers instants.

La duchesse de Montpensier laissa plusieurs enfants, qu'elle fit élever tous dans la religion réformée. L'une de ses filles, Françoise, épousa, en 1558, Henri-Robert *de La Marck*; une autre fut mariée, en 1561, à François ou Henri *de Clèves*, duc de Nevers; nous aurons à reparler de l'une et de l'autre. Une troisième, nommée Charlotte, eut un sort plus romanesque.

Forcée par son père d'accepter la résignation que sa tante, Madame de Givry, lui fit, en 1559, de l'abbaye de Jouarre, elle dut obéir; mais fidèle aux principes qu'elle avait reçus de sa mère, elle protesta, dans un acte par-devant notaire, qu'elle était contrainte, n'attendant qu'une occasion favorable de rejeter un joug insupportable. Au commencement de l'année 1572, elle trouva enfin le moyen de fuir de son couvent avec plusieurs de ses religieuses, et alla demander un asile à l'électeur palatin Frédéric III. Ce prince l'accueillit avec bonté, et lorsque Montpensier la réclama, il refusa de la lui renvoyer, à moins qu'il ne s'engageât à ne pas violenter sa conscience. Le duc n'ayant rien voulu promettre, l'abbesse fugitive resta dans le Palatinat. Les ambassadeurs polonais s'intéressèrent vainement à elle; Charles IX éluda leur demande. Quelque temps après, la jeune princesse qui, selon le témoignage de l'historien de Thou, était douée d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit, se rendit à Brielle, où elle épousa, le 12 juin 1575, Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Ce mariage, qui fut béni par le ministre Jean *Taffin*, ne fut approuvé par le duc de Montpensier qu'en 1581. L'assassinat de son époux par Jean Jauregui provoqua chez elle une si violente révolution qu'elle tomba dans une grave maladie dont elle mourut le 5 mai 1582.

Charlotte de Bourbon donna le jour à six filles. L'aînée, Louise-Julienne, fut mariée au comte palatin Frédéric IV; la seconde, Elisabeth ou Isabelle, devint la femme de Henri *de La Tour*, duc de Bouillon; la troisième, Catherine-Belgique, épousa le comte de Hanau Philippe-Louis; la quatrième, Charlotte-Barbantine, fut unie à Claude *de La Trémoille*; Charlotte-Flandrine, la cinquième, fut élevée par l'abbesse du Paraclet, Jeanne *Chabot*, sa parente, qui, tout abbesse qu'elle était, faisait profession ouverte de la religion protestante, ce qui lui valut d'être chassée de son couvent pendant les guerres religieuses; mais à l'âge de neuf ans, sa tante Jeanne, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, l'enleva pour l'instruire dans la religion romaine et la mettre en état de lui succéder. La sixième fille de Charlotte de Bourbon, nommée Emilie, épousa le comte palatin Frédéric-Casimir, duc de Landsberg.

4. BOURBON (Claude), orfèvre, natif de Poitiers, reçu habitant de Genève, août 1554. — (...) ministre de Villeréal (près Agen), en 1567 (*Bull.* IX 295). — (Etienne), veloutier de Lyon, habit. de Genève, 15 oct. 1572. — Catherine de Bourbon-Bourlouche, de Bosiau, sénéchaussée d'Auch, assistée à Londres, 1702-1706.

5. BOURBON (Charles), pasteur du désert, né à S. Roman de Tousque, commune de Moissac, dans la Lozère, le 5 mai 1735. Il étudia d'abord auprès de M. *Martin* pasteur à S. André de Valborgne, puis par décision du synode provincial tenu à Crose, paroisse de Cassagnas, auprès de M. *Gabriac* aîné, pasteur à La Salle près Florac. Reçu proposant, après examen, par une assemblée de pasteurs des Hautes-Cévennes tenue aux Plantiers, il commença à

évangéliser ces églises avec beaucoup de zèle et fut envoyé par le synode provincial à Lausanne pour compléter ses études. Au bout de trois années il fut consacré au saint ministère, 18 juin 1762, et revint en France poursuivre sa périlleuse carrière, vers les débuts de laquelle il courut deux fois risque de la vie, traqué par les soldats qui le poursuivaient à travers les bois ou qui fouillaient les maisons pour le saisir. Il desservit, de 1762 à 1770, les églises de Meyrueis, de S. André de Valborgne et des Plantiers ; puis le pasteur Samuel *François* ayant été placé à Meyrueis, il se fixa particulièrement à S. André où il traversa les orages de la Révolution et où il se trouva, lors de la restauration des cultes par Napoléon, pour organiser la consistoriale de Valleraugue dont il fut président jusqu'à sa mort arrivée le 31 juillet 1825. Ce vénérable serviteur de J.-C. a laissé un profond souvenir dans les églises qu'il avait édifiées pendant plus de 62 ans. (Teissier.)

BOURCEAU (Daniel), sieur du Chesnevert, paroisse de Plessé près Blain en Bretagne, pasteur à Fécamp, en Normandie, puis à la Vieuville, qui comprenait les Rochers et St-Malo, de 1660 à 1685 ; il se réfugia en Hollande à la Révocation, avec sa femme Suzanne *Joltan*, fille d'une bonne famille des environs de Blain. Il signa au synode de Rotterdam, 24 avril 1686, la confession de foi des églises wallonnes. Il fut du nombre des vingt pasteurs français qui se retirèrent en Frise, et auxquels les États-députés de la province, par résolution du 21 mai 1686, assignèrent une pension de 400 fl. Fixé d'abord dans la ville de Leeuwarde, il ne tarda pas à être appelé à la charge de second pasteur dans l'église française qui venait d'être établie dans la ville de Franequer, où une académie alors florissante réunissait un grand nombre d'étudiants français, chassés de leur patrie par la persécution, et où les talents remarquables du jeune pasteur Jean *Lemonon*, de Pont-de-Veyle, attiraient dans la nouvelle église un grand concours d'auditeurs. Appelé le 4 avril 1687, il apporta lui-même, le 10, sa réponse affirmative, se déclarant prêt à entrer immédiatement en fonctions, sous réserve de l'approbation du synode. En effet, il se mit sans retard à l'œuvre, et dès le 20 avril il distribua la sainte Cène et commença son service régulier, alternant avec son collègue. Cependant, au synode suivant assemblé à Bois-le-Duc au mois de septembre, le député de Franequer n'ayant pas pu produire les pièces exigées pour obtenir la confirmation de cette élection, la Compagnie, tout en approuvant que D. Bourceau continuât son ministère à l'église, remit au prochain synode la production de ces pièces et la ratification de la vocation. Ce ne fut donc qu'au mois de mai 1688 que le synode, tenu à Campen, ratifia le choix de l'église de Franequer, et ce fut seulement le 26 août suivant, qu'après les trois proclamations d'usage, D. Bourceau put être officiellement installé dans sa charge. Il n'y resta pas bien des années. Par des raisons qui nous sont inconnues, dans l'automne de 1692, il adressa aux États de la province la demande d'être déchargé des fonctions de son ministère, et le 27 décembre suivant il annonça au consistoire que sa demande lui avait été accordée. (Gagnebin.) — On trouve parmi les assistés de Londres, en 1703-1706, deux Susanne *Bourseau*, de Poitiers, l'une fille, l'autre veuve de Jean Hondan, une Marguerite Bourseau ou *Boursault*, de Pragelas, en 1703-1710, et encore une Susanne Bourceau en 1721-73.

BOURCHENIN, famille de cultivateurs habitant le village de la Cléolière, paroisse de Lezay, Poitou. L'un d'eux, Pierre, qui avait vu les dragonnades dans sa jeunesse, mourut en janv. 1750, âgé de 80 ans, et fut inhumé comme protestant [*Bull.* X, 86]. Cette famille a produit, depuis, plusieurs pasteurs.

BOURDAINVILLE (Madelaine de), de Dieppe, 23 ans, enfermée dans un couvent de Normandie, 1720 (Tr 261).

BOURDEAU, famille de Loudun. — (Pierre) marié à Loudun avec Perrine *Bouilleau*, 1570. — (Jacques), du Poitou, orfèvre, reçu habitant de Genève, avril 1574. — *Bourdeaux*, capitaine mentionné par d'Aubigné dans ses Mémoires, 1586. — Esaïe *de Bourdeaux*, lapidaire, épouse au temple de Charen-

ton, janv. 1661, Marie fille de Denis *Barbier* serrurier du roi. — Alexandre Bourdeaux, du Dauphiné galérien, 1685. — (Abraham de), de Die, assisté à Lausanne, 1692. — (Timothée) « après avoir servi en Catalogne, être sorti de France et fait réparation à Genève, est assisté à Lausanne pour aller en Allemagne », 1688. — (Louis), de Châtellerault, assisté à Genève d'un viatique de 7 flor. pour la Hollande, 1701. — (Josué), de Montpellier, réfugié à Berlin où il établit une teinturerie. — (Etienne) libraire, réfugié à Berlin à la Révocation. D'autres libraires : *Jasperd, Pitra, Petit* firent de même, tandis que le libraire *La Garde* porta son commerce à Liebau en Courlande, *Le Fèvre* et Félix *du Serre* à Halle. — (.....) secrétaire privé de légation à Berlin [Haag II, 480] a publié un *Almanac de la nature à l'usage des adolescens*, trad. de l'allem. de Mme Unger; Berlin, 1790 in-8°.

BOURDEILLE (Mme de), d'une famille de Saintonge qui n'avait probablement de commun avec les Bourdeille de Brantôme du Périgord que le nom, est mentionnée par un nommé Compagnon, subdélégué de l'intendance de La Rochelle, qui écrivait, d'Eslornac en Saintonge, 17 janv. 1751, à son Intendant :

Mad. de Bourdeille a presque toute sa famille catholique ; tous ses garçons le sont et deux filles qu'elle a actuellement auprès d'elle ont le même bonheur. Il n'y a donc que l'aînée, qui depuis plus de trois ans n'a pas paru dans le pays, et la mère, qui poussent le fanatisme très loin. Si cette mère est capturée, ses filles quoyque catholiques porteront partie de cette peine : leur fortune est très-dérangée, elle le sera encore davantage ; d'ailleurs la dlle Amiant en liberté auroit esté d'un très-grand secours à sa sœur (Mme de Bourdeille) au lieu que sa capture troublera leur sécurité, dérangera leurs projets et fera beaucoup plus de sensation que l'emprisonnement d'une femme qui est regardée par ses religionnaires eux-mêmes comme une folle sans jugement et sans crédit. A cette fameuse religionnaire j'en ay joint deux autres qui viennent après elle pour l'autorité parmi les religionnaires. Vous les connaissés, monseigneur, de réputation : la femme de *Bernetier* et la veuve *Resnier* sont sur votre catalogue. Je pourrois en faire passer à La Rochelle un plus grand nombre, mais je crains de faire arrester des personnes qu'il faudra renvoyer, et cet inconvénient me paraît plus grand que celui d'aller avec précaution pour ne tomber que sur les têtes les plus coupables. (Archiv. de la Charente-Inf.)

Treize ans après cette lettre, en 1763, on voit dans les registres du Conseil du Roi (E 3449), Mme de Bourdeille signalée comme « très-dangereuse par les moyens qu'elle employe pour faire des prosélytes » et tranférée du couvent de La Valette au couvent de Fontaine, c'est-à-dire de prison en prison.

BOURDELOT (Denis), de Carpentras, ci-devant récollet et voulant abjurer, reçoit à Genève un viatique d'un écu pour gagner la Suisse, 1703.

BOURDET. Parmi les officiers français qui guerroyèrent en Italie vers le milieu du XVIe siècle pour soutenir notre allié d'alors, le duc de Ferrare, Brantôme (VI, 175) fait mention « du capitaine Bourdet, de Xaintonge, brave et vaillant gentilhomme et beau; mais en ce pays-là il s'y brûla tout le visage de poudre et depuis l'appelloit-on Bourdet le bruslé, très-brave et vaillant gentilhomme. Certes, il faut que je le die deux fois. Il se rendit huguenot aux premières guerres [1562] pour un certain despit, en quoy il fit grand tort à sa fortune, car il fust esté grand : M. de Guyze et M. de Nemours l'aymoient fort et l'avoient en très belle estime. » Brantôme ajoute ailleurs (IX 349), que le prince de Condé s'étant emparé, à Meung, vers 1562, d'un haras de 22 étalons appartenant au roi, les répartit aux seigneurs qui étaient avec lui, après s'en être réservé sa part, et que le capitaine Bourdet eut pour la sienne un cheval turc nommé « le Malheureux, » que le duc de Savoye avait donné à Henri II et sur lequel ce prince avait été blessé et tué. Le nom avait été regardé comme un fort mauvais présage pour le roi. — Loys Bourdet, « haubergeonnier et faiseur de mailles, filz de feu Jehan *Bourdel*, natif de Vernon sur Saine », reçu habitant à Genève, mai 1556. — (Denis) ancien de l'église de Nantes, 1653 [VII 399 b]. — (...) pasteur en Languedoc, 1654. — (Etienne), de La Rochelle, capitaine entretenu en l'armée

navale du Roi, s'expatrie à la Révocation, avec Gabriel *Bernon*, 13 oct. 1685. — (Etienne) d'Uzès, perruquier et chirurgien, demande à Lausanne une attestation de foi, nov. 1696; part pour l'Allemagne avec sa femme et 3 enfants, juin 1699. — Conf. Bordet et du Bourdet.

BOURDIC (Pierre de) seigr de Villeneuve, gouverneur de Montpellier, 1562. — Baptême d'Étienne fils d'Antoine *de Bordic* et de Jeanne *Gontier*, en l'égl. de S. Chaptes et Blanzac, 1589. — Jeanne *Bourdigue*, à Marvejols-les-Gardon, 1686. — Jean-Louis, Eugène, Edouard et Jean Maximilien Bourdigue, fils d'un officier, orphelins assistés à Londres, 1705-1710. — Jean et Jacques Bourdic, de Brignon, poursuivis pour assemblée religieuse près Nîmes, 1699; Bourdic fils, *ibid.* pendu (M 666). — *Bourdi* et Mlle *Bourdi*, emprisonnés pour assemblée près Nîmes, 1720.

Bourdieu, voy. Bordieu et du B.

BOURDILH ministre de Sénegas, député au synode de Réalmont, 1679. — *Broudilh*, consul de Mazères, 1598. — — Jean Raimond *de Bourdhil*, de Mazères au dioc. de Mirepoix, capitaine réformé, mort au service de Prusse à 82 ans, 1741. — Claude *Bourdy*, des Cévennes, déporté, 1687. — Jean Bourdy, de Nîmes, assisté à Genève, 1694.

BOURDIGALLE, famille Rocheloise. — (Jean de) député à l'assemblée politique de La Rochelle, 1588; il était assesseur criminel au présidial; il avait été pair de la commune en 1582, fut député à l'assemblée de Saumur de 1595, et mourut le 2 juill. 1605. — (René de) sieur de La Chaboissière, pair de La Rochelle [Haag II, 480]. En 1588, il assista avec le maire Louis *Gargouilleau* et l'échevin Mathurin *Renauld*, comme représentants de cette importante cité, à une assemblée politique qui s'y tint dans le but de resserrer les liens de la confédération protestante. En 1595, il fut député à l'assemblée de Saumur. Arcère nous apprend qu'en 1605, il remplissait les fonctions d'assesseur criminel au présidial de La Rochelle. Nos recherches ne nous ont rien fourni à ajouter à ces renseignements, si ce n'est la conversion de mademoiselle d'*Uré*, fille de La Chaboissière gentilhomme de La Rochelle, enregistrée dans le Mercure du mois de janv. 1685, ainsi que son mariage avec un officier catholique. — (Gabriel de) sieur de La Chaboissière, né en 1576, procureur du roi au présidial de La Rochelle, en 1604. — (Louis de) sieur de Condé et de Coudevache, né en 1590, frère du président, lui succéda comme procureur du roi. — (Jacques de) sr de Coudevache, membre du Corps de ville en 1611. (Richemond.)

1. BOURDILLON, famille du Berry réfugiée à Genève où elle est encore florissante aujourd'hui et qui a fourni beaucoup de pasteurs. Elle remonte à Abraham Bourdillon qui vint de Châteauroux, en 1585, se réfugier à Genève où il fut inscrit en 1613 sur le livre des bourgeois. — (Léonard) pasteur à Londres vers 1720. — (Jacob) né le 12 fév. 1704 [Haag II, 480] pasteur des églises de l'Artillerie, de Leicesterfields, puis de La Patente et de la Chapelle de Hoxton[1] à Londres, a traduit de l'anglais, sur la 4e édit., le livre de l'évêque anglican Thomas qui a pour titre : *Les vérités et les devoirs du christianisme*, Gen., 1744, in-12. Il a publié un *Sermon de Jubilé*, prêché le 13 janvier 1782, *dans l'Église françoise de l'Artillerie en Spital-fields par Jacob Bourdillon qui en a été pasteur dès le 25 déc.* 1731; impr. à la requisition de MM. les anciens de ladite église; Londres, 1782, 30 p. in-8. M. Burn en cite un fragment dans son Histoire des réfugiés en Angleterre, fragment qui peint sous de tristes couleurs l'état des églises du refuge. Plus de 52 pasteurs étaient morts depuis le commencement du siècle. De vingt églises, toutes florissantes, neuf étaient déjà fermées, et les onze qui restaient étaient en décadence, les descendants des réfugiés oubliant jusqu'à leur langue maternelle. Aujourd'hui, il n'y a plus dans toute l'Angleterre que trois églises françaises, encore deux ont-elles adopté la liturgie anglicane. — (Pierre-Daniel) pasteur à Dardagny (Genève)

[1] Cette église ne subsista guère qu'une dizaine d'années de 1748 à 58; Bourdillon en est le seul ministre connu. Parmi les noms qui figurent sur les registres paroissiaux, on remarque ceux de Marie *Fargues*, Marie *Riralin*, Jean *Vidal*, *J. Franc*, *Desanges*, Nicolas *Dedros*.

en 1789. — (Théodore) à Londres, auteur de *A funeral sermon for the rev. T. Wilson*; Cambridge 1821, in-8°. — (Philippe et Abraham) récemment pasteurs à Genève.

2. Antoine-Jean-Louis Bourdillon, négociant et littérateur, né à Genève en 1782, mort le 12 juin 1856 [1]. Il devait plus tard abjurer le protestantisme avec un certain éclat, mais il semble pendant la première moitié de sa vie s'être peu occupé de polémique religieuse : chef d'une maison de commerce établie à Paris, il partage son temps entre ses affaires et son goût pour les livres et les œuvres d'art; mais rien encore ne laisse deviner dans cet amateur éclairé des belles choses le caractère d'une originalité et d'une susceptibilité si bizarres, l'esprit à la fois si étroit et si enthousiaste, si naïf et si entêté que révèlent les *Maximes et pensées* et l'édition du *Roman de Roncevaux*.

Ce fut en 1822 que Bourdillon acheta à la vente de M. Garnier, ancien préfet de Seine-et-Oise sous l'empire, un manuscrit du XIIIe siècle, provenant de la bibliothèque du roi Louis XVI et contenant le texte de ce *Roman de Roncevaux*, qui n'est qu'un remaniement de la *Chanson de Roland*. Bourdillon qui primitivement sans doute n'avait recherché dans ce manuscrit qu'une rareté bibliographique, rendue plus précieuse encore par la présence des armes de Louis XVI sur le dos du volume, se prit bientôt d'un violent amour pour l'œuvre littéraire qu'il renfermait et s'identifia pour ainsi dire avec le poème de Roncevaux; ce fut une véritable passion qu'il conçut pour ce texte du XIIIe siècle, passion dont il eut toutes les joies et tous les désespoirs aussi. Il connaissait par cœur tous les vers de ce long poème, il les avait transcrits plusieurs fois, et la Bibliothèque nationale de Paris possède encore une copie de sa main, qui aida en 1832 M. Monin à étudier la *Chanson de Roland*, dont le premier il signala la valeur. Ce fut là le premier coup porté à Bourdillon : quelqu'un avait lui déflorait l'œuvre dont il avait désormais fait toute sa vie, et pour laquelle il n'avait épargné ni argent, ni soins, ni peines, ni voyages, car en France comme à l'étranger il avait voulu apprécier *de visu* tous les manuscrits du *Roland*. Une autre désillusion lui était réservée : en 1837 M. Francisque Michel publiait le texte *original* de la *Chanson de Roland*, qu'il était allé copier à Oxford. Cette nouvelle intrusion sur un terrain qu'il considérait comme le sien propre décida Bourdillon : en 1840, habitant alors Dijon, il donna sa traduction de la *Chanson de Roncevaux*, qu'il fit suivre l'année suivante de l'édition du poème. Malheureusement l'accueil fait à ces deux ouvrages ne répondit pas à ses espérances : aveuglé par sa vanité de propriétaire, fasciné par la contemplation unique d'une œuvre qui l'avait occupé près de vingt ans, il avait perdu toute notion exacte des rapports esthétiques; comme une mère qui finit par trouver beau son enfant difforme, Bourdillon dans toute la littérature du moyen-âge ne voyait rien au-dessus de son poème de Roncevaux; dans son entêtement solitaire il ne voulut jamais comprendre que le texte qu'il possédait ne représentait qu'un remaniement, qu'une remise en œuvre du manuscrit d'Oxford, et qu'en conséquence dans ce cas comme dans tous les autres, l'original qui contient toutes les beautés de la copie sans en avoir les défaillances, est toujours préférable. C'est ce que ne manqua pas de lui faire sentir M. Génin, avec sa verve caustique et son esprit peu charitable, quand en 1850 il publia, lui deuxième, le poème d'Oxford. Aujourd'hui que les recherches sur l'épopée nationale française ont été poussées très-loin, on peut juger sans parti pris les travaux de Bourdillon. Ce qu'il faut lui reprocher franchement, c'est le sans-gêne avec lequel il a traité son texte, intervertissant des strophes, passant des vers, en ajoutant d'autres, supprimant des épisodes, enfin se livrant lui-même à une seconde *refaçon* qui n'est plus de notre époque; mais aussi ce qu'il faut louer en lui, c'est l'ardeur qu'il a mise à son œuvre, c'est

[1] Les descendants d'Abraham Bourdillon, dont il est parlé ci-dessus, jusqu'à celui qui fait l'objet de cette notice se succédèrent dans l'ordre suivant : Jacques, Bernard, Ami, 2e Ami, Gédéon, époux de Marie Mussard et père d'Antoine-Jean-Louis.

l'amour vraiment paternel qu'il a ressenti pour ce grand poëme épique, ce sont les accents émus et poétiques que cet amour lui a inspirés. Sa traduction pourra ne pas être supportable pour un érudit de profession ; elle plaira à quiconque ne demande à un auteur qu'une conviction sincère et la passion de son sujet. Ce n'est donc point la raillerie, mais le respect que mérite Bourdillon, et c'est ce que demande pour lui M. Paulin Paris, qui dût à cette occasion entrer en lice contre Génin et se livrer avec lui à un très-vif combat littéraire, dont tous deux sortirent meurtris, mais qui consola peut-être Bourdillon en lui rappelant les luttes épiques des héros qui lui étaient chers. La dispute retrouva un nouvel aliment dans les *Remarques* que Bourdillon publia en 1851 et où il attaqua vertement Génin.

C'est au milieu de cette polémique savante, que se place l'évolution capitale de la vie de Bourdillon, son abjuration et sa conversion au catholicisme. Les *Maximes et pensées* qu'il publia en effet en 1844 nous le montrent ardent légitimiste et catholique, brûlant avec la ferveur d'un converti de fraîche date tout ce qu'il a adoré jusque-là. Ce revirement d'opinion n'a pas trop lieu de surprendre de la part d'un homme aussi fantasque et aussi bizarre, porté comme il l'était au mysticisme lyrique et ayant maintes fois prouvé combien peu il tenait compte de la critique et du libre examen. Ce n'est pourtant pas là, croyons-nous, qu'il faut chercher la raison de sa conversion, mais bien plutôt dans des querelles de famille, dont nous ignorons les causes. Nous en trouvons la preuve bien notoire dans ce fait que par son testament, daté du 20 juillet 1855 et déposé chez M. Binet notaire à Genève, Bourdillon déshérita tous ses parents protestants de Genève, à l'exception d'un petit cousin qui sans doute oublieux des rancunes de famille avait songé *une fois* à lui faire visite; le maniaque vieillard lui laissa une somme de 10,000 francs.

Bourdillon mourut le 12 juin 1856; il léguait 4,500 francs aux hôpitaux de Genève, d'autres sommes encore aux pauvres et à quelques institutions catholiques de cette ville et instituait son héritière universelle la ville de Châteauroux, « berceau de sa famille », à charge d'affecter un local spécial à la conservation de ses œuvres d'art et de sa bibliothèque, et d'entretenir un bibliothécaire dont il fixait lui-même les appointements; une rente annuelle de 600 francs était déterminée pour l'achat de nouveaux livres[1]. Le reste de sa fortune allait aux hôpitaux de Châteauroux. Châteauroux étonné hésita d'abord à le croire, mais vérification faite ce legs fut accepté. Bourdillon jugeant sainement de la valeur relative des objets de sa collection, avait écrit sur la garde du poëme de Roncevaux : « Ce « manuscrit n'a pas de valeur appréciable. Aux yeux de certaines personnes, « il peut valoir cent mille francs; aux « yeux d'autres personnes, vingt sous. » La bibliothèque de Bourdillon contenait aussi d'autres ouvrages de prix, de riches reliures et des livres rares, une gravure de la Cène gravée par Morghen, avant la lettre et dont il n'a été tiré que cinquante épreuves; un portrait en émail de la duchesse de La Vallière, œuvre de Petitot; une bague topaze, gravée à Rome par Pickler et représentant Milon de Crotone, etc.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé plus haut, Bourdillon fit en 1852 une traduction des *Niebelungen*, où son esprit amoureux d'épopée put s'épanouir à l'aise. Voici du reste la liste de ses œuvres classées chronologiquement: I. *Catalogue des livres manuscrits et imprimés et des objets d'arts du cabinet de M. B....;....*, etc., etc. Paris, 1830, in-8°. — II. *Le poëme de Roncevaux, traduit du roman en françois.* Dijon, impr. Frantin, 1840, in-8° de 245 pages. — III. *Roncisvals mis en lumière.* Paris, Treuttel et Wurtz, 1841, in-8° de 206 pages. — IV. *Maximes et pensées.* Paris, Dentu, in-8° de 100 pages. — V. *Supplément au poëme de Roncevaux mis en lumière. Corrections et additions. Variantes et texte négligé. Souvenirs de Roland.* Paris, Tilliard (impr. Crapelet), 1847, in-8° de 44 pages. — VI. (A la suite du n° pré-

[1] Les collections Bourdillon sont aujourd'hui placées à Châteauroux dans les salles du musée et de la bibliothèque.

cédent) p. 45-60, sous le titre de *Autorités, rapprochements, remarques philologiques*. Genève, imp. Ferd. Ramboz, 1850, in-8°. — VII. (A la suite du n° précédent) p. 61-68, sous le titre de *Remarques sur quelques passages de l'édition du poëme de Roncevaux, sortie récemment de l'imprimerie nationale à Paris*. (Sans lieu ni nom d'imprimeur), 1851, in-8°. — VIII. *La fin tragique des Nibelons ou les Bourguignons à la cour d'Attila, poëme traduit du thyois ou vieux allemand et mis en lumière*. Paris, Cherbuliez, 1852, in-8° de 78 pages. Disons en finissant que M. Just Veillat a publié en août 1857 dans le *Compte-rendu des travaux de la Société du Berry* (4e année, p. 167-178) une notice sur Bourdillon, à laquelle nous empruntons la plupart des détails de cet article biographique. (Raynaud.)

1. BOURDIN (Jehan), « sargier, natifz d'Orléans », reçu habitant de Genève, juin 1558. — (Pierre), de Brie, *id.*, mars, 1573. — (Nicolas), libraire à Paris et Madelaine *de Villiers* sa femme, font baptiser leurs fils, Jean, 1612, et Nicolas, 1614, au temple de Charenton; Nicolas, le père, 69 ans, est inhumé au cimetière des SS. Pères, 3 mai 1644. — Guy Bourdin de Morogues sr de Médan et Marie *Lhoste* dame de Médan, font baptiser leur fille Marie; parrain et marraine Alexandre *de Morogues* et Marie *Arnould*, veuve d'Hilaire Lhoste, grand'-mère; juill. 1637.

2. BOURDIN et de Bourdin, famille noble du Mas d'Azil, près Pamiers, comté de Foix. = *Armes*: mi-partie 1° d'azur à 2 colombes d'argent ailes éployées 1 et 1; 2° d'or à deux lions passant à droite, également 1 et 1. — Hector de Bourdin, docteur en droit et avocat à Figeac; Marie de Cardaillac, sa femme, était veuve en 1630. Ils eurent entre autres enfants: 1° Charles, né à Figeac vers 1600, pasteur à La Bastide du Peyrat, 1637-47; à Sorèze, 1647-52; à La Crouzette et à Ferrières, 1652-54; à Espérausses et à Berlats, 1654-59; enfin à Calmont et à Gibel, 1659-68; il mourut dans sa maison de Calmont, 22 nov. 1668, laissant veuve sa femme Marguerite *de Soulié* (fille de Blaise de Soulié, marchand à Montauban et d'Isabeau de Malparti) qu'il avait épousée le 14 mai 1640; 2° André, qui fut 40 ans pasteur du Mas d'Azil; 3° Suzanne; 4° Isabeau femme de Pierre *de Baillès*.

André épousa vers 1645 Marguerite *Ducasse de Larbont*, de cette grande famille d'*Amboix* de Larbont qui s'est illustrée au Mas d'Azil (voy. t. I, col. 160) et il eut d'elle: Charles-Jean sieur de Las Forgues, Pierre sieur de Serrelongue, Gaston sieur d'Escarpeille, mort à Harfleur, 1680; Jean-Claude, mort soldat dans une garnison en Picardie, 1668; et Jeanne qui, vers 1706, épousa son cousin Paul d'Amboix. L'aîné, Charles, né le 5 septemb. 1646, suivit comme son oncle la carrière pastorale. Il fit ses études de théologie à l'académie de Puylaurens, 1671-77, et fut nommé d'abord pasteur à Sénegas, 12 nov. 1677, poste qu'il ne garda que juste deux ans, car le 12 nov. 1679 il demanda et obtint sa décharge pour retourner auprès de son vieux père et l'aider dans ses fonctions. Celui-ci mourut au mois de mai 1683, et le fils fut élu pour le remplacer. Ce fut, comme on sait, pour bien peu de temps. L'édit de Révocation du 5 octob. 1685, fut suivi le 18 du même mois d'un ordre à tous les pasteurs de sortir du royaume ou d'abjurer et de cesser tout exercice de leur ministère à peine des galères. Charles Bourdin fut du nombre des 700 pasteurs qui sortirent. Il se retira dans le pays de Vaud, à Bex, avec sa femme Marie *de Gauside*, sa belle-mère, une de ses tantes et ses trois enfants, un fils et deux filles. Là il continua son office chrétien de pasteur, vivant très-strictement avec sa nombreuse maisonnée de ce que lui envoyaient ses parents restés en France et de quelques secours alloués par la seigneurie de Berne, mais soutenant le courage des réfugiés plus malheureux que lui; il ne cessa d'être leur consolateur, pacificateur, conseiller et, chose remarquable, d'exercer de loin une paternelle influence sur ses anciens paroissiens du Mas d'Azil. Ses papiers comprenant jusqu'aux cahiers de latin, de grec et d'hébreu qu'il écrivait comme écolier ont été conservés dans les archives de la famille de Larbont; ils ne contiennent aucun fait qui mérite d'être

cité, mais on y trouve des lettres touchantes qui peignent au naturel la vie anxieuse de ces exilés dont la grande espérance était de rentrer au pays. En voici quelques fragments :

A son frère Bourdin de Serrelongue; au Mas d'Azil, 12 avril 1697. Ta lettre, mon cher frère, m'a percé le cœur; car bien que depuis longtemps j'appréhendasse et que j'attendisse la triste nouvelle que ta dernière lettre m'a apprise, je ne laissois pas pourtant d'espérer que Dieu me fairoit la grâce de revoir ma très honorée mère, et cette espérance faisait partie de ma consolation dans mon exil. Mais puisqu'il a pleu à Dieu d'en disposer autrement c'est à nous à adorer sa Providence et à porter constamment notre croix... Si tu n'estois un homme de 42 ans je te donnerois mes avis, mais je te croi en estat de donner conseil aux autres; ainsi fais au mieux fait; je me repose sur toy et ta vertu. S'il plaît à Dieu de nous donner une paix selon notre souhait, nous sortirons de tout et nous remettrons notre maison; mais s'il en arrive autrement, je désire que tu lèves le picquet et que tu me viennes joindre; Dieu ne nous abandonnera jamais... Fais mes compliments à tous nos bons parents et amis. Ma tante et ma femme te saluent et embrassent mille fois. Mes enfans sont en assés bon estat. Je suis tout à toy et de tout cœur, B. — Ma cousine de Saintenac te salue; ta lettre a essuyé les larmes qu'elle répandoit depuis un mois pour mon cousin son fils; elle le croyoit mort ou très-malade. En vérité il a tort de ne lui écrire pas au moins une fois le mois; je le salue de tout mon cœur. J'écris à mon oncle par le respect que nous lui devons tous, consulte-le comme un père.

10 avril 1700. J'ai été fort aise, mon très-cher frère, d'apprendre que vous vous portés bien toy et ma sœur, car je suis en de continuelles transes pour vous, et je ne cesse de vous recommander à Dieu tous deux par mes prières. J'apprends avec douleur que vous êtes toujours maltraités et inquiétés : mais il faut louer Dieu de tout, qui permet ces horreurs pour des raisons connues à sa Sagesse et pour nostre humiliation. Vous verrés la fin de vos maux lorsque par vostre repentance et par une sainte vie vous mettrés Dieu de vostre costé. La mort de mon bon oncle de Larbont m'a extrêmement affligé, mais je regarde la mort subite qui l'a enlevé de la terre comme une marque de l'amour de Dieu qui l'a voulu garantir par là des importunes sollicitations de ses persécuteurs les ministres du démon. Il fit la même grâce à notre bonne mère qui fut recueillie en paix sans en voir aucun. Je souhaitte une semblable fin à tous ceux qui aiment la vérité et qui ont esperance en Jésus-Christ. J'escris à mon cousin de Larbont et je te prie de lui faire rendre l'incluse. Je te prie de faire voir à M. Moussou en secret que je le salue très étroitement et que je l'assure que Mr son fils est un très honnête homme et en bonne estime et qu'il mérite un tout autre traitement que celui qu'il lui a fait jusqu'ici.

... Le meilleur est que M. Moussou batte en retraite, qu'il envoye tous les jours à son fils ce qu'il pourra, et qu'il s'en vienne lui mesme enfin finir ses jours auprès de lui : c'est à quoy il doit se déterminer en bon père et en bon chrétien. Le plutôt sera le meilleur et le plus seur car M. Moussou est déjà vieux, car il me souvient qu'il m'a en donné le fouët il y a 48 ans et il en avoit bien 25 en ce tems là... Je le prie de bien bien penser à tout cela et de prendre en bonne part l'avis et le conseil que je lui donne comme son pasteur et son ami sincère. Je te prie aussi de dire en particulier, et tu l'envoyeras quérir chés toy pour cela, à Paulette d'Arnaussens, que son fils est arrivé dans ce lieu il y a environ un mois... Ainsi tu lui diras que je la salue de très bon cœur et que je la prie de travailler à l'inceu de son mari à emprunter une centaine de livres sur sa maison et son autre bien affin qu'il puisse estre habillé et entretenu en cas de nécessité, et qu'elle me les envoye à moy affin de les lui dispenser à sa nécessité et dans le besoin. Peut être ce fils lui sera un jour une retraite chés qui elle pourra venir finir ses jours : au moins elle aura la consolation d'avoir fait son devoir à son égard en bonne mère chrétienne. Tu diras à Chevalier que je le salue tendrement, que son fils et son petit-fils et sa belle-fille se portent très bien et sont en prospérité. Son fils se plaint de lui de ce qu'il ne lui écrit pas de tems en temps; il ne doibt pas craindre que le port des lettres l'incomode, car il est affamé de recevoir des lettres de son père, ne pouvant pas avoir la consolation de recevoir son père en personne, qui est la chose du monde qu'il désire le plus. Il fait très bien ses affaires; il a gagné plus de 2,000 livres. Je te prie de faire voir à mon cousin Descaig que son apostille nous a fait à tous mille plaisirs; nous l'aimons et le saluons tous de tout notre cœur avec toute sa maison. Tu feras s'il te plaît les mesmes protestations à mes cousins de Garaud et à mes cousins et cousines d'Huillet. Dis à mon cousin Saintenac que ma cousine sa mère se porte bien et qu'elle attend incessamment qu'il lui envoye ce que M. de Larbont lui a baillé pour elle : je lui présente mes très humbles services. J'em-

brasse mille fois M. Beillard malgré son indifférence. Je crois que M. Gallès est bien mieux asseuré de toute mon amitié, et toutes les autres personnes que tu sais qui me tiennent au cœur. Toutes mes femmes vous aiment et vous saluent aussi bien que moy. Adieu, mon cher frère et ma chère sœur, je suis tout à vous.

30 aoust 1706... J'avois deja appris la mort de mes cousins d'Huillet et de Miramont; et je te prie d'assurer leurs maisons que nous participons tous à la douleur qu'ils ressentent, et prions le Seigneur pour la conservation de ceux qui restent. Je ressens vivement la perte de mon cousin de Larbont et celle du fils de M. Beillard. Je te prie de faire voir à M. Beillard que bien qu'il semble m'avoir entierement oublié depuis vingt ans, je ne laisse pas d'être son plus fidele ami, et que je participe à sa juste douleur comme lui-même; je l'embrasse de tout mon cœur et souhaite une bonne fortune à son fils et à toute sa chère famille : le sort de la guerre est d'emporter aujourd'hui l'un et demain l'autre. Je ne doute pas que vous ne souffriés beaucoup de traverses en France et je vous souhaite bonne patience. Par la grâce du Seigneur nous jouissons dans ce païs d'un calme et d'une tranquillité inexprimable, quoy qu'environnés de tous côtés d'armées et de peuples malheureux. Je te prie d'avoir soin de ta santé et de celle de ma sœur que j'embrasse millé fois, de même que ma femme et ma tante qui est dans sa 82e année et qui se porte comme elle se portait il y a trente ans. J'achèverai dans 16 jours ma soixantième année, mais je suis plus vieux et plus cassé qu'elle. Mon fils n'est pas robuste, ce qui m'afflige, mais les filletes le sont beaucoup. Je te prie d'assurer de nostre amitié et de nostre estime toute nostre parenté et en particulier mon cousin et mes cousines d'Huillet, mes cousins et cousines d'Escaig et de Garand de Gabre, de Saintenac sans jamais oublier l'illustre Magnague. Je salue tendrement M. Doumenc et sa chère famille, Mrs Galès, Crouset et autres mes bons et chers amis. Je salue fortement M. Moussou et lui souhaitte santé. Il verra par la lettre de Mr son fils qu'il est très-honnête homme et qu'il mérite qu'il se souvienne de lui mieux qu'il n'a fait jusqu'ici, et c'est à quoy je l'exhorte autant que je le puis et le doibs. Ecri moy souvent et n'espargne pas ton papier, car tes lettres me font un plaisir extrême. Aime ma sœur, aimez-vous tous deux; peut être que Dieu nous fera la grâce de nous revoir, Amen.

Le vœu de ce digne homme ne fut pas exaucé. Il mourut à Bex le 16 mars 1707. Sa veuve lui survécut quelques années et continua de vivre dans le pays de Vaud, d'une vie bien modeste, car elle écrit à son beau-frère, au Mas-d'Azil, 4 juillet 1709 : « Je crois que vous serez bien aises de savoir que leurs Excellences [de Berne] me font une petite pension. Comme la coutume de ce pays est de donner un petit secours aux veuves des ministres du pays tant qu'elles portent le nom de leur mari, on m'a mise du nombre. On donne tous les ans deux sacs de froment et deux d'avoine et trois écus blancs. C'est peu de chose, mais je loue Dieu de tout mon cœur de ce qu'on me traite comme celles du pays. » Elle avait peine à subsister, elle et ses deux filles (lettre du fils, avril 1718). Le fils s'engagea dans un régiment suisse au service étranger, le régiment du colonel de Portes, qui servait en Piémont. Il y était enseigne en 1736. Depuis cette date on n'a plus nouvelles de lui ni des siens.

Biographie de Charles de Bourdin par O. de Grenier-Fajal, pasteur à Caussade; Montauban, 1877, in-12, 212 p.

1. BOURDON (Pierre), « torneur natifz d'Ambonay en Champagne », reçu habitant de Genève, septembre 1555; puis martyr, mis à mort par Villegagnon, au Brésil, 1558 (*Crespin*, f° 456). — (Jean) « bochier de Meaux », habitant de Genève, 4 nov. 1572. — (P.) chapelier de Rouen, réfugié en Hollande, 1686 [VII 184 b.]. — (Jacques et Suzanne), de Bolbec, admis membres de l'église française de Londres avec Jean *Renaud*, Jacques *Salingue* et Suzanne *Beloncle* veuve de Daniel *Caron*, galérien, tous de Bolbec, 1687 (*Agnew*). — (Susanne), de Dieppe, mise dans les prisons de cette ville, 1688. — (Madelaine) et..... *Migneau* son mari, emprisonnés avec David *Le Roy* et..... *du Sautoy*, pour avoir assisté à une assemblée de culte à Nanteuil, 1688. — (Michel et Salomon) condamnés aux galères perpétuelles pour assemblée à Crouy, élection d'Argentan, 1697. — (Marie), de Normandie, 43 ans, « fille prosélyte ayant souffert une longue prison pour cause de religion », assistée à Londres, 1703. — (Paul), d'auprès de Coutances, id. 1703. — (Louis-Auguste-Gilles), 17 ans, et

sa sœur Marie-Élisabeth-Agnès mis aux Nouv. cathol. d'Alençon, 1775; y étaient encore en 1781. — (C. A.) pasteur de Tholen en Hollande, 1787.

2. Dans une liste d'habitants de Montpellier frappés d'une amende, en 1562, pour avoir assisté aux assemblées religieuses interdites on trouve « Bourdon courdonier et sa fame demeurant au pillaz St-Gilles ». — C'est aussi de Montpellier qu'était le peintre Sébastien Bourdon, un des maîtres les plus estimés de notre école française, qui fut, à distance, l'émule des Poussin et des Le-Brun [Haag II, 186]. Il y naquit en 1616, de Moïse Bourdon peintre et de Jeanne *Parise*. Son père, après lui avoir donné les premières notions du dessin, l'envoya dès l'âge de 7 ans à Paris où un de ses oncles le fit entrer dans l'atelier d'un peintre nommé Barthélemy. Ses progrès furent bien rapides puisqu'on le vit dès l'âge de 14 ans se rendre à Bordeaux et peindre à fresque, abandonné à ses propres forces, les plafonds d'un château des environs. Il passa ensuite à Toulouse. Mais le manque de travaux le força de s'enrôler comme soldat. Heureusement le capitaine de sa compagnie le prit en affection. Amateur éclairé des arts, il comprit que son jeune protégé servirait plus utilement son pays avec son pinceau qu'avec un mousquet, et il lui fit obtenir son congé. Bourdon se rendit alors en Italie. A Rome, où il séjourna trois ans, il profita beaucoup à l'école de Claude Lorrain. On raconte qu'il avait un talent si remarquable pour imiter la manière des différents maîtres et le travail si rapide, qu'un jour il réussit à tromper le public de Rome en lui faisant accepter comme l'œuvre de ce peintre, son maître et son ami, la copie d'un de ses tableaux qu'il avait faite de mémoire avant même que l'original fût terminé. Menacé par un artiste de sa connaissance, avec lequel il avait eu des difficultés, d'être dénoncé à l'Inquisition comme protestant, Bourdon se réfugia chez M. Hesselin, de la Chambre des comptes, qui était alors à Rome et l'emmena à Paris, 1642. Là, il travailla d'abord pour M. Hesselin; puis il se mit à peindre de petits tableaux de bataille, de chasse et de paysage en même temps qu'il peignit une très-grande toile : Le Crucifiement de St-Pierre, que la corporation des orfèvres de Paris offrit, le 1er mai 1643, à la cathédrale de cette ville. Ce tableau le plaça au premier rang des artistes français. Il fut un des douze membres fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture, créée le 1er février 1648. Les guerres de la Fronde ayant interrompu ses travaux, Bourdon passa en Suède, 1652. La reine Christine le nomma son premier peintre. Il peignit en cette qualité presque tous les grands de sa cour. M. Durdent nous raconte dans la Biogr. univ. un bel exemple de désintéressement que donna notre grand artiste. « La reine, dit-il, lui fit présent des tableaux que Gustave-Adolphe, son père, avait pris à Dresde; mais Bourdon, lui faisant sentir tout le mérite de cette collection, l'engagea à ne pas s'en priver. La reine les porta à Rome, et depuis ils passèrent dans le cabinet du duc d'Orléans. On y remarquait plusieurs morceaux importants du Corrège. » Après l'abdication de la reine Christine, en 1654, Bourdon revint à Paris où il peignit le Christ au tombeau et la Femme adultère, pour une des chambres du palais de justice, ainsi qu'un autre Christ pour l'église St-Benoit. Il fut nommé recteur de l'académie, juill. 1655. Peu de temps après, il retourna peindre quelques ouvrages dans sa ville natale, notamment La chute de Simon le magicien qui décore aujourd'hui le chœur de la cathédrale de Montpellier. De retour à Paris, il reçut de nombreuses commandes et c'est alors que M. de Bretonvilliers président de la Chambre des comptes lui donna à peindre dans son hôtel de l'île St-Louis une galerie de 20 toises de longueur où il traita l'histoire de Phaëton. Cette vaste entreprise lui fut payée 10,000 liv. et lui fit le plus grand honneur. On trouve des ouvrages de Bourdon dans tous les grands musées de l'Europe. Outre le *Crucifiement de St-Pierre*, que nous avons cité plus haut, notre galerie du Louvre possède de lui deux *Saintes Familles*, une *Descente de croix*, le *Christ appelant à lui les petits enfants*, *Jules César devant le tombeau*

d'Alexandre, une *Halte de Bohémiens* et son *Portrait*. La plupart des ouvrages de Bourdon ont été gravés par d'excellents artistes, et lui-même en a gravé plusieurs à l'eau forte, où « il a mis, selon Mariette, cet esprit qu'il n'y avoit que luy qui fût en état de donner. » Hainzelman, Natalis, Boulanger, Pitau, Van Shuppen, Boutrois, *Picart* le Romain, Vallet, Poilly, Rousselet, Samuel *Bernard*, Nanteuil, etc. ont gravé d'après lui. On porte à plus de cent le nombre des plus connues de ces planches.

On peut voir le catalogue de ses gravures dans le Peintre-Graveur français de M. Robert Dumesnil. Selon M. Joubert (Manuel de l'amateur d'estampes), ses estampes sont encore plus recherchées pour la composition que pour le mérite de la pointe. Il cite surtout les *Sept œuvres de la miséricorde*, et une *Suite de paysages*. — La mort surprit Bourdon à l'âge de cinquante-cinq ans, comme il était occupé à peindre la Déification d'Hercule sur un plafond dans les Tuileries. Il avait épousé, à Charenton, janvier 1641, Susanne *Duguernier* (Du Grenier, Du Garnier?) veuve de Nicolas *Colsonnet* ingénieur, qui lui donna 9 enfants : Louis, 1641-44; Marie, 1643-70; Abraham (parrain Abraham *Bosse*) 1648-64; Charlotte, 1650; Elisabeth, née et morte en 1652; Madelaine, 1654-60; Susanne, 1655; Marie-Madelaine, 1656-72; Jean, 1657-62. Sa femme étant morte le 27 septemb. 1658 à l'âge de 40 ans, il se remaria, mars 1659, avec Marguerite *Jumeau*, fille de Daniel Jumeau marchand à Tours et de Marie *Bernin*. Huit enfants naquirent encore de ce mariage : Jacques, 1659-76; Marguerite, 1662-71; Marie-Anne, née le 15 avril 1663; Pierre, né et mort en 1665; Daniel, né en 1666; Pierre-Jean, 1667-76; Morin, 1668-69; Marie-Madelaine, baptisée le 25 septemb. 1670. Sébastien Bourdon mourut à Paris le 8 mai 1671. Presque tous ses enfants l'avaient précédé ou le suivirent de près dans la tombe. Seule, sa fille Marie-Année paraît avoir survécu jusqu'à la Révocation, et elle est inscrite (Bib. nat. S. Germ. fr. 791. 2) comme protestante réfugiée hors du royaume en 1687.

BOURGADE réfugié français régent au collège de Moudon (Vaud), 1555. — (Jean) ministre à Pau, 1599. — (David), ministre à Léran, 1620; au Carla, 1626; déposé comme apostat par le synode de Charenton, 1631. — Bourgade dit *Laveille*, de S. André de Valborgne, camisard tué en 1705 [V 110]. Voy. La Bourgade.

BOURGARELLY, sieur de Vachères en Provence, capitaine huguenot [Haag II 482]. Gouverneur de Seyne par commission du roi de Navarre, Bourgarelly fut sans motif révoqué par le baron d'*Allemogne*; mais le mécontentement qu'il ressentit de cette injustice ne l'empêcha pas de continuer à servir avec zèle la cause protestante. Remis en possession de son gouvernement après la mort du baron, il refusa toute espèce de capitulation jusqu'à ce que d'Epernon étant parvenu à faire transporter de l'artillerie devant la place, par des chemins réputés impraticables, la garnison effrayée l'obligea à se rendre (1586), sans autre condition que la vie sauve. « Mais, lit-on dans l'histoire de Sisteron, à peine entré dans la ville, d'Épernon, au mépris de ses promesses, se saisit des principaux rebelles, en fit pendre six et conduire sept autres dans les prisons de Sisteron. » Des six qui furent livrés à la justice expéditive du prévôt, quatre furent exécutés à Seyne même: le capitaine *Arnaud*, qui s'était opposé tant qu'il avait pu à ce qu'on se rendît; *La Noze*; Louis *de Vaumeilh*, et Ogines *de Valernes* (appelé *Eugène* par de Thou); les deux autres, le ministre *Lacombe*, ex-carme dauphinois, et *Mense* bourgeois de Seyne, furent mis à mort à Sellonet. Le supplice des sept derniers ne fut que différé. Livrés au parlement d'Aix, ils furent condamnés et exécutés. Du nombre de ces derniers était Bourgarelly, qui paya de sa tête l'imprudence de s'être livré à un homme comme d'Epernon sans autre garantie que sa parole.

BOURGAULD, gant etc. « Gerlache fils de François Bourgault, natif du pays de Berry », reçu habitant de Genève, fév. 1557. — François *Bourgault*, de Bar sur Aube, couturier, *id.* mai 1559. — Michel *de Bourgaud*, pasteur

de Roquecourbe de 1584 à sa mort. Nous lisons dans un registre de l'état-civil: « Le 20 janvier 1611 est décédé Mons. Maistre Michel de Bourgaud lequel avait demeuré ministre en ceste église l'espace de 29 ans ou environ. Sa maladie a duré trois jours, ayant commencé le dimanche au soir après son dernier presche et luy estant trespassé le jeudi à trois heures après minuit, du matin du jeudi. Il estoit âgé d'environ septante-cinq ans, ayant esté doué de fort bonnes parties en luy, comme de la théologie, médecine et musique lesquels arts il exerçait en ceste église. Il a esté fort regretté de tous. Deux consuls et quatre anciens ont porté son corps à sa sépulture » (Greffe du palais de just. de Castres). Ce pasteur s'était marié avec Marguerite *de Rigaud*, originaire de Caraman où nous la trouvons en 1616. Elle vivait encore le 23 août 1620, époque du mariage de sa fille avec Jean *Malafosse*, fils de François, marchand de Castres. — Une autre de ses filles, Olympe, avait épousé Daniel *Malecare*, fils de Pierre. — Jean *Bourgaud*, qui fit baptiser à Roquecourbe un de ses enfants nommé Michel, âgé de onze ans, 25 mars 1639, était probablement son fils. — Claude Bourgauld, de Normandie, galérien, 1687.

BOURGEAU, président du tribunal de Tours [Haag II, 483]. Aussi respectable par son âge que par ses vertus, Bourgeau était partisan de la Réforme, sans s'être ouvertement déclaré. Lorsque les catholiques prirent le dessus dans cette ville en 1562, pour échapper au danger qu'il prévoyait, il essaya de fuir, mais toutes ses tentatives échouèrent. Trois cents écus et un basssin d'argent donnés au commandant catholique lui firent obtenir enfin la permission de s'éloigner; malheureusement il fut reconnu, et au moment de quitter le bateau qui l'avait transporté sur l'autre rive de la Loire, il fut arrêté, accablé de coups et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui. Surpris de n'avoir pas trouvé en sa possession une aussi forte somme qu'ils l'espéraient, les brigands s'imaginèrent qu'il avait avalé son argent et pour le lui faire rendre, ils le prirent par les pieds et le plongèrent dans l'eau jusqu'à la poitrine; puis, se voyant encore une fois déçus, ils lui fendirent le ventre, fouillèrent les intestins, et plaçant le cœur au bout d'une pique, ils rentrèrent avec ce sanglant trophée dans la ville, hurlant que c'était le cœur du président des huguenots. (*Crespin*). — Plusieurs *Bourgeaud* et *Bourgeod*, fugitifs d'Orpierre, de S. Vincent, de Venterols en Dauphiné, assistés à Genève et à Lausanne, 1690-1709.

1. BOURGEOIS (Louis), parisien, né au commencement du XVIe siècle et mort à une date inconnue, postérieure à 1561, est le principal auteur des mélodies du psautier huguenot, dont quelques-unes sont des chefs-d'œuvre. Son père se nommait Guillaume Bourgeois [Haag, V 310 a].

En France et en Suisse, où, plus radicale qu'en Allemagne et en Angleterre, la Réforme naissante ne conserva du catholicisme ni la hiérarchie, ni aucune formule liturgique, elle manqua un moment de l'un des éléments essentiels du culte. Le chant religieux n'est pas même mentionné dans notre première liturgie: *La manière et fasson qu'on tient ès-lieux que Dieu de sa grâce a visités*, publiée par *Farel* en 1533. Déjà cependant depuis plusieurs années, des chansons spirituelles et des imitations versifiées de la Sainte Ecriture s'étaient produites, et quelques assemblées essayaient çà et là de les chanter sur des airs profanes connus de tous. (Voir le *Chansonnier huguenot*, de M. H. Bordier). Calvin jugea bientôt nécessaire de combler la lacune si regrettable du nouveau culte. L'un des articles du *Mémoire sur l'organisation de l'Eglise de Genève* que, de concert avec Farel, il présenta au Conseil, le 16 janvier 1537, concernait le chant des psaumes, qu'il voulait faire exécuter d'abord uniquement par les enfants des écoles, auxquels tous les fidèles devaient se joindre ensuite peu à peu à mesure qu'ils en deviendraient capables. La sentence de bannissement prononcée, le 28 avril 1538, contre les deux réformateurs, retarda la réalisation de l'entreprise qui allait centupler la puissance expansive de la Réforme; toutefois Calvin ne perdit pas de vue son dessein car, deux mois plus tard, il

chargeait Bucer d'en entretenir le synode de Zurich. A Strasbourg, où il arriva au mois de septembre, il trouva le chant populaire depuis longtemps établi dans l'Eglise allemande, tandis que les réfugiés de divers pays appartenant à l'Eglise française, confiée à ses soins, demeuraient privés de ce moyen d'édification. Il se mit à l'œuvre et versifia sur des airs allemands quelques psaumes, que son troupeau chanta dès le mois d'octobre. Enfin, dans les premiers mois de l'année suivante, il fit imprimer: *Aulcuns pseaumes mys en chant, Strasbourg*, 1539, et en expédia des exemplaires à Metz, à Neuchâtel et à Genève.

Ce recueil, dont on ne connait qu'un exemplaire, récemment découvert dans la bibliothèque royale de Munich, contenait vingt et un morceaux (dix-huit psaumes et trois cantiques), formant, non au point de vue musical mais au point de vue littéraire, deux groupes d'origine différente: le noyau primitif composé de neuf pièces: les psaumes 25, 36, 46, 91, 138, le Cantique de Siméon et le Décalogue, tous mis en vers par Calvin, le psaume 133, traduit en prose mesurée, sans doute aussi par Calvin, et le *Credo* en prose, mis en cantique d'un bout à l'autre; puis douze psaumes traduits par Marot (1, 2, 3, 15, 19, 32, 51, 103, 114, 130, 137 et 143) qui ne les publia qu'en 1542, et retouchés par Pierre Alexandre, qui ne les publia qu'en 1541. Les vingt et un morceaux avaient chacun sa mélodie, empruntée aux cantiques allemands ou composée par des musiciens strasbourgeois, Mathias Greiter, Wolfgang Dachstein etc.

Calvin, rappelé à Genève, avait à peine quitté Strasbourg (2 sept. 1541), que Pierre *Brully*, qu'il s'était choisi pour successeur, prit à tâche d'augmenter le psautier, dont il avait paru déjà au moins trois éditions. Il y ajouta vingt-trois morceaux: dix-huit psaumes de Marot (4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22, 24, 37, 38, 104, 113, 115), revus par Pierre Alexandre et empruntés au recueil d'Anvers 1541, plus quatre autres psaumes du même recueil (le 43 de C. D., le 142 du D., le 120 anonyme, le 130 de A.) et le *Pater* de Marot; mais pressé par le temps, il ne put y joindre que huit airs nouveaux, dont trois servaient chacun à deux psaumes, de sorte que douze psaumes restaient sans mélodie. Il fit imprimer le tout à Strasbourg, sans doute par Jehan Knobloch, sous ce titre: *La manyère de faire prières aux églises françoyses..., ensemble pseaulmes et cantiques françoys etc.*, 1542. L'inscription finale, destinée à faciliter la circulation de l'ouvrage et qui n'a induit en erreur que des écrivains modernes, était ainsi conçue: *Imprimé à Rome par le commandement du pape, par Théodore Brusz, allemant, son imprimeur ordinaire. Le 15 de febvrier.* L'unique exemplaire connu de ce psautier appartient à M. Gaiffe.

Cependant Calvin était arrivé à Genève le 13 septembre 1541, et y avait retrouvé ou importé le psautier primitif, dont les mélodies furent chantées dans le culte public, en vertu d'une autorisation du 20 novembre. Au milieu de l'année suivante, il fit réimprimer, par Jean Girard, le psautier pseudo-romain, avec un titre différent: *La forme des prières et chantz ecclésiastiques, etc.* Le texte de ce premier psautier genevois, dont on ne connait que l'exemplaire de la Bibliothèque de Stuttgart, est presque absolument semblable à celui du psautier de Pierre Brully. Les psaumes de Marot y ont encore la forme bâtarde que leur a donnée Pierre Alexandre. Calvin y a laissé subsister ses propres compositions en vers, et n'a supprimé que son psaume 113 en prose mesurée, et les psaumes 43, 120, 130 et 145 de l'édition d'Anvers. Il a, en outre, substitué le *Credo* de Marot au *Credo* en prose. Au point de vue musical, le psautier musical genevois, comprenant trente-neuf pièces dont chacune a sa mélodie, diffère singulièrement du précédent. Les deux recueils n'ont que dix-sept mélodies communes 1, 2, 3, 15, 22, 25, 36, 46, 91, 103, 104, 114, 130, 137, 138, 143 et le cantique de Siméon), et encore toutes, sauf trois (36, 103 et 137), ont-elles subi à Genève, dans le rhythme, la modulation ou la tonalité, d'importantes modifications qui contribuèrent, aussi bien que les vingt-deux

mélodies nouvelles du psautier genevois, à éclipser le psautier de Strasbourg.

Cette heureuse transformation est l'œuvre du pauvre et obscur musicien dont le génie n'attendait que cette occasion pour se manifester.

Louis Bourgeois avait été conduit à Genève vers le milieu de l'année 1541, sans doute par la persécution religieuse. Son originalité fut grande. Non-seulement il introduisit dans l'Eglise nouvelle la mesure et la tonalité de la musique populaire, rivale du plain-chant et rivale détestée depuis des siècles ; mais encore, il rompit avec la tradition des plus célèbres musiciens, qui se bornant à harmoniser des airs connus, abandonnaient aux poètes et aux chantres vulgaires la composition de la mélodie ; il comprit toute l'importance de celle-ci, et, tandis que le dédain du libretto était poussé si loin, que Josquin des Prés composa une messe sur les généalogies de l'Evangile selon Saint-Matthieu, il voulut à tout prix que l'air répondît aux paroles, et s'appliqua, sous la sévère discipline de Calvin, à chercher l'expression, dont nul n'avait alors souci. Les protestants wallons d'Anvers et les flamands des Pays-Bas avaient suivi l'exemple des catholiques, qui mettaient à leurs cantiques et sans la modifier en aucune façon, la musique des chansons populaires; les protestants français avaient fait de même pour leurs chansons spirituelles; si Bourgeois ne s'affranchit pas entièrement de cette coutume, qu'on trouverait aujourd'hui inconvenante et qui était alors universelle, il se livra du moins à un sérieux travail d'adaptation, lequel permet d'affirmer qu'aucune mélodie profane n'est entrée telle quelle dans le psautier. De l'air mondain il n'a en général retenu que le début, qui est devenu la première phrase du psaume.

Travailleur infatigable et visant à la perfection, il ne se lassait point de corriger ses propres mélodies aussi bien que celles des musiciens de Strasbourg: les airs des psautiers de 1547 et de 1549 diffèrent notablement de ceux du psautier de 1542. Il n'hésitait pas à sacrifier ceux dont il était mécontent ; aussi un assez bon nombre de ces psaumes ont-ils eu successivement deux et même trois mélodies. Son psautier de 1549 en contenait sept nouvelles ; celui qui parut deux années après en contenait douze autres. La routine protesta violemment contre ces changements peut-être un peu brusques : le 3 décembre 1551, Bourgeois fut jeté en prison comme un malfaiteur, pour avoir « changé le chant sans licence » ; mais Calvin le fit relâcher au bout de vingt-quatre heures « moyennant remontrance. »

Après le départ de Guillaume Franc pour Lausanne, sa place de chantre avait été donnée, le 14 juillet 1545, à un genevois nommé Guillaume Fabri, conjointement avec Louis Bourgeois, « quest plus propre que luy », disent les *Registres du Conseil* [1]. Ce jugement sommaire montre que Bourgeois était déjà favorablement connu. Des cent *goulden* de traitement dont Franc n'avait pu se contenter, soixante furent attribués à Bourgeois et quarante à Fabri, à l'un pour le service de Saint-Gervais, à l'autre pour le service de Saint-Pierre. La supériorité de Bourgeois fut plus ouvertement proclamée par les distinctions dont il fut l'objet; en 1546, la composition d'un tableau destiné à être affiché dans les temples, pour indiquer le psaume du jour, lui vaut du Conseil une récompense de 60 sols ; le 15 mai 1547, il reçoit gratuitement le droit de bourgeoisie, parce qu'il « est homme de bien et qu'il sert volontiers pour apprendre les enfants ; » le 19 août, il est dispensé de la garde et du travail des retranchements, afin de pouvoir se livrer entièrement à ses études [2], « et l'on décide de faire faire *un petit poële à plaque* dans son appartement. Mais bientôt on lui *décroit* de cinquante florins son salaire. Il supplie qu'on le rétablisse tel qu'il était, et même qu'on l'augmente quelque peu, *par contemplation de sa pauvreté*. On se borne à lui donner deux coupes de blé *pour cette fois*, et *pour contemplation de ce que sa femme est prête à accoucher*. Un peu plus tard, comme il revient à la charge, on décide *que pour ores on n'en parlera plus*. En vain

[1] Vol. XL, fol. 179.
[2] Vol. XLII, fol. 117, 121.

maître Calvin intercède en sa faveur[1]. »

Bourgeois a adapté des airs à quatre-vingt-huit psaumes, parmi lesquels il s'en trouve cinq de Bèze (63, 64, 65, 67, 111) qui n'ont pas de mélodie propre. Il n'en a donc composé ou arrangé que quatre-vingt-trois, écrits à deux temps dans un rythme bref et souvent syncopé, savoir:

Trente, pour les premiers psaumes de Marot (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 22, 24, 32, 37, 38, 51, 103, 104, 113, 114, 115, 130, 137, 143), en 1542;

Dix-neuf, pour les autres psaumes de Marot (18, 23, 25, 33, 36, 43, 45, 46, 50, 72, 79, 86, 91, 101, 107, 110, 118, 128, 138), plus le cantique de Siméon, en 1554;

Trente-quatre pour les premiers psaumes de Bèze (16, 17, 20, 21, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 39, 40, 41, 42, 44, 47, 73, 90, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 131, 132, 133, 134), en 1551.

Les soixante-deux, traduits par Th. de Bèze après que Bourgeois eut quitté Genève, furent confiés à *maître Pierre* [Dubuisson ?] *le chantre*, lequel reçut, au mois de juin 1561, trente florins 5 sols *pour avoir mis les psalmes en musique*[2]. Mais ce continuateur de Bourgeois n'a fait preuve ni du goût exquis, ni de la fécondité, ni du sentiment si profondément religieux qui distinguent son prédécesseur. Dépourvu de talent et de zèle, il n'a trouvé pour soixante-deux psaumes que quarante mélodies, dont deux fort belles (61, 84), et cinq un peu moins remarquables (74, 88, 89, 92, 105); le reste est ou médiocre ou en désaccord avec les paroles, sans style ni rhythme et presque inchantable. Maître Pierre n'a pu se préserver ni du plagiat (ses mélodies 58 et 105 se composent de fragments de Bourgeois, placés bout à bout), ni de la trivialité (voir surtout son psaume 48, dont les phrases principales sont tirées de *la bataille* de Clément Jannequin). Son œuvre est donc fort inférieure à celle de Bourgeois, auquel appartient la presque totalité des plus beaux psaumes, ceux qui sont encore aujourd'hui gravés dans toutes les mémoires, et qui, chantés en vingt-deux langues, ont fait le tour du monde et régné plus de deux siècles sur toutes les églises réformées, excitant la jalousie des luthériens et celle des catholiques qui nous les empruntaient sans le dire et continuaient cependant à les calomnier.

Bourgeois ne fut pas seulement un mélodiste, il est aussi le père de l'harmonie protestante, dont la splendide gravité contrasta si vivement, dès le premier jour, avec les messes scandaleuses de l'époque. Ce grand artiste pensait avec raison que le chant à plusieurs parties, nécessité par la nature et le timbre différent des voix d'homme, de femme et d'enfant, est à la fois plus beau et plus édifiant que le chant à l'unisson, et il aurait voulu introduire l'harmonie dans les temples; Calvin, au contraire, qui n'accordait rien *au plaisir de l'oreille*, écrivait que « tous les fringots et fredons de la Papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faicte, *et chants à quatre parties, ne conviennent nullement à la majesté de l'église, et ne se peut faire qu'ils ne déplaisent grandement à Dieu.* » Aussi, étant sans doute persuadé que Calvin lui ferait refuser par le magistrat genevois, l'autorisation nécessaire pour publier ses psaumes harmonisés, Bourgeois tourna la difficulté en s'adressant à une imprimerie française, celle de Godefroy et Marcelin Beringen de Lyon, chez lesquels parurent en 1547, in-4° oblong, ses *Cinquante psaulmes de David roy et prophète, traduictz en vers françois par Cl. Marot et mis en musique... à quatre parties, à voix de contrepoinct esgal consonnante au verbe. Tousjours mord envie.* On n'en connait d'autre exemplaire que ceux des bibliothèques de Munich et de Vienne. En voici la dédicace :

A ANDRÉ CHENEVARD LOYS BOURGEOIS, SALUT ET FÉLICITE

Il me souvient quelquefois, pour le vouloir que tu avois envers moy, tu me tenois propos de mettre en lumière quelque œuvre

[1] F. Bovet, *Hist. du psautier des Egl. réf.*, p. 60.

[2] Ce renseignement important, trouvé par M. Henri Bordier dans les *Comptes des recettes et dépenses pour les pauvres*, prouverait à lui seul que les frères Haag se sont trompés en affirmant (art. Bèze), que le psautier était complet en 1560. Il ne le fut qu'en 1562.

entier de ma composition en musique, ce que je ne peuz pour lors præster, à cause que je ne trouvoye matière pour m'exercer. Car dès lors je commençoye à avoir en desdaing ces chansons dissolues, desquelles on ne peut rapporter aulcun fruict pour le contentement de l'esprit. Mais maintenant que, par la grâce divine, nous avons certains pseaulmes de David traduictz par feu de mémoire éternelle Clément Marot, en telle félicité que pour l'intelligence d'icculx ne nous est jà besoin d'avoir recours aux langues estranges, et que jà en plusieurs lieux on a commencé à les chanter, j'ay pensé que je ne pourroye faire chose meilleure, ne plus agréable à ceulx qui prennent plaisir à louer Dieu de voix et pensée (jouxte le dire de l'Apostre), que conformer au subject et chant commun des dictz pseaulmes trois parties concordantes opposant note contre note. Et jasoit que la gentillesse et friandise de musique me retirast de ceste entreprinse, toutefois je n'ai point presté courage à ce conseil. Car il m'a semblé que ceste musique efféminée, qui est pour exprimer ou la volupté ou langueur d'amour, ne convient point à la majesté de ces affections sainctes et divines. Et combien qu'aux maistres musiciens trèsexpertz je semble paraventure ridicule, j'ayme mieulx estre envers eulx en telle réputation, qu'estimé lascif et mol entre ceulx qui craignent Dieu, esquelz en mon entreprinse j'ay eu seulement esgard comme à ceulx qui n'abusent de choses sainctes, et qui avec jugement poiseront le bon vouloir que j'ay de proficter aux rudes, lesquels ne doivent estre privez de ceste saincte délectation. Je confesse bien, pource que je me suis en tout assubjecty au subject, qu'on pourra trouver quelques mesures qui ne conviennent point au signe dict voulgairement mineur imparfait; mais ce vice ne me doibt estre imputé, car dudict subject je n'ay rien voulu immuer. Quoy que ce soit, je t'ose bien affermer (amy trescher), que les maistres musiciens, mesmes ceulx qui vouldront juger à la vérité, ne mespriseront point notre labeur, et que les oreilles repurgées y prendront délectation non petite, joinct qu'avec tout cecy telle musique est coustumièrement appropriée à tous instrumentz. Au reste pour ceulx qui ne se contenteront de cest ouvrage, j'en ay basty sur la mesme matière desdits pseaulmes un aultre un peu mieulx en liberté, respondant toutefois (tant qu'il est possible) à la gravité de la chose saincte. Et le tout, tant pour l'amitié de longtemps, que pour le bon désir que tu as à l'advancement des bonnes sciences, je dédie à ton nom, suppliant tous amateurs d'honnesteté peser la bonne affection de l'un et l'autre, puis que nous taschons d'apporter en commun chose ensemble utile et délectable, qui est la chose grandement désirable pour le contentement de ceste vie.

Le dédain des chansons dissolues exprimé dans cette dédicace, si différente de tant d'autres où s'étale pompeusement une plate adulation, est bien la marque du protestant plein de ferveur, qui n'hésite point à sacrifier sa réputation pour lutter contre le goût dépravé de l'époque, donnant par là un exemple bon à mettre sous les yeux des artistes et des écrivains de tous les temps. On aime aussi à retrouver dans cette belle page le souffle démocratique de la Réforme, l'effort pour élever les rudes, les déshérités, au niveau de l'art régénéré, en même temps qu'un témoignage de l'affection de l'illustre musicien pour Clément Marot, auquel il devait au moins une de ses plus belles mélodies, celle du psaume 138, et qu'il ne jugeait point avec le rigorisme impérieux de Calvin. Ces mots : *feu de mémoire éternelle Clément Marot,* sont une éloquente protestation contre le despotisme clérical de Genève, et contre le déni de justice et l'ingratitude dont le réformateur se rendit coupable envers le traducteur des *Cinquante pseaulmes,* et nous savons gré à Bourgeois de l'avoir fait entendre alors qu'elle pouvait lui attirer quelque désagrément.

Il n'a point suivi dans cette publication l'ordre de la numérotation biblique, mais celui d'une série de cinquante : le psaume 35 porte le nº 21, et le 118 le nº 44. De même que dans tous les recueils qui ne sont point destinés à être chantés dans les temples, la composition musicale n'y est suivie que de quelques strophes et non du psaume entier.

L'autre ouvrage que Bourgeois avait « basty sur la mesme matière... un peu mieulx en liberté », parut la même année : *Le premier livre des psaumes de David contenans XXIV pseaulmes. Composez... en diversité de musique, ascavoir, familière ou vaudeville, aultres plus musicales*, Lyon, Godefroy et Marcelin Beringen 1547, in-4º oblong. Ce recueil sans préface ni dédicace, dont on ne connait que l'exemplaire de la bibliothèque de Munich, n'a rien de commun

avec le précédent, excepté les paroles; les mélodies qu'il contient sont loin d'égaler celles du psautier huguenot. Bourgeois, qui fut l'un des réformateurs de la musique, et dont les mélodies ecclésiastiques ont exercé une si grande et si heureuse influence, ne nous paraît plus ici qu'un contrepointiste ordinaire, qui sacrifie l'expression, c'est-à-dire l'accord intime de l'air et des paroles, à des effets de style fugué ou à des combinaisons purement harmoniques.

Trois ans plus tard, il fit paraître un autre ouvrage qui contribua beaucoup à la vulgarisation de l'art du chant : *Le droict chemin de musique composé par Loys Bourgeois avec la manière de chanter les pseaumes par usage ou par ruse, comme on cognoistra au XXIIV* [lisez : XXIV] *de nouveau mis en chant et aussi le cantique de Siméon*, Genève 1550, in-8°. Des exemplaires auxquels un nouveau frontispice a été adapté, portent : *Lyon*, 1550, au lieu de Genève; toutefois c'est bien à Genève que l'ouvrage a été imprimé, ainsi qu'il résulte de cette résolution du lundi 12 mai 1550, extraite par M. Henri Bordier des *Registres du Conseil* : « Icy monsieur Calvin a raporté avoir veu le livre de maistre Loys Bourgeois en faict de chantrerie, et a dict que son advys est qu'il sera bon l'imprimer; sur quoy est arresté qu'il soit imprimé, aux dépens de l'autheur. »

M. Fétis en a donné l'analyse suivante :

Cet ouvrage est le premier où l'on a proposé d'abandonner la méthode de la main musicale attribuée à Guy d'Arezzo, et d'apprendre la musique par l'usage du solfége. Bourgeois avait remarqué que la désignation des notes de l'échelle générale, telle qu'on l'avait faite dans les siècles précédents, et telle qu'elle existait encore de son temps, avait l'inconvénient grave de mêler les trois genres par bémol, par bécarre et par nature (Voy. le *Résumé philosoph. de l'hist. de la musiq.*, t. I. p. CLXVI à CLXXII de la *Biogr. univers. des musiciens*); il proposa de faire cette désignation de manière que l'arrangement des syllabes indiquât le nom de chaque note dans chaque gamme par bémol, par nature et par bécarre, et selon un ordre uniforme et régulier. Ainsi on disait autrefois : *F fa ut*, *G sol ré ut*, *A la mi ré*, *B fa mi*, *C sol fa ut*, *D la sol ré* et *E la mi*, en sorte que les trois premières syllabes des trois premières désignations étaient les noms des trois premières notes par nature, les trois suivantes appartenaient à la gamme par bémol, et la dernière à la gamme par bécarre [1]. De là résultait une grande confusion dans le nom réel des notes de chaque gamme. A ces appellations irrationnelles Bourgeois substitua les suivantes, où la première syllabe est toujours le nom de la gamme par bémol, la seconde appartient à la gamme par nature et la troisième à la gamme par bécarre : *F ut fa*, *G ré sol ut*, *A mi la ré*, *B fa o mi*, *C sol ut fa*, *D la ré sol*, *E o mi la*. Les écoles de musique d'Italie continuèrent de faire usage des anciennes désignations, mais les protestants de France adoptèrent celles de Bourgeois, et l'usage s'en répandit insensiblement dans toutes les écoles françaises de musique. Ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que, après l'introduction de la septième syllabe (*si*) dans la gamme, on continua à se servir de ces désignations : *F ut fa*, *G ré sol*, *A mi la*, *etc.*, qui ne signifiaient plus rien, puisqu'il n'y avait plus de gamme; on disait seulement : *B fa si* au lieu de *B fa mi;* il n'y a pas plus de trente ans que l'usage de ces appellations a cessé en France.

Bourgeois a fort bien démontré l'inconvénient des *muances* multipliées, dans un chapitre spécial de son livre sur cette matière (*De l'abus des muances*); mais il n'a point aperçu la possibilité de faire dispa-

[1] Les sons de l'échelle musicale *la, si, ut, ré, mi, fa, sol, la,* furent primitivement représentés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, a; plus tard on y ajouta un *sol* grave, qui fut représenté par Γ, γαμμα, d'où le nom de gamme. Pour distinguer le *si* naturel du *si* bémol, on leur donna des signes différents : le *si* bémol s'écrivait par un *b* minuscule, et le *si* naturel par un B carré, d'où notre bémol et notre bécarre. Le moyen-âge abandonna la désignation par lettres, et lui substitua machinalement la première syllabe des vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste : *ut, ré, mi, fa, sol, la.* Comme on manquait de syllabe pour nommer la note *si*, et que l'intervalle *si-ut* était la répétition de l'intervalle *mi-fa*, on répéta *mi-fa* pour achever la gamme qui se lisait ainsi : *ut, ré, mi, fa, sol, la, mi, fa.* Quand, en solfiant, on approchait de l'intervalle *si-ut* ou *mi-fa*, on modifiait le nom des notes précédentes, afin d'amener *mi-fa* aussi naturellement que possible. Cela s'appelait faire *muance*, et cette opération était si horriblement compliquée, que bien des Psautiers du XVIe siècle portent imprimé à côté de chaque note le nom qu'il fallait lui donner. Un exemple est ici nécessaire ; nous l'empruntons au début du psaume 119.

On écrivait musicalement : *fa, sol, la, fa, la,* qu'on prononçait : UT, RÉ, MI, UT, MI, *ut, ut, si b, la, sol, la, fa, mi, ré, ut, fa, sol,* SOL, SOL, FA, MI, RÉ, LA, FA, MI, RÉ, UT, FA, RÉ, *la, ut, si b, la, ut, si b, la, sol, la, sol, fa, fa,* MI, SOL, FA, MI, SOL, LA, FA, SOL, LA SOL, FA, FA, *mi, fa.*
MI, FA.

raître cette absurde difficulté par le moyen de l'addition d'une septième syllabe.

Ainsi c'est de Genève, et avec l'approbation de Calvin, qu'est parti l'un des premiers, sinon le premier livre français du XVIe siècle, qui ait eu pour but la simplification de la musique.

Bourgeois demeura sept ans encore à Genève, souffrant de la pauvreté aussi bien que de l'aversion de Calvin pour l'harmonie. Enfin n'y tenant plus, il revint à Paris, en 1557, et y apporta ses psaumes à quatre parties, qui, l'année suivante, furent chantés au Pré-aux-Clercs avec un succès alarmant pour les persécuteurs. Ce ne fut qu'un triomphe d'un instant et comme un fugitif rayon de gloire, récompense d'une vie obscure et laborieuse, toute consacrée à une seule pensée [*Bullet.*, 2e série, XIV 208].

Bourgeois se remit ensuite à l'œuvre et prépara une dernière publication, dans laquelle il fit entrer toutes les mélodies qu'il avait arrangées à Genève pour le psautier ecclésiastique : *Quatre-vingt-trois psalmes de David en musique (fort convenable aux instrumens) à quatre et cinq et six parties, tant à voix pareilles qu'autrement ; dont la basse-contre tient le sujet, afin que ceux qui voudront chanter avec elle à l'unisson ou à l'octave, accordent aux autres parties diminuées ; plus le cantique de Siméon, les commandemens de Dieu, les prières devant et après le repas, et un canon à cinq parties et un autre à huit*, Paris, Le Clerc, 1561, in-8°. Malheureusement, cet ouvrage a échappé à nos recherches, aussi bien que *le droict chemin de musique*.

La France, parfois oublieuse, a si peu veillé sur l'une de ses gloires les plus pures, qu'il n'existe dans ses bibliothèques aucun exemplaire connu des trois psautiers de l'artiste que M. Bovet a justement nommé le « Palissy de la musique, qui n'a pas eu comme l'autre la gloire pour dédommagement. » Calvin ne s'est pas montré plus reconnaissant. Sans doute il ne pardonna jamais aux deux immortels auteurs de notre psautier, Marot et Bourgeois [1], d'avoir quitté Genève, l'un par amour de l'art, l'autre par amour de la liberté. Il leur gardait rancune à tous deux, les jugeait infidèles, et oubliait leurs immenses services pour ne se souvenir que de leur indépendance, qu'il considérait comme une révolte contre Dieu. Il a parlé moins encore du musicien que du poète : le nom de Louis Bourgeois ne se rencontre pas, paraît-il, dans les *Opera Calvini*.

[1] Bèze est presque aussi inférieur à Marot que maître Pierre à Bourgeois, de sorte que, littérairement et musicalement parlant, le vrai psautier est celui de 1551 et non celui de 1562.

F. Bovet, *Hist. du psautier des Egl. réf.*, Paris, Grassart, 1877 in-8°, et notre *Clément Marot et le psautier huguenot*, Paris, Imprimerie nationale, 1878-79, 2 vol., grand in-8°.

O. Douen.

2. BOURGEOIS (Jean), né à Tournai, vers 1550, a droit à une place dans cet ouvrage, puisque sa ville natale a appartenu alternativement tantôt à la France, tantôt aux Pays-Bas. Ce que nous savons de lui se réduit à peu de chose, il est vrai, mais ce peu nous semble assez remarquable pour mériter ici un souvenir respectueux. En 1567, nous le trouvons exerçant le ministère évangélique dans l'église wallonne de Wesel, où il passa quatre ans, et d'où il se rendit à Cologne, où pendant seize années il prêcha « sous la croix », malgré les mesures rigoureuses du magistrat contre les réformés. Au terme de ces seize années, il fut arrêté et jeté en prison ; il y passa quelques mois, mais les démarches du prince palatin et des Etats-Généraux des Pays-Bas réussirent à procurer son élargissement à la suite duquel l'église wallonne de Heidelberg lui adressa un appel auquel il s'empressa de répondre ; il y exerça le ministère pendant vingt-deux ans. Mais lorsque, en 1620, une armée espagnole envahit le Palatinat et répandit dans les Etats de l'électeur la désolation et la ruine, le vieux pasteur, chassé de son église dispersée, fut réduit à s'enfuir et tomba dans l'état le plus déplorable. Parvenu dans les Pays-Bas, avec sa femme, aussi âgée, il dut recourir à l'assistance des églises wallonnes pour pourvoir à leurs premiers besoins. En septembre 1623, l'église naissante de Groede, en Zélande, étant troublée par son pasteur dont elle demandait le renvoi, le synode, en lui accordant sa demande, chargea J. Bourgeois d'aller y rétablir l'ordre et d'y exercer le minis-

tère provisionnellement, jusqu'à ce que cette église ait obtenu la permission d'élire un autre pasteur, les membres du troupeau ne s'accommodant pas de sa vieillesse. Après qu'il y eut rétabli la paix et la tranquillité, il quitta ce lieu, avril 1624, en laissant la place à un plus jeune, et il reçut de nouveau assistance du synode, qui lui assigna un subside réglé de synode en synode. Il mourut au commencement de 1630, âgé de 80 ans. Sa veuve reçut du synode une gratification de 100 fl. plus une honorable attestation. (Gagnebin.)

3. BOURGEOIS (Jean), de Bar sur Seine, réfugié reçu habit. à Genève, 1551. — (Pierre) « du lieu des Baulx, parroice de Tense et diocèse du Puy en Velay », *id.* — (Lyon), « cirurgien de Nismes en Languedoc, » *id.* décemb. 1558. — (Bartholomé) « pelletier natif de Villeneufve l'arcevesque, Bourgoingne, » *id.* juill. 1559. — (Pierre), serrurier de Sens, *id.* 2 nov. 1572. — (« Claude), orfèvre, de la ville de Parys ». *id.* août 1554. — « Un notable personnage de Paris nommé Bourgeois fut traîné à la renverse par les rues d'Orléans, puis tué, 1569 (*Crespin*, fol. 775 a). — (François) tué à Troyes, 1571. — (François) marié au temple de La Rochelle, 1563, avec Jeanne *Giron* ; il était d'une famille Rochelaise nombreuse, restée obscure et qui fut dispersée par la Révocation.— (Claude) marchand à Châtelleraut marié avec Françoise *Lambert*, à Loudun, 1572.— (Pierre) ancien de Sancerre député au synode d'Argenton, 1617. — (.....) horloger, réfugié à Copenhague, 1685. — (Marie-Madeleine *de Monceau*, femme de Paul) capitaine au service de l'Electeur de Brandebourg à Colberg, morte à Berlin en 1699 (*Erman*). — (Olivier) d'Elbeuf assisté à Genève pour aller à Berlin, 1702. — (Antoine), de Mâcon, 42 ans, Jeanne sa femme et un enfant, assistés à Londres, 1705. — (Barthélemy) d'Embrun, étudiant à Genève (Barthol. Alphonseus Borgesius Ebrodunensis), 1730.

BOURGÈS, ancien de l'église de Nîmes, 1601-13. — (Jean) lègue à l'église de Nîmes 1,500 liv. pour servir, par l'intérêt de cette somme, à l'entretien d'un jeune homme natif de Nîmes comme étudiant en théologie, 1636. La pension fut successivement accordée à *Serre*, *Angelras*, *Belon*, *Rossel* et *Sauvage*.

BOURGET. Il y avait en Normandie une famille noble de ce nom, portant pour *armes* : d'azur au chevron d'or accomp. de 3 molettes d'argent. Nous ne savons si c'est à elle qu'appartenaient : David Bourget ministre à Frêne en Normandie, 1620-26. — (Daniel) étudiant à Saumur, 1647. — (Jehan) professeur au collége de Quévilly, église de Rouen, emprisonné par arrêt de la chambre de la Tournelle, 7 avril 1672, sur l'accusation d'avoir suborné plusieurs catholiques et de les avoir induits à changer de religion. Son frère, Salomon, était régent du dit collége dès 1657. Ils étaient fils de Salomon Bourget, bourgeois de Caen, et de Suzanne *Louvet*. — (Daniel et Salomon) condamnés aux galères perpétuelles pour avoir assisté à une assemblée religieuse à Crouy, élection d'Argentan, 1697 (Tt 244). — (Une veuve) pensionnaire des États de Hollande, à La Haye, 1763.

BOURGETEAU (Gilbert) dit *du Plessis* [Haag IV, 446 b] prêtre du diocèse de Poitiers qui se convertit au protestantisme vers 1674, se réfugia en Allemagne et sut s'insinuer à tel point dans la faveur du prince de Wolfenbüttel qu'il devint son secrétaire intime avec le titre de conseiller. En 1700, c'est-à-dire 26 ans après sa conversion, cet ancien curé fut saisi de remords, à ce qu'il prétendait du moins, dans une requête adressée par lui au gouvernement français (M 670) pour obtenir la faveur de rentrer en France quoi qu'il se fût marié à Genève; mais il se déclarait décidé à quitter sa femme, bien qu'il avouât n'avoir aucun reproche à lui faire et il était prêt, ajoutait-il, à passer le reste de ses jours dans la pénitence.

BOURGNEUF (Mlle de) mise aux filles de Notre-Dame à Châteaudun, 1694. — (Le fils du sieur de), habitant Lusignan mis par ordre au collége des jésuites à Châtelleraut et sa fille à l'Union chrétienne de Poitiers, 1727. — Ordre à *Lauvergnat de Bourgneuf*, médecin à Poitiers, de représenter son fils, 1728 (E 3565).

1. BOURGOIN (François) ou Bourgoing, sieur d'Agnon, chanoine de Nevers [Haag II, 483]. = *Armes :* D'azur à la croix ancrée d'or. Ayant entendu parler de la Réforme, Bourgoing voulut en connaître les doctrines avant de les condamner, et cet examen donna un partisan de plus à la religion protestante. Il quitta la France et se retira à Genève, où il se fit recevoir ministre. Après avoir desservi pendant quelque temps une église de campagne, il fut appelé à remplir les fonctions pastorales dans la ville, en 1545, et le Conseil lui accorda des lettres de bourgeoisie, en 1556. Il avait apporté dans sa nouvelle patrie une fortune considérable. Sur une procuration envoyée par lui de Strasbourg, il vendit, 12 septemb. 1560, par les mains du comte Julio de Thienne, citoyen de Vicence, et de Nicolas Balbani, habitants de Genève, à nob. François *des Plans* et à sa femme Anne *d'Aubeterre*, une maison de Genève (r. des Chanoines) qu'il avait achetée de la Seigneurie [1] et on le remarque souvent, sous le nom de « Mr d'Aignon », parmi les souscripteurs habituels de la Bourse des pauvres réfugiés français, de 1550 à 1552. On a son testament passé à Genève (Ragueau not. IV 503) le 6 nov. 1561. C'est probablement peu après cette date qu'il demanda son congé pour rentrer en France. Il desservit pendant quelque temps les églises de Chaumont et de Troyes, et fonda celle de Moulins. Il fut aussi le premier qui prêcha à Céant en Othe, avril 1564, devant une nombreuse assemblée [VIII 253 a]. Dans son Discours chrétien, Jean Bruneau prétend qu'il arriva à Gien « bien piètre », et « qu'il eût voulu ravoir sa chanoinie, qui lui eût pu davantage servir que sa femme ; » mais, fait observer La Monnoye, Jean Bruneau, qui ne date pas ce fait, aurait dû, pour lui donner plus d'autorité, le publier du vivant de François Bourgoin. Tenons pour certain que c'est une calomnie.

[1] Cette maison fut revendue, 15 mars 1580, par « haute et puissante dame Anne Bouchard d'Aubeterre, dame douairière de la baronnie de La Roche en Saintonge, héritière de feu messire François des Plans », à nob. Jean Favre seigneur du Lac (J. Jovenon not. IV, 395).

« Il mourut à Troyes le vendredi soir 23 nov. 1565. Il avait été mandé au château de Taulay par le sgr *d'Andelot*, pour résoudre une difficulté ecclésiastique, et devant officier à Céant en Othe le lendemain qui était le 11 nov. il partit en hâte ; étant fort replet, il s'échauffa fort durant le voyage, fut saisi en arrivant d'une fièvre ardente, et malgré les soins qui lui furent prodigués il rendit son âme à Dieu quelques jours après. L'Église perdit en lui un excellent pasteur, un homme de foi, de courage et de dévouement. Il savait unir la bonté, la douceur, à la fermeté nécessaire pour tenir tête aux méchants. Sa perte fut vivement sentie... » (Ch. Recordon, *Protest. en Champagne*, p. 147.)

Dans le testament ci-dessus visé, il institue pour héritiers : Marthe, Madeleine, Anne, Théodoze, Marie, Elizabeth et Nathanael Bourgoings ses enfants et restreint sa femme, noble Sibille *de La Touche*, aux avantages à elle assurés par son contrat de mariage. Ce testament est « faict en l'hostel de spectable maistre Jehan Calvin ministre du S. Ev., présents iceluy spectable Calvin, noble et spect. Jaques Spifame seigr de Pacy, nobles Odet de Lane seigr de Bonyt, Franç. Bade sgr de Villeneufve, Charles de la Pomeraye seigr du d. lieu, André Spifame sgr de Challonges et quatre honorables bourgeois. »

Ouvrages de François Bourgoing :

I. *Histoire ecclésiastique extraite en partie des Centuries de Magdebourg*, 2 vol. in-fol. — Le 1er, publié à Genève par Arthus Chauvin, en 1560, comprend l'histoire de l'Église jusqu'à Constantin-le-Grand. Le 2e, imprimé dans la même ville par François Perrin, en 1563, embrasse les règnes des empereurs depuis Constantin jusqu'à Théodose-le-Grand.

II. *Paraphrase ou brièves explications sur le catéchisme*, Lyon, Sébastien Honnorat, 1564, in-8o ; trad. en latin. Anvers, 1584, in-8o.

III. *Œuvres de Flave Josèphe*, trad. du grec en franç. Deux édit. in-fol. de cette trad. parurent à peu près en même temps à Lyon avant 1570, année où il en fut fait une édit. revue et corrigée à Paris.

2. Le capitaine *Bourgoin* qui servit, en 1568, sous *Beaumont* à la prise d'Antrain, appartenait à la même famille du Nivernais, ainsi que « Jacques Bourgoing de Nevers, » inscrit en ces termes comme étudiant à Genève en 1564.

3. BOURGOING (Claude) « menuisier natif de Hisicy en Brie » (Ichy, Seine et Marne ?) reçu habitant de Genève, octob. 1557. — (Nicolas) « de la ville de Troie en Champagne », *id.* décemb. 1559. — (J.) condamné à mort à Orléans, 1562. — (Pierre) à Sancerre, 1573. — (Christophe) ancien de Châteaudun au synode national de Vitré, mai 1583. — (Abraham), de l'Anjou, assisté à Genève allant en Hollande, 1708. — (Mlle) mise aux Nouvelles catholiques, 1735.

COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME

Arnaud (M. Eugène), pasteur de Crest (Drôme), voyez colonne 14.

Bastard (M. H.), à La Rochelle, 391, 578.

Cazalis. M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier, 165, 247, 268, 344.

Claparède (M. Théodore), ministre du saint Evangile à Genève, 867, 916.

Cuvier (M. le pasteur Othon), à Nancy, 711, 713.

Dardier (M. le pasteur Charles), à Nîmes, 359 et *passim* pour les archives du consistoire de Nîmes.

Douen (M. O.), ancien pasteur, 1124.

Dufour (M. Théophile), directeur des archives de Genève, 990.

Gagnebin (M. le pasteur), à Amsterdam. 157, 259, 277, 316, 372, 600, 646, 843, 856, 1192, 1125.

Goty (M. le pasteur Ed.), à Genève, 583.

Herminjard (M. le professeur), à Lausanne, 39.

Jourdan (feu M.), juge à La Rochelle, 285, 318, 327, 385, 391, 543, 965.

Nicolas (M. Michel), professeur à la Faculté de Montauban, 223, 267, 311, 315, 438, 782, 811, 887.

Oberkampff (M.), receveur des finances à Marmande, 217.

Picard (M. J.-F.). à Lausanne, 36 note.

Pradel (M. Charles), à Toulouse, 45, 80, 183, 202, 207, 210, 211, 223, 227, 293. 362, 391, 445, 475, 584, 602, 804, 805, 840, 870.

Raymond (feu M. Paul), secrétaire général de la préfecture des Basses-Pyrénées, 324, 882, 906.

Raynaud (M. Gaston), secrétaire adjoint de la Société des anciens textes français, 406, 895.

Richemond (M. L. M. de), archiviste de la Charente-Inférieure), 9, 12, 185, 200, 204, 209, 328, 382, 391, 685, 800, 965, 1096 et *passim* pour la Saintonge et l'Aunis.

Roman (M. Joseph), au château de Picomtal, près Embrun, 175, 351, 806, 869, 922 et *passim* pour le Dauphiné.

Rothschild (M. le baron J.-Ed. de), 41.

Sagnier (M. Charles), à Nîmes, 277, 359.

Schickler (M. le baron de), *passim* pour le refuge en Angleterre et en Allemagne.

Teissier (M. Ferdinand), à Aulas, 199, 255, 292, 839, 1091.

Vaurigaud (M. le pasteur), à Nantes, 13, 31, 183, 198, 240, 318. 387, 394, 466, 577, 799, 812, 963.

Vuilleumier (M. le professeur Henri), à Lausanne, 300, 450, 875.

Wagner (M. Henry), membre de la direction de l'hôpital français à Londres, 466.

Zotenberg (M. Herman), bibliothécaire des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale, à Paris, 653 note, 665.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Abbesse par contrainte, déclarant par devant notaire sa foi protestante, 1089; — autre, ouvertement protestante, 1090.
Abraham sacrifiant [1], tragédie, 523.
Académie des gentilshommes à Berlin, 642.
Acte de décès, an 1567, en béarnais, 1.
Adrets (Cruauté du baron des) expliquée, 91.
Aigues-Mortes offert, 1580, en gage aux Allemands, 1071.
Alais pris, en 1582, par les catholiques avec grand carnage, 1073.
Albe (perfidie du duc d'), 883, 1057; — du duc d'Epernon au siège de Sisteron, 1110.
Alençon (Église d') menacée et assiégée, 271. — (Conversions, 1686, à), 563.
Alençon (Intrigues du duc d'), 1067.
Alumni de Berne à Lausanne, 124.
Amboise (Conjuration d'), 954, 1040.
Ame. *L'excellence et immortalité de l'âme*, 947.
Ame des bêtes, 1012.
Ames après la mort (*Créance des Pères sur l'état des*), 631.
Amiens (Troubles religieux, 1562, à), 686.
Amiral de la marine Rocheloise, 684.
Andreæ et Flach, luthériens combattus par Th. de Bèze, 531, 533 n° XLV.
Angers (Siège en 1585 d'), 966; — son château surpris, 1584, par les Huguenots, 1074.
Angleterre. Bouhereau famille Rocheloise réfugiée et devenue celle des lords Borough, 983.
Anjou (Le duc d'), depuis Henri III; son caractère, 481.
Antechristi (De vera ætate), 186.
Antibarbare (L'), 651.
Antiquité (Critique des documents relatifs à l'histoire de l'), 18.
Apocalypse (Explication de l'), 211.
Apodeixis antechristianismi, 880.
Apologie des protestants de France, 696.
Apothicaire, profession fort honorée, 278.
Appréhensions (Les) spirituelles, 410.
Archives curieuses de l'histoire de France, recueil utile, mais inexact, 766 note.
Armoiries héréditaires; premiers exemples qu'on en ait, 140.
Arquebusades (Soldat huguenot ayant reçu 35) dans ses campagnes, 244.
Arrêts définitifs recueillis de la parole de Dieu, 999.
Assemblée politique, 1579, de Montauban, 1070; autre, 1584, en la même ville, 1073; — assemblée, 1573, de Milhau, 1067; autre, 1611, de Saumur, 3, 488; — de La Rochelle (en déc. 1620), 469-73.
Athénagoras d'Athènes; philosophie chrétienne, 310.
Aubenas pris en 1593, 998.
Aubigné (D.); son Hist. universelle, 1092.
Aurillac (massacre, 1562, à), 595.
Autorité des rois (Sermon contre l'), 372.

[1] Le caractère italique annonce un titre d'ouvrage.

B

Baillon (Le) des quatre ministres de Charenton, 1000.
Banqueroute du sr Mestrezat 999.
Baptême chrétien (De l'institution du), 281.
Basanum ou Bassenium, localité de Guyenne à chercher, 395.
Bastille (Régime des prisonniers à la), 15.
Baudouin, théologien réfuté par de Bèze, 529.
Baux, maison de Provence illustre au XIIe Siècle, 140.
Béarn et Navarre (Histoire de), 881.
Belleville (Mme de) et non *Bellegille*, réfugiée à Copenhague, 230.
Berne, sa bibliothèque due à Bongars, 821.
Berne, nombre des religionnaires français réfugiés en 1693 et 1698, dans ce canton, 457. — Voy. Alumni.
Besançon (Surprise manquée, en 1362, de), 25.
Bible profanée et brûlée publiquement, 27.
Bible de Genève de 1588, 454.
Bibliothèque française, 361.
Bibliothèque britannique, 374.
Bibliothèque universelle, 371.
Bigamie (Lettres sur la), 134.
Biurim, recueil de dissertations théologiques, 347.
Blasons anatomiques du corps féminin, 41; *le blason d'honneur*, 43.
Borbo, Bormo, Borvo, dieu gaulois des eaux minérales, 1018.
Boulanger, poète, 698.
Bourges (Tentative des protestants, 1568, contre) 449.
Brentius, théologien combattu par de Bèze, 530.
Brève admonition de la manière de prier, 433.
Brigandage (mot d'un Intendant) des mariages et baptêmes au désert, 978.
Bulle du pape, du 20 mai 1525, contre les hérétiques de France, 423.
Bussac (Château de) servant pour le culte religieux diocèse de Saintes, 7.

C

Cadavre traîné sur la claie, 798, 812.
Caen (Église de), 28.
Cahors (Commencements, en 1560, de la Réforme à), 451.
Calais (Église de), 188.
Cahorienne (La Société), typographie 190.

Calvin défendu contre Til. Heshusius, 528. — Sa vie, par de Bèze, 529. — Explication de sa sévérité dogmatique et politique, 775. — Ses calomniateurs, voy. l'article Bolsec. — Abrégé de sa biographie faite par Bolsec, 757-61. — Sa *Défense*, par Drelincourt, 762.— Son indifférence pour l'harmonie musicale, 1118.
Calvin; ses lettres françaises, 857.
Calvin (pseudonyme de), 861.
Calvinistes et luthériens; différences des deux doctrines, 129-131. — Lettre d'un réformé à un luthérien, 698. — Voy. encore 498, 517, 877-78. — Voyez luthéranisme et luthériens.
Calvinodie, hymne contre Calvin, 756.
Camisards, 637 et suiv.; voy. Cévennes.
Canada (Réfugionnaires français fugitifs au), 543.
Candida, pièce en vers latins de Th. de Bèze, 520.
Castalion, (théologien combattu par de Bèze), 529.
Castres (consul de) et sa femme, morts de la peste en soignant les malades, 973.
Castres, en 1573, pris et repris, 976.
Castres (Collège de), 894.
Catéchisme de Genève, 536, LIX. — Autres, 742.
Catherine de Médicis, la bonne reine *amère*, 396.
Canterbury (Église française de), 699, 804.
Céant en Othe (premier prêche à), 1127.
Cène (Discussion sur la sainte) au colloque de Poissy, 511-13. — Voy. 527, 536 LVIII, 539 LXXXIV.
Cène (Le point de la) et de la vraye Église, 993.
Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples, 360.
Cévennes (Guerre, 1560, dans les), 347. — (Troubles des), 495. 1087.
Cévenol (Le vieux), 905.
Chansons huguenotes. 685. — Voyez l'article Bourgeois.
Chansons à 3 et à 4 parties, 42.
Charles IX (Cruauté de), 152.
Chartreuse (Le monastère de la grande), pillé, 1562, par les protestants, 99.
Chasse (La) à la beste Romaine, 434.
Chaudronnerie (art de), 991.
Chef muet, en 1560, du parti protestant, 1040.
Chrestienne resjouissance, 43.
Chrétien (Vie d'un vrai), le pasteur Jean Bonafous, 791.
Christianisme (Preuves du), par Ch. Bonnet, 855.
Chronologie de l'Écriture sainte. 403.
Chronologie genevoise, 954 note 2.
Cimetière huguenot de Caen, profané, 997.
Clairac : sévices, en 1716, contre la population protestante de cette ville, 418.
Classe, nom des consistoires ou assemblées pastorales en quelques lieux de la Suisse ou de la Hollande, 871.
Cœtus des églises wallonnes de Hollande, 259.
Cœur mis aux enchères à Auxerre, 1562, grillé et dévoré, 634.
Coligny; sa sévérité, 994; son ardeur, 1050; sa vaillance, 1054, 1059; sa perspicacité, 1055; mise à mort de son assassin, 837.
Colloque de Poissy, 508-513. — Voy. 528 n° XVIII.
Colonies agricoles et ouvrières pour les réfugionnaires réfugiés, 376.
Colporteurs de livres huguenots, 80-83; — Punis des galères, 727 lig. 10.
Complainte de la paix, 423.
Compte des désastres de la propriété en France par suite des guerres religieuses du XVIe siècle, 785.
Concordat de 1516, 647.
Condamnations à mort prononcées par le parlem. de Toulouse en 1562, col. 75 à 80.
Confesseur et Confesseuse, 379.
Confessions de foi de Genève et autres, 527, 528, 536 LX. — Points de la foi, en 1560, pour les protestants de Toulouse, 732.
Confiscation (De la) des biens octroyée à un tiers, 954 note 3.
Conjuration d'Amboise, 951, 1040.
Considérations sur la certitude et la grandeur des récompenses et des peines du monde à venir, 1009.
Consolateur des malades, 856.
Constance, foy et résolution à la mort des capitaines.... 610, 999.
Controverses religieuses, 16-17, 260-61, 266, 306, 311. 650, 651. 999.
Conversions; tortures infligées pour les obtenir, 547.
Convertis (Mort suspecte de quelques), 700.
Convertisseur (Le père Molé), 303. — Voy. Veron.
Corbeil (Église de), 326.
Craon (Le protestantisme à), 368.
Couvent (Préjudice causé aux filles protestantes par leur mise au), 549; voyez l'article Bienfait.
Croix. L'image de la croix repoussée par les calvinistes du XVIe siècle, 543.
Cruautés de la guerre entre protestants et catholiques, 90-91.
Cuirasse à l'épreuve, 608.

D

Daimona, déesse des sources minérales, 1018.
Damnation des enfants (Doctrine de la), 307.
Danse; est réprimandée par le Consist. de Nîmes, 478. — (Traité contre la), 720.
Débat de piété et de superstition, 421.
Décisions catholiques par Filleau, 643 note.
Déclamation des louanges du mariage, 433.
Décrétales ou lois ecclésiastiques. La question des fausses Décrétales, 624. — La meilleure édition, donnée en 1863 par Paul Hinsch, 625.
Défense de la doctrine des Réformés, 129.
Démocrite (Le) des réformés, 842.
Démolitions d'églises au son de la musique, 163.
Démons (De la croyance aux), 570.
Dents aiguisées avec des cailloux, 606.
Descartes; ses principes attaqués ou défendus par divers pasteurs, 778, 780, 845, 901, 902.
Dette, en 1560, de la France, 1028.
Devoir de serviteur à maître; comment entendu au XVIIe siècle, 483.
Dévot italien sectateur de Jupiter, 945.
Die (Collège de), 601.
Dieu agissant dans les affaires humaines : funeste conclusion, en 1523, de cette doctrine, 420.
Discipline des troupes protestantes, 994, 1048-1050.
Divorce (Traités sur le) et la polygamie, par de Bèze, 532.
Doctrines et pratiques de l'Église de Rome, 17.
Dogmes et préceptes de la vraie religion, 872.
Dreux (Bataille de), 1052 et suiv.
Du Tréant (et non du *Tzéant*), 231, lig. 23.
Dynastie royale puissante, fondée de nos jours par le fils d'un avocat protestant de Pau, 351.

E

Édit de Nantes (Histoire de l'), 273.
Édit de Nantes : Commission pour en surveiller l'exécution, 810. — Son rétablissement sollicité, 1087.
Églises réformées de France (Histoire ecclésiastique des), par Th. de Bèze, 535.

Empoisonnement, 1588, du prince de Condé, 1077.
Enchiridion du chevalier chrestien, 433.
Enfer (Recherches sur la nature du feu de l') et sur le lieu où il est situé, 574.
Enseignement dans les académies protestantes, 280, 307, 319, 399, 506.
Enseignement privé, 396, 398.
Enterrée vive, 995.
Épicier (ce qu'était l') au XVIe siècle, 34 note.
Escalade (Chanson de l') de Genève, 888.
Escorche-Messes (Frangidelphe), prétendu auteur, et Briffaud Chasse-Diables imprimeur, d'un pamphlet de Th. de Bèze, 532.
Espinglier (L') des filles, 43.
Esprit (Stigmates du malin), recherchés sur le corps d'un malade, 11.
Essai de l'histoire générale des protestants, 1000.
Essai sur le bonheur, 138.
Estienne (Robert); proposition de lui élever une statue à Genève, 391.
Étranger voyageant en France, envoyé aux galères comme protestant, 699.
État-civil sur parole, des protestants mis hors la loi par Louis XIV, 440.
Evêque de Périgueux accusé d'être huguenot, 959.
Excès de 1562, reprochés aux huguenots, 1049.

F

Facéties littéraires, innées dans le goût des Picards, 409 note.
Famille huguenote de 25 combattants tous tués ou pris à la bataille de Jarnac, 1062.
Farel, aidé dans son ministère au comté de Neufchâtel par Antoine Froment et point par un autre Antoine, 735-39.
Fausseté sur lesquelles est fondée la R. P. R., 1000.
Femmes enceintes éventrées et massacrées, 356, 885 etc. Voy. Enterrée.
Femmes guerrières, 722.
Fête des drapeaux, 396 note 2.
Feux (Les), c'est-à-dire les bûchers, 86. — Torture par le feu à la Révocation, 803.
Florac, assiégé en 1562 et défendu par huit soldats, 722.
Fœtus (Si le) est modifié par l'influence des idées de la mère, 632.
Foix ville prise, 381, par les catholiques et traitée avec barbarie, 1073.
Fontenay le Comte; sa population protestante, 981.
Fouet (Peine du) administrée en 1745 pour colportage de livres protestants, 681.
François Ier protecteur de la nouvelle opinion religieuse, 425. De même sa sœur Marguerite, 419, 429.
Francker (Académie de), 1091.
Friponnerie (La) des prétendus esprits forts, 694.
Funérailles, en 1571, d'un huguenot, 464.

G

Galères. (Tourments qu'on y fait souffrir aux protestants de France, 574.
Galériens (Efforts faits auprès de Louis XIV en faveur des protestants), 128. — (Dictionnaire, en 1709, des), 458. — Mémoires d'un galérien, 828.
Galiffe (MM.), 277, 281, 766 et suiv.
Gallicane (Église), 191.
Gamme (de la), 1122.
Généalogies rectifiées : Béarn, 5; Beauchamp, 6, Beausobre, 139; Benoit, 277-81; Bertrand, 357; Bessay, 467; Billon, 561; Boissier, 728 note; Bonne, 805; Galiffe, 772 etc.
Génébrard, réfuté par Th. de Bèze, 537 LXIX.
Genève (Droits de) contre le duc de Savoye, 536. — Organisation, en 1537, de son église, 1112. — Liste de ses ministres en 1551, 748.
Genève (Grand seigneur réfugié à), travaillant comme ouvrier pour vivre, 951.
Gentilhomme (Tableau des actions du jeune), 355.
Gentilis (Écrit contre Valentin), par Th. de Bèze, 532.
Géographie sacrée, 651, 655.
Gestes (Les) des solliciteurs, 41.
Gien (Commencement, en 1559, de l'église de), 581.
Gracieux asile ... accordé aux réfugiés de France, 260.
Grenoble pris, 1562, par les protestants, 97, 101.
Guérande (Commencement, 1565, de l'église de), 720.
Guillebedouin, terme de mépris, 228.
Guise (Le duc de), « premier bourreau du pape », 396.

H

Habits de noces de la fille du roi Jean, 1002 note 2.
Hamptoncourt (Traité, 20 sept. 1562, de), 148 lig. 6.
Haubergeonnier, 1094.
Hebraïsants : Vatable, 395; Béroald, 399; Bertram, 450; Bicheteau, 544; Bignon, 559; Bochart, 649-665; Bolles, 741; Bon, 777; Bonnefoi, 836, 876; Bosquillon, 921 etc.
Hérédité (Le droit d') appartenait-il aux enfants de réfugiés? 257.
Hérésies; produit du zèle religieux, 17.
Hérésie (Procédures en matière d'), 421-431.
Hérétiques; doivent-ils être punis par le glaive? Trop célèbre traité de Th. de Bèze pour l'affirmative, 525; — la négative soutenue par d'autres, 849.
Hierozoicon ou des animaux cités dans la Bible, 655.
Histoire de son temps, par de Thou, 1001, 1002.
Homère et la Bible, 585.
Horburg, comté relevant de Montbéliard; son église, 559.
Hostie (Prétendue profanation de l'), 31.
Humilité du protestantisme en France au XVIIIe siècle, 697, 784.

I

Iatzko, saint des jésuites en Pologne, 135.
Icones ou véritables portraits des (protestants) illustres par la science et la piété, 535. — *Icones variæ*, par J.-J. Boissard, 713.
Ile du Prince en Guinée; sa conquête par un huguenot français, 996.
Immaculée Conception; pasteur emprisonné pour l'avoir niée, 906.
Impertinences et impudences ministrales, 611.
Imprimerie; poème à sa louange, par Borel, 896.
Industrie; favorisée par Colbert comme l'agriculture par Sully, 786.
Inquisition, 1642, à Rome, 1107.
Intolérance du gouvernement, en 1751, contre les protestants, 88.
Issoire (La Réforme, vers 1549, à), 807. — Affaire d'Issoire (en 1599), 1082.

J

Jal (Erreurs de) dans son Dictionnaire historique, 541 note.
Jardin de la noblesse françoise, 926.
Jargeau, place de sûreté des protestants, démantelée par ruse, 933-34.
Jarnac (Bataille de), 1062-65.
Jérusalem et Rome au secours de Genève, 623.
Jésuites (Puissance des), 190-91. — Calomniateurs de Th. de Bèze, 539 LXXXIX. — Jésuite devenu protestant, 158. — (Mensonges inventés par les) contre le baron des Adrets, 90. — Voy. 878 fin.
Jeux de mots (Goût des), 396.
Josué (Commentaire de Calvin sur), 757.
Journal de J. Arnaud de Montbrun, 1002.
Journal de Bruslart, 994.
Jugement de Daire roi de Perse, poëme, 908.

L

Labourage et paturage, les deux mamelles de la France, 486.
La Charité (Troubles en 1562 à), 633.
La créance des Eglises P. R. de France, 1000.
Laïques faisant, dans les premiers temps, l'office de pasteurs, voy. Bedoire, 197.
La Picorée (Mlle), 1050.
Larmes (Les) de S. Pierre, 893.
La Rochelle; état précaire de ses habitants après le siège, 1629, jusqu'à la Révocation, 380.
La Rochelle, legs en vue de la liberté à venir qui lui est fait à la Révocation, par un pasteur Rochelois réfugié à Dublin, et qui s'est accompli en 1853, 983.
La Rochelle (Pasteurs réfugiés à) après la S. Barthélemy, 326. — La Rochelle en querelle, 1576, avec Coué, 1068. — Rigorisme intempestif de ses pasteurs, 1069.
L'élève de l'Évangile, 827.
Le Brouage attaqué, 1504, par les Rochelois, 1073, 1074.
Le Mans pris, 1562, par les huguenots, 991.
Le pasteur évangélique, 999.
Le Pouzin, place forte sur le Rhône, 173.
L'espluchement de soi-même, 315.
L'Europe esclave, 1087.
Lettre d'un hérétique emprisonné, 1560, au For l'évêque, 81.
Lettres d'exhortation et de consolation sur les souffrances de ces derniers temps, 342.
Lettres sur les vrais principes de la religion, 1012.
Libraires réfugiés en Prusse, 1093.
Lignières (Château de) en Berry, 243.
L'innocence des protestants sujets de S. M. très chrétienne, 695.
Livres d'éducation qui s'imprimaient à Genève pour la France, 81, 835.
Lorraine (Le cardinal de), appelé cardinal de La Ruine, 396.
Lorum ex bestia et autres pamphlets, 304.
Luce-Nouvelle (Genève), 532.
Lucia de Mommor, 769.
Luthéranisme, 353. — Son histoire, 134.
Luthériens, leurs rapports et leurs différends avec les calvinistes, 655, 665. — Mémoire, en 1710, pour leur réunion avec les calvinistes, 733. — Traités de Th. de Bèze contre les docteurs luthériens Selneccer, Holder, Nezechius, etc., 533-35.
Lyon, sa brillante Société vers 1530, 34. — Pris, 1562, par les protestants, 95, 102.

M

Mâcon (Église de), fondée en 1561; martyre de son premier pasteur, 843. — Voy. 940.
Main de fer, 298.
Majesté divine (Dissertation sur la), 495.
Maladie apocalyptique, 342.
Malheureux (Le), nom du cheval sur lequel Henri II fut tué, 1094.
Manichéisme (Hist. du), 131.
Manufactures établies en Prusse par des réfugiés, 216, 549 (soieries).
Mappemonde (La) papistique, 532.
Marie Stuart (Amour inspiré par), et qui conduit l'amoureux sur l'échafaud, 668.
Marot, d'éternelle mémoire, 1119.
Martyr (Le plus ancien) de la Réforme à Paris, 647.
Martyrs (Paroles ou lettres de) au moment du supplice: voyez Beaumaistre, Benezac n° 4, Berger n° 1, Boaton.
Masques, censurés par le Consistoire de Nîmes, 598.
Matières théologiques sujettes à controverse qu'un Synode, 1654, interdit aux pasteurs, 345.
Meaux, 1546; ses ouvriers drapiers, 862, 961, 964.
Mémoires de Condé, 1065.
Mémoires de Sully ou *Économies royales*, 489.
Merveilles de Jésus-Christ, poëme, 1016.
Messe (Controverse, 1560, sur la), 82.
Messe (La) en françois, 190.
Méthode de convaincre toutes sortes d'hérésies, 993.
Meubles de Boulle, 1004 et suiv.
Ministère évangélique; sa légitimité, 306.
Ministres; leur est-il permis de prendre part à la politique et de porter les armes? 313.
Ministres réfugiés en Hollande; pension à eux accordée par les États généraux, 316.
Miremont, forteresse d'Auvergne, 1081.
Miroir de vérité, 751.
Mommor, seigneurie de Picardie, 769.
Moncontour (Retraite après la bataille de), 861.
Montauban (Commencement, 1561, de l'église de), 577. — Assiégé en 1562, 356-59. — Id. en 1627, 313, 315.
Montbéliard compromis, 1573, dans l'entreprise sur Besançon, 25. — (Historien de), 699. — (Histoire, vers 1583-87, de), 26, 500. — (Le comté de), ravage, 709.
Montbéliard (Colloque, 21 mars 1586, de), entre luthériens et calvinistes, 517, 538 LXXVI.
Montbrison, pris en 1562 par des Adrets, 91, 102.
Montmorency, le connétable, appelé le « Coq d'estable », 396.
Montpellier (Commencement, 1559, de l'église de), 939. — (Siège, 1562, de), 105.
Montre, faite en 1582, d'une compagnie de soldats huguenots, 248.
Mort enragé et sans religion est, en style des convertisseurs catholiques, mort sans vouloir se convertir, 840.
Morts (De l'état des) et des ressuscitants, 575.
Mouches (Une faiseuse de), 365.
Mulhouse (commencements de la réforme à), 568.
Muse céleste (La), 412.
Musée des protestants célèbres, 518.
Musique protestante, voy. l'article Bourgeois. — *Le droit chemin de musique*, 1121. — Guitaraire, 59.
Musiciens protestants, 31 (Beaulieu); 34 (Janequin); 35 note 3 (F. de Layola); Emery Bernard, 354; Bourgeois, 1112.

N

Navarre (Efforts d'Antoine de Bourbon pour recouvrer son royaume de), 1029.
Nebuchadnezaris (De furore), 187.
Nécessité (La) du culte public, 695.
Nègres (Un promoteur de l'émancipation des), 253.
Nîmes (Commencements, en 1561, de l'église de), 359.
Noblesse municipale Rochefoise contestée, 381.
Noms de famille. Indifférence d'autrefois sur leur orthographe, 468, 721, 809 note, 1002.
Nom. Comment Brouard a changé son nom en celui de Béroald, 395.
Noms supposés que les pasteurs étaient obligés de prendre, 783.
Nouveau-Testament (Traduction du), 131. — (Remarques et comment. sur le), 132. — (Commentaires sur le), 136. — (Travaux sur le), 526, 530.
Nouvelles briques pour le bastiment de Babel, 993.
Nouvelles de la républiq. des lettres, 371, 373.
Nouvelles littéraires, 361.

O

Oleron (Premier Consistoire, en 1561, de l'île d'), 685.
Opulence d'un banquier huguenot, 365; — haute noblesse de ses descendants, 366.
Orange (Massacres, en 1571, à), 234.
Orléans; peste, 1562, dans cette ville, 397.
Orléans pris, 1562, par Condé, 1046, 1051.

P

Paix « boiteuse et mal assise », 1060.
Pamprou (combat de), 1061.
Pape (Si le) est supérieur du Roy, 191. — Le Pape 7,774 fois plus grand que le Roi, 192.
Papesse Jeanne, 627.
Papiers de famille; distinction à faire sur l'autorité qui leur est due, 457.
Pappus, théologien combattu par de Bèze, 531.
Paradis terrestre (Sur la situation du), 664.
Paris (Deux lieux de culte réformé, en 1560, à), 514.
Paris (Requête de 62 notables commerçants de) pour obtenir des amendements à la Révocation de l'édit de Nantes, 364.
Parole donnée (Fidélité à la), 339.
Parterre du Parnasse françois, 795.
Particularités peu connues honorables aux réformés de France, 139.
Partis (Deux) dans l'histoire du protestantisme français au XVIIe siècle, celui de la résistance et celui de la soumission, 263, 308, 312.
Passavantii (Épistola magistri B.), 524.
Pasteurs (Difficulté d'obtenir des églises qu'elles subviennent au traitement de leurs), 495. — Règlement de la pension d'une veuve, 495. — Pauvreté des pasteurs, 729, 1406. Voy. 720 t. 33. — Sept cents d'entre eux expulsés par l'effet de la Révocation, 1102. — Ils conservent de loin leur influence sur leur ancien troupeau, 1103.
Pasteurs réfugiés en Hollande à l'époque de la Révocation; date exacte de leur arrivée, 364, note. — Taux de leur pension, 693 note 2, 1091.
Patience conseillée par Du Plessis-Mornay à ses coreligionnaires, 967.
Paysan (Apostolat, en 1714-1720, d'un) du Poitou, 438.
Péché originel (État de l'homme dans le), 361.
Père et fils guerroyant l'un contre l'autre, 22.
Perfecto (De homine), 876.
Périgueux (évêque protestant à), 959. — Place de sûreté, en 1581, pour les protestants, 1072.
Philosophie de Charles Bonnet, 852-55; — d'A. de Bons, 863; — de Démocrite, 900. — Voy. Descartes.
Philosophie protestante, 780-82. Voyez Descartes.
Pieds-nus, soldats maraudeurs, vers 1560, en Champagne, 463.
Places de sûreté des protestants, 123, 1069.
Poésie; morceaux divers, 33, 431, 753, 755, 970, 1017.
Pont d'Avignon; contestation, en 1604, à son sujet, 784.
Pontoise (Essai d'une église, 1562, à), 686.
Popincourt, lieu du culte protestant, en 1560, à Paris, 514, 515.
Pousanges (Église de), 555.
Prêche (Mauvaise tenue de Sully au), 491.
Prêcher (Manière de) des protestants françois, 698.
Prédestination (De la), 536.
Prédestination (Controverse de Bolsec contre les ministres de Genève au sujet de la), 745.
Prédicateur prenant d'un acteur des leçons de déclamation, 850.
Prénoms rares : Aldonce, 393; Alphéa, 422; Amador, 633; Amphillis, 446; Chaffre, 243; Cyrus, 580; Gaïfre, 768; Gerlache, 1110; Hermès, 755; Jamonne, 869; Maniaut, 829; Marguerin, 207; Ogines, 1110; Pharon, 862; Stevenote, 123; Tugal, 368; Violande, 603; etc.
Présence réelle du corps de Jésus dans la Cène ou la messe, niée absolument par les Protestants, 511.
Préservatif contre l'irreligion, 680.
Prière à Dieu, dite par Th. de Bèze au colloque de Poissy, et qui se dit encore aujourd'hui, 511.
Prières au corps de garde, 357.
Primauté (De la) de l'Église romaine, 627.
Prisonnier qu'on achète pour le tuer, 594.
Privas (Siège, en 1629, de), 167, 178.
Propositions hérétiques condamnées, 551.
Prosélyte, 1685, à Caen, 996-97. — Autre, 1106; etc. etc.
Protestant (Organisation en 1579 du parti), 1070.
Provins (La Réforme, 1561, à), 462.
Psalmes de David translatez d'hébreu, 13. — Traduction de Th. de Bèze, 528.
Pyrrhonisme de l'Église romaine, 1013.
Pyrrhonisme (Le) du sage, 138.

Q

Quévilly (Le temple de), 649; — (collége de), 1126.
Quiétistes de Bourgogne (Hist. des), 575.

R

Rabelais; lettre de lui à son ami Bouchard, 946.
Récits de l'histoire de l'Église (romaine), 769.
Réclamations des protestants contre les sévices dont ils étaient victimes; comment reçues, 831.
Réformation (La) votée et adoptée solennellement le 10 août 1535, à Genève, 765.
Refuge en Angleterre (État en 1781 des églises du), 1096.
Réfugiés : leur misère à l'étranger, 196. — (Commémoration d'anniversaire par des), 891. — La ville de Châteauroux légataire, 1856, des descendants d'un réfugié de 1585 à Genève, 1100.
Regnante Christo (De la formule), 627.
Reîtres ou autres soldats étrangers; leur rude métier au service de France, 861.
Relation de l'île de Bornéo, satyre contre Rome, 370.
Religion (La) chrétienne démontrée, 694.
Religion chrétienne (L'excellence de la), 374.

Rennes (Église de), voy. 29, Beaulieu, n° 4.
Repentance tardive (Traité de la), 373.
Représailles contre les catholiques, 1018, 1051.
Requestes au roi de France, 1698, *dressées par les protestants de son royaume*, 875.
Résurrection (Sur la), 574.
Revenu d'un modeste gentilhomme, 119 et note. — Son costume, 131, note.
Revue des questions historiques, appréciée, 625.
Richelieu (Ouvrage du cardinal de) contre Calvin, 762.
Romaine (Histoire), 18-20.
Rome (Origines historiques de), 18. — Suprématie universelle des évêques de Rome rêvée au IXe siècle, 624.
Roue (Supplice de la), 614, 641.

S

Sage-femme huguenote, 1015.
Saint-André (Jacques d'Albon, maréchal de), appelé « Grand cuisinier et principal suppôt des lèche-frittes », 396.
Saint-Barthélemy (Résistances à Charles IX après la), 229. — (Appréciation de la) par Bolsec, 761.
Saint-Denis (Bataille de), 1058.
Saint-Jean-d'Angély, 1611, et sa mairie, 3.
Saint-Jean de Gardonenque (Église, fondée en 1560, de), 347.
Saintes (Commencement, 1558, de l'église de), 729,
Sancerre (Siège de), 398.
Savoie (Protestantisme dans la maison de), 22, 101.
Sceau (du XVIe siècle) à légende biblique, 922.
Semaine de Du Bartas traduite en vers latins, 280.
Servet jugé par Bolsec, 758.
Seule (La) vraie religion, 260.
Siège cruel d'un château, en 1562, près de Reims, 115.
Sion (Eglise de) et du château de Boispéan en Bretagne, 702.
Sisteron (Siège, 1562, de), 22, 104. — Autre, en 1586, 1110.
Sodome (Poëme sur), en vers grecs, 664.
Solliciteurs (Humeur rogue et hautaine de Sully, très-nécessaire pour recevoir les), 485.
Soulagement (Le) du fidèle travaillé, 375.
Sourire du Brandebourg, 129 lig. 33.
Speculum vitæ humanæ, 931.
Strasbourg réuni, 1681, à la France, 181.
Style du commencement du XVIe siècle; sa grandeur un peu ampoulée, 224.
Suisses (Vaillance des troupes), 1053.
Sullys, nom donné aux arbres en bordure sur les grandes routes, 485.
Sybilles (Des), 628.
Symphonia prophetarum et apostolorum, 601.
Synode provincial, 1582, du Berry, 244; — de Chamerolles (en 1613), 245; — de Privas, en 1612, 488; — de Sergy au pays de Gex (1665), 864.

T

Table du repas (Bénédiction de la), 925.
Talcy (Conférence politique de), 227.
Temple profané par les démolisseurs, 693.
Ténèbres (Les), traduct. en vers des Lamentations de Jérémie, 414.
Theologastrorum speculum ou la Farce des théologastres, 421.
Thorn affligée, 136.
Toile à voile (Commerce de la) avec l'Angleterre, 813.
Tolérance des Églises helvétiques en 1551, dans l'affaire de Bolsec, 750.
Tolérance (Lettres sur la), 372. — De la tolérance en matière religieuse, 849. — Actes de tolérance, 873-74.
Toulouse; la Réforme y est prêchée d'abord, vers 1560, par deux moines augustins, 731.
Toulouse. Liste de plus de 1.200 condamnations à mort prononcées, 1552, par le parlem. de cette ville, 46. — Il commence par s'épurer lui-même, 392. — Cette liste est incomplète, 829.
Tour carrée du Palais-de-Justice à Paris, 422.
Tour de Constance, 696, 811.
Tours: martyre d'un magistrat de cette ville, 1112.
Trabans, troupe allemande, 161 lig. 17.
Traité des désordres des églises réformées, 1000.
Trésor de l'âme chrétienne, 242.
Trésor de recherches et antiquitez gauloises et françoises, par Borel, 898.
Trinité (Le mystère de la), 1012.
Triomphe de l'innocence, 137.
Triomphe glorieux de la vérité catholique, 999.
Triomphe de la vérité et de la paix, 872.
Trève du labourage (aux environs de Montauban, 1628), 330.
Triumvirat de Guise, Montmorency et S. André, 1029, 1044, 1049 etc.
Tryade (La) romaine, 421.

V

Valence (Troubles, 1562, à), 93-95, 100.
Valeur extravagante, 473; — bravoure inouïe, 480; — courage à subir une opération, 500; — héroïsme de Boaton sur la roue, 641; — courage civique de Boissy d'Anglas, 725.
Vérités (Les) et les Devoirs du Christianisme, 1096.
Véron (Le père), jésuite, grand controversiste, 650.
Versoix, village conquis, 1589, par une petite armée genevoise, 279. — Décrit par Beroalde de Verville, 408.
Vézelay (Siège en 1562 de), 635.
Vienne pris, 1562, par les protestants, 98.
Vierge (La) reine de Pologne, 135. — (Sermon contre l'honneur de la), 906. — Réclamation des professeurs protestants à la Faculté de médecine de Paris contre l'usage de dédier les thèses à la Ste-Vierge, 193.
Vigan (Le temple du), 557.
Vinsobres. Le pasteur de cette église la défend à force ouverte, 1683, contre les soldats, 371.
Vision (La) de la face de Dieu, 375.
Vocation des ministres de l'Évangile, 310.
Voyage d'une chaîne de protestants condamnés à la déportation, 333-37.
Vray moyen de bien et catholiquement se confesser, 133.

W

Westphalie (Réfugiés en), 155.

X

Xaintes (Claude de), controversiste réfuté par Th. de Bèze, 532.
Xénophon (Le) alsacien, 501.

Z

Zoographia J. Cochlæi, satyre contre un ennemi de la Réforme, 523.

TABLE DES PERSONNES

PAR M. PAUL GUÉRIN

A

Abadie (d'), 71.
Abauzel (d'), 57.
Abauzit, 324.
Abbadie, 161, 216.
Abbadie (d'), 79.
Abou (d'), 806.
Abozi (d'), 63.
Aboziel, 78.
Abraham, 124, 143, 144.
Abry, 327.
Achart (d'), 711.
Acier (d'), 286, 936.
Acigné (d'), 1064.
Acou (sr d'), 462.
Adde, 385.
Ade (d'), 492.
Admirauld, 578.
Adrets (le baron des), 89-115, 350, 939 note.
Affaneur, 12, 928.
Agary, 64.
Agaury (sr d'), 546.
Agnan, 123.
Agoult (d'), 859, 861.
Agoult de Montauban (d'), 1059.
Agrety, 974.
Aguliers (des), 550.
Aidié (d'), 1064.
Aigneville (d'), 932.
Ailliboust (d'), 193.
Ailly (d'), 1059.
Airebaudouze (d'), 344.
Airebodouze (d'), 689.
Aissan, 348.
Alain, 244 note, 470.
Alari, 502.
Alary (d'), 599.
Alaumont (d'), 159.
Albaret, 71.
Albenas (d'), 910.
Albert, 556.
Albiac (d'), 197.
Albignac (d'), 198, 199.
Albignac (P. de), 290.
Albret (Jeanne d'), 1021, 1033, 1057, 1066, 1081.
Aldebert (d'), 872, 873.
Alègre, 638, 639.
Alençon (sr d'), 744.
Alès, 327.
Alexandre, 876, 1113.
Alichons (d'), 874.
Alidor, 639.
Aliet, 64.
Alison, 638, 639.
Alizon, 332.
Allamand, 695.
Allard (d'), 910.
Alleaume, 462.
Allemand, 53.
Allemogne (baron d'), 1110.
Allière, 287.
Alliès, 976.
Almé (d'), 477.
Almeras, 73.
Albric, 52.
Alsatte (d'), 246.
Altériaud, 696 note.
Aluie (d'), 327.
Alvynet, 64
Amalvy, 796.
Amanzé (d'), 744.
Amary, 327.
Ambillon (sr d'), 966.
Amblard, 287.
Amelin (d'), 121.
Amelly, 93.
Amely, 809.
Amerbach, 39.
Amiel, 809.
Amieus (vidame d'), 1059.
Amilly (sr d'), 933.
Amourette, 591.
Amours (d'), 934.
Amyraut, 601, 630, 631, 650, 873.
Anché (d'), 216.
Ancierville (d'), 1059.
Ancillon, 128, 271, 650.
Andelot (d'), 148, 515, 634, 935, 936, 1046, 1051, 1052, 1058, 1061, 1063, 1128.
Andouin, 872.
Andræ, 518.
Andralh, 73.
Andrault, 316.
André, 65, 69, 332, 601.
André (le capitaine), 103, 235.
Androuet, 193.
Androuet du Cerceau, 564.
Angelras (d'), 728, 1126.
Angennes (d'), 158.
Angles, 210.
Angliers de Joubert (d'), 579.
Angoulins (sr d'), 384, 385.
Anisse, 326.
Anjalrasse, 728.
Anjoux, 65.
Annette, 59.
Annonay, 389.
Annonier, 389.
Anseau, 579.
Anthoine, 623.
Anthonis, 648.
Antic (d'), voy. Bosc d'Antic.
Antigalois (d'), 244.
Antigny (d'), 1075.
Antoine, 49, 61, 218.
Anton, 989.
Antroque, 52.
Anville (sr d'), 545.
Aquier, 329
Arabet, 63.
Arago, 73.
Aragouze, 72.
Arambure (d'), 246.
Arbault, 193.
Arces (J. d'), 289.
Arcey (d'), 446.
Ardoy (Fremin d'), 1042.
Arènes (sr d'), 479.
Arganel, 70.
Argentcourt (d'), 179.
Argoul (d'), 1070.
Arlamde, 908, 909.
Armainvilliers (d'), 338.
Armet, 635.
Arnaud, 235, 807.
Arnaud (le capitaine), 1110.
Arnaud (d'), 164, 346, 688.
Arnaudeau, 127.
Arnauld, 48, 59, 60, 62, 67.
Arnault, 100.
Arnaussens (d'), 1104.
Arnif (d'), 267.
Arnould, 1101.
Arnoye (d'), 350.
Arondelle, 840.
Aroue (d'), 246, 247.
Arpajon (le sr d'), 53, 1055.
Arquières (d'), 71.
Arraby, 633.
Arrault, 884.
Arrier, 48.
Arros (d'), 592.
Arrumets, 75.
Artaud, 806, 981 note.
Artigalois, 244.
Artis (d'), 131, 273.
Arvieu (segr d'), 292.
Asnières (d'), 118.
Asnières (sr d'), 860.
Aspia, 248.
Asplans (sr), 1018.
Aspremont (d'), 116.
Aspremont (sr d'), 806.
Assas (d'), 267, 502.
Assas (A. d'), 290.
Assas (J. d'), 290.
Asset, 66.
Assezat, 44, 47, 50.
Assier (Le cap.), 359.
Assier (d'), 266.
Astarac (d'), 974.
Astard, 51.
Astié, 47.
Astier, 48, 54.
Astorg, 73.
Astugue (d'), 293.

Atgery, 79.
Attis, 1071.
Aubagne (sr d'), 833.
Aubert de Versé, 742.
Aubery, 459.
Aubespin (d'), 780.
Aubeterre (d'), 949-959, 1127.
Aubigné (d'), 396, 487, 841, 1002, 1073, 1074, 1079.
Aubonne (baron d'), 592.
Auboyneau, 466.
Aubrail, 78.
Aubry, 710, 712.
Audibert (d'), 164.
Audibert de la Farelle (d'), 908.
Audoux, 244 note.
Audrel, 65.
Augeac (dame d'), 7.
Auger, 924.
Augères, 874.
Augier, 59, 467.
Augsbourgher, 568.
Auguet, 70.
Aulnay (d'), 462.
Aulnières (sr d'), 929.
Aultray (d'), 714.
Aure (d'), 393.
Aurel, 74.
Aurez, 59.
Auriac (baron d'), 592.
Auriol, 78, 974.
Auriole (sr d'), 910.
Aussillon (d'), 223.
Austry, 65, 975.
Autane (d'), 859.
Autric de Vintemiile (d'), 860.
Auvray, 700.
Aux Epanles, 1018.
Auzat (sr d'), 807.
Aval, 869.
Avançon (d'), 349.
Avantigny (d'), 244, 482, 592.
Avanton (sr d'), 384.
Avard, 869.
Avaret (d'), 1053.
Avecque, 46.
Averly (sr d'), 463.
Avernoult (d'), 682.
Averton (d'), 1018.
Avison, 65.
Ayimier, 72.
Aymard, 235.
Aymart, 248.
Aymeric (d'), 826.
Aymès, 242.
Aymier, 72.
Ayral, 73.
Azalbert (d'), 67.
Azar, 53.
Azoan, 53.

B

Babat, 172.
Babaut, 261, 690.
Babelot, 692 note.
Babinot, 825.
Babouet, 981.
Bachelier, 55, 83.
Bachoin, 248.
Baculard, 236.
Bade, sr de Villeneuve, 1128.
Badefol (sr de), 479.
Badie, 62.
Bagars (sr de), 874.
Bagelet, 248.
Bagys (de), 80.
Bahuche, 1003.
Baignoux, 195.
Baile, 806.
Baille, 49, 56, 59, 442, 443.
Baillehache, 87, 651, 653.
Baillès (de), 1102.
Baillet, 47, 60, 78.
Bailly, 302, 648.
Baize (de), 503.
Balaguier, 796.
Bataran, 50, 61.
Baldin, 748.
Balicourt, 135.
Ballodes (de), 118.
Balmefort (sr de), 909.
Balmier, 795.
Balsac (de), 1068.
Balson (sr de), 839.
Balouard, 272 note.
Balsin, 267.
Baltazar, 248.
Bançons, 237.
Bane (P. de), 289.
Bantelu (de), 933.
Bapeau, 76.
Bar (de), 810.
Baranci, 542.
Barate, 71.
Barbançon, 509 note.
Barbançon de Cany, 1059.
Barbassut, 583.
Barbaste, 508, 513, 1024.
Barbaud, 981 note.
Barbe, 53.
Barbe (de), 870.
Barbereau, 800.
Barbey, 467.
Barbeyrac, 694, 695.
Barbier, 55, 328, 1093.
Barbiez, 990.
Barbin, 244.
Barbot, 285, 442, 684, 867.
Barbut, 332, 880.
Barbut (de), 913.
Barbuts (sr des), 343.
Bardel, 236.
Bardères, 67.
Bardet, 543.
Bardichon, 71.
Bardin, 69, 550.
Bardou (de), 210.
Barelles, 50.
Barengeon, 462.
Barette, 1064.
Bargeton, 860.
Baricave, 63.
Barillon (H. de), 288.
Barjac (de), 93, 102, 256.
Barnier, 332, 333.
Barnier (de), 688.
Baron, 79, 96, 326, 745, 1064.
Baron (le capitaine), 110.
Barons, 73.
Barrau, 62, 65, 445.
Barrau (de), 796.
Barrault, 474.
Barre, 53.
Barre (de), 256.
Barreau, 384.
Barreau (de), 976.
Barrelles, 46, 60.
Barrière, 48.
Barry, 235.
Barry (de), 121.
Barte, 51.
Bartenstein, 188.
Barthe, 53, 56, 59, 63, 64, 66, 67.
Barthe (de), 63.
Barthélemy, 51, 56, 57, 59, 68, 612, 991.
Bartheloine (sr de), 73.
Barthès, 796.
Barthesson, 71.
Barthol, 571 note.
Barthomiès, 383.
Bartier, 53.
Barutel, 64.
Barville (de), 592.
Baschi (de), 689.
Bascolel, 59.
Bascollet, 68.
Basmaison (de), 367.
Bassenian, 60.
Bastide, 791, 793, 834 note.
Bastide de Virac (de la), 165.
Bastien, 59.
Bataille, 891.
Bataille, 54, 108.
Batalhe, 72.
Batareau, 248.
Batisse, 235.
Batut, 49, 54.
Baubigny (Perdrier de), 1052.
Baudan (de), 201, 276.
Baudoin, 550.
Baudoisy, 1064.
Baudouin, 579.
Baudouin de la Bruchardière, 8.
Baudry, 800.
Bauhin, 572.
Baulé (de), 933.
Baum, 523, 524.
Baunay, 608.
Baures, 72.
Baurillon, 247.
Bauterne (sr de), 626.
Bautias, 146.
Baux, 793, 826, 883.
Bauzille, 236.
Bavas, 173, 174, 175.
Bayard (de), 502.
Bayle, 19, 251, 342.
Baylin, 438.
Baynagues, 69.
Bayne, 75.
Bayon, 66.
Bayort, 595.
Bayssière 55.
Bazas, 248.
Bazin, 553, 915, 929, 981.
Bazoches (de), 245 note.
Béal, 1.
Béarn (maison de), 1.
Beau, 6.
Beaucaire (M.), 6.
Beauce (A.), 6.
Beauchamp, 6-9, 579.

Beauchardis (de), 10.
Beauchastel ou Beauchasteau, 10.
Beauchesne, 11.
Beauchêne (sr de), 11.
Beauciel, 11.
Beauclair (de), 11.
Beaucœur (de), 11.
Beaucorps (de), 12.
Beaucourat (de), 12.
Beaucours (le sr de), 12.
Beaudenis (de), 13.
Beaudevin, 13.
Beaudiné (de), 13.1 05, 211, 349,722.
Beaudoin, 876.
Beaudouin, 13.
Beaudoyn d'Aujeac, 7.
Beaufay, 13.
Beaufils, 13.
Beaufin, 13.
Beaufissel (de), 13.
Beaufont (de), 14.
Beaufort (de), 14-21, 174. 249, 348, 375.
Beaugendre, 21.
Beagrand (J. de), 21.
Beaujardin, 21.
Beaujeu (de), 22-27, 699, 1086.
Beaujour, 27, 28.
Beaulac (de), 28.
Beaulaigue, 60.
Beaulard, 28.
Beaulieu (de), 28-43, 61. 547, 922.
Beaulieu (sr de), 992.
Beaulom, 55.
Beaumaistre, 80-83.
Beaumanoir (de), baron du Pont, 12. — de Lavardin, 1058.
Beaumanoir (de), 83-85.
Beaumé, 85.
Beaumefort (sr de), 908.
Beaumette (sr de), 860.
Beaumont, 399, 402, 634. 1129,
Beaumont de Brison (de), 167-179.
Beaumont (de), 85-119, 202, 1064.
Beaumont (seigr de), 289.
Beaumortier (de), 120.
Beaunay (de), 8.
Beaune (de), 120.
Beaunier, 120.
Beaunies, 120.
Beaupas (de), 197.
Beaupin, 120.
Beaupoil (de), 120, 121.
Beaupré, 121.
Beaupré (de), 121.
Beaupréau (de), 121.
Beaupréau (sr de), 867.
Beaupuy (de), 121.
Beauregard (de), 122, 1015.
Beaurenoir (de), 122.
Beaurepaire (le capitaine), 940.
Beaurepaire (de), 122, 123.
Beausèjour (de), 124.
Beausèjour (sr de), 434, 435.
Beausobre (de), 124-135, 695.
Beausocle, 135.
Beausoleil, 135.
Beaussan, 136.
Beaussay (de), 136.
Beaussein (de), 136.
Beaussene, 136.
Beaussieu, 832.
Beaussottes, 136.
Beaussugne, 136.
Beaute, 136.
Beautias, 136.
Beautot (de), 136.
Beauvais, 137.
Beauvais (de), 136-137.
Beauval, 137, 980.
Beauval (sr de), 964.
Beauvalet (de), 138.
Beauvariet, 138.
Beauvau (de), 138-162.
Beauvilliers (de), 162.
Beauvisage, 162.
Beauvoir (de), 162-179, 909.
Beauvoisin, 180, 640.
Beauvoys, 179.
Beauvyes, 180.
Beaux, 180.
Beaux (de), 142, 143.
Beaux-hostes (de), 180.
Bebel, 181, 187.
Bec, 65, 181, 182.
Bec-de-Lièvre, 183.
Bécade, 188.
Bécandelle, 183.
Bécefeu, 981 note.
Béchard, 183, 184.
Bèche, 184.
Bechebien, 184.
Béchefer, 184, 185.
Béchenet, 185.
Becher, 185.
Béchet, 185.
Béchet (de), 984.
Béchevel, 186.
Béchier, 186.
Béchon, 186.
Bechtold, 186.
Beck, 182, 186.
Becker, 186-188.
Beckler, 188.
Becq, 182.
Becude, 188, 189.
Beda, 189.
Bédard, 189.
Bédarides (de), 189.
Bédat, 189, 252.
Bédé, 189, 196.
Bedeau, 196, 604.
Bedeaux, 196.
Bedès, 196.
Bedet, 196.
Bedeuil, 196.
Bedey, 196.
Bedez, 196.
Bedoire, 197.
Bedon, 197, 198.
Bédora, 198.
Bedos, 198-203, 206, 972.
Bédouard, 197.
Beffroy, 203.
Befly, 203.
Bégas (de), 203.
Begaud, 203, 204.
Bege, 204.
Begès, 204, 383.
Begicour (sr de), 964.
Begné, 204.
Begniers, 204.
Begnipont (de), 162.
Bogon, 205.
Bégoule, 204.
Bègue, 205.
Bégué (de), 205, 494.
Beguerel, 206.
Beguet, 206.
Béguin, 206.
Beguy, 206, 207.
Béguyn, 979.
Bèhague, 207.
Behourd, 207.
Behours, 207
Behr, 204, 205.
Beigné, 204.
Beillard, 1105.
Béjarry, 207-209.
Bel, 210, 196.
Bel (le capitaine), 210.
Bel (de), 210.
Belair (de), 210.
Belamy, 234.
Belanger, 218, 219.
Bélard (de), 210.
Belateau, 210.
Belaval, 211.
Belavine, 211.
Belcastel (de), 198, 211-215, 638, 1077, 1087.
Belchi, 215.
Belcier (de), 215.
Belegou, 215.
Belenger, 218, 219.
Belestal, 215.
Belet, 227.
Belez, 216.
Belfort, 216.
Belhomme, 161, 216, 217.
Beliat, 217.
Bèliard, 203, 217, 234.
Belier, 217, 234.
Belin, 66, 217, 218, 234, 1004 note.
Belinaud, 234, 474.
Belissin, 218.
Belisson, 218.
Belissun, 218.
Bellamy, 218, 234.
Bellan, 345.
Bellanger, 218, 219.
Bellarce, 219, 220.
Bellay, 220, 221.
Belle, 221.
Belleaux, 302.
Bellefleur, 221-223.
Bellefleur (C. de), 305.
Bellefontaine, 123, 223, 224.
Bellecour, 221.
Belleforest (de), 224.
Bellegarde (de), 733.
Bellegent (de), 224, 225.
Bellejoie, 225.
Bellejon (de), 225.
Bellemain, 225, 226.
Belleman, 226.
Bellemère, 234.
Bellenger, 218, 219.
Bellerue (de), 226.
Bellet, 227.
Belleton, 234.
Bellette, 227.
Bellettes, 194.

Belleville (de), 227-230.
Bellevue (de), 230.
Belliard, 231.
Belliart, 231.
Bellier, 231.
Bellière, 231.
Bellieux, 231.
Bellin, 231, 803.
Bellineau, 231.
Bellinguant (de), 240.
Bellissié, 231.
Bellocq (de), 232.
Bellon, 243.
Belloncle, 240.
Bellonnet, 232.
Bellory, 232.
Bellot, 232, 233.
Bellouet (sr de), 835.
Belluc, 240.
Belluel, 233.
Bellujon (de), 233-240.
Belluteau, 240.
Belly (de), 240-242.
Belmann, 226.
Belmant, 226.
Beloird, 242.
Belon, 242-245, 1126.
Belon (le capitaine), 1074
Beloncle, 1106.
Belonet, 232.
Belot, 48, 232, 233, 648.
Belot (de), 47.
Belpuech, 245.
Belrieu (de), 245.
Belsunce (de), 245-250.
Belvèze, 250, 251, 906.
Bély, 242.
Bénac, 473.
Bénac (de), 251, 501.
Benaizé, 253.
Benajean, 251, 973.
Benard, 251.
Bénard de Miremont, 891.
Benasech (de), 252.
Benauges, 252.
Benazech, 252.
Bence, 252.
Benech, 252.
Bénédict, 255.
Bénéfice, 256.
Benel, 256.
Benelle, 256.
Benelle (sr de), 402.
Benet, 257.
Beneyt, 257.
Benezaud, 256.
Benezech, 252.
Bénezet, 253-255.
Benier, 257.
Benière, 257.
Benion, 258, 259.
Bénique (de), 259.
Benistan (de), 259, 260.
Bénistant, 259.
Benivent (de), 260.
Benjamin, 260, 261.
Bennat, 257.
Benne (de), 195.
Bennèche, 261.
Bennelle, 257.
Bennes (de), 261.
Bennelot, 257.
Benniol, 261.
Bennodet, 262.
Benoist, 262-283, 308, 312.
Benoist-Grandchamp, 283.
Benoit, 255, 262-283, 487, 488, 491, 871.
Benost, 268.
Benserade (de), 283, 284.
Benureau, 284, 285, 608.
Benzin (de), 285.
Béquart, 285.
Béquillard, 571 note.
Berandis (de), 435.
Bérandon, 614.
Beranfoy, 285.
Béranger (de), 285-295.
Béranger de Caladon, 199.
Bérangier, 294.
Béraut de Mouségur, 296.
Bérard, 296, 297.
Bérard (S. de), 296.
Bérau, 316.
Beraud, 297-316, 399, 696 note.
Béraudin, 317, 318.
Bérauld, 73, 222, 263-265, 297-302, 304-315, 406 note, 419, 506, 544, 811, 885.
Béraut, 316.
Beray, 318.
Berbières (le baron de), 318.
Berbiguier, 318.
Berbiguière, 318.
Berbinier (de), 392
Berbisier, 318.
Bercaut, 318.
Bercé, 318.
Berchard, 318.
Berchaut, 318.
Berche, 319.
Berchet, 216, 319-321, 963.
Berckheim (S.-F. de), 321.
Bercy, 322.
Berdan, 322.
Berdolin, 322.
Berdonne, 322.
Berdot, 322, 323, 572.
Bere, 324.
Bereau, 244 note, 315, 316, 324.
Bérée, 324.
Berel, 324.
Berendi, 434.
Bérenger, 324, 343.
Bérenger (de), 285-295.
Bérengier, 294.
Bérenguier, 294.
Berenx (D. de), 324.
Béret, 324.
Bergeac, 324.
Berger, 146, 244 note, 325-329, 648.
Bergeay, 324.
Bergère, 332.
Bergevin, 329.
Bergier, 71, 325-328.
Bergis, 329.
Bergonhes, 70.
Berguë, 330.
Bergues (P. de), 330, 334.
Berguet, 332.
Berguier, 332.
Bérias, 332, 333, 336.
Bérigant, 337.
Béringhem, 337-342.
Beringie, 248.
Béringier, 343.
Beringuier, 62, 292, 343, 344.
Bêritault, 344.
Berjon, 344, 844.
Berland, 345, 803.
Berlas (sr de), 502.
Berlié, 345.
Berman, 346.
Bermen, 346.
Bermon, 346.
Bermond, 346-351, 644.
Bermont, 346, 347.
Berna, 351.
Bernadau, 351.
Bernadelle, 351.
Bernadin, 351.
Bernadotte, 351-354.
Bernadou, 351, 354.
Bernaduque, 351.
Bernady, 351.
Bernapre (de), 1074.
Bernard, 50, 51, 54, 55, 61, 69, 71, 74, 80, 195, 196, 322, 354-379, 380, 385, 416, 514, 748, 825, 998, 1015, 1087 note, 1109.
Bernardeau, 380-382.
Bernardin, 383.
Bernas, 383.
Bernâtre (sr de), 932.
Berne, 57, 232, 383-385.
Bernède, 385.
Bernège, 385.
Bernegger, 385.
Berneil (de), 248.
Bernetier, 1093.
Berni, 393.
Berniê, 388.
Berniels, 76.
Bernier, 385-388.
Bernières (de), 388.
Bernin, 394, 1109.
Bernon, 388-391, 868, 1095.
Bernon (de), 797.
Bernonville (de), 389, 390, 392.
Bernouville (de), 391.
Bernui (de), 392, 393.
Berny (de), 393, 394.
Béroald, 301, 394-405.
Béroalde, 800.
Béroalde de Verville, 406-417.
Béroles, 417.
Bérolles (de), 417.
Béron, 417, 686.
Berot, 297.
Béroud, 417.
Béroulle, 417.
Berque, 417.
Berquier, 54.
Berquin (de), 418-434.
Berrandy, 434, 435.
Berranger, 293.
Berrendy, 434.
Berry (de), 435.
Berses, 62.
Bersier, 62.
Bersot, 435.
Bert, 435.

Bertau, 436.
Bertaud, 436.
Bertelot, 438.
Bertelude, 441.
Berthaud, 436.
Berthault, 435-437.
Berthe, 437.
Berthé, 441.
Bertheau, 436.
Berthelier, 437, 438.
Berthelin, 438.
Berthellier, 437.
Berthelot, 61, 438-441.
Bertheret (de), 12.
Berthet, 441.
Bertheville (de), 441-444.
Berthezène, 444.
Berthier, 444.
Berthine, 449.
Berthol, 445.
Bertholon, 445.
Berthon, 446.
Berthou, 448.
Berthoud, 446-448, 541.
Berthous, 448.
Bertichères, 566.
Bertier, 445.
Bertin, 448-450.
Bertinaut, 450.
Bertod, 448.
Bertol, 445.
Bertolin, 438.
Berton, 446.
Bertoneau, 450.
Bertonneau, 450.
Bertot, 448.
Bertou, 448.
Bertram, 450-454, 520.
Bertrand, 49, 249, 332, 359, 362, 455-460.
Bertreville, 423, 810.
Bertreville (de), 441-444.
Berty, 80.
Berty (de), 460.
Berude, 488.
Béruel (de), 454.
Bérugesquet, 58.
Beruste, 642.
Berziaut, 461.
Bès, 461.
Besançon, 461.
Besancourt (sr de), 461-465, 1058.
Besanseu, 635.
Besard, 465.
Besche, 466.
Besly, 466, 981 note.
Besnard, 251.
Besombes, 466, 467.
Besné (de), 466.
Besquet, 467.
Bessais, 482.
Bessay (de), 467-474, 475, 981 note.
Besse, 76, 250, 474, 475.
Besse (de), 474, 475.
Bessé, 475, 476, 956.
Bessède, 476.
Besses, 358.
Bessely, 476.
Besset, 475, 476.
Besset (de), 476.
Bessette, 476.
Bessey, 475, 476.
Bessières, 476, 477.
Besson, 477.
Bessonet, 478.
Bessonnet, 478.
Bessotis, 478.
Bessoty, 478.
Bestez (de), 236.
Besze (de), 503.
Betacque, 478.
Bétancourt (de), 478, 479.
Bethencour de Bure, 479.
Bethencourt (de), 463, 478, 479.
Béthune, 494.
Béthune (de), 479-494, 1064.
Bétole, 494.
Beton, 494.
Betonset, 494.
Bétouzet, 494.
Bétrine, 494, 495.
Bets, 496.
Bétuléius, 495.
Betz, 496.
Betze (de), 495, 541.
Beucler, 496.
Beulaigne, 496.
Beulay, 248.
Beumon, 497.
Beurée, 496, 497.
Beurlin, 497.
Beuther, 497, 498.
Beutrich, 498-501, 1071.
Beuvignat, 501.
Beuvillier (de), 501.
Beuzelin, 501.
Beveteau, 501.
Beville (de), 50, 162.
Beynac (de), 501.
Beyne (de), 71, 501, 502.
Beynes, 77.
Beysson, 477.
Bez, 541.
Bezanguet, 912.
Bezanson, 59.
Bézard, 503.
Bèze (de), 503-541, 558, 633, 714, 754, 757 et suiv., 763, 764, 777, 913, 1024, 1048.
Bézia, 50.
Bezier, 541.
Beziers, 541.
Bezout, 541.
Bezue (baron de), 541.
Bia, 542.
Biae, 542.
Biais, 542.
Biard, 542.
Biars (de), 542.
Biardz (de), 542.
Biat, 542.
Biau, 542.
Bibat, 542.
Biball, 542.
Bibaron (de), 543.
Bibaud, 203, 543, 544.
Bic, 182.
Bicheteau, 544, 545.
Bidaud, 545.
Bidauld, 545.
Bidault, 545.
Bidaux, 544.
Bidé, 194, 545, 546, 555, 621.
Bidoaire, 546.
Bidos (de), 976.
Bidou (de), 546.
Bidouert, 546.
Bie (de), 546-548.
Bienassis (de), 549.
Bienfait, 549.
Biennousvienne, 549.
Bienvengu, 549.
Bienvenu, 549.
Biet, 549, 550.
Biez (de), 550.
Bigart (du), 248.
Bigault (de), 834.
Bigel, 550.
Bigneau, 550.
Bignon, 550.
Bigny, 1064.
Bigorne, 550, 551.
Bigot, 384, 551-556.
Bihan, 556.
Bihoreau, 556.
Bigot, 52.
Bilanges, 556, 557.
Bilhet, 248.
Bilhière, 62.
Billon, 50, 55, 60, 69.
Billard, 557.
Billaud, 382, 557, 558, 981 note.
Billaut, 558.
Billé, 558.
Billecod, 558.
Billepouton, 248.
Billet, 558.
Billi, 559.
Billiard, 557.
Billie, 559.
Bitlié, 558.
Billier, 333.
Billiette, 559.
Billing, 559, 560.
Billiod, 565.
Billiot, 565.
Billo, 565.
Billon, 560.
Billon (de), 560-564.
Billot, 564, 565.
Billouart, 565.
Billy, 559.
Bilty (de), 565.
Biloard, 565.
Bilot, 564, 565, 622.
Bimard, 565-568.
Bimard (de), 277.
Binau, 569.
Binaud, 569.
Binder, 568, 569.
Bineau, 569.
Binel, 569.
Binele, 569.
Binet, 569, 570, 646, 997.
Binet (de), 393.
Biney, 570.
Binninger, 570-573.
Biolet, 573.
Biolot, 574.
Bion, 574-576.
Bion (baron de), 576.
Bioule, 576, 1072.
Biret, 576.

Birgan, 576, 577.
Birocheau, 981 note.
Biron, 7, 248.
Biron (de), 577, 578.
Biros (de), 578.
Birou (de), 578.
Birout, 578.
Bironis, 66, 262, 577, 578.
Birot, 578.
Bis (de), 578.
Bise, 578.
Biset, 578.
Biseul, 580.
Bisot, 580, 581.
Bissac, 583.
Bissault, 285.
Bisset, 578.
Bissol, 583, 584.
Bisus, 578.
Bitaubé, 585-588.
Bitauld, 588.
Bitner, 588.
Bitsch, 589.
Bivelat, 589.
Bize (de), 578.
Bizet, 578-580.
Bizeul, 580.
Bizot, 581-583.
Blache, 589.
Blachier, 589, 590.
Blachière, 326, 589, 590.
Blachon, 590.
Blacons, 95, 237, 590.
Blacons (le cap.), 940.
Blacons (le sr de), 93 note, 94, 96, 98, 108, 168, 170.
Blacque, 605.
Blacque (de), 605.
Blagnac, 54.
Blain, 590.
Blain de Fontenay, 590, 591, 609.
Blair (de), 591-593.
Blaireville (de), 594.
Blairville (de), 594.
Blaize, 52.
Blamond (de), 594.
Blamont, 303.
Blamont (de), 594.
Blan, 599.
Blanay (sr de), 634.
Blanc, 53, 65, 69, 436, 477, 594-603, 688, 860.
Blanc (sr de), 597, 599.
Blancard, 603, 604.
Blancard (de), 603.
Blanchard, 53, 62, 237, 604, 605.
Blanchard (de), 603.
Blanchart, 604.
Blanche, 57, 605.
Blanchefort, 605.
Blanchefort (de), 491, 502.
Blanchein, 606.
Blancher, 605.
Blancher (de), 605.
Blancherie, 605.
Blanchet, 605, 606.
Blancheterre (de), 605, 731.
Blanchette, 606.
Blanchier, 605.
Blanchon, 606.
Blanchot, 606, 607.
Blancpignon, 607.
Blandé, 607.
Blandin, 284, 607, 608.
Blandrate, 609.
Blangi, 611.
Blangy, 611.
Blanhac, 49.
Blanquefort (sr de), 557, 605.
Blanques (de), 70.
Blanquet, 610, 611.
Blanvalet, 990.
Blanzac, 244 note, 611.
Blanzac (sr de), 611.
Blanzaguet (sr de), 5.
Blanzet, 611.
Blaquière, 611-613.
Blaschon, 613.
Blasi, 613.
Blatier, 613.
Blatière, 613.
Blatière (de), 613, 614.
Blatiers, 613.
Blattier, 613.
Blauzac, 614.
Blavignac, 407, 614-616.
Blay, 616.
Blayne, 834.
Blazier, 613.
Blechère, 590.
Bléreau, 509 note.
Blessebois (de), 616.
Blessig, 616-619.
Blet (comte de), 240, 619.
Bleteau, 619.
Betz, 395, 397, 401.
Bleuvet, 619.
Blevet, 619.
Bley, 616.
Bligny (de), 619, 620.
Blin, 590.
Bliny (de), 619.
Blisson, 566, 620.
Blois, 620.
Blois (de), 620.
Blond (de), 620.
Blondealdus, 621.
Blondeau, 620, 621.
Blondel, 621-632, 865.
Blont, 620.
Blosset, 633-636, 691.
Blot, 636.
Blouin, 636, 637.
Bloys (de), 620.
Boaton, 214, 637-642, 643 et 644 (Boaton, et non Beaton), 1087.
Boaton (de), 642, 643.
Bobet de Bovalleyx, 644.
Bobhart, 644.
Bobin, 644.
Bobineau, 644-646.
Bobusse, 647.
Bochart, 328, 647-666, 960, 961.
Boche, 666.
Bocherol (de), 666.
Bocheron, 666.
Bochet, 965.
Bochetel, 666.
Bochier, 963.
Bochon, 666.
Bockquet, 667.
Bocquet, 123, 667, 1017.
Boczosel (de), 668-671.
Bodeillet, 76.
Bodet, 59.
Bodeville, 45, 47, 969.
Bodier, 671.
Bodin, 459, 467, 468, 671, 672.
Bodt (de), 929-931.
Boé, 681.
Boeckler, 672-680.
Boekler, 204.
Boer, 680.
Bœsnier de La Touche, 680.
Boet, 681.
Bœuf, 681.
Boffard, 78.
Bogard, 681.
Bognard, 681.
Bognios, 681.
Bogniot (de), 681.
Bognot, 681.
Bogueret, 682.
Bogueret, 682.
Boham (de), 682.
Bohan (de), 682.
Boiceau, 682-685.
Boicervoise, 686.
Boigard, 681.
Boigion, 545.
Boileau, 686-691.
Boineau, 619.
Boirou, 691.
Bois, 634, 691, 692.
Boisabert, 692.
Boisbeleau, 692-698.
Boisbelland, 692, 698.
Boisbellaud, 692.
Boisbertrand (sr de), 1017.
Boisbeulant (sr de), 871.
Boisbreuil (de), 698.
Boischapelle (de), 698.
Boiscair (de), 1698.
Bois d'Aulne (de), 698.
Boisdaune (de), 698.
Bois-de-Chêne, 698.
Boisdecour (de), 699.
Boisdecourt (de), 699.
Bois de la Roche (de), 699.
Bois de la Tour, 699.
Bois des Cours (de), 699.
Boisduval (de), 700.
Boiseul, 720.
Boisfradin (de), 700.
Boisgarenne (le cap.), 472.
Boisgarnier (de), 700.
Boisgelin (de), 700.
Boisgeol, 700, 701.
Boisgiraud, 701.
Boisguérin (sr du), 581.
Bois Guilheneuc (du), 703.
Boishubert (sr de), 604.
Boisjolin (de), 701.
Boisjouan, 702.
Boislambert (de), 702.
Boisleaux (sr des), 932.
Boismasson (sr de), 845.
Boismont (sr de), 932.
Bois-Normand (sr de), 300.
Boisnormand, 702.
Boisneau (sr du), 543.
Boispéan (du), 702, 703.
Boisragon (de), 703.

Boisramé, 368.
Boisredon (de), 703.
Boisribeau, 209
Boisroger (de), 703, 704.
Boisrogue (de), 704.
Boisrond, 704, 1073.
Boisroussault (de), 704.
Boisrousseau (de), 704.
Boisroux (de), 691.
Boissard, 518, 704-719.
Boissavy, 721.
Boisseau, 682-686.
Boisseaux, 685.
Boissejon, 719.
Boisseronne, 332, 333, 337.
Boisseson, 212, 383, 719.
Boisseson (le sr de), 64.
Boisset, 720.
Boisset (de), 720.
Boisset (sr de), 720.
Boissette, 720.
Boisseul, 720, 721.
Boisseul (de), 721.
Boissevain, 721.
Boissevin, 721.
Boissi, 721, 722.
Boissi (de), 170.
Boissier, 642, 726-728.
Boissière, 728-730.
Boissière (de), 729, 730.
Boissin, 730.
Boisson, 78, 248, 392, 730.
Boisson (de), 730.
Boissonade, 731.
Boissonè, 731, 732.
Boissonnade, 731.
Boissonnas, 731.
Boissonneau, 731.
Boissonnet, 732, 733.
Boissoudun (seigr de), 317.
Boissy (de), 722.
Boissy (sr de), 462.
Boissy d'Anglas, 722-726, 905.
Boistard, 736.
Boistel (de), 932.
Boistel (de), 733.
Boistiger, 733.
Bois-Tigrè (de), 733.
Boisverdun (de), 245.
Boisvert, 733.
Boisvieille (de), 734.
Boisville, 733.
Boisville (de), 735.
Boisvilette (de), 734.
Boit, 734-736.
Boitard, 736.
Boitel (de), 733.
Boits, 734.
Boive, 736-741.
Boiveau, 741.
Boiville, 734.
Boivin, 741.
Boixier, 727.
Bolan, 741.
Bolard, 995.
Bolat, 742.
Bole, 58.
Bolenat, 742.
Bolengier, 994.
Boles, 741.
Bolès, 741.
Bolet, 742.
Boletz, 743.
Boley, 743.
Boliat, 742.
Bolin, 741.
Bolle, 741.
Bollenat, 742.
Bollengier, 994.
Bollet, 742, 743.
Bollon, 742.
Bollot, 743.
Bolnat, 742.
Boloc, 75.
Bologne, 743.
Bologne (de), 743-745.
Boloigne (de), 279.
Bolot, 743.
Bolsec, 745-776.
Bombernard, 813.
Bomel, 776.
Bomelle, 776.
Bometeau, 619.
Bommartin (de), 813.
Bompaillard, 813.
Bompar, 813.
Bompard, 813.
Bompard (de), 815.
Bompart, 581, 813-815.
Bon, 248, 445, 776-789.
Bon-Saint-André, 782-789.
Bonabé, 790.
Bonabel, 789.
Bonafé, 790.
Bonafos, 51.
Bonafous, 790-797.
Bonafous (de), 896.
Bonafoux, 797.
Bonail (de), 832.
Bonaire, 874.
Bonamay, 49.
Bonamy, 54, 797, 798.
Bonard, 798.
Bonardel, 798.
Bonardet, 798.
Bonat, 832.
Bonaud, 799.
Bonbernard, 813.
Bonbillar, 804.
Bonbonnoux, 804.
Boncœur (de), 340.
Boncour (de), 804.
Boncourt, 804.
Bondurand, 813.
Bone, 72, 804, 805.
Bonè, 804.
Boneau, 375.
Bonefos, 51.
Bonefoy, 73.
Boneils (de), 832.
Bonel, 76, 807, 808.
Bonelle, 808.
Bonement, 60.
Bonenay, 51.
Bonencontre, 53, 358, 442, 443, 808-811.
Bonenfant, 811.
Bonet, 64, 859.
Bonevente, 69.
Bonfils, 162, 811.
Bongars, 552, 553, 815-825.
Bongrain, 812.
Bongrand (de), 812.
Bonhomme, 447, 812, 825, 834 note.
Bonhoure, 78, 721.
Bonichon, 589, 825.
Bonier, 825.
Bonifas, 62, 826, 827, 783 note.
Bonifas-Guizot, 827.
Bonifas-Laroque, 826, 827.
Bonija, 828.
Bonijol, 828, 829.
Bonijole, 828.
Bonijoli, 828, 829.
Bonin, 830, 831.
Bonin (de), 831.
Bonine, 831.
Boniol, 829, 830, 1016.
Boniot, 830.
Boniot (de), 830.
Bonissel, 831.
Bonna, 832.
Bonnabel, 789.
Bonnæus, 862.
Bonnafé, 790.
Bonnafous, 856, 977.
Bonnail (de), 832.
Bonnaire (de), 834.
Bonnal (de), 834.
Bonnard, 798.
Bonnardel, 798.
Bonnardet, 799.
Bonnal, 832.
Bonnau, 1016.
Bonnaud, 799.
Bonnault, 800.
Bonnaux (de), 164.
Bonnay (de), 834, 835.
Bonne, 804, 805.
Bonne (de), 805, 806, 869.
Bonne (F. de), 286.
Bonne (G. de), 289.
Bonne Venture, 67.
Bonneau, 799, 800-804.
Bonneau-Torterue, 799.
Bonneau (sr de), 553.
Bonnecaze (de), 835.
Bonnechose (de), 835.
Bonnefoi, 835-839.
Bonnefoi (de), 118.
Bonnefond, 839.
Bonnefons, 839.
Bonnefont, 839.
Bonnefous, 797.
Bonnefoux, 797.
Bonnefoy, 66, 835.
Bonnefoy (de), 393, 596.
Bonneils (de), 839.
Bonnejolly, 828.
Bonnel, 79, 807.
Bonnelamye, 80.
Bonnell, 808.
Bonnelle, 808.
Bonnemain, 840.
Bonnemaison (de), 840.
Bonnemère, 840.
Bonnenfant, 811.
Bonnepause, 840.
Bonnepose, 840.
Bonnès, 840.
Bonnesson (de), 841.
Bonnet, 235, 327, 840, 841-859.

Bonnet (de), 858.
Bonneton, 859.
Bonneval, 861.
Bonneval (de), 859-861.
Bonnevie, 861.
Bonneville (de), 861.
Bonnevy, 975.
Bonnier, 826.
Bonnin, 830, 831.
Bonniol, 830, 1016.
Bonniot, 830, 1016.
Bonniot (de), 15.
Bonnissel, 832.
Bonnot, 861, 862.
Bonnyn, 831.
Bonpaillard, 862.
Bonpain, 862.
Bonrepaus (sr de), 863.
Bonrepeaux (sr de), 863.
Bonrepos, 862.
Bonrepos (sr de), 863.
Bons (de), 47, 688, 863-867.
Bontat, 62.
Bontemps, 70, 377, 867-869, 1077.
Bontens, 869.
Bontou, 870.
Bontout, 870.
Bontoux, 869.
Bontoux (de), 869.
Bonvilar (de), 870.
Bonvilha, 48.
Bonvillard, 870.
Bonvouloir, 871.
Bonvouloir (sr de), 711.
Bonvoust, 271, 871.
Bony, 872-874.
Bony (de), 872-874.
Bonyot, 830.
Bonze, 874.
Bonzen, 874.
Bonzeville (de), 875.
Boquet (le capitaine), 99 note.
Boquier, 875.
Boquin, 508, 875-880.
Borbonne, 880.
Borcezes, 73.
Bordac, 880.
Bordat (de), 880.
Borde, 880, 881.
Borde (de), 881.
Bordeaux (le capitaine), 1074.
Bordèles, 75.
Bordenave (de), 881-883.
Bordères (de), 883.
Bordes, 49.
Bordes (de), 880.
Bordes (seigr des), 297.
Bordet, 883.
Bordeu, 884.
Bordeu (de), 883.
Bordie (de), 1095.
Bordié, 76, 891.
Bordier, 55, 73, 251, 398, 406, 884-891.
Bordière, 75.
Bordieu, 77, 892.
Bordieu (de), 892.
Bordigny (de), 892.
Bordin, 892.
Bordiu, 892.
Bordyer, 884.
Boreau, 892.
Borel, 96, 741, 796, 892-904.
Borelli, 905.
Borelly, 905.
Borely, 905.
Borès (de), 54.
Boret, 904.
Borgade, 50, 74, 76, 905.
Borges, 60.
Borgon, 54.
Borie, 907.
Bories, 52, 69, 906, 907.
Borme, 907.
Born (de), 249.
Borne, 908.
Borne (de), 908, 910.
Bornes (baron de), 907.
Borneseaux (le capitaine), 956.
Bornier (de), 910, 911.
Borough, 983.
Borreau, 892.
Borrel, 892, 903, 904.
Borrely, 905.
Borret, 903.
Borrie (de), 907.
Borru, 892.
Borrut, 49.
Borsat, 911.
Borsat (de), 864.
Bos, 922, 923.
Bos (de), 146.
Bosanquet, 911-914.
Bosc, 914-916.
Bosc d'Antic, 916-919.
Bosc-Asselin (sr du), 478.
Boscatel, 47.
Boscatier, 73.
Bosch, 916.
Bosco (de), 921.
Boscroger (sr de), 605.
Bosq, 916.
Bosque, 916, 920, 921.
Bosque (de), 920, 921.
Bosquet, 75, 77, 921.
Bosquety, 55.
Bosquillon, 921.
Bosredon (de), 32, 921, 922.
Bossac, 921.
Bossague, 921.
Bossat, 74.
Bosse, 922-928, 1109.
Bossion, 928.
Bossuet, 928.
Botaric, 544.
Botereau, 929.
Bothereau, 929.
Botier, 61.
Botin, 46.
Botreau, 929.
Bott (de), 929-931.
Bottereau, 929.
Botzheim, 931.
Boubers (de), 733, 932, 933.
Boubiers, 933, 934.
Bouc, 935.
Boucairan, 968.
Boucard, 937, 938.
Boucard (de), 935-938.
Boucart, 937, 938.
Boucaru, 939.
Boucarue, 939.
Boucarut, 332, 333, 939.
Boucaud, 169, 603, 910, 939.
Boucé (de), 939-942.
Boucé (de), 96.
Bouchard, 647, 943-961.
Bouchart, 647, 960, 961, 1071.
Bouchaud, 545.
Bouchaux (sr des), 683.
Bouchavannes, 1042, 1046, 1059.
Bouche, 961
Bouché, 965.
Bouchebec, 961.
Bouchelyns (sr de), 961-963.
Boucher, 963-965.
Bouchereau, 362, 966-968, 981, 992, 1074.
Boucheron, 327.
Bouches, 961.
Bouches (de), 961.
Bouchel, 229, 390, 965, 966.
Bouchet (de), 965, 966.
Bouchett, 966.
Bouchier, 244 note, 963.
Bouchier (de), 964.
Bouchir, 963.
Bouchoire (sr de), 921.
Bouchon, 71.
Boucicaud, 367.
Boucoiran (de), 689.
Boucoiran, 968.
Boudé, 969.
Boudet, 969.
Boudeville, 969.
Boudier, 969, 970.
Boudiez, 970.
Boudin, 970.
Boudin (de), 611.
Boudinot, 970.
Boudon, 557, 971.
Boudon du Thil, 971.
Boudon (de), 971.
Boudry (sr de), 820.
Bouffard (de), 793.
Boué, 971, 972.
Bouer, 680.
Bouet, 681, 972.
Boufar, 979.
Bouffard, 972-979.
Bouffard (de), 814.
Bouffard-Lagarrigue (de), 814.
Bouffard-Madiane (de), 976.
Bougès, 979.
Bouget, 979.
Bougnot (de), 681.
Bougret, 682.
Bouguereau, 980.
Bouguerel, 682.
Bouguerolles, 332, 337.
Bougy, 981.
Bougy (marquis de), 980, 981.
Bouhault, 981.
Bouhereau, 981-983.
Bouhier, 327, 983, 984.
Bouillane (de), 984-990.
Bouillargues, 105, 566.
Bouillargues (le capitaine), 109, 111.
Bouillaud, 1007.
Bouillé (de), 1015.
Bouilleau, 1007, 1008, 1092.
Bouillet, 1015.

Bouilli, 1015.
Bouillon, 990, 991.
Bouillon (duc de), 237, 488, 668.
Bouilly (de), 1015.
Bouis, 991.
Bouissavain, 721.
Bouissavin, 721.
Bouissin, 991.
Bouisson, 991.
Bouju, 991-993.
Boulade, 720.
Boulainvilliers (de), 993.
Boulan, 994.
Bouland, 994.
Boulanger, 994.
Boulard, 995-998.
Boule, 998, 1002-1006.
Boulé, 1007.
Bouleau, 1007.
Bouleuger, 994.
Boulet, 696 note, 1007.
Boulier, 1014.
Boullanger, 994.
Boullay, 998.
Boullay du Plessis, 585.
Boullaye, 998.
Boulle, 998-1006.
Boulleau, 1007.
Boullet, 1006.
Boullianne (de), 984-990.
Boulliau, 676, 1007, 1008.
Boullier, 1008, 1015.
Bouilliez, 1015.
Boullod, 743.
Boullou, 1015.
Boulogne, 744, 1015.
Boulon, 1015.
Bounayde (de), 805.
Bouniu, 1015, 1016.
Bouniol, 1016.
Bouniot, 1016.
Bounot, 1016.
Bouques (de), 1016.
Bouquet, 327, 578, 1017, 1069.
Bouquetot (de), 1018.
Bouquin, 508, 875.
Bour (de), 1018.
Bourbal, 1018.
Bourberin, 1018.
Bourbon, 1090, 1091.
Bourbon (maison de), 1018-1081.
Bourbon (Antoine de), 1020-1033.
Bourbon (Catherine de), 1033-1038.
Bourbon (Charles de), 1064.
Bourbon-Condé, 1038-1081.
Bourbon-Malauze, 1081-1087.
Bourbon-Montpensier, 1088-1090.
Bourbon-Vendôme, 1020-1038.
Bourbonnous, 495.
Bourceau, 1091, 1092.
Bourchenin, 1092.
Bourdac, 880.
Bourdainville (de), 1092.
Bourdeau, 1092.
Bourdeaux, 1092.
Bourdeaux (de), 1092.
Bourdeille (Mme de), 1093.
Bourdelot, 1094.
Bourdet, 1094, 1095.
Bourdet (le capitaine), 1094.
Bourdi, 1095.
Bourdic (de), 1095.
Bourdier, 884, 891.
Bourdieu, 892.
Bourdigalle, 983, 1095.
Bourdigue, 1095.
Bourdhil (de), 1095.
Bourdilh, 1095.
Bourdillon, 1096-1101.
Bourdin, 1101-1106.
Bourdin (de), 1101-1106.
Bourdy, 1095.
Bourdon, 240, 589, 1106-1109.
Boureli, 905.
Bourelly, 905.
Bourgade, 906, 1110.
Bourgarelly, 1110.
Bourgaud, 671, 1110, 1111.
Bourgault, 1110, 1111.
Bourgauld, 1110.
Bourgeau, 1111.
Bourgeaud, 1112.
Bourgeod, 1112.
Bourgeois, 1112-1126.
Bourges (de), 276.
Bourgès, 1125.
Bourget, 550, 1126.
Bourgeteau, 1126.
Bourgfranc (comte de), 492.
Bourgneuf, 1126.
Bourgoin, 1127, 1129.
Bourgoing, 124, 153, 154, 748, 1127.
Bourguignon, 245 note, 550.
Bourguignon (de), 391.
Bourillon, 969.
Bourjac (de), 102.
Bourlese, 797.
Bournet, 171.
Bournizeaux (de), 128.
Bourrel, 67, 96.
Bourrely, 905.
Bourrelly, 832.
Bourry, 1058.
Boursault, 1092.
Bourseau, 1092.
Bousanguet, 912.
Bousanquet, 911-914.
Bousanquète, 642.
Bouschard, 647.
Boushon, 63.
Bousiges, 696 note.
Bousquet (de), 974.
Boussac, 74.
Boussanquet, 911-914.
Boussugue, 929.
Boute, 61.
Boutellier, 581.
Boutesluys (de), 652.
Boutin, 68.
Boutin (sr de), 482.
Bouvet, 842-844.
Bouvie, 550.
Bouvier, 287, 571.
Bouvy (sr de), 711.
Bouyé, 983.
Bouyer, 608, 983, 984.
Bouyssavy, 721.
Bouzanquet, 614.
Boval, 75.
Bovalleyx (de), 644.
Bovet, 892, 893.
Boybellaud, 693.
Boybelleau, 692.
Boydulau, 2, 3.
Boyer, 48, 52, 55, 66, 70, 71, 462, 1083, 1087 note.
Boyer (de), 350.
Boyon, 48.
Boys, 72.
Boys (del), 67.
Boysseau, 685.
Boysset, 57, 73.
Boysson, 74.
Boyssonaty, 63.
Boyssonnet, 732.
Boyve, 736-744.
Boyville (de), 733.
Boyvin, 744.
Bracille (sr de), 838.
Bragerac, 315.
Brassac (de), 809.
Brassac (les barons de), 2.
Brasseuse, 482.
Brazier, 905.
Brechainville, 1058.
Brelan, 345.
Bremont, 356.
Brenieu (S. de), 286.
Bresche (le capitaine), 956.
Bressault, 1058.
Bresson, 171.
Bretaudeau, 198.
Bretauville, 444.
Bretauville (baron de), 837-839.
Breuil (sr de), 702.
Brevet, 146.
Brevillaude, 244 note.
Brezilhac (le sr de), 72.
Brezolles (de), 339.
Brians, 576.
Briçonnet, 479.
Bridery, 69.
Bridou, 216.
Brie (de), 250.
Brieuse, 642.
Brieux, 244.
Brieux (de), 652.
Brignac-Montarnaud (de), 348.
Brignon (de), 171.
Bringuier, 292, 343.
Brion (le capitaine), 1073.
Brion (le sr de), 96, 100.
Briot, 980.
Briquemault (de), 146-157, 635, 1062.
Brison (de), 167-179.
Brissebart, 622.
Brisson, 302.
Brocard (de), 60.
Brochart, 3.
Broche, 202.
Broche (de), 344.
Brocquier, 1064.
Brosse, 46, 50, 51, 56, 58.
Brosset, 68.
Brossier, 1021.
Brouard, 394 et s., 406.
Broudilh, 1095.
Brouhe, 51.
Brouillargues (le cap.), 350.
Broussard, 367.
Brousson, 145, 859.
Bruaud, 268.
Bruelles, 57.

Bruchardière (sr de la), 9.
Bruert (du), 326.
Brueys (de), 236, 344, 541, 549, 909.
Brugonnière, 326.
Bruguier, 779.
Brully, 1113.
Brun, 78, 245, 640, 874, 973.
Bruneau, 459.
Brunel, 77.
Brunet, 317, 367, 383.
Brunet de Rochebrune, 9.
Brunier, 340.
Bruniquel, 65.
Brushom, 63.
Bruslé, 880.
Bruslé (de), 7.
Brussard, 251.
Bry (de), 710, 713, 717.
Budé, 507, 527.
Budos (de), 459.
Buisson, 96, 888, 889.
Bunel, 1003.
Bure (de), 479.
Bureau, 324, 435, 439.
Burelle (sr de), 932.
Burgeat, 550.
Buriane, 174.
Buriats (de), 75.
Burny, 72.
Bussac (sr de), 7.
Bussas (de), 344.
Bussières (de), 245 note, 1064.
Bussy (sr de), 1054.
Buten, 55.
Butet, 244 note.
Buy (de), 366.
Buziou (le capitaine), 456.

C

Cabanes, 67.
Cabanis, 267, 905.
Cabanne, 73.
Cabassat, 78.
Cabe, 63.
Cabet, 63.
Cabiac, 696 note.
Cabibel, 796.
Cabot, 332.
Caboux, 202.
Cabral, 362.
Cabreret, 330.
Cabridens, 52.
Cabrières (de), 73, 80.
Cadaleu, 362.
Cadars, 66.
Cadoule (de), 436.
Cadurque, 732.
Cagny (de), 340, 341, 342.
Cahanel, 340, 341.
Cahusac, 73.
Cailhau, 386.
Cailhaut (de), 474.
Caillard, 45, 461, 981 note, 1003.
Caille (de), 375.
Caillou, 215.
Caire, 973.
Cairon, 968.
Caissargues (sr de), 688.
Cajar, 46.
Caladon (de), 199, 267, 268.
Caladon (Béranger de), 289-292.
Calame (de), 62.
Calignon, 154, 288, 860.
Calmels (sr de), 503.
Calonges (sr de), 980.
Calvairac (de), 502, 503.
Calvayrac, 66.
Calvet, 58, 78, 357, 1070.
Calviac (sr de), 912.
Calvière, 234.
Calvière (de), 212, 688, 689.
Calvière-S.-Cosme (de), 1015.
Calvin, 36, 37, 38, 40, 529, 530, 747 et s., 755, 756, 757 et s., 770 et s., 876, 1021, 1048, 1112-1113.
Cambette, 640.
Cambis (de), 256.
Cambolive (de), 893.
Cambolives, 67.
Cambon, 73.
Cambons (sr de), 797.
Cambraire, 65.
Cameron, 640, 650.
Camet, 70.
Campagnan, 833.
Campagne (de), 216.
Campmas, 53.
Campois, 1074.
Camtel (de), 1064.
Canasiller, 357.
Candale (de), 711.
Candomer, 55.
Canel, 216, 321.
Caneti, 63.
Cannet, 70.
Cansillon, 245 note.
Cantagreil, 73.
Cany (de), 1046, 1059.
Caparel (de), 71.
Capdan, 47.
Capdet (le capitaine), 70.
Capdeville (de), 206.
Capèle (de), 53.
Caperon, 61.
Capiton, 569.
Capmas, 53.
Cappel, 328, 993.
Cappus, 79.
Captan, 60.
Caquot, 550.
Carayron, 60.
Carboneau, 75.
Carbonel, 48.
Carbonel (de), 262.
Carbonet, 77.
Carbonière, 73.
Carbonneaux, 76.
Carbonnet, 834 note.
Carbonnières (sr de), 974.
Cardaillac (de), 1083.
Carde, 57.
Cardel, 386.
Cardo, 56.
Cardon, 49, 50, 60, 68.
Carguet, 248.
Carilat (de), 96, 744.
Carle, 66.
Carlot, 834 note.
Carmaing-Vériès (de), 393.
Carmel, 506, 507, 527.
Carmottre (sr de), 798.
Caron, 76, 240, 1106.
Carpentery, 55.
Carpentier, 47.
Carpet, 322.
Carpinel, 52.
Carré, 311.
Carrel, 65.
Carret, 65.
Carretier, 66.
Carrier, 74.
Carrière, 62, 76, 77.
Cartier, 597.
Carvin, 80.
Casaubon, 519, 531, 652.
Cassagnac, 905.
Cassagnet, 28.
Cassaing, 51, 73.
Cassard (le chevalier), 96, 101, 105.
Casse, 53.
Cassefière, 236.
Casselle (de), 805.
Cassinel (de), 153.
Cassot (de), 865.
Castaines, 248.
Castalion, 525, 526, 527.
Castanet (de), 56.
Castelfranc (le sr de), 64.
Castella, 53.
Castelnau (sr de), 687-690.
Castelnaut de la Force, 215.
Castelvert (sr de), 826.
Castera, 49, 76.
Castillon (de), 279, 331.
Catherine de Bourbon, 1033-1038.
Catinat, 183, 214, 637, 638.
Catonnet, 327.
Caturce, 732.
Cauchet, 94 note.
Caulet, 392.
Caumont (de), 121, 157, 250.
Caumont la Force, 1064.
Caumont-Lauzun (de), 250.
Causse, 553.
Causse (sr de), 502.
Caussé, 63.
Caussine, 74.
Cavagnes, 151, 152.
Cavaignes, 392.
Cavailhés, 67.
Cavaillon (de), 744.
Cavalier, 202, 637, 1087.
Cavallier, 1083.
Cavanhac, 65.
Cayron, 66, 67.
Cayssac, 68.
Cazalis, 566.
Cazalis (de), 248.
Cazalz, 541.
Cazaux (de), 249.
Cazemajou, 76.
Cazemajour, 74, 75, 77.
Cazeneufre (le sr de), 47.
Cazeneufre, 77.
Cazeneuve, 75.
Cazillac (sr de), 350.
Celetaire, 55.
Céligné (de), 456.
Cename (de), 580.
Cépet (sr de), 46, 262.
Ceranauzel, 72.
Certon, 581.

Cescaut (de), 5.
Cessès, 64.
Cessis, 74.
Cestaire, 54.
Cestat, 451.
Chabardy, 64.
Chabaude, 52.
Chabert, 234.
Chabonat, 50.
Chabot, 332, 347, 1090.
Chabrand, 827.
Chabreilles (de), 474, 477-479.
Chabrier, 181.
Chalvicz, 807.
Chabrol, 367.
Chadanac (sr de), 348.
Chagneau, 981 note.
Chaiffroy, 51.
Chaille, 834.
Chailly (sr de), 932.
Chailus (de), 256.
Chais, 695.
Chaix, 890.
Chalabre, 66.
Chalandeau, 482.
Chalas, 469.
Chalmot, 803.
Châlons (de), 1085.
Chalopin, 217.
Chalvet, 392.
Chamayou, 61.
Chambaran, 245 note, 591.
Chambaud (baron de), 167, 168, 169, 170, 173, 174, 177.
Chambillat, 174.
Chamblard (de), 168.
Chambon (de), 567.
Chambonnet, 170, 174, 178.
Chambrun (de), 999.
Chamel, 110.
Chamier, 307, 597, 628.
Chamisso, 524.
Champagne, 61.
Champagne (de), 1059.
Champaigne, 1070.
Champeaux (de), 443, 810.
Champigny (sr de), 961.
Chandenier (sr de), 608, 1064.
Chandieu, 517, 1055.
Chandorè, 981 note.
Chanelon, 62.
Changier, 731.
Changy (seigneur de), 96, 110, 517.
Chanteclère (de), 328.
Chanteloë (sr de), 462.
Chantemerle (de), 941.
Chantepie de la Saussaye, 1014.
Chantereau, 578.
Chanterelles, 1076.
Chanuel, 234.
Chapan, 351.
Chapeau, 30.
Chapeaurouge (de), 865, 889.
Chaperon, 817.
Chappelier, 581.
Charbonneau, 110.
Charce (marquis de la), 169.
Charce (seigneur de la), 96.
Charbonnières (de), 1073.
Chardon, 15.
Chargebœuf, 62.
Charles, 312, 384, 552.
Charrier, 173.
Charrier, 174, 175.
Charron, 608.
Chartres (de), 699.
Chartres (vidame de), 1059, 1061.
Chassagnes (sr de), 908.
Chassebœuf, 197.
Chassincourt, 244.
Chassol, 556.
Chastaignier, 981, 1070.
Chastaignier de Cramahé, 209.
Chasteaubon (sr de), 463.
Chastreigner (de), 7, 473.
Chasteignier, 459.
Chastelain, 981 note.
Chastelard (sr de), 668-671.
Chastelier, 981 note.
Chastelier-Portaut (de), 1064.
Chastelus (de), 562.
Chastenay (sr de), 459.
Chastener, 386.
Chat, 1071.
Châteaubriand (de), sr de Beaufort, 14.
Châteauneuf, 472.
Châteauneuf (de), 109.
Château-Roux (sr de), 981.
Châteauvert (de), 1070.
Châteauvieux (de), 167, 168.
Châtelain, 1011.
Chatelier (de), 478.
Châtenay (de), 239.
Chatigny (sr de), 468.
Châtillon, 212.
Châtillon (de), 249, 567, 1028, 1030, 1042, 1045, 1059, 1070.
Chatry de la Fosse, 447.
Chaudron, 269.
Chaufaille, 491.
Chauffepié, 442, 443, 810, 867.
Chaumont (le capitaine), 1064.
Chaussade (de), 980.
Chauvet, 51, 748, 885.
Chauveton, 244 note, 326.
Chauvin, 435, 579, 862.
Chavannes, 150.
Chaynard, 844.
Chenaille (sr de), 553.
Chêneverd (de), 326.
Chenevière, 889.
Chenevis, 844.
Chenevix, 590.
Chesneau, 402 et note, 301, 406 note.
Chesnel, 384.
Chesnel sr de Migré, 8.
Chesnet, 327.
Chesnon, 245 note.
Chevalier, 61, 152, 1104.
Chevrilles (de), 477-479.
Chezelle (de), 158.
Chiese, 235.
Chillac, 70.
Chion, 646.
Chipault, 462.
Chitton, 614.
Choart, 686.
Choisy (le Comte de), 1064.
Cholie, 371.
Choquet, 622.
Choxin, 1000.
Choudéon de La Vallette (de), 990.
Chouillet, 430.
Chouquet, 467.
Chourses (de), 85.
Chrétien, 480.
Cipières (sr de), 101.
Ciron, 70.
Cisterne, 54.
Cizeaulx, 55.
Clairville, 1070.
Claris, 202, 638.
Claude, 58, 777, 778.
Clauset, 564, 833.
Clausonne, 109, 211.
Clauzel, 202, 203.
Clauzel (de), 165.
Clavarie, 248.
Claverie, 61.
Clavis, 66.
Clémenceau, 469.
Clémens, 72.
Clerbaut, 327.
Clergeau, 365.
Clermont (de), 150, 1073.
Clermont d'Amboise, 966, 1046, 1058, 1061, 1064, 1074, 1075.
Clermont-Lodève (de), 393.
Clervant (baron de), 709.
Cléry, 634.
Clèves (de), 1066, 1030, 1089.
Cochellet (de), 491.
Cochon, 983.
Coderc, 48, 58, 70.
Cœur-de-Roi, 634.
Coffier, 47.
Coffinhal (le capitaine), 359.
Cognard, 61, 913.
Coignard, 627, 1007.
Colas, 54.
Col Dessus, 47.
Colet, 154.
Coligny (de), 107, 193, 297, 338, 691, 935, 936, 994, 1031, 1041, 1046, 1048, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1057, 1058, 1059-1060, 1062-1064, 1066.
Coligny-Saligny (de), 744.
Colin, 47.
Colladon, 516, 525.
Colleville (sr de), 652, 658.
Collinet, 469.
Collot d'Escury, 689.
Colmels (sr de), 797.
Colom, 76, 359.
Colombe, 73.
Colombières (de), 1061.
Colomier (de), 47.
Colomiès, 384, 399, 406 note, 874.
Colsonnet, 1109.
Coly, 60.
Combebrune (de), 1010.
Combel, 194.
Comberieu, 49.
Comberrieu, 47.
Combes, 70.
Combes (de), 77.
Combien (de), 54.
Combourcier, 289.
Comdat, 57.
Commung (le capitaine), 98.

Compaing, 162.
Comparet, 865.
Compérade, 61.
Comps (s^r de), 860.
Comte, 831, 832.
Comtes (de), 56.
Conches, 256.
Condé (Louis, prince de), 1038-1065.
Condé (Henri, prince de), 1033, 1065-1081.
Condé (prince de), 507, 508, 514, 515, 835, 993, 994, 1022, 1024, 1026, 1031.
Condé (princesse de), 1025, 1042, 1077-1080.
Condé (le s^r de), 1096.
Condobart, 595.
Condoret (seigneur de), 95, 96.
Conduchier, 73.
Congy (s^r de), 493, 494.
Conrart, 529, 665, 899 note, 983.
Consitreille, 66.
Constance (de), 233.
Constans, 80, 232, 263, 267, 308, 340, 357, 808, 809, 830, 842.
Constantin, 148.
Conterye, 466.
Contes, 51.
Conti, 857.
Contres, 1071.
Convenant (de), 128, 379.
Cop, 278, 279, 748.
Coq, 235.
Coquineau, 981 note.
Coras, 392, 826.
Coras (de), 268.
Corbarrieux, 57.
Corbettes, 290.
Corbière, 78, 973.
Cordes, 481.
Cordes (de), 55.
Cordier, 506.
Cordouan (de), 85.
Core (de), 47.
Corlier, 844.
Cormont, 1071.
Cormont (de), 649.
Cornac, 46.
Corneillau (de), 976.
Corneille, 63, 996.
Corniaret, 276, 277.
Cornon, 843.
Cornuaud, 977.
Corrège, 235.
Corrège (de), 744.
Corras, 64.
Corras (de), 65.
Cos, 49.
Cosiembes, 248.
Costa (de), 56.
Coste, 70, 75, 235, 777, 833.
Coste (de), 494.
Costes, 51, 58.
Costous, 64.
Cot, 97.
Cotelier de Peyremales, 833.
Cottart, 195.
Cotte, 595.
Cottets, 55.
Cottiby, 390.
Cottin, 597, 972.
Coucy (le capitaine de), 1046.
Coudere, 57.
Coudevache (le s^r de), 1096.
Coudreau (s^r de), 553.
Coudret, 796.
Cougnard, 1007.
Cougnée, 1064.
Cougnye, 748.
Coullez, 550.
Coulon, 800.
Coulonges (de), 508.
Counil, 251.
Courault, 684.
Courbouzon, 1064.
Courcelles, 526, 628, 630.
Courdemanche (de), 338.
Couronnel, 149.
Court, 61, 88, 89, 495, 696.
Courtaut (le capitaine), 685.
Courteis, 495.
Courtemer (de), 341.
Courtenay (de), 482, 993, 994.
Courtin, 687.
Courtomer, 123, 468.
Cousin, 75, 416.
Coustauld, 309.
Cousturet, 324.
Cousturier, 327.
Coutal, 71.
Couvent, 462.
Couvrelles, 469.
Couvret, 195.
Cozin, 59.
Craves (s^r de), 463.
Crèbessac, 827.
Crégut, 601, 834 note.
Créquy (de), 24.
Crespé de Mirande, 868.
Crespin, 65, 505, 506, 535, 885, 981 note.
Crespy (de), 159.
Crest (le capitaine), 234.
Crissac (de), 547.
Cristeau, 57.
Croissant, 235.
Crommelin (de), 340, 388.
Cros, 826.
Crossart, 303.
Crouzet, 1105.
Croy, 216.
Crussol (de), 105, 110, 111, 163, 211, 348, 1025.
Cruvel, 266.
Cruzel, 63.
Cucuel, 518.
Cugy, 108.
Cuirol (s^r de), 567.
Cuis (s^r de), 687.
Cujas, 836.
Culant (de), 546, 620, 839.
Cumont (de), 485, 1077.
Cuper, 886.
Custos, 74.
Cuvier, 572, 851.

D

Dabadye, 248, 906.
Dablanc, 48.
Dacier, 384.
Dade, 61, 492.
Dagonneau, 844.
Daguet, 438.
Daguin, 981 note.
Daille, 625, 899 note, 984, 1000.
Daires, 637.
Dalbignac, 198, 199.
Dalègre, 899 note.
Daligre, 56.
Dallibour, 193.
Damas, 601.
Damas (de), 40.
Damont, 420.
Danché, 8.
Daneau, 516, 547, 793.
Dangeli, 63.
Dangers (de), 164.
Dangirard, 391.
Dangure, 70.
Daniel, 640.
Daoust (s^r de), 462.
Darbault, 67.
Dareau, 46, 50.
Daresse, 76.
Darest, 76.
Darezi, 74.
Dargent, 195, 695.
Darguel, 61.
Dariat, 493.
Darien, 63.
Dariès, 53.
Darnal, 199.
Darnault, 56.
Dasnières, 581.
Dassié, 63.
Dassier, 11, 78.
Da.in, 75.
Daubus, 779.
Daudé, 374.
Daudet, 640.
Daudremont, 162.
Daumont, 462.
Daure, 77, 79, 502.
Dauresse, 77.
Dausin, 330.
Dauvet, 479.
Daval, 446.
Daveruhe, 76.
Daves, 51.
David, 212, 317, 1021.
Dax, 63.
Deau, 79.
Debély, 241.
Debis, 578.
Debois, 60.
Debosque, 920.
Declèreau, 244 note.
Dedros, 1096 note.
Deffrous, 327.
Defins, 244.
Defunte, 50.
Dejan, 596.
Dejean, 826.
Delabat, 75.
Delacroix, 475.
Delagau, 803.
De Lage, 698.
Delalie, 56.
Delanau, 248.
Delanes, 331.
Delaron, 62.
Delas, 58.

Delaval, 292.
Delcrès, 57.
Delcros, 48.
Deleuze, 640.
Del Fossat, 46.
Delherm, 74, 76.
Delmas, 51, 52.
Delon, 344.
Delon, 312, 344.
Delorat, 60.
Delorme, 615.
Delpech, 76.
Delpeyre, 54.
Del Piano, 520.
Delpont, 47, 63.
Delportus, 357.
Delprat, 66.
Delpuech, 73.
Del Rieu, 50.
Delrieux, 839.
Del Serac, 67.
Delsol, 53.
Del Tilh, 78.
Demuret, 48.
Den (de), 63.
Denurl, 60. Voy. Nort (de).
Denos, 392.
Denosse, 452, 505, 520.
De Nuptiis, 731, 732. Voy. Nupces.
Depins, 392.
Deplanis, 973.
Derodon, 777, 778.
Dervihault, 596.
Desanges, 1096 note.
Desbarats, 77.
Des Bessons, 1064.
Des Bordes, 442, 443.
Descaig, 1104.
Des Camps, 75.
Des Chaleaux, 926.
Deschamp, 684.
Deschênes, 563.
Des Claux, 122, 499.
Des Cordes, 517.
Des Croltes, 470.
Des Essarts, 149, 150.
Des Etangs (le sr), 592.
Des Fonds, 474.
Des Forges (le sr), 342, 648, 831, 1008.
Destart, 148.
Des Fraines, 321.
Des Gallars, 508, 510, 512, 513, 535, 748.
Des Gurris, 198.
Desgouttes, 699.
Des Granges (le sr), 474.
Desguais, 230.
Des Hayes, 394.
Des Herbiers (le sr), 608.
Des Hippolytes, 238.
Des Hours, 343.
Des Isles-de-Saussac (le sr), 744.
Des Isnards, 744.
Des Isnards d'Odefred, 96.
Des Jarriges (le sr), 689.
Des Landes (le sr), 666.
Des Laurents (G.), 289.
Des Ligneris, 1055.
Des Loges, 338, 339.
Des Maizeaux, 375, 694.
Des Marais (le sr), 435, 552, 580.
Des Marets, 627.
Des Maretz (le sr), 390.
Des Mazes (le sr), 290.
Desmazis, 74.
Des Menusliefs (le sr), 608.
Des Mesliers (la dlle), 546.
Desmier, 294.
Des Mortiers (le sr), 965.
Des Moulins, 597.
Desolle, 80.
Desorez, 449.
Des Ouches, 244 note.
Des Ours, 942.
Des Ouseches, 1074.
Despaty, 71.
Despeisses, 1016.
Despinay, 469.
Des Plans, 1127.
Desquet, 76.
Des Roches (le sr), 552.
Des Salles, 158.
Des Terriers, 835.
Destrade, 75.
Desubas, 496, 696, 697.
Des Vieux, 96, 98.
Détroit, 585.
Devaur, 56.
Devèse, 70.
Devèze, 79.
De Ville, 462, 729. Voy. Ville (de).
Dexantz, 5.
Deyme, 975.
Deysse, 70.
Didier, 248.
Diel, 798.
Diger, 844.
Dinoth, 518.
Dio (de), 942.
Diracq, 868.
Dissiton, 502.
Doat, 64.
Dolchain, 442.
Domenge, 52, 55, 64.
Domengiou, 62.
Domerigie, 67.
Dumergue, 164, 165.
Dominique, 57.
Domyaine, 66.
Don (de), 63.
Donarel, 65.
Donault, 1075.
Donet, 59.
Donezy, 423.
Donjac, 60.
Donnadieu, 975, 977.
Donnet, 80.
Duregas, 75.
Dorens, 74.
Dorgeoise (M. de), 286.
Dorie, 63.
Dorival, 244 note.
Dorlhiac, 327.
Dorlodot, 835.
Dormans, 563.
Dorne, 63.
Dorthe (le général), 456.
Dortois, 471.
Doublet, 74.
Doucher, 368.
Doujat, 392.
Doumenc, 1105.
Dounous, 979.
Douriech, 234.
Doury, 462.
Doux, 362.
Dragnau, 248.
Drambon (sr de), 466.
Drelincourt, 763.
Drevon, 568.
Drugeon, 367.
Drusac (sr de), 870.
Du Bar, 105, 745.
Dubarat, 62.
Du Bec, 1058.
Du Bellay, 85, 216.
Du Berger, 329.
Dubesset, 476.
Du Besso, 84.
Dubié, 449.
Du Bignon, 576, 577.
Du Bois (R.), 38.
Du Boisset (sr), 290.
Dubois, 51, 244 note, 384, 509 note, 744, 981 note.
Du Bose, 997.
Du Bose de Vauve, 476.
Du Bosquet, 297.
Du Bouchet, 562, 1061.
Du Bourdieu, 693.
Du Bourg, 392, 508.
Du Bourg-Clermont, 1083.
Du Bousquet, 920.
Du Boys, 67, 79, 302.
Duboys, 56, 57, 59.
Dubreil, 252.
Du Breuil, 834, 984.
Du Breuil d'Aigonay, 803.
Du Breul (le sr), 1018.
Dubruc, 199.
Du Bual, 462.
Du Buisson, 55, 1117.
Du Cailaret, 557.
Du Cambon, 290.
Du Candal, 554.
Du Cardet (sr), 347.
Du Casse, 71, 248, 389, 1102.
Du Caylar (sr), 349, 568.
Ducé (comte de), 665.
Du Cèdre, 46, 47, 50.
Du Chail, 981 note.
Du Charloys (sr), 579.
Du Château, 667.
Du Châtelard, 745.
Du Chaylard, 94, 96.
Duchesne, 550, 721.
Du Chesne (le sr), 803, 845.
Du Chillaud, 96.
Du Claray, 30.
Du Claux, 557.
Duclerc, 827.
Du Clou, 730.
Du Cloux, 611.
Ducol, 55.
Du Covin, 69.
Ducrai, 384.
Du Croissant, 357, 358.
Du Cros, 348, 795, 867, 910.
Du Douhet, 1070.
Dufagne, 332.
Du Faur, 392, 393, 934.
Du Faur, sr de Marnac, 50.

Du Faur-Tortigue, 64.
Du Faux, 149.
Du Fay, 96.
Du Fays, 795.
Duferre, 121.
Du Ferrier, 392.
Du Fese, 290.
Dufeu, 124, 143, 141.
Du Fou, 96, 811.
Dufour, 236.
Du Gardon, 170.
Dugravier, 30.
Du Grenier, 1109.
Duguernier, 1109.
Du Guast, 107.
Du Hamel, 932.
Duhart, 248.
Du Houx, 835.
Du Jardrin, 684.
Du Jau, 209.
Du Jossat, 49.
Du Lignon, 375, 543, 544.
Du Loc, 75.
Du Lyon, 57, 383.
Du Mas, 68, 75, 93, 154, 722.
Dumas, 60, 231, 266, 502, 509 note.
Du Mazel, 60.
Du Matz, 84.
Du Mesnil, 934.
Du Mesnil (le s^r), 385.
Du Mez (le s^r), 463.
Du Monchau, 805.
Dumont, 244 note.
Du Mont, 120, 804.
Du Montin, 327.
Du Moulin, 123, 245 note, 261, 628, 630, 649, 650, 653, 967, 993, 1000, 1037.
Du Moustier, 447.
Dunal, 290.
Duncan, 280.
Du Noyer, 341.
Dunysfain, 248.
Du Pare (le s^r), 8.
Du Pas de Sallard, 745.
Du Peigne, 108.
Du Perron, 992.
Dupin, 46.
Du Plessis, 194, 195, 585, 1007.
Du Plessis (le s^r), 389, 997.
Duplessis le Mesnager, 703.
Duplessis-Mornay, 471, 487, 811, 868, 967, 992, 1036.
Du Plex, 297.
Du Poncet, 973.
Du Pont, 72, 212, 249, 332, 507.
Du Pont (le capitaine), 100.
Dupont, 392, 839.
Du Port, 845.
Du Portail, 680.
Du Portal, 296.
Du Pourtau, 831.
Du Pouzou (le s^r), 684.
Dupras, 868.
Du Prat, 72, 544, 796, 808.
Du Pré, 30.
Dupré de Grassey, 209.
Du Puech, 75.
Dupuitz, 324.
Du Puy, 70, 96, 279, 1083.
Dupuy, 51, 52, 54, 55, 60, 62, 327, 976.
Du Quesne, 388, 914.
Durand, 52, 59, 60, 64, 67, 76, 235, 546, 696 note, 741, 840, 907.
Durand (de), 636, 826.
Durant, 201, 202, 357, 358, 810.
Duranti, 68.
Duranty, 46, 53.
Duras (de), 356, 358, 1054.
Durbat, 53.
Durchin, 196.
Durcot, 459.
Du Règne, 50.
Durfort (de), 1086.
Du Rieu, 839.
Du Rivault (le s^r), 317.
Du Rogié, 48.
Du Rollet, 649.
Du Rosay (le s^r), 865.
Du Roullet (le s^r), 620.
Du Roure, 163-165, 348, 909.
Duroy, 51.
Du Rozet, 502.
Du Sautoy, 1106.
Du Serre, 1093.
Du Soleil, 75.
Dusson, 863.
Dussou, 375.
Dutaillis, 975.
Duteil, 77.
Du Teil (le s^r), 797.
Dutens, 475.
Du Terrail, 99.
Dutilh, 61, 63.
Du Tin, 77.
Du Trèhant, 231.
Du Trossel, 155.
Du Vache (le capitaine), 287.
Duval, 93, 374, 812, 933.
Du Vergier de La Rochejacquelein, 12.
Duvernoy, 322, 571.
Du Vidal, 597.
Du Vigneau (le s^r), 803.
Du Voisin, 645.

E

Ecoufflart, 30.
Elizant, 195.
Elsinger, 571.
Encrevé, 981 note.
Entrevaux (le s^r d'), 173, 174, 175.
Escarpèille (s^r d'), 1102.
Escodéca (d'), 1086.
Escorbiac, 51.
Escorbiac (d'), 358.
Escoubleau, (d'), 209.
Escrosalhes, 79.
Escroux (s^r d'), 502.
Escudié, 74, 77.
Escury (d'), 689.
Esert, 80.
Esgain (d'), 230.
Esguilhes (d'), 70.
Espérandieu, 169, 202, 332, 442.
Espérandieu (d'), 584.
Esperausse (s^r d'), 796.
Esperce (le baron d'), 46.
Espernay (d'), 964.
Esperou, 974.
Esperous, 62.
Espiard, 73.
Espinassous (s^r d'), 929.
Espinay (d'), 576.
Esquirol, 74.
Estadine, 62.
Estaunier, 206.
Estelle, 62.
Esternay (s^r d'), 462, 463, 479, 481, 1052, 1059.
Estève (d'), 814.
Estevenin, 56.
Estienne, 302, 530, 592.
Estivaux (d'), 1071.
Esveillard, 367.
Etienne, 63, 65.
Eude, 244.
Expert, 64.

F

Fabert, 710.
Fabre, 304, 418, 640, 974.
Fabrègue, 52.
Fabrègues (seig^r de), 289.
Fabri, 60, 69, 748.
Fabrot, 834 note.
Fabry, 46, 80.
Faget, 55, 61, 78.
Fagetty, 47.
Faguelin, 59.
Faillebet, 63.
Faissat, 557.
Falcon (de), 688.
Falgas, 64.
Falguerolles (de), 979.
Faligairetes, 73.
Faujaux, 51.
Faraon, 60.
Farel, 15, 36, 39, 506, 507, 527, 735 bis, 736 bis, 738, 746, 1112.
Farges (s^r de), 864, 865.
Fargues, 59, 75, 200, 1096 note.
Farjas (le capitaine), 998.
Farnon, 46.
Farrezier, 843.
Faucher, 171, 562.
Faucon, 990.
Faucon (le capitaine), 1084.
Fauga (de), 62.
Faugères (baron de), 199.
Faugier, 696 note.
Faujaux, 64.
Faujeaux (de), 201.
Faure, 51, 52, 53, 64, 71, 72, 73, 80 743, 798, 826, 988.
Faure (de), 812.
Faurin, 920.
Fauroit, 79.
Favas, 469, 471, 473.
Favet, 256.
Favetier, 989.
Favier, 469, 568.
Favier de Vestric (de), 566, 567.
Favières (s^r de), 699.
Favre s^r du Lac, 1127 note.
Fayard, 1070.
Fayole, 989.
Fayulles (s^r de), 592.
Felins (de), 933.
Fequères, 482.
Ferdinand, 475.

Férinier, 57.
Ferré, 715.
Ferrier, 48, 62, 224, 307.
Ferrière, 46, 54.
Ferrières, 48, 49, 60, 383, 392, 690.
Ferrières (de), 448, 249, 975, 1059.
Ferris, 47.
Fesques (de), 11.
Fetizon, ministre, 155.
Fetting, 550.
Feuquières (de), 482.
Feusse (sr de), 984.
Fèvre, 570.
Feyrac (de), 606.
Fiac (sr de), 78, 973.
Fief-Mignon, 469, 608.
Figaret, 832.
Filhol, 78.
Filhols, 79.
Fittes, 75.
Fiva, 38.
Fizels, 52.
Fizes (de), 349.
Flavin, 731, 732.
Flessières, 639.
Fleuriau, 391.
Fleury, 921.
Fleury (sr de), 633-636.
Florat, 807.
Florencourt (de), 566.
Florel, 518.
Flottard, 639.
Foix (de), 247.
Folglary, 78.
Folion, 508, 509 note.
Fonfrède (sr de), 976.
Fons (baron de), 347.
Fons (de), 813.
Fontaine, 54, 149, 248, 399, 402, 642, 695, 980.
Fontaines (de), 421.
Fontaines (seigr de), 293.
Fontanex (de) 248.
Fontanière, 642.
Fontanine, 642.
Fonteave (sr de), 421.
Fontenailles (sr de), 554.
Fontenay (de), 590, 609.
Fontfrède (de), 860.
Fontgrave, 79, 356.
Fontnègre, 58.
Fontrailles (de), 1064.
Forestier, 332, 1018.
Forêt (de), 466.
Forêts (de), 96.
Forez (G. de), 289.
Forges, 359.
Forin, 489.
Formée (le capitaine), 149.
Formey, 129, 132, 133, 134, 136.
Fornel, 76.
Forneret, 128.
Fornerod, 164.
Fornet, 77.
Fornier, 47, 49, 54.
Fortia d'Urban (de), 473.
Fortin, 362.
Fortis, 66.
Fos (de), 79, 978.
Fosse, 782 note.
Fouaceau, 440.
Foubert, 195.
Foucault (de), 834.
Foucault-Chotard, 1077.
Foucaut, 402.
Foucher, 209, 389.
Foulon, 1049.
Fouquier, 87.
Fourbin (de), 256.
Fourmeau, 640.
Fourmentin, 327.
Fournes, 330.
Fournier, 79.
Fournier (le capitaine), 150.
Fournol, 216.
Fourton, 72.
Fraisne (sr de), 303.
Fraisse, 840.
Fraisse (sr de), 476.
Fraissinet, 52, 977.
Franc, 65, 1096 note, 1146.
Francesson, 550.
Francezet, 640.
François, 49, 57, 1091.
Francour, 514.
Franquemont (de), 27, 501.
Frayssinet, 51.
Frédéric comte de Montbéliard, 517.
Frégeville, 64, 65.
Frelon, 845.
Fremin d'Ardoy, 1042.
Frenet, 964.
Frettê, 195.
Fretton, 169, 473.
Fretton (de), 567.
Frigolet (sr de), 568.
Froment, 456, 367, 736 bis, 739.
Frontenay (de), 1046, 1054.
Frossart, 614 note.
Frotiê, 62.
Fulgout, 599.
Fumée (le capitaine), 1053.
Fumeyer (le capitaine), 15, 23, 96, 99, 869.
Furneret, 70.
Furnier, 77.

G

Gabet, 98.
Gabriac (de), 183, 289, 343, 348, 1090.
Gabriel, 61.
Gaches, 790, 900 note.
Gachet, 126.
Gachon, 231.
Gadières (de), 834.
Gaignon, 207.
Gailhard, 70.
Gaillard, 68, 216, 640, 639.
Gaillard de Longjumeau, 932.
Gaille, 248.
Gairgemeys, 65.
Gaite, 66.
Gaitre, 67.
Gajan (le sr de), 72.
Galafrès, 332.
Galand, 386, 996, 997.
Galard (de), 1.
Galeuste, 357 note.
Galhouste, 357.
Galiastre, 357 note.
Galiberte, 642.
Galigné, 642.
Gallais, 418.
Galland, 553, 1022.
Gallès, 1105.
Galloway, 982, 983.
Galoffi, 67.
Galoffre, 640, 689.
Galtier (de), 557.
Gaman, 64.
Gamonnet, 245.
Ganach, 66.
Ganelon, 46, 50.
Gangnot, 462.
Gantois, 622.
Gantreau, 474.
Garaud, 76, 1104.
Garbrand, 1018.
Gardelle, 55.
Gardenqui, 236.
Gardes, 827.
Gardesi, 237.
Gare, 76.
Gargouilleau, 579, 684, 1095.
Gargouilleau, 268.
Garissolles, 791.
Garnauld, 46.
Garnier, 12, 195, 326, 644, 876
Garnot, 221.
Garrault, 553.
Garre, 248.
Garreau, 244 note.
Garrigues, 56, 64, 74.
Garrisson, 330.
Garry, 446.
Gasehot, 317.
Gascon (de), 940.
Gasconnet (le capitaine), 1061.
Gaspard, 47, 50, 61.
Gasparin (de), 728.
Gasques, 1067.
Gasquet, 70.
Gassan, 385, 543.
Gasselin, 393.
Gassie, 63.
Gassin, 843.
Gassion (de), 249.
Gassis, 63.
Gastandias (sr de), 5.
Gastius (J.), 39.
Gastuzières (sr de), 478.
Gau, 65, 66.
Gaubert, 72.
Gaubil, 460.
Gauchier, 248.
Gaudemar, 376.
Gaujal du Cloux, 641.
Gaulard, 699.
Gaullet, 76.
Gaultier, 69, 926.
Gauve (le baron de), 59.
Gaurie, 904.
Gauside (de), 1102.
Gaussain, 696 note.
Gaussen, 832, 914.
Gautier, 287, 435.
Gauvaing, 327
Gay, 71, 633, 702.
Gay (le capitaine), 93, 94, 110.
Gayant, 648.
Gayrard, 68, 77.

Gayraud, 75, 77.
Gayssire, 72.
Gayte, 66, 79.
Gazaise, 332, 333, 336, 337.
Gazan (de), 84.
Gelbes, 62.
Gemeys, 362.
Genais (de), 249.
Genays, 981 note.
Gendarme, 684.
Gendreau, 469.
Gendro, 71.
Gendt (s^r de), 554.
Genet, 327.
Genevois, 649.
Genevois (prince de), 1073, 1074.
Genlis (de), 84, 153, 463, 1046, 1052, 1058, 1059.
Gennes, 1071.
Genneteau, 608.
Genouillé (s^r de), 345.
Genuyer, 834 note.
Gentil, 209.
Geofre, 78.
George, 67.
Georges, 435, 811.
Georges (de), 234.
Gérauld, 69, 74.
Gerbais (de), 97.
Gerbes, 61.
Gérente, 96.
Germa, 55.
Germain, 60, 248.
Germanon, 62.
Gérome, 53.
Gerson, 57, 826.
Gervais, 437, 509 note.
Gervaise, 503.
Geslin, 1017.
Gesse, 54.
Gibel (de), 612.
Gibert, 245.
Gigonday, 649.
Gigord, 307.
Gilbert, 47.
Gilet, 50, 57.
Gilis, 59, 75.
Gillier, 5, 236, 238.
Gillier (de), 286.
Gilson, 550.
Gimet, 74, 75.
Gineste, 68, 266.
Gineste, dit Fanjaux, 51,
Gineste (de), 200, 979.
Gineste-Castelet (de), 201.
Ginestous (de), 199, 834.
Ginguinat, 576.
Girard, 326, 550, 981.
Girard-Bazoches (de), 240.
Girard des Bergeries, 10.
Giraud, 244 note, 968.
Giraud (de), 8.
Giraudeau, 981 note.
Girbas de Gibel, 612.
Giron, 1126.
Gironde (de), 267.
Glajer, 52.
Glanne (de), 279.
Glenets (des), 620.
Gloumet, 981 note.
Gobelin, 297, 590.
Goberon, 844.
Godalh, 78.
Godard, 462.
Godeffroy, 435.
Godon (de), 466.
Goizy, 608.
Golesque, 64.
Gondrand (de), 636.
Gombaud, 268.
Gontard, 727.
Gontault (de), 80.
Gontaut (de), 247, 479.
Gontaut de Biron, 7.
Gontié, 57.
Gontier, 1095.
Gorratier, 58.
Gorron, 303.
Gos (s^r de), 502.
Gosselin, 393.
Gotfray, 146.
Goudet, 890.
Gougeon, 16.
Goujon, 446, 862.
Goulaine (de), 546, 1064.
Goulart, 554.
Gonmard, 117.
Gourde, 552.
Gourdon (de), 466 note.
Gourjade (s^r de), 805.
Gourmond, 217.
Gournay, 149.
Gournay (s^r de), 552.
Gousselou, 595.
Gout, 362.
Gouvernet (de), 16.
Gouyquet, 30.
Guyer, 469.
Goyon, 344.
Goyon de Beaufort, 14.
Graf, 569.
Grail, 495.
Gralhon, 79.
Grammont, 574.
Grammont (de), 1052, 1054.
Grandchamp (de), 283.
Grandfief (s^r de), 8, 383.
Grandmaison (s^r de), 741.
Grandry, 967.
Granges (de), 8, 704, 733.
Graniel, 642.
Granier, 74, 474.
Granon, 988.
Grandpré (s^r de), 741.
Gras, 75.
Gratia, 55.
Grauliet, 54.
Grauzay (s^r de), 347.
Grave, 54.
Gravelle, 57.
Graves (de), 200.
Gravisset, 597, 821.
Grec, 248.
Green de Saint-Marsault, 209 note, 620.
Grégoire (J. de), 289.
Grelaud, 384.
Gremian, 241, 383.
Grenier, 332, 589.
Grenier (de), 249.
Grenon, 833.
Grès, 66.
Gresillons, 65.
Gresse, 601.
Gresset, 67.
Grévin, 687.
Grigny (s^r de), 554.
Grimal, 63.
Grimaudet, 280.
Grimoard de Beauvoir, 163, 909.
Grimpé (de), 340.
Grinde, 286.
Griolet, 202.
Gris, 72, 198.
Grollières (s^r de), 390.
Gronard, 303.
Gros, 66, 72.
Groslot, 1026.
Groteste, 437
Groussard, 8.
Grussolle, 67.
Gualart (de), 1.
Guallais, 800.
Guénault, 193.
Guerchy, 149, 153, 1064.
Guérin, 56, 57, 58, 73, 235, 332, 472.
Guerry, 268.
Gueyral, 72.
Gui, 557, 640.
Guibal, 267.
Guibert, 285, 979.
Guibessières, 73.
Guichard, 1083.
Guichesteau, 965.
Guilhaudeau, 867.
Guillard (de), 154.
Guillaudeau, 981 note.
Guillaume, 54, 56, 58, 60.
Guillaumé, 236.
Guillebert, 649, 997.
Guillemard, 296.
Guillemin, 622.
Guillen, 833.
Guillet, 198.
Guillonville (s^r de), 12.
Guillot, 74, 78.
Guillot (de), 75, 77, 975.
Guimelen, 799, 812.
Guinel (de), 79.
Guionnaut, 9.
Guiot, 695.
Guiran (de), 690.
Guirard, 74.
Guiraud, 65, 66, 973.
Guiraud (de), 826.
Guirauld, 59.
Guison, 59.
Guitard, 54, 55, 74, 639, 640.
Guitavert, 55.
Guiteau, 386.
Guiton, 317, 384, 579.
Guitry, 450.
Guitry (de), 1070, 1074.
Guittard, 49.
Guitton, 649, 815.
Guizot, 690 note, 827.
Guy, 47, 49, 58, 558, 684.
Guy (de), 200.
Guyard, 799.
Guybert, 597, 647.
Guynes, 76.
Guyomar, 553.

Guyon, 745.
Guyraud, 64.
Guytard, 70.
Guytardou, 70.
Gyneude, 65.

H

Habet, 509 note.
Hafner, 617, 618.
Haireau, 368.
Halwin (de), 1046.
Hamon, 468.
Hamonnet, 340, 341.
Hangest (de), 937, 1045.
Hantot, 567.
Hardi, 866.
Hardy, 194, 915.
Harembure (de), 248.
Harpedanne (de), 227-230.
Harrache, 344.
Hautefontaine, 4.
Hautefort (de), 721.
Haultin, 446.
Hausson, 386.
Haut-Charmoy, 209.
Hautmont, 468.
Hautpol (de), 74.
Hautpoul (sr d'), 805.
Haulvilar (de), 909.
Hayau, 394.
Hazeville (d'), 933.
Hedio, 931.
Hélin, 461.
Heliot, 864.
Henleix (sr de), 546.
Henri, 294.
Henri IV, 1057, 1080, 1081.
Herail, 476.
Hérauld, 61.
Héraut, 663, 979.
Herbault, 328.
Herbaut (le capitaine), 405.
Herbert, 345, 554.
Hercules (seigneur d'), 96.
Herlant, 633.
Hernaut, 203.
Hervilly (d'), 1071.
Hespérien, 324, 473.
Hessiandrus, 534.
Heu (de), 716.
Heurtault, 967.
Hian, 550.
Hilaire, 552.
Hilaire (d'), 910.
Hillaire, 332.
Hiret, 368.
Holbrac, 517.
Holimé (sr de), 546.
Holmes, 968.
Honorat, 68, 383.
Honoré, 383.
Horsmard, 368.
Hot, 54.
Hotman, 501, 506, 510.
Hotton, 543.
Houdelour (de), 932.
Houstemaine, 734.
Houssoy (sr de), 462.
Huc, 73.
Hucher, 580.
Hudel, 981 note.
Huet, 317.
Huges, 63.
Huglo, 73.
Hugonin, 602.
Huguant, 843.
Hugues, 52, 476.
Huguet, 61.
Huillet (d'), 1104, 1105.
Hulot, 931.
Hunauld (sr de Lanta), 46.
Huot, 216.
Hurault, 580.
Husson, 12, 317.
Huzé, 251.

I

Imbert, 79, 172.
Imbert (d'), 209.
Isac, 71.
Isarn (d'), 164.
Isle (famille), 44.
Isnard, 235.
Issertieux (sr d'), 633.
Itier, 556.
Ivoy (sr d'), 1045. — Voy. Yvoy.

J

Jacob, 742.
Jaconis, 58.
Jacquemain, 245 note.
Jacques, 55, 56, 79.
Jaillard, 472.
Jalabert, 65.
Jalet, 236.
Janayon, 47.
Janissac (de), 1064.
Jantier, 49.
Janvier, 80.
Janvre (de), 209.
Jaquelot, 274.
Jaquemont, 402, 454.
Jaquin, 573.
Jarente (de), 96, 744.
Jarjaye du Piton, 468.
Jarnac (de), 84, 228, 944.
Jarnauld, 49.
Jasperd, 1093.
Jassonde, 63.
Jaubert, 198, 367, 844.
Jaucourt (de), 8, 153, 473, 482, 694, 742.
Jaussaud, 988.
Jaussaud (de), 842.
Jean, 46, 58, 60, 65, 842.
Jean (de), 200, 356.
Jeanbon, 782-789.
Jean-Louis, 214, 639.
Jeanne d'Albret, 876, 881, 1021, 1033, 1057, 1066, 1081.
Jeantet, 59.
Jehan (de), 63.
Jehannot, 77.
Jehantel, 55.
Jehantel, 56
Jilet, 58.
Jivery, 73.
Joan, 313.
Joanay (de), 63.
Joanneau, 244 note.
Jodon, 368.
Jodouin, 597.
Johaneste, 56.
Johannot, 61.
Jolis, 52.
Jollan, 1091.
Joly, 1083.
Jonchère (seigr de), 289.
Jonquer, 856.
Jonquet, 214, 614, 638, 856.
Jonquières (de), 1071.
Jordain, 60.
Jordains, 46.
Jordan, 646, 742.
Josas, 58.
Joubert, 203, 640.
Joubert (de), 579.
Jourdan, 575.
Joussaud, 793.
Jousselin, 984.
Juge (de), 277.
Juges (de), 814.
Juguet, 387.
Julia, 58, 75.
Juliac, 62.
Julien, 202, 233, 234, 235.
Julien (M. de), 292.
Julien de Pegueyrolles (M. de), 290.
Julliany, 79.
Jullion, 87.
Julliot, 981 note.
Jumeau, 589, 1109.
Jumel, 1071.
Jurieu, 342, 522.
Jussey, 501.
Justel, 900 note.
Juvénien, 633.
Juvigny (sr de), 649.

K

Kalofronrios, nom déguisé, 10.
Kerveno (de), 1086.
Kræmer, 568.
Kubeltries, 216.

L

La Babinaye (sr de), 545.
Labadie, 58, 72, 189, 756.
Labarbe, 55.
La Barbée, 1064.
La Bardonnière (sr de), 608.
La Barengère (de), 579.
Labarre (le capitaine), 976.
La Barrouère (sr de), 579, 645.
La Barthe, 70.
Labarthe, 74, 75, 77.
Labarthonié, 63.
La Bastière (sr de), 12.
La Bastide, 529.
Labat, 73, 77.
La Bâtarderaye, 1076.
La Baume (de), 362, 832, 833.
La Bérangerie (sr de), 799.
La Bérauderie (sr de), 692.
La Bertauche, 244.
La Bessière (sr de), 803.
Labeyrue, 55.

La Bittière (sr de), 619.
La Blache (sr de), 987 note.
La Blaque (de), 605.
La Blaquière, 611-613.
La Boisse, 330.
La Boissière (de), 170, 508, 729, 880.
La Bonnite (sr de), 799.
Laburde, 58, 60, 634.
La Borderie (sr de), 682.
Laborette, 66.
Laborie, 60.
Laborie (le capitaine), 998.
La Borie (sr de), 356, 357, 358.
La Boucherie, 472.
La Boulaye, 1073, 1074, 1075.
La Bourdonnière (sr de), 733.
La Bourgade, 906.
La Bourlie, 637.
La Boutaudière (sr de), 803.
La Brandasnière, 1064.
La Bréoulle (sr de), 922.
Labrohe, 48, 73, 80.
Labroquère, 47.
La Brosse, 150.
La Bruyère (de), 613.
Labuissa, 248.
La Buissière, 149.
La Butte, 245 note.
La Cadollière (sr de), 608.
La Calmette (sr de), 909, 914.
La Capelle (sr de), 502.
La Capelle-Marival (baron de), 1083.
La Carlière, 1055.
Lacase, 74.
La Case (dame de), 1085; — (marquis de), 1087.
La Cassagne, 68.
La Cassagne (sr de), 688.
La Cassaigne, 47, 49.
Lacaud, 793.
La Cavaigne (de), 392.
Lacaze, 67, 72, 74, 76, 77.
La Chaboissière (sr de), 1095.
La Chambre (sr de), 563.
La Chapelière, 444, 469.
La Chapelle, 132.
La Chapelle (de), 646, 692, 693, 698, 733.
La Charrière (sr de), 578.
La Chasnez (le capitaine), 465.
La Chaupelière (sr de), 983.
La Chesnaye (sr de), 820.
Lachèze, 245.
La Clayette (sr de), 941.
La Coche (le capitaine), 96, 98, 101, 806.
La Colombié (sr de), 826.
La Combe (de), 9, 268, 391, 619, 1110.
La Comme, 77.
La Conseillère (de), 271.
La Cordière (sr de), 556.
Lacoste, 74, 77.
La Coste (de), 385, 392, 557, 558, 988.
La Cour, 68.
La Cour (sr de), 5.
La Cour de Chiré, 1055.
La Coussaye (sr de), 803.
La Coutancière (sr de), 473.
La Cressonnière, 1063.
La Croisardière (sr de), 979.
La Croisette, 612.
Lacroix, 54.
La Croix, 639.
La Croix (de), 688, 833.
La Croix-du-Maine, 764.
La Croux (de), 76.
La Croze, 134.
La Curée (de), 1053.
La Darotière (sr de), 389.
La Devèze (de), 62, 793, 979.
La Durandière, 480.
La Fabrègue, 70.
La Fage, 48.
La Faliguière (de), 75.
La Fare (sr de), 347.
La Farelle (sr de), 557, 908.
La Fargue, 77, 248, 998.
La Faverge (de), 452.
La Faye (de), 248, 303, 434, 516, 518.
La Ferrière (de), 195.
Laffiane, 76.
Lafite (de), 972.
Lafiteau, 62.
Lafitte, 61.
La Fitte (de), 78.
La Flèche (de), 1074.
La Flechère (de), 914.
Lafon, 74, 75, 606.
La Fon (de), 65.
Lafont, 71, 77, 377, 459.
La Font (de), 70, 279, 359.
La Fontaine (de), 74, 340, 1064.
La Force (de), 250, 339, 341, 342, 473, 492, 493, 980, 1064.
La Forêt (de), 96, 244 note.
La Fredonnière, 1055.
La Fresnaye (sr de), 420, 826.
La Galère (de), 196.
La Galernerie (sr de), 683.
La Garanterie (de), 662.
Lagarde (le capitaine), 70.
La Garde (de), 973.
La Garde (sr de), 73.
La Garenne (de), 1059.
Lagarrigue, 814.
La Garrigue (sr de), 973, 976.
La Gasquerie, 385.
Lagasse, 72.
Lageret (de), 688.
Lagese, 50.
Lagiers, 52.
La Gorrée (de), 46, 53, 69.
La Goupilière (de), 662.
La Goutte (de), 383, 385.
La Graffinière (sr de), 499.
La Graille, 48.
Lagralhe, 55.
La Gralhe (de), 59.
La Grand Pantofle, 58.
La Grange, 473.
La Grange (de), 149, 619.
La Grange (sr de), 973, 974, 975, 977-979.
La Grange-Bagneux (sr de), 711.
Lagrelière, 46.
La Grille (le capitaine de), 95.
La Grossetière (sr de), 699.
La Guacherie, 451.
La Guerrie (de), 230.
La Haultemaison (sr de), 465.
La Haye, 87, 444.
La Haye (de), 248, 367, 479, 546, 611.
La Houville (sr de), 552, 553.
La Huguerie (de), 819.
Laigle (sr de), 1016.
Lainyère, 46.
Laizement, 597.
Laizement (de), 980.
La Jaille (de), 12.
La Jarne (sr de), 384.
Lajarre, 551.
La Jarrie (de), 620, 1007.
La Jeunesse, 639.
La Jousselinière (sr de), 969.
Lalande, 55.
La Lande (de), 468.
La Lane, 75.
La Lane (de), 246, 250.
La Laugerie (sr de), 78.
Lalause (de), 830.
Lalauze, 310.
La Loubière (sr de), 797.
La Loue, 1063, 1064.
La Louette, 400.
La Madeleine (sr de), 979.
La Magdeleine (de), 59.
La Maisonfort (baron de), 699.
Lamaisonneuve (de), 569.
Lamande, 61.
La Mane, 70.
La Manée (sr de), 78.
La Marche-des-Contes (de), 155, 159
Lamare (J. de), 304.
La Mare (sr de), 564.
Lamaria (sr de), 745.
La Mark (de), 1089.
Lamarque, 55.
La Martinière (sr de), 1070.
La Mauche (sr de), 968.
La Maurinière (sr de), 565.
Lambert, 58, 881, 1126.
Lamberty, 54.
Lambesset (le capitaine), 168.
Lambin, 981 note.
Lamboys, 69.
La Meilleraye, 1064.
La Mer (de), 166, 809.
La Méraudière (sr de), 459.
Lamerins, 73.
La Mézière (sr de), 1032.
Lamieussins, 392.
La Milletière, 156, 444, 469, 473 721.
La Moche (sr de), 968.
La Molière, 75, 77.
La Morinière (de), 1064.
Lamoroux, 78.
La Mole, 58.
La Mothe (sr de), 437, 580.
La Motte, 383, 1024.
La Motte (sr de), 286, 462, 874.
La Motte-Javauville, 1071.
La Motte-Lagier (sr de), 870.
La Motte du Sceau, 1064.
La Motte-Saint-Marc, 1071.
La Mouline (le sr de), 290.
Lamoureux, 1007.
Lampeaut, 790.
Lamy, 245 note.
La Naslière (sr de), 545,

Lance, 58.
Lancelot, 197.
Landes (de), 52.
Lane (Odet de), ou de Lane, 1128.
Lanes, 76, 809.
Lange (de), 234, 235.
Lauges (L. de), 287.
Langes de Montmirail (de), 568.
Langevin, 61, 69.
Langey (de), 340.
Langhac (de), 134.
Langlade, 55, 58.
L'Anglade (de), 834 note.
L'Angle (de), 649, 650.
Langlois, 197.
Languel, 540.
Languilier, 1061, 1063, 1064.
Languillier, 228-230.
Lanis (le capitaine), 359.
Lanis (de), 266.
Lanné, 248.
Lannois (de), 805.
Lannoy (de), 555.
La Nogarède, 1083, 1084.
La Nouaille, 143.
La Noue, 118, 208, 268, 280, 449, 473, 817, 838, 883, 1035 note, 1061, 1063, 1064.
La Nougarède (de), 344.
La Nouraye, 1064.
Lanoys (de), 77.
La Noze, 1110.
Lanrasou (sr de), 870.
Lansard, 867.
Lanta (sr de), 16.
La Paillière, 1064.
La Palice (de), 62.
La Perrière (sr de), 812.
La Personne (de), 64, 1071, 1074
La Peyre (de), 66.
La Peyrère, 330.
La Pichonnière (sr de), 684.
Lapierre, 68, 231, 642, 702.
La Pilletière (sr de), 1017.
La Place (de), 327, 509 note, 729.
La Placette, 597.
La Planche, 244 note, 248, 633, 682, 702, 1020. — Voy. Regnier de La Planche.
La Pommeraye, 1128.
La Popelinière (de), 328, 645, 974, 1069.
Laporte, 248.
La Porte, 46.
La Porte (de), 118, 283, 581, 633.
La Prugne (sr de), 562.
Laqueilhe, 61.
La Rainville (sr de), 553, 554.
La Ramigère (sr de), 684.
La Rasarié (le capitaine), 976.
Larbont (de), 1102, 1104.
Larchevêque, 102.
La Regine (de), 58.
La Renaudie (de), 954, 958, 1040.
Larger (de), 580.
La Richardière (sr de), 994.
La Rivière, 508, 1037.
La Rivière (de), 983.
La Rivière (le capitaine), 150, 956.
La Rivoire, 921.
Larmandie (de), 1083.
Larnac (sr de), 874.
La Roche, 76, 248, 509 note.
La Roche (de), 392, 693, 885.
La Roche (le capitaine), 208.
La Rochebeaucourt, 2.
La Roche-Chandieu, 517.
La Rochechandry, 2.
La Roche-du-Gué, 208.
La Rochefoucauld, 7, 8, 12, 121, 228, 861, 984, 1053, 1061, 1063.
La Rocheliollière (sr de), 730.
La Roche-Louherie (de), 208, 209.
La Roche-Saint-Secret (sr de), 743.
La Rochette (seigneur de), 96.
La Rode (de), 839.
La Rolhagune (de), 75.
La Rollandière (sr de), 671.
La Romanerie (sr de), 563.
La Ronde (de), 558.
Laroque, 826.
La Roque, 75, 77.
Laroque (de), 362.
La Roquette, 206.
La Roquière, 209.
La Rose, 149.
La Rouquette (le capitaine), 975.
La Rouvière (sr de), 557, 688.
La Rouze, 149.
La Rozerie (le capitaine), 976.
Larpent, 563, 801.
Larre, 62.
Lartigue, 46, 56, 75, 77.
La Rue (de), 563.
La Sagne, 1041, 1042.
La Sague, 943.
La Salette (le sr de), 869.
La Salle, 61, 494, 1071.
La Salle (sr de), 47, 75, 78, 596, 648.
La Sarre (de), 72.
La Saussaye (de), 1014.
Las-Cases (de), 216, 476.
Las-Forgues, 1102.
Lascours (sr de), 1015.
La Serre-Couet (de), 1070.
La Serrie (sr de), 684.
La Servanière (sr de), 604.
La Source, 786.
Lassale, 61.
Lassus, 71.
La Suite, 25.
La Suse (comte de), 1059.
La Tabarière (de), 1064.
La Taille (de), 244 note.
La Taulle, 472.
La Teulire, 248.
Latger, 392.
La Touane (sr de), 555.
La Touche (de), 562, 680, 795, 1128.
Latour, 206.
La Tour (le capitaine), 956.
La Tour (le sr de), 72, 193, 319, 402, 508, 620, 744, 811, 1069, 1086, 1090.
La Tour-Geneste, 469.
La Tour-Gouvernet (de), 167, 168.
La Tour de Jean (de), 978.
La Tousche, 1074.
La Tousche-Ponsset (sr de), 992.
La Trape, 481.
La Trémoille (de), 487, 872, 1073, 1074, 1075, 1078, 1080, 1090.
Lafude (H. de), 290.
Laulnay, 514.
Launay (de), 183, 245 note, 340, 540, 554.
Laune, 332.
Launoy (de), 400.
Laurens, 51, 64, 248.
Laurets (de), 906.
Laurière, 80.
Lausières (de), 200.
Lautrac, 62.
Lauvergnat de Rourgneuf, 1126.
Lauze, 639.
Lauzières (H. de), 290.
La Vacaresse, 567.
La Vaiserie (de), 814.
Laval, 66, 79.
Laval (de), 1074, 1075, 1076.
La Vallade, 754 note.
La Valette, 478.
La Vallée, 508.
La Vallée (sr de), 326, 390, 1064.
La Vallée-Folion, 326.
La Vallette (de), 990.
Lavar, 16.
Lavardin (de), 84, 85, 1058, 1061.
La Varenne (de), 885.
Lavaur, 63.
La Vaure (sr de), 5.
Lavedan, 61. — (Victe de), 1084-87.
La Veille, 906, 1110.
La Vergne, 1063.
Lavergne (sr de), 383.
Laverne (de), 200.
La Vernède, 53, 77.
La Vernède (sr de), 870.
La Verrière (sr de), 745.
Laversesque, 80.
Laviale, 265, 266, 309.
La Villedieu, 209.
La Villette (de), 96.
Lavoier (de), 74.
Lavorat, 25.
Le Bachellé, 570.
Lebagonois, 248.
Lebarbier, 248, 509 note.
Le Bascolet, 53.
Le Bascou, 58.
Le Bastar, 66.
Le Bastard, 55.
Lebault, 466.
Le Bègue, 633.
Le Ber, 194.
Le Blanc, 327, 597, 600.
Le Blanc de Beaulieu, 29.
Le Bloy, 313.
Le Bois, 150, 1064.
Le Bois de Mérille, 691.
Le Bon, 174.
Le Borbohaire, 55.
Le Bosquassier, 74.
Lebouc, 968.
Le Brun, 61.
Le Brun, sr de la Salle, 47.
Le Carron, 467.
Le Chenevix, 932.
Le Chenevix de Béville, 216.
Le Chesne, 482.
Le Chesne-Bruslé, 243.
Leclerc, 274, 330.
Le Clerc, 19, 374, 592
Le Collonat, 62,

Le Conte, 47.
Le Coq, 341, 342, 720, 1008.
Lecourt, 807.
Le Coutellier, 338.
Lecques, 242.
Le Duchat, 714, 733.
Le Faucheur, 791, 899 note.
Lefèvre, 991.
Le Fèvre, 613, 628, 652, 1093.
Le Feyve, 684.
L'Effe de la Rochefaton (de), 249.
Le Filhiastre, 54.
Le Fillastre, 53.
Le Forcenaire, 55.
Le Franc, 80, 981.
Le Gascon, 57.
Le Gay, 300, 881.
Le Gendre, 195, 992.
Le Genevois, 214.
Le Glier, 77.
Léglise (de), 748.
Léglize, 75.
Legou, 435.
Legoux, 435, 474.
Legrain, 195.
Legrand, 805.
Le Grand, 60, 605.
Le Gros, 976.
Leguat, 257.
Le Jay, 648.
Lejeune, 435.
Le Lanternier, 67.
Le Maçon, 399, 508.
Le Maire, 204.
Lemaître, 703.
Le Maitre, 123, 581, 582.
Le Marchand, 61.
Le Maréschal, 12.
Lemarquis, 248.
Le Mercier, 554.
Le Mondy, 61.
Lemonon, 1091.
Le Mormant, 80.
Le Mosnier, 248.
Lemul, 542.
Lenaus, 262.
Lenfant, 128, 131, 134, 135.
Lenoir, 216, 802.
Le Noir, 976.
Lentillac, 330.
Léopard, 117, 228, 956.
Le Picard, 60.
Le Picart, 248.
Lepoivre, 711 note.
Le Poret, 63.
Le Poytevin, 74.
Le pymontois, 248.
Lequeux, 998.
Le Queux, 363.
Léran (vicomte de), 1084, 1086.
Le Riche, 687.
Le Roger, 217.
Le Roi, 977.
Le Roy, 56, 59, 68, 391, 802, 981 note, 1106.
Le Roy (le sr de), 564.
Le Roux, 128, 348.
Lescalle (de), 984.
Lescuyer, 28.
Lesdiguières, 154, 156, 174, 236, 237, 238, 239, 487, 805, 806, 869.
Le Serrurier, 147.
Le Seur, 742.
Lesobre, 503.
Lespage, 50.
Lespau (de), 149.
Lespinasse, 58.
Lespinasse (de), 48, 289, 290.
L'Espine, 402.
L'Espine (de), 463, 508, 513, 517.
L'Espine (le capitaine), 150, 941.
Lestaing, 68.
Lestang, 49, 54.
L'Estang, 514.
Lestang (de), 564, 803.
L'Estang (sr de), 289, 554.
Lestre (de), 517.
Le Sueur, 652.
Lesvezac (de), 123.
Le Tanneur, 162.
Le Tap, 356.
Le Tapissier, 25.
Le Tellier, 1007.
Letort, 69.
Le Tort, 48, 54.
Le Tourneur, 216.
Leuzière (de), 359.
Le Vallet, 692.
Levayre, 67.
Lèvefrède, 76.
Le Verrier, 699.
Le Veyrier, 74.
Le Viarme, 50.
Lévis (de), 974, 1023.
Leydier, 60.
Leygle, 805.
Leyris (de), 689.
L'Héritier, 54.
Lhermite, 203.
Lhermoyre (H. de), 302.
Lheron, 76.
Lhommée (sr de), 385.
L'Hospital, 211, 392, 1013, 1089.
Lhoste, 579, 1101.
Lhuillier, 648.
Liancourt (de), 1055.
Libes, 248.
Liepore (de), 183.
Liet, 576.
Lignière, 213, 830.
Lignières (de), 1055, 1064.
Ligol, 52.
Ligonez (sr de), 908, 909.
Ligonnès (sr de), 909.
Ligonnier, 385, 973.
Ligonnier (de), 689.
Ligues, 79.
Lillemirais (de), 1087.
Limoge, 55.
Linher, 248.
Liramont, 1071.
Lire, 231.
L'Isle (de), 148.
Listeau (sr de), 389, 390.
L'Islot (de), 868.
Lissac (de), 385.
Lissandre, 69.
Lissarague, 362.
Livache, 15, 156.
Livet, 387.
Livet (de), 377.
Livron (de), 864.
Lobeyrac, 70.
Logery, 653.
Logier, 550.
Lomagne (de), 974.
Loménie (de), 338.
Londès, 202.
Londre (sr de), 1016.
Longa (sr de), 1083.
Longchamp (sr de), 733.
Longet, 551.
Longjumeau (de), 932.
Longury (Jacqueline de), 1027.
Longwy (de), 1088, 1089.
Loquet, 692.
Loquet (le capitaine), 99.
Lorda (de), 52.
Lorde (de), 51.
Lorges (de), 1073.
Loriol (de), 860, 866.
Lorme (de), 965.
Lormois (sr de), 929.
Lornay, 149 note.
Lorrain, 58.
Lorraine (de), 53.
Lort (de), 350.
Lospital (de), 46.
Losses (de, 326.
Lostenges (baron de), 605.
Losto, 66.
Lottin, 503.
Loube (de), 249.
Loubier, 866.
Loubière, 832.
Louche, 201.
Louèse, 941.
Loullan (seigr de), 313.
Loumeau, 384.
Loumeau (le capitaine), 1073, 1074.
Lours, 348.
Louveau, 720.
Louveaucourt (de), 1071.
Louvigny (de), 194, 480, 553, 555.
Loynes (de), 193.
Loys (de), 544.
Lozéa (de), 571.
Lubac (de), 833.
Lucas (de), 65.
Luchet, 118.
Lugan, 50.
Lugandi, 136.
Lupé (de), 245.
Luquet, 79, 929.
Luquot (le capitaine), 99, 940.
Lusignan (de), 237, 1070.
Lussan (de), 164.
Lustrac (de), 797.
Lux (de), 246.

M

Macaye (de), 246-250.
Macefer, ministre, 123.
Maché (sr de), 684.
Madailtan, 209.
Madeau, 380.
Madiane (sr de), 793, 976, 977, 978.
Madières, 833.
Madore, 68.
Maffre (de), 576.
Magnan, 235.
Maignan, 446.

Maillane (sr de), 347.
Maillart, 597.
Maillé, 640.
Maillette de Buy, 366.
Maingueneau, 981 note.
Mainmousseau, 368.
Maisonfort (sr de), 1086.
Maisonneuve, 1070.
Maistrat, 462.
Maistre, 267, 891.
Majou de Boisredon, 703.
Malabiou, 207.
Malacan (sr de), 584.
Malafosse, 1111.
Malard, 194.
Malassis, 170.
Malauze, 492.
Malauze (baron et marquis de), 1081-1087.
Malcam, 52.
Malcontent, 890.
Malecaze, 1111.
Malefosse, 874.
Malescot, 327.
Malesié, 748.
Malet, 57, 340, 476.
Malfères, 356.
Malfres, 356.
Malgeret, 55.
Malherbe, 9.
Malier, 74.
Maligny (de), 23, 494, 1024, 1041, 1042, 1043.
Malleray, 469.
Malleret, 469.
Mallet, 327.
Mallo, 508.
Mallot, 301, 399, 402, 1089.
Malot, 508, 514.
Malparti, 68.
Malpartit, 56.
Malrieu, 52.
Malroux, 69.
Maltrait, 171.
Manceau, 317.
Mandagout (de), 199.
Mandat, 193.
Mandinelly, 46, 47.
Mandon, 58.
Mandrye, 77.
Mane, 71.
Mangin, 550, 862.
Mangot (le capitaine), 956.
Maniald, 443, 444, 721.
Manigault, 435, 868.
Mansencal (de), 57.
Mansenette, 49.
Mansoulié (sr de), 869.
Marane, 55.
Marat, 59, 69.
Marazel, 254.
Marbeuf (de), 210.
Marc de la Calmette (de), 914.
Marcel, 642.
Marcel (de), 860.
Marcet, 890.
Marchand, 580, 839, 1065.
Marchant, 389, 437.
Marchastel (le sr de), 80, 356.
Marchay, 327.
Marcheville (sr de), 932.
Marcos (de), 64.
Marès (de), 636.
Mareschal, 974.
Mareuil (sr de), 494.
Margarot, 332.
Marguerite (sr de), 805.
Maricourt (sr de), 733.
Marié, 811.
Mariette, 963.
Marigny (de), 937.
Marillac, 55.
Marin (le ministre), 99 note.
Marinnier, 51.
Marion, 118, 384, 596.
Marion (de), 72.
Maritany (de), 248.
Marjant, 80.
Marlar, 995.
Marlhac, 72.
Marlorat, 508, 509, 513.
Marnac (sr de), 50, 61.
Marnasse (de), 478.
Marolet, 55.
Maronis, 53.
Marot, 36, 63, 528, 529, 1018, 1114, 1119, 1120.
Marot (de), 78.
Maroule, 796.
Marquant, 687.
Marquet, 66, 988.
Marquier, 55.
Marrat, 56.
Marre, 63.
Mars, 67, 80.
Marsal (de), 79.
Marsas (de), 866.
Marseille, 615.
Marsille, 368.
Marteilhe, 828.
Martel, 741.
Martel (de), 893.
Martigny (de), 937, 997.
Martin, 74, 77, 126, 235, 286, 332, 344, 351, 418, 439, 640, 694, 806, 999, 1000, 1009, 1090.
Martin Paschoud, 719.
Martineau, 446.
Martinel de La Tour, 744.
Martines (de), 865.
Martinet, 923.
Martins, 64.
Martinsart (sr de), 733, 932.
Martyr, 508, 512, 513.
Mary, 881.
Maryon, 72.
Marzials, 536.
Mas (le capitaine), 71.
Mascara, 56.
Mascarene (de), 210, 974.
Mascauld (sr de), 513.
Masels (de), 611.
Masgantier, 75.
Masmèjan (sr de), 858.
Massabiou, 66.
Massac (sr de), 620.
Massenel, 58.
Massenelle, 53.
Massies, 279.
Massin, 622.
Massip, 642.
Masson, 475.
Massongnes (F. de), 7.
Massonneau, 550.
Massouverain, 566.
Massuet, 694.
Massy (de), 699, 1086.
Mastot, 74.
Matherol, 64.
Mathieu, 333, 830.
Mattas, 868.
Maty, 694, 872.
Mauclerc (de), 134, 135.
Maucourt (de), 459.
Maugier, 875.
Mauguier, 687.
Maupeau, 309.
Maupin, 196.
Mauprin, 248.
Maurel, 52, 59.
Maurelles, 61.
Maurice, 313, 848.
Mauriès, 52.
Maurigue, 642.
Maurin, 67, 73, 798.
Maury, 51, 58, 66.
Maynier, 52.
Mayniery de Boncelles (le seigneur de), 60.
Mayreau, 229.
Mazade, 54.
Mazas, 52, 796.
Mazaurie, 832.
Mazel, 290.
Mazelle, 332.
Mazelles (de), 1055.
Mazère, 62.
Mazères, 66, 492.
Mazet, 78.
Mazières, 326.
Meaux (de), 456, 459, 622.
Médan (sr de), 1101.
Médicis (de), 1077.
Megis, 62.
Meharin (de), 249.
Melet, 166, 244 note.
Melié, 65.
Melin, 1009.
Melis (de), 62.
Mellier, 211.
Melon, 340, 973.
Ménager, 981 note.
Menant, 328.
Ménard, 359.
Menault, 580.
Mendin, 83.
Mène (de), 76.
Menet, 696 note.
Menetain (de), 248.
Meniton, 77.
Menjot, 194.
Menou (de), 341.
Menours (de), 341.
Mense, 1110.
Menvielle (de), 835.
Meplain, 807.
Méranges (de), 402.
Mercat, 74.
Mercier, 63, 64, 327, 402, 436, 454.
Méreau, 229.
Mergey (de), 860.
Méric, 56, 57.
Mérigan, 56.

Merigo, 54.
Mérigon, 66.
Mérille (de), 691.
Merlas, 72.
Merlat, 232.
Merle, 550.
Merle (le capitaine), 807.
Merles, 68.
Merlin, 506, 508, 517, 980, 1069.
Mérouvitle (sr de), 553.
Merry, 327.
Mervault, 384.
Mervil, 71.
Merucys, 73.
Mesanchère, 1064.
Meschinet de Richemond, 972.
Meslon, 1070.
Mesmenier (sr de), 30.
Mesmin, 592.
Mesnard, 315, 597, 1077.
Mesnier, 981 note.
Mesplez (de), 247.
Messier, 358.
Messonnière, 150.
Mestivier, 224.
Mestral (de), 642.
Mestre, 59.
Mestreau, 302.
Mestrezat, 999, 1000.
Mesures (de), 71.
Mettayer, 365.
Meudonnière (sr de), 552.
Meurltre, 79.
Meurs (sr de), 649.
Meusnier, 460.
Meyehelle (de), 248.
Meyer, 236.
Meyras (de), 909.
Meyrières (de), 166.
Miannay (sr de), 932.
Michel, 49, 66.
Michelet, 550, 565.
Michelin, 221.
Michery (le capitaine), 465.
Migneau, 1106.
Mignonneau, 1007.
Migré (sr de), 8.
Mila, 262 note.
Milhon (de), 62.
Milhoneau, 196.
Millet, 149, 448.
Millot, 221.
Mimbré, 1064.
Minguetière, 956.
Minier, 244 note.
Miquel Lanje (de), 63.
Miquelet, 58.
Mirabel (de), 93 note, 94, 108, 279.
Mirambeau (marquis de), 1086.
Mirambel (seigneur de), 96.
Miramond, 66.
Miramont (de), 1105.
Mirande, 468, 472.
Mirande (sr de), 867, 868.
Mirapeys, 69.
Mirebel (seigneur de), 96, 104.
Miremont, 638.
Miremont (de), 891. 1082, 1086, 1087.
Mirmand (de), 376.
Misse, 975.
Missilhac, 1082.
Missot, 333.
Missy (de), 375.
Mocquai, 385.
Modame, 79.
Modens, 75.
Modenx, 77.
Mogin, 744.
Moisan, 242.
Moissac (baron de), 603.
Moissel (de), 833.
Moissy, 964.
Molard, 195.
Molière, 62.
Molières, 52.
Molinier, 73, 80.
Molinier de Tourène, 977.
Molvaut, 368.
Momin, 315.
Monastier, 327.
Monbasson (seigr de), 293.
Monbrun 54.
Moncaut (de), 356, 358.
Monceau, 554.
Monceau (de), 1126.
Monceaux (de), 634.
Mondor, 601.
Mondosil (le sr de), 48.
Mondosils (sr de), 47.
Monestier, 54.
Monestlés, 52, 78.
Mongaignon, 75.
Moniès, 67.
Monjeu, 53.
Monjon, 284.
Monjoux (sr de), 94.
Monmairac (de), 1016.
Monmiral (de), 50.
Monmolon, 53.
Monnier, 209.
Monod, 615.
Monron (de), 711.
Monroy, 508.
Monsarrat, 66.
Monssarrat, 65.
Monster, 77.
Montagnet, 51.
Montagu (de), 123.
Montagut, 55, 70.
Montaigne, 78.
Montaigu (baron de), 1063.
Montalembert (de), 250.
Montalier, 445.
Montassier (sr de), 692.
Montauban (de), 96, 1059.
Montausier (de), 5, 842.
Montbail (de), 270.
Montbartier (sr de), 811.
Montbazon (duc de), 249.
Montbel, 833.
Montbeton, 971.
Montbrun (seigneur de), 93 note, 96, 102, 103, 105, 110, 169, 286, 837.
Montcalm (de), 111, 688.
Montchal (de), 613.
Monteilx (de), 688.
Monteilz, 687.
Montéjan (sr de), 1064.
Montendre (de), 1064.
Montesquieu (sr de), 46, 50 69.
Monfabas (sr de). 811.
Montfalcon (de), 71.
Montfaucon (de), 164, 290.
Montfavas (sr de), 811.
Montférrier (le capitaine), 940.
Montfort, 77.
Montgommery, 147, 150, 230, 542, 701, 975, 1018, 1058, 1061.
Montgros, 276.
Montjeu (de), 908.
Montjoux (seigneur de), 96.
Montjoy, 78.
Montlédier, 383.
Montléon (de), 239.
Monlieu (de), 84.
Montmirail (L. de), 287.
Montorcier (de), 885.
Montoux, 93 note.
Montpensier (duchesse de), 1025, 1027, 1042, 1088, 1089.
Montpezat (le sr de), 71.
Montpouillan (de), 247.
Montron (de), 859.
Montroux (sr de), 96.
Montrouzon, 73.
Montrozier, 73.
Monvert (de), 56
Monyne, 63.
Moran, 303.
Morans (le capitaine), 139 note.
Mordaigne (de), 977.
Moreau, 940.
Morée (baron de), 341.
Morel, 53, 211, 387.
Morel (de), 508, 510.
Morely, 327.
Morenges (de), 595.
Moret, 592.
Moreton (de), 909.
Morges (seigneurs de), 287, 288.
Moribus, 69.
Morigan, 81-83.
Morin, 326, 657, 658, 932, 997.
Morin-Dumesnil, 87.
Morineau, 185.
Morisset, 245 note.
Morlhon (de), 267.
Morlion (de), 267.
Mornay (de), 811.
Morogues (sr de), 554, 666, 1101.
Moron, 248.
Morsan (de), 921.
Mortagne (sr de), 579.
Mortomyer (sr de), 666.
Morus, 66, 814.
Morvilliers, 147, 368, 1046.
Mosne, 47.
Mossard, 63.
Motet, 1007.
Mouchard, 268.
Mouche, 578.
Moucheron (sr de), 995, 996.
Mounier, 242.
Moure (F. de), 292.
Mourgues, 332, 640.
Mousnereau, 384.
Mousses, 248.
Mousson. 1104.
Mouvans (seigneur de), 23, 96, 101, 104, 106, 108, 110.
Mouy (de), 1052, 1053. 1055, 1068, 1071.

Moyneville, 509 note, 510.
Moynier, 60, 68, 78.
Moyniès, 64.
Moysant de Brieux, 652.
Moyse, 640.
Moysein de Boisroussault, 704.
Mucrant, 146.
Murat, 59, 370. 874.
Murat (de), 605.
Muratel, 65.
Muret, 53, 61.
Muysson, 929.

N

Nadal, 49.
Naisson, 75.
Narbonne-Caylus (de), 350.
Nassaure, 79.
Nat (de), 66.
Natalis, 330.
Naudon, 981 note.
Nauges, 357.
Navarre, 1076.
Navès (sr de), 978.
Naville, 727.
Nazon, 232.
Néaulme, 321, 963.
Nègre, 52.
Neriliad, 696 note.
Netion, 601.
Nets (de), 580.
Neuil, 1064.
Neuville-sur-Ain (sr de), 722.
Ney, 696 note.
Nivelines (de), 176.
Nicolas. 36. 70, 146, 390, 743.
Nidal, 696 note.
Niel, 49.
Nieul (sr de), 579.
Nissevert, 64.
Nivard, 696 note.
Noalhan, 357.
Noalhes (le sr de), 55.
Noblet, 988.
Noël, 48, 245 note.
Nogier, 597.
Noguier, 75.
Noir (de), 78.
Nolet, 80.
Norges (seigr de), 294.
Normandie (de), 81, 505.
Nort (de), 645, 1068.
Nos (de), 47.
Nourrisson, 892.
Nouvel, 248.
Novel, 72.
Nozelle, 252.
Nueil (le capitaine). 838.
Nupces (de), 392, 671.
Nuptiis (de), 731, 732.

O

Obrecht, 675, 678.
Odée, 803.
Odemard, 613.
Odet, 55, 58.
Olaxe, 223.
Olbreuse (seigr d'). 294.
Olhagaray, 601.
Olhogaray, 906.
Olières. 61.
Olive (d'), 217.
Olivétan, 434.
Olivier, 55, 118, 402, 907.
Ollier, 231, 312, 384.
Olmières, 65.
Olyé, 76.
Orange (prince d'), 134.
Orange (princesse d'), 1089, 1090.
Oriolle, 451.
Orion (sr d'). 385.
Orléans-Longueville (d'), 1065,
Ortolan, 77.
Orval (comte d'), 492, 493.
Ossonville (d'), 453.
Osterried, 360.
Otrand, 117.
Ougier, 379.
Ouvertes, 75.
Oynville (sr d'), 591.
Oyseau, 596.
Oze (sr d'), 806.
Ozillac (sr d'), 692.

P

Padiès (de). 502.
Page, 70.
Pagès de Beaufort, 14.
Pagese, 50.
Pagesi, 79.
Pagez, 696 note.
Pague, 64.
Pajon, 680.
Pajon de Moncets, 434.
Palcheux, 482.
Palé, 862.
Palinier, 610.
Palissy. 729.
Pallet, 1077.
Palmelle, 61.
Pambelon, 359.
Pamparlone, 58.
Pancenet (seigneur de), 96.
Pandin, 578, 620, 689.
Pane, 48.
Panessi, 69.
Pangéas, 1034.
Pansier, 276.
Panssières, 149.
Pape, 96, 922.
Papelle (de); 67.
Pappus, 498.
Papus, 392.
Paradis, 333.
Paraloup (le capitaine). 833.
Parent, 738.
Parenteau, 442.
Paris, 25. 683, 989.
Parise, 1107.
Parlier (de), 529.
Parnasse, 327.
Parquet, 58.
Partenay, 268.
Parthenay (de), 449.
Parthenay-Larchevêque (de), 958.
Parys, 79.
Pas (de), 733.
Pascal. 30. 56. 70. 199.
Pascalet, 80.
Pascalis, 69.
Paschoud, 719.
Pasi, 66.
Pasquet, 70, 159.
Pasquier, 326, 397, 402, 730, 843. 844.
Passi, 36, 66.
Pastis, 68.
Pastoreau, 46.
Pastoris, 78.
Pastre, 54, 65.
Patton, 601.
Pau, 640.
Pauci. 54.
Paulet, 809.
Paulhan, 332.
Pautin, 75, 76, 77, 666, 974.
Paulin (vicomte de), 1083.
Paumier, 658.
Payrol (le capitaine). 79.
Pays, 235.
Peaule (de), 76.
Pechagut, 80.
Pechels. 493.
Pédemur, 612.
Pégorier, 46, 58, 67, 73, 809.
Pegot, 807.
Peirau (de), 557.
Peiraud, 668.
Peiremales, 471.
Pelat, 67.
Pelé, 466.
Peleprat, 78.
Pelet. 233, 332, 724.
Pelinier, 48.
Pélissié, 975.
Pélissier, 48, 51, 53, 60. 66, 599.
Pélissier (de), 57.
Pelisson-Fontanier, 900 note.
Pelletier, 981 note
Pellissier, 65.
Peltan, 592.
Pénard, 576.
Penin (de), 286.
Pennetier, 400, 540.
Pepin, 332.
Péquigny (de), 1059.
Pérachin, 70.
Pérard, 550, 585.
Péray (sr de), 1077, 1083.
Percin (de). 392.
Percy (sr de). 860.
Perdicat, 224.
Perdrier de Baubigny, 1052.
Perdrix, 571.
Pérès, 62. 63.
Pergues, 63. 64.
Périer, 57, 62, 80.
Périgon, 48.
Périot, 53.
Permillac de Belcastel. 1077.
Pérol, 436.
Pérols, 206.
Péronneau, 684. 685.
Perrault, 302.
Perray (de), 694.
Perreault, 550, 743.
Perreaux, 9.
Perrier, 748.
Perrin, 67. 72. 635. 667.
Perrin (de), 14. 973. 976.

Perrinet, 196, 245 note, 359, 394.
Perrinet (G. de), 286.
Perrolle, 47.
Perrot, 195, 548, 648.
Perrot, 648.
Perrotat (de), 687.
Perrotin (sr de), 987 note.
Perry, 58.
Persagny (de), 1071.
Persevau, 634.
Persode (de), 931.
Pérussel, 508, 513, 1046, 1055.
Peschaire, 332.
Pestel (de), 402.
Petit, 75, 76, 78, 79, 128, 303, 326, 440, 472, 544, 545, 720, 834 note, 984, 1093.
Petit Paul, 72.
Petitot, 475, 734, 887.
Peycherale, 253.
Peynes (de), 248.
Peyrat, 638.
Peyre, 67.
Peyre (baron de), 348.
Peyremales (de), 833.
Peyremont (sr de), 720.
Peyrol, 242, 356.
Peyrolier, 60.
Peyrolle, 55.
Peyron, 696 note.
Peyronenc (de), 1083.
Peyrot, 47, 49, 50, 53, 58.
Phelip, 77.
Philibert (de), 860.
Philippi, 244.
Philippon, 235.
Picalauzel, 60.
Picanault, 80.
Picard, 50, 495.
Picardon, 80.
Picaret, 74.
Picart, 1109.
Picaudeau, 800.
Pichard, 992.
Picheron, 1070.
Picot, 50, 703.
Piecheron, 75.
Piédefer, 193.
Piennes (sr de), 1046.
Pierre, 68, 72, 640.
Pierre (le capitaine), 56.
Pierre le chantre, 1117.
Pierreféitte (sr de), 122, 123.
Pierres, 384.
Pierrot, 637.
Piffard, 789.
Pigeault, 244 note.
Piguenit, 1070.
Piles (de), 450, 936, 1061, 1062.
Pillot, 981 note.
Pineau, 327, 367, 389, 390.
Pinette, 634.
Pinoi, 833.
Pinon, 448.
Pins (le capitaine), 46.
Piolenc (de), 910.
Pipet (sr de), 285-287.
Pitan, 592.
Pitorre, 64.
Pitra, 1093.
Pittan, 592.
Pittard, 390.
Planchette, 860.
Planquezi, 65.
Plantat, 78.
Plantavit de la Pause, 304, 307.
Plantier, 332, 336.
Plantière, 344.
Plassé, 437.
Plat, 67.
Plat de Boys, 59.
Plâtre, 640.
Plouer (de), 208.
Pluret, 59.
Pluviau (le capitaine), 940.
Podie halle (de), 67.
Podorphille (de), 78.
Poët, 332, 333.
Poget, 1077.
Poies (de), 71.
Poitrin de Florencourt (de), 566.
Poix (de), 116.
Pojade, 80.
Polier, 52.
Polignac (de), 620, 838.
Pollot, 610.
Pollus, 49.
Polurel, 68.
Pomarède, 52.
Pomeyrols (G. de), 289.
Pomiers, 75.
Pomies (de), 63.
Pommeuse (sr de), 555.
Pompertusat (le capitaine), 830.
Ponat (de), 97, 101.
Poncet, 54.
Poncet (de), 865.
Ponqvieille, 66.
Pons, 46, 50, 51, 64, 79, 80, 357.
Pons (de), 8, 620.
Ponsenac (sr de), 939-942.
Ponsenat (seigneur de), 96, 98 note, 106, 108, 843, 939-942.
Ponsonnas, 94, 96, 939.
Pont, 74, 550.
Pontac, 50.
Pontaix (le capitaine de), 94.
Pontaujard (sr de), 744.
Pontevès (M. de), 288.
Ponteville, 610.
Ponthieu (M. de), 7.
Pontlevoy (de), 209.
Pontoise (de), 563.
Pontperdu (de), 689.
Pontpiétain (sr de), 546.
Ponts, 1064.
Popincourt (sr de), 544.
Porcayres, 242.
Porceau, 72.
Porcel, 64.
Porcelet (de), 874.
Porcien (prince de), 515, 1046, 1052.
Porcillon, 831.
Porquerez (le capitaine), 833.
Portail, 1062.
Portal, 51, 52, 54, 57.
Portalier, 73.
Porte (le capitaine), 110.
Portebedian, 449.
Porte-Effroi, 640.
Portes (baron de), 348, 459.
Portet, 60.
Portier, 55, 633.
Portus, 809.
Poudrel, 601.
Poulignac (de), 8.
Poumeyrol, 980.
Poupin, 748.
Pourry, 244 note.
Pousenc, 975.
Poussard, 121.
Poussaye (de), 333.
Pousset, 992.
Poux (sr de), 1016.
Poyen (de), 201.
Poytevin, 68.
Praband (sr de), 247, 289, 806.
Pradel, 57, 203.
Pradelles, 642.
Pradelles (de), 213.
Pradelles de la Tour de Jean (de), 978.
Prades, 359.
Pradier, 245.
Pradines, 50.
Pradon, 475.
Prat, 66.
Prat (de), 66, 67, 157.
Préaux (de), 1064.
Preceur, 64.
Précy (sr de), 635.
Prehon, 47.
Preissac (de), 356.
Préneau (de), 509 note.
Prépetit, 216.
Pressac (de), 8.
Presset, 336.
Préveraud, 118, 119.
Prevereaud, 6.
Prévost, 47, 56, 182, 226, 390, 506, 645, 687.
Prieur, 462, 807.
Primerose, 636.
Primsault, 462.
Prisque, 844.
Privé, 462.
Prohana de Valtrenière, 1058.
Proisy (de), 116.
Promential, 56.
Prondre, 217.
Prouville (de), 622.
Prunier, 234, 235, 968.
Pucch, 72.
Puel, 202.
Puisseguier (sr de), 349, 350.
Pujol, 475.
Puviaut, 1061, 1063.
Puyferré, 444.
Puygiron (seigr de), 289.
Puysart, 28.
Puyviaut, 208.
Pyniot, 981 note.

Q

Quadrille, 835.
Quatrefages (de), 267, 291.
Quentin, 326.
Quintin, 506.

R

Rabanel, 57.
Rabastens, 48.

Rabaud, 793.
Rabaut, 203, 495.
Rabaut-Saint-Etienne, 786, 905.
Rabe, 50.
Rabodange (de), 1059.
Rabotteau, 967.
Raby, 67.
Raconis (de), 648.
Raffet, 981 note.
Raffou (de), 578.
Ragot, 248, 386.
Ragueneau, 327.
Raguier, 154.
Raguier d'Esternay, 1059. Voy. Esternay.
Raguin, 368.
Raine, 800.
Raineval, 1000.
Rambaud, 14, 96.
Ramboles, 77.
Rambouillet (de), 552.
Rambour, 321.
Rambourt, 653.
Rames, 643.
Ramiech, 52.
Ramond, 52, 56, 70, 79.
Ramond (de), 12.
Ramondou, 80.
Ranc, 696.
Randon, 506.
Ranguonnet, 248.
Ranques (de), 1074.
Ranson, 77.
Ranvier, 283.
Rapin (le capitaine), 60, 383.
Rapin (de), 340.
Rapin-Thoyras (de), 613.
Rappin, 46.
Rascas, 974.
Raspide, 248.
Rastelon, 73.
Rauche, 548.
Rauly, 385.
Ravanel, 68, 214, 639.
Ravedel (de), 73.
Ravenez, 991.
Raville (de), 1064.
Raymond, 392, 509 note, 973, 974.
Raynauld, 63, 65.
Rayssac (s^r de), 870.
Réal, 466.
Réau, 579.
Reboul, 336.
Rech, 79.
Rechen, 48.
Recodere, 49, 60.
Recodère, 46.
Recordon, 1128.
Recy, 25.
Reffuge (de), 239.
Régis, 640.
Regnault, 473.
Regnaut, 357.
Régnier de La Planche, 682, 702. Voy. La Planche.
Regnon, 468.
Regord, 80.
Reinhard, 618.
Rémond, 1059.
Rémond (de), 702.
Rémons, 509 note.
Rémy, 97, 109, 591.
Renard, 269, 900 note, 1059.
Renard (le capitaine), 956.
Renaud, 240, 981 note, 1106.
Renaudin, 685.
Renauld, 1095.
Renée de France, 86, 744.
Renel (marquis de), 84, 153. Voy. Resnel.
Renelle, 990.
Rengose, 55.
Renouard, 195.
Renques, 70.
Renty (baron de), 149, 1027, 1058, 1061.
Resnel (le marquis de), 113 note.
Resnier, 1093.
Respaud, 63.
Respide, 60.
Respude, 63.
Ressauson (s^r de), 557.
Rességuier (de), 392.
Restorand (de), 164.
Retaleau, 69.
Reulet, 63.
Reuss, 497.
Revel, 54, 59, 76, 78.
Revelly, 62.
Reverdin, 890.
Réviolle, 600.
Rey, 52, 59, 864.
Rey (le capitaine), 1084.
Rey (de), 266.
Reynard, 235.
Reynauld, 47, 60, 64.
Reynaud de Boulogne, 1015.
Reynes, 51.
Riant (de), 437.
Ribbit, 506.
Ribompierre, 635.
Riboulleau, 268.
Ricard, 502.
Ricard (de), 910.
Richard, 67, 78, 580, 928, 982.
Richaud, 266.
Richaud (de), 985-989.
Richemond (de), 972.
Richiend, 96.
Ricoteau, 231.
Ricuniès (seig^r des), 290.
Rieupeyrous, 80.
Ricusset, 211.
Rieulort (de), 165, 868.
Rieux (de), 73, 248, 479, 839, 1071.
Rifaut, 385.
Riffault, 470.
Rigargayre, 68.
Rigaud, 52.
Rigaud (de), 1111.
Rigault, 65.
Rigoulet, 333.
Rindolle, 248.
Rioux (barons de), 116-119.
Ripeau, 344 note.
Rival, 64.
Rivalin, 1096 note.
Rivals, 75.
Riverotte, 77.
Rives, 76, 77, 1084.
Rivet, 76, 442, 630, 650, 733, 803.
Rivière, 63, 76, 248.
Rivière (A. de), 289.
Robbe, 268.
Robert, 19, 55, 72, 347, 392, 649, 687, 696 note, 832.
Robert (de), 156.
Robin, 76, 981 note.
Robineau, 1068.
Robinertra, 62.
Roc, 58.
Roche, 76, 644.
Rochebrune (de), 9.
Rochelle, 64, 285, 579.
Rochementru (de), 1064.
Rochemore (de), 14, 584.
Rochemorte (s^r de), 966.
Rochepot (s^r de), 465.
Rocher, 543.
Rochevive (s^r de), 636.
Rochier (de), 910.
Rocoles (de), 162.
Rocolles (de), 94.
Rodes, 58, 73.
Rodier, 55.
Rodil, 469.
Rœmer, 568.
Roger, 696.
Rogge, 216.
Rogier, 230.
Rognac, 52.
Rohan (de), 1046, 1073, 1074, 1075.
Rohan (duc de), 172, 173, 443, 444, 488, 489, 492, 566, 967, 977, 1083.
Rohier, 326.
Roiol, 76.
Roissier (de), 279.
Rolin, 683.
Rollande, 78, 973.
Roman, 797.
Romarin, 76.
Rompis (s^r de), 692.
Rondeau, 383.
Rondelet, 687.
Roquecésière (s^r de), 502.
Roqueirols (de), 199, 200.
Roquemaure (s^r de), 832.
Roques, 50, 79, 136, 384.
Roques (le capitaine), 47.
Roquette, 79, 566.
Roquière, 78.
Rorté (de), 158-162.
Rosel, 833.
Rosel (sieur de), 119, 688, 977.
Rosemond (de), 389.
Rosier, 332.
Rosnay (s^r de), 380.
Rosny (barons de), 379-393, 1064.
Rossaldy (de), 1083.
Rossel, 472, 885, 1126.
Rosselet, 76, 866, 872.
Rosset, 11.
Rosset, (s^r de), 351.
Rossignol, 47, 49.
Rostang, 46.
Rotan, 306, 518, 842.
Rothoulp, 78.
Rotolosi, 67.
Rotolp (de), 201, 973, 979.
Rou, 544.
Roubiac, 856.
Roucy (comte de), 626.
Roufflac, 51.

Rougier, 639.
Rougnac (de), 1055.
Rougon (de), 375.
Rouhier, 981 note.
Rouin (de), 210.
Rouire (sr de), 502.
Roulland, 1017.
Rouph, 865.
Roure, 332.
Roussay (de), 168, 174.
Rousseau, 503.
Rousseau la Belle, 684.
Roussel, 332, 801.
Roussel (de), 932.
Rousset, 201, 292, 694.
Rousset (sr de), 351.
Roussillon (sr de), 620.
Rouvier, 696 note.
Rouvière, 197, 276, 495.
Rouville (de), 11.
Rouvray, 136, 443, 810.
Rouvray (de), 1058.
Roux, 47, 60, 93, 696 note, 721.
Roux (de), 562.
Roy, 551, 796.
Roye (Eléonore de), 1023, 1056, 1065.
Royer, 991.
Rozet, 1072.
Rubey, 63.
Ruchaud (de), 620.
Ruères (de), 491.
Rustaing, 67.
Ruvigny, 604.

S

Sabatier, 52, 56, 63, 66, 75, 640.
Sablières (sr de), 908.
Sabourin, 302.
Sacard, 53.
Sadare, 942.
Saforis, 63.
Sage, 54, 377.
Sahuquet, 77.
Saigron, 76.
Saint-Alban (seigneur de), 96.
Saint-Amant, 1083, 1084.
Saint-Amour (sr de), 556.
Saint-André, 248, 746, 748, 782-789, 1059.
Saint-André-Montbrun, 478, 860.
Saint-Auban (seigneur de), 96, 110.
Saint-Aubin, 711.
Saint-Audens (le colonel), 154.
Saint-Benoît (sr de), 976.
Saint-Bonnet (sr de), 347, 348.
Saint-Brice (de), 1064.
Saint-Césaire, 212, 213.
Saint-Chamaran (sr de), 1083.
Saint-Christophe (de), 247.
Saint-Clair (de), 835.
Saint-Cosme, 212.
Sainte-Foy, 228, 330.
Sainte-Gemme (sr de), 467.
Sainte-Hermine (de), 12, 340, 342, 684.
Sainte-Maure (de), 5.
Saintenac (de), 1103, 1104.
Saint-Estienne, 61.
Saint-Etienne (seigneur de), 115, 116, 208, 350, 468, 910, 1070.
Saint-Exupéry (de), 1082.
Saint-Félix (de), 48, 53.
Saint-Florent (de), 165, 166.
Saint-Fort (sr de), 839.
Saient-Gelais, 1073, 1074, 1076.
Saint-Geniès (sr de), 479.
Saint-Genis (de), 596.
Saint-George (sr de), 347.
Saint-Germain (sr de), 6.
Saint-Germier, 977, 1055, 1084.
Saint-Girons (de), 78.
Saint-Hilaire (baron de), 168.
Saint-Jean, 216, 340, 341, 347, 567.
Saint-Jean-de-Gardonenque, 349.
Saint-Julien, 480.
Saint-Just (de), 584.
Saint-Laurens (de), 136.
Saint-Lix, 57.
Saint-Loup (baron de), 155.
Saint-Margary, 248.
Saint-Marsault (de), 620.
Saint-Marsaut (de), 326.
Saint-Martin, 54, 75, 76, 1069.
Saint-Maurice (de), 118.
Saint-Mesme, 1064, 1074, 1078.
Saint-Michel, 313, 330.
Saint-Michel (le capitaine), 79.
Saint-Orens (B. de), 324.
Saintorenx, 248.
Saint-Ouen (de), 338.
Saint-Paul (de), 73, 508, 509, 1018.
Saint-Pierre (de), 392, 555.
Saint-Preu (de), 1064.
Saint-Privat (de), 156.
Saint-Remèze (sr de), 909.
Saints (de), 932.
Saint-Severin, 46.
Saint-Severy, 60.
Saint-Sevrin, 50.
Saint-Simon (sr de), 462-464.
Saint-Surin (de), 1073.
Saint-Véran (sr de), 111.
Saladar, 80.
Salassier, 75.
Salbert, 229, 474.
Salchas (sr de), 797.
Salèles, 243.
Sales, 66, 67, 332.
Salesses, 76.
Salezare, 72.
Salicet, 64, 356.
Saliège, 696 note.
Salies (sr de), 1.
Salignac (de), 481.
Salin, 64.
Salingue, 240, 1106.
Sallard (de), 745.
Sallé, 445.
Salles, 337.
Salles (sr de), 744.
Salmon, 244 note, 326, 449.
Saluste, 392.
Salvaing (P. de), 286.
Salvatz, 51.
Salve (de), 509 note.
Salzmann, 204.
Sampzon, 908.
Samson, 464, 908.
Sandic, 347.
Sandres de Saint-Just (de), 584.
Sanguis, 62.
Sanis (de), 367.
Sans, 71, 72.
Sanson, 57.
Sarabat, 926.
Sarjas (sr de), 922.
Sarporenx (sr de), 835.
Sarragant, 576.
Sarramye, 76.
Sarrange, 76.
Sarras (de), 466.
Sarrau, 553, 628, 631, 654, 662, 699.
Sarrasin, 635.
Sarrauzet, 63.
Sarret, 289, 833.
Sarroulhe, 68.
Sarrupi, 60.
Sarzac, 248.
Sassenage (de), 96.
Sassy (sr de), 123.
Satunes (de), 805.
Saujon (baron de), 7.
Saules (de), 517.
Saulsay, 462.
Sault (comte de), 95, 1059.
Saulx (de), 70.
Saumaise, 144 note 3, 388.
Saumèze (de), 635.
Saune, 248.
Saunier, 233.
Sauret, 54, 446, 595.
Saurin, 133, 136, 258, 872.
Saurin (de), 343.
Saussan (de), 833.
Saussens (le capitaine), 55.
Saussens (sr de), 46, 870.
Saussure (de), 729, 866.
Sautel, 165, 166, 696 note.
Sauvage, 244 note, 383, 684, 1126.
Sauvain, 94, 96.
Sauvayre, 640.
Sauve, 327.
Sauvian, 236.
Saux, 68.
Saux de Bellegarde, 69.
Sauxi, 63.
Sauzay, 7.
Sauzet, 108.
Savary, 612, 991.
Savin, 921.
Savin (sr de), 797.
Savinel, 543.
Savinhac, 46.
Savoie (Cl. de), comte de Tende, 22.
Savoie (Henri de), 1073, 1074.
Savoie (René de), 101.
Savoys, 65.
Savonières (de), 62.
Savouret, 9.
Savy, 80.
Saxe-Barby (duc de), 130.
Sayard, 834 note.
Scaliger, 836.
Schaller, 677.
Scheid, 204.
Schickler, 643.
Schmidt, 204.
Schomberg, 250.
Schütz, 644.
Schwarz, 559.

Scorbiac (de), 309, 914.
Scorliac (de), 812.
Senarpont, 1042, 1046.
Sebastian, 640.
Séchelles (de), 1046, 1059.
Séforis (de), 200.
Segala, 77.
Ségeville, 330.
Segond, 477.
Ségonne (de), 903.
Séguier, 973.
Ségur (de), 121, 1078.
Sedensticker, 569.
Seigurs (de), 51.
Selers, 74.
Selle, 203.
Sellon, 728.
Sempré (de), 884.
Sénas (baron de), 23, 96, 101, 104, 105, 106, 108.
Seneard, 62.
Seneaze, 76.
Senebier, 888.
Sénégas, 1084.
Sengars (de), 51.
Sentouth, 78.
Séran (de), 123.
Sérignac (baron de), 872.
Sérigos (de), 51.
Serles, 185.
Sermentis, 73.
Serre, 56, 1126.
Serrelongue (sr de), 1102, 1103.
Serres (de), 540.
Servant, 1009.
Servet, 525.
Servières (sr de), 914.
Servole (sr de), 578.
Servolle (de), 385.
Sestier, 357.
Seupon, 68.
Sévèrac, 51, 66.
Sevin, 363.
Sicard, 51, 827.
Sigoniac, 330.
Sillac, 69.
Silly (de), 1081.
Simiane (de), 860.
Simon, 63, 244 note.
Simon de Prénean, 509 note.
Simonet, 58, 63.
Simoni, 235.
Sineaut (de), 640.
Sirven, 362.
Sioules (sr de), 567.
Smerber, 560.
Sodinat, 76.
Solard, 76, 77.
Soldat, 76.
Solery, 62.
Soleyrol, 696 note.
Solte, 843.
Sonas (seigneur de), 97.
Sonis, 307, 312, 315, 842.
Soppets (le sr de), 46, 64.
Sore, 937.
Soret, 889.
Sorin, 327.
Sorrèze (de), 23.
Souabre (sr de), 290.
Soual, 53.
Soubeiran (de), 348.
Soubiran (de), 216.
Soubiran-Brassac (de), 476.
Soubise (sgr de), 102, 103, 106, 108, 958, 1061, 1063.
Soubreton (de), 690.
Souin, 251.
Soulié (de), 1101.
Soulier, 642, 813.
Soullet, 302.
Soult (de), 893.
Soupès, 383.
Souppets (le sr de), 60.
Soyril, 52.
Spanheim (de), 848.
Spifame, 153, 531, 820, 1047, 1128.
Spondillan (le capitaine), 109, 349, 350, 1064.
Stèvenot, 576.
Stuart (Robert), 1054, 1059, 1064.
Suau, 72.
Sue (de), 795.
Sueque (le capitaine de), 71.
Sudaret, 942.
Suges (sr de), 567.
Sully (duc de), 237, 480, 492, 519, 933, 1034, 1035, 1072, 1078.
Superville (de), 694.
Sureau, 1067.
Sureau du Rosier, 402, 1033.
Surgères (de), 8.
Surgères de Granges (de), 704.
Surlecobins, 677.
Surny, 56.
Suroi, 63.
Susanne, 1071.
Sylvius, 907, 999.

T

Tabart, 60.
Tabard de Nos, 47.
Tacon, 75.
Taconies, 78.
Taffin, 1090.
Tagaut, 506.
Taillefer, 56.
Taillevis (de), 1032.
Talhac, 51.
Talhefer, 69.
Talleman, 194.
Tallemant, 543, 553, 592.
Tandebaratz (de), 597.
Tappie (de), 810.
Tarague (de), 248.
Tardieu, 347.
Tardif, 581.
Targe, 68.
Targis, 60.
Tarin, 979.
Taron, 991.
Tarquex, 608.
Taschard, 337.
Tatry, 50, 61.
Taulac, 57.
Tauliac, 58.
Taunay, 998.
Tavernier, 251, 592, 923, 924.
Tavernol, 169, 172.
Tayssonat, 63
Teil (le capitaine), 243.
Téligny, 150, 245 note.
Temps, 219.
Tenans, 544.
Tenant, 1070.
Tende (comte de), 22.
Terchaut (sr de), 84.
Terlon, 58.
Ternery, 60.
Terrasse, 70.
Terraube (sr de), 2.
Terrier, 53, 56.
Terson (de), 814.
Terson-Saleville (de), 794.
Tessereau, 273.
Testard, 601, 873.
Teste, 55.
Tetel, 601.
Teula (de), 53.
Teulié, 48.
Textor, 244 note.
Teyssayre, 74.
Teyssier, 58.
Thadée, 734.
Tharai, 982.
Thelusson, 459.
Théobon (de), 980.
Thévenin, 9, 317, 1007.
Theys (de), 96, 806.
Thibaud, 236, 972.
Thibaut, 685, 1008.
Thierry, 327.
Thioult (de), 338.
Thobie, 509 note.
Tholose (de), 61.
Thomas, 54, 55.58, 71, 384, 973, 979.
Thomasset, 1015.
Thomson, 431.
Thoré, 1067.
Thouin, 964.
Thouvois, 195.
Thubin, 185.
Thuysart, 245 note.
Tieys, 810.
Tiger, 733.
Tigny (le capitaine), 956
Tilenus, 967.
Tillay, 1064.
Tinguy (de), 459.
Tirant, 684.
Tirefort, 893.
Tisseau, 556.
Titot, 572.
Toget, 55.
Ton (de), 71.
Tongas, 231.
Torchefelon, 244 note.
Torriès (les), 48.
Torterue, 203.
Toucheprés (marquis de), 555.
Toulieu, 9.
Toulouse, 494.
Tourène (sr de), 977, 978.
Tournay (de), 509.
Tourneur, 302.
Tourotte (de), 218.
Toussaint, 547, 754, 991.
Tovillon, 844.
Toyet, 59.
Train, 981 note.
Tramble, 72
Tranauldy, 56.

Tranchant, 474.
Trapier, 256.
Travarzay (sr de), 473.
Traves (de), 635.
Trégan, 55.
Tremblay, 450.
Trembley, 851.
Trémoins (sr de), 501.
Trémolet, 61.
Tremolet (de), 344.
Tremolet-Bucelli, 243.
Tremolet de Serres, 176.
Trémolle, 65.
Trepperel, 748.
Tresceux (de), 234.
Tresceol (sr de), 834 note.
Tressian, 149.
Treuillebois (sr de), 610.
Triadoux (sr de), 929.
Triart, 326.
Triayre, 642.
Tribolé, 516.
Tricon, 77.
Trinay (baron de), 456.
Triqueti (de), 689 note.
Trouillart, 991.
Trozidoin, 62.
Tuefferd, 322.
Turbelle, 75, 77.
Turenne (vicomte de), 481, 487, 811, 1070, 1072, 1086.
Turin, 979.
Tyennet, 70.

U

Udel, 981 note.
Umbrée (sr d'), 462.
Unail, 290, 292.
Unal, 267.
Urdailhac, 78.
Uré (d'), 1095.
Urtys (le capitaine), 24.
Urzy (d'), 196.
Usson (d'), 863.
Uzas (le capitaine), 936.

V

Vabres (de), 213.
Vacheirolles, 212.
Vachères (sr de), 1110.
Vachon, 692.
Vacher, 309, 550.
Vachier, 309.
Vacse (de), 279.
Vaisse, 65.
Valada, 334.
Valade, 55.
Valavoire, 24.
Valcroze (sr de), 557.
Valdares, 58.
Valentin, 809.
Valerye, 72.
Valès, 812.
Valette, 1077.
Valernes (de), 1110.
Valfrenière (Prohana de), 1058.
Valières (le capitaine), 957.
Vallhu, 120.
Vallée, 553, 597, 869.
Vallon, 67.
Valois, 981 note.
Valonne (de), 373.
Valouse (seigneur de), 96.
Valtan (de), 891.
Varagnes, 383.
Varanhes, 78.
Varanihe, 68.
Varchirolles, 212.
Vardes (sr de), 1058, 1059.
Varennes (de), 642.
Varnier, 597.
Vascozan, 47.
Vassant (de), 313.
Vassas, 696 note.
Vatable, 394, 395, 397.
Vatas (de), 611.
Vateville-Montchrétien, 934.
Vaucerre (de), 144.
Vaucogne (de), 1071.
Vaudizières (de), 1071.
Vaudray (de), 1071.
Vaumeilh (de), 1110.
Vaurigaud, 928.
Vautier, 889, 997.
Vaux (sr de), 996.
Vayssade, 60.
Vaysse, 72, 79, 80, 633.
Vayssières, 48.
Veilles, 492.
Vendœuvre (de), 1064.
Vendôme (de), 562.
Ventuejols, 73.
Venturin, 456.
Verbelay, 941.
Verchaud, 832.
Verdailhan, 642.
Verdalle, 73.
Verdeille (de), 340.
Verdier, 907.
Verdigny (sr de), 991.
Verfeuil (baron de), 542.
Verliac, 49.
Vernède, 1013.
Vernès, 696 note.
Vernezobre, 585.
Vernhes, 78.
Vernhie, 55.
Vernier, 54.
Verrières (de), 447.
Versé (de), 742.
Verville (sr de), 406-447.
Veryère, 690.
Vesc (de), 568, 860.
Vesc (le capitaine de), 94, 96.
Vessodus, 835 note.
Vessoers (de), 835.
Vesson, 831.
Vestric (sr de), 567, 568.
Veynes (sr de), 806.
Veynes-Chichiliane, 288.
Vèze (de), 541.
Vézian, 74.
Vezian (de), 67.
Vezin, 252.
Vezines (sr de), 1054.
Vial, 183, 807.
Viala, 214, 782 note.
Vialatte-Pémille (de), 201.
Vias (sr de), 833.
Vic, 69, 79.
Vicose (de), 457.
Vidal, 49, 61, 70, 267, 1096 note.
Videne, 54.
Vienne (de), 453, 709, 712.
Vierlheme, 78.
Viette, 284, 385, 469.
Vieulx, 65.
Vigier, 7, 610, 620.
Vignalte, 248.
Vignargues (sr de), 689.
Vignaux, 809.
Vigne (de), 46.
Vignes, 79, 601, 696 note.
Vignette (le capitaine), 58.
Vigneu, 992.
Vignevieille, 210, 973.
Vignier, 243, 810.
Vignoles, 975.
Vignoles (de), 135, 164, 343, 376.
Vignolles (de), 165, 213, 648, 689, 727, 991, 1071.
Vigoureux, 51.
Viguier, 57, 60, 66, 79, 856.
Vilas, 214.
Vilernon (de), 1064.
Vilhers (de), 248.
Viliou (de), 612.
Villade, 69, 70.
Villandry (sr de), 554.
Villar, 332.
Villard, 333.
Villarnoul (de), 340, 868.
Villars (de), 164.
Villas, 638.
Ville (de), 235, 729.
Villegagnon (de), 744.
Villemade, 237.
Ville-Maréchal (sr de), 402.
Villemeur, 62, 67.
Villeneuve, 64, 287.
Villeneuve (de), 195, 245 note, 744.
Villeneuve (sr de), 1095.
Villenoze (le capitaine), 942.
Villepion, 482.
Villeroche, 1021.
Villers (de), 499.
Villeton (J.-G. de), 303.
Villette (de), 312.
Villiers (de), 517, 608, 838, 1101.
Villiers-Combières (de), 245 note.
Villieu (le capitaine), 110.
Villiez (de), 338.
Villotte, 70.
Vimboin, 544.
Vincens, 54, 57.
Vincent, 326.
Vinet, 981 note.
Vintemille (de), 860.
Violac, 54.
Virazel (de), 340.
Virel, 509 note.
Viret, 37, 39, 506, 507, 509 note, 514, 965.
Viroles, 330.
Virot, 388.
Vitalis, 46, 57.
Vithon, 47.
Vitrolles (sr de), 806.
Vitte, 988.
Vive (de), 605.

Vivens, 444.
Vives (de), 1064.
Vivien, 244 note.
Vivot, 864.
Vlino (de), 48.
Vogel, 204.
Voisin, 443.
Vors, 231.
Voussard, 704.
Vouthes, 67.
Voysin, 826.
Voyssin, 62.
Vrigny (de), 341.

W

Werkmeister, 204.
Wetzel, 699.
Wolmar, 504, 506.

Y

Ycard (d'), 200.
Yeher, 51.
Yolet, 211.
Ypeau, 803.
Ysard, 62, 77.
Ysarn, 57, 65.
Yssant, 302.
Yssart, 74.
Yver, 56.
Yverny (dlle d'), 462.
Yvoi (d'), 550.
Yvoy (sr d'), 936, 937, 1046, 1050
Voyez Ivoy.

FAUTES A CORRIGER

TOME PREMIER

Colonne 171, ligne 7 : Coudère, pasteur, *lisez* Couderc.

— 335, lig. 23 : « Ardel (George d'), seigneur de la Plaine ». Article à *biffer*. On reconnaît aux col. 349 et 810 que le nom d'Ardel est imaginaire et qu'il fallait *lire* Bardel.

— 427, lig. 38 : En 1718, corrigé à la col. 1177 en 1748. Il faut *lire* : 1728.

— 813, lig. 9 : « Bardon (Pierre), pasteur à Montauban ; et lig. 45 : Pierre, fils du professeur ». Le premier ne fut point pasteur, ni le second professeur. (Nicolas.)

— 843, lig. 22 : « Oragnia est Oragni en Piémont ». *Biffer* ces mots ; il s'agit de la ville d'Orange.

Colonne 851, ligne 12 : L'auteur (du *Réveille-matin des François*) n'a pas laissé échapper dans son livre la plus petite allusion qui pût renseigner sur sa personne. Erreur. Il dit qu'il était l'un des douze gentilshommes qui entouraient Coligny au moment de l'arquebusade de Maurevel (p. 48 de l'édition de Basle, 1573).

— 1034, lig, 19 : Baussatran. Le vrai nom de ce pasteur est Pierre de Bossatran.

— 1177, lig. 22 : « La famille Dubois, au canton de Vaud... à un degré de 100 ans antérieur ». — *Lisez* : La famille Dubois, de Vevey.... à un degré de 85 ans antérieur.

TOME II

Colonne 10, lig. 33 : Beauchasteau. « Mais en 1608 ». Il résulte des archives cantonales de Lausanne qu'Et. de Beauchasteau quitta l'Académie de cette ville en 1603, non pas en 1608, et que sa folie ne se déclara que lorsqu'il fut pasteur à Vevey. Girard des Bergeries s'est trompé. (Vuilleumier.)

— 164, lig. 10 : « 1° Jacques de Beauvoir du Roure eut 1° Jacques, écuyer, habitant Saint-Ambroise ». *Effacer* ce *primo*. — A la ligne 13 : Vincent Domergue n'était pas avocat, mais capitaine.

Colonne 165, lig. 33 : *rétablissez* un degré oublié et *complétez* comme suit : Pierre du Roure épousa Jeanne Sautel, dame de La Bastide de Virac, dont il eut Claude du Roure de Beauvoir, seigneur de La Bastide, lequel épousa Susanne Mestier, dont il eut : eut : 1° Jacques, qui suit ; 2° Claude, maintenu noble avec son frère par jugement souverain du 8 juil. 1669 ; 3° Lucrèce, mariée à Jean de Clauzel ; 4° Jeanne, mariée à ..... de Roche, sieur du Petit-Paris, mort célibataire en février 1728. (Cazalis.)

Colonne 186, lig. 34 : Beck (J.-B.) revint mourir à Kiel, en vue de Strasbourg, sa ville natale. Ce serait *Kehl* ; mais il est bien mort à Kiel, en Holstein.

— 218, lig. 21 : (François Belin), *lisez :* Melin.

— 230, lig. 36 : Belleyille (Mme de), *lisez :* Belleville.

— 250, lig. 10 en remontant : « G. Belvèze desservit l'église de Genebrières de 1663 à 1674, puis celle de Mauzac depuis 1674 jusqu'à la Révocation ». On voit par les archives de la mairie (S. G. G. n° 11) qu'il fut pasteur à Mauzac dès 1667, car le registre des baptêmes de cette année et des suivantes est tenu par lui. Ensuite le nom de sa femme (col. 251, l. 2) n'était pas *Brussard*, mais Brassard. (J. Beck, instituteur à Meauzac.)

— 269, lig. 22 et col. 543, la dernière : « La compagnie des pasteurs de Lausanne »; *lisez :* La Compagnie ou Direction de la Bourse des pauvres François réfugiés à Lausanne. (E. Chavannes.)

— 285 et 1149-1150, Béranfoy, nom imaginaire qu'il faut rayer. Il est cependant inscrit tel quel à la page 30 du *Livre du Recteur*, publié à Genève (Fick, in-8°, 1860), mais par une mauvaise lecture du manuscrit original, qui porte BÉRANION. Cette faute nous a été découverte par l'inspection d'un petit livre extrêmement rare : *Les Fondemens de la Religion chrêtienne du temps de l'Église primitive, exposés... par André Hypérius;* Genève, O. Fordrin, 1565, in-12, ouvrage que l'auteur (ou plutôt traducteur) Jean de Hesnaut, a dédié à *Jean et Nicolas Beranion*, qu'il nous apprend être les deux fils d'un de ses amis, Nicolas Beranion, lesquels faisaient en ce moment (26 juin 1564) leurs études au collège de Genève. Voyez Hainaut [V, 420].

— 422 note. *Biffez* cette note, qui n'a pas de sens, attendu qu'on y a fait une confusion. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, qu'elle vise, est un écrit de la première moitié du xve siècle, et celui qu'elle voulait viser est le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous le règne de François Ier.

Colonne 458, lig. 39 : « Bertrand (Elie) publia deux sermons, 1749, sur la conspiration du major Davel ». Erreur. La conspiration du major eut lieu en 1723, et ces deux sermons se rapportent à celle de Samuel Henzi, bourgeois de Berne et homme de lettres. L'ouvrage théologique d'Elie Bertrand le plus important est la traduction qu'il fit par ordre de LL. EE. de Berne de la *Confession helvétique*, publiée à Lausanne en 1760 et réimprimée à Genève en 1819, Montpellier 1826, Lausanne 1834. (Vuilleumier.)

— 459. Bertrand n° 7. Cette famille, expatriée de Montpellier en Suisse, est entièrement éteinte. Lorsqu'il est question de branches qui en descendent et qui existeraient encore à Genève et à Nyon, c'est une erreur. La famille à laquelle il est ainsi fait allusion (alliances Favre, Vieusseux, Masset, de Stoutz), et que représente principalement un savant naturaliste, propriétaire à Nyon, M. Ed. Bertrand-Olivier, descend de Simon Bertrand, venu du Pont de Camarès à Genève et admis à la bourgeoisie de cette dernière ville en 1743.

— 461, lig. 13 : « Bertram. Fut (1570) attiré à Cahors »; *lisez :* vers 1560. Ce n'est pas entre son séjour à Toulouse et celui à Cahors que se place son passage à Montauban: Il se réfugia dans cette ville au sortir du massacre de Cahors et avant de gagner Genève (voir l'avant-propos de la 1re de ses *Lucubrat. Franctall*). — Dans l'*Hist. ecclésiast* de Bèze (I 854 et suiv.), il est parlé, à propos de l'église de Cahors, d'un diacre *Corneille* qui faisait les prières en l'absence du ministre et qui était « le conducteur des enfants du séneschal ». Ce Corneille ne serait-il pas notre Bertram dit Corneille ? — Col. 452, lig. 26 : C'est en 1587 et non en 1589 que Bertram s'établit à Frankenthal. En effet, dans la préface des *Lucubrat. Franctall.*, qui

est datée du VII cal. jun. 1588, il dit qu'il exerce depuis un an le ministère dans cette église. C'est à la fin de 1588 ou au commencement de 1589 qu'il est arrivé à Lausanne. — Col. 453, lig. 16 en remontant : C'est en 1583, non 1683, qu'a paru l'ouvrage de Sigonius. — Col. 454, l. 7 : « De Pagnini », *lisez :* de Pagninus ; lig. 24 : Jérôme Crommelin, *lisez :* Commelin. (VUILLEUMIER.)

Colonne 583, lig. 34 : Lotin, *lisez :* Potin.

— 590, au bas : BLAIN de Fontenay. Le plaisir de retrouver un article fait pour lui par MM. Haag nous l'a fait insérer (col. 609), oubliant ce que nous avions dit de ce peintre à la col. 590.

— 643, lig. 3 en remontant, et 644, l. 1 : Beaton, *lisez :* Boaton.

— 654 (article BOCHART), lig. 28 : La traduction définitive, *lisez* : la traduction rationelle.

Colonne 663, lig. 11 en remontant : « Une anecdote juive », *lisez :* une amulette.

— 664, lettres de BOCHART. *Ajoutez :* qu'on en trouve quelques-unes dans différentes corresp. du temps, imp. ou manuscrites, notamment dans la corresp. de Huet, évêq. d'Avranches, man. fr. Bib. nat. n° 15189. Voir aussi les autrographes de la Coll. Coquerel à la Biblioth. du protestantisme à Paris. (ZOTENBERG.)

— 824 note : « Rapport présenté en 1840 ». *Lisez :* présenté le 10 janvier 1834. Voy. les *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XII, 2e semestre, pag. 30-49.

— 985, note 1 (article BOUILLANE), au lieu de : 141, *lisez :* 1841. — 987, note 2, au lieu de : 1841, *lisez :* 1784. — 990, lig. 7 : « Femme de Dussiel, de Nimes, morte à 52 ans », *lisez :* Femme de Jacques Dussiel, de Nimes, morte à 22 ans.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

LIBOURNE
J. STEEG, IMPRIMEUR
4, Allées de la République, 4

BX
4843
H32
1877

Haag, Eugène
La France protestante. 2. éd.
c.2

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED